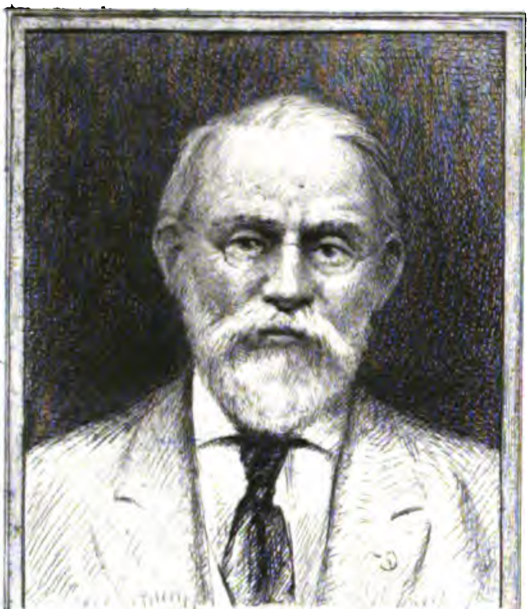


ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

REVUE TRIMESTRIELLE

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

TOME LVIII DE LA COLLECTION.

ANNÉE 1908

BRUGES

IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.

1908.

ORIGINES

DU

NOUVEAU CHAPITRE DE ST-BAVON

A GAND [1].

Nombre d'institutions religieuses couvraient le sol belge, à la fin du XVIIIe siècle. Parmi elles brillaient au premier rang les chapitres de nos cathédrales et de nos églises collégiales. Les Flandres seules, dans leurs limites actuelles, renfermaient trois cathédrales, celles de Saint-Donatien, à Bruges, de Saint-Bavon, à Gand, de Saint-Martin, à Ypres, et quatorze collégiales, huit dans ce qui forme aujourd'hui la Flandre occidentale, six dans la Flandre orientale. Les collégiales de la Flandre occidentale étaient celles de Notre-Dame et de Saint-Sauveur, à Bruges, de Saint-Pierre, à Thourout, de Notre-Dame,

[1] Le regretté M. E. Rembry, Vicaire général de Mgr Waffelaert, préparait, avec sa précision habituelle, un travail qu'il avait intitulé : *Le chapitre de la cathédrale de Saint-Sauveur à Bruges. Notes et souvenirs par le chanoine* E. Rembry. *Avec trois planches.* A son décès, l'*Introduction* était prête pour l'impression. Nous sommes heureux de pouvoir offrir aux lecteurs des *Annales* cette page intéressante de notre histoire ecclésiastique.

(Note de la Rédaction.)

à Courtrai, de Saint-Sauveur, à Harelbeke, de Saint-Pierre, à Comines, de Notre-Dame, à Messines, et de Sainte-Walburge, à Furnes. La Flandre orientale renfermait les collégiales de Sainte-Pharaïlde, à Gand, de Notre-Dame, à Termonde, de Saint-Martin, à Alost, de Saint-Hermès, à Renaix, de Saint-Éloi, à Eyne, près d'Audenarde, et des SS.-Pierre et Paul, à Middelbourg.

Ces quatorze collégiales se repartissaient entre cinq de nos anciens diocèses. Au diocèse de Bruges appartenaient Notre-Dame et Saint-Sauveur, à Bruges, Saint-Pierre, à Thourout, SS.-Pierre et Paul, à Middelbourg ; au diocèse de Gand, Sainte-Pharaïlde, à Gand, Notre-Dame, à Termonde, et Saint-Éloi, à Eyne ; au diocèse d'Ypres, Sainte-Walburge, à Furnes, et Notre-Dame, à Messines ; au diocèse de Tournai, Notre-Dame, à Courtrai, Saint-Sauveur, à Harelbeke, et Saint-Pierre, à Comines ; au diocèse de Malines, Saint-Martin, à Alost, et Saint-Hermès, à Renaix.

La réunion officielle des anciens Pays-Bas autrichiens et de la principauté de Liège à la France fut décrétée par la Convention nationale, le 9 vendémiaire, an IV (1 octobre 1795) (1). Les chapitres, pas plus que les autres établissements religieux, ne devaient trouver grâce devant nos nouveaux maîtres, aussi impies que rapaces. Le 5 frimaire an VI (25 novembre 1797), paraissait une loi, dont l'article I portait :

« Les *chapitres séculiers*, les bénéfices simples, les séminaires, et toutes les corporations laïques des deux sexes, sont supprimés dans les départements réunis par la loi du 9 vendémiaire an IV » (2).

(1) Voyez le texte de ce décret dans Namèche, *Cours d'histoire nationale*, tom. XXIX, Louvain, 1892, pp. 130 sv.

(2) Voyez cette loi dans Bon, *Législation des paroisses en Belgique*, 2e édit., Bruxelles 1842, pp. 55, 56. La loi fut promulguée à Bruges, le

Rieu qu'en Flandre, cette loi inique atteignait au cœur près de deux cent quarante chanoines ([1]) ; inopérante au point de vue de l'existence canonique des chapitres, elle dépouillait ces corps de leurs biens et privait leurs membres du revenu de leurs prébendes ([2]).

---

15 janvier 1798, et mise à exécution quant au chapitre de Saint-Donatien, le 23 du même mois (Note du chanoine de Molo).

([1]) A première vue, ce chiffre paraît exagéré ; il ne l'est pas, des données certaines en garantissent l'exactitude. Dans son travail : *Les chapitres séculiers en Belgique* (Bruxelles 1884). M. le chanoine Claessens passe en revue tous les chapitres cathédraux et collégiaux, existant jadis en Belgique, avec indication du nombre de prébendes, dont se composait chaque chapitre. Nous possédons une autre source de renseignements. L'intéressant almanach, si connu sous le titre de : *Den grooten Brugschen Comptoir Almanach*, contenait chaque année la composition de presque tous les chapitres, tant cathédraux que collégiaux, des Flandres, du Brabant, etc. c. à d. les noms des chanoines, avec désignation des dignités et emplois, qu'ils occupaient dans leurs chapitres respectifs. Nous avons sous la main l'almanach de 1794, le dernier paru, croyons-nous, de cette précieuse collection. Tous les chapitres mentionnés plus haut s'y trouvent renseignés, sauf ceux de Comines, d'Eyne et de Middelbourg. Ils représentent un total de 220 chanoines, parmi lesquels 88 chanoines, appartenant aux cathédrales de Bruges (29), de Gand (28) et d'Ypres (31) ; en ajoutant au chiffre de 220 les chanoines des collégiales de Comines (7), d'Eyne (6) et de Middelbourg (4), nous atteignons un total de 237 chanoines.

([2]) Nous ne tenons pas compte de l'indemnité dérisoire, accordée, sous formé de *bons* aux chanoines dépossédés, sur le pied de la loi du 15 fructidor an IV (1 septembre 1796), qui supprimait dans les départements réunis « les ordres et congrégations, monastères, abbayes, prieurés, chanoines réguliers, chanoinesses et généralement toutes les maisons ou établissements religieux de l'un et de l'autre sexe ». Cette loi attribuait aux religieux belges un capital qui variait avec leur dignité, leur âge et leur ancienneté de profession. Ce capital se payait en *bons*, qui étaient incessibles et ne pouvaient servir qu'à l'acquisition de biens ecclésiastiques nationalisés. Autrement dit, les religieux des couvents supprimés étaient placés dans l'alternative de mourir de faim ou de participer à une opération, que leur conscience leur représentait comme sacrilège. La cour de Rome trancha ce cas de consience quelques mois plus tard, le 4 février 1797, en permettant aux religieux d'accepter et d'employer les *bons*, à la condition de se considérer comme des détenteurs provisoires, obligés à

On était au fort de la persécution religieuse ; l'exercice public du culte était interdit, et plus de quatre ans encore devaient s'écouler avant que les églises pussent rouvrir leurs portes (1).

La paix fut rendue à l'Église de France par le Concordat, conclu entre S.S. le pape Pie VII et le gouvernement du premier consul. Ce grand acte fut signé à Paris par les plénipotentiaires des deux puissances, le 26 messidor,

une future restitution (L. de Lanzac de Laborie. *La domination française en Belgique. Directoire-Consulat-Empire.* 1795-1814, tom. I, Paris 1895, pp. 79, 80).

Malgré cette décision pontificale, la majeure partie des religieux belges refusèrent d'accepter les *bons* qu'on leur offrait ; la plupart des chanoines supprimés suivirent cet exemple, et de ce nombre furent ceux de la cathédrale de Saint-Donatien, à Bruges. Un vénérable ecclésiastique, qui avait eu des rapports avec plusieurs anciens chanoines de Saint-Donatien, (le dernier survivant, M. Jean-Antoine-Buydens, mourut le 21 janvier 1838), nous a raconté, — détail peu connu et qu'il tenait d'eux, — qu'après la suppression du chapitre, les chanoines s'étaient réunis et avaient décidé, à la majorité d'une voix, de ne pas accepter les *bons*, que leur offrait le gouvernement républicain. Nous ne critiquons pas cette décision ; nous nous contentons de faire observer que le déplacement d'une voix eût suffi à sauver de la destruction l'antique cathédrale de Saint-Donatien et à conserver à la ville de Bruges l'un de ses plus beaux monuments. A l'aide de leurs *bons*, les chanoines eussent pu racheter la cathédrale lors de sa mise en vente, et nous n'aurions point à déplorer un acte de vandalisme, qui dépouilla d'un de ses plus riches fleurons la couronne artistique de notre cité.

Mieux avisées, plusieurs communautés de nos Flandres profitèrent de la concession pontificale pour rentrer en possession de leurs monastères. Tels, entre autres, les Ermites de Saint-Augustin, qui en 1797, rachetèrent de leurs *bons* leur couvent de Roulers, cédé par eux, en 1806, à Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Gand, qui y établit son petit séminaire, dont le centenaire vient d'être célébré avec un incomparable éclat, le 30 juillet 1906 (A. De Schrevel, *Histoire du petit séminaire de Roulers*, tom. I, Roulers 1906, pp. 41 sv., 109 sv.)

(1) En Belgique, presque partout et notamment dans le département de la Lys, la réouverture solennelle des églises fut fixée au dimanche de la Pentecôte, 6 juin 1802, à cette date prit fin la période néfaste, connue en Flandre sous le nom de *Beloken* ou *Verdoken tijd*, temps clos ou càché, et qui durait depuis le 19 septembre 1797.

an IX (15 juillet 1801), et Pie VII le ratifia par sa bulle : *Ecclesia Christi*, du 15 août suivant (1).

Les articles II et III du Concordat sont formulés comme suit :

« Art II. Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le Gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

« Art. III. Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français, qu'elle attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs sièges.

« D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice, commandé par le bien de l'Église (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle... »

Le jour même de la ratification du Concordat par la bulle : *Ecclesia Christi* (15 août 1801), Pie VII adressa aux archevêques et évêques de la France et des pays qu'elle s'était annexés, le bref : *Tam multa, ac tam præclara*, pour

(1) Voyez le texte du Concordat dans Bon, *Législation des paroisses en Belgique*, 2e édit., pp. 60, 61; De Smet, *Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique dans les premières années du XIXe siècle*, 2e édit., Gand, 1849, pp. 12 sv.; Claessens, *La Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours* (1794-1880), tom. I, Ixelles-Bruxelles, 1883, pp. 231 sv.

La bulle : *Ecclesia Christi* se trouve dans le *Recueil de quelques brefs pontificaux et de toutes les lettres pastorales et instructions de Monseigneur Étienne-André-François-de-Paule Fallot de Beaumont, Évêque de Gand*, tom. I. Bruges, 1807, pp. 15 sv. On peut la voir aussi dans Bon, *op. cit.*, pp. 67 sv.

Pour tout ce qui concerne le Concordat, on consultera avec grand fruit : *L'Histoire, le texte et la destinée du Concordat de 1801*, par l'abbé Em. Sévestre, 2e édit. Paris, Lethielleux, 1905. On lira aussi utilement là-dessus Namèche, *Cours d'histoire nationale*, tom. XXIX, Louvain, 1892, pp. 43 sv., où l'on trouve de longs extraits des Mémoires du cardinal Consalvi, l'un des signataires du Concordat et le principal auteur de sa rédaction définitive.

leur demander le libre abandon de leurs sièges respectifs ([1]).

L'acte pontifical annoncé ne se fit pas attendre longtemps ; la bulle : *Qui Christi Domini vices*, du 29 novembre 1801, vint anéantir toute l'ancienne hiérarchie épiscopale de France et des pays conquis, et établir sur ses ruines une hiérarchie nouvelle ([2]).

« Nous déclarons, y dit le pape, supprimer, annuler et éteindre à perpétuité le titre, le nom et tout l'état présent des Églises archiépiscopales et épiscopales ci-après désignées, *avec leurs chapitres respectifs*, droits, privilèges et prérogatives, de quelque nature qu'ils soient » ([3]).

Suit le nomenclature de tous les archevêchés et évêchés, tant de la France que des pays réunis, au nombre de cent cinquante-six, supprimés par le pape. Pie VII érige ensuite soixante nouveaux sièges, répartis entre dix métropoles; parmi celles-ci figurait la métropole de Malines, à laquelle la bulle assigne comme évêchés suffragants les sièges de Tournai, Gand, Namur, Aix-la-Chapelle, Trèves et Mayence. Les évêchés d'Anvers, Bruges, Ypres et Ruremonde, qui relevaient jadis de la métropole de Malines, étaient supprimés.

La bulle : *Qui Christi Domini vices*, en supprimant tout l'état existant des Églises archiépiscopales et épiscopales du territoire français, déclare supprimer *leurs chapitres respectifs*. Sous ce titre il faut comprendre tous les chapi-

---

([1]) Voyez ce bref dans le *Recueil... des lettres pastorales de Mgr Fallot de Beaumont*, tom. I, pp. 2 sv.

([2]) Cette bulle célèbre figure dans le *Recueil... des lettres pastorales de Mgr Fallot de Beaumont*, tom. cit., pp. 26 sv. et dans Bon, *op. cit.*, pp. 76 sv.

([3]) « Igitur... supprimimus, annullamus et perpetuo exstinguimus titulum, denominationem, totumque statum præsentem infrascriptarum Ecclesiarum Archiepiscopalium et Episcopalium, *una cum respectivis eorum capitulis*, juribus, privilegiis et prærogativis cujuscumque generis » (*Recueil... Fallot de Beaumont*, tom. cit., p. 28; Bon, *op. cit.*, p. 78).

tres quelconques, tant des cathédrales que des collégiales ; après la publication de cette bulle, il n'existait donc plus un seul chapitre dans toute l'étendue de la France et des pays conquis.

L'article XI du Concordat s'exprime comme suit :

« Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale, et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter. »

Dans sa bulle : *Qui Christi Domini vices*, Pie VII chargeait son légat *a latere*, le cardinal Jean-Baptiste Caprara, de mettre à exécution les prescriptions pontificales, notamment de procéder à l'établissement des Églises archiépiscopales et épiscopales qu'il venait d'ériger, en assignant à chaque diocèse ses limites, en désignant le patron titulaire de la cathédrale, en fixant le nombre des dignités et des membres de chaque chapitre, qui doit être formé suivant les règles prescrites par les saints conciles (1).

La bulle pontificale ne parle pas de la reconstitution des églises collégiales, elle est muette à cet égard ; les chapitres de ces églises étaient donc et demeuraient définitivement supprimés. Nous ne pouvons laisser passer inaperçu un fait de cette importance.

A la fin du XVIII[e] siècle, la Belgique, dans ses limites actuelles, renfermait près de soixante collégiales (2), parmi

---

(1) « Mandamus igitur dilecto filio nostro Joanni Baptistæ S. R. E. presbytero cardinali Caprara,... ut is juxta has nostras prædictarum ecclesiarum tam archiepiscopalium quam episcopalium erectiones procedens, ad eas constituendas.... decernat tum sanctos titulares patronos sub quorum invocatione in unaquaque ecclesia metropolitana ac cathedrali templum majus erit appellendum, tum dignitates et canonicos cujuscumque capituli juxta præscriptum sacrorum conciliorum efformandi. » (*Recueil.... Fallot de Beaumont*, tom. cit., p. 34; Bon, *op. cit.*, p. 76.)

(2) On peut voir dans le travail cité du chanoine Claessens, *Les chapitres séculiers en Belgique*, la nomenclature de ces collégiales, classées par diocèses.

lesquelles plusieurs « insignes » [1] ; presque toutes remontaient à une haute antiquité, et la plupart étaient richement dotées. Beaucoup de collégiales étaient en même temps paroissiales [2] ; le saint ministère y était exercé par des membres du chapitre. Par le chant journalier des heures canoniales et célébration solennelle des divins offices, MM. les chanoines rehaussaient la splendeur du culte, et, d'autre part, faisant un noble usage des richesses, que leur avaient léguées les siècles, ils répandaient l'aumône avec profusion et créaient autour d'eux l'aisance et le bien-être. Faut-il ajouter que mainte collégiale eut ses hommes remarquables et fut une pépinière de saints et de savants, dont le nom brille avec éclat dans les fastes de l'Église et de la patrie ? Il est donc bien mérité l'éloge que décerne aux collégiales le cardinal Pie, l'illustre évêque de Poitiers. « Les chanoines formaient cet ordre canonial qui, comme un arbre majestueux, parallèllement à l'ordre monastique, couvrit le monde de ses rameaux chargés de fleurs et de fruits. Pendant une longue suite de siècles, ils ont acquitté au milieu de nous le double tribut public du service de Dieu et du service des âmes [3].

Pie VII, nous n'en pouvons douter, eût voulu conserver tout au moins les principales collégiales du territoire français ; mais, ne l'oublions pas, tous leurs biens avaient été

---

[1] La qualification d'*insigne* était reconnue aux collégiales, qui se distinguaient des autres soit par leur antiquité, soit par la célébrité des lieux où elles étaient établies, soit enfin par le nombre des chanoines et autres bénéficiers y attachés (CLAESSENS, *op. cit.*, p. 13). Telles étaient les collégiales de Sainte-Pharaïlde, à Gand, des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles, de Saint-Jacques, à Anvers, etc. Dans la seule ville de Liège, il y avait huit collégiales « insignes », chacune de 30 chanoines.

[2] Telles étaient chez nous les collégiales de Notre-Dame et de Saint-Sauveur, à Bruges, de Saint-Pierre, à Thourout, de Saint-Sauveur, à Harlebeke, etc.

[3] *Œuvres*, tom. VII, p. 443. Cité par CLAESSENS, *op. cit.*, p. 13.

confisqués et aliénés, et le gouvernement républicain, auteur de la spoliation, n'eût jamais consenti à ce rétablissement. Le pape dut donc se résigner à la suppression pure et simple de ces corps vénérables ; les églises collégiales encore debout descendirent au rang de simples églises paroissiales, les chanoines survivants ne tardèrent pas à disparaître et le titre même de « collégiale » finit par tomber dans l'oubli.

Par lettres données à Paris, sous la date du 9 avril 1802, et dans lesquelles la bulle : *Qui Christi Domini vices* se trouve insérée [1], le cardinal Caprara remplit la difficile mission, dont l'avait chargé Sa Sainteté. Bornons-nous à rapporter ce qui corerne les chapitres.

« Parmi les autres choses que notre très saint Père nous a ordonnées dans les lettres apostoliques si souvent mentionnées, — dit le cardinal-légat, — il nous a recommandé, en particulier, de prendre les moyens que les circonstances pourront permettre, pour qu'il soit établi de nouveaux chapitres dans les églises métropolitaines et cathédrales, ceux qui existaient auparavant en France ayant été supprimés ; et nous avons reçu, à cet effet, par ces mêmes lettres apostoliques, la faculté de subdéléguer, pour tout ce qui concerne cet objet. Usant donc de cette faculté qui nous à été donnée, nous accordons aux archevêques et évêques qui vont être nommés, le pouvoir d'ériger un chapitre dans leurs métropoles et cathédrales respectives, dès qu'ils auront reçu l'institution canonique, et pris en main le gouvernement de leurs diocèses ; y établissant le nombre de dignités et de chanoines, qu'ils jugeront convenable dans les circonstances, pour l'honneur et l'utilité de leurs métropoles et cathédrales, en se conformant à tout

---

[1] Voyez ces lettres dans le *Recueil.... Fallot de Beaumont*, tom. I, pp. 26 sv. et dans Bon, *op. cit.*, pp. 76 sv.

ce qui est prescrit par les conciles et les saints canons, et à ce qui a été constamment observé par l'Église » [1].

Ces lettres étaient adressées *Universis Galliarum populis.*

Par acte, en date du 10 avril 1802, le cardinal Caprara régla tout ce qui concernait le nouveau diocèse de Gand, éleva au rang de cathédrale l'église de Saint-Bavon, y érigea un chapitre, et, usant du droit de subdéléguer, que lui avait conféré le Saint-Père, chargea le premier évêque du nouveau diocèse, Mgr Fallot de Beaumont, d'établir dans son chapitre tel nombre de dignités et de chanoines, qu'il jugerait convenable pour l'honneur et l'utilité de sa cathédrale [2].

Faisant usage du pouvoir que lui avait octroyé le cardinal-légat, Mgr Fallot de Beaumont, par lettres du 21 décembre 1802 [3], organisa son chapitre, de l'assentiment, dit-il, des consuls de la République, *habito Reipublicæ Consulum assensu.* Ce bout de phrase a besoin d'un mot d'explication.

---

[1] « Inter cætera .. quæ Nobis Sanctissimo Domino nostro in sæpe laudatis litteris apostolicis mandata sunt, alterum illud est, ut suppressis jam a Sanctitate Sua antiquis omnibus Gallicani territorii capitulis, nova in singulis metropolitanis et cathedralibus ecclesiis, qua ratione fieri poterit, constituantur. Quod cum ita Nobis commissum sit, ut facultas quoque has partes subdelegandi per memoratas litteras apostolicas Nobis ipsis tributa fuerit; ideo hujus facultatis vigore archiepiscopis et episcopis Galliarum primo futuris facultatem concedimus, ut posteaquam canonice instituti ecclesiarum suarum regimen actu consecuti erunt, capitulum in metropolitanis et cathedralibus respective ecclesiis suis erigere possint, juxta formam a sacris canonibus conciliisque præscriptam et ab Ecclesia huc usque servatam, cum eo dignitatum et canonicorum numero, quem ad earumdem metropolitanarum et cathedralium ecclesiarum utilitatem et honorem, attentis rerum circumstantiis, expedire judicabunt » (*Recueil.... Fallot de Beaumont*, tom. cit., pp. 40, 41. — Bon, *op. cit.*, p. 90).

[2] *Recueil.... Fallot de Beaumont*, tom. cit., pp. 47 sv.

[3] *Id.*, pp. 160 sv.

Les articles organiques de la convention du 26 messidor an IX, frauduleusement ajoutés au Concordat par le Gouvernement français à l'insu du pape, qui refusa de les reconnaître et ne cessa jamais de protester contre eux [1], portaient au titre II, section 5, article 35 :

« Les archevêques et évêques qui voudront user de la faculté qui leur est donnée d'établir des chapitres, ne pourront le faire sans avoir rapporté l'autorisation du Gouvernement, tant pour l'établissement lui-même, que pour le nombre et le choix des ecclésiastiques destinés à les former. »

Les évêques n'étaient point tenus de se plier à ces exigences du Gouvernement français; ils s'y soumirent cependant pour ne pas se créer des embarras et avec l'espoir de voir le Gouvernement doter les chapitres, ce à quoi celui-ci n'était pas tenu en vertu du Concordat. Cet espoir ne tarda pas à se réaliser; un arrêté consulaire du 14 ventôse an XI (5 mars 1803) assura aux chanoines un traitement annuel, d'ailleurs bien maigre, de 1000 francs [2].

Mgr Fallot de Beaumont, nous venons de le voir, organisa son chapitre, par ordonnance du 21 décembre 1802 ; il nomma dix chanoines capitulaires, et décida que le chapitre comprendrait, outre le pénitencier et le théologal,

---

[1] Voyez les articles organiques dans BON, *op. cit.*, pp. 62 sv.

[2] Ce traitement, majoré depuis, a subi des fluctuations diverses jusqu'à sa suppression en France. Voyez, pour tous détails à cet égard, C. DAUX, *Les chapitres cathédraux de France. Notices, costumes, sceaux, armoiries*, Amiens 1888, pp. 46 sv. L'article 2 de la loi du 9 décembre 1905, sur la séparation des Églises et de l'État, porte que « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. »

En Belgique, la loi du 24 avril 1900 a fixé le traitement des chanoines de l'archevêché à Fr. 2.400 ; le traitement inférieur des chanoines d'évêché à Fr. 2.000, et le traitement supérieur à Fr. 2.400. Le traitement supérieur est accordé aux chanoines qui ont cinquante années d'âge, et ont rendu, en qualité de chanoine, pendant cinq ans au moins, des services rétribués par le trésor public.

quatre dignitaires, le doyen, l'archidiacre, le grand-chantre et l'archiprêtre.

Le chiffre de dix chanoines paraît bien mesquin, comparé au personnel nombreux des anciens chapitres cathédraux : celui de Saint-Bavon, à Gand, se composait de 32 chanoines, celui de Saint-Donatien à Bruges, en avait 31, celui de Saint-Martin, à Ypres, 32.

La limitation excessive du nombre des chanoines était le fait du gouvernement français, qui, dans les articles organiques, s'était arrogé le droit d'approuver le nombre et le choix des chanoines, en d'autres termes, de fixer ce nombre et de n'admettre que ceux qui lui plaisaient; prévoyant le jour où il aurait à doter les chapitres, il cherchait à réduire le plus possible les charges qui allaient peser sur lui de ce chef.

Pour renforcer leurs chapitres et remplir quelque peu les vides laissés dans les stalles si tristement dégarnies de leurs cathédrales, les évêques nouvellement nommés créèrent, à côté des chanoines « titulaires » — c'est le nom que reçurent les chanoines capitulaires, — un certain nombre de chanoines « honoraires », titre inconnu chez nous sous l'ancien régime. Ces chanoines n'avaient pas voix au chapitre, mais jouissaient du droit de porter le costume canonial, propre aux chanoines titulaires et d'assister avec eux aux offices capitulaires. Nous en parlerons plus loin.

Voici les noms et qualités des premiers chanoines titulaires nommés par Mgr Fallot de Beaumont (1) :

---

(1) M. le chanoine Lavaut, alors secrétaire de l'Évêché de Gand, a publié dans la *Godsdienstige Week van Vlaanderen* (XVIe jaar 1883-84), sous le titre de *Overlijdensboek van Sint-Baafskapittel*, l'obituaire du chapitre de Saint-Bavon, réérigé en 1802 ; cet obituaire s'arrête au 29 octobre 1883.

« Dit nieuw kapittel, — écrit l'auteur, — *op 9 october 1802* samengesteld en door Mgr Fallot de Beaumont *den 27 December* van hetzelfde

1. Maximilien-Macaire de Meulenaere, J.U.L. et S.T.B.F.

Chanoine gradué noble de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (1779). Doyen du chapitre (12 février 1796). Vicaire capitulaire du diocèse de Gand (10 juin 1795). Membre du conseil épiscopal ([1]), examinateur synodal et vicaire général de Mgr Fallot de Beaumont ([2]).

2. Pierre-Jacques De Pauw, S. T. L.

Doyen de l'ancien chapitre de Saint-Donatien, à Bruges (4 octobre 1790). Vicaire capitulaire du diocèse de Bruges, au décès de Mgr Brenart (2 décembre 1794). Membre du conseil épiscopal, examinateur synodal, vicaire général de Mgr Fallot de Beaumont, pour le district de Bruges, avec résidence en cette ville ([3]).

---

jaar plechtig ingehuldigd, bestaat, etc. » Ces dates ne se concilient guère avec les lettres de Mgr Fallot de Beaumont, organisant le nouveau chapitre, et datées du 21 décembre 1802 ; à moins de dire que les nouveaux chanoines reçurent avis de leur nomination le 9 octobre, que cette nomination fut portée à la connaissance du diocèse le 21 décembre, et que l'installation solennelle de ces Messieurs eut lieu six jours plus tard.

([1]) Par lettres du 15 juillet 1802, Mgr Fallot de Beaumont choisit comme membres de son conseil MM. de Meulenaere et De Pauw, ses vicaires généraux, MM. de Meezemaker et Vermeesch, administrateurs généraux du district d'Ypres, et en outre huit ecclésiastiques habitant Gand et ayant tous fait partie de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (*Recueil... Fallot de Beaumont*, tom. I, pp. 68, 69).

([2]) M. Lavaut, copiant Mgr Bracq, dit dans son *Overlijdensboek*, etc. loc. cit., p. 267, que M. de Meulenaere fut nommé chanoine titulaire par Mgr de Broglie, le 28 mars 1809. Comment concilier cela avec les termes de l'ordonnance précitée du 21 décembre 1802 ? Mgr Fallot de Beaumont y dit : «... *præsentis decreti tenore... decernimus erecti in Ecclesia Cathedrali Nostre Capituli* CANONICOS EXISTERE... Immédiatement après viennent les noms des dix nouveaux chanoines titulaires, en tête desquels figurent ceux des deux vicaires généraux du prélat, MM. Maximilien de Meulenaere et Pierre De Pauw.

Pour tous autres détails sur M. de Meulenaere, voyez LAVAUT, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., p. 267 et surtout BRACQ, *Leven van Z. H. Mauritius de Broglie, XIX*en *Bisschop van Gent*, Gent, s. d. (1844), parmi les notices biographiques qui terminent le volume, pp. 229 sv.

([3]) Le nouveau diocèse de Gand était très vaste. Formé des deux départements de la Lys et de l'Escaut, il comprenait, outre l'ancien

3. Gilles-François De Grave, S. T. et J. U. L.

Primus Lovaniensis (1751). Chanoine gradué de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (9 novembre 1767). Grand-chantre (12 mars 1773). Vicaire capitulaire du diocèse de Gand, au décès de Mgr de Lobkowitz (26 février 1795). — Membre du conseil épiscopal et examinateur synodal ([1]).

4. Emmanuel-Jean-Charles-Joseph de Waepenaert, J. U. L.

Chanoine gradué en droit de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (16 avril 1773). Archidiacre (29 décemkre 1787). Vicaire capitulaire du diocèse de Gand, au décès de Mgr de Lobkowitz (26 février 1795). — Membre du conseil épiscopal et examinateur synodal ([2]).

---

diocèse de Gand presque entier et tout l'ancien diocèse de Bruges, soixante paroisses environ de l'ancien diocèse de Tournai, près de quatre-vingt-dix paroisses de l'ancien diocèse d'Ypres, une bonne partie de l'ancien archidiocèse de Malines et quelques paroisses de l'ancien archidiocèse de Cambrai.

Pour faciliter l'administration spirituelle de cet immense territoire, Mgr Fallot de Beaumont le divisa en trois districts, ceux de Gand, de Bruges et d'Ypres. Il se réserva celui de Gand, confia le district de Bruges, avec le titre de vicaire général, au doyen de l'ancien chapitre de Saint-Donatien, M. Pierre De Pauw (8 juillet 1802), et celui d'Yprés, avec le titre d'administrateurs généraux, à MM. Joseph-Antoine de Meezemaker et François-Jacques Vermeesch, respectivement archidiacre et écolâtre de l'ancien chapitre de Saint-Martin, à Ypres (12 juillet id.).

M. Lavaut, dans son *Overlijdensboek van Sint-Baafskapittel*, n'a point donné place à M. De Pauw bien que celui-ci eût obtenu, comme nous l'avons vu, une des dix premières prébendes du nouveau chapitre; la minuscule carte de faire part de son décès lui donne aussi le titre de « Chanoine de la Cathédrale de St.-Bavon, à Gand ». Comme M. De Pauw, en sa qualité d'administrateur du district de Bruges, habitait cette dernière ville, il aura été dispensé de la loi de résidence, *ob evidentem Ecclesiæ utilitatem*, à moins qu'il n'ait résigné son bénéfice et reçu le titre de simple chanoine honoraire, chose que, faute de données suffisantes, nous ne pouvons tirer au clair.

Voyez, sur M. De Pauw, Bracq, *Leven van Z. H. Mauritius de Broglie*, etc., parmi les notices terminales du volume, pp. 231, 232, et surtout la notice fort complète, que lui a consacrée M. le chanoine De Schrevel, dans la *Biographie nationale*, tom. XVI, Bruxelles, 1901, coll. 725 sv.

([1]) Voyez Lavaut, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., p. 235.

([2]) Id., p. 227.

5. Jean-Baptiste-Ignace-André Le Bègue, S. T. B. F.

Obtient la XV[e] prébende de l'ancien chapitre de Saint-Donatien, à Bruges (2 juin 1783). Écolâtre (28 septembre 1789) et receveur des biens du séminaire (29 novembre 1791). Ancien secrétaire de Mgr. l'évêque Brenart (¹).

6. Ambroise-Charles-Ghislain Goethals, S. T. et J. U. L.

Chanoine gradué en théologie de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (27 décembre 1787). Secrétaire du vicariat capitulaire (26 février 1795). Vicaire capitulaire (16 octobre 1797). — Membre du conseil épiscopal et examinateur synodal (²).

7. Louis-Jean-Hyacinthe Papeleu, J. U. L.

Nommé par Pie VI chanoine de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (mai 1793). Chanoine gradué en droit (5 septembre 1795). Vicaire capitulaire (12 février 1798). Membre du conseil épiscopal (³).

8. Jacques-Melchior Devolder, S. T. L.

Professeur de théologie au séminaire de Gand (31 mars 1793). Chanoine gradué en théologie de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (18 juillet 1793). — Membre du conseil épiscopal et examinateur synodal (⁴).

(¹) Voyez LAVAUT, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., p. 267. Le chanoine Le Bègue accompagna Mgr Brenart dans son exil volontaire et assista son maître à la mort, qui le surprit à Anholt, en Westphalie, le 26 octobre 1794.

(²) Voyez sur M. Ambroise Goethals, l'une des plus dignes figures de l'ancien clergé gantois, une belle notice biographique dans le *Journal historique et littéraire* de Kersten, tom. III, Liège, 1836-37, pp. 69 sv. M. le curé-doyen Vande Putte s'est inspiré de cette biographie pour écrire la vie de M. le chanoine Ambroise Goethals, insérée dans son recueil : *De geloofsbelijders of levens van vlaamsche priesters, die tijdens de fransche omwenteling vervolging hebben onderstaen voor het geloof*, tom. II, Poperinghe, 1862, pp. 65 sv. Voyez aussi *Biographie nationale*, tom. VIII, Bruxelles, 1884-85, coll. 71 sv. (art. du chan. Reusens) ; BRACQ, *Leven van Z. H. Mauritius de Broglie*, etc., parmi les notices finales, pp. 238 sv., et LAVAUT, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., p. 268.

(³) LAVAUT, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., p. 252.

(⁴) Id., p. 227.

9. François-Antoine Martens, S. T. L.

Professeur de théologie au séminaire de Gand (5 janvier 1790). Chanoine théologal de l'ancien chapitre de Saint-Bavon (4 septembre 1795). Vicaire capitulaire (25 janvier 1798). Membre du conseil épiscopal et examinateur synodal ([1]).

10. Jean-Antoine Iroy.

Ancien religieux de l'ordre des Frères-Prêcheurs. Après la suppression violente des maisons dominicaines en France, successivement curé de Vauréas, au diocèse de Besançon, et vicaire général de ce diocèse. Il accompagna à Gand Mgr Fallot de Beaumont, dont il était l'homme de confiance et le confesseur ([2]).

Outre ces dix chanoines titulaires, Mgr Fallot de Beaumont nomma, par sa même ordonnance du 21 décembre 1802, huit chanoines honoraires, dont les six premiers avaient appartenu à l'ancien chapitre de Saint-Bavon ([3]). Ce chapitre eut donc la part large dans les nominations, que fit le prélat pour constituer le nouveau chapitre de sa cathédrale : il lui en échut treize sur dix-huit. L'ancien chapitre de Saint-Donatien, à Bruges, se vit réserver deux canonicats titulaires ; seul, l'ancien chapitre de Saint-Martin, à Ypres, fut complètement oublié dans la répartition des faveurs épiscopales. Ce ne fut guère que l'année suivante, le 18 avril 1803, que deux membres de cet ancien corps, MM. les administrateurs généraux de Meezemaker et Vermeesch reçurent le brévet de chanoine honoraire. Mgr Fallot de Beaumont se montra plus aimable envers les anciens chanoines de Saint-Donatien ; le 18 avril 1803, il nomma trois d'entre eux chanoines honoraires de sa cathédrale, savoir MM. Jean-Antoine Buydens, Louis-Albert Caytan et Charles-Philippe-Mat-

---

([1]) LAVAUT, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., p. 252.

([2]) Id. p. 227.

([3]) Voyez les noms de ces huit Messieurs dans *Recueil... Fallot de Beaumont*, tom. I, p. 163.

thys ([1]) tous trois anciens vicaires capitulaires du diocèse de Bruges. Le 2 Mars 1804, il déféra le même honneur à M. le chanoine Pierre-Louis-François de Molo ([2]).

Nous terminons ici notre introduction. Nous sommes entré dans des détails un peu longs peut-être sur l'organisation et la composition du nouveau chapitre de Gand; mais on voudra bien ne pas oublier qu'à l'époque où celui-ci fut constitué, les diocèses de Gand et de Bruges n'en formaient qu'un et n'avaient qu'une seule cathédrale. Cette page d'histoire religieuse intéresse donc les deux Flandres, et c'est à ce titre que nous avons voulu en enrichir notre travail.

E. Rembry.

([1]) Lavaut, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., pp. 275, 235, 227.

Nous possédons les lettres de nomination de chanoine honoraire de M. Charles Matthys; elles sont accompagnées d'une lettre d'envoi, de la main de Mgr Fallot de Beaumont, conçue comme suit:

« Je vous envoye, Monsieur, des lettres de chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, vous ne contractes aucune obligation et vous receves une preuve de l'estime et de la considération avec lesquelles je suis, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Eti. Ev. de Gand.

Gand ce 19 avril 1803.

([2]) Lavaut, *Overlijdensboek*, etc., loc. cit., p. 227.

LE SERVICE DES POSTES

à Bruges

(1280-1344)

Celui qui parcourt nos premiers comptes communaux, peut remarquer dans chacun d'eux, un chapitre spécial de la section des Dépenses consacré aux messagers et courriers. Ce qui frappe du sein de cette nomenclature assez monotone, c'est par ci par là, la mention de l'objet de ces messages. Mais quant à l'organisation des moyens de transport, à la sûreté et réciprocité des correspondances, aux mesures de l'itinéraire, à la réglementation de ces facteurs ambulants, en un mot à l'organisation générale du service des postes, les détails ont échappé jusqu'ici à l'attention, soit à cause de leur laconisme, soit à cause de leur défaut de précision. Cette question ainsi négligée revêt un caractère de nouveauté, qui ne manque pas d'intérêt, croyons nous, pour l'étude des institutions du moyen âge.

Comme pour toute recherche semblable, il nous faudrait procéder logiquement du simple au composé, de l'analyse à la synthèse, pour arriver à une idée complète et systématique. Cependant cette marche n'est pas sans difficultés, et il nous a paru plus compréhensif de renverser ce

dispositif, en esquissant d'abord un tableau final, et en remontant après, par ordre chronologique, aux premières traces pour suivre leur développement graduel dans nos textes.

Nous commencerons par le compte de 1343-1344.

La correspondance de cette année est notée dans le chapitre de la dépense des messagers et chevaucheurs [1] (*boden ende riders*). Il en vint ou l'on en expédia des ou vers les localités suivantes :

Adinghem
Aelst (land van)
Aermentiers
Aken
Alemaengen
Alewin
Andwerpen
Ardenburg
Atrecht
Avengoen
Axele
Belle
Berghen (S. Winnocx)
Bernhem
Blankenberghe
Bovenkerke
Broucburg
Bruessele
Caestre
Camerike
Cassele
Cnocken
Cortemarc
Coukelare
Curtrike
Damme
Denremonde
Dixmude
Doinse
Dordrecht
Dorneke
Dunkerke
Dunen (ten)
Ekelo
Gent
Gheeroudsberghe
Ghistele
Greveninghe
Haeringhe
Henegauwe
Hulst
Inghelaud
Jabbeke
Knesselare
Lamkin ackere
Leffinghe
Lembeke
Lodinspikere (ten)
Maldenghem
Male
Meenine
Meessine
Middelburg
Moerkerke
Mons in Henegouwen
Namuur
Niepe (wout van)
Niewerport
Oedelhem
Oudscote
Oostburg

---

[1] *Chevauciour*, courrier à cheval, du verbe *chevauchier*, parcourir à cheval. *Glossaire* de M. Scheler, p. 85, aux *Œuvres de Froissart* publiées par M. Kervyn de Lettenhove.

Oostende	Sint Omaers	Watue
Oostvrie	Sluus	Werveke
Oudenarde	Spermaelgen	Winendale
Oudenburg	Terenburg	Winghene
Poperinge	Thorout	Woestine (ter)
Pouke	Tielt	Ypre
Ramscapelle	Tournai	Ysendike
Riddewoorde	Upscote	Zandvorde
Riselo	Ursel	Zerkenghem
Roeslare	Vrie	Zisoengen
Sint Andries	Vuerne	Zwynsvoete

On voit par ce tableau que la correspondance de la ville rayonnait dans les parties les plus rapprochées de la Flandre.

Le chapitre des messagers (*boden*) qui est le plus étendu (fol. 74 à 112), va de semaine en semaine, du 3 février 1343 (v. st.) au 1 février 1344 (v. st.), c'est-à-dire toute l'année financière.

La taxe du message n'est guère uniforme, et il serait difficile d'en fixer la base. Il en est ainsi de la durée du voyage. Les deux premiers textes en offrent l'exemple dès le début.

Fol. 74, n. 1. Clais de Vos ysent te Ghent met lettren van onser stede, VJ s.

Fol. 74, n. 2. Item doe Fransois van Aertevelde ende Jan Ackerman ysent te Ghent, van VJ daghen, x lb. XIJ s.

Il est vrai qu'à ces deux derniers, dont l'un échevin et l'autre pensionnaire, on pouvait accorder une gratification plus grande qu'à un simple messager.

Au même feuillet, on voit deux messagers envoyés à Gand le 6 février qui reçoivent pour trois jours, 5 lb. 8 s., ou 18 s. par jour et par homme.

On payait également les correspondances apportées de

l'extérieur ; en d'autres termes, il paraît que la franchise de port, pour employer une expression moderne, était inconnue.

Fol. 74, n. 3. Hughe van Zele commende van Ghent met lettren tote onser stede, VJ s.

Le courrier de jour recevait naturellement moins que le courrier de nuit ; la proportion était de 6 à 8 s.

Fol. 74, n. 6. Jan de Grave commende bi nachte van Ghent met lettren tote onser stede, VIIJ s.

Les mêmes variations se rencontrent pour les chevaucheurs. Le 30 décembre, Wautier de Hond est envoyé à Thourout et reçoit le salaire d'une journée, 18 s.; tandis que Nicaise van Parys ne reçoit pour trois journées que 36 s. D'autre part, Alexandre Pladrier touche, pour un voyage à Dixmude, le prix de deux journées, 36 s., tandis que André Wandelaerd, envoyé en Brabant, reçoit pour six jours, 7 lb. 4 s. (fol. 110, n. 16).

En présence de cette diversité, il serait difficile d'établir quelque barême, et peut-être on englobait dans une même somme les frais de voyage et de séjour, ces derniers nécessairement variables. Toutefois la taxe ordinaire semble être de 6 s. et 18 s. pour les messagers à pied et à cheval, soit une proportion de 1 à 3.

Souvent le lieu de destination n'est pas précisé. Ainsi l'on trouve les désignations très vagues de : « in Brabant ; in Oost ende Westvrie ; in Henegauwen ; te vele steden westwaerd ; in Westland ; etc.

On relève dans le même chapitre et sous la même rubrique de *riders ende boden*, des députations d'échevins, conseillers, trésoriers, pensionnaires et autres employés ou représentants de la commune. Il n'y est plus question de louage de chevaux, sinon une fois au sujet d'un prisonnier fugitif, qui fut ramené de Gand.

Fol. 82v, n. 8. Van pardhuere daer die fugitif up sat.

Il y avait des messages accélérés, qu'on exprimait par les mots *met aesten*, comme on dirait aujourd'hui « par exprès », avec cette différence que la taxe restait autrefois la même, tandis que selon nos tarifs actuels, elle subit une augmentation. Un messager, venant d'Ypres, le 17 février, reçoit 8 s.; un autre, venant de la même ville, *met aesten*, le 21 février, ne reçoit rien de plus (fol. 76, n. 6 et 22). Pierre le Moine (*die Monec*) est envoyé de nuit à Poperinghe, le 21 mars, et reçoit 12 s.; le lendemain on l'y renvoie de nouveau, au prix de 10 s. (fol. 79ᵛ, n. 14 et 80, n. 1).

Les messages d'Angleterre, sans être moins fréquents que les autres années, ne comportent pas plus d'explication. Les lettres arrivent de la chancellerie royale, mais il n'est rien révélé sur leur contenu. Tout au plus, peut-on marquer les dates de leur réception ; les 8 février ; 6 mars ; 1 avril ; 16 juillet ; 7, 21, 25 août ; 13 septembre ; 2 et 12 octobre ; 8 novembre ; 4 décembre.

Les correspondances d'Allemagne deviennent rares, quoique l'établissement de la hanse et les documents commerciaux de cette époque, feraient supposer une plus grande activité dans les relations officielles (fol. 101ᵛ, n. 7 et 102, n. 3).

Les députations de magistrats et de bourgeois, soit aux parlements des villes, soit à la cour du comte, se multiplient et s'expliquent par l'état de trouble où se trouvait le pays. Cette liste intéresse notre histoire politique interne.

1 mars,	à Gand,	21 délégués.
7 mars,	à Damme,	9 »
18 mars,	à Gand,	5 »
6 avril,	à Ypres,	7 »
9 avril,	à Damme,	9 »
12 avril,	à Ypres,	7 »

14 avril,	à Ypres,	7	délégués.
19 avril,	à Gand,	4	»
21 avril,	à id.,	4	»
9 mai,	à Ypres et Poperinghe,	36	»
27 mai,	à Sluis,	17	»
9 juillet,	à id.,	5	»
16 juillet,	à Damme,	9	»
19 juillet,	à Gand,	10	»
31 juillet,	à Sluis,	5	»
10 août,	à id.,	7	»
5 septembre,	à Oudenbourg,	6	»
10 septembre,	à Tournai,	5	»
10 novembre,	à Gand,	6	»
15 novembre,	à Damme,	14	»

Outre une portée politique, les correspondances avaient parfois un but économique. Ainsi la disette menaçait de sévir ; la cause n'étant pas exprimée. Des courriers sont expédiés le 8 mai, avec mission de parcourir le pays du Franc, et en ramener du blé pour approvisionner la ville (fol. 85, n. 14). Le 26 août, un courrier du roi d'Angleterre apporte les lettres de sauf-conduit, et on lui paie 34 s. (fol. 96, n. 13). Le 24 septembre, un courrier de la loi de Messines apporte celles pour la foire de cette ville et reçoit 12 s. (fol. 99v, n. 16).

C'était du reste un ancien usage d'envoyer aux cités qui formaient la clientèle assidue des foires, des lettres d'invitation et sauf-conduit ; sous ce rapport, le magistrat de Bruges qui recevait régulièrement de ces lettres des célèbres foires de Champagne, ne restait pas en faute d'en expédier aux villes de Flandre et de l'étranger, pour son antique foire de mai et les solennités de sa procession du Saint Sang (fol. 79v, n. 5-9).

Les lettres et dépêches, cachetées et scellées, étaient

enfermées dans des boites ou custodes (1) de forme rectangulaire, ou des étuis de forme ronde ou rouleau, de fer blanc, cuir ou bois, attachées par des anneaux ou belières à une ceinture passée en bandouillère. Une de ces boîtes, de la première forme, en fer blanc, a été remise au Musée archéologique ; une autre de la seconde forme, en bois, est conservée au Dépôt de nos archives communales.

Comme un tableau des distances n'existait pas, on les calculait par le temps qu'on mettait à les franchir. L'unité de longueur se fixait par la journée de course ; et sous ce rapport, nos textes ne font aucune distinction entre les messagers à pied et à cheval.

Telle était l'organisation des messageries à Bruges, au 14e siècle.

On se demandera par quels voies et moyens les particuliers transmettaient leur correspondance ? Car il n'est pas douteux que dans une ville aussi prospère qu'était Bruges, les relations de commerce devaient être multiples et étendues, que le transport des lettres et colis se présentait non seulement comme une nécessité de service privé, mais même de service public. A défaut de documents certains, on est réduit aux conjectures. Il apparait tout d'abord que les grands commerçants, pour faire parvenir à destination leurs ordres, lettres de change et numéraire, devaient engager à leurs frais des porteurs, ou en attacher à leur maison. En tous cas, il est probable qu'il y eut ici des courriers avant ceux de l'Université de Paris, qui d'ailleurs avaient une qualité officielle toute spéciale.

Nous allons voir maintenant comment cette organisation des postes s'est formée ; à cet effet, il nous faudra remonter le cours des événements et remonter la succession de nos premiers comptes communaux.

(1) C. 1304 A, fol. 20, n. 20. Doe Coppine den cupere van J messagiere bus, XIJ s.

C. 1280-82.

Chapitre III des dépenses intitulé : *Pro causa Synodi.*

In die Nativitatis Domini, nuncio litteras de curia Romana afferenti, x s.

Tunc, nuncio Robloet, litteras de curia afferenti, xi s.

Tunc, Jacobo de Turri, misso Dam, pro eodem negocio, iij s.

Item, feria quinta post Letare, Johanni de Insulis, misso Furnis pro dicta causa, iiij s.

Item, feria secunda post primam diem Marcii, magistro Henrico Robloet per Fredericum socium Paganelli [1] in dicta curia, x^c lb.

Item, feria quinta ante Pasche, Johanni de Insulis misso Romam ad Robloet cum litteris, viij lb. xiij s. viij d.

Chapitre V. *Extradatum ad equitationes.*

Du 2 novembre 1281 au 26 septembre 1282, on compte 62 postes.

Chapitre VI. *Extradatum nunciis.*

Du 22 octobre 1281 au 10 octobre 1282, on compte 74 postes.

Dans ce premier chapitre, on voit les chevaucheurs de la ville, Biervliet, Laerdekin, Denard, Jean le Clerc, Pierre de Champ (*de agro*), Loenin, Hugues Cant envoyés à Arras, chez les argentiers ; à Winendale, au comte ; à Gand, Ypres, Lille, Paris, Courtrai, Audenarde.

Des députations d'échevins, dont le nombre n'est pas ordinairement indiqué, allant à Winendale, Lille, Saint-

---

[1] Les Paganelli étaient une société de Lombards établis à Bruges. Cfr. *Invent. des chartes*, t. I, p. 219; t. III, p. 249.

Omer, Paris, Audenarde, Ypres, Douai, pour traiter les affaires importantes, qui sont mentionnées pour chaque expédition, tantôt avec le comte, tantôt avec les bonnes villes; telles la monnaie, la révision des cueres, la draperie, le dicage au Dam, le poudre, les Anglais, les prétentions du roi de France, les exigences du comte de Flandre. Ces mentions se rencontrent rarement pour les chevaucheurs.

Quel était le nombre de chevaux qu'on employait à ces itinéraires, les uns plus longs que les autres, et quels moyens de ravitaillement, à défaut de l'établissement de relais? Les textes ne précisent rien dans leur laconisme; l'un parle de sept chevaux pour trois messagers allant à Arras chercher du numéraire; deux autres parlent de sommeliers, chargés probablement de provisions de vivres.

Le chapitre des courriers à pied (*nunciis*) porte en dépense les frais des messagers de la ville, et de ceux arrivant de l'étranger que la ville remboursait.

Quant au tarif des courses, aucune base d'appréciation se présente. On paie un messager allant à Lille 15 s., tandis qu'on débourse seulement 25 s. pour un messager allant en Allemagne.

C. 1284.

Fol. 15, n. 26. Tunc (feria secunda sequenti dominicam ante Nativitatem beati Johannis, 19 juin), nuncio afferenti litteras de astiligio ypreusi, 40 s.

Fol. 15v, n. 4. Tunc (dominica post decollationem beati Johannis, 3 septembre), nuncio afferenti litteras de XVIJ villis, 10 s.

Fol. 16, n. 5. Tunc (in octava Nativitatis beate Virginis, 15 septembre), Monekin misso Parisius, 30 s.

C. 1285.

Extradatum nunciis.

Fol. 8, n. 12. Item, feria secunda ante Andream, nuncio de Gandavo bis eques, 11 s. 3 d.

Fol. 8ᵛ, n. 7. In octava Epiphanie Domini, nuncio de Lubeke, 35 s.

Fol. 8ᵛ, n. 25. Item, prima die maij, Maukino misso ad bonas villas Flandrie et alibi pro diebus ostensionis pannorum in nundinis brugensibus mutandis, 30 s.

C. 1288.

Extradatum pro equitatione.

Fol. 26, n. 1. In die Martini hyemalis. I. clerico cum coxino Attrebatum, pro expensis et mercede trium equorum, 8 lb. 6 s.

Fol. 26, n. 11. Item, in die Purificationis beate Virginis, I. clerico et servientibus Attrebatum, pro expensis et mercede equorum, 9 lb. 17 $^1/_2$ s.

Le 1 mars, on lui paie encore pour le même voyage avec 12 chevaux, 23 lb. 8 s. 11 d., et le samedi après l'Assomption, 24 août, pour ce voyage avec 2 chevaux, 55 s.

Extradatum nunciis.

Fol. 29ᵛ, n. 3. Item, prima die maij, servienti domini Willelmi de Flandria nuntianti nativitatem filii dicti domini Willelmi, 4 lb.

Fol. 30, n. 4. Tunc, in vigilia Mathei, 20 septembre, nuncio servientum Regis, 5 s.

C. 1290.

Fol. 31, n. 17. Pro expensis equorum ville sub Bellardo factis, 16 lb. 5 s.

Solutum pro expensis equitantium.

Fol. 31^{v}, n. 1. In crastino Vincentij, 23 janvier, magistro J. de Messines pro negotio monete ad scabinos Flandrie Curtraci, 55 s.

Fol. 31^{v}, n. 9. In sabbato post Purificationem, 4 février, scabinis Parisius ad Regem, 159 lb. 8 s. 11 d.

Fol. 32^{v}, n. 12. In die divisionis Apostolorum, 15 juillet, Jacobo Scinkel et Johanni Bonin, missis ad regem Anglie in Angliam, tam pro salario quam pro expensis, 35 lb. 18 s. sterlingorum, valent 119 lb. 13 s. 4 d. gr.

Fol. 33, n. 5. Tunc quarta sequenti post Exaltationem Sancte Crucis, Bollardo cum decano et vinders de cora apud Thoraltum, 27 s.

Tunc Burgimagistris apud Dam, pro naulo, 33 d.

Dominica post Assumptionem, Bollardo et makellariis pro conductione equorum, 10 s.

Extradutum nunciis.

A un messager venant de Paris, 20 s. et 16 s. (fol. 34, n. 1 et 7).

A un autre envoyé à Paris, 30 s.; 40 s.; 3 lb. (fol. 34^{v}, n. 4 et 35 n. 9).

C. 1291.

Solutum pro expensis equitantium.

Fol. 31, n. 8. Feria tercia post dominicam ante Nicholaum, 4 décembre, Petro Steenkin misso ad regem Anglie, pro discordia de Bayone, 12 lb. 13 s. 4 d.

Fol. 31^{v}, n. 15. Feria quinta post Penthecosten, 14 juin, Egidio Ram misso in Scotiam, pro pace ibidem acquirenda, 20 lb.

Les missions en Angleterre furent fréquentes cette année; on remarque entre autres: Feria tercia post Remigii, 2 octobre, scabinis cum Biervliet juniore missis in Angliam, 185 lb. 15 s. 7 d.

Fol. 33, n. 11. In crastino Xpofori, 26 juillet, Biervliet juniori Parisius contra curatum Sancte Walburgis, 36 ½ lb.

Extradatum nunciis.

Pour deux voyages à Paris on paie au courrier Biervliet, 6 lb. (fol. 33ᵛ, n. 4); tandis qu'au fol. 35, n. 21, on ne paie plus que 30 s. pour un voyage.

C. 1292.

Solutum pro expensis equitantium.

Fol. 25, n. 1. Feria secunda ante Marci evangeliste, 22 avril, Johanni Xaen, misso in Angliam pro salario, labore et expensis, 30 lb.

Fol. 25, n. 18. Pro expensis Gieloti, conductione equorum et garsione Attrebati, 18 lb.

Fol. 28, n. 7. Pro expensis Gieloti et Borengarii euntium Parisius feria secunda post Omnium Sanctorum, 4 novembre, pro locatione equorum suorum, 5 s.

On relève sous cette rubrique, 18 députations d'échevins à Winendale, dont le coût varie de 3 à 10 lb. suivant le nombre de participants. Et cela en dehors des voyages des chevaucheurs et courriers ordinaires.

Extradatum nunciis.

Des messagers venant de Gand reçoivent 5 s. ou 40 d. (fol. 28, n. 3; 29, n. 17); et de Douai de 5 à 3 s. et 40 d. (fol. 29ᵛ, n. 4 à 20).

C. 1293.

Solutum pro expensis equitantium.

Fol. 23, n. 2. Sabbato ante Nativitatem Domini, 19 décembre, pro expensis clerici Guidonis de Gringnan vjᶜ lib. de Attrebato Brugis afferenti, 3 ½ lb.

Item, tunc pro expensis Tor et Moukino, et locatione equorum pecuniam de Attrebato Brugis afferenti (*sic*), 11 lb. 13 s.

Fol. 23, n. 3. Feria quarta post Conversionem beati Pauli, scabinis Parisius, 247 lb.

N. 11. In die Purificationis, Biervliet juniori pro expensis et conductione equorum pecuniam a Rege ville debitam de Parisius Brugis afferenti, 47 lb. 14 s. [1].

Les communications avec Paris se succèdent sans relâche. Le messager Moukin s'y rend le 2 janvier, feria sexta post Circumscisionem Domini ; le 28 janvier, feria tercia post Vincentij ; le 4 février, feria tercia post Purificationem. Et les échevins, le 7 février, sabbato ante carnis privium ; le 22 avril, feria tercia post Misericordiam Domini ; le 4 juillet, in die Martini estivalis ; ils reçoivent pour ces trois voyages 177 lb., 111 $^{1}/_{2}$ lb., 88 lb. Fol. 23, n. 20 ; 24 n. 24, 24^{v} n. 18.

Les députations d'échevins vers le comte à Winendale ne discontinuent pas. On les relève dans cet ordre : 27 février ; 1, 4, 5 mars ; 8, 15, 20, 22, 23, 24, 26 avril ; 13, 14, 17 mai ; 24 juin ; 12 juillet ; 10 août ; 1, 6, 20, 25 septembre ; 31 octobre ; 12 et 17 décembre. Fol. 23^{v} à 25^{v}.

Extradatum nunciis.

Fol. 26^{v}, n. 12. Feria quinta post Mathye, nuncio Flandrie, 52 $^{1}/_{2}$ d.

Y avait-il des messagers en titre de Flandre ? On voit plus loin : nuncio comitis, fol. 26^{v}, n. 23 ; et nuncio domini Willelmi de Flandria ; fol. 28, n. 7.

---

[1] Cette somme apportée de Paris n'était qu'un à compte de la dette royale s'il faut croire les textes suivants : Feria quinta sequenti dominicam in Paschalibus, 13 avril, eidem Biervliet Peronam pro petendo debitum in quo Rex ville tenetur, 14 lb. 16 $^{1}/_{2}$ s. Item, in die Apostolorum Philippi et Jacobi, 1 mai, eidem Parisius pro eodem, 34 lb. 12 $^{1}/_{2}$ s. Fol. 23^{v}, n. 4 et 5.

Fol. 27, n. 10. Feria secunda post Trinitatis, nuncio comitis Milnensis.

C. 1294.

Fol. 21, n. 3. Feria quinta post Assumptionem beate Virginis, Bor pro restitutione equi sui amissi in via eunti apud Pontizeram, 4 1/2 lb.

Solutum pro expensis equitantium.

Fol. 30v, n. 3. In die Xpofori, Bor apud Pontizeram eques, 3 1/2 lb.

Cette qualification de *eques* se trouve ajoutée à tous les postes des messagers en titre, dont chacun avait un cheval, et omise pour les députations d'échevins. Ce qui semblerait indiquer une fois de plus que ces chevaux appartenaient à ceux qui les montaient, et non point à la ville. Cependant ceux qui n'en possédaient pas, et se voyaient obligés d'en louer, recevaient un supplément de voyage, porté en compte en ces termes : *pro expensis et locatione equorum* (fol. 28v, n. 13; 29, n. 4). Un chevaucheur envoyé à Paris recevait de 4 1/2 à 5 lb. (fol. 30, n. 17 et 18). Au reste, hommes et chevaux avaient peu de loisirs pour reposer. Ainsi le chevaucheur Bor se rend à Gand le 1 octobre; à Ypres le 3 octobre; le 9 à Paris; le 19 à Tournai et Lille; le 28 à Audenarde et Gand; le 13 novembre à Gand et Bochoute; le 20 à Alost; le 29 à Paris; le 10 décembre à Paris; le 26 à Pont à Wendin (fol. 26, n. 1 à 10); et ainsi de suite pour les cinq autres dénommés Walkin, Moukin, Gielote, Lamsin et Goudin. En dehors de ces impenses, ils touchaient des gages fixes, payables par termes, ainsi libellés : les Rameaux, *Palmarum;* la Saint-Jean, *in nativitate beati Johannis;* la Saint-Remi, *Remigii* (fol. 24v, n. 18). Le quatrième était probablement la Circoncision ou la Chandeleur. C'est ainsi que Gielote

reçoit 26 lb. 5 s. pour les trois premiers termes; Laurent, même somme; Walkin, 7 ½ lb.; Bor, Goudin et Monkin, 18 lb. (fol. 25, n. 1 sv.). Ces trois derniers recevaient encore un costume, dont coût 6 lb. (fol. 22, n. 16), sans parler de l'indemnité, lorsque leur cheval périssait en route ou de l'achat d'un nouveau cheval en compensation.

Fol. 22, n. 8. Moukino pro restitutione equi sui amissi in via romana, 3 lb. 5 s.

Fol. 23, n. 13. Item, Moukino pro restitutione equi sui amissi in via parisiensi, 5 lb. 12 s. (1).

Ce n'était pas seulement les chevaux perdus des chevaucheurs que la ville bonifiait, mais encore ceux des envoyés extraordinaires, magistrats ou clercs chargés de missions à l'étranger. Tel fut le cas des échevins Georges de Matta et Mathieu Hoft, du conseiller Jacques de Groenendike, des clercs ou greffiers Jacques Vinne et Biervliet, pour lequel la ville acquit un premier cheval au prix de 28 lb. et un second au prix de 21 lb. (fol. 21v, n. 5 et 24v, n. 13).

Nous croyons que cette faveur était exceptionnelle. Les chevaux appartenaient bel et bien aux courriers, comme l'indique le sens grammatical des textes cités. D'ailleurs si la ville avait ses chevaux et écuries propres, elle devait avoir des palefreniers, des provisions d'avoine et de fourrages; or, nulle part, on n'en trouve de traces dans les comptes. Ensuite, les députations d'échevins, si nombreuses et fréquentes, parcourant parfois des routes si

(1) Il est à croire que ces indemnités ne représentaient pas le prix du cheval, puisqu'on paie à Jacques Vinne qui n'était pas chevaucheur en titre 22 ½ lb., et pour un destrier, de choix apparemment et caparaçonné, offert à l'argentier Louchard, 100 lb. Fol. 23, n. 3. Jacobo Vinne pro restitutione equi sui amissi in negotio ville, 22 ½ lb. Fol. 23, n. 10. Item, pro equo domino Jacobo Louchard presentato, c lb.

longues (¹), étaient transportées par chevaux et voitures ; et lorsque le prix de location n'est pas spécifié, il était compris dans le coût total du voyage.

Le nombre des échevins composant ces députations n'est pas indiqué ; une seule fois on le mentionne, mais sous la rubrique *Extradatum commune*.

Fol. 23ᵛ, n. 8. In vigilia Magdalene, Burgimagistro et quinque scabinis electis ad eumdem in expeditione versus Gerardimontem, LXX lb.

Cette mention du bourgmestre ne se rencontre que deux fois dans le chapitre des chevauchées, *Expensis equitantium*, et chose bizarre, il s'agit chaque fois d'une course à Damme (fol. 29ᵛ, n. 16 ; 30, n. 20).

Une dernière remarque à l'appui de nos assertions. La plupart des articles des *equitantium*, portent l'énoncé *et eques*, que l'on ne peut rendre que par *expense equi*. En effet, il serait malaisé de le traduire par le prix du cheval pour les motifs déduits plus haut, soit que le cheval appartienne au chevaucheur ou qu'il l'ait pris en location. Le messager Gielote est envoyé sept fois à Arras ; six fois l'on ajoute *pro locatione equorum*, et la septième *pro expensis et equis*. Ces mots sont régulièrement omis pour les députations d'échevins que la ville défrayait entièrement. A moins de supposer que ces échevins, choisis dans la *poorterie* et les gens des métiers, avaient un état de fortune qui leur permit de tenir équipage et assez de chevaux pour se relayer de Bruges à Paris ; ce qui est inadmissible.

La ville payait les frais des messagers venant de Gand,

(¹) D'après le relevé que nous en avons fait, elles se rendirent deux fois à Male, 20 fois à Winendale, 3 fois à Gand, une fois à Dordrecht, 2 fois à Lille et Douai, 5 fois à Courtrai, 3 fois à Paris, 2 fois à Damme, une fois à Peteghem, en Hollande et à Senlis. Soit un total de 41 voyages, effectués du 1 octobre 1293 au 30 septembre 1294. Fol. 23 à 30ᵛ, n. 7.

Ypres, etc. Ces villes usaient-elles de réciprocité ? Cette taxe qui d'ordinaire s'élève à 5 s. pour Ypres, Gand, Furnes, était réduite à 40 d. pour Damme et Ostende ; portée à 7 s. 4 d. pour Douai, et 10 s. pour Saint-Omer. Elle variait beaucoup ; au fol. 31v, n. 8 un messager de Blankenberghe reçoit 12 s. 3 d. et au même feuillet n. 12, il reçoit 3 s.

C. 1298. (1)

Solutum pro expensis equitantium.

Extradatum nunciis.

Ce dernier chapitre semble complet, bien qu'abrégé. A plusieurs reprises les lieux de destination ne sont pas indiqués, et le scribe se contente des mots : in diversis locis.

Nous avons relevé les textes suivants :

Cheval perdu. On paie à Hoft, pro restitutione equi sui in via Parisiensi amissi, 49 lb. ; à Jacques van Groenendike, 10 lb. ; à Jehan fe Pierre, 46 lb. 5 s. pendant les mêmes voyages (fol. 17 à 20).

Mission à Rome. Feria quarta post Marci Ewangeliste, Gerardo Cant et Paulo de Mota Romam missis, MLXXX lb. (fol. 17v, n. 24).

Tunc Symone Scotte ibidem pro locatione equi sui et labore, v lb.

Paul de Mota, trésorier de la ville, au traitement de 30 lb. (fol. 18, n. 15 et 29v, n. 20).

Fol. 20, n. 4. Feria sexta ante Omnium Sanctorum Paulo de Mota ad Regem misso, 8 lb. 5 s.

Item, ebdomade ante Purificationem, 15 lb. (fol. 20, n. 11).

Item, ebdomade post Palmarum, 96 lb. 2 s. (fol. 20, n. 19).

---

(1) Manquent l'entête et la première partie de *Extradatum commune*. Les années 1395-97 manquent.

Autres ambassades au roi de France.

Fol. 21, n. 8. Die lune post Lucem, Waelkino apud Hesdin ad Regem misso, 30 s.

Fol. 21^v, n. 11. Feria secunda post Exaltationem Sancte Crucis, Lamkino Ter ad Regem misso: 30 s.

Fol. 22^v, n. 17. In vigilia Michaelis, Boudekino famulo Jacobi de Groendike misso apud Laepscure ab Inghelmonstre quando Rex ibi iacuit, pro servicio et labore, 5 lb.

Comte de Saint-Pol. Feria secunda post Eligii, pro duobus equis emptis et comiti Sancti Pauli presentatis, CLV lb. (fol. 18^v, n. 30).

Messages à Paris. Il y en eut treize cette année, dont quatre à cheval et neuf à pied. Quel temps ces courriers mettaient-ils à faire le trajet ?

Fol. 22^v, n. 7. Feria quinta ante Marci, eidem Walkino Parisius per XV dies, 4 lb. 18 s.

C. 1299.

Au chapitre des chevaucheurs, *equitantium*, on remarque, aux mois de février et mars, des ambassades d'échevins à Courtrai et Paris (fol. 25 et 25^v).

Au chapitre des courriers, *nunciis*, on relève treize partis pour Paris, et un venu de Rome, apportant des lettres, *litteras*, qui reçoit 10 s. (fol. 27, n. 18).

Au chapitre de l'*extradatum commune*, nous avons noté :

Fol. 20, n. 24. Colardo Alverdoe pro restitutitue cambii C lib. sibi solutarum pro via Parisiensi anno XCVJ, 5 lb.

Fol. 22, n. 14. Johanni Alverdoe (1) filio Jacobi pro expensis ab ipso factis in via de Inghelmonstre tempore resignationis ville, 8 lb.

Fol. 23^v, n. 19. Matheo Hoft (1), misso in Angliam, pro expensis suis, 5 lb.

(1) Jean Alverdoe était alors échevin et Mathieu Hoft conseiller; celui-ci fut bourgmestre l'année précédente (fol. 24^v, n. 3).

C. 1300.

Compte des dépenses de la ville, clôturé le jour de S. Denis, moitié flamand moitié latin, sans rubriques spéciales.

Les articles étant entremêlés, nous reproduisons ceux qui touchent à notre sujet.

Fol. 2, n. 23. Swonsdages vor S. Donaes daghe, Symon Schotte ghesent omme maistre Oeden van Sens, van pardheuren ende van coste, 40 s.

Fol. 2, n. 36. Sabbato ante Omnium Sanctorum, van coste die der stede parde verterden, 32 s.

Ce texte semble indiquer que la ville avait des chevaux en réserve pour les divers services, notamment pour les missions. Cette supposition serait encore corroborée.

Fol. 12, n. 25. Prima die maii, pro equo empto ad opus Symonis Romam misso, 12 lb. 4 s.

Mais vu le cas isolé on est fondé à croire que c'était là une exception puisque tout le reste du compte démontre le contraire. A preuve entre beaucoup d'autres, ce texte :

Fol. 7, n. 4. Tunc Johanni filio Petri, Johanni Schinkel, Colardo Alverdoe Gandam missis, pro locatione equorum, 45 s.

La gratification accordée aux courriers étrangers était plutôt une prime d'encouragement qu'un salaire, puisque l'on donnait une même somme pour un courrier venant de Rome, Paris ou Ypres, malgré l'énorme écart des distances.

Fol. 10, n. 22. Tunc nuncio litteras Rome portandi, 10 s.

Une députation de onze magistrats envoyée à Cîteaux près de Blois à Philippe le Bel, met 24 jours à ce voyage ; la ville paie, comme toujours, le louage des chevaux.

Fol. 14, n. 3. Item, eisdem omnibus pro locatione equorum ibidem, 122 $^1/_2$ lb.

Plus loin, on voit ranger dans ces débours les frais des écuyers ou servants, *garsoenen* et ceux d'hébergement.

Fol. 14, n. 17. Pro hospicio scabinorum Curtraco, 47 s. Pro expensis equorum garsionum ibidem factis, 32 1/2 s. (1).

C. 1302. (2)

Rendu par les deux bourgmestres Martin vander Rughe et Jean Eyme van Harenbourgh de leur gestion financière, qui se rapporte principalement aux événements de la guerre contre le roi de France.

Dits ute igheven omme den cost vanden riders.

On voit apparaître ici plusieurs héros de l'indépendance.

Fol. 64, n. 19. Item maendaghes na Sinte Magdalene daghe, de raed ende hoefmane met groten gheselscepe tot Ghent jeghen ons heren Jans comste van Namen, 224 lb. 10 s. 3 d. Item, sdonresdaghe daer naer min here Jan Beyers ende min here Pauwelse van Langhemarch ende Jan Breidel. 15 lb.

Jean Breidel est envoyé encore à Bruxelles, 2 août; à Termonde, 13 août; à Hulst, 18 août; fol. 64v, n. 1, 2. 3.

Vte jgheven den boden.

Entre autres messagers étrangers payés par la ville on distingue :

Fol. 65v, n. 2. Donresdaghes naer S. Pieters daghe, miins heren Guys bode, 10 s.

Fol. 65v, n. 21. Saterdaghes na S. Matheus daghe, een messagier die came van den March graven ju Allemaengen, 3 lb.

Fol. 65v, n. 22. Item, boden commende van Inghelant, 40 s.

(1) Une dernière remarque : il résulte du texte qui suit, que la ville prenait encore en location des chevaux servant aux tournois, et cette année même pour la joûte offerte à l'occasion de l'entrée de Philippe le Bel à Bruges. Fol. 18, n. 11. Waltero de Atrio pro locatione equorum Meikini et ejus sociorum equitatum ad hastiludium, 16 s. hoc est 26 lb. 25 s. 8 d.

(2) L'année 1301 manque.

Cette taxe, disions-nous, avait plutôt le caractère d'une gratification; ce qui le prouve au surplus, c'est la différence qu'on relève entre les messagers brugeois et étrangers allant et venant d'une même destination.

Fol. 66, n. 2. Een bode iseut te Risele, 10 s.

Fol. 66, n. 6. Den boden van Risele, 5 s. 5 d.

Comme on était en temps de guerre, la ville avait acheté ou loué des chevaux pour la remonte de la cavalerie et des équipages du train. On les trouve désignés sous les noms de *parden*, *hars* ou *ars* (horse), *wagheparden*, fol. 49ᵛ-50; d'après les textes, un attelage comptait de quatre à cinq chevaux; fol. 54ᵛ passim.

C. 1303.

Divisé en trois parties : A, du 2 février 1303 au 26 mai; B, du 26 mai au 1 octobre; C, du 1 octobre au 2 février 1304 (n. st.). Nous suivrons cet ordre.

A. *Vte ygheven omme den cost vanden ridene.*

On relève ici une grande divergence de prix. — Ainsi le messager envoyé à Sluis reçoit tantôt 6 lb., 3 lb., 20 s., 17 s., 9 s., etc. Fol. 27, n. 1-16.

Vte ygheven den boden.

Même divergence. L'envoyé à Lille reçoit 30 s., 20 s., 10 s., etc. Fol. 28, n. 1-12.

Nous trouvons encore les héros de la bataille de Courtrai, le comte de Renesse, Jean de Namur, Guillaume de Juliers; n. 5, 9; fol. 28ᵛ, n. 1.

B. *Vte ygheven vanden costen vanden ridene.*

Les chevaucheurs reçoivent leur paie de route, *vart* ou *vard*, tous frais compris, *te haren coste*, sans en excepter les échevins, les cent hommes et le bailli.

Fol. 53v, n. 2. Smaendaghes na Onser Vrouwen daghe in pietmaent, scepenen ende hondert mannen isent ter Slus metten bailliu, tharen coste, 10 lb.

C. Dans l'énumération des arriérés figure le prix des chevaux perdus ou blessés aux expéditions :

Fol. 85, n. 2. Van restitutien van J parde verloren, 30 lb.

Van arghinghen van sinen IJ parden, 6 lb.

Et le prix des chevaux achetés ou loués :

Fol. 87, n. 1-8. Bi Willem Missinc van IJ parden ycocht ter stede bouf, 30 lb.

Omme evene, forage ende litiere ten ymenen parden bouf, 8 s. 16 1/2 d.

Item van hoye, derengarden, marscalkerien...

Bi den selven van pardhueren.

Ce dernier poste se retrouve sous la rubrique : *Den cost vanden boden*, pour le service des messageries à cheval.

Fol. 91, n. 21. Coppin den Reepre ysent ter Sluus van pardhuren, IIJ daghe.

On payait même la location de chevaux en pays étranger.

Fol. 97v, n. 5. Willem van Osteys van restitutie van enen parde dat ic verloes in Inghelant in der stede dienste, 12 lb.

C. 1304.

En trois parties : A, du 2 février 1304 (n. st.) à juin; B, de juin à octobre; C, d'octobre au 2 février 1305 (n. st.).

A. Nous voyons ici la mention de chevaux communaux, d'harnachement, vétérinaires, fourrages, etc.

Fol. 20, n. 8. Van den ghemeenen parden te beslane ende te latene.

Fol. 20, n. 36. Den here Niclaise den Cupere van J parde tessaterne.

Fol. 20, n. 42. Van IIIJ daregaerden.

Fol. 20v, n. 22. Van den costen van den ghemeenen

parden die ploghen te vaerne inder stede bederve, staende ser Jans Maeghs, van den voerne, hoye ende stroo, 28 lb. 18 s.

L'emploi du passé *ploghen te vaerne* semble indiquer que cet achat de chevaux ne fut que momentané, et amené peut-être par les nécessités militaires. En tous cas il ne s'appliquait point au service des correspondances, puisque celui-ci est rangé sous la rubrique : *van coste van vte ridene ende van paerdhuren*, où on lit entre autres :

Fol. 23v, n. 26 : In die woeke voor tSinxen, Wouter Clermekins wive van der hure van J paerde dat met schepenen was te Douway ten parlemente, van XXJ daghen, IIIJ lb. XIJ d.

Ce prix correspondrait à 3 s. par jour.

L'usage des parlements se généralise. C'étaient des assemblées où les délégués, échevins ou conseillers des bonnes villes de Flandre se réunissaient pour traiter des affaires politiques et administratives. Le plus souvent cet objet n'est pas relaté dans les textes ; nous copions celui-ci à titre exceptionnel.

Fol. 23v, n. 15. Item van swoensdaghes in de Paesschedaghe tote saterdaghes na Ascentioens dach, schepenen met IJ van den honderden ghesent te Douway jeghen minen here Willeme van Vlaendren, omme te traitierne vander varde ; ende van danen tYpre te commene ende daer te hoerne die waerheide van haren faite ende tvonnesse te hutene, van costene, CCLXIX lb.

Ces cortèges imposaient autant par leur éclat que par le nombre de magistrats qui les composaient.

Fol. 24, n. 6. Item inde tSinxendaghe, Janne den Lystnaiere varende met schepenen ende rade ende houdert manne te Risele, ten parlemente, van XXIJ parden, van VJ daghen, 51 lb. 10 s.

Cette première partie du Compte de 1304 comprend

sous trois rubriques distinctes (fol. 21v-23) les frais de chevauchées des enquêtes, dites *beride;* matière se rapportant plutôt à l'ordre judiciaire.

B. A côté des chevaux appartenant à la ville, il faut ranger les chariots communaux.

Fol. 20, n. 19. Van ij waghenen der stede dienst doende, 3 lb. 5 s. 6 d.

Den marsche van den ymenen parden te beslane.

Fol. 28, n. 18. Van costen vanden ymenen parden bouf van 1/2 meye tote 1/2 oust, van garze ende vitsen ; van j hoed evene, 20 s.; van 4 hoed averen, 3 lb. 4 s.; i knape die achterwaert hevet dymene parden...

Nous avons parlé plus haut des parlements. Ils furent nombreux durant ce trimestre et figurent sous la rubrique : ***Costen van ridene ende van pardhuren*** (1). Ils se tinrent à Douai et Ypres, 11-13 juin ; Termonde, 14 juin ; Lille, 25 juin ; Termonde avec les délégués du Brabant, 5-10 juillet ; Pont à Wendin, 12 juillet ; Alost et Gand, 9 septembre ; Pont à Marcke, 21 septembre.

Les messages à Philippe de Thiette s'élèvent à 31. Ceux à Jean de Namur et Gui de Flandre occupent également une grande place.

C. Une nouvelle division se présente dans les estafettes de guerre.

Fol. 34, n. 11. Xane Rosebome int here van Riselle ysent metten jnghelschen lieden.

Ce texte nous donne le prix des chevauchées.

Fol. 46v, n. 22. Pauwelse vanden Speghelkin vandat hi ghereden heift in der stede bederve van IIIIxx daghen, VIIJ s. daghes, 36 lb.

(1) Nous avons donné au tome VI, p. 269 de l'*Inventaire des chartes* la nomenclature des parlements du C. 1304 A ; il ne sera pas sans intérêt, croyons-nous, de compléter cette liste pour les années suivantes.

C. 1305.

En deux parties : A. du 2 février au 3 septembre 1305 ; B. du 3 septembre 1305 au 2 février 1306 (n. st.)

La ville fit l'acquisition de plusieurs chevaux qui sont portés sous la rubrique des Dépenses communes.

Fol. 84ᵛ, n. 1. Van een parde ycocht ieghen Jacop Winnepenninx gast ter stede bouf als scepenen voeren te Paris, 30 lb.

Ten selven parde bouf van I breidele ende een ghereide, 3 lb.

Ces chevaux sont nommés *stede* ou *ghemeene parden* (fol. 91, n. 9 ; 93, n. 20).

On les distinguait suivant la robe, *roode*, *grau*, *swarten*, *witten parden ;* ou suivant le mode d'emploi, les coursiers et les sommeliers, *zoemer parden*.

Fol. 81ᵛ, n. 7. Van IIIJ voeten te beslane van den zoemerparde dat te Paris waert voer, 14 d.

On disait indifféremment pour désigner le voyage *varen* et *porren* (fol. 95, n. 17 ; 96, n. 7).

La mode s'introduisit alors d'offrir aux messagers venant de loin un pourpoint, au lieu d'une prime en argent.

Fol. 99, n. 8. Sdinxendaghes na grote vasten avont, I bode commende van Ambuerch met lettren, in hovescheden eenen wardecorse, 47 s.

En même temps on voit apparaître les messagers hérauts d'armes, *wapenboden*.

B. Fol. 11ᵛ, n. 10. Willem van Vlaendren den hyraut van sinen warde cors lakene, 40 s. 6 d.

Il n'en restait pas moins tout un chapitre pour location des chevaux des courriers, *vte igheven van pardhuren* (fol. 25ᵛ). Ce qui paraît inexplicable, c'est la course que les messagers à pied effectuaient à de longues distances, à Paris, Rome, etc.

Fol. 27, n. 20. Tsaterdaghes vor S. Niclays daghe, Janne van Vannemakre ysent met lettren te Rome, 40 s.

N. 22. Doe I bode commende van den here Michiel den Cupere van Rome der stede bodescap bringhende ende weder ysent, 4 lb. 3 s.

Il faut en induire que ces voyages lointains se faisaient par étapes et que des auberges s'échelonnaient le long de la route, où hommes et bêtes trouvaient gîte et repos. Même à Bruges, en ces temps reculés, les lieux de stationnement et les établissements de refuge se trouvaient dans les principaux quartiers, aux abords des places et des quais, qui étaient les foyers du mouvement et du commerce. Nous en avons cité vingt-deux d'après le compte de l'Ecoutête de 1372 ([1]). Un rôle du bailli de 1367-75, vient compléter cette liste ([2]).

ten Lodekinne	ter Spinette
over Sinte Marien brucghe	in den Scotte
ten Paeuwe	ten Torre
ten Tanghe	ter Matte
in de Hoghestrate	ten Helme
ter Walle	ten Zelvere
ten Sporeware	ter Gans
bi der Winkelbrucghe	ten Buerse
onder ser Jacobs Metteneye	in den Brixhooren
bi Sint Gillis	ter Munte
Jacob Gabbars	in de Vaute
ten Besante	ter Posterne
ten Zwerde	ter Croue
ten Slotele	in Ingheland
bi der Santbrueghe	Rykenbuerch
ten Ceulnare	de Lelye

([1]) *Invent. des chartes*, t. IV, p. 187.

([2]) Arch. générales du royaume à Bruxelles, n. 1261 et 1270.

in den Ternine
ser Niclais Dekens
in Jan Maraels
in Warregaerne
in de Beke
ser Robrechts Rooden
ter Lecke
ter Berkine
in Bochout
Craneburch
ter Belle
ter Brune
Raemhonde
in den Ketel
Danemaerke
ten Bitere
ter Bake
ser Tielman Causins
Crommen Wael
den Arac.

C. 1306.

A. du 2 mars à juillet.

Vte gheghevcn van costen van riders.

Mentionne divers parlements : Courtrai, 4 mars ; Ename et Audenarde, 10 mars ; Deinze et Alost.

Fol. 11v, n. 4. Michiel van Lo, Michiel Cheberic, Jacob vten Zacke ende vele andere lieden vanden ambochters varende ten parlemente te Doinse ende Taelst tsdinxendaghe na Sinte Barnabas daghe, van v daghen, CLXX lb. XVJ s. J d.

B. de juillet 1306 au 24 février 1307 (n. st.).

Suite des réunions de parlements Audenarde et Grammont, 23 juin, durée 10 jours : Ypres, 29 juillet, 8 ; Gand, 11 août, 7 ; Gand, 25 août, 8 ; Gand, 9 septembre, 6 ; Courtrai, 10 octobre, 4 ; Grammont, 5 janvier, 8 jours (fol. 29v-31). Ce dernier parlement avait été prorogé deux fois : d'abord le jeudi après la S. Martin, après avoir duré 9 jours, et puis la veille de S. Catherine après 10 jours de rapports (fol. 30v, n. 7 et 8).

Au chapitre des recettes, on renseigne les prix de divers chevaux vendus, revenus de messages, tandis qu'au chapitre des dépenses, on porte les prix des chevaux achetés pour le service des postes.

Fol. 2, n. 3. Van J paerde dat weder quam van Paris vercocht bi Michiel van Lo van sire eerster vaerd, 50 lb.

Fol. 16, n. 16. Gherard Niding van I paerde dat M. van Lo te Paris voerde, XXXJ goudine, valent 94 lb. 12 s.

Fol. 18, n. 2. Claire van Leffinghe van I paerde ghecocht te meester Willem Cheurlins bouf, 100 lb.

Fol. 19, n. 11. Jan den Maech van cost ende theringhen van III paerden.

Den kindren die de paerden achterwaerden.

Van breidelen, dareghaerde ende ghereiden ter stede paerden boef.

Fol. 19v, n 13. Symon Maste van I paerde te houdene dat der stede was, binnen VJ weken, 8 lb.

Cette année, une députation du magistrat, composée de trois échevins, Michel van Lo, Michel Crakebein, Henri van Hertsberghe, et de deux conseillers, Jacques Utenzacke et Roiaer van Coudebrouc, fut envoyée au parlement de Paris ; la ville paya un nouveau costume pour les deux premiers au prix de 7 lb. (fol. 19v, n. 6-10 ; 14, n. 13).

C. 1307.

Clôturé le 2 février 1308 (n. st.).

Les indemnités pour perte de chevaux, *verliese van parde inder stede bederve* ne furent aussi élevées ; on n'en compte pas moins de 15, variant de 8 à 63 lb. (fol. 27v, n. 17 ; 25v, n. 2) ; en dehors de celles allouées pour chevaux tués ou blessés dans les expéditions de guerre.

Fol. 31v, n. 16. Jacoppe den Vos van dat men hem sculdich bleef van IIIJ parden ende I waghene verloren vor Lessines, 16 lb.

Le système mixte des chevaux de louage et communaux prend une plus grande extension.

Le chapitre des chevaucheurs intitulé : *Vte ygheven van ridene ende van paerdhuere inder steide besicheide*, contient

en dépense les frais de harnachement et autres des *stede parden*.

Fol. 25, n. 8. Van eenen breidele ende overslaghe ter steide zomere boef te Paris varende.

Fol. 29v, n. 15. Van IJ breidelen ende van IJ banden ter steide parden boef.

Il faut croire que l'on trouva ce système trop onéreux, puisque les trésoriers n'hésitèrent pas devant la vente.

Fol. 28, n. 14. Van der assisen vander steide paerden die de tresoriers vercochten.

D'assise van IJ paerden vercocht, 30 s.

En prenant cette taxe pour base, on arrive à un total de 17 chevaux vendus.

Il est vrai que cette année deux députations furent envoyées à Paris ; la première composée de huit délégués sous la conduite du bourgmestre de la commune Michel van Lo, partit le 6 avril, resta en route 72 jours et reçut à raison de 18 lb. 15 s. par jour, une somme de 1350 lb. ; la seconde, conduite par ce même bourgmestre et composée de deux échevins et d'un pensionnaire, partit le 24 août, revint après 58 jours et reçut 580 lb. Les frais de séjour se montaient comme suit : pour les premiers, logement à Paris, *huushuere*, de 22 jours, 27 lb. ; chevaux perdus 15 et 2 sommiers remplacés par achat. Pour les seconds, hôtellerie à Paris, 15 lb. ; à Pontoise, 28 1/2 lb. ; luminaire 3 lb. ; chevaux perdus 8.

Si la rétribution des courriers venant de l'étranger reste généralement au taux de 10 s., celle des messages envoyés au dehors varie beaucoup. Ainsi, à de courts intervalles, on paie la course à Puteaux, 9, 5 et 3 lb. (fol. 38, n. 8, 11, 14).

Nous poursuivons la liste des parlements tenus dans les villes de Flandre. Courtrai, 7 février, absence 7 jours ; Audenarde, 23 février, 6 ; Grammont, 26 février, 6 ; Courtrai,

1 juillet, 4 ; Courtrai, 8 juillet, 5 ; ibid., 16 juillet, 6 ; ibid., 27 juillet, 6; Ypres, 2 août, 6; Courtrai, 10 août, 5; ibid., 16 août, 5; ibid., 18 septembre, 4 ; ibid., 12 octobre, 4 ; ibid., 21 octobre, 4 ; Ypres, 26 octobre, 6 ; Bergues, 1 novembre, 7; Alost, 25 novembre, 6 ; Thourout, 21 décembre, 5 ; Ypres, 26 décembre, 7.

C. 1308.

Clôturé le 2 février 1309 (n. st.).

Pour la première fois, nous pouvons juger de l'extension que le commerce des chevaux avait pris à Bruges. Gabriel van Poperinghe paie un droit d'assise, rangé parmi les petites assises (*cleinen assisen*) attribuées à la commune, de 80 lb. 6 s. 8 d., par admodiation (fol. 18ᵛ, n. 10). On peut encore en juger par les indemnités pour chevaux perdus ou blessés dans les divers voyages des courriers ou délégués, surtout dans les longs trajets. Ainsi, à l'occasion du parlement de Bueuen, tenu en janvier 1309, on en trouve cinq.

Fol. 26, n. 16. Meester Willem Chuerlin van sinen parde dat verrect was, 4 lb.

Fol. 43, n. 6. Lamsin den Vulp, van quetsinghen ende baerghinghe van sinen parde, 25 lb. 4 s.

Les *stede parden*, parmi lesquels les sommiers, sont employés taut aux messageries qu'aux expéditions militaires, notamment pour les attelages des *bliden en springalen* ou de l'artillerie (fol. 28ᵛ, n. 8).

Les textes suivants donnent une idée de leur entretien et organisation.

Fol. 22, n. 14. Van ere somme, van dareghaerden ende van enen breidele ter stede zomers boef, 12 lb.

Fol. 23ᵛ, n. 7. Heinric van Hertsberghe vander steide paerde coste, van dat zi daer stonden van sinte Benedictus daghe tote sinte Berthelmeus avonde, 20 $^1/_2$ lb.

Fol. 25, n. 12. Igheven I paerd ghecocht tieghen Claise van Leffinghe, 47 ½ lb.

Fol. 26, n. 20. Meester Pieter den Maercale vander steide parde te houdene, van xx daghen, 4 lb.

Van enen parde te houdene VIIJ daghen ende sinen ghereide te vermakene.

Fol. 27ᵛ, n. 20. Van costen vander steide parden, als van hoye, coerne ende van maerscalkene ende van beslane, 120 lb. 11 s. 11 d.

Fol. 28, n. 1. Den garsoenen die de vorseide parden achterwaerden, 25 lb. 9 s.

Fol. 28ᵛ, n. 7. Van makelaerdien van de vorseide parden, 20 lb. 12 s.

Cependant le système de louage n'en subsistait pas moins ; il est à présumer que les échevins et conseillers allant en députation aux parlements avaient des chevaux d'emprunt dont la dépense était comprise dans les frais généraux.

Relevons en passant la somme énorme que la ville donna pour le voyage du Comte à Paris ; il est vrai que nous sommes à l'époque du traité d'iniquité.

Fol. 27ᵛ, n. 1. Min here den Grave te hulp en te sire vaerd van Paris, VJᵃ post Ascencionem Domini, IJᵐCCCC. IIIJ lb. XV s.

Une particularité qui mérite l'attention est le message suivant.

Fol. 48ᵛ, n. 14. Swonsdaghs vor onsen Vrouwen daghe in pietmaent, meester Willem Chuerlin, Roiaer van Coudebrouc, Janne vander Hoye ende Ghiselin van Zomerghem ysent te Ghend metten cancellier van Norweghe, van VIJ daghen, LXX lb.

Voici la série des parlements mentionnés dans ce compte : Audenarde, 3 février, durée 8 jours ; Grammont, 14 février, 9 ; Audenarde, 25 février, 6 ; Ypres, 17 mars, 6 ;

Bergues, 25 mars, 12; Courtrai, 5 avril, 7 ; Gand, 13 avril, 8; Courtrai, 15 mai, 7 ; Ypres, 22 mai, 7 ; Courtrai, 31 mai, 7 ; ibid., 6 juin, 7 ; Gand, 28 juillet, 7 ; Ypres, 22 août, 8 (¹) ; ibid., 22 septembre, 6 ; Courtrai, 6 octobre, 4 ; Gand, 8 octobre, 5 ; Courtrai, 22 octobre, 5; Ypres, 31 octobre, 6; Gand, 7 novembre, 6 ; Courtrai, 15 novembre, 5; Bergues, 22 novembre, 9 ; Gand, 26 novembre, 8 ; Courtrai, 8 décembre, 6 ; Ypres, 9 décembre, 6 ; Gand, 21 décembre, 6 ; ibid., 13 janvier, 5 ; Audenarde, 27 janvier, 7.

Le service des postes coûta bien cher cette année, puisqu'il absorba une somme de 10,476 lb. 14 s. 11 d., sur un budget de 77,949 lb. 7 s. 8 d. en dépenses et 85,708 lb. 10 s. 8 $^1/_2$ d. en recettes (fol. 50, n. 15).

C. 1309.

L'assise des chevaux figure dans deux articles : au fol. 11, n. 1, on reçoit des admodiateurs, pour deux termes, 176 lb. 13 s. 4 d.; au fol. 34^v, n. 6, de Jean Balkard « den clerc », pour trois semaines, 36 s. Cette dernière perception se faisait-elle en régie ?

La cavalerie avait été bien éprouvée. Cinquante chevaux blessés ou réformés furent vendus (fol. 12^v). Le droit

(¹) Le lendemain, veille de S. Barthélemi, 23 août, une autre députation de 14 notables partit pour Ypres et Biane (*sic*) « ten parlemente tYpre ende van dane te Bianes », son absence dura 49 jours et la dépense s'éleva à 2327 lb. (fol 47, n. 8). L'histoire de ces parlements serait des plus curieuses, si elle n'était réalisable faute de documents ; aucun rapport des délibérations ne nous est parvenu ; tout au plus peut-on poursuivre la série et les noms des personnages qui y participèrent. Quoiqu'il en soit, on préjuge d'ici avec certitude que le régime parlementaire et la participation des citoyens de nos communes de Flandre à la gestion des affaires publiques fut une caractéristique de l'établissement communal, et que la filiation se poursuit de ces assemblées aux États de Flandre, et plus tard aux États Généraux. Si nous avions la relation détaillée de ces parlements primitifs, quelle mine précieuse pour notre histoire et que de jugements erronés des théoriciens seraient mis au rancart !

d'assise de cette vente s'éleva à 13 lb. 11 ½ s. (fol. 14, n. 19). Pour combler ces déchets, la ville acheta 38 chevaux de remonte à l'usage des messagers. Ils sont qualifiés de *stede parden*, et l'on porte en compte les frais d'hébergement et harnachement (fol. 4, n. 18 ; 4ᵛ, n. 2 et 8 ; 15ᵛ, 30, 31, 32ᵛ).

Mais ici se pose la question de savoir si sous le mot *paerthueren* il faut entendre la ration journalière des chevaux, appartenant ou non, à la ville, ou bien le prix de location ? Aucun texte ne le dit formellement. Ainsi le 24 juin, une ambassade composée du pensionnaire Chuerlin et de trois échevins se rend à Gand et Courtrai, et reçoit pour 12 jours d'absence 135 lb.; en même temps Jacques de Repere touche 3 lb. 12 s. pour *paerthuren* (fol. 52, n. 4).

Les voyages lointains n'étaient pas rares ; dès lors, rien de surprenant que les chevaux restaient en chemin ou revenaient fourbus. Un texte nous apprend que celui de Paris avait pris 32 jours (fol. 53ᵛ, n. 6) ; celui de Rome ne prenait pas moins, quoique sa durée ne soit pas exprimée (fol. 5ᵛ, n. 7 ; fol. 15ᵛ, n. 19). M. Chuerlin envoyé en Angleterre fut absent 28 jours et toucha 170 lb. 2 s. 3 d. (fol. 53, n. 20).

Les parlements absorbaient toujours la majeure dépense. Voici la liste :

Courtrai,	8 juillet,	6	jours,	160	lb.
Gand,	9	4	»	44	»
Courtrai,	21 »	5	»	75	»
Ypres,	s. d.,	8	»	125	»
Gand,	6 août,	6	»	60	»
ibid.,	12 »	6	»	82 ½	»
Ypres,	29 »	8	»	81	»
ibid.,	s. d.,	8	»	207 ½	»

Gand,	10 septembre,	6 jours,	123 ½ lb.
Ypres,	28 "	5 "	96 "
Courtrai,	9 novembre,	7 "	130 "
Gand,	26 "	6 "	114 "

C. 1310.

Clôturé le 15 janvier 1311 (n. st.).

L'assise aux chevaux figure pour les trois trimestres échus à la Pentecôte, S. Bavon et Noël pour une recette de 391 lb. (fol. 3v, n. 20; 4v, n. 6; 5, n. 16). Le marché se tenait alors comme aujourd'hui, sur la place du Sablon [1]. Nous voyons la ville acheter des chevaux pour les services des postes et de guerre. Par contre, elle en vend douze et bonifie les blessés ainsi que le louage (fol. 12 et 21).

L'échevin Baudouin van Waescappelle envoyé en délégation, se voit obligé d'abandonner son cheval en route et de le vendre pour compte de la ville.

Fol. 55, n. 4. Van J paerde dat Boudin van Waescappelle och reet, dat ghecocht was jeghen Claude van Leffinghe ter stede bouf, twelke paerd Bouden vercochte vpten wech IIIJ goudine ende VJ grote tornois.

On se demande si les courriers, outre le prix de leurs journées, jouissaient d'un traitement, *pension?* Si nous consultons le compte de 1310, nous voyons que des 13 courriers dénommés au chapitre des *riders ende boden*, il y en a 8 qui sont portés dans la liste des employés en titre jouissant d'un traitement annuel de 16 lb. 13 s. 4 d. (fol. 30v); entre autres, Jacques de Repere qui reçoit, outre le prix de ses courses et son traitement, des indemnités de louage de chevaux (fol. 26v, n. 17 sv.). Était-ce

---

[1] Fol. 1v, n. 4. Ontfanghen vander paerdemaact upt zand, van Zegher Pulkendal, XIIJ lb.

ses chevaux ou ceux d'un louageur, *pardeverhurer?* Les textes ne le disent pas.

Pour l'expédition de Tiripond la ville acheta des chevaux avec équipement, *darcgaerden*, *sporen*, *ghereiden*, *sursinghelen*, *breidelen* (fol. 42). Le grand débit s'en faisait à la foire de Thourout, *paerdemarct van Thoroud* (fol. 47, n. 19.

Les messagers se servaient encore de sacs de toile pour le transport des lettres et numéraire.

Fol. 31, n. 4. Van J ghewasten cleede daer Jan de Maech J lettere in voerde te Parys, 15 d.

Van IIIJ gheldzacken, 4 s.

Un chapitre spécial est consacré à la relation du voyage d'Avignon. Deux députés de Bruges, M[e] Jean Balkaerd et Baudouin van Waescappelle se rendirent auprès du pape, Clément V, pour aplanir les difficultés pendantes depuis longtemps au sujet de la juridiction sinodale et autres matières politico-religieuses. Partis le 13 novembre 1309, ils furent absents 308 jours, et reçurent 822 écus d'or tournois. Ils envoyèrent de là, divers courriers à cheval, porteurs de la correspondance.

Fol. 52[v], n. 2. Doe enen bode te paerde die de lettren brochte, 1 ½ goudine.

Nous continuons la liste des parlements.

Courtrai,	3 février,	6 jours
ibid.,	5 mars,	5 »
ibid.,	19 avril,	11 »
ibid.,	5 mai,	7 »
ibid.,	17 mai,	6 »
ibid.,	5 juin,	3 »
ibid.,	29 juin,	6 »
Dunkerque,	5 juillet,	8 »
Courtrai,	16 août,	6 »

Courtrai,	13 septembre,	6 jours
ibid.,	27 septembre,	6 »
ibid.,	6 novembre,	4 »
ibid.,	26 novembre,	5 »

C. 1311.

Clôturé le 21 mars 1312 (n. st.).

La petite assise des chevaux, qui était une taxe sur la vente, frappe encore les louageurs, et se trouve ainsi mentionnée :

Fol. 10ᵛ, n. 21. Van Andriese den Baerdemakere, van bardmakers ende parde verhuerres, 23 lb.

Il est à croire qu'elle fut introduite cette année, puisque sous la même rubrique figure celle de la vente, inscrite dans les comptes précédents, mais différente par le nom du percepteur et le produit de la taxe.

Fol. 10ᵛ, n. 20. Van Janne van Messeem, van den paerden, 152 lb.

Du reste, à côté de tous les voyages de quelque importance, on renseigne le coût des *paerdhuren*, au prix moyen de 2 s. par jour et par cheval (fol. 19, n. 17; 19ᵛ, etc.).

Les messagers des foires, porteurs d'annonces et saufconduits, faisaient le service d'une correspondance réciproque ; tous les ans, il en partait de Bruges pour l'étranger, et il en arrivait de l'étranger (fol. 18, n. 6.). On y employait même des pensionnaires.

Fol. 22ᵛ, n. 1. Meester Willem Chuerlin ysent te Dornike, te Risele ende tAtrecht, te Riemen ende te Chalons, ende in al de maercten van tSampaengen, in Sint Laurens daghe, van XL daghen, 70 lb.

Le pape Clément V venait d'accorder par sa bulle du 1 juin 1310, les nombreuses indulgences attachées à la

Procession du Saint Sang [1]. Aussitôt le magistrat fait annoncer l'heureuse nouvelle aux bonnes villes.

Fol. 19, n. 18. Swoensdaghes vor jnghanghende april, Zegaerd ysent in allen steden van Vlaendren omme te hopenbaeren de grote gracien die ons here de Paus ghegheven heift, ende om tgrote pardoen van ons Heren bloede, van XVIIJ daghen, 22 $^1/_2$ lb.

L'institution des parlements s'affaiblit à ce point que l'on n'en tint que deux cette année; à Courtrai, 20 mars, 4 jours; à Alost, 24 juillet, 5 jours (fol. 19, n. 7; 22, n. 4).

C. 1312.

Cloturé le 19 mars 1313 (n. st.).

La petite assise de la vente et du louage des chevaux, ***van parden ende pardeverhueres***, figure respectivement en recette pour 130 $^1/_2$ lb. et 24 lb. (fol. 12^v, n. 16 et 19).

On paie à Me Jean Balkaerd, délégué à Paris et Rome, pour une absence de 78 jours, 36 $^1/_2$ lb., soit 36 s. par jour; tandis qu'un messager venant de Rome à Bruges ne reçoit en tout que 30 s. (fol. 20, n. 6 et 9). Plus loin, Me Chuerlin, député à Lubeck, reçoit 147 lb. pour 84 jours d'absence, soit 35 s. par jour (fol. 21, n. 1), et un messager envoyé à Paris touche pour 10 jours, 8 lb. 15 s., soit 17 s. par jour (fol. 21, n. 5).

Liste des parlements tenus cette année :

Alost,	19 août,	6 jours
Audenarde,	4 septembre,	4 »
Courtrai,	29 septembre,	4 »
ibid.,	4 novembre,	4 »
ibid.,	18 novembre,	4 »
Gand,	9 janvier,	4 »

---

[1] *Invent. des chartes de Bruges*, t. I, p. 308, n. 239.

C. 1315. (1)

Clôturé le 13 décembre 1316.

Nous trouvons, pour ce qui concerne notre sujet, trois textes de chevaux blessés ou réformés, repris par la ville, qui les revendait ou retenait pour son usage, et les bonifiait en tous cas. Cette cession était dite *upgave*.

Fol. 2v, n. 14. Ontfaen van I parde dat broeder Jan de Zwane weder brochte van Parys, twelke Gillis Cristiaen ende Jan de Mol upgaven der steden, x lb.

Et cinq textes de parlements :

Gand,	30 avril,	4	jours.
ibid.,	2 octobre,	5	»
ibid.,	19 novembre,	3	»
Saint-Quentin,	21 novembre,	15	»
ibid.,	2 décembre,	4	»

C. 1316.

Clôturé le 10 mai 1317.

Aux petites assises de la vente et du louage des chevaux, *van paerden* (fol. 14v) *ende pardeverhuerres* (fol. 15), vient s'ajouter la taxe du marché, *pardemarct* (fol. 2).

Les *stedeparden* sont mentionnés en deux endroits (fol. 62v, n. 3 et 7) et confiés à la garde des *garsoenen*. Et l'on porte en dépense les frais de harnais, à côté des *paerdhueren* (fol. 55, n. 7 ; 73, n. 1 et 3). Ces loyers sont ordinairement comptés pour les voyages des échevins. Toutefois cette règle n'est pas sans exception (fol. 23v, n. 1).

Profitant du séjour du comte à proximité de leur ville, les échevins de Bruges n'envoyèrent pas moins de quatorze députations à la cour de Maele, du 24 mars au 22 mai (fol. 21 à 25).

(1) Fragment. Manquent les années 1313 et 1314.

Jamais à aucune époque, les parlements ne furent si multipliés et frayeux, tant à cause de la complication des affaires politiques que de la longueur des distances. Les débats avec la France et les préoccupations religieuses occupent la place principale. Pour la première de ces missions, des échevins et des courriers partent, dès la fin de mars, pour Compiègne. Senlis et Paris (fol. 21, n. 7 ; 25v, n. 8, 10). La mort de Louis le Hulin, l'interrègne de la Régence, le règne éphémère de Jean I, l'avènement de Philippe le Long survenus à quelques mois d'intervalle, avaient rendu les négociations pénibles, en en rompant constamment le fil. De là, un va et vient continuel. Une ambassade d'échevins et pensionnaires se rend le 30 juin à Paris et revient après 23 jours. Ils y retournent le 13 août, accompagnés d'une suite nombreuse de varlets, *poursuanten*, et restent absents 28 jours (fol. 27r et 28v). Leur mission, au demeurant, ne fut pas stérile, car ils rapportèrent le traité de commerce du 1 septembre 1316 et la lettre de répit du 10 novembre (1).

D'autres députations les suivent à Paris, le 12 octobre (sdisendachs vor S. Nys daghe) (fol. 33v, n. 3); le 21 octobre, le 17 novembre, le 4 décembre (fol. 33v, n. 9 ; 35, n. 1 ; 36, n. 13).

Le comte de Flandre ne se faisait faute d'appuyer en personne ces démarches persévérentes des bourgeois (fol. 39, n. 6).

L'année précédente une ambassade avait été conduite à Rome par le pensionnaire Jean Balkard, et on avait remis au cardinal Bérenger un émolument de 118 lb. 10 s. 9 d., et à son auditeur 11 gros d'or, valant 12 lb. 17 s. 2 d. (fol. 19). Cette année, l'ambassade alla trouver le Pape

---

(1) *Inventaire des chartes*, t. I, p. 319, n. 265. C. 1316, fol. 29v, n. 1; fol. 31v, n. 1.

à Lyon; et obtint audience aux prix suivants: 3 lb. 17 s. 2 d. au camérier du cardinal; 25 s. 9 d. au clerc de l'auditeur; 9 lb. 3 s. 7 d. aux huissiers et servants (fol. 31, n. 5-7).

En présence de ces expéditions, il n'est pas étonnant que la ville eut à supporter la perte de nombre de chevaux tués et blessés. Elle reprenait bien ces derniers, pour les revendre; mais outre la bonification du dommage, elle avait à déduire du montant de la vente, les frais de vétérinaire, de garde (*houtnesse*), d'assise et de courtage (fol. 52v, n. 4, 8, 10; 53, n. 2, 4; 62, n. 7, 8).

Pour parer à ces déchets et refréner les prétentions des *riders*, le magistrat émit un règlement qui tarifait les courses à l'intérieur du pays à 30 s. par jour; celles à l'extérieur à 35 s. et celles à Maele à 7 s. (fol. 25, n. 10).

C. 1318. (1)

Clôturé le 6 septembre 1319.

L'assise des chevaux rapporte 81 lb. 13 s. 4 d. et celle des louageurs 15 lb. (fol. 11, n. 20).

Une députation conduite par le comte Robert de Flandre et son chapelain Nicolas van Bissenzele, se rendit à Avignon et reçut pour 29 jours 370 lb. 2 s. 4 d. (fol. 45, n. 3). Elle passa de là à Rome; un messager envoyé de Bruges à Rome fut payé 24 s. 3 d., tandis que l'échevin Jacques de Scottelare envoyé à Londres reçut pour 59 jours 118 lb. (fol. 18, n. 3; 27v, n. 10).

Les députations à la cour de Maele ne discontinuent pas. Une première, composée de cinq échevins, quatre conseillers (2) et du pensionnaire Me Jean Bolle s'y rendit

(1) Le compte de 1317 manque.

(2) C'étaient Nicolas van Scathille, Jean Bonin, van den Gapere, Barthélemi van Hertsberghe, Jean de Mol, échevins; — Gilles van Aertrike, Gilles van Winghene, Lamsin de Tollenare, Jean de Sceppere, conseillers.

le 1 mars (fol. 18, n. 1). Les autres se succèdent sans interruption, savoir : du 2 au 15 mars, huit ; du 27 mai au 2 juin, sept ; les 27 et 28 novembre, deux ; du 8 janvier au 5 février, onze. Celle du 2 juin fut d'une solennité hors ligne. Elle se composait de sept échevins, quatre conseillers, du bourgmestre de la commune, Colard Cortscove, du pensionnaire Mᵉ Willem Chuerlin, et de 391 délégués des 47 corporations des métiers ainsi repartis :

Tisserands, tweve ambocht	36
Foulons, vulambocht	12
Tondeurs, sceerambocht	11
Teinturiers, vaerwers	7
Bouchers, vleesch ambocht	10
Poissonniers, visghers	11
Charpentiers, timmermans	1
Maçons, machenaers	2
Couvreurs, teghel- en strodeckers	9
Décorateurs, huusscrivers	7
Maréchaux, smeden	11
Orfèvres, zelversmeden	7
Fourbisseurs, sweertvaghers	9
Etainiers, tenynstoepmakers	7
Cordonniers, cordewaniers	12
Corroyeurs de noir, swartledertauwers	6
Tanneurs, hudevetters	10
Boursiers, buersemakers	7
Gantiers, hanscoenmakers	7
Chaussetiers, coussceppers	4
Tailleurs, sceppers	9
Aigneliers, lammynwerkers	9
Sauvaginiers, wiltwerkers	6
Fripiers, oudecleercoepers	8
Vieupelletiers, oudegrauwerkers	7
Boulangers, bakers	6

Chapeliers, hoedemakers	6
Charrons et tourneurs, wielwerkers en drayers	7
Tonneliers, cupers	6
Archiers, boghemakers	8
Barbiers, baerdmakers.	6
Tisserands de lys, lisecleetwevers. . . .	9
Celiers, tycwevers	8
Selliers, zadelmakers	7
Chandelliers, kerseghieters	9
Escriniors, scrinewerkers.	6
Ceinturiers, riemmakers	7
Gainiers, scedemakers.	7
Paternotiers, paternostermakers	5
Courtepointiers, culcstickers.	9
Adoubeurs, dobbeeres	9
Fruitiers, frutiers	9
Navieurs, sciplieden	9
Potiers, potiers	7
Afforeurs de vin, wynstekers	9
Cordiers, linemakers	6
Courtiers, makelaers	10

(Fol. 20v à 22).

Une autre députation tout aussi remarquable fut celle envoyée à Maldeghem, le 23 novembre, in Sinte Clemensdaghe, pour terminer le différend avec le comte de Flandre [1]. Elle se composait du premier pensionnaire, Me Jehan van Oostburg, du bourgmestre des échevins Wautier de Rudder, d'échevins et conseillers, et d'un groupe de notables, tous à cheval; ce cortège ne comprenait pas moins de soixante quatre chevaux, et dura trois jours (fol. 28 et 28v). Le 5 octobre précédent, le

[1] Omme te traytierne vander discorde tusschen myn here van Vlaendren ende onser stede.

bourgmestre de Rudder et sa suite formée de dix-sept chevaux était allé conférer à ce sujet avec les délégués des bonnes villes à Courtrai (fol. 27ᵛ, n. 2).

Nous clôturons ces données par la liste des parlements :

Courtrai,	17 mai,	6 jours
ibid.,	7 juillet,	8 »
ibid.,	6 novembre,	4 »
Deinze,	16 »	4 »
Gand,	5 »	5 »
ibid.,	12 »	4 »

La réunion du 7 juillet, dans laquelle le comte de Flandre devait prononcer sa sentence au sujet du différend avec la ville de Bruges, eut un éclat extraordinaire. Le bourgmestre Wautier de Rudder s'y rendit avec une suite de 13 chevaux ; les échevins Lamsin de Tolnare avec 21, Michel Crakebeen avec 3, Michel van Coudebrouc avec 13, Nicolas van Scathille avec 18, Nicolas van Peronc avec 16, Jacques de Scotelare avec 4 ; les conseillers Simon de Voegherare avec 3, Jean de Sceppere avec 5, Jean van Aerlebeke avec 10, Gilles van Aertrike avec 18 ; les notables Jean Duninc avec 1, Richard de Ruede avec 4, Wautier Urbaen avec 8, Jean Breidel avec 21, Robert vander Buerse avec 5 (fol. 23).

Nous terminons ici cette revue ; les comptes suivants jusqu'en 1331-32 manquent à la collection.

Conclusion. Mettez en parallèle les mœurs de notre temps ; n'hésitez pas devant des noms propres ; enlevez les autos, velos, chemins de fer, canaux, et jusqu'aux routes pavées, toutes choses qui n'existaient pas au treizième siècle ; ce seul rapprochement fera ressortir les contrastes.

L. Gilliodts-van Severen.

L'ANGLETERRE

ET

LA COMPAGNIE D'OSTENDE.

Dans *The English Historical Review* (t. XXII, liv. 86. Londres 1907) M. Gerald B. Hertz raconte en vingt-quatre pages l'histoire de la Compagnie d'Ostende et de ses relations avec l'Angleterre. Déjà depuis 1714, on tentait de trouver en Orient des débouchés pour les produits de l'industrie belge. Celle-ci était encore assez florissante dans plusieurs villes des Pays-Bas autrichiens, en dépit des traités d'Utrecht et de la Barrière. Plusieurs vaisseaux achetés en Angleterre ou en Zélande quittèrent Ostende en destination des Indes et même de la Chine. Parmi les aventuriers qui s'y embarquèrent, il y avait des Anglais, des Écossais et des Irlandais, tous réfugiés politiques, victimes des troubles qui suivirent la chute du roi Jacques II.

La réussite des voyages effectués par des navires, battant pavillon sur lequel figurait le lion de Flandre, alarma la Compagnie anglaise des Indes. Elle envoya au roi Georges I d'Angleterre, une pétition, dans le but de faire cesser ces voyages. Du côté de l'Autriche, le prince Eugène aussi prit peur. Il craignait de brouiller son pays avec les puissances maritimes. Toutefois le marquis de Prié, son représentant à Bruxelles, accorda aux armateurs,

moyennant finances, des permis qui les autorisaient d'envoyer leurs navires aux Indes et de vendre aux Pays-Bas les cargaisons à rapporter par eux. Avide d'argent, le gouverneur des Pays-Bas autrichiens exigea pour chaque permis une somme de 18,000 à 25,000 francs.

Vu le mauvais vouloir du prince Eugène, un certain John Ker, *alias* Crawfurd, ancien espion du gouvernement anglais en Écosse, s'adressa directement à l'empereur Charles VI, et lui proposa la fondation d'une Compagnie des Indes aux Pays-Bas. Il fut bien reçu par le prince, qui, tout en s'intéressant fort peu au bonheur de ses sujets belges, faisait des rêves pour le développement du commerce et de la puissance maritime de son empire. Ker, toujours d'après ses *Mémoires*, publiés en 1728, gagna à sa cause Windischgrätz et Wehlen, deux seigneurs autrichiens fortement opposés au prince Eugène. Mais Ker, pendant son absence en Angleterre, se vit préférer un autre anglais dont il parle en termes peu aimables, puisqu'il l'appelle « a cunning man and a perfect master in the art of stock-jobbing ».

Ce malin boursier, du nom de John Colebrooke, réussit à gagner la confiance des officiers de la marine, des armateurs et des marchands des Pays-Bas. Ceux-ci l'envoyèrent à Vienne afin d'obtenir de l'empereur l'autorisation de fonder une Compagnie à Ostende. Il réussit malgré l'opposition du prince Eugène ; et le 1er janvier 1722, Colebrooke annonça à ses amis des Pays-Bas que l'empereur venait de signer l'octroi d'une Compagnie. Toutefois il y eut encore bien des négociations et des démarches avant que le résultat final fût proclamé, le 19 décembre 1722.

M. H. analyse ensuite la charte de la Compagnie I. et R. des Pays-Bas; cette pièce se trouve imprimée dans Dumont (t. VIII, par. 2, pp. 44-50). M. H. évalue les

capitaux de la Compagnie à quatre millions de francs. Colebrooke, parceque il était « étranger, protestant et joueur » ne fut pas au nombre des sept directeurs de la Compagnie; mais il reçut comme compensation un bon nombre d'actions de la nouvelle Compagnie, dont les premiers succès firent hausser la valeur.

La Compagnie excita bientôt la jalousie de l'Angleterre et de la Hollande. Mais l'empereur comptait sur l'aide de l'Espagne pour contrebalancer l'influence de ces deux pays. Il comptait même obtenir de l'Espagne pour la Compagnie l'autorisation de faire le commerce avec les possessions espagnoles au delà de l'Océan. Entretemps la Compagnie soigna parfaitement ses intérêts et se prépara un fonds de réserve pour ses opérations futures. C'était, dit-on, la première fois qu'un pareil fonds fut accumulé.

M. H. trouve que l'opposition à la Compagnie était beaucoup plus forte en Angleterre qu'en Hollande; mais cette hostilité était moins connue des écrivains belges du XVIIIe siècle, et même des historiens de nos jours, que l'opposition hollandaise. Celle-ci revêtait un caractère juridique et se produisait dans une langue connue des Belges, tandis que les adversaires anglais s'exprimaient dans l'idiome d'un pays qui était alors en quelque sorte *terra incognita* pour les habitants du continent. Pourtant il y avait en Angleterre toute une littérature au sujet de la Compagnie d'Ostende.

L'opposition anglaise provenait surtout de la compagnie anglaise dite l'*East India Company*. Celle-ci craignait sa sœur ostendaise et même, à en croire Defoe, l'auteur de *Robinson Crusoe*, elle perdait beaucoup à cause de la concurrence de la compagnie belge aux Indes. Bientôt le parlement prit la défense de la compagnie anglaise; et pour contrecarrer les projets de l'empereur et les effets du traité de Vienne, le gouvernement anglais forma contre

l'Autriche et l'Espagne une coalition entre la Hollande, l'Angleterre et la France.

Les pamphlétaires de Londres s'emparèrent de la question. Tout en rendant hommage à la manière dont la Compagnie d'Ostende soignait ses affaires, ils réclamaient sa dissolution. Pourquoi? Parce qu'elle était une menace contre la religion protestante aux Indes! Elle compromettait d'ailleurs les dividendes de la Compagnie anglaise qui avaient baissé de dix à huit pour cent! Elle avait raison — la presse jaune de ces temps — de signaler les dangers des intérêts anglais. Il fallait, disait-elle entre autres, exiger de l'Autriche le transport à Trieste de la Compagnie ostendaise. On comptait que les Corsaires d'Alger soigneraient alors les affaires d'Angleterre au détriment de celles de la Compagnie! Le gouvernement anglais, aiguillonné par la presse et par le monde du commerce, céda. L'armée fut mise sur pied de guerre. Trois flottes menaçaient l'Autriche et ses alliés.

Certes les polémistes qui défendaient la Compagnie d'Ostende, comme le faisait si bien Pattyn en Belgique, avaient pour eux la raison et la justice. Mais ils n'avaient pas la force. L'empereur dut céder, surtout à cause de ses intérêts dynastiques; et le traité de Paris du 31 mai 1727, sacrifia la Compagnie d'Ostende. La victoire restait à l'Angleterre; mais, comme le dit très franchement M. H., ce n'était pas une victoire dont elle avait lieu d'être fière.

WILFRID C. ROBINSON.

LES RELIQUES

DE

S^{TE} GODELIVE A GHISTELLES

ET LEURS AUTHENTIQUES.

I. L'ÉLÉVATION DU CORPS EN 1084.

Le 12 août dernier, Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, a fait solennellement, à Ghistelles, la reconnaissance et l'exaltation des grandes reliques de Ste Godelive, conservées tant à l'église paroissiale de Ghistelles qu'à l'abbaye des Bénédictines de l'abbaye de Ste Godelive à Bruges. Dans la boîte rectangulaire de la châsse de Ghistelles, qui renferme la plupart des grands ossements de la sainte martyre, on a trouvé les procès-verbaux originaux des visites, reconnaissances ou translations faites : 1° par Mgr Wemaer, le 13 juillet 1870 ; 2° par Mgr Fallot de Beaumont, le 3 août 1804 ; 3° par le vicaire général de Pauw, le 20 décembre 1797 ; 4° par Mgr Caimo, le 7 juillet 1770 ; 5° par l'abbé de Saint-André, Guillaume Pieters, le 6 juillet 1723 ; 6° par Mgr Van Susteren, le 29 septembre 1719 ; 7° par Mgr Christophori, le 6 juillet 1623 ; 8° par Guillaume Vasoris, évêque de Sarepta, auxiliaire de

Tournai, le 27 juin 1557 ; 9° par Jean Vromoud, curé de Westkerke, le 15 mai 1380 ([1]).

Cette dernière pièce contient en même temps une copie de l'acte de l'élévation ou première exaltation des reliques, faite, le 30 juillet 1084, par Radbod II, évêque de Tournai. Cet acte est sans contredit la pièce la plus importante de tout le dossier. Il mérite un examen attentif.

1. Le document et son texte.

L'original a disparu. Lorsque, en 1380, les reliques furent placées dans une nouvelle châsse et que dans l'acte de cette translation on eût inséré la copie du document de 1084, celui-ci ne fut plus replacé dans la châsse. Les procès-verbaux des visites subséquentes ne le mentionnent jamais. Pour expliquer cette disparition, pas n'est besoin de supposer, avec M. F. Lefebvre ([2]), que « la pièce fut trouvée dans un tel état de vétusté, qu'on crut devoir, pour en conserver la mémoire, la reproduire dans le procès-verbal de 1380 ». De nombreux exemples nous prouvent que dans les anciens actes de translation, on avait l'habitude de copier le ou même les documents antérieurs, qu'on négligeait bien souvent de replacer dans la châsse.

Le document de 1084 fut copié dans l'acte de 1380, dont il forme la première partie, et auquel sa fortune fut désormais liée. La pièce de 1380 fut copiée intégralement

---

([1]) Plusieurs de ces documents sont publiés dans J. B. SOLLERIUS, S. J. *Acta S. Godelevae V. et M. patronæ Ghistellensium*, Antverpiæ, 1720, in 8°, 346 p., extrait des *Acta Sanctorum Julii*, t. II, p. 359-444. Tous, sauf le cinquième, se trouvent dans F. LEFEBVRE, *Sainte Godeleine, son culte et ses reliques*, Arras, Sueur-Charruez, 1888, in-8°, de XVI-322 p. Voir p. 279, ss.

([2]) *Ouvr. cit.*, p. 279, note.

dans le procès-verbal de translation du 27 juin 1557. Était-elle encore conservée intacte à ce moment ? On ne saurait le dire avec certitude. Toujours est-il qu'elle devait être très détériorée en 1623, lorsque l'évêque de Bruges, Denis Cristophori, examina les reliques « una cum duabus litteris in pergameno descriptis, quarum *alteris omnino integris* (document de 1557) hæ nostræ transfiguntur ».

Aujourd'hui le parchemin de 1380 est en très mauvais état. La pièce, déchirée en maint endroit, totalement séparee par le milieu, ayant déjà perdu, par l'humidité sans doute, des parties très notables, a été collée — anciennement déjà — sur une grande feuille de papier. Au contact, le parchemin s'effrite ; certains fragments ont pu être recollés tant bien que mal à leur place respective (¹) : d'autres, qu'il est impossible d'identifier, se conservent encore séparément dans les plis du document. La phototypie que nous en donnons, permet de se rendre compte de l'état dans lequel la pièce se trouve.

Le parchemin mesure 0m64 de hauteur sur 0m34 de largeur ; il est ligné au crayon.

Le document a été publié par le Bollaudiste Du Sollier (²) d'après la copie insérée dans l'acte de 1557. M. l'abbé Lefebvre (³) et l'auteur de l'*Histoire de Sainte Godelive de Ghistelles*, dans les *Annales de l'Émulation* (⁴) ont simplement repris le texte des Bollandistes. Malheureusement dans le procès-verbal de 1557, le notaire Chrétien De Grave a modernisé l'orthographe de plusieurs noms.

---

(1) Remarquez sur la phototypie le mot *Et* qui a été collé à la place voulue (vers le milieu) mais à la renverse.

(2) *Acta S. Godelevæ, V. et M., patronæ Ghistellensium* collegit, digessit, illustravit J. B. SOLLERIUS, S. J., theologus. Antverpiæ, 1720. Extrait des *Acta Sanctorum* des Bollandistes.

(3) *Ouvr. cit.*, p. 279.

(4) T. VI de la 2e série, X de la collection, 1848, p. 281.

Nous croyons donc utile d'en donner une édition nouvelle, en prenant pour base l'original même de 1380, sauf à le compléter entre crochets [ ] d'après l'acte de 1557. M. le chanoine Duclos possède une copie simple du XVIIe siècle, de l'acte de 1557, qui a appartenu autrefois à l'évêché. Il a bien voulu la mettre à notre disposition. Nous l'en remercions de tout cœur. Elle contient quelques variantes qui montrent que le copiste a vu non seulement l'acte de 1557, mais encore le document lui-même de 1380.

Hoc [1] sanctum corpus [beate (*a*)] Godeleph (*b*) evidentibus miraculis insig/nitum elevatum est [in loco qui dicitur] Gistella (*c*) atque [in] hoc repositum / vasculo a domno Radbodo [Noviomo]rum episcopo, [III kalendas] augusti, anno / dominice incarnatio[ni]s [MLXXXIV° (*d*), indictione V^a, epacta] nulla, regnante / rege Philippo anno [X]XIIII°, ep[iscop]ante [prefato episcopo (*e*) Radbodo] anno XV°, / principante Rodberto (*f*) cognomento Frisione (*g*) in Flandria anno XIII. Cui actio/ni (*h*) interfuit Gertrudis comitissa cum suis optimati[bus] (*i*), Ingelbert[us] abbas sancti / Winnoci, Walterus archidiaconus Tornacensi[s, Walcherus (*i*) eju]sdem ecclesie custos / civitatis, Wido Noviomensis thesaurarius [et can]cellari[us, Al]bertus presbiter, / Drogo diaconus, Landricus subdiaconus, Rodb[ertus Brugensis pr]epositus, / Thedbaldus decanus, Folbertus clericus, [Desiderius hujus scripti] notarius. / De Gistella (*j*) Ramgerus presbiter, Joannes, Heraldus (*k*),

---

(1) Les traits inclinés / marquent la séparation des lignes. Nous ajoutons les variantes données par l'acte de Guillaume, évêque de Sarepta (G), par Sollerius (S) et par la copie appartenant à M. Duclos (D).

(*a*) *Sanctae*, S. — (*b*) *Godelephae*. S. — (*c*) *Ghistella*, G. S. D. — (*d*) Les copies donnent tous les nombres en toutes lettres. — (*e*) *Eodem praesule*, D. — (*f*) *Roberto*, G. S. *Rodberto*, D. — (*g*) *Frisone*, G. S. *Frisione*, D. — (*h*) *Cujus elevationi*, G. S. — (*i*) Le fragment de parchemin qui contient une partie (*ati*) du mot *optimatibus* et le nom propre *Walcherus* a été mal collé : chacun des deux mots se trouve ainsi placé une ligne trop bas. — (*j*) Ita D. *Notarius de Ghistella*, G. S. — (*k*) *Eraldus*, G. S.



K. v. d. Vyvere-Petyl, Bruges.

[Folbertus et Landbertus], Frethabaldus / et Erambaldus (*l*), Olfredus custos ecclesie [et] filiu[s Radobdus et alii etc.] nomina (*m*).

Et [cum] reliquie corporis beate Godele[ve prenominate dudum elevate] fuerint / anno prelibato per venerabiles viros patres [ac dominos, dominum] Radbodonum (*n*) Novomensium episcopum ac alios ibidem existentes quorum [nomina bene me]morie presens / pagina declarat, secunda vice sciendum est omnibus [Christi] fidelibus quod anno / Incarnationis Domini nostri Jhesu Christi M°CCC°LXXX° [videlicet quintodecimo] mensis maij, pontificatus sanctissimi in Christo patris ac domini n[ostri domini Urbani VI] anno III°, / indictione III^a, vasculum in quo prima vice sanctu[m corpus predictum erat] impositum, / renovatum fuit cum magna devotione parochi[anorum de Ghistella. In] quo reno/vato feretro, quo ad presens utitur in ecclesia [de Ghistella, ossa sancti] corporis sancte / Godeleve predicte cum magna devotione mo[re translationis] sunt recollocata / per discretum virum dominum Johannem Vromoud (*o*) c[uratum de Westkercke, capellanum / ecclesie de Ghistella, auctoritate suorum super[iorum] sibi commissa, presentibus / ibidem discretis et honestis viris ac dominis [Ni]cholao Kempe, Lamberto Meeus/sone (*p*) curatis de Gistella, Johanne de Flueri-cour[t (*q*) presbitero, scriptore] presentium, Nicholao / Marteel, Egidio Dardeboud (*r*), presbiteris et capellan[is ejusdem ecclesie et] pluribus aliis presbiteris clericis et [laicis] dicte parochie [de Ghistella] parochianis.

2. Formules et orthographe des noms.

Depuis que nous avions examiné, il y a quelques années, une première fois et uniquement au point de vue chronolo-

---

(*l*) *Erembaldus*, G. S. D. — (*m*) Ita G et D.; *Filius ejus Radbodus et alii etc. innominati*, S. — (*n*) *Rabbodonum*, G. D. — (*o*) *Vromond*, G. S. *Vromondt*. D. — (*p*) *Meenssoone*, S. — (*q*) *Fleuricourt*, S. — (*r*) *Dardekoud*. G ; *Dardebond*. S ; *Dardeboud*, D.

gique, le document en question, les erreurs que nous avions constatées dans la date, nous avaient laissé, au sujet de l'authenticité de cet acte, un certain doute, qu'il convenait de trancher dans l'un ou l'autre sens, par un examen attentif de toute la pièce. Voyons donc si l'acte de 1084 est bien authentique, ou si nous nous trouvons peut-être devant une pièce apocryphe fabriquée, par exemple en 1380, en vue de garantir l'authenticité des reliques ?

Nous espérons que la réponse ne laissera subsister aucun doute.

Il suffit d'un peu d'attention pour constater immédiatement une notable différence entre les actes de 1084 et 1380.

Les abréviations, plus nombreuses dans le second que dans le premier, semblent déjà fournir un indice paléographique favorable à l'antériorité de celui-ci.

Les titres et qualificatifs attribués aux personnages mentionnés sont trés différents dans les deux pièces et correspondent à l'évolution historique qui s'est produite dans les formules de politesse et dans les dénominations des fonctions : *A domno Radbodo Noviomorum* (1080) = *per venerabiles viros patres ac dominos dominum Radbodonum*... Les curés de Ghistelles sont appelés en 1380 *discreti et honesti viri ac domini ... curati de Ghistella* ; en 1084 le terme de « curatus » n'était pas encore connu ; aussi notre acte porte-t-il simplement « *De Gistella Ramgerus presbiter* ». En 1380, tous les personnages ont des noms de famille, en 1084 ils ne sont désignés que par des prénoms.

L'orthographe de ces noms dans l'acte de 1084 nous donne des formes anciennes qui correspondent très bien à la fin du XI[e] siècle, et qui se modifièrent dans la suite. *Godeleph* deviendra *Godeleva* (1380) et plus tard *Godeliva*. *Landbertus* et *Erambaldus* deviendront bientôt *Lambertus*

et *Erembaldus*. *Thedbaldus* (ou *Thetbaldus*) et *Wido* (¹), formes ordinaires au XIe siècle, se transformeront au XIIe siècle en *Theobaldus* et *Guido*, si bien que les anciennes formes deviennent plus rares à mesure qu'on s'éloigne de 1100 (²).

Il en est de même de la forme *Rodbertus* citée deux fois dans le premier document. « Quant à l'orthographe du nom de Robert, dit M. G. Des Marez (³) à propos du nom de Robert de Jérusalem, remarquons que dans les actes du XIe siècle, nous lisons *Rotbertus* ou *Rodbertus*, au contraire dans les actes postérieurs à 1100, nous trouvons la firme *Robertus*. » Sans doute il ne faudrait pas vouloir deduire de ce fait une conclusion à laquelle nous pourrions opposer beaucoup d'exceptions. Il n'en reste pas moins vrai que, plus on s'éloigne de l'an 1100, plus rare devient la forme *Rodbertus* comme celles de *Thedbaldus*, *Landbertus* et *Wido*. La linguistique nous fournit donc ici un sérieux argument en faveur de l'authenticité du texte de 1084.

3. Les témoins.

Les faussaires sont en général assez prudents pour ne pas aligner, après deux ou trois siècles, dans une pièce apocryphe, une série de témoins qualifiés dont l'identité pourrait être contrôlée. A défaut de cette prudence élémentaire, il suffira généralement de quatre

---

(¹) Voir p. ex. l'évolution de l'orthographe de ce nom, dans les actes qui mentionnent le chancelier Guidon, de 1084 à 1108. La liste en a été dressée par M. Reusens dans les *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de Belgique*, t. XXVI, p. 186-187. Voir plus bas. Jusqu'en 1090, nous trouvons *Wido* ; à partir de cette date, la forme *Guido* domine.

(²) Tous ces détails semblent prouver que l'acte de 1084 a eté copié en 1380 avec beaucoup d'exactitude.

(³) *Note sur une charte de Robert II de Jérusalem*, p. 356, dans *Bullet. de la Commiss. royale d'histoire*, t. LXX, 1901, p. 349-378.

ou cinq noms pour y rencontrer des erreurs manifestes de synchronisme. Ici, au contraire, nous ne pouvons relever aucun anachronisme, et pour la plupart des témoins qualifiés, nous savons par d'autres documents contemporains qu'ils avaient la dignité que l'acte de 1084 leur assigne. Notre document peut donc à son tour être invoqué pour déterminer de plus près le *curriculum vitae* des témoins cités.

1. *Gertrudis comitissa.*

Elle était fille du duc de Saxe, Bernard II ; veuve de Florent I, comte de Frise († 1061), elle avait épousé en 1063 le comte de Flandre, Robert le Frison, et mourut en 1113. De même qu'elle assista à l'élévation des reliques de S[te] Godelive en 1084, elle fut présente, le 4 août 1089, à Furnes, à la translation des reliques de Sainte Walburge (1). A la translation des reliques des Saints Willibald et Wunnibald, frères de Sainte Walburge, translation qui fut faite le 2 mai 1109, à Furnes, nous trouvons encore Gertrude : « Astabat et gloriosa mater junioris Roberti comitis, Gertrudis scilicet que tunc quoque eidem loco presidebat, *cum primatibus suis* » (2).

2. *Ingelbertus abbas Sancti Winnoci.*

D'après le *Catalogus abbatum S[ti] Winnoci*, l'abbé Englebert était petit-fils du comte de Flandre, Baudouin IV le Barbu (3). Si cette assertion est fondée (4), il était le

(1) Voir l'acte de cette translation dans *Annales de l'Émulation*, 1862-63, t. XVI (2e série, t. XII) p. 61.

(2) Ibid., p. 62.

(3) « Ingelbertus hujus cœnobii religiosus ac Balduini Barbati comitis ex filia nepos » cité dans A. PRUVOST. *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Bergues Saint-Winoc*. Bruges, 1875 (édit. de l'*Émulation*).

(4) L. VAN DER KINDERE, *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge*. Bruxelles, 1902, t. I, p. 298, se demande « sur quoi repose cette information » reprise par MEYERUS. *Annales Flandriae*, an. 1078.

cousin sous-germain de Robert le Frison, et on s'explique facilement qu'il se trouve dans la suite de la comtesse Gertrude. Il fut élu abbé en 1078 mais rejeté par Robert le Frison qui fit élire Manassès. Quand celui-ci fut à son tour forcé par le Comte de quitter l'abbaye, Englebert fut élu une seconde fois, en 1083, et garda la dignité abbatiale jusque vers 1096 ou 1104 (1). Nous le trouvons parmi les témoins de l'acte par lequel Robert le Frison fonde en 1085 le chapitre de Cassel (2); en 1091 il signe la charte de fondation de l'abbaye d'Eversam (3).

3. *Walterus archidiaconus Tornacensis.*

La liste des archidiacres de Tournai a été dressée, mais d'une façon très incomplète, par le chanoine Vos (4). Elle débute par deux Gautier au sujet desquels l'auteur écrit : « *Walter I.* Le *liber Decani* donne comme archidiacre de Flandre, Walter, décédé évêque de Laon le 10 septembre 1090 » (5).

Ce premier renseignement est inexact. De 1052 à 1098 le siége épiscopal de Laon a été occupé par l'évêque Hélinand. Celui-ci eut pour successeur, dès la même année ou au plus tard en 1099, Ingelram II qui occupa le siége épiscopal jusqu'en 1104. L'élection de son successeur fut très troublée : entre autres incidents, les deux archidiacres de Laon « *Gualterius* et Ebalus » furent tous les deux élus, en 1106, mais rejetés par le souverain Pontife (6). Le *liber Decani* cité par le chanoine Vos, aurait-il peut-être confondu l'archidiacre de Laon avec celui de Tournai?

(1) Voir A. Pruvost, *o. c.* pp. 73-81.

(2) Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1138.

(3) *Chronicon Evershamense*, p. 5. Bruges, 1852, (éd. de l'*Émulation*).

(4) *Les dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Tournai*, t. I, p. 223-364. Bruges, 1898.

(5) *Ouvr. cit.*, p. 232-238.

(6) *Gallia Christiana*, t. IX, col. 523 ss.

« *Walter II.* C'est, continue le chan. Vos, le plus ancien archidiacre mentionné dans les cartulaires du chapitre de Tournai ». Et l'auteur mentionne cinq actes dans lesquels Gautier intervient, de 1090 à 1095.

Ajoutons à ces renseignements que nous trouvons mentionné Gautier dans les chartes suivantes octroyées par l'évêque Radbod.

En 1084, charte en faveur de Tronchiennes ([1]), et document de Ghistelles; le 22 Janvier 1085, en faveur d'Eename ([2]); en 1087, en faveur de Zonnebeke ([3]) et d'Harlebeke ([4]); le 28 décembre 1089 en faveur de Saint-Donatien de Bruges ([5]), le 22 mars 1090, en faveur de Saint-Pierre à Lille ([6]); le 1 juillet 1090 en faveur d'Oudenbourg ([7]), en 1090 en faveur de sa cathédrale ([8]); le 12 juillet 1091, en faveur de Notre-Dame de Bruges ([9]); en 1093, encore en faveur de la même collégiale ([10]) et de Zonnebeke ([11]); en 1094, ou plutôt au 25-31 décembre 1093, en faveur de Saint-Martin de Tournai ([12]).

Ajoutons enfin une charte de Robert II, en faveur de

([1]) DE SMET, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 703.

([2]) CH. PIOT, *Cartulaire de l'abbaye d'Eename*, n. 5. Bruges (éd. de l'*Émulation*), 1881.

([3]) C. CALLEWAERT, *Chartes anciennes de l'abbaye de Zonnebeke*, n. 2 (sous presse).

([4]) *Cartulaire ms. du chapitre d'Harlebeke.* MIRÆUS et FOPPENS, *Op. dipl.*, I, 60.

([5]) MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplom.*, t. III, p. 20. Elle est signée aussi par Balderic, archidiacre de Noyon.

([6]) MIRÆUS et FOPPENS, *Op. dipl.*, t. I. p. 361.

([7]) *Chronicon Aldenburgense majus*, n. 2. Bruges (éd. de l'*Émulation*).

([8]) MIRÆUS et FOPPENS, *Op. dipl.*, t. II, p. 952.

([9]) Ibid., p. 956,

([10]) C. DUVIVIER, *Actes et documents anciens*. Bruxelles, 1898, p. 8.

([11]) C. CALLEWAERT, *ouvr. cit.*, n. 3.

([12]) MIRÆUS et FOPPENS, *op. dipl.*, t. II, p. 953. Sur la date de cette charte, voir plus bas notre art. *Chronologie* dans la *Chronique*.

Tronchiennes, du 11 juillet 1087 [1] et l'acte de 1095 signalé, mais sans référence, par le chanoine Vos [2].

Nous avons donc une série non interrompue d'actes diplomatiques qui mentionnent Gautier comme archidiacre de Tournai, et qui prouvent qu'il a occupé cette dignité au moins de 1084 à 1095. Nous ne voyons d'autre part aucune raison pour dédoubler le personnage en Walter I et Walter II.

4. *Walcherus ejusdem ecclesiæ* (Tornacensis) *custos civitatis.*

Ce Walcheren, coutre ou trésorier du chapitre cathédral de Tournai, est cité en cette qualité dans une série d'actes qui s'échelonnent au moins de 1084 jusqu'en 1091.

Dans la charte déjà citée [3] en faveur de Tronchiennes nous le trouvons, « *Walchero thesaurario* », en compagnie de l'archidiacre Walter et du chancelier Guidon. Il signe également la charte d'Eename du 22 janvier 1085 : *S. Walcheri editui* [4] ; celle du 22 mars 1085 en faveur d'Harlebeke : *S. Walcheri custodis* [5] ; du 28 décembre 1089, en faveur de S.-Donatien. *S. Walcheri custodis* [6] et du 12 juillet 1091, en faveur de Notre Dame. *S. Gualteri custodis* [7]. Les textes fournis par le *Glossarium* de Ducange prouvent suffisamment que les termes *custos*, *thesaurarius*, *æditus* et *sacrista* désignent une seule et même fonction dans le chapitre.

---

[1] De Smet, *Corpus chron. Flandr.* t. I, p. 704. C'est par erreur que cet acte est daté de 1077 dans Miræus et Foppens, III, p. 19.

[2] *Ouvr. cit.*, p. 233.

[3] De Smet, *Corpus*, t. I, p. 703.

[4] Ch. Piot, *o. c.* n. 5.

[5] Miræus et Foppens, *Op. dipl.*, I, 60.

[6] Ibid. t. III, 20.

[7] Ibid. II, 956.

5. *Wido Noviomensis thesaurarius et cancellarius.*

Dans une étude très soignée sur la chancellerie des évêques de Tournai ([1]), le chanoine Reusens écrit : « De 1087 à 1091, les fonctions de chancelier étaient remplies par *Guidon ou Widon I.* En 1093, nous rencontrons un chancelier *Gérard.* De 1094 à 1108, nous trouvons un chancelier du nom de Guidon ou Widon que nous nommerons *Guidon ou Widon II.* De 1116 à 1145, les chartes sont souscrites par *Hugues II* » ([2]).

Nos recherches nous permettent de préciser et peut-être de rectifier ces données.

Wido ne commence pas ses fonctions en 1087. Ce n'est pas seulement dans notre document de Ghistelles qu'il est cité. Dans la charte donnée en 1084 par Radbod en faveur de Tronchiennes, il est déjà mentionné avec le titre de chancelier « Guidone cancellario » ([3]). M. Reusens le retrouve ensuite dans sept chartes depuis le 22 mars 1087 jusqu'au 12 juillet 1091 ([4]). Ajoutons-y la charte donnée le 26 avril 1087 par Radbod, en faveur de l'abbaye de Saint-Riquier ([5]).

Aurait-il cessé ses fonctions entre 1091 et 1094, pour faire place à un chancelier Gérard qui aurait eu pour successeur un second Guidon ? Nous ne le croyons pas.

La seule charte contresignée par « Gérard chancelier » est du 7 décembre 1093 ([6]). Mais le 10 août précédent,

---

([1]) *Les chancelleries inférieures en Belgique depuis leur origine jusqu'au commencement du XIIIe siècle*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XXVI, p. 20-206, ch. III, n. 3.

([2]) Ibid., p. 183.

([3]) De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 703.

([4]) Reusens, *art. cit.*, p. 186.

([5]) C. Duvivier, *Actes et documents anciens concernant la Belgique*. Bruxelles, 1898, p. 154.

([6]) Reusens, *art. cit.*, p. 187. Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 206. A remarquer que les deux derniers témoins sont « *S. Widonis :* S. Gerardi cancellarii. »

Wido contresignait encore une charte de Radbod en faveur de Zonnebeke ([1]), et toujours en 1093, une autre en faveur de Notre-Dame à Bruges ([2]). Gérard n'aurait donc pu occuper ses fonctions que durant quelques mois. Car en décembre (25-31) 1093, nous retrouvons Guidon dans la charte de fondation de St-Martin ([3]), et jusqu'en 1108, M. Reusens signale une série de douze chartes données par Radbod et par son successeur Baldéric et contresignées par « Guido cancellarius ». A cette liste nous pouvons ajouter un acte de Baldéric en faveur de l'abbaye de Bourbourg, daté de 1106 ([4]). Tout cela nous porte à croire qu'un seul et même Guidon a rempli les fonctions de chancelier sous deux évêques successifs, Radbod et Baldéric, et nous possédons des preuves de son activité au moins de 1084 jusqu'en 1108 ([5]).

Ajoutons que le successeur de Guidon, Hugues, n'a pas commencé ses fonctions en 1116, mais certainement déjà en 1114, c'est-à-dire dès la première année d'épiscopat de Lambert, successeur de Baldéric. Il contresigne en cette année une charte épiscopale en faveur de l'abbaye de Zonnebeke ([6]). Une autre charte de Lambert, en faveur de Bourbourg, écrite par Hugues et datée de 1116 ([7]) peut être ajoutée à la liste de M. Reusens.

([1]) C. Callewaert, *Chartes de l'abbaye de Zonnebeke*, n. 3 (sous presse).

([2]) C. Duvivier, *ouvr. cit.*, p. 8.

([3]) Miræus et Foppens, *op. dipl.* II, 953.

([4]) C. Duvivier, *ouvr. cit.*, p. 224.

([5]) Le chancelier Gérard de la charte de 1093 ne serait-ce pas le *Gerardus cancellarius* qui fait aussi deux apparitions, en 1090 et 1092, dans la liste des chanceliers de Cambrai (Reusens, *ouvr. cit.*, p, 170) entre deux (?) chanceliers Werimbold dont le premier signe encore en 1090 et 1091.

([6]) C. Callewaert, *ouvr. cit.*, n. 5.

([7]) C. Duvivier, *ouvr. cit.*, p. 234.

Dans notre document, Guidon est qualifié de « *Noviomensis thesaurarius* et cancellarius ». C'est le seul acte où nous ayons trouvé ce titre. C'est aussi le plus ancien, sauf peut-être celui de Tronchiennes. Guidon a-t-il peut-être été déchargé de cette fonction de *trésorier de l'église de Noyon* en ou après 1084 ? En tout cas, un diplôme royal de Philippe I, octroyé au chapitre de Cassel en 1085, porte la signature d'un autre trésorier « S. Gualteri Noviomensis thesaurarii » ([1]).

6. Les témoins suivants *Albertus presbiter*, *Drogo diaconus* et *Landricus subdiaconus*, qui signent avant le prévôt de Bruges, sont probablement des membres du clergé de la cathédrale de Tournai. La charte de Radbod érigeant un monastère de femmes en l'église Notre-Dame à Bruges est signée par un *Elbertus*.

Le diacre *Drógo* qui assiste à cette élévation du corps de S[te] Godelive en 1084, est-ce peut-être le même, qui étant devenu prêtre, a écrit la première vie de la Sainte ?

7. *Rodbertus Brugensis prepositus*.

Il s'agit sans aucun doute du prévôt du chapitre de Saint-Donatien à Bruges. L'histoire et même les noms des premiers dignitaires de cette collégiale sont très peu connus. Avant 1084, on ne peut citer qu'un seul nom de prévôt, Erkenbert, qu'on signale dans deux chartes de 1046 et 1067 ([2]).

Le prévôt Robert qui assista en 1084 à l'élévation des reliques de S. Godelive ne peut avoir gardé ses fonctions tout au plus que jusqu'en 1089. Car parmi les témoins d'une charte de Robert II, du 18 octobre 1089, donnée en faveur de l'abbaye de Saint-Quentin figure « *Liedbertus* prepositus Brugensis » ([3]).

([1]) MIRÆUS et FOPPENS, t. II, p. 1138.

([2]) REUSENS, *art. cit.*, p. 63.

([3]) DUVIVIER, *ouvr. cit.*, p. 319.

La charte octroyée le 22 janvier 1085, « in sinodali conventu », par Radbod, évêque de Tournai, à l'abbaye d'Eename, compte parmi ses nombreux témoins un « Rodbertus prepositus », qui pourrait bien être le prévôt de Bruges. Car bien que nous connaissions la plupart des prévôts des collégiales et monastères de chanoines du diocèse de Tournai, nous n'avons trouvé aucune trace d'un prévôt *Robert*, autre que celui de Bruges (1). Radbod et Robert se sont certainement rencontrés le 25 juin 1086, à Bruges : c'est le jour où l'évêque y a consacré le cimetière de Saint-Donatien (2).

8. *Thedbaldus decanus* est probablement le doyen du chapitre de Saint-Donatien. Nous n'en avons trouvé aucune mention dans d'autres documents. En 1100, le doyen de Saint-Donatien était Dodinus (3).

9. *Folbertus clericus* pourrait bien appartenir au clergé de Saint-Donatien et être le même qu'on retrouve parmi les chanoines, témoins des diplômes octroyés par Robert II à la collégiale de Saint-Donatien, le 31 octobre 1089 (4) et en 1101 (5). Dans ce dernier acte il signe immédiatement après le doyen Dodinus et est qualifié « presbyter » (6).

10. *Desiderius hujus scripti notarius*, qui ne nous est pas connu d'autre part, se rattache peut-être encore au même groupe du clergé de Saint-Donatien. Le point qu'il

---

(1) La charte déjà citée d'Harlebeke (MIRÆUS et FOPPENS, I, 60) porte la signature d'un *R. prepositi*. Est-ce un Robert ? Le prévot d'Harlebeke, ou celui de Bruges ? Nous l'ignorons.

(2) C. CALLEWAERT, *Les origines de la collégiale de Saint-Donatien à Bruges*, dans *Annales de la Société d'Émulation*, 1906, t. LVI, p. 396.

(3) MIRÆUS et FOPPENS, *Op. dipl.*, III, 313.

(4) MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 359 et III, 567.

(5) Ibid., t. II, 1149, et surtout G. DES MAREZ, *Note sur une charte de Robert II de Jérusalem*, dans *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. LXX, 1901, p. 349-378.

(6) G. DES MAREZ, *ouvr. cit.*, p. 371.

faut placer après « notarius » et pas après « de Gistella », comme l'ont fait Du Sollier et d'autres, ne nous permet pas, en tout cas, de le chercher dans le clergé de Ghistelles.

11. *De Gistella Ramgerus presbiter, Joannes, Heraldus, Folbertus et Landbertus, Frechabaldus et Erambaldus, Olfredus custos ecclesie et filius Radobdus et alii etc. nomina.*

Nous avons ici probablement le troisième groupe de témoins, celui du clergé et des notabilités de Ghistelles. A leur tête se trouve Ramgerus qui doit être le curé de la paroisse. *Presbyter* était une des dénominations ordinaires pour désigner le curé en titre d'une paroisse.

Ce groupe était sans doute plus nombreux et plusieurs autres noms étaient probablement cités dans le document original. Mais le copiste de 1380 les a supprimés et s'est contenté de dire : *et alii, etc.* Telle est, nous semble-t-il, la portée du mot *Nomina* ajouté à la fin de la copie.

4. La date.

Elle mérite d'attirer notre attention.

La multiplicité des données chronologiques, l'accumulation des années de règne du roi de France, du comte de Flandre et de l'évêque, et surtout l'épacte dont la mention tend rapidement à disparaître dans les documents du XII[e] siècle, tout cela donne à la date de notre acte une allure ancienne ([1]), qui milite très fort en faveur de son authenticité.

D'autre part, si l'on ne savait combien sont fréquentes les erreurs chronologiques dans les documents anciens même originaux ([2]), on pourrait être tenté de voir un

([1]) Comparez p. ex. la date de l'acte de 1380, et la date 1084 telle que l'a conçue et agencée un écrivain du XIV[e] siècle, p. 90.

([2]) Voir P. Sheridan, *Études de chronologie Brabançonne*. Ch. I, *les erreurs de date*, dans *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, 1907, t. V, p. 101 ss.

indice d'inauthenticité dans les inexactitudes qu'elle renferme. En tout cas, on ne doit pas trop s'étonner de voir l'élévation des reliques rapportée à l'année 1088 par plusieurs historiens [1], comme on n'est pas surpris de voir la question de la date assez longuement discutée par le Bollandiste Du Sollier.

Le troisième jour des kalendes d'août, c'est-à-dire le 30 juillet 1084, qui était un mardi, tombe réellement dans la 13e (ou 14e) année du gouvernement de Robert le Frison, qui devint comte de Flandre en 1071. La 24e année du règne du roi de France, Philippe I, correspondrait d'après Du Sollier [2] à l'année 1086. La manière de calculer les années de Philippe n'est pas uniforme. Mais il est établi que Philippe commençait souvent à compter les années de son règne depuis le 29 août 1060, jour du décès de son père [3]. Il s'ensuit que le 30 juillet 1084 tombe encore dans la 24e année du règne de Philippe. Cette seconde donnée est donc exacte.

Quant à la chronologie de l'épiscopat de Radbod, nous sommes assez peu renseignés. Les historiens semblent être d'accord pour admettre qu'il devint évêque en 1068, mais on ne connaît ni le mois ni le jour de son élection ou de sa consécration épiscopale. Parmi les 19 chartes de Radbod dans lesquelles nous avons trouvé la mention de ses années d'épiscopat, quatorze prennent comme point de départ du calcul l'année 1068; mais tandis que les unes feraient supposer que l'évêque a été consacré au

---

(1) Voir plus bas, p. 89.

(2) *Acta S. Godeleræ*, p. 54.

(3) Sur les 19 chartes de Radbod dont nous avons examiné la date, 17 mentionnent les années du gouvernement de Philippe : 6 sont certainement conformes à cette chronologie, deux autres sont probablement datées de la même manière ; d'autres font remonter le commencement du règne de une ou de deux années ; plusieurs sont certainement fautives.

commencement de l'année 1068, les autres ne peuvent être exactes, qu'en supposant que la consécration a eu lieu dans la seconde moitié de l'année. En suivant ce calcul, notre document devrait indiquer soit la 17e, soit la 16e année de Radbod, d'après que la consécration aurait eu lieu avant ou après le 30 juillet 1068. En réalité, il marque bien clairement la 15e année. Le rédacteur de l'acte s'est-il trompé ou bien n'a-t-il voulu compter que les années complètes [1]? Nous l'ignorons. Mais nous avons trouvé trois autres chartes de Radbod dans lesquelles la même erreur s'est glissée. Dans la charte octroyée à l'abbaye de Tronchiennes notamment, l'année 1084 est appelée, comme ici, la 15e de Radbod [2]; dans d'autres, 1090 (27 avril) = 21e de Radbod [3] et 1093 (10 avril) = 24e année de l'évêque [4]. L'erreur pourrait donc être plus ou moins systématique et tenir à des causes que nous ne connaissons pas.

L'indiction, qui devrait être VII, est certainement fautive. Si elle n'est pas l'effet d'une étonnante distraction du rédacteur de l'acte, elle doit être une faute de copiste, très explicable par ce fait que l'acte de 1380, déjà très entamé en 1623, a subi probablement, dès 1557, un commencement de détérioration. Le chiffre de l'indiction se trouvait au milieu de la grande lacune de la quatrième ligne et le copiste de 1557 peut avoir lu V au lieu de VII.

L'indiction de l'épacte « epacta nulla » n'est certainement pas une faute de copiste. Elle est néanmoins, d'après nos connaissances actuelles, fautive. On nommait parfois

---

[1] C'est la supposition que fait Du Sollier (p. 54) pour les années de Philippe et de Radbod. En fait les rédacteurs de chartes ont parfois suivi ce système.

[2] De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, I, p. 703.

[3] Miræus et Foppens, *Op. dipl.*, I, 362.

[4] C. Callewaert, *Chartes anciennes de l'abbaye de Zonnebeke*, n. 3.

« epacta nulla » l'épacte 29 : or, celle-ci est précisément l'épacte de l'année 1083, alors que celle de l'année 1084 est 11.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il y a donc deux, peut être trois données chronologiques inexactes. Aucun chronologiste n'y verra, croyons-nous, une raison suffisante pour mettre en suspicion un document dont toutes les autres données attestent manifestement l'authenticité.

Il n'y a pas lieu non plus de corriger la date en changeant le millésime 1084, qui cadre parfaitement avec le calcul des années de Robert le Frison, du roi Philippe et peut-être de l'évêque Radbod. En faveur de 1083 on ne pourrait invoquer que l'épacte.

L'année 1086 se concilierait avec le chiffre de l'indiction, des années de Radbod et peut-être de celles de Philippe, mais elle suppose une erreur dans le millésime fourni par le document 1084, et est en contradiction avec l'épacte et les années de Robert le Frison. Si nous étions sûr que Guidon a été remplacé, dès 1085, comme trésorier de l'église de Noyon par Gautier [1], il y aurait là un argument décisif contre la date 1086. Le changement de millésime ne ferait donc qu'augmenter les difficultés. Nous pouvons conclure, avec confiance croyons-nous, que l'élévation des reliques de S. Godelive s'est faite réellement le 30 juillet 1084.

5. L'attestation du fait.

Hoc sanctum corpus beate Godeleph, evidentibus miraculis insignitum, elevatum est in loco qui dicitur Gistella, atque in hoc repositum vasculo a domino Radbodo.

C'est l'énoncé, aussi simple que possible, du fait de *l'élévation* des reliques. Cette cérémonie religieuse con-

---

[1] Voir plus haut, p. 82.

sistait à exhumer le corps, à placer les ossements dans une châsse plus ou moins riche, qui était exposée religieusement dans quelque église à la vénération des fidèles. Cette autorisation ecclésiastique d'accorder un culte public mais local à quelque personnage pieux équivalait à une béatification canonique. Elle pouvait être faite par les évêques dans les limites de leur diocèse, jusqu'au moment où le Pape Alexandre III (1159-1181) la réserva expressément au Saint-Siège, par une décrétale insérée dans le *Corpus juris* (1). Avant de procéder à cette cérémonie religieuse qui rangeait le défunt parmi les bienheureux, les évêques exigeaient la constatation de miracles obtenus par son intercession.

Tous ces éléments sont exprimés dans notre texte, mais rien de plus. Pas un mot pour essayer de prouver ou même d'attester l'authenticité d'ossements, que tout le monde savait être de Sainte Godelive.

Ces sortes de cérémonies n'étaient pas rares. En 1121, Lambert, le second successeur de Radbod, fit à Oudenbourg, l'élévation du corps de S. Arnould (2); en 1159, l'évêque de Tournai, Gérard, en fit autant pour le corps de S. Guthagon à Oostkerke-lez-Bruges.

Vers la même époque nous pouvons signaler, à Bruges la translation des reliques de S. Donatien en 1096 (3), à Furnes celle de Ste Walburge en 1089, et celle des saints Willibald et Wurmibald en 1109 (4). Toutes les authen-

(1) Cap. I, x, de relig. III, 4b. Le texte est tiré d'une lettre adressée par Alexandre III au roi de Suède, Canut, vers 1171-1180. Antérieurement cependant déjà la pratique tendait, depuis 993, à réserver le droit de béatification au souverain Pontife.

(2) F. Van de Putte, *Chronicon monasterii Aldenburgensis majus*. Bruges (éd. de l'*Émulation*) 1843, p. 49. J. Ferrant, *Vie de S. Arnold*. Bruges, 1887, t. II, p. 208.

(3) *Acta Sanctorum*, Octobris, t. VI, p. 493.

(4) Voir plus haut, p. 76.

tiques de ces élévations et translations se distinguent par la même simplicité et brièveté dans l'énoncé des faits. Nous y trouvons un nouveau gage d'authenticité pour notre acte de 1084.

6. Les sources littéraires.

Après cet examen — trop long peut-être — de l'acte authentique de 1084, il peut être intéressant de voir ce qu'est devenue l'histoire de cette élévation des reliques de S[te] Godelive dans les sources littéraires hagiographiques.

La plus ancienne *Vita*, composée par le moine Drogon (¹) assez peu de temps après la mort de S. Godelive, n'en fait pas mention. Surius qui a résumé et remanié l'œuvre de Drogon (²) ajoute à celle-ci un dernier chapitre (n. 12) dans lequel il rapporte comme suit — nous ignorons d'après quelle source — le fait de l'élévation : « Anno Christi millesimo octogesimo *octavo* elevatum est corpus S. Godelevæ apud Gestellam a Domino Ratbodone Noviomensi et Tornacensi Episcopo III kalend. Augusti ». L'erreur de date, 1088 au lieu de 1084, a été reprise par bon nombre d'historiens, tels que Miræus, Mabillon, le *Gallia christiana*, etc.

Dans une troisième *Vita* latine, qui ne semble pas remonter plus haut que le XIV[e] siècle, l'auteur anonyme a notablement amplifié et enjolivé le récit déjà assez délayé de Drogon. Il attribue la canonisation de la Sainte au souverain Pontife et nous expose longuement les rétroactes de l'élévation des reliques. Drogon dédia sa *Vita* à l'évêque Radbod avec prière de vouloir l'approuver, après l'avoir corrigée au besoin. L'évêque, continue le

(¹) Publiée dans J. B. Sollerius, *Acta S. Godelevæ*, p. 178-207.
(²) Ibid., p. 208-222.

narrateur anonyme, fit procéder à Ghistelles même à un examen canonique. Approuvée par Radbod, l'œuvre de Drogon fut envoyée au Pape (Grégoire VII). Entouré de tous les cardinaux présents à Rome, le pape examina soigneusement la narration de la vie et du martyre de Ste Godelive, inséra solennellement son nom dans le catalogue des Saints, et chargea l'évêque de procéder à l'élévation et à l'exaltation des reliques. Cette cérémonie eut lieu « anno Dominicæ Incarnationis MCLXXXIII, D. Hildebrandi, qui et Gregorius VII, Romani Pontificis anno VIII, Henrici IV imperatoris XXVII, Philippi II regis Francorum XXI, et Roberti XI comitis Flandriæ, cognomento de Vriese, anno XII, qui fuit post beatam virginis et martyris Godelevæ depositionem annus XIV, III kal. augustarum, die Lunæ, cum devota, ut decuit, cæremoniarum exhibitione ».

Les choses se seraient passées à peu près ainsi au XIVe siècle. Et il n'est pas téméraire de croire que l'auteur anonyme, qui n'était pas très versé en histoire, s'est imaginé qu'il devait en avoir été ainsi également en 1084. Toute cette narration n'a pas d'autre fondement.

D'abord, la *Vita* de Drogon ne semble pas être antérieure à la cérémonie de 1084; Du Sollier croit qu'elle fut composée à la fin de l'épiscopat de Radbod [1]. Ensuite on ne connaît aucune béatification qui ait été faite dans nos contrées, au cours du XIe ou du XIIe siècle, par le Souverain Pontife. Ce n'est d'ailleurs qu'environ un siècle après l'exaltation des reliques de S. Godelive que la béatification a été soustraite au pouvoir ordinaire des évêques pour être réservée au S. Siége [2]. Et Radbod avait peut-être des raisons spéciales de ne pas s'adresser, sans

(1) *Ouvr. cit.*, p. 30.
(2) Voir plus haut, p. 88.

nécessité, à Grégoire VII, qui lui avait fait enjoindre en 1075, par l'archevêque de Reims, sous menace de peines canoniques, de restituer à l'évêque d'Utrecht l'église Notre-Dame de Bruges (1).

Au reste, pour se rendre compte de la valeur des sources et des affirmations de l'auteur anonyme, il suffit d'examiner les données chronologiques très détaillées par lesquelles il a daté la cérémonie de l'élévation. Cette date contient presque autant d'erreurs que d'affirmations. Le 30 juillet 1084, qui n'était pas un lundi, mais un *mardi*, tombait dans la *douzième* année du pontificat de Grégoire VII, dans la *vingt-huitième* du règne d'Henri IV, dans la *vingt-quatrième* (ou d'après un autre calcul dans la vingt-sixième) du roi de France Philippe II, et dans la *treizième* du comte de Flandre Robert le Frison. Au reste, l'indication des années de règne des rois ou empereurs d'Allemagne ne se rencontre guère dans nos chartes flamandes des XIe et XIIe siècles. Voilà les résultats merveilleux auxquels ont abouti les efforts tentés pour fixer une date trois siècles après l'événement ! Ces erreurs multiples nous prouvent que l'auteur anonyme n'a pas eu connaissance du document de 1084. Ne pourrait-on pas en conclure qu'il a écrit avant 1380, date de la première ouverture de la châsse qui contenait le document primitif daté d'une façon si différente ? La concordance du millésime 1084 prouve toutefois qu'il existait une tradition ou des documents, indépendants de l'acte officiel de 1084, qui fixaient l'année 1084 comme l'année de la première élévation des reliques de la sainte patronne de Ghistelles.

C. Callewaert.

(1) Voir le document dans Beaucourt de Noortvelde, *Description historique de l'église Notre-Dame*, p. 9. Bruges, 1773. Le document y est mal daté, de l'année 1070. Toute l'histoire des origines de cette église reste d'ailleurs encore enveloppée de beaucoup d'obscurité.

COMPTES RENDUS

Dr. Jur. G. Arnold Kiesselbach. *Die wirtschaftlichen Grundlagen der deutschen Hanse und die Handelsstellung Hamburgs bis in die zweite Hälfte des 14. Jahrhunderts.* Berlin, Verlag Georg Reimer. 1907, v-295 bl., 8°. Pr. 6 M.

't Is een verheugend feit dat, op het oogenblik dat Brugge's nieuwe haven onzen zeehandel doet herleven, tal van werken in het licht gegeven werden over Vlaanderen's handel en Brugge's havenleven in 't verleden. Benevens de uitgaven van Gilliodts-van Severen, verschenen beurtelings de studiën van Finot over de handelsbetrekkingen tusschen Vlaanderen en de Zuiderlanden, alsmede verschillende werken en uitgaven van Duitsche schrijvers, die nieuw licht werpen op de geschiedenis van het handelsverkeer tusschen onze streek en het Oosten. Een nieuwe, zeer belangrijke bijdrage daartoe is het boek dat wij hier laten kennen en aanbevelen. Hoewel de titel het nauwelijks laat vermoeden, toch heeft dit boek hoofdzakelijk betrekking op Vlaanderen en Brugge. De schrijver stelt zich tot doel de hoofdtrekken na te gaan van den West-Europeeschen handel en tevens op te sporen welke plaats door de Duitsche kooplieden in den wereldhandel werd ingenomen. Om te beter het aandeel der verschillende Duitsche handelssteden in de algemeene handelsbedrijvigheid te verklaren, heeft de schrijver het geraadzaam geoordeeld in de handelsgeschiedenis van eene dezer steden dieper door te dringen en in nadere bijzonderheden af te schetsen. Daartoe verkoos hij Hamburg; niet omdat Hamburg meer dan de andere steden een overwegende rol gespeeld heeft, maar om de gelegenheid te hebben de beteekenis van deze handelsstad, tot heden veelal verkeerd voorgesteld, tot hare ware verhouding terug te brengen. Ten slotte, zoo nauw was de Duitsche-stedenhanse met den gezamenlijken handel in de middeleeuwen verbonden, dat het onmogelijk was een onderzoek naar den oorsprong dezer Hanse achterwege te laten. Dus: de West-Europeesche handel, de Duitsche handel, Hamburg als handelsstad, de Duitsche Hanse, ziedaar het viervoudig voorwerp door den schrijver ter behandeling genomen, ten einde de grondslagen er van op te sporen

alsmede de verklaring van hun onderling verband. Deze vindt hij in Vlaanderen en meer bepaald te Brugge: het middenpunt, de levensader het geheele economische leven in de middeleeuwen.

De inleiding behandelt het handelsverkeer langs de Duitsche zeekust van 't begin der IX^de^ tot het einde der XII^de^ eeuw en in de geschiedenis van Hamburg als handelsstad in dien tijd. Daar wordt herinnerd aan de eerste betrekkingen van Vlaanderen met de kuststreken van Duitschland: de bezittingen van Duitsche kerken in Vlaanderen (Thourout en Ronse), de handelstochten van Vlaamsche en Friesche zeevaarders, de neerzettingen van Vlaamsche uitwijkelingen aan de Oostzeekust. Dan wordt in levendige, heldere trekken het drukke handelsleven afgeschilderd in Europa gedurende de XIII^de^ en XIV^de^ eeuwen, zich bewegend om en af- en toewentelend naar het Zwingebied. En daarin zien wij den Duitschen handel ontwikkelen en uitbreiden, en van alle zijden samenvloeien tot éénen stroom gericht op Brugge. Daar worden de waren van Oost en Noord heengevoerd, daar geschiedt bijna uitsluitend al de bedrijvigheid der Duitsche koopmanschap, van daar worden de zuidelijke voortbrengselen en vooral de Vlaamsche en Engelsche wolproducten Noord- en Oostwaarts uitgevoerd en verspreid. Wat in het bijzonder Hamburg aangaat, de beteekenis van deze stad midden in den wereldhandel is zeer bescheiden en bepaalt zich tot de rol van verbindings- en overgangspunt tusschen Vlaanderen en de Baltische Zee en Rusland; hare handelswegen loopen eenerzijds naar Lubeck, anderzijds naar Vlaanderen; hare betrekkingen op zee geschieden rechtstreeks met Vlaanderen. De gemeenschap der Duitsche handelsbelangen in Vlaanderen gaf aanleiding tot het stichten van Duitsche koopmansbonden. De voornaamste onder deze was de Duitsche Hanse, te weten: het verbond der steden, wier burgers lid waren van de Duitsche vereeniging in Vlaanderen, met dit voorbehoud dat zij enkel al de rechten van het volledig lidmaatschap genoten, die ook behoorden tot den kring van hen, die handel dreven met Rusland. Lubeck had het bestuur van de Hanse.

Aldus mag de schrijver besluiten: Brugge, de voornaamste haven, markt- en stapelplaats van West-Europa, is het middenpunt geweest van den handel van Duitschland en van Hamburg in 't bijzonder en tevens de bakermat der economische krachten die de Duitsche Hanse tot stand brachten.

Ziedaar de grond van het boek. Dit kan volstaan om de beteekenis ervan aan te toonen en de weerde voor de geschiedenis van Vlaan-

deren. Jammer dat de schrijver, om reden van nieuwe ambtsbetrekkingen, genoodzaakt geweest is zijn werk te staken aan de XIV^{de} eeuw. Hopen wij dat hij al spoedig de gelegenheid zal vinden het werk voort te zetten tot het einde der middeleeuwen, zooals het aanvankelijk zijn inzicht was.

't Is onmogelijk den inhoud in verdere bijzonderheden te ontleden. Het boek is zoo zaakrijk, zoo vol van belangwekkende ophelderingen niet alleen voor onze plaatselijke geschiedenis, maar ook voor de middeleeuwsche nijverheid, handel en scheepvaart in 't algemeen, de in- en uitvoerswaren, de verkeerswegen op zee en te lande, de haven-, markt-, stapel- en tolinrichtingen, enz., dat het ook in dit opzicht bijdraagt ter grondiger kennis van de algemeene maatschappelijke en huishoudelijke geschiedenis.

De schrijver heeft bij voorkeur de duitsche werken en bronnenuitgaven benuttigd en het is aan te nemen dat deze voldoende waren tot staving zijner stellingen. Nochtans had hij gemakkelijk en met vrucht zijn opzoekingen kunnen uitbreiden en het is te verwonderen dat hij ten minste niet al de werken van Gilliodts-van Severen en van Finot geraadpleegd heeft.

Juist omdat het werk zoo zaakrijk is, zouden wij een grooter aantal verdeelingen en onderverdeelingen gewenscht hebbben ofwel een inhoudsontleding aan 't begin van ieder hoofdstuk. Zulks zou de opzoekingen in het boek vergemakkelijken. De namen- en zakenregister, hoe volledig ook, vergoedt maar gedeeltelijk dit gebrek.

De schrijver is niet zeer bekend met de aardrijkskunde van Vlaanderen. Zoo spreekt hij van een West- en een Oost-Vlaanderen in de middeleeuwen. In eene opsomming van de steden der Londeusche Hanse (bl. 68), wordt *Veurne Belle* aangehaald, als was het de naam van eene en dezelfde stad. Sommige plaatsnamen zijn misschreven. Onder de West-Vlaamsche lakennijverheidssteden (bl. 229) komen o. a. namen voor als *Meniers*, *Vernier* in plaats van Menin ?, Wervicq ? Waarom toch de Vlaamsche steden niet altijd en uitsluitend bij hun vlaamschen naam genoemd ? Aldus zou men dwalingen vermijden en niet spreken hier van Courtray en Bailleul bijv., elders van Kortrijk en Belle, als waren het verschillige steden.

Dit zijn opmerkingen van ondergeschikt belang en verminderen de weerde van het boek niet. Wij hebben het doorlezen en bevelen het aan met een gevoelen van trots op Vlaanderen's vroegere grootheid en van erkentenis jegens den schrijver.

E. Van Cappel.

CHRONIQUE

—

Société d'Émulation.

Le Comité s'est réuni le premier jeudi de février. M. le vice-président, en ouvrant la séance, annonça le décès d'un de nos membres, M. Jules Lammens, de Gand, extrêmement dévoué à notre Société, et qui se tenait au courant de tous nos travaux.

M. Lammens, ancien sénateur de l'arrondissement de Courtrai, était à la fois un fervent chrétien, un écrivain habile et judicieux, et un homme politique éminent, qui fut longtemps le leader du parti catholique au Sénat belge. Fondateur du *Bien public*, il collabora jusqu'à la fin de sa vie à cet excellent journal ; il ne manquait jamais d'y signaler, peu de jours après qu'elles avaient paru, les publications de la *Société d'Émulation*, auxquelles il s'intéressait vivement. Cet ardent lutteur aimait à étudier le passé de sa chère Flandre ; plus que personne il en admirait toutes les gloires.

Nous perdons en M. Lammens un ami dévoué et un de nos membres les plus méritants ; il convenait au lendemain de sa mort, de le rappeler au sein du Comité.

— Une décision importante a été votée ensuite, à l'unanimité des membres présents.

Il est déjà arrivé et il arrivera dans la suite que des collaborateurs présenteront à la *Société d'Émulation* des travaux qui, pour l'une ou l'autre raison, ne peuvent prendre place dans nos *Annales*. Il ne faut pas, en effet, encombrer les pages de notre Revue par des études trop longues, par des documents trop volumineux, si intéressants qu'ils puissent être. Il vaut mieux de conserver aux *Annales* le caractère spécial que l'on a cherché à leur imprimer, il y a trois ans, en les transformant en recueil strictement périodique. Mais d'un autre côté il serait parfois regrettable, au point de vue de l'histoire de la Flandre, que l'*Émulation* ne puisse donner dans ses recueils l'hospitalité à des articles, mémoires, etc., dans le genre de

ceux que nous visons. C'est pourquoi le Comité a décidé de publier dorénavant une série nouvelle de volumes, dans le format des *Annales*, et où pourront prendre place les travaux dont il est question dans les lignes qui précèdent.

Ces travaux paraitront dans des volumes, brochures ou fascicules — peu importe le nom, — qui auront chacun leur titre et leur pagination. Un en-tête général indiquera qu'ils sont publiés sous les auspices de la *Société d'Émulation*. Un n° d'ordre (I, II, III, etc.) servira de lien à cette collection spéciale, qui sera réservée aux seuls membres de la Société.

Inutile d'ajouter que le Comité ne prend aucun engagement quant au nombre et à l'étendue de ces publications. Nos membres les recevront au fur et à mesure que l'activité de nos collaborateurs et les finances de la Société permettront de les éditer.

Nous avons la bonne fortune de pouvoir ouvrir la série nouvelle par « *La Légende de Troie à la Cour de Bourgogne* » par M. Alphonse Bayot, chargé de cours à l'Université de Louvain. La légende troyenne est intimement liée à celle de la Toison d'or; et la récente Exposition de Bruges donne une réelle actualité à l'étude très fouillée que M. Bayot consacre aux précieux manuscrits de la légende troyenne, réunis, avec tant d'autres, dans la riche Bibliothèque des ducs de Bourgogne. Le travail du professeur louvaniste est extrêmement savant et, sous un certain rapport, tout à fait brugeois. Nous remercions M. Bayot de nous en avoir donné la primeur.

— Nous avons annoncé que le « *Journal de Coppieters* », par M. Paul Verhaegen, conseiller à la Cour d'appel, à Bruxelles, pourrait être distribué à la fin de décembre dernier. Malheureusement une circonstance indépendante de notre volonté — interruption de travail chez notre imprimeur — a retardé l'impression des tables jusqu'en janvier; et immédiatement après, les photographe, graveur et éditeur du portrait de Coppieters, qui sera une belle photogravure, ont été successivement empêchés, pour cause de maladie, de continuer et d'achever leur travail.

L'ouvrage de M. Verhaegen, qui forme un beau volume, grand in-8, de 438 pages, sera l'objet d'un compte rendu dans notre livraison de mai.

— M. l'abbé René De Schepper, bachelier en droit canonique de l'Université de Louvain et pendant quelque temps Recteur de Saint-

André des Flamands à Madrid, professeur d'histoire ecclésiastique au Séminaire de Bruges, a été nommé membre de la *Société d'Émulation*. Le comité directeur fut heureux d'accueillir ce nouveau membre, à qui nos *Annales* doivent déjà plusieurs comptes rendus remarquables.

H. ROMMEL.

Sociétés savantes et Congrès.

— **Congrès archéologique et historique de Gand, 1907.** T. I, fasc. 2. *Compte rendu des séances*. Gand, 1907.

I. Première section. *Préhistoire*.

Le rapport de M. le B^on^ VAN ERTBON, intitulé *Échelle stratigraphique des systèmes pléistocène et pliocène de la Belgique* (V. AnÉm. [LVII. 487]) a été expliqué (¹) à la première séance par M. Cornet qui en a dégagé les conclusions suivantes : les dépôts les plus anciens de nos vallées d'érosion ne seraient pas antérieurs à la période du Mammouth et les couches à éolithes s'en trouveraient considérablement rajeunies. V. AnAHB. 1907, t. I, p. 174-177.

La question des éolithes, entamée précédemment, a fait à la seconde réunion, l'objet d'une discussion importante, à laquelle prirent principalement part M. Rutot et le R. P. Schmitz. Celui-ci est convaincu de l'authenticité des éolithes et de leurs usages, mais conteste l'ancienneté de ces éclats de pierre, simplement utilisés, quelques fois retouchés de l'époque éolithique. Cette ancienneté ne peut s'établir que par celle de son gisement stratigraphique ; or la stratigraphie quaternaire n'est pas débrouillée, et le R. P. ne voit pas dans les faits acquis le moyen de faire des temps éolitiques une période. M. Rutot prouve l'authenticité des éolithes d'abord par une démonstration *expérimentale*, puis par une démonstration *de fait*, établissant des survivances d'éolithisme à l'époque néolithique et même à notre époque. Le R. P. Schmitz réplique à bon droit que conséquemment les éolithes d'eux-mêmes n'ont aucune valeur chronologique et qu'il faut donc revenir aux données stratigraphiques, *ibid.*, p. 180-184. M. Rutot répondit à la séance suivante en exposant son système quant à la répartition stratigraphique des différents niveaux éolithiques. M. Cornet et le R. P.

(¹) B^on^ VAN ERTBORN. *Révision de l'échelle du Pléistocène de la Belgique*. — Bulletin de la Société belge de géologie. Mémoires, 1907, t. XXI, p. 169-204. Développement du rapport présenté au Congrès de Gand.

Schmitz avouent cependant qu'il leur reste des doutes quant à l'âge des niveaux éolithiques, p. 186-194.

II. A la deuxième séance de la seconde section *Histoire*, M. Tourneur corrige une erreur qui s'est glissée dans son rapport *L'origine du nom de Gand.* V. AnÉm. [LVII, 500]. L'*h* final de Ganth n'est que la notation d'un *i* très affaibli, le *th* n'est pas une notation du *d* final. M. Pirenne, en tenant compte des variations dans le nom de *Gent* en Gueldre, ajoute certains degrés à l'étymologie du nom de Gand proposée par M. Tourneur. M. Monseur se refuse d'accepter l'explication de M. Tourneur et propose une hypothèse plus simple, p. 273-276.

Le lundi suivant MM. Fris et Willems critiquèrent assez vivement le travail lu par M. Depoin, *Wicman II, comte de Hamaland.* V. AnÉm. [LVII, 526], *ibid.*, p. 287-298.

A l'occasion du rapport de M. H. Van Houtte, sur *l'évaluation des monnaies anciennes en monnaies modernes*, Voir AnÉm. [LVII, 505], le professeur Luxhin a présenté à l'assemblée certaines observations importantes relatives à la valeur officielle *(valor impositus, valor extrinsecus)* et à la puissance d'achat de la monnaie. On ne peut faire l'histoire des prix sans connaître la puissance d'achat de la monnaie. Celle-ci ne peut s'établir sans la connaissance de la quantité et de la qualité de l'argent et des marchandises mises en présence; conséquemment l'histoire des prix suppose la science de la monnaie, des poids et des mesures. Ces observations furent approuvées par MM. Tourneur et Lonchay. Tous furent d'avis qu'il suffisait de réduire les anciennes monnaies à la quantité d'or ou d'argent fin qu'elles renfermaient à l'émission p. 306-311.

III. A la troisième section *Archéologie*, des observations pleines d'intérêt furent émises au sujet de la genèse, des origines et de la géographie du pignon à gradins, à Gand, Bruges, Tournai, etc., p. 315-317; au sujet de l'architecture dans les œuvres des Van Eyck et d'autres questions relatives à ces peintres, p. 317-321, 323; au sujet de la différence possible entre les auteurs du plan d'un édifice et leurs exécutants, p. 323 s.

A la séance du samedi 3 août le vœu suivant a été adopté en ce qui concerne les expositions rétrospectives d'art: « Le Congrès est d'avis qu'il n'y a lieu d'accorder le prêt d'objets d'importance capitale, appartenant à des dépôts publics, que si l'exposition a pour but de résoudre un problème artistique ou archéologique, et si le local et le personnel offrent des garanties suffisantes de sécurité », p. 330. Cf. AnÉm. [LVII, 576]. Le lundi suivant M. Cloquet a entretenu

l'assemblée de l'*inventaire systématique* qui est en voie d'être réalisé par les comités provinciaux de la Commission royale des monuments. Pour les monographies archéologiques il préconise l'adoption des instructions publiées par M. Lefèvre-Pontalis, v. AnÉm. [LVII, 356], reproduites *in extenso* aux *Annales du Congrès de Gand*, p. 339-342. La conférence de M. J. Destrée sur Hugo van der Goes donne l'occasion à MM. V. Van der Haeghen et J. Weale de produire, à la séance du 7 août, plusieurs détails sur la vie et les œuvres de ce peintre, p. 346 s. A la même séance M. Maere fournit certaines explications au sujet de *l'influence mosane ou rhénane sur les édifices romans de la Flandre*, p. 348 s.

A. De Meester.

— A la séance du **Comité flamand de France** tenue le 23 septembre 1907 à Bollezeele. M. Tible a communiqué au comité un crayon généalogique partiel de la famille de Michel Drieux, fondateur du collège Driutius à Louvain. La généalogie commence à Jacques Drieux, chevalier de Jérusalem, décédé à Buysscheure en 1428, et se continue jusqu'à nos jours (CFFBull. 1907, p. 217).

— Sur la proposition de M. Stainier, l'*Association des archivistes et bibliothécaires belges* a émis le vœu de voir un **Congrès international d'archivistes et de bibliothécaires** se réunir à Bruxelles, en 1910. Une commission provisoire d'organisation composée de M. A. Gaillard, du R. P. J. Van den Gheyn, et de MM. Stainier et H. van der Haege, a déjà arrêté les quatre sections du futur congrès : I. archives ; II. bibliothèques ; III. collections artistiques annexées aux dépôts d'archives et aux bibliothèques ; IV. bibliothèques populaires.

Notes bibliographiques.

— **Collection des grands artistes des Pays-Bas.** — Sous ce titre, l'éditeur Van Oest de Bruxelles, vient d'inaugurer une série de monographies qui promettent d'être de bonnes œuvres de vulgarisation. Trois volumes viennent de paraitre. Ils sont édités avec soin et illustrés de nombreuses photogravures :

Thierry Bouts, par Arnold Goffin.

Quentin Metzys, par Jean de Bosschere.

Les van Eyck, par H. Hymans.

Le prix de chaque volume est de fr. 3.50.

En préparation dans la même collection :
Vermeer de Delft, par G. VAN ZYPE.
Hans Memling, par FIERENS-GEVAERT.
Lucas de Leyde, par N. BEETS.
Hugo Van der Goes, par JOSEPH DESTRÉE.

P. VAN DE WALLE.

— De laatste uitgave van het Davidsfonds is eene aflevering der *Geschiedenis van Belgie* door Dr A. HABETS (Leuven, Van Linthout, 1907). Men weet dat Dr Habets de voortzetting ondernomen heeft van wijlen kan. Davids Vaderlandsche Historie. De verschenen aflevering, (de 2de van het elfde deel), bevat eene beschrijving der godsdienstige en oorlogstoestanden onzer provinciën in 1581 en verders het verhaal van Hertog van Anjou's wedervaren in de Nederlanden (1582-83). Zie AnÉm. LVI, p. 445-447.

— Verschenen het achtste en laatste deel van Dr P. J. BLOK'S *Geschiedenis van het Nederlandsche Volk*, te Leiden, bij A. W. Sijthoff, 1908, 331 p., met een kaart van het Koninkrijk der Nederlanden na 1839.

Het eerste hoofdstuk van boek XIII handelt over het einde der regeering van koning Willem I; het slothoofdstuk van boek XIV heeft het over Nederland op het einde der 19de eeuw.

Zoo is het reuzachtig werk van Dr Blok voltrokken, de vrucht van twintig jaren arbeid. Het dient gezegd te worden dat die geschiedenis van hoog wetenschappelijk bedied is en dat het in de geschiedkundige wereld grooten bijval verworven heeft.

— M. H. Vanderlinden vient de publier une nouvelle et dernière partie de son manuel d'histoire universelle à l'usage de l'enseignement moyen. Elle est intitulée : *Geschiedenis van de nieuwste tijden*. Louvain, A. Fonteyn, in-8, 112 p. V. AnÉm. [LVI, 52b].

— La librairie Gowans et Gray, Londres et Glasgow publie une série de petits volumes in-32 d'exécution parfaite et d'un prix très modique (6 d. = fr. 0,75), consacrés aux grands maîtres de l'art de la peinture. Chaque brochure contient soixante reproductions de tableaux. Parmi les douze numéros de cette collection qui ont paru, l'un est intitulé : *Early flemish painters*.

— **Archéologie monumentale.** — A diverses reprises déjà, les *Annales* ont pu annoncer des monographies de nos monuments nationaux, conçues rigoureusement d'après tous les désiderata de la science moderne. Voici une petite publication [1] instaurant une nouvelle méthode que nous ne pouvons assez recommander aux archéologues. M. Claeys nous y donne en effet la liste de toutes les façades gantoises datées, antérieures au XIXme siècle; il classe les rues par ordre alphbaétique et y note les maisons datées en suivant non la chronologie, mais le numéro des maisons ; nous croyons que c'est la méthode la plus facile pour les recherches. Après cela l'auteur donne la liste chronologique des monuments publics datés jusqu'en 1897.

Pareil ouvrage a pour but de mettre à la disposition des archéologues, des matériaux pouvant servir à l'étude et à l'identification des monuments non datés. Nous ne trouvons qu'une seule lacune dans l'opuscule qui nous occupe, c'est le manque de renvois aux ouvrages et revues qui ont publié les monuments et façades en question.

Dans son introduction l'auteur appelle l'attention sur la nécessité de dater les constructions modernes. Ce système « présente un double avantage. Il nous fait connaître l'année de la construction et nous donne en même temps une idée du style architectural de l'époque », p. 5.

Nous pourrions demander la même chose pour les restaurations, avec cette réserve, croyons-nous, que la date de la restauration ne doit point faire partie de l'ensemble architectural, mais être reléguée p. ex. dans un coin de la façade, comme un simple document : cela pour une raison archéologique, une raison de vérité. Ainsi à Bruges on a pris l'habitude d'inscrire la date de la restauration de la façade dans un des anciens cartouches renouvelés, ou dans un nouveau cartouche qu'on introduit à cet effet dans l'ensemble. Les deux méthodes ne seraient-elles pas également vicieuses, puisque nous savons que tel cartouche n'existait pas et que les autres portaient dans leur état primitif ou des emblêmes ou des inscriptions ou la date de l'érection de la façade ?

Nous avons remarqué lors d'une visite à la cathédrale d'Amiens

---

[1] PROSPER CLAEYS, *Maisons particulières et monuments publics gantois portant une date dans leurs façades ou leurs pignons.* Gand, Siffer, 1907, 18 p.

que toutes les parties renouvelées aux arcs boutants, pinacles, etc., étaient datées. C'est une méthode qui devrait être d'application générale.

M. Claeys fait un vigoureux appel en faveur de la restauration des anciennes maisons; il incite aussi les architectes à se souvenir pour leurs nouvelles constructions des anciennes formes nationales et locales.

L'auteur a parcouru les dossiers des demandes en autorisation de bâtir ou de modifier des maisons, adressées aux échevins de la Keure; il y a constaté qu'au XVIIIe siècle il existait encore à Gand de nombreuses façades en bois; — il a trouvé aussi dans les comptes communaux (à partir de 1612-1613) que la ville accordait des subsides « aux propriétaires construisant de nouvelles maisons dont les façades se distinguaient par leur caractère artistique ou architectural », p. 7. Il serait bien intéressant de savoir s'il en était de même à Bruges.

Enfin l'auteur rappelle que le numérotage des maisons « fut introduit à Gand en 1785, en même temps que l'apposition des plaques indiquant les noms des rues, quais et places publiques », p. 8.

H. HOSTE.

Obituaria.

In de pastorie van Snelleghem is bewaard het Obituarium der kerk van Snelleghem: het boek bevat 30 bladen parkemijn.

Het opschrift luidt als volgt:

Dese Jaerghetyde bouck was ghescreven int jaer duust vyf hondert ende tweendertich, in dien tyden zo regneerde binnen den graefscepe van Vlaenderen als grave van Vlaenderen Karolus York keysere van den Roomsche Rycke, coninc van Spaengien, van Aragon, van Castylgen; en in dien tyden zo was governante van Vlaenderen ghemaect ende upperregente vrouwe Marie, de zuster van den Keysere de wedewe van den coninc van Hongharie; in dien tyden was baliu van Brugghe en van Vrie mer Lodewyck van Praet; in dien tyden was hoveman (?) van Snelleghem Jacob van Meetkercke Jacobs zuene; in dien tyden waren kerckmeesters te Snelleghem Jan de Ruddere Pieters zuene, Antheunis Van Hove, dischmeesters Casin de Vroede en Pieter f. Jacobs Huusch en Jan van Leempitte, costere.

Een Register, van 34 bladen papier, bevat het afschrift van dit Obituarium.

Chronologie médiévale en Flandre.

— **Style de Noël au XIe siècle.** — Dans une étude récente [1] M. Pirenne a appelé l'attention sur la date d'une charte dans laquelle Reinard, abbé de Saint-Nicolas des Prés sous Ribemont, au diocèse de Laon, atteste qu'Anselme de Ribemont tenait à Laon, dans la châtellenie de Bourbourg, une bergerie en fief « a comite Roberto filio comitis Roberti ». La charte ajoute : « Hujus allodii prima traditio facta est anno millesimo octuagesimo septimo, decimo quarto kalendas januarii ; secunda traditio facta est Bruggis, in lapidea domo comitis *tempore supradicti anni,* sexto idus januarii, luna undecima, epacta vicesima quarta, concurrente quarto ».

La première date, 19 décembre 1087, ne présente aucune difficulté. Mais le 8 janvier suivant est attribué à la même année : « Le millésime 1087 donné par la charte s'explique certainement par le style pascal », dit M. Pirenne [2]. Est-ce à dire que nous ayons ici une *preuve* de l'emploi du style de Pâques (ou de l'Annonciation) ? Nous ne le croyons pas. Ce serait attribuer au texte une rigueur chronologique qu'il ne comporte pas. Par l'expression assez vague « tempore supradicti anni » l'auteur veut tout simplement indiquer que la seconde tradition s'est faite vers la même époque, peu de temps après la première, sans qu'il attache une importance quelconque à la question de savoir si le millésime a changé ou non.

Les difficultés de la chronologie médiévale sont déjà assez nombreuses pour ne pas les compliquer en admettant, sans preuves *certaines*, l'emploi d'un style dont aucune attestation n'a encore été fournie en Flandre pour la fin du XIe siècle. Nous avons établi autrefois [3] que toutes les chartes de Radbod de Tournai et du comte Robert de Jérusalem, dont on a pu contrôler la date, suivent l'ancien style et ne connaissent pas le comput pascal.

En voici de nouvelles preuves. Une charte, suspecte toutefois, de Robert de Jérusalem [4], octroyée en faveur du même monastère

---

[1] *A propos de la lettre d'Alexis Comnene à Robert le Frison, comte de Flandre*, dans *Rev. de l'instruction publique en Belgique,* 1907, t. L, p. 217-227. Cf. AnÉm. 1907, t. LVII, p. 466 s.

[2] *Art. cité,* p. 222.

[3] *Les origines du style pascal en Flandre*, dans *Annales de l'Émulation*, 1905, t. LV, p. 18 et 137.

[4] MIRÆUS et FOPPENS, t. II, p. 1142. Copie conservée aux Archives départementales du Nord, archives civiles, B., 1488, Godefroy n° 40.

de Watten, est datée : ... Bruggis, in plena curia, in Epiphania, anno Incarnationis Domini MLXXXXIII, indictione prima ". Or l'indiction 1 est celle de l'année 1093. Cette charte est donc datée d'après l'ancien style.

Ce style ancien était bien, pour notre Flandre, *le style du 25 décembre ou de Noël* et pas celui du 1 janvier ou de la Circoncision. Aux affirmations générales contraires de quelques chronologistes nous avons opposé des faits précis diplomatiques, tirés des chartes de Radbod (¹) (28 décembre 1089) et de Philippe d'Alsace (²).

Nous pouvons aujourd'hui signaler quelques faits nouveaux. Une charte de Lotbert, abbé de Hasnon, est datée comme suit : « *Actum ab Incarnatione Domini MLXXXVIII, indictione X, epacta XIV, concurrente IV, regni regis Francorum Philippi XXV, Rotberti comitis junioris XI* " (³). M. Pirenne a remarqué l'erreur dans les années du comte Robert de Jérusalem, et propose avec raison de lire « Roberti comitis junioris II " (⁴). Il y aurait de même à corriger, semble-t-il, l'année du règne de Philippe. Ces sortes d'erreurs ne sont pas rares. Mais ce qui est plus frappant, pour l'année 1088, l'indiction est 11, l'épacte 25 et le concurrent 6 (⁵) ! Au contraire l'indiction 10, l'épacte 14 et le concurrent 4, indiqués dans la charte sont précisément ceux de 1087. Donc — à moins de supposer une nouvelle erreur — la charte a été octroyée après le changement du millésime au 25 décembre et avant le changement des chiffres de l'indiction romaine, de l'épacte et du concurrent, changement qui se faisait le 1 janvier. Grâce à la générosité de M. l'abbé Ronse, curé de Knocke, le Séminaire possède actuellement la charte *originale* donnée par Robert de Jérusalem à Eversam : « anno MCV, indictione XII ". L'indiction 12 = 1104. Elle date donc du 25-31 décembre 1104, et est datée, comme la précédente, d'après le *style de Noël*.

Ne faut-il pas résoudre de même une prétendue erreur chronologique dans la charte par laquelle l'évêque de Tournai, Radbod confirme l'érection de l'abbaye Saint-Martin à Tournai ? Elle est datée « *Actum Noviomi Incarnationis Dominicae anno MXCIV, indictione*

(¹) *Annales de l'Émulation*, 1906, t. LVI, pp. 398 et 436 s.

(²) *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace*, dans *Annales*, 1907, t. LVII, p. 158.

(³) Miræus et Foppens, *Opera dipl.*, t. I, p. 74.

(⁴) *Art cité*, p. 222.

(⁵) Aussi M. Wauters, *Table chronologique*, I, 569, s'est-il empressé de corriger en ce sens l'indiction et l'épacte !

prima, regnante rege Philippo anno XXXVI, Domino Radbodo episcopante anno XXVI „ (¹). L'indiction 1 est celle de l'année 1093, mais le millésime de la charte est 1094. La charte aura donc été donnée pendant les fêtes de la Nativité 1093. Cette conclusion est confirmée par le fait que le diplôme fut ocroyé à Noyon. Car nous savons qu'au mois de décembre 1093 Radbod se trouvait dans sa ville épiscopale française : un acte du 9 décembre 1093 (GUÉRARD, *Cartul. de Saint-Bertin*, p. 206) fut également donné à Noyon. Notre charte est donc datée d'après le style de *Noël*.

Notons enfin que Flodoard, l'historien de Reims, notre métropole ecclésiastique, suit le style de Noël. M. Ph. Lauer, le savant éditeur des *Annales de Flodoard* (Paris, Picard, 1906), constate dans son Introduction que chaque année « forme un paragraphe commençant en général à Noël (25 décembre) » (p. xvi). Et il ajoute en note : « C'est du moins le style du 25 décembre qu'entend suivre Flodoard, ainsi que le prouvent ces mots du début de l'année 928 : 'Anno DCCCCXXVIII *inchoante*, in ipsis sollemniis *ortus Christi*...' »

Ces quelques faits nous semblent corroborer la conclusion de nos études antérieures : En Flandre, jusque vers la fin du XII° siècle, on a constamment suivi l'ancien style chronologique, qui changeait le millésime de l'année non pas au 1 janvier, mais au 25 décembre.

C. CALLEWAERT.

Nos œuvres d'art.

— **Le Breviarium Grimani.** — Ce manuscrit, un des plus riches joyaux de la peinture en miniature, fut exécuté vers les années 1500, à l'époque la plus brillante de l'art miniaturiste flamand. Acheté par le cardinal Grimani à un marchand nommé Antoine le Sicilien, il fit partie depuis la fin du XVI° siècle du Trésor de l'église de Saint-Marc à Venise et est depuis 1797 la perle de la bibliothèque publique de cette ville.

Il se compose de 831 pages de fin vélin. Des 24 premières pages réservées au calendrier, 12 sont ornées sur toute leur dimension de grandes miniatures ; les 12 autres pages contiennent le calendrier, transcrit sur deux colonnes encadrées d'un dessin architectural, couleur de bronze, avec au haut de la page les signes du zodiaque et au bas les représentations usuelles des amusements et occupations des diverses saisons. Les grandes compositions remarquablement

(¹) MIRÆUS et FOPPENS, *op. dipl.*, t. II, p. 953.

fines et d'un caractère analogue ne sont point originales. Le texte du bréviaire est illustré de 68 grandes et de 18 petites miniatures. Quinze des premières occupent la page entière ; les autres sont encadrées, aux côtés et au pied des pages, de bordures qui représentent soit des petites scènes, soit des fleurs, des papillons et des insectes, soit des joyaux émaillés ou sertis de pierres précieuses. Les petites miniatures ont des bordures similaires (1).

Les critiques sont généralement d'accord pour dater cette œuvre du début du XVIe siécle. M. Zanotto (2), qui en publia une reproduction incomplète, est d'avis que le manuscrit aurait été fait pour Sixte IV, ancien général des Franciscains, mort en 1484, avant l'achèvement de l'œuvre. D'après M. J. Weale (3), ce bréviaire fut exécuté à Bruges, pour un chanoine régulier, probablement tertiaire de St-François, entre les années 1490 et 1510 ; l'étude du calendrier en fournit la preuve. M. Destrée (4) croit, mais sans preuves suffisantes, qu'il aura été commandé par l'empereur Maximilien.

La question d'attribution n'est pas résolue, et les opinions de ceux qui, avec MM. Wauters et De Raedt, voient dans nos enluminures des œuvres originales de Memling, Gérard Van der Meere, Liévin van Latem, ne sont que des hypothèses. M. Weale toutefois a prouvé que plusieurs de ces miniatures contiennent des figures qu'on retrouve dans des peintures de Gérard David et d'autres maitres. Il reproduit notamment 7 miniatures qui sont des dessins originaux ou des copies de David (5).

Un fait semble établi c'est que les miniatures du Grimani sont apparentées aux œuvres de Memling et surtout de Gérard David ; aux très riches Heures du Duc de Berry attribuées, avec le plus de probabilité, aux frères de Limbourg ; au livre d'Heures d'Albert de Mecklembourg, dont certaines miniatures sont conservées à la Bibliothèque de Cassel ; à l'*Hortulus animæ christianæ* de Vienne ; au livre

---

(1) J. Weale, *Gérard David*. (The Portfolio, n° 24). London, Secley and C°, 1895, p. 55 ss.

(2) *Fac-simile des miniatures contenues dans le Bréviaire Grimani conservé à la Bibliothèque de St-Marc*, exécuté en photographie par Antoine Perrini avec explications de François Zanotto et un texte français de M. Louis de Mas Latrie. Venise, 1862.

(3) *O.* et *l. c.*

(4) *Miniaturistes du Bréviaire Grimani* dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1894, 4e série, t. V, p. 1-17.

(5) J. Weale, *Gérard David*, etc., p. 60 s.

d'Heures d'Hennessy, œuvre de Simon Benninc. M. Destrée, dans l'article cité plus haut, a soutenu l'opinion que le Bréviaire de S[t]-Marc était du principalement à la collaboration de Gérard Horebout de Gand et de sa fille Suzanne. En effet, dit-il, la comparaison des miniatures du Grimani avec celles de l'*Hortulus animæ* et celles de Cassel prouvent que ces trois œuvres sont sorties d'un même atelier. Or ces dernières portent le monogramme HB, monogramme qui, dans la liste des peintres et enlumineurs brugeois et gantois, ne peut désigner que les Horebout (1).

Mais ce qui complique le problème, c'est que les mêmes lettres se retrouvent dans une série de miniatures de même technique des Très riches Heures du duc de Berry. M. de Mély a voulu y voir le nom de Henri Bellechose. M. Delisle n'y voit qu'un motif de décoration (2). La question reste ouverte.

Jusqu'à présent on ne possédait de cette œuvre unique que des reproductions imparfaites et incomplètes.

La maison d'édition artistique J. W. Sythoff de Leyde a entrepris d'éditer intégralement et d'après les derniers procédés de reproduction, le célèbre manuscrit de Venise, sous la direction de M. Scoto de Vries, avec préface écrite par le D[r] S. Morpurgo.

L'édition in-4, comprendra 12 tomes, à 250 francs chacun, 300 planches en couleurs, or et argent reproduisant à l'aquarelle les miniatures de l'original et 1268 planches en photo-héliogravure teintée. Le texte est en quatre langues au choix des souscripteurs. Cette reproduction, dont 9 fascicules ont paru, est véritablement le triomphe de la technique, au point de vue de la perfection, avec laquelle sont rendus le dessin et le coloris de l'original ; elle éclairera, sans aucun

---

(1) Art. cité, p. 8 ss. V. dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. VIII, p. 343, 349, et t. IX, p. 149 ss., une réponse de M. J. Th. De Raedt aux arguments de M. Destrée, développés dans le même périodique, t. VIII, p. 492-515. La même incertitude plane sur les tableaux de Gérard Horebout. Le petit diptyque d'Anvers, représentant la S[te] Vierge avec l'enfant Jésus et un abbé des Dunes, ne peut lui être attribué. Les initiales C. H. qui s'y trouvent désignent sûrement Chrétien de Hondt, 30[e] abbé des Dunes. Voir : *Catalogue de l'Exposition des Primitifs flamands de 1902*, éd. J. Weale, n° 118.

(2) *Revue de l'art chrétien*, 1907, 5[e] sér., t. III, p. 196 s. On peut également rapprocher du Grimani, des miniatures exposées à Bruges en 1907. Voir le *Catalogue de l'Exposition de la Toison d'Or*. P. II. Miniatures etc. n° 5.

doute, la question d'auteur; elle apporte à l'histoire des arts et métiers, des coutumes et usages, du costume et de la bijouterie, etc., une documentation importante ; elle fournit aux dessinateurs, peintres, sculpteurs, un trésor de nouveaux motifs d'imitation.

La ville de Bruges a souscrit pour un exemplaire qu'on peut examiner à la bibliothèque publique.

A. D. M.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Leffinghe.** — Eerw. Heer Pastor Slosse vertelt in AnÉm. 1906, bd. LVI, bl. 258-274 van « *de dekenij Ghistel rond 1732* ». Op bl. 262 spreekt hij van de kerke van *Leffinghe*, in 't bijzonder van haar drie autaren : van O. L. V. Hemelvaart; van O. L. V. van den Roozenkrans en van het H. Kruis. Weet hij dat er vroeger op elken autaar eene schilderij stond ? Eerst eene schilderij met de Hemelvaart van Maria. Ze was deze van den hoogen autaar, en de grootste; ze is nog te Leffinghe in de kerke ; ze hangt rechts in het mannenkoor. Dan een tweede schilderij die O. L. Vrouw voorstelt terwijl ze den Roozenkrans overhandigt aan den H. Dominicus. En een derde met Christus aan 't kruis en eronder S. Jan, de H. Maagd Maria en de H. Magdalena. Beide laatste schilderijen zijn een slag minder dan de voorgaande. Thans ('t is gebeurd in 1906 omtrent dezen tijd van 't jaar) zijn ze in 't bezit gerocht van Notaris J. Faict, die ze nog tzijnent heeft te Oostende.

De drie schilderijen (oprecht schoone stukken uit gewis wel 't laatste der XVIIe eeuw) waren bij 't vernieuwen der kerk te Leffinghe in 1870-71 op eenen zolder gaan dolen. De grootste van de drie werd nadien naar beneden gehaald omdat ze schoonst bewaard scheen en nog best op een schilderij geleek. De andere twee bleven liggen, en lagen nog op den zolder toegerold, onziende, bijna onkenbaar wanneer ze de tegenwoordige bezitter over twee jaar afbracht, ze mits sommige voorwaarden verwierf, en ze liet wasschen en opkuischen.

L. De Wolf.

— **Le « Steen » de Bruges.** — Dans *Les plus anciens documents des archives du Béguinage de Bruges* [1] nous avons publié (n. 24) un acte de 1251, par lequel là comtesse Marguerite atteste qu'Elisabeth

[1] AnÉm. 1904, t. LIV, p. 253-300.

de Bruges a fait don au béguinage d'une maison « sitam juxta *petram* Brugensem ». Une copie du XVIII[e] siècle donnait à ce sujet des renseignements qui identifiaient cette « petra Brugensis » avec la pierre de délimitation de juridiction placée au pont du Béguinage.

M. le chan. Duclos nous fait judicieusement observer que cette interprétation est probablement erronée et qu'il s'agit dans le cas du « Steen » de Bruges, qui servait de prison et était situé à l'Ouest du Bourg, sur la rive droite de la Reie entre le Saint-Sang et la rue de la Bride, près du pont *Hofbrugge* ou pont sur la Reie à l'entrée de la rue de la Bride. Ainsi s'explique la suscription ancienne que le copiste du XVIII[e] siècle nous a conservée : « *van den huyse op de Hofbrugge* ».

Nos sources mentionnent assez souvent le *Steen*. « In prisione regis, quondam autem comitis, que vocatur *Lapis* » disent les *Annales Gandenses*, n. 15. — La keure du Franc († 1190) en parle a plusieurs reprises : « *ad Lapidem* » (§§ 5, 12, 35, 37) (1) ; « le prison de Bruges, con apele *le pierre* » dit un règlement du 15 juin 1299 (2). Le *Steen* fut peut-être l'ancienne habitation du châtelain jusqu'en 1224.

C. CALLEWAERT.

Réponse.

Voir AnÉm. 1907, t. LVII, p. 446.

Les crochets en pierre bleue que M. H. Hoste a vus, employés en guise de bornes sur le chemin de terre, conduisant de Furnes à Steenkerke, offrent peu d'intérêt ; ils proviennent de la flèche de l'église S[t] Nicolas à Furnes, démolie en 1866. Cette flèche était moderne et avait été construite en 1845.

J. VIÉRIN.

Nécrologie.

M. J. Van Malderghem, archiviste de la ville de Bruxelles et conservateur du musée communal est mort le 26 octobre 1907. Les *Archives belges* ont donné sa bibliographie historique (t. IX, p. 267-268). Citons parmi ses publications : Les fleurs de lis de l'ancienne monarchie française. — La vérité sur le « Goedendag ». — Les fresques de la Leugemete (2 articles). — etc.

---

(1) L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *La Coutume du Franc.*

(2) ID. *Coutumes de Bruges*, I, p. 277.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

1 **L. Demaison.** *Le plan d'une monographie d'église et le vocabulaire archéologique.* — Bulletin monumental, 1907, t. LXXI, p. 351-360.

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article ; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Dorénavant les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne seront plus renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de Mai et de Novembre.

2 **L. Verriest.** *Inventaires des petites archives, notes bibliographiques et documents.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 250-253.

Communique au congrès le résultat des recherches faites pour la préparation d'un répertoire général des inventaires, imprimés ou manuscrits, des petites archives de la Belgique.

Plusieurs congressistes ajoutent des observations intéressantes pour prouver la nécessité de ce travail de répertorisation, et pour indiquer des moyens de procéder et d'aboutir; parmi ceux-ci vient en ordre principal la constitution de commissions provinciales des petites archives; p. 253-256, p. 277-279. Voir AnÉm. [LVII, nn. 466 et 467]. Les vœux adoptés par le congrès sont imprimés p. 278-s.

3 **G. Vannérus.** *Les termes les plus usuels des inventaires d'archives.* — RBAB. 1907, t. V, p. 318-331.

Expose le sens *précis* et *délimité* que l'on devrait donner aux termes courants : Archives, papiers, titres, actes, documents, pièces — varia, etc. — parchemin, diplôme, lettres, charte, chartrier, cartulaire — farde, liasse, filiasse, layette, dossier, portefeuille, paquet — cahier, volume, registre, recueil — table, index, répertoire. Il est à souhaiter, dans l'intérêt de la clarté, que l'on emploie toujours la même terminologie dans les différents inventaires. Pour les inventaires flamands on pourrait se conformer au manuel néerlandais : *Handleiding voor het ordenen en beschrijven van archieven*, ontworpen in opdracht van de Vereeniging van Archivarissen in Nederland, door Mrs S. Muller Fz., J.-A. Feith en R. Fruin Th. Az. — Groningen, 1898. In-octavo de 156 pages. Voir AnÉm. LV, p. 443 s. R. De Schepper.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

4 **Charles Schmidt.** *Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales.* Paris, H. Champion, 1908, in-8°, 288 p. (RQH. 1908, p. 341 = Léon Le Grand; RBAB, 1907, t. V, p. 483 = J. Cuvelier.)

« Il est à peine besoin de dire que les historiens belges ont autant et même plus d'intérêt que leurs confrères français à prendre connaissance de ce volume, avant de se rendre aux Archives nationales où ils doivent fatalement aboutir, s'ils veulent entreprendre une étude sérieuse sur l'époque de notre histoire qui s'écoule entre 1794 et 1814 » (RBAB.)

5 **Bibliographie** *Cambrésienne et du Cambrésis.* — SÉCMém. 1907, t. LXI, p. 177-179. (ABelges. 1907, t. IX, p. 261).

Heuristique insuffisante.

6 **V. Fris.** *Projet de publication du 2e volume de la bibliographie de l'histoire de Gand. Partie moderne.* — GOGBull. 1907, t. XV,

p. 234-237. (ABelges. 1908, t. X, p. 18-19 = H. Coppieters-Stochove.).

Cf. AnÉm. [LVII, 206, 474].

7 **Th. Coopman en J. Broeckaert.** *Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd.* Bd. IV, 1861-1867. Gent, A. Siffer, 1907, in-8, 356 bl. Fr. 3,50.

Zie AnÉm. [LVI, 238, LVII, 11].

8 **Fédération archéologique et historique de Belgique.** *Annales du XXe Congrès de Gand (Gand, 1907)* publiées par P. Bergmans. T. I, second fascicule. Compte-rendus; Procès-verbaux des séances; Index généraux. Gand, Siffer, 92-418 p.

V. AnÉm. [LVII, 477]; Chronique p 97. Il est rendu compte dans la bibliographie de plusieurs études et mémoires publiés dans ce volume. Sigle AnAHB.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

9 **V. Van der Haeghen.** *Rapport sur le projet de reproduction de documents graphiques belges du moyen-âge.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 282-285.

L'auteur voudrait voir réunis sous un même titre les deux albums de paléographie et de diplomatique belges que le R. P. Van den Gheyn et M. Pirenne se proposent d'éditer. Il voudrait que le R. P. Van den Gheyn ne s'en tienne pas strictement aux limites de nos frontières actuelles, ayant spécialement en vue le fameux *Liber Floridus* (1120) conservé à la bibliothèque de Gand. Il voudrait aussi que la liste définitive comprenne une suite de manuscrits flamands. Cette communication occasionna un échange de vues entre le R. P. Van den Gheyn, MM. Cauchie, Grob, etc., *ibid.*, p. 285-287. Voir AnÉm. [LVII, 478, 480].

10 **H. Nelis.** *Bibliographie des travaux de chronologie relatifs aux Pays-Bas parus en 1907.* — RBAB. 1907, t. V, p. 420-424.

Conformément au vœu émis par le congrès d'histoire et d'archéologie tenu récemment à Gand, la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique* réunira, en les condensant, les résultats des travaux consacrés à la chronologie médiévale des Pays-Bas. La *Bibliographie des travaux de chronologie* paraitra à des époques indéterminées. Ce premier article donne l'analyse de 6 petites monographies sur divers points de chronologie. La seule qui se rapporte à la Flandre est celle que nous avons publiée ici-même (AnÉm. 1907, t. LVII, p. 150-158) sur *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace.*

C. Callewaert.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire*.

11 **J. Lion.** *Les voies romaines d'Amiens et de Cassel à Boulogne, d'après la table Théodosienne.* Amiens, Piteux, 1907, in-8, 16 p., 2 cartes.

12 **H. G. Fordham.** *Notes sur la cartographie des provinces anglaises des XVIe et XVIIe siècles.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 265-273.

Les progrès des études géographiques et la création d'une véritable école cartographique est due, dans la seconde moitié du XVIe siècle, aux Hollandais et aux Flamands. L'école hollandaise et flamande a produit pendant plus d'un siècle un nombre très considérable de cartes et d'atlas. L'auteur cite les noms de Mercator, Abraham Ortelius, Pierre Van den Keere, Hondius, Blaeu, Janszoon...

13 **A. Rutot.** *Causeries sur les industries de la pierre.* — Revue de l'école d'anthropologie de Paris, 1907, août.

14 **A. Rutot.** *La fin de la question des éolithes.* — Bulletin de la Société belge de géologie, 1907, juillet.

15 **Jean Moens.** *Promenade archéologique.* I. *d'Alost à Lede.* II. *de Lede à Wanzele par la route antéromaine.* (Extrait des AnAA. 1904-1905, t. I.) Alost, Spitaels, 1904 et 1905, 11 et 31 p. avec 3 cartes et figures dans le texte.

Les explications données au cours de cette promenade prouvent que M. Moens est un sérieux amateur d'histoire et d'antiquités locales. Aussi les érudits du pays d'Alost auront beaucoup à glaner dans ces pages. D'autres trouveront peut-être que les renseignements sont un peu disparates et s'échelonnent sur une période par trop considérable, qui s'étend du néolithique au XVIIIe siècle. Dans la seconde partie toutefois, M. Moens a groupé d'une façon plus méthodique les données qu'il nous fournit au sujet des civilisations préhistoriques et historiques, en parcourant les diverses routes antéromaines et romaines de la contrée.

Que d'hypothèses au sujet des *fameux briquetages de la Seille!* et que de conclusions hazardées à leur sujet!

Alph. De Meester.

16 **J. Moens.** *Promenade archéologique. Cherscamp.* (Extrait des AnAA. 1907, t. III.) Alost, Spitaels, 1907, 52 p., 2 cartes, fig. et 3 h.-t.

Le titre de cette brochure ne fait pas soupçonner l'amplitude de son contenu. Dans les trente premières pages M.M. traite, d'après les opinions des auteurs les plus réputés, de la chronologie de l'âge néolithique et de la période glaciaire, expose la question

des éolithes et de l'homme tertiaire, parle de l'ancienneté de l'âge du bronze et du fer. Après cette revue générale de la préhistoire, l'auteur nous fait connaître les objets éolithiques et paléolithiques qu'il a découverts le long de la route préromaine d'Alost à Wanzele. M.M. aurait même trouvé des débris de l'homme éolithique et préglaciaire ! Enfin à la page 30 il nous mène à Cherscamp, où existe un cimetière à incinération qui se rapporte, dit-il, à l'époque du fer dite de la Tène (IIIe siècle av. J.C.). Il s'en tient à cette opinion parce que l'incinération était le mode funéraire en usage à l'époque des métaux, que les urnes de cette nécropole sont du type d'Halstatt et que le même mobilier et des objets analogues ont été découverts dans d'autres cimetières à incinération de la Belgique, notamment dans les tombelles de la Campine. Seulement, je dois faire remarquer que M. Stroobant a défendu au dernier congrès archéologique de Gand (AnAHB. 1907, t. II, p. 279 ss.) une opinion qui rajeunit de 7 siècles les cimetières campinois ; il les attribue en effet aux Francs-Saliens fixés en Taxandrie dès l'année 358 de notre ère.

La science préhistorique de M.M. a fait de sensibles progrès depuis 1904. Nous croyons que dans la suite elle deviendra plus personnelle et plus prudente. A. D. M.

17 **Sarauw.** *Le feu et son emploi dans le Nord de l'Europe et aux temps préhistoriques et protohistoriques.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 196-227, avec planche.

Quels furent les procédés employés par les populations du Nord de l'Europe, à partir du commencement du néolithique, pour produire le feu et quel fut son emploi ? Cet article remarquable est fécond en aperçus comparatifs et résume parfaitement la bibliographie de la question.

18 **A. Rutot.** *Sur la connaissance du feu aux époques préhistoriques.* — ARBBull. 1907, p. 87-93.

Alors que dans le Nord de l'Europe, on n'a retrouvé que de faibles traces du paléolithique, et qu'on ne sait rien de l'emploi du feu à cette époque, d'après M. Rutot, l'emploi du feu serait constaté pour le dernier terme de l'éolithique quaternaire et remonterait donc à l'industrie reutélienne.

19 **O. Montelius.** *Les débuts de l'âge du fer.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 233-245.

De quelle époque date l'emploi du fer dans les divers pays d'Orient et d'Occident ?

Dans l'Europe centrale le fer apparait environ 1000 ans avant notre ère. En Belgique l'âge du fer commence, comme en France, environ 800 ans avant J. C. Cette opinion qui soutient le synchronisme de l'introduction du fer pour la Belgique et le reste de l'Europe centrale fut l'occasion d'une discussion intéressante, p. 245 ss.

20 **Bon M. de Maere d'Aertrycke.** *Recherches et fouilles dans la Flandre occidentale en 1906.* — AnAB. 1907, t. XXI, p. 485-490. (ABelges, 1908, t. X, p. 16 = G. Smets.)

21 **K. Loppens.** *Sur quelques fouilles faites dans une sablière près Nieuport.* — AnAB. 1907, t. XXI, p. 335-340.
Des poteries du haut moyen âge, du XIVe et du XVe siècle.

22 **Coulon.** *Note sur les vases appelés biberons trouvés dans les sépultures d'enfants* (époque gallo-romaine). — SÉCMém. 1906, t. LX, p. 3-13. (ABelges, 1907, t. IX, p. 261.)
L'auteur leur attribue un sens exclusivement symbolique.

23 **L. Brébion.** *Etude philologique sur le Nord de la France* (Pas de Calais, Nord, Somme). — Paris, Champion, in-8 de xxv-300 pages. 7.50 fr.

6. NUMISMATIQUE, MÉTROLOGIE.

24 **V. Tourneur.** *Le cabinet des médailles de l'État, son histoire, son importance et la question de son démembrement.* — RBAB. 1907, t. V, p. 289-302 ; 446-462.
Fondation, histoire de ses accroissements successifs depuis 1859 à nos jours. Cette collection comprend 75,000 pièces, dont 615 monnaies des comtes de Flandre. Il est question de transférer la collection de monnaies grecques, leguée par M. Hirsch, de la Bibliothèque royale au musée du Cinquantenaire. M. Tourneur, et d'autres personnalités compétentes en la matière s'opposent, à bon droit à ce démembrement. A. D. M.

25 **A. Jennepin.** *Essai sur les anciennes mesures agraires usitées avant le système métrique dans toute l'étendue de l'arrondissement d'Avesnes avec leurs conversions en hectares, ares et centiares.* — AnEN. 1907, t. III, p. 529-559.
Historique; mesures (huitelée, jalois, rasière, mencaudée, journel, bonnier, muid) basées toutes rigoureusement sur la longueur du pied ; genèse de la verge dont les dites mesures étaient des multiples; détermination de la valeur des pieds en usage : pieds de Hainaut, de France ou de Paris, de Flandre, de Valenciennes etc...

7. GÉNÉALOGIE, HÉRALDIQUE.

26 **Inventaire** *des requêtes privées du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne* (*XVIIe siècle*) éd. Jul. Paz, avec une introduction par H. Lonchay. — CRHBull., 1907, t. LXXVI. p. 281-384.
Ouvre une source nouvelle très riche à la biographie et à l'histoire héraldique ou nobiliaire de nos provinces. L'inventaire donne, avec indication sommaire des faveurs demandées, la liste alphabétique des très nombreuses familles belges qui sollicitèrent

au XVIIe siècle, depuis 1623, de la cour de Madrid, des faveurs, spécialement des concessions ou réhabilitations de noblesse. C. C.

27 **E. De Saegher.** *Origine de la famille yproise Baelde et généalogie inédite d'une branche de cette famille, 1375-1905.* Anvers, 1906, in-4.

28 **Th. Leuridan.** *Armorial de l'arrondissement de Dunkerque.* — SEPCBull., 1907, t. IX, p. 263-304. 9 planches.

29 **Th. Leuridan.** *Armorial de l'arrondissement d'Hazebrouck.* — SEPCBull., 1907, t. IX, p. 305-322. 7 planches.

Ces études iconographiques ont pour objet d'établir l'armorial de la Flandre maritime ou flamingante, qui doit servir de guide aux peintres-verriers pour une portion de vitraux en la basilique de N. D. de la Treille à Lille. Les notes, très intéressantes au point de vue historique, ajoutées par l'auteur comme explications et preuves de son armorial, montrent que ce travail est le fruit des plus laborieuses recherches. On n'y trouvera pas seulement des détails utiles sur les communes de notre ancienne Flandre; mais encore de précieuses indications de méthode pour ceux qui voudront entreprendre des travaux analogues. Rappelons que du même auteur a paru en 1904, *L'Armorial de la châtellenie de Lille.* — SEPCBull. VI, p. 177 à 224. V. AnÉm. [LV, 271]. R. D. S.

30 **Ed. Poncelet.** *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne. Sceaux communaux conservés aux archives de l'État à Mons.* — AnAM. 1907, t. XXXVI, p. 160-263. (Suite et fin.)

L'auteur, dans ce fascicule, termine sa savante étude sur les sceaux et armoiries conservés aux archives de l'État à Mons. Il en donne une bonne reproduction accompagnée d'une description sommaire. Signalons ceux qui se rapportent à la Flandre: Tilleghem, Verrebroeck, Viane, Winnezeele et Ypres. Voir AnÉm. [LVII, 230]. P. VAN DE WALLE.

31 **E. Cortyl.** *Note sur les armoiries bourgeoises en Flandre maritime.* (Extrait du Bulletin du Comité Flamand de France, 1907.) Bailleul, Ficheroulle-Beheydt, 1907, 32 p.

Du fait, prouvé par une famille, que ses ancêtres portaient des armoiries, il ne faut pas conclure que cette famille appartenait nécessairement à l'ordre de la noblesse. En effet, lorsqu'un bourgeois était appelé à remplir les fonctions d'échevin, ou à siéger dans une cour féodale, il se faisait ordinairement graver un sceau avec armoiries, pour authentiquer les nombreux actes qui devaient être passés devant lui; cette coutume remonte pour la Flandre maritime aux XIIIe et XIVe siècles. Il fut toujours loisible aux bourgeois de prendre des armoiries sous la seule condition de ne point les surmonter d'un casque ou d'une couronne. Cette

coutume est formellement reconnue par l'édit de Philippe II de 1595, et confirmée en 1616 par les archiducs Albert et Isabelle. L'édit de Marie-Thérèse du 11 décembre 1754, statue que « nul ne pourra se titrer d'écuyer, noble, ou se donner aucun titre de noblesse, porter en public ou en particulier armoiries timbrées à moins d'être noble de race d'ancienne extraction. » Louis XIV, pendant son occupation de la Flandre, lors de la guerre de la succession d'Espagne, imposa dans un but fiscal des armoiries à de nombreuses familles bourgeoises. P. v. d. W.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE ([1]).

32 **Archives civiles.** *Série B. Chambre des comptes de Lille.* Art. 653 à 1560. T. I, 2e partie. Lille, Danel, in-4, v-561 p. (RHE. 1907, t. VIII, p. 878 = H. N[elis].)

Suite du 1er volume paru en 1899. Publication importante pour les XIVe et XVe siècles. La partie la plus intéressante est celle qui a rapport aux affaires ecclésiastiques (pp. 394-495). Nous transcrivons certains titres des layettes : réception des bulles, subsides ecclésiastiques, évêchés de Thérouanne, Cambrai, Utrecht, Ypres, Bruges; Tournai, etc. (RHE. *l. c.*)

33 **Maurice Jusselin.** *Lettres de Philippe le Bel relatives à la convocation de l'assemblée de 1302.* — Nogent-le-Rotrou, Danpeley, 1907, in-8e, 4 p.

34 **U. Berlière.** *Épaves d'archives pontificales du XIVe siècle.* (Extrait de RBén. 1907 et 1908). Abbaye de Maredsous, 51 p.

Édition et commentaire de 149 suppliques ou fragments de suppliques adressées à la cour pontificale de 1331 à 1382, qui furent trouvées dans la reliure d'un manuscrit de Reims. Signalons :

N. 58. Lettre du doyen du chapitre de Saint-Omer, Robert

([1]) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

d'Acquigny, se plaignant de violences subies de la part de Lionel bâtard de Fiennes (30 juin 1375).

N. 75. Attestation d'examen subi par Pierre Barbe qui jouit de plusieurs dignités ecclésiastiques dans le diocèse de Thérouanne.

C. C.

35 **Justin de Pas.** *Entrées et réceptions de Souverains et Gouverneurs d'Artois à Saint-Omer aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.* (Extrait du SAMBull., 1907, livraisons 221-225.) Saint-Omer, H. D'Homont, 1908, in-8, 215 p.

Nous avons précédemment (AnÉm. [LVII, 509].) rendu compte de la première partie de cette publication de documents originaux, extraits des comptes de l'argentier de Saint-Omer, des registres aux délibérations du magistrat, des archives de la collégiale, et d'autres sources manuscrites locales. En nous fournissant une foule de renseignements sur le cérémonial des réceptions des souverains et gouverneurs d'Artois à St-Omer, sur les joutes, représentations des mystères, banquets et autres réjouissances populaires qui accompagnaient ces solennités, sur les dons en nature, en argent et argenterie offerts aux illustres visiteurs, la suite de ce travail, présente un intérêt considérable au point de vue de l'histoire sociale et économique. Que de détails intéressant le passé de nos institutions, les mœurs du temps, les finances communales, le prix des redevances en nature (vin, poisson, volailles, etc.) sont à glaner dans ces pièces d'archives, éditées dans leur forme originale, et sobrement annotées par M. de Pas.

Nous regrettons l'absence de bonnes tables. Elles auraient plus aisément fait valoir les richesses contenues dans ce volume.

A. D. M.

36 **L. Stouff.** *Comptes du domaine de Cathérine de Bourgogne, 1424-1426.* Paris, Larose et Tenin, 1907, in-8°. (NRHD. 1907, t. XXXI, p. 705-706 = H. P.)

Philippe le Bon, après la mort de sa tante, Cathérine de Bourgogne, (26 janvier 1426) procéda aux comptes du domaine que celle-ci s'était acquis en Haute-Alsace, par suite de ses acquêts de communauté, de son douaire et de son « morgengabe ». Ces comptes sont extraits du trésor de la Chambre des comptes de Dijon.

37 **Duc de Berwick y de Alba.** *Correspondencia de Gutierre Gómez de Fuensalida, embajador en Alemania, Flandes è Inglaterra (1496-1509).* Madrid, Impr. alemana, 1907, in-4, CI-620 p.

38 **Mémoire** *du chancelier de Gattinara sur les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne.* éd. Ch. Bornate. — CRHBull. 1907, t. LXXVI, p. 391-533.

Mercurin de Gattinara était le chancelier de Charles-Quint. Il défend énergiquement les droits de l'empereur. Le mémoire fut rédigé durant les négociations du traité de Madrid (1526). C. C.

39 **A. Cauchie.** *Une nouvelle lettre de Daniel di Bomalès à Francesco di Marchi.* — AHEB. 1907, t. XXXIII, p. 222-226. (ABelges. 1907, t. IX, p. 248.)

Supplément à la correspondance de Daniel di Bomalès, publiée dans AHEB. t. XXIII, pp. 20-60, et relatant principalement divers épisodes de l'histoire religieuse de la ville d'Anvers, durant le second semestre de l'année 1566. R. D. S.

40 **A. Van de Velde.** *De oudste inventaris van het St-Sebastiaansgild te Brugge.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 393-401. (ABelges. 1908, t. X, p. 16 = J. Cuvelier.)

Nauwkeurige en met zakelijke aanmerkingen toegelichte uitgave van een belangrijk inventaris van al hetgeen het St-Sebastiaansgild bezat aan zilveren, tinnen, koperen, ijzeren voorwerpen, kerkelijke juweelen en lijnwaden, in de tweede helft der XVI[e] eeuw.

41 **D[r] H. T. Colenbrander.** *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840.* T. III, Den Haag, M. Nyhoff, 1907, in-8°, LXIV-1215 p.

905 documents relatifs à l'histoire des Pays-Bas pendant les années 1798-1801. V. AnÉm. [LVII, 237].

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUES D'ÉRUDITION.

42 **Recueil des Historiens** *des Croisades*, publié par les soins de l'Académie des inscriptions et belles lettres. Documents arméniens, t. II. Documents latins et français relatifs à l'Arménie. — Paris, Klincksieck, 1907, in-fol., CCLXIV-1042 p. Fr. 60.

43 **L. Delisle.** *Notes sur les manuscrits du Liber floridus de Lambert, chanoine de S[t] Omer.* (Notices et extraits des manuscrits, 1906, XXXVIII.) Paris, Klincksieck, 1906, in-4, 219 p. Fr. 8.60. (NA. 1907, t. XXXII, p. 525 = O. H. E.)

Ce manuscrit du XIII[e] siècle est conservé à la bibliothèque de Gand. Une partie du *Liber Floridus* se rapporte à la *Généalogie des comtes de Flandres,* publiée dans les *Monumenta Germaniæ historica,* SS. t. IX, p. 309 ss. Voir AnÉm. [LVIII, 9].

44 **F. Caillemer.** *Quelques libelli de la France du Nord* (XIII[e] et XIV[e] siècles). Paris, Larose et Tenin, 1907, in-8, 14 p.

45 **A. Bayot.** *Observations sur les manuscrits de l'Histoire de la Toison d'Or de Guillaume Fillastre.* — RBAB. 1907, t. V, p. 425-439.

L'auteur fait connaître brièvement l'objet de l'immense composition de Guillaume Fillastre et l'histoire de sa rédaction. Il étudie spécialement l'exemplaire de la Bibliothèque royale, deux énormes in-folio sur parchemin, cotés 9027-9028, qui comprennent respectivement le 1[er] et le 2[d] livre de la *Thoison d'Or*. Ces deux volumes apparentés ne sont point l'exemplaire princeps exécuté

pour Charles le Téméraire — ce travail repose à Vienne aux Archives de la Toison d'Or; ni l'exemplaire qui a appartenu à Charles de Croy — celui-ci entré tardivement à l'ancienne bibliothèque de Bourgogne a été transporté à Vienne, à l'approche des troupes françaises en 1794 et fait également partie des archives de la Toison d'Or. Les deux volumes de Bruxelles n'ont été transférés des archives de la Toison d'Or à la bibliothèque de Bourgogne qu'à la fin du XVIII[e] siècle, mais on ne peut préciser la date de ce transfert. Enlevés en 1794 par les Français, ils ont été restitués en 1815. On se trouve donc en face d'une copie plus ou moins éloignée de l'original. L'examen des miniatures semble faire croire que cette copie est plutôt proche de l'exemplaire original de l'*Histoire*. M.B. termine son étude en dressant la liste des manuscrits actuellement connus de l'*Histoire de la Toison d'Or*. A. D. M.

46 **G. Lefebvre.** *Une nouvelle relation du siège de Lille en 1667* — AnEN. 1907, t. III, p. 391-409.

Relation anonyme (Arch. du Nord, série C, fonds de Flandre wallonne. portefeuille 339).

47 **F. de Coussemaker.** *Les mémoriaux du chanoine Damman.* — CFFAn. 1906-1907, t. XXVIII, p. 505-572. (AnEN. 1907, t. III, p. 457 = E. B[ouchet].)

Mémoires, rédigés en flamand et en latin, du chanoine de la collégiale de Cassel, François Damman né en 1708 ou 1709, mort en 1790, apparenté aux Drieux.

Ces mémoires s'étendent de l'année 1736 jusqu'en 1775 et rappellent une foule de faits intéressants pour la biographie de leur auteur, pour l'histoire de sa famille, du chapitre de Cassel et de l'évêché d'Ypres. En appendice une généalogie de la famille Drieux communiquée par M. Cortyl, généalogie du XVIII[e] siècle, remontant à Michel Drieux, le fondateur du collège Drieux à l'université de Louvain. Voir p. h. *Chronique*, p. 99. A. D. M.

48 **Lieutenant-Colonel de Bray.** *Lettres inédites relatives à la révolte des provinces belges en 1789-1790.* — RG. 1908, 44[e] année, I, p. 28-47.

La publication porte en sous-titre : « extrait de la correspondance et des notes originales de S. E. le comte François-Gabriel de Bray, ministre et ambassadeur du Roi de Bavière. »

Lors des troubles de Belgique, en 1789 et 1790, le comte F.-G. de Bray était attaché à la légation de France près la Diète de Ratisbonne — et la Diète, on le sait, était le centre politique le plus actif et le plus important de l'Europe.

De là, l'intérêt qui s'attache à ces documents : on y surprend sur le vif, avec les impressions qu'éprouve la diplomatie française, l'opinion des cercles dirigeants d'Allemagne sur les faits et les conséquences possibles des révolutions brabançonne et liégeoise.

J. Vermaut.

49 **Prosélytisme révolutionnaire** *à Armentières.* — SÉPCBull. 1907, t. X, p. 191-192.

Texte d'une circulaire de la Société populaire (ABelges. 1907, t. IX, p. 286.)

50 **A. Lallemant.** *Lettre d'un Anglais* (James Mitchell) *au cours d'un voyage à travers la Belgique et une partie de la France jusqu'à Paris.* — SÉCMém. 1906, t. LX, p. 121-137. (ABelges. 1907, t. IX, p. 261.)

« Traduction d'une lettre publiée en 1819 ». (ABelges. l. c.)

51 **La Reine Victoria,** *d'après sa correspondance (1837-1861)* publiée avec l'autorisation et sous le haut patronage de S. M. le Roi Edouard VII, par Arthur C. Benson. M. A. et le V[te] Esher, G. V. D. K. C. B. Traduction française par Jacques Bardoux. Paris, Hachette, 1907, t. I, II, III. — Extraits dans la RDM. t. XLII, p. 5-59, 241-294.

Cette correspondance nous montre en quelle haute estime et confiance la reine Victoria tenait son oncle le roi des Belges. Elle ne prend aucune décision sans recourir aux lumières de ce sage conseiller appelé « le confident de l'Europe ». Cette publication met en relief la grande figure de notre premier roi et nous prouve combien son influence fut précieuse à la Belgique pour consolider sa jeune indépendance et la faire admettre dans le concert des nations européennes. P. v. d. W.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

52 **A. Cartellieri.** *Philipp, graf von Flandern, aus dem Hause Elsasz.* — Allgemeine deutsche Biographie, 1907. (ABelges. 1907, t. IX, p. 240 = V. Fris.)

Résumé solide, digne pendant de la notice que M. H. Pirenne a consacré au même prince, au t. XVII de la *Biographie Nationale.* (ABelges. l. c.)

53 **C. Ballhausen.** *Die Schlacht bei Bouvines,* 27, VII, 1214. Jena, H. W. Schmidt, 1907, in-8, III-119 p. avec 2 cartes. M. 3.

54 **B[on] A. de Maere d'Aertrycke.** *Emplacements et itinéraires de la chevalerie française lors des mouvements offensifs du 11 juillet 1302.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 373-380. (ABelges. 1908, t. X, p. 16 = J. Cuvelier.)

L'exécution de la plupart des mouvements offensifs français du S-E vers le N-O, admise par le baron Kervyn de Lettenhove dans son *Histoire de Flandre* s'appuie sur les sources et sur la con-

naissance de la topographie. L'erreur de ceux qui n'admettent pour la chevalerie que des évolutions du Sud au Nord, outre qu'elle s'oppose à des difficultés matérielles et stratégiques, et qu'elle modifie la signification des termes employés par les chroniqueurs, est basée sur une confusion qui s'est produite au point de vue hydrographique, hypsométrique, etc.

55 **H. Moranvillé.** *Charles d'Artois.* — BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 433-481.

Travail original et bien conduit sur la vie d'expédients et d'aventures de Charles d'Artois, fils de Robert condamné par Philippe VI de Valois. Vers l'an 1367, Charles conçut le projet de se remettre en possession du comté d'Artois, en portant la guerre dans le comté de Bourgogne, morceau de la succession de Mahaut d'Artois. Il engagea 12,000 hommes des Grandes Compagnies qui revenaient d'Espagne et lança ces pillards sur la France pour combattre le comte et la comtesse de Flandre. Les excès de ces pillards et le mariage de la fille du comte de Flandre avec Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et frère du roi, eurent pour résultat que Charles V fit siens les griefs du comte de Flandre. Il réunit au domaine le comté de Pézenas appartenant à Charles d'Artois qu'il força plus tard à se désister de ses prétentions. En annexe plusieurs pièces justificatives. A. D. M.

56 **Pierre Champion.** *Notes sur Jeanne d'Arc.* — MA. 1907, 2me série, t. XI, p. 193-201.

Renferme quelques renseignements sur « Madame d'Or » une sorte de baladine à la Cour de Philippe le Bon. Elle aurait posé peut-être devant le pinceau de Jean van Eyck, et n'aurait pas été étrangère à la fondation de l'Ordre de la Toison d'Or?

57 **Bon A. van Zuylen van Nyevelt.** *Joyeuse entrée de Charles le Téméraire à Bruges (1468).* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 380-393. (ABelges. 1908, t. X, p. 16 = J. Cuvelier.)

Description d'après les comptes de la ville et le *feriebouck* du Franc, conservé aux archives de l'État à Bruges. En annexe deux extraits de ce dernier. Intéressants détails topographiques.

58 **E. Hubert.** *Les Pays-Bas Espagnols et la République des Provinces-Unies depuis le traité de Munster jusqu'au traité d'Utrecht (1648-1713).* La question religieuse et les relations diplomatiques. (Mémoires publiés par la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique, nouv. sér., collection in-4, t. II, 1907. Extrait.) Bruxelles, J. Lebègue et Cie. 1904, in-4, 481 p.

Ouvrage général d'un intérêt considérable. Exposé, fait sur sources d'archives, des relations qui ont existé entre la République des Provinces-Unies et les provinces restées fidèles à l'Espagne, depuis leur séparation définitive de 1648. La question religieuse

encore très importante à cette époque est traitée, au point de vue de la législation et de la situation de fait, en quatre chapitres. Un chapitre est consacré aux relations diplomatiques. Une introduction expose les recherches de l'auteur et ses procédés de travail. Elle est accompagnée d'une liste des sources et travaux consultés. Plusieurs questions spéciales sont traitées en annexe. Excellentes tables.

59 **Masure.** *Discours programme prononcé à l'ouverture du Tiers-État de Flandre le premier avril 1789 et notice historique sur son auteur.* — CFFBull. 1907, p. 218-226.

Le président du Tiers-État de la province de Flandre était Nicolas de Palmaert, d'illustre lignée. Il comptait parmi ses aïeux, Hugues de Rebecque, douze gouverneurs de St-Omer, Baudouin de Lens, Sire d'Annequin ; il était allié à l'illustre maison de St-Omer, à Jacques de Maes, le banneret de Charles le Téméraire, mort à Morat.

60 **A. Vandal.** *L'avènement de Bonaparte*, t. II. La République consulaire. — Paris, Plon, 1907, in-8°. (NRHD. 1907, t. XXXI, pp. 706-707 = Louis Roland.)

C'est une très courte période que M. V. a étudiée dans son nouveau livre : elle s'étend en effet du 4 nivôse an VIII à la fin de brumaire an IX. Ce qui la rend surtout intéressante, c'est qu'il se fit durant cette période un immense travail de reconstruction. M. V. l'a marqué dans les chapitres consacrés à l'histoire interne du gouvernement, à l'élaboration des lois organiques, aux mesures d'ensemble et à la paix consulaire. D'ailleurs cette époque se recommande encore parce que elle a été la transition entre la crise révolutionnaire et le commencement de ce pouvoir nouveau que Bonaparte exerça de 1801 à 1807 sous diverses dénominations.

A. Dumortier.

61 **E. d'Hauterive.** *La police secrète du premier empire, bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'empereur, 1804-1805.* Paris, Perrin, 1908, in-8, xvi-595 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 277-279 = A. De Ridder.)

Quelques données se rapportent à nos anciennes provinces. Les présents résumés des rapports préfectoraux sont plus détaillés que les renseignements tirés des mêmes rapports par M. Lanzac de Laborie et consignés par lui dans *La domination française en Belgique.* (ABelges.)

62 **J. C. C. Den Beer Portugael.** *Beringen den 5den Augustus 1831 genomen door 100 vrijwillige Jagers, Leidsche studenten, en Houthaelen.* Den Haag, Nijhoff, 1906, in-8°, 72 bl. (ABelges. 1907, t. IX, p. 147-148 = H. Van Houtte.)

Antwoord op eenen aanval vanwege de HH. Meyer en de Bas tegen zijn eerste opstel dat alhier vermeld werd. [LVI, 420].

63 **Herman Vandergucht.** *Loo illustré.* Furnes, D. Desmyter, 1907, 100 p. Fr. 2.

« En publiant Loo illustré, nous avons eu pour but de fournir aux touristes un guide complet », dit l'auteur, en finissant sa préface et de fait sous ce rapport le livre rendra de réels services. Cependant pour la partie historique il y a des réserves à faire. L'auteur, dans un aperçu chronologique, retrace le passé de Loo et de son abbaye, en y joignant quelques pages sur ses grands hommes et sur ses gildes. Mais pourquoi ne pas indiquer plus exactement les sources? Beaucoup d'auteurs sont cités d'une manière absolument défectueuse. La pagination manque presque partout. Ainsi p. 79, 80, 81 l'auteur cite les *Bulletins de la gilde de S. Thomas et de S. Luc* sans rien de plus ! C'est là un défaut regrettable de méthode qui rend le contrôle sinon absolument impossible, du moins très difficile. D'autre part l'auteur a-t-il suffisamment soumis ses sources à une critique judicieuse? Ont-elles toujours l'autorité voulue pour établir les faits allégués? Le « manuscrit de Loo », par exemple, si souvent cité est-il contemporain des faits qu'il mentionne? D'après les seules indications de l'auteur, il me semble de date assez récente ; en effet il est cité à l'appui de faits du VI[e] (p. 9) aussi bien que du XVIII[e] siècle, soit de 1797 (p. 48, 49). Qu'elle est donc son autorité? Et pour tout ce qui est rapporté sur le rôle joué en Flandre par Guillaume de Loo, l'auteur n'accepte-t-il pas trop facilement toutes les données?

En somme nous voudrions une annotation plus exacte des sources et un peu plus de critique dans leur choix et leur mise en œuvre. Nous souhaitons que l'auteur, dans l'ouvrage plus étendu qu'il se propose de consacrer à l'histoire de Loo, tienne compte de ces remarques afin que son œuvre qui dénote un chercheur infatigable ne soit pas informe par défaut de méthode.

P. Allossery.

64 **L. A. Rubbrecht.** *Geschiedboek der gemeente Rousbrugge-Haringhe van 1800 tot 1907.* Brugge, A. Van Mullem, 1907, 165 bl.

M. Em. Van den Bussche, de geleerde staatsoorkondwaarder, heeft in 1866 eene volledige geschiedenis der gemeente Rousbrugge-Haringhe laten verschijnen. Ook wil schrijver geenszins op die zaken terugkeeren. Enkel heeft hij eenige stukken in zijn werk gedrukt die voor de geschiedenis van Rousbrugge van belang zijn en die bij M. Em. Van den Bussche onbekend waren gebleven (zie bl. 10-12 en ook de bijlagen, bl. 161-165). Daarbij geeft hij ons in eenen aanhang, benevens menige wetensweerdigheid nopens de eene of de andere inrichting, eene tot nu toe ongeboekte oorkonde die bij alle liefhebbers van folklore hoogst zal welkom zijn: 't is eene soort van reglement dagteekenende van 1685 en betrekkelijk de « liefhebbers der Vyncken

binnen de stede van Poperynghe ». Verders is het werk van M. Rubbrecht eene kroniek die van jaar tot jaar de bijzonderste gebeurtenissen in de gemeente voorgevallen afteekent en die allen uit de gemeenterekeningen en beraadslagingen zijn opgezant. Allerbeste bijdrage dus voor de geschiedenis! Schrijver heeft eenen steen willen leggen en hij is er goed in gelukt. Mocht zijn werk vele navolgers tellen! P. ALLOSSERY.

65 **Pr. Claeys.** *Notes et souveniers.* T. III, Gand, 1907, in-8, 330 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 273-275 = V. Fris.)

Collection de ses articles d'histoire moderne ou contemporaine, histoire gantoise surtout.

66 **V. Fris.** *Contributions à la Biographie Gantoise.* — GOGBull. 1907, t. XV, p. 62-92. (ABelges. 1907, t. IX, p. 256-257 = H. Coppieters-Stochove.)

Lippe de Loddere (p. 63-68). Telle fut l'épithète donnée à Philippe van Artevelde. *Loddere* est proprement un homme de mauvaises mœurs; ce mot a encore une signification politique: celle de prolétaire, rebelle au comte et aux patriciens; enfin, une signification religieuse désignant l'hérétique ou l'ennemi de l'autorité ecclésiastique. Dans ce dernier cas, il se confond avec l'appellation *Lollaert.* M. Fris croit qu'il faut écarter les deux premières significations. Certes, durant son gouvernement, Philippe a commis des cruautés et des fautes politiques et d'autre part sa vie privée n'est pas sans tâche; mais, c'étaient les mœurs de l'époque. Philippe a-t-il été un *Lollaert?* Non pas dans le sens de frère de l'ordre suspect des Fratricelles, comme le prétend Ollivier van Dixmude; *peut-être* dans la signification d'ennemi du clergé. En effet, lorsque Philippe périt à Roosebeke, le clergé de Bruges ne put contenir sa joie et vint depuis, à chaque anniversaire, offrir une chape à N.-D. de Roosebeke. On le voit, l'énigme du sobriquet est loin d'être élucidée.

Olivier van Minjau (p. 69-73), personnage phénoménal du XVe siècle. D'après la légende il fut père de trente et un enfants, qui tous moururent en une fois. Exposé de l'origine et de l'explication de cette légende.

Daniel van Zeveren (p. 73-75) grand entrepreneur de menuiserie au début du XVe siècle, échevin de la Keure, massacré au Marché du Vendredi, au moment où il tenta d'apaiser la foule ameutée.

Pierre de Ville (p. 75-80) riche financier et grand propriétaire, originaire du Piémont, se fixa à Gand en 1464, où il ouvrit un *Wouckere* et fit un grand commerce d'argent.

Jacques Weyts, dominicain (p. 80-84). Fin août 1481, Weyts avait prétendu, dans un sermon, qu'il y avait en ville « plusieurs mescréans et gros chrétiens » c'est-à-dire des hérétiques. Ceci donna lieu à un long conflit entre l'administration communale et

les Jacobins. Les échevins, jaloux de la bonne réputation de leur ville, exigèrent de Weyts qu'il nommât les personnes incriminées. Sur son refus, le Dominicain est dénoncé auprès de l'évêque de Tournai. En attendant le prononcé de la sentence, Weyts est arrêté et enfermé. Dans la suite, le corps échevinal défend aux Dominicains de collecter dans la châtellenie, et ordonne quelque temps après de fermer le couvent. Enfin, après six mois de débats à Tournai et à Rome, un accord intervint. Les Jacobins purent rouvrir leur couvent, mais Weyts dut proclamer à trois endroits de la ville, qu'il avait méchamment prêché les susdites accusations.

Josse Vyt, le Donateur de l' « Adoration de l'Agneau Mystique » (p. 84-89).

Notes sur sa famille, son administration échevinale et sur les travaux qu'il fit exécuter à la dixième chapelle de l'église Saint-Bavon. « La brillante situation matérielle du riche propriétaire de polders permet, semble-t-il, de conclure que Vyt était en état de supporter les grands frais d'une œuvre aussi importante que le Retable. Il paraît donc qu'on peut résolument écarter l'hypothèse hasardée de M. J. Six; d'après lui, ce serait Guillaume IV de Hollande qui aurait commandé l'Agneau Mystique à Hubert van Eyck, et Josse Vyt aurait simplement fait achever le travail par Jean van Eyck. Outre que cette supposition ne repose sur rien, elle est absolument inutile, puisque nous venons de prouver que Vyt était riche assez pour faire face à cette grande dépense. De plus, elle est improbable, puisque le donateur du Retable avait fait travailler depuis longtemps à l'ornement de la chapelle, à laquelle le tableau était destiné ».

Rappelons ici l'opinion de M. Weale (RAC. 1907, p. 215 et AnÉm. 1907, p. 339-340), qui, dans son récent ouvrage, donne des preuves en faveur de sa thèse. D'après l'inscription du cadre, Hubert commença le Retable et Josse Vyt n'intervint que pour en demander l'achèvement à Jean van Eyck.

M. G. Hulin ajoute quelques notes à la notice biographique de M. Fris (GOGBull. p. 90-92). Il confirme la manière de voir de ce dernier. « Nous ne connaissons aucun rétable très important qui ait été exécuté pour un souverain des Pays-Bas au XVe siècle. Toutes les œuvres très importantes ont été peintes soit pour des corporations religieuses, soit pour de grands financiers ou de hauts fonctionnaires. Lorsque nos comtes ou ducs consacraient de grandes sommes à des œuvres d'art dans les églises, c'était plutôt pour des tombeaux ou des verrières ».

M. Hulin signale un tableau inconnu de Jean van Eyck, daté de 1414 et représentant un prince maure. Ce tableau est mentionné dans l'inventaire des œuvres qui formaient le fonds de commerce d'un grand marchand de tableaux de la fin du XVIIe siècle, Diego Duarte. E. V. C.

67 **H. Pirenne.** *Causerie sur Ardenbourg.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 141-150.

En quelques pages substantielles et érudites, M. P. retrace d'abord l'histoire du Pays d'Ardenbourg, du *Pagus Rodanensis*, berceau de la Flandre, conquis sur la mer, et où les progrès de l'exploitation amenèrent ceux du peuplement et de l'administration; puis il refait l'histoire de la ville d'Ardenbourg. A ses origines simple château fort, qui remonte probablement à l'époque romaine, puis centre peu peuplé du *pagus Rodanensis*, elle se développe rapidement au XIII[e] siècle; sa prospérité commerciale et son activité industrielle l'élèvent au rang de ville, avec échevinage et privilèges. Au XIII[e] s., elle atteint son apogée. A partir du XIV[e] siècle commence sa longue décadence, causée surtout par la transformation du commerce flamand qui d'actif devient passif et par la prépondérance commerciale et industrielle de Bruges; décadence définitive dès le commencement du XV[e] siècle. Elle fut ruinée par les troubles religieux du XVI[e] siècle. Prise par Maurice de Nassau en 1604, elle fut réunie définitivement aux Pays-Bas septentrionaux et passa au Calvinisme. Le XVII[e] siècle marque pour Ardenbourg une époque de résurrection relative.

A. D. M.

68 **G. A. Vorsterman van Oyen.** *Geschiedenis van den Disch, later het Burgerweeshuis te Aardenburg.* Aardenburg, 1907, in-8°, 89 bl.

69 **Th. Leuridan.** *Histoire de Seclin. III. Cartulaire de l'hôpital Notre-Dame.* — SERMém. 1906, 4[e] sér., t. V (t. XXVI), p. 5-313. (ABelges. 1908, t. X, p. 20 = U. Berlière; AnEN. 1907, t. III, p. 460 = A. de Saint-Léger.)

Cf. AnÉm. [LVI, 425].

70 **Ch. Bonnier.** *Templeuve-en-Pevèle, histoire d'un village.* Liverpool, 1907, in-4, v-305-xxii p., 3 cartes, 1 plan.

71 **Harrau.** *Histoire politique et religieuse de Bergues-Saint-Winoc, depuis son origine jusqu'à nos jours.* T. I. Bergues, Patoor, 1907, in-8, 384 p.

72 **Denis.** *La ville de Saint-Amand (Nord), de Louis XVI à Napoléon I (1788-1805).* Douai, Brugère.

73 **A. Lamoot.** *Armentières avant la Révolution. Des origines à 1789. Essai historique.* Lille, 1907, in-8.

74 **H. Cochin.** *Une ténébreuse affaire à Bourbourg en 1648.* — CFFAn. 1906-1907, t. XXVIII, p. 385-503. (AnEN. 1907, t. III, p. 456-457 = E. B[ouchet].)

C'est le fait de l'incarcération, du jugement et de l'exécution du bourgmestre Louis Maes, partisan déclaré de la France, accusé de concussions, d'illégalités, de faux en écritures publiques. M. Cochin étudie surtout le fait au point de vue politique, non sans appuyer sur l'intérêt que présente cette affaire au point de

vue de l'histoire des mœurs et de l'histoire juridique. « Ce qui fait surtout l'intérêt de cette curieuse et suggestive étude, c'est qu'elle a permis de peindre sous de très vives couleurs l'état d'esprit des populations flamandes au moment où la France et l'Espagne se les disputaient avec acharnement, leurs divisions et leurs luttes intestines (AnEN. l. c.) » — En appendice les pièces justificatives dont plusieurs sont inédites. A. D. M.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

75 **Justin de Pas.** *Listes des membres de l'échevinage de Saint-Omer (1144-1790)*, avec l'historique des élections annuelles et des modifications apportées à la composition et au mode de nomination du magistrat, suivies des noms et d'un armorial des familles échevinales. St Omer, 1907, in-8°, 348 p.
V. AnÉm. [LVI, 432, LVII, 88].

76 **M. Dolez.** *Les Moëres. Étude d'une association syndicale de dessèchement dans la région du Nord de la France.* Lille, Morel, 1907, in-8, 543 p. et cartes. — Thèse.

77 **E. Wiersum.** *Bijdrage tot de oudste geschiedenis van den polder Walcheren.* (Extrait de Archief van het Zeeuwsch Genootschap der wetenschappen). Middelburg, J. C. en W. Altoffer, 1907, in-8°, II-136 p. Fr. 1.00.

78 **Dr A. Telting.** *Die alt-niederländischen Seerechte.* Den Haag, M. Nyhoff, 1907. Fr. 6,50.
« Cette étude posthume du sous-archiviste aux archives générales des Pays-Bas contient le texte de deux anciens manuscrits sur le droit maritime qui était en vigueur pour le commerce du moyen âge. Un de ces manuscrits a été trouvé par M. Telting dans les archives de Stavoren; l'autre dans les archives communales de Cologne. La comparaison des deux textes fournit beaucoup de données intéressantes sur l'histoire économique des Pays-Bas. » (RHE. 1908, t. IX, p. 219.)

79 **L. Lorgnier** *Les cateux dans les coutumes du Nord de la France.* Paris, Larose, 1906, in-8, 134 p. (AnEN. 1907, t. III, p. 446 = P. Collinet.)
Thèse de droit sur des immeubles par nature, considérés dans certains cas comme meubles, spécialement en Flandre et dans le Nord de la France, et appelés *catels* ou *cateux*.

B. Histoire économique et sociale.

80 **D. Schäfer.** *Hanserecesse von 1477-1530.* T. VII. Leipzig, 1905, in-8, XIV-941 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 235 = V. Fris.)
Le présent volume va de 1517 à 1521.

« Ce volume est particulièrement intéressant pour les négociations des Brugeois avec les Oosterlings, dont l'intention était de déserter les bords du Zwin pour aller s'établir à Anvers, et que le magistrat de Bruges voulait à tout prix retenir dans ses murs... » (V. Fris, l. c.).

81 **W. Stein.** *Hansisches Urkundenbuch.* Hrsg. vom Verein f. Hansische Geschichte. T. X, 1471-1487. Mit ein Sachregister. Leipzig, Duncker et Humblot, 1907, in-8, xiv-796 p. M. 27,40.

82 **S. Van Brakel,** Gz. *Die Entwicklung und Organisation der Merchant-Adventurers.* — VSWC. 1907, t. II, p. 401-432.

83 **G. Willemsen.** *Quelques notes sur les relations commerciales entre la Flandre et la Campine au XVIII*e *siècle.* — Tax. 1906, t. III, p. 90-100.
Industrie linière.

84 **G. Willemsen.** *Désordres causés par la cherté du beurre à Saint-Nicolas en 1787.* (Extr. de AnAW., t. XXV.) Saint-Nicolas, Edom, 1907, in-8, 10 p.

85 **A. Josson.** *Le vin à Tournai.* — RT. 1907, t. III, p. 204-210 (suite et fin).
Suite des articles renseignés aux *Annales* [LVII, 560], VI. L'accise et le commerce de vins aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Analyse des ordonnances et autres actes des divers gouvernements qui se sont succédé à cette époque, fixant les impôts auxquels le vin était soumis et réglementant le commerce de ce produit.

86 **F. Meyer.** *Essai sur l'histoire des Juifs du Hainaut au XIV*e *siècle.* — AnEN. 1907, t. III, p. 322-343.
Traces de Juifs; exploits réels ou présumés; légendes; scandales; répressions.

87 **L. Gauthier.** *Les Lombards dans les deux Bourgognes.* Paris, 1907, in-8.

88 **V. Brants.** *La lutte contre l'usure dans les lois modernes.* Louvain. Peeters, 1907, in-8, viii-192 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 241 = P. Poullet.)
Certains passages font l'historique des différents aspects de la question.

89 **Gerhard Seeliger.** *Forschungen zur Geschichte der Grundherrschaft im früheren Mittelalter.* II. Zur Organisation der fränkische Grundherrschaft. — HVJS. 1907, t. X, p. 305-354.
Hier volgt de indeeling :
1. Römische und germanische Grundherrschaft.
2. Das grundherrliche Gebiet: *a*) Dienendes und zinsendes Land; *b*) Herrschaft ohne Grundeigentum.
3. Die grundherrlichen Leute: *a*) Die Hintersassen; *b*) Hofhörige Leute ohne herrschaftliches Land; *c*) Minderfreie und Unfreie.
4. Gewerbliche Arbeit und minister; alischerDienst.
5. Arten der Leihen.

90 **W. Ganzenmüller.** *Die flandrische Ministerialität bis um ersten Drittel der 12 Jh.*—Westdeutsche Zeitschrift für Gesch. und Kunst, t. XXV, p. 371-410. (NA. 1908, t. XXXIII, p. 245-246 = M. Kr.)

Expose la terminologie des sources flamandes concernant la question. Cependant l'exposé ne donne pas une solution certaine de l'origine des « Ministerialen » (serfs.)

Voir A. Hansay. *Quelques considérations sur le servage dans l'ancien pays de Looz.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 155-158. A propos de ce rapport, M. H. entreprend une critique des études de M. Vanderkindere sur la situation des hommes libres dans les premiers siècles du moyen-âge. V. AnÉm. [LVI, 297]. La théorie de M. Vanderkindere est également attaquée par MM. Grob et Pirenne. — AnAHB. 1907, t. I, p. 299-305.

91 **Chan. Bled.** *Les Sociétés populaires pendant la Révolution.* Extrait dans CFFBull. 1906, p. 85-91. Saint-Omer, d'Homont, 1907, in-8, 191 p. et pl. (AnEN. 1907, t. III, p. 459 = F. B[ouchet].)

Leur influence sur l'opinion publique à St-Omer, Bergues, Cassel, Dunkerque, etc. Leurs tendances vis à vis du mouvement révolutionnaire.

92 **J. E. Jansen.** *De Torenbrand van Turnhout.* — Tax. 1907, bd. IV, bl. 193-196. (ABelges. 1908, t. X, p. 26.)

« Édition du poème latin concernant le « muggenbrand » de Turnhout. L'éditeur ignore sans doute que le ms. a été déjà publié par J. F. Willems dans ses *Mengelingen*, pp. 9-14; au point de vue de la correction, cette première édition l'emporte même ». (ABelges. l. c.)

Vgl. *Mane en muggeblusschers.* — Rond den Heerd, 1870-71, bd. VI, bl. 66-68; waar zelf voor een groot deel gesteund wordt op Aug. Mertens. *Iets over de spotnamen onzer belgische steden in 't algemeen en over den naam van maenblusschers den Mechelaren gegeven in 't bijzonder.* Antwerpen, Buschmann, 1847. L. D. W.

93 **O. Colson.** *Les Flamands dans le folklore Wallon.* — W. 1907, t. XV, p. 278-302.

1. L'origine des Flamands. 2. Les Flamands ne sont pas des gens! 3. Le type physique des Flamands. 4. Le type moral. 5. Quelques sobriquets. 6. La langue flamande. 7. Les Flamands et le Paradis.

Zie daarover *Vlamingen en Walen*, B. t. XIX, 1908, p. 49-62 = D. W.

C. Histoire des lettres et des sciences.

94 **Leven en werken** *der zuidnederlandsche schrijvers.* Uitgave der Koninklijke Vlaamsche Academie. Derde aflev. Gent, Siffer, 1907, in-8, bl. 177-266. (ABelges. 1907, t. IX, p. 202-203 = V. Fris.)

Zie AnÉm. [LV, 314.]

95 **P. Leendertz. Jr.**, *Middelnederlandsche dramatische poëzie.* Leiden, A. W. Sythoff, in-8°, s. d. [1907], CCXVIII-698 p. Fl. 15. (MBBull. 1908, t. XII, p. 23-24 = C. Lecoutere.)

Répertoire de la littérature néerlandaise dramatique du moyen âge. « L'établissement du texte, l'annotation, l'introduction, tout est à louer » (Lecoutere).

96 **P. Leendertz, Jr.** *Lanseloot vun Denemerken* (*Zwolsche Herdrukken*, 2e reeks, n. 6). Zwolle, W. E. Tjeek Willink, s. d. [1907], in-12, 72 p. Fl. 0,35. (MBBull. 1908, t. XII, p. 23-24 = C. Lecoutere.)

Édition d'une des pièces les plus attrayantes du théâtre profane, comprise dans la collection précédente et destinée aux non-spécialistes.

97 **P. Frederiq.** *Het Nederlandsch Proza in de zestiendeeuwsche Pamfletten uit den tijd der Beroerten met eene Bloemlezing (1566-1600) en een Aanhangsel van liedjes en gedichten uit dien tijd.* (Mémoires de l'Académie royale de Belgique, 2e sér., in-8, t. III.) Bruxelles, 1907, XLIV-411 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 240-241 = H. Van Houtte.)

98 **V. A. Dela Montagne.** *De Schrijver van « Den Spigel der Joncheyt ».* — TBB. 1907, bd. V, bl. 264-267. (ABelges. 1907, t. IX, p. 293 = L. Goffin.)

Hij is H. Aerts van Bocxstel,... zonder meer daarvan te weten.

99 **C. Looten.** *Un poème de M. De Swaen sur la révolution d'Angleterre.* — CFFBull. 1907, p. 193-208.

Poème daté du 6 janvier 1689, de 142 vers. Occasion, sources, analyse du poème édité, traduit et annoté par M. Looten.

V. AnÉm. [LVI, 96].

100 **Dr L. Van Puyvelde.** *A. Rodenbach's dichtkunst.* — Vlaanderen, 1907, December.

101 **Dr L. Van Puyvelde.** *Albrecht Rodenbach.* — De XXe eeuw, 1907, September.

102 **Dr L. Van Puyvelde.** *Gudrun.* — De Gids, 1907, November-December.

Kritische studie over Rodenbach's meesterstuk.

103 **A. De Ridder.** *Stijn Streuvels, zijn leven en zijn werk.* Tweede vermeerderde en omgewerkte druk. — Amsterdam, L. S. Veen, 1907, in-8°, 200 bl. (B. 1908, bd. XIX, bl. 63-64 = A. Coussens.)

Een tweede druk, naar inhoud en vorm merkelijk beter dan de eerste. Z. AnÉm. [LVII, 571]. Het boek heeft opgehouden — terecht — een « kritische studie » te zijn. Vooraan krijgen we een volledige bibliographie van en over Stijn Streuvels. Dan wordt ons de mensch, zijn kunst en zijn werk, degelijk — nogal dithyrambisch — voorgesteld. Daarbij, een heele koop mooie portretten. J. VERMAUT.

104 **J. Persyn.** *Over Letterkunde.* — DWB. 1907, II, bl. 319-335.

Van bl. 319 tot bl. 324 geeft Dr Persyn eene meesterlijke kritiek over dichter Om. K. De Laey van Hooghlede. « Een goed Vlaamsch hart, ja, die de Laey; maar daarop is geënt een Latijnsche-Fransche geest en zoo staat hij eenig thans onder onze dichters en schrijvers ». Dat men deze degelijke bladzijden leze en men zal onzen jeugdigen West-Vlaamschen schrijver wat nader leeren kennen en met gretigheid zijne verscheidene werken trachten te krijgen om er zelve al het fijne van te smaken waarop Dr Persyn wijst. P. A.

105 **P. Perdrizet.** *Jean Miélot, l'un des traducteurs de Philippe-le-Bon.* — Revue d'histoire littéraire de France, Paris, 1907, t. XIV, p. 472-482.

106 **Adrianus Roulerius.** *Stuarta tragoedia* herausgegeben von R. Woerner (Lateinische Litteraturdenkmäler des XV. und XVI. Jahrhunderts.) Berlin, Weidmann, 1906, xx-65 p. (MBBull. 1908, t. XII, p. 18-19 = A. Roersch.)

Nouvelle édition de la *Stuarta* sive *Coedes Mariæ serenissimæ Scot. reginæ in Angl. perpetrata.* Tragédie en 5 actes écrite en vers latins par Adrien de Roulers en 1593.

Cette œuvre se recommande par son caractère de vérité historique et son intérêt dramatique.

107 **Olivier de Reylof.** *Magni patris S. Augustini panegyricon. Accedit ode de Inventione Reliquiarum ejusdem Magni Patris, cum carmine altero.* Gandavi, P. de Goesin, [1729], in-4, 28 p. — GOGBull. 1907, t. XV, p. 57. (ABelges. 1907, t. IX, p. 256 = H. Coppieters Stochove.)

Note à propos de l'Auteur. L'édition est à la bibliothèque de Courtrai.

108 **A. Roersch.** *Les Humanistes belges de la Renaissance.* — RG. 1906, t. LXXXIV, p. 39-62. (ABelges. 1908, t. X, p. 24 = H. Van Houtte.)

Donne une bonne vue d'ensemble de l'humanisme Belge et de ses principaux représentants, parmi lesquels nous rencontrons les noms de Paul Liebaert (Leopardus) d'Isenberghe, Jean Van Spauteren de Ninove, Pierre Pantin de Thielt, Martin de Smet de Westwinckel, Jean Lernout, échevin de Bruges et d'Augier Ghysselin, seigneur de Bousbecque, Marc Laurin, seigneur de Watervliet, Adolphe de Meetkerke, président du Conseil de Flandre et François Nans, bourgmestre du Franc. M. Roersch montre très bien que l'humanisme n'est pas, chez nous, une plante importée d'Italie : nos compatriotes ont contribué dans une large mesure au grand mouvement de cette époque. Dès le XIVe siècle plusieurs de nos compatriotes jouissent d'un excellent renom littéraire en Italie. Au XVe siècle, le mouvement est préparé tout

naturellement par Gérard Groot et les écoles des Frères de la Vie commune et favorisé par la cour des ducs de Bourgogne : aussi fut-il particulièrement brillant. Pendant plusieurs siècles les jeunes générations tant en France qu'en Belgique s'initièrent aux langues latine et grecque dans les grammaires de nos compatriotes Jean De Spautere de Ninove et Clénart ou Kleynaerts de Diest.
Cf. AnÉm. [LVI, 302 ; LVII, 109]. C. C.

109 **A. Roersch.** *Un bon ouvrier de la Renaissance, Rescius.* — RG. 1906, t. LXXXIV, p. 327-340. (ABelges. 1907, t. IX, p. 195.)

110 **A. Baumgartner.** *Die Vlämische Akademie für Sprach- und Literaturkunde.* — Historisch-politische Blätter. 1908, bd. CXLI, S. 16-27.

111 **Pr. Verheyden.** *Aanstelling van gentsche drukkers en boekverkoopers in de 17de eeuw.* — TBB. 1907, bd. V, bl. 278-288. (ABelges. 1907, t. IX, p. 294 = L. Goffin.)

112 **M. Schoengen.** *De ontwikkeling van het hooger onderwijs in de middeleeuwen.* — Annuarium der roomsch katholieke studenten in Nederland. Leyde, 1907, p. 29-188.
La deuxième partie (p. 147-188) traite de l'enseignement supérieur dans les Pays-Bas.

D. Histoire de l'art.

113 **Internationale** *Bibliographie der Kunstwissenschaft,* éd. A. J. Jellinek. III Bd. (1904). Berlin, Behr, 1907, in-8, II-368 p. M. 15.
Répertoire des études relatives aux beaux-arts, parues pendant l'année 1904, dans les livres, revues, journaux du monde entier. Les recensions bibliographiques très complètes, avec ajoute des comptes rendus publiés dans les périodiques, sont classées méthodiquement d'après les divers points de vue des sciences qui se rattachent à l'art : Allgemeines : Bibliographie, Lexica, Neue Zeitschriften — Aestetik, Kunstphilosophie, Kunstpflege — Kunstgeschichte : Allgemeines, Epochen und Länder, Einzelne Städte, Einzelne Künstler — Kunsthandel — Baukunst — Skulptur — Malerei — Graphische Kunst — Kunstgewerbe.
On peut exprimer le regret qu'un ouvrage aussi indispensable retarde de trois ans. A. D. M.

114 **H. Hymans.** *L'Exposition de la Toison d'or à Bruges.* — GBA. 1907, t. XXXVIII, p. 199-217, 298-314.
Revue descriptive et critique de l'Exposition de la Toison d'Or. Article richement illustré, analogue aux précédents articles de M. Hymans sur le même sujet. V. AnÉm. [LVII, 585].

115 **A. W. Sanders van Loo.** *Kunstkroniek.* — DWB. 1907, II, bl. 516-537.
Schrijver heeft het over de geschiedenis van het Gulden Vlies,

en de schoonste kunstschatten die te Brugge, verleden zomer, tentoongesteld waren. Deze bijdrage munt niet uit door oorspronkelijkheid, en is vooral gemaakt naar de werken van baron Kervyn en Hymans. A. D. M.

116 **A. de Saint-Léger.** *L'Exposition de la Toison d'Or à Bruges.* — AnEN. 1907, t. III, p. 636.
Quelques impressions.

117 **A. Verhelst.** *Exposition de la Toison d'Or à Bruges.* — Durendal, 1907, t. XIV, p. 515-518.
L'auteur regrette la non-existence d'un catalogue critique de l'exposition. Il décrit et analyse la célèbre Annonciation de Van Eyck.

118 **Architectur** *des Auslands. I Série. Belgien und Holland.* Wien, Wolfrum, 1907, in-folio, 60 pl.

119 **Chanoine R. Maere.** *Note sur l'influence brabançonne sur les édifices flamands de style flamboyant.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 108; t. I, p. 389 s.
A l'aide surtout d'extraits de comptes de l'époque, l'auteur établit que les maîtres d'œuvre brabançons ont beaucoup travaillé en Flandre; il cite parmi leurs œuvres Ste-Walburge et l'hôtel de ville à Audenarde, St-Martin à Alost, St-Bavon et l'hôtel de ville à Gand. H. H.

120 **J.-B. Dugardyn.** *La cathédrale de Saint-Martin à Ypres.* — MABull. 1907, t. VII, n°s 1, 5, 6, nombreuses illustrations.
Passe en revue les différentes parties de cet imposant monument: le magnifique chœur, avec ses chapelles latérales, qui fut commencé en 1225, d'après une ancienne épitaphe; les nefs qui furent bâties à partir de 1255, comme en témoigne l'inscription suivante sculptée dans le rinceau sous le triforium au-dessus de la chaire de vérité :

LOF GOD Y GHEIFT
DAER ELC BI LEIFT ;

la tour qui date de ± 1434; les transepts, dont le triforium méridional semble indiquer qu'il est de construction plus récente (XIIIe-XIVe s.) que le transept nord ; enfin la façade du transept sud, dont M. Dugardyn fait connaître le projet de restauration (en voie d'exécution) dressé par M. Cooman.
Il est regrettable que l'auteur n'ait pas donné de plan terrier et n'ait pas songé à faire ressortir le caractère tournaisien du chœur et à le comparer dans plusieurs de ses membres avec d'autres églises flamandes contemporaines qui ne sont pas datées avec précision, notamment avec celle de Notre-Dame de Bruges, qu'on peut difficilement, nous semble-t-il, attribuer à 1185. C. C.

121 **E. Théodore.** *Note sur l'ancienne cathédrale de St-Omer.* — CFFBull. 1906, p. 91-96. (AnEn. 1907, t. III, p. 459 = E. B[ouchet].)

Résumé d'une causerie faite par l'auteur au cours d'une excursion. Description de l'édifice et de ses principales curiosités. Bibliographie.

122 **H. Hoste.** *L'expansion du style brugeois.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 350-360.

Le principal caractère spécifique, certain de l'architecture domestique de style brugeois est la travée, c. à d. la moulure qui contourne les fenêtres superposées des différents étages. La rencontre de ce caractère dans un grand nombre de façades de plusieurs localités belges et françaises — façades énumérées et sommairement décrites par l'auteur — permet de conclure avec probabilité à une influence brugeoise. Certaines considérations historiques confirment cette expansion de notre style local.

Illustrations et croquis intéressants.

• Cette étude fut lue à la séance du 7 août de la section *Archéologie* du Congrès de Gand (AnAHB 1907, t. I, p. 344-361). En cette même séance M. Buls développa son *Plan d'étude méthodique de l'habitation urbaine en Belgique* (*ibid.*, p. 360-362; AnÉm. [1907, 463].) A. D. M.

123 **Ulrich Thieme und Félix Becker.** *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler von der Antike bis zur Gegenwart. I Band.* Leipzig, Engelmann, 1907, in-8°, 600 p. F. 40.

L'éditeur reprend vaillamment le gigantesque labeur entamé en 1872-1885 sous la direction de Julius Meyer, mais qui sombra au milieu de la lettre B (Bez). MM. Thieme et Becker se sont adjoint un grand nombre de spécialistes, parmi lesquels plusieurs belges. Ce premier volume a été favorablement accueilli par le monde érudit. L'ouvrage complet comportera une vingtaine de tomes qui paraîtront, assure le « *Vorwort* », à raison de deux par an. (Cf. Th. v. Frimmel, dans *Blätte für Gemaldekunde,* 1907, t. IV, p. 46-47.) G. Caullet.

124 **Deutsche** *und niederländische Holzbildwerke in Berliner Privatbesitz von M. J. Friedländer* herausgegeben von der Kunstgeschichtlichen Gesellschaft Berlin. Leipzig, W. Hiersemann, 1904, 50 lichtdrucktafeln mit erklärendem Text und Vorwort. M. 65.

La seconde section de l'ouvrage est intitulée : Niederdeutsche und niederländische Bildwerke aus der Zeit zwisschen 1450-1650.

125 **Originalbildwerke** *in Holz, Stein, Elfenbein u. s. w. aus der Sammlung Benoit Oppenheim, Berlin.* herausgegeben vom Besitzer. Leipzig, Hiersemann, 1907, folio, 115 Abbildungen in Lichtdruck auf 58 Tafeln nebst beschreibendem Text. M. 70.

La collection des sculptures appartenant à M. Oppenheim est une des plus riches de l'Allemagne. Elle comprend des spécimens à tout point remarquables de l'art plastique allemand, néerlandais, italien, espagnol et français.

126 **P. Dubois.** *Note sur les retables flamands des XVe et XVIe siècles, de l'Oise et de la Somme.* (Extr. du Bulletin de la Société archéologique et historique de Clermont.) Abbeville, Paillart, 1907, in-8, 14 p.

127 **P. Vitry.** *Le Christ de Jacques de la Baerze.* — AnAHB. 1907, t. I, p. 334-339.

Ce Christ du célèbre sculpteur de Termonde a fait partie du plus grand des deux retables commandés, à la fin du XIVe siècle, à l'artiste par Philippe le Hardi pour sa chapelle de Champnol et appartient maintenant à M. Bing de Paris. Cette œuvre d'art de premier ordre marque une date dans l'histoire de la sculpture dans les Pays-Bas.

128 **Armand Heins.** *Coups d'œil et coups de plume.* Notes et croquis d'archéologie pittoresque. 2e partie. — ABAnBull. 1907, p. 127-157. (ABelges. 1908, t. X, p. 7 = V. Fris.)

Voir AnÉm. [LVII, 598]. Cette 2e partie comprend des croquis intéressants de poutres et linteaux sculptés, de culs de lampes et chapiteaux, pris au hasard dans la Flandre et les contrées limitrophes.

129 **J. Joubert.** *Le monument commémoratif de la Bataille des Éperons d'or à Courtrai.* — Angers, Germain et G. Grassin, 1907, in 8°, 46 p.

L'auteur ne prétend pas apporter une contribution nouvelle à la science. Les fêtes qui commémorèrent, à Courtrai, la bataille des Éperons d'or lui ont fourni l'occasion de compiler honnêtement, sans chauvinisme presque, les études de Funck-Brentano, Fris et de Maere. J. V.

130 **S. Reinach.** *Répertoire de peintures du moyen-âge et de la Renaissance (1280-1580).* IIe vol., Paris, Leroux, 1907, in 8°, III-818 p., avec 1200 illustrations. Fr. 10.

131 **Katalog** *der Gemäldegalerie des Allerhöchsten Kaiserhauses, Wien. (Alte Meister).* Leipzig, Hierssemann, 1907, 2 aufl., in-8°, 413 p., 200 illustrations. Fr. 10.

Catalogue modèle des 1717 tableaux de cette célèbre galerie, donnant pour chaque numéro la description complète de l'œuvre, l'indication de sa provenance certaine ou discutée, des données chronologiques et biographiques sur les peintres.

132 **Tableaux célèbres.** *Les Galeries d'Europe.* Paris, Laurens, 1907, publication mensuelle, in-4. Fr. 30.

Conçu sur le modèle des albums similaires publiés en Allemagne, la publication de M. Laurens ne leur cède en rien, ni en éclectisme, ni en finesse technique. Chacune des 72 planches, en chromophototypographie, de cette première année, est accompagnée d'une feuille de texte inédit. Celui-ci, tour à tour signé P. Vitry, Glück, A. Philippi, W. Steenhoff, etc., instruit par la sub-

stantialité de ses commentaires au même degré que l'image séduit par « l'illusion qu'elle donne d'un Musée chez soi ». Les admirateurs de notre glorieuse école peuvent s'y délecter déjà devant des van Eyck, van der Weyden, maître de Flémalle, D. Bouts, Mabuse, Breughel, Rubens et Corneille de Vos. G. C.

133 **P. de Mont.** *Van de gebroeders Van Eyck tot Pieter Breughel. Vijftig meesterstukken der vroegste Nederlandsche schilderkunst.* Afl. 1-5. Amsterdam, Elsevier, 1907, in-4.

Het werk zal tien afleveringen bevatten.

134 **Henri Bouchot.** *La condition sociale des peintres français du XIIIe au XVe siècle.* — RDM, 1908, t. XLIII, p. 153-177.

Paris fut dès le XIIIe siècle un centre artistique important. Les premiers artistes, les « peintres selliers » ne se distinguaient pas des autres métiers; peu à peu les peintres formèrent une corporation distincte, et certains de ceux-ci, comme Jean d'Orléans et Foucquet, recevaient déjà de vrais salaires d'artistes.

M. Bouchot combat l'opinion généralement admise de l'influence des van Eyck et de l'école flamande sur l'école française. Au XIIIe et jusqu'au milieu du XIVe siècle, il existait à Paris un mouvement artistique important. Les artistes flamands venaient chercher à Paris le complément de leur éducation artistique, et beaucoup finissaient par y prendre droit de bourgeoisie. La guerre de Cent ans amena une disjonction de cette école des arts. Certains artistes prirent le chemin du nord avec les clercs de Bourgogne et y jetèrent les fondements de l'école flamande. D'autres se fixèrent au centre et au sud de la France. Il s'ensuit pour l'auteur que les prétendues influences flamandes aperçues chez les artistes de Bourges, de Tours ou d'Avignon, au XVe siècle, sont en réalité les traditions françaises du XIVe siècle, importées dans les Flandres, et simplement conservées chez eux par les artistes français ! P. v. D. W.

135 **L. Maeterlinck.** *Le genre satirique dans la peinture flamande,* 2e édit. (BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 619-620 = A. Boinet.)

Ouvrage plein de choses inédites. Tendance à exagérer la portée satirique de miniatures simplement grotesques.

136 **H. Bouchot.** *Le paysage chez les primitifs.* — GBA. 1907, t. XXXVIII, p. 456-481.

Article général, où il est question des primitifs des différentes écoles. Étude du paysage chez les Van Eyck, Van der Weyden, Memling, le maître de Flémalle. Rapprochements entre les manières de traiter le paysage dans les écoles de pays divers. Exagération du point de vue français. A. D. M.

137 **E. Jacobsen.** *Quelques maîtres des vieilles écoles néerlandaise et allemande à la galerie de Bruxelles.* — GBA. 1906, t. XXXVI, p. 281-301 ; 1907, t. XXXVII, p. 54-68 ; p. 418-435.

I. Bernard Van Orley. M. J. étudie l'œuvre de Van Orley dans ses développements successifs et revendique pour ce maitre plusieurs tableaux catalogués sous une autre mention par M. Wauters. II. Jean et Cornelis Van Coninxlo. III. Henri met de Bles, auquel M. J. voudrait voir attribuer 4 grands triptyques du musée de Bruxelles. IV. Le pseudo-Mostaert de Waagen. V. Le maître de Flémalle. VI. Le triptyque de la famille Sforza. Il est plausible, dit l'auteur, que Memling et Roger Van der Weyden aient travaillé en commun à cette œuvre. VI. Le maître d'Oultremont. Étude de l'œuvre, spécialement attribué à ce peintre du célèbre retable de Bruxelles et examen critique de la question d'attribution. Les conclusions de M. J. sont négatives : l'auteur de ces peintures n'est pas le Mostaert de Waagen, ni Jan Mostaert, ni Jacob Cornelisz. La seule conclusion certaine est que ces tableaux sont l'œuvre d'un maître hollandais du commencement du XVIIe siècle. VIII. L'école de Cologne ; influence de Memling, notamment sur le Maître de St-Séverin. IX. Tableaux remarquables de différentes écoles. Plusieurs œuvres de l'art flamand. A. D. M.

138 **E. Durand-Gréville.** *Notes sur les primitifs néerlandais de la National Gallery.* — GBA. 1908, t. XXXIX, p. 59-72.

Correction au catalogue de la National Gallery. L'éminent critique restitue plusieurs tableaux, à Thierry Bouts, au maître de Flémalle, à Albert Bouts, à Gérard David etc. ; revendique pour Quentin Metsys plusieurs œuvres attribuées à Joachim Patinier ; présente des observations relatives au problème Quentin Metsys-Patinier-Henri Bles, etc.

139 **Westendorp.** *Kopien berühmter niederländischer Porträts des XV Jahrh. auf Rheinisch-Westfalischen Altartafeln des XVI Jahrh.* — ZCK. 1906-1907, t. XIX, col. 225-228.

Sur un tableau du musée Wallraf-Richartz de Cologne se trouve une copie d'un portrait de Baudouin de Lannoy peint par Van Eyck. D'autres portraits de l'école flamande ont été reproduits par des peintres westphaliens sur des panneaux d'autels.

140 **W. H. J. Weale.** *Hubert and John van Eyck ; their live and work.* London, John Lane Company, 1908, in-4°, cxiv-219 p., with 41 photogravure plates and 99 other illustrations. L. 5. (AnÉm. 1907, t. LVII, p. 424-436 = H. Rommel.)

141 **L. Leprieur.** *Les récentes acquisitions du département des peintures au Musée du Louvre (1906).* — GBA. 1907, t. XXXVII, p. 1-21.

Signalons spécialement l'*Homme au verre de vin* — le pendant de l'*Homme à l'œillet* — que M. L. étudie sérieusement en exposant les controverses au sujet de l'attribution de cette œuvre remarquable. D'aucuns l'attribuent à Jean Fouquet, d'autres, tel G. Hulin, la rattachent à l'art des Van Eyck. M. L. avance hypothétiquement le nom de Colin d'Amiens.

Magnifique reproduction de M. Salpis. A. D. M.

142 **J. J. Van der Horst.** *Hoe Jan Van Eyck de olieverf vond.* — Aalst, De Leyn-Verhougstraete, 1907, 61 bladz.
Eene legende.

143 **M. Seymour de Ricci.** *Un groupe d'œuvres de Roger Van der Weyden.* — GBA. 1907, t. XXXVIII, p. 177-198.
Article original, plein de rapprochements suggestifs et d'observations judicieuses, à consulter par quiconque s'occupe des productions de Roger Van der Weyden.

144 **E. Berteaux.** *Un triptyque flamand du XVe siècle à Valence.* — GBA. 1906, t. XXXVI, p 216-222.
Ce tableau, conservé dans la chapelle du collège du *Corpus Christi*, représente le Crucifiement, la Descente de la croix, la Résurrection. Il ne peut être attribué à Roger Van der Weyden, bien qu'il se rattache à la manière de ce maître et à celle de Thierry Bouts. L'auteur revendique pour le même peintre une série de quatre panneaux du Prado à Madrid. A. D. M.

145 **M. C. Nieuwbarn.** *Hans Memling.* Cent reproductions d'après les tableaux du maitre dans les cathédrales, musées et collections d'Europe. 12 livraisons. Haarlem, Kleimann, 1907, in-folio.

146 **Les chefs-d'œuvres** *de Memling.* Paris, Saarbach, 1907, in-16, 30 planches de grav. et 2 p. de texte.

147 **H. A. Vasnier.** *L'architecture dans les œuvres de Memlinc et de Jean Fouquet.* GBA. 1905, t. XXXIII, p. 195-204.

148 **Arnold Goffin.** *Thiery Bouts* (Collection des grands artistes des Pays-Bas). Bruxelles, Van Oest, 1907, in-8°, 123 p. F. 3 50.
Dans une étude substantielle, condensée en une centaine de pages, M. Goffin dit tout ce qu'il est intéressant de connaître sur l'artiste qui en est l'objet. Thiery Bouts naquit probablement à Haarlem, mais résida la plus grande partie de sa vie à Louvain. Il s'y maria deux fois et y mourut vers 1480. M. Wauters a autrefois publié le testament de ce peintre, retrouvé aux archives communales de Louvain ; il contient des renseignements précieux sur la famille et la position sociale de l'artiste.
S'appuyant également sur des sources d'archives, l'auteur signale et décrit les principales œuvres de Bouts : La dernière Cène et le martyre de Saint Erasme, conservés à l'église Saint Pierre à Louvain ; la sentence inique de l'empereur Othon au Musée de Bruxelles ; la cathédrale de Bruges possède le martyre de Saint Hippolyte, œuvre de la fin de la vie du peintre. M. Goffin a su éviter le subjectivisme qui est le grand écueil des critiques d'art ; sa critique reste sobre et objective. Il ne fait pas partie de cette « école d'esthéticiens » à laquelle, en 1862, déjà, Charles Ruelens, dans ses notes ajoutées à la traduction française des Anciens Peintres de Flandre, de Crowe et Cavalcaselle, reprochait d'avoir « extrêmement fourvoyé l'histoire par sa manie d'attributions et

de conjectures. » « Traversant le pays, ajoutait-il, visitant les « musées avec un zèle et un amour que nous leur reconnaissons « volontiers, ils ont, sans hésiter, donné des noms aux centaines « d'œuvres inconnues du XVe et XVIe siècles. On les a cru sur « parole et, souvent, grâce à eux, on a inscrit un nom sur le cadre « du tableau. » Ce qui était vrai en 1862, n'est-il pas infiniment plus vrai de nos jours ; et, pourquoi ne pas vouloir admettre que des œuvres de mérite aient été faites, par quantité de peintres inconnus qui ont vécu à cette époque d'efflorescence de l'art ? En un mot, c'est une excellente monographie, écrite dans une langue sobre et claire, et très intéressante pour tous ceux qui étudient et admirent l'école des primitifs flamands. P. v. D. W.

149 **Arnold Goffin.** *Het werk vin Dirk Bouts te Leuven.* — OK. 1907, t. XII, p. 189-206.

Excellent chapitre de la monographie analysée au numéro précédent. Sa lecture atteste combien ont été mises à profit les longues et laborieuses recherches de feu M. E. Van Even, archiviste de Louvain.

150 **Jean de Bosschere.** *Quinten Metsys.* Collection des grands artistes des Pays-Bas.) Bruxelles, Van Oest, 1907, in-8, 137 p. Fr. 3.50.

Quinten Metsys naquit probablement à Louvain vers 1466, mais il résida la plus grande partie de sa vie à Anvers; il y mourut en 1530. Retracer la vie et faire connaître les œuvres de ce peintre est difficile; car les recherches entreprises dans les dépôts d'archives n'ont guère donné de résultats certains. C'est pourquoi l'auteur doit trop souvent recourir à la critique subjective pour identifier les œuvres de Metsys. La description et l'analyse qu'il donne des différents tableaux du maître est intéressante à lire ; mais moins de recherche et plus de simplicité de style rendraient les idées de M. de Bosschere plus faciles à saisir. P. v. D. W.

151 **R. van Bastelaer** et **G. H. de Loo.** *Peter Bruegel l'Ancien, son œuvre et son temps.* Fasc. 5 et dernier. Bruxelles, Van Oest, 1907, in-4, p. 149-400 avec planches.

152 **C. L. Rambure.** *Rubens et la région du Nord.* — SÉPCBull. 1907, t. X, p. 141-147.

Résumé d'une conférence, où l'on trouve la série chronologique des œuvres exécutées par Rubens pour le Nord et conservées dans la région. (ABelges. 1907, t. IX, p. 286.)

153 **L. Maillard.** *Le peintre de la Toison d'or : J. Van Driesten.* (Etude publiée dans la *Revue illustrée* du 5 septembre 1907.) Paris, 14, rue Drouot, in-4°. Fr. 1.50.

154 **Petrus Van Nuffel.** *Jozef Meganck en zijn werken.* — Aalst, 1907, gr. in-8°, 238 bl.

Heel nauwkeurig, met veel bijzonderheden, leeren we het leven

en de werken kennen van Jozef Meganck, een talentvollen schilder, die geboren werd te Aalst in 1808 en te Brussel stierf in 1890.

Het boek levert belang op voor de Aalstenaars, omdat het ook bevat: de geschiedenis der stedelijke academie van schoone kunsten, alsmede een terugblik op de stad Aalst, haar kunstenaars en ambachtslieden uit de verleden eeuw. J. V.

155 **Le Musée** *des enlumineurs, édité sous les auspices de* POL DE MONT. Fasc. 4-5. *Le Livre d'Heures de Notre-Dame, dites de Hennessy,* par J. Destrée. Haarlem, Kleinmann, 1907, in-fol., 42 planches.

156 **Kunstwissenschaftliche** *Beiträge August Schmarsow gewidmet* von H. WEIZACHER, M. SEMRAU, A. WARBURG, R. KAUTZSCH, O. WULFF, P. SCHUBRING, J. VON SCHMIDT, K. SIMON, G. GRAF VITZTHUM, W. NIEMEYER, W. PINDER. (Erstes Beiheft der *Kunstgeschichtlichen Monographien*). Leipzig, Hierssemann, 1907, in-4°, 279 p., 12 hors-texte et 43 illust. M. 32.

Le comte Vitzthum-Leipzig publie, dans ce volume de mélanges (p. 61-72), une étude sur un antiphonaire avec miniatures, qui autrefois faisait partie des collections Weigel et appartient actuellement à une collection privée de Paris. Cet antiphonaire est du premier quart du XIVe siècle et provient de la Flandre. Il atteste l'importance de l'art flamand, au début de la peinture gothique, soixante ans avant Melchior Broederlam et un siècle avant les Van Eyck.

157 **P. Durrieu.** *Les antiquités Judaïques et le peintre Jean Foucquet.* — In-folio, 25 pl. en héliogravure et 2 pl. en phototypie. F. 60.

2 parties : La première retrace l'histoire de ce manuscrit, décrit les miniatures, en fait la critique d'attribution, énumère les artistes qui y ont collaboré ; la seconde est une monographie sur Jean Foucquet.

158 **F. De Mély.** *Jean Clouet ou Godefroy le Batave.* — GBA. 1907, t. XXXVII, p. 403-418.

Jean Clouet est-il bien l'auteur des commentaires de la Guerre Gallique (ms. Bibl. nation. fr. 13429) ?

159 **F. F.** *Vitraux à la cathédrale de St-Omer.* — MABull. 1907, t. VII, p. 143-148, 2 planches.

Description de grisailles, mise en plomb et autres fragments des vitraux de cette église.

160 **Bénitier** *en pierre blanche à la cathédrale de St Omer.* — MABull. 1907, t. VII, p. 190-192, avec planche.

Description.

161 **E. Matthieu.** *Les fondeurs de cloches nivellois. Les Tondeur.* Ann. de la Soc. arch. de Nivelles, 1907, t. VIII, p. 305-313. (ABelges. 1907, t. IX, p. 282.)

Cf. AnÉm. [LVI, 331 ; LVII, 613, 614, 615].

162 **C. Van den Haute.** *La tapisserie à Bruges. Un document de 1607.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 409-410.

Cet acte contient l'attestation de la provenance brugeoise d'un tapis marqué au monogramme du tapissier Philippe Vander Helle.

163 **Ch. Gheude.** *La chanson populaire belge.* Bruxelles, Lamberty, 1907, gr. in-8 carré, 130 p. ill.

Cf. AnÉm. [LVI, 214, 494].

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

164 **Jean Meyhoffer.** *Le martyrologe protestant des Pays-Bas (1523-1597).* Étude critique. Thèse présentée à la faculté de théologie de l'église libre du canton de Vaud. Bruxelles, Bouton, 1907, in-8, XIV-204 p. F. 4. (RIPB. 1907, t. L, p. 402-409 = V. Fris.)

Si les recherches de l'auteur dans les archives de Courtrai, Tournai, Valenciennes, Lille, Utrecht, Liége prouvent que le nombre des martyrs de la Réforme dépasse 2000, chiffre admis par M. I. Arnold dans la *Bibliotheca Belgica*, il est arbitraire de fixer à 18 ou 20 mille le nombre approximatif des hérétiques exécutés sous les gouvernements de Charles V et de Philippe II, soit 20 fois le nombre fixé par les martyrologes protestants. Ce travail devra être soumis à révision, après un dépouillement systématique des archives locales. (V. Fris). Exagération du point de vue protestant.

165 **Dr Daniel Jacobs.** *Het Wonderjaar te Gent, juni 1566-april 1567.* (Overgedrukt uit de Tijdspiegel, 1906). In-8, 86 bl.

Het wonderjaar (zoo genaamd eerst door H. Conscience) heeft te Gent geduurd van het einde der maand juni 1566 tot in april 1567. Het omvat dus nagenoeg 1566, indien men het jaar begint met Paschen, volgens de toenmalige tijdrekening.

« Men kan het duidelijk verdeelen in vier kenschetsende perioden, die aan de vier hoofdstukken dezer studie beantwoorden. De eerste dezer perioden duurt van den 30sten juni tot den 22sten augusti, en maakt als het ware de inleiding uit der hervormingsbeweging. Het is het tijdvak der veldpredikatiën. De tweede periode, alhoewel zeer kort, is de geweldigste geweest en diegene die het meest heeft bijgedragen tot de schrikkelijke vervolgingen, die de Spaansche regeering later tegen de hervormden heeft ingespannen. Zij omvat de beeldenstorm, die te Gent slechts den namiddag en den nacht van den 22sten augusti gewoed heeft. Daarop volgt een tijd, dat beide partijen elkander vreezen en dien de hervormden benuttigen tot het aanknoopen van onderhandelingen met den graaf van Egmont. Deze periode,

waarin de geusgezinden het toppunt hunner macht bereiken en het uitoefenen van den hervormden godsdienst in den tempel buiten de Brugsche poort werd toegestaan, eindigde ongeveer met den aanvang van 1567, volgens de hedendaagsche tijdrekening. Daarop volgt eindelijk de geleidelijke doch spoedige onderdrukking der hervormingsbeweging, die reeds op den 19sten april gansch was voltrokken „, bl. 80. Deze feiten en toestanden worden door Dr D. J. trouw verhaald, volgens de door hem op bl. 83 aangewezene, officieele en verhalende bronnen. *Van Vaernewyck* levert de meeste stof, en meteen ook iets schilderachtigs en intiem aan het verhaal dier *beroerlicke tijden*.

Dr J. P., die het werkje uitgaf van zijn overleden vriend Dr Jacob, zegt in nota, bl. 1, dat deze „ niet met het hart maar met den geest oordeelt „. Ons echter schijnt de schrijver niet heelemaal vrij aan ongemeene sympathie voor die „ nederige veldpredikanten, die voor hun geloof de brandstapels kwamen trotseeren „. Wij hadden ook iets meer willen vernemen nopens den aard der veldpredikatiën en de leering die er in werd uiteengedaan. Anders getuigt het werkje van bezorgd voorbereidend werk en waren geschiedkundigen zin. Het kan ook op meer dan plaatselijk belang of nut aanspraak maken, want „ de wijze, waarop de hervormingsbeweging en de beeldenstorm zich te Gent hebben voorgedaan, laat ook toe een helderen blik te werpen op hetgeen deze gebeurtenissen geweest zijn buiten de enge grenzen van Vlaanderens hoofdstad. „ R. D. S.

166 **A. Elkan.** *Ueber die Entstehung der niederländische Religionsfrieden und Mornays Wirksamkeit in die Niederlanden.* — Mittheilungen des Instituts für Oesterreich-Geschichtsforschung, 1906, t. XXVII, p. 460-480.

167 **F. S. Knipscheer.** *De Vestiging der gereformeerde kerk in Noord-Nederland 1572-1608.* — NAKG. 1907, nieuwe reeks, bd. V, bl. 245-268.

Schrijver handelt hier over de uitwendige organisatie der hervormde kerk, namentlijk over Hooger en Lager Onderwijs, over het streven naar „ gelyckformicheit „ in de verscheidene gewesten, en 't meest over de eerste predikanten : hunne vorming en de voorwaarden hunner aanveerding. A. D.

168 **Dunkerque** *en 1693.* — SEPCBull. 1907, t. X, p. 127.

Courtes „ nouvelles „, trouvées dans les dossiers de la *Nonciature de France* 184 et 185, communiquées par l'abbé Dubrulle. Il y est question de Dixmude et de Furnes.

169 **L. Ghys.** *De Willemijnen te Brugge.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 402-408. (ABelges, 1908, t. X, p. 16 = J. Cuvelier.)

Belangvolle bijdrage over het klooster der Willemijnen te Brugge, naar onuitgegeven oorkonden (1521-1801) uit de H. Magda-

lenakerk. De geschiedenis van dat klooster is nauw verbonden met die der H. Catharinakerk, lateren tijd H. Magdalenakerk genaamd.

Men verglijke met AD. D[UCLOS], *De Wilhelmijnen van Brugge.* — Rond den Heerd, 1871-1872, bd. VII, bl. 66-68, 74-76, 81-85, 100-115, 114.

170 **de Loisne.** *Chronologie des abbés de Saint-Augustin-lez-Thérouanne.* — SEPCBull. 1906, t. VIII, p. 185-216 (suite, à suivre). (ABelges. 1907, t. IX, p. 159.)

Ces abbés furent en rapports constants avec des monastères de notre Flandre.

171 **P. J. Goetschalckx.** *Naamlijsten der pastoors van de Belgische parochiën, eertijds deelmakende van 't bisdom van Antwerpen.* — BGHB. 1907, bd. VI, bl. 94-132, 171-220, 432-464, 533-569; 1908, bd. VII, bl. 37-56 ('t Vervolgt).

De grootste helft van dit opstel is verbeurd aan de algemeene kerkelijke geschiedenis der stad Antwerpen. Op bl. 452 begint eigenlijk dat deel waarvan het opschrift spreekt. 't Veralgemeent weder van bd. VII, bl. 37 voort. In 't deel der « pastoors » komen enkele namen voor van priesters die met onze streek eenige betrekking gehad hebben: als b. v. van Gilb. Overal, die in 1426 kapelaan geworden is in de St-Donaaskerk te Brugge (bl. 541); van Ant. Mast die omtrent 1479 pastoor was te Vlissingen (bl. 546); van Joann. Corneliss die in 1535 geboren was te Somerdijk in Zeeland (bl. 551); van Leen. Maris die te Ter Goes in Zeeland het licht zag (bl. 553); van Rob. Sweerts die bij de Jesuiten te te Brugge onderwezen heeft, nl. in de XVIe eeuw (bl. 555); van Jan Fr. Lippens die geboren is te Eekloo in de 2de helft der XVIIe eeuw (bl. 565). L. DE WOLF.

172 **F. Cohrs.** *Stéphan von Tournay.* — Realencyclopädie für protestant. Theologie, t. XIX, 1907, p. 5-6.

Bio-bibliographie.

173 **A. d'Hoop, S. J.** *Un souvenir à nos chers morts.* — Missions belges de la Compagnie de Jésus, 1908, t. X, p. 54-59.

Biographies sommaires du R. P. A. Maene, né a Bruges en 1855, missionnaire aux Indes, mort à Calcutta le 9 août 1907, et du R. P. Conrard Bouckhout, né à Bruges le 19 octobre 1867, missionnaire au Barway, mort à Calcutta le 14 août 1907.

b) *Histoire spéciale.*

a) INSTITUTIONS ET DROIT PUBLIC.

174 **A. M. Broutin.** *État des bénéfices à la collation de l'abbé commendataire et du grand prieur de Saint-Amand.* — SEPCBull. 1907, t. X, p. 149-161.

Énumère les revenus des paroisses dont la collation appartenait à l'abbaye de St-Amand, avec quelques notes concernant les biens des chapellenies de ces paroisses et certains prêtres qui ont possédé ces bénéfices. Plusieurs de ces bénéfices et une prévôté régulière, celle de Courtrai, étaient situés dans le diocèse de Tournai. R. D. S.

175 **E. Hubert.** *La législation belge en matière d'hérésie depuis Charles-Quint jusqu'à la fin de l'ancien régime.* Liége, 1906, in-8, 30 p., hors commerce.

β) CROYANCES, DOGME, HÉRÉSIES.

176 **P. Herrmann.** *Deutsche Mythologie.* Leipzig, W. Engelmann, [1907], in-8°, 444 p.

Distingue très à propos la mythologie du Nord (Suède, Norvège) et celle du Sud. Très beau livre de vulgarisation scientifique. (RHBBull. 1908, t. XI, p. 28 = M. Brants.)

177 **E. Mogk.** *Germanische Mythologie* (Sammlung Göschen). Leipzig. Göschen, 129 p. M. 0,80.

Clair et substantiel.

178 **Hauck.** *Tanchelm.* — Realencyclopädie für protest. Theologie, t. XIX, 1907, p. 377-378.

γ) CULTE.

179 **Bayart.** *Chant des offices de Saint Winnoc et de Saint Oswald.* — CFFBull. 1906, p. 23-32, av. pl. (AnEN. 1907, t. III, p. 458 = E. B[ouchet].)

Le ms. n° 14 du XIIe siècle de la bibliothèque de Bergues, provenant de l'abbaye de St-Winnoc et contenant entre autres pièces le chant des offices de Saint Winnoc et de Saint Oswald en signes neumatiques sur portées. Précieux manuscrit pour l'histoire du chant liturgique. M. B. s'est montré spécialement compétent dans la présente étude pour publier et étudier à fond le texte et les mélodies de ces offices. A. D. M.

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

180 **E. Martin** (abbé). *Saint Colomban.* 2e édit. (Collection « Les Saints »). Paris, V. Lecoffre, in-8. 200 p. Fr. 2.00.

181 **J. Parsy.** *Saint Éloi.* (Collection « Les Saints »). Paris, Lecoffre, 1907, 190 p. F. 2. (MBBull. 1908, t. XII, p. 27-30 = J. Warichez.)

« Excellente mise à point des travaux publiés sur ce sujet depuis quelques années; quelques inexactitudes ». (Warichez).

182 **M. De Bie.** *De dienaar Gods Joannes Van Ruysbroeck.* — Brussel, Wᵉ Willems, [1907], in-8°, 52 blz., prenten. Fr. 0,50.

Bijna te gelijkertijde met de korte doch degelijke studie van Dʳ Laenen in „*La vie diocésaine*, janvier-février 1907„ gaf de schrijver, pastoor te Ruysbroeck, zijn werkje in het licht „om den zaligen inboorling zijner gemeente aan zijne dierbare parochianen en aan anderen beter te doen kennen.„ Zonder een van die werken te zijn, — het doel ingezien, — die alles omvatten en vervangen wat vóór hen verscheen, is het toch in al zijn eenvoud wetenschappelijk behandeld: zoo zorgt de schrijver zijn bronnen op te geven, vooral Pomerius, en de geloofswaardigheid ervan aan te toonen. Daarbij heeft hij nieuwe oorkonden geraadpleegd uit het archief der Kapellekerk te Brussel, waaruit hij bijna met zekerheid kan opmaken, dat Ruysbroeck van de edele ridders van Ruysbroeck afstamt, hetgeen vroeger bij Wauters slechts een gissing was. Eenige platen waaronder het eenig gekend portret, luisteren het werkje op.

Het waarschijnlijk proces ter zaligverklaring maakt de Ruysbroeckstudie actueel. Dit werkje is er toe een verdienstelijke bijdrage, in afwachting dat eene critische uitgaaf van Ruysbroecks werken, waarvan men reeds nagenoeg 140 handschriften heeft ontdekt, er een nieuwen en doordragenden aanstoot aan geve.

O. VERHAEGHE.

ε) SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

183 **G. Cohen.** *Geschichte der Inszenierung im geistlichen Schauspiele des Mittelalters in Frankreich,* ins Deutsche übergetragen von Dʳ C. BAUER. Leipzig, Klinkhardt, 1907.

Édition allemande, augmentée et corrigée, de l'ouvrage français annoncé plus haut AnÉm. [LVI, 449].

184 **F. Prims.** *Nota's ter geschiedenis der kerkelijke taal in de Belgische gewesten.* — DWB. 1907, II, bl. 394-412.

185 **A. Gielen.** *Over Nederlandsche Bijbelvertalingen.* — Studiën, 1907, jaarg. 39, deel LXVIII, bl. 344-362.

Naar aanleiding van het zaakrijk artikel dat Pater Van Kasteren verschijnen liet in den *Dictionnaire de la Bible* (IV, 1549-1557, versions néerlandaises de la Bible) is het overzicht van Gielen opgesteld. Geen nieuwigheden, maar wel de resultaten waartoe de hedendaagsche wetenschap gekomen is. Veel blijft er te doen over, namelijk wat het eerste tijdvak onzer Bijbelvertalingen, het uitsluitend katholiek tijdvak, aangaat. J. V.

186 **L. Schulze.** *Thomas a Kempis.* — Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche, 1907, bd. XIX, s. 719-733. (ABelges. 1907, t. IX, p. 292.)

Notice bio-bibliographique soignée, avec exposé de la controverse sur l'auteur de l'*Imitation*.

Cf. AnÉm. [LVII, 631].

187 **Jean de Curtenbosch.** — Dictionnaire de théologie catholique, 1908, fasc. XXV, col. 2458 s.

Article bio-bibliographique consacré à ce théologien, né à Gand en 1494.

188 **H. T. Oberman.** *Van Leiden naar Leuven: de overgang van Justus Lipsius naar eene Roomsche Universiteit.* III (Slot). — NAKG. 1907, nieuwe reeks, bd. V, bl. 269-304 (RHE. 1908, t. IX, p. 217-218 = H. N[elis].)

Schrijver heeft het over de oorzaken en bedoelingen van den grooten geleerde bij zijn overgaan van het Protestantsche Holland naar het Roomsche Brabant. Hij besluit dat Lipsius zeker vóór 1591 eene andere dan Roomsche overtuiging gehad heeft, hoewel deze geen instemming des harten inhield met het wezen van het Protestantisme. Terloops duidt schrijver meermalen de verhouding aan van Lipsius tot de godsdienstleerstelsels en de gedragslijn van Cassander. Zie AnÉm. [LVII, 573]. A. D.

189 **Lessen van Erasmus** *aan een roomsch kind.* — NAKG. 1907, nieuwe reeks, bd. V, bl. 116. (ABelges. 1907, t. IX, p. 262-263.)

« Passages caractéristiques, tirés du « de civilitate morum puerilium », sur les sentiments religieux de l'auteur » (ABelges. l.c.).

190 **H. Bosmans,** S. J. *Lettre inédite du Père Jean de Haynin, S. J. missionnaire belge en Chine, au XVIIe siècle.* — Missions belges de la Compagnie de Jésus, 1907, p. 31-39.

Contribution à l'histoire des missionnaires belges qui évangélisèrent la Chine au XVIIe siècle, parmi lesquels Ferdinand Verbiest est le plus célèbre. Le R. P. Bosmans fournit dans cet article des renseignements sur les sources et la bibliographie de cette histoire. Parmi les 6 lettres du P. de Haynin, que nous fait connaître la présente publication, l'une, du 6 mars 1669, adressée au P. Égide Van der Beke, contient des informations précieuses sur la haute position du P. Verbiest à la cour de Peking, sur sa fameuse discussion avec les astronomes chinois, ce qui leur valut une démission retentissante et à notre missionnaire flamand la présisidence du *Tribunal des mathématiques.* A. D. M.

191 **H. Bosmans,** S. J. *Lettre inédite d'Antoine Thomas, missionnaire belge, en Chine, au XVIIe siècle.* — Missions belges de la Compagnie de Jésus, t. X, 1908, p 12-24, 60-66. (ABelges. 1908, t. X, p.   ).

Cet article, étude originale, nous intéresse en tant qu'il nous fournit des données sur la vie, la mort et les travaux de l'illustre P. Ferdinand Verbiest, grand missionnaire, président du tribunal des Mathématiques de Pékin, directeur et constructeur de l'obser-

vatoire de cette ville, né à Pitthem en 1623. Le P. Thomas fut appelé à Pékin par le R. P. Verbiest, et à la mort de celui-ci en 1688, il lui succéda de fait à la présidence du Tribunal des Mathématiques.

Cette étude est illustrée de clichés remarquables, tirés des œuvres rarissimes du P. Verbiest.

Voir AnÉm. [LV, 504]. A. D. M.

LES PEINTRES

DE LA

FAMILLE BENSON

à Bruges, 1519-1585.

I. BIOGRAPHIE.

Parmi les natifs du Nord de l'Italie qui vinrent s'établir à Bruges au commencement du seizième siècle, se trouve un peintre du nom d'Ambroise Benson, probablement originaire du Milanais. Il acheta le droit de bourgeoisie (1) et fut admis à la maîtrise dans la gilde de Saint-Luc le 21 août 1519 (2).

(1) Compte de la ville, 1518-1519. Achâts de Bourgeoisie, fol. xxxiiij : « Ambrosius Bentsoen, v s. g. »

(2) Matricule de la corporation des peintres et selliers, fol. 80 : « Hambrosus Benson ende was hut Lombardie, was vrymeester als schylder ontfanghen op den xxj^{en} van Hoest anno xix, ende hop dat (pas) hen haddy gheen kinderen ». Un collaborateur des 'Annales' a suggéré que Benson pouvait être originaire du village de Lombaertzyde; mais son nom baptismal et le fait que Francisque de Vérone, qui se fixa à Bruges en 1510, fut nommé tuteur des enfants de Benson comme le plus proche parent du père, mettent son origine Italienne

Ambroise épousa 1° Anne Ghyselin qui lui donna deux fils : Guillaume et Jean, et trépassa en 1548. Jean, encore mineur, eut pour tuteurs le brasseur Pierre Van de Velde et le barbier François de Vérone, qui firent serment de bien administrer, le 15 octobre (³). Le 26 janvier 1549 ils firent la déclaration des biens qui lui étaient dévolus par la mort de sa mère, savoir : un quart de la maison *De Groote Veronika* sur la Place de la Bourse, et 32 escalins de gros, monnaie de Flandre (⁴).

Ambroise épousa 2° Jossine Michiels, fille de Liévin, bourgeois et hofman (hôtellier ?), dont il eut une fille, Anne.

Ambroise décéda au mois de janvier 1550 et fut enterré le 12 à l'église de Notre-Dame.

Ambroise fut conseiller (*vinder*) de la gilde en 1521-22, 1539-40 et 1545-46 ; gouverneur en 1540-41 et doyen en 1537-38 et 1543-44. Il exposa souvent des tableaux aux foires qui se tenaient auprès du couvent des Frères Mineurs aux mois de janvier et de mai ; il occupait parfois trois étaux, depuis 1526 jusqu'à 1530. Le magistrat du Franc

---

hors de doute, et laissent croire qu'il pouvait être parent d'Antoine Benzone, peintre Véronais, dont il y a un tableau signé et portant la date 1523 dans la sacristie des chapelains de la cathédrale de Vérone. — Il y avait à Ferrare une famille du nom de Benzone, dont plusieurs membres exercèrent l'art de la peinture. Geminiano Benzone eut un fils Bongiovanni qui fut peintre et était déjà mort en 1504. Il eut de sa femme Béatrice, fille de maître Ambroise, plusieurs fils dont deux furent peintres, Géminien et Jacques ; l'aîné est qualifié dans des actes publics comme « pictor egregius ». Il était dans les habitudes, à cette époque, de donner au fils aîné le nom du grand père paternel, et au deuxième celui du grand père maternel, et je soupçonne que notre Ambroise pourrait être le frère de Géminien. Mais, ni dans Citadella, ni dans les autres livres que j'ai pu consulter, je n'ai trouvé un Ambroise Benzone ni à Ferrare, ni à Vérone.

(³) « 1548, 15 Octobris. Pieter Van de Velde, brauwer, en Francisque de Verone, baerdemaker, iur. tut. van Jennin, Ambrosius Bensons zuene by ioncvr. Anna Ghyselin, uxor. » Registre des tuteurs assermentés, section des Carmes, fol. 241 v.

(⁴) Registre de la Chambre pupillaire, section des Carmes, VI, fol. 189.

qui, de 1520 à 1540, fit rebâtir le *Landshuus* et embellir la chapelle et les salles, appella à différentes occasions les peintres les plus notables de la ville, tels que Lancelot Blondeel et Jean Prévost, afin d'avoir leur avis sur les travaux projetés; à cette occasion on leur offrait du vin. Ambroise Benson fut deux fois du nombre de ceux qui eurent part à ces largesses [1].

La valeur nette des biens délaissés par Ambroise s'élevait à 90 livres de gros, dont sa fille Anne hérita d'un sixième. Elle eut pour tuteurs son grand-père maternel Liévin Michiels (décédé en 1554 [2]) et remplacé le 8 avril 1554, par Antoine Michiels, cabaretier) et Sancho de Sanctander [3].

Guillaume Benson, fils aîné d'Ambroise, fut membre du conseil de la gilde en 1551-52 et 1561-62. Il mourut en 1585.

Jean Benson, deuxième fils d'Ambroise, fut admis dans la gilde de Saint-Luc à Anvers, comme fils de maître [4] en 1550; Hans Myte y est inscrit comme son apprenti, la même année. Jean était de retour à Bruges à la fin de 1551 et fut admis en la gilde, comme fils de maître, le 1 janvier

---

[1] « Van twee kannen wyns van x s. de stoop den laetsten van octobre ghepresenteirt Ambrosius Benson ende zyn medeghezelle scilders, XL s. Van twee ghelycke kannen wyns den XIIIJen van novembre ghepresenteert Ambrosius Benson, scildere, XL s. » Compte du Franc, 1528-29, fol. 66 et 66 v.

[2] 1550, 14 Maii. « Lievin Michiels, hofman, ende Sanctio de Sanctandeir, Spaengaert, by provisie, iur. tut. van N. Ambrosius Bensons kindt by ioncvrauwe Jozyne Michiels, uxor 2a ». Registre des tuteurs assermentés, section des Carmes, fol. 241 v.

[3] 1554, 8 Aprilis. « Anthuenis Michiels, tavernier, by provisie, iur. tut. in stede van Lievin Michiels overleden, met Sanctio de Sanctandeir te vooren voochd van Tanhokin, Ambrosius de Bensons dochter by Jozyne Michiels uxor ». Ibid., fol. 246 v. Ambroise Benson eut aussi un enfant illégitime, Anna, dont Pieryne Michiels fut la mère; elle eut les mêmes tuteurs. Ibid., fol. 241 v.

[4] ROMBOUTS et VAN LERIUS, *De Liggeren der Antwerpsche Sint-Lucasgilde*, I, 171, 172.

1553 (1). Il fut membre du conseil en 1553-54 et décéda peu de temps après son frère.

Un autre membre de la famille portant le prénom d'Ambroise est inscrit dans l'obituaire de la gilde, immédiatement après Jean Benson. Serait-ce un fils illégitime ?

II. TABLEAUX.

Gérard David, — le grand maître qui a si dignement continué à suivre les traditions chrétiennes et qui, au seizième siècle, alors que la Renaissance païenne commençait à pervertir les esprits des artistes et des littérateurs, exerça une plus grande influence sur l'art à Bruges que tout autre — a non seulement produit beaucoup, mais a formé une véritable école de peintres(2). Ses tableaux s'exportaient en grand nombre et n'étaient nulle part plus appréciés et recherchés qu'en Espagne. Malgré son assiduité au travail, maître Gérard ne pouvait produire assez de tableaux ni assez de miniatures pour satisfaire tout le monde. Ses élèves en ont profité, Adrien Isenbrant et Ambroise Benson surtout.

Pour le moment nous n'avons à nous occuper que de celui-ci. Le professeur Justi a, le premier, signalé l'existence en Espagne d'un certain nombre de tableaux qui étaient évidemment peints par un maître du Midi fortement influencé par Gérard David. Il a cru que ce maître était un Espagnol qui s'était formé à Bruges et qui, de retour

(1) « Op den J^{en} in Lauwe XV^cLIJ (1553 n. st.) zoe loste zynnen wyn als mesteres zuene Jan Bensoen, Ambrues Bensoens zuene, ende coes et leet van de scylders, ende hadde op dat pas een bastaerde zuene ». Matricule de la corporation, fol. 112.

(2) Il me paraît très regrettable et presque inexcusable que — nonobstant qu'on connaît le lieu exact de sa sépulture, qu'on possède son portrait et celui de sa femme ainsi que des copies de son épitaphe — les Brugeois, qui ont si grandement profité de ses travaux, n'ont pas encore songé à rétablir cette épitaphe.

dans sa patrie, y avait modifié sa manière. Il l'a nommé provisoirement « le Maître de Ségovie » parce que le plus beau tableau qu'il lui attribuait, un triptyque représentant la Déposition du Christ de la croix avec des figures de Saint Antoine de Padoue et Saint Michel sur les volets, se trouvait dans l'église Saint-Michel en cette ville. Il avait en outre vu à Madrid un tableau signé AB et qu'il croyait être de la même main ([1]).

M. Georges Hulin, parcourant l'Europe à la recherche de tableaux qu'on pourrait emprunter pour l'Exposition de Bruges en 1902, s'était convaincu que l'auteur de ces tableaux était un Lombard; il a compulsé le matricule de la gilde Brugeoise de Saint-Luc, et dans son Catalogue critique de l'Exposition de 1902 il a émis l'opinion que ce peintre ne pouvait être autre qu'Ambroise Benson. Le Dr Friedlaender avait aussi remarqué, au Musée Germanique à Nürnberg, un tableau signé AB, qu'il croyait avoir été peint par un maître de la haute Allemagne sous l'influence de l'école Lombarde. Déjà en 1875 j'avais rassemblé les notes qu'on vient de lire; mais, — n'ayant trouvé aucun tableau portant la signature d'un membre de cette famille, ni même aucun document relatif à une œuvre d'art peinte par eux, — je les ai tenues en réserve. J'avais l'intention de les publier plus tard, avec un assez grand nombre de documents relatifs à d'autres peintres qui exerçèrent leur art à Bruges aux XVe et XVIe siècles.

Actuellement on attribue aux Benson toute une série de tableaux de l'école de David. Je crois que l'attribution à Ambroise de deux d'entre eux peut être acceptée; le seul autre peintre Brugeois ayant les mêmes initiales et qu'on sait avoir peint des tableaux, Adrien Braem, fils de

---

([1]) C. Justi, *Altflandrische Bilder in Spanien und Portugal*, dans le *Zeitschrift für bildende Kunst*, XXI, 139. Leipzig, 1886.

Philippe et élève de Gautier De Crane, 1480-1513, ne peut être l'auteur de ceux-ci.

M. Bodenhausen énumère (1) 23 tableaux comme œuvres de ou d'après Ambroise Benson ; les plus remarquables de ceux-ci sont : 1) La Sainte Famille (0,86 $\times$ 0,60) Nürnberg : Musée Germanique, 244. 2) Triptyque : L'Adoration des Mages, SS. Antoine de Padoue et Secundus, Madrid : Collection de feu le comte de Valencia. Ces deux tableaux sont signés AB. 3) Deipara Virgo (1,32 $\times$ 1,08). Anvers : Musée, 46 ; la composition ressemble à celle qui occupe le panneau central du triptyque de l'église Saint-Jacques à Bruges provenant du couvent anglais du tiers ordre de Saint François. 4) Notre Dame avec l'Enfant Jésus qui tient une grappe de raisins, assise dans un paysage entre Sainte Catherine et Sainte Barbe (1,32 $\times$ 1,08). Paris : Collection Martin Leroy. 5) Sainte Marie Madeleine lisant (0,665 $\times$ 0,52), dans la même collection. 6) Polyptyque. Madrid : Galerie du Prado, 2197-2200*a*. Centre (1,25 $\times$ 0,90) Sainte Anne avec la Sainte Vierge et l'Enfant ; Volets (1,15 $\times$ 0,60) La rencontre à la porte dorée et la Naissance de Marie ; la Descente de la croix et la mise au tombeau avec le portrait du donateur, un prieur du couvent dominicain de la Sainte Croix à Ségovie. Il y avait encore à l'Exposition de Tableaux de l'École Néerlandaise au Guildhall de Londres une Descente de Croix, n° 59*a*, attribuée autrefois à Roger De la Pasture et qui est certainement une œuvre Bensonienne.

Il faut se rappeler qu'il y avait à Bruges, outre les Benson, plusieurs peintres, entre autres Isenbrant et les fils de Jean Prévost, qui peignaient eux-mêmes et faisaient peindre par d'autres des copies de tableaux qu'ils exportaient à Bilbao par voie d'Anvers.

---

(1) *Gérard David und seine Schule*, München, 1905, pp. 201 à 207 ; 5 phototypies.

Je dois ajouter enfin que la veuve d'Ambroise Benson possédait un portrait d'un Espagnol et un autre de son mari, probablement peint par lui-même ([2]).

W. H. JAMES WEALE.

([2]) « Een tafereel van linwaet in een cassyn gheschildert paneel, 't haenschyn van eenen Spaengaert. Een cassyn gheschildert ende gheconterfaict naer 't leven van Ambrosius Benson, hueren eersten man ». Œuvres de loi de la Prévôté et du Canonicat de Saint Donatien, Registre 633, fol. 410 v. Archives de l'État.

BRUGSCHE GIJZELAARS NAAR DUINKERKE

IN 1793.

Ten huize van den weledelen Heer L. van Ockerhout, Senator van Brugge, berust er een handschrift, dat niet zonder belang is voor de plaatselijke geschiedenis van Brugge.

In dit stuk wordt omstandig verhaald, hoe achttien der voornaamstė inwoners van deze stad als gijzelaars medegeleid werden naar Duinkerke door de Franschen, als deze laatsten na den slag bij Neerwinden ons land moesten verlaten.

Het handschrift — zestien bladzijden, gewoon papier en gewone grootte — draagt als kenteeken in den hoek van de eerste zijde : « Arch. 147 ».

Het stuk is niet geteekend, maar men mag het als zeker aanveerden, dat de opsteller ervan, de grootvader is van den weledelen Heer van Ockerhout, den tegenwoordigen Senator. Deze immers heeft dit dikwijls hooren bevestigen door zijne ouders, en men kan het daarenboven nog vaststellen door vergelijking met andere stukken, die zonder twijfel van bedoelden schrijver voortkomen.

De steller van deze oorkonde is zelf als gijzelaar naar Duinkerke meêgegaan, en hij geeft ons dus als ooggetuige de verscheidene bijzonderheden van deze ongelukkige reis.

Het verhaal is heel eenvoudig : Schrijver was wellicht nog onder den indruk van de angst en de onrust, die hij op dien tocht uitgestaan had, en hij heeft al de omstandigheden ervan willen neêrschrijven, om er niet één van te vergeten : *hæc olim meminisse juvabit.*

Hier volgt nu de korte inhoud van dit handschrift. We bedanken hoogst eerbiedig den weledelen Heer Senator van Ockerhout, die ons welwillend de toestemming gaf tot het mededeelen van deze oorkonde, of « *Journal, inhoudende alle de voorvallen, in de opligtinge van de municipaliteyt der stadt Brugge, en de administrateurs van 't Brugsche Vrije door de fransche troupen gedaen* ».

***

In den nacht van den 26sten Maart 1793 — zóó begint onze zegsman — verliet de fransche bevelhebber Millet onze stad, de sleutels van de Smede- en Kruispoort medenemende.

's Anderendaags, den 27sten Maart, was 't al in rep en roer te Brugge. De boom, de vrijheid verbeeldende, werd afgekapt; men liep met de roode muts rond de stad, en alles, wat aan den franschen « club » toebehoorde, werd op de markt verbrand.

Intusschen had zich een bediende op de Kom, met naam Murath, aan het hoofd gesteld van een menigte volk « *van den hoye op de Coupure* », en hij hield twee « *cannoneer chaloupen* » tegen, die naar Duinkerke moesten doorvaren. Een van die twee booten werd geplunderd, en men had veel moeite om den anderen uit de handen van het volk te krijgen.

Daarbij, de beheerders van 't Vrije, die geld te goed hadden van de Republiek, lieten gansch den voorraad van de fransche magazijnen in Brugge aanslaan ([1]).

Ja maar, de Franschen, ofschoon op den aftocht, waren nog niet heel en gansch uit het land verdreven.

Den 29sten Maart, om 8 uren 's morgens, kwam in onze stad, aan het hoofd van 3 tot 4000 man, bevelhebber Dehaye met eenen brief van generaal Dumouriez ([2]).

Het eerste deel van dezen brief was een afschrift van een beslissing, genomen door de afgeveerdigden van de « Nationale Conventie ». Deze hadden vernomen, wat de Bruggelingen tegen de Republiek hadden durven doen, en daarom zou de stad twee miljoen gulden uitkeeren, en de leden van 't bestuur zouden als gijzelaars naar Frankrijk meêgevoerd worden.

([1]) Het « *Brugsch Nieuwsblad* », uitgegeven bij Jos. Bogaert, boekdrukker en verkooper op de Groote Markt, verhaalt ons die bijzonderheden als volgt :

« Brugge, den 26 Maerte.... Den boom verbeeldende de vrijheid is verbrand geworden op de Markt, onder het spelen van stadsbeyaerd en eenen grooten toeloop van volk.

« Men heeft hier gearresteerd alle de overige magazijnen der Franschen en twee Kotters, komende van Antwerpen. »

Volgens het « Brugsch Nieuwsblad » werd de boom verbrand den 26sten ; volgens ons handschrift den 27sten. We geven de voorkeur aan 't « Brugsch Nieuwsblad », gedrukt en uitgegeven als de gebeurtenis plaats had.

Hoe heeft schrijver van het handschrift eraan kunnen denken, om het vieren voor het weggaan der Franschen te stellen op *den 27sten Maart*. Waarschijnlijk hierdoor: hij had gezegd, dat de vijand de stad verliet *in den nacht van den 26sten* ; daarna spreekt hij over hetgeen gebeurde *'s anderendaags*, dus, meende hij zonder verder na te denken, *den 27sten*. Welnu, we mogen aanveerden dat er door de woorden : « in den nacht van den 26sten », spraak is van den nacht tusschen den 25sten en den 26sten, en dan was het « 's anderendaags » den 26sten.

([2]) Vgl. het « Brugsch Nieuwsblad ».

« Brugge den 29 Maerte.... Dezen morgen om acht uren zijn hier aangekomen vijf duizend Franschen zoo voet- als peerdevolk, benevens eenen aenzienelijken treyn artillerie ; alle de poorten zijn bezet ».

Generaal Dumouricz voegde er nog bij op eigen rekening, dat de Bruggelingen wel zouden doen, door zich stil te houden; want, zegde hij, daar komt een groote legermacht samen in Duinkerke, en ... let dus op, Bruggelingen.

De leden van de municipaliteit deden al wat ze konden, om den franschen bevelhebber te voldoen, maar de twee miljoen gulden kreeg hij toch in handen niet.

De voorraad werd uit de fransche stapelplaatsen in schepen geladen, en 's avonds waren reeds zeventien schepen met graan, haver en meel, gereed om te vertrekken.

De Franschen echter waren niet gerust; ze vreesden er voor, door de Oostenrijkers verrast te worden. 's Avonds waren eenige boeren samengekomen op de Kom, en ze schoten op de vreemde booten, die daar lagen. De Franschen meenden, dat de vijand aan de poorten van de stad was, en bevelhebber Dehaye wilde nog denzelfden nacht de stad verlaten; hij gaf dus bevel aan al de raadsleden van de stad en van 't Vrije op de markt bijeen te komen, om van daar met het fransche leger verder op te trekken (1).

Te middernacht stonden alzoo gereed in het « Hof van Commercie » de leden van de Municipaliteit, te weten: « Rielandt, Weemaere, Sel, van Ockerhout, van de Waele, van der Plancke, Kyndts, Grave en van Iseghem »; dan nog de bestuurders van 't Vrije: « Jacoby soon, Gasbeke,

---

(1) Vgl. het « Brugsch Nieuwsblad ».

« Brugge den 1 April.... De Fransche Volontairen die hier ingekomen waren van Gend den 29 Maerte, zijn 's middernagts uyt deze stad getrokken, medenemende een groot getal gijzelaers, bijzonderlijk van deze die de Municipaliteyt van de stad en het Vrije uytgemaekt hadden, en zij hebben hunnen weg genomen nae Ryssel ».

Dit laatste was eene enkele gissing. We weten door ons handschrift dat de gijzelaars niet naar Rijssel, maar wel naar Duinkerke geleid werden.

J. Goddyn, van Severen, Verrote, Gossaert, Danniau (?), J. Tullieu en van Praet ». Daar was nog de Pastoor van S[t]-Gilliskerk, die ook meê moest naar Duinkerke ([1]).

De heer Rielandt nochtans, die een oude man was, kreeg de toelating, om naar huis terug te keeren, maar hij verklaarde dat hij zijne vrienden niet wilde verlaten; deze hadden dan ook veel moeite om den moedigen grijsaard er toe te overhalen, in Brugge te blijven.

Onze gijzelaars werden dan te midden van de fransche legerbende geplaatst, en om 1 uur 's morgens, den 30[sten] Maart, vertrokken ze van de Groote Markt langs de S[t]-Amandstraat, Noordzand- en Smeêstraat, de Smeêpoort uit, niet wetende waar naartoe.

Boven S[t] Andries gekomen, werden ze aan 't hoofd van de bende geplaatst; deze hield daarna stil bij Westkerke, en ze gingen alleen voort naar Ghistel. De Pastoor van S[t] Gillis, die den Franschman niet vertrouwde, en integendeel vreesde, dat men hem in Frankrijk niet al te vriendelijk zou ontvangen, meende nu, dat de gelegenheid om te ontvluchten toch te schoon was, om er geen gebruik van te maken, en hij verstak zich omtrent de « Waerebrugge » ([2]). Dan ook is raadsheer Grave weggeloopen.

([1]) Over dezen pastoor van S[t]-Gilliskerk, te weten den Eerweerden Heer M. J. Gailliard, leze men de bladz. 200-234 van het werk: *De bekende Pastors van Sint-Gillis te Brugge....* door Kan. E. Rembry. Brugge, 1890-96, bl. xxx-808.

([2]) Op bl. 23 van het werk van Kan. E. Rembry, hierboven vermeld, staat er: « Den Dinsdag (26[sten] Maart), 's morgens ten 4 ure, ontruimde de fransche bezetting onze stad. Vóór hun vertrek deden de republikeinen pastor Gailliard aanhouden, benevens achttien der aanzienlijkste burgers, meestendeels leden der « municipaliteit », die zij naar Duinkerke medesleepten; de duisternissen waarnemende, ontsnapte Gailliard uit de handen der soldaten, en den volgenden avond kwam hij ongehinderd t'huis ».

Uit ons handschrift weten we, dat de gijzelaars, niet den 26[sten], maar wel den 30[sten] Maart aangehouden werden. We hebben hier ook nadere bijzonderheden over pastoor Gailliard's ontsnapping.

De gijzelaars bleven de Franschen afwachten in het stadhuis te Ghistel. De bevelhebber was zeer misnoegd, toen hij hoorde dat de Pastoor van St-Gilliskerk weggevlucht was. Ze antwoordden tot hun verdediging dat de Pastoor van hun bende geen deel uitmaakte, en ze spraken natuurlijk van Grave niet, wiens afwezigheid door de Franschen niet bemerkt werd. Van dan af nochtans werden ze niet meer alleen gelaten, en ze kregen vier dragonders tot reisgezellen.

Te Sint-Pieterscapelle lieten de dragonders twee wagens inspannen, daar de gijzelaars begonnen vermoeid te worden, en zóó kwamen ze om 12 uur 's middags te Nieuwpoort aan, waar ze bleven voor het overige van den dag. Dáár ook hebben ze vernacht in 't stadhuis.

's Anderendaags 's morgens, eersten paaschdag, waren onze Bruggelingen zeer verwonderd, dat een van hun maten, te weten vande Waele, niet meer te zien was ; dat speet hun, want de weggevluchte raadsheer hadde hun tot groot nut kunnen zijn, dewijl hij het best alles onthouden had, wat er in de betrekkingen met de Franschen beslist geweest was.

Nu moesten ze naar Veurne optrekken, maar men had voor hen een schip laten bereiden ; daarop werden een officier en vier mannen tot hunne wacht gesteld.

Halfweg Nieuwpoort en Veurne hielden de Franschen stil ; ze hadden immers vernomen, dat generaal Passchal van Duinkerke het bevel gegeven had, niemand meer in Veurne te laten binnenkomen.

De hoofdman reed alleen voort, om te weten wat hij met zijn volk moest doen, en 't besluit was, dat een bataljon naar Veurne voorttrok, een andere naar Nieuwpoort terugkeerde, en de overigen in 't land bleven. Onze Brugsche raadsheeren moesten met den officier te voet naar Veurne gaan. Onderwege kwamen ze een bende

gendarmes togen, die voortdurend riepen: « Kapt die schelmen in stukken! » Over andere Franschen hadden de gijzelaars niet te klagen; onze zegsman verklaart op verscheidene plaatsen, dat ze overal wel behandeld werden.

Dien dag ontvingen ze het bezoek van twee vrienden uit Brugge, te weten, Mich. Wemaere, broeder van een der gevangenen, en Ghyssel; dezen waren achtergekomen, omdat er in Brugge zoo veel slechte maren over de ongelukkige raadsheeren verteld werden.

's Avonds, om 6 uur, trok men voort naar Duinkerke op drie wagens, onder het geleide van vijf dragonders en twee officieren. Ze sloegen den weg in langs het strand, maar de twee krijgsoversten reden vorenop, om de overheid te Duinkerke over hunne aankomst te verwittigen. Te Duinkerke trouwens wilde men, al wie van Brugge kwam, dood slaan, en de noodige maatregels moesten dus genomen worden, om de veiligheid der gijzelaars te verzekeren.

Ze kwamen 's nachts om 12 uur in Duinkerke aan, waar het Stadsbestuur vergaderd was, om ze te ontvangen. In die stad verbleven zij verscheidene dagen, maar gedurende al dien tijd maakten hunne zaken weinig vorderingen; hoe langer het duurde, hoe meer ze verlegen en ongerust werden.

Den 12sten April, om 6 ½ uur 's avonds, waren hunne twee brugsche vrienden, Wemaere en Ghyssel, hen nog eens komen bezoeken, en natuurlijk.... ze waren welkom, en er werd van beide kanten nieuws gevraagd en verteld. Ze besloten 's anderendaags samen het noenmaal te gebruiken; hetgeen heel wel mogelijk was, aangezien ze vrij in de stad mochten rondwandelen.

Zoodus, den 13sten April, om 11 uur, vergaderden ze allen naar gewoonte in het « Hôtel National ». Daar werd veel en lang gesproken over den gevaarlijken toestand in

Frankrijk. Van Praet had door zijnen broeder de slechtste maren uit Parijs ontvangen.

De twee Brugsche bezoekers begonnen dan hunne vrienden voor oogen te leggen, hoe zij, gijzelaars, ook niet meer in veiligheid waren, en hoe ze dus wel zouden handelen, wilden ze naar Brugge terugkeeren. Sommige raadsheeren meenden eerst dit voorstel niet te kunnen aanveerden, maar ze werden toch gemakkelijk er toe overhaald, en er werd besloten na het noenmaal te ontvluchten.

Ze verdeelden zich in twee groepen : van Ockerhout, van der Plancke en Sel gingen langs het strand. Wemaere, Kyndts en van Iseghem trokken de landpoort uit, naar Roosendaele, en dan door de duinen [1]. Om 4 $^1/_2$ uur 's namiddags zagen ze malkander weder op het strand, en ze gingen nu samen naar de Panne, waar ze een glazeken dronken om hun doorstane verlegenheid weg te spoelen en hun verlossing te vieren.

's Avonds waren ze in 't stadhuis te Veurne, en 's anderendaags trokken ze voort naar Brugge, waar ze in den namiddag om 5 $^1/_2$ uur afstapten in 't « Gouden Hoofd ». Ze zonden den heer Rielandt halen, die aanstonds afkwam. Toen de oude man zijne vrienden wederzag, kwamen hem de tranen in de oogen van blijdschap, en hij viel in een soort van kwalijkheid.

Dan namen ze van elkander afscheid, verheugd en blijde dat ze wederom in Brugge waren.

L. Ghys.

(1) Schrijver spreekt hier alleenlijk van de leden van de municipaliteit. Hij zegt ons niet wat er gebeurd is met de raadsleden van het Vrije.

DAMME.

Démolition du transept et des nefs de l'église de Notre-Dame en 1725.

La ville de Damme, si prospère pendant le moyen âge et qui vit dans son port les navires du monde entier, était déchue de sa grandeur au XVe siècle. Cent ans plus tard ses finances étaient dans une situation désastreuse par suite du départ des marchands étrangers et des emprunts considérables, qui obéraient son budget. Les troubles du XVIe siècle balayèrent les derniers vestiges de cette cité qui fut réduite au rôle de place forte, à cause de la proximité des frontières des provinces unies [1].

---

[1] ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Collection du Franc.* Chartes n°s 531, 620, 630, 721, 771, 772 et 981. Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau accordèrent un délai pour le paiement des rentes dues par la ville, le 4 juillet 1495. De nouveaux délais furent accordés le 19 juin 1503 et le 16 janvier 1506. Charles Quint prorogea le payement le 7 avril 1507, le 27 décembre 1517, le 10 septembre 1522, le 30 juin 1526, le 7 août 1531, le 9 mars 1542 et le 28 janvier 1549. Philippe II accorda des atterminations en 1585, 1587 et en 1589. Sous le règne de Charles II la ville obtint la remise de 4608 l. 6 s. de 40 gros monnaie de Flandre pour les subsides de 1669 à 1674 sur la remonstrance faite par le magistrat à cause des « différens et frayeux logemens de nostre gendarmerie taut Escossoise, Angloise, Irlandoise qu'Espaignole; mesme peu de temps passe auroient este enchargez de logies les regimens de Don Francisco de Velasco et du marquis de Wargnies, ce qui seroit cause que la plus grande part de bourgeois de nostre dicte ville se seroient rétirez sur le plat pays, laissans les maisons inhabitees et que les revenuz des moyens de nostre dicte ville, consistans en accises et aultres ayans monte ordinairement a deux mille florins, ne portoient a present que deux cens florins, de sorte qu'il leur seroit de tout impossible de pouvoir satisfaire non seulement à leur quote et contingens mais encore moins aux arrierages et interest qui seroient à charge de nostre dicte ville ».

L'église de Notre-Dame fut construite dans des proportions grandioses et richement dotée par les bourgeois opulents de la ville et par les nombreux négociants qui y avaient élu leur domicile ; elle était un des monuments les plus remarquables du style ogival de la Flandre maritime. La furie des iconoclastes ne l'épargna pas et elle fut saccagée en 1578 par les soldats du Prince d'Orange (1); cependant elle resta debout et les habitants de Damme, lorsque le calme fut revenu, continuèrent à y entendre les offices religieux.

Le nombre des paroissiens de l'église de Notre-Dame fut encore accru par l'adjonction, en 1602, des paroissiens de l'église de S[te]-Catherine hors de Damme, détruite de fond en comble par les gueux (2).

Il existait huit autels dans l'église de Notre-Dame et

---

(1) GILDE DE S[t]-THOMAS ET DE S[t]-LUC, *Bulletin de la 34e réunion*, p. 99.

(2) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Fonds ecclésiastique*. Évêché, n[os] 129/3689. Dans le Relevé des églises par doyennés au commencement du XVII[e] siècle, nous trouvons les renseignements suivants:

Decanatus Dammensis :	*Presentator :*
In ecclesia parochialis Beate Marie oppidi Dammensis portio pastoralis est duplex, pastor unicus utrique satisfacit, beneficia sunt varia et custodia cum fundatis ditributionibus.	Abbas Sancti Quintini in Vermandois, tempore belli rex Hispanie.
Cura Sancte Catharine provisionaliter huic annexata, quia extra Dammas ecclesia est diruta.	Idem.

Mathias Lambrecht, évêque de Bruges, unit les deux églises le 30 avril 1602 avec l'assentiment de J. B. Baten, archidiacre du diocése et procureur au nom de l'abbaye de S[t]-Quentin en Vermandois. En 1619 on employa les décombres provenant de l'église de S[te]-Catherine pour les nouvelles fortifications de Damme et en 1640 l'herbe en recouvrait les fondations. Cfr. ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ A BRUGES. *Reg. act. episcop. sub R[mo] in Christo Patre ac domino Matthia Lambrecht, episcopo Brugensi tertio*, f[os] 142 v° et 143 et G. F. TANGHE. *Parochieboek van Damme*. Bruges, 1862, p. 63.

plusieurs chapellenies, mais les bénéficiaires de ces dernières ne résidaient plus à Damme [1].

Le maître-autel consacré en l'honneur de la Vierge était en marbre et fut donné par le comte de Fontaine ; la statue de la Vierge et deux anges furent achetés avec les deniers des paroissiens.

Le 16 Novembre 1596, Matthias Lambrecht, évêque de Bruges, avait consacré les autels de Ste-Barbe, de St-Éloi, de St-Adrien et de St-Sébastien.

L'on voyait encore dans le chœur et les collatéraux, les autels de Notre-Dame dit Visschers, de SS. Pierre et Paul et de St-André.

Deux furent détruits, celui de St-Adrien vers 1620 et celui de Ste-Barbe en 1645 [2].

Servais Quynckerus, évêque de Bruges, consacra, le 11 juillet 1636, l'autel en marbre de la Sainte-Croix, qui avait coûté au-delà de 1400 florins.

Les vicaires généraux de l'évêché intervinrent vers 1640 pour la réfection des toitures et donnèrent, du chef des travaux qui y avaient été exécutés en 1639 et 1640, la somme de 500 florins.

Mais les ressources des deux fabriques d'église réunies, étant fortement diminuées, par les guerres perpétuelles qui désolaient le pays, ne furent pas suffisantes pour sauver le monument de la destruction. Les réparations les plus urgentes n'avaient pu y être effectuées, et l'édifice

---

[1] ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Fonds ecclésiastique*. Évêché, n°s 129/3689. Visites d'églises dans le doyenné de Damme, f° 1-3. Ce recueil est écrit par *Jean Jennyn*, curé de St-Gilles en 1636, doyen de Damme depuis le 21 mars 1638, chapelain de la chapelle de la Ste-Croix à Damme vers 1650 et mort à Bruges le 12 janvier 1657. Il contient des détails minutieux sur l'état de l'église de Damme.

[2] IBIDEM, *loco cit*. L'autel de St-Adrien fut détruit en 1620 par ordre de Denis Christophori, évêque de Bruges. Philippe de Crequy obtint en 1545 des vicaires généraux de l'évêché la démolition de celui de Ste-Barbe, qui masquait l'autel de la Sainte-Croix.

se désagrégeait complètement, au point que l'exercice du culte y était devenu un véritable danger.

En 1715 un procès s'était élevé à ce sujet entre le curé et les marguilliers de l'église de Notre-Dame, demandeurs, d'une part, et les bourgmestres et échevins de la ville unis aux décimateurs de Ste-Catherine, défendeurs, d'autre part. Parmi les principaux décimateurs se trouvaient l'abbaye de St-Quentin en Vermandois et l'abbaye des Dunes, celle de Spermaillie et le chapitre de St-Donatien. Les demandeurs avaient présenté une requête au Conseil de Flandre, le 22 mars 1715, pour demander que les défendeurs fussent mis en demeure de contribuer, chacun pour sa quote-part, à la restauration de l'église et de la tour de Notre-Dame. Le 12 février 1717 les défendeurs furent condamnés à l'exécution des travaux nécessaires et au paiement de ceux-ci en proportion des habitants de la ville de Damme et de la paroisse de Ste-Catherine. Le jugement ordonnait aux bourgmestres et échevins de Damme, de réparer à leurs frais la flèche et les détails architecturaux de la tour [1].

Les décimateurs de Ste-Catherine interjetèrent appel, le 18 mars 1717, devant le grand Conseil de Malines. Le 15 mai 1720 l'arrêt fut prononcé. Les marguilliers de l'église de Notre-Dame devaient déposer, d'après cet acte, un état spécificatif des revenus de l'ancienne église de Ste-Catherine et de ceux de la fabrique de Notre-Dame. En cas de désaccord sur ce point, les parties étaient admises à la preuve.

La production des comptes de l'église de Notre-Dame était exigée ainsi que l'énumération des rentes qui lui

---

[1] ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Chartes mélangées*. Damme, 1725, 17 mars. Ce document contient les prolégomènes du procès et la convention faite entre les parties, dont nous donnons plus loin le résumé.

compétaient à charge de la ville de Damme. Les décimateurs de S[te]-Catherine étaient condamnés, par provision, à fournir le tiers de la somme exigée pour la réparation de l'église, tandis que le magistrat de la ville restait astreint à l'entretien de la flèche et de la tour, comme il a été dit antérieurement.

Les bourgmestres et échevins susdits, qui n'avaient pas interjeté appel, furent forcés d'intervenir dans l'instance. Ils s'exécutèrent l'année suivante comme il appert par les lettres du 12 juillet 1721 (1).

Les parties, comme le procès menaçait de traîner en longueur et absorbait des sommes importantes, résolurent de faire un accord à l'amiable et décidèrent de sacrifier une partie de l'église de Notre-Dame, pour employer les matériaux aux réfections nécessaires ; le transept et les nefs furent condamnées, de façon à ne laisser subsister que le chœur avec les chapelles latérales ainsi que la tour, pour l'usage des paroissiens de Damme et de S[te]-Catherine.

Le 29 novembre 1723 Jean Antoine de Rudder, trésorier de la ville de Damme, fut chargé par le magistrat d'aller trouver le frère Norbert van Iseghem, religieux de l'abbaye des Dunes (2), qui avait rédigé un projet de convention pour mettre un terme au procès pendant devant le grand Conseil de Malines (3).

Dans le but d'étudier les diverses questions relatives au différend, la remise des pièces du procès entre les mains

(1) Archives de l'État a Bruges. *Chartes mélangées*. Damme, 1725, 17 mars.

(2) D'après le *Cronica et Cartularium monasterii de Dunis*. Bruges, Van de Casteele, 1864 (Publ. de l'*Émulation*), p. 111, Norbert Van Iseghem, né à Furnes le 2 février 1672, fit profession le 30 septembre 1696 et mourut le 8 juin 1727.

(3) Archives de l'État a Bruges. *Collection du Franc*. Damme, n° 15775. *Resolutiebouck*, f° 169[v].

du greffier Zoetaert par le pensionnaire de Blauwe, ainsi que le relevé des frais supportés par le procureur de Grauwe, furent résolus le 22 mai 1724. Le tout fut examiné et fit l'objet d'un rapport au magistrat de Damme ([1]).

Le 29 du même mois ([2]) eut lieu une importante réunion à laquelle assistaient Jean-Baptiste vanden Bogaerde ([3]), chanoine de la cathédrale de St-Donatien, à Bruges, I. de Puydt, curé de Notre-Dame, à Damme, le greffier de cette ville et le frère Norbert van Iseghem, représentant l'abbaye des Dunes. Ce dernier développa son projet et en lut les divers articles. Ils furent soumis à l'examen du greffier et des pensionnaires de Blauwe et de la Villette. Leur avis n'a pas été retrouvé ; mais une délibération eut lieu le 12 juin suivant, à la suite de laquelle on ordonna de réunir ledit greffier et le pensionnaire de Blauwe ainsi que Louis Verbeke, bourgmestre de la commune et Jean Boutack, échevin de Damme, pour discuter les divers points en litige ([4]).

Le 19 du même mois eut lieu une nouvelle lecture du projet en chambre du conseil. Le curé de Notre-Dame et le magistrat décidèrent, de commun accord, de proroger les fonctions des marguilliers de l'église, des maîtres des pauvres et de ceux des chapelles de Notre-Dame et de la Sainte-Croix, sur l'expérience desquels on pouvait compter au moment des difficultés qu'allaient provoquer les travaux de restauration prévus par la convention. Les marguilliers susdits furent admis à donner leur con-

---

([1]) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Collection du Franc*. Damme, n° 15775. *Resolutiebouck*, f° 178v.

([2]) IBIDEM, *loco cit.*, f° 180.

([3]) J. GAILLIARD, *Inscriptions funéraires de la Flandre occidentale*. Bruges, St-Donat, p. 90. Le chanoine Jean-Baptiste vanden Bogaerde mourut le 11 octobre 1724.

([4]) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Collection du Franc*. Damme, n° 15775. *Resolutiebouck*, f° 181v.

sentement aux modifications qui devaient être faites à l'église (¹).

Le premier projet était radical et comprenait la démolition du transept et des nefs en conservant la tour, le chœur et les chapelles latérales. Les amendements proposés comportaient seulement la disparition du transept et laissaient subsister les travées reliant le chœur à la tour. Une partie de la nef sud devait rester dans le statu quo sans qu'on pût la diminuer ou la modifier en quelque façon.

L'adjudication des travaux devait se faire de commun accord et les parties devaient mettre les matériaux nécessaires à la disposition des entrepreneurs tout en permettant un lotissement dont on verra le détail dans la convention définitive. La tour et le clocher, au lieu de rester nominalement à charge des bourgmestres et échevins, continuait à être la propriété de la fabrique d'église, qui pouvait imputer les frais de leur restauration, sans préjudice pour les décimateurs et après en avoir référé au magistrat, sur les arrérages de rente dus par la ville de Damme (²).

Le 7 août les décimateurs de la paroisse de Ste-Catherine n'étant pas satisfaits des garanties proposées le 19 juin, firent des réclamations. Comme on avait exigé la mise par écrit des points qu'ils désiraient voir modifier, ils déclarèrent le 11 du même mois qu'ils devaient s'en référer à leurs mandants (³). Le 9 octobre, les difficultés n'étaient pas encore aplanies et les décimateurs eurent une nouvelle conférence avec le greffier Zoetaert et le

(¹) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Collection du Franc*. Damme, n° 15775, *Resolutiebouck*, f° 182^v, 183. Ces personnes furent intégrées dans leurs charges le 26 juin suivant.

(²) IBIDEM, *loco cit.*, f° 182.

(³) IBIDEM, *loco cit.*, f°s 186vo, 187vo et 191.

pensionnaire de Blauwe (1). Ces derniers donnèrent, le 16 suivant, un avis écrit, et le collège, assurant les parties contractantes de sa coopération financière, autorisa la signature de la convention, en se réservant le droit de diminuer ou d'élever la tour à son gré et d'après les nécessités (2). Le curé de Notre-Dame parut en chambre du Conseil le 23 octobre, avec le frère Norbert van Iseghem, représentant les décimateurs, pour assister à une dernière lecture de l'accord avec les modifications proposées. Le curé et les marguilliers de l'église de Notre-Dame, les décimateurs de l'église de Ste-Catherine et le magistrat de la ville y donnèrent leur consentement. Le 30 octobre, Louis Verbeke, bourgmestre de la commune, essaya encore quelques objections. Avait-il un regret de voir anéantir une partie du temple, qui avait été l'orgueil des habitants de Damme? Ceci restera un mystère! On

---

(1) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Collection du Franc.* Damme, n° 15775, *Resolutiebouck*, f° 191vo. Le greffier Zoetaert fut chargé de dire aux décimateurs qu'ils ne devaient pas s'inquiéter de la façon dont la ville payait ses dettes et qu'ils devaient se contenter de l'assurance donnée par le magistrat d'intervenir dans les travaux à la décharge des décimateurs. On raya, en conséquence, à l'art. 10, la modification suivante qu'ils avaient proposée: « *Ende naer de selve eerste reparacie ende restauracie sal de selve stad yder jaer hare resterende verachtertheden van renten aende voornoomde kercke betalen a double canon tot de effective voldoeninghe boven eene somme van.... te betalen ghereet soo haest als het jeghenwoordighen accoort sal wesen ghedecreteert omme daermede haer deel van de voornoomde wercke te beginnen repareren.* »

(2) IBIDEM, *loco citato*, fos 192, 192vo et 193. Il est intéressant de remarquer les divergences qui existent entre les résolutions du collège de la ville de Damme, le compte de l'église et l'acte d'accord lui-même. Ces deux derniers fixent au 20 octobre 1724 la conclusion de la convention, alors que les difficultés ne furent aplanies que le 23 octobre et que le décret ne fut résolu que le 6 novembre 1724. On dut finir, en vue d'éviter les protestations, par un recours au grand Conseil de Malines. Celui-ci homologua le pacte conclu le 17 mars 1725. Cfr. ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. Damme, compte de l'église, n° 15952, fos 24 et 25.

dut avoir assez vite raison de ses scrupules ; car ayant été invité à venir le vendredi suivant, à deux heures de l'après-midi, chez le greffier Zoetaert, où devait se trouver le pensionnaire de Blauwe, chargé de lui donner des éclaircissements, le 6 novembre, le collège résolut de décréter l'accord dans la forme admise précédemment, de le faire signer par le greffier et munir du sceau de la ville.

Voici le résumé des divers articles de la convention, qui présentent un intérêt historique pour l'église de Damme :

1° Les décimateurs de la paroisse de Ste-Catherine déclaraient agréer pour leur usage personnel le collatéral sud du chœur de l'église de Notre-Dame, plus connu sous le nom de chapelle de Ste-Anne ainsi que la sacristie adjacente « *de zuyderste beucke oft choor ghenaemt Ste-Anne cappelle.... oock de sacristie aen de zuydtzyde daer teghen* » et promettaient de les mettre en état, conformément aux placards de Sa Majesté, comme si c'étaient le sanctuaire et la sacristie de l'église de Ste-Catherine, aussi longtemps que subsisterait l'union des deux paroisses. Il était expressément conditionné qu'ils ne pouvaient pas clôturer ou murer les fenêtres et qu'ils n'étaient tenus à faire aucune réparation à la tour ni à intervenir de quelque façon que ce fût dans les dettes de l'église de Notre-Dame.

2° Les paroissiens de l'église de Notre-Dame conservaient l'usage du chœur et de la chapelle de la Ste-Croix « *den hooghen choor met de H. Cruyscappelle* », qu'ils devaient entretenir et restaurer à perpétuité avec les ressources de la fabrique d'église et les aumônes recueillies dans ce but, sans aucune intervention des décimateurs susdits.

3° La gouttière en plomb séparant les toitures du chœur et de la chapelle de Ste-Anne devait être réparée dorénavant,

à frais égaux, par les deux parties, sauf en cas de renouvellement total. Ce dernier était à charge des décimateurs aux conditions exprimées en l'acte.

4° Eu égard :

a) *à l'inutilité du transept et des nefs reliant l'église à la tour*,

b) *au petit nombre des paroissiens comparé à l'immensité de l'église*,

c) *aux lourdes charges pesant sur son budget*,

il était décidé d'abattre le transept et les nefs, sauf les deux grands murs, soutenus par les colonnes, réunissant le chœur, le transept et la tour « *van aen het cruyce tot jeghens den tooren, degonne aldaer tot meerder vastigheyt van diere sullen blyven staen* ». Les frais, qui devaient résulter de ce travail revenaient pour $^3/_4$ à la fabrique de l'église de Notre-Dame et pour $^1/_4$ aux décimateurs de la paroisse de Ste-Catherine.

La démolition pouvait être exécutée par les parties elles-mêmes ; en cas d'entreprise, elles devaient en supporter les frais « *daertoe de bestedinghe sal ghedaen worden ghesaemderhandt, ten waere men gheradigh vonde het selve te doen in dagheuren* ».

La fabrique de l'église de Notre-Dame était tenue de construire deux pignons afin de clôturer le chœur et la chapelle de la Sainte-Croix ; les décimateurs s'obligeaient de leur côté à batir un pignon du côté est de la chapelle de Ste-Anne.

Tous ces travaux devaient être achevés pour la fin de l'année 1725.

5° Les matériaux tels que pierres, ardoises, bois, fer, plomb et autres provenant de la démolition du transept et des nefs devaient être partagés en quatre lots, (sauf ceux qui provenaient du grand portail, qui restaient à l'église de Notre-Dame). Trois lots étaient assignés à cette église

et le quatrième revenait aux décimateurs. Après le tirage au sort de ces lots, chacune des parties devait employer le sien à la construction de l'un des trois pignons, dont la bâtisse avait été décidée pour clôturer le chœur et les chapelles de la Ste-Croix et de Ste-Anne.

6° Les décimateurs étaient exempts de toute intervention dans les dépenses nécessaires à l'achat et à l'entretien des ornements d'église, à l'acquisition de la cire, du vin de messe, au paiement des gens d'église, le tout restant à charge de la fabrique. En retour ils devaient assurer, d'après les anciennes traditions, un revenu annuel de 20 livres de gros au curé pour la desservance des paroissiens de Ste-Catherine, dont tous les biens étaient incorporés par l'église de Notre-Dame.

7° Si la grande cloche était fêlée, elle devait être refondue à frais communs : « *Indien het ghebeurde in het toecommende dat de groote clocke aldaer alsnu hanghende quame gheborsten te worden, de selve sal hergoten worden, deene helft ten coste vande kercke ende dander helft ten coste van de thiende heffers* ».

8° La sonnerie des cloches incombait à l'église qui en percevait les bénéfices « *nemaer int regart van het onderhoudt van stringhen, riemen, hoofden, duymen, clepels, olie ende alle hetgonne voorder daer van dependeert, het selve sal wesen tot laste vande kercke van O. L. Vrauwe* ». Cependant les décimateurs, sans préjudice pour l'avenir, promettaient de remettre le mécanisme de la grande cloche en état et de donner annuellement 1 livre d'argent courant au curé (1).

(1) Archives de l'État a Bruges. *Coll. Franc*, n° 11952. Damme, Compte 1724-1725, légende 7 juillet 1728 : Les décimateurs n'exécutèrent pas leur promesse. F° 32. *Voorts volghens de transactie die de kercke op twyntighsten october XVIIc vierentwyntich ghemaeckt heeft met de thiendeheffers van Ste-Catherine buyten Damme is er ten achsten*

9° Les mêmes décimateurs accordaient, comme aumône à la fabrique, la somme de 300 florins une fois donnée.

10° La restauration et l'entretien de la tour et du clocher dit « belfroot » restaient, en principe, à charge de l'église, pour autant que ses moyens le lui permettaient; mais si les ressources devenaient insuffisantes pour y faire face, cette charge passait aux bourgmestres et échevins de la ville de Damme. Ceux-ci étaient autorisés à affecter avant tout à cette destination les arriérés de rentes dus par eux à l'église susdite et cette affectation était même strictement stipulée pour le cours de l'année 1725, avec liberté d'augmenter ou de diminuer la hauteur de la tour « *behoudende de faculteyt vanden tooren te minderen ofte meerderen als naer behooren* ».

11° Les droits d'entrée, qui appartenaient à la ville, étaient suspendus pour ce qui concerne les matériaux devant servir à l'église et à la tour.

12° Les deux parties renonçaient à tous procès, avec compensation des frais, dus pour les deux instances ouvertes devant le Conseil de Flandre et le grand Conseil de Malines.

Voici les noms de ceux qui furent mêlés à cette triste page de l'histoire de l'église de Notre-Dame, à Damme.

Ce sont :

Les bourgmestres, échevins, pensionnaire et greffier qui y mirent le sceau de la cité; I. de Puydt, curé de Damme, Laurent de Cock et L. Verbeke, marguilliers de l'église

---

artikle, nopende de clocke gheaccordeert dat de seloe thiendeheffers jaerlycx aen deese kercke sullen contribueren de somme van een pondt groote courant tot onderhaudt vande stryngheh, riemen etc.. met alle 't gonne voorder aen clocke dependeert, welck jaerlyckx pondt groote voor als nogh by den heer pastor vande thiendeheffers niet en es ontfanghen, soo dat het maer pas nae de rekeninghe en sal connen verantwoort worden, dus hier te memorie.

L'année suivante la somme ne fut pas payée davantage.

de Notre-Dame, et Jean Rogiers, marguillier de l'église de Ste-Catherine; le frère Gabriel Jongherycx, prieur et administrateur des biens vacants de l'abbaye des Dunes et le frère B. van Thienen, receveur général et administrateur de la dite abbaye; Sœur Bernarde Triest, abbesse de Spermaillie; le frère Dominique Oudermarck, prieur des Dominicains; B. Siboons, représentant le chapitre de St-Donatien à Bruges; M. A. Gilkens et F. Vleys; Jean-Baptiste vanden Bogaerde, chanoine obédiencier de l'église St-Donatien; J. Arnoldi, chanoine obédiencier de l'église de Notre-Dame à Bruges; C. C. Wouters, douairière de Crits et J. de la Coste, seigneur de Straten du nom du sieur de Caligny.

L. van Ham, greffier de la seigneurie de St-Quentin en Vermandois appartenant à l'abbaye des Dunes, porteur de procuration, en date du 18 Octobre 1724, au nom de Me Matissart, ratifia la transaction le 12 décembre suivant. Le frère Norbert van Iseghem, religieux de l'abbaye des Dunes, se portant fort pour messire Paul Bignon, abbé commandataire de l'abbaye de St-Quentin en Vermandois, en vertu des lettres du 1 décembre de la même année, passées à Paris, devant notaires royaux et comme représentant du prieur et des religieux de cette abbaye, par suite d'une décision capitulaire du 26 octobre précédent, légalisée par les notaires Bellot et Mauberel ainsi que par les mayeur et échevins de la ville et faubourg de St-Quentin en Vermandois, ratifia pour la part de ses mandants les points et articles du contrat.

Sur les représentations du doyen de chrétienté, qui avait opposé son veto à l'accomplissement de cet acte, parce qu'il n'avait pas reçu l'autorisation épiscopale, l'évêque de Bruges, Henri-Joseph Van Susteren, considérant l'état précaire de la fabrique d'église et le situation de l'église et de la tour, qui menaçaient ruine, y apposa sa signa-

ture et son sceau au palais épiscopal, le 16 décembre 1724.

Une supplique, signée par I. de Puydt, curé, Laurent de Cock et Louis Verbeke, marguilliers de Notre-Dame, et Jean Rogiers, marguillier de Ste-Catherine, fut adressée au grand Conseil de Malines, pour demander son approbation et sa ratification, afin de donner plus de force à la convention et pour empêcher tout retard à son exécution. Le 23 février 1725, cette requête passa par la chambre chargée des affaires d'églises et tables des pauvres et, le 3 Mars suivant, après examen et rapport, on décida l'exécution des travaux demandés. La ratification du grand Conseil de Malines porte la date du 17 mars 1725. Le frère Norbert van Iseghem reçut la somme de 14 s. 10 gr. de ce chef et pour la quote-part dans le procès incombant à la ville de Damme [1].

Les travaux furent entamés immédiatement : la toiture et les voûtes des nefs et du transept tombèrent sous la pioche des démolisseurs, les murs latéraux avec leurs fenêtres à meneaux gothiques furent démolis et on éleva, de 1724 à 1725, les trois pignons avec les débris provenant de cet acte de vandalisme.

Les comptes sont laconiques sur les dépenses, d'où était exclue toute idée artistique.

Nous relevons dans celui de 1724 à 1725, les postes suivants : Jacques de Hane, vitrier, 10 l. gr. ; André Tollenaer, plombier, pour la livraison de 4000 ardoises et les réparations faites à la chapelle de la Sainte-Croix 28 l. gr.; Louis Van Damme, plombier et ardoisier, 29 l. gr. — Dans celui de 1726 à 1727 on trouve les indications ci-dessous : Corneille Deckers, pour livraison de bois, de fer et de 1100 ardoises, 18 l. 13 s. 6 g.; André de Tollenaere

(1) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Franc.* Damme, n° 11376. Compte de la ville, 1724-25, f° 48.

et ses ouvriers, plombiers, 22 l. 8 s. g.; Louis de Meulenaere, J. Ruebens, Jacques Baert et Bernard Van Troostenberghe, pour travaux divers, fournitures de clous et ferronnerie respectivement 7 l. g., 2 l. 7 s. g., 17 s. g., et 8 s. 4 g. (1). Quant à la tour, dont la flèche était en bois, on alloua une somme de 12 l. gr. à Louis de Meulenaere, maître charpentier, « *over het afbreken de naelde van de torre vande kercke* » en 1725 (2). Cependant la flèche resta debout pendant deux ans. Le 9 janvier on fit un rapport au magistrat, pour la faire abattre dans le plus bref délai, parce qu'elle menaçait de se renverser, et le charpentier vande Walle pour conjurer le péril fut chargé en premier lieu de ce travail. Le 27 du même mois, un nouvel accord fut conclu. Louis de Meulenaere s'engageait à enlever la charpente et à établir un échafaudage pour conserver la cloche et satisfaire ainsi les marguilliers de l'église de Notre-Dame (3).

I. de Puydt, curé de Damme, en vue de la liquidation des frais, s'était engagé à rendre compte des aumônes recueillies pour la restauration de l'église, à Bruges, à Damme et dans les villages environnants, ainsi que de la vente des matériaux, provenant de la démolition et qui n'avaient pas été employés pour la construction des pignons et du nouveau portail. Cette recette avait produit 520 l. 15 s. gr. Le paiement des travaux et le restant des frais de procès montaient à 521 l. 11 s gr. Le règlement de compte fut fait le 23 juin 1727 par le curé et les marguilliers, en présence de Jean de Knyf et Louis Verbeke, bourgmestre de Damme (4).

---

(1) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Franc.* Damme. Comptes de l'église, 1725-27, n°s 11952, f°s 48^v-49 et 11953, f° 50^v.

(2) IBIDEM. Compte de la ville, 1725, n° 11377, f° 35^v.

(3) IBIDEM. Résolutions du magistrat, n° 15776, f°s 31^v et 32^r.

(4) IBIDEM, n° 11952. Compte de l'église, 1724-25, f° 34.

Quant aux travaux exécutés à la tour, ils furent imputés sur les arriérés de rentes dus par la ville. Ceux-ci étaient considérables et plusieurs erreurs s'étaient glissées dans leur montant. Après un examen des titres et des comptes de la ville et de l'église, il fut établi que la ville devait payer à l'église les rentes suivantes: En février 3 l. 15 s. gr., et 8 l. 5 s. gr.; en mars 2 l. gr.; en avril 1 l. 5 s. gr.; en juillet et 2 l. 16 s. 10 gr., et en août 1 l. gr., soit au total 19 l. 1 s. 10 gr. (1); mais l'église ne reçut d'abord que 16 l. 5 s. gr. à cause de divergences existant notamment par rapport 1°) à une rente de 3 l. gr. partie de 5 l. gr., dont l'une part revenait à l'église et l'autre à la table des pauvres; 2°) à une rente terrienne de 1 s. 4 gr. (2).

On avait constaté que les arriérés remontaient aux années 1640 et 1641. En 1724 un premier accord considéra les rentes dues pour les années 1640 à 1660 comme libérées à cause de l'intervention du magistrat dans les travaux de l'église et la ville alloua la somme de 57 l. 5 s. 6 gr. à l'église pour les années 1661, 1662 et 1663 ; celle-ci reçut 48 l. 15 s, gr. (3).

La différence provenait des rentes en litige. Le doyen de chrétienté fit des réclamations à ce sujet et déclara

---

(1) ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES. *Franc.* Damme, n° 11377. Compte de la ville, 1725-1726, f° 21.

(2) IBIDEM, n° 11952. Compte de la ville, 1724-1725, f°s 23v et 24v.

L'église prétendait avoir droit à 3 l. gr. par an à charge de la ville, du chef d'une rente de 5 l. gr. dont 2 l. gr. revenaient à la table des pauvres Le compte de 1581, f° 19v, attribuait la rente entière à l'église. Celui de 1630, f° 27v et celui de 1642, f° 32, l'indiquaient comme appartenant en partie à l'église et en partie à la table. Les comptes de 1702, f° 30, art. 1 et 1716, fol. 26, art. 1, l'attribuaient en entier à la table, Le 3 septembre 1726 il fut convenu que 2 l. seraient payées à la table et 3 l. à l'église. En décembre 1728 Louis Van Haveskerke, vicomte de Watervliet, commis pour l'audition des comptes, décida que cette rente serait payée sur le même pied que les autres à partir de 1660.

(3) IBIDEM, *loco citato* et n° 11376. Compte de 1724-1725, f° 22v.

l'accord comme non avenu. Une requête fut adressée de ce chef à l'évêque de Bruges. Après un second accord, approuvé par celui-ci, Jean-Antoine de Rudder, trésorier de Damme, donna la somme de 9 l. gr., dérivant de la rente de 2 l. 16 s. gr. due à l'église pour les années 1661, 1662 et 1663 [1]. Il paya en outre une somme de 32 l. 10 s. g. et une autre de 11 l. 13 s. 8 gr. pour les arriérés de rente dus pour les années 1664 et 1665, le tout pour être appliqué aux paiements divers résultant des travaux effectués à la tour de l'église de Damme [2].

Bon A. van Zuylen van Nyevelt.

---

(1) Archives de l'État a Bruges. *Franc.* Damme, no 11952. Compte de l'église, 1724-1725, fo 27v.

(2) Ibidem, no 11953. Compte de l'église, 1725-1726, fos 23 et 27.

LES RELIQUES

DE

S^TE GODELIVE A GHISTELLES

ET LEURS AUTHENTIQUES.

II. NOTES SUR LES ACTES DE TRANSLATION ET DE RECONNAISSANCE DES RELIQUES.

L'acte que nous avons examiné dans le chapitre précédent présentait un intérêt et une importance hors de pair. S'il avait été trouvé apocryphe, un doute aurait plané sur l'authenticité des reliques elles-mêmes. Prouvé certainement authentique, il garantit par là-même, l'authenticité du corps de la Sainte auquel il a été attaché 14 ans après la mort, à l'endroit même de la sépulture. Nous devions donc nous y arrêter plus longuement. Il n'en est plus de même des actes plus récents relatant authentiquement quand, pourquoi, comment et par qui les reliques ont été visitées, soit pour les transférer dans de nouveaux reliquaires, soit pour en constater la bonne conservation et les faire vénérer spécialement. La plupart de ces pièces ont été publiées par Du Sollier et Lefebvre. Nous nous contenterons donc de publier les actes encore inédits et d'ajouter ici quelques notes qui permettront de mieux utiliser les documents en question pour l'histoire des reliques de la patronne de Ghistelles.

1. Translation des reliques faite le 15 mai 1380.

Après leur élévation en 1084, les reliques de sainte Godelive furent conservées et vénérées à l'église paroissiale de Ghistelles.

Après trois siècles on jugea sans doute que l'ancienne châsse, probablement en bois et de structure bien simple,

n'était plus assez convenable pour contenir les restes précieux de la sainte patronne de Ghistelles. Le 15 mai 1380, les reliques furent transférées dans une châsse nouvelle. Cette translation n'eût rien de la solenité de l'élévation de 1084. Elle fut faite, avec l'autorisation de ses supérieurs, par Jean Vromoud, curé de Westkerke lez-Ghistelles, et chapelain de l'église paroissiale de Ghistelles, en présence du clergé local et des principales notabilités de la paroisse.

Nous avons donné, plus haut p. 72-73, le texte et signalé les principales particularités diplomatiques de l'acte, ainsi que les copies et les éditions diverses. Il serait superflu d'insister plus longuement sur ce document. Son authenticité n'est pas douteuse, son texte paraît clair et les données chronologiques concordent parfaitement.

2. Translation faite par Guillaume De Hauwere, en 1557.

Vers le milieu du XVIe siècle, la châsse avait été l'objet d'un attentat sacrilège. Des voleurs avaient arraché une partie des revêtements en argent qui ornaient le reliquaire. Une nouvelle châsse, ornée d'or et de pierreries, fut préparée pour recevoir les vénérables reliques. La translation eut lieu le dimanche, 27 juin 1557, « sub missarum solemniis » en l'église paroissiale de Ghistelles. La cérémonie fut célébrée par Mgr. Guillaume de Hauwere [1], évêque titulaire de Sarepta, auxiliaire de l'évêque de

---

[1] Par une étrange distraction, nous avons parlé plus haut p. 69 de Guillaume *Vasoris*, qui fut évêque de Sarepta et auxiliaire de Tournai de 1448 à 1475. Guillaume de Hauwere fut nommé évêque de Sarepta et suffragant de Tournai, le 1 mai 1552 et mourut en 1560, à Bruges où il fut enterré à Sainte-Walburge. Voir la notice que D. U. Berlière consacre à Guillaume de Hauwere dans *Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*. Bruges, 1905, p. 147-151.

Tournai, Charles de Croy, avec l'autorisation de Gilbert Dognies, protonotaire apostolique, coadjuteur et vicaire général de Mgr. de Croy.

Parmi les témoins qui assistèrent à la cérémonie, l'acte cite Jean Rycx et Jean Cock, curés de Ghistelles ; Gilbert Le Bleu, abbé de Saint-André-lez-Bruges, patron de l'église de Ghistelles ; Olivier Van der Hulst et Jean de Muer, respectivement abbé et prieur de l'abbaye d'Oudenbourg. La présence de ces deux derniers s'explique non seulement par des raisons de voisinage, mais encore parce que Guillaume de Hauwere devait procéder le lendemain, 28 juin (1), à Oudenbourg même, à la translation des reliques de S. Arnould. Nous retrouvons donc tout naturellement l'abbé et le prieur dans l'acte de cette dernière cérémonie (2). Deux chanoines de Saint-Sauveur à Bruges, Arnould Dierkens et Hugues Coens, assistent à l'une et l'autre translation : ils avaient sans doute accompagné l'évêque de Sarepta, qui était doyen du chapitre de Saint-Sauveur (3). Ce qui peut paraître plus étrange, c'est que l'abbé de Saint-André, cité dans l'acte de Ghistelles, est Gilbert Le Bleu, tandis que dans l'acte d'Oudenbourg c'est Jean van der Weerde (4). Celui-ci, abbé d'Oudenbourg de 1542 à 1547, avait été élu abbé de Saint-André en 1547, mais il avait résigné ses fonctions, en 1555, en faveur de Gilbert le Bleu qu'il avait déjà obtenu antérieurement pour coadjuteur, mais qui par déférence pour son prédécesseur ne voulut pas recevoir la bénédiction abbatiale avant 1559, date de la mort de Van der Weerde (1).

(1) C'est par erreur que l'ordre des dates des deux cérémonies est interverti dans l'article cité de Dom Berlière.

(2) J. Ferrant, *Vie de S. Arnold*, Bruges, 1887, t. II, p. 221.

(3) Voir U. Berlière, *Ouvr. cité*, et les actes de translation des reliques de S. Arnould et de Ste Godelive.

(4) Voir J. Weale.

A l'un et à l'autre on pouvait donc simultanément donner le titre d'abbé.

Le procès-verbal de la translation de 1557, est conservé en original sur parchemin dans la châsse, mais il a beaucoup souffert de l'humidité. Il mesure 0,39 m. de hauteur sur 0,60 m. de largeur. Il commence par une grande lettrine (H), bleu et rouge, et est orné d'une bordure en couleurs qui s'étend en partie sur deux côtés en partant du coin supérieur dextre. Il porte sur le pli la signature de « Christianus Grave, notarius apostolicus et imperialis admissus ». Le texte publié par Du Sollier [1] et par Lefebvre [2] contient une ou deux variantes de moindre importance.

Les lettres de l'évêque de Sarepta débutent par la copie des actes de 1084 et de 1380, et donnent ensuite le procès-verbal de la translation du 27 juin 1557. Nous ferons remarquer que les deux parties semblent être d'une main différente ou du moins doivent avoir été écrites à des moments différents. La seconde partie est d'une écriture moins soignée, plus petite et elle contient plus d'abréviations. A-t-on peut-être écrit et enluminé la première partie — c'est-à-dire le texte du document de 1380 contenant la copie de l'acte de 1084 — avant la cérémonie, tandis que la seconde a été ajoutée le jour même de la translation? Ainsi s'explique tout naturellement la phrase du procès-verbal: « Item predictus Guilielmus episcopus Sareptanus, *collatione facta* cum litteris antiquis, in pergameno scriptis, et in antiquo feretro repertis, presente me [3] notario subscripto, *reperit eas de verbo ad verbum concordare cum narratione predictarum suarum precedentium*

[1] *Acta S. Godelevæ*, Anvers, 1720, p. 74 ss.

[2] *Sainte Godeleine*, Arras, 1880, p. 279 ss.

[3] Du Sollier et Lefebvre ont édité : *referente*.

translationum ". Dans ce cas, on avait donc gardé une copie de l'acte de 1380 enfermé dans la châsse.

La pièce est scellée sur double queue de parchemin, du sceau oval, en cire rouge, de Guillaume de Hauwere. Comme le sceau est rare, nous le reproduisons en grandeur naturelle. La légende porte : †SIGILLUM.GUILLELMI. EPISCOPI : SAREPTANI. La scène représentée dans le champ est empruntée au IIIe livre des Rois, chap. XVII, vers. 5 ss. Le prophète Elie accroupi contre un arbre, les mains jointes devant lui, dans l'attitude de la prière, a devant lui le torrent de Carith, dessiné par un zig-zag. Un ange, le bras étendu, lui apparaît pour lui dire : "surge, et vade in *Sarepkta* Sidoniorum et manebis ibi ". La banderole qui flotte au-dessus de l'ange porte une inscription où nous croyons distinguer, vers la fin, les lettres BRUG (1).



3. Visite des reliques par Denis Christophori en 1623.

Denis Christophori, qui venait de monter sur le siège épiscopal de Bruges le 8 mai 1623, voulut dès la première année de son épiscopat, faire solennellement la reconnaissance des reliques de la sainte patronne de Ghistelles, qui n'avaient plus été visitées depuis l'érection du diocèse

(1) Du Sollier, *o. c.* p. 78, croit que le sceau représente " sanctum Guilielmum orantem ad cœlum ".

de Bruges [1]. Elles étaient alors gardées dans l'abbaye de St-Godelive à Bruges, à cause des troubles qui ravageaient la Flandre, mais chaque année on les transportait à Ghistelles pour le 6 juillet, jour de la fête de la Sainte.

Le 5 juillet 1623, l'évêque conduisit les reliques à Ghistelles. Le lendemain, après la messe pontificale, elles furent portées en procession et, le sermon fini, l'évêque ouvrit la châsse, constata que les reliques, de couleur châtaine, étaient intactes. Il les prit et les montra une à une « speciatim » aux nombreux fidèles accourus à la solennité.

Les lettres de Mgr. Christophori, qui ont été publiées par Du Sollier [2] et à sa suite par Lefebvre [3], d'après la copie inscrite dans le registre des Actes de l'évêché de Bruges, sont conservées en original sur parchemin, dans la châsse. Comme les précédentes, elles ont souffert de l'humidité et ont été collées sur une feuille de papier. La pièce mesure 0,54 m. dans la hauteur, 0,60 m. dans la largeur ; les cinq premières lignes sont en grandes lettres rouges avec majuscules en bleu ou vert. Elle porte au bas la signature de l'évêque et sur le pli celle de « R. Meynaerts secret. » au lieu de celle de « Jacobus Blootacker » inscrite au registre. Le double ruban de soie jaune, auquel est attaché le grand sceau rond, en cire rouge, de l'évêque, passe par les lettres de l'évêque de Sarepta et unit ainsi les deux documents.

Les variantes entre l'original et la copie inscrite au registre des actes de l'évêché sont peu nombreuses et peu importantes. Un détail mérite toutefois d'être relevé. Tandis que le registre porte dans le texte que les reliques

---

[1] Nous faisons abstraction ici de la visite du « sang », en 1543, et du chef de Ste-Godelive, en 1604.

[2] *Ouvr. cité*, p 78 ss.

[3] *Ouvr. cité*, p. 285 ss.

ont été enfermées « in *octo* fasciculos rubro serico et filis aureis obductos » le mot *octo* est omis dans le texte original, mais il y a un signe de renvoi, qui est répété au bout de la pièce avec le mot omis « octo » écrit d'une autre plume. Ce détail peut avoir son intérêt pour l'histoire du nombre de paquets conservés dans la châsse.

Nous avons déjà signalé (p. 70) que l'acte de 1084, une fois copié dans le document de 1380, ne fut pas replacé dans la châsse et disparut. L'évêque de Sarepta n'en agit pas de même. En 1623, Denis Christophori retrouva la pièce de 1380; mais trouvant sans doute qu'elle était trop délabrée et d'ailleurs assez inutile, puisqu'elle avait été copiée dans le procès-verbal de 1557, il ne la referma plus dans le reliquaire. Elle est omise dans toutes les listes d'authentiques dressées dans les procès-verbaux successifs, jusqu'en 1870. Dans ce dernier acte on la signale comme si on l'avait trouvé dans la châsse, qui n'avait plus été ouverte depuis le 22 août 1804.

4. Visite des reliques par Mgr. Van Susteren, en 1719.

En 1719, les Bollandistes se préparaient à publier dans les *Acta Sanctorum* du mois de juillet, la vie dé S. Godelive. Désireux d'examiner les reliques de la Sainte et de prendre copie exacte des authentiques renfermées dans ses diverses châsses, le Père Sollerius ou Du Sollier s'adressa à l'évêque de Bruges, Mgr. van Susteren, pour obtenir l'ouverture des reliquaires.

Le 5 juillet 1719, l'évêque se rendit à Ghistelles et alla de pied au *Putje*. Le lendemain, il célébra pontificalement à l'église, présida la procession, administra la confirmation et consacra deux autels. Les cérémonies prirent fin vers 10 heures du soir. Le 7 juillet, à 8 heures

du matin, il se rendit à l'église pour faire la visite des reliques. Mais la foule s'était laissée exciter contre l'évêque, peut-être parce que, l'année précédente, il avait fait supprimer plusieurs abus et inconvenances qui défiguraient la procession annuelle. En tout cas, on avait répandu le bruit que le prélat avait l'intention d'emporter à Bruges le sacré dépôt de Ghistelles ou du moins une grande partie des reliques. Et lorsque Mgr. van Susteren voulut ouvrir la châsse, il en fut empêché par les cris, les menaces et le tumulte de la foule assemblée dans l'église (1).

La cérémonie fut donc remise à plus tard.

Fort de la lettre d'excuses que le magistrat avait adressée à l'évêque, fort surtout de l'appui de l'autorité civile supérieure qu'il avait demandé dans l'entretemps, l'évêque se présenta de nouveau à Ghistelles, le 27 septembre suivant (2). Cette fois, la cérémonie se passa très régulièrement, et le R. P. Bollandiste Du Sollier put examiner à loisir la châsse et les reliques et prendre copie des actes authentiques conservés dans le reliquaire. Il a publié une lettre signée et scellée par Mgr. Van Susteren, relatant en détail le motif et le résultat de la reconnaissance des reliques de la Sainte (3).

Cet acte, rédigé après coup, et portant la date du 29 septembre, n'est cependant pas le procès-verbal authentique dressé pendant la cérémonie du 27 septembre et déposé dans la châsse.

(1) Nous reviendrons plus tard sur cet étrange incident que les historiens de Ste-Godelive ont laissé dans l'ombre, mais dont les grandes lignes se trouvent dans les *Acta Episcopatus Brugensis* et dans les archives de la maison décanale de Ghistelles.

(2) Entretemps il avait ouvert pour le Père Du Sollier, le 29 août 1719, la châsse qui renferme le « Sang » de la Sainte, et est conservée à l'abbaye de Ste-Godelive à Bruges. Voir plus bas, p. 199.

(3) *Ouvr. cité*, p. 81.

Bien que ce dernier soit moins explicite sur le contenu du reliquaire, nous en donnons cependant le texte d'après l'original, écrit sur parchemin, signé par l'évêque et scellé de son petit sceau appliqué en cire rouge au bas de l'acte.

Henricus Josephus van Susteren Dei et Apostolicae Sedis gratia episcopus Brugensis, perpetuus ac hæreditarius Flandriæ cancellarius omnibus has visuris salutem in Domino.

Cum Patres Societatis Jesu, qui in domo professa Antverpiæ conscribendis Sanctorum actis jam a multis retro annis tam gloriose quam utiliter insudant, eo sacrarum suarum historiarum assiduis suis juxta ac vigilantissimis suis lucubrationibus devenissent ut concinnandæ vitæ Sanctæ Godelevæ quæ Ghistellis, diœcesis nostræ oppido, summa populi veneratione die 6[ta] quotannis colitur, sedulo jam occupantur : ac propterea ea a nobis documenta quæ vel in nostri Episcopatus archiviis vel alibi inveniri possent et præfatam Sanctam vel sanctas ejus Reliquias spectarent, enixe atque debita cum reverentia expostulassent : hinc volentes Sanctam hanc, singulare diœcesis nostræ ornamentum, uti episcopale nostrum officium decet, ea qua par est pietate, decore et favore prosequi, nec non etiam sanctissimis præfatorum Patrum desideriis omni sollicitudine obsequi, Nos denuo ad pretactum Ghistellence oppidum contulimus die datæ harum et solitis cum cæremoniis aperuimus lipsanothecam Reliquiarum dictæ Sanctæ, debite clausam sigillo Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Christophori, prædecessoris nostri, integro et sano, atque extrahi curavimus literas in ea contentas, quarum copias nobis assumpsimus et, honoratis Reliquiis impositisque præsentibus literis, lipsanothecam rursus occlusimus ac sigillo nostro minori ad quatuor partes communivimus. In quorum fidem hasce signavimus et dictum nostrum

sigillum ac secretarii nostri signaturam apponi curavimus hac 27 Septembris anni Domini 1719.

[*Sign.*] HENRICUS JOSEPHUS episcopus Brugensis
De Mandato Ill^{mi} ac Rev^{mi} Domini mei
[*Sign.*] LUD. DE WALE.
L. † S. Secretarius.

Præsentibus[1] R^{do} adm. D. Decano districtus Ghistellensis infrascripto cum variis DD. pastoribus, D^{no} Bavone D'Hilst tutore D^{ni} Comitis Ghistellensis et collegio oppidi Ghistellensis Affaytadi Baron D'Hilst.

[*Sign.*] BELLINCK
Dec. Christ. Ghistel.
[*Sign.*] C. E. PULINX
Graphiarius Ghistellensis.

5. Translation du 6 juillet 1723.

Quelques années plus tard, les paroissiens de Ghistelles et les fidèles des environs firent faire une nouvelle châsse. Le 4 juillet 1723, Mgr. Van Susteren la bénit et chargea l'abbé de Saint-André, Guillaume Pieters, de transférer solennellement les reliques de la Sainte dans le nouveau reliquaire. La lettre par laquelle l'évêque confie cette mission à l'abbé Pieters, a été publiée par Lefebvre [2]. Elle détermine avec précision ce que le délégué aura à examiner et à faire. Le procès-verbal même de cette visite et translation est conservé dans la châsse. Il est écrit sur papier et scellé au coin inférieur dextre du sceau de l'abbé de Saint-André.

Voici le texte du document qui n'a pas encore été publié.

---

(1) La note suivante est d'une autre écriture et se trouve au bas de la pièce du côté gauche (dextre).

(2) *Ouvr. cité*, p. 294.

Guillielmus Pieters Abbas Sancti Andreæ prope Brugas omnibus has visuris salutem in Domino.

Notum facimus et attestamur, nos die 6ª July 1723, quæ erat festiva solemnitas Sanctæ Virginis et martyris Godelevæ et simul jubilaris Elevationis sacrarum reliquiarum dictæ Sanctæ, visitasse antiquam lypsanothecam et in illa invenisse utrumque ostium sigillo Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Henrici Josephi episcopi Brugensis cera rubea impresso quatuor in partibus munitum : item nos invenisse in anteriori parte dictæ thecæ fasciculum rubro serico obductum, quo minora quædam sacra ossa continebantur : in posteriori vero parte octo fasciculos rubro serico et filis aureis obductos quibus continebantur majora ossa : insuper nos invenisse adjunctas tres litteras testimoniales quarum una data fuit ab Episcopo Sareptano Guillielmo, altera ab illustrissimo Domino Dionisio et tertia a moderno Illustrissimo Domino Henrico Josepho, ex cujus commissione juxta litteras hic adjunctas hanc visitationem et translationem dictarum reliquiarum simul cum antedictis litteris testimonialibus ex antiqua lypsanotheca in novam translationem fecimus et utrumque ostium in quatuor partibus sigillo dicti Illustrissimi cera rubea impressa in quatuor partibus munivimus. Actum die, mense, anno ut supra, præsentibus amplissimo domino Verslype archidiacono, domino Guillielmo Arnoldo Rotsaert pastore moderno, et aliis presbyteris et clericis simul et perillustri D^no^ Comite Gistellensi ac ejus Senatu.

G. Pieters Abbas
S^ti^ Andreæ.

La pièce suivante, écrite sur parchemin, conservée également dans le dossier du reliquaire, donne le nom des membres du magistrat qui assistèrent à la cérémonie.

Het magistraet der stede ende graefschepe van Ghistel present gheweest in het verheffen de heylighe Godeleva op den sesden July seventhien hondert ende dry-en-twyntigh.

Balliu : d'heer Thobias Priem. Burghmeestere van Courpse : d'heer Joannes Terry. Burgmeestere van schepenen : d'heer Jacobus Janssens. Schepenen : d'heer Jacobus van Dycke ; d'heer Joseph Rogier ; d'heer Frans Segaert ; d'heer Jan de Gryse ; d'heer Jan vanden Berghe ; d'heer Pieter vanden Brande. Greffier : d'heer ende meestere Charles Eduardus Pulinx. Tresorier : d'heer Pieter Velle. Capelle Meestere van dheylige Godeleva : Sr Jacob Verslype ende Andries Helynck.

Quod attestor. Graphiarius.
C. E. PULINX, 1723.

6. Les dernières reconnaissances des reliques.

Nous avons peu de chose à ajouter au sujet des procès-verbaux des plus récentes visites. Ils ont été publiés par M. Lefebvre (1) d'après les copies conservées aux évêchés de Bruges et de Gand.

1°/ Dans l'acte original de la visite du 7-8 juillet 1770, signé et scellé par Mgr. Caïmo, nous relevons une phrase contenant deux variantes d'une certaine importance : « Qua ostensione peracta, easdem sacras reliquias in octo fasciculos, *et unum parvum* (2) in quo minora quædam ossa continentur, novo rubro serico, novisque filis aureis obduximus et iterum cum præfatis literis in eodem feretro reposuimus et inclusimus, ac ejusdem feretri ostium (3) sigillo nostro ceræ rubeæ impresso obductis linteis quatuor in locis obfirmavimus. »

(1) *Ouvr. cité*, p. 297 ss.

(2) Le texte de M. Lefebvre ajoute : *cum uno parvo*. Nous aurons à revenir sur l'histoire de ce neuvième paquet contenant de petits ossements, qui ne sont pas des reliques de S. Godelive.

(3) La copie de M. Lefebvre ajoute : *tribus seris occlusum*.

2°/ L'acte sur parchemin, de la visite faite le 20 décembre 1797 par P. J. De Pauw, porte comme suscription : « Actum in ædibus R. D. Ignatii van Coquelaere, pastoris S. Salvatoris in hac civitate, die vigesima decembris 1700 nonagesimo septimo ». Il ne porte pas de sceau et est écrit de la main de de Pauw.

3°/ Les procès-verbaux des visites du 23 août 1804 et du 7-13 juillet 1870 sont sur parchemin, respectivement scellés et signés par Mgr. Fallot de Beaumont et Mgr. A. Wemaer.

La date du 23 août 1804 [1] est libellée comme suit dans l'acte original de Mgr. Fallot de Beaumont : « hac die vigesima *tertia* mensis augusti, anno millesimo octingentesimo quarto. Juxta novum vero stylum : anno Reipublicæ XII, die mensis Fructidor quinto [2].

4°/ En 1870, on a déposé encore dans la châsse deux feuilles de parchemin dont la première porte la signature des prêtres qui ont assisté à la cérémonie [3], la seconde contient l'attestation suivante :

Het jaer achtien honderd en 't zeventig den Woensdag dertienden der maend July, ten drie uren namiddag in de parochiale kerk van Ghistel :

De ondergeteekende :

1°/ Théodore Heyvaert, officier van het Leopoldsorder, burgemeester der gemeente van Ghistel, arrondissement

---

[1] Une erreur typographique nous a fait dire plus haut (p. 69) « le 3 août 1804 » au lieu du 23. Dans l'ouvrage de Lefebvre, p. 304, la copie, tirée des archives de l'évêché de Gand, porte « die vigesima *secunda* augusti 1804 ».

[2] D'après M. l'abbé BLAQUART, *Vie de sainte Godeleine, née à Wierre-Effroy en Boulonnais*, 3e édit. p. 162, Mgr. de Broglie aurait visité les reliques de l'église. Il ne peut être question ici d'une visite canonique ou d'ouverture de la châsse, puisque l'acte de 1870 constate que les sceaux de Mgr. Fallot de Beaumont, prédécesseur de Mgr. de Broglie étaient intacts.

[3] Les noms sont donnés par M. l'abbé L. VAN HAECKE. *Sinte Godelieve van Ghistel*, Brugge, 2e uitg. 1877, p. 293.

Oostende, provincie Westvlaanderen, lid van den provincialen raed, en notaris te Ghistel;

2°/ Petrus Ghysels, olieslager, eerste schepen ;

3°/ Philippus De Keyser, landbouwer, tweede schepen ;

4°/ Eugène Desmet, ridder van het Leopoldsorder, gemeentesecretaris ;

5°/ Justin Bruneel, gedecoreerd van het burgerlijk order, doctoor in medecinen, heelkunde en vroedkunde, lid van den gemeenteraed ;

6°/ Bernardus Van de Kerckhove, koopman, lid van den gemeenteraed ;

7°/ Henricus Delva, landbouwer, grond-eigenaar, lid van den gemeenteraed ;

8°/ Joannes Van Massenhove, landbouwer, lid van den gemeenteraed ;

9°/ François Denis, huidevetter, lid van den gemeenteraed ;

Verklaren te hebben bijgewoond ter gelegentheid van het achthonderdjarig jubelfeest der H. Godelieve, patrooners van Ghistel, de opening der twee kassen inhoudende het hoofd en de gebeenderen van deze heilige.

Deze plechtige verheffing is geschied door Zijne Hoogweerdigheid Monseigneur Wemaer, vicaris-generael van het bisdom van Brugge, in de tegenwoordigheid van de Eerweerde Heeren Louis Dumoulin, pastor en deken van Ghistel, en Petrus Vermeulen, onderpastor dezer parochie, benevens van de Eerweerde Heeren Pastors der dekenij van Ghistel en andere priesters.

Al de overblijfsels in de oude kassen bevonden en bestaende in het hoofd, met negen pakken gebeenderen, zijn in het openbaer aan de menigte omstaenders vertoond geworden, en daerna gewonden worden in nieuwe roode zijde, en berustende gelegd in twee nieuwe kassen, overtrokken in roode zijde, ter uitzondering van de helft van het ondergebijt met vijf tanden, welke aen de kerkfabriek van Ghistel zijn toevertrouwd geworden, om te worden [ingesloten] in een reliquaire die in de kerke zal worden bewaerd.

Aldus gedaen in de parochiale kerk tot Ghistel, date als in het hoofd dezer vermeld.

Er is alhier in de tegenwoordigheid van het publiek geteekend geworden.

Suivent les signatures des témoins susnommés.

7. Actes de reconnaissance du chef de S. Godelive.

Dès la fin du XIVe siècle, peut-être en 1380, le chef de Ste Godelive semble avoir été séparé des autres ossements. Ce n'est pas le moment de poursuivre l'histoire mouvementée de cette relique précieuse. Qu'il nous suffise de noter ici que les procès-verbaux des reconnaissances du chef de Ste Godelive, ne sont pas conservés dans la châsse, et semblent perdus.

Du Sollier (p. 93) et Lefebvre (p. 284) donnent la copie des lettres par lesquelles Mgr de Rodoan, évêque de Bruges, atteste, le 14 septembre 1604, l'authenticité de la relique, qui avait été longtemps conservée dans la maison de Paul Sorghe, greffier de Ghistelles. L'évêque déclare avoir trouvé dans la châsse une attestation, écrite en caractères anciens, ainsi conçue : « *Sinte Godelieven Hooft te Ghistele dede in silver beslaen de hooghe ende mogende Heere Mynheere Mer Jan van Ghistele, anno MCCCXCII* ». L'acte de Mgr de Rodoan fut déposé dans la châsse en cuivre, comme il appert du fait suivant.

Mgr Christophori, qui avait une grande dévotion pour Sainte Godelive, remplaça le reliquaire en cuivre par une châsse en argent, représentant la partie supérieure d'un buste de femme. Le 3 juillet 1626, il transféra la précieuse relique dans le nouveau reliquaire et *attacha l'acte de cette translation aux lettres susdites de Mgr de Rodoan.* C'est ce que nous apprennent les *Acta episcopatus* du diocèse de Bruges à la date du 3 juillet 1626.

« R^{mus} Dnus reposuit reliquias capitis S. Godelevæ Virginis et martyris ex theca cuprea deargentata qua asservabatur, in thecam argenteam, deforis vultus fæminei cum parte humerorum formam exprimentem, a se dono datam. Inclusa acta hujus repositionis transfixa litteris R^{mi} D. Caroli Philippi de Rodoan, quarti dum viveret Episcopi Brugensis, fidem de veritate harum reliquiarum adstruentibus. »

Le 25 juin 1749, Mgr de Castillion, visita à son tour la relique, qui reposait en ce moment dans l'église du Béguinage de Bruges. Sur un petit bout de parchemin, il écrivit de sa propre main l'attestation suivante : « *Caput Sanctæ Godelevæ a nobis visitatum, et ita esse legitime per authenticas litteras* [1] *repertum attestamur, hac 25 junii 1749.* Sign. *Joan. Bapt. Lud. Episcopus Brugensis* ». Il attacha le billet à l'occiput du crâne en scellant chaque extrémité de son petit sceau en cire rouge [2].

L'évêque permit à cette occasion de reporter la précieuse relique à Ghistelles. Lors de la solennelle ostension des reliques en 1770, Mgr Caïmo examina également le crâne de S. Godelive. Il trouva intacte l'attestation de Mgr de Castillion, et en reproduisit le texte dans son procès-verbal ; mais celui-ci ne fait aucune mention des anciennes lettres authentiques. Les actes de 1797 et de 1804, publiés par LEFEBVRE, rappellent à leur tour qu'on a reconnu le crâne mais n'entrent dans aucun détail.

Nous savons cependant que Mgr Fallot de Beaumont transféra le chef de la Sainte dans une caisse ronde en bois, dans laquelle il fut conservé jusqu'en 1870. La boîte

---

(1) Les deux lettres de Rodoan et de Christophori, attachées l'une à l'autre, étaient donc encore conservées à ce moment. Il semble bien que c'est à celles-là et pas au petit bout de parchemin que l'évêque fait allusion en disant « per *authenticas litteras* ».

(2) Voir l'extrait des registres épiscopaux qui rapporte ce fait dans LEFEBVRE, p. 296. Lisez : hac 25 junii.

se trouve actuellement déposée aux archives de l'église, dans la maison décanale de Ghistelles. Voici d'ailleurs le texte de l'attestation originale, signée par l'évêque et son secrétaire. M. le doyen V. Cambier a eu l'obligeance de nous en communiquer la copie.

Stephanus-Andreas-Franciscus-a-Paula Fallot de Beaumont, Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ Episcopus Gandavensis, omnibus has visuris salutem et benedictionem.

Anno millesimo octingentesimo quarto, die vero mensis Augusti vigesimo tertio, pluribus præsentibus presbyteris, servatisque servandis, e capsulâ ligneâ, sigillis et ligaminibus authentico clausâ, variasque notabiles partes Reliquiarum corporis Sanctæ Godelevæ Virginis et Martyris continente, desumpsimus involucrum sericum cœruleum, decenter colligatum ac sigillo Episcopali munitum, in quo prædictæ S^tæ Virginis ac Martyris caput reconditur, quod involucrum, ut supra colligatum et clausum cum incluso capite præfatæ Sanctæ, reverenter reposuimus in ligneâ thecâ rotundâ ; quam thecam debitè clausam linteo ligamine albo constrinximus, ac sigillo nostro minore in cerâ hispanicâ rubrâ impresso ad utramque ligaminum extremitatem communivimus, in quorum omnium fidem præsentes litteras expediri fecimus sub signo ac sigillo nostris ac secretarii nostri subscriptione.

Datum Brugis, die mensis, ac anno superius expressis.

(*Sign.*) L. S. STEPH., Episc. Gandavensis.
De Mandato Ill^mi ac Rev^mi D. D. Episcopi.
(*Sign.*) J. B. VAN SCHAUWENBERGE, Secret.

En 1870, le double sceau de Mgr de Castillion était conservé, mais le bout de parchemin, attaché en 1749, avait disparu.

Le 12 août 1907, nous avons constaté encore la présence des deux empreintes de sceau. Mais ce qui est plus important, un petit parchemin, plusieurs fois replié sur lui-même et très détérioré, adhérant à la base du crâne,

attira bientôt notre attention. Sa Grandeur Monseigneur Waffelaert nous permit de l'emporter pour examen. Après l'avoir déplié avec les plus grandes précautions, nous avons constaté qu'il mesurait dans sa hauteur 0.04 m., tandis que sa largeur devait avoir été d'environ 0.08 m. Mais des parties relativement notables avaient été détruites.

Malgré l'état très délabré de ce qui reste, il n'est pas difficile de reconnaître dans sa partie supérieure le texte flamand rapporté par Mgr de Rodoan : *Sinte Godelieve hooft te Ghistele*, etc. Les caractères semblent bien correspondre à l'écriture cursive de la fin du XIVe siècle.

Dans la partie inférieure, on distingue nettement un texte d'une autre écriture, plus petite et plus récente, où nous déchiffrons les mots : ... *a R^{mo} D^{no} Carolo Philippo De Ro...* Ce bout de phrase ne laisse pas de doute : tout en rédigeant un procès verbal complet de la reconnaissance, Mgr *Charles Philippe de Rodoan* aura voulu encore authentiquer en quelque sorte, la « schedula antiquo charactere » en ajoutant, en 1604, quelques mots devenus aujourd'hui presque complètement illisibles.

Malgré son misérable état de conservation, ce petit lambeau de parchemin compense pour nous — et amplement — la perte des lettres authentiques de reconnaissance de 1604 et de 1626. Il nous offre la meilleure garantie d'authenticité que nous pouvions attendre.

8. Actes de reconnaissance du « Sang » de Ste Godelive.

A l'abbaye des Bénédictines de Sainte-Godelive, à Bruges, on conserve, dans une grande châsse, des sortes de pierres blanches qui sont, d'après la tradition, du sang pétrifié de S. Godelive, ou plutôt de la vase imbibée du sang de la martyre et qu'on a retirée du puits où

S. Godelive fut noyée. Jusqu'en 1577 ce « sang » étaitconservé dans le puits même, d'où on ne le retirait qu'une fois par an. En quittant leur abbaye *Ten Putte* lez Ghistelles, incendiée en 1577 par les gueux, les religieuses Bénédictines emportèrent leur trésor d'abord à Furnes, puis à Bruges.

La première reconnaissance dont on possède les actes est celle que fit à Bruges Mgr de Haudion, le 23 juillet 1543, et dont Du Sollier (¹) a publié le procès-verbal d'après l'original en parchemin signé par l'évêque et scellé de son sceau.

A la demande des Bollandistes, Mgr Van Susteren visita une seconde fois la même châsse, le 29 août 1719. A cette occasion le procès-verbal suivant fut rédigé et inscrit sur le verso de l'acte de Mgr de Haudion. L'évêque y apposa sa signature et scella de son petit sceau en cire rouge l'extrémité de la queue de parchemin à laquelle est appendu le sceau de Mgr de Haudion.

Henricus Josephus van Susteren, Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ Episcopus Brugensis, perpetuus ac hæreditarius Flandriæ cancellarius, etc. omnibus has visuris salutem in Domino.

Cum Reverendi Patres Societatis Jesu, qui in domo professa Antverpiæ ad majorem Dei, quem in Sanctis colimus, et Sponsæ ejus quæ Sanctorum exemplis condecoratur, gloriam et honorem, Acta Sanctorum improbo labore indefessisque studiis ex veteribus tum Latinarum tum Græcarum Ecclesiarum monumentis eruunt, atque pereruditis dilucidant notis, jam orditi fuissent seriem Sanctorum quos mense Julio celebrat Ecclesia, et sese jam accingerent concinnandæ vitæ Stæ Godelevæ, virginis

(¹) *Ouvr. cité*, p. 144 ss. M. Lefebvre a reproduit cet acte (p. 289 ss.) mais dans la description du contenu de la châsse : « primo magnam partem sanguinus (uti refertur) concreti », il a supprimé les mots que l'évêque avait ajoutés en parenthèse (*uti refertur*).

et martyris, quæ tamquam diœcesis nostræ Brugensis ingens decus ac ornamentum, 6 julii solemnissime colitur, nos ut Sanctæ illius gloriam cultumque, quantum in nobis erat, promoveremus et ita nobis gregique pastorali nostræ sollicitudini concredito patrocinium ejus tanto certius conciliaremus, omnem conatum adhibuimus ut ad tam præclarum opus quæcumque reperire possemus authentica documenta subministraremus, atque ideo inter alia consultum duximus aperire lipsanothecam sive feretrum in retro-scriptis literis descriptum, quod debita cum reverentia aperientes, reperimus integris et sanis Illmi ac Revmi D. Nicolai de Haudion prædecessoris nostri sigillis in quatuor angulis communitum, uti et in illo retroscriptas literas, atque omnes partes Reliquiarum quas literæ illæ exprimunt, linteis involutas bursæque rubræ impositas. Postquam autem R. P. Joannes Baptista Sollerius, unus e numero supramemoratorum Patrum, omnia solicite conspexisset habuissetque copiam literarum Illmi Haudion, et Domina abbatissa ac cæteræ moniales sacra pignora reverenti osculo veneratæ essent, hæc linteis rursus involvimus et vitta alba lintea illa constrinximus atque ab utraque parte sigillo nostro quale hic apponitur obseravimus et bursæ rubeæ iterum imposuimus ac tandem sæpedictis literis quibus declaratio hæc nostra inscripta est, repositis in lipsanotheca, hanc in quatuor angulis sigillo nostro communivimus. In quorum fidem præsentes signavimus ac minus nostrum sigillum et secretarii signaturam curavimus illis apponi.

Datum Brugis in palatio nostro episcopali hac 29 mensis Augusti 1719.

HENRICUS JOSEPHUS
Episcopus Brugensis
De mandato Illmi ac Revmi Domini mei
LUD. DE WALE
Secret.

A la dernière visite, le 12 août 1907, le double acte fut retrouvé dans la châsse.

C. CALLEWAERT.

COMPTES RENDUS

A. Havenith. *Étude sur la région de la basse plaine Flamande.* Liège, Dessain, 1907, 108 pages.

Vous vous attendez à une étude géologique. Détrompez-vous. L'auteur vous conduit successivement sur les terrains les plus divers : ethnographique, géographique, historique, géologique. Il traite les problèmes les plus obscurs et les plus controversés : Les premiers habitants du Bas-Escaut. — Les pagus. — Le pays des Flamands. — Les forestiers. — La géologie de la plaine maritime. Un simple coup d'œil sur la bibliographie, un examen rapide des différents chapitres vous convaincront de suite de ce que l'auteur a la sincérité d'avouer dans son introduction, à savoir : « que certaines parties du présent travail... sont superficielles. »

Prenez le chapitre : *Les pagus.* Vous y trouverez des observations judicieuses que vous voudriez peut-être admettre, si elles étaient suffisamment prouvées. Mais vous voici à la page 17, où vous lisez « L'arrivée des Carolingiens au pouvoir (751) jette une perturbation profonde dans la géographie... *De cette époque date* l'apparition du « pagus Flandrensis » qui engloba la plus grande partie des « pagus » Menapiorum ou Mempiscus et Morinorum. »

Vous secouez la tête et passez au chapitre des *Forestiers.* Vous y verrez une fois de plus le récit de la légende des premiers forestiers, enrichi, il est vrai, de notes critiques. Vous avez hâte de connaître les conclusions de l'auteur : La légende rejetée en bloc ; la parenté des seuls personnages historiques : Lyderic, Enguerrand, Baudouin rejetée encore, et de juste. Quant à leur nationalité, la nature et l'étendue de leur pouvoir... Ces trois personnages n'ont rien de commun entre eux. Lyderic fut probablement un chef ou leude franc ; Enguerrand un grand dignitaire de l'empire carolingien ; Baudouin un chef national du peuple flamand. Quelques-uns des *commentaires* qui suivent mériteraient d'être pris en considération. Mal-

heureusement... voici comment l'étymologie doit prouver la nationalité de chacun d'eux : « le nom d'Enguerrand est marqué d'une influence gallo-romaine. Lyderic (Leyde-ryk) a une étymologie germanique et semble révéler les attributions d'un chef local; Audacer, qu'on croyait être le père de Baudouin, est un surnom ou sobriquet (Odoacre = Houd u waker) donné au premier comte de Flandre...

Prochainement paraîtra : « *La Zélande*, étude historico-géographique ».

E. Van Cappel.

Paul Parsy. *Saint Eloi* (Collection « Les Saints »). Paris, J. Gabalda et Cie, 2e édit. 1907, 192 p. Pr. 2.

Le culte de S. Éloi est tres populaire en Flandre; à son apostolat se rattachent les origines même du christianisme dans nos provinces flamandes : double raison pour que les lecteurs des *Annales* n'ignorent pas l'ouvrage de M. Parsy; ils le liront d'ailleurs avec autant de plaisir que de fruit. Car s'il est exagéré de dire (p. 1) que « nous n'avions pas de vie de saint Éloi » (1), on peut affirmer sans crainte que la monographie de M. Parsy, nous fait connaître mieux que toute autre non seulement les faits de l'histoire du saint, mais encore sa psychologie et tout le milieu mérovingien dans lequel saint Éloi a joué son rôle important.

La *Vita Eligii* était attribuée universellement à S. Ouen, évêque de Rouen, disciple et ami de S. Eloi : mais il semble prouvé actuellement que le texte que nous possédons n'est qu'un remaniement du VIIIe siècle (1e moitié, d'après M. Vander Essen), dans lequel l'œuvre primitive d'Ouen est « noyée » à tel point que le départ entre les éléments primitifs et les ajoutes postérieures est bien difficile. Si M. Parsy a puisé à cette source, avec une sage discrétion, les faits de la vie de S. Éloi, il a cherché surtout à mettre ces faits en pleine lumière en les plaçant dans leur milieu historique et leur vrai cadre : l'histoire, la géographie, l'archéologie, les coutumes, la vie sociale et

(1) Signalons au point de vue de notre Flandre l'ouvrage de M. Edm. De Vos, *Leven van den H. Eligius... met aanteekeningen en bijzonderheden nopens zijnen alouden eeredienst in Vlaanderen.* Brugge, L. De Plancke, 1900. In-8, 150 bl.

religieuse des mérovingiens du VIIe siècle sont exposées tour à tour afin de nous faire voir dans Éloi un homme et un saint qui « était de son temps ». La variété et la vérité de ces aperçus sur la société mérovingienne sont même un des cotés lès plus attrayants du livre.

Né vers 590 à la villa de Chaptelat, Eloi ne tarda pas à manifester, à côté de sentiments d'une sincère piété, de réelles aptitudes pour le cisèlement des métaux. Aussi son père l'engagea-t-il bientôt chez Abbon, le directeur de l'atelier monétaire royal, à Limoges, une ville d'artistes et d'orfèvres. Peu d'années après, il était établi à Paris, où le trésorier royal le présenta à Clotaire II qui le chargea de lui faire un fauteuil d'or. Le jeune artiste mit tant d'art et de probité à son œuvre qu'il put offrir au roi, outre le fauteuil demandé, exécuté avec beaucoup d'art, un second siège en or ou bronze doré, confectionné au moyen du reliquat du métal précieux reçu du roi. Ce second fauteuil est, prétend-on, conservé au cabinet des médailles à Paris. Nombreuses d'ailleurs sont les croix, calices, candélabres, dyptiques, etc., attribués au marteau d'Eloi. En tout cas on conserve encore une douzaine de monnaies portant la signature du saint. Sa *Vita* raconte qu'il fabriqua les châsses de Sainte Geneviève, des saints Denis, Martin, Germain, Lucien, Crépin, Crépinien et Quentin. Eloi était à la fois un habile orfèvre, un monnayeur distingué et probablement un émailleur de mérite.

Le jeune artiste passa bientôt à la cour de Clotaire II, milieu corrompu et violent, où le jeune homme à la conscience délicate et timorée sut parfaitement préserver sa piété et sa vertu ; il parvint même à s'y sanctifier et à se rapprocher de l'idéal de perfection qu'il poursuivait, par le travail, la prière, les œuvres de zèle et de charité, la recherche de la solitude et la compagnie d'un groupe d'élite de jeunes palatins qui étaient tout simplement de jeunes saints et dont Eloi devint l'ami intime et le confident.

Bientôt se groupe autour d'Eloi un autre cercle de jeunes gens sur lesquels il exerce la plus salutaire influence : c'est le groupe de ses « familiers », c'est-à-dire des esclaves qu'il a rachetés, qui se sont attachés au service de leur libérateur et avec lesquels il s'adonne aux exercices de piété en commun. Plusieurs d'entre eux brilleront plus tard dans les rangs du clergé. Ce sera le cas notamment de Tillon ou Hilonius, d'origine saxonne, qui, après son affranchissement, sert son bienfaiteur en qualité de valet, en attendant qu'il l'accompagne plus tard dans ses courses apostoliques comme auxiliaire et interprète auprès de nos populations, dont Eloi ne connaissait qu'imparfaite-

ment la langue tudesque. La tradition a localisé la prédication de Tillon à Iseghem où il est vénéré comme patron.

La salutaire influence dont Eloi jouissait à la cour ne fit qu'augmenter sous Dagobert, fils et successeur de Clotaire II. L'habile ministre sut en profiter pour obtenir de bonnes nominations épiscopales, pour fonder et doter des monastères à Solignac et à Paris, pour racheter et affranchir des esclaves et se faire autoriser à ensevelir les cadavres des condamnés à mort.

Par sa piété, ses solides vertus, son inlassable activité, sa haute et pratique compréhension des nécessités sociales de son temps, S. Eloi semblait tout désigné pour une chaire épiscopale. Le 13 mai 641, il fut sacré, à Rouen, évêque de Noyon-Tournai. Il fut dans toute la force du terme un évêque « in partibus infidelium ».

L'auteur raconte de la façon la plus intéressante la proverbiale charité du saint évêque, l'érection de l'école épiscopale de Noyon, la fondation de deux monastères à Noyon et d'un oratoire à Ourscamp, les nombreuses reliques de saints qu'il a exhumées et élevées, entre autres celles de saint Piat et de saint Eubert à Seclin, de saint Chrysole à Verlinghem. Si les sermons qui nous sont conservés dans la *Vita* étaient bien authentiques, ils nous fourniraient de précieux renseignements sur la vie religieuse, morale et sociale de nos ancêtres au VII[e] siècle. Malheureusement ces sermons ont avec les *Admonitiones* de S. Césaire d'Arles tant d'idées d'expressions et de développements communs qu'on se demande si c'est bien du saint Eloi authentique qu'on y trouve ou simplement du saint Césaire arrangé par quelque moine du IX[e] siècle pour l'instruction et l'édification de ses lecteurs.

Le chapitre V, qui traite des reliques et du culte de S. Eloi, aurait pu être enrichi de plusieurs détails caractéristiques relatifs au culte du Saint en Flandre. Il peut fournir d'autre part de précieux renseignements pour l'histoire de la relique conservée à la cathédrale de Bruges.

Si la solide érudition de M. Parsy est rarement en défaut, on s'aperçoit cependant qu'elle est moins familiarisée avec l'histoire et les traditions mérovingiennes de notre Flandre, qu'avec celle du Noyonnais et du Limousin. L'apostolat de S. Éloi en Belgique méritait d'être traité avec plus de précision. On nous permettra de compléter, parfois de rectifier les trop rares données fournies par M. Parsy.

Une grande partie du diocèse actuel de Bruges — ainsi que de celui

de Gand — ressortissait au diocèse de Tournai. Celui-ci venait d'être réuni à celui de Noyon, probablement sous l'épiscopat de S. Achaire, prédécesseur immédiat d'Éloi. Le roi Dagobert avait peut-être cherché dans cette union un moyen d'étendre plus au Nord son influence royale: mais le saint évêque y a vu certainement avant tout un immense champ nouvellement ouvert au zèle de son apostolat. Aussi l'auteur ou le remanieur de la *Vita*, un Noyonnais en tout cas, après avoir énuméré les « *urbes* » ou « *municipia* » dont Éloi est constitué gardien — trois anciens sièges d'évêchés, Vermand, Noyon et Tournai et trois cités flamandes « Flandrensis, Gandensis et Corturiacensis », — ajoute aussitôt, ayant évidemment en vue ces dernières : « ob hoc itaque eum vel maxime in his locis dederunt pastorem, quo incolæ ejusdem regionis magna adhuc ex parte gentilitatis errore detinebantur » (livre II, n. 1). Rien d'étonnant donc que la *Vita* énumère surtout les populations du Nord, quand elle traite (n. 3) de la prédication de S. Éloi ou (n. 7) du succès de son apostolat : « Pastoris cura sollicitus lustrabat urbes et municipia circumquaque sibi commissa, sed *Flandrenses* atque Andoverpenses, *Frisiones* et *Suevos* et barbari quique circa maris littora degentes » (livre II, ch. 3). « Multum præterea in *Flandris* laboravit, jugi instantia Andoverpis pugnavit, multosque erroneos Suevos convertit » (lib. II, ch. 8).

Les Suèves vivaient probablement en Flandre, plus ou moins disséminés, sans qu'on connaisse avec certitude leurs résidences. Quant aux Frisons, ils habitaient les régions maritimes depuis la Frise actuelle jusque vers Bruges. Le *pagus Flandrensis* ou la Flandria du VIIe-VIIIe siècle ne comprenait pas toute la province actuelle, mais seulement la Flandre maritime, jusque vers Thourout. Puisque les chapitres de la *Vita* auxquels les textes cités sont empruntés, comptent parmi ceux auxquels les critiques actuels attachent le plus d'autorité, il semble bien acquis que S. Éloi n'a pas simplement évangélisé le Tournaisis et le Courtraisis (où la tradition lui attribue la fondation de l'église de Saint-Martin); il a porté la bonne nouvelle jusqu'au Nord de la Flandre ou même jusqu'en Zélande.

Il est beaucoup moins facile de fixer avec précision les localités qu'il a évangilisées et les églises qu'il a fondées. Bien que M. P. ait écouté les intéressants récits des chroniqueurs de Dunkerque au sujet de la fondation de leur ville par S. Eloi (p. 151 ss.), les historiens se laisseront difficilement convaincre par ces récits. Il pourrait y avoir plus de fruit à examiner la valeur des traditions locales qui attribuent à S. Eloi la fondation d'églises à Oudenburg, Aardenburg, Oostburg,

et Bruges (p. 150). Le « municipium Flandrense » dont parle la *Vita*, est-ce Oudenbourg, comme le croient MM. Feys et Vande Casteele ([1]), ou plutôt Bruges, selon l'opinion plus commune ([2])? Dans cette dernière ville, S. Eloi a-t-il réellement construit les *deux* églises qu'une tradition déjà ancienne lui attribue, la cathédrale actuelle de Saint-Sauveur et la cathédrale ancienne de Saint-Donatien, dédiée primitivement à la Sainte Vierge? Autant de questions qu'il serait utile d'examiner sérieusement en remontant aux *sources* de la tradition. Pour nous, nous serions assez porté à admettre la fondation par S. Eloi de l'église de Saint-Sauveur ([3]) qui nous semble avoir été la première église paroissiale de Bruges ([4]). Nous avons plus de doute au sujet de la fondation de l'ancienne chapelle du Bourg, devenue plus tard Saint-Donatien. Le qualificatif primitif de *capella*, insinuant une situation subordonnée à une église-mère, semble indiquer une origine moins reculée ([5]), qui s'accorde d'ailleurs avec l'opinion ancienne que nous trouvons consignée dans un cartulaire datant du XVe siècle, mais qui est une copie d'un cartulaire du XIIIe ([6]). Nous y lisons en effet, folio 109vo, la note suivante : « Annus fundationis ecclesiæ Sancti Donatiani a comite Balduino dicto Ferreo, anno Dominicæ Incarnationis DCCC ». Malgré l'anachronisme qui fait régner Baudouin Bras de fer en 800, cette note nous montre clairement que les chanoines eux-mêmes de St-Donatien ne faisaient pas remonter la fondation de leur église à S. Eloi. Au reste, nous ne trouvons aucune trace d'un culte spécial que le chapitre de Saint-Donatien aurait voué à l'illustre apôtre de la Flandre.

C. Callewaert.

([1]) *Histoire d'Oudenbourg*, Bruges, Soc. *Émulation*, 1878, t. I, p. 7.

([2]) Ch. Verschelde. *Étude sur les noms des rues et des maisons de la ville de Bruges*, dans *Annales* de la Soc. d'Émulation, t. XXVII, 1875, p. 287.

([3]) S. Eloi était, jusqu'en 1834, patron secondaire de l'église de Saint-Sauveur. Il conviendrait cependant d'examiner quand et à quelle occasion il l'est devenu, comme il serait utile de mettre en lumière sur quoi se base l'opinion et comment s'explique le fait que S. Wulfran aurait été, lui aussi, patron secondaire de l'église. Voir K. Verschelde, *De Kathedrale van Sint-Salvator*. Brugge, 1863, bl. 77.

([4]) Voir notre étude *Les origines de la collégiale Saint-Donatien à Bruges*, dans *Annales*, t. LVI, p. 405.

([5]) *Ibidem*, p. 401.

([6]) Conservé aux archives du Grand Séminaire, n. 14/12.

C. Tamboryn. *Geschiedenis van Elverdinghe.* Yper, Callewaert-De Meulenaere, 1908, 247 bl. Prijs 5 fr.

Dit werk van Mr T. is eene degelijke proeve tot de geschiedenis van Elverdinghe. 't Is eene goede reeks aanteekeningen die voor de gemeente en haar verleden hun belang hebben, en die bij den geschiedvorscher welkom zullen zijn. Eene welafgewrochte kaart en sierlijke platen, die tevens en den schrijver en den drukker eere doen, komen het werk nog verheffen.

Veel tijd heeft het boek zekerlijk aan Mr T. gevraagd en daarom eere aan hem, om wille hij de weinige rusturen, die zijn ambt hem laat, tot zoo een verheven doel heeft benuttigd. Hij heeft vele belangrijke wetensweerdigheden uit den doodboek gehaald of belet dat zij in den vergetelhoek gerochten, en daarom zal Elverdinghe, zullen alle liefhebbers van geschiedenis hem dankbaar zijn.

Nu dewijl hij niets beters vraagt dan zijne opzoekingen te zien uitbreiden en volledigen, en derhalve verbeteren (Voorwoord), zullen wij hier eenige bemerkingen bijvoegen die wij ons bij het lezen van zijn werk gemaakt hebben.

Voor wat de volgorde aangaat, zouden we liever al de topographische aanteekeningen de eene na de andere gezien hebben. Zoo de n^rs^ 6 en 7 (Heeren en burgemeesters, bl. 23-41) zouden na de n^rs^ 8-12 beter op hunne plaats geweest zijn. Immers n^r^ 5 (bl. 19-22) spreekt van de ligging van Elverdinghe, terwijl gemelde nummers 8-12 (bl. 42-57) handelen over hoeken, wegen, waterloopen, hofsteden, al dingen die zeker van topographischen aard zijn. Na dit alles zouden de n^rs^ 6 en 7 op hunne natuurlijke plaats gekomen zijn. Het n^r^ 34 (Naamlijst der familiën, bl. 156-166) dat nu verdoold ligt midden eene reeks aanteekeningen over gilden en andere inrichtingen, zou onder kadastraal oogpunt beter het n^r^ 12 (bl. 57) gevolgd hebben, oftewel als bijlage zijn gegeven geweest (bl. 230). Eindelijk « Elverdinghe en de hoppe » (bl. 58-61) stond ook beter, 't zij onmiddelijk voor de kroniek (bl. 174) 't zij in bijlage. Zoo zou de orde, ons dunkens, natuurlijker geweest zijn.

Wat de bewijsvoering nu betreft, Mr T. steunt meestal op oorkonden of degelijke geschiedkundigen, maar ongelukkiglijk is de aanhaling dikwijls gebrekkig, zoodanig dat al zijne moeite voor de geschiedenis het nut niet geeft welke hij met reden zou mogen verwachten, daar het onderzoek der gezegden oftewel onmogelijk of ten minste zeer moeilijk is (zoo b. v. bl. 19, n. 3; bl. 53, n^r^ 1; bl. 56, n^r^ 3; bl. 99;

bl. 113, n. 2; bl. 114, n^r 1; bl. 117, n^r 2; bl. 121, n^r 2; bl. 122, n^r 1; bl. 174, n^r 2). Op bl. 137 haalt schrijver voor de rhetoricagilden DE VOS aan. *Geschiedk. schets van de gemeente Leffinghe.* Dit werk, verdienstelijk ten andere, is toch onder dat oogpunt maar van derder of vierder hand. Beter ware het geweest onder andere b. v. bij VAN DER STRAETEN te rade te gaan (*Le Théâtre villageois en Flandre*, 2e éd. Bruxelles, Tillot, 1881) waar er Bd. II, bl. 86, wetensweerdigheden over Elverdinghe en zijne rhetorica geboekt staan. Steunt schrijver niet te straf op MEYERUS (bl. 176, n^r 1) om 't gene hij aanhaalt met zekerheid te bevestigen? Omdat Meyerus zulks geeft voor 't jaar 804, is het geen bewijs van waarheid: voor dit tijdstip immers geldt hij toch maar wat zijne bronnen gelden. Bl. 229 staat vermeld waar schrijver alles haalt wat in de kroniek voorkomt. Die algemeene verzending is hoogst onvoldoende, zooveel te meer Mr T. er gelijktijdige oorkonden vermengelt met hedendaagsche werken.

Nog eenige bijzonderheden. Voor de klokwijding in 1825 staan in *Biekorf III* (1892) bl. 144 eenige verzen geboekt die wel hunne plaats zouden gehad hebben, 't zij bl. 69, 't zij bl. 217. Het grafschrift opgegeven onder n^r 4, bl. 76-77 draagt den naam van 23 « ghesellen » die den zerk deden oprichten. Waren het misschien wapenbroeders? Weet schrijver daar geen nader bescheid van? Voor den dienst van den H. Livinus (bl. 78) mocht ook het *Handboekje van Pastor Billiau* ter volleding aangeteekend zijn. Waarom in de « *Naamlijst der EE. HH. Pastors* » (bl. 80) pastor Willelmus niet bijvoegen in 1219, daar er toch sprake van is op bl. 66 en 187? Voor wat den gemeentezegel aangaat (bl. 172) staat in *Fragmenta*, 1ste reeks, bl. 72, eene merkweerdige melding van 1603, waar aan bailliu en schepenen van Elverdinghe een zakenzegel geweigerd wordt door den Raad van Vlaanderen. In de kroniek, de legende van Diederik van den Elzas is rechts dezelfde als deze die in andere streken van Vlaanderen door het volk aan keizer Karel toëgeschreven wordt. Is er hier verwarring in 't spel of hoe zouden de twee legenden verbonden zijn? Eindelijk zijn we eenigszins verwonderd geweest nievers gewag gemaakt te zien van eenen Elverdinghenaar, wiens naam nochtans hoog staat: 'k bedoel den Bollandist Cornelis De Bye (zie *Biographie des hommes remarquables de la Flandre Occidentale*, Bd. III, bl. 116-117 en *Biographie nationale*, Bd, IV, col. 858-859).

Ondanks die eenige bemerkingen blijft het boek van Mr T. lofweerdig. Mochtte hij in zijne opzoekingen voortgaan en mochtte hij ook op ieder gemeente navolgers vinden!

Ardooie. P. ALLOSSERY.

Frans van Kalken. *La fin du Régime espagnol aux Pays-Bas.* Étude d'histoire politique, économique et sociale. Bruxelles, Lebègue, 1907.

Après les intéressants ouvrages de M. Gossart : *Espagnols et Flamands au XVIIe siècle. L'Établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection,* — suivi de : *La domination espagnole dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du règne de Philippe II* et celui de H. Lonchay : *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas, 1675-1700,* le travail que M. van Kalken livre au public comble une importante lacune dans l'histoire des dernières années du gouvernement de l'Espagne sur le territoire qui forme aujourd'hui la Belgique; il met en lumière l'intéressante figure de Maximilien Emmanuel de Bavière.

Dans la première partie l'auteur traite du gouvernement de nos provinces par ce prince, depuis l'année 1692 jusqu'à 1700.

Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, qui s'était fait remarquer au moment des guerres de l'Empire contre les Turcs, avait épousé le 15 juillet 1685 Marie-Antoinette, fille de l'empereur Léopold I, héritière éventuelle de la succession espagnole. Il se maria en secondes noces avec Thérèse Cunégonde, fille de Jean III Sobiesky, roi de Pologne, le 12 janvier 1695. Par le contrat de mariage, signé le 12 avril 1685, lors de sa première union, il renonça aux droits qu'il pouvait revendiquer sur l'Espagne, en échange de la promesse de la cession en sa faveur des Pays-Bas espagnols au moment du décès de Charles II. Ce contrat agréé par la cour de Madrid, trouva un adversaire en Louis XIV qui avait des visées identiques, et en Guillaume III qui craignait le voisinage de l'électeur pour les Provinces-Unies. Celui-ci ne se rebuta pas : « Malgré tous les dérivatifs d'ordre militaire, qui lui sont habilement présentés, il n'en revient pas moins toujours au même but, devenu son plus haut idéal politique, non content de repousser les sollicitations de la France, d'attendre impatiemment une occasion favorable, il supporte sans se plaindre les lenteurs autrichiennes, les susceptibilités espagnoles et les changements d'attitude de Guillaume III. Bien plus, il réduit ses prétentions, s'humilie devant Charles II, et finit, après avoir rêvé l'octroi d'une vice-royauté quasi indépendante, par accepter avec reconnaissance un poste de gouverneur strictement soumis à l'étroite surveillance de la politique madrilène ».

Il est impossible d'entrer dans le détail de ces luttes et de suivre l'auteur dans l'aperçu qu'il donne de l'organisation politique et de

l'histoire économique et sociale de notre pays à cette époque troublée. Nous nous contenterons d'attirer l'attention sur les efforts qu'il fit pour rendre la prospérité à la Belgique.

Il trouva un appui considérable pour les réformes qu'il voulait faire, en la personne de Jean van Brouchoven, comte de Bergeyck, trésorier général en chef depuis 1688 et membre du Conseil de Flandre à Madrid. Tous deux cherchèrent à introduire de 1696 à 1698 le commerce avec les colonies espagnoles. Le 7 juin 1698 fut établie la Compagnie des Indes avec l'approbation de Charles II. Enfin tout fut mis en jeu pour renouer avec les ports levantins les anciennes relations commerciales. On connait l'échec de ces tentatives dues à l'hostilité des Provinces Unies. En même temps, un projet grandiose avait été élaboré en vue des communications intérieures et de la réunion des principaux cours d'eau vers la mer et notamment vers Ostende, le siège de la nouvelle Compagnie des Indes. Il ne s'agissait de rien moins que de canaliser le Rupel, la Dyle et la Senne et de creuser de nouvelles artères, dont la principale devait être un canal reliant Bruxelles à Namur. Tout était prêt pour l'inauguration officielle de l'entreprise, quand soudain les travaux furent interrompus par crainte d'une rupture hispano-hollandaise. Les mêmes influences firent sombrer les projets caressés pour le relèvement et la protection de l'industrie.

Dans la seconde partie M. van Kalken traite de l'histoire des Pays-Bas pendant la guerre de succession d'Espagne et passe en revue la domination hispano-française (1701-1706), le régime anglo-batave (1706-1715) et la souveraineté effective exercée par Maximilien-Emmanuel et qui avait été l'objet de ses plus intimes aspirations. L'électeur abandonna ses anciens alliés et s'engagea dans le sillage de la politique Française en reconnaissant Philippe V.

Des factions se formèrent dans notre pays. Les deux plus importantes étaient celles des *Cuirassiers* et des *Carabiniers*. Les premiers étaient partisans de la maison d'Autriche. Dans ce groupement on trouvait tous les éléments hostiles aux idées centralisatrices du Roi-Soleil et ralliés à la cause de Charles III, prétendant à la couronne d'Espagne. On y voyait les membres de la plus haute noblesse, des conseils et des cours de justice, des bourgeois et même les ordres mendiants. La seconde faction, dont le succès fut momentané, était composée de tous les partisans de Philippe V et comptait parmi ses affidés le marquis de Bedmar et le comte de Bergeyck, admirateur enthousiaste de la centralisation française et devenu surintendant général et ministre de la guerre.

Tout le monde connaît le bouleversement radical qui fut opéré dans les sphères gouvernementales et qui entraina les protestations de toutes les provinces des Pays-Bas espagnols.

En Flandre notamment surgit une grande opposition aux ordonnances du 10 septembre 1702 et du 5 février 1704, à la suite desquelles les receveurs des tailles devaient être nommés par arrêtés royaux et un sous-délégné fut établi au siège de chaque chef collège des châtellenies, sous la direction des intendances de Bruges et de Gand ; il en fut de même lorsque, le 19 août 1703, le privilège de nommer les *stockhouders* fut enlevé aux magistrats des villes, des châtellenies, des villages et des seigneuries ; cette mesure fut revoquée le 19 septembre 1704. Le 18 janvier de cette année, les hautes justices des villages que le roi possédait dans le Franc furent mises en vente ; mais l'édit fut cassé sur la protestation du collège de la châtellenie le 20 janvier 1704. La plupart de ces mesures firent rapporter en Flandre en 1706 plus de six fois la valeur des aides annuelles accordées par les États, mais provoquèrent une haine profonde du régime français; car les compensations n'étaient pas en rapport avec les charges nouvelles. La misère s'accroissait de jour en jour ; les villes et les campagnes etaient continuellement traversées par les troupes, et les comptes de cette époque ne parlent que de fourrages, de sauvegardes, etc., etc., qui pesaient lourdement sur le peuple.

Après la bataille de Ramillies, les États de Brabant reconnurent solennellement Charles III comme leur souverain ; les États de Flandre firent de même le 6 juillet suivant et un nouveau régime politique fut instauré par les États généraux.

C'était la fin de la domination espagnole. Parmi ses derniers représentants dans les Pays-Bas, nous relevons les noms de Don Francisco Bernardo de Quiros, qui après avoir végété sous Philippe V, se rallia à son successeur et mourut le 18 janvier 1709 après avoir rendu de grands services ; Don Francisco-Antonio de Navarro, ancien résident espagnol à Londres ; Don Diego Ortiz de Carrera, officier de la secrétairie d'État ; le marquis de Tarrazona, gouverneur du château d'Anvers ; le marquis del Campo, gouverneur du fort d'Ostende ; c'étaient les derniers débris, « le pitoyable squelette » comme le disait Navarro lui-même, de ceux qui avaient gouverné notre pays pendant plus de deux siècles. Leur correspondance renferme des détails curieux ; elle montre la haine sourde des Belges contre les fonctionnaires et le dédain de ceux-ci pour les premiers ; nous y voyons que le marquis de Rialp, fut sollicité de constituer un

ministère espagnol dans nos provinces pour attirer les regnicoles et relever le prestige de l'Espagne dans les Pays-Bas.

Maximilien Emmanuel déchu de sa dignité électorale avait obtenu les Pays-Bas espagnols le 3 juillet 1711 et reçut les patentes de Philippe V au mois de mai 1712. Mais ses possessions se réduisaient aux provinces de Namur et de Luxembourg et il fut heureux de les céder à l'Autriche pour reprendre ses états héréditaires lors de la paix d'Utrecht. Ainsi se termina son odyssée. Son gouvernement, d'après M. van Kalken, fut dirigé sincèrement dans le but de faire le bien à ses sujets; il voulait le bonheur de notre patrie et chercha à le réaliser par des réformes hardies et des travaux conçus suivant un plan grandiose. L'échec de ses aspirations est dû à la légèreté de son caractère et aux volte-faces de sa politique ainsi qu'aux malheurs qui s'abatirent sur notre patrie.

L'auteur termine son ouvrage par une étude sur la société belge à la fin du régime espagnol. Il passe d'abord en revue la classe rurale et fait un tableau très sombre des misères qui fondirent sur la campagne ravagée par les troupes françaises et alliées, par l'incendie des villages, par la destruction des récoltes, par l'accroissement du nombre des mendiants, des déserteurs, par l'apparition des bandes de « nègres » ou de « noircis », et la propagation de la terrible épizootie en 1714. Les villes n'avaient pas moins souffert : leur population était décimée, la gêne regnait en maîtresse malgré les ordonnances faites en vue de relever la vie morale et matérielle. Les revendications intérieures provenant du petit peuple, la jalousie avec laquelle les bourgeois conservaient leurs privilèges, le luxe extravagant de l'aristocratie, son inclination à l'intempérance, au jeu, aux mésintelligences les plus mesquines, causaient un arrêt général, préjudiciable au relèvement de notre patrie.

Tous les changements de gouvernement et les guerres sans fin qui affligèrent notre patrie à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle eurent des conséquences considérables sur l'éducation et sur l'instruction publique. M. Stévart en étudiant le *Procès de M. E. van Velden, professeur à l'Université de Louvain*, reconnait que les guerres de Louis XIV et de Louis XV sont en partie la cause de l'affaiblissement des études. La décadence, d'après M. van Kalken, allait de pair avec la ruine générale et il insiste sur l'effet produit sur l'enseignement supérieur, donné à l'Université de Louvain et sur le faible niveau intellectuel des hautes classes de la Société ainsi que sur le mouvement rétrograde qu'avaient subi la théologie, le droit et

les sciences en général. Il suffit d'ouvrir l'ouvrage de Mgr DE RAM : « *Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain* » et celui de A. VERHAEGEN : « *Les 50 dernières années de l'ancienne Université de Louvain*, pour constater que cet arrêt ne fut que momentané. TH. JUSTE dans son *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique*, reconnait l'importance de l'enseignement de Louvain. Parmi ceux qui augmentèrent son renom, qu'il suffise de citer, pour cette période, J. F. de la Hamayde, né en 1648 et mort en 1712, après avoir enseigné le droit ; L. Haack, décédé en 1740, professeur de pandectes ; Ph. Verheyen, dont l'ouvrage sur l'anatomie a fait époque dans la science ; le célèbre Réga, élève, puis professeur de médecine à Louvain ; J. F. Favelet, né en 1674, professeur de botanique et d'anatomie, etc. Quant à l'instruction moyenne, le CHANOINE DE SCHREVEL, dans sa belle introduction à l'*Histoire du petit Séminaire de Roulers*, fait ressortir les généreux efforts des Jésuites, des prêtres séculiers et des différents ordres qui avaient couvert de collèges le pays tout entier. Enfin, si l'instruction primaire ne sombre pas, c'est grâce à l'action du clergé. A la démoralisation, à l'ignorance, il a opposé l'enseignement et la religion, comme moyen d'enrayer la criminalité et de maintenir le respect des institutions du pays. C'est pourquoi nous voudrions voir écartée la légère tendance à accuser du mouvement de stagnation les prêtres et les ordres religieux et à incriminer le fanatisme, la superstition et la crédulité, en un mot, l'esprit clérical de cette époque ; car ces reproches ne répondent pas à la réalité des choses.

En terminant il faut rendre hommage à M. van Kalken et reconnaitre la haute valeur scientifique de son ouvrage, qui mérite les plus grands éloges et restera toujours une œuvre capitale. C'est une synthèse et un tableau général de l'histoire de nos provinces sous Charles II, Philippe V et Charles III. Tous ceux qui voudront traiter un point de vue spécial de l'histoire de cette époque, avant de rechercher la multitude de pièces, qui se trouvent encore enfouies dans les archives, devront recourir à ce travail et seront reconnaissants à l'auteur d'avoir présenté les grandes lignes de la situation politique, économique et sociale de la Belgique à la veille de la chute du régime espagnol.

Bon ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Journal *d'événements divers et remarquables* (*1767-1797*), rédigé par Robert Coppieters, bourgmestre de Bruges et député des États de Flandre et publié sous les auspices de la Société d'Émulation par P. Verhaegen, conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles. Bruges, L. De Plancke, 1907. Gr. in-8°, de 438 pages.

Les quatre cahiers manuscrits que M. Paul Verhaegen, conseiller à la Cour d'Appel, vient de livrer en grande partie à la publicité [1], constituent un document des plus intéressants pour l'histoire locale ainsi que pour la vie publique et privée à Bruges pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Le journal de Coppieters n'est cependant pas un livre d'histoire proprement dit; il est de ceux qui sont des compléments très utiles de l'histoire générale. En le lisant, on se rend compte du fonctionnement de l'administration, on entre dans la mentalité du temps, et l'on vit, pour ainsi dire, l'existence d'un de ces gentilshommes flamands de bonne race, tenant leur rang simplement mais bien, et unissant aux qualités d'hommes de bonne société et d'excellents chrétiens, un profond dévoûment à la chose publique, une grande fidélité au Prince, le sérieux et l'activité dans les fonctions administratives.

Dans son avant-propos, M. Paul Verhaegen, d'une plume alerte et élégante, fait quelques remarques générales sur le Journal et esquisse la vie de son auteur. Il y donne aussi une notice généalogique sur les Coppieters et les Lebailly, dont l'un, le vicomte de Maerloop, échevin de Gand, était beau-frère de Coppieters et son ami intime.

Le journal de Coppieters commence le 2 juillet 1767, jour où son auteur s'installe dans une maison de campagne qu'il vient d'acquérir à Oostcamp. Le nouveau châtelain était alors dans la force de l'âge. Né le 17 avril 1727, d'une famille ayant occupé diverses charges publiques, et alors déjà très considérée, il étudia le droit à Louvain, servit quelque temps dans le régiment du marquis de Prié, et devint ensuite membre du Magistrat de Bruges le 2 juillet 1749.

Il avait épousé en 1753, « après 7 années de fiançailles » Mlle Jeanne Lebailly d'Ingherem. De cette union naquirent deux filles. L'aînée

---

[1] Une copie complète du manuscrit se trouve à la bibliothèque publique de la ville de Bruges.

épousa Antoine de Peneranda. Le précieux manuscrit de Coppieters resta la propriété de la descendance de ce dernier. C'est grâce à la complaisance de son possesseur actuel, M. Fernand de Villers du Fourneau, qu'il fut donné à M. Paul Verhaegen de publier l'intéressant volume qui nous occupe.

La seconde fille épousa Jacques Lauwereyns de Diepenhede de Roosendael. La mariage de « Toinette » est relaté d'une façon très intéressante dans les notes de l'année 1791.

Écrit au jour le jour, le travail de Coppieters est bourré de faits de toute nature. Les mentions d'un dîner, d'une visite à la campagne, d'une inspection des digues de Nieuport, du canal d'Ostende, succèdent ou sont mêlées aux relations d'un examen de comptes, d'une réception de grands personnages, voire même d'une partie de cartes à l'Évêché, ou d'un événement de famille. On ne pourrait en lire de meilleur résumé que celui que M. P. Verhaegen met en tête de chaque chapitre.

Coppieters a écrit son « Sottisier », comme il le qualifie en terminant ses notes de 1779, sans aucun souci littéraire. Sa langue se ressent fortement de son éducation flamande, comme l'attestent, en dehors de nombreuses tournures de phrases, certaines expressions curieuses p. ex.: « bistocquer » (souhaiter la bonne fête = besteken); « se tranquiliser » (pour se reposer = zich stil houden); « faire son bon jour » « tenir ses Pâques » (communier ou faire ses Pâques). D'autres mots ont une saveur archaïque charmante, comme « la carrossade » ce qui veut dire une suite de carrosses, comme « cavalcade » qui désigne un cortège officiel, par exemple celui de l'entrée des gouverneurs généraux, comme « arquebuser quelqu'un » pour fusiller.

En général, le style de Coppieters reflète bien son caractère paisible et droit, mais prudent, parfois même pusillanime. Le grand nombre de noms propres cités dans le journal en rendra la lecture spécialement intéressante pour les Brugeois et maintes anecdotes leur rappelleront des souvenirs de grands pères.

M. P. Verhaegen a condensé dans le chapitre I toutes les notes de 1767 à 1786, en n'y maintenant que ce qui était de nature à faire connaitre l'homme, l'époque, ou un fait historique quelconque. Ainsi, à la date du 4 août 1771, « est arrivée la nouvelle que J. Suvée avait obtenu le premier prix de peinture à l'Académie de Paris. »

Plus loin : juin 1774, nous trouverons la relation de la visite de l'archiduc Maximilien, que l'on a conduit à Blankenberghe pour y diner dans les dunes, sous une tente, d'où l'on pouvait voir la mer. Le journal nous apprendra aussi que Coppieters s'occupait beaucoup

de l'école des filles pauvres « Mariaschool », de l'administration de l'Hôpital St-Jean, etc.

Mais le cadre des annotations de Coppieters s'élargit bientôt. Il fut nommé bourgmestre des échevins le 30 juin 1778. Ces fonctions entrainaient celles de membre des Etats, et de député aux Etats de Flandre : d'où, de fréquents voyages à Gand et à Bruxelles, et l'obligation de quitter sa campagne d'Oostcamp.

M. P. Verhaegen fait observer que les annotations, habituellement très concises, deviennent plus complètes et plus détaillées à partir de 1780. Le journal augmente progressivement en interêt historique, et donne surtout à partir de ce moment une idée générale de la vie administrative et sociale de l'époque.

Parmi beaucoup de détails intéressants sur cette période, nous nous bornerons à citer le petit discours de Joseph II pendant une audience dans laquelle Coppieters et d'autres délégués avaient demandé au Souverain, pour la ville de Bruges, certaines faveurs commerciales, entr'autres un port franc. Au cours de l'entretien, « Monsieur, me dit-il, je vous conseille d'attirer chez vous et de favoriser les étrangers, surtout les Anversois ; car je leur ai dit, qu'ils ne devaient pas toujours parler de leur Escaut et regarder sur leur droite, mais sur leur gauche, et faire leurs spéculations par Bruges et Ostende, car vous n'avez chez vous que des commissionnaires et il vous faut des maisons de commerce. » Ces paroles prononcées en 1781 ne pourraient-elles pas se répéter en 1908 ?

C'est cette même année qu'eut lieu à Bruges la réception solennelle de François Beyts, *primus* de Louvain [1]. La longue description que Coppieters fait de cet événement, prouve l'importance attachée alors aux palmes académiques. Le programme, outre des réceptions à la ville, au Franc, à l'Évêché, des diners et soupers, comportait une représentation de comédie, et un bal gratis au Théâtre.

Par respect sans doute pour l'autorité, Coppieters n'émet jamais aucune appréciation sur les mesures tracassières de Joseph II ; il leur était cependant hostile, vu sa qualité de catholique très fervent qu'attestent les nombreuses mentions d'exercices religieux auxquels il assistait, et certaines remarques typiques : comme celles-ci « 10 avril 1789 (vendredi saint) : privé de tabac et été aux ténèbres » et, un autre

---

[1] Cette fête rappelle celle qui eut lieu un siècle plus tard quand le Conseil communal reçut solennellement M. l'abbé Albin Van Hoonacker, devenu en 1887 docteur en théologie à Louvain.

vendredi, « j'ai bien soutenu la privation de tout ce qui a reçu vie ». — Nous le voyons qualifier de « favorables » certains décrets révoquant les « nouveautés contraires ». C'est tout ce qu'il se permet en fait de blâme; mais son esprit de conciliation ne put empêcher les Brugeois de relever la tête comme les autres Belges; quoique réélu bourgmestre le 7 mars 1788, il était évidement tenu comme suspect par les Patriotes. D'ailleurs, sa mauvaise humeur contre eux perce dans ses notes des années 1789 et 1790, et influa certes sur sa santé; son état maladif lui avait déjà fait solliciter sa démission; les événements révolutionnaires allaient lui porter une atteinte sérieuse.

Depuis la fin de 1789, la maladie le retint au logis jusqu'au 5 mai suivant; par le fait même il fut tenu à l'écart des événements. La vérité nous force d'ajouter qu'il l'aurait été aussi sans sa maladie; car le 11 décembre 1789, lors du changement du magistrat fait à la requête du « comite » (révolutionnaire), Coppieters fut remplacé comme bourgmestre par M. de Caprycke. S'il convient de rendre hommage à son loyalisme, c'est à regret que nous entendons ce remarquable et si digne concitoyen parler des « soi-disants Patriotes brabançons » de leur « prétendue armée » et appeler les Impériaux « nos troupes ». Le journal nous fait constater cependant, à l'honneur du point de vue belge, que les Patriotes comptaient à Bruges beaucoup de partisans dans tous les rangs de la Société.

Cependant Coppieters ne devait par rester longtemps éloigné du Magistrat. Le 10 décembre 1790, les Brugeois remirent les clefs de la ville au général autrichien de la Tour, qui s'avançait vers leur ville. Un décret, paru fin janvier 1791, réintégra dans leurs places respectives tous les magistrats démis en décembre 1789.

A Bruges, où le régime patriote s'était installé sans grandes commotions, le retour à l'ancien ordre de choses se fit de même; semblable phénomène se produisit d'ailleurs à l'instauration des régimes français, hollandais, et belge, ce qui prouve qu'il serait bien difficile en Belgique d'empêcher l'Administration de fonctionner! C'est ce qui explique peut-être l'amour du fonctionnarisme chez tant de braves gens!

Coppieters obtint de pouvoir donner sa démission de bourgmestre en 1792; il continua néanmoins à remplir plusieurs autres fonctions, notamment celle de payeur des rentes de la Province. Plus libre de son temps, il en profita pour tenir plus régulièrement ses annotations, et son journal donne ainsi une idée très complète des temps troublés et du malaise dans lequel on vivait alors.

Après l'évacuation de la Belgique par l'Autriche, à la suite de la bataille du Jemappes (6 nov. 1792), des commissaires français arrivèrent à Bruges, et conformément à leur tactique, fondèrent immédiatement un club jacobin destiné à donner l'impulsion aux administrations. Le 17 novembre 1792, faute de savoir mieux faire, le magistrat remit les clefs de la ville aux Français. Le journal donne de nombreux détails sur cette première occupation de la ville, et sur l'installation d'une nouvelle administration, élue par acclamation dans l'église Notre-Dame, mais remplacée quelques semaines après, par ordre du citoyen Silmot, commissaire de la convention. Il relate l'arrestation d'otages, le passage de Dumouriez, etc. Plusieurs fois on commit des excès qui, quoique moins graves qu'ailleurs, finirent par alarmer la population, si bien que l'on vit avec plaisir le retour des Autrichiens (1793).

En mars 1794, Coppieters annote en termes discrets qu'il a reçu le titre de Baron ; « cette nouvelle m'a fait beaucoup de plaisir dit-il ». Ce plaisir ne dut pas être long; en effet, on recevait du dehors des nouvelles alarmantes, et le journal, observe M. P. Verhaegen, se ressent des angoisses causées par la perspective d'une nouvelle invasion des troupes républicaines.

Le 24 juin 1794, les Français rentraient dans Bruges.

Une espèce de capitulation avait été signée entre le Magistrat et les Républicains. L'occupation se fit sans troubles, mais pesa lourdement sur la population. Des prestations, des taxes, la circulation des assignats, furent imposées à nos pères : « tous ces grabuges m'ont vivement affecté et causé une vive mélancolie » écrit Coppieters.

D'autres épreuves attendaient encore le vieux magistrat. Le 2 septembre mourut à Middelbourg sa fille, Mme de Peneranda, laissant sept enfants ! « Elle possédait mon cœur paternel et toute mon amitié ». Le récit de ce triste événement, et celui de la maladie de sa « chère femme » survenue peu après, constitue une page vraiment touchante du journal, et fait ressortir les hautes qualités morales de son auteur.

Le régime de vexations infligé aux Brugeois s'accrut en 1795. Le Magistrat en fonction fut remplacé. La lecture du journal prouve que malgré le « malheur des temps » Bruges fut mieux partagée que d'autres villes. L'ordre y fut généralement bien maintenu et les scènes de violences plutôt rares. Encore en 1795, les processions du St-Sang et du St-Sacrement firent leur sortie habituelle, escortées par la municipalité en écharpes ; « mais la grande moitié y manquait » observe Coppieters. En 1796, les processions ne sortirent plus.

Coppieters relate de nombreuses fêtes civiques; elles se ressemblaient d'ailleurs toutes, et comportaient une escorte militaire, des groupes allégoriques et des discours devant la statue ou l'arbre de la Liberté, sans oublier les sonneries de cloches et du carillon.

Du reste, le moindre événement servait de prétexte à une mise en branle de toutes les cloches de la ville, et à des illuminations et exhibitions de drapeaux, par ordre bien entendu; le journal les mentionne très exactement. A la fin de 1795 furent installés à Bruges cinq commissaires du pouvoir exécutif du département de la Lys. Ces fonctionnaires tinrent la main à l'exécution des décrets édictés à Paris. Le 9 mars 1796, la municipalité fut remplacée par des éléments plus républicains.

Le journal signale ensuite une série de faits semblables à ceux qui arrivaient partout, confiscations, ventes forçées, etc. Les élections faites le 20 mars 1797, conformément à la loi du 1er germinal an V, avaient donné de bons résultats. L'administration passablement réorganisée, la proclamation de la paix provisoirement signée à Léoben entre François II et Bonaparte, semblaient devoir assurer au pays une ère de tranquillité relative, quand arriva l'ordre de publier en Belgique la loi du 7 vendémiaire an IV, obligeant le clergé au serment de fidélité. „ Ce fut, dit M. Paul Verhaegen, le signal de deux années de persécution et de terrorisme. Coppieters ne devait pas en voir la fin. Agé de 71 ans, malade, il continuait néanmoins à noter les événements d'ordre privé ou d'ordre public avec une régularité admirable. Il vit fermer les églises, poursuivre le clergé, et enfin il fut lui-même brutalement démis de ses fonctions de tuteur de l'Hôpital Saint-Jean, qu'il exerçait depuis si longtemps avec tant de dévoûment.

C'est à la date du 14 novembre 1797 qu'il écrivit ses dernières notes et mentionne la visite de son médecin, et la destitution de la municipalité. Il mourut le 21 novembre.

Puissent ces quelques pages inciter les amateurs de vieux bouquins à parcourir l'ouvrage si intelligemment mis au jour par M. P. Verhaegen. Ils y trouveront des récits d'un intérêt historique réel, et une impression du temps passé, morale et réconfortante.

L. Ryelandt.

Vlaamsch België sedert 1830. Studiën en schetsen bijeengebracht door het algemeen bestuur van het Willemsfonds ter gelegenheid van het jubeljaar 1905. Gent, J. Vuylsteke.

Het eerste deel werd hier vroeger besproken. Zie AnÉm., 1906, bl. 346, n. 279. Sedert verschenen het II[de] en het IV[de] deel.

II[de] Deel. D[r] Paul Fredericq. *Schets eener geschiedenis der Vlaamsche Beweging.* 1906, 256 bl.

Niemand die belang stelt in de hedendaagsche geschiedenis van België en wel in dit deel der geschiedenis dat het gemeenschappelijk gemoeds- en geestesleven tot voorwerp heeft, mag vreemd of onverschillig blijven aan den strijd die, vooral sedert 't jaar 30, onophoudend gevoerd wordt tot behoud en verheffing der Vlaamsche taal, tot opbeuring van het geheele Vlaamsche volk. De H. Fr. heeft een belangrijk en tot heden te lang verwaarloosd hoofdstuk gevoegd in het boek onzer beschavingsgeschiedenis. Daarom dient hem dank gezegd, te meer als men inziet het ontzaglijk aantal oorkonden dat hij te raadplegen had.

Hij beschouwt vooral den taalstrijd en nog geeft hij enkel een schets, waarin feiten en menschen chronologisch opgegeven worden, zonder innig verband of grondige ontwikkeling. Ook de indeeling in drie hoofdstukken: I. De Vlaamsche Beweging tot het jaar 1870; II. De drie eerste taalwetten van 1873, 1878 en 1883; III. Het begin der clericale reactie; komt ons nog al willekeurig voor en alleszins wordt de titel van het laatste hoofdstuk niet gewettigd door den inhoud.

De schrijver beschouwt en oordeelt van een liberaal standpunt uit, hoewel hij verklaart zijn best gedaan te hebben om onpartijdig te zijn. Zoo hij daardoor verstaat zijn eigen partijgenooten niet te sparen, dan mag zijn poging wellicht gelukt heeten; maar, daarbij behoort nog recht te laten wedervaren aan andersdenkenden; en ziet... na de lezing blijft een indruk over alsof het aandeel der « clericalen » in de Vlaamsche Beweging niet zeer aanzienlijk en veelal niet zuiver was van eigenbaat of nevenbedoeling; dat « de » geestelijkheid stelselmatig heeft tegengewerkt...

't Ware nu te wenschen dat van « clericale » zijde licht geworpen werd op deze geschiedenis, opdat de waarheid ten volle mochte

blijken en de lauweren toegekend worden aan *allen* die deel genomen hebben aan het groote werk van Vlaanderen's heropbeuring.

Het vervolg van deze geschiedenis (van 1888 tot heden) zal het IIIde Deel der verzameling uitmaken en eerlang verschijnen.

E. VAN CAPPEL

IVde Deel. 1907, 245 bl.

Bevat eene reeks schetsen van de verschillende uitingen van het verstandelijk leven in Vlaanderen.

P. TACK. *De herleving der Nederlandsche letterkunde sedert 1830 in Vlaamsch-Belgie*, bl. 1-54.

Telkens nog wederom worden uit hunne dozen gehaald, waar ze zoo schoon al op rij geschikt lagen in de ruste, de verbeelders van de letterkunde hier in België, — lijk de looden soldaatjes uit een kinder-speeldoos. Men doet ze nog gedurig paradeeren op de tafel van het Belgisch Vrijheidsbewustzijn. En de eene schikt ze zóó, de tweede komt en verschikt ze tot nieuwe slagorden, een derde komt en rammelt de stomme phalanx overhoop en zet ze naar zijn gading op een splinternieuw plan. Zij zelf laten zich maar gedweé gedoen — ze zijn uit lood, en er komt kleine slete op.

P. Tack, van Elsene-Brussel, had ook zijne beurt om de looden ventjes over tafel te gooien, en hij heeft ze, in bovengemeld boek, op rijen gerangschikt die nu, naar zijn bescheiden oordeel, de beste waren. Misschien verwijt me P. Tack dat ik niet genoeg beslagen ben in Bibliographie van Geschiedenissen der Nederl. Letteren in Belgie sedert 1830, en beweert hij dat zijn plan, eigenlijk niet het zijne is, of, het zijne wel maar toch niet nieuw. Ik geloof dat hij veel kans heeft van treffen. Voorenop dus staan de « Geleerde Letterkundigen en Pseudoclassieken : dan volgen de Romantiekers, de Realisten, de Puristen (waaronder Dautzenberg met verzen die « *echter naar de olie rieken* »), de Particularisten, de Tendenzschrijvers, de Gedenkschriftmakers, de Journalisten en de Letterkundige Kritici ; dit alles plus eene tasschenruimte die heet « Overgang tot de nieuwe school » en laatst van al de bende van « de nieuwe Richting ».

Waarlijk België heeft, vóór onzen tijd, nooit de perken van zijn eigen rijkdom aan schrijvers gekend, zóóveel ! en zóóveel soorten !

In 't besluit van het artikel krijgen we nóg eene nieuwe schikking ten beste, we worden door P. Tack in een ander hoekje meegenomen en van daaruit laat hij ons zien dat, indien we de rijen, niet meer vlak, maar schuin willen bekijken, er nog eene orde onder de soldaatjes te bespeuren valt, namelijk, dat ze niet allen op denzelfden tijd geboren zijn en dat ze in vijf generaties vervallen.

Wat nieuws valt er uit dit hoofdstuk door P. Tack te vernemen?

Dat P. Tack naar alle waarschijnlijkheid niet katholiek is, dat hij nooit veel geld heeft gewonnen met boeken te schrijven, dat hij eene verbazend hooge poëtische vlucht en den adem, die kunstwerken schept, van iemand vereischt, vooraleer *hij* hem tot dichter uitroept en dat hij een hekel heeft aan alles wat niet algemeen Belgisch is.

't Overige uit zijn werk is streng objektief behandeld — net zooals het behandeld wordt — bij Coppman en Scharpé, bij Coremans, en anderen.

C. GEZELLE.

O. VAN HAUWAERT. *Het Nederlandsch tooneel*, bl. 55-91.

AD. HOSTE. *De Vlaamsche drukpers en boekhandel*, bl. 92-119.

MAURITS SABBE. *De Vlaamsche muziek*, bl. 120-132.

H. DE MAREZ. *De beeldende kunsten*, bl. 133-171.

J. DE WAELE *De bouwkunst*, bl. 172-183.

A. VAN WERVEKE. *Onze nationale kunstschatten*, bl. 184-245.

Dit laatste is een belangwekkend overzicht van wat er in de laatste eeuw gewerd van onze kunstgewrochten; hoe velen werden vernield, verknoeid en aan vreemdelingen verschacherd; wat er gedaan werd tot behoud en herstelling van kunstgebouwen en -voorwerpen. De meeste inlichtingen zijn getrokken uit *Bulletin de la Commission royale d'Art et d'Archéologie.*

E. VAN CAPPEL.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

— Le Comité-directeur de l'Émulation, dans sa séance du jeudi 4 juin, a nommé M. le Dr Oswald Rubbrecht membre de la Société.

— Nos membres ont reçu successivement, depuis la publication de notre précédente livraison, les deux ouvrages suivants :

Journal d'événements divers et remarquables (1767-1797), rédigé par Robert Coppieters, bourgmestre de Bruges et député des États de Flandre et publié sous les auspices de la Société d'Émulation par P. Verhaegen, conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles. Bruges, imprimerie de L. De Plancke, rue Sainte-Claire, 1, 1907. Grand in-8° de 438 pp. — Orné d'un portrait de Coppieters en héliogravure.

Voir un compte rendu plus haut, p. 214.

La Légende de Troie à la Cour de Bourgogne. Études d'histoire littéraire et de bibliographie par Alphonse Bayot, attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, chargé de cours à l'Université de Louvain. Bruges, L. De Plancke. 1908. In-8° de 51 pp.

Voir une notice plus bas, dans la *Bibliographie*.

Sociétés savantes et Congrès.

— **Commission royale d'histoire.** — Le tome XI (1e partie) de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés*, rédigé par MM. Bormans et J. Halkin a été publié en 1907. « Ce volume, dit le Rapport de la Commission royale d'histoire, dont la seconde partie (1259-1350) est prête pour l'impression et ne tardera pas à paraître, comprend la première moitié du supplément définitif de l'ouvrage. Il s'étend de l'année 98 à l'année 1250. Il en marquera aussi l'achèvement. La Commission a renoncé en effet à conduire la *Table* jusqu'à l'année 1500, comme elle en avait eu d'abord l'intention. Cette décision s'explique par la publication des *Catalogues d'actes* de nos anciens souverains qui se trouve dès maintenant en préparation. »

« Nous espérons de plus pouvoir faire paraître très prochainement le premier volume de la *Collection des Obituaires belges*, et nous nous occupons activement d'achever les travaux relatifs à la confection des *Catalogues d'actes* » (CRHBull. 1908, t. LXXVII, p. IV-V).

Sont encore sous presse : le tome II du *Spiegel Historiael de Lodewijk van Velthem* de MM. W. De Vreese et H. Vander Linden ; et le tome II du *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre* de MM. G. Espinas et H. Pirenne.

— **La Société d'Archéologie de Bruxelles** a excursionné à Bruges et à Damme le 21 juillet dernier. Elle a visité l'Exposition de la Toison d'Or, l'hospice de la Poterie, les monuments de Damme et, au retour, l'église de Jérusalem à Bruges. Un rapport très intéressant de cette excursion se trouve inséré dans l'*Annuaire* de la Société, 1908, p. 29-37.

— Les rapports de la **Commission de l'art à l'Académie des sciences de Cracovie**, 1907, t. VII, contiennent une notice importante sur Jean Gossaert dit Mabuse. Il résulte des comptes de la Cour de Saxe que ce peintre résida pendant quatre ans à la Cour de Frédéric le Sage et fit partie d'une ambassade, envoyée en juillet 1494 à Cracovie, à l'occasion d'un projet de mariage de la fille du roi de Pologne avec Georges le Barbu, prince de Saxe. Le peintre était chargé de faire le portrait de la princesse. Cette œuvre est perdue. Un des tableaux décrits dans les comptes susdits se trouve dans la galerie de Dresde. Un autre du même artiste appartient au musée de Berlin. (RAC. 1908, 5e sér. t. IV, p. 123.)

Notes bibliographiques.

— **Een nieuw handschrift van « Reinaert De Vos »**. — Er bestaat in Duitschland een Berek door de Academie der Wetenschappen te Berlijn belast om een onderzoek in te stellen naar alle in verschillende binnen- en buitenlandsche boekerijen nog aanwezige en onuitgegeven Duitsche handschriften ; een onderneming in den aard van W. de Vreese's *Bibliotheca Neerlandica Manuscripta*. Onder anderen had Dr H. Degering, assistent aan de Universiteits-Bibliotheek te Munster, de opdracht, de boekerijen der Rijnprovincie te doorzoeken. Zoo kwam hij op het kasteel van den vorst van Salm-Reifferscheidt-Dyck te Dyck nabij Neuss, tegenover Dusseldorf en ontdekte daar, behalve een handschrift van Maerlant's *Der Naturen Bloeme*, een nieuw volledig handschrift van *Reinaert De Vos*.

Dat deze vondst van het allerhoogste belang is voor de geschiedenis onzer letterkunde en dat dan ook het nieuws ervan algemeen door de Middelnederlandsche taal- en letterkundigen met geestdrift vernomen werd, zal niemand verwonderen, die weet eenerzijds dat *Reinaert* het meesterstuk is onzer middeleeuwsche letterkunde en een der weinige Nederlandsche werken die in de wereldlitteratuur zijn overgegaan; en anderzijds dat men tot heden zich moest getroosten met een zeer gebrekkigen tekst, vol duistere en twijfelachtige plaatsen.

Zooals men weet, benevens het meesterlijk gedicht van *Willem* (omstreeks het midden der XIII^de^ eeuw), bestaat een tweede, van veel minder gehalte, dat de omwerking en voortzetting is van het eerste en geschreven werd op 't einde der XIV^de^ eeuw.

Welnu, van *Reinaert I* bestaat één enkel handschrift. Eeuwen lang was het onbekend blijven berusten op de boekerij van het kasteel te Comburg, toen het in 1805 aldaar ontdekt en naar de Kon. Bibliotheek te Stuttgart overgebracht werd. Ongelukkig is het een zeer slordige kopij uit de XV^de^ eeuw. In 1858 werd te Deventer een inkunabel gevonden uit 't jaar 1473, bevattende den « *Reynardus vulpes* », een vertaling van Reinaert I in latijnsche verzen, gemaakt in 1272 door Balduinus Juvenis (Boudewijn de Jonghe). Eindelijk, in 1889 vond men te Darmstadt een dubbel blad met 287 verzen van Reinaert I.

Het eenig volledig handschrift van *Reinaert II* werd in 1825 door de Kon. Bibl. van Brussel te Londen aangekocht.

Dit was alles wat men tot heden bezat. Geen wonder dat de tekst van onzen wereldberoemden *Reinaert* op vele plaatsen twijfelachtig en onverstaanbaar bleef, ondanks de pogingen door geleerden als : Jonckbloet, De Vries, Martin, Verdam, Franck, Van Helten, Muller, Leonard Willems, in de laatste vijftig jaar aangewend tot het critisch herstellen van den vermoedelijken oorspronkelijken tekst. Nu hebben we een tweede volledig handschrift van RI, vrij wat ouder dan het eerste (het dagteekent uit de eerste helft der XIV^de^ eeuw). Wel is waar is het schijnbaar niet vrij van leemten en feilen; doch het behoort tot een andere groep dan het Comburgsche handschrift, zoodat het mogelijk zal zijn tot een veel nauwkeuriger lezing te geraken en onzen Reinaert grootendeels in zijnen oorspronkelijken luister te herstellen.

Uit een ander oogpunt nog is het nieuwe handschrift van groot belang, te weten voor de letterkundige geschiedenis van het epos. Over de herkomst, oorsprongen en het samenstel ervan is tot hier toe veel geschreven en getwist geworden, juist omdat de proloog uit de

bekende handschriften zoo duister is. Nagenoeg algemeen was aanveerd dat zekere dichter met name WILLEM, die ook „ *Madoc* „ maakte en omstreeks het midden der XIIIde eeuw, in het land van Waes of in het land der Vier Ambachten leefde, een oud-fransch gedicht „ le Jugement du Renard „ in onze taal vertolkte, doch zoo meesterlijk, zoo eigenaardig en zelfstandig, dat zijn werk en het oorspronkelijk en al wat het dierenepos door geheel Europa ooit heeft opgeleverd, verre voorbij streeft.

In 1897 zette Leonard Willems de stelling vooruit dat Reinaert I bestaat uit twee helften, door verschillende dichters geschreven : een ouder oorspronkelijk stuk (RIB), en een jonger (RIA), uit het fransch vertaald. Dit laatste zou het werk zijn van *Willem*, die dan het oudere oorspronkelijk deel, min of meer omgewerkt, na zijn vertaling zou gevoegd hebben. De naam van den eersten dichter was, blijkbaar bij vergissing, in de verknoeide proloog achterwege gebleven. Het nieuwe handschrift bevat een nauwkeuriger lezing van de proloog en waarlijk, op de plaats door Willems vermoed, staat de naam van den dichter : AERNOUT. Aldus wordt W.'s meening bevestigd, zoodat *Willem*, die door allen „ vrij wel eenstemmig als onze voortreffelijkste middeleeuwsche dichter op een voetstuk gezet is, dit voetstuk onder zich voelt wankelen... „ Zoo schrijft Dr. J. Muller, Hoogleeraar te Utrecht. Doch tegen deze stelling brengt hij eenige bezwaren in en stelt, op zijne beurt, een andere opvatting voor, die ons echter minder waarschijnlijk voorkomt. Volgens hem „ zou AERNOUT een zeker (thans geheel verloren, althans onbekend) verhaal over Reinaert voltooid gelaten, WILLEM daarentegen een nieuw, gansch verschillend, nl. dit ons bekende geheele gedicht Reinaert I naar het Fransch bewerkt hebben... In dit geval zou aan WILLEM het auteurschap van onzen Reinaert I ten volle verzekerd blijven en AERNOUT zich moeten tevreden stellen met den roem, de onbekende dichter te worden van een onbekend gedicht ! „ Maar... aldus ook zou de roem en de verdienste van WILLEM en van onzen *Reinaert* grootelijks verminderen.

Hoe 't zij, de diplomatische en critische uitgave van het nieuwe handschrift, door Dr Degering, zal eerlang verschijnen en wellicht de oplossing van dit belangrijk vraagstuk mogelijk maken. Intusschen leze men de bijdragen van twee onder de beste Reinaertkenners : Dr J. W. MULLER, *Een nieuw handschrift van den Reinaert*. VKVH. 1908, bl. 109-188, en LEONARD WILLEMS, *La découverte d'un nouveau manuscrit du Reinaert*. GOGBull. 1908, p. 126-141.

E. VAN CAPPEL.

— Dans le *Jahrbuch der Königlich-preussischen Kunstsammlungen*, 1907, 2e livraison, M. E. von Bodenhausen, signale une œuvre sortie de l'atelier d'Hubert Van Eyck. Le tableau représente la crucifixion et fait partie de la collection du baron Franchetti de Vienne.

— Nous signalons aux historiens de l'art un article très intéressant de Melle Louise Dillion, paru dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1908, 3e pér., t. XXXIX, p. 303-318, intitulé : *La légende de Saint-Jérôme d'après quelques peintures italiennes du XVe siècle au musée du Louvre*. Cette étude montre, de façon excellente, les rapports qu'il y a entre la littérature légendaire et l'iconographie. Un travail analogue sur le légende hiéronymienne et les primitifs flamands serait également intéressante pour l'histoire de l'art et l'histoire littéraire.

— La *Bibliographia Belgica* ou bibliographie générale des Pays-Bas, rédigée par MM. F. Van der Haeghen, R. Van den Berghe, V. Van der Haeghen et A. Roersch a atteint, en 1907, son 179e fascicule.

Archives paroissiales.

— **Mgr l'évêque de Metz** vient d'adresser à son clergé la communication suivante :

« J'attire l'attention de Messieurs les curés sur la bonne tenue des Archives. Par suite du malheur des temps, nous avons, hélas, à regretter la perte de bien des documents importants, mais faisons tout ce qui dépend de nous pour conserver au moins ce qui nous reste encore. A cet effet, une armoire exclusivement réservée aux Archives de la paroisse est indispensable. Il faut ensuite faire le classement des documents, combler autant que possible les lacunes constatées dans les différentes collections. et faire relier celles-ci pour autant qu'elles s'y prêtent. Je voudrais enfin exprimer le désir que Messieurs les curés s'intéressent à l'histoire de leur paroisse, et recueillent tout ce qu'ils peuvent trouver ayant trait à cette histoire, en remontant dans ce travail aussi haut qu'il est possible. Si l'on ne peut, parce que les documents sont incomplets, reconstituer un passé lointain, il nous sera toujours facile de consigner, fût-ce au moyen des traditions locales, les événements qui se sont passés sous nos derniers prédécesseurs. Nous formerions ainsi le commencement d'une chronique paroissiale où désormais on prendrait soin d'inscrire tous les faits pouvant offrir quelque intérêt et quelque utilité pour ceux qui viendront après nous. C'est là un travail qui délasserait et qui rendrait

service aux générations à venir. Dans bien des diocèses, cette chronique paroissiale est prescrite ; mais en attendant, l'intérêt que nous portons tous à notre cher diocèse suffira pour nous faire commencer ce travail » [1].

— **Conservation des archives et monuments.** — Son Éminence le Cardinal Merry del Val, secrétaire d'État de S. S. Pie X, vient d'adresser à tous les évêques d'Italie la circulaire suivante, qui leur enjoint d'établir un commissariat diocésain pour les documents et monuments confiés à la garde du clergé.

MONSEIGNEUR [2],

L'urgente nécessité d'assurer et de régler la conservation des archives, des monuments et objets d'art confiés à la garde du clergé, a suggéré au Saint Père la pensée d'attirer sur cet important sujet l'attention et la sollicitude particulières de l'Épiscopat italien. Je remplis la mission que m'a confiée Sa Sainteté en notifiant à V. G. les dispositions et recommandations pontificales ci-après.

1. Dans tout diocèse l'Ordinaire devra constituer de manière permanente, un *Commissariat diocésain pour les documents et monuments confiés à la garde du clergé,* dans le but précis d'assurer et d'améliorer la conservation des objets ci-dessus indiqués, tant pour qu'ils ne soient pas aliénés que pour qu'ils soient conservés dans de bonnes conditions.

2. Le premier soin du Commissariat sera de rédiger un catalogue simple mais exact, tant des documents conservés dans les archives ecclésiastiques du diocèse, que des monuments et objets d'art gardés par le clergé diocésain. Ce double catalogue sera rédigé par le Commissariat respectif pour toute entité ecclésiastique (chapitre, paroisse, etc.), et pour tout lieu public destiné au culte. Une copie de ce catalogue sera conservée dans les archives locales (capitulaires, paroissiales, etc.), et une autre par le Commissariat lui-même, dans la Curie épiscopale.

3. Tout changement à faire dans l'état de l'objet catalogué, par suite duquel le catalogue deviendrait inexact sur ce point, sera ponctuellement notifié, avant d'être exécuté, par qui de droit (chapitre,

---

[1] *Revue ecclésiastique de Metz*, 1908, p. 326.

[2] Le texte est italien. Nous empruntons la traduction au *Canoniste Contemporain*, 1908, p. 343.

curé, etc.), au Commissariat respectif, qui devra enregistrer ce changement, sauf à faire éventuellement des observations dont on devra tenir le compte qui conviendra.

4. Le Commissariat donnera ses soins assidus à ce que la conservation dont il est question soit scrupuleusement assurée de la part du clergé auquel elle incombe. S'il constate quelque manquement, il en avertira aussitôt qui en est responsable; au besoin, il présentera un recours motivé à l'Ordinaire, qui ne manquera pas de s'informer et de pourvoir sans délai. D'autre part, l'Ordinaire ne manquera pas, à l'occasion de la Visite pastorale, de vérifier l'état des objets auxquels se rapporte la présente circulaire, et à son tour il en informera le Commissariat en vue des dispositions opportunes.

5. Le Commissariat diocésain sera composé d'au moins un Commissaire pour les documents et d'un autre pour les monuments. V. G. aura donc soin de procéder sans délai à cette nomination; elle pourra d'ailleurs adjoindre à l'un et à l'autre de ces commissaires une commission d'ecclésiastiques et de laïques compétents pour leur venir en aide.

6. L'Ordinaire saisira les occasions de donner des indications pratiques et de faire des recommandations opportunes au clergé gardien des objets dont nous parlons, afin qu'il puisse accomplir le mieux possible son mandat. De son côté, le Commissariat s'empressera de recommander la diffusion de manuels bien faits, comme aussi de précis des règles pratiques pour ce même objet. De plus, considérant les nombreuses et souvent frauduleuses tentatives d'achat ou d'échange, etc., de la part des trafiquants, l'Ordinaire maintiendra rigidement les dispositions canoniques en vigueur contre les aliénations, échanges, etc.; ainsi que son propre droit et devoir de reconnaître et d'agréer tout acte extraordinaire d'administration de ce genre.

Telles sont les dispositions que le Saint Père recommande au zèle de l'Épiscopat italien, comme directions fondamentales pour l'accomplissement toujours plus exact de la charge grave et très honorable qui incombe au clergé pour la garde des trésors de l'histoire et de l'art. Sa Sainteté est certaine que ces directions seront promptement et pleinement suivies et qu'elles amèneront des améliorations nouvelles, pour l'honneur et le maintien des glorieuses traditions de l'Église.

Je saisis avec plaisir cette occasion de me dire, avec les sentiments de l'estime la plus distinguée, de V. G., le très dévoué.

Rome, 12 décembre 1907.

R. Card. Merry del Val.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Furnes.** — L'église de *Sainte-Walburge* à Furnes a eu les honneurs d'un grand débat. Voici de quoi il s'agit. Nos lecteurs savent qu'en ces dernières années l'église a été agrandie : on a construit en effet le transept et une partie de la nef.

Ces travaux achevés, on s'est aperçu que les nouvelles parties ne seront d'aucune utilité aussi longtemps que la disposition actuelle du chœur subsiste. Celui-ci est en effet clôturé par des stalles du XVIIme siècle, surmontées du côté de la nef d'un jubé.

La Commission royale des Monuments décida de démonter le jubé et une partie des stalles obstruant l'entrée du chœur. C'était un essai.

C'est à ce moment que sont entrés en lice des journalistes plus ou moins au courant et à la hauteur de la question. « *La Chronique* » a, croyons-nous, ouvert le feu dans son n° du 7 avril. Le journal bruxellois constate d'abord que les travaux d'agrandissement ont « *au moins été exécutés proprement* ». Ah ! — Ensuite, il annonce la disparition des stalles et de la chaire à prêcher. Ces renseignements inexacts (combien !) servaient d'excuse à une diatribe où nous ne relèverons que cette jolie phrase : « Ces abominables pratiques ont la vie dure, — et cela s'explique, si l'on songe à la mentalité de ceux qui les préconisent et s'obstinent à les appliquer. »

Cette historiette si exacte (?) fit naturellement le tour de la plupart des journaux, qui y ajoutèrent, chacun à son tour, des épithètes plus ou moins aimables à l'adresse de la Commission des Monuments.

Le 19 avril, *La Presse* publia une correspondance qui remit assez bien les choses au point :

« Que demandait ici la science et l'art ?

Ne rien « détruire », donc pas de vandalisme.

Sauver l'ensemble artistique par le « déplacement » d'un détail artistique.

C'est ce qu'on vient d'entreprendre : les orgues ont été démontées et seront « reconstruites » au fond de l'église où elles feront le meilleur effet : les stalles seront « conservées » aux deux côtés latéraux du chœur, dont l'entrée sera « dégagée » et « restaurée » artistiquement en rapport avec l'ensemble. »

D'un autre côté *la Métropole* du 27 avril écrivait :

« Il ne serait pas impossible qu'une proposition fût faite, dans le but de conserver la clôture du chœur tout en élargissant l'entrée de celui-ci, de manière à faciliter la vue du maître-autel ».

Sur ces entrefaites on fit circuler à Furnes une pétition demandant

la remise des quatre stalles enlevées. Il nous revient que cette pétition fut retirée à cause du manque de signatures !

Il nous plait de constater ici qu'aucun des journalistes qui protestent « à cause de leur respect des œuvres du passé » n'a élevé la voix quand on a fait disparaître les peintures décoratives si intéressantes de l'église de Sainte-Walburge.

Le 30 avril, la Commission des Monuments fit rapport sur l'essai de dégagement du chœur qu'elle avait ordonné. Elle conclut à la reconstruction de l'orgue au fond de l'église et sur un nouveau jubé, — et au maintien de l'état primitif des stalles.

La Commission se plaint aussi de n'avoir pas été écoutée au sujet du maintien des peintures ornementales.

Egée étudie à son tour la question dans « *Le XXme Siècle* » du 25 mai. Il préconise franchement le dégagement de l'entrée du chœur. Le jubé est « une paysannerie achevée »....

« Mieux vaudrait, il faut oser le dire, enlever les stalles que de conserver au culte, c'est-à-dire à l'objet final de l'édifice une gêne permanente. »

Mais, il y a un remède : « Il consisterait à déplacer les stalles. Du chœur elles iraient occuper le fond de la nef, où elles s'adapteraient fort bien. »

***

La *Revue de l'art chrétien* s'est occupée de l'enlèvement des stalles dans sa 3me livraison, parue fin mai :

Elle contient deux lettres ; dans la première M. R. de Spot se déclare partisan de l'état primitif. Les stalles sauvées « par nos pères, lors de la tourmente révolutionnaire de 93, succombent maintenant sous les coups de hâche de nos démolisseurs modernes. »

Dans l'autre, M. H. De Ruyter, curé de Sainte-Walburge, donne des renseignements sur les différents projets et il ajoute : « Nombre de savants en archéologie chrétienne sont déjà venus, et tous ont admiré l'heureux effet produit par les premiers travaux » c'est-à-dire par l'essai de dégagement.

Commentant ces deux communications, M. Cloquet se rallie au maintien de l'état ancien « par respect des souvenirs du passé ». « C'est au nom de l'archéologie plutôt qu'au nom de la liturgie, que nous aurions plaidé en faveur du statu quo » (1).

(1) Ne serait-ce pas le cas d'appliquer les excellents principes exposés par M. l'abbé Lemaire dans l'article que nous signalons dans la bibliographie, n. 343. « *Faut-il conserver les œuvres d'art de nos églises ?* » C. C.

Voilà le résumé de la discussion; nous ne croyons pas qu'à ce moment une décision ministérielle soit intervenue.

Les lignes ci-dessus étaient imprimées, quand, lors d'un voyage à Furnes, nous avons appris que les ministres compétents ont décidé le dégagement du chœur, c'est-à-dire l'enlèvement du jubé et des stalles posées en retour, entre les piliers terminaux du chœur. En effet, le travail est en voie d'exécution : le chœur est démasqué et on travaille au raccomodage de la base des piliers, si malheureusement abîmés lors du placement du jubé. Celui-ci prendra place au fond de l'église.

L'effet des travaux exécutés est des plus heureux : la majestueuse architecture du chœur apparait dans toute sa beauté ; les piliers du transept montrent toute l'élégance de leurs lignes ascendantes, l'ensemble produit chez le spectateur une jouissance esthétique inoubliable.

A notre humble avis, la solution à laquelle les ministres se sont arrêtés, est la bonne. Il est en effet, pour le moins étonnant, de sacrifier l'ensemble d'un bel édifice à une partie du mobilier.

H. H.

— **Nieuport.** — Le « *Nieuwsblad van Nieuwpoort* » du 7 mars 1908, s'occupe du souhait que nous avons exprimé dans les AnEm. de novembre dernier (p. 445) par rapport aux chapiteaux abandonnés dans le cimetière. Ce souhait est exécuté depuis l'été dernier, dit le *Nieuwsblad* : en effet, au moyen de débris divers on a construit une colonne à l'endroit où s'arrêtait la quatrième nef de l'église.

Nous nous permettrons de faire remarquer au *Nieuwsblad* que lors de notre visite du 7 octobre dernier, la colonne en question était déjà érigée, et que les belles sculptures trainaient encore au cimetière.

De grâce donc, que le musée s'ouvre pour elles.

H. H.

— **Bruges.** — *La chapelle du Saint-Sang.* — Les travaux entrepris à la chapelle sont achevés. La voûte en plâtre a été remplacée par une voûte lambrissée et surmontée d'une nouvelle toiture. L'enduit des murs a été renouvelé, et, grâce à un échange de vues qui eût lieu dans « *La Patrie* », les trois fausses portes ornant le sanctuaire, ont disparu. En enlevant l'ancien enduit, les seuils primitifs des fenêtres ont été retrouvés et remis en état ; on a aussi mis à nu dans le mur nord contre le jubé, les restes d'un petit arc construit en tuf.

La chapelle sera polychromée d'ici peu de temps.

Dans son n° du 2 mai, « *Burgerwelzijn* » décrit ainsi les travaux exécutés : « De groote kapel heeft haar schoon houten gewelf zien ontdoen van de laag roet en vuilnis door jaren en jaren daarop aangekleefd. »

Sans commentaires.

O.

— **Damme.** — Au cours de travaux intérieurs exécutés dans une maison à façade brugeoise, située dans la rue longeant l'hôtel-de-ville, on découvrit les montants d'une ancienne cheminée. Le propriétaire M. Dombrecht, fit pousser les recherches, et eut le bonheur de mettre à nu l'ordonnance complète et presque intacte d'une cheminée du commencement du XVIe siècle. Elle a une largeur extérieure de 2^{m}89. Les montants en pierre blanche posant sur un socle, sont moulurés au moyen de gorges et d'un boudin à listel; dans les gorges se développe un riche rinceau de feuilles et de grappes de vigne. Ces jambages sont surmontés de corbeaux décorés de scènes que pendant un grand nombre d'années nos sculpteurs brugeois affectionnèrent ; nous en retrouvons une grande variété dans les cheminées et les consoles de la fin du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIe siècle. Le jambage droit de notre cheminée porte donc un homme et une femme se faisant la cour, tandis qu'à l'autre nos deux personnages se boudant sans doute, se tournent le dos ; la jeune femme en outre caresse un chien, pour montrer peut-être qu'elle a de quoi se consoler de l'abandon de son mari. Ces deux corbeaux portent un abaque de 0^{m}085 de hauteur, décoré d'un rinceau de vigne analogue à celui des montants.

Sur les jambages pose un linteau en dos d'âne et en pierre blanche mesurant 0^{m}56 au milieu et 0^{m}34 aux extrémités. La moulure du linteau est garnie d'un rinceau de vigne, dans lequel courent des bestioles, taillé d'une manière vraiment superbe, avec une finesse et une délicatesse remarquables. Chose assez rare, un encadrement est ciselé tout autour du linteau. Un arc en briques le surmonte. La hotte est droite et construite en briques de couleurs mélangées mesurant 0^{m}19 $\times$ 0^{m}045 $\times$ 0^{m}09. Elle était recoupée primitivement au milieu par un cordon saillant portant aussi un rinceau de vigne ; le retour gauche seul a été conservé, et un morceau du retour droit où se voit le pied chaussé d'un homme qui se jouait dans le rinceau. Cette pierre porte dans sa partie engagée une marque de tâcheron. Contre le plafond se voient deux encorbellements en briques moulurées supportant les jambages de la cheminée de l'étage.

Le fond en briques de l'âtre était arrondi; les amorces existaient; les briques mesurent de $0^{m}28$ à $0^{m}31 \times 0.08 \times 0.14$.

La cheminée de l'étage est remarquable aussi. M. A. Heins en a reproduit un croquis. (*L'ancien foyer dans les Flandres*, fig. 19.)

H. Hoste.

— **Wenduyne.** — Lors des premières fouilles faites dans la partie antérieure de l'église, M. l'architecte Depauw, qui s'occupe de la restauration, a trouvé, à $0^{m}40$ en dessous du niveau actuel, des carreaux triangulaires. Ces carreaux polychromés, de 7 à 8 dessins différents, datent du commencement du XIII[e] siècle.

Tout récemment dans la partie postérieure de l'église (partie primitive), il vient de mettre à nu dans la nef centrale, des carreaux semblables. Cette découverte présente sur les précédentes cette particularité que les carreaux constituent un ensemble de pavements d'un dessin des plus heureux.

Des tombeaux ont été trouvés au-dessus du pavement précité; ils datent du XVII[e] siècle; ils sont constitués par des murs, d'une demi-brique d'épaisseur, badigeonnés à la brosse, et ne portent en guise de polychromie qu'une simple date. — RAC. 1908, 5[e] sér., t. IV, p. 71.

Chronologie médiévale en Flandre.

— M. le Professeur H. Pirenne nous adresse une aimable lettre qui contient une petite rectification à notre précédent article sur la chronologie (AnÉm., t. LVIII, p. 103 n.). Afin de dissiper tout malentendu, nous la communiquons bien volontiers à nos lecteurs :

« Je vous remercie de m'avoir envoyé votre nouvelle note sur la chronologie médiévale en Flandre. Je l'ai lue avec beaucoup d'intérêt. Pas plus que vous je ne doute que le style pascal n'ait pas été employé en Flandre au XI[e] siècle. Mais la charte que je cite et où il est question d'une donation faite à Bruges par Robert II le 19 décembre 1087 et le 8 janvier suivant, n'est pas une charte *flamande*. Elle émane de Rainard, abbé de Saint-Nicolas des Prés sous Ribemont *au diocese de Laon*, dans lequel on suivait alors le style pascal. L'abbé dit même qu'il l'a écrite de sa main. Comment n'aurait-il pas employé le comput qui était le sien ?

La charte se trouve imprimée dans le *Cartulaire de l'ancienne abbaye de Saint Nicolas des Prés sous Ribemont*, publié par H. Stein (S[t] Quentin, 1884), p. 52.

Je ne sais si vous jugerez utile de faire connaître cette petite rectification aux lecteurs des *Annales*. En tous cas, vous voyez que vos observations étaient sans objet en ce qui me concerne. »

Nous sommes heureux de nous trouver d'accord avec le distingué Professeur sur le fond de la question en litige. Si nous avons relevé une ou deux phrases de l'article de M. Pirenne, c'était moins dans le but de redresser ce que nous croyions être des erreurs très incidentes, que parce que deux données chronologiques fournies par son article avaient été pour nous le point de départ de recherches qui nous ont fourni des preuves nouvelles de l'emploi du style de Noël en Flandre.

Si notre première observation est sans objet en ce qui concerne M. le Professeur Pirenne, nous osons espérer qu'elle peut avoir une certaine utilité pour expliquer des cas analogues. Et si jamais des études ultérieures venaient à établir que le comput pascal n'était pas suivi au diocèse de Laon au XI[e] siècle — nous ignorons jusqu'à quel point les recherches ont été poussées [1] — notre observation, croyons-nous, garderait toute sa valeur au moins quant aux faits.

C. CALLEWAERT.

Nécrologie.

— Un des membres les plus anciens de la *Société d'Émulation*, M. J.-C. Brouckaert, est décédé à Courtrai, le 2 avril dernier. Né à Courtrai le 1 novembre 1836, M. Brouckaert était président du Mont-de-Piété et administrateur du Bureau de bienfaisance ; il était également membre de la Commission d'hygiène et de la Commission médicale locale, et proviseur de l'Hospice S[t]-Joseph. Officier de l'Ordre de Léopold, il était encore décoré de la croix civique de 1[re] classe et de la médaille commémorative.

---

[1] La seule charte épiscopale de Laon dont nous nous rappelons avoir spécialement examiné la date, fut donnée en faveur de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai : elle est datée d'après le comput de Noël. Voir *Les origines du style pascal en Flandre*. Extrait des AnÉm. t. LV, 1905, p. 32, note 2.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. [1]

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

192 **[LVI, 229.] C. Callewaert.** *Recherchons les anciens cartulaires de la Flandre.* (AnEN. 1907, t. III, p. 451 = F. de C[oussemaker].)

193 **[LVII, 1.] C. Callewaert.** *Anciens cartulaires de Flandre.* (AnEN. 1907, t. III, p. 455 = F. de C[oussemaker].)

---

[1] La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article ; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Dorénavant les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne seront plus renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

194 **E. Laloire.** *Les archives en Belgique.* Notice sommaire, avec préface de J. Cuvelier. (Extrait de l'Annuaire de la Belgique scientifique, artistique et littéraire, 1907-1908.) Bruxelles, Hayez, 1907, in-8, 20 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 69 = E. Fairon.)

195 **C. Constant.** *Simancas.* — RHist. 1908, t. XCVI, p. 50-68.

M. Constant retrace, à grands traits, l'histoire du château et de la ville de Simancas, depuis l'époque romaine jusqu'au commencement du XVI[e] siècle.

Charles-Quint conçoit le projet de transformer le château de Simancas en dépôt d'archives ; son fils Philippe II l'exécute et y nomme comme archiviste Diego de Alaya. L'œuvre de Charles-Quint et de Philippe II fut continuée par leurs successeurs. Lors de l'occupation de l'Espagne par Napoléon, de nombreux documents furent transportés à Paris ; la plupart de ceux-ci furent rendus après la chute de l'empire.

Le règlement de 1844 permit aux historiens de toutes les nationalités de faire des recherches dans les archives de Simancas. Celles-ci toutefois sont d'un accès très difficile, et l'absence de répertoires et de bons catalogues y rendent les recherches fort longues. Notre célèbre historien Gachard y a travaillé plusieurs mois, et dernièrement la Commission royale d'histoire a chargé M. Lonchay d'une mission aux mêmes archives. Voir AnÉm. [LVII, 358.] P. v. d. W.

196 [LVII, 357.] **H. Stein.** *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France.* (AB., 1908, t. XXVII, p. 74 = A. P[oncelet] ; RQH., 1908, t. LXXXIII, p. 6631 = J. Besse ; RIPB. 1908, t. LI, p. 265 = H. Pirenne : « remplace tous les travaux similaires parus depuis plus d'un demi siècle ».)

197 **S. Bormans** et **J. Halkin.** *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.* T. XI, 1[re] partie. (Supplément général à la Table chronologique des diplômes imprimés concernant la Belgique. T. I à X, années 98 à 1250). Bruxelles, F. Imbreghts, 1907, in-4, x-926 p.

V. plus haut, *Chronique*, Commission royale d'histoire.

198 [LVII, 203, 204.] **R. P. Van den Gheyn,** S. J. *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique.* T. VI. (ABelges. 1908, t. X, p. 1-2 = U. Berlière.)

199 **J. Van den Gheyn,** S. J. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.* Tome VII : histoire des pays. Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique (hist. générale). Bruxelles, Lamertin, 1908, 675 p. Fr. 12.

Ce volume concerne l'histoire des États Européens et surtout l'histoire générale de la Belgique : les trois premiers pays ne

fournissent pas en tout cent numéros, plus de six cents sont consacrés au nôtre.

200 **J. Wils.** *Note sur quelques documents conservés à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.* — CFFBull. 1908, p. 281-288.

Dépouillement des six premiers volumes du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles* publié par le R. P. Van den Gheyn, en vue de signaler les documents qui se rapportent au diocèse de Thérouanne, à ses évêques, et à quelques ordres religieux établis à Dunkerque.

201 [LVII, 472.] **A. Cauchie.** *Inventaire des Archives de Marguerite de Parme...* (ABelges. 1907, t. IX, p. 284.)

202 **J. Paz.** *Inventaires des requêtes privées du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne (XVIIe siècle).* — CRHBull. 1907, t. LXXVI, p. 281-384. (ABelges. 1907, t. IX, p. 285; RQH. 1908, t. LXXXIII, p. 661 = C. Callewaert.)

Ces requêtes sont pour la plupart des demandes de faveur, surtout de concession ou de réhabilitation de noblesse, adressées par un grand nombre de familles belges à la Cour de Madrid, dans le courant du XVIIe siècle. Elles sont inventoriées par ordre alphabétique des noms de familles. On sera ainsi mis facilement sur la voie pour trouver beaucoup de détails concernant la biographie et l'histoire héraldique et nobiliaire de nos provinces.

C. C.

203 [LVII, 362.] **Dehaisnes** et **Finot.** *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790.* (ABelges. 1907, t. X, p. 233-235 = E. Matthieu; cf. pour la 1re partie : *Ibid.* 1900, t. X, p. 2-3 = E. Matthieu.)

204 [LVII, 511.] **O. Bled.** *Regestes des évêques de Thérouanne. 500-1533.* T. II. (ABelges. 1908, t. X, p. 29-31 = U. Berlière : « un premier jalon pour une œuvre définitive », indique des corrections à la liste des dignitaires.)

Cf. quant au t. I [LV, 394].

205 [LVII, 202.] **H. Coppieters Stochove.** *Regestes de Philippe d'Alsace.* (AnEN. 1907, t. III, p. 619-620 = A. de Saint-Léger.)

206 **M. H. van Visvliet.** *Inventaris der rechterlijke archieven van Middelburg.* Middelburg, J. C. et W. Altorffer, 1906, in-8. (NAB. 1906-1907, t. XV, p. 168-172 = P. Van Meurs.)

207 **R. Fruin.** *Beschrijving eener verzameling oorkonden, voorkomende in het cartularium van Jan Ruychrock.* — Verslagen omtrent 's rijks oude archieven (1906), 1907, t. XXIX, p. 237-269.

Regestes de 112 chartes relatives à Jean Ruychrock, secrétaire de Philippe le Bon, mis au service de Jacqueline de Bavière. 2 sept. 1437-2 déc. 1445.

208 [LVII, 363.] **M. Gossart.** *Catalogue historique et critique des incunables d'origine néerlandaise conservés à la Bibliothèque communale de Lille.* (AnEN. 1907, t. III, p. 469-471 = M. E. Barry: Résumé de la soutenance et des objections de MM. Langlois, Petit-Dutaillis, de Saint-Léger.)

209 **H. Macqueron.** *Bibliographie du département de la Somme.* T. II. Amiens, Yvert, 1907, in-4, 619 p., pl.

210 **Volkskundige** *boekenschouw. Bibliographia Folklorica.* 1908. I, IV-40 p. Bijblad aan B. 1908, t. XIX.

Verzameling van alles wat binnen den laatsten tijd (in en korts vóór 1908) verscheen, van of aangaande West-Europeesche folklore, benevens eene inleiding door Dr L. De Wolf over voorwerp van Folklore, schikking en grenzen der bibliographie. De eerste bijdrage, in beide nederlansche en latijnsche taal zeer keurig opgesteld, bevat 322 nummers.

211 [LVI, 10, 142, 365; LVII, 473.] **L. D. Petit.** *Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des vaderlands, in tijdschriften en mengelwerken tot op 1900 verschenen.* 5e (slot-) aflever. Leiden, Brill, 1908, in-8, coll. 1213-1638, p. 1-10. (ABelges. 1908, t. X. p. 77 = J. L[aenen].)

212 **Rafael Altamira.** *Bulletin historique. Espagne.* Années 1901-1906. — RHist. 1908, t. XCVII, p. 360-393.

Fait connaître le mouvement des études historiques en Espagne pendant ces cinq dernières années : publication de textes et de documents, ouvrages généraux, monographies. Plusieurs de ces ouvrages intéressent les historiens belges. P. v. d. W.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

213 [LVI, 367.] **J. Beck.** *Le musée flamand du Trocadero.* (AnEN. 1907, t. III, p. 458-459 = E. B[ouchet].)

214 **M. de Franqueville.** *Les vieux moulins de la Picardie.* — SAPBull. 1907, p. 27-116. (RAC. 1908, 5e sér., t. IV, p. 185 = L. C[locquet].)

Histoire des moulins de cette région, depuis l'époque préhistorique aux temps modernes. Nombreux détails pleins d'intérêt. — Références insuffisantes.

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

215 [LVI, 243, 370.] **H. Nelis.** *Le commencement de l'année au Vendredi-Saint à Tournai au XIVe siècle.* (AnEN. 1907, t. III, p. 449 = F. de C[oussemaker].)

216 [LVI, 18, 244.] **C. Callewaert.** *Note complémentaire sur le commencement de l'année à Bruges.* (AnEN. 1907, t. III, p. 449-450 = F. de C[oussemaker].)

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire.*

217 [LVI, 372.] **G. Delépine.** *Les Cordons littoraux de la Flandre maritime.* (AnEN. 1907, t. III, p. 457-458 = E. B[ouchet].)
V. AnÉm. [LV, 15].

218 **Delépine.** *Origine des collines de Flandre.* Note. — CFFBull. 1908, p. 279-280.
Contrairement à l'opinion de MM. Cornet et Blanchard, M. Briquet (*Annales de la Société géologique du Nord*, 1907, avril et novembre), propose l'explication suivante de l'origine des collines de Flandre « les collines se sont conservées en vertu de l'inversion de relief, dans les points les mieux protégés contre l'érosion par la structure tectonique ». Cette théorie plus satisfaisante, laisse néanmoins place à plusieurs objections.

219 **M. Schweisthal.** *Histoire de la maison rurale en Belgique et dans les contrées voisines.* — AnAB. 1906, t. XX, p. 87-195 (suite au t. XIX, p. 431-447, fin). (ABelges. 1907, t. IX, p. 250-251 = G. Smets.)
Cf. AnÉm. [LVI, 25] et [LVII, 429].

220 **Inventaire** *des objets des collections* (de la Société), dressé par M. Vanderkelen-Dufour. — Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 1908, p. 53-80.
Classification, énumération, provenance (Pitthem, Denterghem, etc.).

221 **Bon A. de Loë.** *Rapport général sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société d'Archéologie de Bruxelles, pendant l'exercice 1906.* — AnAB. 1907, t. XXI, p. 477-483. (ABelges. 1908, t. X, p. 15 = G. Smets.)
Plusieurs de ces fouilles ont été entreprises en Flandre. Il résulte de l'exploration faite des tertres de Wytschaete et d'Elsendamme, qu'on se trouve en présence de mottes féodales. A Damme on a découvert un pot contenant 179 pièces de monnaie de Philippe le Bel. P. v. d. W.

222 [LVII, 374.] **J. Claerhout.** *La néolithique de la Flandre Occidentale.* (ABelges. 1908, t. X, p. 14 = G. Smets : « essai de synthèse très consciencieux »).

223 **Vte de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck.** *Les fouilles de Calmont.* — GOGBull. 1908, p. 118-126.

L'été dernier, des fouilles ont eu lieu à Calmont, dans le domaine de M. le Chev. Behagel sur le mont de l'Enclus, aux confins de la Flandre et du Hainaut. On a mis au jour six tombes, contenant des pierres, des poteries, des fibules, vestiges des différents cultes pratiqués par les habitants pré- et protohistoriques, notamment du culte des vieux Romains, du culte druidique, et d'un culte plus ancien. E. V. C.

224 **G. Willemsen**. *Note sur les fouilles effectuées à Thielrode en janvier 1908.* — ABAnBull. 1908, p. 109-112.

On a découvert dans les briqueteries de Thielrode : 1° une charpente calcinée, jointe au moyen de clous également calcinés et creux ; 2° le squelette entier d'un fossile, dans le Rupélien à une profondeur de 7 mètres.

225 **Adzo** [A. Dassonville]. *Plaatsnamen.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 113-124 ; 127-138.

Uitleg der plaatsnamen uitgaande op *(e)ghem:*

Desselghem. Anseghem, Avelghem, Tieghem, Tilleghem, Ooighem, Ooteghem, Rokeghem, Veerdeghem.

226 **Adzo** [A. Dassonville]. *Plaatsnamen van vreemden oorsprong.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 138-140.

Uitleg der plaatsnamen *Vracene*, *Varssenare.*

227 **E. Ulrix**. *De Germaansche elementen in de Romaansche talen. Proeve van een Germaansch woordenboek.* Gent, 1908, fr. 7.50.

228 **W. de Vreese**. *Een trits vlaamsche woorden verklaard.* — VKVA. 1908, bl. 33-55.

1. *Baskene* (te Gent), in West. Vl. *paschenie*, is een vervorming van het latijnsche meervoud *proscenia*, dat de rederijkers hebben geleerd van de Jezuiten, in wier schooldramas *proscenia* beteekent *tooneelschermen.*

2. *Goele.* naam gegeven aan een eend, is ontleend aan fr. *goulu* (= gulzig), dat ook in Fransche dialecten toegepast wordt op de eend.

3. *Pottekarie* heeft niets te maken met *pot* — oorspronkelijk ten minste — maar is ontstaan uit *apotekarij* = apotheek.

E. V. C.

6. NUMISMATIQUE, SIGILLOGRAPHIE.

229 [LVII, 224.] **G. Cumont**. *Monnaies trouvées dans les gisements côtiers de la Panne (Flandre occidentale).* (ABelges. 1908, t. X, p. 13 = G. Smets.)

230 [LVII, 381, 504.] **F. Bordeaux**. *Un des plus anciens poinçonnages du moyen âge.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 292-293 = A. De Witte.)

231 [LVII, 382.] **E. Caron**. *Demi-plaque d'Edouard II, comte de Bar.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 263 = A. De Witte.)

232 **Ch. Gilleman.** *Numismatique Gantoise. Médaille de Sainte-Marguerite et de Saint-Fiacre.* (Abbaye du Groenen Briel). — RBN. 1908, t. LXIV, p. 274-183.

A propos d'une médaille religieuse en plomb, de chétive apparence, où sont représentés Ste-Marguerite et St-Fiacre, M. Gilleman publie une excellente notice historique sur l'abbaye du Groenen Briel à Gand. C'est là en effet — on n'en peut douter — que cette médaille de dévotion se vendait : des reliques de Ste-Marguerite et de St-Fiacre — en flamand Friael — y étaient conservées, et ces deux saints y recevaient un culte spécial. M. Gilleman a complété sa notice par d'intéressantes données hagiographiques et iconographiques.

Cette étude montre tout le parti qu'il est possible de tirer d'une pièce de peu d'importance apparente ; elle peut être considérée comme un modèle, et il convient d'en louer l'auteur.

A. V. D. B.

233 **Ch. Gilleman et A. van Werveke.** *Numismatique gantoise. Cours et prix d'accouchement à Gand.* — RBN. 1908, t. LXIV, p. 78-103, 200-216 (*à suivre*). (ABelges. 1908, t. X, p. 22 = A. de Witte.)

MM. Gilleman et van Werveke depuis plusieurs années déjà étudient de commun accord la numismatique gantoise, et accompagnent leurs articles de nombreux extraits d'archives. Leur nouveau travail, dont nous analysons ici la première partie, a paru dans les 2 premières livraisons de l'année en cours de la RBN.

Jusqu'au milieu du 18e siècle, la pratique des accouchements était livrée en général à des sages-femmes ou à des chirurgiens-barbiers qui n'avaient reçu qu'une formation rudimentaire, et chez lesquels la science absente était remplacée par la routine ; aussi les accidents étaient-ils nombreux.

Un praticien de valeur, le Dr Damman, pour remédier à cet état de choses défectueux, sollicita, le 30 décembre 1771, l'autorisation d'ouvrir un cours public d'accouchements à Gand. Sa requête reçut un accueil favorable en juillet 1772 ; le cours, qui avait lieu deux fois par semaine et durait deux ans, s'ouvrit dans la salle du collège de médecine à l'Hôtel-de-ville de Gand, le 5 août. Il se terminait par un examen, qu'il fallait subir avec succès pour pouvoir pratiquer l'obstétrique soit dans la ville de Gand, soit au plat pays.

L'institution naissante faillit sombrer au bout de la première période de deux ans. Les élèves étaient peu nombreux, et l'enseignement de Damman subissait des critiques ; finalement les échevins se prononcèrent pour sa suppression. Heureusement, le gouvernement prit l'avis de l'Université de Louvain ; la réponse de celle-ci, arrivée en janvier 1775, fut nettement favorable à Damman et à ses leçons.

Entretemps un cours analogue avait été organisé avec succès à Ypres. Un chirurgien gantois, Jean Bernard Jacobs, qui y avait assisté, proposa, en février 1775 au collège du Vieux Bourg de Gand, d'entrer dans la même voie; le collège accepta, mais l'approbation du gouvernement ne suivit qu'au bout de trois ans. Enfin le 14 mai 1778, Marie-Thérèse institua deux cours publics distincts pour l'instruction des sages-femmes et des élèves en chirurgie, l'un pour la ville de Gand, l'autre pour le territoire de la châtellenie. Jacobs et Damman devaient toucher un traitement de 400 florins par an, et se fournir d'instruments et d'un mannequin à ressort; ils étaient tenus de donner au moins deux leçons d'une heure par jour, et de donner deux cours par an : l'un du 2 janvier au 17 février, l'autre du 1er juin au 16 juillet. Les élèves devaient suivre 4 cours consécutifs en deux ans.

L'article 7 du règlement organique permettait de distribuer annuellement deux médailles d'or, l'une à l'élève chirurgien, l'autre à l'élève sage-femme, qui subissaient le mieux l'examen de sortie après deux ans de cours.

Les leçons commencèrent au château des Comtes, le 2 janvier 1779. Les médailles devant servir de prix furent commandées à van Berckel dans le courant de la seconde année; il en fournit 12, revenant chacune à L. 8-6-4. La première distribution solennelle aux femmes eut lieu le 15 juillet; deux jours après, une médaille fut aussi offerte au seul aspirant chirurgien qui eût suivi les cours complets. Voici la description de ces pièces rarissimes :

Droit: Buste de l'Impératrice à droite, en voile de veuve, et en robe décolletée. Légende: MARIA THERESIA AUG. DVX BRAB. COM. FLAND. Sous le buste T. V. B.

Revers. La traditionnelle porte du château des Comtes, qu'étreint un lion; au-dessus : VETUS BURGUM GANDENSE. En bas, en deux lignes semi-circulaires : GENERI HUMANO CONSULENS ARTIS OBSTETRICIÆ LAUREA D. D.

L'utilité des cours d'accouchement ne tarda pas à attirer l'attention; dès 1779 les magistrats d'Audenarde et de Courtrai sollicitaient et obtenaient l'autorisation d'y envoyer de leurs administrés, en intervenant dans une part de la dépense. La châtellenie de Courtrai attribua même à l'élève qui avait obtenu le plus de succès, une modeste médaille, que l'on avait fabriquée à l'aide d'un jeton d'argent, entouré d'un ornement d'orfèvrerie et d'une inscription commémorative.

Les cours continuèrent en 1780 et 1781 dans les mêmes conditions que précédemment, mais ne furent suivis par aucun élève homme; il n'y avait donc à décerner cette année qu'une seule médaille d'or; pour donner plus d'éclat à la cérémonie, le collège décida de donner des 2me et 3me prix qu'on ferait de jetons d'argent, à l'exemple de Courtrai.

A cette époque, le magistrat du Franc de Bruges demanda à celui du Vieux Bourg des renseignements sur l'organisation des cours d'accouchement, et en créa à son tour dans son ressort, à Ghistelles et à Maldeghem, en 1782.

La même année le magistrat du pays de Sotteghem d'abord, puis celui de la ville et du pays d'Alost, furent autorisés à leur tour à envoyer des élèves aux cours organisés par le Vieux Bourg. Le local fut amélioré; 110 personnes pouvaient y prendre place. MM. Gilleman et van Werveke exposent en détail le fonctionnement interieur de l'institution pendant les années suivantes.

Les 12 médailles d'or livrées par van Berckel étaient épuisées en 1787; 12 autres lui furent commandées en 1788. Elles portaient, au droit — le buste de l'empereur Joseph II, et la légende : JOSEPHUS II. AUG. COM. FLAND. Le revers était identique à celui des médailles au buste de Marie-Thérèse.

(A suivre). A. V. D. B.

234 **Ed. Poncelet.** *Sceaux de la ville de Tournai, de ses échevinages et de ses jurisdictions.* — RT. 1908, t. IV, p. 61-68; 85-89 (*à suivre*).

235 **H. Boulanger.** *Lille en Flandre, ses sceaux, ses armes.* Lille, 1907, gr. in-4, 57 p., 26 pl., tiré à 16 exemplaires hors commerce.

236 **[LVII, 27, 231, 232.] J. Cuvelier.** *La matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 128 = P. Vanrycke; NA. 1907, t. XXXII, p. 797 = A. H.)

237 **[LVII, 28.] C. Callewaert.** *Le sceau du chancelier de Flandre Guillaume (1230-1231), avec un contre-sceau du chanoine Guillaume de Capella.* (AnEN. 1907, t. III, p. 455 = F. de C[oussemaker].)

238 **G. Bigwood.** *Sceaux de marchands Lombards conservés dans les dépôts d'archives de Belgique.* — RBN. 1908, t. LXIV, p. 217-236 et pl. IV. (*à suivre.*)

L'auteur de cet article s'est proposé de publier les sceaux de marchands italiens qui faisaient des opérations de banque dans les Pays-Bas au cours des XIIIme et XIVe siècles. Dans cette première partie de son travail, il traite des marchands florentins (Compagnie des Peruzzi et ses associés; Guy de la Coltibaldi, Philippe Eschalay, François Lupicine) et siennois (Compagnie des Gallerani), et donne au sujet de leurs familles quelques fragments généalogiques. Une notable partie des sceaux mentionnés se trouve aux archives de la ville de Bruges.

Le travail de M. Bigwood étant avant tout une étude de sigillographie, nous aurions voulu trouver dans les descriptions de sceaux et d'armoiries qu'il renferme une exactitude et une précision minutieuses; il est regrettable qu'elles soient souvent d'un vague extrême, et l'auteur semble ignorer jusqu'à l'existence même des règles du blason; la description du sceau de Barthélemy Fin (p. 236), pour n'en citer qu'une seule, n'a aucun rapport avec la réalité.

Le mémoire de M. Bigwood est accompagné d'une bonne planche, qui supplée en partie aux défauts que nous signalons.

A. D. M.

7. GÉNÉALOGIE, HÉRALDIQUE.

239 **Comte P.-A. du Chastel de la Howarderie.** *Crayons généalogiques Tournaisiens : les descendants de Marguerite de Rasse, femme de Charles Lefebvre, orfèvre.* — RT. 1907, t. III, p. 76-81, 97-101, 115-119, 127-131, 160-162, 175-197, 210-212; t. IV, 12-14, 27-30, 54-56, 89-91 (fin).

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (¹).

240 [LVI, 261.] **H. Nelis.** *Deux chartes de Charles le Bon pour l'abbaye de Saint-Bavon.* (AnEN. 1907, t. III, p. 450-451 = F. de C[oussemaker].)

241 [LVII, 32.] **Hoornaert-Callewaert.** *Les plus anciens documents des archives du béguinage de Bruges.* (AnEN. 1907, t. III, p. 448 = F. de C[oussemaker].)

242 **E. de Moreau-J.-B. Goetstouwers**, S. J. *Le polyptique de l'abbaye de Villers.* (Extrait des AHEB. t. XXXIII). Louvain, Smeesters, 1906, in-8, 238 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 74-75 = U. Berlière.)

Ce polyptique ou livre censier remonte à l'an 1272 et fut renouvelé sur l'ordre de l'abbé Arnoul de Ghistelles. Ce *Liber census* n'est pas un livre de comptes du monastère ou des granges qui en dépendaient ; il a pour but d'énumérer les cens, rentes et fermages que chaque centre rattaché à l'abbaye devait ou percevait. La topographie, la philologie et l'histoire des maisons

(¹) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

seigneuriales y trouveront des renseignements nouveaux. Une bonne table des noms de personnes et des lieux, des monnaies et mesures et un glossaire sont donnés en appendice.

Nous signalons cette édition très soignée à l'attention de nos lecteurs, comme modèle à suivre. L'on pourra d'ailleurs y puiser de nombreux renseignements sur l'organisation économique du domaine dans l'ordre cistercien, qui avait en Flandre deux abbayes importantes, les Dunes et Ter Doest. R. D. S.

243 **Ch. Petit-Dutaillis.** *Documents nouveaux sur l'histoire sociale des Pays-Bas au XVe siècle.* (*Lettres de rémission de Philippe le Bon*). — AnEN. 1907, t. III, p. 565-601 ; 1908, t. IV, 66-115 (à suivre).

Documents tirés de douze registres des chartes de l'audience des ducs de Bourgogne. (Arch. du Département du Nord.) Fonds inexploité. Données très curieuses sur les mœurs et sentiments populaires de la Flandre au XVe siècle.

244 **J. de Pas.** *Fondations pieuses de Jehan, dit Agneux et de Catherine de Lens, sa femme, 1453.* — SAMBull. 1907, t. XI, p. 749-756.

Fondations importantes, faites par des membres d'une des plus puissantes familles de St-Omer au XVe siècle.

245 **De kanunniken** *der Middelburgsche abdij in 1579.* — AZG. 1907, bl. 167-169.

Een bericht, voorkomende in de Resolutiën der Gecommiteerden raden van Zeeland, dd. 17 juli 1579, door notas toegelicht. Geeft inlichtingen nopens de kanunniken, die in 1579 nog in leven waren.

246 [LVII, 37, 388.] **A. Rodriguez-Villa.** *Correspondencia de la Inf. Archid. D^a Isabel Cl. Eug. de Austria con el duque de Lerma.* — Boletin de la real Academia de la historia. 1905, t. XLVII, p. 413-448 ; 1906, t. XLVIII, p. 5-40, 111-131, 185-214, 257-289, 337-373, 421-441 ; 1906, t. XLIX, p. 5-87. (Suite ; fin.) (ABelges. 1907, t. IX, p. 257-258.)

247 **Th. Sevens.** *Sweveghem.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 382-390.

Naar eenige bij toeval ontdekte vellen uit eene rekening van 1721-22. Wetenswaardigheden over den stoffelijken toestand der ingezetenen, klokken en kerkuurwerk, en gemeentebestuur.

248 [LVI, 44, 272.] **A. De Poorter.** *Een inventaris van 't jaar 1752.* (AnEN. 1907, t. III, p. 450 = F. de C[oussemaker].)

249 [LVI, 46 ; LVII, 39, 236.] **A. de St. Léger** et **Ph. Sagnac.** *Les cahiers de la Flandre maritime.* (HJ. 1907, t. XXVIII, p. 690.)

250 **A. Stein.** *Relations inédites sur la mission du prince d'Orange à Anvers au mois d'octobre 1830.* — CRHBull. 1906, t. LXXV, p. 105-136. (ABelges. 1907, t. IX, p. 157.)

Communiqués diplomatiques anglais.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

251 [LVI, 275, 391; LVII, 43, 391.] **Lodewijk van Velthem's** *voortzetting van den Spiegel historiael* (1248-1316) opnieuw uitgegeven door H. Vander Linden en W. de Vreese. T. I. (AnEN. 1908, t. IV, p. 116-118 = K. de F.)

252 [LVI, 392; LVII, 44.] **H. Lemaître.** *Chronique et Annales de Gilles le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai*, (1272-1352). (MA. 1907, 2e sér., t. XI, p. 281-282 = Etienne Clouzot.)

253 **A. Bayot.** *La légende de Troie à la cour de Bourgogne.* Études d'histoire littéraire et de bibliographie. (Publications de la Société d'Émulation de Bruges. Mélanges, I.) Bruges, De Plancke, 1908, in-8, 51 p.

I. M. Bayot veut faire la lumière sur l'auteur, le plan et les sources de la composition intitulée: *Recueil des histoires de Troyes*; il passe en revue les manuscrits et les éditions de cet ouvrage, dans le but d'en extraire toutes les indications possibles et d'assigner à chaque exemplaire son degré d'autorité. Ses conclusions sont: 1° Le livre III du Recueil est, presque intégralement, une de ces versions françaises de l'ouvrage de Gui de Colonne, *Historia destructionis Troiæ*, qui avaient vu le jour dans l'entourage de Philippe le Bon. 2° L'intention de l'auteur fut d'écrire 3 livres, sous le titre de *Recoeil des troyennes histoires*; mais l'ouvrage dans sa forme première ne comprit que les deux premiers livres. Il se fit ainsi que l'objet principal du récit, la légende de Troie, manquait à la composition. Dès avant 1469 l'usage s'établit de compléter le cadre resté vide du troisième livre, à l'aide d'une traduction de Gui de Colonne. 3° C'est Raoul Lefèvre, chapelain de Philippe le Bon qui composa les 2 premiers livres en 1464.

II. Les versions de la légende troyenne formaient un groupe important de la bibliothèque des ducs de Bourgogne. M. B., après avoir expliqué l'intérêt qui s'attachait alors à cette légende, examine, à l'aide des textes de différents inventaires, la série des manuscrits qui la contiennent; il les décrit, en refait l'histoire, les identifie s'il le peut et en dresse une classification provisoire.

A. D. M.

254 **W. de Vreese** en **Edw. Gailliard.** *Dietsche kalenders.* — VKVA. 1908, bl. 5-45.

Uitgave van twee kalenders, getrokken uit twee handschriftelijke gebedenboeken, berustende op de bibliotheek der Hoogeschool te Gent; voorafgegaan door eene grondige beschrijving. Beide kalenders zijn rijk aan rituëele aanwijzingen en merkweerdig in taal- en schriftkundig opzicht. De eerste kalender werd geschreven in 1483, te of in de buurt van Nijmegen. De

tweede dagteekent uit het jaar 1504 en schijnt herkomstig te zijn uit dit deel van Oost-Vlaanderen dat aan den rechter oever der Schelde gelegen is. E. V. C.

255 **K. Ceissens.** *Hasseltse „historiael" spelen : Coninck Balthazar. Die belegeringhe van Samariën.* (Leuvensche tekstuitgaven, n° 3.) Leuven, 1907. Fr. 2.80.

256 **Van den Gheyn,** S. J. *Un manuscrit de l'imprimeur gantois Robert de Keyser à la bibliothèque de l'Escurial.* — AnGOG. 1907, t. VIII, p. 89-108. (ABelges. 1908, t. X, p. 80 = H. Coppieters Stochove.)

V. AnÉm. [LVII, 336]. Voici le titre de cette curieuse compilation : „*Liber trium officiorum ex Salomone collectus et ex aliis locis sacris, matutino, vespere et completorio ex vita Salomonis secundum usum illustrissimi atque excellentissimi Regis Caroli ex Hispania sua redeuntis et proficiscentis in Germaniam ad Imperii susceptionem.*" On peut juger de la nature de cette œuvre par les versets du début de l'office.

Domine maria tua mihi aperias
Et navis mea annuntiabit laudem tuam
Deus in navigationem meam intende, etc.

Parti d'Espagne le 1er mai 1520, Charles-Quint aborda dans sa patrie le 1er juin et arriva à Gand le 6. C'est à cette occasion que Robertus Caesar ou de Keyser offrit son manuscrit à l'empereur. Le R. P. Van den Gheyn transcrit intégralement l'épître dédicatoire qu'il enrichit de notes précieuses; notamment à l'occasion de la mention d'un ouvrage inconnu de de Keyser *de nuptiis Leopoldi*, il donne au sujet de Léopold d'Autriche, évêque de Cordoue, (1541-1557) de nombreux renseignements recueillis dans cette ville. Suivent la description du manuscrit, de ses miniatures, de sa reliure; des extraits des comptes de Charles-Quint relatifs à ce volume; des données sur la personnalité de Robert de Keyser, tirées surtout de la correspondance d'Érasme, et d'où il appert que notre imprimeur littérateur était un humaniste érudit qui brigua même une chaire au Collège des trois-langues de Louvain et à l'Université de Tournai. A. D. M.

257 **F. Pyper.** *Leerstellige en stichtelijke schriften van Joann-Anastasius Veluanus e. a.* (Bibliotheca reformatoria neerlandica, éd. S. Cramer et F. Pyper. T. IV.) La Haye, M. Nyhoff, 1906, in-8, XI-616 p. Fl. 8. (RHE. 1907, t. VIII, p. 807-809 = Th. Van Oppenraaij.)

V. AnÉm. [LV, 425 ; LVII, 183.]

Le 1er ouvrage réimprimé par les soins du Dr. Pyper, est intitulé: „Corte Instruccye ende onderwijs hoe een ieghelic mensche met God ende zynen even naesten schuldigh es ende behoord te leven". Il a pour auteur un inconnu, Corneille

van der Heyden, prêtre et maitre-es-arts. Ce livre a paru à Gand, en 1545.

258 **De Spaansche Furie**, éd. F. J. Van den Branden. — AA. t. XXIV, p. 156-158 ; 241-246.

V. AnÉm. [LV, 36, 427 ; LVI, 269 ; LVII, 394.]

Zeker Gabriel Correas wierd gevangen genomen te Brugge op het aanklagen van Anthony Couvreur van Brugge « uit saecken van dat hy inde voorleden invasie en sacq deser stadt mede soude helpen hebben pilleren.., hebbende daeromme de Wethouderen van Brugge... gesonden aen uwe Eerw. (Borgemeesteren ende Schepenen der Stadt van Antwerpen) sekere huerlieden om te hebbene informatie preparatoir van de levene, conversatie, name ende fame des suppliants. »

259 **Isaäc da Costa**. *De slag bij Nieuwpoort*. (Klassiek letterk. panthéon N° 144.) Zutphen, 1908, Fr. 0,65.

260 **D. U. Berlière**, O. S. B. *Deux lettres de D. Alexandre Legrand, bénédictin de la Congrégation de St.-Maur.* — RBén. 1908, t. XXV, p. 107-112. (ABelges. 1908, t. X, p. 22.)

Détails sur des recherches faites au XVIIe siècle, dans les bibliothèques des Pays-Bas.

261 **Journal** *d'événements divers et remarquables (1767-1797)* rédigé par Robert Coppieters, bourgmestre de Bruges et député des États de Flandre, éd. P. Verhaegen. (Publications in-8° de la Société d'Émulation de Bruges.) Bruges, De Plancke, 1907, xix-438 p. avec 1 pl. h.-t. (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 214 = L. Ryelandt.)

262 [LVII, 52] **R. Dupont**. *De handschriftelijke kronijk van J. B. Rybens over Nieuwpoort.* (AnEN. 1907, t. III, p. 454-455 = F. de C[oussemaker].)

263 **Albert-Joseph Paridaens**. *Journal historique, 1787-1794*, éd. A. Wins. (Publications de la Société des Bibliophiles belges, séant à Mons). T. II. Dequesne-Masquillier, 1907, gr. in-8, x-336 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 235-236 = P. Poullet).

Sur le T. I. Cf. (ABelges. 1903, t. V, p. 222-223 = P. Poullet.)

264 [LVI, 390] **C. Callewaert**. *Prêtres français réfugiés en 1793-1794 à St-André-lez-Bruges.* (AnEN. 1907, t. III, p. 453 = F. de C[oussemaker].)

265 **P. de Vaissière**. *Lettres d'aristocrates*. Paris, Perrin, 1907, in-8, xxxviii-626 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 245-246 = A. De Ridder.)

« Les personnages, dont émanent ces lettres, sont divers, mais leurs impressions concordent sur la vie des émigrés en Belgique et l'accueil fait aux proscrits par nos pères ». (ABelges. l. c.).

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

266 [LVII, 395, 521.] **H. Pirenne.** *Histoire de Belgique*, t. III. (HJ. 1907, t. XXVII, p. 670-671 = Schdr. : analyse l'ouvrage; DWB. 1908, 1, bl. 149-153 = A. Fierens; RHist. 1908, t. XCVII, p. 412-418 = P. Frédéricq; NRHD. 1907, t. XXXI, p. 584-587 = G. Blondel; VSWG. 1908, t. VI, p. 141-144 = H. Siekeking; HVJS. 1907, t. X, p. 433-437 = E. Rachfall, recensions de la traduction allemande.

267 [LVI, 333, 449; LVII, 248.] **A. Cartellieri.** *Phillip II August.* T. II. *Der Kreuzzug.* 1187-1191. (RHE. 1908, t. IX, p. 348-352 = Ch. Terlinden.)

268 [LVI, 281, LVII, 75.] **K. Wenck.** *Philipp der Schöne von Frankreich, seine Persönlichkeit und das Urteil der Zeitgenossen.* (HVJS. 1907, t. X, p. 423-427 = Richard Scholz.)

269 [LVII, 533.] **O. Cartellieri.** *Ueber eine burgundische gesandschaft an den kaiserlichen und päpstlichen Hof im Jahre 1460.* (ABelges. 1908, t. X, p. 20-21.)

270 **Chr. Hare.** *The high and puissant princess Marguerite of Austria, princess dowager of Spain, duchess dowager of Savoy, regent of the Netherlands.* London, Harper, 1907, in-8, xvi-351 p. grav. h.-texte.

271 **H. Coninckx.** *Marguerite commémorée* (1507-1907). — CAMBull. 1907, t. XVII, p. 103-131 (ABelges. 1908, t. X, p. 65 = J. Laenen.) Courte notice sur la cour de Marguerite d'Autriche, où furent conviés et réunis de nombreux artistes de la Renaissance. L'auteur donne des détails intéressants sur l'entrée de la princesse à Malines, le 7 juillet 1507 et sur ses obsèques en 1530.

Nous y trouvons des renseignements sur le transfert de ses restes à Bruges et de leur transport à Brou, dans le magnifique monument exécuté par Conrad Meyt, d'après les plans de Louis van Beughem. Ses entrailles furent conservées en l'église SS. Pierre et Paul à Malines et son cœur au couvent des Annonciades à Bruges. Le cénotaphe, élevé dans cette ville, reproduit dans le Ms. de Molo [1] était dû à Michel Scherrier, tailleur d'images. Déplacé et redressé, par les soins de Mgr. Brénart, évêque de Bruges, au château de Royghem, à Ste-Croix, il disparut pendant la tourmente révolutionnaire.

Bon ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

---

(1) Bibl. publique de Bruges, N° 595, 2 vol.

272 **O. A. Hecker.** *Karls V Plan zur Gründung eines Reichbundes.* Ursprung und erste Versuche bis zum Ausgange des Ulmers Tages (1547). (Leipziger historische Abhandlungen hrg von E. Brandenburg, G. Seeliger, U. Wilcken, Heft 1). Leipzig, 1906. (HVJS. 1907, t. X, p. 549-552 = Fritz Hartung.)

273 **F. Rachfahl.** *Wilhelm von Oranien und der niederländische Aufstand.* Zweiter Band, II. Abteilung. Halle a-S., Max Niemeyer, 1908, in-8, p. 513-901 et 43-95-IV. (RIPB. 1908, t. LI, p. 166-168 = H. Pirenne, recension des deux volumes: « répond à tout ce qu'on pouvait espérer et de l'intérêt du sujet et de la science de l'auteur ».)

V. AnÉm. [LVII, 535]. Ce second volume mène l'histoire de Guillaume d'Orange et de la révolution des Pays Bas, jusqu'à l'arrivée du duc d'Albe.

274 [LVII, 62, 254, 397.] **E. Gossart.** *Espagnols et Flamands au seizième siècle.* T. II. *La Domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 118-122 = J. Carpentier; RHE. 1908, t. X, p. 135-141 = L. Van der Essen, « œuvre de valeur, certaines réserves à faire »; HJ. 1907, t. XXVII, p. 671-672 = Schdr. : analyse l'ouvrage.)

275 **F. K. Esbach.** *Don Juan d'Austria.* Breslau, Schles. Druck-Genossenschaft, s. d., 22 p.

276 [LVII, 398.] **Fr. van Kalken.** *La Fin du régime espagnol aux Pays-Bas.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 122-123 = A. de Saint-Léger; RIPB. 1907, t. L, p. 335-336 = H. Lonchay; ARBBull. 1907, p. 526-528 = E. Discailles; RQH. 1907, t. LXXXII, p. 651-653 = Hyrvoix de Landosle; RUB. 1907-1908, t. XIII, p. 234-236 = G. S.; AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 209 = A. van Zuylen van Nyevelt.)

277 [LVIII, 58.] **E. Hubert.** *Les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces-Unies depuis la paix de Münster jusqu'au traité d'Utrecht* (1648-1713). (RHE. 1908, t. IX, p. 373-379 = A. Pasture; RIPB. 1908, t. LI, p. 56-58 = H. Lonchay.)

278 **de Lordat-Charpentier.** *Un page de Louis XV. 1740-1747.* Paris, Plon, 1908, in-8, VII-422 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 58-59 = A. De Ridder.)

Édition des lettres du baron de Lordat, qui prit part à des campagnes en Belgique. « Il y a peu de choses neuves à y glaner sur les faits importants, mais, pour l'étude de quelques côtés accessoires, ces lettres fourniront des éléments originaux » (A. De Ridder).

279 **J. Delhaize.** *La domination française en Belgique à la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e] siècle.* T. I. Introduction. Conquête de la Belgique par Dumouriez. Première occupation. Bruxelles, 1908, in-12, 444 p. Fr. 3.50.

280 **Lieutenant-Colonel De Bray.** *Quelques considérations politiques sur la révolte des provinces belges en 1789 et 1790.* — Bruxelles, Goemaere, 1908, in-8°, 132 p.

Les lecteurs de la *Revue Générale* ont eu la primeur d'une partie de cet ouvrage. La notice parue dans les AnÉm. [LVIII, 48] le caractérise d'une manière suffisante. Ajoutons que les promesses du titre sont largement tenues et même dépassées : dans sa correspondance, alerte et vive, le comte F.-G. de Bray a recueilli, sur les hommes et les choses de son temps, une foule de renseignements savoureux. J. V.

281 **Magnette Félix.** *Les Émigrés français aux Pays-Bas (1789-1794).* — ARBMém. in-8°, 2me série, t. IV, 144 pages.

Expose surtout les rapports entre le gouvernement de la Belgique à cette époque et les émigrés français. La présence sur le sol belge de tant d'étrangers au service d'une cause aussi spéciale et aussi dangereuse que celle de l'émigration en lutte ouverte avec le gouvernement établi de la France, devait au début créer au Cabinet de Bruxelles une situation fort délicate. En plus, l'organisation militaire qu'ils voulurent se donner, l'agitation antifrançaise qu'ils essayèrent de créer chez nous, l'imprudence et la hardiesse de la plupart de leurs démarches, surexcitèrent malencontreusement au sein des populations belges, sortant à peine d'une révolution, toutes les passions populaires. Le ministre de Bruxelles dut donc prendre vis-à-vis de ses hôtes forcés, certaines mesures de police; ce sont surtout ces mesures que M. Magnette a eu la patience de rechercher dans les correspondances diplomatiques du temps et dans d'autres documents officiels inexplorés, et qu'il nous expose dans une étude très bien menée. R. D. S.

282 **H. Furgeot.** *Le Marquis de Saint-Huruge, généralissime des Sans-Culottes, 1738-1801.* Paris, Perrin, 1908, in-8, 441 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 59-60 = A. De Ridder.)

« Saint-Huruge a son nom lié à notre histoire à raison des missions qu'il eut à remplir près de l'armée du nord, c'est-à-dire près de celle qui opérait contre la Belgique » (A. De Ridder).

283 **R. Paillot.** *Le roman d'un émigré.* — RG. 1907, t. LXXXVI, p. 477-496, 597-615, (à suivre). (ABelges. 1908, t. X, p. 25 = H. Van Houtte.)

Quelques détails sur la situation de la Belgique en 1794.

284 [LVII, 539.] **H. Coutanceau-C. de La Jonquière.** *La Campagne de 1794 à l'armée du Nord.* (AnEN. 1907, t. III, p. 614-619 = E. Desplanque.)

285 [LV, 304; LVII, 79, 265, 405.] **P. Fauchille.** *Une chouannerie flamande au temps de l'empire (1813-1814).* (AnÉm. 1907, t. LVII, p. 420-423 = P. van de Walle.)

286 **F. de Bas et comte J. de T'Serclaes.** *La campagne de 1815 aux Pays-Bas, d'après les rapports officiels néerlandais.* T. I. Quatre-Bras. Bruxelles, De Wit, 1908, 548 p. gr. h. t., cartes et plans.

L'ouvrage sera complet en trois volumes. Le second est intitulé Waterloo, le troisième comprendra des annexes, notes et plans. Le prix de souscription à l'ouvrage complet : 20 francs.

287 **A. Stern.** *Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871, Zweite Abtheilung : Geschichte Europas von 1830 bis 1848.* 1r Band. Stuttgard, Cotta, 1905, gr. in-8°, xviii-618 s (ABelges. 1908, t. X, p. 11-12 = P. Poullet.)

Ouvrage capital d'histoire politique contemporaine. Quelques erreurs dogmatiques. (ABelges. l. c.).

288 **R. Arnaud.** *L'Égérie de Louis-Philippe. Adelaïde d'Orléans (1777-1847), d'après des documents inédits.* Paris, Perrin, 1908, in-8, 875 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 60-62 = A. De Ridder.)

« L'auteur met très bien en lumière l'ascendant de la princesse et il le montre s'affirmant plusieurs fois dans des questions qui touchent notre pays » (A. De Ridder).

289 **M. De Fourny.** *Le bilan des assemblées générales des catholiques à Malines en 1863, 1864 et 1867.* — RG. 44e année, I, p. 212-229, 365-367.

C'est un très bel ouvrage, pénétrant et documenté, que prépare le savant professeur de Louvain, M. De Fourny, sur « l'histoire des Congrès catholiques en Belgique » — à en juger par l'extrait qu'en a publié la *Revue sociale catholique* [AnÉm. LVII, 542] et par les pages que nous venons de lire dans la *Revue Générale.* Elles dressent le bilan, magnifique, des assemblées de Malines et des œuvres nombreuses qui en sont issues : « la Fédération des Cercles ; la Fédération ouvrière ; l'association pour la publication des brochures ; la *Revue Générale* ; plusieurs journaux ; les écoles spéciales, l'école normale des humanités, la chaire d'archéologie chrétienne et le musée d'art à l'Université catholique ; les écoles Saint-Luc : nous avons gagné tout cela à Malines, et par dessus tout il faut compter le programme du parti et cette intime cohésion des milices chrétiennes, sans lesquelles aucune grande victoire n'est possible. »

Riche d'idées et de faits, l'étude de M. De Fourny pourrait être touffue ; mais il y a autour de sa phrase, de l'air et de la lumière... J. Vermaut.

290 **M. Heins.** *Une question de frontière internationale en Flandre aux IXe. Xe, XIe siècles.* Bruxelles, Weissenbruch, 1907, in-8, 15 p.

291 [LVI, 288.] **V. Fris.** *Blavotins et Ingherkins. Une guerre privée dans la Flandre maritime au 12e siècle.* (NA. 1907, t. XXXII, p. 528 = A. H.)

V. AnÉm. 1906, t. LVI, p. 304 s.

292 [LVII, 529.] **H. Obreen.** *Floris V. graaf van Holland en Zeeland, heer van Friesland (1256-1296).* (ABelges. t. IX, p. 271-273 = V. Fris.)

293 **Ad. Duclos.** *Bruges en un jour.* Quatorzième édition, revue, mise à point et illustrée. Bruges, K. Van de Vyvere, 1908. In-16, 120 p. Avec deux cartes hors texte et de nombreuses gravures.

Excellent petit guide de Bruges. Ses brèves notices donnent la quintessence de nos connaissances historiques sur les monuments brugeois. A lire surtout dans l'introduction (p. 10-35) un bon résumé de l'histoire de la ville, de l'art des façades à Bruges et de l'école de peinture brugeoise. Cette quatorzième édition est qualifiée « revue, mise à point et illustrée » : on s'aperçoit bien vite que ce ne sont pas de vains mots et que cette nouvelle édition a largement profité des études faites par l'auteur en vue de la publication d'un ouvrage important qui est sous presse : *Bruges, histoire et souvenirs.* C. C.

294 **R. de Beaucourt de Noortvelde.** *Brugge en omstreken.* De oorsprong van hare abdijen, kloosters, oud-kasteelen, godshuizen, enz. Geschiedkundige aanteekeningen, met plan der stad ten jare 1302 en verscheidene teekeningen. Gent, F. en R. Buyck, 1907, in-4°, 241 bl., prenten en portr. Fr. 6.

295 **R. de Beaucourt de Noortvelde.** *Le Franc de Bruges. Notes historiques. Noms des familles des magistrats de l'ancienne administration.* Ypres, Lambin, 1906, in-8, 49 p. et 2 pl. F. 1,25.

296 **Th. Sevens.** *In de straten van Kortrijk op het einde der XVe eeuw, naar een rentenboek van den H. Geest.* — BGOK. 1906-1907, bl. 324-361.

Beschrijving van straten en huizen met ophelderingen uit andere handvesten getrokken.

297 **C. Tamboryn.** *Geschiedenis van Elverdinghe.* Yper, Callewaert, 1908, 245 bl. F. 5. (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 207 = P. Allossery.)

298 [LVII, 536.] **A. Hocquet.** *Tournai et le Tournaisis au seizième siècle au point de vue politique et social.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 123-125 = E. Bouchet.)

299 **Kempeneer.** *Les aliénations de Malines au XIVe siècle. Étude sur la situation politique de la Seigneurie.* — CAMBull. 1905, t. XV, p. 81-104; 1907, t. XVII, p. 157-199 (*à suivre*). (ABelges, 1906, t. VIII, p. 75-76 ; 1908, t. X, p. 65 = J. Laenen.)

Louis de Nevers achète la seigneurie de Malines, en 1333, à l'évêque de Liége, Adolphe de la Marck, pour la somme de cent mille livres tournois. Cette vente est ratifiée par le chapitre de St-Lambert. Le comte augmente encore ses droits par le rachat de l'avouerie, reprise à Renaud de Gueldre, pour la somme de 60.000 florins.

L'auteur donne en appendice plusieurs documents inédits.

P. v. d. W.

300 [LVIII, 70.] **Ch. Bonnier.** *Templeuve-en-Pevele.* (ABelges. 1908, t. X, p. 54-55 = L. Verriest.)

301 **G. Baelen.** *Histoire de Wasquehal.* Lille, Danel, 1907.

302 **M. Thiéry.** *Péronne, étude d'histoire locale.* Péronne, Loyson, 1907, in-16, 21 p., 1 grav.

303 **J. Van den Heuvel.** *Jules De Trooz.* — RG. 1908, 44e année, I, p. 145-150.

M. Van den Heuvel, ancien ministre de la justice, apporte le salut de l'épée à son frère d'armes, dont on peut dire qu'il est mort debout.

Fils de ses œuvres, M. Jules De Trooz s'est dévoué à la chose publique avec une droiture et un zèle qui l'ont élevé, peu à peu, jusqu'au sommet de la hiérarchie politique. Sa carrière ministérielle (1899-1907) fut marquée par d'excellentes réformes et par l'éclat superbe qui fut donné, en 1905, aux fêtes commémoratives de notre indépendance. J. Vermaut.

2. Histoire spéciale.

A. Histoire des institutions et du droit.

304 **L. Gilliodts-van Severen.** *Le Service des Postes à Bruges (1280-1344).* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 22-64. (ABelges. 1908, t. X, p. 79 = J. Cuvelier.)

Passe en revue, dans les comptes communaux de Bruges de la fin du XIIIe et du commencement du XVIe siècle, Section des dépenses, les chapitres spéciaux consacrés aux messagers et aux courriers. Sans mentionner l'objet des messages, il transcrit ou annote tous les détails ayant trait à l'organisation des moyens de transport, à la sûreté et à la réciprocité des correspondances, aux mesures de l'itinéraire, aux payements et aux conditions faites aux facteurs ambulants.

305 **H. Pirenne.** *L'organisation politique dans les Pays-Bas.* — Revue de Belgique, 1906, 15 p.

306 [LVII, 412.] **P. Poullet.** *Les institutions françaises de 1795 à 1814.* Essai sur les origines des institutions belges contemporaines. (ARBBull. 1907, p. 408-410 = V. Brants; RHE. 1908, t. IX, p. 142-152 = Ch. Terlinden.)

Ouvrage capital. L'auteur étudie, à la lumière des textes législatifs, sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, les constitutions de ces divers gouvernements, les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, les institutions départementales et locales, les finances publiques, la force publique, les libertés publiques et le régime des cultes, de l'enseignement et de la bienfaisance.

307 **G. Claeys.** *La Garde Civique courtraisienne de 1830 à nos jours.* — BGOK. 1907-08, t. V, p. 29-40.

A côté de l'ancienne *Schutterij* Hollandaise, fut créée en 1830 la *Borgerlijke Wacht*; les deux furent remplacées quelques mois plus tard par la Garde Civique, dont le premier chef fut le Bon Félix Bethune. — Belle conduite du 1er bataillon à la frontière en 1831.

308 **Ch. Woeste.** *Questions d'enseignement.* — RG. 1908, 44e année, I, p. 441-461.

Avec cette clarté et cette précision de style qui distinguent sa manière, M. Woeste passe en revue l'histoire de notre législation scolaire; en particulier, il explique et justifie l'économie des lois de 1884 et 1895. Quant à l'instruction obligatoire, elle n'est pas, sans doute, à répudier en principe; mais en Belgique, à l'heure actuelle, si l'on tient compte de toutes les circonstances contingentes, elle apparaît comme inutile et même dangereuse. Un double devoir s'impose aux catholiques, impérieusement: le premier, c'est de multiplier leurs écoles; le second, de faire en leur faveur une active propagande. J. V.

B. Histoire économique et sociale.

309 **Dr. G. Arnold Kiesselbach.** *Die wirtschaftlichen Grundlagen der deutschen Hanse und die Handelsstellung Hamburgs bis in die zweite Hälfte des 14 Jahrhunderts.* Berlin, G. Reimer, 1907, v-295 p. in-8. M. 6. (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 92-94 = E. Van Cappel.)

310 [LVI, 90; LVII, 98.] **J. Finot.** *Étude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et la république de Gênes au Moyen-Age.* Extrait des AnCFF. 1906-1907, t. XXVIII. (AnEN. 1907, t. III, p. 456 = E. B[ouchet]; AnÉm. 1907, t. LVII, p. 411-414 = E. Van Cappel.)

311 **G. Van Doorslaer.** *Notes sur la navigation, l'industrie et le commerce Malinois aux XIIIe, XIVe et XVe siècles.* — CAMBull. 1907, t. XVII, p. 29-51.

Au moyen âge il existait entre Bruges et Malines des relations commerciales importantes. P. v. D. W.

312 **L. Verriest.** *Quelques documents tournaisiens pour servir à l'histoire économique du moyen-âge.* — CRHBull. 1907, t. LXXVI, p. 136-152. (ABelges. 1907, t. IX, p. 284.)

5 documents, 1314-1316, ayant trait aux institutions urbaines et à des opérations commerciales.

313 **W. C. Robinson.** *L'Angleterre et la Compagnie d'Ostende.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 65-63. (ABelges. 1908, t. X, p. 79-80 = J. Cuvelier.)

314 **G. Willemsem.** *Contribution à l'histoire de l'industrie linière en Flandre au XVIIIe siècle.* — AnGOG. 1907, t. VII, p. 223-340. (ABelges. 1908, t. X, p. 32-34 = H. Van Houtte; ARBBull. 1908, p. 6 = H. Pirenne.)

Étude peu agréable à lire et difficile à consulter. Dans ces 120 pages on ne rencontre ni division en chapitres ou paragraphes, ni en-têtes. C'est une longue analyse de mémoires, de rapports, d'enquêtes, d'ordonnances conservés aux Archives de l'État à Gand, parsemée de longues considérations sur la production et le trafic du lin, sur la fabrication et le commerce des toiles, sur la nature et la portée des protestations contradictoires des intéressés tant ruraux qu'urbains, des tisserands comme des grands marchands, sur le mobile et l'efficacité des mesures prises par le gouvernement.

Nous y voyons se dérouler une série de conflits économiques entre les producteurs de la matière première d'un côté et les fabricants et marchands de toiles de l'autre, conflits qui sont l'indice de la décadence et le prélude de la ruine d'une industrie vitale de la Flandre.

Dans le principe c'était le système prohibitionniste qui était appliqué, interdisant l'exportation du lin dans le but de maintenir à bas prix la matière première. Puis fut proclamé le libre commerce du lin. Les fabricants et marchands de toiles, lésés dans leurs intérêts, protestent et obtiennent gain de cause; toute exportation de lin est prohibée. Cette fois, ce sont les producteurs qui réclament. Alors le gouvernement a recours à un régime transactionnel et accorde des licences de sortie aux particuliers. Enfin, malgré l'opposition du plat-pays, le système prohibitionniste est rétabli, mais bientôt remplacé de nouveau par le régime des autorisations particulières.

Toutes ces mesures législatives ne purent empêcher la décadence de l'industrie linière. La ruine était inévitable, vu les défauts d'organisation technique et économique : chez le producteur manque d'initiative, chez le marchand inertie et traditionalisme étroit. Ajoutez à cela la concurrence étrangère et, dans le pays même, les fraudes et une concurrence déloyale. Lorsque, en 1787, notre principal débouché, l'Espagne, ferma ses frontières aux toiles de Flandre, ce fut le coup de grâce.

Comme on le voit, l'étude de M. W. est pleine d'intérêt pour l'histoire sociale et économique de la Flandre.

On lui a reproché à juste titre (v. ABelges. 1908, p. 33-34) de ne pas avoir rapporté son étude à l'ensemble de notre histoire économique et d'avoir perdu de vue que le gouvernement était moins préoccupé des intérêts de ses sujets que de ses propres finances.

E. Van Cappel.

315 **A. Crapet.** *L'industrie dans la Flandre wallonne à la fin de l'ancien régime. L'arrêt du Conseil de 1762, le traité de commerce de 1786 et leurs conséquences.* Douai, 1907, in-8, 19 p.

316 **J. Bernolet.** *Het ambacht der Bakkers, mitsgaders algemeenheden over „de Ambachten en Neringen" te Brugge.* — B. 1907, bd. XVIII, bl. 305-315 ; 1908, bd. XIX, bl. 17-26.

Eenige aanmerkingen nopens schild, voorrechten, wetten en ontwikkeling van het ambacht.

V. AnÉm. [LVII, 283.]

317 **G. Caullet.** *Esquisse historique sur l'ancien serment des arquebusiers de Courtrai.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 363-381.

Notes sur sa formation, son administration, ses concours de tir, ses services rendus à la ville, son local, sa dissolution.

318 **H. Coulon.** *Contribution à l'histoire de la médecine en France du XIVe au XVIIIe siècle. La Communauté des chirurgiens, barbiers de Cambrai (1366-1795).* Paris, Baillière, 1908, in-8, XVI-281 p., grav.

319 **M. Heins.** *Bateaux et bateliers.* — Bulletin officiel du Touring Club de Belgique. 1908, t. XIV, p. 201-204, ill.

Huishoudkundig heden en verleden van 't binnenlandsch varen in België. Bondig en belangwekkend opgesteld, doch zonder bewijsopgeving. L. D. W.

320 **G. Bigwood.** — *Une loterie patriotique au XVIe siècle.* — AnAB. 1907, t. XXI, p. 256-291. (ABelges, 1908, t. X, p. 15 = G. Smets.)

Pour remplir le trésor royal épuisé par la guerre contre la France, Marguerite de Parme résolut de recourir à une loterie publique. La Gouvernante la concède en 1561 à Jacques Van Henxthoven. Celui-ci résidait à Anvers, tout en ayant des agents dans les principales villes des dix-sept provinces; à Bruges, son représentant était Jehan Spetal. Le prix du billet était de 10 sols de 2 gros monnaie de Flandre. Les lots consistaient en pièces d'argenterie dont plusieurs de grande valeur. Il y eut deux tirages, le premier comprenant 87.000 billets et 473 prix, le second 120.000 billets et 1600 prix. Ces loteries rapportèrent au trésor un bénéfice de 25.000 livres. P. v. D. W.

321 [LVI, 196, 298.] **E. Van Cappel.** *De hongersnood in de middeleeuwen tot de XIIIe eeuw.* (AnEN. 1907, t. III, p. 450 = F. de C[oussemaker].)

322 **R. Dupont.** *Een Vrouwenoproer te Nieupoort in 1744.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 145-150.

Een oproer der Nieupoortsche vrouwen tegen den uitvoer van het graan naar Engeland in duren tijd.

323 **L. Ghys.** *En toch wetenschappelijk.* — B. 1907, bd. XVIII, bl. 231-234.

Hoe het bloed uit de wonden of mond van een verongelukte

of vermoorde vloeit, wanneer een familielid of de moordenaar bij hem komt.

324 **E. Van Cappel.** *Het baargericht.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 15-16.
Het is een Godsoordeel der vroegere tijden, waarbij men een verdachte het lijk van den vermoorde liet aanraken: bleef het bloeden achterwege, dan werd de verdachte onschuldig verklaard.

325 **Edw. Gaillard.** *Onnoozele-Kinderendag. Eenige teksten uit de Brugsche Hallegeboden.* — VKVA. 1908, bl. 56-64.
Gebruiken op dit feest te Brugge in de XVI[e] eeuw.

326 **J. Darnet.** *Dunkerque au dernier siècle.* — UFBull. 1907, t. X, p. 335-388.
Nombre de données folkloristes sur les mœurs, habitudes, costumes, habitations, la langue, les fêtes. Détails relatifs aux rues, places, moyens de locomotion, commerce, industrie, etc.

C. Histoire des lettres et des sciences.

327 [LVII, 573.] **H. T. Oberman.** *Van Leiden naar Leuven; de overgang van Just. Lipsius naar eene Roomsche Universiteit.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 262.) — Vervolg in NAKG. 1907, bd. V, bl. 269-304. (ABelges. ibid., p. 292.)

328 **P. Lehmann.** — *Franciscus Modius als handschriftenforscher.* — (Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters, éd. L. Traube. T. III, fasc. 1.) Munich, C. H. Beck, 1908, in 8°, XII-152 p. M. 7.

Modius naquit à Oudenbourg en 1556 et mourut en 1597 à Aire. Humaniste distingué, il acquit dans ses voyages et visites aux bibliothèques, de même que par ses études, une vaste connaissance des manuscrits. M. L. retrace la biographie de cet érudit, en utilisant surtout sa correspondance. Il traite ensuite de ses recherches de manuscrits et nous fournit ainsi de précieux renseignements sur les anciennes bibliothèques de Bruges, St-Bertin, Ter Doest et d'autres villes étrangères à la Flandre. Les deux manuscrits de Ter Doest que Modius a signalés : *Q. Curtius Rufus historiæ de Alexandro Magno* et *Sallustius de bello Jugurthino et de conjuratione Catilinæ* n'ont pu être retrouvés jusqu'ici.

C'est un titre de gloire pour notre humaniste flamand de nous avoir conservé les variantes d'un excellent codex de Fulda contenant l'*Apologeticum* de Tertullien (p. 66 et 80). Car nous persistons à croire, malgré les objections de M. Rauschen, que ce codex Fuldensis est bien le *meilleur manuscrit* de l'Apologeticum. Voir nos observations dans RHE. 1907, t. VIII, p. 402 s.

De bonnes tables accompagnent ce savant ouvrage.

L'auteur n'a pas connu plusieurs détails donnés par M. le Chan. De Schrevel, sur Modius lui-même et sur quelques-uns de ses amis, p. ex. le séjour de Modius, en 1575, à Bruges, où il

reçut la tonsure de l'évêque Remi Drieux, en même temps que son ami François Nans, fils du tuteur de Modius (De Schrevel, *Notes et documents* pour servir à la biographie de Remi Drieux, dans AnÉm., t. XLVI, p. 442.) C. Callewaert.

329 **Alph. Roersch.** *Particularités sur François Modius.* — Musée belge, t. XII, 1908, p. 73-88.

Fait soigneusement connaître l'excellent ouvrage précédent et ajoute une dizaine de pages de notes qui servent à compléter ou à rectifier certaines opinions de M. Lehmann. V. AnÉm. [LVII, 274, 537]. C. C.

330 **J. A. Worp.** *Geschiedenis van het drama en van het tooneel in Nederland*, 2e deel. Groningen, Wolters, 1908, 577 p. (RHBBull. 1908, t. XI, p. 116 = O. Van Hauwaert.)
V. AnÉm. [LV, 209].

331 **Dr. J. te Winkel.** *De ontwikkelingsgang der Nederlandsche letterkunde.* Haarlem, de erven J. Bohn, 1907. F. 15,75. (DWB. 1908, 1, bl. 169-172 = J. P[ersyn].)

Verschijnt in ongeveer 15 afleveringen elk van 160 bl. en te zamen in 4 deelen. Thans is het eerste deel volledig.

332 **P. E. Rypma.** *Gids bij studie der Nederlandsche letterkunde.* Groningen, 2 deelen. I. XVIIe en XVIIIe eeuw (IV-122 bl.). II. XIXe eeuw (IV-150 bl.) geb. Fr. 4.75.

333 **Pater Linnebank.** — *Van Nederlandsche letteren.* Maldeghem, V. Delille, in-12°, 202 bl. Fr. 2.

Geen proza-fijnproeverij, maar wel een reeks eenvoudige, klare, frissche opstellen. Ze zijn eerst verschenen in het Noord-Nederlandsch dagblad « Het Centrum ». Geschreven, zegt Pater Linnebank, « met de bedoeling om ook het katholieke Holland beter bekend te maken met de herleving der Vlaamsche letteren ». Onze Zuid-Nederlandsche letterkunde schat hij hoog; meer dan gelijk wie huldigt hij hetgeen haar eigen wezen uitmaakt, in woord en beeld, in klank en in kleur. Het spreekt dan van zelf dat hier West-Vlaanderen hoog getroond wordt, in den persoon van zijn voorname schrijvers : Guido Gezelle en Albrecht Rodenbach, Hugo Verriest en Stijn Streuvels; bij Kapelaan Mervillie valt er ook veel merkwaardigs te genieten.

J. Vermaut.

334 **Fr. Bertrand, O. C.** *Pater Lucas van Mechelen.* — B. 1907, bd. XVIII, bl. 189-202, 280-304.

Pater Lucas van Mechelen was een mystieke dichter der XVIIe eeuw.

335 **H. L.** *Michel de Swaen, poète flamand.* — UFBull. 1908, t. XI, p. 79-81.

Quelques faits inédits. Additions à l'article paru dans la CFFBull. t. XXVII; AnÉm. [LVIII, 99; LVI, 96.]

336 **J. de Boer.** *De romantiek in Jacques Perk en Albrecht Rodenbach.* — Iris. 1908, februari.

337 **Albrecht Rodenbach.** — Vlaamsche Vlagge, bd. XXXIV, bl. 12-14.

Uit het *Kortrijksche Volk* van 15 December 1907.

338 **Dr. Leo Van Puyvelde.** *Albrecht Rodenbach, zijn leven en zijn werk.* Amsterdam, L. J. Veen, 1908, 238 bl. met portretten en platen. Fr. 3.50. (B. 1908, bd. XIX, bl. 160 = A. D. M.)

339 **Fierens-Gevaert.** *Figures et sites de Belgique.* Bruxelles, Van Oest et C[ie], 1907, in-8, 187 p. F. 3.50.

Contenu. I. Charles De Coster, le père des lettres belges contemporaines, auteur de : La légende et les aventures héroïques, joyeuses et glorieuses d'Ulenspiegel et de Lamme Goedzak au pays de Flandre et d'ailleurs. — II. Guido Gezelle. — III. Les trois villes sœurs, Gand, Anvers, Bruges (de la littérature historique). — IV. Le Brabant. V. Waterloo légendaire. — VI. Une retraite de Montalembert au château de Rixensart, etc.

340 [LVII, 113.] **H. Rommel.** *Nécrologe de la Société d'Émulation.* (AnEN. 1907, t. III, p. 448 = F. de C[oussemaker].)

341 **M. A. Le Mercier.** *La famille Arnaud-Jeanty à Dunkerque.* — UFBull. 1908, t. XI, p. 30-72.

Détails sur la vie et les travaux de l'ingénieur Honoré Arnaud, qui travailla sous Louis XIV, aux fortifications de Dunkerque, Gravelines, Bergues, Furnes, Ypres, Dixmude, au fort de Knocke près d'Ypres, etc., et de son fils Louis-Maurice Arnaud-Jeanty, le constructeur des écluses de Mardyck, de Slyckens, et de divers travaux de défense.

342 **H. Lemattre.** *Louis-Maurice-Arnaudt Jeanty, connétable de la Société de St-Sébastien* (à Dunkerque). — UFBull. 1907, t. X, p. 117-127.

Quelques détails sur cette société d'archers fondée en 1322 et qui eut comme président en 1722 Louis Jeanty, le célèbre ingénieur, dont il est question au numéro précédent. Poésie flamande de circonstance.

D. Histoire de l'art.

343 **R. Lemaire.** *Faut-il conserver les œuvres d'art de nos églises?* — MABull. 1907-08, t. VII, p. 262-267.

Voici quelques idées que l'auteur émet pour résoudre ce problème :

1°/ Les besoins du culte sont la première loi d'une église. Si le bien spirituel est en jeu et s'il y a incompatibilité entre ce bien et d'autres intérêts, l'art et l'archéologie doivent lui céder le pas ; 2°/ l'intérêt de l'art l'emporte, toutes choses égales, sur celui de l'archéologie. Donc, tout ce qui, dans une église, est manifeste-

ment antiesthétique, doit être éloigné, tout ce qui est beau doit être conservé, même aux dépens de l'unité de style ; 3° il faut également respecter les œuvres qui, tout en nuisant à la beauté de l'église, ont en elles-mêmes une valeur intrinsèque éminente, historique ou archéologique.

Enfin, dans toute la question, une prudence extrême s'impose. Faire plutôt trop peu de modifications que trop, et avant d'en faire, prendre l'avis de gens compétents, c'est là la règle la plus sûre et la moins compromettante. A. V.

344 **H. Cochin.** *Tableaux flamands.* Paris, Plon-Nourrit, 1908, in-16, XVIII-302 p. F. 3.50. (RT. 1908, t. IV, p. 59-60 = M. Houtart.)

I. Conférence donnée à Bruges, en 1902, sur « L'âme flamande ». II. Conférence donnée à Tournai en 1904 sur « l'Art et la nature en Italie et en Flandre ». III. Une ténébreuse affaire à Bourbourg, en 1648. V. [AnÉm. LVIII, 74.]

345 **Vicomte de Ghellinck-Vaernewyck.** *L'ordre de la Toison d'or et l'exposition de Bruges.* — ABAnBull. 1907, p. 183-276 (ABelges. 1908, t. X, p. 65 = J. Laenen.)

Expose sommairement ce qu'était la Toison d'or, quelles furent ses origines et quelles ont été ses conséquences ; dans une 2e partie, passe en revue la partie de l'exposition, qui concernait la célèbre institution. Bonne vue d'ensemble, qui fait office d'introduction à une bibliographie très soignée, un inventaire descriptif et assez détaillé des publications et manuscrits relatifs à la Toison d'or. Cette bibliographie contient 356 nos, répartis sous les 7 paragraphes suivants : I. Statuts, ordonnances, privilèges, cérémonial (1-84). II. Dignités, offices, jurisprudence (85-94). III. Inventaires et archives de l'ordre, (95-100). IV. Histoire de l'ordre : 1/ Toison de l'antiquité, (101-142) ; 2/ Histoire de l'ordre de la Toison d'or, (143-264). V. Armoriaux de l'ordre et noms des chevaliers, (265-339). VI. Poèmes relatifs à la Toison d'or. Orateurs et réthoriciens, (340-356). VII. Publications parues à l'occasion de l'exposition de Bruges en 1907, (356-361, et articles de revues et de journaux). R. D. S.

346 **Les chefs-d'œuvre** *d'art ancien à l'Exposition de la Toison d'Or à Bruges en 1907.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1908, in-4°, XI-270 p. et 108 planches hors texte. Fr. 100

Splendide volume. Impression et toilette extérieure très soignées. Illustrations artistiques, dont certaines sont parfaites. Texte de valeur dû à la collaboration de spécialistes. *Introduction* par le Bon H. Kervyn, comprenant quelques notes sur la Toison d'Or et sur l'histoire de l'Exposition. I. *Portraits historiques* par M. P. de Mont, p. 1-74, 38 reproductions. Les notices qui accompagnent les planches sont très bien faites. Elles comprennent des notes historiques sur le personnage représenté, la description de l'œuvre, l'examen des problèmes de critique d'attribution et d'originalité,

avec bibliographie et renvoi aux tableaux apparentés et similaires. — II. *Tableaux religieux, scènes de genre, portraits*, etc., par le même, p. 75-126, 26 reprod. — III. *Miniatures* par le R. P. VAN DEN GHEYN, S. J., p. 127-142, 7 reprod. — IV. TAPISSERIES ET BRODERIES, par J.-Mª FLORIT Y ARIZCUN, p. 143-162, 7 pl. — V. *Dentelles* par M. VAN OVERLOOP, p. 163-166, 1 pl. — *Sculptures* par L. MAETERLINCK, p. 167-180, 8 reprod. — VI. *Les orfèvreries civiles, les faïences émaillées et les poteries d'art*, par CH. L. CARDON, p. 181-195, 8 reprod. — VII. *Les armures* par G. MACOIR, p. 196-216, 11 reprod. — VIII. *Les Blasons* par le Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, p. 217-235, 16 reprod. — IX. *La numismatique à l'Exposition de la Toison d'Or* par V. TOURNEUR, p. 235-254, nombreuses figures. — X. *La sigillographie de la Toison d'Or* par A. MESDAGH, p. 255-266, 12 reproductions.

317 **Les chefs-d'œuvre** *de l'art flamand à l'Exposition de la Toison d'Or*, étudiés par un groupe de savants, sous la direction de C. TULPINCK. Préface par H. PIRENNE. (Fasc. 1 et 2 de la revue *Les Anciens Arts de Flandre*, 1908, t. III.) Bruges, 1907, in-fol., de plus de 100 pages de texte avec figg. et 25 pl. h.-t. Fr. 25.

H. PIRENNE. *Préface*, p. I-IV.

L'éminent historien expose d'une façon claire et précise quel fut le but poursuivi par Philippe le Bon en fondant l'ordre de la Toison d'or. Cet ordre fut un instrument politique important entre les mains du prince, pour rallier à sa cause la noblesse des dix-sept provinces, et pour y créer des serviteurs dévoués à la Maison de Bourgogne.

SANDER PIERRON. *La peinture à l'exposition de la Toison d'or*, p. 1-33.

L'auteur décrit, analyse, et discute les attributions des principaux tableaux qui ont figuré à l'exposition de la Toison d'Or. Sa critique est intéressante et sagace ; mais à propos de certains tableaux il se livre à des descriptions qui n'ont rien de commun avec la critique d'art.

Contre l'opinion de tous les historiens, M. Sander Pierron soutient que les ducs de Bourgogne n'ont rien fait pour favoriser le développement des arts dans les dix-sept provinces. Il suffit de consulter l'ouvrage du comte de Laborde pour être convaincu du contraire. Les ducs de Bourgogne en réunissant sous leur domination les diverses provinces des Pays-Bas, imposèrent leur autorité aux puissantes communes flamandes, et mirent fin à leurs rivalités. L'ordre et la sécurité ne sont-ils pas les premières conditions pour que les arts puissent se développer ? Heureux et prospère sous les grands ducs d'Occident, la Flandre vit l'efflorescence de l'art, tandis que celui-ci tomba en décadence dans la France déchirée par les factions et ruinée par la guerre de Cent ans.

Pour l'auteur, Charles-Quint est un prince dégénéré, à l'esprit

voilé et sans aucun courage; Philippe II, un fanatique. M. S. P. oublie que l'impartialité et la sérénité sont les premières qualités de l'historien et du critique d'art. Trop souvent dans cet article le journaliste et le polémiste percent sous l'historien et le critique.

R. P. Van den Gheyn, S. J. *Manuscrits et miniatures*, p. 39-47.

Les manuscrits et miniatures relatifs à la Toison d'or, peuvent se diviser en deux classes, ceux qui ont principalement un intérêt artistique, comme: « Le livre des œuvres de Miséricorde »; et ceux qui concernent directement l'histoire de la Toison d'or, son institution, ses statuts et ordonnances. Ces derniers sont rarement des chefs-d'œuvre. L'auteur donne une brève description des principaux manuscrits exposés.

E. Baes. *Les tombeaux des princes de Bourgogne*, p. 48-60.

Le texte de cet article ne répond pas adéquatement à son titre, c'est plutôt une esquisse rapide de l'art funéraire aux Pays-Bas du XIIIe au XVIe siècle. L'auteur nous donne la description des principaux monuments funéraires élevés pendant ces trois siècles dans nos provinces. Nous nous permettons de regretter que M. Baes ne cite aucune des sources auxquelles il a puisé pour donner la description de plusieurs monuments funéraires disparus.

A. Goffin. *Les tapisseries*, p. 61-76.

L'ancien et le nouveau testament, les romans de chevalerie, et les chansons de gestes, telles étaient les sources où les tapissiers flamands allaient chercher le sujet de leurs compositions. M. Goffin examine ensuite la question de savoir si Roger van der Weyden a dessiné des cartons pour tapisserie; il croit pouvoir conclure pour l'affirmative. Dans la seconde partie de son étude, il donne une bonne description des principales tapisseries exposées à Bruges.

F. Alvin. *La médaille flamande*, p. 77-84.

L'art du médailleur fut introduit à la cour des ducs de Bourgogne, par Jean de Candida, italien de naissance, qui modela en médaille les effigies de Charles le Téméraire, de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne. Au XVIme siècle, Jacques Jonghelinck, élève de Floris, exécuta un grand nombre de médailles. Ce fut ce même artiste, qui, en 1558, sur la commande de Philippe II, exécuta et fondit en cuivre le monument élevé à la mémoire de Charles le Téméraire dans l'église Notre-Dame à Bruges. Parmi les autres artistes flamands qui s'illustrèrent dans l'art du médailleur, citons encore Etienne de Hollande, Conrad Bloc et Jean de Montfort. Plusieurs de leurs médailles figuraient à l'exposition et M. Alvin en donne une bonne description.

Samperb y Miquel. *Portraits de Philippe le Beau et de Charles-Quint.* (Musée du Louvre). Michel Sithium, peintre de la cour de la reine Isabelle la Catholique, de Marguerite d'Autriche et de Charles I. (1480-1516), p. 85-98.

Tout ce qu'on peut déduire de cette étude, c'est qu'il y a eu, à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, à la cour d'Espagne, un peintre flamand appelé dans les documents Michel Sithium. On ne peut avec certitude lui attribuer aucun tableau connu. L'auteur termine en émettant le vœu que les Primitifs Castillans soient étudiés en Castille : on distinguera ainsi mieux leur œuvre de celle des peintres flamands primitifs, qui en grand nombre résidèrent en Espagne, et dont l'influence fut si profonde sur l'école espagnole.

C. TULPINCK. *Les arts du bois et du métal*, p. 99-108.

Description des stalles de la cathédrale de Barcelone. Elles peuvent être attribuées à un artiste flamand, mais on ne peut nier qu'il ait subi l'influence de l'art espagnol. L'auteur étudie ensuite le retable de Pensa di Mondari, œuvre flamande de la fin du XVe siècle. P. VAN DE WALLE.

348 [LVII, 586.] **H. Rommel.** *L'exposition de la Toison d'Or.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 250 = J. Cuvelier.)

349 **H. Hymans.** *De tentoonstelling van het Gulden Vlies te Brugge.* — OK. 1907, aflev. van October en November.

Zie AnÉm. [LVII, 585].

350 **St. Kekule von Stradonitz.** *Von der Vlies-Austellung und dem Turnier zu Brügge*, 1907. — Zeitschrift fur historische Waffenkunde. Band IV. Heft 9. Leipzig.

L'auteur étudie spécialement la section des armures à l'Exposition de la Toison d'or. Il fait remarquer la beauté des objets exposés ainsi que la finesse des colliers et des insignes de cet ordre gravés sur les cuirasses. Il croit que les colliers susdits sont exécutés en remplacement du collier d'or et du bélier, dont le port était obligatoire, d'après les statuts donnés par Philippe le Bon.

M. S. K. v. St. passe ensuite en revue les différents n^os^ du catalogue. Il faut noter les détails intéressants concernant les armures regardées comme ayant appartenu à Philippe le Beau Enfant (*musée de Vienne*) et à Don Carlos (*musée de l'Ermitage*).

Pour ce qui regarde la première, BOEHEIM [1] prétend qu'elle a été exécutée vers 1506, date de la mort de Philippe le Beau, qui était alors agé de 28 ans, et qu'elle ne peut pas avoir appartenu à ce prince. Il n'est pas plus probable, d'après lui, qu'elle ait été faite pour Charles V ou pour son frère Ferdinand. Tout au plus pourrait-on l'attribuer au premier, qui a été créé chevalier dès sa naissance; quant au second, il n'obtint le collier qu'en 1516.

L'armure du musée de l'Ermitage a passé pendant quelques

---

[1] *Album hervorragender Gegenstände aus der Waffensammlung der Allerhöchsten Kaiserhauses.* Wien, 1894-98.

temps pour celle de Charles le Téméraire. GILLE et ROCKSTUHL [1] font remarquer que si la cuirasse peut remonter à l'époque du duc, les tassettes et le casque sont certainement postérieurs d'un siècle. M. S. K. v. Str. constate l'homogénéité du travail et de la décoration et croit que toute l'armure est de la fin du XVIe siècle. Charles le Téméraire étant ainsi écarté comme possesseur de cette armure, tout comme Charles V, mort en 1556, et Ferdinand I, mort en 1564, le critique admet comme probable l'hypothèse, qu'elle a appartenu à Don Carlos, fils de Philippe II, né en 1545 ou bien à Don Juan d'Autriche, né en 1547.

Dans la suite de l'article viennent quelques appréciations sur le Tournoi de l'Arbre d'or, qui eut lieu à Bruges en 1468 et dont les principaux épisodes se déroulèrent sur la Grand'place en 1907, lors des fêtes inaugurales des Ports de Bruges.

Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

351 **H. Coninckx.** *Notes d'art.* — A. *A propos du chapitre de la Toison d'Or, tenu à Malines en 1491. Hugues de Boulogne; Pierre Coustain; Jean Hennequart; Vranque; Baudouin vander Wyct alias van Battele; Rombaut van Parcke; Henri de Kale; Jacques van Lathem; Jacques et Jean van Battele; Michel Coxie,* peintres. — B. *Au fil des comptes de la Corporation des Poissonniers à Malines.* — CAMBull. 1907, t. XVII, p. 53 ss. (ABelges. 1908, t. X, p. 65 = J. Laenen.)

La première partie traite des peintres susnommés, qui travaillèrent pour la Cour de Bourgogne. L'auteur, relevant de nombreux détails, épars dans l'Inventaire sommaire des Archives départementales du Nord, rédigé par MM. le chanoine Dehaisnes, Delplanque et Finot, et quelques renseignements trouvés aux archives générales à Bruxelles, relate la coopération de plusieurs de ces artistes aux blasons des chapitres de l'ordre de la Toison d'Or, notamment de ceux qui furent tenus à Bruges en 1468 et 1478.

De nombreux extraits concernent le livre des ordonnances dudit ordre, exécuté par Jean van Battele pour l'empereur Charles V, vers 1550 et les difficultés soulevées pour le paiement de cette œuvre. Qu'il soit permis d'ajouter que ce livre d'ordonnances pourrait bien correspondre au ms. exposé à Bruges par Madame Porgés (*Catal. de l'Exp. de la Toison d'Or*, p. 92, n° 43). Il existe beaucoup de similitudes entre la façon de traiter les blasons des souverains et les symboles de l'ordre, tels que les briquets et les flammes, et la manière dont ces éléments sont peints sur l'intéressant tableau de la ville de Malines, œuvre de Jean van Battele, également exposé à Bruges. (Cat. susdit, p. 29, n° 60). Il resterait à vérifier si le nombre des blasons peints dans ce recueil corres-

---

(1) *Musée de Tzarskoe-Selo ou collection d'armes de S. M. l'Empereur de toutes les Russies.* S. Petersbourg et Karlsruhe, 1835 ff. Heft -3.

pond à celui donné par les comptes de Malines. Ce ms. a été continué par un autre enlumineur, dont la façon de procéder est toute différente et se reconnaît aisément ; cette continuation comprend le règne de Philippe II.

Le R. P. van den Gheyn, S. J., conservateur à la Bibliothèque Royale de Belgique, semble porté à admettre cette opinion [1].

La seconde partie se rapporte à la Corporation des Poissonniers Malinois. Bon A. van Zuylen van Nyevelt.

352 **St. Kekule von Stradonitz.** *Hohenzollern als Ritter des Ordens vom goldenen Vlies in alles Zeit.* — Extrait du Hohenzollern Jahrbuch, 1907, Berlin.

Cet opuscule orné de plusieurs reproductions photographiques a rapport aux membres de la famille Hohenzollern qui furent chevaliers de la Toison d'Or et notamment à Eitel Frederich II, dont le portrait a été envoyé par l'empereur Guillaume II à l'exposition de la Toison d'Or.

Bon Alb. van Zuylen van Nyevelt.

353 **A. Robida.** *Les vieilles villes des Flandres, Belgique et Flandre française.* Illustré par l'auteur de 155 compositions originales, dont 25 hors texte, et d'une eau-forte. Paris, Dorbon aîné, gr. in-8°, 286 p. Fr. 15.

Point de vue esthétique.

354 **A. Kleinclausz.** *Dijon et Beaune* (Coll. Les villes d'art célèbres). Paris, H. Laurens, 1907, in-4. Fr. 4.

355 **[LVII, 120, 424.] R. Lemaire.** *Les origines du style gothique en en Brabant* (RHE. 1908, t. IX, p. 88-90 = C. Enlart. Étude complète et définitive. Quelques critiques de détail.)

356 **[LVII, 425, 593.] J. Braun,** S. J.. *Die Belgischen Jesuitenkirchen.* (RAC. 1908, 5e série, t. IV. p. 52-55 = R. Verwilghen.)

357 **[LVI, 311.] C. Callewaert.** *L'Église Notre-Dame et la chapelle castrale des châtelains au bourg de Bruges.* (AnEN. 1907, t. III, p. 451 = F. de C[oussemaker].)

358 **[LVII, 594.] A. De Pauw.** *Note historique sur l'église de Wenduyne.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 250 = J. Cuvelier.)

359 **H. Hoste.** *La tour de l'Oud Hof à Bruges.* — RAC. 1908, 5e sér., t. IV, p. 114-117.

Description architectonique de cette tour monumentale et historique dont, il y a vingt-cinq ans, on décida la restauration, mais qui paraît hélas ! à la veille de sa ruine. A. V.

360 **[LVII, 430.] Anciennes façades gantoises.** (ABelges. 1908, t. X, p. 6-7 = V. Fris.)

---

[1] *Les chefs-d'œuvre de l'art flamand à l'exposition de la Toison d'Or. Manuscrits et miniatures*, p. 45. Voir plus haut n. 347.

361 **A. Heins.** *Anciennes clefs d'ancre de façades flamandes et brabançonnes du XVIIIe siècle.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 35-51, ill. (ABelges. 1908, t. X, p. 81 = H. Coppieters Stochove.)

362 [LVII, 121.] **H. Rommel.** *Charles De Wulf.* (AnEN. 1907, t. III, p. 449 = F. de C[oussemaker].)

363 [LVI, 277.] **Das Leben der niederländischen** *und deutschen Maler von Carl van Mander. Textabdruck nach der Ausgabe von 1617. Uebersetzung und Anmerkungen von* HANNS FLOERKE. (ABelges. 1907, t. IX, p. 243-244 = Fierens Gevaert.)

« Texte, traduction, notes, et biographie de van Mander. Édition excellente, d'autant mieux venue que la traduction française de M. H. Hymans se fait de plus en plus rare (ABelges. l. c.)

364 **L. Maeterlinck.** *L'art et les rhétoriciens flamands.* — Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire, Paris, 1906, avril.

365 **L. Maeterlinck.** *Nos peintres rhétoriciens aux XVe et XVIe siècles.* — L'art moderne, Bruxelles, 1906, numéros des 5 et 26 août.

Ces articles signalent l'influence considérable qu'exercèrent les peintres flamands, affiliés en grand nombre aux chambres de Rhétorique, sur le caractère artistique des cortèges, banquets, représentations scéniques qui accompagnaient les joyeuses entrées des princes, la célébration des chapitres de la Toison d'or et d'autres solennités civiles et religieuses de l'époque.

366 **H. Bouten.** *De vlaamsche schilderschool voor het volk geschetst.* Rousselaere, 1908. Fr. 0.60.

367 **Fierens Gevaert.** *La peinture en Belgique. Musées, Églises, Collections, etc. Les Primitifs flamands.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1908, in 4°. F. 42, prix de souscription de l'ouvrage ; chaque fascicule, 4 fr.

Histoire de la peinture flamande et wallonne à travers les œuvres conservées dans notre pays, dans nos musées, églises, collections, etc.

Ce travail, fait d'après l'ordre chronologique, montrera aussi l'enchaînement historique des influences de milieu et d'école. Le premier fascicule qui vient de paraître est consacré aux précurseurs du XIVe siècle et aux Van Eyck. Le fasc. II sera consacré à Rogier van der Weyden et à Pierre Christus ; le fasc. III au maître de Flémalle et à son école, à Thierry et Albert Bouts, etc. L'auteur terminera par Pierre Breugel le vieux, ses fils et les maîtres venant après lui : Lambert Lombard, Luc de Heere, les Pourbus, Antonio Moro et Rey. Chaque fascicule comprendra de 8 à 10 pages de texte et environ 12 planches hors-texte en typogravure. Le premier fascicule comprend exceptionnellement 32 pages de texte et 16 planches.

368 **P. de Mont.** *Van de gebroeders van Eyck tot Pieter Breughel.* Vijftig meesterwerken der vroegste nederlansche schilderkunst. Fasc. 1-6. Berlin, Fischer et Franke, 1907, in-fol. Le fasc. F. 135.

369 **Firmenich-Richartz.** *Frühholländer.* — ZCK. 1906-1907, t. XIX, col. 353-362.

Compte-rendu détaillé de la publication de M. M. Dühlberg sur les peintres primitifs d'Amsterdam, Leyde et Haarlem.

370 [LVI, 318; LVII, 131, 583.] **Bon H. Kervyn de Lettenhove.** *L'exposition des Primitifs à Bruges.* (AnEN. 1907, t. III, p. 451-452 = F. de C[oussemaker].)

371 **H. Hymans.** *Les Van Eyck.* Biographie critique. (Les grands artistes.) Paris, Laurens, [1908], in-8°, 127 p. et pl. hors-texte. F. 2,50.

372 **N. de Romé.** *La part d'Hubert Van Eyck dans le retable de l'Agneau mystique.* — Le Musée. 1908, t. V, p. 56-61.

Principes et opinions de Dvorak et de H. Hymans. L'auteur les applique et les étend. En général, pour lui, Hubert est moins subtil que Jean, « mais par ses dons de vision pénétrante, son invention technique, ses géniales qualités de métier, son sens extraordinaire de la couleur et surtout du modelé, il doit être considéré comme le véritable initiateur de toute la peinture moderne ».

373 [LVII, 436, 602.] **J. Coenen.** *Quelques points obscurs de la vie des frères Van Eyck.* (ABelges. 1908, t. X, p. 67.)

374 **E. Bertaux.** *Les primitifs espagnols. Les disciples de Jean Van Eyck dans le royaume d'Aragon.* — Revue de l'art, 1907, t. XXII, p. 339-360.

375 **Les chefs-d'œuvre** de *Roger Van der Weyden,* L. J. Kryn. Bruxelles, 1908, in-24.

Cet élégant opuscule permet de se rendre compte de la valeur et des caractéristiques de l'œuvre pictural de Roger Van der Weyden, qu'une courte introduction appelle le « plus grand des primitifs flamands ». Il donne, en photogravure, trente-deux reproductions de tableaux de Van der Weyden. Pas d'annotations; rien que le nom des tableaux et l'indication de la collection où ils sont conservés. C. C.

376 **G. Hulin.** *Notes sur deux peintres gantois du XVe siècle : Liévin van den Bossche et Willem van Lombeke alias de Ritsere.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 81-82 = H. Coppieters Stochove.)

Renseignements relatifs à la vie et aux œuvres de ces deux artistes. Détails sur les conditions de la vie matérielle des peintres au XVe siècle.

377 **A. Heins.** *La vue de Gand qui paraît avoir été interprétée sur les volets de l'annonciation du maître de Flémalle ou de Mérode.* — GOGBull. 1907, t. XV, p. 201-224. (ABelges, 1908, t. X, p. 18 = H. Coppieters Stochove.)

Dans le fond du volet de droite du magnifique tableau que tout le monde a admiré à l'exposition de la Toison d'or, M. Heins

croit reconnaître les silhouettes des tours de l'ancienne église de S[te]-Pharaïlde et de celle de S[t]-Nicolas. L'œuvre serait gantoise.

378 **N. Henault.** *Les Marmion (Jehan; Simon; Mille et Colinet), peintres amiénois du XV[e] siècle.* (Extrait de la *Revue archéologique*, 4[e] série, t. IX.) Paris, Leroux, 1907, in-8°, 81 p. (ARBBull. 1908, p. 11-14 = H. Hymans.)

Travail très érudit sur Simon Marmion et sa famille. Sa femme se maria en secondes noces au peintre Jean Prévost. Quant aux œuvres de Simon, beaucoup d'incertitude et d'attributions de pure fantaisie.

379 [LVII, 605.] **M. Gossart.** *Jérôme Bosch, Le „faizeur de Dyables„ de Bois-le-Duc. La peinture de diableries en Flandre au moyen-âge.* (AnEN. 1907, t. III, p. 47-474 = M. E. Barry.)

Compte-rendu de la soutenance et des objections de MM. Benoit, Lemonnier, Dufour, Petit-Dutaillis, de Saint-Léger.)

380 **L. Maeterlinck.** *Les peintres rhétoriciens flamands et le „ Maître des femmes à mi-corps„.* — GBA. 1908, 3 pér. t. XXXIX, p. 224-235.

Les premières pages de cette étude sont consacrées à l'influence de la peinture sur les choix et la représentation des pièces mimées que les rhétoriciens composaient et jouaient, et dont leurs confrères peintres exécutaient les décors. V. AnÉm. [LVII, 603]. Puis, passant au problème de l'identification du Maitre des demi-figures de femmes, M. M. rappelle et décrit les pièces les plus nouvelles et les plus utiles au procès; il conclut que le peintre-rhétoricien gantois, Lucas d'Heere, possède seul les conditions requises, pour qu'on puisse lui attribuer avec certaine probabilité les peintures poétiques, aristocratiques et littéraires du maître inconnu de l'école flamande. V. AnÉm., 1907, t. LVII, p. 329 s. et [LVII, 332, 606].

381 **V. Vander Haegen.** *Le manuscrit gantois du „Liber Floridus„ et ses illustrations (XII[e] siècle).* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 112-113.

On connaît ce vaste recueil encyclopédique compilé en 1120 par le chanoine Lambert de Saint-Omer, et dont l'original est conservé à la bibliothèque de l'Université de Gand.

M. Vander Haegen examine les miniatures; énumère une trentaine de compositions artistiques; fait ressortir l'intérêt qu'elles présentent pour l'étude de l'art flamand et de l'iconographie. Voir AnÉm. [LVIII, 9, 43.] E. V. C.

382 **V. Vander Haegen.** *Le „ Liber Floridus„. Les divers manuscrits étudiés par M. Léopold Delisle. — Les illustrations du manuscrit de Gand* (XII[e] siècle). — RIPB. 1908, t. LI, p. 92-103.

I. Le „ *Liber Floridus* „ a été étudié dernièrement par M. Léop. Delisle [LVIII, 43]. M. Vander Haegen rend compte du travail de

M. Delisle, en y ajoutant quelques remarques critiques. Ainsi, il est d'avis que le *Liber Floridus* n'a pas été écrit par le savant Lambert, lui-même. M. Delisle admettait déjà la possibilité qu'un secrétaire eût tenu la plume. II. Intérêt des illustrations du manuscrit de Gand au point de vue de l'art flamand, de l'iconographie.

383 **B. Riehl.** *Studien über Miniaturen niederländischer Gebetbücher des 15. u. 16. Jahrh. im bayerischen National-Museum u. in der Hof- u. Staatsbibliothek zu München.* (Abhlgn. d. k. bayer. Akad. d. Wiss. Extrait.) Munich, Franz, 1907, in-8. p. 433-460, 7 pl. M. 3.

384 **E. Beissel**, S. J. *Exposition de l'histoire de l'art à Düsseldorf, 1904. III. Les manuscrits flamands.* (Suite, à suivre). — AAF. 1905, t. I, p. 53-56; 1906, t. II, p. 73-74. (ABelges. 1907, t. IX, p. 56 = J. Cuvelier.)

Dans un livre d'heures du duc d'Arenberg, quelques miniatures d'artistes flamands de la fin du XVe siècle.

385 **A. Smid.** *Zwei altäre ohne Altarstein.* — ZCK. 1907, t. XX, col. 281-284 et fig.

Les deux autels sans pierre consacrée sont l'*antimensium*, toile servant d'autel portatif dans l'église grecque et le collier de la Toison d'or. D'après certains auteurs, la présence de celui-ci pouvait remplacer un autel portatif proprement dit. (RAC. 1908, 5e sér., t. IV, p. 205 = R. M.)

386 **P. Vitry.** *Le Christ de Jacques de la Baerze.* — RAC. 1908, 5e sér., t. IV, p. 110-113.

Cf. AnÉm. [LVIII, 127.]

387 **F. F.** *Fragments de mosaïque, peinture et céramique, à la cathédrale et au musée archéologique de Saint-Omer.* — MABull. 1907-08, t. VII, p. 206-208, avec planche.

Notes et description.

388 **F. F.** *Dalle et carreaux céramiques provenant de la cathédrale de Saint-Omer ou d'églises de la région.* — MABull. 1907-1908, t. VII, p. 251-253, avec planche.

Notes.

389 **Bon de Bethune.** *A propos de cloches du Courtraisis.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 394-395.

Deux cloches du Pas de Calais fondues par Ignace de Cock d'Heestert.

390 **Bashford Dean.** *A suite of early gothic tapestries* (*Burgundian*). Extraits du Bull. of the metropolitan Museum of Arts. New-York, March, 1907, n° 3.

391 **G. L. Hurter.** *The Burgundian tapestries in the Metropolitan Museum.* — Burlington Magazine, 1907, t. XII, p. 185-186.

Ces deux articles se rapportent à une suite de tapisseries, données au Musée métropolitain de New-York par Mr J. Pier-

pont-Morgan. Elles représentent les sept sacrements et datent du XV[e] siècle.

Lors du mariage de Charles le Téméraire, une série identique, peut-être la même, garnissait les murs de l'oratoire du duc, à la Cour des Princes à Bruges.

B[on] ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

392 **Schrütgen.** *Zwei Gobelin-Kissendecken des XV. Jahrhundert.* — ZCK. 1907, t. XX, col. 321-322 et. pl.

« Description de deux tapisseries destinées à recouvrir des coussins. Elles représentent la licorne s'élançant vers la vierge. L'une, de la première moitié du XV[e] siècle, parait être originaire d'Arras; l'autre, de la seconde moitié du même siècle, provient sans doute de Bruxelles ou de Bruges » (RAC. 1908, 5[e] sér., t. IV, p. 205 = R. M.)

393 **G. Caullet.** *Johannes Brito. Notes additionnelles.* — BGOK. t. IV, 1906-1907, p. 392-394.

Concernent le manuscrit original de la *Deffense*, la famille Bortoen (Brito) de Bruges, l'historien et peintre brugeois, Pierre Ledoulx (1730-1807), qui s'occupa un des premiers de la question Brito.

394 [LVI, 490.] **G. Caullet.** *Pierre Bouvet, premier typographe courtraisien (1623-1629).* (AnEN. 1907, t. III, p. 622-623 = F. de C[oussemaker].)

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

395 [LVII, 163, 443.] **L. V. Goemans.** *Het Belgische gezantschap te Rome (1600-1633).* — BGHB. 1907, bd. VI, bl. 403-416, 524-532; 1908, bd. VII, bl. 66-84, 181-193, 206-212, 255-270.

Slot van het eerste deel: De instellingen der legatie.

Begin van het tweede: De Titelvoerders der legatie. I. Jean Richardot, Resident der Nederlanden bij den H. Stoel (15 Mei 1600-22 Juni 1603.

396 [LVIII, 171.] **P. J. Goetschalckx.** *Naamlijsten der pastoors van de Belgische parochiën. eertijds deelmakende van 't bisdom van Antwerpen.* — BGHB. 1908, bd. VII, bl. 212-240. (Vervolg en slot.)

397 **E. Rembry.** *Origines du nouveau chapitre de S[t]-Bavon à Gand.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 5-21. (ABelges. 1908, t. X, p. 79 = J. Cuvelier.)

I. Suppression des chapitres cathédraux et collégiaux existant en Flandre en 1797. II. Établissement de nouveaux chapitres

cathédraux, conformément au concordat et aux actes d'application de celui-ci. Le chapitre de Gand fut organisé par Mgr Fallot de Beaumont, par lettres du 21 décembre 1802. III. Noms et qualités des 10 premiers chanoines titulaires.

398 [LVII, 168.] **C. Callewaert.** *Les origines de la collégiale Saint-Donatien à Bruges.* (AnEN. 1907, t. III, p. 455 = F. de C[oussemaker].)

399 [LVI, 509.] **L. Slosse.** *De dekenij Ghistel rond 1732.* (AnEN. 1907, t. III, p. 453 = F. de C[oussemaker].)

400 **O. Bled.** *Les Frères des écoles chrétiennes à Saint-Omer, 1719-1906.* Saint-Omer, d'Homont, 1906, in-8°, 236 p.

Retrace l'histoire de l'existence et de l'enseignement des Frères à Saint-Omer, depuis la fondation de leurs écoles en 1719 jusqu'à leur première suppression en 1792-1793, leur rétablissement en 1804 et la seconde fermeture de toutes les écoles primaires des Frères en 1906. En ordre secondaire est exposée toute l'histoire de l'enseignement primaire à Saint-Omer.

C. C.

401 [LVII, 169.] **G. C. A. Juten.** *Slusana sacra.* (AnEN. 1907, t. III, p. 447-448 = F. de C[oussemaker].)

402 **E. Théodore.** *Notes sur l'église, le manoir de Zeggers-Cappel.* Bailleuil, Ficherculle, 1907.

403 [LVI, 219, 508.] **A. De Poorter.** *La prévôté de Saint-Amand-lez-Courtrai.* (AnEN. 1907, t. III, p. 621 = F. de C[oussemaker].)

404 **A. Lamoot.** *Ecclésiastiques réfugiés à Neuve-Église en 1792.* — SEPCBull. 1908, t. XII, p. 91-94.

« Liste de 83 ecclésiastiques français refugiés en 1792, dans la paroisse de Neuve-Église, diocèse d'Ypres, contenant leurs noms, qualités, lieux de résidence et diocèses, ainsi que le lieu de leur demeure en ladite paroisse. »

405 [LVII, 179, 347.] **U. Berlière,** O. S. B. *Jean Bernier de Fayt, Abbé de St.-Bavon de Gand (1350-1395).* (AnEN. 1907, t. II, p. 453-454 = F. de C[oussemaker].)

406 **J. du Teil.** *Guillaume Fillastre, abbé de Saint-Bertin. Sa biographie, ses œuvres, son influence artistique.* — SAMBull. 1907, t. XI, p. 726-742.

V. AnÉm. 1907, t. LVII, p. 440 s.

407 **E. De Gryse.** *Levensbeschrijvende aanteekeningen nopen E. H. van Dale.* — BGOK. 1907-1908, t. II, bl. 15-28.

Herinnert aan de voornaamste gebeurtenissen te Kortrijk voorgevallen tijdens het levensverloop van E. H. Van Dale († 1781) en geeft zijn levensbericht gemaakt door Caytan ; dit ter inleiding tot eene levensbeschrijving.

b) *Histoire spéciale.*

γ) CULTE, DISCIPLINE.

408 **Bayart.** *Les Offices rimés du XIe siècle de Saint Winnoc et de Saint Oswald de la bibliothèque de Bergues.* — CFFBull. 1908, p. 269-278.

Notes additionnelles à l'article signalé plus haut. AnÉm. [LVIII, 179]. La partie historique du manuscrit comprend la vie de S. Winnoc, la passion de S. Oswald, la translation de Ste Levinne, les trois patrons de l'abbaye et a principalement pour auteur le moine Drogon XI s. La partie liturgique contient les offices monastiques de S. Winnoc et de S. Oswald. Ce dernier office se retrouve dans plusieurs autres manuscrits. M. l'abbé Bayart étudie successivement la partie littéraire et la partie musicale de ces offices. Quant au fond, le texte liturgique serre le plus possible le texte historique; quant à la forme, le manuscrit de Bergues présente les différentes phases de l'office rythmé et rimé. Musique et texte portent le cachet indéniable des compositions du XIe siècle. A. D. M.

409 [LVII, 514.] **M. Van Dromme.** *Paaschkeers en Paaschboom.* (AnEN. 1907, t. III, p. 452-453 = F. de C[oussemaker].)

410 [LVII, 188.] **P. Bonaventura Kruitwagen,** O. F. M. *De gulden Mis.* (AB. 1908, t. XXVII, p. 90-91 = H. D[elehaye] : « Travail très solide qui témoigne d'un grand sens historique. »)

411 **Vragen** *bij den ondertrouw in de hervormde gemeente te Sluis oudtijds in gebruik.* — AZG. 1907, bl. 170-73.

Uit het « Register van deghene, die voor de kerckenraet der stede van Sluys alhier zijn ondertrout, beghinnende den XXIII^en Septembris 1606. »

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

412 [LVII, 627.] **L. Van der Essen.** *Étude critique et littéraire sur les Vitæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* (ABelges. 1908, t. X, p. 2-4 = J. Laenen; AB. 1908, t. XXVII, p. 77-80 = A. P[oncelet] : « perspicacité de la critique et extrême conscience des recherches »; ARBBull. 1908, p. 19-34 = E. Marchal.)

413 [LVII, 626.] **L. Van der Essen.** *Études d'hagiographie médiévale.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 249.)

414 [LVII, 192, 455.] **L. Van der Essen.** *De H. Amandus, apostel van Vlaanderen.* (NA. 1907, t. XXXII, p. 518 = B. Krusch.)

415 [LVIII, 181.] **P. Parsy.** *Saint Éloi* (590-659). (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 202 = C. Callewaert; RHE. 1907, t. VIII, p. 876-877 = J. Warichez; AB. 1907, t. XXVI, p. 477-478 = H. Moretus; RBén. 1907, t. XXIV, p. 575-576.)

416 C. **Callewaert.** *Les reliques de Ste Godelive à Ghistelles et leurs authentiques.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 69-91 (ABelges. 1908, t. X, p. 80 = J. Cuvelier.) et p. 181-200.

Le premier article établit l'authenticité de l'acte d'élévation des reliques en 1084, identifie les témoins, établit la date, et confronte le document avec les sources littéraires plus récentes.

Dans le second article, l'auteur donne des notes sur les actes authentiques des visites successives depuis 1380 à 1907, et publie le texte des actes encore inédits.

e) SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

417 **M. Richter.** *Desiderius Erasmus und seine Stellung zu Luther auf Grund ihrer Schriften.* (Quellen und Darstellungen aus der Geschichte des Reformations-jahrhunderts, von Dr. G. Berbig, III). Leipzig, Heinsius, 1907, in-8, VII-69 p. M. 2,50. (ABelges. 1908, t. X, p. 70-71 = U. Berlière.)

418 [LVII, 629.] **P. Dudon.** *Le petit séminaire de Roulers.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 259.)

LANCELOT BLONDEEL

I. BIOGRAPHIE.

Lancelot Blondeel est originaire de l'échevinage de Poperinghe. Il naquit selon toute apparence en 1496. Nous ne savons rien de son éducation artistique ; seulement son épitaphe, composée par le vieux poëte Brugeois, Edouard De Dene [1], nous apprend que dans sa jeunesse il exerça le métier de maçon ; ce fut probablement en souvenir de cela qu'il ajoutait au chiffre, dont il signait ses œuvres, une truelle de maçon.

Le 25 juillet 1519, Blondeel fut reçu franc maître dans la gilde de Saint Luc à Bruges [2]. Il était rare qu'un peintre fût admis à la maîtrise avant d'avoir atteint l'âge de trente ans. Ceux qui y ont été admis plus jeunes furent, pour autant que j'ai pu le constater par des documents, fils de peintres ou de membres d'un métier artistique ; ils pouvaient donc avoir appris à dessiner chez eux avant de commencer leur apprentissage. Il parait probable que Lancelot fut fils d'un maître maçon [3] et qu'il était déjà marié lorsqu'il devint membre de la gilde ; mais il n'avait pas encore d'enfants.

En 1521 il loua une maison dans la rue *'s heer Jan Mirael*, à côté de celle qui portait le nom de Rome ; le loyer annuel était de 19 livres 4 escalins parisis ; il y habita

au moins jusqu'en 1528 ([4]). Au mois de juillet 1534 il acheta un terrain sur lequel se trouvaient deux maisons; la façade de l'une donnait sur la rue dite *over de Vlaminc brugghe*, actuellement *Sint Jooris straat*, vis-à-vis de l'Hôtel des arbalétriers du Jeune Serment de Saint-George; l'autre maison donnait sur la rue *'s heer Jan Mirael*, vis-à-vis de celle qui portait le nom de Rome. Élu membre du serment de la corporation des peintres et selliers en 1530, Blondeel y remplit l'office de *vinder*, fonction dont il fut de nouveau chargé en 1537 et 1556 ([5]). Il eut de sa femme, Catherine Scriers, deux filles: Marie, qui épousa, avant novembre 1542, le tapissier André Hanssins; et Anne, qui devint la femme du peintre Pierre Pourbus; un troisième enfant mourut à la fin du mois d'avril 1536 et fut enterré à Saint-Gilles ([6]).

En 1541 Blondeel figure parmi les créanciers de la mortuaire de Guillaume van Schoorisse, batteur d'or. Il lui devait 7 livres 19 escalins de gros, reliquat d'un compte courant pour de l'or battu ([7]).

En 1544 il avait acheté au marché une vache grasse pour 3 livres 6 escalins de gros, qu'il aurait dû payer à la Noël. Comme il ne le fit point, il fut obligé de comparaître devant la justice, le 15 avril 1545 ([8]).

En 1554 il était en procès avec un charpentier du nom de Inghelrave, nous n'avons pu trouver à quel propos; le registre de cette année présente des lacunes, et ne contient qu'une sentence provisoire, obtenue par Blondeel le 2 juin 1554 ([9]).

Notre peintre paraît avoir eu des revers de fortune ou avoir été très négligent, car le 31 octobre 1544 une saisie de sa maison fut pratiquée à la requête d'un certain Gérard Poirtau ([10]).

En 1555, au mois de juin, il y eut une nouvelle saisie de sa maison, à la requête des Dischmeesters de l'église

Saint-Jacques, parce qu'il ne payait pas une rente annuelle hypothéquée sur sa maison en faveur de la Table des pauvres de cette paroisse ([11]). Il finit par payer et la saisie fut levée ; il conserva donc la propriété de sa maison, mais on voit par les comptes qu'il était toujours en retard pour le payement de la redevance.

Le 2 janvier 1560, Lancelot et sa femme constituèrent, sur les maisons acquises en 1534, une rente annuelle de cinq escalins de gros au profit de la corporation des peintres et selliers ([12]). Le 4 avril 1558 il contribua pour un gros à la quête faite de maison en maison par les marguilliers de l'église Saint-Gilles, dans le but de couvrir les frais de réparation des toits de cette église ([13]). Lancelot trépassa le 4 mars 1561, et sa veuve au mois de janvier 1562. Tous les deux furent enterrés au cimetière de Saint-Gilles, partie ouest ([14]). Voici l'épitaphe qui, comme nous l'avons dit, fut composée par Edouard De Dene :

> Hier light 't vleesch begraven van Landsloot Blondeel,
> Voormaels werckman gewcest met matsers truweel,
> Grooten konstenaere schilder geworden daer naer,
> Reyn navolger in Pictura Apelles pinceel,
> Wettenlijck in de Architecture geheel.
> Lxv jaer gheleeft onder 'swoerelds gorreel,
> Vierden maerte smaeckte doods morseel
> Als men schreef duyst vijfhondert ende sestigh jaer;
> Hij es vooren, wij moeten al volgen naer;
> Al dat 't leven ontfaen heeft moet seker eens sterven.
> God maecke sijn ziele in Christo claer
> Dat die magh zalig verrijsen vruchtbaer
> Uyt alle beswaer.

(Ci gît la chair de Lancelot Blondeel, autrefois ouvrier maçon, devenu depuis grand artiste peintre, pur imitateur en peinture du pinceau d'Apelles, très entendu dans

l'architecture. Il vécut 65 ans entiers sous le harnais du monde, le 4 mars goûta l'amertume de la mort, quand on écrivait 1560 (v. s.); il a pris les devants, nous devons tous suivre; tout ce qui a reçu la vie doit certes mourir une fois. Dieu éclaire son âme dans le Christ; qu'elle puisse ressusciter pour son salut, délivrée de toute peine.)

II. TRAVAUX.

Dans les comptes des administrations diverses que nous avons compulsés, le nom de Blondeel se rencontre pour la première fois à l'occasion des dépenses faites pour la décoration des rues lors de la joyeuse entrée à Bruges de Charles Quint comme roi des Romains, le 24 juillet 1520. Le magistrat de la ville chargea le peintre de faire avec Guillaume Cornu les esquisses des douze grandes scènes, ainsi que des écussons armoyés dont furent ornées les rues par lesquelles le souverain devait passer ([15]). Maître Lancelot exécuta en outre lui-même la première scène, placée devant la porte Sainte-Croix, qui lui fut payée 13 livres de gros; il reçut en outre 6 escalins 8 deniers pour avoir rabattu les prix soumissionnés ([16]).

En 1523 Blondeel peignit, pour la corporation des Chirurgiens-Barbiers, un tableau destiné à servir de retable pour l'autel de leur chapelle dans l'église Saint-Jacques où il se trouve encore ([17]).

Dans le courant de la même année il dessina des patrons pour les vitraux et tapisseries de la nouvelle salle échevinale de l'Hôtel de ville — actuellement les bureaux de l'État civil — qui venait d'être construite d'après les plans de Jean De Maech. Les vitraux furent peints par Pierre van Dijcke, et la tapisserie tissée par Jean De Smet sauf six écussons armoyés, qui furent brodés par Josse De Coek ([18]).

En 1526 le magistrat de la ville chargea Blondeel de faire des dessins pour une statue de Notre Dame, ainsi que pour une console et un tabernacle destinés à orner la façade des Halles ([19]). Cette œuvre, sculptée par Corneille et Roger De Smet pour 77 livres de gros, fut placée au-dessus de la porte principale des Halles, au mois d'août 1527. Les vandales de la Révolution détruisirent ce travail, sauf la console à pans ornés de feuillages, de têtes de béliers, de fleurons et d'arabesques.

En 1527 Blondeel vernissa un tableau qui ornait la salle de l'Hôtel de ville, et en décora le cadre. Dans le cours de cette même année il fit des esquisses pour des travaux projetés ([20]). En 1528 il fit encore d'autres dessins pour le magistrat de la ville, sans doute les patrons de deux statuettes qui furent sculptées par Corneille et Roger De Smet et placées sur de petites consoles ([21]).

Le magistrat du Franc avait fait peindre, on ne sait par qui, un tableau du Jugement dernier placé dans la nouvelle salle échevinale ; il paraît que le peintre n'étant pas d'accord avec eux quant à la valeur de son ouvrage, on pria Pierre Tayspil et Blondeel de l'évaluer. Ils se rendirent à la Landhuus le 29 juin, et expertisèrent le tableau. A cette occasion on leur présenta deux canettes de vin ([22]).

En 1528 Blondeel restaura les écussons chargés des armoiries des trente-cinq métiers du Franc qui ornaient l'ancienne salle échevinale, et dont quelques-uns durent être entièrement repeints ([23]). Il fit aussi les patrons de deux « joyeusetés » qui furent brodées sur la tapisserie de la nouvelle salle échevinale ([24]).

Dans le courant de cette année le magistrat invita plusieurs artistes à soumettre des projets pour une cheminée monumentale destinée à orner la nouvelle salle. Le 10 novembre, examen fait des dessins, leur choix tomba sur le projet de Blondeel ([25]). Des autres concurrents,

maître Pierre Des Maretz, qui avait soumis un modèle en argile, reçut un honoraire de 48 livres parisis ([26]); aux sculpteurs Jacques Dodekin et Guillaume Aerts, qui présentèrent deux modèles en pierre de craie, il fut alloué 30 livres ([27]); et au sculpteur François van Kixhem, 9 l. 12 s. pour un petit modèle en pierre blanche ([28]). Le projet de Blondeel, dessiné sur papier à grande échelle, était accompagné d'un modèle en pierre blanche exécuté à sa demande et d'après ses dessins par Jean Roelandts à qui l'on présenta 15 l. ([29]) tandis qu'une récompense de 100 l. fut accordée à Blondeel ([30]). Le 12 janvier suivant, celui-ci, à la demande des bourgmestres, se rendit à Gand, à Malines et à Bruxelles, pour montrer son dessin et le modèle de Roelandts à certains ouvriers experts, afin d'avoir leur avis quant à l'exécution et aux matériaux qu'il conviendrait d'y employer ([31]). En outre on demanda des conseils à Jean Gossart de Maubeuge. La somme de 16 l. 10 s. fut dépensée à retribuer les sculpteurs ([32]), et un honoraire de 20 l. fut présenté à Gossart ([33]).

Au mois de mars Blondeel traça le fond et les détails de la cheminée, à grandeur d'exécution, sur douze *scouplanken*, pour guider les sculpteurs ; ce travail lui valut 24 l. p. ([34]). Il fut chargé de donner des conseils aux sculpteurs et de surveiller l'exécution de l'ouvrage à partir du 3 avril, aux gages de 12 gros la semaine ([35]).

Au mois de mai il fut de nouveau envoyé à Bruxelles pour consulter le héraut d'armes Toison d'Or, quant à la disposition et au blason des armoiries de l'empereur; il fut absent de Bruges pendant 17 jours et reçut une indemnité de 32 livres ([36]). Deux peintres de Bruxelles firent, sous la direction de Toison d'Or, des esquisses coloriées de toutes les armoiries, travail qui leur fut payé 6 l. ([37]). Le magistrat présenta à Toison d'or une coupe d'argent doré, qui coûta 105 l. 17 s. ([38]). Blondeel fit ensuite les patrons

des cinq statues qui devaient orner la cheminée et les dessins des cinquante écussons armoyés ([39]).

Blondeel fut encore appellé plusieurs fois, pendant l'année 1528-29, par le magistrat du Franc pour lui donner son avis sur des travaux projetés. Chaque fois on lui offrit du vin ([40]). En 1529 les membres de la confrérie du Saint-Sang, désirant faire faire de nouveaux chandeliers parce qu'ils trouvaient les anciens trop lourds, s'adressèrent à Blondeel afin d'avoir des patrons ; il en fit trois, pour lesquels il lui fut payé dix escalins ([41]). Dans le courant de la même année les marguilliers de l'église Saint-Gilles lui demandèrent de faire le patron d'un tref en métal pour leur église ([42]). Vers la même date la confrérie des clercs assermentés du tribunal de la ville, qui avaient leur chapelle dans l'église Saint-Basile, le chargea de dessiner le patron de trois statuettes en pierre pour le retable de l'autel, et lorsque celles-ci furent livrées par les sculpteurs Corneille De Smet et Jean Roelandts, elle les soumit à son approbation avant de les faire polychromer par Jean Zutterman ([43]).

Au mois d'octobre 1530 le magistrat du Franc, ayant arrêté la forme du couronnement de la cheminée, s'entretint quant à l'exécution avec Blondeel, Beaugrant et les sculpteurs Glosencamp et Rasch ([44]).

Au mois de juillet 1528 le magistrat du Franc avait résolu de faire construire sur l'emplacement de l'ancien tribunal une galerie ou portique devant le Landshuus donnant sur le bourg. Les plans soumis par les sculpteurs Jacques Dodekin et Guillaume Acrts ayant été approuvés, la pierre de fondation fut posée le 30 octobre. Blondeel fut chargé de surveiller l'exécution et de polychromer les sept statues qui devaient orner le devant ([45]).

En décembre 1530, le corps de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, qui venait de

mourir à Malines, fut apporté à Bruges à l'église de Notre-Dame et de là transporté le lendemain, et enterré au couvent des Annonciades qu'elle avait fondé hors la porte des Baudets. Les bourgmestres et échevins du Franc accompagnèrent le cortège funèbre, portant chacun un flambeau auquel était attaché un écusson chargé des armoiries du Franc, ceux-ci peints par Blondeel ([46]).

Le 22 août 1534 Blondeel, par contrat passé devant les échevins de la ville, s'engagea envers messire Louis de Vallée, dit Passay, commandeur de Flandres à Slype, à faire les patrons de cinq pièces de tapisserie et de les livrer au maître tapissier avant la fête de Saint-Michel; trois de ces pièces devaient représenter l'histoire de l'apôtre Saint Paul; les deux autres la mort et l'assomption de la Sainte Vierge. Les cinq pièces comprenaient une surface d'environ 75 mètres carrés ([47]).

En 1525-27, Pierre Mouscron, en sa qualité de trésorier de la ville, avança une somme de six livres de gros à Blondeel, en à compte pour un travail qu'il devait exécuter dans la salle échevinale à l'Hôtel de ville. On ne sait pas s'il s'agissait de peintures murales historiées ou de peintures simplement décoratives; la première supposition nous paraît probable, car le travail devait être payé à raison de cent florins de 40 gros pièce. Nous croyons qu'on voulait commémorer la victoire de Pavie et le traité de paix signé à Madrid le 10 janvier 1525. Le projet fut abandonné, on ne sait pourquoi, et la somme avancée par le trésorier fut rayée de son compte. Le trésorier essaya en vain d'obtenir de Blondeel le remboursement de son avance et intenta un procès devant les échevins de la ville; mais Blondeel démontra qu'il avait dû acheter des couleurs et des vernis, préparer des échafaudages et engager des collaborateurs pour cet ouvrage qu'il était en train de commencer lorsqu'il reçut à son grand chagrin

ordre de cesser le travail ; ce fut donc pour lui une cause de pertes. Les échevins lui donnèrent gain de cause et condamnèrent Mouscron aux frais du procès ([48]).

En 1542 les marguilliers de l'église Saint-Basile chargèrent Blondeel de faire les patrons des statues destinées au pignon du portique et du greffe criminel, et ceux des statues qui devaient être placées sur les piliers ; ces patrons lui furent payés 14 escalins de gros ([49]).

En 1544 il dessina le carton d'une tapisserie à suspendre devant la cheminée de la salle de réunion des échevins du Franc ; il lui fut payé deux livres dix escalins ([50]). Il peignit, la même année, un panneau destiné à être placé dans le tribunal, sur lequel on inscrivait la taxe du pain selon le prix du grain au marché ([51]).

En 1544 il s'engagea à peindre une bannière pour la Corporation des Peintres et Selliers de la ville ainsi qu'à l'achever et à la livrer à date fixe, probablement avant le 1 mai 1545 ; la corporation lui paya un à compte de 20 florins. Blondeel ne sut pas achever ce travail à temps et un nouvel accord fut fait le 2 juin 1545 par lequel il s'engagea sous peine d'une amende de 12 florins de livrer la bannière le 1 septembre suivant ([52]).

En 1540 le magistrat de la ville de Blankenberghe chargea Blondeel de peindre un tableau du Jugement dernier; ce tableau, qu'il livra en 1547, lui fut payé 12 livres, 12 escalins de gros ([53]). En 1546 il accompagna un certain maître Nicolas de Bruxelles et d'autres députés chargés de visiter le Zuut Leye de la ville et d'en examiner le cours; il en résulta une carte peinte à l'huile; ses peines lui valurent deux livres de gros ([54]). Ce plan est conservé aux Archives de la ville, avec un autre qui porte la signature de Blondeel avec cet intitulé : « Concept ende ordonnantie van Landsloot Blondeel de schildere a° 1546 »([55]). Blondeel présenta au magistrat, dit M. Gilliodts,

« un mémoire explicatif appuyé de deux plans, qui développait les considérations techniques et économiques propres à justifier le principe de substituer au Zwin un hâvre nouveau, à la trouée de Heyst » ([56]).

Le 1 juillet 1549 le Collège échevinal de la ville retint Blondeel au salaire de 12 livres de gros, afin d'avoir ses conseils quant au plan et aux patrons d'un arc de triomphe à ériger pour congratuler le prince d'Espagne lors de sa joyeuse entrée en ville. Le 27 août, cette somme fut réduite à la moitié ([57]). En 1549 Blondeel acquit un exemplaire de la deuxième édition du traité de perspective de Pelegrini, imprimée à Toul, en 1509. Cet exemplaire, qui porte sur la dernière page un écusson aux armoiries des peintres, le chiffre de maître Lancelot avec la truelle de maçon et la date 1549, est conservé à la bibliothèque de l'Université de Gand. En 1555, Blondeel polychroma les sept statues qui ornaient la galerie devant l'Hôtel du Franc, démolie en 1722. Pour ce travail, le dernier dont nous avons trouvé mention, il reçut la somme de 60 livres parisis ([58]).

NOTES.

([1]) Édouard De Dene, fils aîné de Lyman et de Cornélie Buekels, clerc assermenté du *vierschaere*, et poëte, décéda à Bruges en 1577.

([2]) « Lansloot Blondeel was vrymeester ontfanghen als schylder op den xxv^en van Hoeymant an° xv^cxix ; op dat pas hen hadde hy geen kynderen. » Matricule de la Corporation de Saint Luc et Saint Éloi, I, fol. 80.

([3]) Il y avait à Saint-Omer, au quinzième siècle, des maîtres maçons du nom de Blondeel.

([4]) Dans un compte de la Table des pauvres de l'église Notre-Dame de l'année 1521, on trouve, au folio xliiij : « Sint Niclaeus zestendeel. In 'sheer Jan Mirael straet. 't Huus gheheeten Roome.... 't Huus daer naest heeft in huere Lanselot Blondeel om xix l. iiij s. p. 'siaers innegaende den eersten van Lauwe xv^cxx. » Les comptes de 1528 à 1533 manquent. En 1534 une veuve Roelix habitait cette maison. La maison qui portait le nom de Rome est mentionnée dans des documents de 1507 et 1512, Registre des *Halleghebeden*, II, clvj et ccclxix.

(5) Matricule, fol. 88 et 92.

(6) Compte de la fabrique de l'église Saint-Gilles, 1536-1537 : « Ontfanc van sepulturen. 1536, April. 't Kindt van Lancheloot in 'sheer Jan Amirael strate, p. west. » La femme d'un Chrétien Blondeel y fut enterrée la même semaine. Ce Chrétien serait-il un parent de maître Lancelot ?

(7) Registres pupillaires de la Section Saint-Donatien, VII, fol. 183.

(8) Registre des Sentences civiles, 1544-1545, fol. 120 v.

(9) Ibid., 1553-1554, fol. 65.

(10) Minutes d'Adrien Beernaerts, Registre B, 1542-1545, p. 53.

(11) Registre des *Halleghebođen*, 1553-1564, fol. lxxxj : « 1555, 22 Iunii. Voort die coopen willen een huus met zynen toebehoorten staende binnen deser stede ten Vlamincdamme, toebehoorende Lanceloot Blondeel, te wetten afghewonnen by decrete by die van den disch van Sinte Jacops kercke in Brugghe, voor d'achterstellen van iij l. vj s. p. tsiaers ervelicke renten. »

(12) Voir aux Annexes le n° 2.

(13) Comptes de la fabrique de l'église Saint-Gilles, 1544-1564, fol. 293 v.

(14) Ibid., fol. 365 : 1561. « Ontvang van sepulturen. Sporckele. Landchelot Blondeel, p. west, met twee cleene poosen gheluut, v s. vj d. g. » Il est à remarquer que cette recette est la dernière inscrite sous le mois de février. Ibid., fol. 383 v. : 1562. « Laumaendt. De weduwe van Lanchelot Blondeel, p. west, met twee cleene poosen gheluudt, v s. vj d. g. »

(15) « Item, Guillame Cornu ende Lanceloot Blondeel, als ghemaect hebbende xij patroonen daer naer ghemaect zyn gheweist de xij stagen, ij l. g. De zelve, voor 't maken van den patroonen up kanevetse van den wapenen metten damaste, xij s. vj d. g. » Compte des trésoriers de la Ville, 1519-1520, fol. cxlviij v.

(16) « Betaelt Lanceloot Blondeel, anghenomen hebbende d'eerste bestedijnghe van der stage staende buter poorte, gheheeten De Welcke, omme xiij l. gron. De zelve, ghewonnen van nederst te stellene, vj s. viij d. g. » Ibid., fol. cxlviij.

(17) Voir § IV, n° 1.

(18) « Item, Lanceloot Blondeel, schildere, van. ghemaect thebbene diversche patroonen omme daer naer te makene de glaseveynsters ende tapitserie dienende om de camere van scepenen deser stede, bii ziine quictantie, xxv s. viij d. g. » Compte des trésoriers de la Ville, 1523-1524, fol. cix.

(19) « Lanceloot Blondeel, schildre, van den patrone bii hem ghemaect omme 't maken van een beilde ende tabernacle omme te stellene voor de halle deser stede, iiij l. xvj s. g. » Compte des trésoriers de la Ville, 1525-1526, fol. cj.

([20]) « Item, Lanceloot Blondeel, schildere, van vernist thebbene een tableau staende in de camere van den scepenhuuse, met zeker boorden daen ghemaect ende ghestoffeirt thebbene, xiiij l. g. Item, den zelven, over 't maken van diveersche patroonen van wercken ende schilderien bii hem ghemaect bin den tiide van deser rekeniinghe, ij l. iij s. g. » Compte des trésoriers de la Ville, 1526-1527, fol. ciij v.

([21]) « Lanceloot Blondeel, van zeker patroonen bii hem ghemaect, bij ij ziine quictancien, ij l. g. » Ibid., 1527-1528, fol. cvij.

([22]) « Betaelt ioncheer Mathias Lauwerin, Hughe van Gramez, Jan de Cherf ende Adriaen Loonis, burgmeesters, van dat sii, 's Maendaechs den xxix^en van Wedemaent, deden visiteren bii Pieter Tayspil ende Lancheloot Blondeel, schilders, tavercel van den Oordeele in de nieuwe schepen camere, omme te wetene hoe vele de schilderie an 't voorseid Oordeel verdient mochte hebben, vij l. iiij s. »..... Van twee cannen wyns den xxix^en van der voornoomden maent ghepresenteert Pieter Taispyl ende Lancheloot Blondeel, beede schilders, compt xl s. p. ». Compte des trésoriers du Franc, 1527-1528, fol. xxxiiij et lxxviij.

([23]) « Betaelt Lanceloot Blondeel, scildere, van dat hy verscildert ende ghestoffeirt ende eeneghe gheheel nieuwe ghemaect heeft de wapenen van den ambochten van den Vryen staende in de oude scepene camere, metgaders twee yseren traillen in de vierschare daer 't zelveren hooft ende vuust inne staen, ende daer achter ghezwart, bii ordonnancie ende quitancie, xxxvj l. » Ibid., 1528-1529, fol. lxxxvj v.

([24]) « Betaelt Lanceloot Blondeel, scildere, over ziin moyte ende aerbeyt van bewerpen ende ghemaect t'hebbene de patroonen van twee joyen, omme die te werckene in de tapytserie van der nyeuwer camere; by ordonnancie, iij l. xvj s. p. » Ibid., 1528-1529, fol. xcvj.

([25]) « Hedent, x Novembre, was ghesloten naer dat ghesien hadde diverssche patronen van den nieuwen cafkoene in de camere, dat men nemen zoude 't patroon ghemaect bij Lanceloot, schilder, woonende te Brugghe, ende dat men 't stanfijck ende scausteen sal doen maken van zeer goet ende schoon steen of andere bij avijse van den werclieden, ende van den scausteen uppewaerts van houte. Voorts was ghesloten, dat de burchmeesters communicquieren ende spreken zouden metten ghuenen die de voorseide patronen van den nieuwen cafkoene ghemaect hadden, ende hemlieden daerof contenteren ter discrecie van de burchmeesters, ende ten minste dat moghelic wert. » Registre aux Résolutions du magistrat du Franc, fol. 146.

([26]) « Betaelt meester Pieter Des Maretz, van dat hy ten verzoucke van der wet, in Novembre laetsleden maecte zeker patroon van eerde, omme daernaer een nieu cafkoen te mueghen doen makene in huerlieder nieuwe camere, daermede hy langhen tyt onledich ende bezich was, daervooren hem toegheleit by quictancie inhoudende ordonnancie, xlviij l. p. » Archives de l'État. Franc, 536. Compte des droits de l'issue du Franc, 1528-1529, fol. xvj.

([27]) « Betaelt Jacop Dodekin ende Willem Aerts, steenhauwers binnen Brugghe, over huerlieder moeyte ende aerbeyt, van dat zy ten diverssehen stonden metten burchmeesters ghecommunicquiert hebben ende huerlieder advis ghegheven up de concepten van den voorseiden nieuwen cafkoene, ende volghende dien daerof ghemaect in calcsteenen twee patroonen; voor al, by ordonnancie up huerlieder quictancie, ij l. x s. g.; valet xxx l. p. » Ibid., fol. xvj.

([28]) « Betaelt Franssoys van Kicxhem, ooc steenhauwer, van dat hy inschelicx zeker patroon in 't cleene ghesneden heeft van den voornoomden cafkoene in witten steene, xvj s. g.; valet ix l. xij s. p. » Ibid., fol. xvj.

([29]) « Betaelt Jan Roelandts, ooc steenhauwer binnen Brugghe, van dat hy, ten verzoucke van Lanceloot Blondeel, scildere, in witten steene ghemaect heeft zeker patroon van 't voorseid cafkoen, by quictancie ende ordonnancie daerup gheexpediert, xxv s. g.; valet xv l. p. » Ibid., fol. xvj.

([30]) « Betaelt Lanceloot Blondeel, scildere binnen Brugghe, over zyn moeyte, aerbeyt ende vaccatien van ter begheerte van der wet in 't groote in pappiere ghetrocken t'hebbene zeker patroon van den nieuwen cafkoene in scepenen camere, metgaders voor 't maken van den gronde van dien omme de beildesnyders daer uute te mueghen werckene, ende diverssche moeyten by hem ghehadt in 't concipieren van den voornoomden patroone ende den wercke daerinne wezende; voor al, by ordonnancie inhoudende quictancie, c l. p. » Ibid., fol. xvj.

([31]) « Betaelt den voorseiden Lanceloot Blondeel, van dat hy, den xij^en van Lauwe, ten verzoucke van den burchmeesters, reisde te Bruessele ende Mechelen, omme met zekere consteghe werclieden aldaer te communiquierene up zekere patroonen van den zelven cafkoene, die hy zo in steene als in pappiere met hem hadde, t'hulpen van zynen costen, xx s. g., by quictancie met ordonnancie daerup gheexpediert; valet xij l. p. » Ibid., fol. xvj v.

« Betaelt den voorseiden Lanceloot, van dat hy betaelt heeft over de vrecht van 't voorseid patroon van Brugghe te Ghendt te doen voerene, xx g.; van Ghendt te Mechelen, iiij s. g.; van over ende weder te doen draghene, vj g.; van Mechelen te Bruessele te doen voerene, xij g.; van over ende weder te doen draghene, iiij d., ende van Bruessele wederomme te Mechelen te zendene, xiiij g.; comt t'samen, viij s. viij d. g.; valet by billette ende ordonnancie daerup gheexpediert, v l. iiij s. p. » Ibid., fol. xvj v.

([32]) « Betaelt myn heere Van der Mote, burchmeester, van dat hy den xiij^en van Lauwe, te Ghendt betaelde den meesters steenhauwers (Dominique De Waghemakere et Rombaut Kelderman), werckende an 't scepenen huus te Ghendt, omme met hemlieden te communiquierene up de voorseide patroonen ende up 't steen daertoe proffitelicxt wesende, eenen halven real van v s. g.; ende zekere steenhauwers

te Bruessele, omme huerlieder advis ghenomen t'hebbene up de zelve patroonen ende steenen daertoe dienende, ooc v s. g.; comt t'samen by ordonnancie, vj l. p. » Ibid., fol. xvj v.

« Betaelt ioncheere Jacop De Vooght, ooc burchmeestere, van dat hy in Sporcle verleyde in hoofscheden voor den sallaris van diversschen steenhauwers woonende binnen der steden van Ghendt, Bruessele ende Mechelen, omme advis ghegheven t'hebbene up 't faetsoen ende wat sorte van steenen oorboirlicxt wesen zoude omme 't maken van den voorseiden cafkoene; ende zonderlinghe omme betaelt t'hebben de montcosten van eenen Andries Nonnen, coopman ende leverare van steenen, woonende te Dignant, die an 't college ghesonden was by meester Jan l'artiste, ende bi den college an huere ghedeputheerde doen wesende te Ghendt, ten hende dat zy met hem spreken zouden up de leveringhe van den steenen dienende ten voornoomden cafkoene; den welcken Andries zy ghedeputheerde met hem leedden te Mechelen, ende van daer wederomme brochten bin der stede van Brugghe, omme finalen coop met hem te makene up de leveringhe van den voorseiden steene; by ordonnancie, viij l. x s. p. » Ibid., fol. xvj v.

« Betaelt Regnault Hellin, van dat hy in Maerte laetsleden ghegheven hadde eeneghe steenhauwers te Mechelen, met wien de ghedeputheerde van den lande advis namen up 't steen ende maken van den nieuwen cafkoene; by ordonnancie ende quictancie, ij l. p. » Ibid., fol. xix.

([33]) Betaelt Regnault Hellin, over dies hy by laste van den burchmeesters betaelt heeft meester Jan l'artiste in hoofscheden voor diversche moeyten ende advisen ghegheven in de wercken van den lande, ende zonderlinghe van den nieuwen cafkoene; by ordonnancie inhoudende quictancie, xx l. p. » Ibid.

([34]) « Betaelt Jacop van Eenhove, van xij scouplancken by hem ghelevert te xj $^1/_2$ g. 't stic, daerup den grondt ende patroon van den cafkoene ghetrocken es; comt by quictancie xj s. vj d. g.; valet vj l. xviij s. p. Betaelt Lancelot Blondeel, scildere, voor 't patroon dat hy den beildesnyders beworpen maken ende gheven moet van den gronde ende verhemelinghe van de wercke boven ende an beeden zyden van den nieuwen cafkoene; by ordonnancie, xij l. p. » Ibid., 1528-1529, fol. xvij v. Une seconde somme de 17 livres lui fut payé pour ce travail, porté en compte, 1529-1530, fol. 21.

([35]) « Betaelt den voornoomden Lanceloot, over dat hy belooft heeft bi den voorseiden beildesnyders te commene t'allen tyden als hys verzocht werdt, omme hemlieden te beradene ende advis te ghevene huerlieder werc ende den cafkoene aengaende, alzo langhe als 't zelve werc ghedueren zal; daervooren hem toegheleit es twaelf grooten de weke; comt hier beghinnende van den iij[en] daghe van April xv[c]xxix naer Paesschen, tot den iiij[en] van Septembre in 't zelve jaer daernaer, 't welcke zyn xxij weken, xxij s. g., valet xiij l. iiij s. p. » Ibid., 1528-1529, fol. xvij v. « Item van den iiij[en] van Septembre totten

laetsten dach van Decembre in 't zelve jaer, 't welke zijn xviij weken, xviij s. g.; valet x l. xvj s. p. „ Ibid., 1529-1530, fol. 21.

(36) „ Betaelt Lanceloot Blondeel, scildere, van dat hy in Meye laetsleden ghesonden was an Thoison d'or, omme zyn advis t'hebbene up 't werc van den nieuwen cafkoene, ende zonderlinghe omme te hebbene de wapenen van de Keyserlyke Maiesteyt, ende te wetene hoe men die behoort te stellene, omme de welcke te bewerpene ende te recouvrerene; hy uute was ende vachierde xvij daghen; daervooren hem bi den burchmeesters toegheleit was, xxxij l. p. „ Ibid., 1528-1529, fol. xvij v.

(37) „ Betaelt ioncheer Jacop De Voocht, de somme van x s. g. by hem uuter name van den voorseiden lande, .den iij^en dach van novembre xxix, ghegheven twee scilders die ten voornoomden daghe bin der stede van Brucele, ter presencie van Thoison d'Or bewierpen ende schilderden alle de wapene die men stellen sal an 't nieuwe cafkoen in de nieuwe scepenen camere van den voorseiden lande, by ordonnancie ende hier in uutgheven ghenomen de voorseiden x s. g., valet vj l. p. „ Ibid., 1529-1530, fol. 21.

(38) „ Betaelt Pieter Dominicle, goudsmet binnen Brugghe, ter cause van een zelveren copkin vergult naer zynen heesch, weghende ij marc, viij onchen, x enghelsche ende een halven, ghepresenteert ende ghesconcken Thoison d'Or in remuneracien van vele ende diverssche moeyten ende advisen die hy den burchmeesters ende anderen van huerlieder weghe ghehadt ende ghegheven heeft up 't werc van den nieuwen cafkoene ende anderssins, te vij s. vj d. g. d'onche; comt viij l. xvj s. v d. g.; valet by ordonnancie, cv l. xvij s. p. Betaelt van een custode daer 't voorseid copkin inghesonden was, xxxij s. p. „ Ibid., 1528-1529, fol. xvij v.

(39) „ Betaelt Lancelot Blondeel, ter cause dat hy ghemaect heeft de patroonen van vyf personnaigen die men stellen sal voor 't cafcoen in de scepene camere, ende dat hy vichtich wapenen gheteeckent heeft; by twee ordonnancien ende quictancien, iij l. x s. g.; valet xlij l. p. „ Ibid., 1529-1530, fol. 21 v.

(40) „ Van een kanne wyns van x s. de stoop, den xviij^en van octobre ghepresenteert Lanceloot Blondeel, scildere, xx s.... Van een ghelycke kanne wyns, den xxiij^en van octobre ghepresenteirt Lanchelot Blondeel, xx s.... Van een ghelycke kanne wyns den anderen dach van decembre ghepresenteert Lanslot Blondeel, xx s.... Van een kanne wyns van viij s. den stoop, den eersten dach van maerte xv^c xxviij ghepresenteert Lanselot Blondeel, scildere, xvj s. „ Ibid., 1528-29, fol. lxvj, lxvij et lxix.

„ Van een kanne wyns van x s. p. den stoop, den xiij^en van Sporcle ghepresenteert Lanceloot Blondeel, scildere, xx s. p. „ Compte des trésoriers du Franc, 1529-1530, fol. lxxix.

(41) « Item betaelt Lanslot de scilder, van drie patroenen die hy ghemaecht heeft om nieuwe candelaers te maken, midts dat d'houde zwaer zyn, by laste van de ghezelscepe, x s. » Comptes de la Confrérie du Saint Sang, fol. ij^c^lxxiiij.

(42) « Betaelt Landsloot de scilder, over 't maken van een patroon om eenen nieuwe motalen reeze, vj s. g. » Comptes de la Fabrique de l'église Saint Gilles, 1527-1544, fol. xliij.

(43) « Betaelt Lanceloot Blondeel, over 't patroon na 't welcke de drie steenen beilden boven den outaer ghemaect ziin, v s. g....... Betaelt Lanceloot Blondeel, scildere, over 't visiteren van de nieuwen beilden, of die wel ghemaect waren naer 't patroon, viij g. » Comptes de la Confrérie des clercs assermentés du Vierschaere, 1520-1545, fol. 40 et 44.

(44) « Van twee kannen wyns van x s. p. den stoop, den vj^en van Octobre ghepresenteirt Lanceloot Blondeel, meester Guyot, Herman Glosencamp ende Adriaen Ras, comt xl s. p. » Compte des trésoriers du Franc, 1530-1531, fol. xcj.

(45) « Betaelt Lancelot Blondeel, up ende in minderinghe van dies hem commen sal ter cause van der verlotinghe ende stoffacie van de personnaigen die staen sullen up de gallerie in de Burch ende anders; by ordonnancie ende quictancie, ij l. g., valet xxiiij l. p. » Compte des droits de l'issue du Franc, 1529-1530, fol. 21 v.

« Betaelt den voorseiden Lancelot Blondeel, in minderinghe ende up rekeninghe van 't ghuendt dies hem comt ende commen sal over zynen sallaires, aerbeyt ende wedden, van 't ghuendt dies hy ghedaen ende gheoccupeert heeft ende noch doen ende occuperen sal in de nieuwe wercken van den voorseiden lande; by drie ordonnancien ende quictancien, iiij l. x s. g.; valet liiij l. p. » Ibid., fol. 21 v.

« Betaelt Lancelot Blondeel, scildere, de somme van achtentwintich ponden grooten up ende in minderinghe van xxviij l. x s. g. die men hem tachter ende sculdich was boven alle betalinghen den zelven ghedaen, alzo wel ter cause van ziinen pencione van xij g. de weke den zelven toegheleyt, d'welck inganc hadde ende begoeste den derden van April xv^c^xxix naer Paesschen, ende expireerde den laetsten van Sporcle xv^c dertich voor Paesschen, als van der verlotinghe, stofferen ende scilderen van den personagen ende beelgen staende voor de veinsters van der nieuwer gallerie commende up den Burch, al naer 't verclaers van eender particuliere rekeninghe bii den zelven Lancelot den burchmeesters ghedaen ende overghegheven, naer 't visiteeren van der welcker bii den voornoomden burchmeesters den zelven ghe-ordonneert was te outfaene ende hebbene de somme van dertich ponden grooten, bliickende by ordonnancie van de voornoomden burchmeesters ende college alhier overgheleyt, ende voort van der betalinghe den selven Lancelot ghedaen bii den ontfanghere doende dese rekeninghe, bii elleven ordonnancien ende quictancien, valent iij^c^xxxvj l. » Ibid., 1530-1531, fol. 16.

(46) « Betaelt Lancelot Blondeel, ter cause van dat hy by laste van den college ghemaect heift xxxvj schildekins waerinne waeren de wapene 's lands van den Vryen, die ghehanghen waeren an de toertsen die men drouch voor 't doode lichame van me ghenadeghe vrauwe, mevrauwe de douagiere van Savoyen, regente ende gouvernante; comt by ordonnancie iij l. xij s. p. » Compte des trésoriers du Franc, 1530-1531, fol. cxxv v.

(47) Archives de la Ville. Registre aux Procurations, 1533-1534, fol. 218.

1534, 22 août. Nous, bourgmestres, eschevins et conseil de la ville de Bruges, à tous savoir faisons, quo aujourd'huy, date de cestes, par devant nous est venu et comparu en propre personne Lancelot Blondel, pointre, bourgois demourant en ceste ville de Bruges; lequel confessa avoir marchandé et emprins de messire Loys de Vallée, dict Passay, commandeur de Flandres, à faire les patrons de cincq pièces de tapisseries cy-après spécifiez, assavoir: trois pièces contenant l'histoire de Sainct Pol l'apostre, commenchant la dicte histoire au septiesme chapitre des Actes des apostres, là où Sainct Pol prenoit plaisir à veoir lapider Sainct Estienne et gardoit les habitz de ceulx qui le lapedoient, et ainsi ensuivant toute l'histoire du Sainct Pol jusques à son décollement, sans y riens réserver ou mectre en oubly, d'autant qui soit historial. Et a le dict Lancelot promis et promect, par cestes, de faire le susdict patrons bien et léaulment, comme il avoit proposé de la première heure qu'il en a parlé au dict seigneur le commandeur, sans fraulde ou malengien. Et est assavoir que le dict Lancelot fera les dicts patrons de l'esprit de la continence des personnaiges, des couleurs, paisaige, visaiges et autres articles telles comme il appertient, ainsi qu'il la veult respondre devant ouvriers. Et doibt icelui Lancelot avoir de chascune aulne en quarrure la somme de trois solz gros, monnoye de Flandres, faisant dix-huit patars de Flandres, tant des bordures que de l'histoire, assavoir: aulne pour aulne; et en fera le dict Lancelot autant et aussi peu qu'il en fault à l'ouvrier touchant les frisures. Pour la première pièce fault qu'elle soit longue onze aulnes et ung cincquiesme part d'aulne; et hault six aulnes, avecq les frisures de tous costez; laquelle pièce contiendra en quarure soixante sept aulnes et ung cincquiesme part d'aulne. Les deux autres pièces seront longues cinq aulnes et ung quart; haulte neuf aulnes et ung cincquiesme part d'aulne; et contient chascune pièce quarante-huyt aulnes ung quart et le cincquiesme part d'ung quart.

En oultre, fera le dit Lancelot, autres deux pièces pour le susdit missire Loys de l'Assumption de Nostre Dame. Et fera en la première pièce l'histoire du trespas de Nostre Dame, avecq les douze apostres, paysaige, massonnerie ou chambre, tel comme appertient à l'histoire. Et contiendra la dicte pièce en quarure trente et ung aulnes et ung cincquiesme part d'aulne. Pour l'autre pièce, qui est de la meisme

grandeur, se fera là où Nostre Dame fust eslevé ès cieulx, avecq les anges autour d'elle ; eu hault le ciel ouvert avecq la benoite Trinité, et en bas les xij apostres autour du sépulcre là où on la vient ensepvelir. Et a le dict Lancelot aussi promis et promect, par cestes, faire ces deux pièces bien et léaulment comme les trois précédens pièces, et au pris, aulne pour aulne, comme dessus; et à délivrer autant de frisures et candélabres qu'il en sera besoing au maistre tapisseur, entre huy et le Sainct Michiel prochainement venant; moyennant que le dict tappisseur sera tenu de les venir quérir ou les envoyer quérir à la maison du dict Lancelot en ceste dicte ville.

Et aussi, par dessus le sallaire dessus dit, que le dict Lancelot doibt avoir ung pourpoinct de satin, que le dict seigneur commandeur lui auroit promiz à lever quant bon lui samblera. Davantaige est le dict Lancelot tenu de jour en autre livrer et furnir au dict tapisseur les patrons pour commencer l'histoire de laquelle pièce qu'il vouldra, affin que par faulte de cela il n'aye pas perte de temps. Obligeant le dict Lancelot, comparant, en ce que dit est, sa personne et tous ses biens, présens et advenir, et sur peine de perdre sur chascun aulne ung solz de gros ; réservé fortune de maladie, et moyennant que le dict tapisseur lui en advertisse ung mois devant qu'il en ayt affaire après qu'il sera la première foy furny. Et renunchant ad ce tous loix, dont le dict Lancelot, en préjudice de ce que dit est, se pourroit ayder en temps advenir sur l'amende dessus dicte; le tout en la présence de maistre Gaspar De Witte, pour et en nom de mon dict seigneur le commandeur acceptant.

En tesmoingnaige desquelles choses nous avons faict mectre le séel aux causes de la dicte ville de Bruges à ces diz présentes. Faictes et donnés le xxij° jour d'Aoug xv^c^xxxiiij. »

([46]) Ibid., Registre des Sentences civiles, 1534-1541, fol. 393.

1539, 20 mars. « Ghezien by scepenen van Brugghe 't proces voor hemlieden gherezen ter vierschare tusschen Pieter Moscron heesschere, ter eender zijde, ende Lanceloot Blondeel, den schildere, verweerer, ter andere ; sprutende uut causen dat de voorseide heesschere hadde doen zegghen ende vertooghen hoe dat binnen den tyde dat hy tresorier was van deser stede, hy den verweerere ter handt dede ende avanchierde de somme van vj l. grooten up zekere werc van schilderie dat doe gheraemt was by den verweerere te doen doene an 't scepenhuus van deser stede ; de welcke somme de voorseide heesschere ghestelt hadde in de misen van der rekeninghe van deser stede die hem aldaer gheroyert waren, mids dat myn heeren van der wet niet en hadden connen accorderen metten verweerere ; reserverende niet min den heesschere zyn actie omme de voorseide somme van den verweerere te repeterene. Ende hoe wel dien volghende hy heesschere ten diveirschen stonden den verweerere ghesommeirt hadde ter restitucie van de voorseide somme, nochtans ne hadde daertoe niet willen verstaen ; mids welcken de heesschere tendeirde

ten fyne dat de verweerere in de voorseide vj l. ghecondempneirt zoude wesen midsgaders in de costen van desen vervolghe.

Daer ieghens de voorseide verweerere ghezeit hadde, by voorme van andwoorden dat hy niet ingnoreren en wilde de heesschere zekeren tyt leden hem finalic besteit hadde zeker werc te makene van scilderie binnen der zale van den scepenhuuse van deser stede voor de somme van c guldenen te xl groten 't stic; ende zoo om 't zelve werc te vulcommene, hem van nooden was grooten oncosten te ghedooghene in 't coopen ende reeden van varwen ende stoffen daer toe dienende, hadde van den heesschere up de handt ontfaen de somme van vj l. gr.; welcken volghende hy verweerere zyne ghereetscepe ghemaect hebbende ende in 't voorseide scepenhuus bezich zynde, met zynen volcke dat hy t'zynder assistencie ghenomen hadde omme de stellynghen ende leeren te rechtene, was hem expresselic gheboden te desisterene ende niet voort te ghane, t'zynen grooten grieve, scade ende intereste ende want hy verweerer van zynder zyde in gheenen faulte gheweist en hadde van 't voorseid anghenomen werc te vulcommene noch ooc tzydert gherefuseert hadde 't zelve te doene eerst gherembouseirt zynde naer redene ende equiteit van 't nouee grief, scade ende interest dat hy zoude connen betooghen by 't voorseide belet ghesupporteirt hebbende; was onghelyc dat de heesschere de voorseide vj l. repeteirde; nemende mits desen de voorseide verweerere conclusie dat de heesschere met zynen heesch ende conclusien, zo hy die ghemaect ende ghenomen hadde, verclaert zoude wesen niet ontfanghelic zynde; dien volghende zoude hy verweerere daerof gheabsolveirt zyn ende de heesschere ghecondempneirt in de costen.

De voorseide heesschere by replicke ende de verweerere by duplicke, ende de redenen daer inne begrepen elc persisterende by zyne fynen ende conclusien voorscreven.

Ghezien de preuven by den voorseiden partyen an beeden zyden in dese zake ghedaen, naer dat zy daertoe gheadmitteert waren, mids gaders de acte daerby dat blyct dat partyen an beeden zyden hemlieden verdreghen hebben van reprochen. slutende alzo de zake in rechte; ende gheconsidereirt al dat in dese zake behoort ghecon-sidereirt te zyne, met deliberatie van rade.

So was hendelic by scepenen van Brugghe ter voorseide vierschare te rechte zittende, ter maninghe van den heere, ghezeit, ghewyst ende verclaerst, den voorseiden heesschere in zynen voorseiden heesch, fynen ende conclusien niet ontfanghelic zynde, absolverende dien volghende daerof de verweerere; ende condempnerende den heesschere in de costen van desen processe, de tauxatie van dien scepenen ghereserveirt.

Actum xx in Maerte xv^c^xxxviij.

(49) « Betaelt Lanceloot Blondeel, schildere, over 't patroon van de beilden die dienen ghemaect te zyne in de ghevele van den steeghere, ende van der greffe criminele, x s. g. »

« Betaelt Lanceloot Blondeel, den scildere, ter causen van twee patronen van twee beilden om te stellene up de pilaren van den steeghere beneden in den Burch, iiij s. g. » Comptes des marguilliers de l'église Saint Basile, fol. xcjv et xcv.

([50]) « Betaelt Lanceloot de schildre, voor een patroon by hem ghemaect omme daer naer te doen makene een tapyts cleet dienende in 't landhuus voor 't cafcoen boven up de camere daer scepenen vergaderen; by ordonnancie, ij l. x s. gron. » Compte des trésoriers du Franc, 1544-1545, fol. cxlviijv.

([51]) « Betaelt Lanceloot de schildre, van gheschildert t'hebbene zekere bert hanghende in de vierschare van den lande, daer men de passe van den broode inne schilderende es; by ordonnancie, xl s. » Compte des trésoriers du Franc, 1544-1545, fol. clij.

([52]) Registre des Sentences civiles, 1544-1545, fol. 145 v.

1545, 2 Juin. « Alzo by den college van scepenen der stede van Brugghe ghecommitteert hadden gheweest d'heeren Jacob Van den Heede ende Vincent Foret, scepenen, metgaders Jan Perez, tresorier der voornoemde stede, omme te verlyckene ende apointierene den deken ende eedt van den beeldemakers ende zadelaers, ter eender zyde; ende Lanceloot Blondeel, ter andere; van zekeren ghescille dat apparent was tusschen hemlieden te rysene, ter cause van dat de zelve Lanceloot niet en conde ten besproken daghe leveren vulmaect een vane die hy van die van de voorseide deken ende eedt hadde anghenomen ende belooft vulmaect te leverene, ende daerup in minderinghe ontfaen twintich karolus guldenen.

Wiert by tusschen spreken van de voornoemde commisen 't apointemente tusschen de voorgaende partien by huerlieder consente ghemaect, als dat de voorseide Lancelot ghehouden wert, zo hy oock beloofde ende belooft by dezen de voornoemde vane te vulmakene ende vulmaect te leverene den voorseiden deken ende eedt aldaer present ende accepteerende, conforme den patrone ende exemplare daerof (z)onder hem wesende, onthier ende den eersten daghe van Septembre eerstcommende, up de paine ende verbuerte van twaelf karolus guldenen ten proffycte van den voorseiden ambochte; ende de paine verbuert, altyts nyet min ghehouden blivende de zelve vane te vulmakene ende vulmaect te leverene; consenterende dat hy daervooren ende elck poinct byzondre zal executeerlic wesen in lyfve ende in goede; al daerof hy by den college in 't vulcommen van dien met kennesse van zaken ghecondemneert waere.

Actum den anderen dach van Wedemaent xv^c^xlv. » Voir IV, n° 2.

([53]) « Betaelt Lansloot de schildere, in Brugghe, up 't Oordeel by hem ieghens die van der wet anneghenomen te leveren bin der nieuwe camere van den schepenhuuse deser stede, per voorwaerde, vj l. g. »... Betaelt meester Lansloot de schilder, in minderinghe van meerder somme die hy van deser stede ter cause van zekeren Oordeele

dat hii in de nieuwe camere ghenomen ende belooft heeft te leveren ende schilderen, ij l. viij s. g. „.... « Betaelt meester Lansloot Blondeel, schildere in Brugghe, over de vulle betaliinghe van den Oordeele by hem in de camere van den scepenhuuse deser stede ghelevert, iiij l. iiij s. g. „ Comptes de la ville de Blankenberghe, 1539-1548.

([54]) « Landsloot Blondeel, de schildere, ter cause van hii laste van der wet gheweest hebbende met eenen meester Clays van Brussele ende met andere ghedeputeirde in de visitacie van de Zuut Leye deser stede, ende van der gheleghenthede ende loope van diere ghemact hebbende eenen quaerte ghescildert met olyevarwe, daer vooren hem bii ordonnancie van den college toegheleyt ziin de somme van ij l. g. „ Compte des trésoriers de la ville, 1545-1546, fol. xcvij.

([55]) Ils ont été reproduits par M. L. Gilliodts, le savant archiviste de la ville, dans « Bruges ancienne et moderne „, aux Annexes.

([56]) Voir l'intéressant ouvrage du même auteur « Bruges port de mer „, pp. 193 et 235 à 240. Bruges, 1905.

([57]) « 1549, 1 Iulii. Tcollegie van scepenen der stede van Brugghe heeft onthouden Lancelot Blondeel den schildere, t'huerlieder rade, ende belooft hem te betalene xij l. g., voor dat hii zal wesen ten rade ende advise van den voornoomden college ende huerlieder commisen omme te stellene ende proadviserene de concepten ende patroonen van der tryumphe die doen zal in congratulacie van der blyde entree van den prince van Spaynen. [Dese ordonnancie es ghecorrigeert ende zal maer hebben vj l. g., xxvij Augusti 1549.] Registre aux Résolutions du magistrat de la Ville, 1545-1552, fol. 100.

([58]) « Betaelt Lanceloot Blondeel, schildere, van dat hy by laste van den burchmeesters schoone ghemaect, vernischt ende ghestoffeert heeft de zeven beelden staende voor de gallerye van den landhuuse, commende up den Burch van Brugghe, ende zommeghe partien van dien ghebroken wesende wederomme vernieut, als 't blyct by ordonnancie, vyf ponden grooten; valent lx l. p. „ Compte des trésoriers du Franc, 1554-1555, fol. cl.

III. ANNEXES.

1.

1542, 6 Novembre.

Procuration donnée par André Hansins, le tapissier, comme époux de Marie, fille ainée de Lancelot Blondeel, concernant le droit de retrait qui lui appartient sur certaines terres dans l'échevinage de Poperinghe.

« Andries Hansius, de tapitsier, als ghetrauwet hebbende Marie, d'ouste dochter van Lancelot Bloudeel de schilder, ende midts dien zyn naeste ende baerblyckenste hoir ende erfghenaem, constituecrt zyne procureurs generael ende speciael meester Berthelmeeus Boye ende Jan De Reckemakere, hemlieden ende elcken zonderlinghe toogher deser lettren. ghevende vulle macht ende speciael last absoluut ende irrevocable etc., omme over ende nut zynder name te ghaene ende compareerne voor scepenen ende cuerheers van der stede van Poperinghe of elders daer 't noodt werdt, ende aldaer te begheerne versouckene ende callengierne de naerhede van der coop van alzulcke partien van laude, elst zynde of ander landt, ligghende in diversche partien binnen den scependomme van Poperinghe ende daer omtrent, te zulcker plaetse ende grootte als de lettren van ervenesse daerof zynde dat inhouden ende verclaersen, de welcke partien eenen Jacob De Houdt, oulancx leden, ghecocht heeft jeghens de voornoomd Lancelot Blondeel, vader van der voorseiden Marie, 's conparants huusvrauwe, ende daerof hy by den zelven Lancelot behoorlick in erve ghedaen es gheweest met plocke ende halme naer de costume aldaer, ende te dien fyne eyst noodt te presenteerne ende up te legghene de penningh en van der principalen coope, bedraeghende xxxv lb. x s. g. Vlaems, metgaders xxiiij l. p. van verteerde costen zo wel ten huuse van den voorseiden cooper als te Belle ende te Dranoultre verschoten ende verleyt, ende daerinne te doene ende observeerne alzulcke solempnitheden van wette als 't van nooden werdt, ende daeromme

in 't cas van oppositien up dats nood zy in ghedinghe te derdene ad lites in forma met macht van substitucie.

Actum vj^en in Novembre, xv^c ende xlij.
Present scepenen : Claeyssens, Forret ».

Archives de la ville. Registre des *Procurations*, 1542-43, fol. 38 v.

2.

1560, 2 Janvier.

Acte passé par devant les échevins de la ville de Bruges, par lequel Lancelot Blondeel et sa femme, constituent une rente au profit de la corporation des peintres.

« Wy, Andries Van den Berghe ende Jacob De Baers, scepenen in Brugghe in dien tyden, doen te wetene allen lieden, dat quamen voor ons, als voor scepenen, meester Landtsloot Bloudeel, den scildere, ende joncvrauwe Katheline Scriers, zyn wyf, als erfvachtich ende proprietarissen van den naervolghende parcheelen van huusen metten toebehoorten hier naer verclaerst, alzo ons scepenen voorseyt dat bleeck ende kennelick ghemaćt was by zekere lettren van ghiften in daten van den zevensten daghe van Hoymaendt duust vyfhondert viere ende dertich, onderteeckent by den clerck J. Vlaminck, die wy, scepenen voorseyt, ten passeren van desen, aldaer zaghen ende hoorden lesen ; ende bezettcden over hemlieden ende huerlieder naercommers Jacob Landcheel, den zadelare, als dekin, metgaders Pieter Landcheel ende Loouis Croes, als gouverneur van den ambochte van den beildemakers ende t'zelfs ambochts behouf, up een huus met zynen toebehoorten staende ten voorhoofde over de Vlamincbrugghe, an de oost zyde van de strate, jeghens over 't Scotters hof van de Jonghe Cruusboghe toebehoorende den ghezelscepe van Sint Jooris ghilde van de Jonghe Cruusboghe, naersten den huuse wylen toebehoorende Laureins Godefroit, den saerdgenoywerćkere, an de zuudt zyde an d'een zyde, ende den huuse wylen toebehoorende

Mathys Crommelinck, den boghemakere, an de noordt zyde an d'ander zyde, achterwaerts streckende met eender plaetse van lande daer bachten ligghende met eender vaulte staende onder eene loove an de noordt zyde van der selve plaetse met eenen waterpit in den middele van der zelve plaetse, met ghemeenen muere ende glende staende an de zuudt zyde van diere, ende met eenen aysementhuuse an 't huus hier naer ghenoompt, jaerlicx belast met twee scellinghen grooten daeruute gaende ten rechten landtcheinse die men ghelt der kercke van Sinte Wouburghen in Brugghe t'elcken Bamesse, ende voort noch met vyf scellinghen, zes penninghen grooten elckes jaers daeruute gaende, boven den voorseyden landcheinse, te erfvelicke rente die men ghelt den disch van Sint Jacobs kercke in Brugghe t'elken Sint Jooris daghe in April; ende voort noch van eenen anderen huuse met datter toebehoort staende ten voorhoofde in 'sheer Jan Admiraels strate, an de west zyde van der strate, 't welcke ter daten van desen dienende was ten huuse hier boven verhaelt, achterwaerts streckende totte de plaetse van den huuse daer hier vooren bezettinghe up ghedaen es, naersten den huuse wylen toebehoorende den voornomden Laureins Godefroit, met eenen ghemeenen muere ende ghote van vooren tot bachten, an de zuudt zyde an d'een zyde, ende den huuse wylent toebehoorende Matheeus Crommelinck an de noordt zyde, an d'ander zyde, ende dit al in zulcker vormen ende manieren als de zelve twee huusen met hueren toebehoorten ter date van desen ghestaen ende gheleghen zyn, jaerlicx belast met neghen scellinghen, neghen penninghen parississen gaende uuten voorseyden huuse met zynen toebehoorten ten rechten landtcheinse die men jaerlicx ghelt den disch van Sint Jacobs kercke in Brugghe t'elcken Sincte Jans daghe midzomers, ende totte dien 't voornomde parcheel van huuse noch ghelast in twee brieven met dertich scellinghen grooten t's jaers losrenten den penninck achtiene die men ghelt den disch van Sint Gillis kercke in Brugghe, staende te lossene met zulcken ghelde als de lettren van constitucien dan of

breedre mencie maken ende inhouden; alze van vyf scellinghen grooten eeuwelicke rente elckes jaers, boven den voornomden lasten te vooren daer uute gaende, te gheldene ende te betalene, d'een heltscheede van de voorseyde eeuwelicke rente binnen eenen halfven jare naer de date van desen eerstcommende, ende d'ander heltscheede binnen eenen halfven jare daer naer eerst volghende, ende alzo voort van halfven jare tot halfven jare voorwaerts anne gheduerende totter oflossinghe van diere die den voornomden meester Landtsloot Blondeel ende joncvrauwe Katheline Scries, zyn wyf, ofte huerlieder naercommers doen zullen moghen t'allen tyden als 't hemlieden goetdincken ende believen zal, elcken penninck van de voornomde eeuwelicke rente omme achtien penninghen, met zulcken ghelde ende paymente als ter daten van der oflossinghe loup, cours ende ghanck hebben zal binnen den lande ende graefscepe van Vlaenderen naer de evaluacie van onzen harden gheduchteghen heere munte ende den voorgheboden ende publicatie danof ter hallen deser voorseyde stede van Brugghe uute gheroupen ende ghepubliert; behoudens de voorseyde huusen daer hier vooren bezettinghe up ghedaen es, hoe ende in zo wat manieren ofte in zo wat handen dat die hier naermaels zouden moghen commen ofte veranderen taillable zyn ende blyfven zullen, ghelyck alle andere parcheelen van huusen ende renten binnen der stede ende scependomme van Brugghe ghestaen ende gheleghen den poorteren ende anderen inwonende schot ende lodt gheldende toebehoorende, volghende den statuiten ende ordonnancien by den ghemeenen college van scepenen ter camere van Brugghe t' anderen tyden daer up ghemaect. In kennessen van desen dinghen zo hebben wy, scepenen voornomdt, desen lettren bezeghelt met onzen zeghelen uuthanghende. Dit was ghedaen in 't jaer duust vyfhondert neghene ende vichtich.

(Signé) L. VALCKE.

A suivre.

LES RELIQUES

DE

S[TE] GODELIVE A GHISTELLES

ET LEURS AUTHENTIQUES.

III. L'AUTHENTICITÉ DES RELIQUES.

1. Le paquet de fragments non identifiés.

Lors de la dernière reconnaissance des reliques de Sainte Godelive, le 12 août 1907, Mgr. Waffelaert trouva dans la grande châsse, conformément au procès-verbal de 1870, « octo fasciculos *cum uno parvo quo minora ossa continentur* » (1).

Ce neuvième paquet contient une douzaine de fragments relativement petits d'une boîte crânienne, avec un mince paquet de très menus morceaux provenant, d'après toutes les apparences, du même crâne.

Mêlé aux huit autres paquets, enveloppé, comme ceux-ci, de soie rouge et lié de fils d'or, rien ne distinguait ce « fasciculus nonus » qui aurait cependant dû être classé à part. Car les petits ossements qu'il renferme ne sont pas des reliques de S. Godelive.

En effet, tous les fragments du neuvième paquet sont d'une couleur blanchâtre qui tranche nettement sur la couleur châtaine très prononcée du crâne et des autres reliques gardées dans la châsse. Ils répandent un parfum bien caractérisé qu'on ne perçoit pas à l'ouverture des autres paquets. Et — ce qui tranche absolument la question — ce sont des fragments d'os crâniens ; or la boîte crânienne de la Sainte est gardée intégralement et en parfait état de conservation, dans une caisse spéciale

---

(1) LEFEBVRE, *o. c.*, p. 309.

jointe au grand coffret, dans la châsse de l'église de Ghistelles.

Au reste, les petits ossements de ce neuvième paquet n'ont pas été considérés dans les siècles précédents comme des restes du corps de Sainte Godelive. L'histoire de cet étrange « fasciculus » nous l'apprendra.

La première mention s'en trouve dans l'acte du 29 septembre 1719, relatant la visite faite par Mgr. Van Susteren le 27 septembre de la même année. Mais nous savons par le procès-verbal de cette même visite, rédigé le 27 septembre, qu'on trouva la châsse « debite clausam sigillo Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Christophori ». Le reliquaire n'avait donc plus été ouvert depuis 1623 et par conséquent le paquet y avait été placé (ou replacé ?) par Mgr. Christophori.

Mais celui-ci avait pris parfaitement ses mesures pour empêcher la confusion entre ces menus fragments et les véritables reliques de Sainte Godelive. Dans son procès-verbal, il annote soigneusement que les reliques ont la couleur châtaine, qu'elles ont d'ailleurs gardée jusqu'à ce jour, alors que les petits ossements sont plutôt blancs. Il détermine avec précision que les reliques authentiques ont été enveloppées en *huit* paquets différents : c'est assez dire que le *neuvième* qu'on trouvera dans la chasse — et qui d'ailleurs n'avait pas les fils d'or au moyen desquels les autres sont liés — ne doit pas être considéré comme des reliques de la sainte martyre. Nous avons déjà fait remarquer (p. 187) que le nombre *octo* a été ajouté après coup. Cette ajoute doit cependant dater de 1623 avant la fermeture de la châsse, puisque le mot *octo* se trouve déja dans la copie du registre de l'évêché. Elle prouve donc qu'on attachait une importance spéciale à connaître avec précision le nombre des paquets de reliques authentiquées.

Est-ce dans le même but, que la nouvelle châsse fut

divisée en deux compartiments ? Nous n'oserions l'affirmer, bien que la chose nous paraisse probable. Toujours est-il que le « neuvième » paquet fut isolé et que les lettres attestant l'authenticité des reliques furent déposées dans le compartiment des huit paquets, témoignant ainsi une fois de plus qu'elles n'affectaient pas les fragments de crâne qui nous occupent.

Quelle est la provenance de ces petits ossements ? Nous n'avons trouvé jusqu'à présent aucun indice permettant une conjecture quelconque. Il faut admettre, semble-t-il, qu'on les a considérés comme des reliques — non identifiées — ; sans quoi on ne les eût pas enfermés dans la châsse. Il est probable qu'ils ont quelque relation, si pas avec S. Godelive, au moins avec l'histoire du culte de ses reliques. Rien ne permet de savoir s'ils se trouvaient dans la châsse avant 1623. Mais déjà au dix-septième siècle, un fragment du crâne en question était vénéré comme relique de S. Godelive. Le curé de Sleydinghe, François Staes, atteste avoir donné, le 2 mai 1659, « particulam reliquiarum ex cranio S. Godelevæ » au curé du Béguinage de Gand [1]. Il l'avait probablement reçue de Mgr. Triest, évêque de Gand, le 16 août 1653 [2].

Si nous poursuivons, en descendant, l'histoire de cet intéressant *fasciculus*, nous constatons que Mgr. Van Susteren ne l'a pas considéré comme des reliques authentiques de Sainte Godelive. On le déduit facilement de la minutie avec laquelle il enregistre dans son acte du 29 septembre 1719 toutes les précautions prises par Mgr. Christophori « feretrum... quod invenimus interius *bipartitum*, in cujus anteriori parte erat fasciculus rubro serico obductus, in quo *minora* QUÆDAM *ossa* contine-

---

[1] Voir le texte de cette attestation dans Du Sollier, *o. c.* n. 128 (p. 114).

[2] Ibid. n. 132 (p. 117).

bantur, in posteriori vero parte recondita erant *omnia ossa majora* SACRI CORPORIS PRÆMEMORATÆ S. GODELEVÆ, in octo fasciculos rubro serico et *filis aureis* obductos, distincta, ad modum quo has sacras reliquias descriptas et designatas invenimus in acta visitationis quam instituit... Dionysius Christophori... *Acta vero ista adjacebat majoribus istis ossibus* una cum testimonialibus... Domini Guilielmi Dei gratia episcopi Sareptani » (¹).

Remarquons la différence dans la manière de qualifier les « minora *quædam* ossa » et les « omnia majora ossa *sacri corporis præmemoratæ S. Godelevæ* ». D'une part une détermination aussi nette que possible, d'autre part le terme le plus vague : *quædam !* Et qu'on ne dise pas que l'évêque ne vise ici qu'une simple opposition entre les grands et les petits ossements d'un même corps : dans cette hypothèse il aurait sans doute dit « omnia majora ossa *ejusdem* corporis... (²). Il convient d'ailleurs d'observer que dans les huit paquets on ne conserve en réalité, comme nous le verrons plus loin, que les grands ossements ; les menues parties du squelette p. ex. des mains et des pieds ont disparu ; mais il n'y a pas moyen de confondre avec ces petits ossements les fragments de crâne enfermés dans le paquet isolé.

Presque tous les détails que nous venons de relever dans le procès-verbal de 1719 se retrouvent dans la lettre du 4 juillet 1723 (³), ainsi que dans le procès-verbal de translation rédigé le 6 juillet suivant par l'abbé Pieters (⁴).

La nouvelle châsse dans laquelle les reliques furent déposées en 1723 n'avait malheureusement plus deux

---

(¹) LEFEBVRE, *o. c.* p. 293.

(²) Comme le dira plus tard Mgr. Caïmo.

(³) LEFEBVRE, *o. c.* p. 294.

(⁴) Voir plus haut, p. 191.

compartiments : le paquet qui auparavant avait été isolé, dut être placé auprès des reliques authentiques. Ce fut la cause d'une regrettable confusion. Dans les actes des dernières reconnaissances, le « neuvième » paquet est décrit séparément, mais dès 1770, les « minora quædam ossa » qu'il contient, sont déjà considérés comme provenant du même squelette auquel appartiennent les « majora ossa » des huit autres paquets (¹).

Heureusement on n'a jamais mêlé le contenu des différents paquets et un examen un peu attentif a facilement permis en 1907 de faire cesser la confusion et de réparer les erreurs commises.

2. Les reliques authentiques de Ghistelles.

A la dernière visite, faite le 12 août 1907, Mgr. Waffelaert a trouvé dans le grand coffret de la châsse de Ghistelles, les ossements suivants, qui ont été identifiés et mesurés (²) par M. le Docteur D'hondt de Ghistelles.

1°) Deux fémurs, mesurant 0m44.

2°) Deux tibias, 0m345 ; le péroné droit, 0m33.

3°) Deux humerus, 0m30 ; deux radius 0m23 ; deux cubitus, 0m25.

4°) Deux clavicules et dix-huit côtes.

Une des clavicules a été retirée pour être donnée aux Bénédictines de Ste-Godelive du prieuré Ten Putte à Ghistelles ; une des côtes fut remise au couvent de Ghistelles et une autre à l'église d'Oudenbourg.

(¹) On alla même, notamment en 1870, jusqu'à retirer de ce « neuvième » paquet des reliques qui furent données à quelques églises. Depuis lors, des mesures ont été prises pour qu'elles soient soustraites au culte public. Elles sont d'ailleurs, si la parcelle n'est pas trop petite, assez facilement reconnaissables à cause de leur couleur blanche et de leur provenance crânienne.

(²) Sans instruments de précision toutefois.

5°) Deux omoplates.

6°) Six vertèbres dorsales.

7°) et 8°) Deux os coxaux : largeur de l'os iliaque depuis l'épine iliaque antérieure et supérieure jusqu'à l'épine postérieure et supérieure, 0^m15 ; longueur depuis la crête iliaque jusqu'à la tubérosité de l'ischion, 0^m18.

Le coffret rond, conservé dans la même châsse au-dessus du grand coffret rectangulaire, renfermait une boîte crânienne bien conservée, munie de deux sceaux en cire rouge, de Mgr. de Castillion.

Les omoplates seules sont détériorées ; un peu de terre est adhérante aux os du bassin ; deux extrémités de cubitus sont couvertes en partie d'une légère matière blanchâtre. Tous les ossements sont de couleur châtaine. Chacun des huit paquets est enveloppé de soie rouge et lié d'un fil or et rouge.

***

Au sujet de la question d'authenticité de ces reliques, nous pouvons être bref. La bonne conservation, la couleur uniforme châtaine — déjà signalée par Mgr. Cristophori — la conformation et les dimensions de ces divers ossements permettent d'affirmer qu'ils appartiennent tous, y compris le crâne, à un seul et même squelette de femme.

A chaque visite des reliques — le fait est explicitement attesté au moins jusqu'en 1623 — la châsse a été soigneusement scellée et les sceaux trouvés intacts à la visite suivante.

Tous les actes de reconnaissance sont authentiques et parfaitement en ordre. Ils remontent sans lacune jusqu'à 1084, l'année même de l'élévation des reliques. Si l'histoire rapporte un attentat sacrilège, inspiré par la cupidité, contre la châsse ou plutôt contre ses ornements précieux, elle ne mentionne aucun incident qui permette de soupçonner

une substitution (et pourquoi l'aurait-on faite ?) ou une confusion quelconque.

Si erreur il y a, elle devrait remonter à l'élévation même du corps de S. Godelive. Or cette cérémonie s'est faite solennellement quatorze ans à peine après la mort de la Sainte. Et déjà en ce moment, Godelive était en possession d'un certain culte, son corps était vénéré et des miracles avaient eu lieu sur son tombeau. Il est donc impossible qu'on se soit mépris en 1084 et nous n'avons pas l'ombre d'une raison pour douter de l'authenticité de nos précieuses reliques de Ghistelles.

C. CALLEWAERT.

EERSTBEWAARDE BRUGSCHE KEURE

van omstreeks 1190.

Haar algemeene aard, en wijziging van haren grondvorm.

Zooals in ons voorgaande opstel (¹), nog zoeken we naar den algemeenen aard van de keure « *Haec est lex et consuetudo* », en noemen deze voort gemakshalve HL.

We gisten dien aard reeds uit HL's algemeen uitzicht, ook uit de omstandigheden-waarin en de redenen-waarom HL, in haren grondvorm toch, verleend en verspreid werd (²).

'n Kunnen we dienzelfden aard niet nog beter vernemen uit HL's wedervaren, d. i. uit de omstandigheden-waarin en de redenen-waarom HL, in haar toegepasten vorm, gewijzigd is geweest? We meenen ja. Te Gent, te Atrecht, te Brugge, nog elders, zijn gHL, aHL, bHL enz. niet onveranderd gebleven; ze zijn verzacht, hersteld, verstrengd, weerom verzacht geworden : wanneer? Altijd en overal wanneer en naarmate een vorst, in die steden, de poorterij, ofwel de gezindheid ernit die aan 't beheer was, wilde streelen of straffen, of intoomen of beloonen. Blijk-

---

(¹) Vgl. AnÉm. 1907, bd. LVII, bl. 298-317.

(²) Vgl. evendaar, bl. 299-300 en 316.

baar hebben dan de tijdgenooten in staatkundig opzicht een oordeel weten te vellen over HL ; ze hebben verstaan dat HL tot een doel bestond ; dat doel heeft hun behaagd ofte niet ; en daarom, bij den vorst, poogden ze voor of tegen ; de vorst op zijne beurt schoorde hem toen zoo hij kon, en wrocht in zijn eigen voordeel. Juist nu uit de uitslagen van beider her-en-wederpogen, zullen we vernemen welkdanig volgens de poorterij en den vorst, de oorspronkelijke algemeene aard is geweest van HL. En naar hun oordeel zullen wij ons mogen schikken.

Van sommige wijzigingen in enkele steden gepleegd, was hierboven reeds spraak. Doch we weten er te weinig over, we kennen er te weinigzeker de daad, den uitslag, de gevallen van en de redenen, om er te mogen veel op voortgaan.

Daaromtrent vernietigde Philippe-Auguste HL te Doornik, te Athies, te Perona en te St-Quentin (¹). Weleer hebben we gemeend dat te mogen bevestigen, maar toch en zijn we daarvan niet volstrekt zeker. Nog min zijn we de redenen zeker waarom koning Philippe aldus zou gehandeld hebben. Uit tegenkanting tegen den Elzater ? 't Kan zijn, maar zeker en is 't niet.

'Tzelfste te Amiens (²).

'Tzelfste te S. Omaars (³).

Van wat er met HL gebeurd is te Bray, Abbeville, Dourlens, St-Diziers en weet ik hoogenaamd niets (⁴).

Insgelijks bijna-niets of niets en weet ik van vroege

(¹) Evendaar, bl. 306-310.

(²) Evendaar, bl. 311.

(³) Vgl. onze meening in *Brugge's eerstbekende geschreven keure*. — AnÉm. 1905, bd. LV, bl. 320-322 in de opmerk.

(⁴) Ik 'n heb het niet kunnen achterhalen, bij gemis aan de noodige gronden. Wel zal iemand beter bewapend, die gevallen nader onderzoeken. Zijn uitslagen kunnen eene tegenbeproeving zijn van de mijne.

bevestigingen of wijzigingen van HL te Audenaarde [1], te Nieuwpoort, te Dendermonde, enz.

Gelukkig blijven andere steden over, waar het lot van HL gemakkelijk te vervolgen valt. Dit toeval mag zooveel te gelukkiger heeten, daar vermelde steden juist van dezen zijn, waar tevens de volle uitwerking van HL onloochenbaar geschied is.

Deze steden zijn Gent, Atrecht, Brugge en Ieper.

HL is er bevestigd of gewijzigd geweest.

— Ze werd na een eerste verleening bevestigd te Gent in 1178, nl. door eene grafelijke verordening, die we noemen HPr = « Hæc sunt præcepta » [2].

— Dan werd ze met verzwaarde bepalingen uitgegeven te Brugge in ± 1190, onder den vorm bHL [3].

— Dan werd ze gewijzigd te Gent in 1192. Deze laatste wijziging geschiedde in eene keure, die men ontwrong aan koningin Mathilde [4]. Deze keure vangt aan met de woorden « Ego Mathildis » ; we noemen ze dies EM.

— Dan alweer wat later, nogmaals te Gent, kreeg men eene bevestiging van EM : ze kwam vanwege Baldewijn, mededinger van Mathilde [5]. Deze nadere bevestiging zal heeten EB = « Ego Balduinus ».

— Verder werd HL gewijzigd te Atrecht ; t. w. in 1194 door Philippe-Auguste ; in 1211 door Lodewijk VIII ; in 1268 door Robrecht van Artesiën [6]. Daaruit ontstond PLR = « Philippus... Ludovicus... Robertus ».

---

[1] WARNKÖNIG, *Flandr. Staats-und Rechtsgeschichte.* II (2), bl. 107.

[2] WARNKÖNIG, II (1), *Urk.* bl. 10-11, naar Van Hulthem's Oorkondenboek.

[3] WARNKÖNIG-GHELDOLF, II, bl. 417-422. Vgl. boven, bd. LVII, bl. 298, opm. (1).

[4] WARNKÖNIG, II (1), 14-18, naar 't oorspronkelijk stuk.

[5] WARNKÖNIG, Ald. 18-19, naar Gent's « Wittenboek ».

[6] WARNKÖNIG, III, *Urk.* (1), 25-30, naar onderling vergeleken afschriften.

— In 1281 wordt HL, mits eenige veranderingen, overgebracht in eene keure van graaf Gwijde te Brugge (1). We noemen ze DW = « Dit is die wet ».

— Uit de XIIIe en XIVe eeuwen blijven drie fransche overzettingen over van Ieper's HL (2). De beste eruit staat bij Warnk.-Gheld. overgedrukt (3). We zeggen ertegen iHL. Deze iHL is ook een gewijzigde vorm van HL (4) : een verzachte vorm. Is deze iHL een slaafsche overzetting van Ieper's oorspronkelijken latijnschen tekst? of is iHL, in 't overzetten, zelf gewijzigd geweest? Deze vragen kunnen we nog niet oplossen. Maar het komt er niet op aan : want eene welkdanige oplossing van deze vragen kan hier maar weinig baten. Trouwens, zooals men het wel zien kan, het bizonderste voor ons is dat HL te Ieper (eens of anders) gewijzigd, ja voor 't volk verzacht is geweest, 't zij oorspronkelijk 't zij in haar overzetting tot iHL. Reeds deze daadzaak enkel alleen van verzachting is voldoende om te mogen zeggen, dat bijgevolg eens het volk er belang bij gehad heeft HL verzacht te krijgen. Nochtans, verder hier in onze studie, zullen we op deze Iepersche wijziging niet terugkeeren, noch iets verder eruit besluiten, omdat we toch niets van de omstandigheden weten waarin die geschied is.

— Eindelijk is nog te Brugge bHL veranderd geweest in 1304 : en uit die verandering ontstond de keure WB = « Wet van Brucghe » (5).

Latere wijzigingen van bovenstaande vormen, of van nog andere, 'n zijn we niet gaan opzoeken. Ons doel en was

(1) WARNKÖNIG-GHELDOLF, IV, 257-264, naar een afschrift.

(2) Vgl. WARNKÖNIG-GHELDOLF, V, 103.

(3) WARNKÖNIG-GHELDOLF, V, 426-434, naar afschriften.

(4) Vgl. WARNKÖNIG-GHELDOLF, V, 104.

(5) WARNKÖNIG-GHELDOLF, IV, 321-341, ten deele volgens Cartularia, en ten deele volgens een oorspronkelijk stuk.

immers niet tot de laatste sporen van HL na te gaan, maar wel te vernemen hoe de eerste tijdgenooten erover geoordeeld hebben.

De eerste belangrijke wijziging die men kan inzien, zal wel reeds in het opstel van Brugge's HL te vinden zijn. En eerst we durven rechtaf staande houden dat bHL van Brugge later dan gHL van Gent aan den dag gekomen is; en bovendien dat de Brugsche bewerking van HL in meer bepaalden vorm ontstond dan gHL. Dat aan den eenen kant bHL later uitkwam dan gHL is een overleveringe, die zeker volle vertrouwen verdient; immers juist omdat aan den anderen kant bHL terzelvertijd minder gebrekkig opgesteld is (1) en een duidelijker bepaald uitzicht

(1) Men werpe niet op dat het beste opstel, dat we nu overhouden van gHL (WARNK.-GH. II, 417-422), een slechte overschijving zijn kan van een oorspronkelijken tekst die nauwkeuriger opgesteld was. Alle overschrijvingen zijn gewis altijd slecht gedaan geweest, nl. met nalatigheid. Hier ook wellicht. Doch benevens nalatigheid kunnen ook gewilde nalatingen in de afschriften voorkomen. Zoo b. v. in een geval als 't volgende: In een afschrift zouden ontbreken een aantal woorden, die in 't oorspronkelijk stuk stonden: en juist een zulkdanig aantal woorden dat ze, door hun wegblijven of weder door hun aanwezigheid, den algemeenen zin of verduisteren of kunnen verduidelijken; trouwens ze betreffen een bepaalden kring van zaken, bijna hoofdzaken, daarbij van zaken wier wijziging in 't afschrijven belang opleverde voor den afschrijver. Dergelijk geval ware zeker, vanwege dezen afschrijver, geschied uit gewilde nalating niet uit bloote nalatigheid. Laten we deze regel toepassen. In gHL ontbreken een aantal bepalingen als even beschreven; 't blijkt uit de hier-verder aangevoerde nevenseenstelling van gHL, AuHL en bHL (op bl. 315). Is dus het afschrift gHL hoofdzakelijk onjuist overgeschreven uit het oorspronkelijk stuk, ofte niet? We antwoorden: in gHL is alleszins nalating geschied en niet nalatigheid; en de hedenbekende wijzigingen van HL in gHL zijn gewild geweest, dit oftewel reeds in 't oorspronkelijk opstellen van gHL, oftewel in 't overschrijven ervan tot het tegenwoordig afschrift. En vraagt nu iemand verder: wanneer juist? We antwoorden: 't zal geweest zijn van-eersten-af in 't oorspronkelijk stuk: trouwens zoo leert de overlevering; en niets komt tegen deze overlevering op: integendeel, zooals te vernemen is uit

voorheeft ([1]). Welnu dàt juist waarin bHL meer bepaald voorkomt, is de maat vrijdom die den schepenen toekwam, en de hoeveelheid macht die de graaf poogde erover te behouden. Dit blijkt als we de bewaarde gHL (samen met de bewaarde AuHL, die oftewel gewijzigd uit onze bewaarde gHL, oftewel ongewijzigd uit een ander onbewaarde gHL, overgeschreven is) stellen nevensaan de bekende bHL.

---

de hieropvolgende opmerking, opperbest stemt deze overlevering overeen met de andere die gHL als ouder aanziet; daarbij, wat ons in onze meening bevestigt, AuHL, die rechtstreeks afstamde van gHL, was ook alreeds stelselmatig meer bepaald dan gHL zonder daarom zoo nauw bepaald te wezen als bHL. Ongetwijfeld het minst bepaalde hier in Filips' tijd was 't oudste. Met andere woorden: gHL ware geen wijziging van HL, maar een vroege stap ernaartoe, vóórdat HL volkomen bestond. — In alle geval, beweerde iemand het tegenovergestelde, en hield hij staande dat gHL verminkt is geweest enkel in 't overzetten, dan zou dit beweren ons ook niet hinderen, en we zouden 't mogen vooralsnu aannemen; want nogmeer zou, uit dat beweren, onze algemeene stelling versterkt worden: trouwens zulke bepaaldgewilde verzachting van bHL, in 't overschrijven ervan tot gHL, zou moeten gepleegd geweest zijn door iemand die er belang bij had... en dat is door 't volk, niet door den graaf die later altijd HL meer in strengeren zin bepaalde. Dat beweren ware dus om eens te meer te staven dat HL uitteraard meer drukkend dan ontlastend voorkwam, welke ons algemeene stelling is.

([1]) Men bemerke wel dat dit later-uitkomen en dit bepaalder-wezen van bHL gewis als twee wederafhankelijke daadzaken mogen aangezien worden. Men overschouwe de schets der HL-vormen die we als besluit op ons vorig opstel lieten volgen (boven AnÉm. bl. 317), men herdenke daarbij de daad van enkele andere ontginningen of beproevingen van HL (boven, ald. bl. 304) die we niet in onze schets overbrachten (omdat deze beproevingen nog te kiemachtig eruitzagen), nl. deze te Nieuwpoort en te S.-Amandsdorp: uit deze tweevoudige beschouwing zal 't besluit vanzelfs opwillen. Te weten: Filips' strafwetoorbeeld is als in drie wrongen toegepast geweest: in een eerste poging, binnen de jaren zestig, wat links en rechts, als te Nieuwpoort, S.-Amandsdorp, en misschien te S. Omaars? Vgl. AnÉm. LV., bl. 320, opm. (1) en bl. 360-361; vandaar voort in een tweede poging, binnen de jaren zeventig, over 't Waalsche, vooral te Atrecht; en terzelvertijd of ook wel in de jaren tachtig, en wellicht meest naar den Atrechtschen vorm, een derde poging meer Noord-Vlaanderenwaard in. Deze opvolging van pogingen schijnt ons gewis slechts waarschijnlijk, en we

Immers, doen we dat, we bevinden (ingezien alleen de belangrijke verschillen in de drie keuren) dat er staat :

<table>
<tr><th>in gHL</th><th>in AuHL</th><th>in bHL</th></tr>
<tr><td colspan="2">§ 1. Si scabini *noluerint* domum eius prosternere. . . . .</td><td>§ 1. Si scabini *voluerint* . . . . (gelijk in iHL § 1).</td></tr>
<tr><td>§ 2. Si comes super hoc *veritatem* inquisierit . . . . *non est* inquirenda.</td><td colspan="2">§ 2. Si comes super hoc *veritatem scabinorum* requisierit : scabini veritatem inquirere debent . . . . . si vero scabini nullum assultum agnoscere poterunt ab ipsis super hoc veritas *est* inquirenda (zooals in iHL § 2).</td></tr>
<tr><td colspan="2">§ 20. Si [comitis stallos locaverit] *veritate* super hoc convictus fuerit, LX solidos comiti dabit. . . . .</td><td>§ 20. Si . . . *veritate scabinorum*. . . . .</td></tr>
<tr><td>§ 22. . . . . . alius ei *substituetur* nec aliter.</td><td colspan="2">§ 22. Quando aliquis scabinus decedet alius ei *substituetur electione comitis* non aliter. ('t Zelfste in DW § 33).</td></tr>
</table>

't Valt in de oogen : gHL liet meer onafhankelijkheid over aan het Schependom ; in AuHL was reeds de vrijdom merkelijk ingekort, doch nog wat onduidelijkweg ; en in bHL was ze heelemaal gebonden, en zonder twijfel mogelijk in het opstel. Blijkbaar reeds straalt aldus het doel uit van Filips, die HL in hare overzetting van Gent naar Brugge deed meer bepaalder... en strenger zijn.

---

zouden behoeven ze, en inderdaad we hopen ze, later eens beter uiteen te zetten en te keuren. Toch meenen we ze vooralsnu als aanneembaar genoeg te mogen aanschouwen om erop heen te wijzen en te durven zeggen : ja de Brugsche bHL was verwant met de Atrechtsche aHL en ze stamde ervan voort (H. PIRENNE, *Hist. de Belg.* 1900, I, 185 ; en PIRENNE-DELBECQ, *Gesch. van België*, 1902, I, 192), maar dit was noodzakelijk, want bHL was als een van de laatste uitdrukkingen, zooniet de heele laatste uitdrukking eener nauwer-wordende ontwikkeling van HL, waarvan de eerste vormen dagteekenen uit de jaren zestig, en waarvan een tweede vaster vorm juist aHL geweest is. We zullen verder vernemen hoe niemand van HL in-haar-geheel hield, en wel het minst zeker Brugge, « Vlaanderen's groote Germaansche haven ». 't Is te verstaan dat HL laatst aan Brugge opgeleid werd ; en w'en vatten niet waarom Hgl. H. Pirenne daarover verwonderd staat.

Nog meer zal het blijken uit verdere bevestigingen en wijzigingen van HL.

Eerst in HPr (1178/79).

Filips kwam terug uit de Kruisvaart, misnoegd misschien over zijn ongelukken, en misnoegd misschien ook over den toestand waarin hij Vlaanderen terugvond ([1]). Gent had in vuur en vlam gestaan : burgerlijke twisten hadden gewoed — 't mag nu zijn om gelijk welke reden, 't zij huishoudkundige 't zij staatkundige — ; meest meenen we, vanwege de poorterije tegen 't uitvoeren van vreemde rechtsmacht binnen de poort ([2]). Filips kwam aanstonds tusschen met zijne HPr.

En wat gebiedt hij erin om alles te stillen, om alles te bedwingen kost-wat-kost? Hij gebiedt stuur kortaf... (dus niet om genoegen te doen aan de poorters), alleenlijk dat men strenger HL toepasse ([3]). Hij zegt niet : « Wie slaat of kwetst... worde gedaagd », maar : « Wie gedaagd werd... kome op » (§ 5), « Wie gevonnisd werd... betale » (§ 1), « ...of zijn borge betale » (§ 4), « ... of en heeft hij niets

---

([1]) WAUTERS, *Lib. Comm.*, bl. 568.

([2]) Vgl. den brief dienaangaande van den aartsbisschop van Rhiemen Willem, bij MIRÆUS-FOPPENS, *Opp. Dipl.* II, 974. Vgl. WARNKÖNIG, II, (1), 38, opm. 106.

([3]) We meenen te mogen zeggen dat HPr uitkwam na HL, te minsten (na Atrecht's en) na Gent's HL. HPr werd voor den dag gebracht « eo tempore quo [comes] rediit Hierosolymis » ; maar het juiste tijdstip van gHL 's uitkomen blijft ongeweten. Edoch de helft van de gevallen die in HPr verondersteld worden, blijken reeds vroeger bepaald en welbekend geweest te zijn ; b. v. « Si quis de LX lib. convictus fuerit » § I (vgl. met gHL onder §§ 2, 3, 5, 7, 11, 12, 13, 21), dan « Si quis... vicecomes... obsidem exegerit » § 2, en « Si quis ceciderit in forisfactum comitis » § 3 (vgl. met het welbepaalde dat alleen mocht gebeuren namens gHL § 16). En van de overblijvende 3 gevallen zijn deze onder §§ 4, 5 ontstaan uit de toepassing van gHL zonder twijfel ; alleen § 6 brengt een nieuw geval in, dat onvoorzien was in gHL, en nader zal bepaald worden in iHL § 1 alsook in den daarop-passenden latijnschen tekst (wellicht daarin de weergave van Ieper's oorspronkelijke HL) van S.-Dizier's HL.

men vatte hem aan 't lijf » (§ 3). Daarbij iets nieuws (omdat HL dit niet en voorzag) : « Nullus hominem habeat nisi de faida vel de feodo » (§ 6) : alleman, bevool de graaf, blijve in zijn recht, en 't zal gaan ; zijn « vicecomes » en zou in 't uitvoeren van HL niets meer doen dan hij mocht (§ 2), dit was een troost voor de poorters ; doch ook de poorters hadden HL na te leven (§§ 1, 3, 4, 5), dit was een verweer voor hem.

't Besluit onsdunkens is dat, volgens de poorters en volgens Filips zelf, HL merkelijk nijpend was uit haareigen.

Inderdaad. 't En duurde niet lang, om weer zichtbaar te worden.

Mathilde van Portugal, Filips' weduwe, zou weldra de Gentenaars vandoen hebben om hare eischen te ondersteunen tegen Filips' zuster en schoonbroeder, Margareta en Baldewijn van Henegouwen ([1]). De Gentenaars schaften erop en namen de gelegenheid waar: Ze wijzigden HL, mieken ervan EM, en vroegen en verkregen dat Mathilde deze goedkeurde.

Hoort hoe en wat ze gewijzigd hadden.

Geen spraak meer van « praecepta quæ statuit comes », maar om te beginnen een plechtige zinsnede waar 't recht aan de vorige « eeuwenoude » vrijheid « divinum » genoemd wordt : waar ook een soort verbintenis aangeknoopt wordt tot wederzijdsche getrouwheid... « *quamdiu juste et rationabiliter eos* [*comes*] *tractare voluerit* ». 'n Zou men niet denken terug in den tijd na Karel den Goede's dood te leven, als men dat hoort? Nu hebben de *schepenen* meer vrijdom in hunne beslissingen (vgl. EM § 2 tegenover HL § 26, EM § 32 tegen HL § 25), en in hun algemeen leven (EM § 2 tegen HL § 24). De

([1]) Vgl. WARNKÖNIG, II, (1), 38.

strafboeten zakken van zestig pond op tien, van tien op vier. Valt er te *deelen* (EM § 22) de graaf zal hebben een derde ([1]), niet den helft, de stad een zesde en niet een tienste of een twaalfste (tegenover HL §§ 8, 9). « Geen samenscholingen » had HPr (§ 6) bevolen, wijzende wellicht op het « arces domorum cum turribus æquipollere videbantur » ([2]). Laat ze maar « *oppidum firmare, sic et proprias domos* » zegt EM (§ 4). In de *rechtsplcging* is alles meer bepaald en meer plaatselijk gemaakt : b. v. de straf op de vrouwenverkrachting (vgl. EM § 6 tegenover HL § 14), ook de daging ten gerechte (EM §§ 5, 6, 10... tegen HL §§ 1, 2...), de straf der « dingvluchtigen » (EM § 18 tegen HL § 1), de weerde der getuigenis van een « vir hereditarius » (EM §§ 11, 12 tegen HL § 12), de bewijzen van verrechtveerdiging (EM §§ 8, 12), herstelling van schade en behandeling van een onvoorzienen uitval aan de zaak (EM §§ 7, 30 tegen HL § 1). De *verbanning* heet : « ab oppido expelletur » (EM §§ 14, 30), voorheen ging het : « LX libras amittet » (HL § 2...) en « si... non satisfecerit... exeat terram comitis » (HPr § 1) ; dan de *goedverbeuring* schijnt nu te geschieden ten voordeele van Stad, en niet meer van den graaf te minsten rechtstreeks (EM §§ 6, 10, 18 tegenover HPr § 3). De nieuwe keure spreekt van *stadsgrond*, niet enkel van een grond waar de « placita » gebeuren « in praesentia comitis » (EM § 21 tegen HL 25). Nu eerst ook worden *vrijheden van burgerlijken aard* gewaarborgd : recht van versterking aan huizen (EM § 4), recht van erfenisschikking naar beliefte (EM § 19), recht van bouwing (EM § 20), recht van alleenlijk voor 't *stedelijk gerecht* te komen in wereldsche zaken (EM § 16) ; ook voorzorgen aangaande

([1]) « De reliqua medietate... duas partes », dat is twee zesden of een derde. WARNKÖNIG, II (1), 48, zal misgelezen hebben, hij verstaat twee deelen van 't geheel.

([2]) MIRÆUS-FOPPENS, *Opp. Dipl.* II, 974.

kerkelijk gerecht in kerkelijke zaken (EM § 25, 26); dan recht van schoolopricliting (EM § 15) en betere schikking van de betrekkingen met de geestelijkheid (EM §§ 15, 24-27). Eveneens nu was de stad er boven op : het *tolgeld* was voor haar (EM § 23); daarbij goedverbeurte en boeten hielpen mede in meerder mate dan vroeger, zooals we ook daareven opgemerkt hebben.

Over 't algemeen in EM is de bewind- en maatschappelijke weerdigheid van het stedelijk wezen steviger daargesteld, namelijk in zake betrekkingen met vorst en geestelijkheid, en in zake bestuurlijke en rechterlijke onafhankelijkheid der gemeente.

De poort van Gent in 1192 is sterker geweest dan Filips ze had gewild uit de toepassing van HL. Had hij EM gekend, dan had hij meest ontevreden geweest over 't minderen voor hem van de boeten, en over 't inkorten van zijn deel aan de goedverbeuringen, over 't inkrimpen van den last der « herevaert » (EM § 3), over 't nieuwwijsde aanstellen der schepenen, en over 't versterken van stad en huizen. Deze twee laatste wijzigingen vooral doelen tegen HPr en ze staan voorenaan, in top: « Spectat ad libertatem ». Of ze de poorterij op 't hert lagen.

Wat betreft de wederzijdsche verbintenis van getrouwheid (EM § 1) en den rechterlijken vrijdom der burgers (EM § 16), deze waren reeds gevraagd in 1127 te Brugge, of liever daar, te minsten voor Brugge, eenigermate toegestaan (1). En Filips en had er niet van gesproken noch in HL noch in HPr. Waarom niet? te minsten in bHL? Was 't omdat hij liever gerust liet wat hij verkoos niet te bevestigen?

---

(1) We hopen dat duidelijk gemaakt te hebben in ons vorig opstel « *Brugge's eerstbekende geschreven keure* ». AnEm. LV, vooral op bl. 310-317 en 323-327.

Wat er van dit laatste zij, nogeens komt het ons voor dat door de tijdgenooten HL in haar geheel aangezien is geweest als een bedwingend en terugwerkend middel; als iets dat ontevredenheid moest wekken bij de onderdanen, althans wat aanging het hoog bedrag der boeten, het voogdijschap der schepenen, en 't gemis aan volkomen vrijheid voor de poorterij in bewindschappelijke en rechterlijke zaken.

Na zulke verandering van HL in EM, hoe had Baldewijn van Henegouwen, toen hij baas gerocht, kunnen nalaten dit alles goed te keuren? Rap hoefde hij hem overal 't volk genegen te maken. Dat deed hij te Gent, met in EB de bevestiging te schenken van EM, anders gezeid de doodlegging van HL.

En toen in 1296 graaf Gwijde, in moeilijkheden met Frankrijk verkeerende en onzeker zijnde op zijn eigen land, de groote Gentsche keure zou verleenen (¹), 'n ging hij niets beter weten dan weer daaromtrent enkel EM en EB te herhalen, om zoo meer en meer HL te doen krimpen tot groot genot der Gentenaars.

Alles wat Baldewijn en Gwijde bij EM voegden, ging zelfs nog op meerder uitbreiding van de poortersmacht uitkomen. Alzoo schoof Baldewijn in het opstel vier leden bij : en oprecht, daarin worden recht en wetsmacht van de poort inderdaad duidelijker uiteengedaan of bevestigd ; één voorwaarde maar staat er bij, die meer in 's graven voordeel spreekt, 't was dat de graaf nu ook twee derden eischen zou op de strafboeten die uit... voortaan-nieuwe en tot-nog-geboekte verordeningen gingen voortspruiten ! En daar ziet men schoon, dat 't aan de geldelijke inkomsten was dat de schoe neep. HL was

---

(¹) Vgl. Warnkönig, II, (1), 41 en vlgg.

van aard- en doelswegen een dwangmiddel. Daarrond werkten van den beginne af de poorters en de graaf om af en toe. En altijd eenerzijds was 't de graaf die steigerde om onafhankelijkheid vooral in rechtszaken toe te staan, trouwens veelal zooniet bizonderlijk om reden van 't geld dat eruit kon voortkomen ; en anderzijds was 't de poorterij die hoofdzakelijk 't eerste — den vrijdom — wilde, en die 't tweede — 't geld — maar liever niet losliet. Dan deed elk iets : de overeenkomste geschiedde altoos op grond van eensdeels uitbreidinge van rechtsmacht toegestemd door den graaf ten voordeele van 't volk, en anderdeels afstand van geld toegestemd door 't volk ten voordeele van den graaf. Doch elk van beiden gaf, van 't geen hij geven wilde, zoo min hij kon.

Hetzelfde wedervaren dat te Gent aan HL overgekomen is, viel haar ook elders ten deele. Ons besluit wordt er des te steviger om.

Enkele jaren na het daarstellen van HL te Atrecht, kwam Philippe-Auguste naar die stad over ; 't was te weten na graaf Filips' dood, en als nieuwe bezitter uit hoofde van zijn trouw met Isabella van Henegouwen.

De stad riep den reeds-heerschenden graaf Boudewijn ter hulp « om aldus aan de inlijving te ontsnappen. Doch de nieuwe graaf bleef de gezworen overeenkomsten trouw. Hij verzaakte aan de stad » [1]. 't Is te peinzen dus dat koning Philippe, bekend ten anderen om het geven van stadkeuren [2], alles zal hebben ingespannen om door zijn nieuwe Atrechtsche keure de genegenheid zijner aangeworvene onderdanen aan te winnen. Daarom echter en

---

[1] H. Pirenne, *Histoire de Belgique.* (1900), I, 200. — H. Pirenne-Delbecq, *Geschiedenis van Belgie*, I, 208.

[2] Vgl. boven AnÉm. LVII, 307-308. Ook Luchaire in Lavisse's *Histoire de France*, t. III, l. II, ch. V.

moest hij niet gaan staan onder hun eischen, maar mocht hij terug meer verzwaren of ook inhouden wat hij redelijkerwijze geren had geweigerd. Hij schonk te dien einde een keure in 1194, dewelke zijn zoon Lodewijk in 1211 vermeerderde, wat de kleinzoon Robrecht van Artesiën dan in 1268 bevestigde [1].

Welaan als we PLR met HL vergelijken — natuurlijk in alleen datgene dat vergelijkbaar is — bevinden we dat er in PLR meer verzachtende bizonderheden bijgekomen zijn nopens het beplegen van rechterlijke en burgerlijke zaken, en ook in 't benoemen van schepenen. Doch uit de vorige keure (Ar)IIL van Filips van Elzaten (± 1180) blijft voort in PLR de reeks moorddadige misdrijven vermeld met de bekende boetstraffen. Echter nu wordt ook de wedervergelding bloed voor bloed (weder)ingebracht voor moedswilligen moord en voor moedswillige zware verminking (PLR §§ 1, 2); de doodstraf ingevoerd over schaking (§ 4); en wapendracht, mits naderer bepaling en ergerer straf als in HL, wordt nu volstrekt verboden (§ 10).

Lodewijk en Robrecht dan, later na Philippe-Auguste, vonden deze zijne laatste strengere verordeningen voldoende; ander bepalingen van Philippe-Auguste veranderden ze, maar deze laatste niet.

Dus alles ingezien, is door koning Philippe de stad Atrecht zoogezeid meer-vrij gemaakt geweest en haar recht meer plaatselijk en uitsluitelijk eigen. Maar aan 't boetgeld had de vorst gehouden, en 't wapendragen had hij nog strenger verboden. Over 't algemeen verzachtte hij HL of verwijdde ze. Doch aan den eenen kant den geldelijken kant ervan zou hij alleszins liever laten, die was goed ingericht immers. Dus daar waar hij HL wilde en zou verwijden, daar sprak hij nevens de geldzaak. Hij

---

[1] WARNKÖNIG, III *Urk.* (I), 25-30.

sprak en gaf toe in burgerlijke zaken en bestuurlijke zaken (eigenlijk bijzaken in HL). Aan den anderen kant HL, naar zijnen zin, liet teveel het dragen toe van wapens, schonk nog te groote vrijheid aan de schepenen, en had de doodstraf voor de poorterij daaromtrent afgeschaft; tegen deze voorrechten zou hij werken, en hij kortte ze dus in.

Nu neme men goed in acht dat ArHL nog de genadigste vorm van HL geweest was (¹).

En aldus komen we eens te meer tot het besluit dat HL eene wet was waar bestanddeelen in voorkwamen van tweederhanden aard : enkele die de poorters mochten liefhebben, als b. v. waarborgen van rechterlijke en bestuurlijke vrijheid, en andere die alle vorsten op hunne beurt ook konden aanzien als hunzelven voordeelig, b. v. vooral schikkingen betreffende 't zetten en 't bepalen van boeten in plaats van lijfelijke straffen. Aleventwel, van beider slag bestanddeelen, daar waren er verre meer in 's vorsten voordeel dan in dit van de poorters.

Het was en bleef ook de meening dezer laatsten.

Dat vernamen we te Gent. 't Was 'tzelfste te Brugge in 1281.

Brugge had oproer gemaakt (²). En Brugge moest onderdoen voor graaf Gwijde. Doch juist op dezen tijd had een brand den Halletoren en medeen 't beschrijf van alle de voorrechten der Bruggelingen vernield. De graaf was vertoornd, doch en kon er niet van uit de bestaande voorrechten wederom te bepalen : ten anderen 't was voor hem eene gelegenheid om ze eens te bepalen naar eigen gading en begeerte. Hij schonk dus eene keure DW die HL her-

(¹) WAUTERS, *Lib. Comm.*, 563 vlgg.

(²) WARNKÖNIG-GHELDOLF, IV, 101-103, 124.

instelde, mitsgaders wat bijvoegsels en wijzigingen eraan te zijnen eigen voordeele (1).

Welaan DW nevens HL gelegd! In DW blijft heel HL over, met daarbij de volgende verstrenging. De schatting der *strafboeten* is nog dezelfde, doch met enkele verzwaringen. Het recht van *wapens* te dragen is ingekort naar plaats van gebruik, en aard van wapens (§ 13). Het *verzoeningsrecht* krijgt eene bekrachtiging die kloeker ineenstaat en min van de schepenen afhangt (§ 14). De *benoeming* der schepenen blijft voort eigen aan den graaf (§ 33), ook het beroep tegen hun vonnis (§ 28) en 't wederroepen van hun bannen (§ 29); meer, de graaf wil rekenschap van hun bestuur (§ 31). Aan de *keure* mag voort alleen de graaf iets veranderen (§ 31 bis); alles wat in DW ongenoemd is, schaft hij af (§ 32).

't Is blijkend, de tekst van HL was in zijn hoofddeelen beperkend genoeg naar den zin van den vertoornden graaf. Het woord ervan ten nauwsten-uit doen uitvoeren; zeggen dat buiten dit geschrevene niets en geldt; en strengweg alleenlijk aan den gang der rechtspleging, niet aan de rechtspleging zelf, bizonderheden bijvoegen, scheen voor Gwijde voldoende om opstandelingen te straffen. Ongetwijfeld waren sedert ± 1190 een menigte grafelijke en stedelijke bevelen, ook toegelatene geplogentheden, stillekens bij- of opgekomen die HL verzoet hadden: lid 32 schafte ze af!

Hoe lastig voor de Bruggelingen! lastiger gewis dan in ± 1190: want gedachten en gebeurtenissen waren sedertdien vooruitgespoed. En hoewel en straalt het niet door dat HL, in haar oorspronkelijken vorm, doorging, nog een eeuw later, als een bedwingend en terugwerkend tuchtmiddel.

(1) WARNKÖNIG-GHELDOLF, IV, 124.

Filips de Schoone wist dat wel toen hij, in Nieuwjaarmaand 1297, de Bruggelingen in hunnen voorgaanden vrijheidsstaat herstelde ([1]); wat Gwijde dan ook in Bloeimaand daaropvolgende herdeed ([2]). En de woorden waarin graaf Gwijde dat herdeed waren de volgende : waarbij hij liet weten « a tous ke le nouviele loi [DW] que nous misimes nostre ville de Bruges ... nous avons rapiele et rapielons dou tout et remettons et restaulissons no dite ville de Bruges les eskievins et le commun de le miesme vile en leur estat de lor loy de lor costumes et de lor usages... »

Nu van beiden, van de « loy » eerst en van de « costumes et usages » tweeds, 't kostelijkste was het tweede. Evenwel 't eerste — eene « loy » — was altijd welgekomen, en de poorters vroegen naar geschreven keuren... maar om ze weg te sluiten, en op voorwaarde dat de geplogentheden mochten vrij errondheen wassen. Eene wet, eene keure, te dien tijde zooals altijd, moest rekbaar zijn ; en rekken 'n kon ze niet, wanneer nevens de geschrevene wet geene macht of toelating verleend was om ze met gezag te overtreden. Zooveel-te-meer daar in dien tijd het recht nog vanaard gebruikelijk was. Daarom zelfs had men de rekbaarheid der vlaamsche wetten alhier gevraagd reeds vóór eenderwelke bepaalde wet bestond ! nl. te Brugge in 1127 ([3]). Daarom ook was 't verbod dienaangaande uit HL (aan 't slotwoord) een last, en dit uit DW (§ 32) een straffe. Formalist zijn, een geschreven d. i. een-schriftelijk-betuigde-wet op het woord naleven, deed men geren als het maar voordeelig was. In onze zaak hier, was 't voor-

([1]) Beugnot, *Olim.*, II, 28-38.

([2]) Warnkönig-Gheldolf, IV, 296-298.

([3]) Vgl., in ons opstel « *Brugge's eerstbekende geschreven keure* » AnÉm. LV, wat we zegden op bl. 325-328.

deelig uitwendig-en-zoogezeid slaaf-van-den-vorm te zijn, omdat men daarmee dien vorm bezat met het goed dat erin stond; maar dan was 't genoeg; dan sloot men het perkament en den vorm en het onvoordeelige ervan weg, met de slavernij-van-den-vorm erbij, en men leefde inwendig-en-metterdaad volgens de « gebruiken »... of anders gezeid, men maakte « gebruiken » volgens 't leven.

Zou het aan dergelijke geneigdheid te wijten zijn dat later in 1304, de volklieve keure WB (¹) veel hoofdzakelijke dingen uit HL overhield, die vroeger reeds, toch te Gent, onverdragelijk schenen en die in EM gewijzigd waren? Bij vóorbeeld die groote boeten van zestig pond (WB §§ 12, 13, 16, 23, 24, 28, 29, 30) en in 't bizonder die twee derden voor den graaf (WB §§ 8, 9, 10, 13...). Wij merken toch aan dat in sommige gevallen elders, uit reden juist van formalism, men liever de gebruikelijke hooge getallen van boeten in de keuren nederschreef, doch in de werkelijkheid min eischte (²). Te S. Omaars stelde men dan op de stedelijke verordeningen « xl lib. ki ne fout ke x lib. » (³). Mogen we gissen dat 't in Brugge 'tzelfste geval was? Anders en zou men wellicht niet begrijpen dat in WB, die nu toch als belooning geschonken was (⁴), aldus HL overbleef met ten grooten deele alles dat, waartegen men tweehonderd ja driehonderd jaar lang gestreden had.

't Weze daarbij ook gezeid ten anderen, dat alleszins in 't bizonder de straf van zestig pond te Brugge in 1304

(¹) Namelijk deze van « Philips s'graven soene van vlaendren Grave van Thyetten en van Lauretten ». WARNKÖNIG, II, *Urk.* (I), 119-183; WARNKÖNIG-GHELDOLF, IV, 321-341.

(²) P. VIOLLET, *Établissements de S. Louis*, I, 248 en vorige.

(³) GIRY, *Histoire de la ville de Saint-Omer*, op bl. 224 en ondertusschen-in aldaar de « Bans municipaux », n. 313, 322....

(⁴) WARNKÖNIG-GHELDOLF, IV, 132.

ongetwijfeld minder zwaar woeg dan in ± 1190. Trouwens er heerschte hier toen meer weelde ([1]). 't Geld was hier dus minder weerd. Men zocht er daarbij naar vrede, vooruit-vooral. De graaf hoefde onderstand voor oorlogskosten : alleman wist dat ; en de heerschende gezindheden uit de steden gunden 't hem, omdat het juist door zijnen oorlog was dat ze zelf bovengekomen waren. Brugge in 't bizonder had zelf geld vandoen om de lasten te keeren van den strijd uit 1302. Welnu 't was gemakkelijker, in beginsel, oude boetbepalingen te doen naleven dan nieuwe belastingen te leggen. 't Was beter, zoover het zijn kon, de kwaden te laten betalen dan de goeden. En « kwaden » waren er veel... 't Waren slechte tijden. En de volksgezinden die aan 't roer waren, en die altijd de strengste in hun straffen zijn, zagen er min moeilijkheid in dan het patriciaat van Brugge uit 1281 en van Gent uit 1192, om die zware geldboeten en 's graven rijk aandeel te behouden : de stad en verloor er niet om; die meest vervolgd zouden worden waren de patriciërs, de oude poorters,... en de vrede zou heerschen medeen.

Besluiten we.

Eerst moeten we goed voor oogen houden een brok uit de algemeene geschiedenis der Vlaamsche steden. Deze vlaamsche steden waren begonnen door eenderwelke samenscholingen, levende naar landelijke wijze. « Zeer langzaam geschiedde de vermenging en slorpte de nederzetting [der bijgeschoolden] ten slotte al de vreemde elementen op, en schreef zij aan de gezamenlijke stad haar recht en hare instellingen voor. Drie eeuwen waren noodig om daartoe te komen ; de ommekeer was maar voltrokken in de XIIIe eeuw » ([2]). Reeds echter « van de XIe eeuw

([1]) Vgl. H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, 1900, I, 247-252.

([2]) Pirenne-Delbecq, *Geschiedenis van België*, I, 177.

voort bieden de steden aan den geschiedkundige het schouwspel van eene maatschappelijke groep, die zich in het ontwikkelingstijdperk bevindt. Tegenstrijdige strekkingen, onvereenigbare instellingen stooten tegen elkander en vermengen zich, zonder in evenwicht te geraken. De levenswijze der bevolking is bestendig in botsing met het recht dat haar beheerscht. Want dit voor de behoeften eener landbouwende bevolking ingevoerde recht verschijnt, in de steedsche gemeenschap, nog slechts als een samenraapsel van verouderde regelen, van willekeurige gebruiken en van « slechte costumen » (1). « Natuurlijk stonden de kooplieden aan het hoofd van het verzet tegen het oude stelsel ». « De beweging die zich overal in den schoot der steedsche gemeenschappen openbaarde, wekte weldra de aandacht der vorsten. Reeds op het einde der XIe eeuw, bestond voor hen een « vraagstuk der steden « en moesten zij vóór of tegen de burgerij stelling nemen » (2). « Sedert het einde der XIe eeuw kan men de bemoeiing van het grafelijk gezag ten gunste van de in de *portus* gevestigde kooplieden vaststellen. Deze zien hunne eischen wettelijk bekrachtigd. Langzamerhand worden de verschillende punten van het programma der poorterij ingewilligd » (3). Men merke nochtans goed op dat « het ten onrechte is dat men reeds in de XIIe eeuw sporen van volksbeweging in de steden meende te bespeuren. De menigvuldige opstanden, die de oorkonden van dat tijdstip vermelden, waren tegen de geestelijkheid of tegen de leenroerigheid gericht; geheel de bevolking, zonder onderscheid van stand, nam daaraan deel; zij hadden voor doel de laatste banden die de ontwikkeling van het gemeentewezen beletten, voorgoed te doen vallen. Vóór 1200 zijn de maatschappelijke standen

(1) Ald. 181.
(2) Ald. 182.
(3) Ald. 187-188.

nog weinig merkbaar : vergeten wij niet dat het woord *mercatores* toen zooveel gold voor handwerkslieden als voor eigenlijke kooplieden. In de volgende eeuw is het anders gesteld » [1]. Nu « sedert het tijdstip waarop het gemeentewezen zich voorgoed bevestigde, waren de steden zeer lang uitsluitend door de patriciërs bestuurd » [2]. « De alleenheerschappij der rijken beantwoordde in den beginne aan een maatschappelijken toestand die gegrondvest was op handel en nijverheid, evenals de leenroerigheid zelve overeenkwam met de behoeften van een tijdvak, waarin grooteigendom bij uistek de economische macht was. Doch, terwijl in de XIIIe eeuw baljuws en ambtenaren des vorsten langzamerhand de plaats innamen van de leenheeren, wier stelling niet meer beantwoordde aan den nieuwen staat van zaken in het land, verstonden de hoogpoorters aan geen enkel hunner voorrechten te verzaken. Integendeel » [3]. Aan een anderen kant « de arbeidersklasse, die in de XIIe eeuw door de ketterij beroerd was, wordt in de XIIIe eeuw door vinnige maatschappelijke eischen geschokt » [4]. « De strijd is des te onvermijdelijker, daar de handwerkslieden georganiseerd zijn » [5]. « Overigens, hoe langer de heerschappij der patriciërs duurde, des te slechter zij werd en des te minder tegenstand zij bieden kon. Aanvankelijk geldregeering, was ze eene soort van uitsluitende en zelfzuchtige oligarchie geworden » [6]. « Eene omwenteling was onvermijdelijk. In 1280 brak zij in al de gemeenten van Vlaanderen los » [7]. En 't rechterlijk gevolg? « De gebeurtenissen

---

[1] Ald. 354-355.
[2] Ald. 348.
[3] Ald. 352.
[4] Ald. 353.
[5] Ald. 354.
[6] Ald. 357.
[7] Ald. 358.

van 1280 verplichtten den graaf zich krachtdadig met de steedsche politiek te bemoeien. Gwijde van Dampierre maakte gretig van de gelegenheid gebruik om als middelaar tusschen beide partijen op te treden » (¹).

Hier kan dit einde geschiedenis volstaan. Want uit dit bondig verhaal kan reeds blijken hoe HL behoort niet tot een tijd van eerste samenscholing van volk, noch van laterhandschen staatkundigen burgertwist; maar tot een middeltijd, tijd van strijd tusschen vorst en stadsvolk om het laatste woord te krijgen in 't beslissend inrichten van 't nieuwe stadswezen. Trouwens 't weze wel verstaan : om zoo te zeggen drie tijdstippen durven we onderscheiden in den eersten ontwikkelingsgang van ons middeleeuwsch stadsrecht : drie tijdstippen gekenmerkt door den driederhanden aard van voorrechten die men in die eerste tijden betrachtte, alsook door den driederhanden maatschappelijken toestand waarin die betrachters verkeerden.

Vóór de XIe eeuw pijnde en poogde de onvastwonende eenling, nl. meest de komende en de gaande handelsdrijver om het recht van 't kollektief bestaan ; dan van de XIe eeuw af tot 1280 was 't de vastwonende handelsburger om de hoeveelheid van dat bestaan ; en in nog een tijdstip dat binnen de XIIIe eeuw volgen ging, dan zou het strijden zijn tusschen mindere en meerdere poorters om de hoedanigheid van 't bestaan.

Deze drie tijdstippen zijn wel als drie afdeelingen uit eene geschiedenis van wording. Ze 'n zijn echter niet stiptelijk in den tijd afscheidbaar, zijn korter hier en langer daar, verschillen voor 't belang van plaats tot plaats, en moeten meer redencerkundig opgevat worden dan in de daad.

In 't bizonder. Binnen 't zoogenoemde eerste tijdstip,

(¹) Ald. 359.

vroegen de poorters dat de graaf had willen b. v. hunne « *amicitia* » bevestigen ([1]), hunne « *communio* » toelaten ([2]) hunne « *pacis securitas* » ([3]), of den grond afstaan waar de gildhalle op stond en 't vrij gebruik ervan ([4]), ook afslag verleenen van tol- of overzetrecht ([5]), of in allerhande vrijheden van handel en verkeer toestemmen. In alle deze verleeningen was het zake te worden ; te worden nl. bijnameer tot een maatschappelijk dan tot een rechterlijk wezen.

In het vermeend tweede tijdstip gold het van de maat van vrijdom. De keuren uit dien tijd komen nu meer voor als een stel van grondwettelijke schikkingen, ditmaal haast uitsluitelijk van rechterlijken aard. Nog wordt daarin dikwijls het eigen bestaan eener stad bevestigd ([5]) : 't is of nog te dien tijde 't stedelijk bestaansrecht voort afhong van 's graven willekeur ; maar deze bevestiging en is er maar een bijzaak meer, en 't belang der rechtsbepalingen straalt erin door als 't bizonderste.

In het tijdstip verder en zal geen spraak meer zijn van 't recht van bestaan. Dit recht blijft onbetwijfeld en als ondelgbaar daarstaan. Ook geen woord meer van schepenen te hebben al of niet ; van baljuws of van geene ; van andere machtvoerders die aan of af te stellen zijn. Maar van de wijze om deze besturen te kiezen is 't nu eerder ; van dezen die mogen deel ervan uitmaken ; van den dag en de voere waarop de graaf rekening ervan verlangt ; dus van staatkunde vooral. De strijd en woedt er niet meer tusschen

---

([1]) Zooals de « antecessores » van Filips te Ariën deden. WARNKÖNIG, III, *Urk.* (2), 21, vlg.

([2]) Als te S. Omaars, nog in 1127. WARNKÖNIG, I, *Urk.*, 27-30.

([3]) Als te Valencijn. MG. SS. XXI, 610, vlg. ; dan te Veurne nog in 1109? en te Poperinghe in 1147. WARNKÖNIG, II (2), *Urk.* 102-103.

([4]) Te S. Omaars nog 't jaar 1151. WARNKÖNIG, I, *Urk.* 32.

([5]) Te S. Omaars in ± 1168. GIRY. *Histoire de la ville de S.-Omer*, 387 § 12.

volk en vorst om het leven ; noch tusschen stadsmacht en vorst om veel of letter onafhankelijkheid ; maar tusschen een deel van 't volk en een ander deel ervan om 't bewind. De graaf en is er niet zooveel meer een rechtsverleener, maar een rechter ([1]).

Welnu HL dagteekent uit het zoogezeid tweede tijdvak, bovenbeschreven. Alleman werkte toen om een grondwettelijke schikking van wat in de steden bestond : de poorters aan den eenen kant, de graaf aan den anderen. En elk in zijn eigen voordeel. Dit in alle landen : oftewel nu, oftewel later. In Vlaanderen echter op eene bizondere wijze ; trouwens niet omdat het vlaamsche stadsvolk op zonderlinge wijze vooruitwilde, maar omdat graaf Filips op zeer eigene wijze iets anders wilde dan datgene wat 't volk van hier wenschte en wat 't volk van overal-elders in dezelfde omstandigheden zou gewenscht hebben. We vernamen hoe vroeg en hoe geweldig het erop toeging reeds in 1127, in Vlaanderen overal ([2]). De poorters en waren niet zeer inschikkelijk. Na Dirk, was Filips het evenmin ([3]) ; boven vernamen we om 't even hoe ongenadig hij er in sommige steden doorging ([4]) ; hoe hij de baljuws op eender voet inrichtte ([5]), bovendien die inrichting krachtdadig te Gent in 1178 staande hield.

Nu echter en verstaan we niet hoe Hgl. Pirenne het opvat als hij zegt dat « al de groote Vlaamsche steden met dezelfde welwillendheid bejegend werden » ([6]). Ja, onder Filips' regeering en wel bij middel van HL « kregen zij

---

([1]) Vgl. bijna alle de stadskeuren van in de XIIIe eeuw voort.

([2]) Vgl. in ons opstel *Brugge's eerstbekende geschreven keure*. AnÉm. 1905, LV.

([3]) Vgl. A. Cartellieri, *Philipp II August*. I, 38.

([4]) Vgl. in ons opstel *Eerstbewaarde Brugsche keure*. AnÉm. 1907, LVII, 308-310.

([5]) Ald. 300.

([6]) Pirenne-Delbecq, Ald. 191.

allen dezelfde instellingen en werden zij door dezelfde keuren beheerscht, derwijze dat de rechten en plichten van elke harer door die der andere afgemeten en gewaarborgd waren » ([1]). Maar uit alle de bovenaangebrachte omstandigheden, ingezien daarbij de wijzigingen van HL welke we even in ons tegenwoordig opstel voorstelden, komt HL ons eerder voor als een onwelwillend beheermiddel geweest.

HL was een poging van graaf Filips — en eene hem gansch eigen — om het stedelijk beschavingstijdperk, waarin hij leefde, door 't gelds- en rechtswezen, naar eigen vinding te beheerschen. Zag hij verder dan zijn poorters in zijn streven naar samentrekking van krachten? 't Is mogelijk. En dat die samentrekking in sommige steden als Gent, Brugge, Atrecht, Ieper reeds plaatselijk doenlijk was, is blijkbaar. Maar en zag Filips ook niet al te verre? Hield hij wel rekenschap met zijn uitgangspunt, d. i. met het algemeen ontwikkelingspunt waartoe alle de steden samen toen gekomen waren? Vereffening wilde hij van de grondwettelijke toestanden en van de krachten dier steden. Maar besefte hij wel dat het niet voor hem en was dat diezelfde steden ontwikkeld waren en voort nog ontwikkelen moesten? dat de Vlaamsche vorsten integendeel meer en meer hun belangen gingen moeten schikken naar deze hunner poorterijen? We durven 't betwijfelen. Filips maakte HL: — een ander als hij, of hij op een ander land, of hij ook in ons derde tijdstip en ging het misschien niet doen; — daarin veronderstelde Filips voorafgaande vrijdomsverleeningen waar niet meer op terug te komen was; en van die verleeningen was HL als een uitgebreide voortzetting ([2]), een verder stap op denzelfden weg; maar

---

([1]) Ald. 191-192.

([2]) Zulkdanig een keure en zal de graaf zelf toch niet aangezien hebben als hoofdzakelijk een maatregel van tucht en strenge toeval-

een stap op-zijds, niet een stap naar de richting die de steden verkoren hadden, dus ook niet een stap die naar hunnen zin door een dergelijken mocht gevolgd en voortgezet worden. Maatschappelijk van inhoud en was HL niet meer. Huishoudkundig en was ze nog niet. Bewindschappelijk bedoelde ze te zijn, en metterdaad... ze was vooral rechterlijk ; ze wou als een grondwet zijn tewege ; maar ze had daartoe twee gebreken : ten eersten ze kwam onbereid, schielijk, wel niet als tuchtmiddel doch te minsten dikwijls als dwangmiddel ; daarbij ze 'n bereidde niets voor, was niet veerkrachtig genoeg, bevatte geen beginsels om daarop voort te bouwen in nieuwe omstandigheden. Ze was een aaneenhang van daadzaken, juist op rechtsgebied, dus juist daarin waar de afwisseling der omstandigheden het snelst in gebeurt en waartoe meest veerkracht in de wet noodig is. De poorters ten anderen, met moeite

---

lige beteugeling. Ze is immers eenvormig op alle hoeken van 't land, en strengheid wordt alleen gepleegd tegen konkrete en plaatselijke voorvallen. In de verschillende uitgaven van HL komt wel ongelijkheid voor, maar dit niet in den toon ervan of in toongevende bepalingen ; en zoo blijft ze toch eenvormig. Te Ieper wordt een gewichtig verschil ingebracht, maar enkel op een voorafgaande vraag (WARNKÖNIG-GHELDOLF, V, 115 vlgg.). Dan te Dendermonde nog wijzigingen (WARNKÖNIG, II, *Urk.* (2), 231); daar eventwel geschieden deze een vijftigtal jaar later, daarbij door toedoen van een anderen vorst en wel door eenen die, nog erger dan Filips, meer bekommerd schijnt geweest te zijn over zijn eigen « deel » aan de boetinkomens dan over 't vrij bestuur van de stad. Alleszins ten anderen, en over 't algemeen gezeid, in een eerste geving hoefde HL kleine wijzigingen te vermogen. Gewis zullen in dezen tijd alle de groote steden betrekkelijk verre, en in de zware trekken daaromtrent even verre, ingericht geweest zijn, trouwens om alzoo te hebben kunnen in de inzichten komen van een effenmakenden wetgever. Maar de omstandigheden, waarin HL nu hier dan daar ingebracht werd, en waren daarom niet altijd gelijk ; dan de steden zelf, 'n waren ook niet allen even gelijk afhangende van 't vorstelijk gezag; wel de baljuws waren dat, en daarom was één HP genoeg geweest voor heel 't land; integendeel ieder stad leefde op eigenen voet en met een verschillende maat onafhankelijkheid.

nog maar ontgroeid aan de landbouwelijke doening, en geweldig vreemde nog aan 't begrip van nationale inrichting en eenheid, 'n zagen in die verenkelende staatkunde geen nut voor henzelven ; zelfs ze zagen ze noode afkomen, nl. zij die altijd nog in dat tijdstip eensgeziud aan 't pogen waren, naar meer plaatselijken vrijdom in handel en wandel, en naar meer eigenbestaan in *hunne* « poort ». HL scheen hun in elk hunne stad een terugwerkende verordening ; er stak goeds in, maar ook en meest kwaads (¹), en de vorst liet erin teveel ontwaren dat hij meest daarmee voor eigen rekening werkte (²). Beide de vorst en de

---

(¹) HL en voldeed niet. HL had gesproken niet van die belangrijke vrijheden die gewis in betwisting waren : zooals den oorlogsplicht, het versterkingsrecht enz., vraagstukken die reeds in 1127 op de tong reeden. HL had gesproken van dit en van dat grafelijk recht op zeker geldelijk inkomen en op de gezaguitvoering van 't schependom. De graaf had meest op hemzelven nagedacht ! En zooveel te minder voldeed HL daar ze inhoudend en verlammend van aard was. Ze was een vaste-schikking voor... altijd voortwendende daadzaken, en dat met uitdrukkelijke zegging dat niemand die schikking meer en zou aan te roeren hebben ! Nochtans als knappe staatkundige, had de geldman en bestuurder dien men Filips van Elzaten noemde, heel goed geweten het kind een naam te geven. Uiterlijk immers stond HL daar als een toepassing van algemeene en onaangeroerde geplogentheden (§ 17), en misschien als een samenkneding van hier en daar bestaande stedelijke geboden of persoonlijke voorrechten. Dat HL voortgekomen zij daaruit of van elders, alleszins waren twee drie dingen in HL als een troost voor de poorterij : eerst dat de straffen meestal enkel toepasselijk bleven als ze door de schepenen uitgeroepen waren (§ 16); daarbij dat de burger vrij met zijn zweerd door het « castrum » gaan mocht, als hij maar niet en verbleef daar, of er onwerkzaam vertoefde (§ 17); ook, meenen we, dat de doodstraf vervangen was door boete.

(²) 't Was zoodanig blijkend, dat niemand erover twijfelde, en dat b. v. de Gentenaars er aanstonds toe gestemd waren om ze botweg te overtreden. Ze werden daarin bedwongen ; maar, andermaal toen opgejaagd, gingen ze 't anders aan, en ze geraakten ertoe, toen liever door looze middels, HL te verzachten in EM ! En de reden en 't recht waarop ze steunen, is, zeggen ze, dat hetgene wat ze vragen tegenover HL, bestaat « ab antiquo retroactis temporibus ». Een van die voorbestaande dingen was gewis de uitsluitend stedelijke rechtsmacht

poorters, beiden leefden werkelijk in 't tweede bovenvermeld tijdstip, beiden waren doordrongen van de gedachten eruit, en beiden aldus trachtten naar iets meer uitgebreids in den rechterlijken toestand der poorterije; naar iets dat meer inhield als de keuren uit 't eerste tijdstip, en dat deze uit de toekomende tijdstippen voorbereiden kon; naar iets dat nu als grondwettelijk kon en zou zijn. Maar de poorters wilden iets dat op EM trok, elk enkel iets voor zijne poort. Filips integendeel wilde iets voor hem en voor overal gelijk, HL.

Ook, met een woord, HL was vooruit in den zin des graven — des graven Filips —, was achteruit in den zin der poorters. Dezen hadden meer decentralisatie gewild: ieder stad op haarzelven en de vorst erbuiten. De vorst daarentegen wilde samentrekking van geld- en andere krachten en reeds streeksche eenheid van recht. Deze droom was voor 't oogenblik eigen bij Filips: maar in een ander minvooruitgezet land, 'n had hij misschien dien droom niet kunnen bedurven. En wat gewierd van dien droom inderdaad? Vorst en poorterij 'n verstonden malkaar niet. HL kwam terecht bij onze poorters... ongewenscht, ze bleef er een tijd... ongegeerd, en... ze verdween er ook onbeklaagd. Op enkele plaatsen werd ze bij-geweld doodgeleid, als te Gent · op andere leefde ze stillekens uit. In 1304 te Brugge streed de ambachtsman tegen den hoogpoorter, terwijl de graaf zijnen leenheer aanging, en HL, in haar belang en doel — we hebben 't bevonden — ging er onderwijls zachtjes vergeten.

L. DE WOLF.

---

geheel of ten deele reeds voor de poort geëischt en bekomen in 1127. Een wijziging of afschaffing van dergelijk voorrecht en kon niet onopgemerkt geschieden.

COMPTES RENDUS

J. Van den Gheyn, S. J. *Album belge de paléographie.* Recueil de spécimens d'écritures d'auteurs et de manuscrits belges (VIIe-XVIe siècles). Jette-Bruxelles, Van Damme et Rossignol, 1908, in-fol., 32 pl. et 64 p. de texte.

Un des résultats les plus marquants du Congrès d'archéologie tenu à Gand en 1907 est incontestablement l'élaboration et la mise au jour, à bref délai, d'un *Album belge de paléographie* et d'un *Album belge de diplomatique*. Le premier de ces travaux a paru et répond au talent et au savoir-faire de son auteur. Le sous-titre indique exactement l'objet de la publication : *Recueil de spécimens d'écritures d'auteurs et de manuscrits belges du VIIe au XVIe siècle.* C'est donc la paléographie des mss. qui est envisagée dans une durée de onze siècles; l'éditeur a réussi à donner de l'évolution de l'écriture une idée assez exacte; quant à celle des chartes, il n'est pas téméraire d'affirmer que personne en Belgique n'est actuellement à même d'en montrer le développement dans tous ses détails. Mais il va sans dire que les difficultés à surmonter sont de ce côté beaucoup plus nombreuses. Voici trente-deux belles planches représentant l'écriture d'autant de mains différentes; toutefois combien, parmi ces écritures, sont nettement personnelles, c.-à-d. n'ont subi aucune espèce d'influence d'école ou d'atelier? Car, ce qu'on est en droit de réclamer d'un album scientifique de paléographie c'est de montrer, comme en peinture, les débuts d'une école de paléographie, ses périodes de splendeur et de déclin, et surtout d'indiquer les influences du dehors qu'elle a subies — influences d'ordre moral et physique — ainsi que l'impulsion qu'elle-même a communiquée à d'autres ateliers. L'Album du P. Van den Gheyn ne permet pas

de distinguer avec une entière sûreté ces caractéristiques et ce n'est, sans doute, pas la faute de l'auteur si l'absence de travaux spéciaux lui interdit de satisfaire notre curiosité sur ce sujet. Cette remarque essentielle faite, on ne peut que louer le choix généralement judicieux qui a présidé à la répartition des documents, encore que nous ayons plutôt un recueil de pièces calligraphiques qu'un véritable album de paléographie. Nous voyons donc défiler devant nos yeux des spécimens de la semi-onciale (VIe siècle), de l'onciale (VIIe siècle), de la minuscule irlandaise (VIIIe siècle), de la minuscule caroline du IXe jusqu'à la fin du XIe siècle, de l'écriture gothique (XIIIe-XVe siècles), de la lettre de forme de la Cour de Bourgogne, de la bâtarde (XVe siècle), enfin de l'écriture de Charles-Quint et de Gérard Mercator. L'Album donne également une bonne idée des principaux manuscrits qu'on rencontre le plus souvent dans les bibliothèques : évangéliaires, bibles, bréviaires, traités moraux et ascétiques, sermonnaires, vies de Saints et des Pères, grammaires, œuvres historiques et littéraires, traités de droit ancien, etc. Le très érudit auteur s'est visiblement efforcé de faire figurer des manuscrits d'écrivains belges du moyen âge tels Sigebert de Gembloux, Gilles d'Orval, Maurice de Neufmoustier et Jean de Stavelot; il faut l'en féliciter, car il est bon que l'étudiant sache comment ces travaux sont parvenus jusqu'à nous. A ce point de vue, des extraits de chefs-d'œuvres de notre littérature néerlandaise, soit de Maerlant, du roman de renard ou de Jean Ruysbroeck, auraient sans doute été également bien accueillis. Pour le quinzième siècle, le P. Van den Gheyn baille la part très belle — avec combien de justice — à la lettre de forme de la cour de Bourgogne et on comprend sa sollicitude à faire valoir pour cette période l'admirable trésor qu'est la bibliothèque de nos anciens ducs. Le seul regret que je formulerai au sujet de l'Album est, en quelque sorte, d'ordre pédagogique. Comme le recueil est destiné avant tout à l'étudiant, je crois qu'il eût été bon d'indiquer brièvement l'importance historique de chaque document. Car, il ne faut pas oublier que c'est dans le cours de paléographie que l'étudiant entre, pour ainsi dire, directement en contact avec le moyen âge ; la vue et lecture d'un diplôme mérovingien lui en disent plus long sur cette époque de l'histoire que le meilleur cours d'institutions; de même, la contemplation d'un livre d'heures à miniatures du XVe siècle dépasse de loin en intérêt les pages les plus colorées sur notre art flamand d'un Fromentin, d'un Taine ou d'un Huysmans. Combien ont appris à aimer le moyen âge et à prendre du goût à son étude uniquement par l'examen des chartes et

des manuscrits? L'Album donne un excellent fac-simile d'un charmant roman pieux, la *Vie de Barlaam et Joasaph;* il n'eût pas été de trop, me semble-t-il, de signaler la faveur dont cette vie a joui au moyen âge. Pour l'étudiant c'est une légende quelconque qui ne frappera pas autrement son attention. Je dirai la même chose du *Miroir de la Salvation humaine* dont l'influence fut immense et qui a inspiré, comme on sait, les peintres et les architectes. N'était-ce point là l'occasion de donner une échappée sur l'art et la littérature médiévales? Le savant auteur me permettra de lui signaler deux lectures que je crois fautives : Pl. VII, l. 28, dans la lettre de Notger, je lirai *vos* au lieu de *nos*; pl. X, l. 4 *se persequentem.* en place de *se prosequentem.* Il n'est pas très exact de dire que Charles-Quint a toujours, signé lui-même ses lettres. Il existe quantité de lettres du début du règne du grand empereur où sa signature est mise au moyen d'un cachet. Disons, pour terminer, que la reproduction des manuscrits par le procédé de la maison Van Damme et Rossignol est fort remarquable et ne mérite que des éloges.

H. NELIS.

Max Fazy. *Note sur le style employé par Étienne de Tournai pour dater ses actes.* — Bibliothèque de l'École des chartes, t. LXIX, 1908, p. 169-184.

Nous terminions, il y a quelques années, notre article sur *Les origines du style pascal en Flandre* [1] en exprimant le vœu de voir contrôler et au besoin corriger nos conclusions. M. Max Fazy « se propose simplement de pousser un peu plus loin » que nous n'avions pu le faire « l'étude chronologique des chartes données par Étienne, évêque de Tournai » (p. 169). Hâtons-nous de dire que cette étude est faite avec le plus minutieux souci de l'exactitude et de la précision, une qualité maîtresse dans ces sortes de recherches.

M. Fazy est amené à conclure « qu'Étienne fait usage tantôt du style de Noël ou de la Circoncision, tantôt de celui de Pâques, sans que l'on puisse dire avec certitude quel est celui des deux qu'il emploie de préférence » (p. 182). Cette conclusion nous semble solidement établie et confirme l'opinion que nous avons émise plusieurs

[1] AnÉm. t. LV, 1905, p. 142.

fois : c'est vers la fin du XIIe siècle que le style pascal s'introduit en Flandre.

Afin d'établir sa thèse sur des bases plus sûres et plus larges, le jeune savant a cherché d'abord à déterminer avec précision la date de l'élection et du sacre de l'évêque. « Nous admettrons, dit-il, que l'élection d'Étienne, comme évêque de Tournai, a eu lieu au plus tôt le 2 février 1192 et au plus tard le 7 mars 1192. Quant au sacre, il a été célébré au plus tôt, soit le 12 avril, soit le 24 mai 1192 » (p. 178).

M. Fazy a donc serré de plus près qu'on ne l'a fait jusqu'ici les limites entre lesquelles il faut placer les dates de l'élection et de la consécration d'Étienne. La détermination de ces dates est basée sur des documents de nature diverse : des lettres, des textes de documents diplomatiques et des données chronologiques de chartes. On pourrait de temps à autre douter de l'exactitude de ces dernières quant au point de départ du comput des années d'épiscopat : mais dans l'occurrence, elles concordent suffisamment avec d'autres témoignages indépendants. Il y a donc lieu de faire commencer l'épiscopat d'Étienne en 1192 et non en 1191 comme nous l'avons fait à la suite du *Gallia christiana*.

Nous nous associons de tout cœur au vœu final du jeune savant : « Il serait à désirer que l'on entreprit l'étude chronologique des actes de chacun des évêques de Tournai, on pourrait alors s'occuper de donner un regeste des chartes de ces prélats ; ce serait là une publication éminemment utile au point de vue diplomatique ». On pourrait en même temps élucider bien des questions particulières et fixer par ex. si on peut établir avec confiance une distinction entre *l'annus episcopatus* (élection) et *l'annus consecrationis* (sacre).

C. CALLEWAERT.

Malines jadis et aujourd'hui, par LÉOP. GODENNE, avec une introduction historique par le chanoine A. KEMPENEER. Malines, L. et A. Godenne, 1908, gr. in-8, LV-704 p., avec nombr. illustr. et un plan de la ville. Fr. 17.

Cet ouvrage de luxe, artistiquement imprimé et illustré, est la mise en œuvre des nombreux travaux consacrés au passé et au présent de la ville de Malines, considérée sous les aspects les plus divers. L'auteur-éditeur a fait appel à la collaboration de plusieurs érudits,

notamment du chanoine Kempeneer qui s'est chargé de la partie historique du volume, du Dr van Doorslaer et de M. Coninckx, connus avantageusement le premier par ses études d'histoire économique, le second par ses notes d'art, du chanoine Van Caster et d'autres historiens et artistes.

Outre une introduction qui comprend un aperçu de la bibliographie malinoise et les tables des matières et des illustrations, trois parties composent ce volume : I. Malines historique. II. Malines archéologique et monumentale. III. Malines industrielle, artistique et agricole.

L'histoire de Malines est intimement liée à celle de Flandre depuis l'abandon de la seigneurie et de l'avouerie à Louis de Nevers en 1333 (1), et surtout depuis le traité d'Ath en 1357, qui attribua Malines et son territoire au comte de Flandre, Louis de Male. Après la mort de ce prince, la seigneurie passa aux Valois de Bourgogne. Ce fut sous le gouvernement de Marguerite d'Autriche que la cité atteignit l'apogée de sa grandeur. La présence de la Cour attira dans ses murs une élite de diplomates et de personnalités illustres. Sous la bienveillante protection de l'archiduchesse et d'autres Mécènes, la musique et la peinture, la sculpture et l'architecture, les lettres et les sciences prirent un essor merveilleux (2). Après la mort de cette princesse, l'histoire de Malines n'est plus qu'une suite de malheurs et de dévastatations, jusqu'aux débuts du XVIIe siècle, qui inaugura un renouveau de vie artistique.

La seconde partie présente sans aucun doute un intérêt considérable. Nous y trouvons en effet une abondance extraordinaire de reproductions à tout point remarquables, de nombreuses notices historiques consacrées aux monuments et aux institutions de la ville, des descriptions soignées des édifices tant religieux que civils, une nomenclature détaillée des objets d'arts. Mais des lacunes assez graves en diminuent la valeur scientifique. C'est d'abord, comme dans la première partie, l'absence totale de références bibliographiques (3) et de renvois aux ouvrages et collections d'où sont tirées les gravures ; c'est ensuite la pénurie de renseignements architecturaux et archéologiques, alors que les détails historiques sont multipliés à l'excès. Ajoutons que

(1) Voir AnÉm. [LVIII, 229].

(2) Voir AnÉm. [LVIII, 271].

(3) Certains ouvrages importants n'ont certainement pas été consultés ; tel l'étude du R. P. Braun sur les églises des Jésuites en Belgique. Voir AnÉm., 1907, t. LVII, p. 417.

maint lecteur s'étonnera de rencontrer dans une description des monuments et œuvres d'art une dissertation sur les coucous et les chiens bergers de Malines.

Nous relevons dans la troisième partie une bonne notice historique sur les relations commerciales, la navigation, l'industrie de la ville [1], des données intéressantes sur l'industrie des draps et des cuirs dorés, sur la fabrication des tapisseries et des dentelles, sur les botanistes, peintres, sculpteurs qui illustrèrent la ville [2], sur les usages qui s'y sont perpétués.

Messieurs Godenne ont omis de signaler les productions de l'art typographique. Ils l'ont fait par modestie, ne voulant pas parler avec éloges d'eux-mêmes. Mais tout le monde reconnaitra qu'il est très légitime de se savoir du talent, quand on peut produire des œuvres telles que *Malines jadis et aujourd'hui*.

A. DE MEESTER.

Ch. Pergameni. *L'avouerie ecclésiastique belge des origines à la période bourguignonne. Étude d'histoire ecclésiastique.* (Thèse de doctorat spécial en histoire, présentée à la faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles.) Gand, Volksdrukkerij, 1907, in-8, IX-226 p.

Nous félicitons chaudement M. Pergameni d'avoir mené à bonne fin le travail qu'il a consacré à l'histoire de l'avouerie ecclésiastique belge [3]. Le savant auteur a voulu écrire pour la Belgique une œuvre similaire à celle que M. Senn [4] avait faite pour la France. Ces deux livres concordent quant à leurs conclusions générales, et se confirment l'un l'autre.

Dans cette monographie, où les données des sources sont très heureusement groupées dans un cadre synthétique, M. Pergameni

---

(1) Voir AnÉm. [LVIII, 311].

(2) Voir AnÉm. [LVIII, 351].

(3) V. dans les AnÉm. [LV, 127; LVII, 350] la mention de deux études antérieures de l'auteur sur le même sujet.

(4) *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France.* Paris, Rousseau, 1903.

poursuit l'institution d'avouerie dans son développement successif, conditionné par les transformations politiques et économiques de la société; il en discerne les diverses phases depuis les origines jusqu'à son déclin; il détermine son caractère juridique, ses attributions, ses abus et les causes de sa disparition.

Les origines de l'avouerie jusqu'à la période carolingienne sont obscures. Cette institution est née de la nécessité de commettre à un défenseur la mission de protéger, devant les tribunaux ou par les armes, les droits méconnus de certaines personnes physiques ou morales, spécialement des évêchés et des abbayes. Ainsi, l'avoué mérovingien est le représentant en justice des évêques et des abbés. L'avouerie se développa par l'augmentation du domaine ecclésiastique et par l'extension des immunités. C'est à bon droit que l'auteur insiste sur cette dernière cause de développement.

D'accord avec M. Senn, M. Pergameni a parfaitement mis en lumière la distinction à faire entre l'avouerie carolingienne et l'avouerie féodale.

L'avoué carolingien est le défenseur judiciaire des droits et des intérêts matériels des évêchés et des abbayes jouissant de l'immunité. Il est armé en vue de cette mission d'un pouvoir de juridiction et de coercition. Nommé en règle générale par l'autorité ecclésiastique, il est reconnu par le pouvoir civil qui lui délègue certains droits. Il est conséquemment l'officier de l'immunité et l'intermédiaire entre celle-ci et les pouvoirs publics, revêtant un caractère mixte. Il ne peut être envisagé comme le protecteur armé des abbayes, cette mission protectrice appartenant au comte, en vertu d'un mandat de l'empereur ou du roi.

L'avouerie nouvelle ou féodale trouve son origine dans les transformations politiques et sociales produites par le morcellement de l'empire de Charlemagne. La décentralisation du pouvoir central amène la formation des principautés territoriales et accroît la puissance des seigneurs fonciers, sous la protection desquels les personnes ecclésiastiques mettent leur domaine. Il se fit ainsi que l'avouerie postcarolingienne fut principalement protectrice, tout en comprenant certaines attributions juridictionnelles et judiciaires, qui représentaient surtout pour les seigneurs ou leurs délégués, les sous-avoués, une source appréciable de revenus. Par voie de conséquence elle devint l'apanage héréditaire de certaines familles et se transforma en suzeraineté, si bien que le seigneur traita le territoire immunitaire confié à sa garde comme son propre domaine. Ce fut la cause d'abus

ciants, accrus encore par les exactions des sous-avoués pressurant le monastère et la population rurale qu'ils avaient pour mission de défendre.

Se basant sur les données des sources, tout spécialement sur celles des règlements d'avouerie contenant sous diverses formes réglementation des attributions et des droits des avoués, M. Pergameni examine dans le détail les obligations et les prérogatives de l'avoué féodal, les multiples restrictions apportées à sa compétence, les redevances (*servitium*) et les autres prestations qui lui revenaient, les abus qui résultèrent d'une part de l'incorporation de l'avouerie à la féodalité, et d'autre part de la multiplication des sous-avoués cupides et injustes. Ces abus amenèrent une réaction commune des pouvoirs ecclésiastiques et civils, qui entraîna la suppression de l'institution.

Les haut-avoués, empereurs et grands feudataires, poursuivant une politique de centralisation économique et judiciaire, englobent dans leur domaine les petites seigneuries et les avoueries qui y étaient annexées; répriment vigoureusement les abus par des moyens de coaction qui vont jusqu'à la suppression de l'emploi; organisent l'administration de la justice par l'institution des baillis et de leurs subalternes. Les conciles comminent des peines contre les avoués concussionnaires; les abbés, par rachat, transaction ou d'autre manière diminuent les droits des avoués, et suppriment insensiblement leurs fonctions par la création d'officiers de l'immunité, *villici* ou *præpositi*, qui, originairement simples intendants du seigneur, se dressent bientôt comme de véritables juges domaniaux.

Dès lors l'avouerie a vécu ; elle meurt par inutilité.

Ces chapitres sont particulièrement intéressants. La synthèse construite par l'auteur est suggestive et donne une très bonne idée d'ensemble de l'évolution de l'avouerie ecclésiastique. L'auteur porte une attention spéciale à la situation de notre Flandre, et mentionne fréquemment nos anciennes abbayes ; je cite : Affligbem, Bergues-Saint-Winoc, Eenham, Saint-Amand d'où dépendait Ardoye, Saint-Bavon, Saint-Bertin, Saint-Nicolas de Furnes, Saint-Pierre de Gand, Saint-Pierre de Loo, Saint-Vaast d'Arras, Thérouane.

Deux annexes terminent l'ouvrage : I. La liste des sources et des travaux consultés. II. Un tableau des principaux actes et règlements d'avouerie lotharingiens et flamands.

La lecture de cette monographie très scientifique, nous a suggéré certaines observations, qui, croyons-nous, ont un certain fondement. L'avouerie est une institution ecclésiastique qui par son objet, et ses

points de contact avec les droits des sociétés religieuse et civile, avec les privilèges d'immunité et de patronage, relève pour une part importante du droit canonique. Une étude plus approfondie des anciens textes et auteurs de droit aurait permis à l'auteur de juger plus objectivement de la situation juridique de l'Église dans la société du moyen âge, sans mêler à son exposé des conceptions de juristes modernes. De même, il aurait vu plus clair dans la question très complexe des immunités, et aurait évité certaines confusions, notamment entre les anciens avoués et les avocats. La seule lecture de Thomassin ([1]) en convainc aisément. Nous notons aussi que M. Pergameni, possédant très à fond son sujet, suppose chez le lecteur la connaissance de certaines notions et de certains termes, qui demanderaient un mot d'explication ([2]). Enfin, il est permis de regretter l'absence de bonnes tables.

A. De Meester.

J. Ferrant. *La sépulture de Lideric, d'Ingelram et d'Audacer, en l'église d'Harelbeke.* (Handelingen van den Geschied- en Oudheidkundigen kring te Kortrijk. I. ([3]). Kortrijk, 1908. 110. blz.

Het geldt hier een vraag die van belang is voor onze geschiedenis; omdat men ze niet kan behandelen zonder gansch een reeks andere vraagstukken aan te raken en zonder opnieuw de geschiedenis van het ontstaan van het graafschap Vlaanderen en deszelfs oorspronkelijke inrichting te berde te brengen. 't Is daarbij een duistere ingewikkelde vraag, zoo dikwijls betwist en besproken. Ook verdient elke ernstige poging om nieuw licht over de zaak te werpen, hulde en waardeering. 't Gebeurt niet zelden dat werken over dergelijke onder-

---

([1]) *Antiqua et nova disciplina ecclesiastica.* De Beneficiis. P. III. lib I, c. 33 ss.; lib. II, c. 55.

([2]) Ainsi nous n'avons point trouvé la notion d'un règlement d'avouerie; au ch. II de la 2de partie, plusieurs termes pourraient être très utilement interprêtés.

([3]) Er is een wijziging gebracht aan de uitgaven van dezen kring. De bijdragen, welke te uitgebreid zijn om in het gewone *Bulletijn* opgenomen te worden, zullen voortaan afzonderlijk verschijnen in een reeks *Handelingen* (Mémoires). Het werk, dat we hier bespreken, maakt er het 1ste Deel van uit.

werpen, om reden van menige ongerijmdheid, zelfs niet in aanmerking kunnen genomen worden. Hier echter is men al dadelijk getroffen door de gewetensvolle nauwkeurigheid in de opsporingen, door den bezadigden toon in de bespreking en de omzichtigheid in de bevestigingen.

Zeggen we van nu reeds dat de schrijver tot het besluit gekomen is dat de kerk van Harelbeke als begraafplaats van Lideric, Ingelram en Audacer mag aanzien worden. Waarop steunt hij? Langs alle zijden heeft hij de zaak beschouwd, en bewijzen of ten minste getuigenissen opgespoord die zich onderling moeten volledigen en versterken.

Een gemakkelijk en afdoende bewijs ware de ontdekking van de eigenlijke grafstede; doch men weet hoe de opdelvingen, in 1843 met dit doel gedaan en hier (bl. 102-110) bondig beschreven, tot geen uitslag geleid hebben.

Heel weinig ook valt te vernemen uit de overlevering van het kapittel en de stad Harelbeke, zooals die op te maken is uit de schriftelijke en zakelijke bescheiden. De *Gedenksteenen* en *Grafzerken* zijn uit een betrekkelijk jong tijdstip; de zoogenaamde *Graftomben* der Forestiers, waarvan de kronijkschrijvers uit de XVI^de en XVII^de eeuw gewagen, waren eenvoudig praalgraven van eenige aanzienlijke familiën; eindelijk, de schriftelijke overlevering klimt niet hooger op dan de XIV^de eeuw.

Kan de oorsprong van de kerk eenige verklaring opleveren? Over de eerste oprichting door Lideric in 804, hare verwoesting door de Noormannen en hare latere heroprichting, bezitten we niets dan de getuigenissen van... Meyerus en Sanderus. De oudste betrouwbare bronnen hebben betrekking op de X^de eeuw. Welnu, noch deze, noch de oorkonde van Philips I, koning van Frankrijk (1063), noch de volgende bevestigings- en begiftigingsakten bevatten zelfs geen zinspeling op de vermoedelijke begraafplaats der Forestiers.

Tot hier toe, zooals men ziet, is nog geen bewijs aangebracht. Nu blijft het rechtstreeksch onderzoek in te stellen over, naar het bestaan en den aard van de Forestiers. Onder dezen is, zooals men weet, een dubbele reeks te onderscheiden: de eerste, Lideric van Buc en zijne opvolgers behooren tot het rijk der legenden, de wondere lotgevallen van dezen eersten Lideric zijn een roman ontstaan in den loop der XV^de eeuw. De tweede reeks: Lideric, Ingelram en Audacer alleen behooren tot de geschiedenis. Deze drie personen hebben werkelijk bestaan, doch waren noch forestiers, noch graven van het groote graafschap Vlaanderen. Dit alles wordt algemeen aangenomen. Wie

waren zij dan? Hier begint eigenlijk de moeilijkheid. De schrijver noemt aan en tracht te bewijzen, zooniet als stellig zeker, dan toch als hoogst waarschijnlijk, dat ze graven waren van Harelbeke en meteen aan 't hoofd stonden van verschillende *pagi*, waaronder — 't is ten minste het geval voor Audacer — *de pagus Flandrensis*; dat ze de voorvaderen zijn van Baudewijn den Yzere en dat ze te Harelbeke begraven werden. Gansch de zaak komt dus neêr op dit verband tusschen hen gedriën onderling en tusschen hen en Harelbeke. Welnu, uit de bronnen der IX^{de}, X^{de} en XI^{de} eeuwen vernemen we enkel dit: dat er een Lyderic bestaan heeft, die graaf was en te Harelbeke begraven werd, dat er in onze gewesten een graaf geleefd heeft met name Ingelram; dat de vader van Boudewijn den Yzere zekere Audacer was. Voor de eerste maal komen ze voor, te zamen en als afstammelingen de eene van de anderen, in een schrift uit de XII^{de} eeuw, namelijk de *Genealogia Comitum Flandriæ*. Al de latere schriften zijn geen *bevestigingen* van de *Genealogia*, maar enkel herhalingen ervan en uitbreidingen hoe langer hoe meer met allerhande verzonnen bijzonderheden verrijkt: zoo worden ze allengerhand voorgesteld als forestiers, graven van Vlaanderen, begraven te Harelbeke. Alles hangt dus af van het gezag van den tekst der *Genealogia*. Hier kunnen wij het gedacht niet aannemen van M. Ferrant. Om reden van het tijdstip, den aard en de bewoording van dezen tekst, zien wij ons genoodzaakt met M. de Saint-Léger (*La légende de Lyderic et des forestiers de Flandre*. Lille, 1904) aan deze bron alle weerde, op het punt dat hier ter bespreking is, te ontkennen, en vast te stellen dat de onderlinge betrekking, 't zij van bloedverwantschap, 't zij van bestuurlijke opvolging tusschen L., F. en Aud. niet bewezen is. Zelfs meenen wij er te moeten bijvoegen, — doch het is de plaats niet hierover uit te weiden, — dat de chronologische en aardrijkskundige gegevens met grond schijnen aan te toonen dat deze personen heel vreemd zijn onder malkaar. Dit toch is ons persoonlijk oordeel; anderen zullen wellicht liever M. F.'s stelling volgen; maar welke ook ieders meening zij, allen zullen hiermede moeten instemmen dat M. F. het forestiersvraagstuk en alles wat ermede in verband staat bondig heeft saamgevat en klaar voorgesteld. Dit is een groote verdienste en daarmede heeft hij een dienst bewezen aan hen die nog met deze zaak zullen bezig zijn.

E. VAN CAPPEL.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

— A sa séance du jeudi 30 juillet 1908, le Comité-directeur a reçu comme membre de la Société, M. Héliodore De Spot, conseiller provincial de Furnes.

Sociétés savantes et Congrès.

— **Le Document.** — On annonce la formation sous ce nom à Paris, d'un groupement scientifique établi en vue de faciliter et d'exécuter à Paris et en Province les recherches historiques, bibliographiques, généalogiques et juridiques. Ce groupe est composé uniquement d'anciens élèves diplômés de l'École des Chartes. Voici ce que nous lisons dans la circulaire, envoyée aux Sociétés savantes de France : « Il arrive fréquemment que des érudits, retenus loin des dépôts importants comme les Archives nationales et les Bibliothèques de Paris, s'adressent, pour leurs recherches, à des copistes en quête d'ouvrage, qui sont souvent incapables d'apporter à ce travail les connaissances et aussi la conscience nécessaires.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de la méthode qui nous a été donnée à l'École des Chartes ; l'enseignement que nous y avons reçu vous est un sûr garant des capacités, qui nous permettent d'exécuter mieux que personne les travaux de recherche de documents, de critique de textes ou de rédaction, que l'on voudra bien nous confier. Les diverses matières de l'enseignement donné à l'École des Chartes (Philologie, Diplomatique, Archéologie, Numismatique, Droit canonique, Blason), trouvent parmi nous des spécialistes et, au cas où l'on nous demanderait un Archiviste-Paléographe pour un travail à exécuter hors Paris (recherches, inventaire d'archives, classement de bibliothèque) nous y déléguerons toujours celui de nous qui connaît le mieux l'histoire et au besoin la langue de la région où il se rendra.

Un photographe et un dessinateur sont attachés à notre Office et sont chargés de faire les reproductions de manuscrits, miniatures, peintures et le relevé des cartes et plans que l'on peut désirer ».

Pour tous renseignements, s'adresser à M. L. Jacob, 17, rue de Sévigné, Paris.

— A la séance du 15 avril de la *Société nationale des antiquaires de France*, M. G. Espinas a communiqué une notice sur les marques des drapiers flamands des XIIIe et XIVe siècles.

Notes bibliographiques.

— **Construction évasée des hautes nefs des églises.** — Sous le titre *Raffinements architecturaux*, M. L. Cloquet présente aux lecteurs de la *Revue de l'art chrétien* (1908, p. 225-241) un article de M. W. Goodyear, qui a appelé l'attention sur une particularité architecturale assez remarquable de la cathédrale de Reims, particularité qu'il a d'ailleurs retrouvée dans bon nombre d'églises du Nord de la France : « Les piliers de la haute nef ne sont verticaux que jusqu'à la hauteur des chapiteaux ; immédiatement au-dessus de ceux-ci les piliers et toutes les surfaces s'inclinent vers le dehors en ligne droite jusqu'à la naissance des voûtes de la grande nef (p. 226). Une série de photographies montrent clairement l'existence et la valeur de la déviation mesurée au moyen d'un fil à plomb.

Il n'est pas nécessaire de faire le voyage de Reims pour constater cet évasement des hautes nefs. M. J. Coomans l'a remarqué à la cathédrale d'Ypres (ibid. p. 225). M. Viérin à Notre-Dame de Courtrai. A la cathédrale de Bruges, la même chose peut facilement se constater à l'œil nu. Et pour se convaincre qu'il ne s'agit pas d'une illusion d'optique, on peut jusqu'à un certain point mesurer la déviation en prenant comme terme de comparaison la ligne de suspension de certains lustres qui peuvent ici faire office de fil à plomb.

M. J. Coomans voit dans cette déviation une déformation des maçonneries « due à la poussée des voûtes hautes ». On peut y ajouter la poussée en sens contraire des voûtes des bas-côtés.

« Il paraît plus plausible, écrit M. L. Cloquet, d'admettre un raffinement esthétique. En effet le phénomène de vision perspective nous fait paraître deux verticales comme deux courbes rentrant vers l'intervalle qui les sépare ». Les architectes anciens auront voulu corriger l'effet de cette déformation visuelle et réaliser l'apparence de piles verticales.

En admettant cette hypothèse — qui nous sourit très peu — il faudrait croire que les architectes de la cathédrale de Bruges n'ont pas bien pris leurs mesures, puisqu'ils ont obtenu l'effet contraire : les piliers de la haute nef font l'impression d'être convexes vers le milieu et de s'évaser vers le haut, absolument comme s'ils avaient subi à la fois l'effet de la poussée intérieure de la haute voûte et celui de la poussée extérieure des voûtes des bas-côtés.

C. CALLEWAERT.

— La 2e livraison du *Bulletin archéologique* de Paris, contient une notice de M. P. Brune sur une fort belle lame de cuivre votive conservée au Musée historique de Bâle (Suisse), où l'on voit agenouillés devant un *Pietà*, Philippe le Bon et le jeune comte de Charolais, ainsi que la duchesse Isabelle. C'est une belle gravure exécutée d'un trait pur et hardi, et que rehaussent des pâtes coloriées. On est frappé de la ressemblance de cette plaque avec celle de Ste-Gertrude de Nivelles et de St-Brice de Tournai ; nous la prenons pour une œuvre flamande. (RAC. 1908, 5e sér., t. IV, p. 267-269 = L. C[loquet].)

— M. G. Caullet, le savant bibliothécaire-adjoint de la ville de Courtrai, publiera prochainement, en volume séparé, revus et enrichis de notes, les articles qu'il a publiés dans le *Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen*, sous le titre : *De gegraveerde, onuitgegeven en verloren geraakte teekeningen van Sanderus' Flandria Illustrata*.

Chronologie médiévale en Flandre.

— Voici encore un exemple qui témoigne en faveur de la thèse que le style pascal n'a pas été en usage en Flandre avant la fin du XIIe siècle.

Le R. P. Du Sollier rapporte dans les *Acta S. Godelevæ* (Anvers, 1720) p. 112, un acte sur parchemin, attestant l'authenticité de certaines reliques conservées autrefois à l'abbaye de Saint-Bavon à Gand. Il est daté : « quinto idus aprilis... anno Incarnationis Dominicæ MCLXXV, indictione VIII, concurrentibus II, epactis XXVI, Ludovico Francorum rege, Philippo Flandriarum comite, Everardo Tornacensium episcopo ». Les chiffres de l'indiction, du concurrent et de l'épacte sont ceux de l'année 1175. Le 9 avril (quinto idus) tombait avant Pâques (13 avril). L'acte est donc daté d'après l'ancien style de Noël.

C. C.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Wercken.** — La restauration partielle de la petite église de Wercken (Flandre occidentale) vient d'être décidée. La tour, le transept et une partie de la façade occidentale datent du XIIe siècle. Il résulte de leur disposition que le plan de l'église romane formait une croix latine, avec bas côtés et tour centrale, à peu près identique à l'église romane de Snelleghem. Le pignon du transept Nord construit en veldsteen, a conservé l'inclinaison du toit primitif. Les nefs et le chœur ont été reconstruits au 16e siècle en style ogival.

Le projet de restauration comprend le rétablissement des meneaux et résilles en briques dans les fenêtres, conformément au style de la Flandre maritime. Il serait souhaitable que la fenêtre du transept fût rétablie dans le caractère de cette partie de l'édifice, c'est-à-dire en style roman.

J. VIÉRIN.

— **Ypres.** — L'architecte J. Coomans vient de proposer une modification aux travaux de restauration en cours d'exécution au transept sud de l'église St-Martin à Ypres; il s'agit du rétablissement de l'ancien portail latéral. Cette question avait été réservée lors de l'examen du projet de restauration du transept méridional, ainsi qu'il résulte des rapports de MM. les membres du Comité provincial et de celui de la Commission royale des monuments (voir le Bulletin provincial, tome II, 1899-1906, pp. 258-261-295). Actuellement il n'y a plus de doute possible sur l'existence de ce portail : les démolitions ont fait découvrir des vestiges indiscutables du portail latéral ancien.

Le travail nouveau est conçu dans les formes et dimensions d'ensemble du relevé fait par l'architecte Dumont en 1844, avant la restauration malheureuse de 1845, et les détails architecturaux semblent bien en rapport avec le caractère général du transept.

J. V.

— Il se trouve, à l'entrée du chœur de l'église St-Martin à Ypres, un bahut tres beau qui sert de tronc de carême. Il forme la transition entre le bahut à bois plans recouvert de ferrures et le bahut à panneaux, la huche. Il est composé d'ais sculptés en plein bois sur la face principale et de panneaux embrevés dans les montants sur les autres faces; sa longueur est de 1.24 m. sur 70 ctm. de haut et 0.65 ctm. de largeur. Les sculptures sont polychromées; elles représentent

S. Georges terrassant un dragon. Ce meuble est en très mauvais état, il se disloque et s'abîme ; une restauration sobre et soignée s'impose.

J. V.

— **Bruges.** — *Église St-Jacques.* — On vient d'entamer les travaux de restauration de la chapelle des âmes, constituant le transept Nord de l'église primitive. En enlevant les boiseries du mur Nord, on a remis à nu des restes de peintures décoratives d'un grand caractère et d'une conservation relativement bonne. La disposition primitive est facile à reconstituer : d'élégantes architectures encadrent des figures isolées ou des scènes de l'Écriture. Il ne reste pour ainsi dire que deux compartiments, et encore la partie inférieure en est fortement endommagée : dans le premier est figuré St Thomas mettant le doigt dans la plaie au côté du Christ ; dans l'autre, un Saint semble regarder cette scène. Nous ignorons le sort qu'on réserve à ces peintures.

Quant à la chapelle même, son pignon et sa toiture seront refaits d'après les traces de l'ancien toit qu'on voit à la tour ; la grande fenêtre, dont les moulures ont été encastrées dans la maçonnerie du XVIIIme siècle, sera rétablie, ainsi que la jolie petite porte du XVIme siècle. — Le point épineux de la restauration est la voûte. M. Ch. De Wulf nous disait qu'il considérait la voûte actuelle comme primitive. C'est une voûte d'arêtes ; puisque la chapelle est bâtie sur plan barlong, les quatre berceaux se pénètrent suivant une ligne ondulée, ce qui donne à cette voûte un air de haute antiquité. D'un autre côté, elle prend naissance sur des colonnettes posées dans chaque angle de la chapelle et qui ont tout l'air d'être faites pour supporter des nervures ; en outre le carré du transept est couvert, lui, d'une voûte sur nervures qui *semble* bien être primitive. N'est-il pas étrange que les constructeurs anciens auraient ainsi juxtaposé deux genres de voûtes dont l'une, celle des nervures, avait d'incontestables avantages sur l'autre ?

Vu l'intérêt du monument, il est à souhaiter que les hommes compétents qui ont pu étudier la chose de près, contentent la curiosité des archéologues.

H. H.

— **Vlamertinghe.** — La tour de l'église de Vlamertinghe vient d'être complétée au moyen de quatre tourelles acostant la base de la flèche. Le travail a été fait sous la direction de M. l'architecte J. Coomans : c'est dire qu'il présente toutes les garanties aussi bien au point de vue archéologique que constructif.

H. H.

— **Wenduyne.** — Le travail de restauration de l'église de Wenduyne est en voie d'achèvement. Voici une note qui peut être intéressante pour l'histoire de cette église. Elle est tirée du registre des *Acta episcopatus*, à la date du 13 juin 1719 :

Aen zyn Doorlughtighste Hooghw[t] den Bisschop van Brugghe, erfachtigh Cancellier van Vlaenderen, etc.

Verthoont reverentelyck Michael de Mey, deserviteur der prochie van Wenduyne hoe dat de selve prochiekercke onthier ende twee jaeren veele swaere reparatien is subject gheweest, ende diesvolghens in haere incommen veel heeft moeten lyden, in welcke saecke om haer selven eenighsints te helpen, soo ist dat sy met haeren Heer bediender ende beyde haer kerckmeesters is keerende tot syne Doorluchtighste Hoogweerdigheit, voor soo veele sy soude believen consent te verleenen om eenighe steenen van haere oude ruinen, die daer noodeloos ligghen ende verghaen, te mooghen à la hausse vercoopen, dat bysonderlyck op desen tyt op welcken men gheloofl het selve steen meer als oyt sal ghelden om het droef voorval van den brandt van Blanckenberghe alwaer tot eropbauwen veel steen van noode is ende van nu al af sommighe persoonen hebben versoght om sommighe duysent steen te mooghen coopen, mits welck, etc.

(*Ond[t]*) M. De Mey,
Pastor in Wendune.

Copie apostille. — Zy desen gheleyt in handen van den heer landtdeken om over den inhoudt deser te becommen syn advis, etc.

Copie advis. — Oordeele profytabel voor de kerck te wesen aan der Supplianten hun versoeck toe te staan, soo noghtans dat sy van de vercoopinghe sullen doen rekeninghe, bewys ende reliqua. Brugghe, 5 juny 1719.

(*Ond[t]*) D. Galle,
deken der christenheyt.

Copie consent. — Zyn Hoogweerdigheit den heere Bisschop van Brugghe etc., ghesien het voorenstaende advis van den heer landtdeken, consenteert aan de Supplianten hun versoeck, op de conditie noghtans aldaar gheexposeert. Actum den 13 juny 1720.

(*Ond[t]*) Ter ord. etc. Lud. De Wale,
Secret.

— M. Louis Pennequin, architecte à Lille, vient de faire don au Musée d'archéologie [de cette ville] d'intéressants bois sculptés de

l'époque de la Renaissance, consistant en quatre corbeaux à figures et trois linteaux décorés de grotesques. Ces fragments proviennent du château de Capelle (canton de Cysoing), démoli en 1811 et qui fut l'ancienne résidence des membres de la famille de Montmorency, seigneurs du lieu.

Un de ces linteaux, orné de deux écus armoriés encadrant un cartouche sur lequel on peut lire les initales I. M., est particulièrement curieux. L'un de ces écus, en forme de targe, reproduit les armoiries des Montmorency (d'or à la croix de gueules, cantonnée d'alérions d'azur); l'autre, en forme de losange, offre : parti de Montmorency et Wassenaere (de sable à trois épées d'argent, à la poignée d'or mises en lande, la pointe en bas). Jean de Montmorency, fils d'Ogier, baron de Wastines, avait épousé, en 1538, Marguerite de Wassenaere. Les armoiries des deux époux se voyaient autrefois dans une verrière qu'ils avaient donnée à l'église de Cappelle. (AnEN. 1908, t. IV, p. 150-151.)

Questions.

— « **Een reeks vragen ter inlichting** ». — In BGHB. 1908, Bd. VII, bl. 278-283, wordt gevraagd (met verzoek daarover te antwoorden naar Jonkheer van Kinschot, te Tiel in Holland, of naar E. H. Goetschalckx, pastoor te Eekeren-Donk, opsteller der BGHB) naar :

1°) *Dag* en *plaats* van geboorte (G), doopsel (Ds), huwelijk (H), dood (Dd) en begraving (B), onder anderen van :

— Leenaard van Casembroot, ob. 1604, overleden te Brugge : G. Ds. H.

— Leenaard van Casembroot, burgemeester der Stad Brugge, geboren 1488 : Ds. H. B.

— Godelieve Brest, echtgenoote van den voorgaande, ob. 1570 : G. Ds. H. B.

— Ambros. Martiny, A° 1360, echtgenoot van Maria van Ghistel : Gr. Ds. H. Dd. B.

2°) Evenzoo G. Ds. H. Dd. B., mitsgaders de *stamwapens* erbij, van :

— Dirk de Rueck (A° 1600-1650) uit Vlaanderen.

— Barbara, dochter van Clement van Nieuwkerken, echtgenoote van Leenaard van Casembroot, schepene der Stad Brugge.

— Gaspar van Casembroot (ob. Brugge, 1453) en van zijne hsvr. Maria Reyphins.

— Maria van Ghistel, A° 1360, hsvr. van A. Martiny.

Nécrologie.

— Monsieur **Jules Finot**, le savant archiviste du Département du Nord est décédé a Lille le 16 mai dernier. Ses travaux d'histoire économique l'avaient fait hautement apprécier. Nous citons spécialement la série des mémoires qu'il a publié dans les *Annales du comité flamand de France*.

1891, t. XIX : Les subventions accordées aux littérateurs, aux savants et aux artistes par les gouverneurs des Pays-Bas au XVII° siècle, et relevés dans les comptes de la recette générale des finances.

1893, t. XXI : Le commerce entre la France et la Flandre au moyen âge.

1898, t. XXIV : Relations commerciales et maritimes entre la Flandre et l'Espagne au moyen âge.

1906-1907, t. XXVIII : Relations commerciales entre la Flandre et la République de Gênes au moyen âge. V. AnÉm. 1907, t. LVII, p. 411 ss.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

419 **Mgr. E. Schoolmeesters.** *Les regestes de Robert de Thourotte, prince-évêque de Liége.* — SAHLBull. 1907, t. XV, p. 1-126.
A la page 17, l'auteur signale un grand synode tenu à Huy, le 24-25 décembre 1240, auquel assistent le comte de Flandre, le

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Dorénavant les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne seront plus renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

comte de St-Pol et beaucoup de seigneurs, de chevaliers, de prêtres et de bourgeois. — Le 13 août 1242 le dit prince-évêque, consacre l'église des Dominicains, assisté de Guiard, évêque de Cambrai, et vers la même époque ils rendent visite à Sainte Julienne dans sa maison de Cornillon. — Le 3 novembre 1242, Thomas, comte de Flandre et de Hainaut, et sa femme, la comtesse Jeanne, consentent à ce que la comtesse de Luxembourg et son fils Henri reçoivent dorénavant en fief de l'évêque de Liége la dîme de Weris et de Tohogne. Page 113, l'auteur reproduit une charte par laquelle Robert de Thourotte approuve la donation de 80 livres de rente faite à l'abbaye d'Alne par le comte de Flandre Fernand et sa femme pour l'entretien de huit moines devant prier Dieu pour le repos de leurs âmes.

I. Soenen.

420 **P. Schmidt.** *Die deutsche Publizistik in den Jahren 1667-1671.* — Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung. 1907, Bd. XXVIII, Heft. 4. Extrait in-8°, 54 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 93 = H. Lonchay.)

Répertorisation de plus en plus complète de libelles allemands publiés jadis pour dénoncer les vues intéressées de Louis XIV sur les Pays-Bas (H. Lonchay).

421 **E. Hubert.** *Bulletin historique. Belgique* 1906-1907. — RHist. 1908, t. XCVIII, p. 359-372.

M. Hubert nous donne un fidèle exposé du mouvement historique belge, pendant ces deux dernières années. L'auteur, en quelques lignes, apprécie et critique d'une façon objective les principaux ouvrages qui ont paru.

P. v. d. W.

3. Archéologie.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. Paléographie, chronologie.

422 **J. Van den Gheyn,** S. J. *Album belge de paléographie. Recueil de spécimens d'écritures d'auteurs et de manuscrits belges.* Jette-Bruxelles, Vandamme et Rossignol, 1908, in-fol , 32 pl. et texte correspondant. F. 20. (RHE. 1908, t. IX, p. 558-560 = A. Bayot « outillage incomparable pour l'étude de nos vieilles écritures »; RBAB. 1908, t. VI, p. 287-289 = R. Maere « le choix et la reproduction sont dignes de grands éloges » ; AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 337 = H. Nelis.)

423 **Max Fazy.** *Note sur le style employé par Étienne de Tournai pour dater ses actes.* — BÉC. 1908, t. LXIX, p. 169-184. (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 339 = C. Callewaert.)

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire*.

424 **A. Havenith.** *Étude sur la région de la basse plaine flamande.* Liège, Dessain, 1907, 108 p. (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 201-202 = E. Van Cappel.)

425 **J. Déchelette.** *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine.* T. I. Archéologie préhistorique. Paris, Picard, [1908], xviii-747 p. avec 249 fig.

426 **Schlemm.** *Wörterbuch zur Vorgeschichte. Ein Hilfsmittel beim Studium vorgeschichtlicher Altertümer von der paläolithischen Zeit bis zum Anfang der provinzial-römischen Kultur.* Berlin, Reimer, in-8, xvi-689 p., avec près de 2000 fig.

427 **J.-H. Gallée.** *Das niederländischer Bauernhaus und seine Bewohner.* 1 und 2 Lief. (chacune de 16 pl.). Utrecht, A. Oosthoek, 1908, in-fol. Complet en 4 livraisons.

428 **Adzo** (A. Dassonville). *Plaatsnamen.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 161-165.

Uitleg der plaatsnamen *Adeghem, St Pieters-Ayghem, Andelghem, Ascoldengehem, Auweghem.*

Zie AnÉm. [LVIII, 225, 226].

6. SIGILLOGRAPHIE.

429 **Edouard Poncelet.** *Les sceaux de Tournai* (suite et fin). — RT. 1908, t. IV, p. 105-110.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie, Histoire de l'art.*

430 **G. Simenon** et **J. Paquay.** — *Recueil des épitaphes de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Trond.* — SAHLBull. 1907, t. XVI, p. 253-331.

Le troisième continuateur des *Gesta abbatum Sancti Trudonis* raconte que Berthe, comtesse de Flandre, revenant d'Aix-la-

Chapelle, où elle avait visité le sanctuaire de Notre-Dame, arriva à Saint-Trond, au temps de la prélature de l'abbé Rheitfride (964-994.) Elle y mourut le 16 juillet 967. Sur son lit de mort, elle avait fait don au monastère du village de Provin près de Lille, d'un bois situé à Melvereu et de la dîme de Brusthem. Les auteurs inclinent à croire avec M. Vanderkindere dans *La formation territoriale des principautés belges*, t. I, p. 294 et t. II, p. 84 que l'auteur des *Gesta abbatum* (XV[e] siècle) s'est trompé en donnant à Berthe le titre de comtesse de Flandre ; Berthe serait la mère d'Arnoul, comte de Valenciennes.

Reproduction de diverses épitaphes de cette princesse.

I. SOENEN.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (1).

431 **Regnault de Beaucaron.** *Donations et fondations d'anciennes familles champenoises et bourguignonnes* (1175-1906). Sépultures ; Inscriptions ; Testaments ; Coutumes ; Œuvres charitables, etc. Paris, Plon-Nourrit, 1908, in-8, 573 p.

432 **Cl. Cochin.** *Documents sur la garnison de Tournehem (arrondis. St-Omer) dans la seconde moitié du XIV[e] siècle* (1355-1398). — SAMBull. 1907, t. XII, p. 137-144.

Ce sont surtout des quittances de gages.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

433 **Ursm. Berlière,** O. S. B. *Trois traités inédits sur les Flagellants de 1349.* — RB. 1908, t. XXV, p. 334-357.

Le premier est un sermon (*Dicta*) de Gilles Van der Hoye (*de Feno*) doyen de Notre-Dame à Courtrai, dont le R. P. Berlière retrace brièvement le *curriculum vitae*. Le doyen de Courtrai trouve que la secte des Flagellants ne peut avoir été inspirée par Dieu, parce qu'elle prêche des erreurs et contient des choses mauvaises ou vaines. Sans condamner irrémédiablement la secte, il estime qu'elle expose à des dangers et provoque des abus contre lesquels il prémunit les fidèles.

Le prévôt de St-Martin à Ypres, Alard de Denterghem, ne voit dans le mouvement des Flagellants qu'une manifestation de la piété populaire et nullement une tendance hétérodoxe. Ses *Dicta* répondent point par point au sermon de Gilles de Feno.

---

(1) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

Naturellement, le doyen de Courtrai répondit à l'attaque et le prévôt d'Ypres répliqua. Mais Dom Berlière n'a pas cru devoir publier ces deux derniers écrits.

Le troisième traité est anonyme. Ce n'est plus une discussion théologique mais plutôt un tract populaire, dans lequel l'auteur expose qu'ayant d'abord fait partie de la secte il s'est convaincu bien vite que ces pénitences extraordinaires n'étaient qu'une tentation du diable.

C. C.

434 **A. Bayot.** *Notice du manuscrit original des mémoires de Jean de Haynin.* — RBAB. 1908, t. VI, p. 109-144.

Description du manuscrit original de ces mémoires, acheté en 1900 par le gouvernement belge. Analyse détaillée du contenu ; les mémoires se composent d'une série de morceaux juxtaposés, récits détaillés ou simples notes, suivis de la liste des pupilles ou des enfants de l'auteur, de chansons, de copies de lettres, etc. M. B. résume chaque morceau et, pour autant qu'il y a lieu, l'accompagne de renseignements bibliographiques. Cette notice très soignée fait voir comment les récits de Jean de Haynin constituent une source de premier ordre pour la connaissance de l'époque bourguignonne et pour l'histoire de la littérature et de la linguistique.

Voir AnÉm. [LVI, 175 et LVII, 392]. R. D. S.

435 **Lettres** *du comte Valentin Esterhazy à sa femme, 1784-1792.* Introd. et notes de E. Daudet. Paris, Plon, 1907. (ABelges. 1908, t. X, p. 100-101 = A. De Ridder).

Quelques données nouvelles sur l'histoire sociale de la Belgique d'alors (A. De Ridder.)

436 **[Arnault].** *Souvenirs d'un sexagénaire.* Paris, Garnier, 1908, in-12, LXXI-447 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 102 = A. De Ridder.)

Intéressant pour l'histoire de l'émigration en Belgique au lendemain de la bataille de Valmy.

437 **Lod. Ghys.** *Brugsche gijzelaars naar Duinkerke in 1793.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 156-163.

Korte inhoud van een handschriftelijk dagbock, ten huize van den Weled. H. L. van Ockerhout te Brugge berustende, « inhoudende al de voorvallen, in de opligtinge van de municipaliteyt der stadt Brugge en de administrateurs van 't Brugsche Vrije door de fransche troupen gedaen ».

438 **Mémoires** *de la comtesse de Boigne.* Paris, Plon, 1907 et 1908, 4 vol. in-4, XXXV-505, 434, 448, 547 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 102-104 = A. De Ridder.)

Appréciations très partiales sur les hommes et les événements du commencement du XIXe siècle.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

439 **V. Mirguet** et **Ch. Pergameni.** *Leçons élémentaires d'histoire de Belgique.* Bruxelles, Lebègue, 1907, 132 p. (RUB. 1907-1908, t. XIII, p. 524 = L. L.)

440 **F. Lot.** *La grande invasion normande de 856-862.* — BÉC. 1908, t. LXIX, p. 1-62.

Étude savante et fouillée. I. *Sidroc et Bjœrn. — Le siège d' « Oscellus ».* Invasions désastreuses des Normands, commandés par les deux vikings Sidroc et Bjœrn, dans le bassin de la Seine et de la Loire, tandis que Charles le Chauve était aux prises avec les pires difficultés. Ces difficultés politiques, notamment l'invasion de Louis le Germanique dans les États de Charles, fit misérablement échouer en 858 le siége de l'île Oscellus, où les Normands s'étaient retranchés. II. *Les Normands de la Somme. — Weland.* Diverses invasions des Danois dans la contrée située entre la Somme et l'Escaut. En 859, Weland, à la tête d'une armée considérable, débarqua à l'embouchure de la Somme, pilla et brûla le monastère de Saint-Valery et la cité d'Amiens et passa en 860 en Angleterre, après s'être engagé, moyennant finances, d'expulser les Danois de la Seine. La même année, d'autres pirates débarquent à l'embouchure de l'Yser et pillent Saint-Omer, Saint-Bertin, Thérouane et le Ternois. III. *Retour de Weland en 861. — Sa lutte contre les Normands de la Seine. — Fin de l'Invasion.*

A. D. M.

441 **L. Vanderkindere.** *Le Siècle des Artevelde. Étude sur la vie morale et politique de la Flandre et du Brabant.* Bruxelles, Lebègue, 1907, gr. in-8, xv-347 p.

Ce magistral ouvrage méritait depuis longtemps une édition nouvelle. Voilà un des rares livres d'histoire, qui après tant d'années, malgré les progrès réalisés par les savants, malgré les exigences actuelles de la méthode historique, a gardé sa valeur, son intérêt et son charme ; un livre qu'on relit avec plaisir, qu'on consulte encore avec fruit. Dès les premières pages on sent que l'auteur est un historien à la hauteur de sa tâche, un penseur qui voit de haut. Un des premiers parmi les historiens belges, il appliqua les méthodes et utilisa les résultats de la science allemande. Il étudia quantité de sources jusque là inconnues ou méconnues. Puis « négligeant les détails des faits, il pénétra jusqu'à leur âme, jusqu'à leur raison dernière » et, fondant les événements et les situations en une vaste synthèse, il retraça, dans un style sobre mais énergique, un tableau absolument neuf

de la civilisation du XIV° siècle. Il fait revivre devant nos yeux nos ancêtres flamands et brabançons tentant des efforts gigantesques, engageant des luttes héroïques pour l'émancipation populaire; il nous fait assister à la triple lutte nationale, politique et sociale, résultant du triple antagonisme, qui s'était manifesté dès la fin du XIII° siècle: antagonisme avec la France, antagonisme du comte avec ses sujets, antagonisme des différentes classes.

Nous ne nous étonnons pas de la sensation que fit ce livre lors de son apparition en 1879. Avant même que la nouvelle école de Lamprecht eut fait valoir l'importance du facteur économique en histoire, M. Vdk. connut et exposa la condition des ouvriers et des classes rurales, l'organisation du travail et du commerce, les crises industrielles, etc., et insista sur l'influence réciproque de la situation économique sur la situation politique et sociale. Et à l'encontre de ses prédécesseurs, « il étudia l'histoire nationale sans l'isoler de l'histoire générale de l'Occident... Il connait les grands courants politiques, religieux et sociaux qui passent sur l'Europe et il rapproche sans cesse ce qui se fait en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie de ce qui arrive dans notre petite patrie. » (Préface, p. VII).

« A chaque page il émaille son récit historique de réflexions, qui font penser le lecteur », mais qu'il n'est pas toujours possible de partager, parce qu'elles ne sont pas toujours assez objectives et suffisamment justifiées. C'est le cas pour certaines pages des deux derniers chapitres : *La religion et le clergé. — Les idées et les mœurs.* L'étude des idées et des sentiments d'une époque donnée, notamment au moyen-âge, est chose difficile, délicate et pleine d'écueils; surtout, si on n'a pas su se dégager des préjugés de parti et de milieu et si on ne connait pas la religion, on risque fort de se méprendre sur le sens des écrits de l'époque, et de ne pas saisir les croyances et les sentiments du peuple ni même d'apprécier à leur juste valeur les excès et les aberrations dans ce domaine. E. VAN CAPPEL.

442 **A. Hamy**. *Documents relatifs à la domination bourguignonne dans le Boulonnais (1419-1478)*. Boulogne-sur-mer; Hamain, in 8, 17 p.

443 **M. L. Kooperberg**. *Margaretha van Oostenrijk, landvoogdes der Nederlanden tot den vrede van Kamerijk (1506)*. Amsterdam, van Holkema en Warendorf, 1908, in-8, 472 p. (RHE. 1908, t. IX, p. 651-652 « Travail consciencieux. Particularités nouvelles. N'épuise pas le sujet ».)

444 **de Reiset**. *Les reines de l'émigration. Anne de Caumont la Force, comtesse de Balbi*. Paris, Paul, 1908, in-8, XII-388 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 101-102 = A. De Ridder.)

Des détails sur la vie des émigrés en Belgique (A. De Ridder).

445 **M. H. F. Colenbrander.** *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840.* IV Bd. La Haye, M. Nyhoff, 1908, in-8, LXXVIII-787 p.

827 documents relatifs à l'histoire politique de la République batave en 1801-1806.

446 **A. Matschoss.** *Die Kriegsgefahr von 1867. Die Luxemburger Frage.* Bunzlau (Silésie), 1908, 8°, 185 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 88-90 = F. Magnette.)

A lire de front avec ROTHAN : *L'affaire du Luxembourg.* Ce dernier auteur donne le point de vue français, Matschoss le point de vue allemand. Le point de vue belge, si l'on peut ainsi parler, est traité dans E. DISCAILLES : *Trois dates de l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg, 1839, 1851, 1867.* (F. Magnette.) Cette dernière étude a paru dans ARBBull. 1907, p. 298-337.

447 **A. Dreux.** *Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron, 1874-1877, d'après ses notes et ses papiers diplomatiques.* Paris, Plon, 1907, in-8, XI-391 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 104-105 = A. De Ridder.)

Ce livre raconte le conflit qui éclata en 1874-1875 entre la Prusse et la Belgique, au moment le plus aigu du Kulturkampf. (A. De Ridder.)

448 **M. Houtart.** *Les tournaisiens et le Roi de Bourges.* Tournai, Casterman, 1908, in-8, XVI-604 p. (RT. 1908, t. IV, p. 102-104 = A. D.)

La fidélité de la démocratie urbaine de Tournai à la royauté française, notamment pendant le premier tiers du XVe siècle, au temps de la coalition anglo-bourguignonne contre Charles VII, roi de Bourges, explique pourquoi Tournai ne fut point annexé au duché de Bourgogne et resta une enclave française dans l'ensemble des Pays-Bas.

Cette monographie originale retrace l'histoire politique et sociale de Tournai depuis les années 1408 jusqu'en 1431. L'introduction présente un tableau de la situation politique, économique et sociale de la ville au commencement du XVe siècle. Six chapitres retracent les luttes acharnées que se livrèrent les différents partis en présence à Tournai, le patriciat et les marchands poussés vers les ducs de Bourgogne d'une part, et de l'autre, la démocratie inclinée vers la France.

De nombreuses pièces justificatives et un copieux index alphabétique complètent ce beau livre. A. D. M.

449 **Malines jadis et aujourd'hui,** par L. GODENNE, avec une introduction historique par le Chan. KEMPENEER. Malines, L. et A. Godenne, 1908, gr. in-8°, LV-701 p., nombr. illustr. et un plan en appendice. Prix de souscription 14 fr. (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 340 = A. De Meester.)

450 **Omicron II.** *Ledeghem bij Dadizeele.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 221-224.
Eenige geschiedkundige verbeteringen nopens hetgeen « *Rond den Heerd* » over deze gemeente verhaalt.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

B. Histoire économique et sociale.

451 **R. Häpke.** *Brügges Entwickelung zum mittelalterlichen Weltmarkt.* (Abhandlungen zur Verkehrs- und Seegeschichte in Auftrage des hansischen Geschichtsvereins herausgegeben von D. Schäfer. Bd. I.) Berlin, Karl Curtius, 1908, in-8, xxiv-296 p. avec un plan.
Nous renseignons avec plaisir ce premier volume d'une importante nouvelle collection d'études consacrées à l'histoire économique et plus spécialement à l'histoire du trafic et du commerce maritime. Eu égard à l'importance de la dissertation du Dr Häpke, nous en donnerons un compte rendu critique dans le prochain fascicule.

452 **R. Häpke.** *Die Entstehung von Sluis.* — Hansische Geschichtsblätter, 1904 et 1905.

453 **H. Lonchay.** *Étude sur les emprunts des souverains belges au XVIe et au XVIIe siècle.* (ABelges. 1908, t. X, p. 97-98 = H. Van Houtte; ABAnBull. 1908, p. 122-123 = F. Donnet.)

454 **Les Ports** *et leur fonction économique.* — Revue des questions scientifiques. 3e sér., 1906, t. IX, p. 357 ss.; 1906, t. X, p. 110 ss.; 1907, t. XI, p. 494 ss.; 1907, t. XII, p. 86 ss.; 1908, t. XIII, p. 461-536. L. Th. Léger, *Histoire, rôle et situation du port d'Ostende, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours.* Ibid. 1908, t. XIII, p. 489-523.

455 **A. De Cock** en **J. Teirlinck.** *Kinderspel en kinderlust in Zuid-Nederland.* Vijfde deel : IX. Marbelspelen ; X. Topspelen ; XI. Kinderspeeltuig. Zesde deel : XII. Kind en natuur. Zevende deel : XIII. Kind en kalender; XIV. Kind en school; XV. Kind en muziek (Uitgave der K. V. Acad.). Gent, Siffer, 1905-1907, 3 boekd., in-8, 284-282-302 bladz. (MBBull. 1908, t. XII, p. 268 = C. Lecoutere.)
Zie AnÉm. [LVI, 75].

456 **H. Teirlinck.** *Mijnheer Serjanszoon en de Dood van Ieperen.* — De nieuwe Gids, 1908, April.
Folklorische bijzonderheden.

457 **O. Colson.** *Flamands et Wallons.* — W. 1908, t. XVI, p. 145-146.
V. AnÉm. [LVIII, 93]. Réponse à D. W. *Vlamingen en Walen.* — B. 1908, t. XIX, p. 49-62.

C. Histoire des lettres et des sciences.

458 **Leven en werken** *der Zuidnederlandsche schrijvers.* (Koninklijke Vlaamsche Academie.) Derde aflevering, bl.177-266 (Bussé-Cijpers). Gent, Siffer, 1907.

De eerste aflevering verscheen in 1900, de tweede in 1904.

459 **G. Kalff.** *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde.* 3e deel. Groningen, J. B. Wolters, 1907. (DWB. 1908, I, bl. 465-468 = J. P[ersyn].)

Zie AnÉm. [LVI, 200; LVII, 420].

460 **Dr Jan te Winkel.** *De ontwikkelingsgang der Nederlandsche letterkunde.* I Bd. Haarlem, Bohn, 1908, in-8, 515 p.

Van af de XIIe eeuw tot Vondel's tijd. Het werk zal in vier boekdeelen verschijnen.

461 **Dr K. Van den Haute.** *Een register van de voormalige Rederijkerskamer „ Altijd doende „ te Leffinghe.* — VKVA. 1908, Maart, bl. 266-269.

Register berustende op het Staatsarchief te Brugge behelzende hoofdzakelijk de inschrijvingen der leden, te beginnen met het jaar 1715 tot en met 1796, benevens eenige andere wetenswaardigheden door den H. V. d. H. medegedeeld.

D. Histoire de l'art.

462 **G. Vasari.** *Die Lebensbeschreibungen der berühmtesten Architekten, Bildhauer, und Maler.* Deutsch herausg. von A. Gottschewskei und G. Gronau. V Bd. Die oberitalienischen Maler. Uebers. v. G. Gronau. Strassburg, Heitz, 1908, in-8, x-452 p.

Les tomes I à IV n'ont pas encore paru.

463 **A. Michel.** *Histoire de l'art, depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours.* Ouvrage publié sous la direction de A. Michel. T. III. Le Réalisme. Les débuts de la renaissance. 1re partie : le style flamboyant. Le Réalisme. Paris, 1908, in-8, 480 p. 257 gr. et 5 héliogr. h.-t. F. 15.

Ch. I. Le style flamboyant par C. Enlart ; Ch. II. La peinture en France par P. Durrieu ; Ch. III. La peinture dans les Pays-Bas et dans le Nord de l'Europe par L. de Fourcaud, M. Hamel, A. Michel, C. de Mandach et H. Marcel: Les frères van Eyck. Les points de départ de l'art nouveau. — La part d'Hubert et la part de Jean. — Tableaux d'autels, portraits, sujets de fantaisie. — Les maitres contemporains des Van Eyck et leurs successeurs. Roger van der Weyden, Petrus Christus etc.... Bibliographie. Ch. IV. La gravure et l'estampe par H. Bouchot ; Ch. V. La Tapisserie aux XIVe et XVe siècles par J. Guiffreye ; Ch. VI. La sculpture en France et dans les pays du Nord, par A. Michel : La sculpture en France. — Les sculpteurs du règne

de Charles VI. — L'atelier de la Chartreuse de Champmol. Chap. VII. L'art monétaire pendant la période gothique, par M. Prou.

464 **G.-W.-T. Omond.** *Brabant and East-Flanders.* London, A. et C. Black, 1908, in-8, VII-127 p. et 20 pl.

465 **A. Théry.** *A travers l'architecture flamande.* — Revue de Lille, 1908, t. XIX, p. 733-741.

Aperçu très rapide et superficiel d'où l'auteur conclut « que la Flandre tout en subissant l'influence des grands courants artistiques... sut garder sa note nationale et imprimer à ses œuvres ce cachet d'originalité sans lequel aucun art n'est vivant ».

466 **P. Saintenoy.** *Les architectes flamands dans le nord de l'Allemagne au XVIe siècle.* — ABAnBull. 1907, p. 161-172. (ABelges. 1908, t. X, p. 65 = J. Laenen.)

L'auteur nous entretient surtout de l'architecte Antoine van Overberg de Malines, le constructeur de l'hôtel de ville et de l'arsenal de Dantzig.

467 **Bon A. van Zuylen van Nyevelt.** *Damme. Démolition du transept et des nefs de l'église Notre-Dame en 1725.* — AnÉm., 1908, t. LVIII, p. 164-180.

Fait sur documents d'archives. Au début du XVIIIe siècle, les ressources fabriciennes sont insuffisantes pour effectuer les réparations urgentes à l'édifice. Procès entre les curé et marguilliers, demandeurs, d'une part, et les autorités communales et les décimateurs de l'église supprimée de Ste-Catherine, défendeurs, d'autre part. Accord à l'amiable : on décide de sacrifier le transept et les nefs pour employer les matériaux aux réfections nécessaires. Pourparlers entre les parties litigieuses. Convention de 1723. Travaux. Dépenses.

468 **G. Celis.** *De hoofdkerk van Sint-Baafs ; Gids voor den bezoeker. La cathédrale de Saint-Bavon ; Guide du visiteur.* Gent, Vander Schelden. 2de vermeederde uitgave, 1908, 51 bl. Fr. 0.50.

L'auteur a eu l'amabilité de tenir compte dans cette nouvelle édition des quelques remarques de détail que nous avions faites lors de l'apparition de son guide. V. AnÉm. [1907, 427.]

H. H.

469 **G. Durand.** *Clochers picards avec flèches gothiques en maçonnerie des XVIIe et XVIIIe siècles.* Caen, Delesquas, 1907, in-8, 16 p., 2 pl.

Cf. AnÉm. [LVII, 591.]

470 **P.-G. Konody.** *The brothers van Eyck.* London, Bell, 1908, in-16, 71 p. avec 7 grav. hors texte.

Coll. « Bell's miniature series of painters ».

471 **H. Memling.** *Les tableaux au musée de l'hôpital St-Jean à Bruges.* Munich, F. Hanfstaengl, 1908, in-8, 22 p., 20 reprod. M. 4.

472 **W. H. J. Weale.** *Les peintres de la famille Benson à Bruges*, 1519-1585. — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 151-156.

Article fait spécialement sur documents d'archives. I. Détails biographiques sur Ambroise Benson, Guillaume et Jean, ses fils. II. Tableaux attribués à Ambroise Benson, l'élève de Gérard David.

473 **C. Bernard.** *Pierre Breughel l'Ancien.* (Collection des grands artistes des Pays-Bas). Bruxelles, Van Oest, 1908, in-8°, 144 p., 32 pl. F. 3.50.

Breughel naquit probablement vers 1530, aux environs de Bréda. Il fut d'abord l'élève de Pierre Coeck, ensuite il passa plusieurs années dans l'atelier de Jérôme Cock. Breughel, selon la coutume du temps, voyagea en Italie ; mais son œuvre ne porte aucune trace de l'influence qu'aurait pu exercer sur lui l'école italienne. En 1563, il épouse la fille de Pierre Coeck, son ancien maître et vient se fixer à Bruxelles où il meurt en 1569.

L'art de Breughel est le point extrême, le couronnement en quelque sorte de cette tendance réaliste qui caractérise l'école des Pays-Bas. Tandis que les peintres flamands de cette époque, cherchent à s'inspirer de l'art de la Renaissance italienne et appartiennent à l'école romaniste. Breughel reste profondément attaché aux principes de l'école flamande. Il s'applique à peindre des sujets tirés de la vie du même peuple. Son œuvre fut le portrait de son pays, de ses paysages, de ses habitants ; il fut avant tout le peintre des paysans et des scènes villageoises. M. Bernard donne une bonne description des principaux tableaux de l'artiste; sa critique artistique est intéressante et sagace.

P. v. D. W.

474 **L. Maeterlinck.** *Les Imitateurs de Jérôme Bosch.* Revue de l'art, Paris, 1908. (ABAnBull. 1908, p. 120 = F. Donnet.)

Ce sont Jan Mandijn, Jan Crabbe, Jean Prévost, etc. — Attribution de deux triptyques de Bruges et de deux autres de la collection de l'auteur, à Henri met de Bles de Dinant. C'est à cet artiste qu'on pourrait peut-être attribuer les œuvres marquées d'un B gothique, considérées généralement comme ayant été peintes par Mandyn.

475 **P. Lacombe.** *Livres d'heures imprimés au XVe et au XVIe siècle, conservés dans les bibliothèques publiques de Paris.* Paris, Imprimerie nationale, 1907, in-8°, LXXXVIII-438 p. (RHE. 1908, t. IX, p. 588-589 = H. Lemaître.)

476 **Seelengärtlein.** — *Hortulus animæ* in photomechanischen Nachbildungen der K. K. Hof- und Staatsdrückerei in Wien, herausgegeben unter der Leitung und mit kunstgeschichtlichen Erläuterungen von Dr. Fr. Dörnhöffer. 514 Tafeln met 109 farbigen, 857 schwarzen umd 62 einfach getönten Seiten

met beschreibendem Text. Frankfurt 1907 ff. Baer, 11 Lieferungen zu je. M. 40.

Ce manuscrit aurait pour auteur Gérard Horenbout de Gand. Voir p. h. p. 106 s.

477 **G. Vitzhum.** *Die Pariser Miniaturmalerei von der Zeit des hl. Ludwig bis zu Philip von Valois und ihr Verhältnis zur Malerei in Nordwesteuropa.* Leipzig, Quelle u. Meyer, 1907, in-8°, XII-244 p. 50 pl. M. 18.

478 **P. Bautier.** *Les heures de Notre-Dame, dites de Hennessy.* — RUB. 1907-1908, t. XIII, p. 461-488.

479 **P. Dubois.** *Note sur les retables flamands des XVe et XVIe siècles de l'Oise et de la Somme.* Abbeville, Paillard. in-8, 14 p.

480 **J. de Pas.** *Note sur l'auteur des volets du retable de St-Bertin.* — SAMBull. 1908, t. XIII, p. 251-255.

Ces peintures auraient été commandées par Guillaume Fillastre au peintre Simon Marmion. Telle est l'opinion très plausible que M. L. de Fourcaud a exposée (Revue de l'art ancien et moderne, 1907, 10 novembre) et défendue (*ibid.* décembre) contre M. Maurice Hénault. V. AnÉm. [LVIII, 378.]

481 **G. Walbook.** *Oculi et armoires eucharistiques en Lorraine.* Metz, Scriba, 1907, in-4, 54 p. (Extr. du Jahrbuch für lothringische Geschichte und Altertumskunde.)

482 **Jos. Casier.** *Une sculpture du XIIe siècle au Musée de Gand.* — AnABAn. 1908, t. LX, p. 135-146.

Provenance, dimensions, forme, destination et iconographie d'une sculpture lapidaire conservée au musée de Gand et communément designée sous le nom de « tympan historié ». Cette pierre, trouvée en 1853 sur l'emplacement de l'ancienne église de l'abbaye de St-Bavon daterait d'après l'A. de la fin du XIIe s. et aurait probablement fait partie d'une clôture de chœur.

R. D. S.

483 **Armand Heins.** *Coups d'œil et coups de plume.* Notes et croquis d'archéologie pittoresque. 3e partie. — ABAnBull. 1908, p. 125-153.

Voir AnÉm. [LVII, 598; LVIII, 128]. Courtes notices et jolis dessins de divers motifs décoratifs en pierre : clefs de voûte, têtes soutenant des arcs, fragments d'arcs, consoles, etc., rencontrés surtout à Bruges, Damme, Gand, Courtrai et Ypres.

484 **M. Lehrs.** *Geschichte und kritischer Katalog des deutschen, niederländischen und französischen Kupferstichs im XV Jahrh.* Vienne, Gesellschaft f. vervielfältig. Kunst, 1908, in-8, XI-380 p., avec fig. et 1 pl. hors-texte.

485 **Boitel.** *Note sur les tapisseries données à l'abbaye de St.-Bertin par Guillaume Fillastre.* — SAMBull. 1907, t. XII, p. 133-137.

Une de ces tapisseries serait possédée par le musée de St-Omer.

486 **F. Courtoy.** *Anciens ornements sacerdotaux de la province de Namur.* — AnAN. 1908, t. XXVII, p. 1-18 avec grav.

La chasuble de Franc-Waret. Description, technique. — Œuvre d'un atelier des Pays-Bas, peut-être brabançon.

487 **K. Haebler.** *Typenrepertorium der Wiegendrucke.* Abt. II. Italien, die Niederlande, Frankreich, Spanien und Portugal, England. Uerbersichten. Leipzig, R. Haupt, 1908, in-8, XII-360 p. av. fig.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

488 **L. Salembier.** *A propos du Grand Schisme d'Occident.* — RHE. 1908, t. IX, p. 497-505.

Extrait d'une conférence donnée le 12 mars dernier au séminaire historique de l'université de Louvain.

Indications de nombreuses sources à publier et à étudier, relatives au grand schisme, spécialement à Pierre d'Ailly et aux synodes provinciaux qui se réunirent à Cambrai, Lille et Gand.

489 **G. Brom.** *De tegenpaus Clemens VII en het bisdom Utrecht.* (Bijdragen en mededeelingen van het historisch Genootschap gevestigd te Utrecht, t. XXIII. Extrait.) Amsterdam, Joannes Müller, 1907, p. 1-102 (RHE. 1908, t. IX, p. 585-587 = G. Goossens « Étude importante et originale. Exposé clair. Riche documentation »).

490 **W. Allen.** *Father Edmund Campion and his companions.* Londres, Burns et Oates, 1908, in-4. Sh. 4.

491 **E. Schoolmeesters.** *A propos des Trinitaires.* — Leodium. 1905, t. III, p. 154-160; 1906, t. V, p. 11-16, 21-25. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 42-43 = J. Closon ; 1908, t. X, p. 45.)

492 **P. J. Goetschalckx.** *Kerk, Parochie en Pastoors van St-Joris te Antwerpen.* — BGHB. 1908, bd. VII, bl. 309-350.

Vervolg op [LVIII, 171, 396].

Daar tusschenin de naam van Willem Beertrams die, onder ander in 1504, kanunnik was van S. Donaas te Brugge.

493 **A. Poncelet,** S. J. *La Compagnie de Jésus en Belgique. Aperçu historique.* A l'occasion du 75e anniversaire de l'érection de la province belge (3 decembre 1832 — 3 décembre 1907). Bruxelles, Ch. Bulens, 1908, gr. in-8°, avec nombreuses illustrations.

Très beau volume. Le Père Alfred Poncelet est l'auteur des notices historiques. Le Père Alph. Scheys a pris soin de l'illustration.

Deux parties d'inégale longueur composent ce livre : I. La période ancienne, p. 1-39. II. La période contemporaine, p. 39-212.

Dans chaque partie, nous trouvons trois chapitres analogues : 1° L'établissement de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas et son rétablissement en Belgique ; 2° Les maisons de la Compagnie dans les Pays-Bas et en Belgique ; 3° Quelques œuvres de la Compagnie dans les Pays-Bas et en Belgique. Une quatrième sous-division de la seconde partie traite des missions du Bengale occidental, de Ceylan et du Kwango (Congo), dépendantes de la Province belge.

Le nombre des maisons établies et des œuvres entreprises par les Jésuites pendant ces deux périodes est tellement considérable, que l'auteur n'a pu consacrer à chacune d'elles qu'une notice nécessairement très abrégée. Toutefois, nous devons savoir gré à l'auteur, pleinement maître de son sujet, d'y avoir condensé une telle somme de renseignements précis et importants sur l'histoire de la Compagnie de Jésus, considérée au point de vue religieux, social et scientifique.

L'histoire religieuse de Flandre a beaucoup à glaner dans ces pages ; notamment dans celles où il est question de l'œuvre de la première communion, de la mission navale au XVIIe siècle, du rétablissement de la Société de Jésus etc. Presque à chaque page on rencontre les noms de Jésuites flamands qui, dans notre pays comme dans les missions, s'illustrèrent par leur activité et leurs talents.

. Ce livre est une preuve par les faits de la bienfaisante influence exercée depuis 75 ans par les Jésuites en Belgique.

A. D. M.

b) *Histoire spéciale.*

,) HÉRÉSIES.

494 **G. Bareille.** *Danseurs.* — Dictionnaire de Théologie catholique, 1908, fasc. XXVI, col. 134-137.

Bon article sur les Flagellants et ceux que tourmentait la manie dansante.

γ) CULTE, DISCIPLINE.

495 **E. Fournier.** *Les bréviaires imprimés de Saint-Omer et d'Aire-sur-la-Lys.* — SAMBull. 1908, t. XII, p. 302-328.

Histoire et description des bréviaires imprimés de 1518 et de 1550 de la collégiale Notre-Dame à Saint-Omer et de celui de 1514 de la collégiale Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys.

496 **Schoolmeesters.** *Les lois disciplinaires dans l'ancien diocèse de Liége.* — Leodium, 1908, t. VIII, p. 41-47.

Article très intéressant de droit diocésain. Les premiers statuts diocésains sont ceux de l'Évêque Jean de Flandre, promulgués le 16 février 1288.

e) SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

497 **De Crooq.** *Le séminaire de Cupère à Bergues.* — CFFBull. 1908, p. 305-318.

Brève histoire de cette institution fondée au début du XVII[e] siècle par Pierre de Cupère, seigneur de Bazeele et de Walle, en faveur des enfants indigents, choisis dans les villes de Bourbourg, Bergues, Gravelines, Cassel et Furnes. En appendice, le règlement du dit séminaire.

498 **H. Matrod.** *Le voyage de Frère Guillaume de Rubrouck (1253-1255).* — Études franciscaines. 1908, t. XIX, p. 5-24, 134-152, 349-368 (à suivre). (ABelges. 1908, t. X, p. 44.)

L'Auteur appelle l'attention sur l'importance du voyage en Tartarie du célèbre franciscain, natif non de Ruysbroeck en Brabant, mais de Rubrouck, près de Cassel (Nord). (ABelges).

499 **P. Servais.** *Daniel de la Vierge.* Dictionnaire de Théologie catholique. 1908, fasc. XXVI, col. 105-106.

Carme flamand né à Hamme, en 1615. Auteur de plusieurs ouvrages flamands ; c'est lui qui écrivit à la gloire de son Ordre le *Speculum carmelitanum*, 4 vol. in-fol. Anvers 1680, qui contient l'hymne *Collaudemus* en l'honneur de S[t]-Joseph, publié en 1907 par M. le chanoine Soenens.

500 **U. Berlière.** *Mabillon et la Belgique. Le voyage de Flandre (1672); Correspondance.* — Revue Mabillon, 1908, t. IV, p. 4-38 (à suivre.)

LANCELOT BLONDEEL

IV. TABLEAUX.

Parmi les tableaux de Blondeel, le plus ancien que nous connaissions est celui qu'il peignit en 1523 pour la Corporation des Chirurgiens-Barbiers. Ce tableau ornait autrefois l'autel de leur chapelle et se trouve aujourd'hui en l'église Saint-Jacques [1]. Il est divisé en trois parties, par une combinaison fantastique d'ornements architecturaux dessinés à la plume en brun sur fond d'or, qui occupe l'avant-plan. A chaque extrémité du tableau s'élève un grand pilastre en style Renaissance. Ces pilastres se relient à deux autres, qui forment l'encadrement du compartiment principal, par des espèces d'arcs boutants en style flamboyant, sous lesquels les deux patrons de la corporation se trouvent debout : à droite, Saint Côme regardant une bouteille qu'il lève de la main droite et tenant de l'autre un rouleau de papier. Le Saint est revêtu d'une robe en brocart vert et or, à collet découpé, et il est coiffé d'un bonnet de docteur. A gauche, Saint Damien, vêtu d'une robe rouge bordée de fourrure blanche et coiffé d'un grand chapeau à larges rebords, tient un vase d'onguents et une spatule. Les histoires en haut relief qui ornent les contreforts représentent, à droite : 1, les deux Saints devant le proconsul Lilias; 2, leur refus de sacrifier à l'idole; et, à gauche, 3, les Saints priant pour leur persécuteur qui est assailli par deux démons; 4, enfin les Saints sur le chevalet.

L'architecture fantastique qui forme l'encadrement de la partie centrale, est ornée de têtes de béliers, de mascarons, de génies et d'arabesques, ainsi que de cinq grands médaillons en bas-relief qui représentent: 1, les Saints debout au milieu du feu, dont les flammes saisissent les bourreaux qui s'enfuient; 2, la lapidation des Saints; 3, leur flagellation; 4, leur crucifiement, et 5, l'indication, par un chameau, du lieu de leur sépulture. A travers cette riche architecture on voit le martyre des Saints, auquel le proconsul, sceptre en main, assiste du balcon de son palais. Sur un échafaudage au premier plan se trouve une colonne de bronze, ornée de têtes de béliers et surmontée de la statue d'un roi foulant le globe à ses pieds; devant cette idole entourée de soldats on voit Saint Damien à genoux, les mains et les pieds liés de cordes; un bourreau tient le linge qui bande les yeux du Saint, et lève le glaive pour lui couper la tête. A gauche, un aide-bourreau assis par terre tient la corde avec laquelle les pieds du martyr sont liés, et attend la fin du supplice pour retirer le corps. A droite, deux hommes richement vêtus contemplent le corps décapité de Saint Côme, qui gît par terre devant l'échafaud.

Le fond du tableau est composé d'un paysage accidenté avec des rochers, d'une mer avec quelques vaisseaux, et d'une ville qu'on voit dans le lointain. Au second plan, quatre soldats tirent des flèches contre les deux Saints qui sont attachés à un arbre; une foule assiste au supplice; plus loin, sur le littoral, des soldats jettent à la mer les Saints, liés par une chaîne. Un médaillon du pilastre à droite, porte la date 1523.

Le tableau que nous venons de décrire est le seul qui appartient à la première partie de la carrière de Blondeel. Nonobstant les nombreux documents qui nous montrent le peintre toujours occupé à dessiner des patrons et des cartons, ce n'est qu'en 1540 que nous trouvons la mention

d'un tableau ; celui qu'il entreprit alors pour le magistrat de Blankenberghe — le Jugement dernier — achevé en 1547, ne nous est connu que par les comptes des trésoriers de cette ville ([1]).

En 1544 Blondeel s'engagea à peindre une bannière pour la Corporation des Peintres et Selliers de Bruges ([2]), conformément à un dessin à la plume lequel fait actuellement partie de la belle collection de M. Fairfax Murray à Londres ([4]). La bannière elle-même ([5]), achevée en 1545, a également échappé à la destruction; elle a été encadrée et se trouve à la cathédrale du Saint Sauveur, dans la chapelle de Sainte Barbe. Elle représente la Sainte Vierge et les saints patrons de la corporation. Notre Dame est assise au milieu, sur un trône d'or élevé au-dessus d'une arcade et recouvert d'un tapis. Elle tient l'Enfant assis sur ses genoux. Au pied du trône, à droite, Saint Luc, patron des peintres, et à gauche, Saint Éloi, patron des selliers, tous deux debout. Le premier tient son évangile et un portrait de la Madone ; à côté, le taureau ailé. Saint Éloi, revêtu d'une chape, tient un marteau et sa crosse. A travers l'arcade, d'où pendent deux guirlandes de fleurs et de fruits, la vue donne sur un paysage montagneux.

Le fronton du trône repose sur deux pilastres de l'ordre composite; les caulicoles des chapiteaux sont remplacés par des chevaux ailés, identiquement les mêmes que ceux de la basilique de Nerva (*de foro transitorio*), reproduits par Pierre Coecke, d'Alost, dans le quatrième livre de son traité, publié en 1539, à la page 60. Les deux côtés du trône sont ornés d'emblèmes en rapport avec le sujet. La clef de l'archivolte derrière Saint Luc est ornée d'un médaillon qui montre un taureau ailé. Un écusson, suspendu de l'arcade, porte d'*azur* à trois écussons d'*argent*, armoiries des peintres. A droite, un ange soutient un écusson de

gueules au chevron d'*or* chargé de deux verges de vitre en sautoir et accompagné d'un miroir et d'une rondelle en chef et d'une brosse de peintre au naturel en pointe; sur le tout, un écusson chargé des armoiries des peintres. A gauche, un autre ange porte un écusson de *gueules* au chevron de *sable* bordé d'*or*, chargé de deux selles d'*or* et accompagné de deux rondelles de verre en chef et d'un bourrelet au naturel en pointe; sur le tout, un écusson aux armoiries des peintres.

Une infinité d'arabesques et de feuillages décorent l'architecture, qui est surmontée de la figure d'Atlas portant le globe terrestre sur lequel est inscrit la date 1545. Sur le pilastre à droite se trouve le chiffre du peintre, accompagné de la truelle.

Une autre bannière, exécutée dans le courant de la même année pour la gilde des peintres, est conservée au Musée de la ville ([6]). Elle représente Saint Luc peignant la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus.

Dans un ovale, entouré d'ornements d'architecture en or, style Renaissance, et qui sont d'une composition et d'un dessin remarquables, on voit S. Luc patron des peintres, revêtu d'une robe verte et d'un manteau pourpre, agenouillé sur le genou droit devant son chevalet et peignant la Sainte Vierge et son divin Enfant. Marie est assise sur un fauteuil vis à vis de lui; elle est vêtue d'une robe verte et d'un manteau rouge, et tient des deux mains le petit Jésus, qui, un bras passé autour du cou de sa mère, regarde le peintre d'un air un peu effrayé. Le pavement, en mosaïque, est en partie recouvert d'un riche tapis. Au-dessous de l'encadrement, qui est orné de feuillages, de têtes de béliers, de singes et d'autres figures grotesques, est suspendu un écusson d'*azur* à trois écussons d'*argent*. Le même blason se trouve répété dans la fenêtre d'une petite chambre intérieure, au fond du tableau, où l'on

voit un homme occupé à broyer des couleurs. Au-dessus de l'écusson, se trouve le chiffre du peintre.

Dans un bon état de conservation.

La figure de la Sainte Vierge manque d'élévation. Celle de Saint Luc, dans ce tableau, et celle du même Saint, dans le tableau conservé à la cathédrale du Saint Sauveur, se ressemblent de la manière la plus frappante, sous le rapport de la stature et du costume. Selon la tradition, ce sont des portraits du peintre, ce qui paraît probable, les deux tableaux ayant été peints pour la corporation des peintres et selliers.

Un tableau au Musée national à Amsterdam (7) représente le martyre d'un Saint. La scène se passe dans un paysage montagneux, au pied de hautes ruines Romaines où se trouvent une vingtaine de personnes. Assis sur une plateforme basse, le Saint, qui a les yeux bandés, est lié à un poteau derrière lequel un homme debout tire une chaîne passée autour du cou du martyr et le forçant de tenir la bouche ouverte ; un autre, à sa droite, tire son bras droit ; ses pieds et son bras gauche sont liés avec des cordes. De l'autre côté le bourreau tenant des deux mains une longue cuiller de fer verse un liquide rouge (du plomb fondu) dans la bouche du martyr. Un soldat armé d'une lance se tient debout à ses pieds, près du feu qui a servi à fondre le métal. Un peu plus vers la gauche deux hommes à cheval, dont l'un indique à son compagnon la scène qui se passe au milieu ; un homme à cheval galope dans cette direction, en agitant le bras comme pour faire arrêter le supplice ; un autre, courant par devant, le presse d'avancer plus vite. La composition est pleine de vie ; il y a en tout 37 figures et 3 chevaux peints avec talent ; la tête d'un homme, derrière le deuxième cavalier, est surtout à remarquer. Le paysage est très vert ; les feuilles des arbres ont une teinte brune. Les ruines, au premier plan,

sont d'un brun rougeâtre ; celles qu'on aperçoit au-delà de la pente de la colline à droite ont un ton rose. Au bas du tableau, à gauche, la date 1548, au-dessus du chiffre du peintre.

Une bannière (1), peinte pour les coffretiers de Bruxelles, représente le prince des apôtres, Saint Pierre, assis sur un trône d'or. Il est vu de face, coiffé d'une riche tiare et revêtu d'une chape en velours rouge, à orfrois ornés de cabochons et de perles, retenue par une bille quadrilobée richement ciselée. De la main droite il tient une croix à trois traverses et de la gauche les deux clefs. De chaque côté s'élève un pilastre orné de têtes de béliers et soutenant un grand dais flamboyant, formant avec le trône un riche monument architectural, dessiné à la plume sur fond d'or. A travers les ouvertures on voit des échappées de paysage avec un château, des rochers, etc. Au haut, de chaque côté, se trouve un médaillon : dans celui de droite Saint Pierre est conduit en prison par deux hommes ; dans celui de gauche, il est crucifié. Sur les saillies des bases des pilastres deux anges en aubes blanches, se tenant debout, encensent le prince des apôtres. Deux cartouches au-dessous d'eux portent le millésime, celui à droite en chiffres Arabes, 1550, et celui à gauche en chiffres Romains, MVCL.

Contre la base de chaque pilastre, sur le sol, se trouve un coffre surmonté de deux chevilles, posées en sautoir. Sur la corniche des pilastres, deux génies tenant des écussons : celui à droite porte burelé d'*or* et de *gueules* de huit pièces, au lion contourné de *sable*, armé, couronné et colleté d'*or* à une croix de même ; et celui à gauche, de *gueules* au chevron fleuronné et lobé accompagné de quatre instruments de menuisier en chef, et d'un coffre et deux chevilles en pointe. Au sommet du dais un grand écusson aux armes impériales.

Outre ces cinq tableaux il y en a deux autres qui se trouvent peut-être dans quelque collection particulière. L'un, réputé comme le chef-d'œuvre du maître, représente l'adoration du saint nom de Jésus. Il fut peint pour l'autel des négociants Génois dans l'église des Frères Mineurs à Bruges ([9]). L'autre, signé, et qui montre Enée emportant son vieux père Anchise de la cité de Troie en flammes, se trouvait, au dix-huitième siècle, dans la possession de M. Jean Van der Linden van Slingeland ([10]). C'est peut-être le tableau auquel Louis Guicciardini fait allusion, lorsqu'il mentionne maître Lancelot comme « merveilleux à représenter par la peinture un feu au vif et naturel, tel que fut le saccagement et embrazement de Troye. » ([11]).

Deux bannières, peintes par Blondeel pour la gilde des Rhétoriciens, périrent dans un incendie à la *Poorters looge*, en 1755.

En 1551, Blondeel fut chargé de la direction de certains travaux dans l'église du couvent des Annonciades, hors la porte des Baudets, pour le compte de Marguerite d'Autriche, la fondatrice du cloître. Ces travaux comprenaient deux volets pour le tableau de l'autel; un tombeau avec effigie couchée de l'archiduchesse, et une verrière peinte derrière le tombeau. Blondeel fit les patrons et projets sur papier; il confia la peinture des volets et le dessin du carton de la verrière à Pierre Pourbus; l'exécution de la verrière à Vincent Herreman, et la sculpture du tombeau à Michel Scerrier. Pour récompense il reçut la somme de vingt escalins de gros, le 18 Octobre 1551.

Notre peintre fut à diverses reprises chargé de la restauration de tableaux anciens par le magistrat du Franc, et par ceux de la ville, ainsi que par Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein. Il doit avoir joui d'une bonne réputation pour l'habileté et les soins qu'il mettait

à ce genre de travail ; car il eut l'honneur d'être choisi avec Jean Schorel pour nettoyér et restaurer le grand chef d'œuvre des frères van Eyck.

W. H. James Weale.

NOTES.

(1) Je crois que ce tableau était la bannière de la Corporation.

(2) Voir p. 285 et 296, n. 53.

(3) Voir p. 285 et 296, n. 52.

(4) Autrefois dans la collection de Sir J. C. Robinson, décrit dans le catalogue de la vente en 1902, comme dessin d'un vitrail Suisse.

(5) H. 1,38. L. 0,98. Toile.

(6) H. 1,38. L. 0,98. Toile.

(7) Catalogue, nº 533. H. 0,57. L. 0,70. Prêté depuis 1897 par M. B. W. F. van Riemsdijck, qui a eu l'obligeance de nous envoyer une photographie du tableau et des renseignements sur des détails.

(8) Bruxelles : Musée, 365. Toile collée sur bois. H. 1,38. L. 1,02. En 1856 j'ai vu le tableau dans un des combles des dépendances de l'église de Notre Dame au Sablon, où il servait de porte. Il avait alors 1,50 de haut sur 1,15 de large.

(9) « Lancilotus, socer Petri Poerbusch, cuius eximia quædam tabula visitur in æde Franciscanorum Brugensium, in sacello Genuensium, in qua Nomen IESV adoratur » Sanderus, « *Flandria illustrata*, » I, 210 et II, 169.

(10). Ce tableau, nº 652 du catalogue de la vente de sa collection à Dordrecht, le 22 août 1785, fut adjugé au prix de 5 florins 5 st.

(11) « Description de touts les Païs-Bas, » p. 151. Anvers, 1582.

LETTRE INÉDITE

DE

Ch. de Visch à Bollandus, S. J.

Les lettres échangées entre savants sont toujours des sources de premier ordre, pour l'histoire littéraire de l'époque à laquelle elles appartiennent. Cette considération suffirait déjà pour justifier cette publication ; mais notre document offre aussi un intérêt local, il est de nature à nous faire mieux connaître le sympathique prieur des Dunes (1) et son activité littéraire, et nous donnera l'occasion de compléter certaines données bibliographiques et de fournir quelques indications hagiographiques, qui ne manquent pas d'intérêt.

Un mot sur la provenance : la lettre que nous publions se trouve insérée dans un volume de Miscellanées, provenant des premiers Bollandistes, qui nous fut gracieuse-

(1) Voir dans les *Annales de l'Émulation*, t. IV (1842) p. 214-208, une étude sur Charles de Visch, par M. l'abbé F. VAN DE PUTTE ; t. XXII (1870) p. 229-266, un article bio-bibliographique, par M. A. ANGILLIS, et au t. LV (1905), p. 404-423, *Correspondance inédite échangée entre deux Mauristes et Charles de Visch*, par D. DONATIEN DE BRUYNE, O.S.B.

ment communiqué par son heureux possesseur, M. l'abbé A. Witvrouwen, directeur de couvent, à Herenthals. Ce recueil de 614 feuilles, muni d'une reliure en cuir très endommagée, mesure 0m205 × 0m155 et contient 63 documents divers, imprimés et manuscrits, parfaitement conservés et ayant trait à la vie de quelques saints des quatre premiers mois de l'année (1). Il porte (f. 1°) le titre suivant : *Acta Sanctorum ex Januario, Februario, Martio, Aprili seposita aut rejecta.* La lettre de de Visch se trouve (f. 472 à 475) parmi les pièces relatives à Ste Julienne du Mont Cornillon (5 Avril), renseignées dans l'index, sous la rubrique : *S. Julianæ Cornelien. imago, profèssio; officium vetus Corporis Chri.*

Nous l'avons comparée avec d'autres manuscrits de de Visch conservés au Grand Séminaire de Bruges et avons constaté la parfaite identité d'écriture, d'orthographe et de style ; nous sommes donc bien en présence d'un autographe.

Nul doute non plus que la lettre ne fût adressée à Bollandus. Les *Acta Sanctorum* (Aprilis, t. I, p. 439) nous en fournissent la preuve. Dans une discussion au sujet de la profession religieuse de Ste Julienne, les auteurs en appellent à l'opinion de de Visch, exprimée, disent-ils, dans une lettre envoyée naguère au P. Bollandus. Or les termes dans lesquelles ils font allusion à cette lettre,

(1) Ce recueil mériterait une description détaillée. Nous y avons trouvé un opuscule incunable de 14 feuilles et 21 gravures sur bois, imprimé à Bâle en 1493 et portant titre : *Incipit passio sancti Reynrahdi martyris et heremite.* Concernant la Flandre, nous avons encore noté, f° 159 à 179, une relation flamande du martyr du B. Charles le Bon et f° 81 l'office de St Guillaume, qui d'après une attestation du 13 Novembre 1654 faite par le frère Hermanus Pruvoost, prieur provincial des Guillelmites de Bruges, fut copié d'un *Ordinarium* manuscrit, conservé à Bruges et fait par Hugon d'Anvers, « primum priorem domus de Wastina juxta Biervliet quæ fuit incepta anno 1249. »

montrent clairement qu'il s'agit de celle que nous publions ([1]).

Nous avons pu d'ailleurs retrouver la lettre de Bollandus, qui amena la réponse de de Visch; elle se trouve dans le 3me volume des *Varia curiosa* (ms. 141/108, des archives du Grand Séminaire de Bruges) fol. 263, et a été édité par M. Angillis dans les AnÉm. t. XXII (1870) p. 238. Voici en résumé le contenu de cette lettre : le P. Bollandus dans ses recherches hagiographiques au sujet du B. Arnikius ([2]) (17 Mars) avait eu à consulter la *Vita* du B. Bartholomé van Aa, attribuée à ***Albericus religiosus abbatiæ Dunensis et Thosanæ prior***. Or comme certains doutes lui étaient venus au sujet de cette *Vita*, il eut recours à la ***Bibliotheca Scriptorum Sacri ordinis Cisterciensis*** de de Visch ; mais à son grand étonnement n'y trouva point mentionné l'auteur en question. Il s'empressa donc d'écrire au prieur des Dunes : « Quomodo domesticus scriptor acuratissimam Re Vae diligentiam effugere potuit? — Si fortassis post editionem *Bibliothecæ* venerit in R. Vae notitiam, rogo ut mihi, cum vacabit, indicare dignetur : 1° an latine scripta sit et ubi M. S. exstet? 2° quando vixerit auctor? » Or c'est bien à ces questions que de Visch répond dans la lettre que nous publions. Il ne se contente cependant pas d'y

---

([1]) Voici le passage en question, *A.SS.* Aprilis I, p.489 : « .... quæ res (ce qu'ils ont vu à Liège) nos, jam antea in sententia Fiseni (selon laquelle Ste Julienne ne serait ni norbertine, ni cistercienne, mais religieuse hospitalière augustine) propensos, eo facilius inclinavit quod haberemus ipsius Caroli de Visch epistolam, olim ad P. Bollandum datam, qua ingenue profitebatur se plane in eamdem opinionem concedere, atque ab initio ita sensurum fuisse nisi alio abstulisset magnorum auctorum invicem se sequentium consentiens assertio. » Or c'est bien ce que nous avons dans la seconde partie de la lettre que nous publions.

([2]) Le B. Arnikius est renseigné dans les *A.SS.* au 17 Mars, mais seulement parmi les *Sancti prætermissi* et avec la note : « .... libenter hic daremus (vitam), si memoria ipsius aliqua Everbodii superstes certos nos redderet de antiquo cultu. » Cfr. *A.SS.* Martii, vol. II, p.506.

donner les renseignements demandés et profite de l'occasion pour faire connaître son opinion au sujet de la profession religieuse de Ste Julienne, question dont il était fortement préoccupé en ce moment. Il voulait sans doute empêcher que l'opinion des Prémontrés ne l'emportât et ne reçut une reconnaissance quasi-officielle dans l'importante collection des *A.SS.* (1)

Il se peut toutefois que notre document, qui date du 2 Août 1662, ne fût pas la première réponse à la lettre de Bollandus, qui date du 16 Mai 1662. Les premiers mots semblent indiquer que d'autres relations ont existé entre les deux érudits ; de Visch, si actif, si curieux de tout ce

(1) Sur la controverse au sujet de l'ordre auquel Ste Julienne aurait appartenu, voir : DE VISCH, *Bibliotheca Scriptorum Ord. Cisterc.*, 2e éd. Cologne, typis Busæi 1656, p. 203-217 ; *A.SS.* Aprilis I, p. 439, (anc. éd.). Ch. de Visch eut surtout à combattre P. de Waghenaere, prieur de St-Nicolas à Furnes et plus tard Robert Lambertz, prieur d'Averbode, qui revendiquaient Ste Julienne pour l'ordre de St Norbert. Dans la lettre que nous publions, le prieur des Dunes semble incliner vers l'opinion de Fisen, d'après laquelle Ste Julienne aurait professé la règle de St-Augustin, dans une congrégation hospitalière. Les Bollandistes cependant et d'après eux un auteur récent le Père N. NIMAL (*Vie de quelques unes de nos grandes saintes*, Liège, 1897, p. 319) ont tort de faire état de la lettre de de Visch. Celui-ci en effet n'avait nullement changé d'opinion, car en 1663 — une année après sa réponse à Bollandus — il édita une dissertation en faveur de son ordre, qui lui valut des félicitations de plusieurs abbés cisterciens. (Ces lettres de félicitations, copiées par de Visch, se trouvent dans le IV vol. de ses *Varia curiosa*, ms. 142/109 aux Archives du Grand Séminaire à Bruges). Nous n'avons pu retrouver cette dissertation — et, soit dit en passant, elle n'est pas renseignée dans l'article cité de M. Angillis — nous connaissons son existence par les indications de de Visch lui-même, fol. 49 de son *Auctarium* (c.-à-d. du supplément qu'il se proposait de publier à sa *Bibliotheca* et qui est resté en manuscrit aux Archives du Séminaire à Bruges, n. 143-104). Voici le texte : « .... Ordinis fuisse Cisterciensis.... B. Julianam satis clare demonstravi in Bibliotheca mea 2a ed. sed nervosius adhuc in peculiari dissertatione de religiosa professione B. Julianæ, quam conscripsi et edidi anno 1663 Brugis, typis Nicolai Breughelii, una cum tractatu historico primæ originis festivitatis Sacratissimi Corporis et Sanguinis Christi, etc. Joannis Chapeavilli, in-8°. » Cfr. aussi même ms. fol. 16-17.

qui intéressait son ordre, aura sans doute demandé, aussitôt la lettre reçue, des explications et l'envoi de l'écrit en question. Peut-être même est-il allé trouver Bollandus à Anvers, comme semble l'indiquer le second alinéa de la lettre, où il parle de livres, *quos R. V[ra] mihi in museo suo ostendit*. En tout cas voici les renseignements que de Visch était à même de donner, le 30 Juillet 1662.

R. DE SCHEPPER.

Réponse de de Visch à Bollandus.

Renseignements sur les écrits d'Albéric de Thosan. Opinion de de Visch sur la profession religieuse de S[te] Julienne de Cornillon.

2 Août 1662.

Admodum R[de] Pater,

Scripta Dni Butkens (1) a R. Vrā mihi nuper tradita attente perlegi ; ex quibus, et aliis quæ vidi in museo ipsius Dni Butkens, sufficienter collegi authorem eorumdem esse ipsum Albericum Thosanum quem habeo in *Bibliotheca* mea 2[e] editionis, quæ prodiit Coloniæ, anno 1656, typis Joannis Busæi, multo auctior priore (2). Scripsit autem

(1) Il s'agit d'Alexandre Butkens (cfr. note suivante), frère de Christophe, prélat du prieuré de S[t]-Sauveur à Anvers, et père de l'abbesse Carola de Nazareth. Cfr. P. V. BETS, *Geschiedenis der gemeenten Oplinter, Bunsbeek, en Hauthem, alsook der abdij van Oplinter*. Leuven, Fonteyn, 1870, p. 140.

(2) Bollandus avait donc consulté la 1[re] édition de la *Bibliotheca* de de Visch. Dans la 2[me] (p. 17) il eût trouvé qu'*Albericus de Thosan*, en 1272, traduisit du français en latin une histoire des croisades, dont le titre exact était *Chronicon terræ sanctæ sive Expeditiones principum et baronum catholicorum in terram sanctam*. C'était le seul ouvrage d'Albericus que de Visch connaissait en 1656. Mais les indications de Bollandus l'auront mis sur la trace d'autres écrits du chroniqueur de Ter Doest ; de Visch lui consacre en effet une notice bibliographique considérablement augmentée dans son *Auctarium* (f. 4). Nous copions ici cette notice, qui nous fait connaître les *Scripta Dni Butkens*, dont il est question dans notre document. « Albericus Thosanus, sive de Doest (de quo in *Bibliotheca* 2æ editionis) scripsit vitam B. Bartholomei

Albericus latine sed D. Butkens, in gratiam monialium de Nazareth, fere omnia quæ ad moniales spectant, per famulum suum (qui bonus est latinus) transferri curavit in linguam flandricam. Qui famulus, dum nuper essem in Nazareth, adhuc impeditus erat in transferendo alio libro satis justæ magnitudinis, continente constitutiones ordinis nostri. Porro, quia Albericus Thosanus obiit anno 1286, adeoque non potuit scripsisse omnia quæ habentur in vita Bartholomei van Aa, judico ea quæ habentur de Hoghelando (1), et quædam alia, postea adjecta esse a Victorico monacho item Thosano, sive de Doest, qui Alberici prioris sui Chronicon continuavit usque ad annum 1383, prout expresse habetur in scriptis mihi traditis.

Oro, quatenus R. Vrā dignetur tradere præsentium latori titulum librorum G. Labbaei, quos R. Vrā mihi in musæo suo ostendit, una cum nomine typographi et loci impressionis, quia decrevi illos comparare.

Deniquo, optarem scire, utrum brevi proditurus sit alter tomus operum vestrorum, complectens Sanctos et Beatos mensis Aprilis, in quo haud dubie mentio fiet Beatæ

---

van der Aa, cum fundationibus trium monasteriorum ab ipso fundatorum ; adeoque, et vitam B. Ermengardis, 1æ abbatissæ in Maeghdendael, vulgo Lintre. Item vitam B. Elisabeth, 1æ abbatissæ in Nazareth, juxta Liram, cum chronicis eorumdem monasteriorum, usque ad annum 1286, quo obiit. Cujus scripta postea continuavit d. Victoricus, monacus item Thosanus, usque ad annum 1368, quo obiit existens confessarius monialium in Zwyveecke juxta Teneramundam. Hæc omnia in linguam flandricam translata penes me extant ; Albericus tamen et Victoricus scripserunt latine, quorum scripta habet nobilis dns Alexander Butkens. » Voir sur Albericus, *Biographie Nationale*, I, p. 171, et dans P. V. Bets, *o. c.* p. 137 et s. quelques détails sur la vie et les fondations du B. Bartholomé.

(1) *Nicolas Hoochlant* ou *Altaterra*, abbé de Ste-Marie à Middelbourg (Zélande) composa de 1294 à 1330, la *Chronicon beatorum Canonicorum regularium sub sancta Præmonstratensium observantia degentium.* Cette chronique fut publiée en partie en 1682, à Anvers chez Jean Sleyers et cette édition partielle fut reproduite dans : *Notice historique sur l'ancienne abbaye d'Averboden.* (anonyme), Gand, Gyselinck, 1849. Elle contient notamment la *Vita B. Arnikii.* Voir *notice* citée, p. 153-168.

Julianæ Corneliensis, quam modo [suam?] Præmonstratenses aliquot conantur asserere, sed hactenus nihil produxerunt quod convincit : nam omnia quæ habet prior Averbodiensis in sua *B. Maria de Cortenbosch* (1), clarissime solvi possunt ex solo textu vitæ ipsius Julianæ, præterquam ea quæ spectant ad quemdam libellum supplicem Religiosorum Belli reditus (2), cujus fragmentum refert sed non ad rem, quia non refert responsum sive Apostillam magistratus : libellum supplicem offerre, licitum est. Cætera suo tempore solvam. Imo, in memorata 2a editione *Bibliothecæ* meæ (3) profero integram epistolam, qua ipsimet religiosi Belli reditus (qui tempore Julianæ habitant in summitate montis) candide profitentur, se evolutis omnibus monumentis suis, non reperisse ullum vestigium quod Juliana fuerit ordinis Præmonstratensis. Sed de his satis. Exoro R. Vram insistere sententiæ R. P. Fisen (4) ; nimirum, quod Juliana fuerit talis, qualis etiamnum sunt moniales ibidem degentes. Quam et ego ab initio secutus fuissem, nisi me alio avexisset authoritas tot gravissimorum authorum, *Chapeaville*, *Molani*, *Haræi*, *Miræi*, *Beyerlinck*, *P. Egidii Monin*, et *G. Labbaei* (5), præsertim quod eatenus

---

(1) Il s'agit de l'opuscule de *Robertus Lamberti* (Lambertz), intitulé : *Diva de Cortenbosch, ejusque miracula*, qui parut à Louvain en 1656. Cfr. Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 1077. Dans les A.SS (Apr. I, p. 141), l'opinion du prieur Lambertz est exposée et refutée, notamment sa preuve tirée du « libellus supplex » à laquelle de Visch avait quelque peine à répondre.

(2) Beaurepaire à Liège.

(3) P. 215.

(4) Bartholomæus Fisen, S. J. *De prima origine festi Corporis Christi, ex viso Sanctæ Julianæ divinitus oblato*. Duaci, typis Bellerianis, 1628.

(5) On peut trouver les références plus exactes dans la *Bibliotheca* de de Visch, 2me éd., p. 208 et 214. La discussion n'a que peu avancé depuis de Visch, on le croirait au moins à lire la *Dissertatio de B. Juliana*, de F. M. Geudens, dans les *Analectes de l'Ordre de Prémontré*, t. II (1906), p. 1-12. Plus récemment encore a paru Fr. Pedro Corro del Rosario, *Vita de S. Juliana de Cornelion religiosa augustina, iniciadora de la fiesta de Corpus Christi*. Siguenza, 1906, 8°, viii-320 p.

nihil in contrarium adductum fuerat quod non valerem commode solvere. Ignoscat quæso R. Vrā confidentiæ meæ ad quam me impulit singularis humanitas vestra; cui vicissim non desinam omnimodis correspondere, saltem animi propensione et voluntate, si opere non valeam.

Adm. R^de^ Pater.

Brugis, postridie
Cal. Aug. 1662

R. V^ræ^ devotissimus
in Chō servus
Carolus de Visch
Rel. dunensis.

GULDEN-MIS OF MISSUS-MIS

Fr. Bonaventura Kruitwagen, O. F. M., heeft in *De Katholiek* (¹) eene hoogst merkweerdige bijdrage geschreven over de *Gulden-Mis*, nl. over haren oorsprong, over het vieren ervan in de Nederlanden en over haar karakter van Nood-Mis.

Ik schrijf hier de hoofdbesluitselen neer van deze belangrijke bespreking :

« Deze plechtige Mis op den Quatertemperwoensdag van den Advent bestaat zeker vanaf de 12ᵉ eeuw en is waarschijnlijk nog veel ouder (²).

Het eerst schijnt zij ingevoerd in Frankrijk en van daar naar België en Nederland te zijn overgebracht. Aan die Mis heeft men in de 15ᵉ en 16ᵉ eeuw in Nederland en België een ander element toegevoegd, nl. het karakter van Nood-Mis, d. w. z. men is aan die bestaande plechtige Mis een bijzondere kracht gaan toekennen ter afwering van allerlei stoffelijke nooden. Dit karakter van Nood-Mis wordt uitgedrukt door de benaming « Gulden Mis » en is waar-

---

(¹) *De Katholiek*, Dec. 1906, Febr., Maart, April, Mei, Juni, 1907. — Zie AnÉm., 1907, B. 183.

(²) Niet alleen de H. Bernardus, maar ook de Gelukzalige Beda († 755) heeft bij dit feest de gelegenheid gevonden om zijne homilie over *Missus est* uit te spreken (*Homilia Hiem. De Temp. Fer. IV*, *Q. T. mense Dec.*).

schijnlijk in de Nederlanden ingevoerd vanuit Duitschland » ([1]).

Pater Kruitwagen meent den oorsprong van dit feest te vinden in de *Statio* die, op Quatertemper-Woensdag van den Advent te Rome, in de kerk der H. Maria de Meerdere, gehouden wierd ter gelegenheid der bereiding tot de priesterwijding.

Verder toont hij dat er in Duitschland Gulden-Missen bestonden die ware Nood-Missen waren, onder andere, de Misse « Rorate cœli », die op Gulden-Woensdag gezongen wordt. Daarbij tracht hij op te zoeken welke kracht ons volk aan onze Gulden-Mis gehecht heeft.

Mijn inzicht is niet hier den oorsprong van dit feest noch het karakter van Nood-Mis te bespreken, maar enkel aan te duiden hoe onze vlaamsche handschriften den vooruitgang toonen in de wijze van dit feest te vieren. Door deze aanvulling zal ik ten deele ten minste voldoen aan de dringende begeerte welke Schrijver op het einde van zijne bijdrage uitdrukt.

***

In het vieren van den Gulden-Woensdag kan men twee verschillende voorstellingswijzen onderscheiden :

De eerste, de vroegere, vinden we, onder meer, bij *Durandus* († 1296) en *Martène* beschreven.

In de nachtgetijden, zegt Durandus, in sommige kerken, na het zingen der psalmen, gaan de diaken en onderdiaken met de choorkinderen in het wit, met kandelaars en wierookvat, stoetsgewijze naar de leesplaats, waar de diaken het Evangelie leest : *Missus est Angelus Gabriel a Deo*, en zijne homilie ([2]).

([1]) *De Katholiek*, Dec. 1906, bl. 442. — Een kort verslag erover verscheen laatst in *Volkskunde*, door C. C. VANDE GRAFT.

([2]) DURANDUS, *Rationale*, L. VI, C. VIII.

Dom Martène ([1]) voegt erbij dat in de oude Benedictijnerkloosters het Evangelie vóór de homilie geheel gelezen werd (en niet enkel de eerste woorden, gelijk in de gewone getijden). De plechtigheid blijft hier dus beperkt op het Evangelie dat voorkomt *in het kerkelijk officie*, op het einde der Metten.

Dit ouder gebruik vinden wij nog in voege in de XVIe eeuw te Dixmude.

In een *distributieboek* van St-Niklaaschoor te Dixmude, geschreven in 1552 « per Jacobum Battavum » (in-folio op perkament in het bisschoppelijk archief te Brugge bewaard), op 14^{n} December lezen we :

NOTA. Feria quarta Quatuor Temporum, evangelium *Missus est* solemniter a dyacono super doxale cum cantoribus et pueris indutis, cereos et crucem gerentibus, cantandum. Sed *Jube Domne* inchoato cantores incipient *Salve Regina* et cum magnis pulsabitur campanis matutinis durantibus. Finito autem evangelio, omelia in choro legenda : et post III responsorium *Inviolata* et matutinæ peragendæ ac cantores, ministri et pueri summæ deservient missæ, pitantiæ expensis, pro qua fundatione magister Judocus Troppincel dedit III lib. III s. paris. redditus annuales : ad matutinum XL sol. et ad missam XX sol., qua durante pulsandum est, et ecclesia solvit indutos pueros ([2]).

***

Na verloop van jaren — na de XIIIe eeuw, zegt E. P. Kruitwagen (bl. 412) — werden de plechtigheden in voege bij 't zingen van het Evangelie *Missus est* in de Metten, overgebracht op de Missus-Mis, waarin hetzelfde Evangelie gezongen wordt.

([1]) DOM MARTÈNE, *De ant. Monach. ritibus*, Lugd. 1690, bl. 271.

([2]) Dit en volgende stuk werden mij welwillend overhandigd door Z. E. H. Kan. Callewaert.

We weten hoe, op het einde der XV[e] en in de XVI[e] en XVII[e] eeuwen, uit de vroegere ceremonieën in de Mis een soort mysteriespel ontstaan was, of verbeelding van de boodschap des Engels aan Maria. De diaken beklimt een verhoog of *doxael* en zingt er de woorden van den Evangelist, terwijl twee choorkinderen, Maria en den Engel Gabriël verbeeldende, de samenspraak tusschen beide voordragen. Een nederdalende duif verbeelde somtijds den H. Geest.

Deze laatste manier vinden we te Leuven in S[t]-Jacobs (1474) [1], in S[t]-Jacobs te Brugge (1519) [2], te Doornik in de hoofdkerk (1535) [3], in S[t]-Gilles te Brugge (1634) [4], alsook te Thielt [5] en te Poperinghe [6] en in vele andere vlaamsche dorpen.

Veel minder zijn we ingelicht nopens de vroegere en min ontwikkelde ceremonie in de Mis. Des te gelukkiger zijn wij uit eene oorkonde van 't jaar 1380 de beschrijving te te mogen mededeelen der plechtigheid van het Missus-Evangelie in de toenmalige Sint Donaaskerk te Brugge. Daar immers vinden we beide voorstellingswijzen samengevoegd, alzoo een overgang vormende tusschen beide tijdstippen : Het evangelieverhaal wordt plechtig gezongen gedurende de nachtgetijden, en dit wordt even plechtig herhaald gedurende de Mis ; in Officie en Mis worden

---

[1] E. Van Even, *Louvain monumental*, bl. 221, col. 2.

[2] J. Weale, *Le Beffroi*, I, bl. 168 en vlgg. — *Rond den Heerd*, II, bl. 19-21. — Het stuk der stichting werd afgeschreven uit « *Registrum Communitatis* » (Hs. n[r] 24 van S[t] Jacobs), bl. 75. Niemand heeft erop gedacht de dagteekening van dit stuk aan te stippen : op het einde staat er duidelijk : *Datum et actum in camera computatoria dicte ecclesie sita juxta eamdem sub anno a Nativitate Domini Millesimo quingentesimo decimo octavo, mensis Martii, die septima.*

[3] Voisin, *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, VI, bl. 276.

[4] E. Rembry, *De bekende pastors van St-Gilles te Brugge*, bl. 84-86.

[5] J. Weale, *Le Beffroi*, I, bl. 176.

[6] *Rond den Heerd*, VI, bl. 20.

bijzondere zangen ingeschoven ter eere der H. Maagd; onder beide wordt « getrebbeld » of « gebeiaard », voor beide gebruikt men veel licht en beste wit gewaad.

Ordo persolvendi Officium *Missus est Gabriel*, ordinatum anno Domini MCCC octuagesimo, per reverendum Patrem Dominum Sygerum, prepositum hujus ecclesie Sancti Donatiani, et Flandrie cancellarium (1).

Ex novo libro (2):

Feria quarta quatuor temporum in adventu Domini. Ad matutinum, canonicus ebdomadarius in matutinis tenebit horas et magnam missam celebrabit. Finito nocturno, accendentur omnes cerei. Et triplicabitur seu beyardabitur (3) cum omnibus majoribus campanis. Et canonicus sacerdos, vel dyaconus canonicus vestietur albo tunicali de melioribus, et ascendet doxale, cum quatuor pueris vestitis et portantibus incensum, et caudelas cum cruce. A quo sacerdote vel dyacono dicto *Jube Dñe benedicere*, statim unus canonicus sacerdos tenens cantoriam, incipiet sollemniter : *Salve regina* et chorus postea, et post *Salve regina* dyaconus vel sacerdos prædictus cantabit Evangelium ex toto sollemniter, sicut ad missam. Et postea leget omeliam ejusdem Evangelii, more consueto. Sequentes duas lectiones legent canonici sacerdotes de antiquioribus. Primum responsorium cantabit unus clericus installatus de antiquioribus, secundum

---

(1) Zeger van der Beke werd proost van Sint-Donaas na de dood van Malinus van Nieppa, in 1378; hij stierf den 7n in Kerstmaand 1393. Niet alleen stichtte hij een inkomen voor de bijzondere plechtigheden van den dienst, maar gaf nog het beste gewaad dat ertoe moest gebruikt worden.

(2) De *Planarius*, 't is te zeggen de stichtings- of jaargetijdenboek van Sint-Donaas waaruit onze oorkonde getrokken is, is afgeschreven van twee vroeger bestaande diergelyke boeken waarvan de eene de « liber antiques » en de andere de « novus liber » genoemd wordt.

(3) Het woord is nog in gebruike in 't vlaamsch : *trebbelen* of *tribbelen*, dat is akkoord luiden met *drie* klokken. *Beiaarden* dat nu beteekent op de klokken spelen, was vroeger ook gebruikt in denzelfden zin als *trebbelen*. Zie De Bo, *Westvlaamsch Idioticon.*

responsorium unus capellanus de antiquioribus, et tertium unus canonicus de antiquioribus. *Te Deum* non cantatur (1), sed loco ejus cantabitur *Inviolata, integra* (2) sollemniter. Ad Laudes manebit cantor intonando omnes psalmos. Ad *Benedictus* canonicus qui missam celebrabit, induet capam albam et dicet collectas. Postea capellanus ebdomadarius incipiet matutinum de Beata Virgine, ut consuetum est.

Ad Missam omnes cerei accendentur, et stabit cantor prædictus in alba capa de melioribus cum baculo in manu; ministri altaris melioribus albis vestimentis vestientur, et similiter altare ornabitur vestimentis albis, per ipsum dominum legatis. *Kyrie* de B. Virgine. *Gloria in excelsis* non dicitur. Lectio legetur ab acolito. Primum Graduale cantabitur ab uno puero; secundum cantabitur a duobus clericis installatis; post secundum graduale cantabitur immediate *Inviolata integra* usque ad finem. Et dyaconus Misse cum subdyacono et pueris vestitis, ascendet doxale et cantabit sollemniter Evangelium. Ad offertorium immolabunt canonici, et triplicabitur cum melioribus campanis usque finem Misse. *Credo in unum* non dicitur. *Sanctus* et *Agnus* cantabuntur sicut in novem lectionibus. Cetera omnia secundum librum (3).

---

(1) Alle bijzonderheden duiden genoegzaam aan dat de kerkgetijden van dien dag geen feest maar een feriaal officie waren, met drij lessen en drij responsoria, zonder *Te Deum*.

(2) Evenals de antiphona *Salve Regina*, is ook de prosa *Inviolata integra et casta es, Maria*, etc., een buitengewone inlassching ter eere van O. Lieve Vrouw.

(3) Die Mis is hier wel de mis van den dag te zijn en niet de votiefmis van O. Lieve Vrouw. Beide weliswaar beginnen met het woord *Rorate* (zie verder). Doch hier is er spraak van eene *lectio* door den acoliet gelezen, bijgevolg verschillend van de *lectio epistolæ*; de twee « graduale » duiden ook genoeg aan dat er twee lezingen zijn vóór het Evangelie. Er is noch *Gloria* noch *Credo*. Dat alles stemt overeen met de feriaalmis van den Woensdag der Quatertemperweek. Nogthans zingt men ter eere van de H. Maagd, den « *Kyrie* de Beata » en eene bijzondere sequentie *Inviolata integra* enz., die reeds in de Metten ingelascht was.

Ad que omnia complenda et perpetuo fienda, idem Reverendus Pater dedit et legavit, decem et novem lb. parisis, monete Flandrie annui et perpetui redditus solvendas ab officio obedientie ut sequitur :

Primo ad pitanciam in matutinis, 6 lb.

Item ad pitanciam in missa, 6 lb. 8 sol.

It. fabrice pro luminari, 3 lb. 10 s.

It. pulsatori campanarum, 20 s.

It. legenti primam lectionem in matutinis, 3 s.

It. legenti secundam et tertiam lectiones, cuilibet 2 s.

It. cantantibus responsoria, cuilibet 2 s.

It. tenenti cantoriam in Matutino et Missa, 4 s.

It. missam celebranti, 3 s.

It. dyacono et subdyacono, cuilibet 2 s.

It. clerico revestiarii, 4 s.

It. duobus virgiferis candelas accendentibus, cuilibet 2 s.

It. quatuor pueris in Mat. et Missa vestitis, cuilibet 2 s.

Item distributori, pro labore suo 2 s.

Summa XIX lb.

Item ex eodem libro. Ex legato Johannis Dieraerds clerici installati : ad matutinum pronuntianti evangelium *Missus est*, 12 s.

Item cuilibet duorum puerorum sibi assistentium cum cereis in albis, 6 d.

Item pulsatoribus, 5 s.

Item ad Missam *Rorate* equa porcione, 20 s.

Quos redditus Johannes predictus assignavit super terris que vocantur Balcsmoelne, in parochia beate Marie de Ardenbuerch situatis.

Eindelijk te Nieuwpoort (1) werd de voorstelling op eene eigenaardige wijze, nl. met beelden gedaan. Slechts eerst in 1601 melden de kerkrekeningen dat het mysterie door zangers werd voorgesteld :

---

(1) Deze inlichtingen heb ik te danken aan E. H. Dupont, leeraar aan St-Bernardus'-college te Nieuwpoort.

In 1472 gaf de disch van Nieuwpoort ter hulp der kerkfabriek *voor de reppe staende voor O. Vr. van Missus met 13 keersen up de reeze en 2 kersen voor Ons. Vrauwe ende voor den inghele up Missusdach, commende op den wonsdach van de quade tempere in den Advent. . 12 s. p. tsjaers.*

Kerkrek. 1522 : Mr Pr Willaert, pbr. ondersteunde den disch in die kosten bij fondatie. Hierin is sprake van den outaer van O. L. Vr. Missus... « *met 2 kerssen ten houdtaer* ».

Kerkrek. 1505 : *Heinderic Stafin van onze Vrauw Missus den Inghel te vernissen.*

Meester Colaert Bruneel van te vermaken de tabernakelen boven Onze Vrauw Missus ende den Inghel. . 2.10.0.

Ald. 1601 : *Adriaen van de Walle, temmerman, van ghemaect thebben... 2 stellynghen in de selve kerke up Missusdach omme den tooch te doene van de bootschap van Maria es p. acq. bet. . . . . 13 l.*

Ald. 1605 : *Bet. Gheeraert Flandrijn over een pondt sackebanden omme den heylighen geest te doen dalen up Missusdach . . . . 12 s.*

Ald. 1603 : *Bet. de sanghers van hemlieden debvoir ghedaen thebben te speelen de bootschap van Marie up Missus dach p. ordonn. bet. . . . . . . 6 l. p.*

Ald. 1604 : *Adriaen van de Walle, temmerman, van ghelevert thebben de houten materiaelen omme het maecken van de stellagie van de bootschap van Maria up Missusdach. bet. . . . . 9 l. 2 s.*

Ald. 1606 : *Missusdach ontfangenesse den 14 December 1605 up Missus est dach... Meester Jan Boudens wie ghelevert heeft 36 kerssen neffens het roode cruyce als men doet Missus est messe over het jaer 1604 en December 1605. bet. . . . . 7 l. 4 s.*

M. Van Dromme.

Anciens Cartulaires de la Flandre.

A la suite de l'appel fait ici (t. LVI, p. 174), deux listes de cartulaires non inventoriés dans les trois inventaires de la Commission Royale d'Histoire (1905-07-09), ont été données dans nos *Annales* ; voir t. LVI, p. 432 et t. LVII, p. 221. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter à ces listes une douzaine de cartulaires non encore catalogués.

Saint-André lez Bruges (abbaye de Bénédictins).

Privilegia et concessiones pontificum regum principum aliorumque dominorum monasterio S. Andreæ prope Brugas, concessa ac acta ab initio fundationis eius, quæ facta fuit, anno millesimo centesimo, a Roberto Juniore, comite Flandriæ.

Fragment de cartulaire comprenant 5 actes de 1100 à 1180.

Latin.

Écriture : 17e siècle.

In-folio sur parchemin, de 4 feuillets.

Archives de l'État à Bruges. Fonds Découverte, nº 106.

C. Vanden Haute.

Bruges, *église St-Sauveur*, table des pauvres.

Cartulaire A. Contient une liste des fondations rédigée en 1350 et 209 chartes, de 1290 à 1390.

Latin et flamand.

Écriture : XVe siècle.

In-folio sur parchemin, de 145 feuillets.

Archives des Hospices civils de Bruges. Fonds St-Sauveur, n° 126.

Cartulaire B. 174 chartes de 1453 à 1672.

Flamand et français.

Écriture : XVe siècle.

In-folio sur papier, de 124 feuillets.

Même dépôt, même fonds, n° 127.

Cartulaire C. Contient : 1° une liste des chartes, 2° la copie de 214 chartes allant de 1298 à 1478.

Compilé vers 1460.

Latin et flamand.

Écriture : XVe siècle.

In-folio sur parchemin, de 270 feuillets.

Même dépôt, même fonds, n° 128.

Bruges, *église de Notre-Dame*, table des pauvres.

Cartulaire A. Contient : 1° une liste des chartes ; 2° la copie de 233 actes de 1324 à 1541.

Latin et flamand.

Écriture : Fin XVe-XVIe siècle.

In-folio sur parchemin, de 135 feuillets écrits.

Même dépôt, fonds Notre-Dame, n° 155.

Cartulaire B. Contient : 1° une liste des chartes, et 2° la copie de 142 actes, de 1551 à 1792.

Latin et flamand.

Écriture : XVIe-XVIIIe siècle.

In-folio sur parchemin, de 169 feuillets écrits.

Même dépôt, même fonds, n° 156.

Bruges, *église Ste-Walburge,* table des pauvres.

Cartulaire A. Contient une liste de 341 chartes, suivie de la copie de celles-ci. Dates extrêmes : 1323-1528.

Latin, flamand et français.

Écriture : XVIIe-XVIIIe siècle.

In-folio sur papier, de 427 feuillets écrits.

Même dépôt, fonds Ste-Walburge, no 30.

Cartulaire B. Contient : 1° les actes de décès des fondateurs de provendes et anniversaires ; 2° une table des chartes ; 3° une table des provendes ; 4° la copie de 123 chartes de 1416 à 1636.

Latin et flamand.

Écriture : XVIIe-XVIIIe siècle.

In-folio sur papier, de 218 feuillets écrits.

Même dépôt, même fonds, no 31.

Cartulaire C. Comprend : 1° une liste des biens et rentes de la table ; 2° une liste des chartes ; 3° la copie de 98 documents de 1472 à 1723.

Flamand.

Écriture : XVIIIe siècle.

In-folio sur papier, 199 feuillets écrits.

Même dépôt, même fonds, no 32.

Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Courtrai, *Béguinage*

Cartulaire contenant copie des chartes avec pièces et notes de diverse nature intercalées ou ajoutées.

Actes de 1241 au XVIIIe siècle.

Latin, flamand et français.

Écriture : XVIe siècle avec nombreuses ajoutes.

Petit in-folio sur papier, 216 pages, reliure parchemin.

Archives du Béguinage.

C. CALLEWAERT.

Eversham (abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin).

Dit naervolghende sijn de copien van de updrachten, previlegen ende sententien, metten vidimus vandien, van de vrye visscherie ende andere bewysen toebehoorende de kercke ende cloostere van Ste Pieters ende Ste Vedast t'Eversam, ligghende dezelve visscherie inde casselrie van Vuernambagt.

Documents ayant trait à Eversham et à la seigneurie de Diepezeele, qui lui était annexée.

Actes de 1091 à 1569; trois libellés de procès de 1736 sont ajoutés à la fin, quelques notes de diverse nature intercalées. Presque toutes les copies sont certifiées conformes entre 1567 et 1570.

Écriture : XVIe siècle, sauf les ajoutes.

Latin, flamand, français.

In-folio sur papier, de 250 feuillets, dont une dizaine seulement restées en blanc.

Archives du Grand Séminaire de Bruges, fonds Eversham.

Eversham (même abbaye).

Autre cartulaire : *Confirmatio bonorum ecclesiæ Eversam de decimis deque piscariis et aliis.*

14 actes de 1221 à 1564, authentiqués en 1568.

Écriture : XVIe siècle.

Latin, français et flamand.

In-folio sur papier, de 18 feuillets.

Même dépôt, même fonds.

R. De Schepper.

LES RELIQUES

DE

S^TE GODELIVE A GHISTELLES

ET LEURS AUTHENTIQUES.

IV. NOTES ET DOCUMENTS CONCERNANT QUELQUES RELIQUES CONSERVÉES HORS GHISTELLES.

L'énumération des ossements conservés aujourd'hui à Ghistelles montre que des reliques assez nombreuses ont été retirées de la châsse. Le Bollandiste Du Sollier a fait de louables et fructueux efforts pour retrouver ces reliques éparpillées et il fournit des renseignements intéressants sur la provenance, l'histoire et le culte des restes de S. Godelive vénérées dans un assez grand nombre de localités (1). Nous n'avons nullement l'intention de refaire ce travail. Mais au cours de nos études, nous avons rencontré des documents et des notes qui permettent de compléter sur certains points les informations du savant Bollandiste. Ce sont ces notes et ces documents que nous publions dans ce chapitre.

Aucun des actes de reconnaissance ne contient l'énumération des ossements qui constituent le précieux dépòt de Ghistelles. Sauf l'acte de 1870 qui atteste qu'on a retiré (du « neuvième paquet ») une partie de la mâchoire inférieure (2), aucun procès-verbal ne relate l'enlèvement de certaines reliques.

Quelques-unes cependant doivent avoir été retirées dès les premiers temps. Un acte authentique (3), signé le 15 septembre 1574, par l'évêque de Gand, Corneille

---

(1) *Acta S. Godelevæ*, § XI.

(2) Voir plus haut, p. 194.

(3) Voir Sollerius, *Acta S. Godelevæ*, nn. 122-127.

Jansonius, atteste qu'on conservait à la cathédrale de Gand, un petit reliquaire contenant, outre des reliques de Sainte Pharaïlde et de Saint Bavon, un os du corps de Sainte Godelive. Un acte d'authenticité, daté du 9 avril 1175 (1), paraît affecter l'ensemble de ces reliques. En tout cas, les détails fournis par Jansenius et l'orthographe de l'inscription spéciale « *os de corpore* S. GODOLIF » indiquent suffisamment que la relique de la Sainte de Ghistelles était conservée à Gand depuis bien longtemps.

L'abbaye de Saint-André possédait du temps de l'abbé Van den Zype, une *côte*, brisée en divers fragments, et provenant, par l'intermédiaire d'un prêtre du nom de D. Lantsoght, de l'abbaye des Bénédictines de Sainte-Godelive, qui était venue s'établir à Bruges, à la rue aux Oies. Les détails fournis par H. Van den Zype (2), et le peu de sympathie que Mgr Christophori avait pour ce couvent, qu'il voulait réformer, nous autorisent à croire que cette relique n'avait pas été donnée aux sœurs par l'évêque après 1623 et qu'elle avait déjà été retirée plus tôt de la châsse.

Nous pouvons en dire autant d'un « fragment d'os de Sainte Godelive » que les Jésuites de Malines reçurent en 1610 de la prieure de l'abbaye de Sainte-Godelive (3).

***

Toutefois, c'est surtout Mgr Christophori qui doit avoir, bien que son procès-verbal du 6 juillet 1623 ne le dise pas, enlevé de la châsse un assez grand nombre d'ossements (4).

Dès le 17 août 1623, peu de semaines donc après la solennelle visite de la châsse de Ghistelles, Mgr Christophori

(1) Voir *Annales de l'Émulation*, t. LVIII, 1908, p. 350.

(2) Voir DU SOLLIER, *ouvr. cit.*, n. 135.

(3) Ibid. n. 142.

(4) DU SOLLIER, *o. c.* n. 144, énumère une série d'autels dans lesquels Mgr Christophori — et ses successeurs — ont inséré des reliques de Ste Godelive. Voir n. 119.

fait don à l'évêque de *Tournai*, Maximilien Villain de Gand, d'un os de la colonne vertébrale. Il la fait remettre au destinataire par Jean Van de Velde, archiprêtre de la cathédrale de Bruges, qui avait assisté à la cérémonie de Ghistelles comme délégué de l'évêque de Tournai. L'envoi était accompagné de la lettre suivante que nous copions du premier registre des actes de Mgr Christophori, fol. 31[vo].

DIONYSIUS etc. omnibus præsentes litteras visuris salutem in Domino. Cum perillustris et R[mus] in Christo pater ac dominus Maximilianus episcopus Tornacensis litteratorie (?), pro sua in sacras Reliquias pietate, a nobis expostulaverit (¹) aliquam partem Reliquiarum ex sacro corpore Sanctæ Godelevæ virginis et martyris, patronæ oppidi Gistellensis, nostræ dioceseos, Nos præfati R[mi] Domini pio devotionis affectui, quo hanc Sanctam Virginem et martyrem prosequitur, respondere volentes, eidem *partem ex spina dorsi* dicti corporis Sanctæ Godelevæ Virginis et Martyris, pixidi rubro serico obductæ et acu

---

(¹) Voici la lettre de l'évêque de Tournai, dont l'original est conservé aux archives de l'évêché de Bruges. Elle atteste effectivement la grande dévotion de Mgr Vilain pour S[te] Godelive :

Perillustris ac Reverendissimi Domini,

Intellexi Rev[mam] Dominationem vestram nonnullas reliquias Sanctæ Godelevæ, quæ in parochiali ecclesiæ de Ghistelles conservantur, extraxisse, cujus ecclesiæ cum nos patronatum habemus, atque ego venerationi istius Sanctæ addictus sum, optarem plurimum de illius reliquiis partem aliquam consequi; quod beneficio Rev[mae] Dominationis vestræ me assecuturum spero. Poterit interim ipsa, si quas transmittere voluerit, cuidam canonico ecclesiæ suæ, quem futura septimana Tornacum venturum audio, consignare mihi tradendas. Pergrate fecerit, et ubi potero, meritum data occasione compensabo. Servet Altissimus Rev[mum] Dominationem vestram quam diutissime incolumem.

Tornaco, ultima Julii 1623.

Perillustris ac Rev[mae] Dominationis vestræ.

Humilis servus et confrater,
MAXIMILIANUS, Épisc. Tornacen.

Visitavi personaliter et celebravi in loco, ac propterea majore devotione afficior erga illam Sanctam.

pictæ inclusam, per manus R[di] Domini Joannis van de Velde, archipresbyteri ecclesiæ nostræ Cathedralis, dedimus et transmisimus. In quorum fidem præsentes manu nostra signatas et per secretarium nostrum subscriptas sigillique nostri appensione munitas fieri iussimus.

Datum Brugis anno Domini 1623 mensis Augusti die decima septima.

Cette relique est mentionnée dans l'*elenchus* dressé en 1661 et publié par Mgr Voisin (¹) : « Reliquiæ Sanctorum Piati et Godelivæ contentæ in vasculo cristallino, ex dono Reverendissimi Domini Maximiliani a Gandavo, episcopi Tornacensis » (p. 303, 6°). Un témoignage du chapitre de Tournai, du 4 septembre 1719, adressé au Père Du Sollier(²) donne des détails précis sur la conservation de la relique, qui est appelée « *spina dorsi* ». C'est donc bien une vertèbre entière que Mgr Villain de Gand avait reçue. M. l'abbé J. Warichez nous écrit que la relique n'est plus conservée à la cathédrale. La plupart des reliques du reste ont disparu à la Révolution Française.

Le 9 février 1624, c'est l'évêque de *Gand*, Mgr Triest, le prédécesseur immédiat de Mgr Christophori sur le siège de Bruges, qui reçoit à son tour une grande vertèbre dorsale de Sainte Godelive. L'acte suivant, inscrit dans le registre épiscopal, folio 48, en fait foi.

Dionysius etc. Omnibus præsentes visuris salutem in Domino. Notum facimus qualiter desiderantes satisfacere pio devotionis affectui quem Perillustris et Reverendissimus Dominus Anthonius Triest episcopus Gandensis gerit erga sacri corporis reliquias Sanctæ Godelevæ virginis et martyris, nos ejus Reverendissimæ Gratiæ dono dedimus et transmisimus *notabile et integrum os ex spina dorsi*

(¹) *Bulletin de la Soc. histor. et littér. de Tournai*, t. XI, p. 297.

(²) Du Sollier, *ouvr. cité*, n. 120.

dictæ Sanctæ, partem scilicet earum reliquiarum quas sexta Julii ultimo præteriti (quando solemniter ejusdem Sanctæ reliquias visitavimus) ex feretro in quo illæ reconditæ erant, in præsentia Dominæ temporalis et magistratus populique Gistellensis, pro nobis desumpsimus. In quorum fidem præsentes propria manu signavimus et parvo sigilli communivimus.

Brugis, anno Domini MDCXXIIII, mensis Febrarii die IX.

C'est probablement une parcelle de cette vertèbre que l'évêque de Gand, Mgr Philippe Erard van der Noot, donna, le 20 juin 1724, à l'église d'*Uytbergen*, où elle est encore vénérée et où l'on conserve les lettres authentiques ([1]) :

« Dedimus Ecclesiæ parochiali de Uytbergen districtus Teneramundani nostræ diocesis *partem exiguam* Reliquiarum S^tae Godelievæ, Martyris, chartæ duriori filio serico rubri coloris affixam et a tergo nostro sigillo minori ceræ rubræ impresso munitam, quam *de alia majori parte, quam nobis ex devotione et veneratione erga eamdem S^tam Godelievam asservamus, sumpsimus* et separavimus et, uti præfertur, disposuimus et donavimus cum facultate eamdem publicæ fidelium venerationi in eadem ecclesia parochiali de Uytbergen exponendi. »

A la suite de cet acte du 9 février 1624, le registre épiscopal contient la note suivante qui nous montre avec quelle liberté Mgr Christophori avait puisé au trésor de Ghistelles, et avec quelle libéralité il distribuait les reliques de la Sainte dont il favorisait le culte avec tant de zèle :

Similes reliquiæ hoc anno datæ fuerunt per Reverendissimum Dominum ipsi Domino Ghistellensi, abbati Sancti Andreæ juxta Brugas et capitaneo Camargo ([2]).

([1]) Nos sincères remercîments à M. Van de Maele, curé et M. Alb. Visart de Bocarmé, bourgmestre d'Uytbergen, qui nous ont procuré ces renseignements.

([2]) Nous n'avons pas trouvé de détails nouveaux au sujet des reliques données au seigneur de Ghistelles et au capitaine Camargo. Voir Du Sollier, *o. c.*, nn. 119 et 141.

La relique donnée par l'évêque à l'abbé *de Saint-André*, Henri Van den Zype, était « une partie notable d'une vertèbre de l'épine dorsale de Sainte Godelive », comme le déclare le donataire lui-même dans un témoignage dont Du Sollier a reçu copie. Les authentiques données par l'évêque de Bruges, le 5 mars 1624, étaient conservées avec la relique à l'abbaye de Saint-André [1].

*
* *

C'est aux soins du chanoine *Jean Blootacker*, son chapelain, que Mgr Christophori avait confié la garde de son précieux dépôt. Avant de mourir (6 août 1629), voulant sans doute récompenser son chapelain des services rendus, il lui fit don d'une partie ou de la totalité des reliques confiées à sa garde. Le cadeau semble avoir été d'une certaine importance, si nous pouvons en juger par les donations que fit à son tour le chanoine Blootacker et dont les actes nous sont connus.

Le 8 mai 1645, il donna à l'abbé *d'Eeckhoutte*, Nicolas de Troostenbergh, « un fragment d'os du corps de S. Godelive » [2].

L'abbé Henri Van den Zype, abbé *de Saint-André*, qui avait déjà reçu antérieurement une relique, des mains de l'évêque, obtint de Jean Blootacker, le 20 juin 1630, deux vertèbres complètes. La donation était accompagnée de la lettre suivante [3] :

Cum nullæ Reliquiæ publicæ venerationi exponi possint, nisi de earum veritate auctentico testimonio constet, ego infrascriptus attestor me dedisse R^{do} D^{no} Henrico van

---

[1] Du Sollier, *ouvr. cit.*, n. 134.

[2] Du Sollier, *ouvr. cit.*, n. 136.

[3] Nous publions cette attestation d'après la copie qui se trouve dans la lettre de l'abbé Fierens que nous donnons plus loin, p. 411.

den Zype, abbati S. Andreæ juxta Brugas, ***duas partes ex spina dorsi*** corporis S. Godelevæ virginis ac martyris, quas R^mus Dominus meus Dionisius Christophori episcopus Brugensis acceperat cum consensu astantis magistratus ex feretro quo corpus dictæ virginis continebatur, dum publice visitationem institueret Reliquiarum ejus in ecclesia Ghistellensi anno Domini 1623, die sexta julij, in præsentia supradicti D. abbatis et multorum aliorum. Hasce proin Reliquias idem R^mus D. Episcopus semper ut veras certasque habuit et coluit, meæque custodiæ, ut capellano suo commisit, ac tandem ante obitum donatione inter vivos easdem mihi dono dedit. Quapropter rogo R^dum D^um Prælatum supranominatum ut has ipsas Reliquias eo quo par est honore complectatur, Deumque omnipotentem glorificet in Sanctis suis. In quorum fidem has propriæ manus signatura proprioque sigillo munivi.

Actum Brugis, die vigesimo junii anno Dñi millesimo sexcentesimo trigesimo.

Signatum erat : Joan. Blootacker, Canonicus cathedralis ecclesiæ Brugensis.

L'heureux donataire, qui avait beaucoup travaillé à la réforme du couvent des *Bénédictines de Ste-Godelive* et à l'érection de l'abbaye de la rue de la Bouverie, s'empressa de donner à ces religieuses une des vertèbres qu'il venait de recevoir. Un acte du 26 juin 1630, donné par Van den Zype et en grande partie reproduit par Du Sollier, en fait foi [1].

L'acte n'a pas été retrouvé de nos jours au couvent de Bruges, mais on y garde toujours religieusement la précieuse relique qui est une petite vertèbre cervicale, de la même couleur que les autres ossements de Ghistelles. Elle est attachée par des fils d'argent, dans l'ouverture pratiquée dans une pièce de damas enroulée, qui renferme de l'autre côté un fragment du « sang » de S. Godelive. Toute la pièce est enfermée dans un cylindre de verre, de

[1] Voir Du Sollier, *ouvr. cit.*, n. 133.

0,135 × 0,06 m., fermé de capsules en argent sur lesquelles on a gravé d'un côté S[te] Godelive et de l'autre S. Benoît. Mgr Brénart a fait apposer son sceau à côté de chaque relique, sur le damassé rouge (¹).

La seconde des vertèbres reçues du chanoine Blootacker fut gardée à l'abbaye de Saint-André. Mais des fragments ne tardèrent pas à en être enlevées pour aller répandre au loin le culte de la Sainte de Ghistelles.

Une note de H. Van den Zype, rapportée par Du Sollier (n. 134) nous apprend qu'il en avait enlevé, le 11 mai 1645, une « partie notable » pour l'évêque de Bruges, *Nicolas de Haudion*. Ce fait ferait presque soupçonner que les largesses de Mgr Christophori envers son chapelain étaient allées jusqu'à épuiser le dépôt de l'évêché.

La même note nous fait connaître encore des donations analogues faites à un « monastère Yprois » c'est-à-dire aux religieuses Bénédictines de l'*hôpital Saint-Jean à Ypres*. On y conserve encore actuellement deux reliques de Sainte Godelive avec deux lettres authentiques données le 16 août 1714, par les Vicaires Généraux de l'évêché vacant. Ces lettres attestent l'existence de l'acte de donation de l'abbé Van den Zype, et l'autorisation de l'évêque d'Ypres permettant d'exposer publiquement « pars ossis ex spina dorsi Sancte Godeleve » (²).

Le *Béguinage de Courtrai* reçut, toujours d'après la même note, une relique de même provenance (³), dont voici d'ailleurs les lettres authentiques :

Henricus vanden Zype, abbas monasterii Sancti Andreæ iuxta Brugas, omnibus præsentes visuris salutem. Cum

---

(¹) Voir plus loin, p. 414.

(²) Voir Du Sollier, *ouvr. cit.*, nn. 134, 138, 139. M. le curé F. Ryckeboer a bien voulu nous communiquer les derniers renseignements.

(³) Ibid., n. 137.

nullæ Reliquiæ publicæ venerationi exponi possint, nisi de earum veritate authentico constet testimonio; hinc est, quod notum cupiamus fieri omnibus, quorum interest, per hoc instrumentum, quod nos anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo tertio, die 6[a] Julii, ipso nimirum festo Stæ Godelivæ Virginis et Martyris, Ghistellis interfuerimus, tanquam patroni ecclesiæ, solemniter ibidem factæ a Reverendissimo Domino Dionysio Christophori, episcopo Brugensi, visitationi Reliquiarum ejusdem Sanctæ, et quod ibidem tunc idem Reverendissimus Dominus,[1] cum assensu adstantis Magistratus, aliquas sibi dictarum Reliquiarum partes ex feretro, in quo continebantur, assumpserit. Cum vero præfatus Reverendissimus Dominus easdem Reliquias semper ut veras certasque habuerit, atque coluerit, easque vitæ tempore commiserit custodiæ venerabilis Domini Johannis Blootacker, sui tunc capellani, et nunc canonici Cathedralis ecclesiæ Sancti Donatiani Brugis, ante suam autem mortem, donatione inter vivos, easdem eidem Domino Canonico dono dederit; per præsentes etiam attestamur, nos ab eodem Domino Canonico, integrum os, ex spina dorsi supradictæ virginis impetrasse, et *particulam inde dissectam*, atque parvæ pyxidi impositam, sex in locis a me sigillatæ, tradidisse Domicellis Annae Perssin, et Catherinæ Mazyn Beghinis Cortracensibus, deferendam ad Beghinagium Cortracense, ad cultum et honorem eiusdem Sanctæ virginis ibidem promovendum. In quorum fidem præsentibus subscripsimus, easque sigilli nostri impressione communivimus. Brugis die 13[a] Maii 1644.

HENRICUS VANDEN ZYPE,
Abbas Sancti Andreæ juxta Brugas.

L. + S.

Petit sceau en cire rouge; écusson, timbré de la mitre et crosse abbatiale, portant 3 têtes de maures.

La relique fut envoyée à l'évêché de Tournai. Les Vicaires Généraux ne tardèrent pas à donner leur approbation :

Vicarii generales Sedis Episcopalis Tornacensis vacantis omnibus præsentes visuris salutem in Domino. Notum facimus quod nos de veritate et certitudine particulæ sacrarum Reliquiarum Sanctæ Godelevae virginis et martyris hic supra particulariter designatarum abunde informati, illas ipsas Reliquias pro talibus habentes, veras, certas et indubitatas prædictæ Sanctæ Godelevæ Reliquias esse declaramus, easdemque populo venerandas palam exhiberi permittimus.

Datum Tornaci in palatio episcopali, sub sigillo nostro quo in talibus utimur, et secretarii nostri signatura.

L. + S. De Mandato Reverendorum admodum Dominorum Vicariorum generalium supradictorum.

Le Poir, Secretarius (1).

Le secrétaire annonçait l'envoi par le billet suivant, conservé au Béguinage de Courtrai :

Sœur Anne Presin,

Je vous renvoye les reliques de Ste Godelive, approuvées par Messieurs les Vicaires Généraulx ensuite des lettres en despeschees et encloses avecq lesdites Reliques dans la boitte cy joincte, laquelle deveres presenter a Monsieur vostre doyen pour louvrir lors qu'aures fait préparer un honest reliquaire et non devant, avecq quoy je demeure

Vostre bon ami
Ph. Le Poir
Secret.

De Tournai le 16 décembre 1644.

(1) L'original de ces deux actes écrits sur la même feuille de papier, est conservé aux archives de l'évêché.

La relique, de couleur châtaine, qui a été placée, en 1893, dans une petite boîte nouvelle (n. 20886), est encore vénérée au Béguinage, dans un reliquaire en argent qui porte la date 1709.

En 1747, l'abbé de Saint-André, Am. Fierens, enleva un nouveau fragment de la vertèbre donnée par Blootacker et en fit don à l'église du *Béguinage de Dixmude*, où la relique est encore précieusement gardée et vénérée. Voici les lettres authentiques, sur papier, conservées à Dixmude :

AMANDUS FIERENS, abbas S. Andreæ juxta Brugas omnibus has visuris in Domino salutem. Notum facimus qualiter tum ad satisfaciendum pio devotionis affectui quem venerabilis Domina P. T. Lieven, magna Domina seu Magistra Begginagii Dixmudensis, quam ad promovendum cultum ac devotionem quam ejusdem Dixmudensis civitatis ac districtus populus gerit erga sacri corporis Reliquias S. Godelevæ Virginis et Martyris, nos ipsi seu Begginagio præfato dono dederimus partem ossis ex spina dorsi dictæ Sanctæ in præfato Begginagio perpetuo servandam, partem scilicet earum Reliquiarum quas, sexta Julii anni millesimi sexcentesimi vigesimi tertii, R^mus D^nus Dionysius episcopus Brugensis, dum publice visitationem instituerct Reliquiarum ejusdem Sanctæ in ecclesia Ghistellensi, cum consensu astantis Magistratus ex feretro quo corpus dictæ Virginis et Martyris continebatur, in præsentia R^di admum D^ni Henrici van den Zijpe, nostri monasterii Abbatis, et multorum acceperat, quasque præfatus R^mus Episcopus ante obitum suum donatione inter vivos dono dederat R^do admūm ac Venerabili D^no Joanni Blootacker, capellano suo et Cathedralis Brugensis canonico, cujus eas custodiæ commiserat, quasque ipsas prælaudatus D^nus Blootacker dederat præfato R^do admum D^no Abbati van den Zype, die vigesima junii anno D^ni millesimo sexcentesimo trigesimo ut constet ex litteris ejusdem donationis quæ cum appensione sigilli inviolatæ apud nos perseverant quarumque tenor de verbo ad verbum subsequitur :

Suit l'attestation du chanoine Blootacker, que nous avons donnée p. 406.

Præfatam igitur Dominam seu Magistram in D^{no} exhortamur quatenus præfatas Reliquias eo quo par est honore complectatur ac reverentia, debitamque eis venerationem exhiberi procuret pro posse, necnon Omnipotentem in Sanctis suis glorificet. In quorum omnium fidem præsentibus propria manu subscripsimus proprioque sigillo munivimus, hac vigesima Aprilis anno D^{ni} millesimo septingentesimo quadragesimo septimo.

L. + S. AMANDUS FIERENS,
Abbas S. Andreæ.

Le document suivant donne la description exacte du reliquaire.

AMANDUS FIERENS, abbas S. Andreæ juxta Brugas, omnibus has visuris in Domino salutem. Notum facimus quod dono dederimus ecclesiæ Begginagii Dixmudensis partem ossis ex spina dorsi Sanctæ Godelevæ, Virginis et Martyris, quarum Reliquiarum pars altera in eodem loco authentico, ex quo hæc desumpta est, apud nos asservatur. Præfatas autem Reliquias super pulvinulum coopertum serico rubro floribus aureis decorato, et filo e serico item rubro, ductu septies repetito, consuimus, cui retrorsum sigillum nostrum in cera rubra impressimus : ipse autem pulvinulus impositus est vitro, et ambo inclusa duabus conchis argenteis, duabus caminis argenteis sibi connexis, quibus serico rubro colligatis hinc inde in cera rubro sigillum nostrum apposuimus, habetque tota lipsanotheca hæc in longitudine ab uno labio ad aliud quinque pollices cum dimidio, in circumferentia vero circa medium vitri paulo minus quam undecim pollices nostrates. In quorum omnium fidem præsentibus supscripsimus et sigilli nostri appositione munivimus, hac quinta Maii anno Domini Millesimo septingentesimo quadragesimo septimo.

AMANDUS FIERENS,
Abbas S. Andreæ.

Permittimus publice fidelium venerationi exponi in ecclesia Begguinagii Dixmudam nostræ Diocesis.
Datum Ypris die 10 junij 1747.

GUILL., Eppus Ipre.
De Mandato Rmi Dni mei
G. J. DELVAULX.

La relique de couleur brunâtre est encore conservée sur le coussin décrit par l'abbé Fierens dont le sceau est intact. Mais en 1901 elle a été placée dans un nouveau reliquaire cylindrique (¹).

***

A l'abbaye des *Bénédictines de Sainte-Godelive* à Bruges, on possède, outre la vertèbre mentionnée p. 407 et quelques petites parcelles, deux ou trois fragments considérables du péroné gauche qui manque dans la châsse de Ghistelles.

Le premier mesure 0,12 m. Il est placé, avec une dent et un gros morceau de « sang » pétrifié, dans un reliquaire de cuivre, de forme ovale (0,13 × 0,10 m.), encerclé d'argent, sur un pied à six lobes sur lequel on a gravé la Sainte étranglée par ses deux bourreaux : au-dessous on lit la date 1604. La face postérieure du reliquaire porte le sceau de Mgr Brénart, évêque de Bruges.

Le second fragment mesure 0,08 m. et se trouve enfermé, avec deux morceaux de « sang », dans un reliquaire oval, d'argent, non pédiculé et plus petit que le précédent (0.10 × 0.075 m.). Par derrière on voit le sceau de Mgr Faict évêque de Bruges. Pour ce dernier reliquaire le couvent possède deux lettres authentiques. Celle de Mgr Brénart, du 25 avril 1792, atteste que l'évêque a visité « particulam oblongam ex ossibus Sanctæ Virginis Godelievæ martyris

(¹) Nous devons ces documents et renseignements à l'obligeance de M. E. Hosten et de M. le doyen E. Moulaert.

Gistellensis, et duos globulos ex sanguine albescente ejusdem Sanctæ, ad instar calcis concreto, quos laminæ ex cupro confectæ, bombyce rubra obvolutæ, mediante filo ejusdem coloris, inter varios tum aureos tum argenteos ornatus, affigi et a retro sigilli nostri minoris in cera hispanica rubra appositione muniri fecimus, et in reliquiarium argenteum figuræ ovalis ab utraque parte vitro bene clausum collocari fecimus... Brugis, in palatio nostro episcopali, die 25 aprilis, 1792 ». Les lettres de Mgr Faict, datées du 16 février 1871, n'ajoutent aucun détail nouveau, mais attestent l'apposition du sceau qu'on y voit aujourd'hui.

Enfin un troisième fragment d'os (0,01 × 0,015 m.) est conservé dans un reliquaire de carton, orné de soie, fermé d'une plaque de verre et renfermant une série de reliques. Ni sceau ni lettres authentiques.

Au sujet de l'approbation donnée par Mgr Brénart aux deux premières reliques susdites et à la vertèbre dont nous avons parlé plus haut (p. 407), nous lisons dans le *Registerbouck* du couvent, f° 26vo, art. 92.

« Wij hebben ten jaere 1792, den 25 april, consent gehad van sijne Doorl. Hoogw. Felix Guillielmus Brenart om 2 Reliquien van Ghistel te mogen veranderen om reden dat de glaesen door het transporteeren dickwijls gebroken waren. Sij sijn nu gemaeckt oval, breeder vermelt in de brieven daervan synde. Syne Hoogw. en heeft eerst maer twee Reliquien believen te approbeeren en cachetteeren, te weten eene voor dese kerke van 't clooster te Brugge [1], en d'ander voor de cappelle tot Gistel [2]. En hij heeft naederhand eene laeten veranderen van onse kerke, ook

[1] Il s'agit du plus petit reliquaire oval dont nous avons parlé en dernier lieu, p. 413-414.

[2] Cette relique n'est conservée ni à l'abbaye de Bruges ni au prieuré de Ghistelles.

oval, staende op eenen silveren voet : syn Hoogw. heeft er ook syn cachet op gesteld ([1]). Dan noch geapprobeert eene lange Reliquie met cachetten van weer sijden, liggende op een kussen ([2]). Dit is geschied op den 28 juni. Syn Hoogw. heeft mondelijnge geconsenteert dese twee laatste Reliquien te mogen gebruijken voor dese kerke en de twee bovenschreven voor Gistel. Wij hebben dit groot weldaet met veel moeite bekomen, om reden dat er geene cachetten en waeren op onse reliquiairen ; ook omdat wij geen betoog van brieven en hadden, die waerschijnelijk in de groote reliquikasse syn ([3]). Den seer eerw. Pater De San heeft de goetheyd gehad van de sake te verandelen in het bisdom, en deselve tot het gewenste eijnde gebracht, waarover wij hem eeuwige dankbaerheijd schuldig zijn.

Cette note appelle quelques observations. Pour la relique décrite ici en dernier lieu, la vertèbre donnée par l'abbé de Saint-André, nous avons vu que Du Sollier a vu et copié les lettres authentiques, et sa provenance est établie de la façon la plus claire ([4]).

Quant aux deux autres, ce sont deux fragments de péroné, apparemment du même os ; or, c'est précisément le seul des grands ossements qui manque à Ghistelles. Leur couleur est à peu près conforme à celle des autres reliques de Ste Godelive ; peut-être est-elle un peu moins brunâtre ([5]).

([1]) C'est le grand reliquaire oval pédiculé.

([2]) C'est le reliquaire cylindrique qui est désigné ici, contenant la vertèbre donnée par H. Van den Zype. Voir p. 407.

([3]) L'ouverture de la châsse a montré que cette supposition n'est pas fondée.

([4]) Voir plus haut, p. 407.

([5]) Voici l'attestation de M. le docteur De Schrevel, qui a bien voulu examiner soigneusement les dites reliques. Qu'il veuille bien agréer ici l'expression de notre gratitude.

« A l'abbaye des Sœurs Bénédictines de Ste-Godelièvre, rue de la Bouverie à Bruges, il m'a été demandé d'examiner des pièces d'osse-

Ils sont vénérés comme reliques de cette Sainte au moins depuis plus de trois siècles : l'image de la Sainte et la date 1604 le prouvent clairement, du moins pour le fragment le plus important. Enfin, nous les trouvons dans les mains très conservatrices de ces religieuses de Sainte-Godelive, qui pouvaient le plus facilement se procurer des reliques authentiques et le mieux juger de leur provenance. Aussi ne doutons-nous nullement de leur authenticité, malgré l'absence de lettres authentiques, qui peuvent d'ailleurs s'être perdues comme le fut celle de l'abbé Van den Zype.

Les indications fournies par Du Sollier et les quelques recherches que nous avons faites ont permis de retrouver la trace ou même de constater la conservation d'un certain nombre d'ossements relativement considérables de

---

ments, présentées comme étant des reliques de S[te] Godelièvo. Les os soumis à mon examen sont longs : le premier de 12 centimètres, le deuxième de 8 centimètres, le troisième de 1 $^1/_2$ centimètres environ. Par leur coloration, leur volume et leur texture, ils semblent non seulement provenir tous trois d'une même personne (os de femme) mais encore être des pièces d'un même os. Leur coloration est d'un brun luisant, on les croirait recouverts d'un vernis ; leurs volumes sont proportionnels, je veux dire qu'ils représentent bien des segments, interrompus il est vrai, d'un os dont la forme se modifie dans le sens de sa longueur ; leur texture est identique, le tissu osseux est compact ; dans le corps on ne distingue pas de substance médullaire, les mailles du tissu spongieux sont remplies sans doute par des infiltrats et dépôts, au point de simuler à première vue du tissu ligneux. Mais l'extrémité d'une des pièces, présentant une légère augmentation de volume ou renflement laisse voir manifestement les mailles du tissu spongieux, ce qui fixe notre conviction sur la nature osseuse des pièces présentées. Cela étant et après étude comparative, je crois pouvoir affirmer que les fragments osseux soumis à mon examen appartiennent au péroné gauche ; que le renflement représente une partie de son extrémité supérieure ; qu'une interruption de quelques centimètres existe entre les deux grands os, les extrémités ne s'adaptant l'une à l'autre ni par leur volume, ni par la forme de leur cassure ; que la pièce de 1 $^1/_2$ centimètre pourrait appartenir à la partie intermédiaire aux deux autres pièces.

D[r] DE SCHREVEL.

Bruges, 25 Nov. 1908.

Sainte Godelive. Parmi eux nous avons pu identifier au moins une côte (p. 402) plusieurs fragments du péroné gauche (p. 413 ss.) et pour le moins cinq vertèbres.

Si ces notes et documents pouvaient contribuer à retrouver ou identifier d'autres reliques de la Sainte de Ghistelles, nous nous croirions abondamment récompensé de nos peines et notre travail n'aurait pas été inutile.

V. UNE RECONNAISSANCE DES RELIQUES MOUVEMENTÉE EN 1719.

Nous avons rapporté brièvement (p. 187 s.) à quelle occasion Mgr van Susteren voulut faire la visite des reliques de Ste Godelive, le 7 juillet 1719, et à la suite de quels incidents regrettables il en fut empêché.

Cet épisode est peu connu. Le Bollandiste Du Sollier, qui accompagnait cependant l'évêque dans sa visite [1], a jugé prudent de ne rien en dire dans ses *Acta* de la Sainte. L'incident est cependant suggestif à plus d'un titre. Il met en lumière les éminentes qualités de Mgr van Susteren, son zèle apostolique et infatigable, sa bonté, sa fermeté; et tandis qu'il prouve l'attachement des « bonnes gens » de Ghistelles aux reliques de leur Sainte, il nous révèle leurs mœurs un peu barbares et leurs procédés grossiers.

Il nous a semblé assez intéressant de faire connaître les documents qui nous permettent de suivre l'incident dans ses divers détails.

Le premier juillet 1719, Mgr van Susteren annonça sa visite au doyen Bellinck par la lettre suivante :

Henricus-Josephus Van Susteren, Dei etc.

Aan den Zeer Eerweerden Heer N. Bellinck, Deken der Christenheyt ende Pastor tot Ghistel, saligheyt in den Heere.

Alsoo Wij hebben vastghestelt met de gratie Godts op den 6 deser, feestdagh van de H. Maeghet ende Martelaresse Godeleve, in Ulieden parochiale kercke te celebreeren eene

[1] Voir p. ex. *Acta S. Godelivæ*, p. 96 et 161.

solemneele Misse ter eeren van de gheseyde H. Maeghet ende Martelaresse, ende oock te doen onse canonicke visite, soo ist dat Wij Ulieden door desen bevelen, dese onse intentie aen Ul. parochianen kenbaer te maecken opdat sij hun behoorlijck connen bereyden tot den vollen aflaet die Wij voor hun van den Paus verkreghen hebben als sij op dien dagh ghebiecht ende ghecommuniceert hebbende sullen bidden ter ordinaire eynden van Onse Moeder de H. Kercke : alsoock dat Wij sullen uitreycken het heyligh Sacrament des Vormsel aen die de welcke een briefken sullen hebben van hunnen heer Pastor ofte ander zielbestierder van hunne bequaemheyt ende dispositie om dit Sacrament met vrught te ontfanghen (1).

La missive épiscopale annonçait une « visite canonique », mais sans préciser s'il s'agissait de la visite de l'église ou de celle des reliques. Cette imprécision était-elle l'effet d'un oubli ou plutôt une mesure de prudence de la part de l'évêque qui pressentait peut-être que les paroissiens de Ghistelles ne permettraient pas facilement de toucher aux reliques ? Dans cette dernière hypothèse, ses prévisions ne l'avaient pas trompé. L'opposition des Ghistellois fut telle que l'évêque dut renoncer à ouvrir la châsse.

Voici comment les actes de l'évêché rendent compte des faits qui se passèrent.

Die 6 Julii.

Conformiter ad suprascriptas literas Illustrissimus Dnus adfuit Ghistellis die statuto, ubi pontificaliter sacrum celebravit in honorem Tutelaris Sanctæ Godelevæ, et supplicationi adstitit, ferens Sacram Eucharistiam per integrum supplicationis circuitum. Cum vero postea visitare Reliquias prædictæ Sanctæ intenderet, exortum est tumultuosum aliquod murmur inter populum quodammodo temulentum qui, vana seu potius insana hac imaginatione

(1) Registre des actes de l'évêché, 1 juillet 1719, (f° 55 v°).

incitatus quod præfatæ Virginis et Martyris Reliquiæ vel notabilis aliqua earum pars alio essent transferenda, eo dementiæ venerat ut minis et clamoribus impediret ne cista seu feretrum aperiretur, in tantum quidem ut unus alterve præ reliquis insolentior tracta campana signum ederet quo reliquus populus ad ecclesiam confluerct. Quæ cum Illustrissimus pro sua prudentia perpenderet, misertus super turbam, quæ certe nesciebat quid faceret, modeste ac suaviter a visitatione prædictarum Reliquiarum destitit donec opportuniori tempore, adhibitis necessariis mediis visitationem perficeret, et populum ad debitam obedientiam provocaret.

Cette relation est très charitable, surtout si nous la mettons en regard de celle d'un témoin oculaire que nous publions plus loin et qui décrit par le menu la conduite scandaleuse des gens de Ghistelles et leur insolence envers l'évêque. Mais si Mgr van Susteren « miseratus super turbam » pardonne assez facilement les affronts qu'il a essuyés, il n'était pas homme à abandonner le projet très louable qu'il avait conçu de laisser examiner par le Bollandiste Du Sollier les authentiques renfermées dans la châsse de Sainte Godelive.

Pour éviter le retour d'incidents aussi regrettables, il adressa la lettre suivante à l'autorité civile supérieure pour obtenir l'appui du bras séculier.

A l'Empereur et Roy (¹).

Remontre en tout respect l'Évêque de Bruges que les Peres de la Compagnie de Jésus qui travaillent si utile-

(¹) Nous donnons la supplique d'après l'original conservé aux archives de l'évêché. La copie au registre des actes épiscopaux, est précédée de la note suivante : « Die 30 Augusti. Cum, uti supradictum est folio 56, Ghistellenses minis et terroribus impedivissent quominus Illustrissimus Dominus visitando eorum ecclesiam, etiam Reliquias Sanctæ Godelivæ visitasset, præsentatus est Cæsareæ, suæ Majestati libellus supplex tenoris sequentis. »

ment à Anvers dans la maison professe aux vies de Saints, sous les auspices de Votre Majesté Imperiale et catholique, étant parvenu à la vie de Sainte Godelive martirisee à Gistelles, dans le diocèse du Remontrant, souhaitent d'avoir les actes authentiques servants à l'elevation de la dite Sainte Belgique, et comme on n'a pu decouvrir après toute la diligence possible copie des lettres enfermees dans le reliquaire ou caisse des reliques de la dite Sainte, laquelle repose dans l'eglise paroissiale de Ghistelles, le Remontrant faisant sa visite épiscopale dans cette eglise, le 6 du mois de Juillet passé, a cru etre de son devoir de visiter les susdites reliques en conformité du pontifical et du Concile de Trente, et de prendre copie des lettres y enfermes. Mais quelques particuliers turbulens de la dite place se sont opposés à la visite episcopale de ces reliques avec tant de vehemence, que la Loi ne les a pu arreter, comme il est a voire par acte scabinal ci joint (1). Il est aussi à craindre que l'autorité episcopale ne souffre le meme mepris, si le remontrant se renderoit de nouveau a Ghistelles pour la visite des dites reliques, parce que la mère du jeune Comte de Ghistelles demeurant en la ville de Bruges vient de refuger la clef qu'elle a de l'armoire ou la caisse des dites Reliques est enfermee a Ghistelles. Raison pourquoi le Remontrant prend son recours vers la protection de Votre Majesté Imperiale et Catholique, la suppliant tres humblement de bien vouloir prêter au Remontrant l'assistence de son bras auguste pour la conservation de l'autorité de l'Episcopat en matière de visites des Reliques, et ainsi de bien vouloir ordonner à la mère du jeune Comte de Ghistelles et a tous ceux qu'il appartiendra de laisser le Remontrant faire paisiblement la visite episcopale des Reliques de Sainte Godelive et de lui accorder

(1) Nous n'avons pas retrouvé cet acte scabinal qui est rappelé encore dans la lettre suivante. Il datait du 8 juillet. C'était sans doute une lettre par laquelle le magistrat de Ghistelles s'était empressé de présenter ses excuses à l'évêque, faisant valoir qu'il n'avait pas pu empêcher les troubles et promettant de maintenir énergiquement l'ordre quand l'évêque se représenterait à Ghistelles.

toute aide et assistence tant au regard de la visite de la caisse des dites Reliques que de la copie des lettres y enfermées. Quoi faisant, etc.

Etait signé : HENRI JOSEPH, Eveque de Bruges.

La supplique reçut bon accueil auprès de l'empereur Charles VI, qui enjoignit à la Dame de Ghistelles et à tous les intéressés de laisser faire paisiblement la visite des reliques par l'évêque de Bruges :

Appointement ([1]).

Sa Majesté Imperiale et Catholique ordonne a la Dame de Ghistelles, et à tous ceux qu'il appartiendra de souffrir que le suppliant fasse la visite des reliques de Ste Godelive et prenne inspection et copie des lettres enfermées dans la caisse où les dites reliques reposent, à son intervention et celles des députés du Magistrat du dit lieu, si elle n'a raison au contraire dont advertira Sa Majesté endéans la quinzaine.

Fait à Bruxelles le 30 Aout 1719.

L. + S. *Etait paraphé :* ELIS, V.
Et plus bas : J. A. SNELLINCK.

L'évêque expédia l'ordre royal au doyen de Ghistelles et une lettre du 22 septembre, encore conservée, fait connaître au magistrat la teneur de l'ordre impérial et fixe la visite épiscopale au mercredi suivant, 27 septembre 1719.

Weerde ende Voorsienighe Heeren ([2]).

Alsoo Wij betrauwen dat door den Heer Bellinck Ulieden pastor ende Laudtdeken, ghethoont is gheweest het order

---

([1]) Apposé au haut de la supplique épiscopale.

([2]) Une copie est conservée aux archives de l'église de Ghistelles. Au registre des actes de l'évêché, la lettre est précédée de la note suivante : « Die 22 septembris. Scriptæ fuerunt litteræ, quarum tenor

van Zijne keyserlijcke ende coninckliјcke Majesteyt, ten eynde soo mevrauwe van Ghistel, als alle andere wie het magh aengaen, ons paisibelijck soude laeten onse bisschoppelijcke visite doen van de casse van Reliquien van de H. Godeleve ende laeten maecken copie van de respective brieven die daerin souden worden bevonden om soo veel als in ons is, te verheffen den luyster van die Heylighe ende van Ulieden stede, soo laeten Wij Ulieden weten dat Wij ghoresolveert hebben die visite te doen toecommenden Woensdagh, niet twijfelende ofte Ulieden sullen, conformelijck aen uwe declaratie van den 8 Julij ghepasseert (¹), de misverstandighe ghemeenten soo imbueeren ende verhoyen dat ter in toecommende geene insolentien als voorgaendelijck ghepleeght sijn, meer en sullen voorvallen. Van Ulieden verwachten Wij alle goede gheneghentheyt in dese occasie voor de glorie van onse HH. Patronesse die in alle occasien sullen toonen waerlijck te sijn Ulieden.

Brugghe etc.

Het opschrift was: Aen de weerde ende voorsienighe Heeren Burghemeesters ende Schepenen der Stede ende Graefschepe van Ghistel.

Au jour indiqué Mgr van Susteren put faire la visite des reliques sans qu'aucun incident vînt troubler l'ordre des cérémonies. L'évêque fut même reçu avec de grands honneurs par la bourgeoisie et le magistrat qui désiraient sans doute faire oublier leur inqualifiable conduite passée.

Cela ressort d'un document très intéressant, conservé aux archives de la maison décanale, et que M. le doyen V. Cambier nous a signalé et dont il nous a très obligeamment envoyé une copie.

C'est la relation détaillée de tout ce qui se rapporte à la double visite de Mgr van Susteren. Elle fut écrite, le jour

---

hic sequitur, magistratui oppidi ac comitatus Ghistellensis pro visitandis pacifice reliquiis S. Godelevæ conformiter ad dispositionem regiam supra ad diem trigesimam augusti. »

(¹) Voir la note 2 de la page précédente.

même de l'examen des reliques, par le Rév. M. P. Guillaume Plumyoen, vicaire de Ghistelles.

Le 7 juillet, le courageux ecclésiastique était demeuré aux côtés de son évêque malgré les vociférations et les menaces qui avaient assailli Mgr van Susteren. Le 27 septembre suivant, il fut encore présent à l'ouverture de la châsse et reçut des mains de l'évêque, en récompense sans doute de sa bienveillante et courageuse fidélité, le linge blanc qui avait enveloppé les huit paquets de reliques authentiques de la patronne de Ghistelles.

Une assez grande partie de cette relation se trouve insérée à l'année 1719, sans indication spéciale de provenance, dans le *Jaerboeck van Buyck* publié par M. Alfr. Ronse, dans son article *Éphémérides Brugeoises XVIII[e] siècle* (1). Elle a été publiée intégralement dans *Rond den Heerd*, 4[e] jaar, bl. 349-350.

Seldsaem voorval van den Bisschop van Brugghe tot Ghistel, benevens een relikwie S[t] Godelieve etc.

Hier in licht den witten lijnwaeten douck, in den welcken heeft gelegen geheel het lichaem van de h. maghet ende martelaresse Goddeliva in Ghistel, Patronesse van Ghistel, uitgenoomen het hooft het welke ten tijde van mer Jan van Gistel baenderheer, heeft in silver beslegen geweest, doen Carolus Philipus de Rodoain Bysschop was van Brugge, het selve bevonden heeft beslegen in silver te syn ten jaere een duijst drie honderdt twee en tnegentig (2);

(1) *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 1898, t. XLVIII, p. 285-378. Cette notice provient peut-être des *Annales* de Pierre Ledoulx que M. Ronse indique comme une des sources. La note de M. van Heurne, ajoutée au récit de M. Plumyoen (voir plus bas p. 428) nous apprend que cet artiste peintre, qui avait été en même temps conseiller, échevin et bourgmestre de la ville de Bruges, avait possédé la relation du vicaire.

(2) Voir plus haut, p. 195.

ende de autentique brieven van Carolus Philippus bevestigen het selve ten jaere een duijst zes hondert vierden September ([1]). Ende het selve h. Lichaem heeft naer alle waerschijnelijcheijt in dezen douck gelegen seder het jaer een duijst vijf en tachentig volgens de autenticque brieven der hooghweerdighe heeren Bijsschoppen van Doornick soo Crouy ([2]) als ander, onder welckers diœcese Ghistel alsdan was gelegen. En de leste visiete canoniek van het h. Lichaem heeft gedaen geweest door zijn hooghweerdigheijt Christophorus Bijsschop van Brugge ([3]). Daer nochtans tusschen den volgenden tijdt het hooft van de h. Goddeliva met meeder selver heeft beslegen geweest, gelick het heden nogh is besleghen, door den hoogweerdighen heer Bailiaucour ([4]) bijsschop van Brugge.

Ende is ongevisiteert gebleven tot dat sijn hooghwerdigheijt Henricus Josephus van Susteren, Bijsschop van Brugge, erfachtigh cancelier van Vlaenderen etc. sigh begeven heeft naar Ghistel op den 5^en July 1719 ([5]).

Ende op den 6^en dijto naer loffelick gepredickt hebbende, een geheel ure, den lof van de h. Goddeliva, gesonghen de solemnele hooghmisse, rondtom de stadt gedraghen het alderheijlighste Sacrament des aultaers, naer de Vesperen wederom vercondight de weerdigheijt van het h^e Sacrament des Vormsel, ende het selve aen menigh hondert soo jonck als oudt toegeheijgent, twee aultaeren geconsacreert, welck alles was deurende tot den thien uren 's nachts.

([1]) Les lettres de Mgr de Rodoan sont proprement du 14 septembre 1604. Voir p. 195.

([2]) Voir p. 183.

([3]) Voir p. 185.

([4]) C'est un détail que nous ne connaissions pas d'ailleurs, à moins que l'auteur du rapport n'attribue à Mgr de Baillencourt (1671-1581) ce qui revient en réalité à Mgr Christophori, qui remplaça la châsse argentée du chef de Sainte Godelive par un reliquaire d'argent, en forme de buste de femme, comme nous l'avons établi plus haut, p. 196.

([5]) Le 5 juillet, Mgr van Susteren se rendit de pied au *Putje*, où il but de l'eau miraculeuse. Du Sollier qui accompagnait l'évêque dans cette visite, rapporte ces détails, *ouvr. cit.*, n. 182.

Ende op den 7en Julij sigh wederom, ontrent den 8 uren t' smorgens, begevende in de kercke, tot het doen van sijn canonique vijsite der selve h. Lichaem, heeft de moetwilligheit der stadtsborgerie, soo mans, vrouwen, als kijnderen, door twee valsche hooreblaeserien (die nochtans een luttel tijdt te voren beneffens de wet, in de sacristie, aan sijn Hooghwerdigheijt het opendoen van t' h. Lichaem toegestemt hadden) soo verre ontstecken geweest, dat zij de vijsite aen sijn Doorluchtigheijt niet alleenelijck en hebben geweijgert, maer dat de borgerie tot den openbaeren ackt heeft gedreven van het cloppen der brandclocke, met rasernie menighmael uijtroepende : « Smidt al doot dat paps is ! hoe, die duijvels willen ons h. Lichaem steelen ! » ende menighvuldighe ander schelmachtige, vraeckgierige rasernien ; alles valschelick, daer in tegendeel sijn Hooghwerdigheijt Henricus Josephus hun altijt lievelick en vaderlick was aenspreкende, versouckende te weten de oorsaecke van hunne quaede moetwilligheijt en bethoonende de dwaesheijt van hunne rasernie en valsch achterduncken, mits hij ter herten hadde de eere en de glans van 't h. Lichaem hun patronisse te vercieren ende verbreijden. Ten lesten is den Schaudt van Ghistel ghecommen bij sijn Hooghwerdigheit, staende voor den aultaer van de H. Goddeliva, seggende : « Hooghwerdighsten heer, belieft uijt de kercke te vertrecken, want ik mijn gemeente niet meer can ophouden ». Op het welcke den hoogwerdighsten Bijsschop, beneffens sijnen heer Secretaris Ludovicus Dewaele, met den onderpastor in Ghistel (1) en twee paters Recolletten, sijn uijt de Kercke vertrocken, midts al de ander priesters te voren hun Bijsschop verlaeten hadden (2), beginnende te hooren de toecommende rasernie.

Naerdien sijn Hooghwerdigheijt voorensendende syne paarden en carosse, is vergeselschapt van de vrie sou-

(1) M. Guillaume Plumyoen, auteur du présent rapport.

(2) Parmi ceux-ci se trouvait le Père Du Sollier. On conçoit que le prudent Jésuite ait préféré garder le silence sur ces incidents de nature plutôt délicate.

vreijen, uijt vreese van voorder affronten, te voet uijt stadt vertrocken. Het gemeente naer het vertreck met vreught ontstecken, de camers met buscruijt gelaeden uijtroepende : « den dief die is vertrocken ».

Maer naer dien heeft sijn Hooghwerdigheijt tijn toevlucht genomen tot sijn keyserlicke en catholicke coninckIicke majestheijt Carolus den Sesden (¹), tot het becommen van sijn bijsschoppelick recht ende oopenen der rijve, waer in het h. Lichaem gesloten is. Welcke keijserlicke handt ende recht gejondt sijnde, heeft het selve aan de wet van Ghistel door geslooten-brief kenbaer gemaeckt (²) ende sigh naer Ghistel begeven op den 27^en September 1719 (³) ende daer in carosse ontrent den thien uren aencommende t' smorgens, heeft de stadtsborgerie met de prochielandslieden, volgens hun groote plicht, huunen Eerw^en Bijsschop met alle eere en zegenpralinghe ingehaelt. T' saemen beneffens den deken, priesters en wet getreden sijnde in de kercke, in t' middelkercke opendoende de rijve, heeft aen d' een cant gevonden een ouden versleten autentiquen saeter (⁴) beneffens een rood zieden burseken besluijtende eenige gebeenderen van t' h. Lichaem; (⁵) aan d'ander cant der

---

(¹) Voir la supplique, p. 420.

(²) Voir p. 422.

(³) Voir plus haut, p. 189, le procès-verbal de la visite du 27 septembre 1719, signé le jour même de la cérémonie. Voir un rapport authentiqué de la même visite, signé le 29 septembre suivant, dans Du Sollier, *ouvr. cit.*, p. 81.

(⁴) Il s'agit évidemment de l'acte de translation de 1380, que nous avons publié et reproduit plus haut, p. 72-73. Nous avons dit, p. 187, que ce document ne fut pas replacé dans la châsse lors de la reconnaissance des reliques faite, en 1623, par Denis Christophori, parce qu'il n'est plus jamais mentionné dans les actes de visite, jusqu'en 1870. Le récit du vicaire Plumyoen prouve le contraire. Mgr van Susteren retrouve l'acte en 1719 et l'aura remis dans le reliquaire, mais sans en faire mention. Et les visiteurs subséquents auront imité son exemple, si bien que malgré son état de délabrement, l'acte de 1380 n'aura jamais été séparé des autres lettres authentiques.

(⁵) Cette petite bourse n'est autre que le « neuvième paquet » contenant un certain nombre de petits fragments d'os, que le narrateur a pris par erreur pour des ossements du corps de Sainte Godelive. Voir chap. III.

rijve bevonden twee Bijsschoppelicke autentique saetors ([1]) den eenen behoudende coppie van den versleten met sijn eijgen verseekeringe ([2]) beneffens nogh acht roode ziede bursekens omwent met goudtdraet, in sigh t'saemen besluitende geheel het h. Lichaem van Goddeliva, uijtgenomen het hooft, ende dezen witten douck ([3]) met rooden zieden draet. Naer dat sijn Hooghwerdigheyt Henricus Josephus van Susteren, bijsschop van Brugge, erfachtigh cancelier van Vlaenderen, etc. uijt de rijve gelanght hadde ende om sijnen grooten ouderdom eenen nieuwen ingeleijdt, hebbe dezen douck, uijt den Bijsschoppelicken handt ontfangen hebbende, weijgerlick bewaert en de bewaere, alles ontfangen in de tegenwoordigheijt van den heer pastor en landtdeken, veele heeren Pastores, wet van Ghistel, majestraet van Ostende, meenige persoonen van opsicht als ander ghemeene. Dijt op den 27en 7ber 1719, bij mij was onderteekent.

Guilielmus Joēs Plumyoen, onderpastor in Ghistel.

Au bas du document se trouve la note suivante :

Van onder is aangenaaid eene schroo fijn lijnwaed, en dernevens staat geschreven : Dit stuck van den Doek voornoemt met desen eygenhandigen brief van S. E. Heer G. J. Plumyoen is mij, anno 1800, gegeven door Mr P. le Doulx, seer godvrugtigen jongman en konstschilder.

J. Van Huerne.

A côté de cette note de M. Van Heurne, se trouve, attachée au document, une bande repliée du linge qui avait enveloppé les reliques de Sainte Godelive ([4]).

([1]) Les actes de 1557 et de 1623.

([2]) Le sceau de Mgr de Hauwere, reproduit p. 185.

([3]) Voir la dote de M. J. Van Heurne.

([4]) Une copie de ce même document se trouve dans un grand manuscrit conservé à l'abbaye de Ste-Godelieve à Bruges, et contenant l'histoire de la Sainte. A la suite de l'acte se trouve collé un fragment du linge en question, avec les notes suivantes, inscrites de part et d'autre du fragment d'étoffe.

Hiernevens hebbe ik een stuktje van den doek en syde coordeken

Quant aux causes de cette petite émeute, nous constatons, dans le rapport de l'évêché comme dans la relation du vicaire Plumyoen, que le peuple s'était laissé exciter par l'insinuation que l'évêque enlèverait à Ghistelles le corps de sa patronne ou du moins une notable partie des reliques. On aura peut-être rappelé à cette fin l'exemple de Mgr Christophori. Le chapitre précédent nous a montré que cet évêque avait effectivement allégé la châsse d'un assez grand nombre d'ossements. Tout semble cependant insinuer que ce n'était là qu'un prétexte et que le coup était monté par un ou deux personnages importants que le vicaire Plumyoen connaît mais ne veut pas nommer. Le mécontentement de ceux-ci était-il peut-être dirigé contre l'évêque et motivé par une mesure épiscopale de l'année précédente? Mgr van Susteren avait en effet défendu de tolérer plus longtemps, dans la procession annuelle, les colloques grivois, les danses et les manières grossières par lesquels les bourreaux de S[te] Godelive avaient cherché auparavant à donner du ton à leur rôle de bourreaux (¹). Voici d'ailleurs la lettre épiscopale, adressée au doyen de Ghistelles :

Henricus Josephus van Susteren etc.

Alsoo wij door diversche Godtvreesende persoonen verstaen dat er in de processie, die jaerlijckx op den 7 Julij binnen Gistele wort ghehouden ter eeren van de H. Maghet

---

gevoegt, waer van dese copie mentie maekt, van welcke alle ik present ben gedaen van M[r] P. Le Doulx, kontschilder en historieschryver in Brugghe, zoo dat den originelen brief en meerder deel van den H. Doek en Coordeken bij mij berust.

J. Van Heurne-De Puyenbeke.

Suprascriptum exemplar concordat cum originali de verbo ad verbum mihi infrascripto a Praenobili Domino P. van Heurne de Puyenbeke donato et in archivis ecclesiae Ghistellensis servato, hac 6 aprilis 1805. M. J. Gaillard, Past. Ghist.

(¹) Cette tenue peu digne des bourreaux se retrouve dans la plupart des représentations du martyre de la Sainte.

ende Martelaeresse Godelive, groot scandael ghegheven wort, soo ter oorsaecke van de onbehoorlycke spraecken, als omme de buytenspoorighe gesten ende andere scandaleuse manieren van die dewelcke de beulen der selve Maeghet representeeren ; soo ist dat Wij, willende voldoen aen onse bisschoppelycke plicht ende uytroeyen het quaet saet van onkruyt dat door dierghelycke abuysen in de herten van de waere godtminnende persoonen soude connen gheplant worden, hebben bij provisie gheordonneert, soo wij ordonneeren mits desen dat in de aenstaende processie, dewelcke op den 7n deser dit jaer sal ghehouden worden, de persoonen de gemelde beulen representeerende sullen gaen met alle eerbiedinghe ende zeeghbaerheyt, sonder de processie eenighsints te stooren ende sullen hun onthouden van alle onderlinghe spreucken ende van alle ontmaetighe gesten, veel meer van dansen oft springhen. Ordonneerende voorts aen den heer onsen landtdeken ende pastor van het gheseyde Gistele, kennis te gheven, van dese onse ordonnantie aen alle wie het aengaen magh, ende deselve volghens onse intentie ende wille behoorlyck te doen observeeren tot meerdere glorie van Godt ende van syne Heilighen, reserveerende ons diesaengaende de voordere dispositie, als wij onse bisschoppelycke visite binnen corten tyt met de gratie Gods sullen instellen.

Actum in het paleis episcopael, tot Brugghe, desen 3 july 1718 (1).

HENRICUS JOSEPHUS, Bisschop van Brugge.

Cette mesure a-t-elle rencontré de l'opposition à Ghistelles? Nous l'ignorons. En tout cas, ce ne sont pas les « bourreaux » seuls qui ont provoqué les troubles de 1719. Parmi ceux qui s'opposèrent à l'ouverture de la

(1) L'original de cette lettre est conservé à la maison décanale de Ghistelles. Dans le registre (vol. 48) des actes de l'évêché « 1718, die 8 Junii » elle est précédée de la note suivante :

« Cum scandalosi quidam excessus committerentur in supplicatione quæ singulis annis habetur in loco de Ghistele, 7 Julii, hinc prævie pro iis tollendis datum est decretum sequens ».

châsse se trouvait la dame de Ghistelles, qui dût être forcée par lettre royale de donner la clef du reliquaire. Et les instigateurs de l'émeute, que le vicaire ne veut pas nommer, mais qui avaient, à la sacristie, consenti avec le magistrat à l'ouverture de la châsse, n'étaient peut-être que la dame elle-même ou ses envoyés.

C. CALLEWAERT.

Notre article était imprimé lorsqu'un heureux hasard nous a fait trouver, aux archives de l'évêché, la lettre d'excuses du magistrat de Ghistelles. Elle est intéressante à plus d'un point de vue :

Burghemeesters ende Schepenen der stede ende graefschepe van Ghistel, mitsgaeders hooftman ende pointers der prochie van Ghistel, alle de gone die dese presente lettren sullen sien ofte hooren lesen salut, doen te weten dat wij hebben ghedeputeert (soo wij deputeeren bij desen) dheer Charles Eduardus Pulinx onsen greffier, om over ende uit onsen naem te gaen ende voyageren naer de stadt van Brugghe, ende aldaer met oodtmoedighe supplicatie trachten te becommen audientie bij den doorluchtighsten ende hooghweerdighsten heer den heere Bisschop van Brugghe, eeuwighen ende erfachtighen Cancellier van Vlaenderen &^a. ende de selve sijne doorluchtighe Hoogweerdigheidt bedancken over de eere aen ons ende onse ghemeenten ghedaen van op den sesden deser, sijnde den feestdagh van de heylighe maghet ende martelaresse Godeleva patroneesse van Ghistel, in onse parochiale kercke te celebreren een solemnele episcopale hooftmisse, daeronder ghepredickt een zeer loffelijck ende weerdigh sermoen ende daerteynden inde ghewoonelycke processie ghedraghen het alderhoogweerdighste heyligh Sacrament des altaers, alsmede snaemiddags ghedistribuert het heyligh sacrament des Vroomsel, mitsgaeders onvermoyelyck ghewydt den hooghen altaer ende den altaer vande voorseyde heylighe Godeleva inde voorseyde parochiale kercke, ende eensweeghs oodtmoedelyck te vraghen escuse van het disres-

pect by diversche ghemeenten ghecommitteert, uit causen sijn doorluchtighe Hooghweerdigheydt, naer het voltrecken van alle de voorschreven episcopale solemniteyten ende godtsdiensten, versochte te openen de casse ofte rijve waerin berusten de ghebeenderen vande voorseyde heylighe Godeleva, om naer visitatie tot meerder corroboratie vande devotie ende verheffijnghe van deselve Heylighe te laeten drucken in de nieuwe legende vande Heylighe waertoe syne doorluchtighe Hooghweerdigheydt tot deselve openijnghe versochte onse presentie benevens de gone vande vrauw douarière Gravinne vande selve stadt, niet twijffelende ofte syne doorluchtighe Hooghweerdigheydt heeft in hetselve versoeck van ons syn volle appaysement ghehadt, terwijlent wij bereedt waeren daeraen met alle eerbiedijnghe te volcommen, ten waere diversche turbelente ghemeenten daerjeghens hadden gherebelleert, ontwijffelyck door inductie van eenighe moetwillighe persoonen die de selve onverstandighe ghemeenten, tot doen de inde cente ende disrespectueuse beletselen, hebben opghehitst, soo verre dat het aen ons onmogelijck was daerin eenigh ordre te stellen, 't zy door middel van justitie ofte andersints; eyndelijnghe te declareren incas sijne doorluchtighe Hoogweerdigheydt sich belieft te gheweerdighen de voorseyde Relicquien te commen visiteren, dat wy de misverstandighe ghemeenten daertoe zullen inbueren ende verhoyen datter intoecommende gheen dusdanighe insolentien meer zullen voorvallen ende altydt met alle oodtmoedigh respect, als waeraechtighe kinderen van onse moeder de heylighe Roomsche Catholycke Kercke, trachten te voldoen aen d'ordonnantiën van syne doorluchtighe Hoogweerdigheydt, onder wiens vaderlycke protectie wij ons met alle eerbiedijnghe syn stellende. In kennisse der waerheyt hebben wij, Burghemeesters ende Schepenen voornoemt, hierop ghedaen drucken den contrezegel van saecken der voorseyde stede ende graefschepe ende teeckenen bij een van onse Burghemeesters loco greffier.

Actum den achsten July seventhien hondert neghenthien. Toorconde.

L. + S. (*Get.*) J. Terry, burgmeester van schepenen.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

P. 69, l. 19, au lieu de : *29 septembre* lisez : *27 septembre* (Voir p. 188 s.).

P. 69, l. 21, au lieu de : *Vasoris* lisez : *De Hauwere* (Voir p. 182, note).

P. 78. L'archidiacre Walterus est mentionné encore dans des actes de 1088 en faveur de Lille, et de 1090 en faveur de Lille et Falempin (Miræus-Foppens, III, 664 et I, 362).

P. 83, l. 14, au lieu de : *En 1100*, lisez : *En 1101.*

Dodinus était d'ailleurs déjà doyen de Saint-Donatien en 1091 : Charte de Balderic en faveur de Notre-Dame à Bruges (Miræus-Foppens, II, 957).

P. 90, l. 9, au lieu de : MCLXXXIII lisez : MCLXXXIV.

P. 186, note 1, et 199, l. 9, au lieu de : *1543*, lisez : *1643*.

P. 190, l. 8, au lieu de : *Bavone*, lisez : *Barone.*

P. 190, l. 10. Les mots *Affaytadi Baron d'Hilst* doivent être considérés comme une signature.

P. 188, note 2 et p. 199, nous avons dit que la reconnaissance du « sang » avait été faite par Mgr Van Susteren, le *29 août* 1719. Telle est bien la date de l'acte épiscopal. Du Sollier au contraire affirme (p. 118) qu'elle aurait eu lieu en sa présence, le *7 juillet* 1719, c'est-à-dire le jour même où l'évêque n'avait pu visiter les reliques de Ghistelles. Le *Registerbouck* de l'abbaye de Bruges contient à ce sujet des renseignements intéressants d'où il résulte que la châsse a été ouverte et son contenu examiné par Du Sollier le 8 juillet 1719 et qu'elle a été refermée le *30 août*, après qu'on y eût placé les lettres signées le *29 août*.

Voici ces extraits du *Registerbouck*, f° 25, art. 85, 86, 87.

Art. 85. Op den 6 decembre 1718, is syn Hoogweerdigheit Josephus Henricus Van Susteren commen visiteren

de Reliquien van Ste Godelieve, synde verghezelschapt met den Eerw. Heere Mynheere Van Vijfve, president van het Seminarie, sijnde onsen biechtvader, alsook Mynheere Walle synen secretaris, ende Mynheere Van der Vliet, synen capelaen, synde syn Hoogweerdigheid seer qualijck tevreden dat wij de casse van de Reliquien hadden open ghebroocken, ons seggende dat wij souden oorsaeke sijn van cleynder achtbaerheyt ende estime van de Reliquien, dienende dit voor memorie dat sulckx noyt meer en mach gheschieden.

Art. 86. Op den 8 julij 1719 heeft sijn Hooghweerdigheijt voor den tweeden keer hem ghetransporteert in onse kercke om andermael te visiteren de Reliquien van Ste Godelieve, vergheselschapt synde met syn secretaris ende capelaen hierboven voorseijt, alsoock eenen pater Jesuijet, den welcken expres van Mechele was ghecommen om hem raeckende de Reliquien van Ste Godelieve alles wel te informeren ende te versekeren. Ende naerdat hy alles wel hadde oversien ende opgheteeckent tot al de sencksels toe, alsdan heeft syn Hoogweerdigheijt alle de religieusen, een voor een, het H. Bloet laeten seghenen, houdende 't selve bloodt in syn hand. Hiernaer heeft sijn Hoogw. afgedaen syn cruijs ende rijnck ende heeft hetselve getouscert aen de Reliquien, alsoock sijn paternoster. Wy religieusen dit siende hebben oock alle onse roosehoijkens ghegeven om aen het H. Bloet van Ste Godelieve aen te raecken, ghevende syn Hoogweerdigheijt uijt den schadt van de H. Kercke twijntigh daeghen aflaet soo dijckwils als men 't selve soude commen uyt te lesen.

Art. 87. Op den 30 augusti 1719, heeft sijn Hooghw. de casse van het H. Bloet van Ste Godelieve commen toe seghelen, synde alleenelyck vergheselschapt met synen capelaen Mr Van der Vliet; want de casse hadde alle desen tydt open ghestaen, te weten van den 6 decembre 1718 tot den 30 augusti 1719.

C. C.

IN MEMORIAM

M. Arthur Merghelynck.

Les études historiques concernant la Flandre Occidentale ont pris un essor considérable depuis quelques années et du sein de la Société d'Émulation sont sortis un grand nombre d'écrivains qui ont levé plus d'un coin du voile de notre passé. S'il y en a qui ont traité l'histoire politique et religieuse générale de notre province, d'autres ont étudié ses institutions et ses rouages administratifs, ses hommes célèbres et ses anciennes familles.

Parmi ces derniers il faut citer en première ligne Monsieur Arthur Merghelynck, membre de notre Société depuis l'année 1872, membre titulaire du Comité flamand de France, membre de la Société historique et littéraire d'Ypres, qui s'est fait un renom par ses études généalogiques et qui, à cause de ses connaissances approfondies, a été appelé à faire partie du Conseil Héraldique de Belgique.

Il appartenait à une famille noble de notre Flandre. Son père, Léopold-François-Emmanuel Merghelynck, écuyer, né le 24 décembre 1819, décédé le 21 octobre 1866, était échevin de la ville d'Ypres. Il avait épousé, le 7 novembre 1842, Élise-Charlotte-Henriette-Ghislaine Carton, née le 7 mars 1820 et décédée le 31 octobre 1871, fille d'Henri-François-Xavier Carton, écuyer, ancien bourgmestre de la ville d'Ypres.

Arthur Merghelynck, écuyer, naquit à Ypres le 9 mars 1853.

Dès son jeune âge, ses goûts et ses aptitudes le portèrent vers l'histoire de notre pays, surtout celle de sa ville natale, le berceau de sa famille. Cette vocation allait s'affirmer bientôt fort nettement par des travaux d'une nature spéciale : M. Merghelynck mit toute son application à scruter les origines des familles qui illustrèrent le patriciat et la magistrature flamande. Un de ses premiers livres d'étude et son préféré, pendant bien des années, fut la « *Recherche des antiquitez et noblesse de Flandre* » par d'Espinoy.

En 1871 il fit la connaissance de M. Jules Cordonnier, bibliophile, à l'école duquel il eut l'occasion de développer ses connaissances et qui l'encouragea dans ses études généalogiques.

Bientôt l'étude des livres ne suffit plus à l'esprit scrutateur de Merghelynck, et il apprit à déchiffrer les vieux grimoires afin d'exhumer les trésors enfouis dans nos archives. La plupart des généalogies étaient incomplètes et fautives ; la vanité personnelle des familles y avait joué un rôle prépondérant ; cette vanité avait même été favorisée par la complicité de peu scrupuleux et trop complaisants Rois et Hérauts d'armes.

Tout ramener à la vérité n'était pas chose aisée, mais la multitude innombrable de documents conservés dans nos dépôts et provenant des institutions d'antan, sont une mine précieuse dans laquelle on peut puiser à pleines mains. Les registres de dénombrements et de reliefs de fiefs de nos cours féodales, les actes passés devant les anciens magistrats, les contrats de mariage, les testaments, les états de biens et les comptes de tutelle, déposés dans les chambres des orphelins des villes et des châtellenies, contiennent l'histoire de toutes les familles flamandes : ils font revivre leurs membres, établissent leur état-civil, relèvent leurs professions, leurs occupations, la nature de leurs fiefs, de leurs biens immobiliers et mobiliers, montrent leur situation de fortune.

Monsieur Arthur Merghelynck s'adonna avec une ardeur à nulle autre pareille au dépouillement d'un nombre considérable de documents, concernant surtout le Veurnambacht et l'Yperambacht, deux parties des plus intéressantes de notre Flandre. Il fut bientôt remarqué par les autorités communales. Le 27 juin 1888, il fut nommé archiviste de la ville de Furnes, poste qu'il conserva jusqu'au 24 juillet 1897 ; et le 3 décembre 1892, il succéda à M. Diegerick, conservateur des archives de la ville d'Ypres, où il travailla pendant la majeure partie de sa vie.

Les principaux travaux, exécutés dans ces deux dépôts, sont renseignés dans le Vade-Mecum ou indicateur nobiliaire et patricien sur lequel nous aurons l'occasion de revenir tout à l'heure.

L'un des ouvrages les plus intéressants, publié par M. Arthur Merghelynck et qui a été établi sur titres, est son *Recueil de généalogies inédites de Flandre,* dressées sur documents authentiques d'après d'anciens manuscrits (Bruges, Edw. Gailliard, 1877, 2 vol. in-8°, 606 p., 10 pl). Il concerne surtout les familles de Furnes et d'Ypres.

Ayant séjourné pendant quelque temps à Bruges, il livra à l'impres-

sion ses *Épitaphes nobles et patriciennes des églises de St-André, St-Michel, Oostcamp, Beernem et St-Georges près de Bruges, recueillies sur les lieux et dans les manuscrits* (Bruges, Edw. Gailliard, 1878, in-12, 128 p.).

Les documents qu'il avait réunis lui donnèrent l'occasion de faire connaître la *Généalogie de la noble famille Tax, dressée sur titres avec analyse concernant les familles Van Parys, Franco y Feò et Hartop* (Bruges, Edw. Gailliard, 1882, in-8°, 39 p. 1 pl.).

M. Arthur Merghelynck a travaillé avec MM. Amédée vander Stichele de Maubus, écuyer, et Amédée le Boucq de Ternas, chevalier, tous deux héraldistes connus. Il publia avec ce dernier, en 1882, la « *Généalogie de la famille de Maulde de la Tourelle* » (Douai, Dechristé, 1882, pp. IX-24). Cet ouvrage suscita des récriminations, de la part de la famille, qui se prétendait lesée et donna lieu à la « *Réponse à la note relative à la généalogie de Maulde de la Tourelle* » publiée par MM. le chevalier A. LE BOUCQ DE TERNAS et A. MERGHELYNCK (Bruges, Edw. Gailliard, 1884, in-12, pp. 55).

Dans tous ces travaux, on trouve une critique saine et une épuration des légendes qui entouraient l'origine de certaines familles.

Lorsque la ville d'Ypres voulut célébrer l'anniversaire de sa délivrance d'Ypres, attribuée à la Vierge de Tuine, il fut l'âme du comité des fêtes. Tout le monde connait son ouvrage : « *1383-1883. Ville d'Ypres. Souvenir des fêtes jubilaires données à l'occasion du cinquième centenaire de la délivrance d'Ypres, attribuée à l'intercession de Notre Dame de Tuine. Aperçu historique, description sommaire du cortège historique et religieux, des fêtes civiles, etc.* Ypres, Van der Ghinste-Fossé, 1883, pet. in-8, 32 p. (Voir *Bien public*, août 1883).

Les connaissances historiques de M. Merghelynck furent un appoint considérable pour le comité des fêtes; c'est lui qui fournit le canevas du cortège historique et l'idée du char dessiné par M. Böhm.

Quelques années plus tard il publia la *Relation de la prise de Furnes par les Français*, par VANDER MEULEN. Imprimerie nationale de France, 1894, traduit en français. (Publ. de *l'Hist. de la Revue française*).

Nous devons insister particulièrement sur l'ouvrage capital de M. Arthur Merghelynck, son « *Cabinet des titres de généalogies et d'histoire de la West-Flandre et des régions limitrophes. Vade-Mecum pratique et utile des connaissances historiques et indicateur nobiliaire et patricien de ces contrées* » (Tournai, Vasseur-Delmée, 1896-1897, gr. in-8, 1 vol. pp. 364). Ce volume suffit à lui seul pour établir la

réputation de son auteur. Le VADE-MECUM contient le résultat du dépouillement méthodique des archives communales de Furnes et d'Ypres, d'une partie de celles de l'État à Bruges, de celles du Royaume à Bruxelles, de celles du Département du Nord à Lille, sans compter les nombreux manuscrits et imprimés de la Bibliothèque communale à Ypres et de la Bibliothèque Royale à Bruxelles.

Cet ouvrage contient un état des maisons chevaleresques et des familles nobles ou annoblies, patriciennes, scabinales et de grande bourgeoisie, qui ont eu des représentants à Ypres et dans les contrées adjacentes, du XVIIe au XIXe siècles ; de nombreux renseignements tirés des archives de la Flandre Occidentale concernant les magistrats et les offices; les listes des familles dont il existe des états de biens, des contrats de mariage et des testaments ; la nomenclature des comptes, œuvres de loi, protocoles de notaires, registres de droit d'écart et d'issue, d'où l'auteur a tiré les indications les plus diverses pour l'histoire civile et religieuse, l'administration, la justice, l'art, l'industrie, le commerce, etc.

Le VADE-MECUM constitue la table analytique de la bibliothèque et du cabinet de titres, réunis par M. Arthur Merghelynck, comprenant plus de 555 manuscrits composés au moyen des documents reposant dans les archives : labeur colossal pour une vie d'homme et dans lequel il se fit aider de 1882 à 1896 par MM. Hosdey, attaché à la section des manuscrits de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles, Em. de Saegher, archiviste de la ville d'Ypres, et Eug. Sanders, attaché aux archives de l'État à Bruges, auxquels il faut ici rendre hommage.

M. Arthur Merghelynck fut nommé membre suppléant du Conseil Héraldique par arrêté royal donné à Bruxelles le 11 décembre 1887, en remplacement du comte Thierry de Limburg-Stirum.

Il devint membre effectif du dit Conseil, par arrêté royal donné à Bruxelles le 3 mars 1892, en remplacement du chevalier de Bosschaert.

M. Arthur Merghelynck n'était pas seulement un généalogiste, il était un amateur d'art et un archéologue distingué.

Dans le premier domaine il avait trouvé sur ses pas M. Désiré Cordonnier, dans le second il eut la chance de rencontrer M. Désiré Böhm, artiste-peintre, qui mourut en 1891 ; — Auguste Böhm, son oncle, peintre, élève de Coigny, directeur de l'Académie de dessin à Ypres — ainsi que M. François Böhm, peintre, élève de Kinson : une vraie famille d'artistes.

Sous cette direction éclairée il se forma le goût et acquit en quelques années une collection importante d'anciens meubles, de tableaux, de porcelaines et de bibelots de prix.

Il fallait un cadre à ces objets.

C'est à la suite d'un voyage, fait avec l'un de ces connaisseurs distingués, que fut acquis le château de Beauvoorde, comme M. Arthur Merghelynck le raconte :

« C'était en 1874, par une magnifique journée de septembre, que, désireux de visiter les jolies communes du Veurnambacht, nous partîmes d'Ypres de bon matin, en compagnie de notre fidèle ami feu Monsieur Désiré Böhm, installés dans une modeste mais pratique carriole. Nous visitâmes successivement Elverdinghe, Woesten, Oostvleteren, Hooghstaede, Ghyverinchove, Isenberghe et vers le milieu de la journée, nous débouchâmes à un endroit, d'où nous découvrîmes dans le lointain trois tours. Ayant interrogé notre automédon, il nous répondit que nous étions à quelques pas de Wulveringhem et Vinchem, deux villages contigus... D'abord nous visitâmes l'église de Wulveringhem, avec son mur romain et les curiosités qu'elle renferme et à notre dextre de ce curieux édifice notre attention se porta sur une construction ornée d'une svelte tourelle, assise au milieu d'un large fossé et se trouvant à quelques pas du cimetière. Nous étions devant le château de Beauvoorde, un joli « praetorium », comme Sanderus a fait graver tant de spécimens dans la « Flandria illustrata », mais dont si peu en réalité sont restés debout ».

Ce site charma M. Arthur Merghelynck, et l'achat du château de Beauvoorde, aussitôt résolu fut conclu devant le notaire A. Cornille à Wulveringhem, le 28 octobre 1875.

Cette demeure, habitée au commencement du XIVe siècle par la famille de Valuwe, paraît avoir été construite primitivement par les seigneurs de Wulveringhem. Jehan de Valuwe obtint l'érection de ce bien en fief, le 3 juin 1408. Il passa plus tard par alliance aux lignages de Crucemeet, de Craene, de Bampoele, van Rye et de Hertoghe pour arriver entre les mains d'Antoine de Bryarde et de ses descendants. Le château actuel, élevé entre les années 1591 et 1617, après les troubles religieux du XVIe siècle, semble être l'œuvre de Sylvain Boulleyn, ingénieur des archiducs Albert et Isabelle.

Ce petit joyau architectural fut restauré consciencieusement par M. Arthur Merghelynck. Sur ses données, M. Heynincx, architecte à Ypres et J. Vinck, architecte à Furnes, remirent les bâtiments dans leur état primitif. M. Böhm présida à l'arrangement intérieur et M. Ed. Pynaert, architecte à Gand, fit les plans du parc.

On y trouve reconstitué avec le plus minutieux souci de l'archéologie la porte d'entrée, la cour d'honneur, la grande salle, la chambre à

coucher du seigneur, celle de la dame, la boutellerie, etc. « Cet ensemble, comme le disait si bien M. Medard Verkest dans la publication périodique « *De Vlaamsche School* », année 1896, pp. 7-10, est digne d'être vu, non seulement par l'artiste et l'archéologue, tous deux épris des reliques du passé, mais encore par celui qui n'a pas la moindre notion d'un intérieur du XVIIe siècle. Il peut se faire ici une idée complète de ce qui constituait le « *Home* » des ancêtres, au bon vieux temps ».

M. Arthur Merghelynck consacra à son œuvre un livre plein d'intérêt: « *Une page d'histoire de la Féodalité au Pays de Furnes. Le fief manoir dit le château de Beauvoorde à Wulveringhem* » 1898-1900 (Bruges, Houdmont, 1900-1901, 2 vol., pp.).

Il avait payé un tribut à l'histoire architecturale de notre Flandre au XVIe et au XVIIe siècle; l'occasion se présenta bientôt pour lui de donner un exemple du respect qu'on doit aux demeures ancestrales, en rachetant à Ypres un magnifique immeuble conçu dans le style du plus pur Louis XV et Louis XVI.

L'ancien Hôtel Merghelynck, situé au coin des rues Marché aux vieux habits et de Lille, à Ypres, était en parfait état tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; mais le vandalisme du moment et le manque de goût du propriétaire étaient sur le point d'en amener la disparition : il était condamné à être transformé et changé en magasin. Heureusement il fut racheté par M. Arthur Merghelynck en 1892. Cette belle construction avait été élevée en 1774, sur les plans de l'architecte Lillois Gombert, élève de Pierre de Vigny, architecte du roi Louis XV, pour François-Ignace-Joseph Merghelynck, écuyer, seigneur de Ter Camere, conseiller et trésorier héréditaire de la ville d'Ypres, hautbailli des ville et comté de Messines et sa femme Amélie-Anne-Louise Strabant.

En un tour de main toutes choses furent remises en place et l'hôtel, qui ne comprenait pas moins de sept salles luxueusement lambrissées, fut meublé et rempli d'objets d'art et de curiosité de toute nature, que le nouveau propriétaire plaça et rangea de façon à donner l'illusion d'une maison habitée, et non en salles froides comme on concevait les musées à cette époque. C'est un ensemble unique, qui fut bientôt connu sous le nom de petit Versailles Belge et où affluèrent des milliers de visiteurs qui purent s'initier d'une façon pratique à l'ameublement du XVIIIe siècle.

Grâce aux comptes de la construction et de la décoration de cet hôtel, découverts dans les archives de la famille, M. Arthur Mer-

ghelynck, a pu écrire une notice très étudiée et très appréciée sur l'*Hôtel Merghelynck à Ypres. Flandre occidentale. Belgique.* 1774-1776, publiée en 1895, gr. in-4°, p. 21, contenant 30 planches par H. Heylbrouck.

C'eut été bien dommage que le prix de ce labeur d'un quart de siècle, que tous les sacrifices faits pour réaliser ce double rêve archéologique eussent été perdus, que ce château du XVe siècle, remis dans son état ancien avec le plus sévère souci de la vérité historique, que cet hôtel restauré et remeublé en souvenir de ses ancêtres, que ce cabinet généalogique, résultat de ses investigations patientes, que toutes ces richesses, dis-je, eussent été dispersées aux quatre vents, comme c'est bien souvent le cas.

M. Arthur Merghelynck a voulu en assurer la conservation. Par son testament, daté du 2 février 1905, il légua :

1° La nue propriété de l'hôtel musée Merghelynck, avec tout ce que ledit musée contenait : meubles, objets d'art et collections, à l'Académie Royale de Belgique ;

2° Son cabinet historique et généalogique, à la Bibliothèque Royale à Bruxelles ;

3° Le château de Beauvoorde, avec tout ce qui s'y trouverait à son décès, à l'Académie Flamande.

Ses occupations scientifiques ne l'empêchèrent pas de prendre part à la vie administrative. Il fut nommé bourgmestre de Wulveringhem par arrêté royal du 7 février 1885 ; son mandat expira le 31 décembre 1908. C'était dans cette commune qu'il avait établi sa résidence préférée ; il y épousa le 19 juin 1895, au château de Beauvoorde, Julie Philips, dite Flyps, et y mourut le 14 juillet 1908.

Les honneurs ne lui manquèrent pas.

Il avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold, par arrêté royal du 3 Novembre 1902 et décoré de la médaille civique en 1904 et de la médaille commémorative en 1905.

Il était chevalier du Christ de Portugal depuis le 24 septembre 1892.

Il avait été créé chevalier de l'ordre de St-Jacques à Lisbonne le 13 octobre 1893 et le gouvernement Français lui avait donné les Palmes académiques, le 30 août 1894.

B^{on} ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

COMPTES RENDUS

—

Dr L. Van der Essen. *Étude critique et littéraire sur les Vitæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et d'archéologie, fasc. 17.) Louvain, Bureau du recueil; Paris, Fontemoing, 1907, in-8, xx-447 p. Fr. 7,50.

Dat de naieve soms dichterlijke heiligenlevens der middeleeuwen over het algemeen veel legenden bevatten, is ons zoo dikwijls voor oogen gehouden geweest, dat wij ze maar al te veel van geschiedkundige waarde ontbloot hebben geacht en van kant gewezen. Te goeder ure dus komt Dr V. d. E. ons herinneren hoe die *Vitæ* veel kunnen bijdragen tot de kennis der middeleeuwsche beschaving, hoe zij ook een trouwe afbeelding bieden kunnen, zoo niet altijd van den heilige en diens tijdstip, dan ten minste van den tijd waarin ze ontstaan en het midden waaruit ze gesproten zijn.

Maar om die middeleeuwsche oorkonden van heel bijzonderen aard te doen gelden is een ongemeene ervarendheid van noode. Bij die bronnen immers, meer dan gelijk bij welke andere, hoeven de regelen eener strenge kritiek toegepast te worden: tekstkritiek, kritiek van oorsprong en oorspronkelijkheid vooral. Die moeilijke behandeling zal ook wel bijgebracht hebben om de heiligenlevens wat te veel op zij te schuiven. Gelukkig voor gewone geschiedschrijvers wordt het lastig voorbereidend werk soms door anderen aangevat, zooals het hier ook het geval is. Dankbaar ontvangen we dan het werk van Dr V. d. E., het proefstuk, waarmede hij — zeggen wij het maar dadelijk — een voortreffelijke plaats inneemt onder de geschiedkundigen.

Dit werk bevat geen synthesis, geen of weinig algemeene besluiten nopens de levens der heiligen uit het Merovingerstijdvak; deze belooft ons de schrijver in een tweede deel, dat zeker heel belangrijk zal zijn, maar ons inziens, het nut niet zal opleveren van dit zijn eerste deel. Ontledend gaat hij hier te werke: ieder heilige, iedere *vita* of ten minste elke groep van heiligenlevens wordt afzonderlijk besproken, zoodat schrijver niet ééne studie, maar om zeggens een zestigtal artikelen of korte monographiën vervaardigd heeft. Eenheid nogthans ontbreekt daarom niet, zelf buiten de eenheid van tijd en plaats in den titel aangewezen: meestal die heiligenlevens immers zijn niet vreemd aan elkander, zoodat niet zelden de eene verhandeling van den schrijver de andere toelicht. Hoe de besproken *vitæ* ten ander onderling samenhangen heeft hij voorgesteld in een algemeenen tafel, in aanhang gegeven.

Zeker zouden nog verdere betrekkingen kunnen opgezocht en vergelijkingen zonder einde gemaakt, moest schrijver de grenzen te buiten gaan, die hij aan zijn werk gesteld heeft; maar met reden beperkt hij zich bij het tijdstip der Merovingers (VI-VIII[e] eeuw) en blijft binnen de palen van onze oude bisdommen: Luik, Kamerijk-Atrecht, Doornijk, Terenburg en Utrecht. Volgens die bisdommen heeft hij ook zijn werk in vijf hoofdstukken ingedeeld. Luik (bl. 1-204) en Kamerijk (bl. 205-311) hebben het grootste aandeel, voor Utrecht wordt de H. Willebrordus alleen behandeld. Voor Doornijk en Terenburg, die ons nader aangaan, stippen wij de volgende heiligen aan: Eligius, Amandus, Bavo, Landoald, Livinus, Momelinus, Gerulphus, Basinus, Audomarus, Bertinus en Winnoc; Judocus, Vulmarus, Silvinus, Lungle en Lunglianus, Bertha, Bertulphus en Erkembodon. Zoo men ziet wordt onze « Tillo de Saks » hier weggelaten; de schrijver laat ons in zijn voorwoord (bl. XII) kennen waarom: de H. Hilonius, evenals de H. Eucherius, alhoewel ze hier verbleven, hooren, volgens zijne meening, feitelijk tot de geschiedenis van andere landen. Daar hebben we geen vrede mede: Iseghem's patroon schijnt ons — voor onze geschiedenis — meer aanmerkenswaardig dan Lungle en Lunglianus en andere boven vermeld. Acharius, bisschop van Doornijk, mocht ook wel een plaatsken gegund worden! Hebben de middeleeuwsche schrijvers hem misschien met geen *vita* vereerd? Dan hadden we 't gaarn vernomen.

Zeggen nu wat er in die menigvuldige verhandelingen besloten ligt is ons onmogelijk; we duiden hier alleenlijk de gevolgde methode aan. Van elke heilige geeft D[r] V. d. E. eerst eene korte levensbeschrijving —

zooveel mogelijk de gekende en door geloofbare bronnen vastgestelde feiten, soms nogthans kan hij niets dan de legende weêrgeven —. Daarop volgt eene studie nopens de middeleeuwsche litteratuur aan den heilige gewijd, waarin belangrijke vragen besproken worden: Welke was de eerste *vita*? Wanneer, waar en hoe is zij ontstaan? Welke bronnen namelijk heeft ze geraadpleegd — de oplossing van die vraag doet niet zelden de geringheid uitschijnen der rechtstreeksche geschiedkundige waarde. Verder worden ook nagevorscht de latere uitbreidingen en bewerkingen van den eersten tekst en zijnen invloed op de volgende hagiographische voortbrengsels. Evenmin kunnen we hier een oordeel strijken nopens de besluiten die de schrijver vastgesteld en de gissingen welke hij gewaagd heeft; om daartoe bevoegd te zijn zou men wel zijn werk mogen hernemen. Maar zeggen durven we toch, dat er weinig zal afgebroken worden van 't geen hij opbouwde, en dat in alle geval, wie dergelijke studie ondernemen wil, van zijn werk zal moeten rekening houden.

Zeker is al wat Dr V. d. E. ons geeft niet even nieuw, noch de vrucht van éigen tekststudie. Nopens de legenden uit het gentsche St Bavo's klooster — om een voorbeeld te geven — had hij een merkwaardige studie van Holder-Egger (*Zu den heiligen Geschichte des Genter Sint-Bavokloster*) ter hand; maar dat hij diens besluiten niet blindelings aanvaardt, toonen de gegronde opmerkingen die hij zelf inlascht, om Holder-Egger's gezegden te staven of te verwerpen. Op andere plaatsen, namelijk voor Gerulphus (bl. 385-387) en Basinus (bl. 388-394) zijn zijne verhandelingen waarlijk werken van eerster hand.

In elk geval heeft hij, om zijne studiën zoo volledig toe te lichten, menigvuldige opzoekingen moeten doen; wij ten andere, die hem aan 't werk gezien hebben, wij weten wat moeite het hem gekost heeft, met welken moed en volharding hij zijne taak volbracht heeft en brengen hem hier gaarn onze hulde. Het was ons een waar genoegen te bestatigen met welke kennis en welke vrucht Dr V. d. E. de lessen van den meester heeft ten nutte gebracht.

Onze lezers bevelen wij zijn boek ten zeerste: niet dan alleen zal het te pas komen, wanneer ze inlichtingen begeeren nopens een onzer heiligen uit het behandelde tijdvak, maar ook in alle dergelijke gevallen; beter dan in gelijk welk boek van geschiedkundige methode, zullen ze er in kunnen leeren hoe de regels der gezonde kritiek dienen toegepast.

R. De Schepper.

Rudolf Häpke. *Brügges Entwicklung zum mittelalterlichen Weltmarkt.* Berlin. 1908. 8°, XXIV-296 bladz. met een plan van het Swingebied in de XVI[e] eeuw.

Reeds vroeger (z. AnÉm. 1908, bl. 92) hebben wij gewezen op wat in de laatste jaren in Duitschland werd voortgebracht op het gebied der handelsgeschiedenis en op het belang daarvan vóór de geschiedenis van Vlaanderen. Dit is vooral te danken aan het *Hansische Geschichtsverein*, dat tot doel had de geschiedenis op te maken van de Duitsche Hanse, met andere woorden de geschiedenis van Duitschland's handel met betrekking tot het buitenland. Vele studiën zijn door toedoen van deze vereeniging verschenen, 't zij in afzonderlijke werken, 't zij in haar tijdschrift : *Hansische Geschichtsblätter*, dat sedert 1871 bestaat en te Leipzig uitgegeven wordt. Haar voornaamste werk echter bestaat in het uitgeven van bronnen betrekkelijk de Hansegeschiedenis. Nu de middeleeuwsche-bronnenuitgave bijna is afgewerkt en deze der nieuwe tijden ook eerlang zal voltooid zijn, heeft de vereeniging besloten haren werkkring te verruimen en een nieuwe onderneming op touw te zetten. Onder het bestuur van den Berlijnschen Hoogleeraar Dietrich Schäfer, geeft ze een reeks *Abhandlungen zur Verkehrs- und Seegeschichte* in 't licht ; dit zijn geschiedkundige studiën over alles wat den handel te lande en op zee aanbelangt, ditmaal niet van Duitschland alleen, maar ook van andere landen.

Het boek, dat we hier bespreken, is het eerste deel van de reeks. Het handelt over de handelsgeschiedenis van Brugge tot het begin der XIV[de] eeuw. Omstreeks dit tijdstip was de handel van Brugge geheel tot stand gekomen en voor goed gevestigd en was deze stad tot wereldmarkt bedegen. Hoe Brugge zich tot daar ontwikkelde, ziedaar het onderwerp van het boek, dat heel natuurlijk uit drie deelen bestaat : het uitgangspunt der ontwikkeling : Brugge in den vroegsten tijd ; het ontwikkelingstijdperk : de wording en de uitbreiding van den handel ; het eindpunt der ontwikkeling : de inrichting van Brugge rond 1300.

Niets bewijst het bestaan van Brugge vóór den Karolingertijd. Naar aanleiding van de invallen der Noormannen en dank zij de gunstige ligging op het Swin, werd daar de eerste burg gebouwd en daarrond vestigde zich een *colonia*. Brugge komt voor als *portus* en *oppidum* onder Arnold den Oude (918-964), die als de stichter der stad moet aangezien worden. In 't begin der 11[de] eeuw wordt ze vermeld als

handelsoord. Eerst in de 12de eeuw zijn we, dank zij Galbertus, ingelicht over de inrichting der burgerij. Deze vormt een gezworen vredesvereeniging, een *Communitas*. Hare machtvoerders, de gezwoornen, worden na 1127 verdrongen door de Stadschepens, wier ondergeschikte raadslieden zij nu worden. Na de woelige jaren 1127-28, onder het wijs beheer der Elzaters, begint Brugge's handelsontwikkeling.

Evenwel, de handelsbeweging ging niet uit van Brugge naar het binnenland. In het land van Vlaanderen, d. i. het land tusschen Zee, Schelde en Scarpe, lag Brugge afgezonderd van de groote verkeerwegen. Ook, hebben Gent, Atrecht, Sint-Omaars en Yper zich vroeger en spoediger als handelsteden ontwikkeld en de oudste jaarmarkten zijn Torhout, Meessen, Rysel en Yper. Hetzelfde dient gezegd van het diepere binnenland, het gebied tusschen Schelde en Maas gelegen. Brugge's bedrijvigheid was zeewaart gericht en bestond in het wederzijdsch handelsverkeer met de vreemden. Eerst wanneer zij geworden was tot groote havenstad, tot voorname verblijf- en bergplaats van de vreemde waren en kooplieden, ontstond ook het verkeer met het binnenvasteland. Gedurende de XIIIde eeuw groeit en ontwikkelt dat af- en toestroomen der handelsbeweging naar- en van alle richtingen. Met Engeland eerst, dank zij den wollehandel en de werking van de Vlaamsche hanse van Londen, en verder met Schotland en Ierland; met de Zuiderzeestreken: Holland, Utrecht, Gelder- en Friesland; met Duitschland, eerst het Noordzee- dan het Oostzeegebied, tot dat de geheele handel smelt tot een gezamenlijk stelsel: de Duitsche hanse, waarvan Lubeck en Hamburg de middenpunten zijn; met het Noorden: Denemarken, Noorwegen, Zweden; met Frankrijk en zijn viervoudig handelsgebied: het Noorden, Champagne, de streek der Rhone en der Middellandsche zee, het Zuid-Westen: Guienne en Gascogne; met het Pyreneesche Schiereiland en Noord-Afrika; eindelijk met Italie, eerst al over 't vasteland, dan en vooral op zee met Venetie en Genua. Zoo strekt zich voor onze blikken de gansche toenmalige handelswereld, met haar net van verkeerslijnen, hoofdzakelijk samenloopend naar één punt: Brugge, dat zich nog in deze eeuw tot Europeesche stapelplaats, tot wereldmarkt ontwikkeld heeft.

Zoo worden wij gebracht tot het IIIde deel: Brugge rond 1300; met zijn uitzicht, bedrijvigheid, aard en inrichting als handelsstad.

Eerst het plaatselijk midden: het landgebied, het schependom, de stad. Hare verhouding tot den landheer en van daar de toestand en

de inrichting der financiën en de feodale rechten, waarvan de voornaamste : wissel, tol, gruuthuis en weeghuis in de handen zijn van den adel. — Dan de bevolking : de poorterij : wat er toe vereischt is, welke voorrechten er aan vast zijn, wie er toe behoort; en het ambachtsvolk : zijn verhouding tot de poorterij en tot de werkgevers, het verband tusschen de neering en den handel.

Brugge als haven en stapelplaats. Hieronder komt de beschrijving van het Swin met zijn aanlegplaatsen, de visscherij en de scheepsvaart, de scheepsbouw, de bevrachting en de reederij. De Swinstapel en de tol en de houding desaangaande van Damme, Aardenburg en Sluis tegenover Brugge.

Eindelijk de handel in Brugge : de toevaart van 't Swin tot Brugge, de stadsvaarten, de kranen, de weegschalen, de hallen, de natielogen, de gasthoven, de barnkamer, de wissel- en leenbanken, het bedrijf der Lombarden en der Cawerschen. Uit de handelsbeweging te Brugge : den in- en uitvoer en het verblijf der koopwaren, het beschouwen der Vlamingen zelf als koopers en verkoopers, de onderlinge handelsbetrekkingen der vreemdelingen te Brugge, leeren wij den aard van den handel te Brugge en komen tot de volgende bestatiging : 't gold toen vooral een vreemdenhandel, 't is te zeggen een handel gevoerd met de vreemden en door de vreemden en daarbij, hoofdzakelijk een in- en uitvoerhandel, in dezen zin : dat de ingevoerde waren ter plaats verwerkt of verbruikt werden, en dat het de plaatselijke voortbrengselen waren die uitgevoerd werden; slechts in geringe mate is er verwisseling van vreemde waren, aankoop en verkoop onder de vreemdelingen. Dus is Brugge in dien tijd nog geen tusschenmarkt, geen eigenlijke wereldmarkt; de handel is niet intereuropeesch, maar Vlaamsch-Europeesch.

Om een volledig beeld van den middeleeuwschen handel te Brugge op te maken, blijven nog twee zijden te beschouwen over. Eerst de toestand der vreemde handelslieden : hunne rechten vergeleken met de voorrechten der burgers, het drievoudig verbod van voortverkoop, van kleinhandel, van het handeldrijven der vreemden onder elkaar; de verwikkelingen daardoor tewegegebracht; de handelspolitiek van den graaf en van de stad tegenover hen. Ten slotte, de toestand en 't bedrijf van den koopman, waarbij een onderscheid te maken valt tusschen den groot- en den kleinhandelaar, tusschen den beroepskoopman en den kramer.

Deze laatste hoofdstukken vooral zijn boeiend en leerzaam. Evenals van vele zaken en toestanden uit het verleden, is ook van den middel-

eeuwschen handel te Brugge onze voorstelling veelal verkeerd, en graag wordt gedweept met het groot aantal schepen die af en toevaarden, met de menigte en de verscheidenheid der waren die verhandeld werden, met de bedrijvigheid der kooplieden, die van alle kanten samenstroomden, zonder er mede bekommerd te zijn of en hoe en in welke mate dit alles met de werkelijkheid overeenkomt. M. R. Häpke, die met de handelsbegrippen en de middeleeuwsche toestanden zeer vertrouwd is, is erin geslaagd een ware voorstelling te geven van de ontwikkeling en de kenmerken van Brugge's handel. Om volledig en nauwkeurig te zijn heeft hij geen moeite bespaard. Dit getuigt zijn rijke bibliographie, zijn persoonlijke opzoekingen ter plaatse zelf, de strenge kritiek waarmede hij de bronnen benuttigt en de meeningen van anderen beoordeelt. Wel is alles niet even nieuw, wel hadden zekere deelen uitgebreider en grondiger mogen bewerkt worden; doch alles is behendig samengewerkt tot een belangrijke schets van de handelsgeschiedenis, welke schets nog in menig ander opzicht, o. a. wat de plaatsbeschrijving aangaat, zeer merkweerdig is.

We bezitten een kostbaar, echt wetenschappelijk werk over de geschiedenis van Brugge tot de XIV^{de} eeuw. In naam van allen die in Vlaanderen's verleden belang stellen, brengen wij een dankbare hulde aan den schrijver en aan de inrichting, door wier toedoen dit boek in 't licht gegeven werd en wij drukken den wensch uit dat het verkeers- en handelswezen in Vlaanderen stof moge leveren tot vele dergelijke *Abhandlungen*.

E. Van Cappel.

CHRONIQUE

—

Sociétés savantes et Congrès.

— **Académie royale de Bruxelles.** *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

I. Concours pour l'année 1911 (avant 1er novembre 1910). — Prix : 600 francs.

— *On demande une étude sur les principaux rhétoriciens néerlandais du XVe et du XVIe siècle, notamment : Jan Van Hulst, Anthonis de Roovere, Cornelis Everaert, Mathijs de Casteleyn, Edouard de Dene et Jean-Baptiste Houwaert.*

— *Faire l'histoire de la grande peste du XIVe siècle et exposer ses conséquences religieuses, morales et sociales.*

— *On demande une étude sur la bourgeoisie foraine* (buten- *ou* haghe-poorterie) *dans les provinces belges depuis le XIVe siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime.*

— *On demande une étude sur la condition des classes agricoles au XIXe siècle dans une région de la Belgique.*

II. Prix perpétuels.

Prix de Stassart.

— *Notice sur Jehan Boutillier, auteur de la Somme rurale.*

Déterminer la nature et la portée de ses fonctions de lieutenant du bailliage de Tournai-Tournaisis.

Indiquer les sources auxquelles il a puisé.

Comparer ses solutions et ses décisions avec celles des juristes du temps.

N. B. — Il y aura peut-être lieu de les mettre en rapport avec les décisions des échevins d'Ypres sur le référé des échevins de Saint-Dizier.

Prix : 600 francs.

— *Étude sur l'organisation économique d'un grand domaine du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe.*

Prix : 3,000 francs.

Prix de Saint-Genois. — Prix : 1,000 francs.

— *Faire l'histoire de la période calviniste à Gand (1576-1584).*

Les travaux doivent être écrits en langue flamande.

Prix Charles Duvivier. — Prix : 1,200 francs.

— *On demande une étude sur le régime juridique et économique du commerce de l'argent au moyen âge.*

— **Koninklijke Vlaamsche Academie.** — Uitgeschreven prijsvragen (zie AnÉm., 1906, bl. LVII, bl. 439v).

Voor 1915 :

— *De Zuidnederlandsche bestanddeelen van Vondel's taal.*

Prijs : 600 fr.

— **Missions scientifiques.** — Dans sa séance du 13 avril la Commission royale d'histoire a décidé de publier, dans le format in-8°, une *Collection de rapports de missions scientifiques.* Le premier ouvrage comprendra le rapport de M. l'abbé J. Laenen, chargé de compléter ses recherches antérieures à Vienne et d'y examiner, à la bibliothèque impériale, les manuscrits provenant des couvents belges supprimés par Joseph II. Il aura aussi à faire le relevé des documents des archives d'Inspruck, concernant l'histoire nationale, spécialement pendant la période bourguignonne.

M. L. Van der Essen fut chargé d'une mission analogue aux archives farnésiennes de Naples ; à voir les renseignements généraux et les inventaires sommaires que le jeune docteur a déjà fournis dans ses lettres à la Commission (cfr. CRHBull. 1908, p. XXV-XLII et AnÉm. t. LVII, p. 451), nous pouvons conclure que les archives farnésiennes contiennent une riche moisson de documents intéressants, qui permettent de mettre en lumière plusieurs points importants de l'histoire économique des Pays-Bas à l'époque de Philippe II, notamment plusieurs aspects de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de l'échange, des diverses opérations de même que de la situation des finances publiques.

Signalons encore la note lue devant la Commission par M. le chanoine Cauchie, à la séance du 6 juillet, sur la correspondance d'Ottavio Mirto Frangipani, premier nonce de Flandre, 1596-1606. (V. CRHBull. p. XLIII-LX). M. Cauchie y expose sommairement les résultats de sa récente mission à Naples.

M. H. Lonchay d'autre part continue à dépouiller et à analyser, dans les dépôts d'archives de l'Espagne, les principaux documents des *Papiers de Flandre*, qui sont restés en dehors des recherches de Gachard (CRHBull. XXI-XXV).

Nous serons heureux de trouver les résultats de toutes ces recherches dans la *Collection* que la Commission royale d'histoire se propose de publier. Il y a dans notre histoire nationale moderne bien des lacunes que les missions scientifiques parviendront à combler : la situation de nos pays sous les archiducs et pendant tout le siècle de malheur qui suivit leur gouvernement sera bientôt mieux connue, nous osons l'espérer, grâce à la publication des documents diplomatiques avec leurs nombreuses annexes de tout genre.

R. D. S.

— A la séance du **Comité flamand de France**, tenue le Ier octobre 1908, M. Liégeois a entretenu l'assistance de l'ancienne abbaye de Saint-Jean-du-Mont à Ypres, dont la tourelle vient d'être démolie en partie.

Les religieux de Saint-Jean étaient primitivement établis à Thérouanne. Après la destruction de cette ville en 1553, ils se réfugièrent à Bailleul, et de là, ils se fixèrent définitivement à Ypres en 1600, s'il faut en croire le chronogramme qui se lisait naguère encore sur la façade d'un bâtiment attenant à la tourelle :

Reparant hoC teMpore seDes.

Au dessus de l'inscription se trouvaient encastrés dans le mur six boulets de canon, sur chacun desquels est peinte une syllabe du chronogramme :

De-Le-tI Mo-rI-nI.

Cette date — 1553 — étant celle de la destruction de Thérouanne, il est probable que ces boulets furent lancés par les canons espagnols et recueillis par les religieux sur les ruines de leur monastère, pour être conservés, à titre de souvenir, dans les constructions nouvelles qu'ils élevèrent à Ypres. Le couvent fut dévasté lors de l'invasion des armées françaises en 1794, et il ne resta debout que l'ancien réfectoire avec les deux chronogrammes ainsi que la tourelle que l'édilité Yproise vient de faire démolir. CFFBull. 1908, p. 328 s.

— **Société des antiquaires de Picardie.** — Nous signalons une causerie intéressante concernant *la peinture sur verre en Picardie*, faite par M. G. Durand à la séance publique du 18 décembre 1907. Voir *Bulletin de la Société*, année 1907, p. 250-286.

— A la séance du 29 mai 1908 de l'**Académie des inscriptions et belles-lettres,** M. P. Durrieu a fait une communication sur un prétendu portrait de Saint Louis à l'âge de treize ans, qui se trouvait jadis à la Sainte-Chapelle. Un panneau présenté par M. Durrieu prouve que le dit portrait est tout simplement un arrangement d'un portrait de l'archiduc d'Autriche, Philippe le Beau, père de Charles-Quint (RAC. 1908, 5 sér., t. IV, p. 345).

— **Commission des Petites archives.** — Les *Annales* ont régulièrement tenu leurs lecteurs au courant du mouvement qui se produit en faveur de la conservation et de l'inventorisation des petites archives. Voir p. ex. AnÉm. 1905, t. LV, p. 211 s., la constitution de la Commission centrale des petites archives au congrès de Mons et le plan-type d'après lequel les inventaires pourraient être dressés; p. 442, une analyse de l'article dans lequel M. J. Cuvelier donne d'excellents conseils sur la manière de rédiger les inventaires. Voir encore quelques notes t. LVI, p. 96 s. Au congrès de Gand, la question a été longuement discutée. Outre l'exposé de ce qui avait été fait (AnÉm. 1907, t. LVII, p. 466), on a décidé la publication d'un répertoire général de tous les inventaires qui existent des petites archives (t. LVIII, n. 2) et la constitution de comités provinciaux (t. LVII, n. 467).

Ces décisions ne sont pas restées lettre morte.

MM. Em. Dony et L. Verriest viennent de publier dans la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique* (p. 179-187, 270-286) le *Répertoire d'inventaires imprimés ou manuscrits d'archives belges.* Ce répertoire comprend, classés par l'ordre alphabétique des noms de localités, les inventaires, publiés ou non, se rapportant aux archives conservées en Belgique, ailleurs que dans les dépôts de l'État. Nous y relevons pour notre Flandre : onze inventaires pour Bruges, neuf pour Ypres, quatre pour Thielt, trois pour Ostende, deux pour Dixmude et Menin, un pour Blankenberghe, Courtrai, Furnes et Nieuport. Cette bibliographie ne constitue qu'un premier travail que les éditeurs désirent vivement améliorer et compléter par les indications qu'on voudrait bien leur fournir.

Plusieurs comités provinciaux sont déjà constitués.

Sur la proposition de M. Pirenne, faite en l'assemblée de la Soc. d'hist. et d'arch. de Gand (20 mai 1908), une commission provinciale a été constituée dans le but de dresser et de publier les inventaires des petites archives de la Flandre orientale. Les inventaires seront publiés dans les *Annales* des sociétés dont font partie les membres qui

auront dressé les inventaires. Comme ceux-ci seront dispersés dans différents recueils, la commission centrale fera chaque année un rapport sur l'avancement de l'inventaire des petites archives dans tout le pays, avec indication des tomes des différentes revues qui contiendront les inventaires partiels faits dans le cours de l'année. Ce rapport sera publié dans la *Revue des bibliothèques et des archives*, et il en sera fait un tirage à part, dont des exemplaires seront envoyés à toutes les Sociétés d'archéologie de la Belgique.

Le comité provincial de la Flandre orientale est composé comme suit :

MM. H. Pirenne, président de la Commission des petites Archives.

N. de Pauw, membre de la Commission royale d'histoire.

A. Diegerick, conservateur et R. Schoorman, conservateur-adjoint des Archives de l'État.

V. Vander Haeghen, archiviste et A. Van Werveke, archiviste-adjoint de la ville de Gand.

Chan. Huysmans, archiviste de l'Évêché.

A. Blomme, président du Cercle archéologique de Termonde.

E. Coppieters Stochove, délégué de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Vicomte de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, président du Cercle archéologique et historique d'Audenaerde.

F. den Dauw, président du Cercle archéologique de Renaix.

J. Moens, président de la Société archéologique d'Alost.

H. Van Hoof, président de la Commission du Musée archéologique de Lokeren.

G. Willemsen, président du Cercle archéologique du pays de Waes.

Une commission analogue vient d'être constituée pour la province du Limbourg.

Celle du Hainaut est déjà en pleine activité. La *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut* a décidé dans sa séance du 3 mai 1907 de publier les premiers en date des inventaires de petites archives, qui ont été soumis à l'examen de la Commission. Ces inventaires, dressés suivant le plan-type approuvé par la Commission, sont présentés dans le format (21 × 16) et la disposition typographique arrêtés par elle. Ils concernent les localités suivantes de la province de Hainaut : Attre, canton de Chièvres, par J. Dewert ; Rebaix, canton d'Ath, par le même ; Marcq, canton d'Enghien, par E. Matthieu ; Chimay, canton de Chimay, par E. Dony. Mons, Duquesne-Masquillier, 1907, 19 p. (V. *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 1908, t. LIX.)

Nous espérons que nous pourrons annoncer dans notre prochain fascicule la constitution d'une Commission des petites archives pour notre province.

Périodiques.

— La firme von Klinkhardt et Biermann de Leipzig a entrepris en 1908 la publication d'une Revue mensuelle consacrée à l'art, intitulée *Monatshefte für Kunstwissenschaft*. Elle en voudrait faire l'organe international de toutes les sociétés, de tous les érudits, de tous les collectionneurs, qui s'occupent des productions et de l'histoire de l'art considéré sous tous ses aspects. La Revue, dirigée par le Dr G. Biermann, a obtenu la collaboration des artistes et spécialistes les plus en vue de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Angleterre, de la France, etc.; elle publiera des dissertations et des études originales, une chronique artistique des plus étendues, une bibliographie générale, des communications et des nouvelles s'adressant aux collectionneurs et aux marchands d'objets anciens et artistiques. Elle sera abondamment et richement illustrée.

Le prix d'abonnement est de 16 Mark par an.

Notes bibliographiques.

— Sous peu paraîtra : *Cartulaire d'Ostende* par Ed. Vlietinck, avocat. Un volume in-4°, prix 4 fr.

Cet ouvrage donne le texte de l'unique registre en parchemin, sauvé des troubles de la fin du XVIe siècle et du fameux siège de 1601 à 1604. Dans ce registre se trouve la copie d'une série de documents importants relatifs à l'histoire maritime, financière et commerciale d'Ostende.

Le Cartulaire est précédé de la biographie de l'auteur de cet intéressant manuscrit Jacques Oliviers, et d'une introduction historique relative aux origines de la ville, à ses vicissitudes topographiques et à son outillage commercial et industriel aux XVe et XVIe siècles.

— Ceux qui s'intéressent aux institutions monastiques ou qui étudient la vie et l'histoire de quelque abbaye particulière, liront avec autant de satisfaction que de fruit l'ouvrage de vulgarisation, richement illustré, publié par Dom Lucien David, O. S, B., *Les grandes abbayes d'occident*, Desclée, De Brouwer et Cie, in-4°, 476 p. Ils y trouveront une série de tableaux variés et généralement fidèles, dans lesquels l'auteur essaye de présenter les aspects vraiment caractéris-

tiques de la vie et de l'influence monastiques dans vingt-quatre célèbres abbayes de différents ordres. Si on n'y rencontre aucune abbaye flamande, on y trouvera des notices développées sur des monastères dont l'influence s'est étendue sur nos régions, comme Luxeuil, ou sur les maisons-mères auxquelles se rattachait une grande partie de nos abbayes flamandes : telles Cluny et Clairvaux.

C. C.

Nos archives.

— **Archives de l'Etat à Bruges.** — En 1904, M. le baron A. van Zuylen van Nyevelt, préposé aux archives de l'État à Bruges donna dans la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique* (t. II, p. 433-451) un excellent aperçu des collections confiées à sa garde. Mais depuis lors ce dépôt s'est considérablement accru par des dons nombreux, des achats et divers envois faits par l'administration des archives du Royaume. Le triage des chartes des mélanges généraux, entrepris ces derniers temps, a permis d'ajouter également une série d'actes importants aux fonds existants. M. v Z. a donc eu une heureuse idée, en complétant son premier aperçu par la liste des accroissements des années 1904, 1905, 1906 et 1907. (RBAB, t. VI, 1908, p. 347-357). Les nouveaux documents se rapportent spécialement à l'administration et à la juridiction de la province, aux châtellenies, villes, paroisses et seigneuries, aux institutions religieuses et à la généalogie des familles de la Flandre. Nous ne pouvons copier les noms trop nombreux des paroisses et lieux cités dans la notice, mais nous signalons tout particulièrement ce nouvel aperçu, à ceux qui s'occupent de l'histoire de la Flandre.

R. D. S.

— **Manuscrits liturgiques de Bruges.** — Nous venons de recevoir le XVI[e] fascicule du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie.* Il va de *Bretagne* (*Grande-*) à *Byzance (Art)*. Il serait oisif de faire ressortir la valeur de cette publication dont chaque fascicule est accueilli par un concert de louanges et dont tout le monde semble unanime à reconnaitre la vaste érudition et l'immense utilité. Nous serait-il permis toutefois de dire que l'article de Dom H. Leclercq sur *Bruges* (*manuscrits liturgiques de*) fait très mauvaise figure dans cette œuvre qui jouit de tant de considération ?

Bruges possède un nombre relativement considérable de manuscrits liturgiques, dont quelques-uns ne manquent pas de valeur. Nous en

avons un certain nombre au Grand Séminaire ; nous en connaissons dans d'autres collections, et la rubrique spéciale *Liturgie* du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque publique de la ville de Bruges*, par P. J. LAUDE, 1859, en décrit trente-sept (nn. 306 à 343). L'article en question, qui ne comporte qu'une vingtaine de petites lignes, n'indique aucune autre source que le *Catalogue* cité. Sans doute celui-ci a de grands mérites, si on tient compte qu'il date de 1859, mais il a besoin d'être soigneusement revisé et chacune de ses données demande à être contrôlée. Dom H. Leclercq n'a trouvé à citer que quatre numéros de ce catalogue (2, 9, 318 et 395) dont le troisième seul est classé, dans le *Catalogue*, parmi les mss. liturgiques.

Les deux premiers sont des parties de la Bible et offrent peu d'intérêt pour la liturgie. Le n. 2 contient, à la fin, les « cantiques » bibliques usités dans l'office, ainsi que le symbole de S. Athanase et le *Te Deum* Le texte de celui-ci, spécialement signalé à l'attention des érudits, ne présente rien de particulier. Le n. 9 contient une partie de la Bible, qui est du XIIIe siècle, au lieu du XVe, et à la fin, la prière de Manassès.

Le n. 318 est un intéressant *Pontificale antiquum* qui porte, sous corne, le titre ancien « *Ordinarius Pontificalis* ». Dans l'article du R. Dom Leclercq, une note (qui malheureusement s'est égarée dans la notice consacrée au numéro précédent !) porte « XIIIe siècle (*olim* abbaye des Dunes ou de Hosan près Bruges en flamand *ter Doest*) ». Avouez que ce renseignement pourrait être plus clair ! Il signifie — toujours d'après le catalogue, exact cette fois-ci — que ce manuscrit du XIIIe siècle, provient de l'abbaye de *Thosan* près Bruges, en flamand *ter Doest*, et qu'il a appartenu plus tard à l'abbaye des Dunes.

Enfin le n. 395 est décrit comme suit : « *Martyrologium Ordinis Cisterciensis cum regula S. Benedicti*, XIIe siècle (ante ann. 1158) (*olim* les Dunes), la Règle est accompagnée d'une traduction française digne d'attention ». Le ms. a passé (au XVIe s.) à la bibliothèque des Dunes, mais il provenait de l'abbaye de Ter Doest, dont il contient le nécrologe. Il est de la seconde moitié du XIIe siècle, certainement postérieur à 1153, puisqu'il renseigne de première main la *depositio* de S. Bernard. Mais nous ne le croyons pas antérieur à 1158. Ce semble être un ms. envoyé de Cîteaux à Ter Doest, qui devint abbaye cistercienne en 1174, et où l'on ajouta les mentions relatives à Ter Doest et à l'abbaye-mère, les Dunes : ainsi s'expliquent les ajoutes qui relatent la mort de Léger († 1128), de Robert de Bruges († 1158) et d'Albéron († 1153), abbés des Dunes, et le règne de Philippe d'Alsace. Remarquons enfin que le texte latin de la règle de S. Benoît est du XIIe siècle, mais la traduction a été ajoutée au XIVe.

Ces courtes notes pourront servir à mettre au point les données du *Dictionnaire d'archéologie* sur Bruges. Tout le monde admire l'incroyable activité et la prodigieuse fécondité du savant Bénédictin Dom H. Leclercq. Mais à vouloir trop embrasser on risque de mal étreindre, et *multa* peut quelquefois nuire à *multum*.

C. Callewaert.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Bruges.** — La restauration de la façade de l'église Notre-Dame est achevée et a parfaitement réussi. On a critiqué cependant — avec raison nous semble-t-il — la pierre blanche des arcs-boutants. Mais l'ensemble présente un aspect grandiose, sévère et de grand effet. Le porche, qui a existé anciennement, ne sera pas construit : il semblait détruire les lignes architecturales ; l'ancien porche n'avait d'ailleurs été ajouté qu'après coup à la construction primitive.

La restauration de l'église n'est pas achevée. Ne serait-ce pas le moment d'examiner une bonne fois à fond l'*histoire architecturale* de cette collégiale, une des plus belles de notre province ? Il semble de la plus élémentaire logique, d'examiner, avant de commencer une *restauration*, non seulement les documents matériels de l'architecture conservée mais encore les documents écrits des archives qui peuvent souvent indiquer avec précision l'âge et la succession des constructions et des changements. Les *Annales* de 1901, t. LIV, ont publié à ce sujet des notes et des documents inédits importants. Il faudrait les utiliser, les compléter et les confronter avec l'examen approfondi du monument. Ce serait une étude qui intéresserait vivement bon nombre de Brugeois.

C. Callewaert.

— **Bruges.** — *Les appariteurs de l'officialité. Insigne de leur fonction.*

En 1672, les officiers du tribunal ecclésiastique de l'évêché de Bruges présentèrent une requête (1) à l'évêque (2) tendant à obtenir « eene busse ofte teecken van het bisdom omme hunne qualiteyt int doene van callaignen ende faict van hun officie aen een yder kenbaer te maecken ; want somwijlen soo buytten als binnen de stadt by andere vrimde persoonen tselve hun officie wordt gheusurpeert ». Ils invoquent

(1) Archives de l'État à Bruges, officialité, Liasse n° 20.

(2) Mgr. François de Baillencourt (1671-1681).

l'exemple donné par les prédécesseurs de l'évêque actuel. Leur demande fut sans doute accueillie, non pas cependant sans certaines réserves. Voici en effet l'avis exprimé en marge de la requête: « De onderschreven (R. Van Thienen pbr) verclaert te wesen een oude costuyme dat de supplianten ende huerl. voorsaeten syn voorzien gheweest van een silver busse met de wapenen van zijn Heerweerdigheit den Bisscop. ten effecte als by requeste gheroert, de welcke zy oock schuldigh zyn voor huerl. borst te draeghen ende daermede ten geestelicken hove te compareren telcken wettelicken dage, waertoe zy meenighmael vermaendt synde tot noghtoe niet en hebben gheobedieert, ende daerom (onder correctie van zyne Hoogweerdigheit) niet en verdienen de selve te gauderen ten zy naer voorgaende versekerthede van te obedieren. Actum den 9 Martii 1672. ». Ils ne recevront donc leur insigne d'argent aux armes de l'évêque, qu'après avoir donné l'assurance qu'ils le porteront à chaque séance de la cour ecclésiastique.

C. V.

Questions.

— La question de savoir s'il convient de clôturer le chœur et les chapelles est soulevée de divers côtés. Bien qu'elle doive être résolue avant tout d'après les desiderata de la liturgie qui demande que le peuple puisse voir et suivre les cérémonies, il est important d'examiner la question au point de vue historique. Dans ce but nous serions reconnaissants à ceux qui pourraient nous fournir des renseignements au sujet des deux questions suivantes :

1° Connaissez-vous des églises *où l'office canonial n'était pas chanté en commun*, dans lesquelles le chœur a une clôture surtout ancienne? De quel temps date-t-elle?

2° Connaissez-vous des chapelles d'église dont la clôture entrait dans le plan primitif et est contemporaine de la construction de la chapelle?

3° Par qui et pour qui les clôtures de chapelles ont-elles été exécutées. Est-ce par et pour l'église ou bien par et pour une famille particulière, une confrérie ou une association ?

N. B. Il va de soi que nous n'entendons pas parler de quelque balustrade peu élevée et légère, destinée à marquer simplement une séparation entre le chœur et la nef et à faire comprendre la distinction entre le clergé et les fidèles, mais de vraies « *clôtures* » qui masquent au moins partiellement la vue de l'autel et des ministres.

C. Callewaert.

Nécrologie.

— **M. Alexandre Eeckman**, est décédé à Lille le 1r mars 1908. C'était un archéologue bien informé et un amateur très curieux des choses d'histoire. Il était membre de nombreuses sociétés savantes, et notamment du *Comité flamand de France*, dans les Mémoires duquel il publia *un Voyage en Flandre, Artois et Picardie en 1714, d'après le manuscrit du Sieur Nomis*. Lille 1896. Il faisait aussi partie de la *Commission d'archéologie du musée de Lille* et de la *Commission historique du département du Nord*. (AnEN. 1908, t. IV, p. 300).

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

501 **H. A. A. Delnoz**. *Handleiding voor het ordenen en inrichten van gemeente-archieven*. Te verkrijgen bij den Nederlandschen boekhandel, Antwerpen. F. 3,15.

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Dorénavant les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne seront plus renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

502 **Arn. Fayen.** *Lettres de Jean XXII (1316-1334)*. Textes et analyses. Tome I (1316-1324). (Analecta Vaticano-Belgica, publiés par l'Institut historique Belge de Rome. Vol. II). Rome-Paris-Bruxelles, De Wit, 1908, in-8°, LXIX-753 p. (MBBull. 1908, t. XII, p. 394; ABelges. 1908, t. X, p. 175-178 = H. Vercruysse.)

Voici le second volume des *Analecta Vaticano-Belgica* publiés par l'Institut historique Belge de Rome. Il est digne de son aîné, *Les suppliques de Clément VI*, par lequel l'organisateur et le premier directeur de notre Institut national de Rome a inauguré la série. (Voir AnÉm. t. LVI, 1906, p. 443).

Les registres de la chancellerie Pontificale comprennent plus de 2000 volumes. Pour la période des papes d'Avignon, la série est double : il y a les registres dits d'Avignon, originaux sur parchemin, mais endommagés, et les registres dits du Vatican, copies sur papier, bien conservés, mais avec des lacunes et des fautes de transcription surtout dans les noms de personnes et de lieux. Il faut donc, comme l'a fait M. F. contrôler les uns par les autres. Pour le pontificat de Jean XXII, il y a 102 registres, que M. F. décrit soigneusement (p. III-XXXVII). Ils renferment plus de 65,000 lettres différentes qui se divisent en trois catégories : lettres *secrètes*, qui contiennent la correspondance politique du S. Siège, et les missives concernant l'administration de la Curie, les affaires des États Pontificaux ou de la Chambre apostolique ; lettres *curiales*, ou édits et ordres adressés aux légats et fonctionnaires ; lettres *communes*, ou documents administratifs du Saint Siège : nominations de prélats, concessions de bénéfices, indults, dispenses, privilèges, etc.

L'École Française de Rome a publié les registres jusqu'au XIV[e] siècle, intégralement, sans restriction géographique. Mais à partir des papes d'Avignon, la publication est restreinte aux lettres relatives à la France. Notre Institut a donc commencé son travail de dépouillement à partir de la même date et M. F. nous donne pour la première partie du pontificat de Jean XXII, *toutes* les lettres qui se rapportent aux anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouane et Tournai. Quelques documents importants sont publiés *in extenso ;* pour la plupart M. F. se contente d'une analyse claire et complète, donnée d'après les termes mêmes du document. M. F. a eu l'heureuse idée de donner dans un *Formulaire* préliminaire (p. XLV-LXIX) le texte intégral d'un spécimen de chacune des nombreuses variétés de lettres contenues dans cette riche collection : ces 31 spécimens, dont neuf se rapportent à l'histoire de la Flandre, facilitent beaucoup l'intelligence des pièces simplement analysées.

Inutile d'insister sur l'immense utilité de ce genre de publica-

tions pour l'histoire ecclésiastique de notre patrie. Nous l'avons assez mis en relief autrefois. Pour la Flandre notamment, il suffit de parcourir la précieuse table onomastique qui ne comporte pas moins de 153 pages, et de s'arrêter p. ex. aux mots Flandre, Bruges, Courtrai, etc. pour en être pleinement convaincu.

Nous n'avons donc qu'à féliciter de tout cœur M. Fayen de son excellente publication et à souhaiter qu'il puisse nous donner bientôt le tome II, qui ira des années 1324 à 1334.

C. CALLEWAERT.

503 **H. Dubrulle.** *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai sous le Pontificat d'Eugène IV*, d'après les documents conservés aux Archives d'État, à Rome. — AHEB. 1906, t. XXXII, p. 105-112, 473-488; 1907, t. XXXIII, p. 57-72, 313-328, 433-448; 1908, t. XXXIV, p. 233-256 et p. 257-296 (table).

Nos *Annales* ont déjà appelé l'attention sur la grande utilité des inventaires analytiques des registres des *annates, quittances*, des *exitus* et *introitus*, publiés par M. Dubrulle. V. AnÉm. [LV, 140; LVI, 6]. Cette nouvelle publication embrasse les années 1413 à 1447 et contient l'analyse de 749 documents, donnant des renseignements précieux sur plusieurs de nos anciennes paroisses, sur nos anciens curés, nos anciens bénéfices et leur valeur relative. Nous y trouvons mentionnés : Alveringhem, Beernem, Bruges (29 fois, y compris Ste-Croix et St-Michel), Castre, Clemskerke, Comines, Coolkerke, Coudekerke ou Heys, Courtrai, Damme, Denterghem, Dixmude, Dottignies, abbaye des Dunes, Eerneghem, Espierres, Furnes (14 fois), Gistelles, Harlebeke, Jabbeke, Lichtervelde, Lisseweghe, Loo, Menin, Merckem, Messines, Moere, Moerkerke, Oostkerke, Ramscapelle-lez-Nieuport, Reckem, Roosebeke-sur-Mandel, Roulers, Ruysselede; St-Genois, St-Riquiers, Snelleghem, Staden, Thielt, Thourout, Varssenaere, Vlisseghem, Warneton, Wenduyne, Wervicq, West-Roosebeke, Wytschaete, abbaye de Zonnebeke.

Nous croyons que M. Dubrulle met à tort l'Écluse en Brabant et Coudekerke-Heis dans l'arrondissement de Dunkerque, il s'agit bien de Sluis en Zélande et de Heyst-sur-mer (arr. de Bruges). L'abbaye des Dunes n'était certainement pas située dans la province d'Anvers mais près de Furnes. M. Dubrulle a-t-il des motifs pour trouver en Bavischove et Steene, les villages de ce nom situés en France, plutôt que ceux situés en Flandre? Peut-être le registre indique-t-il le diocèse auquel les paroisses appartenaient? Dans ce cas nous regretterions que cette indication n'ait pas été copiée, surtout pour les paroisses qui se trouvaient sur les limites des anciens diocèses. R. DE SCHEPPER.

504 **A. Molinier.** *Les sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie (1494)*. T. VI. Table générale par L. POLAIN. Paris, Picard, 1906, in-8, VIII-218 p. Fr. 5. (ABelges. 1908, t. X, p. 85-88 = E. van der Mynsbrugge.)

Les 5 volumes de l'œuvre de M. A. Molinier ont paru de 1902 à 1905, chez Picard, à Paris. F. 25. V. RHE. 1902, t. III, 174 ss., 1060 s.; 1903, t. IV, p. 382 ss.; 1904, t. V, p. 674; 1905, t. VI, p. 479 s. C'est un répertoire des sources, indispensable aux travailleurs de notre histoire. On peut consulter sur A. Molinier, décédé le 19 mai 1904, divers articles bio-bibliographiques parus notamment dans la BÉC. 1904, t. LXV, p. 260-268; 666-667; RHE. 1904, t. V, p. 686. A. D. M.

505 **Cartulaire** *de la ville de Gand. Comptes de la ville et des baillis de Gand* (*1280-1336*), publiés par J. Vuylsteke. Table par A. Van Werveke. Gand, C. Vyt, 1908, p. 1050-1394. (ABelges. 1908, t. X, p. 166-167. V. Fris: « Modèle d'exactitude, véritable inventaire des matières contenues dans les Comptes ».)

506 [LVIII, 199] **R. P. J. Van den Gheyn**, S. J. *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*. T. VII. (RHE. 1908, t. IX, p. 847-848 = L. Van der Essen.)

507 **A. d'Herbomez.** *Le conseiller d'Esnans et les archives de Tournai au milieu du XVIIIe siècle.* — RT. 1908, t. IV, p. 141-145.

Le conseiller d'Esnans fut chargé par le Gouvernement de Louis XV en 1746, de faire le dépouillement des dépôts d'archives des Pays-Bas, en vue de rechercher les titres qui concernaient les provinces des Pays-Bas cédées à diverses époques à la France par la maison d'Autriche. A Tournai, d'Esnans fit faire l'inventaire et exécuter de nombreuses copies des archives conservées dans la Tour des Six. Ces inventaires et copies constituent la collection Moreau de la Bibliothèque nationale de Paris. M. d'Herbomez appelle l'attention des érudits sur l'importance de cette collection pour connaître les pièces disparues ou inconnues des archives de Tournai. Il signale notamment, une lettre de Philippe le Bel du 28 janvier 1300; 4 lettres de Philippe III le Hardi etc.

A. D. M.

508 **Th. Coopman** en **J. Broeckaert.** *Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd.* Bd. V. 1863-1872. Gent, Siffer, 1908, 352 bl. (MBBull. 1908, t. XII, p. 331 = C. Lecoutere.)

Van n^r 3784 tot n^r 4459. Zie AnÉm. [LVI, 238; LVII, 11, LVIII, 7.]

509 **M. Bihl.** *Revue de publications flamandes.* — Bulletino critico di cose franciscane, 1906, t. II, p. 34-37.

Publications relatives à la question franciscaine.

510 **V. A. Dela Montagne.** *Nederlandsche boeken in de Waalsche gewesten en in het buitenland gedrukt.* Tweede en derde lijst. — TBB. 1907, t. IV, p. 108 ss.; 1908, t. V, p. 121 ss.

511 **Mélanges Godefroid Kurth.** *Recueil de mémoires relatifs à l'histoire, à la philologie et à l'archéologie,* publié par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége. I. Mémoires

historiques CXII-466 p. II. Mémoires littéraires, philologiques et archéologiques XCII-460 pp. Liége, Vaillant-Carmanne, 1908. F. 12.50 le volume.

Nous analyserons sous les diverses rubriques de la bibliographie les mémoires relatifs à l'histoire et aux antiquités de la Flandre.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. CHRONOLOGIE.

512 C[te] **de Loisne.** *Changement de millésime au 1er janvier dans les chartes du XIIIe siècle en Artois.* — Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1907.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire.*

513 **P. Joanne.** *Géographie du département du Pas-de-Calais.* 9e éd. Paris, Hachette, 1908, in-16, 78 p., ill.

514 [LVIII, 424]. **A. Havenith.** *Étude sur la région de la Basse-Plaine flamande.* (ABelges. 1908, t. X, p. 165-166 = V. Fris.)

515 **M. Robert.** *Études sur l'évolution des cours d'eau du Boulonnais.* (Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 1908, t. LIX.) Mons, Duquesne-Masquillier, 1906, in-8°, 51 p. et 2 pl. h.-t.

516 **O. Schrader.** *Sprachvergleichung und Urgeschichte.* II Teil. *Die Metalle; Die Urzeit.* 3te Aufl. Iena, H. Costenoble, 1907, in-8°, XII-559 p. M. 19.

Ouvrage fondamental sur les origines des peuples Indo-Européens. V. AnÉm. [LVII, 25].

517 **G. Willemsen.** *Note sur les fouilles effectuées à Thielrode, en janvier, mars 1908.* — AnAW. 1908, t. XXVI, p. 189-195. V. AnÉm. [LVII, 494, LVIII, 224].

6. NUMISMATIQUE, SIGILLOGRAPHIE.

518 **I. H. Gosses.** *Utrechtsch en friesch-groningsch geld van de XIe tot den aanvang der XIVe eeuw.* — Tijdschrift van het koninglijk nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde, 1908, t. XVI, p. 158-176, 256-286 (fin).

Contient e. a. le système monétaire des évêques d'Utrecht.

519 **P. Joseph.** *Der Konstanzer Goldmünzenfund von 1904.* — Frankfurter Münzzeitung. N°s 85, 86 et 87. (ABelges. 1908, t. XII, p. 143 = A. De Witte : mention.)

Trésor trouvé : entr'autres, des pièces hollandaises et belges du XIVe s., notamment des chaises d'or de Philippe le Hardi, comte de Flandre (A. De Witte).

520 **Alphonse de Witte.** *Les jetons de Jean-sans-Peur, comte de Flandre, duc de Bourgogne* (1405-1419). Mélanges Godefroid Kurth. Fasc. I, p. 203-207 avec 2 gravures.

Le savant secrétaire de la Société belge de numismatique s'occupe dans cette brève notice de deux jetons flamands. Le premier (Dugniolle, n° 41), connu seulement par un dessin qu'en donne la « *Numismatique Lilloise* » de van Hende, et diversement décrit jusqu'ici, est, comme le fait fort bien voir M. de Witte, un mélange de deux coins, l'un aux armes de Philippe-le-Hardi, l'autre à celles de Jean-sans-Peur. L'on sait combien les exemples de jetons hybrides étaient nombreux au moyen-âge.

Le second, qui appartient à l'auteur de la notice, est un jeton complet d'une attribution indubitable. En voici la description :

Drt. Dans un cercle perlé, qui le sépare de l'inscription, l'écu de Jean-sans-Peur posé, en cœur, sur une croix à branches feuillues. Légende : † IOHES : DVX : COM : BVRG : FLAD :

Rev. Dans un entourage formé de quatre arcs de cercle s'unissant en angle se voit une figure à définir. Un cercle perlé et un entourage de 12 fleurs de lis et de 4 sortes de triangles ou niveaux à plomb enserrent le tout. — (Cuivre, patine vert).

Il a été impossible jusqu'ici de définir avec quelque certitude l'objet représenté au revers : on a cru y voir une femme agenouillée, un instrument de jet, une cagoule ; M. de Witte adopte provisoirement cette dernière interprétation.

La fleur de lis qui coupe la légende du droit de ce jeton ne pouvant être considérée comme le différent monétaire de l'atelier de Bruges, qui n'était pas en activité sous Jean-sans-Peur le lieu de son émission demeure incertain.

Les deux jetons décrits dans la notice sont uniques jusqu'à présent. ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

521 **Ch. Gillemon et A. van Werveke.** *Numismatique gantoise. Cours et prix d'accouchement à Gand.* — RBN. 1908, t. LXIV, p. 356-372, 451-467 (suite et fin).

V. AnÉm. [LVIII, 233].

Des dernières années du 18me siècle, troublées par l'agitation révolutionnaire, il ne reste que peu de renseignements au sujet des cours et prix d'accouchement. Quelques acquisitions de *jetons* que l'on munissait de bélières pour en faire des médailles figurent dans les notes du concierge du Vieux-bourg. Un procès-verbal de la séance du collège, du 4 janvier 1792, prouve que malgré l'attrait

des récompenses, les cours étaient peu suivis, et que la pratique irrégulière des accouchements était générale au plat pays. Pour remédier à cette situation, le collège proposa un nouveau règlement : la suppression de la châtellenie du Vieux-Bourg, à la chute du régime autrichien, le rendit inopérant.

Le magistrat de la ville de Gand avait aussi, comme nous l'avons vu plus haut, été chargé en 1778, par le pouvoir central, d'organiser un cours d'accouchement. Il semble en avoir abandonné la tâche au collège des médecins. Deux cours complets se donnaient tous les ans pour les élèves des deux sexes ; ils étaient peu suivis. Une médaille était décernée annuellement avec une certaine solennité, dont les journaux de l'époque font mention, à un élève-homme. Les femmes paraissent avoir été exclues de ces faveurs.

Diverses médailles de cette époque avaient été commandées à des orfèvres du nom de Paulus. Celle de 1791, dont le dessin est conservé, quoique payée à Machaire Paulus, est l'œuvre de son apprenti, le célèbre graveur Tiberghien. Elle se décrit ainsi : *Droit.* Lucine, tenant une branche de laurier dans la main droite, un flambeau dans la gauche ; légende : VOTO PARTURIENTIS ADES ; à l'exergue : ARTIS OBSTETRICIAE PRAEMIUM. *Revers* : en 6 lignes : S.P.Q.G. ART. OBST. PROT : D : D : JOSEPHUS FRANCISCUS KLUYSKENS MDCCLXXXXI.

La médaille de 1792, commandée directement à Tiberghien, n'est pas connue. On sait peu de chose des années 1793-1794. Tiberghien fournit encore en 1795 une médaille dont l'empreinte est conservée. Le droit est presque semblable à celui de 1791. Au revers, l'artiste a représenté une lampe allumée ; à l'exergue la date : MDCCXCV.

Les leçons d'obstétrique organisées par le magistrat de Gand, survécurent à la Révolution ; interrompues en 1798, elles furent reprises dès 1802 par l'école de chirurgie ; on ne sait si des médailles étaient décernées aux lauréats de ces cours. L'institution, rudimentaire d'abord, fut perfectionnée par la loi du 19 ventôse, an XI, titre V, et en 1810 une médaille fut décernée à l'élève J. B. Bruggeman. Un dessin de Tiberghien nous l'apprend. En voici la description : *Droit* : Emblème formé d'une massue, d'un serpent et d'une branche de lauriers. Légende : ÉCOLE ÉLÉMre DE MÉDECINE DE GAND ; à l'exergue : XV AOUT MDCCCX. *Revers* : En cinq lignes : PRIX DES ACCOUCHEMENS DECERNE A J.-B. BRUGGEMAN. Cette médaille est une des dernières œuvres de Tiberghien, qui mourut le 9 décembre 1810.

Une médaille en vermeil, conservée à la bibliothèque de l'Université de Gand, fut décernée encore en 1817 au gantois Jos. Guislain, qui devait s'illustrer plus tard par l'étude des maladies mentales. Œuvre de Liévin Amand De Bast, élève de Tiberghien, elle est presque semblable à la précédente.

Le 25 septembre 1816, Guillaume I avait doté Gand d'une Université. Son inauguration, le 9 octobre 1817, provoqua la fermeture de l'école de médecine et des cours d'accouchement. La Maternité de Gand, qui existe encore, fut instituée à cette époque pour la formation des sages-femmes.

Le travail très complet et minutieux de MM. Gilleman et van Werveke a mis au jour de nombreux détails intéressants ; il sera lu avec profit par ceux qui s'intéressent à la numismatique et à l'histoire de la médecine en Flandre.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

522 **M. de Haerne.** *Médailles d'infamie. 1829.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 133-143, pl. VII et VIII.

Les médailles d'infamie doivent leur origine à quelques paroles prononcées par le roi de Hollande à Liége, au mois de juin 1829. On était au lendemain du mouvement pétitionnaire qui avait provoqué plus de 320,000 signatures ; le roi en était profondément irrité. Se méprenant sur la portée d'une réception en apparence sympathique qu'il avait reçue à Liége, il avait dit : « Je vois maintenant ce que je dois croire de ces prétendus griefs, dont on a fait tant de bruit ! On doit tout cela aux vues de quelques hommes qui ont leur intérêt à part : c'est une *conduite infâme !* »

A la suite de ces paroles on imagina dans les Flandres un « *Ordre de l'Infamie* », à l'instar de la fameuse « médaille des gueux », à l'époque de Philippe II.

L'ordre de l'infamie prit naissance à Bruges, le 9 juillet 1829, à l'hôtel de la Fleur de Blé, lors d'un banquet de protestation offert par un grand nombre de notables des Flandres à de Meulenaere et Vilain XIII. Constantin Rodenbach en fut le fondateur. Les insignes, qui semblent avoir été confectionnés peu après à Bruges et à Gand, sont en argent et gravés ; ils affectent la forme d'un livre ouvert surmonté d'un faisceau de flèches, servant de bélière ; on les suspendait à un ruban vert. Ces médailles portent des légendes variées, mais où se retrouvent toujours ces mots : « Fidèle jusqu'à l'infamie » et « Loi fondamentale » ou « Grondwet » ; plusieurs portent le nom du titulaire ou un n° d'ordre.

M. de Haerne en décrit et en reproduit quelques-unes et donne d'intéressantes notices biographiques sur les Patriotes à qui elles étaient destinées.

Qu'il nous soit permis de lui signaler ici celle qui est conservée au musée d'Ostende. Elle a appartenu au chanoine Andries, de Bruges, qui fut membre du Congrès National. Un de ses parents, M. Stubbe, en a fait don au musée. On y lit le nom du titulaire, O. Andries, et le *n° 80*. M. de Haerne se trompe donc lorsque il suppose que le n° 48, qui semble avoir été celui de C. Rodenbach, était le plus élevé de l' « Ordre ».

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

523 G. **Bigwood**. *Sceaux de marchands Lombards conservés dans les dépôts d'archives de Belgique.* — RBN. 1908, t. LXIV, p. 373-388, 468-476 et pl. VII et X (suite et fin).

M. Bigwood continue son étude par la description des sceaux des marchands siennois Guidouche, des Lucquois Guidi — (c'est à cette famille de financiers qu'appartenaient Biche et Mouche, receveurs de Philippe-le-Bel), — Nicolas Esclatte, Nicolas Sciavre; de ceux d'Asti, les Royer ou Rotarii, les Arachie, les Layol ou Laiolli.

Il consacre une mention spéciale aux Mirabello, originaires de Florence, qui s'implantèrent complètement aux Pays Bas.

L'auteur signale en terminant quelques sceaux de Lombards ayant occupé des fonctions dans notre pays, et qui sont conservés à l'étranger.

Les recherches historiques et généalogiques que M. Bigwood a faites, sont d'un réel intérêt; il est regrettable que dans cette dernière partie de son travail, comme dans la précédente, il n'ait pas apporté plus de soin à la description des sceaux, qui en formait la partie essentielle.

A. De Meester.

524 J. **Vannérus**. *Inventaire des empreintes de sceaux existant aux archives de l'État à Anvers.* — BGHB. 1908, bd. VII, bl. 422-446, 485-504.

Menige zegels betreffen plaatsen of huizen uit onze streek: Aardenburg, Brugge, Gent, Heestert, Heule, Holland, Nieupoort, Vlaanderen, Sluis.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

525 **Dilis**. *Épitaphier Wasien.* — AnAW. 1908, t. XXVI, p. 21-97.

Fin de l'épitaphier wasien commencé il y a quelque vingt ans dans ce même recueil (à partir du t. V). Deux tables : l'une des localités dont les épitaphes ont été relevées ; l'autre des 19 planches d'armoiries et des monuments funéraires qui ont paru dans cette publication. Il manque évidemment une table des noms cités dans les épitaphes.

A. D. M.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (1).

526 **Acten** *betreffende Gelre en Zutphen, 1107-1415.* Naar de drie handschriften. A. Dat alste register en 1. oldste register te Arnhem, zoomede B. n° 22 te Dusseldorp. Uitgegeven door P. N. VAN DOORNINCK en J. S. S. VAN VEEN. Haarlem, van Brederode frères, 1908, in-8, LX-471 p. Fl. 13,50.
Zie AnÉm. [LVII, 29, 34].

527 **Documents** *inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens,* extraits des registres du parlement de Paris et du Trésor des chartes par E. MAUGIS. T. I. *Quatorzième siècle (1296-1412).* (Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie. t. XVII.) Paris, Picard, 1908, in-4, v-496 p.
Publication qui a de l'intérêt pour l'histoire de la Flandre; ainsi St-Vaast d'Arras y est mentionnée 3 fois, Bruges 8 fois etc.

528 [LVII, 509; LVIII, 35] **J. de Pas.** *Entrées et réceptions de souverains et gouverneurs d'Artois a St-Omer.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 416-417 = E. Bouchet: le sujet est à approfondir au point de vue économique.)

529 **Ch. Petit Dutaillis.** *Documents nouveaux sur l'histoire sociale des Pays-Bas au XVe s.* — AnEN. 1908, t. IV, p. 214-238, 341-370 (suite et fin).
V. AnÉm. [LVIII, 243].
Progrès de la répression publique en Flandre à la fin du moyen âge. — L'Affaire de la châtellenie de Cassel. — Le Droit de vengeance dans les pays de Brabant, de Namur et de Hainaut.
« Plusieurs des querelles et des réconciliations familiales que [nos documents] nous décrivent ont pour théâtre la campagne et pour acteurs des paysans: bien rares sont les textes de cette nature; ces guerres privées rurales sont d'autant plus caractéristiques que la trêve, institution avant tout urbaine, les interrompt rarement. Mais le droit urbain lui-même s'éclaire à la lumière de nos lettres de rémission, et, à côté du système imaginé pour arrêter les guerres entre familles et sauvegarder la paix de la ville, nous voyons se développer le principe de la punition, issu de la loi du talion » (p. 370).

530 **Recueil** *des ordonnances des Pays-Bas.* 2e Série, 1506-1700. T. IV, contenant les ordonnances du 9 janvier 1536 (1537 N. S.) au 24 décembre 1543, par J. LAMEERE et H. SIMONT. (ABelges. 1908, t. X, p. 95-96 = H. Lonchay.)
V. AnÉm. LVII, p. 443.

---

(1) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

531 **J. Deligne.** *Examen de la correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche sa fille, gouvernante des Pays-Bas, publiée d'après les manuscrits originaux par M. Le Glay.* — SÉPCBull. 1908, t. XI, p. 9-34.

Analyse la publication de M. Le Glay, en vue de dessiner le caractère de ces deux illustres correspondants, et de faire connaître les occupations de leur vie publique et privée.

532 **V. Brants.** *Une mission à Madrid de Philippe de Croy, comte de Solre, envoyé des archiducs en 1604.* — CRHBull. 1908, t. LXXVII, p. 185-203.

L'auteur publie un document conservé aux archives du royaume à Bruxelles, contenant les instructions données par les Archiducs, en septembre 1604, au comte de Solre, envoyé spécialement à Madrid pour obtenir du roi Philippe III un concours efficace au milieu des difficultés extrêmes de nos provinces. Il règne dans cette pièce un ton de découragement ; les difficultés aux Pays-Bas étaient fort grandes, difficultés militaires et financières. La paix conclue avec l'Angleterre au début de 1604 avait un peu rassénéré les esprits ; mais l'échec de l'Éclusse avait de nouveau assombri l'horizon, et la capitulation d'Ostende, si importante soit-elle, ne parait pas au prince suffisante pour assurer l'avenir. Ce document montre à l'évidence combien peu le prince règnant en Belgique se croyait indépendant de l'Espagne. R. D. S.

533 **G. Willemsen.** *Miscellanées.* — AnAW. 1908, t. XXVI, p. 117-165.

I. L'observation des dimanches et jours de fête dans le diocèse de Gand au commencement du XVIIe siècle d'après l'ordonnance de l'évêque Antoine de Triest du 12 juin 1622, homologuée par déclaration royale du 9 août 1624 et republiée le 19 septembre suivant. Jours de fêtes d'obligation. Modifications. II. La police des denrées alimentaires au pays de Waes aux XVIIe et XVIIIe siècles, conformément aux ordonnances du Pays de Waes : vin, bière, viandes, poissons, fourrages, pain (tableau de concordance entre le prix des céréales et le poids du pain). III. La refonte de la grosse cloche de St-Nicolas en 1622. IV. Quelques documents (1661-1664) relatifs à la construction et l'ornementation de la Cepieragie (prison) de Saint-Nicolas. V. Note sur l'épidémie qui sévit au pays de Waes en 1624. Ordonnances du Magistrat.
A. D. M.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

534 **V. Fris.** *Essai d'une analyse des Commentarii sive Annales rerum flandricarum (Annales Flandriæ 1561) de Jacques de Meyere.* 1 part. Étude des sources. (Recueil des travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, fasc. 37). Gand, 1908, in-8, xiv-223 p. F. 9,50.

535 **K. Zickendraht.** *Eine anonyme Kundgebung des Erasmus aus dem Jahre 1522 in Lichte seiner Stellung zur Reformation.* — Zeitschrift zur Kirchengeschichte. 1908, t. XXIX, p. 22-28. (ABelges. 1908, t. X, p. 150-151 : analyse du sujet.)

536 **Amand Tihon.** *Analyse et extraits de documents relatifs à l'histoire des Pays-Bas au XVIe siècle.* — CRHBull. 1908, t. LXXVII, p. 37-133.

Documents historiques — pasquilles et libelles, pièces diverses — se rapportant aux guerres et troubles religieux de notre pays, conservés aux archives de l'État à Liége. Quelques pièces étaient connues, d'autres sont inédites et donnent des détails nouveaux et intéressants sur l'état des esprits vers 1560-1570. Nous signalons surtout la dissertations envoyée au chapelain du comte de Hoochstraeten « Maistre Jan Bive » et la réponse de ce dernier sur les causes des troubles dans les Pays-Bas et les remèdes à apporter à la situation. R. D. S.

537 **R. P. Bosmans,** S. J. *La Correspondance inédite du P. Jean De Haynin d'Ath, missionnaire de la Compagnie de Jésus, en Chine au XVIIe siècle.* — AHEB. 1908, t. XXXIV, p. 197-224.

Après une introduction sur la vie et les travaux du missionnaire, l'auteur publie 5 lettres inédites, qui donnent des détails très intéressants, entre autres sur le P. Verbiest de Pitthem. Deux autres lettres du P. De Haynin avaient déjà été publiées : l'une dans la *Kerckelijke Historie van de Geheele Werelt... Het IV Deel. Beschreven door den Eerw. P. Cornelis Hazart, Priester der Societeit Jesu.* T'Antwerpen, bij Michel Chobbaert, p. 389-390 ; l'autre dans les *Missions belges*, t. IX, 1907, pp. 31-38. V. AnÉm. [LVIII, 190, 191]. R. D. S.

538 [LVIII, 51]. **La Reine Victoria** *d'après sa correspondance inédite.* Trad. franç. annotée par J. Bardoux. Paris, 1907, 3 vol. in-8, xxv-782, 718, 813 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 140-141 = A. De Ridder : mention au point de vue belge.)

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

539 **H. Pirenne.** *Histoire de Belgique.* T. II. 2e édition revue et corrigée. Bruxelles, Lamertin, 1908, in-8°, x-509 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 155.)

540 **van den Bogaert.** *Fragments de l'histoire primitive des Germains. Bouleversement et vasselage.* Anvers, Buschmann, 1908, in-4, 21 p.

541 **A. Ledieu.** *Les Gages de bataille à Abbeville au XIIIe s.* (Extr. du « Bulletin histor. et philolog., 1906 ».) Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-8, 7 p.

542 [LVIII, 443]. **Dr L.-M.-G. Kooperberg.** *Margaretha van Oostenrijk.* (ABelges. 1908, t. X, p. 158-160: travail sérieux, bien documenté, d'une lecture fort difficile.)

543 **Ed. Heyck.** *Wilhelm von Oranien und die Entstehung der freien Niederlände.* Leipzig, Velhagen und Klasing, 1908. M. 4.

544 **R. Bittard des Portes.** *L'exil et la guerre, les émigrés à cocarde noire en Angleterre, dans les provinces belges, en Hollande et à Quiberon.* Paris, Émile-Paul, 1908, in-8, 626 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 137-138 = A. De Ridder: importance de l'ouvrage pour notre histoire nationale.)

545 [LVIII, 281] **F. Magnette.** *Les émigrés français aux Pays-Bas (1789-1794).* (RHE. 1908, t. IX, p. 814-816; RIPB. 1908, t. LI, p. 324-327 = M. Huysman; ABelges. 1908, t. X, p. 91-93 = DD. Brouwers; Rhist. 1908, t. XCVIII, p. 365-366 = E. Hubert.)

546 **G. Vanel.** *Huit années d'émigrations* [à Bruxelles]. *Souvenirs de l'abbé Martinant de Préneuf, 1792-1801.* Paris, Perrin, 1908, in-8, 310 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 138-139 = A. De Ridder: mention.)

547 [LVIII, 279]. **Jules Delhaye.** *La domination française en Belgique à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle.* (W. 1908, t. XVI, p. 174-176 = F. Magnette: Défauts de méthode et d'information.)

548 **A. Schuermans.** *L'itinéraire général de Napoléon I.* (Bibl. de la Soc. des études historiques.) Paris, Picard, 1908, in-8, IX-390 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 139 = A. De Ridder: analyse du sujet et appréciation de la méthode.)

On peut y suivre Napoléon dans tous ses voyages, p. e. en février 1798 à Nieuport, Ostende, Gand, Anvers, Bruxelles; en juillet et août 1803 dans les principales de nos villes; en août 1804 à Ostende; en avril et mai 1810, sur nos côtes; en septembre 1811 à Furnes, Ostende, Blankenberghe, Anvers, Liége, Huy et Namur (A. D. R.)

549 [LVII, 63] **P. J. Blok.** *Geschiedenis van het nederlandsche volk.* Bd. VIII (het laatste). Leiden, Sijthoff, 1908, 334 p., met een kaart van het koninkrijk der Nederlanden na 1839.

Zie AnÉm. 1908, bd. LVIII, bl. 100.

550 **Ch. Terlinden.** *Éducation de reine* — RG. 1908, 44e année, I, p. 759-789.

Les documents nouveaux que fournit la correspondance de la reine Victoria ont permis à M. Terlinden de nous représenter Léopold I, comme le plus intelligent et le plus dévoué des tuteurs. Notre premier roi prit une part prépondérante à la formation

intellectuelle et morale de sa nièce ; il dirigea les débuts de Victoria sur le trône d'Angleterre ; il assura son bonheur et la grandeur de son règne en lui trouvant, dans la personne d'Albert de Cobourg, un mari digne d'elle et en lui donnant un sage conseiller, le baron de Stockmar. Peut-on rêver une « Éducation de reine » plus aimable et plus complète ?

J. V.

551 **Ch. Woeste.** *Les élections de 1908, les partis et la crise du parlementarisme.* -- RG. 1908. 44e année, I, p. 485-502.

M. Woeste n'étudie pas les événements actuels sans remonter à leurs antécédents historiques. Aussi bien, si les élections législatives de 1908, prises dans leur ensemble, n'ont pas répondu aux espérances des catholiques, cela tient à des causes lointaines, remontant à une quizaine d'années — l'avènement de la démocratie chrétienne — aussi bien qu'à des causes actuelles, notamment l'ouverture prématurée, avant les élections, du débat congolais.— Et l'auteur de conclure que « le parti catholique doit être doué d'une vitalité extraordinaire pour avoir su résister jusqu'ici à tant de germes de ruine ». Puis il signale et déplore la stérilité croissante du régime représentatif en Belgique. Elle serait due à ce fait que « la plupart des mandataires du pays se laissent dominer par des visées subjectives ; ils se demandent ce que réclame leur popularité : au lieu de diriger, ils sont conduits ; leur but, c'est de mériter la faveur, souvent aveugle, de ceux qui les ont élus ». N'est-ce pas une conséquence, inévitable presque, de notre système électoral basé sur le suffrage universel ?

A travers les pages que nous venons de résumer perce, çà et là, un ton d'acrimonie qui pourrait bien nuire à leur objectivité.

J. V.

552 **Th. Houdebine.** *Le bon pays de Flandre. Son terroir et ses habitants, sa civilisation et son école de peinture au XV siècle.* — Revue des facultés catholiques de l'Ouest, Angers-Paris, 1908, t. XVII, p. 763-774 (à suivre).

553 **F. Ferrant.** *La sépulture de Lideric, d'Ingelram et d'Audacer en l'église d'Harlebeke.* (AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 345-348 = E. Van Cappel.)

554 **H. Coppieters Stochove.** *Voyages de Thierry d'Alsace en Orient.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 159-163.

Le Comte Thierry se rendit quatre fois et peut-être cinq fois en Palestine. Une première fois peut-être depuis octobre 1133 jusqu'au mois d'août 1135. Puis : de l'été 1138 jusqu'au commencement de 1139 ; du milieu de 1147 jusqu'en avril 1149 ; depuis juin 1157 jusqu'au 16 août 1159 ; en 1164 jusqu'à la Noël de cette même année. Comme le fait remarquer M. C. St., ces expéditions peuvent servir à dater les chartes.

E. V. C.

555 **E. De Gryse.** *Snipperlingen over den Gulden Sporenslag* (1302). — BGOK. 1907-1908, t. V, bl. 162-170.

Daarin worden besproken :

Salomon Reinach. *Un manuscrit de la Bibliothèque de Philippe le Bon à St. Pétersbourg.* Paris, 1904. In dit boek komt een print voor, verbeeldend den slag bij Kortrijk, merkweerdig in opzicht van kunstgeschiedenis, doch zonder historisch bedied.

J. Joubert. *Le monument commémoratif de la bataille des Éperons d'Or à Courtrai.* Angers, 1907. Vlugschrift zonder belang.

Bon de Maere d'Aertrycke. *Emplacement et itinéraires de la chevalerie française, lors des mouvements offensifs du 11 juillet 1302.* AnÉm. t. LVII, 373 ss. E. H. De Gr. deelt niet in de zienswijze van den schrijver en geeft op zijn beurt zijn oordeel over de ligging der beken op het slagveld en de bewegingen der strijders.

E. V. C.

556 **J. Temmerman.** *Vlaanderen vrij! Historisch verhaal van den slag der Gulden sporen*, 1908, te verkrijgen bij den Nederlandschen Boekhandel, Antwerpen. F. 0,45.

557 **E. Matthieu.** *Mesures de sauvegarde des frontières du Hainaut en 1411.* — ABAnBull. 1908, p. 207-212.

Mentionne d'après un compte du châtelain d'Ath, les dispositions prises au mois d'octobre 1411, lors de l'arrivée aux frontières du Hainaut d'une troupe au service de Jean-sans-Peur et venant de Gand. Quelques hommes furent envoyés à Espierres et Helchin, afin de faire respecter la frontière par force politesses et présents, et afin de connaître les intentions et la marche de la troupe. Le coût de cette opération s'éleva à 45 livres, 6 sous, 6 deniers. R. D. S.

558 **Ruth. Putnam.** *Charles the Bold, last duke of Burgundy, 1433-1477.* New-York, Putnam, 1908, in-12, xiv-488 p. 1 d. 35.

559 **Th. des Forts. — R. de Guyencourt.** *La Picardie historique et monumentale, arrondissement d'Abbeville, canton de Gamaches.* (Soc. des Antiquaires de Picardie.) T. IV, n° 1. Paris, Picard, 1907, in-4, 48 p. ill.

560 **G. Smets.** *Henri I, duc de Brabant, 1190-1235.* Bruxelles, Lamertin, 1908, in-8, 340 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 134-136 = J. Laenen : critique de la méthode ; RHE. 1908, t. IX, p. 845-846 = H. N[elis] : dans son ensemble travail digne d'être remarqué et qui se distingue par une science de très bon aloi.)

561 **[LVII, 529 ; LVIII, 292] H. Obreen.** *Floris V.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 262-264 = P.-J. Blok : critique superficielle du fond ; souhaite « un peu plus de profondeur, un peu plus de clarté dans l'exposé », et voudrait qu'à côté de la question politique, l'auteur prenne en considération les points de vue économique et ecclésiastique.)

562 [LVIII, 448]. **M. Houtart.** *Les Tournaisiens et le roi de Bourges.* (ABelges. 1908, t. XVI, p. 224-227 = W. Ravez : analyse.)

563 **Th. Sevens.** *Gulleghem.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 184-199.
Naar een reeks oorkonden uit de 18e eeuw, herkomstig uit de Bibliotheek der Hoogeschool te Gent. — Inlichtingen uit de geschiedenis dezer gemeente, over de Gilden die aldaar bestonden en vooral over de rederijkkamer « Vloeyt in liefde » en de spelen door haar vertoond.

564 [LVIII, 70, 300] **Ch. Bonnier.** *Templeuve-en-Pévèle.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 268-270 = E. Bouchet : contenu, appréciation approbative de la méthode.)

565 **E. Callant.** *De Veerleplaats te Gent. Hare gebouwen, instellingen gebeurtenissen.* Gent, Vanderpoorten, in 12°, 77 p. F. 1,50 (ABelges. 1908, t. X, p. 165 = V. Fris : ouvrage de vulgarisation, rien de neuf.)

566 **Saint-Quentin Guide.** — *Guide complet de la ville de Saint-Quentin et des environs, le Champ de bataille, Vermand, le grand souterrain, le Catelet, le mont Saint-Martin, Moy, Caulaincourt.* Saint-Quentin, 1907, in-8, 148 p. ill.

567 **H. de Montégut-Lamorelie.** *Philippe de Chamberlhac.* — Bull. de la Soc. histor. et archéol. du Périgord, 1907, t. XXXIV, p. 186-192.
« Cet ecclésiastique périgourdin fut archidiacre de Gand en 1333, évêque de Sion en 1338, archevêque de Nicosie en 1344, archevêque de Bordeaux en 1360 et mourut en 1361. » (ABelges. 1908, t. X, p. 143.)

568 **R. Serpette de Bersancourt.** *Philippe de Crèvecœur, Seigneur d'Esquerdes, maréchal de France (1434?-1494).* Essai biographique. (École nationale des chartes.) Mâcon, 1908, in-8.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

569 [LVII, 144, 553] **Bon H. Kervyn de Lettenhove.** *La Toison d'or.* (BÉC. 1908, t. LXIX, p. 461-463 = A. Boinet : Excellente mise au point de ce qui a été publié sur l'histoire de cet ordre.)

570 **L. Navez.** *La défense de la Belgique autrefois et aujourd'hui.* Bruxelles, Lebègue, 1907, gr. in-8, 347 p., grav. h.-texte.

571 **Max Rintelen.** *Schuldhaft und Einlager im Vollstreckungsverfahren des altniederländischen und sächsischen Rechtes.* Leipzig, Dunker und Humblot, 1908, xv-237 p. in-8°. M. 6 (MBBull. 1908, t. XII, p. 337-338 = J.-B. Goetstouwers, S. J.)
Histoire de la contrainte par corps et des arrêts forcés dans l'ancien droit néerlandais et saxon.

572 **Dr. J. von Schwerin.** *Die altgermanische Hundertschaft.* (Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte, herausgegeben von Dr. O. Gierke. Heft 90). Breslau, Verlag Marcus, 1907, 215 p. (RIPB. 1908, t. LI, p. 263-267 = Jeanne Cooreman : la centaine semble bien être une institution germanique; mais contrairement à l'opinion de l'auteur, l'ancienne centaine paraît n'avoir été qu'un groupement personnel et ne devint territoriale que plus tard.)

573 [LVII, 543]. **L. De Wolf.** *De eerstbewaarde Brugsche keure van omstreeks 1190.* (NA. 1908, t. XXXIII, p. 574 = A. H.)

574 **L. De Wolf.** *Eerstbewaarde Brugsche Keure van omstreeks 1190.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 309-386. (ABelges. 1908, t. XX, p. 171 = J. Cuvelier : excellente contribution à l'histoire politique et économique de la Flandre).

Haar algemeene aard, en wijziging van haren grondvorm.

575 **A. Fauchille.** *Le Vieux droit lillois. L'œuvre de Jehan Roisin.* Discours prononcé, le 5 janv. 1908, à la séance solennelle de la Soc. des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Lille, Danel, 1908, in-8, 21 p.

576 **G. Legrand.** *Essai historique sur le droit des gens mariés dans les pays régis par la Coutume du Vermandois* (Thèse). Paris, Rousseau, 1905, 193 p. (AnEN. 1908, t. IV, p. 415-416 = P. Collinet : critique du fond. C'est l'œuvre d'un historien local plutôt que d'un historien du droit).

577 **Ch. Woeste.** *Les rapports de l'Église et de l'État en Belgique.* — RG. 1908, 44e année, II, p. 1-21.

Dans cet article, solide et clair, on examine la question au point de vue du droit public belge. Par quels principes est-elle régie constitutionnellement ? Il résulte des débats qui ont eu lieu au Congrès National, que la Constitution belge réprouve la thèse de la séparation radicale et qu'elle établit le régime de la distinction des pouvoirs. Ce régime implique, avec l'indépendance réciproque de l'Église et de l'État, leur entente loyale et bienveillante. Constamment, depuis 1830, — si l'on excepte quelques vexations étatistes qui n'ont pu se maintenir — il a prévalu dans le domaine des faits. Et cela prouve qu'il s'harmonise avec les idées et les sentiments qui animent le peuple belge. J. V.

B. Histoire économique et sociale.

578 [LVI, 263 ; LVII, 94]. **Recueil** *de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre,* publié par G. Espinas et H. Pirenne. T. I. (BÉC. 1908, t. LXIX, p. 446-447 = H. Stein : Travail érudit, consciencieux, fournissant d'abondants matériaux.)

579 **P. Morel.** *Les Lombards dans la Flandre française et le Hainaut.* (Thèse). Lille, Morel, 1908, in-8, 344 p.

V. AnÉm. [LVIII, 87].

580 **H. Diferee.** *De geschiedenis van den Nederlandschen handel.* Amsterdam, Akkeringa. 1e stuk, 1905; 2e stuk, 1907.

Het is niet een wetenschappelijk, oorspronkelijk werk, maar een handboek, waarin de geschiedenis van den Nederlandschen Handel bondig saamgevat is. Het bevat vooral algemeene toestanden en daadzaken « met economische en sociale gezichtspunten in bepaalde tijdperken afgedeeld, waarbij rekening gehouden is met de bijzondere ideeën en stroomingen op sociaal, economisch en geestelijk gebied, welke als de overheerschende in die tijdperken konden worden beschouwd... Bijzonderheden worden slechts even aangestipt. Daardoor wint het boek aan bruikbaarheid, zoodat het ook voor niet studeerenden een werk van ontspanning kan zijn ».

Niet allen zullen vrêe hebben met de aangenomen indeeling en den keus der aangewezen bronnen en boeken, noch instemmen met sommige uitstortingen op godsdienstig en politiek gebied; toch is het een nuttig boek ook voor Zuid-Nederland en inzonderheid voor Vlaanderen.

Hier schrijven we de hoofdstukken af van de deelen die verschenen zijn :

I Boek. Geschiedenis van den handel der 17 Nederlanden.

I Hoofdst. Het germaansch-frankische tijdperk van ongeveer 100 v. Chr. tot omstreeks 900.

II. De handel in het feodale tijdperk.

III. De middelnederlandsche handelsgeschiedenis (1300-1507).

IV. Het overgangstijdperk (1507-1596).

II Boek. Handelsbloei en verval tijdens de Republiek der Vereenigde Nederlanden.

V Hoofdst. De Nederlandsche handel tijdens de Gouden Eeuw op het politiek-economisch tijdperk (1596-1674).

Verder zal behandeld worden: in het VIe Hoofdstuk : de bloei der Oost-Indische Compagnie (1674-1704); in het VIIe : achteruitgang en val (1704-1784); in het VIIIe : overgangstijdperk (1784-1824). In het IIIe Boek : de handelsgeschiedenis tijdens de 19e Eeuw. E. V. C.

581 [LVIII, 82] **S. Van Brakel.** *Die Entwiklung und Organisation der Merchant-Adventurers.* (ABelges. 1908, t. X, p. 149-150 = H. Van Houtte : contenu ; littérature du sujet incomplète.)

582 **Dr. van Brakel.** *De hollandsche handelscompagnien der zeventiende eeuw,* 1908, te verkrijgen bij den Nederlandschen Boekhandel. F. 4.

583 **M. Huisman.** *Les Belges en Chine au XVIIIe siècle.* — La Vie Intellectuelle. 1908, t. I, n° 6. (ABelges. 1908, t. X, p. 144 = M. : mention.)

Entreprises commerciales.

584 [LVIII, 454]. **Les Ports** *et leur fonction économique.* — Revue des questions scientifiques, 3e sér., 1908, t. XIV, p. 55-181, 475-495.

16. Lisbonne; 17. Le Havre; 18. Hambourg; 19. Rio de Janeiro; 20. Hankow.

On a parlé déjà de Bruges au moyen âge, d'Anvers, de Gênes au moyen âge, d'Ostende... etc.

585 **J. de Pas.** *Les coches d'eau de Saint-Omer vers Dunkerque et les autres villes de la Flandre maritime aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Dunkerque, Minet-Tresca, 1908, 46 p. avec pl. hors-texte.

Par sa position géographique la ville de St-Omer « fut longtemps l'entrepôt des marchandises aussi bien que le lieu de passage obligatoire des voyageurs venant du nord de la Hollande et de l'Angleterre soit vers Paris et les provinces méridionales, soit vers la Flandre, le Hainaut, le Cambrésis, etc. ».

Il était donc intéressant d'étudier les péripéties par lesquelles ont passé les différents services de navigation qui mettaient St-Omer en communication avec les ports de la Flandre maritime, surtout avec Dunkerque.

M. le Secrétaire général de la *Société des antiquaires de la Morinie* l'a fait dans les moindres détails, rendant un service réel à ceux qui s'occupent de l'histoire des questions économiques et notamment de celle des voies de communication.

Sans doute le lecteur eut été plus satisfait encore s'il avait trouvé parmi les illustrations, très soignées d'ailleurs, une carte géographique, qui lui eut permis de trouver plus facilement des endroits comme Watten, Wattendam, West, Lowestel, etc., et d'apprécier mieux, par exemple, que la route St-Omer-Bourbourg-Dunkerque fut plus directe que celle qui passe par la rivière de Colme et par Bergues —, toutes questions de géographie locale qu'il est impossible d'examiner à l'aide des atlas qu'on a ordinairement sous la main. F. VERHAMME.

586 **J. de B[ethune].** *Le Cambriolage d'une école dentellière à Courtrai, en 1751.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 152-153.

« C'est le signalement donné par le magistrat de la châtellenie de Courtrai, à la demande des échevins de la ville, des dentelles volées dans une école... Cette pièce... nous donne quelques renseignements intéressants au sujet de l'industrie dentellière en nos parages. »

587 **Avanti.** *Een terugblik, proeve eener geschiedenis der Gentsche arbeidersbeweging gedurende de XIXe eeuw.* Met naschrift door EDWARD ANSEELE. Gent, 1908, in-8, 783 bl. en prenten. (ABelges. 1908, t. X, p. 162-164 = V. Fris : Documentation abondante et précieuse; apologie du socialisme.)

588 **Th. Sevens.** *Het Gilde der handboogschutters te Kortrijk.* — GOKH. II, [1908], 69 blz.

De meeste inlichtingen zijn getrokken uit de trouregisters, welke weleer aan het S. Sebastiaansgilde toebehoord hebben. Ongelukkig dagteekenen de eerste gegevens uit 't jaar 1630. Voordien vindt men enkele bijzonderheden over het bestaan der schuttersgilden, de kapel in S. Maartenskerk, het gildenhof en de landjuweelen. Van toen voort echter ontrolt zich het eigenaardige gildeleven met zijn inrichting, zijn schietingen in en buiten Kortrijk, zijn feesten, zijn godsdienstigheid, zijn misbruiken en tucht. Van bizonder belang is het aandeel van het gilde in de Brabantsche omwenteling. Toen begon het verval en het gilde rekt zijn bestaan, eentoonig, kleurloos tot 't jaar 1860. Th. S. heeft een merkweerdige bijdrage geleverd tot de geschiedenis van het maatschappelijk leven tijdens de XVIIe en XVIIIe eeuw.

Een enkele opmerking. Waarom draagt deze aflevering niet het jaartal van haar verschijnen? E. V. C.

589 **A. Beets.** *Volkswijsheid over het weer.* — VKVA. 1908, bl. 553-592.
Naar aanleiding van het onlangs verschenen werk van *Alexis Yermoloff. Die Landwirtschaftliche Volksweisheid in Sprichwörten, Redensarten und Wetterregeln*, waarin de Nederlandsche Volksweerwijsheid slecht vertegenwoordigd is. Deze leemte wordt hier gedeeltelijk aangevuld. E. V. C.

C. Histoire des lettres et des sciences.

590 **Ch. Simar.** *Lettres inédites d'humanistes belges du XVIIe siècle.* MB. 1908, t. XII, p. 217-264.

591 **J. Wils.** *Des Spigel der Ioncheyt.* — TBB. 1908, bd. VI, bl. 48-50.
Lettre au sujet d'un second exemplaire de cet ouvrage, qui existe à la bibliothèque de l'Université de Louvain. (ABelges. 1908, t. X, p. 149 = L. Goffin.)
Cf. AnÉm. [LVIII, 98.]

592 **C. G. N. de Vooys.** *Historische schets van de Nederlandsche letterkunde, voor schoolgebruik en hoofdacte-studie.* Groningen, J. B. Wolters, 1908, in-8, XII-204 p. Fl. 1,75. (MBBull. 1908, t. XII, p. 328-330 = C. Lecoutere.)

593 [LVIII, 330] **J. A. Worp.** *Geschiedenis van het drama en van het tooneel in Nederland.* 2e deel (MBBull. 1908, t. XII, p. 275 = C. Lecoutere.)

594 [LVI, 450, 493; LVII, 159, 421]. **L. Lefebvre.** *Histoire du théâtre de Lille de ses origines à nos jours.* Lille, Lefebvre, 1907, 5 vol. (AnEN. 1908, t. IV, p. 420-424 = H Potez : analyse de ce « travail définitif ».)

595 **L. Lefebvre.** *Le Brunin, société littéraire lilloise (1758-1760).* (Extr. du vol. du « Congrès des sciences histor. de Dunkerque, 1907.) Dunkerque, Minet, 1908, in-8, 52 p.

596 **L. Lefebvre.** *Le Concert de Lille, 1726-1816.* Lille, Lefebvre, 1908, in-8 carré, tiré à 60 ex., VII-66 p.

597 **Th. Sevens en B^{on} B[ethune].** *Société du Concert de Courtrai. Le directeur de la Société.* — BOGK. 1907-1908, t. V, p. 226-232.
Deze *Société* bestond in den Franschen tijd en diende om de republiekeinsche feesten op te luisteren. De bestuurder was Gambart, boekhandelaar.

598 **J. Muyldermans.** *Levensschets van Jan Van Droogenbroeck.* (Uitgave der Konink. Vl. Acad.) Gent, Siffer, 1908. Fr. 1.

D. Histoire de l'art.

599 [LVIII, 346]. **Les chefs d'œuvre** *d'art ancien à l'exposition de la Toison d'or à Bruges en 1907.* (GBA. 1908, 3 pér., t. XL, p. 489-400 = A. M.: ouvrage somptueux et scientifique.)

600 **L. Ducrocq.** *Exposition de la Toison d'or à Bruges.* — RL. 1906-1907, t. XVII, p. 936-944.

601 **Armand Heins.** *Coups d'œil et coups de plume.* 4ᵉ et 5ᵉ partie. — ABAnBull. 1908, p. 213-250; 314-338.
Suite des notes et croquis d'archéologie pittoresque de l'auteur. Documents sculpturaux vus à Courtrai, Loo, Nieuport, Ypres, Dixmude, mais surtout à Bruges. La 4ᵉ partie comprend les pièces de ferronnerie et de menuiserie; les reproductions sont excellentes.

602 [LVIII, 353] **A. Robida.** *Les vieilles villes des Flandres: Belgique et Flandre Française.* (W. 1908, t. XVI, p. 305-309 = F. Mallieux : point de vue poétique.)

603 **G. Arnaud d'Agnel.** *Les comptes du roi René.* Paris, Picard, 1908, in-8, 410 p. (RAC. 1908, 5 sér., t. IV, p. 351-352 = L. C[loquet] : intéressant au point de vue de l'histoire des arts au XVᵉ siècle.)

604 **F. de Mély.** *Artistes français et flamands du XVᵉ siècle, cités par Vasari.* — Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1907.

605 **V. Vander Haeghen.** *Mesures relatives à la destruction des armoiries gantoises en 1795. — Intervention de Charles Van Hulthem.* — GOBBull, t. XVI, 1908. p. 178-183.
Grâce à cette intervention, beaucoup d'armoiries furent maintenues et on ne mutila guère les objets d'art dans les églises de Gand.

606 **G. Caullet.** *Mélanges et documents relatifs aux arts à Courtrai et dans le Courtraisis. I. Le mobilier de l'hôtel de ville de Courtrai au XVIIIᵉ siècle.* — BGOK, 1907-1908, t. V, p. 234-256.
D'après quatre inventaires dressés respectivement en 1727-30, en 1740, en 1757, en 1788. Le premier est publié dans sa presque intégralité ; les trois autres n'ont été utilisés que pour autant qu'ils renseignent des indications nouvelles ou complémentaires. A leur

suite se trouvent de multiples notes explicatives, se rapportant principalement aux tableaux et portraits et à leurs auteurs.

E. V. C.

607 [**J. de Bethune**]. *Le bilan artistique de Courtrai et du Courtraisis pour 1907.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 174-180.

608 **E. S.** *Onze Lieve Vrouwetoren te Brugge.*— KKr. 1908, t. I, p. 51-54.

Eenige wetenswaardigheden omtrent het bouwen en herstellen van den toren, het klokkenspel.

609 **E. Bouchet.** *Le Beffroi et le carillon de Dunkerque.* — UFBull. 1908, t. XI, p. 91-169.

Certains détails sur le beffroi, le tourrier, l'horloge, les cloches, le carillon et ses airs — tel la chanson du Reuse — peuvent présenter quelque intérêt.

610 Loo *et ses monuments.* — KKr. 1908, t. I, p. 48-50 et 55.

Une bonne notice ; détails intéressants au sujet des restaurations effectuées récemment à l'hôtel de ville.

611 **A. Dusautoir.** *La Tour Saint-Bertin. Glorieux souvenir d'un illustre passé, trésor inestimable pour le présent, superbe pierre d'attente pour l'avenir.* Boulogne, in-8, VII-68 p. ill.

612 **Bon J. de Bethune.** *Une cave du XIIIe siècle à Courtrai.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 122-126.

Cette cave est située dans la rue de la Lys. Description. — Recherche de la maison à laquelle elle appartenait. Comparaison avec des constructions similaires à Tournai.

613 **Th. Sevens.** *De Huizen op den Oostkant der Leistraat te Kortrijk.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 127-132.

Naar oorkonden uit de 14e, 15e en 16e eeuw. Besluit : daar zijn huizen vermeld in de 14e eeuw, daar bestaan kelders uit de 13e eeuw, dus : nooit reikte de esplanade van het kasteel tot de Leistraat.

614 **A. Van Werveke.** *Un retable provenant de l'église Saint-Bavon (Gand), actuellement conservé au South Kensington Museum à Londres.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 150-159.

De oorkonden schijnen te bevestigen dat die altaartafel werkelijk een gentsch beeldhouwwerk is uit de XVde eeuw. Zij stond in de kapel van O. L. V. op de Rade in St-Baafs, verdween gedurende het Calvinistisch bewind.

Dit wordt echter tegengesproken door kan. Van den Gheyn en M. Hulin.

615 **H. Chabeuf.** *Claus Sluter* (extrait du Bien Public de Dijon). — RAC. 1908, 5e sér., t. IV, p. 340-342.

Sluter serait originaire, non de Tournai, mais de la Gueldre.

616 **P. Van de Ven** et **A. Hooquet.** *Les funérailles de Jehan Fiefvés († 1426), bas relief votif de l'école de Tournai.* — RT. 1908, t. IV, p. 134-139 ; 173-174, 2 pl. h.-texte.

Bonne description de ce monument de premier ordre de la sculpture tournaisienne. Appréciation du style et de la technique

de cette pièce. A l'encontre des idées de M. Koechlin, il faut admettre une part d'influence considérable de l'école de sculpture de Tournai sur le développement du réalisme dans notre art national et notamment dans la peinture. (V. n° 617). A. D. M.

617 **E. Berteaux.** *Le mausolée de Charles le noble* († *1426*) *à Pampelune et l'art franco-flamand en Navarre.* — GBA. 1908, 3e pér., t. XL, p. 89-112.

Description du magnifique tombeau de Charles III et de sa femme, la reine Léonor, commandé en 1416 à Janin Lomme de Tournai. Ce mausolée s'écarte par son réalisme et sa disposition des tombeaux catalans et se rapproche par la composition et par le style des fameux tombeaux des Ducs de Bourgogne, mis en place à la Chartreuse de Champnol en 1411.

Le roi de Navarre, prince français par ses goûts comme par ses origines, avait attiré à la Cour et dans le pays des artisans français et germaniques de tous métiers : tapissiers, charpentiers, verriers, peintres, etc., parmi lesquels figurent l'argentier Daniel de Bonte, le brodeur Anequin de Bonte et notre imagier Janin Lomme, dont l'auteur recherche les autres œuvres en Espagne.

M. Berteaux finit ce très intéressant article appuyé sur maintes pièces d'archives, en rappelant la question des rapports de l'art français et flamand, au temps où Paris et Dijon furent les capitales de l'art européen. A. D. M.

618 **B. Rivière.** *Notes et documents inédits concernant la famille de Jean de Boullogne, sculpteur douaisien.* [XVIe s.]. — AnEN. 1908, t. IV, p. 374-393.

619 **Bon du Teil.** *Tombeau de Guillaume Fillastre à St-Omer.* — Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1907.

620 **A. Van Werveke.** *Nota over het borstbeeld van Keizer Karel in het Museum van Oudheden der stad Brugge.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 143-145.

Tot heden was dit beeld toegeschreven aan Conrad Meyt van Worms. Uit de rekening der stad Gent 1517-1518, schijnt het 't werk te zijn van een Gentschen beeldsnijder, wellicht Philips Clijncke.

621 **Chan. Van den Gheyn.** *Deux notes à propos de la polychromie des tombeaux.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 176-178.

Description du tombeau de Viglius d'Aytta († 1577) en l'église Saint-Bavon à Gand et d'un caveau découvert en 1779 en l'abbaye Saint-Pierre.

622 **S. Reinach.** *Répertoire des peintures du moyen âge et de la renaissance* (*1280-1580*). T. II. Paris, E. Leroux, 1907, in-8°, III-818 p. 1,200 gravures. F. 10.

Aux 1046 tableaux reproduits au t. I, viennent s'en ajouter 1200 appartenant aux primitifs italiens, flamands, français et allemands.

623 [LVII, 600] **De Schilderkunst van 1400 tot 1800.** *De voornaamste schilderijen... uitgekozen, beschreven en van een algemeene inleiding voorzien* door MAX ROOSES. Antwerpen, De Ndl. Boekhandel, 1907, 4°, XII-320 bl. — Édit. française. Paris, Flammarion [1908], in 4, livr. 1-6, 192 p. ill.

624 **F. Benoit.** *La peinture au Musée de Lille.* Paris, Hachette, 1908, 3 vol. gr. in-4, 160 pl. hors-texte (GBA. 1908, 3 pér. t. XL, p. 434-437 = R. M.)

L'école flamande et l'école française ont fourni principalement la matière des tomes I et III; le tome II se consacre à l'école hollandaise.

625 **M. Gómez Moreno.** *Un trésor de peintures inédites du XVe siècle à Grenade.* — GBA. 1908. 3 pér. t. XL, p. 289-314.

La chapelle royale de Grenade contient une collection presque inconnue de précieux panneaux de l'École flamande ou hollandaise : un grand triptyque de la Ste Croix (*descente de la croix* au milieu, à gauche *le Calvaire,* à droite *la Résurrection*) attribué par l'auteur de l'article à Albert van Ouwater de Haarlem, par d'autres à Thierry Bouts, descendant direct d'Ouwater; un *buste du Christ* qui appartient au peintre du grand triptyque; *une Vierge avec l'enfant entre deux anges,* qui semble se rattacher à l'école de Haarlem, comme de même un petit panneau représentant une *Vierge aux anges,* dans lequel M. G. voit une œuvre de Bouts; deux petits panneaux identiques à ceux du triptyque de Miraflores de Berlin, la *Nativité* et une *Pietà,* et qui certainement ne sont pas des copies et pourraient bien être les originaux de Roger van der Weyden. Un autre tableau représente *la Vierge et l'Enfant, Ste Catherine et Ste Barbe*; la composition se retrouve dans l'œuvre de Gérard David ; mais le panneau semble antérieur à ce peintre et probablement aussi à Memling. Une *Vierge Mère allaitant l'Enfant* se classe parmi les œuvres de jeunesse de Memling, où se conserve très vif le souvenir de van der Weyden. L'art du peintre Brugeois se manifeste dans toute sa plénitude dans une *Nativité,* une *Descente de Croix,* un *St Jean Baptiste assis* inférieur aux deux précédents.

L'auteur signale encore un tableau où figurent les *deux saints Jean* ; un autre sur lequel sont peints *St Jacques et St Michel* ; ils pourraient être des œuvres de Michel Sythium ou de Jean de Flandres, deux peintres au service de la reine Isabelle; une *Annonciation,* une *Messe de St Grégoire,* etc.

Pour finir l'auteur signale les tableaux d'origine espagnole, qui font partie de cette précieuse collection et dont plusieurs ont subi l'influence d'œuvres flamandes.

Les historiens de l'art flamand devront tenir compte de cette importante contribution de M. Gómez, traduite par M. Bertaux.

A. D. M.

626 **Paul Saintenoy**. *L'église Saint-Jacques de Compostelle et le décor architectural de « l'Annonciation » de Jean van Eyck.* — ABAnBull. 1908. p. 239-246.

L'A. n'hésite pas à affirmer que van Eyck a employé des croquis pris en Espagne, lors de son ambassade pour Philippe le Bon auprès du roi de Portugal, pour peindre le transept, dans lequel il place « l'Annonciation ». Ce chef-d'œuvre ne date donc pas de 1426, comme le suppose le catalogue de l'exposition de la Toison d'or, mais est postérieur à 1429. R. D. S.

627 [LVII, 142, 322] **M. Houtart**. *Jacques Daret. peintre tournaisien du XVe siècle.* (W. 1908, t. XVI, p. 344-348 = G. Jorissenne: discussion des résultats de l'étude.)

628 [LVIII, 378] **M. Hénault**. *Les Marmion.* (AnEN. 1908, t. IV, p. 418-415 = E. D.: analyse, approbation, légère critique de méthode à propos de la copie des textes.)

629 **E. Moreau-Nélaton**. *Les Clouet peintres officiels des Rois de France.* Paris, E. Lévy, 1908, in-4°, 72 p., avec 12 pl. h.-t., et 19 fig. dans le texte (GBA. 1908, 3e pér., t. XL, p. 171-173 = Jean Laran: *corpus* le plus complet des textes relatifs à ces artistes, attributions discutables.)

630 **Dr Osw. Rubbrecht**. *Charles le Téméraire était-il prognathe? Un portrait de ce duc sur un Memlinc authentique.* (Extrait de la Revue belge de stomatologie, 1908). Bruges, Houdmont, 1908, in-8, 15 p. et 2 pl, h.-texte.

Quiconque porte intérêt aux questions relatives à l'histoire de nos anciens peintres flamands se plaira à lire l'étude claire, bien menée et érudite du Dr Rubbrecht. Après avoir définitivement fixé, parmi les nombreux documents de l'iconographie du Téméraire. le portrait véritable de ce prince, l'auteur établit que le roi mage qui se trouve à droite de la Vierge dans le tableau de l'*Adoration des Mages* (Hôpital St-Jean, Bruges) par Memlinc, représente Charles le Téméraire. Sa conclusion logiquement amenée se base sur la comparaison de ce roi mage avec les meilleures effigies du duc de Bourgogne, sur la conformité de ce portrait avec la description du Téméraire par Chastellain et sur l'étude des traits de famille. Il en déduit qu'il faut donner une réponse négative à la question : *Charles le Téméraire était-il prognathe?* question qui n'a que la valeur d'un sous-titre, mais qui apparait en ordre principal dans une revue de *stomatologie*. Le mérite de cette étude est d'avoir fixé le type du Téméraire, d'avoir exclu de l'iconographie de ce prince plusieurs portraits douteux (tel *le chevalier à la flèche*), d'avoir soulevé et très heureusement résolu le problème absolument nouveau de l'identification d'un portrait du Téméraire sur l'œuvre célèbre de Memlinc. Et s'il reste un certain doute après la lecture de ce travail, ce doute

disparaitra, lorsque l'auteur nous aura donné son livre sur *Trois Portraits de personnages historiques par Memlinc. — L'origine du type familial des Habsbourg*, dans lequel une foule de considérations et d'illustrations corroboreront le faisceau déjà solide d'arguments qui militent en faveur de sa thèse. A. D. M.

631 **A. Van Werveke.** *Een werk van de gentsche schilderes Agnes Van den Bossche (1481) in het Museum van oudheden der stad Gent.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 145-150.

Te weten een standaard verbeeldende den leeuw der stad, rustende tegen de Maagd van Gent, die, zoo luidt de legende, zou gediend hebben tijdens de oproeren in de XIV^{de} en XV^{de} eeuw.

632 **J. B. Stockmans.** *Lyrana: A) Aanteekeningen over de Lierschen schilder Gozewijn van der Weyden (1492-1500). B) Onderzoek over den toestand der beeldende kunsten te Lier in de XVe eeuw. C) De Tryptiek-Colibrant en haren schenker.* — ABAnBull. 1908, p. 267-313 met 5 platen.

633 **F. de Mély.** *Les primitifs et leurs signatures. Quinten Matsys et Marinus.* — GBA. 1908, 3e pér., t. XL, p. 215-227.

Le fameux tableau *le banquier et sa femme est signé « Quinten Matsys schildert 1514*. Nombreuses sont les répliques de cette œuvre, attribuées soit à Quinten Matsys, soit à son fils Jean, soit à Marinus de Roymerswal. Grâce à l'étude des signatures et des inscriptions qu'on trouve sur ces panneaux, M. de Mély fait la démarcation entre les œuvres de Matsys et de Marinus, et fait remarquer qu'elle permet de fixer définitivement bien des détails sur le sujet, le destinataire, la filiation de ces œuvres. A. D. M.

634 **J. Weale.** *Lancelot Blondeel.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 277-302; 373-380 (ABelges. 1908, t. X, p. 171 = J. Cuvelier.)

I. Biographie. II. Travaux. III. Annexes. IV. Tableaux. Tout ce que l'infatigable érudit M. Weale a pu trouver dans les documents d'archives, spécialement dans les comptes des trésoriers de la ville de Bruges, sur la vie et l'œuvre de notre artiste flamand. En notes, la transcription des documents; en annexe, deux actes publiés in extenso.

635 **H. Omont.** *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de M. Pierpont Morgan à New-York.* — BÉC. 1908, t. LXIX, p. 412-423.

Résumé des notices de ce superbe catalogue in-fol., de XVII-211 p. et 46 pl. en couleurs dressé par M. M. R. James, d'après l'exemplaire offert par M. Pierpont Morgan à la Bibliothèque nationale de Paris.

Plusieurs manuscrits enluminés sont des chef-d'œuvres de l'art miniaturiste flamand.

636 [LVIII, 43] **L. Delisle.** *Notice sur les manuscrits du « Liber Floridus ».* (BÉC. 1908, t. LXIX, p. 210-211 = A. Boinet.)

V. AnÉm. [LVIII, 381, 382].

637 **G. Caullet.** *Les manuscrits de Gilles Le Muisit et l'art de la miniature au XIVe siecle. Le relieur tournaisien Janvier.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 200-225.

Analyse de l'ouvrage de Georges Graf Vitzthum. *Die Pariser Miniaturmalerei von der Zeit des hl. Ludwig bis zu Philipp von Valois und ihr Verhältnis zur Malerei in Nordwesteuropa.* Leipzig, 1907, qui constate la coexistence, jusque vers 1300, de deux grands foyers de miniature, l'un parisien, l'autre anglais. Concurremment se développe la miniature flamande, qui, bien qu'influencée par l'Angleterre, devient un art national, fort assez pour subjuguer, durant les deux premières décades du XIVe siècle, les écoles du Sud. Parmi les productions de cet art, on compte, entr'autres, les *Le Muisit.* M. C. en spécifie les caractères et met en lumière la miniature tournaisienne, telle qu'elle était pratiquée à l'abbaye Saint-Martin du temps de Gilles le Muisit († 1353).

Suit la description détaillée des trois manuscrits à miniatures de Le Muisit: Le *Liber primus chronicarum* de la bibliothèque Goethals-Vercruysse à Courtrai, le *Liber secundus chronicarum* de la Bibliothèque Royale à Bruxelles, les *Lamentations* de la collection Dyson Perrins (Angleterre).

Enfin, un mot touchant la reliure du Li Muisit de Courtrai. Elle n'est pas contemporaine de la confection du manuscrit, mais date des environs de l'année 1500 et est l'œuvre du relieur tournaisien *Janvier*. E. V. C.

Dom U. Berlière (RBén. t. XXV, p. 119) dit au sujet de cet article : « Je me permets de rappeler que le « Egidius Moysi alias Pluma, presbyter Tornacensis » cité comme étudiant à Paris (Denifle, *Chartularium Univ. Paris.* II. 645) ne peut être le célèbre abbé Gilles Le Muisit, car la supplique est du 22 mai 1349 (Berlière, *Supplique de Clément VI*, n. 1657) ».

638 **G. Hulin.** *La Bible de Philippe le Hardi, historiée par les frères de Limbourc: manuscrit français n° 166 de la Bibliothèque nationale à Paris.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 183-188.

M. H. suppose que Polequin de Limbourc dirigea l'entreprise, inventa et dessina les compositions. Le premier cahier aurait été peint par son frère Janequin et les trois autres par Ymbert Stanier, Jacques Coene (de Bruges) et Haincelin de Haguenau. E. V. C.

639 **P. A. Lemoine.** *Notes sur l'évolution du portrait enluminé en France du XIIIe au XVIIe siècle, à propos de l'exposition de la Bibliothèque nationale.* Paris, Champion, 1907, in-8°, 35 p.

640 **G. Caullet.** *De gegraveerde, onuitgegeven en verloren geraakte teekeningen voor Sanderus « Flandria illustrata »* (Vroeger in TBB. 1908, bd. VI verschenen). Antwerpen, Buschmann, 1908, gr. in-8, 100 bl., en 4 platen. F. 4. (ABelges., 1908, t. X, p. 148-149 = L. Goffin : simple mention.)

641 **G. Van Doorslaer.** *Les Waghevens fondeurs de cloches.* — AnABAn. 1908, t. LX, p. 301-532.

Étude intéressante sur la famille et les œuvres des Waghevens de Malines. Leur activité industrielle s'étend sur une période d'un peu plus d'un siècle, de 1462 à 1574. L'auteur a recherché les travaux exécutés par les onze membres de cette famille qui se sont distingués dans cette branche artistique de la fonte. Il les mentionne par ordre chronologique et ajoute les détails et documents y relatifs. Dans ce relevé nous trouvons, concernant notre Flandre, qu'en 1512, Simon Waghevens, mû par compassion (le document annexé parle « van der schade ende griefve van brande die daer ghebeurt is ») s'engage à couler à titre gracieux une cloche pour Anseghem. En 1544 Corneille et Jacques fournissent les cloches du « Voorslag » d'Ypres ; en 1546, Jean livre un jeu de 8 cloches à St-Martin de Courtrai. Notons une conclusion importante de l'A. p. 362. Les Waghevens furent les premiers à instaurer les orchestres campanaires dans nos provinces, dont l'origine ne remonte pas au delà du XVIe siècle. Le jeu mélodique des cloches a été précédé du « Voorslag », qui n'était que le tintement, alternatif et répété, de deux ou trois clochettes.

Un des documents annexés nous apprend encore qu'en 1543, Henri Van Vree, « horlogiemaecker te Fuernene », fut chargé de fournir le mécanisme du carillon de Gand.

R. D. S.

642 **A. B.** *Jean Van Ockeghem* [maître de chapelle de Charles VII et Louis XI]. *Son lieu de naissance ; son séjour à Anvers.* — AnAT. 1907, t. XII, p. 5-13.

643 [LV, 283] **Fl. Van Duyse.** *Het oude Nederlandsche lied.* 1900-1907, 4 deelen, xxxvi-8, 896 ; 12, 897-1835 ; 12, 1836-2747 ; 95 bl. G. 47 (Volkskunde, 1907-1908, bd. XIX, bl. 45-50 = M. Sabbe : over 't belang van dit werk voor de beschavingsgeschiedenis ; W. 1908, t. XVI, p. 208-215 = E. Closson : points de contact avec la chanson wallonne.)

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

644 **L. Willaert.** S. J. *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques (1598-1625). Intervention des Souverains Anglais en faveur du Protestantisme aux Pays-Bas.* — RHE. 1907, t. VIII, p. 305-311 ; 514-532 ; 1908, t. IX, p. 52-61 ; 736-746 (fin).

V. AnÉm. [LVI, 216 ; LVII, 165].

Seconde partie. Intervention des souverains anglais en faveur du protestantisme 1° Asile offert par l'Angleterre aux Calvinistes des Pays-Bas. 2° Intervention des souverains anglais en faveur du protestantisme aux Pays-Bas : § 1. Province du Nord. § 2. Provinces méridionales : A. La paix de Londres de 1604 ; B. Poursuites contre les émigrés catholiques.

645 [LVII, 163, 443 ; LVIII, 395]. L. V. **Goemans**. *Het Belgische Gezantschap te Rome (1600-1633)*. — BGHB. 1908, bd. VII. bl. 350-358, 459-473, 505-518.

Na Jan Richardot, nu Don Pedro de Toledo, Resident te Rome (14 april 1603-22 mei 1605) ; Herman van Ortenberg, Resident ad interim bij den H.-Stoel (16 apr. 1605-24 sept. 1611) ; Philips Maes, Resident bij den H.-Stoel (14 nov. 1610-30 apr. 1618).

646 Cl. **Cochin**. *Dunkerque évêché anglais. La tentative de l'abbé Stuart d'Aubigny (1661-1662)*. — CFFBull. 1908, p. 331-352.

Étude d'histoire diplomatique faite principalement d'après les archives du Vatican. L'abbé Stuart, pour sauver la discipline orthodoxe battue en brèche en Angleterre, ne voit qu'un moyen : créer un évêché à Dunkerque, alors ville anglaise ressortissant de l'évêché d'Ypres. Le projet échoua moins par ses propres défauts que par des raisons extérieures, dont la principale fut le jansénisme de son patron, l'abbé Stuart d'Aubigny.

En note, 3 pièces justificatives, dont l'une est le mémoire adressé le 24 août 1661 par d'Aubigny à l'ambassadeur de France à Londres, dans lequel il expose les arguments qui militent en faveur de l'érection de l'évêché flamand. A. D. M.

647 C. **Richard**. *L'Élection des évêques d'Ypres et de Tournai aux États généraux de 1789*. — AnEN. 1908, t. IV, p. 161-174.

Beide waren persoonlijk en ambtelijk vreemd in Frankrijk ; beide nochtans hadden daar geestelijke onderdanen. Ze lieten of liever « deden » zich kiezen tot lid van de Staten Generaal, immers als vertegenwoordigers hunner fransche onderhoorigen. Hun kiezing echter werd tegengewerkt ter plaatse zelt door de mindere geestelijkheid ; dan later werd ze verbroken door de Staten : de reden hunner uitsluiting was, dat de Staat niet tot de Kerk, maar wel de Kerk tot den Staat behoort... een bewijs dus van de toenmalige oneenigheid tusschen de geestelijke standen, en een voorwoord tot de latere verburgerlijking van de geestelijkheid. — Duidelijk voorgesteld en bewezen. L. D. W.

648 [LVII, 343]. L. **Opdedrinck**. *O.-L.-V.-Gasthuis te Poperinghe, 1312-1904*. (ABelges. 1908, t. X, p. 98-99 = J. L[aenen].)

649 C. **Legrand**. *Plans des biens de l'Église d'Ypres* (XVIIIe siècle). — MSAM. 1902-1906, t. XI, p. 53-56.

Il s'agit des biens laissés à l'église d'Ypres démembrée de l'évêché de Thérouanne. Ces documents de la fin du 18e siècle,

proviennent des papiers des receveurs du chapitre d'Ypres et peuvent fournir des données intéressantes sur la topographie de l'ancien diocèse de Thérouanne. Ils sont la propriété de la Société des Antiquaires de la Morinie.

650 **Bon E. de Béthune.** *Deux églises des bords de l'Escaut : Eyne et Huysse.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 48-57.

Notes historiques et archéologiques.

651 **Th. Sevens.** *De kapel van O. L. V. ten Olme te Kortrijk. — De kapel ten Hazelare. — De kapel van Waaienberg.* — BGOK. 1907-1908, t. V, bl. 74-109.

Aanteekeningen over de ligging — stichting — begiftiging — afschaffing — vereering — diensten — gebruiken — sieraden.

652 **H. Ninal** C.SS.R. *Les béguinages.* — AnSAN. 1908, t. IX, p. 1-126.

Sommaire. I. Les origines des béguinages : leur établissement doit être attribué non à sainte Begge, mais à Lambert le Bègue, à la fin du XIIe siècle, en tant que celui-ci est le premier dont l'histoire témoigne avec certitude qu'il a réuni les béguines dispersées. II. Développement des béguinages au XIIIe siècle. Bruges. III. Règlement de Robert de Langres (vers 1246) publié par l'auteur d'après un ms. du XVe siècle. IV. Organisation intérieure des béguinages. IV. Influence religieuse et sociale des béguinages. V. Bibliographie.

653 **U. Berlière** O. S. B. *Jacques de Vitry. Ses relations avec les abbayes d'Aywières et de Doorezeele.* — RBén. 1908, t. XXV, p. 185-193.

Ce qui nous intéresse dans cet article ce sont les renseignements sur l'abbaye de Doorezeele. Cette communauté était primitivement une colonie de l'abbaye bénédictine de Ghistelles, mais elle se sépara bientôt de l'abbaye-mère pour embrasser la règle de Citeaux. C'est l'époque précise de ce changement que Dom B. discute ; il arrive à la conclusion, simplement probable, qu'il s'est opéré entre le 16 juin 1227 (époque où on voit l'abbaye de Ghistelles encore en pleine possession de ses droits sur l'église de Doorezeele) et l'année 1231 ou 1232. C. C.

654 **Les religieuses** *de Saint-André du XIIIe au XXe siècle.* Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie, 1908, in-8, II-380 p. F. 4.

Retrace toute l'histoire de cet institut qui, fondé au XIIIe s. comme communauté hospitalière, devint couvent cloîtré en 1589 et pensionnat en 1694. Supprimé en 1796, il se reforma en 1801, devint très florissant au cours du siècle dernier et fonda plusieurs maisons filiales parmi lesquelles celle de Bruges (1859) est une des plus prospères. L'histoire de cette dernière maison est exposée dans les chap. VI et X. C. C.

655 **E. Coppieters Stochove.** *Cartulaire de l'abbaye d'Elsegem.* (Extrait des Annales de la Soc. d'hist et d'arch. de Gand t. VIII.) Gand, Van Doosselaere 1907, in-8, 103 p.

Le couvent de la « Motte Notre-Dame » à Elsegem (arr. Audenaerde) était non pas une abbaye mais un prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin. Fondé en 1416, il fut supprimé par Joseph II en 1782. Depuis 1425, au plus tard, il appartenait à la célèbre congrégation de Windesheim. Il semble que son influence ne fut jamais considérable. Les religieux d'ailleurs s'astreignaient, en entrant au couvent, à une *inclusio perpetua*, qui consistait à ne jamais sortir d'un territoire environnant le couvent et limité d'un côté par l'Escaut, de l'autre par les églises d'Elsegem, Petegem et Gyselbrechtegem. Comme pour les peuples heureux qui n'ont pas d'histoire, on connaît bien peu les péripéties de l'existence de ce prieuré. M. C. donne quelques détails, ainsi que la liste des prieurs, comme introduction au Cartulaire qu'il a retrouvé dans les archives de l'église Saint-Nicolas à Gand, et dont il analyse soigneusement toutes les pièces. Quelques-unes mériteraient, croyons-nous, d'être publiées intégralement. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas numéroté ses documents et que l'éditeur n'ait pas conservé dans le tiré à part la pagination des volumes des *Annales* : cela faciliterait beaucoup les recherches qu'on veut faire d'après la table onomastique qui termine le volume. C. C.

656 **Dom Nolan**, O. S. B. *The Irish Dames of Ypres*. Dublin, Browne and Nolan, 1908. Sh. 10,60 net. (The Tablet, 1908, 5 dec.)

Une importante contribution à l'histoire des relations qui ont uni la Flandre à l'Angleterre catholique aux temps des persécutions. L'auteur retrace les vicissitudes de cette institution depuis son origine en 1665, jusqu'à nos jours.

657 **N. Valois**. *Un plaidoyer du XIVe siècle en faveur des Cisterciens*. — BÉC. 1908, t. LXIX, p. 352-369.

A la question posée par le Pape Jean XXII, si l'ordre de Citeaux était en état de fournir quelques subsides en vue d'une croisade en Terre-Sainte, Jacques de Thérines, abbé de Chaalis, de concert avec l'abbé de Pontigny, répond par la négative, à cause surtout des fonds payés à Philippe le Bel, et des dîmes prélevées par ce prince nonobstant l'exemption des moines.

658 **de Coussemaker**. *Gratifications et libéralités de la ville de Bergues en faveur de quelques communautés religieuses*. — CFFBull. 1908, p. 353-361.

En faveur de l'abbaye de Saint-Winoc, du couvent des dominicains, et des Sœurs de Rosendael.

659 **Congo en Indie**. *De belgische Jezuïeten in de missiën : Kwango*, door F. Antonis, S. J.; *Ceylon*, door A. Torfs, S. J.; *West-Bengalen*, door L. Reypens, S. J.; voorrede, door H. Verriest. Bruxelles, K. Bulens, 1908, in-8°, xiii-301 p. F. 2. (MBBull. 1908, t. XII, p. 359 = A. De Ceuleneer.)

660 L. Slosse. *Dom Alipius van Lerberghe, abt van Zonnebeke.* — BGOK. 1907-1908, t. V, p. 154-161.

Overvloedige nauwkeurige inlichtingen over het geboortejaar (1736) en de geboorteplaats (Kortrijk-buiten), den overlijdensdatum (6 sept. 1794) en de bloedverwanten van gemelden abt.

b) *Histoire spéciale.*

a) INSTITUTIONS ET DROIT PUBLIC.

661 [LVII, 624] **Ch. Pergameni.** *L'Avouerie ecclésiastique belge.* (AnEN. 1906, t. IV, p. 264-266 = L. Leclère : Analyse des conclusions, critique des limites logiques de l'ouvrage ; RHE. 1908, t. IX, p. 343-345 = C. Leclère; ABelges. 1908, t. X, p. 31-32 = G. Kurth; AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 342-345 = A. De Meester; MA. 1908, 2e sér., t. XII, p. 47-48. R. Poupardin.)

662 **Dr Blok.** *Het advies der spaansche Inquisitie,* — BVG. 1907, bd. VI, bl. 241 ss.

Dit artikel behelst een nieuw kritisch onderzoek ingesteld ten einde tot verdere waarheid te komen aangaande de echtheid van het vonnis Philips II (1568) alle Nederlanders veroordeelende. De zaak is veel besproken geweest en toch meent de schrijver een beter onderzoek te kunnen aangaan.

β) CROYANCES ET HÉRÉSIES.

663 [LVIII, 164]. **Jean Meyhoffer.** *Le martyrologe protestant des Pays-Bas (1523-1597).* Étude critique. (RHE. 1908, t. IX, p. 792-794 = L. Willaert S. J.; NAKG. 1908, nieuw. reeks, bd. V, bl. 443-444 = A. Klaver.)

664 **J. L. M. Eggen.** *De invloed door Zuid-Nederland op Noord-Nederland uitgeoefend op het einde der XVIe en het begin der XVIIe eeuw* (VKVA., 6e sér., t. XXXVIII). Gent, Siffer, 1908, in-8, xv-247 p., F. 3,50. (ABelges. 1908, t. X, p. 155-158 = H. Van Houtte : ouvrage abondamment documenté ; la mise en œuvre laisse à désirer.)

Histoire de l'influence exercée, dans les divers domaines de la civilisation, par les émigrés protestants des Provinces du Sud dans les provinces du Nord.

665 **Pergameni.** *Les rapports religieux entre la Belgique et la Hollande du XVIIe siècle.* — RUB. 1907-1908, t. XIII, p. 697-723.

Lors du règne du Taciturne, l'Union d'Utrecht « permettait à chaque province d'organiser son culte comme elle l'entendait. C'est pourquoi aux sept provinces du Nord, franchement protestantes, se joignirent un grand nombre de villes belges : Anvers, Gand, Bruges, Ypres.... »

Le magistrat de Bruges séquestra en 1662, les deux filles de Jean Stoet, bourgeois de Brugés, calviniste, établi à l'Écluse, sous prétexte qu'elles s'étaient converties au catholicisme. Les États généraux les firent remettre à leur père.

666 **F. Pijper.** *Érasme et la réforme dans les Pays-Bas.* — Bulletin de la Société pour l'histoire des Églises Wallonnes, 1908, t. IX, p. 244-265.

667 **C. P. Burger.** *Zestieneeuwsche pamfletschrijvers*: [Junius Brutus, Ellert van Veer en Robbert Robbertz]. — TBB. 1908, bd. VI, bl. 29-39.

668 **V. Dela Montagne.** *Een pamflet tegen Jan David.* — VKVA. 1908, bl. 621-632.

Jan David (1545-1613) geboren te Kortrijk, was pastoor van Sint-Maartens en later, rector van het Jezuïeten-college in deze stad. Hier hebben wij een overzicht van den polemistischen arbeid van dezen geestelijke, naar aanleiding van een berijmd pamflet, tegen hem gericht en in Holland verschenen, dat nog onvermeld gebleven was.

E. V. C.

669 **J. de Hullu.** *Notes relatives aux Réformés des environs de Lille et de Tournay, 1706-1713.* — Bulletin de la société pour l'histoire des Églises Wallonnes. La Haye, 1908, t. IX, p. 281-307.

670 **J. de Hullu.** *Hérésies hattemistes dans l'Église wallonne de Cadzand vers 1720-1733.* — Bulletin de la société pour l'histoire des Églises Wallonnes, 1908, t. IX, p. 201-212.

') CULTE, DISCIPLINE.

671 **H. Leclercq, O. S. B.** *Bruges (Manuscrits liturgiques de).* — Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, 1908, fasc. 16, coll. 1329.

Voir plus haut, p. 455.

672 **M. Van Dromme.** *De Gulden-Mis of Missus-Mis.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 389.

Naar aanleiding der studie van P. Kruitwagen, AnÉm. [LVII, 188] deelt V. D. stukken mede over de Gulden-Mis in Sint-Donaaskerk te Brugge, te Dixmude en te Nieuwpoort. Toont daaruit de ontwikkeling der plechtigheden.

673 **C. Catharina van de Graft.** *De Gulden Mis.* — Volkskunde, 1907-1908, bl. 140-151.

Lofgevend verslag en korte inhoud van de bijdrage, die P. Kruitwagen over de Gulden-Mis liet verschijnen in « De Katholiek » (Bd. CXXX en CXXXI). — Vraag naar verdere inlichtingen, hoe gering ook.

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

674 [LVII, 627; LVIII, 412]. *Étude critique et littéraire sur les Vitæ des Saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* (NA. 1908, t. XXXIII, p. 558. W. L.; AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 442 = De Schepper; HJ. 1908, t. XXIX, p. 416-417 = P. G. M.; NAKG. 1908, nieuwe reeks, t. V, p. 424-425; Rhist. 1908, t. XCVIII, p. 361 = H. Hubert.)

675 [LVIII, 416] **C. Callewaert.** *Les reliques de Ste Godelive à Ghistelles et leurs authentiques.* Chap. I et II. (AB. 1908, t. XXVII, p. 477-478 = H. Moretus: « il n'y a pas lieu de conclure à une falsification du texte [de l'acte de 1084]. Toute la discussion est menée avec une méthode, une précision et une sûreté d'informations en tous points remarquables. L'authenticité des reliques de Ste Godelive se trouve ainsi particulièrement garantie ».)

676 **C. Callewaert.** *Les reliques de Ste Godelive à Ghistelles et leurs authentiques* (suite et fin). — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 302-308 (chap. III). (ABelges. 1908, t. X, p. 170-171 = J. Cuvelier) et p. 401-434 (chap. IV et V).

Dans le ch. III l'A. établit l'authenticité des reliques de Ghistelles et la *non* authenticité d'un paquet de petits ossements qui ont été déposés dans la châsse mais qui sont toujours restés sous enveloppe spéciale.

Le chap. IV montre la provenance et établit ainsi l'authenticité des reliques envoyées ou encore conservées à Tournai, Gand, Uytbergen, aux abbayes de St-André, d'Eeckhoutte, et de Ste-Godelive à Bruges, à l'hôpital de Ste-Godelive à Ypres, aux béguinages de Courtrai et de Dixmude.

Le chap. V raconte, documents à l'appui, les péripéties intéressantes et mouvementées de la visite des reliques faite en 1719, par Mgr Van Susteren.

ε) SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

677 **Wilhelm.** *Nouveau supplément à l'Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur.* Notes de Henry Wilhelm, publiées et complétées par Ursm. Berlière, O. S. B., avec la collaboration de D. Antoine Dubourg, O. S. B. et de A. M. P. Ingold. Tome premier. A.-L. Paris, Picard, 1908. In-8°, xxxviii-310 p.

678 **R. De Schepper.** *Une lettre inédite de Charles De Visch à Bollandus.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 381-388.

C'est une réponse, datée du 2 août 1662, à une lettre de Bollandus publiée dans les AnÉm. t. XXII (1870) p. 238. Elle contient des renseignements sur les écrits d'Albéric de Thosan et l'opinion de De Visch, en 1662, sur la profession religieuse de Ste Julienne de Cornillon.

679 **U. Berlière.** *Mabillon et la Belgique. Le voyage de Flandre (1672); Correspondance.* — Revue Mabillon, 1908, t. IV, p. 231-242 (suite et fin).

V. AnÉm [LVIII, 500].

Les rapports existant depuis une vingtaine d'années entre les nombreux et importants monastères de la Belgique et les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, les correspondances de plus en plus suivies avec la Flandre, les mémoires qui en parvenaient à Saint-Germain, déterminèrent sans doute Mabillon à entreprendre en 1672 un voyage d'exploration aux Pays-Bas. Malheureusement le savant Mauriste n'a pas consigné par écrit ses souvenirs. D. U. Berlière, grâce a quelques fragments de lettres, a su déterminer les étapes de ce voyage scientifique et quelques détails s'y rattachant. Mabillon partit probablement au mois de juillet, passa par Lille, Tournai, Saint-Amand, probablement par Mons, Saint-Ghislain, Saint-Denis-en-Brocqueroie et par plusieurs abbayes du pays de Namur. Par Villers et Wavre, il arrive à Louvain le 24 août et à Bruxelles, le lendemain. A Gand, il s'entretient avec le chan. Van Buscum, suspect de Jansénisme; passe probablement par Bruges et s'arrête à l'abbaye de St-Jean à Ypres. Il va « donner de l'eau bénite » au tombeau de Jansénius et rentre à Paris par Poperinghe et l'abbaye de Saint-Bertin. Dans une 2[de] partie, D. Berlière publie XLV lettres envoyées à Mabillon par des correspondants belges, depuis le 2 oct. 1670 au 9 janv. 1691. Parmi celles-ci, il y en deux de D. Placide De Blieck, de l'abbaye de Saint-Jean à Ypres, qui semble préoccupé des controverses sur la grâce. R. D. S.

680 **N. Merlin.** *Bernard Désirant.* — Dictionnaire de théologie catholique, 1908, fasc. XXVII, col. 627-630.

Article bio-bibliographique.

Théologien et polémiste de l'ordre des Ermites de St-Augustin, né à Bruges en 1656. La plupart de ses œuvres sont dirigées contre les rigoristes à tendances jansénistes, réprésentés par B. Van Espen et Huyghens. Il écrivit aussi une *Oratio de veritate SS. cruoris Domini, qui Brugis Flandrorum... colitur*, in-4°. Louvain, 1686. A. D. M.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

REVUE TRIMESTRIELLE

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

TOME LVIII DE LA COLLECTION.

ANNÉE 1908.

BRUGES
IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.
1908.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE DE

L'HISTOIRE ET DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

Membres effectifs.

MESSIEURS :

1. Le baron MAURICE DE MAERE D'AERTRYCKE, ancien officier de cavalerie, adjoint d'État-Major, ancien membre de la Chambre des Représentants, membre de la Société d'archéologie de Bruxelles, au château d'Aertrycke.
2. ALFRED RONSE, ancien membre de la Chambre des Représentants, ancien échevin de la ville de Bruges, officier de l'Ordre de Léopold, MEMBRE DU COMITÉ.
3. H. DEPOORTER, docteur en médecine, à Iseghem.
4. EDOUARD HOUTART, docteur en philosophie et lettres, avocat, au château de Monceau-sur-Sambre.
5. Le docteur OSWALD RUBBRECHT, à Bruges.
6. Le chanoine ARTHUR DE SCHREVEL, licencié en théologie, secrétaire de S. G. Mgr. l'Évêque de Bruges, archiprêtre, chevalier de l'Ordre de Léopold, MEMBRE DU COMITÉ.
7. J. EUTING, correspondant de l'Institut, conservateur en chef de la Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg (Allemagne).
8. LOUIS GILLIODTS-VAN SEVEREN, docteur en droit, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, conservateur des archives de la ville de Bruges, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

MESSIEURS :

9. ALPHONSE DE PAUW, architecte, à Bruges.

10. JEAN VAN RUYMBEKE, bibliophile, membre correspondant de la Commission royale des monuments, ancien bourgmestre d'Oedelem.

11. Le baron ERNEST VAN CALOEN, docteur en droit, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », échevin, à Bruges.

12. Le baron FRANÇOIS DE BETHUNE, professeur à l'Université catholique de Louvain.

13. L'abbé HENRI CLAEYS, membre de l'Académie royale flamande, curé de Saint-Nicolas, à Gand.

14. MAURICE HAECK, à Harlebeke.

15. L'abbé comte VAN DEN STEEN DE JEHAY, à Bruges.

16. JULIEN VAN CALOEN DE BASSEGHEM, membre de la Commission administrative des Hospices civils, officier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

17. Le baron CHARLES GILLÈS DE PÉLICHY, avocat, docteur en sciences morales et historiques, docteur en sciences politiques et sociales, membre de la Chambre des Représentants, membre de la Société archéologique de Namur, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

18. Le chanoine AD. DUCLOS, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre-fondateur de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, membre du Comité de la Société archéologique de Bruges, membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, membre honoraire de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, membre du Cercle historique et archéologique de Courtrai, membre étranger de la « Maatschappij der Nederlandsche letterkunde van Leiden », membre correspondant de la Commission royale des monuments, etc., à Bruges.

19. A. DIEGERICK, conservateur des archives de l'État, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Gand.

20. Mgr. le baron FELIX DE BETHUNE, archidiacre de la cathédrale de Bruges, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », officier de l'Ordre de Léopold, membre correspondant de la Commission royale des monuments, président de la Société archéologique de Bruges, membre fondateur de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, à Bruges.

21. L'abbé I. SPINCEMAILLE, vicaire de l'église de Ste-Marie Madeleine, à Bruges.

22. L'abbé JULES FERRANT, curé à Harlebeke.

23. HENRI PIRENNE, professeur à l'Université de Gand, membre de la Commission royale d'histoire, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Gand.

MESSIEURS :

24. Monseigneur GUSTAVE-JOSEPH WAFFELAERT, évêque de Bruges, docteur en théologie, prélat domestique de Sa Sainteté, officier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

25. Le vicomte ALBÉRIC DE MONTBLANC, ancien sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Ingelmunster.

26. Le Président du grand séminaire, à Bruges.

27. HÉLIODORE DE SPOT, conseiller provincial, à Furnes.

28. LÉON DE FOERE, docteur en droit, membre correspondant de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, membre honoraire de la Société archéologique de Touraine, à Bruges, SECRÉTAIRE DU COMITÉ.

29. Le comte AMÉDÉE VISART DE BOCARMÉ, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de la ville de Bruges, grand-officier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

30. Le comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM, sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, président de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, etc., à Bruxelles, PRÉSIDENT DU COMITÉ.

31. VAN DE CASTEELE-GROSSÉ, à Bruges.

32. Le Père Supérieur de la résidence des RR. PP. Jésuites, à Bruges.

33. Le chanoine HENRI ROMMEL, docteur en philosophie et lettres, inspecteur des collèges épiscopaux, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », à Bruges, VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ.

34. JOSEPH VIERIN, architecte-inspecteur provincial, à Bruges, TRÉSORIER.

35. Le baron HENRI KERVYN DE LETTENHOVE, officier de l'Ordre de Léopold, officier de la Légion d'honneur, à St-Michel.

36. LOUIS FEYS, ingénieur de la Société de la Vieille Montagne, à Hollogne-aux-Pierres, Liège.

37. DE CUYPER, juge de paix à Evergheim.

38. FÉLIX DE COUSSEMAKER, docteur en droit, archiviste-paléographe, membre de la Commission historique du Nord, à Bailleul.

39. L'abbé RONSE, curé, à Knocke.

40. FERDINAND VAN DER HAEGHEN, commandeur de l'Ordre de Léopold, chevalier des Ordres de l'Étoile Polaire et de la Couronne royale de Prusse etc., membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de la Commission royale des monuments, bibliothécaire de l'Université, à Gand.

41. Monseigneur ANTOINE STILLEMANS, évêque de Gand, docteur en théologie et en philosophie et lettres, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Gand.

MESSIEURS :

42. Le baron ALBERT VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, docteur en droit, chevalier de l'Ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, conservateur des archives de l'État, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

43. L'abbé PAUL VAN DE WALLE, licencié en sciences politiques et sociales, licencié en sciences morales et historiques, professeur à l'Institut S[t] Léon, à Bruges.

44. ADILE MULLE DE TERSCHUEREN, sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Thielt.

45. Le chanoine JOSEPH VANDERMEERSCH, docteur en théologie et en philosophie et lettres, professeur au grand séminaire de Bruges.

46. A. J. WITTERYCK, éditeur, à Bruges.

47. Le chanoine HENRI VUYLSTEKE, directeur des Maricoles, à Bruges.

48. ARTHUR MERGHELYNCK, écuyer, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre titulaire du Comité flamand de France, de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres, membre suppléant du Conseil héraldique de Belgique, à Ypres.

49. CHARLES BOUTENS, bourgmestre de Jabbeke, membre du Conseil provincial.

50. Le chanoine CAMILLE CALLEWAERT, licencié en droit canon, président du grand séminaire, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

51. Le baron RUZETTE, gouverneur de la Flandre occidentale, ancien membre de la Chambre dee Représentants, grand officier de l'Ordre de Nassau, à Bruges.

52. Le baron ALBERT VAN CALOEN, docteur en droit, chevalier de l'Ordre de Léopold, conseiller provincial de la Flandre occidentale, bourgmestre de Lophem.

53. WILFRID C. ROBINSON, membre de la « Royal Historical Society » de Londres, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

54. L'abbé LÉOPOLD SLOSSE, curé à Rumbeke.

55. Le chevalier AMAURY - JOSEPH - CHARLES DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre de la Société des Bibliophiles flamands à Gand, de la Société des Bibliophiles belges, de la Société archéologique de Mons et du Cercle archéologique d'Enghien, à Bruxelles.

56. CHARLES DE FLOU, directeur de l'Académie royale flamande, membre de la Société de littérature Néerlandaise à Leyde, à Bruges.

57. RAPHAEL DE SPOT, sénateur, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Furnes.

58. Le Supérieur du petit séminaire, à Roulers.

MESSIEURS :

59. L'abbé JULES VAN SUYT, curé de Noordschoote.
60. L'abbé PAUL ALLOSSERY, licencié en droit canon, vicaire, à Ardoye.
61. HENRI FRAEYS, docteur en droit, notaire, à Bruges.
62. Le vicomte GEORGES DE NIEUPORT, bibliophile, à Poucque.
63. L'abbé E. DE VOS, sous-secrétaire de l'Évêché, à Bruges.
64. L'abbé A. SIX, vicaire, à Lichtervelde.
65. J. OPDEDRINCK, curé, à Damme.
66. L'abbé ALPHONSE DE MEESTER, licencié en droit canon, professeur au grand séminaire, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ, BIBLIOTHÉCAIRE.
67. J.-B. COPPIETERS 'T WALLANT, docteur en droit, commissaire d'arrondissement, à Bruges.
68. L'abbé G. C. A. JUTEN, vicaire, à Ginneken près de Breda.
69. Madame la Prieure du couvent des Dames anglaises, à Bruges.
70. Le chanoine SOENENS, secrétaire-adjoint de l'Évêché, à Bruges.
71. ALBERT VISART DE BOCARMÉ, bourgmestre d'Uitbergen, MEMBRE DU COMITÉ.
72. L'abbé R. DE SCHEPPER, professeur au grand séminaire, à Bruges.
73. VAN DE VYVERE, industriel à Thielt.
74. Le chanoine CHARLES COPPIETERS STOCHOVE, à Bruges.

Membres honoraires.

Messieurs :

1. N. de Pauw, procureur général honoraire à la Cour d'appel de Gand, grand-officier de l'Ordre de Léopold, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission des archives et de celle des monuments de la ville de Gand, du Cercle archéologique de Termonde, etc., à Gand.
2. Le R. P. J. VAN DEN GHEYN, de la Compagnie de Jésus, chevalier de l'Ordre de Léopold, conservateur à la Bibliothèque royale, membre de la Société d'anthropologie et de la Société de géographie d'Anvers, à Bruxelles.
3. Le chanoine CAUCHIE, professeur à l'Université catholique de Louvain, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre de la Commission royale d'histoire.
4. Guillaume DE VREESE, docteur en philosophie et lettres, membre de l'Académie royale flamande de Belgique, membre de la Société de Littérature Néerlandaise de Leyde, chargé de cours à l'Université de Gand.

TABLES

I. Sigles des Revues dépouillées.

AA.	Antwerpsch archievenblad, Anvers.
AAF.	Les anciens arts de Flandre, Bruges.
AB.	Analecta bollandiana. Bruxelles.
ABAnBull.	Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
ABelges.	Archives belges. Liége.
AHEB.	Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique, Louvain.
AnAA.	Annales de la Société archéologique de la ville et de l'ancien pays d'Alost, Alost.
AnAB.	Annales de la Société archéologique de Bruxelles, Bruxelles.
AnABAn.	Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
AnAHB.	Annales du XXe Congrès (Gand, 1907) de la Fédération archéologique et historique de Belgique.
AnAM.	Annales du Cercle archéologique de Mons, Mons.
AnAN.	Annales de la Société d'archéologie de Namur, Namur.
AnAW.	Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes, St-Nicolas.
AnCFF.	Annales du Comité flamand de France, Bailleul.
AnÉm.	Annales de la Société d'Émulation de Bruges, Bruges.
AnEN.	Annales de l'Est et du Nord, Paris-Nancy.
AnGOG.	Annalen der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gand.
AnSAN.	Annales de la Société archéologique de Nivelles. Nivelles.
ARBBull.	Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts, Bruxelles.
ARBMém.	Académie royale de Belgique. Mémoires de la classe des lettres, etc. Bruxelles.

AZG. Archief van het Zeeuwsch Genootschap der wetenschappen, Middelbourg.
B. Biekorf, Bruges.
BEC. Bibliothèque de l'École des chartes, Paris.
BGem. Blätter für Gemäldekunde, Vienne.
BGHB. Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant, Eekeren-Donck.
BGOK. Bijdragen van den geschied- en oudheidskundigen Kring van Kortrijk, Courtrai.
BVG. Bijdragen voor de vaderlandsche geschiedenis en oudheidskunde, La Haye.
CAMBull. Bulletin du Cercle archéologique de Malines, Malines.
CFFBull. Bulletin du Comité flamand de France, Bailleul.
CRHBull. Bulletin de la Commission royale d'histoire, Bruxelles.
DWB. Dietsche Warande en Belfort, Gand-Anvers-Haarlem.
GBA. La Gazette des beaux-arts, Paris.
GOGBull. Bulletijn der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gand.
GOKH. Handelingen van den geschied- en oudheidskundigen kring van Kortrijk, Courtrai.
HJ. Historisches Jahrbuch, Munich.
HVJS. Historisches Vierteljahrschrift, Leipzig.
KKR. Kunstkroniek, Bruges.
MA. Le Moyen-âge, Paris.
MABull. Bulletin des métiers d'art, Bruxelles.
MB. Le Musée belge, Louvain.
MBBull. Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge, Louvain.
MSAM. Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
NA. Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, Hanovre.
NAB. Nederlandsch archievenblad, Groningue.
NAKG. Nederlandsch archiev voor kerkgeschiedenis, La Haye.
NRHD. Nouvelle revue historique de droit français et étranger, Paris.
OK. Onze kunst, Anvers.
RAC. Revue de l'art chrétien, Lille.
RBAB. Revue des bibliothèques et archives de la Belgique, Bruxelles.
RBén. Revue bénédictine, Maredsous.
RBN. Revue belge de numismatique, Bruxelles.
RDM. Revue des deux mondes, Paris.
RG. La revue générale, Bruxelles.
RHBBull. Bulletin bibliographique de la Revue des humanités en Belgique, Malines.

RHE.	Revue d'histoire ecclésiastique, Louvain.
RHist.	Revue historique, Paris.
RIPB.	Revue de l'instruction publique en Belgique, Gand.
RL.	Revue de Lille, Arras.
RQH.	Revue des questions historiques, Paris.
RQS.	Revue des questions scientifiques, Bruxelles.
RT.	Revue tournaisienne, Tournai.
RUB.	Revue de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
SAHLBull.	Bulletin de la Société archéologique et historique de la ville et de l'ancienne province de Liége, Liége.
SAMBull.	Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
SAPBull.	Bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie. Amiens.
SECMém.	Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, Cambrai.
SEPCBull.	Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai, Lille.
SERMém.	Mémoires de la Société d'Émulation de Roubaix, Roubaix.
Tax.	Taxandria, Turnhout.
TBB.	Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen, Anvers.
UFBull.	Bulletin de l'Union Faulconnier, Dunkerque.
VKVA.	Verslagen en mededeelingen der koninklijke vlaamsche Academie, Gand.
VSWG.	Vierteljahrschrift für Social und Wirtschaftsgeschichte, Leipzig (1).
W.	Wallonia, Liége.
ZCK.	Zeitschrift für christliche Kunst, Munich.

(1) *Erratum :* p. 129 *au lieu de* VSWC. *lisez* VSWG.

II. Table alphabétique des noms d'auteurs

cités dans la Chronique et la Bibliographie (¹).

(¹) Les derniers numéros, s'ils sont précédés de la lettre p. désignent la **page** de la *Chronique*, les autres renvoient au **numéro** de la *Bibliographie* : les chiffres en caractères ordinaires annoncent un simple *compte rendu*, les autres, en caractères *italiques*, indiquent un *ouvrage* ou *article de revue*. Dans le classement alphabétique, nous avons tenu compte des particules *de*, *du*, *des*, *van*, *von*, etc.

III. Table générale des matières.

1. ARTICLES.

2. COMPTES RENDUS.

---

3. CHRONIQUE.

Société d'Émulation.

Sociétés savantes et Congrès.

Pages

4. BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DE FLANDRE.

5. TABLES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

—

REVUE TRIMESTRIELLE

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

—

TOME LIX DE LA COLLECTION.

—

ANNÉE 1909

—

BRUGES

IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.

1909.

L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE
A YPRES

—

LES ANCIENNES FAÇADES

L'apparition d'un livre de M. A. Heins fait toujours plaisir : les amateurs ne se lassent pas d'admirer ces jolis dessins rendant à merveille le côté pittoresque des choses; les archéologues sont enchantés de se voir indiquer par un peintre de profession de multiples monuments intéressants, petits ou grands, qu'il a notés au cours de ses nombreuses pérégrinations.

M. Heins n'entend pas faire de l'archéologie scientifique, en ce sens qu'il ne discute pas les monuments qu'il dessine, n'en tire pas de conclusions, ne joint pas de détails à l'ensemble des monuments qu'il relève ; il a toutefois pour son dernier ouvrage adopté une méthode extrêmement scientifique, savoir la méthode des fiches, qui est d'une merveilleuse facilité. Seulement, les fiches ne sont pas numérotées, ce qui constitue une réelle difficulté pour les renvois bibliographiques ; l'auteur a aussi négligé de noter le nº de plusieurs façades qu'il reproduit.

Ces petites réserves faites, nous ne pouvons que louer M. Heins de son travail (1) ; toutes les façades qu'il publie sont intéressantes à l'un ou à l'autre titre; aussi, en y

(1) ARMAND HEINS. *Contribution à l'histoire de l'habitation privée en Belgique*. I. *Les anciennes façades d'Ypres*. 52 planches d'après Böhm et d'après nature, 8 pages texte. Gand, N. Heins, rue de Brabant, 9.

ajoutant seulement quelques documents, nous pouvons nous faire une idée bien nette de la physionomie des façades Yproises.



Fig. 1. D'après Böhm : rue St-Jacques. Dessin de M. Heins.
(Cliché de la *Revue de l'Art chrétien.*)

Les maisons en bois étaient nombreuses autrefois dans la bonne ville d'Ypres; il n'en reste que de très rares

exemplaires : la plus connue est celle de la rue de Lille n° 198 (fig. 4) ; une autre se voit derrière une maison de la place Vandenpeerebcom ; un bel exemplaire est conservé aux Halles (fig. 3). Enfin deux spécimens dont l'un est rehaussé de riches sculptures se voient dans la cour intérieure des Halles : ils n'appartiennent plus à l'architecture domestique.

Heureusement, le crayon un peu romanesque d'un enfant d'Ypres, A. Böhm, a conservé en une série de beaux dessins une importante collection de ces intéressantes constructions. Ces dessins nous suffiront amplement à noter les caractères de ces typiques maisons. M. Heins en reproduit dix-neuf dans son ouvrage.

Les pans de bois présentent tous un caractère commun, savoir les étages surplombants. Tandis qu'à Bruges nos façades en bois n'avaient habituellement qu'un ressaut, à la base du pignon, ceux d'Ypres accusent nettement la division des étages au moyen d'empiétements successifs sur la voie publique. L'encorbellement se fait sur des goussets tantôt simples (1), tantôt décorés de figurines (fig. 1 et 4) (2) et plus tard de consoles à volutes (fig. 2) (3).

Ordinairement le rez-de-chaussée est complètement occupé par la porte d'entrée et les fenêtres ; les prises de jour se font plus rares à l'étage. Suivant la disposition des murs goutterots, la façade se termine par un toit muni d'une lucarne (4) ou par un pignon aigu. Le remplissage entre les baies se fait au moyen de planchettes dépassant les sablières de chaque étage ; elles provoquent ainsi un fort jeu d'ombre et de lumière. Ces planchettes peuvent

---

(1) Vieux marché au bois. Voir HEINS, *op. cit.*

(2) Rue de Lille, n° 80. id. — Le Jambon 1566. id.

(3) Rue du Temple. id.

(4) Rue de Thourout. id.; rue de la Prison.

être découpées en accolade (1). Parfois les poteaux sont visibles entre les planchettes (2), et dans ce cas la sablière à la base du pignon peut être décorée de denticules (3). Ces planchettes sont clouées verticalement sur les sablières et les poteaux (4) ou bien en zigzags entre les poteaux apparents.

Les fenêtres sont toujours garnies de croisillons, sur la partie supérieure desquels s'appuient les goussets. Les linteaux qui recoupent les fenêtres peuvent être simples ou décorés de fleurettes sculptées (5), et, lors de la Renaissance, de denticules (6). Des volets complètent l'ensemble.

Bien souvent il a été donné au linteau des portes plus d'importance qu'à ceux des fenêtres : on y sculpte un arc en accolade (fig. 1) (7) dans lequel peut s'inscrire la date de la construction (8), ou un arc très aplati et redenté (9), espèce de tympan renfermant des sculptures (10). — Ce linteau sert parfois uniquement de champ à un décor sculpté, tel le beau morceau de la rue au beurre n° 38, reproduit par Böhm ; ou bien il supporte un cartouche à millésime occupant l'imposte (fig. 2) ; enfin à la maison « le Jambon », il est surmonté d'un tympan en plein cintre renfermant un cartouche sculpté et portant la date de 1566.

---

(1) Rue des Foulons, 38. Voir Heins, *op. cit.*
(2) Petite place, id., rue du Temple. id.
(3) Marché au bétail, id.
(4) Parfois horizontalement sous les fenêtres : rue de Lille, 144, id.
(5) Rue des Foulons, n° 33, id. et 38.
(6) Le Jambon id. — Marché aux bêtes, id.
(7) Rue de Thourout, id.
(8) Vieux marché au bois, 1513, id.
(9) Rue de Lille, 80, id.
(10) Rue de la prison.

Le gable de ces façades est constitué partois uniquement par la saillie des deux versants de la toiture ([1]); le plus souvent il est décoré d'un grand cintre brisé



Fig. 2. D'après Böhm : Rue de Lille, n° 158 (1574). Dessin de M. Heins. (Cliché de la *Revue de l'Art chrétien.*)

(parfois outrepassé d'après Böhm) ([2]), qui peut être redenté, et dont les redents peuvent être munis à leur

([1]) Vieux marché au bois, 1513. Voir Heins, *op. cit.*— Rue des chiens, 10, id.

([2]) Voir surtout « le Jambon » id., Marché bas, id.

tour de redents moindres ([1]). Parfois le cintre brisé fait défaut et alors le gable peut se découper en redents ([2]).

Les joints des planchettes formant les redents épousent ordinairement la forme du grand cintre et sont raidiés par une pièce appliquée (fig. 1 et 4), décorée parfois ([3]), qui donne au gable un aspect bien particulier; parfois ces planchettes sont concentriques au centre du redent.

Les quelques dates qui se trouvent sur les pans de bois reproduits par Böhm, nous montrent le maintien des formes gothiques au XVIe siècle. La maison datée de 1574 offre dans son gable le cintre brisé redenté, de tracé très pur. L'influence de la Renaissance se voit seulement dans le décor des goussets (consoles à volutes, têtes de lion, etc.) et des linteaux et sablières (denticules).

***

Les plus anciennes constructions en pierre, telles que la Halle aux draps, l'ancienne maison des Templiers, etc., n'appartenant pas à l'architecture domestique ([4]), nous n'avons pas à nous en occuper, si ce n'est pour constater la grandeur et la majesté qui s'en dégagent, et qui contrastent singulièrement avec le charme et l'intimité des pans de bois ([5]).

***

Venons en aux façades d'habitations bourgeoises construites **en matériaux durs.** Un examen même sommaire permet d'y voir une étrange survivance de la construction en bois.

([1]) Marché au bétail. Voir Heins, *op. cit.* — Rue St-Jacques. — Rue au beurre, n° 36.

([2]) Marché au bétail.

([3]) Rue de Lille, n° 144. id.

([4]) *Bulletin des Métiers d'Art*, 1904, p. 202-208.

([5]) Voir aussi le rez-de-chaussée de la Halle aux viandes (fig. 6).

Tout d'abord les étages sont accusés non par un simple cordon mouluré comme à la Halle aux draps, mais bien par un épais cordon en briques moulurées. L'œil du constructeur, habitué sans doute aux encorbellements si typiques du pan de bois, a voulu obtenir le même effet pour les façades en briques ; et, tout comme il avait décoré ses sablières de denticules, il décorera ses cordons horizontaux de denticules taillés dans la brique (fig. 15) [1].

Ensuite, les châssis de portes et de fenêtres sont presque toujours construits comme ceux des pans de bois ; en effet, les croisillons et l'encadrement fixe sont des poteaux en bois, maçonnés dans le mur (fig. 9, 10, 13, etc.); les tympans en maçonnerie posent directement sur ces encadrements ; ils sont à fleur de ceux-ci ou en encorbellement, au moyen de denticules maçonnés [2], ou d'un rang de briques posées en dents de scie (fig. 10). Il se fait aussi que le rez-de-chaussée n'offre de maçonnerie que la face des murs goutterots : alors les arcs de décharge des fenêtres s'appuient sur des goussets attachés aux poteaux en bois des châssis (fig. 12) [3]. — En outre les grands linteaux de porte sculptés s'emploient toujours (fig. 11 et 13).

Ce mode de construire a persisté longtemps, non seulement à Ypres, mais dans presque toute la Flandre maritime.

Quels sont les matériaux utilisés ?

1) *La pierre :* beaucoup de façades ont le soubasement construit en grès d'Arras. La pierre blanche s'emploie

---

[1] Rue de Boesinghe, n° 2. Voir HEINS, *op. cit.* Rue de Lille, 106. id. Rue de Stuers, 1618, id.

[2] Rue au beurre, n° 5.

[3] Rue de Stuers, 1618. id. — Rue d'Elverdinghe, n° 17. id.

pour les croisillons des façades cossues ([1]) et pour la couverture des gradins de pignons.

2) *La brique :* rouge, mélangée et surtout jaune-gris.

Voici quelques dimensions en centimètres :

Maison Biebuyck : 21.5 × 5.5 × 10 ; briques de couleur mélangée.

Rue Surmont de Volsberghe n° 6 : 22.5 × 5.5 × 11.

Marché au bétail n° 21, 1554 : 22.5 × 5.5 × 10.5.

Place du cloître de St. Martin n°s 2 et 4, 1664 : 20 × 5.5 × 10.5 ; briques de couleur jaune-gris.

Cloître de St. Martin (façade vers la bibliothèque) : 21 × 5 × 11 ; briques de couleur jaune-gris.

Les briques de diverses nuances sont souvent juxtaposées dans le but d'obtenir des effets de couleur : ainsi, des façades construites en briques rouges ont l'encadrement des fenêtres et l'arc du tympan en briques jaunes ([2]) ; le tympan est parfois en briques jaunes également. L'asile de la fondation Lamothe offre aux pied-droits et aux arcs alternativement une brique rouge et une brique jaune ; les trumeaux sont décorés d'imbrications jaunes (fig. 11).

Par contre des façades construites en briques jaunes, possèdent des décors exécutés en briques rouges : ce sont surtout les boutisses d'extrados aux décharges des fenêtres.

Ceci étant acquis, passons à l'examen des caractères particuliers.

Notons d'abord quelques façades d'inspiration brugeoise :

La maison Biebuyck, rue de Dixmude, n° 54 (1544) (fig. 5) — celle formant le coin de la rue St Jacques et de la

---

([1]) Maison Biebuyck, rue de Dixmude n° 54. Hôtel de Gand, rue des chiens.

([2]) Volkshuis, rue St-Jacques.

Grand' place (1). Nous avons noté le fait ailleurs (2). M. Heins a remarqué un joli petit morceau de la même inspiration au coin du marché au poisson ; il y aurait lieu d'ajouter encore le décor du pignon de la maison gothique du marché au bétail n° 21 (1544) (fig. 8).

Ces façades offrent toutefois dans leurs détails certaines particularités. Ainsi le pignon à gradins de la maison Biebuyck était garni de sept pinacles posant sur des consoles qui existent encore et dont le décor sculpté est de style brabançon. L'ébrasement de la travée centrale de la même façade, est différent de celui des autres travées, fait qu'on ne voit pas à Bruges; et ces ébrasements eux-mêmes ont un caractère autre que ceux de Bruges (fig. 15).

Le décor des écoinçons du cintre brisé du pignon est également yprois, comme nous le verrons tantôt.

Mais venons en aux façades nettement yproises. Il serait difficile d'établir entre celles-ci une division de style bien tranchée : les formes gothiques persistent très longtemps ; et, si les façades du XVIIe siècle offrent quelques décors du style en vogue à cette époque, la forme des arcs et la structure générale est restée si gothique, si rationnelle (fig. 8, façade de 1629) qu'on n'ose presque pas attribuer ces façades au style de la Renaissance. Nous nous contenterons donc de suivre la marche des principaux éléments utilisés.

Nous avons déjà noté l'absence de la ligne verticale par suite de la division en étages au moyen de cordons moulurés horizontaux. — L'ébrasement mouluré des fenêtres se termine à chaque étage par un arc en anse de panier abritant un tympan décoré de réseaux aveugles,

---

(1) Voir HEINS, *op. cit.*

(2) H. HOSTE. *L'expansion du style brugeois* (architecture domestique). Gand, Siffer, 1907.

exécutés en briques [1]; cette ordonnance peut se compléter au moyen d'un larmier [2]. Chose remarquable, ces larmiers, ainsi que les socles des ébrasements, et les seuils de fenêtre sont taillés en briques. Des clefs d'ancre richement ouvragées décorent le plat des murs [3].

Le pignon est à gradins, recouverts d'une pierre de couverture moulurée ayant la hauteur de un ou de deux tas de briques. A l'époque de la Renaissance, la partie verticale des gradins sera taillée suivant le contour d'une console à volutes [4]. C'est une forme assez répandue dans la région [5].

Parfois les gradins sont interrompus par des pinacles sculptés en torsade [6]; ordinairement nous ne voyons qu'un pinacle comme terminaison du pignon (fig. 9, 11, 13, 14). M. Heins en a relevé des exemples nombreux et variés.

Le décor du pignon consiste en deux rangées de fenêtres, séparées ordinairement par un cordon saillant. A côté de ces fenêtres nous voyons parfois un décor consistant en deux fenêtres aveugles [7].

Voilà les divers éléments que nous remarquons aux plus anciennes façades et que nous verrons se développer et se transformer jusqu'au XVIIIe s. Tout d'abord, la forme des arcs se diversifie : l'anse de panier s'aplatit, et les arcs à

---

[1] Fig. 8 : Marché au bétail, n° 21 (1554).

[2] Fig. 6 : Halle aux viandes. — Fig. 7 : Hôtel de Gand, rue des chiens.

[3] J. Coppieters : *Anciennes clefs d'ancre de la ville d'Ypres.* Bruxelles, Bols-Wittouck.

[4] Fig. 7 : Hôtel de Gand; voir Heins, *op. cit.*, rue Longue de Thourout.

[5] Voir notamment la maison communale de Messines.

[6] Halle aux viandes, et fig. 7.

[7] Fig. 6 : Halle aux viandes. — Fig. 8 : Marché au bétail, n° 21 (1554). Dans cette dernière façade ce décor se voit à l'étage également.

un et à trois centres s'emploient couramment; ils se juxtaposent [1] et alternent d'étage en étage [2]. Les cordons qui séparent ceux-ci prennent plus d'importance et affectent des profils de corniche classique (fig. 8).

Les réseaux des tympans sont remplacés tantôt par des coquilles sculptées dans la brique [3] et des imbrications taillées de même (fig. 10), tantôt par des imbrications de couleur (fig. 11) et des cartouches sculptés en briques portant un millésime (fig. 8, 10, 11).

Le décor aveugle du pignon se transforme à la Renaissance en médaillons pouvant contenir des scènes sculptées (fig. 8), ou bien en fenêtres en oculus entourées d'une lourde couronne en relief [4].

Bientôt tout ce décor est abandonné, et le pignon se garnit alors d'une de ces fenêtres très caractéristiques, appelées « fenêtres en tabernacle » (fig. 16).

Elles sont constituées comme suit : la baie est ou bien carrée [5] ou bien surmontée d'un tympan en plein cintre garni d'une coquille [6]. Ces fenêtres sont accostées de colonnes engagées, de pilastres ou de gaînes, qui peuvent être munis d'ailerons taillés en relief sur le nu de la façade ; une ordonnance d'entablement classique les surmonte ; un fronton rectiligne ou courbe termine cet ensemble. Ces fenêtres montrent surtout l'art délicat avec lequel les maçons yprois taillaient la brique.

---

[1] Fig. 8 : Marché au bétail, n° 19 (1627).

[2] Hospice Belle, rue de Lille. — Fig. 9 et 11, etc.

[3] Fig. 8 : Marché au bétail, n° 17 (1629). — Fig. 14, etc.

[4] Rue de Dixmude. Voir HEINS, *op. cit.* — Rue Surmont de Volsberghe.

[5] Rue de Boesinghe, n° 17. — Grand' place, n° 28.

[6] Place Vandenpeereboom, n°s 2 et 4. — Marché au bois. — Rue de Corbeau. — Voir dans le livre de M. HEINS : Rue longue de Thourout, n° 49. — Vieux marché au bois. — Rue de Lille, n° 106. — Rue de Boesinghe, n° 2.

On rencontre encore quelques façades de moindre allure qui cependant, ne manquent point de cachet : nous y voyons le tympan délimité par un plein cintre ou un arc surbaissé à un centre, non mouluré ([1]). Quelques autres s'écartent des types décrits ci dessus ; malgré leur simplicité elles laissent au spectateur l'impression d'un charme vraiment exquis : telle la façade rue Surmont de Volsberghe, n° 6.

L'art Yprois perdit sa vigueur lors de l'invasion des styles Louis XV et Louis XVI. De cette époque datent quelques pignons à volutes ([2]) ; l'appui des fenêtres peut être décoré de balustres taillés en briques ([3]). C'est alors qu'on construisit ces luxueux hôtels dont les façades sont décorées de pilastres maçonnés en briques, et de balcons en fer forgé ([4]).

***

Encore quelques remarques générales : les moulures des ébrasements et des cordons offrent un caractère bien particulier (fig. 15) : elles sont généralement plus grêles qu'aux façades brugeoises; ainsi, le boudin est plus mince; la doucine se termine parfois par une espèce de congé droit pris dans la même brique que la doucine (fig. 15 D). Les moulures usitées le plus fréquemment sont le boudin, le boudin à listel, et la doucine, mises en œuvre seules ou avec le chanfrein plat ou creux ([5]).

([1]) Rue Surmont de Volsberghe, n° 69. — Rue de Dixmude.

([2]) Rue au beurre. — Rue de Dixmude, n° 64. — Place van den Peereboom.

([3]) Rue de Dixmude, n° 64.

([4]) Rue St-Jacques.— Rue au beurre.— Hôtel Merghelynck, Marché aux Fripiers.

([5]) Les moulures de la fig. 15, pourront être comparées avec fruit aux moulures brugeoises reproduites dans : Duclos, *L'art des façades à Bruges*. Pl. VII A-B.

FIG. 3.



FAÇADE EN BOIS.
DÉPOSÉE DANS LES HALLES.

Phot. K. v. d. Vyvere-Petyt. Bruges.

FIG. 5.



MAISON BIEBUYCK.
RUE DE DIXMUDE, Nº 45.

Phot. K. v. d. Vyvere-Petyt, Bruges.

FIG. 6.



HALLE AUX VIANDES.

Phot. K. v. d. Vyvere-Petyt. Bruges.

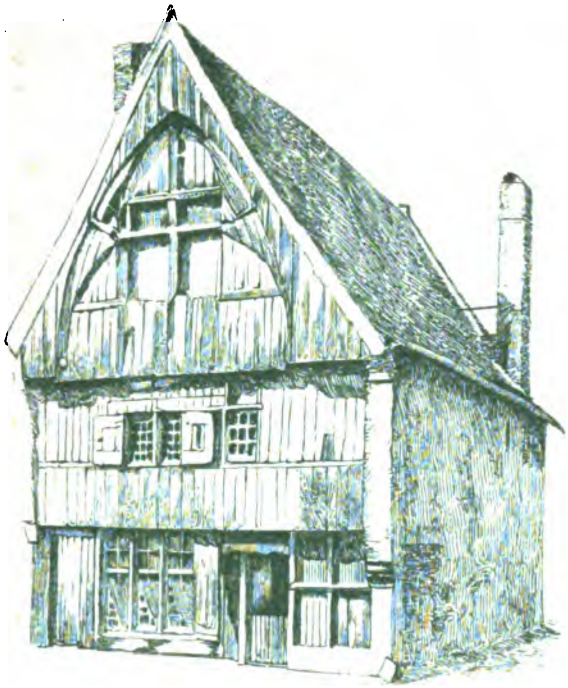
FIG. 7.



HOTEL DE GAND.
RUE DES CHIENS.

Phot. K. v. d. Vyvere-Petyt, Bruges.

Fig. 4.



Rue de Lille.
n° 198

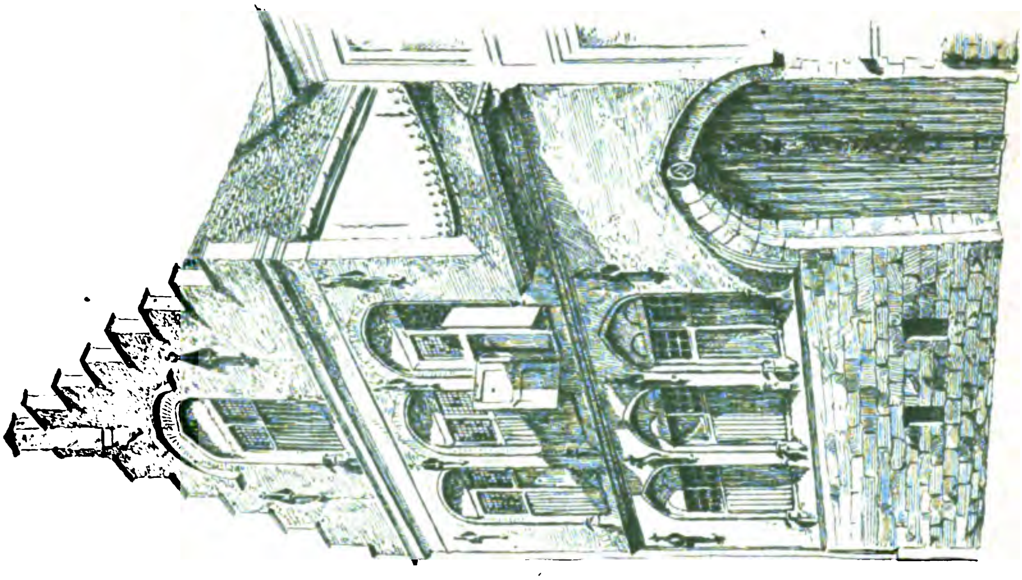
Fig. 8.



1629 — 1623. n° 19 — 1544. n° 21.

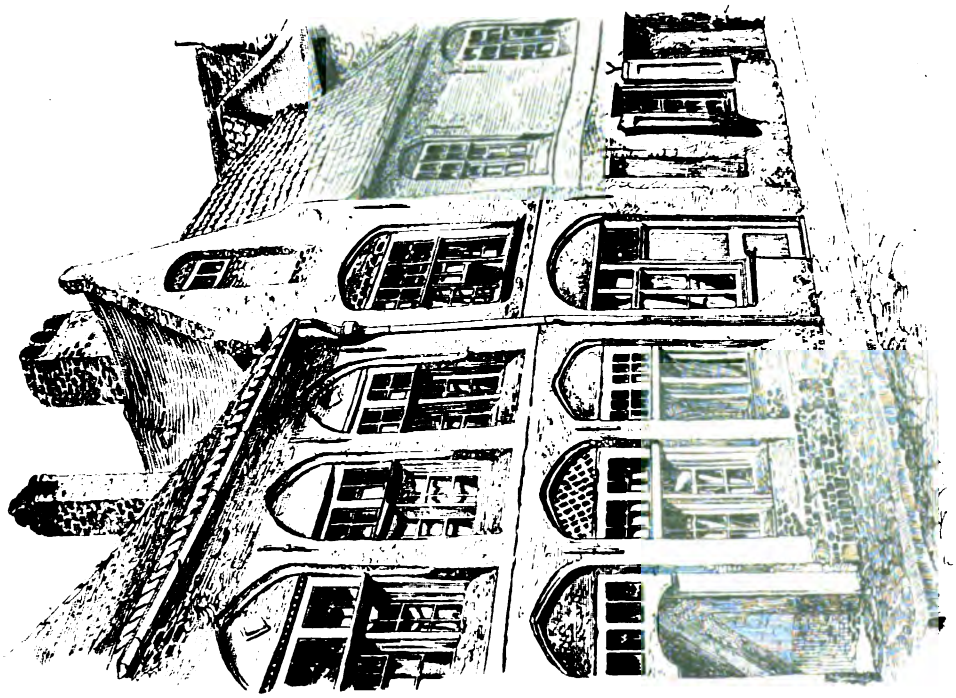
Marché au Bétail.

Fig. 9.



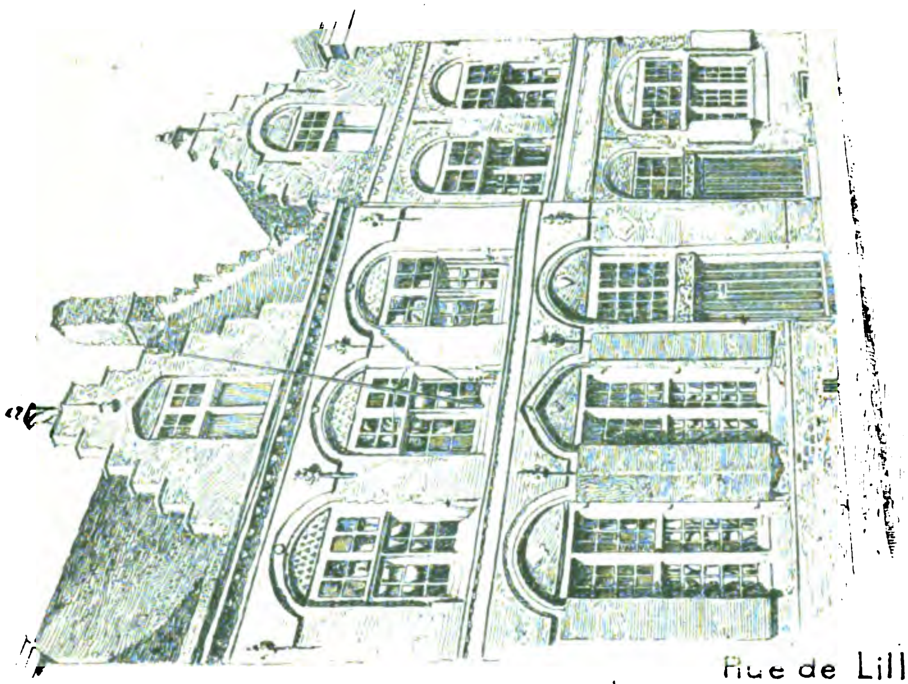
rue d'Elverdinghe.

Fig. 10.



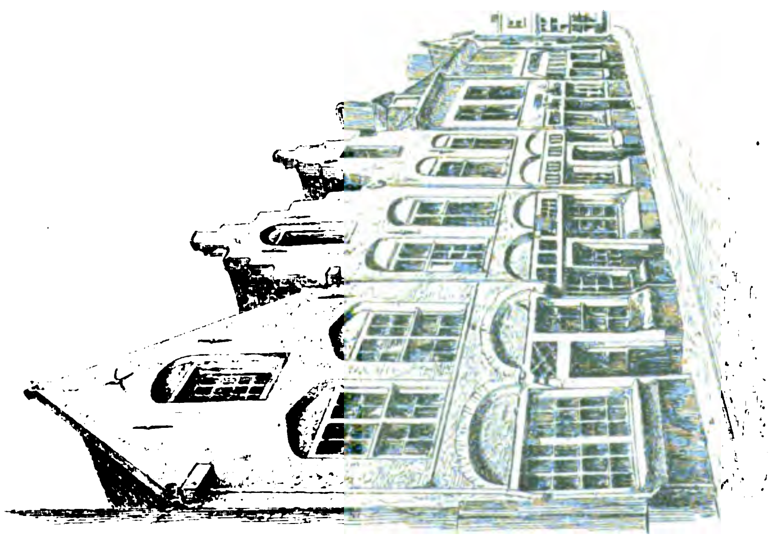
Vieux marché au bois.

Fig. 11.



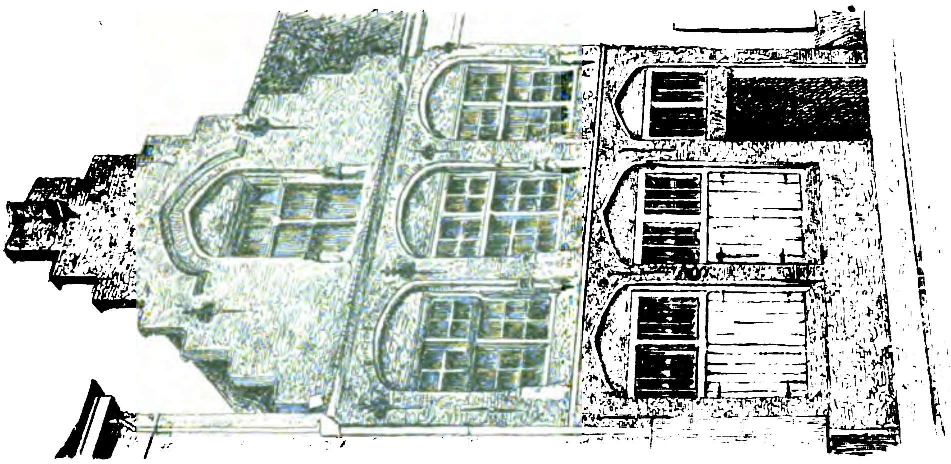
Rue de Lille.

Fig. 12.



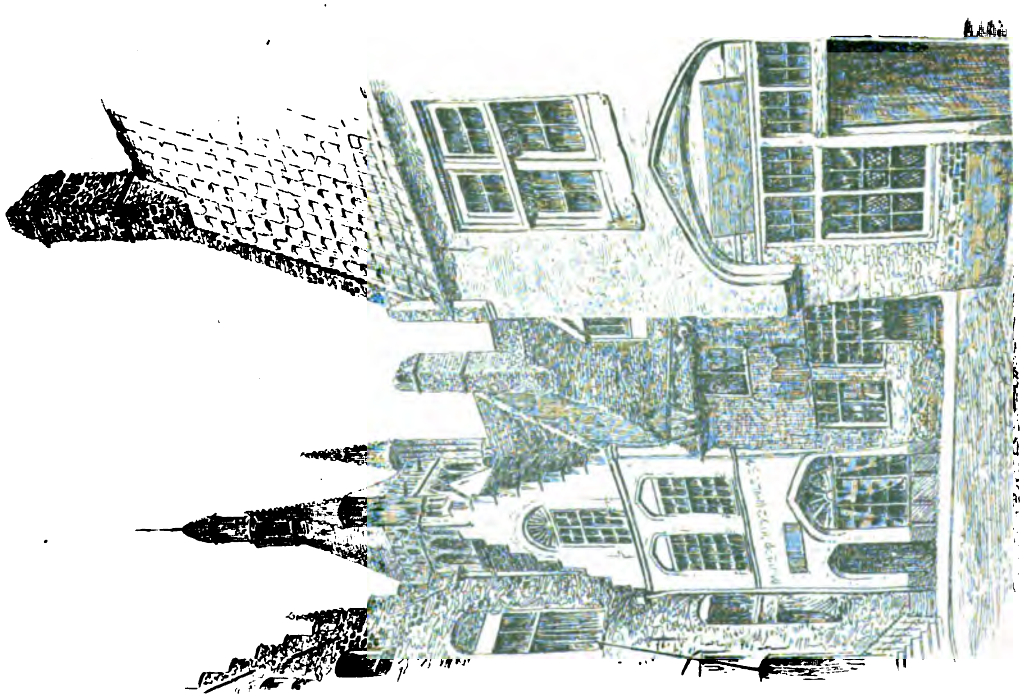
Rue du Temple.

Fig. 13.



Rue de la Bouche, 47 bis.

Fig. 14.



Petite place du Musée.

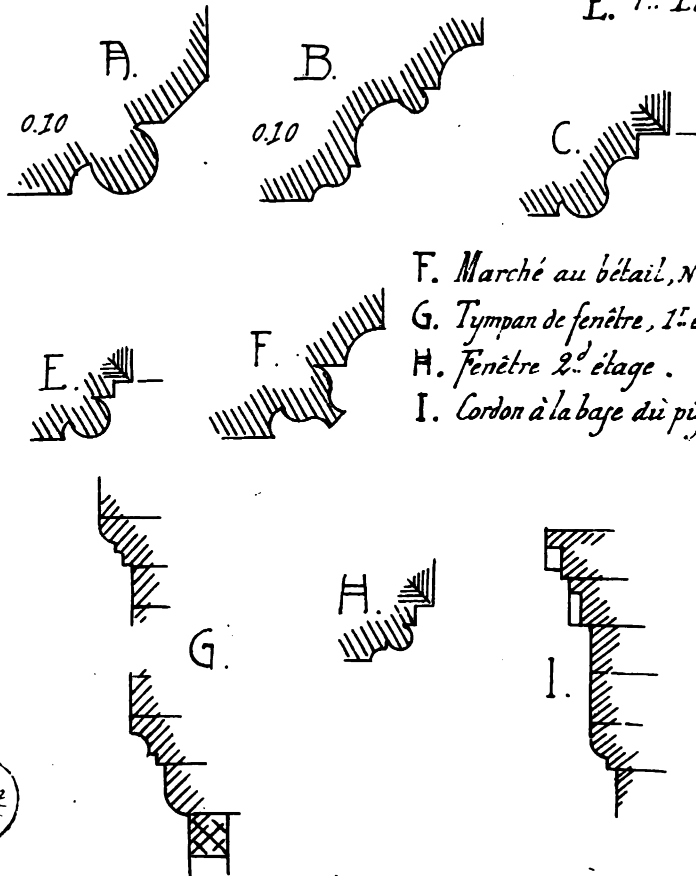
Maison Biebuyck A. travée centrale B. id. latérale.

C. Rue Surmont N° 23. porte

D. Rez de chaussée }
E. 1er Etage. } Marché au bétail N° 19.

F. Marché au bétail, N° 21. rez de chaussée.

G. Tympan de fenêtre, 1er étage. }
H. Fenêtre 2d étage. } Rue de Boesinghe, N° 2.
I. Cordon à la base du pignon. }



Moulures diverses relevées par l'architecte Hoste.



Fenêtre à tabernacle.
Rue longue de Thourout.
c^t XVIIe Siècle.
d'après nature.

Le style au sujet duquel nous venons de donner un aperçu bien court et bien incomplet n'est pas propre à la ville d'Ypres; il ne nous appartient pas d'examiner s'il y a pris naissance. Toujours est-il qu'il se rencontre avec de rares variantes dans tout l'ancien diocèse d'Ypres.

Ne terminons pas sans avoir rendu hommage à M. l'architecte Coomans d'Ypres, qui a mis son talent au service du style du terroir, et qui dernièrement encore est parvenu à édifier une superbe rangée de maisons de style yprois, à la plaine de la gare. C'est un fait qui mérite d'être signalé (1).

Janvier 1909. HUB. HOSTE.

(1) Les illustrations de notre article nous ont été fournies par MM. Callewaert-De Meulenaere, Desclée-De Brouwer, et Heins; nous leur en exprimons toute notre gratitude.

DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT

LES LIBRAIRES ET MAITRES D'ÉCOLE DE BRUGES

Le passé si glorieux des « librariers » de Bruges a sollicité d'une manière particulièrement vive la curiosité des érudits. De là est née une littérature dont l'abondance s'explique, par l'intérêt exceptionnel qui s'attache à cette corporation. D'éminents collaborateurs de la *Société d'Émulation de Bruges* ont publié, ou tout au moins utilisé, la plupart des sources qui concernent les libraires (¹). C'est ce qui nous engage à compléter cette information, en analysant et en éditant quelques documents restés inconnus jusqu'ici.

I.

Lettres d'indulgence de 1466 et 1474.

Nous avons retrouvé le texte des lettres d'indulgence ou « pardoen brieven », à quoi il est fait allusion dans le

---

(¹) J. Weale. *Documents inédits sur les enlumineurs de Bruges. Le Beffroi*, II, p. 298 ; IV, p. 111 et 238.

C. Carton. *Colard Mansion et les imprimeurs Brugeois du XVe siècle.* Société d'Émulation, 2, V, p. 333.

L. Gilliodts-van Severen. *L'œuvre de Jean Britto, phototypographe Brugeois.* Émulation, 5, t. X.

A. C. De Schrevel. *Statuts de la gilde des libraires, imprimeurs, maîtres et maîtresses d'école à Bruges, 19 Janvier 1612.* Émulation, t. 52, p. 135.

compte de la confrérie Saint Jean l'Évangéliste de 1464-67 [1].

L'autel de cette confrérie se trouvait à l'abbaye d'Eeckhoutte, dans la chapelle de Saint-Nicaise. Au cours de la seconde moitié du XV[e] siècle, les libraires firent de grands frais pour l'ornementation de leur chapelle. Afin d'augmenter leurs ressources, ils eurent recours à un moyen couramment employé, et qui consistait à obtenir, de Rome, des lettres accordant des indulgences à ceux qui faisaient quelque largesse dans un but déterminé. Il n'est parvenu jusqu'à nous qu'une copie, assez défectueuse et remontant au XVI[e] siècle, de ces « pardoen brieven » qui, conservés précieusement en 1499 [2], ont déjà, en 1619 [3], cessé de faire partie du trésor des libraires.

Nous nous bornerons à en reproduire les passages essentiels.

La plus ancienne de ces lettres d'indulgence, celle que mentionne le compte de 1464-67, date du 2 Novembre 1466.

« Cum itaque (*a*).... ville Brugensis comitatus Flandrie Tornacensis diœcesis sunt scriptores, librarii.... ac alterius artis pinne utriusque sexus homines.... laudabiles Deo devoti et populo grati.... qui **eorum** singulari **dei** (*b*) in sinceritate fidei.... solemnem confraternitatem, in et ad honorem sancti Joannis Apostoli et Luce Evangelistæ (*c*), annuatim ~~dominicis et~~ certis aliis diebus festis celebrandam instituerunt et ordinaverunt, quam desiderant augmen-

(*a*) *Le pointillé correspond aux passages laissés en blanc par le scribe et que probablement il n'a pas su déchiffrer.*

(*b*) *Après* dei *un mot rongé.*

(*c*) *Le scribe avait écrit d'abord* apostoli et evangeliste. *Il a barré* Evangeliste *et écrit dans l'interligne* et Luce Evangelistæ.

---

[1] Voir WEALE. *Le Beffroi*, IV, p. 271; GILLIODTS, *op. cit.*, p. 265.

[2] Voir l'inventaire publié par WEALE, *Le Beffroi*, IV, p. 336.

[3] Voir l'inventaire publié par DE SCHREVEL, *op. cit.* p. 208.

tari (*a*), specialiter dilectus nobis in Christo, venerabilis vir (*b*), Joannes Clerici ([1]), scriptor et librator dicte ville, ipsius confraternitatis confrater, Nobis pro parte dicte confraternitatis humiliter supplicari fecit, quatenus confraternitatem et eorum capellam aliquibus indulgentiis decorare dignemur. Piis igitur eorum votis annuentes, ac hujusmodi supplicationibus inclinati, cupientes ut ipsa confraternitas accrescat, et ecclesia sive capella aut altare, vel locus, in quo contigerit in villa prefata ipsam confraternitatem celebrari, congruis frequentetur honoribus, et a christifidelibus jugiter veneretur, ac in suis structuris et edificiis debite reparetur, conservetur et manuteatur, luminaribus, libris, calicibus et aliis ornamentis ecclesiasticis decoretur et muniatur, ac cultus divinus inibi augmentetur, atque christifideles eo libentius devotionis causa confluant et manus promptius porrigant adjutrices, etc.

Datum Rome in domibus nostrarum solitarum residentiarum, anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo sexto, indictione quarta decima, die secunda Novembris, pontificatus Sanctissimi in Christo Patris nostri ac Domini nostri, Domini Pauli, divina providentia Pape secundi, anno tertio.

(Archives de l'État à Bruges ; Métiers, n° 213.)

En 1474, la confrérie, sans doute pour faire face aux dépenses nécessitées par le remplacement de l'ancien autel ([2]), obtint une nouvelle indulgence.

« Cupientes igitur ut capella ad altare Sancti Joannis Evangeliste, situm in ecclesia monasterii Sancti Bartholomei

(*a*) *Un mot rongé après* augmentari.
(*b*) *Dans l'interligne* devotus.

([1]) Jean de Clerc fut doyen entre 1464-67. Voir Weale. *Le Beffroi*, IV, p. 271.
([2]) Voir Gilliodts, *op. cit.*, p. 300.

de Eeckhout, oppidi Brugensis, Tornacensis diocesis, in qua quedam notabilis confraternitas librariorum dicti oppidi missas et alia divina officia, ad honorem Dei et laudem dicti Sancti Joannis, annuatim solemniter celebrari facit, congruis frequentetur honoribus, et a christifidelibus jugiter veneretur, ac in suis structuris et ædificiis debite reparetur, conservetur et manuteatur, ac luminaribus, libris, calicibus et aliis ecclesiasticis ornamentis, divino cultui necessariis, decoretur et decenter muniatur, in ea quoque cultus augmentetur divinus, utque christifideles eo lubentius devotionis causa confluant ad eandem ac ad reparationem, conservationem aliaque premissa, manus promptius porrigant adjutricos, etc. »

Datum Rome in domibus nostrarum solitarum residentiarum, anno a Nativitate Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo quarto, indictione septima, die vero decima octava mensis Julii, pontificatus Sanctissimi in Christo Patris nostri ac Domini Sixti, divina providentia pape quarti, [*anno tertio*].

(Archives de l'État à Bruges; Métiers, n° 213.)

II.

Accord avec l'abbaye d'Eeckhoutte de 1613.

Au commencement du XVII[e] siècle, il se produisit dans la confrérie des modifications importantes [1]. Aux anciens patrons Saint Jean et Saint Luc sont adjoints deux nouveaux, Saint Michel et Saint Grégoire. Ces derniers paraissent être honorés comme patrons particuliers de l'enseignement. Depuis cette époque, l'élément éducateur est prépondérant dans la confrérie et cela explique que Saint Michel se substitue à Saint Jean comme patron principal. Le point de départ de cette orientation nouvelle doit être cherché dans les statuts qui furent

---

[1] Voir De Schrevel, *op. cit.*, pp. 210 et ss.

accordés aux libraires en 1612. Alors également, la corporation conclut un nouvel arrangement avec l'abbaye d'Eeckhoutte, où elle tenait ses assises religieuses. Cet accord se trouve renseigné, parmi les « chaerters ende brieven » de la confrérie inventoriés en 1619 ([1]), par ces termes : « *Een brief van 't accoord van den verbande tusschen den abt ende religieusen ende het corpus van de librariers ende schoolmeesters de anno 1613* ». Il est intéressant à plus d'un titre.

Anno 1613 zyn veraccordeert tzamen mynheere de Prelaet van den Eechoutte met die van den Convente ter eender zijde, ende Deken ende Eedt van de Scoolmeesters ende Librariers in Brugghe onderscreven ter ander zijde. In den eersten, dat de Scoolmeeeters ende Librariers houden ende ghebruicken zullen den outaer en de plaetse van oudts ghecostumeert, staende in 't voors. cloostre ende abdie van Eechoutte an de zuudtzyde van der voorkercke, streckende westwaert totter zuudtduere van der voors. voorkercke, ende noordtwaert streckende twaelf voeten ; ende joyeren ende ghebruicken alle huerl. ornamenten ende die in handen hebben ; ende zullen de zelve Scoolmeesters aldaer doen celebreren haer Goddelicken diensten, daertoe dat 't voorn. convent hemlieden leveren zal broot, wijn ende watere ende alle de ornamenten die zy noch van doene hebben zullen. Dies zo zullen zy van elcke lesende messe gheven twaelf grooten vlaems, ende van elcke synghende messe in simpel sanck met diaken ende subdiaken, midtsgh. het orghelen van de zelve misse, tzamen vijf scellyngen grooten. Maer als de voors. Scoolmeesters ende Librariers begheeren haerl. missen ghesongen t'hebben in musycke, zullen vermoghen daartoe te nemen t'huerliederen costen sanghers van Sinte Donaes oft van andere kercken, ende alsdan zullen die van de convente hebben voor de messe met diaken ende

([1]) Voir De Schrevel, *op. cit.*, p. 208.

subdiaken twijntich stuvers. Dies zullen zy moeten bezorghen wieroock daertoe dienende, ende het orghelen van zulcke missen met musycke zal zijn ten coste van de Scoolmeesters. Ende insghelicx oock als de Scoolmeesters begheeren zullen sermoen ghedaen t'hebbene voor heml. outaer, zullen vermoghen te nemen zulcken predicant als hemlieden believen zal ende alsdan vermoghen 'tzelve sermoen te cloppen met de clocken van den Convente, welcke missen ende sermoen men celebreren zal ter alzulcker hueren, als den Prior van den voors. Cloostre ende den Deken voor de voors. Scoolmeesters stellen ende ordonneren zullen. Item zullen die van de Convente twee mael binnen den jaere een plaetse verleenen al waer men de kueren van de Scoolmeesters zal moghen uitlesen, ende dat totter tijt dat de Scoolmeesters ghevonden zullen hebben een plaetse daartoe bequame. Item indien de voors. Scoolmeesters begheeren vesperen ghedaen t'hebbene, up de avonden van haerlieder Patroon daghen, zullen die van de Convente 't zelve doen, voor alzulcx als zy met malcanderen overcommen zullen. Ende zullen oock vermoghen 't zelve te doen doene in musycque t'huerl. coste me de sanghers van Sint Donaes ofte andere kercken, wel verstaende dat die van de Convente 't officie bedienen zullen. Item zullen die van den Convente doen luwen metten clocken van den voors. Cloostre, 'sdaechs voor haerlieder Patroon daghen, 'snoens ghelyc die van den Convente ghecostumeert zijn te luden, up andere groote feestdaghen. Item zullen de voors. Scoolmeesters vermoghen, up de daghen van huerlieder patroonen ende andere solempnele daghen, te hanghen huerlieder tapytsen ende ander chierlicheden ontrent hemlieder outaer, Gode ter eeren. Ende zullen alsdan vermoghen te zeynen (1) thuerlieder outaere ofte daer ontrent, daertoe die van den Convente leenen zullen monstrancie zonder huerlieder cost, ende dat zo wel up Sinte Bartholomeus dach als

---

(1) Zeynen = zegenen = présenter les reliques à baiser. Ce reliquaire s'appelle plus bas « monstrancie ».

andere daghen, als zy dat begheeren zullen. Dies zo zullen de Scoolmeesters ende Librariers ghehouden zijn, up Sinte Bartholomeus dach, te draghen ofte doen draghen, twee toortsen ofte flambeeuwen brandende inde processie die men alsdan doet voor de hoochmesse, ende oock ter Elevacie van de hoochmesse. Item zullen de voors. Scoolmeesters alleene hebben ende behouden alle 'tappoort, incompste ende andere devote ghiften, die thuerl. outaer commen zal van seynen, up Sint Bartholomeus dach als up andere daghen, niet uutgesteken dan alleenlic de offermiten (¹) die comen zullen ter voors. outare van alle de missen die men binnen den jaere ten zelven outaere celebreren zal, alzo wel van de missen van requiem als van andre missen, die zal tvoors. Convent alleene hebben ende behouden, ende ooc mede half de offerkeersen die van vrienden ende maghen ghebrocht zullen worden ten voors. outare, als men eenighe zielemessen celebreren zal van eenighe overleden Guldebroeders ofte Guldesusters, ende anders ne gheene. Item de zelve Scoolmeesters zullen ghehouden zijn te decken ofte doen decken huerl. outaer metten outaercleede, cortynen, rabatten ende deckcleet, te weten : Paesschen daghen, Synxen daghen, Ascentioen daghe, H. Drievuldichheits dach, H. Sacraments dach, Alderheiligen dach, Kerstdaghen, Onser Liever Vrouwen daghen, S. Michiel dach, Sinte Gregoris dach, S. Augustyns dach, ende up den Kerckwijdingen dach, ende dat 'svoornoens. Ende indien die van de Convente den voorn. outaer willen ghedect hebben, tot na vesperen, up de voors. daghen, zo zullen de voors. Scoolmeesters de zelve becleet laten ten laste van den Convente, totter tyt toe dat de zelve Scoolmeesters zullen ghemaect hebben een thuyn van houtte ofte andere pilaren, tot beschermenesse ende bewaernisse van huere ornamenten, 'twelc zy vermoghen te doen als zy daertoe ghestaedt zullen wesen. Item de voors. Scoolmeesters zullen vermoghen huerl. diensten ende missen te vermeerderen ofte verminderen,

(¹) Pièces de monnaie données en offrande.

alzo zy hemlieden ghestaedt vynden, ende zullen niet verbonden noch ghehouden zijn meer missen te doen celebreren, dan huerlieder vermoghen en devotie ghedraghen zal. Item ende daer 't zo ghebeurde hier namaels dat mijn heere den Prelaet ende zijn Convent den voorn. Scoolmeesters orlof gaven, ende hemlieden niet langher hebben en wilden in huerl. voors. kercke, oft oock dat de voors. Scoolmeesters ende Librariers van daer vertrecken wilden ende daer niet langher en wilden blyven, zullen dat vermoghen te doene, occasie daertoe hebbende, mits 't zelve elcanderen te kennen te gheven een jaer te vooren; ende in zulck gheval zullen de Librariers met heml. draghen ende voeren paisivelicken, alle huerl. ornamenten die zy alsdan hebben zullen, te weten: tavereelen, outaercleederen, dwalen, casulen, cortynen, rabatten, pelder, de vaene met de casse, candelaren, boucken, keilcten, keerssen, tortsen, kisten, preickstoel ende alle andere zaken hemlieden toebehoorende, dienende thuerlieder outaer ende Gods dienste, het zy der Gulde ghegheven of dat de voors. Gulde die becosticht heeft, generalick al dat portatyf zyn zal; ende noch boven dien, huerlieder outaer tafele ende patroonen, ghesneden ofte ghescildert. Ende omme dat de voors. outaer niet bloot en zoude blijven, zo worden de Scoolmeesters ende Librariers ghehouden te volghene het inhouden van het oude contract al ter goeder trauwen. Actum als boven. Ende hier van zijn ghemaect twee ghelycke brieven dan of het Convent den eenen heeft, ende die van der Gulde den anderen. Onderteeckent met elcx handteeckens.

(Signé) Jacques Inderweyde. Cornelis de Caxscion. Jan Vinx. H. Carpentier. Joos Van Hamme. Ita est, Joannes Cardinalis.

(Archives de l'État à Bruges; Métiers, n° 213.)

III.

Statuts et ordonnances de 1628.

Les statuts que le Magistrat de Bruges, de concert avec l'évêque de Rodoan, homologua le 12 Janvier 1612 ([1]), ne tardèrent pas à subir d'importants remaniements. M. le chanoine De Schrevel, n'ayant pas connu le texte du nouveau règlement élaboré sous l'épiscopat de Denis Christophori, a dû se borner à faire des conjectures concernant certaines modifications qu'il apportait. Nous avons été assez heureux de retrouver les « Keuren » de 1628 et en publions les articles, par quoi elles se différencient de celles de 1612.

Cueren ende Ordonnancien omme de Librariers, Prenters, Schoolmeesters ende Schoolvrauwen der stede van Brugghe, vernieuwt ende uyt ghegheven den XXVIen July 1628.

Le préambule est le même qu'en 1612 ([2]).

Art. I. — (Pas de changement) ([3]).

Art. II. — Item en sal niemant geoorloft syn, binnen deser stede ende schependomme van Brugghe, eenighe boecken te schryven ter vente, boecken te binden, te prenten, te reeden, beelden om in boecken oft in rollen te stellen, te maecken, boecken te verlichten, ofte de coopmanschap van Librarie met datter toebehoort te doene, ofte hem daermede te gheneiren ; oock de ghene van de voors. neeringhe wercken op hemlieden selven, ofte andersints haerlieder broodt daer mede winnen, ofte toogh daer af te doene, ofte refereynen, baladen, liedekens, imagerien,brieven,papieren,schriftorissen,prognosticatien,

---

([1]) A. C. De Schrevel, *op. cit.*, pp. 216 et ss.

([2]) Voir De Schrevel, *op. cit.*, p. 140.

([3]) Ibid.

almanacken, pennen ende inct te vercoopen, uytghenomen alleene in de vrije Brugghe marcten; item schole te houden, dat is de jonckheyt te leeren lesen, schrijven, cyfferen, legghen ende boeckhouden, 't sy in 't latijn, walsch oft vlaems, oock buyten syn huys gaende 't selve doende in ander scholen, ofte ander lieden huysen; daerenboven te leeren nayen, breyen, coussebreyen, spellewercken, metter naelde te leeren, besteken, ende tapytsieren, hij ofte sij en sijn alvooren poorter ofte poortresse van de voorseyde stede van Brugghe ; wel verstaende nochtans, dat de ghone die van ander neeringhen sijn, ende uyt crachte van haerlieder cueren hebben tot noch toe vermocht te vercoopen onbeschreven papieren ende schriftorissen, 't selve hunlieden mits desen niet verboden en is.

Art. III. — Item alle de ghone die de voors. neeringhe ofte styl van librarie ofte schoolhouden sullen willen doen, 'tzij man ofte vrauwe, jongman ofte jonghe dochter, hemlieden selfs zijnde ende niet eer, sullen, eer sy admissie vermoghen te versoucken van mijn Eerweerdigste Heere den Bisschop ofte mijn Ee. Heeren van 't Collegie, hem moeten presenteren aen Deken ende Eedt van de Librariers en Schoolmeesters, om van hemlieden ondersocht te worden, wat van haer leven is ende conservatie, ende gheweest is ; om boven dien de Schoolmeesters te examineren ofte sy oock bequaem sijn tot het exercitie van schoolhouden ; die sullen moeten hebben kennisse van orthographiam ende ten minste connen schryven eene leerbaer staende nederlantsche letter ; die ander begeiren te leeren civeren, sullen moeten connen de specien, reductie ende den reghel van dryen in 't gheheel ende ghebroken ; daer van sy den deken met syne medehulpers sullen moeten behoorlycke contentement doen, solverende eenighe cyffer questien, die den deken, ofte den ghonen die den deken verkiesen sal, hem voorstellen ende toonende eenigh geschrift, gheschreven met haer eyghen handt, op dat by sulcken middel, eene soo notable republycque als Brugghe is, te beter door bequame schoolmeesters in de instructie der

jonkheyt ghedient, ende alle fraulden ende schandalen te bet achterhaelt ende gheschouwt worden, op peyne van niet ontfanghelyck.

ART. IV. — Item sullen alle de ghuene die eenighe van de voornoomde stylen willen aanveerden, om haer daer mede te gheneiren, moeten met een testamonium van Deken ende Eedt versoucken admissie van mijn Eerweerdighste Heere den Bisschop van Brugghe ende van mijn Ee. Heeren van 't Collegie, ende dat schriftelyck, volghende het h^e Concilie van Trente, het IIe provinciael van Mechelen ende 't Placcaet van den Conynck, op peyne van niet ontfanghen te worden in dese Gulde, tot dat sy de voornoomde admissie sullen ghetoont hebben; maer boven dien, moeten de Librariers ende Prenters oock admissie hebben van den Hove ende van den Graeve van Vlaenderen, ende t'hemlieden incommen sweeren, in handen van mijn Heeren de Ghecommitteerde tot toezicht van de scholen, dat sy gheene verboden boucken en sullen doen inbringhen, nochte oock vercoopen ofte binden, dan bij laste van den ghonen, die schriftelyck consent hebben om de verboden boucken te lesen; waarvan sy oock sullen behoorlyck betoogh doen, op de boete als vooren; vremde schoolmeesters ofte schoolvrauwen sullen moeten souffichante certificatie van den pastoor ende Majestraet der stede ofte parochie, daer sy gheboren zijn ofte laetste ghewoont hebben, overbrenghen, eer sy sullen moghen gheadmitteert worden.

ART. V. — Item naer dat de nieuwe aencommende librariers, prenters, schoolmeesters ofte schoolvrauwen etc. den Deken ende Eedt behoorlyck contentement ghedaen hebben van haerlieder examen ende admissie, sullen sy voor haer vrijdom, ten eersten aencommen ende eer sy eenige van de voornoemde stylen sullen moghen doen, in wat qualiteyt het oock sij, moeten betalen ten profyte van de Ghulde aen den gouverneur der selver, te weten : de mans, vremde zijnde, vier ponden grooten vlaemsch, de vrauwen, vremde zynde, twee ponden, thien

schellinghen grooten vlaems; de ingheboren poorters twee ponden grooten vlaems, de poortressen een pont groote vlaemsch; de vrije meesters soons een pont groote vlaemsch, de vrye meesters dochters thien schellinghen grooten vlaemsch; ende aen den clercq twaelf grooten vlaemsch sonder meer; de vrauwen syn ghevrijdt door haer mans, sonder oock te moeten betalen eenich ghulde ghelt, al waert dat sy nevens haer mans eene meiskens schole apaert hielden. De weduwen van eenighe vrije meesters deser Ghulde, het sy van Lybrariers ofte Schoolmeesters, sullen, so langhe sy weduwe blyven, midts betalende schot en lot, conforme andere vrije ghulde susters, ghenieten de selve vrijdommen die sij 'tsijne overlyden hadde, om welke redene sij haere wynckele ofte schole door eenen knecht sullen vermoghen te blijven houden; maer herhuwende met yemant onvrij in dese Ghulde, sal haer vrijdom te niete sijn, en haer man, is't dat hy wel blyfven den stijl van sijne vrauwe doen, moet vry worden conforme syne qualiteyt. Ende soo 'tgeschiede dat hem iemandt vervoorderde den styl te doen van Librarier ofte schoolhouden, sonder sijn vrijdom (met dien voortgaen moet) voldaen te hebben, sal den Deken vermoghen, als sulcx zijnder kennisse ghecommen sal syn, soo daenighe te beslaen, voor d'eerste reyse in de boete van vyf schellinghen grooten, voor de tweede mael thien schellinghen grooten, voor de derde mael twyntich schellinghen grooten vlaemsch, ende alzoo voorts, elcke reyse verdobbelerende tot dat sy hun voughen om te voldoen den heesch van dese keuren, sonder dat de boeten, daer sy in beslegen gheweest zijn, het eenigh afslagh sullen doen in de betalinghe van hen toecommende vrijdom, ten waere sy te vooren daer van niet vermaendt ofte ghewaerschouwt gheweest en hadde.

ART. VI. — Alle schoolmeesters ende schoolvrauwen worden ghehouden, zoo haest zy Deken ende Eedt van de Schoolmeesters behoorlyck contentement ghedaen hebben van haerlieder vrijdom, ende niet eer, een teecken voor haerlieden huysen uyt te haughen, inhoudende wat sy de kinderen syn leerende, omdat myn Heeren, die last hebben

visitatie in de selve schoolen te doen, die alsoo te beter souden connen vinden, ende oock omdat sy niet ghetaxeert en souden worden eenighe secrete vergaderinghen te willen houden; op de boeten van vyf schellinghen grooten ende, naer dat sy van de Gulde weghen noch eens sijn vermaent gheweest, thien schellinghen grooten.

Art. VII. — Alle vrije Ghulde broeders doende den styl van librarier ofte schoolhouden, sullen moeten jaerlycx betaelen voor ghulde ghelt, ten proffyte van de Ghulde, vyf schellinghen grooten vlaems, ende de vrye Ghulde susters, te weten schoolvrauwen, twee schellinghen, ses grooten. Die uyt gaen leeren in ander scholen ofte ander liens huyssen, de mans twee schellinghen, ses grooten, vrauwen eenen schelling drie grooten, ende dat in twee payementen, elcken reyse den gherechten helft. Aengaende het jaerlyckshe Gulde ghelt van Sincte Michiel, en is niemant schuldigh te betalen, dan die hem hebben laeten in de voorseyde Ghulde met haer eyghen vryen wille op schryfven, overmits het devotie is. Voorts sal elcken leerknecht, leerende den styl van librarie of prenten, moeten gheven in 't beghinsel van hem leerstal thien schellinghen, ten profyte van de Ghulde.

Art. VIII. — Item so wie vertreckt uytter stadt, ofte sal scheeden uytter Ghulde willen, verlatende den voorseyden styl, wort ghehouden te gheven voor syn uytscheeden, ten proffyte van de Ghulde, de mans thien schellinghen grooten ende de vrauwen vyf schellinghen grooten, ende alsulcx als hij oft zij ter selver Ghulde van poinctinghe ende Ghulde ghelt sullen ten achteren wesen.

Art. IX. — Item indien yemandt van de voorseyde Ghulde broeders ofte Ghilde susters wederomme in de stadt quamen, ende van advyse wierden haerlieden verlaten styl van librarie, prenten ofte schoolhouden wederom te doen, sullen de selve ghehouden syn te betalen al 't Ghulde gelt ende poinctinghe, teghens eenen schellinck 't siaers, van de jaren die sy souden moghen verachtert syn, t'sydert

hemlieden vertreck uutter stadt, ofte dat sy uutter Ghilde ghescheeden syn, afslach nochtans alsulcx als sy t'haeren uytscheeden sullen betaelt hebben. Maer eer sy weder het exercitie van schoolhouden ofte librarie sullen moghen beghinnen, sullen sy hem moeten vertoonen aan Deken ende Eedt, om hemlieden behoorlyck contentement te doen van haer leven, op peyne van niet wederom ontfanghen te worden in dese Ghulde. Waert oock soo dat den Deken ende Eedt yet wisten op soodanighe meesters ofte meestressen te seggen, sullen sy 't exercitie van schoolhouden moeten uytstellen tot d'eerste vergaederinghe van myne Heeren Ghecomitteerde, om by haerlieder advyse gheadmitteert te zyn, ofte 't exertitie van schoolhouden absolutelyck verboden te worden.

Art. X. — Item alle jaere, acht daghen voor Sincte Thomaes dagh in December, sal den Deken ende Eedt vergaederen, daer het den Deken believen sal, omme den Eedt te veranderen ende te kiesen drie dekens ende drye gouverneurs, die sij in eenen besloten brief, onderteeckent met elcx handteecken, overgheven sullen in handen van mijn Heeren de Ghecommitteerde, om bij hemlieden daer van gheuyt te worden eenen deken ende eenen gouverneur, die sy daertoe sullen duncken bequaempst te wesen, ten dienste van de Ghulde, het toecommende aenstaende jaer; waer van de uyttinghe sal gheschieden op Sincte Thomaes dagh, ten waere daer eenigh noodtsakelyck belet waere. Ende sal den Eedt ten daeghe van de kiesinghe moghen verteeren ten laste van de Ghulde, twyntigh schellinghen grooten sonder meer.

Art. XI. — Item den nieuwen gheuytten Deken ende Gouverneur sullen vier Sorghers kiesen, omme hemlieden behulpigh te syne in de affaire van de Ghulde ; van welcke vier Sorghers den afgaende Deken ende Gouverneur de twee eerste sullen moeten wesen, ten waere sy om redenen ghecontinueert wierden in hun officie, in welcken ghevalle niet en sullen dwynghelyck sijn om 'tderde jaer te dienen als sorghers.

Art. XII. — Item so wie Deken Gouverneur ofte Sorghere gheuut worden, die sullen ghehouden syn die jaerschaere te dienen ende tvoorseyde officitie te accepteren sonder eenigh wederseggben, op de boete van tien schellinghen gr. tot proffyte van de Ghulde, of hem en lettede kennelyck noot sinne; ende indien hem niet en lettede, ende tselve refuseerde, sullen mijn Heeren Commissarissen eenen van drie overgheheven Deken ofte Gouverneurs op een nieuw uutten, ende den Deken ofte Gouverneur eenen nieuwen sorgher kiesen, in de plaetse van den ghenen die refuseert, omme die jaerschaere te dienen. Ende sal de boete op soodaenighe weygherende sonder eenigh uutsel eerlyck gheint worden.

Art. XIII. — Item den nieuwen Deken, Gouverneur ende vier Sorghers sullen moeten, up eenighe van de daghen tusschen Sint Thomaes ende Sinct Jan Evangelisten dagh, doen haerlieder behoorlycken eedt naar costuyme, in handen van mijn heeren de ghecommitteerde, als 't hemlieden best passen sal.

Art. XIV. — Item op Sinct Jan Evangelisten dagh, in de Kerstdaghen, naer den heylighen dienst der missen, sal den Deken, Gouverneur ende Sorghers die afgaen moeten, rekeninghe ende bewys doen aen den nieuwen ancommenden Deken, Gouverneur ende Sorghers; dewelcke ghehouden sullen syn ten selven daeghe de rekeninghe te commen hooren, op de boete van twaelf groote; ende die van den ghemeenen gheselschepe sullen vermoghen die te commen hooren onghedachvaert; ende van al dies daer in commen syn sal ten proffyt van de Ghulde claer bewys doen, alsoo 't behoort, ter platsen daer den afgaenden deken ende gouverneur goet duncken sal, behoudens die eerlyck sij; ende alsdan vermoghen te verteeren met d'oude ende nieuwe Deken ende Eedt, indiend't de Ghulde vermagh, drie ponden grooten sonder meer.

Art. XV. — Item dat den voornoomden Deken sal vermogen den Gouverneur, Sorghers ende andere Ghulde-

broeders by hem t'onbieden, t'allen tyden alst hem goetduncken sal, omme saecken der Gulde aengaende; ende worden de selve alsdan ghehouden by hem te commen, naer dat hemlieden de wete ghedaen zij bij den Clercq ofte andersints, op de boete, te weten, de Sorghers op twaelf grooten, ende dander Guldebroeders ende Guldesusters ses grooten telcker reyse, ten proffyte van de Gulde. Den Gouverneur sal hebben het Gouvernement van alle den ontfanck ende uytgheven ter Ghulde aengaende, waer van hij sal moeten goede ende fidele noticie houden, tot het doen van sijne rekeninge.

Art. XVI. — Item dat telcker reyse als men misse sal doen van de Ghulde weghen, den Deken ghehouden wort present te wesen, op de boete van twaelf groote tot proffyte van de de Ghulde, ten waere hy sonderlynghe belet hadde; in welcken ghevalle hy ghehouden wort den Gouverneur te bidden sijn plaetse te bewaeren, maer den Gouverneur en is niet ghehouden te sijne telcken als men misse doet, anders dan hij besorgen moet 't ghelt van de misse die men doen sal.

Art. XVII. — Item van de vier Sorghers sullen moeten altyt, als men ten altare voorseyt van weghen de Ghulde missen doen sal, twee teghenwoordich wesen, alsoo sy ghelot sullen sijn, op de verbeurte van elck ses grooten telcker reyse ten proffyte van de Ghilde; ende sal den eenen Sorgher wel moghen dienen in de plaetse van eenen anderen, sonder begrijp; dies wort den Clercq ghehouden hemlieden 'sdaeghs te vooren te adverteren wiens ghebeurte dat het is, op peyne van selfs de boeten voor hem te moeten betalen, de welcke hem by den Gouverneur van sijne gagie afghehouden sal worden.

Art. XVIII. — Item den Deken, Gouverneur ende Sorghers, alle de Ghuldebroeders ende Guldesusters, t'saemen niemant uytgesteken, worden ghehouden ter misse te commen, ende oock ten sermone (als men sermoen doen sal) op haer patroon daghen, te weten : op Sinct Jan

Evangelisten daghe, Sincte Michiels- Sincte Lucas- Sincte Gregorius daghen, item op Alderzielen dagh ende op den Vercoren Maendagh, op de boete van ses grooten, soo mans als vrauwen; dies wort den Clercq ghehouden hemlieden 'tselve 'sdaechs te vooren te kennen te gheven, op peyne van selfs de boeten te moeten betaelen, tensij sij lieden consent hebben van den Deken ofte, in sijn absentie, van den Gouverneur; ende als men claerlyck soude connen bemercken datter eenighe, uyt quaetwilligheyt niet achtende op de voorgaende boete, hemlieden ordinairlyck souden absenteren van de voorseyde diensten, sullen Deken ende Eedt de selve vermoghen te daghvaerden, op dobbel ende drie dobbel boeten, tot dat sy haer voughen tot obedientie van den Deken ende onderhoudinghe van dese keuren. Soo sij haer gheenssins en wilden voughen naer den Deken, sullen soodaenighe rebellen overgedreghen worden, aen mijn Heeren de Ghecomitteerde, die se boven de boete sullen corrigeren ende straffen, naer de groote van de misdaet.

Art. XIX. — Item dat den Deken ende Gouverneur met den Eedt worden ghehouden twee mael binnen den jaere omme te gaene, omtrent S. Gregorius ende S. Michiels dagh, om te ontfaughen het jaerlycx ghulde ghelt ende andere schulden van de selve ghulde; dies sullen sij voor elcken ommeghanck hebben twintigh schellingen grooten sonder meer.

Art. XX. — Correspond à l'art. 16 du Règlement de 1612. (V. De Schrevel, p. 156).

Art. XXI. — Item worden alle schoolmeesters ende schoolvrauwen, mitsgaders ondermeesters ende onderschoolvrauwen, ghehouden hemlieden deghelyck ende onberispelyck te draeghen in conversatie ende woorden, sonder eenighe exercitien de schoolmeesters ofte schoolvrauwen niet betamende te doen,- als tappen, penewaerden ofte dierghelycke, ende 'tselve strictelyck te doen onderhouden van huerlieder kinderen, dienstboden ende gheheel huys-

ghesin, op peyne van by de Heeren Ghecomitteerde verboden te worden, schole te houden, ende onbequaem tot een exercitie van soo grooten importancie worden verclaerst.

ART. XXII. — Item dat gheen schoolmeesters en ghedooghen, op Sinct Thomaes avent, haere scholieren te laeten loopen voor andere scholen achter straeten, met stocken ofte met steenen, werpende ofte smijtende, roepende injurien van eenighe schoolmeesters, op peyne, als sulcx soude behoorlyck ende claer blycquen, van vyf schellinghen grooten. Dies wort den Deken ghehouden het selve te doen vermaenen by den Clercq, 'sdaeghs voor Sinct Thomaes avont, aen alle scoolmeesters. Ende indien de selve scholieren, op eenighe andere daeghen ofte avonden, binnen den jaere, dierghelyckx insollentie bedreefden, sullen de meesters ghehouden sijn de selve behoorlyck te castijden.

ART. XXIII. — Item alle schoolmeesters ende schoolvrauwen sullen hem wachten van d'een den anderen de kinderen te ontrecken ofte ondercruypen, op peyne van twaelf grooten voor deerste reyse, ende voor de tweede reyse van vijf schellinghen grooten, ende voor de derde reyse, by Deken ende Eedt verboden te worden voor eenighen tijdt texercitie van schoolhouden, met voorgaende advijs van de Heeren Ghecomitteerde ; ende sullen boven dien, in de eerste vergaederinghe, voor het gheheel gheselschap, swaerlijcken berispt worden, als wesende jeghens alle broederlycke liefde.

ART. XXIV. — Item de schoolkinderen sullen schuldigh zyn te betaelen, als sy in de maendt ghetorden zyn, de halve maendt; ende die de halve maendt overtreden sijn, moeten betalen de heele maendt ; die met den jare, halven jare, drie maenden ofte anders, besteedt sijn school te gaen ofte woonen, sullen betaelen op sulcker maniere, als in het besteden tusschen den besteder ende schoolmeester besproken is.

ART. XXV. — Item dat gheen schoolmeesters ofte schoolvrauwen en sullen eenighe kinderen aanveerden,

commende van andere scholen, ofte sy en hebben hemlieden andere meesters of meesteresse ten vollen betaelt ende ghecontenteert van alsulcx hij is heyschende, op peyne van selve de verachterthede van schoolgelt ofte ander bespreck te volcommen ende te betalen, al oft heurlieder eyghen schult waere; wel verstaende, indien sy, vermaendt ende veradverteert zijnde schriftelycke ofte andersints van de meesters of meesteressen die schult zijn heysschende, de nieuwe aenghenomen kinderen niet wederomme thuys en seynden, sonder de selve te meer laten schole commen, tot dat sy bescheedt bringhen, oft sy den heesschenden meester ofte meesteresse ten vollen betaelt ende ghecontenteert hebben. Ende die niet en willen de kinderen ter eerster reyse thuys senden, noch ook den claghenden ende heesschenden meester betaelen van sulcx hy is heesschende, die sal den Deken boven 't voorgaende moghen 't exercitie van schoolhouden verbieden, tot dat sy den heesscher ofte heeschegge gheconteert hebben, ofte beslaen in eene notable boete t'synder discretie, ten proffyte van de Ghulde.

Art. XXVI. — Correspond aux articles 23 et 24 du Règlement de 1612 (V. De Schrevel, p. 162), sauf qu'au lieu de : « den Catechismus daertoe by myn Eerw. Heere den Bisscop van Brugge geordonneerd », il y a : « den Catechismus bij den Artsbisschop ende bisschoppen deser provintie daartoe gheordonneert ».

Art. XXVII. — Correspond à l'art. 25 du Règlement de 1612 (V. De Schrevel, p. 162).

Art. XXVIII. — Correspond à l'art. 26 du Règlement de 1612 (V. De Schrevel, p. 164).

Art. XXIX. — Correspond à l'art. 28 du Règlement de 1612 (V. De Schrevel, p. 166).

Art. XXX. — Correspond à l'art. 29 du Règlement de 1612 (V. De Schrevel, p. 166).

Modification à la fin : « Ende als sy nieuwe packen van boucken ontfanghen, sullen ghehouden sijn de selve over te brenghen, als het de Heeren Ghecomitteerde believen sal ».

ART. XXXI. — Item soo wat Ghuldebroeder ofte Ghuldesuster, Deken ende Eedt doet vergaderen, om eenigh different dat tusschen hemlieden soude moghen vallen, om hemlieden naer dese keuren recht ghedaen te worden, als het soo groot niet en is van importancie, omme daermede de Heeren Commissarissen te importuneren ende molestigh te vallen, sullen partien van weder zijden namptieren in handen van Deken de somme van seven schellinghen grooten, ende den ghenen, die Deken ende Eedt sullen vonnissen naer de keuren recht te hebben, sal sijn ghelt gherestitueert werden, ende behouden van den gheenen die onghelyck hebben sal, ten proffyctte van den Eedt, behouden dat den Deken hebbe dobbel salaris.

ART. XXXII. — Item dat alle jaere vier van de Ghilde susters van Deken ende Eedt sullen ghecoren worden, dewelcke sullen ghehouden sijn door haer selven ofte ander bequame, op haerlieder patroondaghen, de capelle te helpen vercieren, op de precyse uren daer toe ghestelt, op de boete van twaelf groote, midts hemlieden van te vooren bij den Clercq de wete ghedaen sy.

ART. XXXIII. — Correspond à l'art. 17 du Règlement de 1612 (V. DE SCHREVEL, p. 158).

ART. XXXIV. — Item op Sincte Gregorius dagh ende Sincte Lucas dagh, naer den goddelycken dienst, worden alle Guldebroeders ende Guldesusters, niemant uytghenomen, ghehouden te commen hooren dese kueren ende statuyten, de welcke alsdan openbaerlyck ghelesen sullen worden bij den laetste vrijgeworden schoolmeester, opdat hem niemant en soude moghen excuseren op sijne ontwetentheyt in't onderhouden van dien, ter sulcker plaetsen daer sij ontboden sullen worden bij Deken, Eedt ende

mijn Heeren de Ghecomitteerde, alwaer eenighelyck Guldebroeder ende Ghulde suster sullen ghehouden sijn te compareren, selfs in persoone, de vrauwen medebringhende den naem hemlieden in 'tdaghvaerden van den Clercq ghegheven, op de boete van twaelfgrooten vlaemsch.

Art. XXXV. — Item alle boeten hier vooren ghementionneert, sullen commen ten proffyte van de Ghulde ende sullen van eenighelyck Ghuldebroeder ofte Ghuldesuster, die souden moghen verbeurt hebben, promptelyck gheinct worden, sonder eenigh uytstel, by den Clercq, die voor syn innen hebben sal den sesden penninc. In cas van oppositie ofte weigheringhe van de boeten te betaelen, sullen Deken ende Eedt, met voorgaende advys van de Heeren Ghecommitteerde, de defaillianten naer de derde vermaeninghe moghen verbieden, 't exercitie van schoolhouden ofte den stijl van lybrarie, ende dat dien aencleeft, te doen, tot dat sij de boeten die sij schuldigh sijn betaelt sullen hebben.

A la suite des articles sont données les formules des serments qui sont les mêmes qu'en 1612. (V. De Schrevel, p. 168).

Oversien ende rijpelijck by ons gheexamineert sijnde de bovenschreven kueren ende ordonnantien, ende daeroppe ghehoort de Heeren Ghecomitteerde tot toezicht van de scholen, in de presentie van Deken ende Eedt van de Ghulde, hebben de selve van onsen tweghe gheapprobeert ende ghedecreteert, soo wy approberen ende decreteren midts desen. Actum binnen Brugghe, den xxvi^en Juny sesthien hondert achten twyntigh. Ende was onderteeckent: Dionisius, bisschop van Brugghe.

Dese Cuere aldus vernieuwt zijnde bij die van den Tresorie der stede van Brugghe, daer toe ghecomitteert by den Collegie van Schepenen, sijn in 't selve collegie naer rapport alsoo ghedecreteert ende goed gevonden gheweest. Actum in camere, den xxvi^en Juny xvi^c acht en twyntich, my present. Ende was onderteeckent: J. B. Van Belle.

Naer collatie gedaen jegens de originele keuren van Deken ende Eedt Librariers ende Schoolmeesters der stede van Brugghe, aen my ter hant gestelt door h. Jacobus Beernaerts jegenwoordigh Deken, bevinde dese copie die hiervooren staet te accorderen t'oorconde, als notaris binnen 't voornoemde Brugghe residerende, desen 15en Juny 1699. (Signé) Jean Ba Spillebeen, notarius publicus, 1699.

(Archives de l'État à Bruges ; Métiers n° 202.)

IV.

Procès concernant leurs armoiries en 1673.

Les armoiries des Libraires sont reproduites avec leurs couleurs, par Gaillard, dans son ouvrage « *De Ambachten en Neringen van Brugge* », Planche, IV, n° 12. En voici la description exacte « *de gueules au chevron d'or portant l'écusson des peintres ; accompagné, en chef, de deux livres ouverts d'argent reliés d'or et au fermoir de même, en pointe, d'une presse surmontée de deux plumes d'oie posées en sautoir et chargées d'une couronne d'or.* »

Ces plumes d'oie ont leur histoire. La couronne dont les libraires eurent l'insolence de les charger, émut la susceptibilité héraldique du roi d'armes, Falentyn, qui veillait à Gand, et fut l'occasion d'un procès engagé devant le Conseil de Flandre, en 1673. Du dossier de cette cause curieuse, nous n'avons malheureusement retrouvé que la « réponse » de l'avocat des libraires. Le ton en est typique et vaut qu'on en donne un échantillon :

« Alvooren de verweerders segghen dat den heesschere sonder fondament thunnen laste in desen agiert.

Uuyt redene dat men sal bevinden, dat de pennen ghecruyst, de welcke den heesschere noempt 's verweerders wapen, syn ghecroont met eene croone ghelyck die heel de wereld deure ghecroont syn ende ghecroont worden et merito.

Als wesende het edelste instrument ende directeur, niet alleene van alle wetenschappen, maer oock van regieryughe van heel de wereldt, selfs van de militaire saecken.

Soo dàt nemende het instrument voor de wetenschap ende voor de directie selve, gheseydt magh worden, dat de penne is de conservatie van alle monarchien ende republicquen, soo gheestelycke als wereldlycke, ende bij dien weerdich ghecroont te worden, soo wel als de wapenen van oorloghe, juxta illud Ciceronis : frustra sunt arma foris, nisi consilium sit domi ».

Quel fut ce maître au verbe sonore, les comptes nous l'apprennent. En effet il fut payé, en 1673, à un nommé Blanckaert, 1 livre, 2 sous, 6 deniers, « om 't stellen van een schrifture contre den roi d'armes [1] ». Nous ignorons l'issue de ce procès [2], mais on peut supposer que, grâce à, sinon malgré l'éloquence de l'avocat Blanckaert, elle fut favorable aux libraires.

Il ne paraît pas, en effet, qu'à partir de ce moment, les plumes d'oie, qui faisaient leur orgueil, aient cessé d'être couronnées.

C. VAN DEN HAUTE.

[1] Archives de l'État à Bruges. Métiers, n° 209, f° 147 v°.

[2] Mon collègue de Gand, M. Schoorman a eu l'obligeance de faire des recherches à ce sujet dans les registres aux Sentences du Conseil de Flandre, mais sans résultat.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LA

CHRONOLOGIE MÉDIÉVALE EN FLANDRE

I. Pas de style pascal avant la fin du XII[e] siècle.

Notre première étude sur la chronologie médiévale en Flandre (¹) se terminait par cette conclusion, contraire à l'opinion communément reçue: « le style pascal a été une rarissime exception en Flandre jusque dans les tout dernières années du XII[e] siècle » (p. 36). En même temps nous exprimions l'espoir que d'autres voudraient contrôler et compléter nos études et au besoin corriger nos assertions (p. 35). Depuis lors nous avons eu la satisfaction de pouvoir apporter de nouvelles preuves à l'appui de cette première conclusion générale (²). Aussi notre manière de voir fut-elle généralement admise par ceux qui voulurent bien s'intéresser à nos études.

(¹) *Les origines du style pascal en Flandre*. Bruges, L. De Plancke, 1905, in-8°, 36 p. Extrait des *Annales de l'Émulation de Bruges*, t. LV, fasc. 1 et 2.

(²) Voir *Annales de l'Émulation*, t. LVI, pp. 398 et 436 ss.; t. LVII, p. 150-158: *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace*; t. LVIII, p. 103 ss. et 350,

Dernièrement le D[r] Wilhelm Acht publiait un travail général assez fouillé sur l'origine du style pascal ([1]). Dans le chapitre qui traite du style chronologique en usage dans la province ecclésiastique de Reims, l'auteur fait des réserves importantes au sujet de notre méthode et de nos conclusions.

Il nous reproche d'abord de n'avoir pas poussé nos recherches plus haut que la fin du XI[e] siècle. Nous croyions ce travail inutile, entre autres à cause des preuves alléguées par M. Wauters ([2]). M. Acht de son côté à cherché à remonter aussi haut que possible. En ce qui concerne la Flandre — car c'est à celle-ci que nous avons restreint nos études — voici le résultat obtenu par l'auteur :

En faveur du style pascal une seule charte : celle de l'abbé Adelard de Saint-Bertin, que nous avons signalée (p. 4) et qui est indiquée d'ailleurs dans les manuels de chronologie, comme un phénomène d'autant plus intéressant qu'il est plus insolite dans le haut moyen âge ([3]).

En sens opposé, M. Acht n'a trouvé — pour la Flandre avant le XII[e] siècle — qu'un seul exemple certain de l'emploi du style de Noël ou de la Circoncision, notam-

([1]) *Die Entstehung des Jahresanfangs mit Ostern.* Eine historisch-chronologische Untersuchung über Entstehung des Osteranfangs und seine Verbreitung vor den 13. Jahrhundert. Berlin, R. Trenkel, 1908. In-8, 108 S.

([2]) Voir *Origines*, p. 6; A. Wauters, *Table chronologique des chartes et diplômes*, t. I, introd. p. LXII.

([3]) M. Acht cite en outre (p. 74), pour la province ecclésiastique de Reims une charte du comte Herbert, abbé de Saint-Médard à Soissons; elle est datée du 26 mars 964. Mais il avoue que la preuve qu'on peut en tirer en faveur du style pascal n'est pas certaine. C'est cependant sur ces deux exemples qu'il se base pour conclure : „ Es steht demnach, da die Zeugnisse für den Osterstil in so frühe Zeit zurückgehen, der Ansicht nicht allzuviel (!) im Wege, dass man in dem Erzbistum Reims hauptsächlich des Osteranfangs sich bediente „! Un seul exemple certain serait donc un témoin suffisant pour attester l'usage de quatre siècles ! Et nous verrons plus loin, p. 58, ce que vaut cet exemple.

ment un accord entre l'abbé Roderic de Saint-Bertin et le prévôt Baudouin de Saint-Omer ! Le document est du 1 mars 1042.

Comme résultat de longues et patientes recherches, c'est plutôt maigre et peu encourageant. Mais si le savant chronologiste Berlinois n'a pas mieux réussi dans ses investigations, cela tient, en partie du moins, à une opinion spéciale qui restreint notablement les moyens de contrôle chronologique et qu'il nous oppose comme une objection très forte, de nature à infirmer considérablement la méthode que nous avons suivie et les conclusions auxquelles nous sommes arrivé.

Dans les documents datés d'après le style pascal, le millésime se renouvelle le Samedi Saint (ou même parfois le Vendredi Saint) (¹). Si la charte est octroyée avant Pâques (de l'année 1100 p. ex.), elle devra donc porter le même millésime que les huit ou neuf derniers mois de l'année précédente (1099). Mais si le chiffre de l'indiction se renouvelle au 1er janvier ou au 25 décembre, ou même, comme c'est le cas pour l'indiction impériale, au mois de septembre de l'année précédente, il y aura désaccord entre l'indiction et le millésime : depuis le premier jour de l'année jusqu'au Samedi Saint, l'indiction sera celle de l'année courante commune (année 1100 = indiction 8), tandis que le millésime sera celui de l'année précédente (1099 dans l'espèce).

Si au contraire — le chiffre de l'indiction étant supposé renouvelé au premier janvier ou plus tôt — le millésime et l'indiction sont d'accord pendant les premiers mois de l'année, c'est un signe que la date n'est pas donnée

---

(¹) Voir H. Nelis. *Le commencement de l'année au Vendredi Saint à Tournai au XVe siècle*, *Annales de l'Émulation*, t. LVI, 1906, p. 5-13; C. Callewaert, *Note complémentaire sur le commencement de l'année à Bruges*, ibid. p. 14-15.

d'après le style de Pâques. Dans un assez grand nombre d'exemples, que nous avons allégués comme preuves contre l'emploi du style pascal, nous nous sommes basé uniquement sur cet accord entre le chiffre de l'indiction et le millésime pour les premiers mois de l'année.

Mais supposez que les chancelleries qui suivent le style pascal, renouvellent au même jour (Samedi Saint) et le millésime et le chiffre de l'indiction, le désaccord entre les deux chiffres n'est plus possible et leur correspondance ne prouve plus rien. Or M. Acht signale — pour toute la France — onze documents dans lesquels il croit trouver la preuve que lorsqu'on changeait le millésime à Pâques (ou bien au 1er ou au 25 mars) on renouvelait *à la même date* le chiffre de l'indiction. Aucun de ces documents ne se rapporte à la Flandre ; un seul appartient à notre ancienne province ecclésiastique, à Reims (p. 77), et nous verrons plus loin qu'il ne prouve rien.

M. Acht suppose néanmoins que même chez nous, on aurait pu suivre la coutume, qu'il considère comme générale, et d'après laquelle « dans l'emploi du style pascal, on a le plus souvent fait coïncider les époques de l'indiction et de l'année » (p. 10). Dès lors, tous les documents pour lesquels nous nous basions uniquement sur la concordance de l'indiction avec le millésime devraient être rayés de la liste de nos preuves.

Nous avouons que ces actes sont assez nombreux, surtout ceux de temps plus reculés pour lesquels le contrôle par les circonstances est plus difficile. Ils seraient même si nombreux d'après M. Acht, qu'il ne resterait que *cinq* preuves pour tout le XIIe siècle !

La question de la chronologie médiévale en Flandre mérite donc d'être examinée à nouveau.

***

Afin de donner satisfaction à M. Acht, nous avons fait sur la chronologie suivie en Flandre avant le XII[e] siècle, quelques recherches, principalement dans les documents qui concernent l'abbaye de Saint-Pierre au mont Blandin à Gand. Le fonds de cette abbaye est un des plus riches et des plus anciens de la Flandre. Depuis notre première étude, M. A. Fayen a donné une nouvelle et excellente édition critique du *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis* (1). La chronologie, il est vrai, n'a pas toujours été respectée par le scribe du XI[e] siècle. Le précieux document n'en contient pas moins quelques bonnes indications. Elles peuvent d'ailleurs assez souvent être contrôlées par les textes publiés d'après les originaux ou d'après des copies anciennes par M. VAN LOKEREN (2). Voici le résultat de nos recherches.

Les donations faites sous le régime de l'abbé Womar (953-981) ont été l'objet d'une étude chronologique publiée par L. Vanderkindere, et dont voici la conclusion (3).

« En résumé, il ne peut subsister de doutes sur la chronologie de Womar ; c'est en 952 et probablement le 7 octobre qu'il a été promu à la dignité abbatiale.

« Mais on a pu constater que la chancellerie de Saint-Pierre, au X[e] siècle, ne compliquait pas ses calculs, qu'elle ne prenait point, pour la supputation des années, la date du jour de l'avènement, soit de ses abbés, soit des rois de France. Enfin, elle ne paraît pas avoir à cette époque fait usage du *style de Pâques*, car le 31 janvier 972 (4) et le 21 janvier 979 (5) ne peuvent en aucune façon, étant don-

(1) Gand, 1906.

(2) *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre au mont Blandin à Gand.* Gand, 1868.

(3) *L'abbé Womar de Saint-Pierre de Gand*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1898, p. 296-304.

(4) Voir l'acte dans VAN LOKEREN, n. 45, d'après une copie.

(5) Ibid. n. 51, d'après l'original.

nés les autres éléments chronologiques, être rapportés à 973 et à 980. De même pour l'acte des exécuteurs testamentaires d'Arnoul le Vieux ; il est daté du 28 mars 964 [1]. Or, Pâques, cette année tombait le 3 avril; il eût donc fallu, pour être conforme au vieux style [pascal], dire 963; d'autre part, la charte ne peut être rapportée à 965, qui a célébré Pâques le 26 mars, et qui, ayant commencé le 3 avril, n'a pas eu de 28 mars [2] ».

D'après le *Liber traditionum*, c'est en 981 que l'abbé Wido succède à Womar. D'après HOLDER-EGGER, *Reliquiengeschichte*, p. 661, il faudrait plutôt admettre le 27 août 980 comme date de sa mort [3]. Quoi qu'il en soit, le scribe du *Liber*, aussi bien que les documents semblent calculer les années de Wido à partir de 981 inclusivement et de façon à les faire concorder avec les années de l'Incarnation.

982, 12 avril. Donation faite par Sigard : « *Anno Dominicæ Incarnationis DCCCCLXXXII, indictione X.... Actum Blandinio monasterio anno Hlotarii regis anno XXXIII, Widonis abbatis anno II, II idus aprilis* » [4]. Remarquons d'abord à la suite de M. L. Vanderkindere que « le rédacteur du *Liber traditionum* donne constamment quatre années de trop à Lothaire et fait ainsi débuter son règne en 950 » [5]. D'après ce comput, la 33e année de Lothaire nous amène à 982. Le calcul d'après lequel l'année 982 correspond à la 2e année de Wido, se retrouve

---

[1] Voir l'acte dans VAN LOKEREN, n. 36, d'après l'original.

[2] *Art. cité*, p. 303 s.

[3] A. FAYEN, *Liber*, p. 89, note 1.

[4] Ibid. n. 91, p. 90.

[5] *Art. cité*, p. 302. L'auteur y recherche la solution de ce problème singulier. Il n'en est pas de même dans les originaux des actes; ceux-ci comptent plutôt les années du règne de Lothaire à partir de 954, non pas depuis le 10 septembre (date de la mort de son père) ou depuis le 12 novembre (jour du couronnement) mais depuis le commencement de l'année.

dans le *Liber traditionum* au n. 90 (981, 4 mars = 1e année; item VAN LOKEREN n. 54 : 981, 5 mars = 1e année), au n. 92 (983, 2 octobre = 3e année) et au n. 94 (984, 12 janvier = 4e année). L'indiction X est celle de 982. Enfin, et cette raison est décisive, l'année pascale 982 n'a pas de jour qui corresponde au 12 avril ; car elle s'étend du 15 avril 982 au 7 avril 983.

La charte n'est donc datée ni d'après le style de Pâques, ni d'après celui du 1er ou du 25 mars.

La certitude que nous avons au sujet de cette charte, nous permet, par comparaison, d'établir qu'une série d'autres ne peuvent avoir été datées que d'après le style ancien du 25 décembre (ou du 1 janvier).

981, 4 mars. Donation de deux Arnoul, datée : « *Actum publice in Blandinio Gandavi territorio IV nonas martii anno Dominice Incarnationis DCCCCLXXXI, indictione IX, anno inclyti regis Lotharii XXVIII et regiminis domni abbatis Widonis I* » (1).

981, 5 mars. La même donation répétée avec quelques modifications. La date est exactement la même sauf le « *III nonas martii* » (2).

983, 9 janvier. Bernard constitue un de ses serfs tributaire de l'abbaye : « *Actum publice in monasterio Blandinio, V idus januarii, videlicet regnante inclyto rege Lothario anno XXVIII et regente idem Blandiniense cenobium domno abbate Widone anno III* » (3).

---

(1) VAN LOKEREN, n. 53, d'après l'original. Le résumé, dans le *Liber traditionum*, contient cette modification dans les données chronologiques : « Lotharii regis anno XXXII ». Le scribe a donc appliqué à cette charte son procédé habituel.

(2) VAN LOKEREN, n. 54, d'après l'original.

(3) VAN LOKEREN, n. 60, d'après l'original. L'éditeur la donne sous la date : 984, 9 janvier, parce qu'il compte les années de Wido à partir de son élévation qu'il place en 981.

984, 12 janvier. Donation d'Arnoul résumée dans le *Liber traditionum.* « *Anno Incarnati Verbi DCCCCLXXXIIII, indictione XII, Lotharii regis anno XXXV et Widonis abbatis regiminis anno IIII... Actum in Blandinio, II id. januarii* » (1).

Ces quatre chartes doivent avoir été datées d'après le style de Noël (ou de la Circoncision) (2) : les trois chiffres d'indiction correspondent aux millésimes des actes ; les années de Lothaire, — sauf pour la charte de 983, où le chiffre est trop petit de deux unités — sont conformes au système suivi soit dans les originaux, soit par le scribe du *Liber traditionum* ; enfin et surtout, les années de Wido concordent parfaitement entre elles et avec l'indication de la charte de 982 qu'il est impossible de ne pas rapporter à l'année 982. La comparaison de ces diverses chartes exclut non seulement le style de Pâques mais encore le changement du millésime au 1r ou au 25 mars.

988, 1 avril. Donation de Baudouin IV de Flandre : « *Actum in Gandavo in monte Blandinio, anno Dominice Incarnationis DCCCCXXXVIII, indictione I, die kal. aprilis, anno regiminis Adalwini abbatis tertio* » (3). Il ne peut y avoir de doute au sujet de cette date : le style de Pâques est exclu par ce seul fait que, Pâques tombant en 988 le 8 avril, et en 989 le 31 mars, l'année pascale 988-989 ne compte pas de 1r avril. D'ailleurs l'indiction I est celle de 988, et l'indication de l'année d'abbatiat d'Adalwin est conforme au calcul suivi par le scribe du *Liber traditionum* : celui-ci place la mort du prédécesseur d'Adalwin au

(1) *Liber*, n. 94.

(2) Nous verrons plus loin que c'est bien le 25 décembre et pas le premier janvier que le millésime se renouvelait en Flandre, mais nous ne voulons pour le moment rien préjuger.

(3) Van Lokeren, *o. c.* n. 64. Fragment dans *Liber*, n. 96, p. 92.

30 septembre 985 ou 986 ([1]), et semble compter l'année 986 comme la première de l'abbatiat d'Adalwin ([2]).

994, 18 mars. L'évêque de Tournai et Noyon donne à l'abbaye l'autel de Vladsloo : « *Actum publice Tornaco, XV kalendarum aprilium die, regnante Francorum rege Hugone anno VII°, et agente in presulatu domno prefato venerabili presule Radbodo annum quartum, anno vero Adalwini abbatis VIII°.... Data anno Dominice Incarnationis DCCCCXCIV, indictione VII* » ([3]). L'indiction VII est celle de 994. La 7e année du roi de France Hugues Capet s'étend du 3 juillet 993 au 2 juillet 994. D'après le calcul précédent l'année 8 d'Adalwin devrait être diminuée d'une unité. La date de l'élévation de Radbod à l'épiscopat est discutée. Gazet la place en l'année 990, ce qui se concilie avec notre charte. Il semble donc que celle-ci doive être de 994, datée d'après le style de Noël (ou du 1 janvier). Remarquons que cette charte n'émane pas de la chancellerie de Saint-Pierre à Gand, mais de celle de l'évêché de Tournai.

994, 1 janvier. Une donation du comte Arnoul de Valenciennes, qui porte la date : « *Anno Domini DCCCCXCIV°, indictione VII*a*, regnante Hugone rege, domni Adalwini anno VIII, kal. januarii* » ([4]) semble devoir être, à cause des chiffres de l'indiction et de l'année d'abbatiat d'Adalwin, conformes à ceux de la charte précédente, datée également d'après le même style.

([1]) *Liber*, n. 95 : le millésime est 985, mais l'indiction qui est rigoureusement suivie par le scribe est celle de 986, date à laquelle les *Annales Blandinienses* rapportent le décès de Wido.

([2]) Voir *Liber*, n. 96 (1 avril 988 = 3e année) ; n. 98 (1 octobre 990 = 5e année); n. 99 (26 juin 991 = 6e année); n. 102 (26 juillet 995 = 10e année). A noter que ce calcul ne correspond pas à celui de certaines chartes données par Van Lokeren.

([3]) Publié d'après *l'original* dans VAN LOKEREN.

([4]) *Liber traditionum*, n. 101, p. 95.

996, 4 avril. Un acte par lequel Berthilde affranchit plusieurs de ses serfs pour les constituer tributaires de l'abbaye est datée, d'après l'original : « *Actum publice Blandinio, II nonas aprilis anno IX Hugonis regis et Rodboldi abbatis primo* » (¹). Il est impossible que l'acte soit daté d'après le style pascal. Pâques tombant en 996 le 12 avril, et en 997, le 28 mars, l'année pascale 996 ne comprend pas de jour correspondant au 4 avril. La neuvième année de Hugues Capet (3 juillet 995-2 juillet 996) ne s'étend d'ailleurs pas jusqu'au 4 avril 997.

1037, 6 janvier. Le comte de Flandre Baudouin restitue des biens à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand : « *Actum memorato castro Berga, die Epiphaniorum, anno Incarnati Verbi MXXXVII, indictione V, Heinrici regis anno VII, Wichardi abbatis anno III* (²).

L'indiction V = 1037. L'abbé Wichard succède à l'abbé Rotbold le 31 mai 1134, d'après le texte même du *Liber traditionum* n. 114 : l'Épiphanie de sa troisième année est bien le 6 janvier de l'année 1037, qu'on compte ses années à partir du 31 mai, ou à partir du commencement de l'année 1135, comme il semble résulter du n. 115, d'après lequel le 24 juillet 1037 tombe encore dans la 3ᵉ année de Wichard, et du n. 120, qui place le 28 septembre 1038 dans la 4ᵉ année de l'abbé. Si on calcule les années du roi Henri I d'après le comput assez ordinaire, à partir du 20 juillet 1031, le 6 janvier 1037 ne tombe que dans la 6ᵉ année de règne ; mais le scribe aura compté toute l'année 1031 comme la première du règne d'Henri (³). La charte est donc datée d'après l'ancien style.

1056, avril. Acte de donation de la ville de Runneka par Gisla. « *Actum publice Blandinio cenobio anno Domini*

(¹) Van Lokeren.
(²) *Liber traditionum*, n. 117, p. 107.
(³) Voir plus bas la charte de 1042.

MLVI, regnante Henrico rege Francorum mense aprili, quo etiam anno domnus abbas Wichardus paulo ante obiit » (1). En 1056 Pâques tombait le 7 avril, en 1057 le 30 mars. Que la charte soit donnée avant ou après Pâques, elle ne peut être rapportée à l'année 1057 ; car, même d'après le style pascal, le mois d'avril 1057 ne correspondait plus au millésime 1056. Mais ce qui prouve l'emploi du style ancien, c'est que la mort de l'abbé Wichard, qui mourut peu de temps avant la rédaction de la charte, sans doute avant Pâques (2), est rapportée à la *même* année 1056 et pas à l'année pascale 1055. D'ailleurs la donation faite par Gisla était déjà confirmée par une charte du comte Baudouin V, datée « *Actum publice in Blandinio monasterio anno Domini MLVI, regnante Henrico rege Francorum, domno Wincardo dictum monasterium regente* » (3). La charte serait donnée avant la mort de Wichard, donc avant Pâques : elle porte cependant le millésime 1056. Nouvelle preuve du style ancien.

1031, 18 mars. A ces exemples se rattachant à l'histoire de l'abbaye Gantoise, nous pouvons ajouter une charte de l'évêque Gérard, en faveur de Saint-Vaast à Arras. Elle est datée : *Actum Cameraci, XV kal. aprilis. Datum anno ab Incarnatione Domini millesimo tricesimo primo, indictione quarta decima, regnante rege nostro Conrado anno imperii sexto et Rotberto rege Francorum XXXIIII.* L'indiction est celle de 1031. L'année de Conrad semble être trop grande d'une unité ; mais la charte ne peut avoir été donnée en 1032 d'après le style pascal, car le roi de France est mort en 1031.

---

(1) *Liber*, n. 133, p. 129.

(2) D'après les *Annales Blandinienses* Wichard serait mort le *1er avril* 1058.

(3) VAN LOKEREN, *o. c.*, n. 132.

1042, 1 mars. Mentionnons enfin le cas cité par M. Acht (p. 78), un accord entre l'abbé de Saint-Bertin Roderic et le prévôt de Saint-Omer, Baudouin : « *Actum est autem hoc publice in claustro patris Bertini, anno Incarnati Verbi MXLII, indictione X, kalendis martii, feria II primae hebdomadae XL, anno quoque regni Henrici regis Francorum XII et dominicatus Balduini marchionis VII* » (¹). Ici les moyens de contrôle abondent et sont tous concordants. L'indiction 10 est celle de 1042 ; le 1 mars 1042 était en réalité le lundi de la première semaine du carême (XL = *quadragesimae*). Le chiffre 12 pour les années du roi de France est exact, si on prend, comme dans la charte de 1037, toute l'année 1031 comme l'année initiale du règne. Baudouin V devint comte de Flandre en 1036 : d'après la même manière de compter les années complètes, l'année 1042 est réellement la 7ᵉ de son règne. La charte est donc datée d'après le style du 25 décembre (ou du 1ʳ janvier).

Ce document est d'autant plus important qu'il émane d'un abbé de Saint-Bertin, tout comme la charte du 27 mars 857, le seul exemple signalé jusqu'à présent comme preuve certaine en faveur du comput pascal. Il prouve que si en 857 on suivait à St-Bertin le style pascal, en 1042 on était certainement revenu au style du 25 décembre.

Dans notre première étude (²) nous avons signalé cinq chartes données par l'évêque de Tournai Radbod (1068-1098). Nous les donnions comme preuves de l'emploi de l'ancien style ; mais nous ne pouvions nous baser que sur la concordance du chiffre de l'indiction avec celui du millésime. Depuis lors nous avons pu prouver par deux chartes datées du 28 décembre 1089 (³) que la chancellerie

(¹) D'HAIGNERÉ, *Les chartes de Saint-Bertin*, t. I, n. 72.
(²) *Origines du style pascal*, p. 137.
(³) *Annales de l'Émulation*, t. LVI, 1906, p. 397 et 436.

de Radbod changeait le millésime au 25 décembre et l'indiction au 1er janvier. Il s'ensuit que nous pouvons avoir confiance dans l'argument tiré du chiffre de l'indiction.

Une charte donnée en faveur de Notre-Dame de Noyon par Odon, seigneur de Ham, semble confirmer ce calcul. Elle vient d'être publiée par M. M. Prou (1) et est datée : « *Actum IIIIto idus martii, indictione XIIma, anno Verbi incarnati MLXXXVIIIIo, regni Philippi Francorum regis XXVII, episcopatus doni Rabbodi XXIo* » (12 mars 1089). L'année 1089 correspond à l'indiction 12, à la 21e de l'épiscopat de Radbod et à la 27e année du règne de Philippe I, si on compte — comme on le fait dans une douzaine d'actes de Philippe — à partir d'un point indéterminé de l'année 1062 (2).

***

Les exemples cités jusqu'à présent sont tous empruntés à des documents diplomatiques. Ce sont ceux qui méritent la plus grande confiance, surtout quand on a la chance de les trouver dans les originaux.

Les dates qu'on peut relever dans les Annales, les Chroniques ou autres sources narratives, sont plus sujettes à caution, spécialement lorsque les notices ne sont pas contemporaines mais dérivées d'autres sources. On ne nous en voudra pas toutefois d'avoir parcouru rapidement quelques-unes de nos chroniques anciennes, afin de voir jusqu'à quel point leur chronologie corrobore ou infirme les usages attestés par les chartes. Nos observations portent souvent sur l'attestation des éclipses dont la date

(1) *Recueil des actes de Philippe I.* Introduction, p. CXCIX.

(2) M. PROU, *ouvr. cité*, introduct., p. CLXXV. Cf. plus bas notre compte rendu de l'ouvrage de M. Prou.

peut être identifiée avec certitude (¹). Nous les empruntons avant tout aux *Annales Blandinienses*, d'après l'édition critique de Bethmann dans les *Monumenta Germaniæ* (²).

806. Eclipsis lunæ facta est 4 Non. Sept.

807. Eclipsis solis facta est 3 Idus Febr. et eclipsis lunæ 4 kal. Mart. Iterum eclipsis lunæ 11 kal. Sept.

Ces éclipses ont eu lieu respectivement le 1 septembre 806 (4 non. sept. = 2 sept.), le 11 février (3 idus febr.) 807, le 26 février (4 kal. mart.) 807 et le 21 août 807 (11 kal. sept. = 22 août). La notice est donc rédigée d'après le style ancien du 25 décembre (ou du 1er janvier). La même notice se retrouve textuellement dans les *Annales Sithienses* et est empruntée aux *Annales Einhardi.*

1008. Contigit eclipsis solis 4° kal. Apr., luna existente 28.

Or c'est en 1009, le 29 mars qu'eut lieu à 7 h. du matin une éclipse de soleil visible dans nos régions. Voilà donc un exemple — ce sera le seul ! — de l'emploi du style pascal... à moins qu'il n'y ait une erreur dans le millésime, ce qui est d'autant plus admissible qu'il n'y a pas de notice pour l'année 1009.

1023. Hoc anno contigit eclipsis solis 9° kal. Febr. hora 6.

L'éclipse eut lieu le 24 janvier à 11 heures. *Hora sexta* d'après la manière romaine et liturgique de compter les heures, correspond à notre heure de midi. La date n'est donc pas donnée d'après le style de Pâques ou de l'Annonciation.

1081. Hoc anno terre motus magnus 6° kal. Aprilis sabbato ante dominicam Palmarum, 2ª vigilia noctis.

(¹) Voir la table des éclipses solaires et lunaires dans l'*Art de vérifier les dates*, p. 51 ss.

(²) Scriptores, t. V, p. 20-34.

Or, c'est bien en 1081 que le 27 mars tombe le samedi avant le dimanche des Rameaux. L'annaliste n'a donc pas suivi le style de Pâques. Dans l'édition de F. Van de Putte (Gand 1842) on lisait le millésime 1080 ; l'édition critique des *Monumenta Germaniæ* porte 1081. Et ce qui prouve que le chiffre 1081 est exact, c'est qu'on le retrouve dans les *Annales Formoselenses* [1] : « 1081. Hoc anno *6 kal. april.* terræ motus magnus. *Ventus validus intumuit 8 kal. jan.* » Les mots en italiques ont été ajoutés par un second annaliste de Voormezeele à la notice que son prédécesseur avait empruntée à d'autres sources.

1106. ..... Mense Februario, 14 kal. Mart., luna 10, 6 feria, prima quadragesimæ ebdomada, in occidente oritur cometa admodum gracilis, sed ignea, cujus tamen radii miro lactei, visi sunt diatim crescere usque sub orione ad orientem protendere.

La notice semble bien être d'un témoin oculaire. Or, elle est certainement datée d'après le style ancien. C'est en effet en 1106 que le 16 février (14 kal. mart.) tombe le vendredi de la première semaine du carême.

1127. .... Karolum comitem Flandriæ servi sui apud Bruggas, secunda ebdomada quadragesimæ, ubi in oratione procubuit, ante altare interemerunt.

C'est bien en 1127 et non en 1128 que Charles le Bon fut mis à mort. Comme les *Annales Blandinienses*, les *Annales Formoselenses*, les *Gesta abbatum S. Bertini Sithiensium* de Simon et toutes les sources rapportent ce meurtre à l'année 1127, d'après le style ancien.

Comme le seul exemple de date diplomatique qu'on allègue en faveur du style pascal provient de l'abbaye de St-Bertin, nous avons eu la curiosité d'examiner les chroniques de cette abbaye.

---

[1] *Monumenta Germaniæ*, Script. t. V, p. 36.

Dans les *Annales Sithienses* (¹) nous trouvons la mention de quelques éclipses, autres que celles de 807 (voir plus haut, p. 54).

810. Eclypsis lunæ facta 7 kal. Jan.

En réalité, l'éclipse a eu lieu le 25 décembre 809 : l'annaliste se trompe donc d'un jour : 7 kal. Jan. = 26 décembre. Mais il est très important de remarquer qu'il attribue déjà ce jour à l'année 810 : le millésime était donc renouvelé *le 25 décembre*. C'est une preuve qu'on suivait le *style de Noël* et pas celui de la Circoncision ou celui de Pâques.

817. Eclypsis lunæ facta Non. Febr.

Le phénomène s'est passé le 5 février 817.

Ces exemples prouvent cependant moins pour les usages de Saint-Bertin que pour le style suivi par Eginhard aux Annales duquel ces notices sont empruntées. Il n'en est pas de même des suivants, que nous relevons dans les *Gesta abbatum S. Bertini Sithiensium* (²), dont la 1re partie fut composée par Folquin en 961-962, et dont la seconde partie fut commencée sous l'abbatiat de Lambert (1095-1123) par Simon. Disons de suite que nous n'avons rencontré aucun indice en faveur du style pascal. Mais voici une série de preuves de l'emploi du style de Noël (ou du 1er janvier).

859, 24 mars. On se rappellera que le seul acte daté d'après le style pascal émanait, en 857, de l'abbé de Saint-Bertin, Adelard. Il est d'autant plus remarquable que la date de la déposition de cet abbé est donnée par Folquin d'après le style ancien : « *Anno dominicæ nativitatis 859, et prefati regis Karoli 20, prefatus abbas Adalardus apud eundem regem incusatus, anno regiminis sui 16, abbatia ab*

(¹) Éd. G. Waitz dans *Monumenta Germaniæ*, Script. t. XIII, p. 34 ss.

(²) Éd. Holder-Egger, dans *Monumenta Germaniæ*, Script. t. XIII, p. 607-664.

eo est abstracta atque Hugoni juniori data 9 kal. Aprilis, 6 feria ante pasca. »

C'est bien en 859 que, Pâques tombant le 26 mars, le 24 mars (9 kal. apr.) était le Vendredi Saint. Vu cette concordance, il est de peu d'importance d'examiner comment on a calculé les années de Charles le Chauve [1].

961, 4 avril. « *Die sollempni sacratissimæ Cœnæ anno 961 nativitatis dominicæ, quæ contingerat tunc 2 nonas aprilis, die 7 iduum earundem ventura pascali solempnitate* ». En 961, pas en 962, Pâques tombait le 7 avril et le Jeudi Saint le 4 avril.

Ceux qui désirent constater plus en détail que l'annaliste Folquin — et ses sources — suivent régulièrement le style ancien, peuvent examiner encore les notices se rapportant aux années 869; 878 (9 février = 1er dimanche du carême); 892, 4 janvier; 893, 2 février; 950, 17 mars (à comparer avec la date du 21 mai 952); 954, 21 mars (comparer la suite des faits de cette année) : ils y trouveront de nouvelles preuves contre l'emploi du style pascal.

Simon, le continuateur de Folquin, ne suit pas un autre style.

En 1095 il raconte les derniers moments et la mort de l'abbé Jean : celui-ci convoque ses moines « cum sabbatum terciæ quadragesimalis ebdomadæ advesperasceret » ; il meurt vers le milieu de la nuit « anno ab incarnatione Domini 1095, 4 nonas Martis ». Le *4 nonas Martis*, 4 mars, coïncide en 1095 avec le 4e dimanche du carême ; la veille était donc bien le samedi de la troisième semaine du carême. La date est donc donnée d'après le style de Noël.

---

[1] D'ailleurs les deux chiffres de l'année de l'abbatiat d'Adalbert et du règne de Charles sont exacts, si on les compte respectivement depuis les années 844 et 840, années auxquelles le chroniqueur rapporte les débuts de leur gouvernement : il a peut-être fait coïncider les années de l'abbatiat et du règne avec les années de l'Incarnation. Voir p. ex. l'année 855 = la 15e année de Charles.

D'ailleurs en continuant la lecture de la notice, on constate que le 1er avril, qui tombe après Pâques, appartient à la même année que le 3 et le 4 mars. Ajoutons que c'est de 1127, pendant le carême, que l'annaliste date le meurtre de Charles le Bon.

Quand on constate partout en Flandre, et notamment à l'abbaye de Saint-Bertin, cette manière constante de dater les événements et les chartes d'après le style ancien, on voit combien la date de la fameuse charte donnée par Adelard en 857 est exceptionnelle. On finit même par se demander s'il n'y a pas là une erreur dans le chiffre du millésime. La charte est datée d'après GUÉRARD (1) : « *Actum Aria monasterio, VI kl. aprilis, anno incarnationis Dominice DCCCLVI, et bissextili* ascensu I, *indictione V*, ac embolismo *sabbato ante medium quadragesime, anno XVII regnante Karolo cum fratre Hludovico ac nepote Hlotario* ». Toutes les données concordent pour dater cette charte du 27 mars 857. Mais le millésime est 856. Comme nous ne connaissons la charte que par une copie de cartulaire, on pourrait supposer que le copiste a écrit 856 au lieu de 857 : du coup, la seule preuve diplomatique en faveur du style pascal en Flandre, disparaîtrait.

M. Acht (*o. c.*, p. 75) estime qu'une erreur de scribe est inadmissible, à cause du mot « et bissextili » ajouté au millésime 856, et qui ne peut en aucune façon s'appliquer à l'année 857. Ce mot nous a toujours laissé assez perplexe, car si on suit le comput pascal, il semble étrange d'appeler l'année pascale 856-857 bissextile, puisque le jour supplémentaire est ajouté en février, donc avant le commencement de l'année 856. Mais il importe de remarquer que dans le texte donné par M. Giry (2), et à sa suite

(1) *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 162.
(2) *Manuel de diplomatique*, p. 113, note 4.

par M. Acht, et autrefois par nous-même [1], les mots « ascensu I » et plus loin « ac embolismo » sont omis. Il faut donc lire après le millésime « *et bissextili ascensu I* ». Si nous comprenons bien cette expression insolite, cette « première montée bissextile » doit signifier : la *première année qui suit l'année bissextile*. Cette expression désigne donc l'année 857, et comme elle affecte directement le millésime précédent, il semble bien qu'il faille lire 857 au lieu de 856, et supposer, dans le chiffre du millésime, une de ces erreurs qu'on rencontre si fréquemment dans les copies de nombres, même parfois dans les textes originaux.

Si nous ne nous trompons, le seul exemple qu'on ait pu signaler en Flandre d'une charte datée d'après le style de Pâques dans le haut moyen âge, serait très sujet à caution.

Toutes les preuves que nous avons alignées en faveur du style ancien sont indépendantes du chiffre de l'indiction. Elles suffisent cependant, croyons-nous, pour montrer qu'en Flandre — avant le XII[e] siècle — le style pascal a été une rarissime exception, qu'il faudrait *prouver* pour chaque cas particulier.

***

Passons aux exemples que nous avons fournis dans nos précédentes études pour le XII[e] siècle.

Est-il vrai que, si nous négligeons l'indiction, il ne nous reste plus au XII[e] siècle — toujours en Flandre — assez d'exemples du style de Noël, pour pouvoir affirmer que le style pascal a été « une rarissime exception » avant les tout dernières années du XII[e] siècle ?

L'indication de la 3[e] année d'épiscopat de Baudri, évêque de Tournai, dans une charte du 31 Mars 1101 (*Origines*,

---

[1] *Les origines*, p. 4.

p. 31), la détermination des années du règne de Thierry d'Alsace dans deux chartes du 20 et du 22 février 1161 (*ibid.*, p. 9, n. 3) prouvent que ces documents sont datés d'après le style ancien.

Le chiffre de l'épacte, ajouté à celui de l'indiction et du millésime fournit la même preuve pour deux actes des évêques de Térouanne, le premier de Jean, le 31 mars 1107, le second de Milon, le 12 janvier 1143 (p. 29).

Dans une charte du comte Baudouin VII, du 11 février 1116 (p. 7, n. 2) et dans deux diplômes de Thierry et de Philippe d'Alsace datés tous deux du 16 février (p. 10, n. 4) la preuve du style ancien découle de la concordance du jour de la semaine avec le quantième du mois.

C'est bien en 1138, le 19 février, que Thierry tint à Ypres une grande réunion en vue de préparer son départ pour la Terre Sainte : à cette réunion se rattachent quatre chartes toutes datées de l'année 1138, et le texte de Meyerus fixe la réunion : *MCXXXVIII, XI cal. martii.* Voilà donc encore — sans recourir à l'indiction — cinq preuves de l'emploi du style ancien (p. 12 ss. nn. 7-11).

C'est toujours d'après ce même comput que fut rédigée la date de l'épitaphe du prévôt de St-Donatien à Bruges : « *anno XI^cLVII, die XIX kal. feb.* » Car il est impossible de ramener cette date à l'année 1158, puisque le successeur de Roger signe déjà un acte du 7 avril 1157 (p. 13 n. 12).

Enfin une charte de l'évêque de Tournai, Gérald, est datée de 1166, *X kalendas maii* (22 avril) : or ce jour fait défaut dans l'année pascale 1166 (23 avril 1166-8 avril 1167).

Nous avons donc, avant le règne de Philippe d'Alsace, une *quinzaine* de preuves du style pascal, toutes indépendantes du chiffre de l'indiction ! Et de toutes ces preuves, que nous avons publiées dans nos *Origines*, M. Acht n'en a aperçu que deux !

Pour le règne de Philippe d'Alsace et de ses successeurs Baudouin VII et Baudouin VIII, nous croyons inutile de reprendre les faits signalés antérieurement. Au fur et à mesure qu'on approche de la fin du XII[e] siècle, la mention du chiffre de l'indiction devient plus rare dans les chartes flamandes privées. C'est donc avant tout sur d'autres données que nous avons dû nous baser pour montrer l'emploi du style ancien. C'est à peine si trois ou quatre des preuves que nous avons accumulées se basent uniquement sur le chiffre de l'indiction. Ce qui nous a permis de préciser les dates que nous invoquions, ce sont p. ex. les circonstances connues d'un traité de paix (voir *Origines*, p. 15, n. 2) ; la mort de princes ou de témoins cités (voir *ibid.* p. 15, n. 3 ; p. 17, n. 8 ; p. 21, n. 1 ; *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace* dans *Annales*, t. LVII, 1907, p. 152 (coll. *Origines*, p. 19) et 153) ; les termes de durée du voyage en Terre Sainte de Philippe d'Alsace (*Origines*, p. 16 ; *Le style*, p. 152) ou de Baudouin de Constantinople (*Origines*, p. 26) ; le manque, dans l'année pascale, des jours indiqués dans la date (*ibid.* p. 25 s.), la concordance de l'épacte, du concurrent et même du terme pascal avec l'indiction et le millésime (*ibid.* p. 15, n. 4, 5 ; 17, n. 9 ; 21, n. 2).

Comme conclusion de cette première partie de notre étude, nous croyons pouvoir conclure avec plus de confiance qu'autrefois que « le *style pascal* a été une rarissime exception en Flandre jusque dans les tout dernières années du XII[e] siècle ».

Nous pouvons en dire autant du *style de l'Annonciation* d'après lequel on changeait le millésime le 25 mars. Presque tous les exemples cités prouvent aussi bien contre l'un que contre l'autre comput.

Ces conclusions, que la suite de notre étude confirmera, font crouler par la base l'hypothèse de M. Acht, selon

laquelle les chancelleries qui suivaient le style pascal auraient différé également jusqu'à Pâques le changement du chiffre de l'indiction. Si en Flandre on ne renouvelait pas le *millésime* à Pâques, a fortiori ne changeait-on pas à cette date le chiffre de l'*indiction*. C'est en vain que M. Acht a cherché dans cette hypothèse un moyen d'affaiblir nos conclusions. Nous pouvons donc maintenir en faveur du style ancien tous les arguments que nous avons donnés autrefois, même ceux qui se basaient exclusivement sur la concordance du millésime avec le chiffre de l'indiction.

(à suivre) C. CALLEWAERT.

Encore des Cartulaires anciens de la Flandre.

Voici encore quelques cartulaires non inventoriés à ajouter aux listes déjà publiées antérieurement (AnÉm. t. LVI, p. 174, 432; LVII, p. 221; LVIII, p. 397).

Ingelmunster. *Église.*
Fragment de cartulaire.
Actes de 1370 à 1693.
Latin, flamand et français.
Écriture : XVIIe-XVIIIe siècle.
Petit in-folio sur papier. 37 feuillets.

Archives de l'État à Bruges. Acquisitions, n° 1924.

Bruges. *Hospice Saint-Hubert* ou *van Volden.*
Cartulaire.
Actes de 1614 a 1696.
Flamand.
Écriture : XVIIe siècle.
2 exemplaires : l'un in-folio, de 28 feuillets de papier ; l'autre petit in-folio, de 46 feuillets de papier ; reliés en parchemin.

Archives de l'État à Bruges. Acquisitions, n°s 3909 et 3910.

Bruges. *Cordiers (linemaeckers).*
Keuren ende ordonnantien van de linemaeckers der stede van Brugghe, de welcke vernieuwt zijn ende verschreven ten jaere 1667.

Registre aux keures et ordonnances des cordiers.

Flamand.

Écriture : XVIIe siècle.

In-folio sur parchemin, 32 feuillets.

Archives de l'État à Bruges. Métiers, n° 225bis.

Oudenbourg. *Métiers.*

Statuuten, kueren ende ordonnancien van tyden dies niemand ter contrarien en ghedynct.... in clare vorme by ordonnancie van burchmeesters ende scepenen derzelver stede (Oudemburch) ghestelt den 28 in octobre in 't jaer ons heeren 1533.

Cartulaire renfermant les keures et ordonnances des métiers des bouchers, des cordouaniers. des tisserands, des foulons, des tondeurs, des boulangers, des poissonniers, des tailleurs, des cordiers, des barbiers et des petits boutiquiers, suivies d'un règlement sur le style de procédure en matière de justice, établi par le magistrat d'Oudenbourg en 1578.

Flamand.

Écriture : XVIe siècle.

Petit in-folio sur parchemin, 58 feuillets.

Archives de l'État à Bruges. Acquisitions, n° 4647.

C. Vanden Haute.

Furnes. *Gavegasthuis.*

Cartulaire contenant la copie de 83 chartes concernant l'origine et les revenus de cet hopital de 1312 à 1561.

Latin, français et flamand.

Écriture ; XVIe siècle.

Petit in-folio sur parchemin. 34 feuillets écrits, reliure parchemin.

Archives de l'État à Bruges. Acquisitions, n° 1886.

Bon A. van Zuylen van Nyevelt.

Nieupoort. *O.-L.-Vr.-Kerk.*

Behelst : 1° *Copiæ diversorum contractuum, sententiarum etc. quorum originalia sunt in archivis monasterii S*[ti] *Nicolai vel civitatis Neoportuensis, scriptæ anno D*[ni] *1660 per dominum Jacobum Heyndrix, vicepastorem Neoporti, rogatu Francisci Meeze, pastoris ejusdem civitatis.*

2° Afschrift van jaargetijden ten laste van kerk, disch en Penitentenklooster ; 3° van de rechten van uitvaarten, trouwen en kerkgangen, den pastor, cappelanen, kerkbedienden en kerk toekomende ; 4° van verordeningen nopens de kerkbedienden, met hier en daar aanteekeningen van lateren datum en verschillenden aard.

N° 1 telt 38 stukken, tussehen 1165 en 1688.

Vlaamsch, fransch en latijn.

In-folio op papier, van een 400 bladzijden, waarvan 200 beschreven.

Kerkarchief te Nieupoort.

R. DUPONT.

COMPTES RENDUS

M. Prou. ***Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1059-1108).*** **(Collection de Chartes et Diplômes relatifs à l'histoire de France, publiée par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). In-4°, CCL-566 p., avec 7 planches de 40 monogrammes et 1 pl. de sceaux. Paris, imprimerie Nationale, 1908.**

Il y a beau temps que le *Manuel de diplomatique* de Giry avait annoncé que M. Prou recueillait les actes de Philippe I, et les historiens attendaient avec une impatience facile à comprendre la publication de l'éminent professeur de l'École des Chartes. Voici que leur attente est pleinement satisfaite : l'ouvrage de M. P. n'est pas seulement une édition définitive, elle répond aux exigences des plus difficiles, renferme des trésors d'érudition et constitue un véritable modèle de publication de chartes.

Le *Recueil* renferme 172 actes authentiques, dont 44 sont conservés en original, l'indication d'un certain nombre d'actes perdus et quelques pièces fausses.

Abondants et minutieux renseignements sur l'original, les copies, les éditions et les études concernant chaque document ; texte établi avec une remarquable sagacité ; savantes notes sur la date, les témoins ou les particularités des actes ; toilette typographique très soignée de manière à rendre autant que possible, l'aspect de l'original, s'il existe ; excellente table de 125 pages, à trois colonnes : telles sont les principaux caractères et les qualités maîtresses du *Recueil*.

Parmi les documents édités, une dizaine se rapportent à notre Flandre : signalons ceux de Messines, n° CXVI, (coll. n° XXIV) et d'Harlebeke, n° XV, dont les monogrammes sont reproduits dans les planches finales. Au sujet du premier, M. P. a repris en grande partie l'intéressante note qu'il a publiée autrefois dans le *Bull. de la Commiss. roy. d'hist.*, t. LXXI, p. 221.

L'original du second — un précepte royal donné en 1063 (probablement entre le 25 mai et le 4 août) pour confirmer la fondation du chapitre d'Harlebeke — a été retrouvé dernièrement et est publié à nouveau parmi les *Additions et corrections*. Cette découverte est d'autant plus importante qu'elle montre d'une façon typique « de quelle prudence il convient d'user dans la désignation des passages interpolés ». M. P. nous l'exposera lui-même :

« En 1063, Philippe I[er] accorda un privilège aux chanoines établis par le comte de Flandre, Baudouin, et sa femme Adèle, dans l'église d'Harlebeke. Ce privilège contient une clause d'exemption de l'Ordinaire, assez maladroitement insérée entre la formule de corroboration et la clause pénale. Or, une confirmation de la même fondation par l'évêque de Noyon, Baudouin, en 1063, ne fait aucune allusion à l'exemption de l'Ordinaire. En second lieu, Ratbod, évêque de Noyon, confirmant en 1087 la charte de son prédécesseur, stipula que l'église d'Harlebeke serait soumise à la juridiction de l'évêque. En troisième lieu, une bulle d'Alexandre II, du 28 janvier 1070, réserve les droits de l'Ordinaire sur l'église d'Harlebeke. Nous avions cru pouvoir en conclure » — jure merito, dirait-on — « que la clause d'exemption de l'Ordinaire avait été insérée par les chanoines d'Harlebeke dans le texte du privilège de Philippe I, que nous ne connaissions que par un cartulaire. Mais, au cours de l'impression de notre volume, M. Ferrant, curé d'Harlebeke, a retrouvé l'original du diplôme de Philippe. Or, cet original, avec traces de sceau, et écrit d'une seule main, et qui n'est en rien suspect, contient la clause que nous avions prise pour une interpolation ». (Introd. p. CCXLII).

La magistrale introduction, de CCL pages, renferme des indications très précieuses pour les historiens de la Flandre. L'auteur y établit que le roi Philippe est né en 1052, qu'il fut sacré le 23 mai 1059, et que son père Henri, auquel il succéda, mourut le 4 août 1060. Ce fut probablement par suite d'une disposition prise par le père que le jeune roi fut placé sous la tutelle de son oncle, Baudouin de Flandre, qui avait épousé Adèle, la sœur d'Henri I. Avec la tutelle du roi, le comte de Flandre sut prendre le gouvernement du royaume. La majorité de Philippe doit être fixée probablement vers la fin de 1066; sa mort survint le 29 ou le 30 juillet 1108.

Après avoir fixé ces dates, comme autant de points de repère pour les recherches historiques, M. P. étudie la chancellerie. Il dresse la liste des 11 chanceliers qui se succédèrent et détermine leurs fonctions. Ils avaient la direction de la chapelle et de la chancellerie du roi,

étaient préposés à la garde du sceau et portaient la responsabilité des actes, qu'ils souscrivaient parfois. Les notaires royaux, choisis parmi les clercs de la chapelle du roi, étaient chargés de la rédaction des actes. Tous les préceptes n'étaient cependant pas rédigés à la chancellerie. Un certain nombre, qu'il n'est pas toujours possible de préciser, l'étaient par les destinataires ; à la chancellerie royale on se contentait d'ajouter soit les signes de validation avec le sceau, soit même la formule de corroboration avec l'eschatocole et le sceau.

Il nous est impossible de suivre M. P. dans la savante dissertation diplomatique qu'il consacre à étudier en détail chacun des éléments des chartes de Philippe Ier, depuis l'invocation jusqu'à la date. C'est d'ailleurs une étude à lire par tous ceux qui ont à s'occuper des chartes de cette époque.

Arrêtons-nous un moment à l'examen de la chronologie : les conclusions de l'auteur pourront être utiles pour l'étude de bien des chartes contemporaines de notre histoire, dont un grand nombre mentionnent l'année du règne du roi Philippe. M. P. s'est appliqué tout spécialement à déterminer le style suivi et la manière de compter les années du règne.

Quant au premier point, la conclusion de M. P. est, plus nettement que celle de ses devanciers défavorable, à l'emploi du style de Pâques ou de l'Annonciation : « Ainsi, plusieurs actes de Philippe Ier sont, sans conteste, datés d'après le style du 1er janvier ou celui de Noël, qu'on ne saurait distinguer l'un de l'autre (1) ; la date d'un seul suppose nécessairement l'emploi du style de Pâques ou du style de l'Annonciation (2). Mais, de l'ensemble des actes de ce roi, il résulte que ceux qui en ont arrêté les dates, clercs ou moines, d'une part, notaires ou scribes de la chancellerie d'autre part, ont d'ordinaire changé le millésime soit au 25 décembre, soit au 1er janvier, et non pas à l'Annonciation, ni à Pâques, puisqu'il n'est que rarement nécessaire de modifier le millésime pour le faire concorder avec le chiffre des années du règne ou encore avec la succession des grands officiers » (p. CLXIX).

A plusieurs reprises M. P répète que pour déterminer l'année d'une charte donnée avant Pâques, il n'ose pas se baser sur la concordance du millésime de l'Incarnation avec les chiffres de l'indiction, de l'épacte

(1) L'auteur en cite 5, un sixième est douteux.

(2) Encore y a-t-il dans cette charte plusieurs données chronologiques inconciliables.

des concurrents et même du cycle lunaire : « On peut admettre que ces chiffres n'ont été modifiés qu'au moment du changement du millésime ». C'est là une hypothèse qu'il est difficile de contrôler directement, mais qui nous semble trouver peu de fondement dans les nombreux matériaux fournis par le savant éditeur. Dans la seule charte certainement datée d'après le style de Pâques ou de l'Annonciation (n. CXLI), le millésime est 1100, l'indiction 7 = 1099, les concurrents 7 = 1100, et l'épacte 18 = 1101. En présence de ces données discordantes, on ne peut rien conclure en faveur de l'hypothèse de M. P. Au contraire, nous avons au moins quatre chartes (nn. VI, VII, VIII, CXVII) dans lesquelles nous constatons que le chiffre de l'indiction était renouvelé en septembre, tandis que le millésime courant était maintenu jusqu'au 25 décembre ou 1er janvier.

Voici la conclusion de M. P. au sujet des années du règne (p. CLXXV). « En résumé, il est impossible de démêler les usages propres à la chancellerie royale d'avec ceux qui lui sont étrangers, touchant la supputation des années du règne. Ceci seulement est certain que parmi les rédacteurs d'actes, les uns ont pris le terme initial du règne du 23 mai 1059, les autres du 4 avril 1060. En outre, il semble que quelques-uns, au lieu de compter les années d'anniversaire en anniversaire du sacre de Philippe ou de la mort d'Henri Ier, les ont fait coïncider avec les années de l'Incarnation, l'année 1060 étant réputée la seconde du règne ».

Qu'il nous soit permis d'appeler l'attention des chronologistes sur ce dernier fait constaté par le savant professeur. Nous serions porté à croire que la supputation qui faisait coïncider les années d'un règne, d'un épiscopat ou d'un abbatiat avec les années de l'Incarnation, a été d'un usage assez fréquent. Nous en signalons plusieurs exemples plus haut, dans nos *Nouvelles recherches sur la chronologie médiévale en Flandre*.

« Enfin, si certaines concordances ne s'expliquent que dans l'hypothèse du calcul des années du règne pris de 1062, comme d'autre part on ne connait pas en 1062 d'événement qui eût justifié pareille supputation, il est vraisemblable que ce calcul n'est qu'apparent et résulte d'erreurs de diverses sortes ». Il est toutefois assez surprenant que ces « erreurs de diverses sortes » se retrouvent d'une façon concordante dans une douzaine d'actes : ne serait-ce pas un motif suffisant pour supposer un système de calcul, erroné sans doute, mais voulu ?

C. CALLEWAERT.

E. de Moreau, S. J. *L'abbaye de Villers-en-Brabant aux XIIe et XIIIe siècles.* Étude d'histoire religieuse et économique, suivie d'une notice archéologique par le chanoine R. Maere. Bruxelles, Dewit, 1909, in-8, LXXII-350 p. Prix : 5 frs.

Bien que l'histoire de Villers ne rentre pas dans le cadre habituel de nos *Annales*, nous tenons cependant à présenter à nos lecteurs l'excellente monographie du R. P. de Moreau. Elle offre, surtout au livre troisième qui traite de l'histoire économique, plus qu'un intérêt local et nous a paru au point de vue de la méthode suivie un modèle à imiter dans des études similaires.

Il y a autant d'avantage que de plaisir à parcourir ce bel ensemble d'exposés clairs et méthodiques, où se rencontrent si judicieusement mis en œuvre tous les principes de la critique et de la synthèse historique. Voici d'abord dans une introduction critique de LXXII pages l'ensemble des matériaux : sources originales littéraires, — d'archives, — monumentales et ouvrages modernes. Le R. P. de Moreau a bâti sur des bases solides; si ses devanciers ont laissé inemployées la moitié des sources ou en ont fait usage sans assez de discernement, ce reproche ne lui sera pas adressé. L'auteur soumet d'abord à un examen minutieux la *Chronique*, les *Gesta* et les *Vitæ* (1), ses conclusions ne concordent pas toujours avec celles des éditeurs de ces sources littéraires. Bien intéressante est sa dissertation sur le parti que l'historien peut tirer de ces récits moyenâgeux ; après l'avoir lue on ne sera pas tenté d'appeler le R. P. de Moreau trop crédule, il nous a semblé même (p. XXXIX-XLVI) trop préoccupé d'écarter de lui ce soupçon. C'est d'ailleurs du côté des sources d'archives que l'auteur a dirigé son effort principal : un seul cartulaire avait été utilisé dans les publications antérieures, neuf sont décrits ici ; des originaux dispersés dans divers dépôts ont été mis à contribution ainsi que des recueils d'actes d'autres abbayes ; enfin l'auteur a pu découvrir aux archives

(1) Dans l'*Auctarium* que de Visch se proposait de publier à sa *Bibliotheca* et qui est resté en manuscrit aux Archives du Séminaire à Bruges, n. 143/104, nous trouvons le renseignement suivant, sur une *vita* non signalée par l'auteur : « Wilhelmus Colibrant, monachus et postea abbas S. Bernardi ad Scaldim, scripsit vitam B. Nicolai de Sombreff, abbatis villariensis 12. Citatur ab Alberico Thosano in vita Bartholomæi van Aa ».

générales du royaume un document du plus haut intérêt pour l'histoire économique de Villers, un Polyptique de 1272 complètement inconnu.

La construction historique n'a pas été moins soignée que le travail de documentation : tant dans le classement et l'enchaînement des faits que dans l'exposé, l'auteur a montré qu'il était au courant des règles ; il apporte peut-être un soin excessif à indiquer et à justifier le plan et la méthode suivis.

Le livre premier contient *l'histoire générale* de l'abbaye de Villers durant les deux premiers siècles de son existence. Né en 1146 dans d'humbles conditions, le monastère se développa rapidement, grâce au travail et à la ferveur religieuse des moines : l'histoire des premiers abbés n'est pas exempte de récits légendaires, mais l'auteur en dégage avec beaucoup de discernement la part de vérité qu'ils contiennent. Sous les abbés Charles, Guillaume de Bruxelles, Arnulf de Louvain (1197-1248), Villers atteignit l'apogée de sa prospérité. Un couvent magnifique se dresse sur les bords de la Thyle. Cent moines et trois cent convers l'habitent. Dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, le déclin commença lent d'abord, précipité au siècle suivant. La décadence se remarque autant dans la ferveur religieuse que dans l'activité économique.

Le second livre retrace les manifestations principales de *la vie religieuse à Villers* : l'ascétisme, le mysticisme, les rapports avec les âmes pieuses hors de Villers, les études religieuses. Pour cette partie de son ouvrage, l'auteur était le moins documenté ; les moines enregistraient plus volontiers leurs titres de propriété que leurs us et coutumes. Pourtant n'y aurait-il pas moyen d'en savoir d'avantage sur S[te] Julienne de Cornillon, dont le confesseur Jean, aurait été d'après de Visch (*Biblioth. Cisterc.* 2[e] éd. p. 203) un moine cistercien ? Quant aux monastères de cisterciennes, dépendant de Villers, puisque l'auteur donne quelqu'autorité sur ce point aux documents de l'époque moderne, la liste pourrait en être augmentée de quelques unités. Dans un manuscrit conservé au Grand Séminaire de Bruges, intitulé *Manuale Vicariatus 1650-1652* [1], outre les couvents signalés par l'auteur, p. 110-113, nous trouvons indiqués comme relevant de Villers (*Commissionis Villariensis*) : Swyveeck-lez-Termonde, Vallis S[ti] Bernardi à Diest, Vallis florida entre Louvain et Wavre et Vallis Rosarum à Malines. Par contre La Cambre y est dite *Commissionis Camberonensis* et Differdange *Aureavallensis*. Nous estimons cependant que ces indications peuvent tout au plus servir à diriger les recherches et qu'elles

[1] Ce registre servit à Bernard Bottyn, abbé des Dunes, qui fut vicaire général de son ordre pour la Belgique.

ne fournissent aucune preuve de rapports, qui auraient existé aux XII[e] et XIII[e] siècles entre Villers et ces monastères (¹).

Dans le chapitre consacré aux études l'auteur aurait pu signaler les *pias meditationes* de l'abbé Guillaume (cfr. De Visch, *o. c.*, p. 333) et rappeler l'activité littéraire des compositeurs de *Vitæ*. Que pense le R. P. de Moreau au sujet de Césaire d'Heisterbach? A-t-il été, comme le prétend de Visch, *o. c.*, p. 59, prieur de Villers du temps de l'abbé Charles? Nous trouvons bien un *Cesarius* pour l'année 1197, dans la liste des prieurs donnée par l'auteur en appendice, mais sans aucune identification. Le problème vaut la peine d'être résolu, car la présence à Villers d'un écrivain si fécond serait significative et son autorité comme témoin du passé de Villers en serait grandement confirmée.

Le troisième livre groupe dans un ensemble systématique des renseignements précieux pour *l'histoire économique*. En ces siècles agricoles il était de première nécessité pour un monastère de se créer un vaste domaine; l'abbaye de Villers n'y faillit pas: dans les soixante-dix premières années de son existence elle se forma, entre Anvers et Dinant, un réseau territorial, un peu moins important que celui des Dunes, mais s'approchant d'un total de 10,000 hectares. Ce domaine se constitua par donations, par achat, par défrichements, plus tard, surtout au XIII[e] siècle, par pensions viagères. « Terres, forêts, cens, droits féodaux, dîmes, églises, chapelles, serfs, l'abbaye reçoit tout et de toute main. »

Après l'étude de la formation et des cadres du domaine, vient celle de l'organisation et de la mise en valeur. On connaît le système cistercien, le système des *Granges* (²); Villers en possédait vingt, qui

(¹) Le R. P. de Moreau pourrait par contre faire état du texte suivant, que nous copions de l'*Auctarium* de de Visch : Arnoldus Villariensis, confessarius in Nazareth, Brabantiæ monasterio, scripsit quædam chronicalia teste Alberico Thosano, in Chronico dicti monasterii ad annum 1248. Cfr. AnÉm., 1908, p. 385.

(²) L'auteur dit p. 171 que la grange ne servait de demeure à aucun moine. Cette assertion nous semble pour le moins douteuse; d'abord le texte auquel l'auteur en appelle en note prouverait plutot le contraire; de même la description de ces *grangiæ*, avec leur oratoire et leur chapitre. Dans son *Compendium chronologicum abbatiæ de Dunis* (Bruxellæ, Vleurgaert, 1660), p. 57. de Visch, transcrivant les chroniqueurs anciens, dit que l'abbé des Dunes, Nicolas de Bailleul (1232-53), bâtit dans plusieurs *curtes* des granges spacieuses : « adjungens illis splendida et capacia domicilia in quibus justum numerum conversorum constituit, qui ibidem terras colebant, *sub præsidentia aliquot monachorum ibidem etiam residentium et divina peragentium.* »

fournissaient à pleins charriots toutes les variétés de céréales et de fourrages, sans compter les produits de la vigne et des forêts et les cens en nature ou en argent que le maître de la grange prélevait sur les tenures. Que faisaient les moines de tous ces revenus? Question épineuse et pleine d'intérêt que l'auteur traite avec un soin extrême et une rare compétence. Tous les revenus ne sont pas expédiés au monastère; une certaine partie, en effet, sert à couvrir les dépenses des granges et à acheter les matières que le domaine ne produit pas. Le surplus affluait à l'admininistration centrale de Villers en nature ou en argent. Les produits en nature y subissaient alors une transformation dans les *Officinæ* et donnaient du travail aux convers et à quelques ouvriers mercenaires occupés au moulin, dans la boulangerie, la forge, la brasserie, la tannerie, et la salle des tisserands.

Les richesses ainsi réalisées étaient reparties entre la manse abbatiale et les officiers du couvent afin de leur permettre de faire face aux obligations de leurs charges. Il ne semble pas que les offices aient eu à Villers un budget distinct, avant le XIIIe siècle et encore le R. P. de Moreau n'a pu trouver des exemples, en fait de spécialisation, que pour la *Sacristie*, la *Porte* (mense des pauvres), l'*Infirmerie* des religieux et celle des pauvres; plus tard se manifesta également une tendance à spécialiser l'office des pitances ou des plats supplémentaires. Quant au capital disponible, il ne reste pas improductif, il sert à l'achat de nouvelles terres, ou bien, grâce au crédit grandissant, il est prêté à des nobles, à des agriculteurs, à des bourgeois; une large part est consacrée aux œuvres de bienfaisance.

La notice archéologique de M. le chanoine Maere, professeur à l'Université de Louvain constitue un heureux complément au travail du P. de Moreau. Elle contient une description soigneuse et détaillée de l'église abbatiale et des autres bâtiments de Villers et détermine, autant que faire se peut, la chronologie des bâtisses et l'influence subie ou exercée par les constructeurs de Villers. N'y avait-il pas lieu de signaler ici la construction de l'église de Ter Doest (1243-1253, d'après DE VISCH, *o. p.* p. 237 et *Gallia Christiana* V, p. 261) et du monastère des Dunes (vers 1237, d'après *Compendium chronol. Abbatiae de Dunis* de DE VISCH, p. 56)? Le plan détaillé à vol d'oiseau de ce dernier monastère par Pourbus est conservé au musée de Gruuthuuse à Bruges.

Il va de soi que les remarques que nous avons faites n'enlèvent rien au grand mérite de cette étude si solide d'histoire religieuse et économique. Il serait à souhaiter que nos abbayes flamandes trouvassent un historien comme celui de Villers!

R. DE SCHEPPER.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

— A partir du présent fascicule, les *Annales* donneront à la **Bibliographie de l'histoire de Flandre** une pagination spéciale. Cette disposition facilitera les recherches et permettra de relier à part les cahiers de cette partie importante de notre publication, recueillie par les soins de M. l'abbé Alph. de Meester, professeur au Grand Séminaire et bibliothécaire de la Société d'Émulation.

En même temps nous inaugurons une rubrique nouvelle que nous intitulons **Notes et Documents**. Nous y accueillerons 1) des textes inédits de moindre dimension ; 2) de petites études sur des faits et détails d'histoire flamande, qui, sans mériter qu'on y consacre un long article, ne doivent pas cependant passer inaperçus, ni surtout se perdre. Cette innovation aura l'avantage de décharger quelque peu la **Chronique**, qui s'en tiendra davantage aux informations relatives à l'historiographie et au mouvement historique actuel. Elle engagera encore nos collaborateurs, nous osons l'espérer, à communiquer plus facilement les menues découvertes qu'ils auraient la chance de faire, au cours de leurs études.

Sociétés savantes et Congrès.

— Le vingt et unième Congrès de la **Fédération archéologique et historique de Belgique** se tiendra à Liége du samedi 31 juillet au jeudi 5 août prochain.

Le programme comporte : Assemblée générale ; réunion et discussion en sections de divers points d'histoire et d'archéologie ; visite des monuments de la ville de Liége ; inauguration du nouveau Musée d'archéologie à la Maison Curtius et plusieurs excursions scientifiques.

Comme au précédent congrès de Gand, le Bureau a confié à des spécialistes la mission de traiter les diverses questions inscrites au programme, et a décidé de donner un tirage provisoire des rapports

et mémoires. — Nous signalons ici les principaux mémoires intéressant l'histoire de Flandre.

Première Section. — Préhistoire et protohistoire.

O. Costa de Beauregard. — Les objets d'or pré-romains de la Belgique.

J. Déchelette. — Le premier âge du fer en Belgique.

E. Hublard (Mons). — A quelle époque remontent la création et l'occupation des camps dits romains du nord de la Gaule?

X. Stainier (Gand). — L'aire de dispersion des matières premières des instruments néolithiques. Déductions ethnographiques à en tirer.

Deuxième Section. — Histoire.

Dom U. Berlière (Maredsous). — Les Belges au service des princes et des prélats étrangers (XIVe-XVe siècle).

G. Bigwood (Bruxelles). — Étude sur un conflit d'ordre économique entre Joseph II et les administrations flamandes à propos de la liberté du commerce des grains en 1789.

A. Cauchie et L. Van der Essen. — Rapport sur les archives des familles nobles à l'étranger et leur utilisation pour l'histoire des Pays-Bas.

J. Cuvelier (Bruxelles). — Quelques considérations sur la publication des inventaires des petites archives.

G. Des Marez (Bruxelles). — Rapport sur les études de toponymie Liégeoise.

E. Dony (Mons). — Rapport fait au nom de la Commission centrale des petites archives sur les travaux faits par la dite Commission de 1907 à 1909.

E. Fairon (Liége). — Que doit-on faire des fiches qui ont servi à la confection des travaux historiques?

V. Fris (Gand). — Étude critique sur les sources de Jean d'Outremeuse pour l'histoire de Flandre.

K. Hanquet (Liége). — Rapport sur l'utilisation actuelle et future des archives vaticanes au point de vue de l'histoire interne et externe de la Belgique.

M. Huisman (Bruxelles). — N'y aurait-il pas utilité à posséder un répertoire bibliographique des articles et travaux relatifs à l'histoire et à l'archéologie publiés dans les périodiques belges?

M. Huisman (Bruxelles). — Étude sur les conférences d'Anvers, 1738-1740 (contribution à l'histoire de la situation économique des Pays-Bas à l'avènement de Marie-Thérèse).

H. Nelis (Bruxelles). — De l'influence exercée par l'écriture des bulles pontificales sur certaines écoles d'écriture des provinces belges (XIIe-XIIIe siècle).

L. Verriest (Mons). — Rapport sur l'état actuel des études relatives à l'histoire des institutions en Belgique.

Troisième Section. — Archéologie romaine et franque.

L. Halkin (Liége). — De la publication, sous les auspices de la Fédération, d'une statistique archéologique de la Belgique ancienne.

C. Jullian (Paris). — Quelques caractères propres à la religion de la Belgique romaine.

Archéologie du moyen âge et des temps modernes.

J. Alvin (Bruxelles). — Les monnaies frappées par Gui de Dampierre, comte de Flandre et de Namur, en tant que mambour de la principauté de Liége.

P. Bergmans (Gand). — Recherches sur la question de l'origine de l'imprimerie en Belgique.

L. Cloquet (Gand). — La terminologie archéologique à appliquer dans les monographies émanant des sociétés archéologiques, en vue de la confection des inventaires de monuments et d'œuvres d'art anciens.

L. Cloquet (Gand). — La documentation en matière archéologique. Organisation et développement à donner au système des fiches archéologiques.

J. Dumarteau (Liége). — Dresser la liste des châsses belges des XIIe et XIIIe siècles.

Chan. Duclos (Bruges). — L'Eglise de Saint-Basile à Bruges, construite au XIIe siècle, sous l'influence rhénane.

P. Saintenoy (Bruxelles). — Jean van Eyck a reproduit dans ses œuvres un certain nombre d'édifices dont il avait pu prendre les dessins d'après nature, notamment l'abbatiale de St-Jacques de Compostelle (Espagne) dans l' « Annonciation » (Saint-Pétersbourg), la tour et l'église d'Utrecht dans l' « Agneau Pascal » (Gand). Peut-on citer des exemples de mêmes faits dans ses autres ouvrages ?

Chan. van den Gheyn (Gand). — Quelles sont les mesures à prendre pour la conservation des fresques anciennes découvertes dans nos églises ? Convient-il, oui ou non, de les restaurer ?

P. v. d. W.

— Le *Comité catholique de l'arrondissement de Dunkerque* a décidé de rechercher activement les « traditions flamandes », c'est à dire toutes les particularités qui constituent la vie populaire ; il mettra donc à l'étude les intéressantes questions suivantes : *La vie familiale, le logement, la vie religieuse, l'art populaire, le travail, la vie communale, les croyances populaires, le paysage flamand.* Voici le questionnaire-programme détaillé de la première question tel qu'il nous a été communiqué par une lettre circulaire du 1er décembre 1908 :

Naissance. — Médailles, colliers de vœu, les nombreux enfants, meanes, plantations d'arbres.

Baptême. — Époque, parrain, marraine, dragées, cadeaux, consécration à la Vierge, enfants voués au bleu, vontkroon, plats de baptême.

Relevailles. — Le pain bénit des relevailles.

Première Communion. — Images, brassards, toilette blanche, bonnets, couronnes, cierges, bouquets, compliments au curé.

Fiançailles et Mariage. — Le chariot à toile blanche, le violoneux, les cadeaux, plats de mariage, bouquets de noces d'argent et de noces d'or, fiançailles le samedi, le mariage à minuit, couronnes de mariées, la bénédiction paternelle avant le mariage, alliances, le marteau du chariot.

Funérailles. — Le grand billet de mort, les bottes de paille en croix, le drap bleu, les couronnes d'argent, croquemorts, veillée du mort, la mêche de cheveux, l'annonce de la mort, images mortuaires, le chariot à toile blanche, le stationnement aux chapelles du chemin.

Deuil. — Le manteau de deuil, la durée du dueil, la toilette de deuil.

Costumes. — Broeckman, boerine, baese, baesinne, femme de marin, le kapmantel, les coiffes.

Bijoux. — Les cloches d'or, croix à la Jeannette, bijoux filigranés, pendentifs, chaînes d'or, anneaux de marin, bagues, agrafes de kapmantel, boucles de souliers, chaînes de ménagère.

Berceuses. — Collintje, kreukelsetje, kareltje, matheetje, etc.

Jeux d'enfants. — Billes, cerf-volant, poupées, petits ménages, hochets, balles, osselets, la corde, cerceau, épingles, coquillages, plume et encre, rondes.

Jeux de société. — Les cartes, trictrac, domino, jeu de l'oie, jeu de jonchets, main-chaude, colinmaillard.

La veillée. — Veillée de Noël, de Toussaint, veillées d'hiver.

Le tabac. — Pipes espagnoles, pipes de Hollande, la pipe au coin du feu, du Nouvel An, tabatières, pots à tabac, tabac à chiquer, la chaufferette du fumeur, la blague à tabac, le porte-pipes.

Fêtes de l'année. — Nouvel An, les Rois, Pâques, la Saint-Martin, la Saint-Nicolas, Noël, les saints Patrons.

Réunions de famille. — La Ducasse, l'anniversaire des fêtes, invitation du curé, la tripée, de kariole.

Travaux familiaux. — Le jour de la fournée, le jour de la lessive, le repassage, la couture, tricotage, le rouet, le dentelle, étuis à aiguilles, affiquets.

La propreté flamande. — Avant la ducasse, nettoyage du samedi, recurage des cuivres, frottage du bois blanc.

Les repas. — Les zielenbrod, les zielen koekje, la croix sur le pain, la bienvenue de l'amphytrion.

L'hospitalité. — Le verre de bière, la tasse de café, l'aumône, la soupe, le repas du samedi offert à un pauvre, la tranche de pain.

Les domestiques. — Leurs longs services.

Le culte domestique. — Décors de procession, eau bénite, cierge bénit, prière du soir, Angelus, Benedicte, bénédiction paternelle, chapelle du mois de Marie, crèches, buis bénit, le saint Viatique, chapelet.

Tous les renseignements se rapportant à ce programme seront reçus avec reconnaissance au Secrétariat du Comité, 21, rue de la Marine. Dans le courant de l'année 1909 une « Assemblée régionaliste flamande » sera tenue où l'on rendra compte des résultats de la première enquête.

Périodiques.

— Les *Archives Belges* publieront désormais tous les trois mois une *bibliographie systématique* — sans analyses ni notes critiques — des travaux (livres et articles de revues) intéressant l'*histoire de Belgique*. La première bibliographie de ce genre, recueillie et publiée par M. L. Van der Essen, est jointe au numéro de janvier 1909.

Cette nouvelle publication constituera un heureux complément au manuel bibliographique de M. Pirenne. Ne serait-il pas utile de compléter les informations en signalant, quand on le peut, le prix et peut-être quelques comptes rendus ?

Notes bibliographiques.

— *Le mouvement scientifique en Belgique* (1830-1905). 2 volumes, in-4°, 1200 p. 16 pl. h. t. et 710 figures. Bruxelles, Soc. belge de librairie. F. 100.

Cet ouvrage de grand luxe fait connaître, en une série de notices rédigées par des spécialistes, la part considérable prise par la Belgique dans les progrès des sciences et des lettres. Citons quelques monographies. *Les sciences architecturales* par M. L. Cloquet. *Les sciences archéologiques* par le baron de Loë. *Les sciences historiques* par M. K. Hanquet. *Les sciences bibliographiques :* archives de l'État, par M. A. Gaillard; *Bibliothèque royale de Belgique* par M. H. Hymans ; *Office international de Bibliographie* par M. Otlet. *Les sciences théologiques* par M. E. Van Roey. *Les sciences anthropologiques* par M. Fraipont. Plusieurs de ces notices sont renseignées plus loin dans la partie bibliographique des *Annales*.

— En souscription : *Hubert et Jean Van Eyck* par E. Durand-Gréville, Bruxelles, Van Oest. in-4°, 8° pl. h.-t. F. 20.

« En tenant compte des investigations de MM. J. Weale, Dvorak, H. de Loo, Hymans et d'autres, et grâce à la confrontation de panneaux peu connus des collections particulières avec les types des dépôts publics, l'auteur achève la répartition entre Hubert et Jean de l'œuvre jusqu'ici indivise et tente pour la première fois d'établir dans l'ensemble de l'œuvre un classement chronologique. »

— Pour paraître en avril : G. Doutrepont. *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne : Philippe le Hardi, Jean Sans Peur, Philippe le Bon. Charles le Téméraire.* Paris. Champion, 12 fr.

— A l'occasion de la fête de **Saint Donatien,** patron de la cathédrale, de la ville et du diocèse de Bruges, la maison Van de Vyvere-Petyt, a publié, en octobre 1908, une petite plaquette, très réussie, de 4 pages, dont l'art et l'histoire se féliciteront autant que la dévotion envers le saint Patron. Le texte comprend une prière tirée de l'ancien office de S. Donatien, une très brève notice historique sur l'archevêque Rémois et sur le culte de ses reliques en Flandre, ainsi que la traduction flamande des documents qui relatent les deux plus anciennes translations des reliques, celle de 841 et celle de 1096. Le document original concernant cette dernière translation, contenant copie de l'acte de 841, est donné en phototypie. C'est un magnifique spécimen, admirablement conservé, de la belle paléographie brugeoise du XI° siècle, dont les exemples sont rares ; il constitue en même temps la meilleure réponse aux opinions de MM. Giard et Vanderkindere (voir AnÉm. 1905, p. 102, n. 52) qui attribuaient ce document à une

pieuse fraude du XVIe siècle. La plaquette contient en même temps une reproduction artistique du Saint Donatien qui figure sur le tableau si connu du chanoine Van den Paele par Jean Van Eyck, un mauclair de 1639 provenant de l'ancienne prévôté de S. Donatien, et une phototypie de la riche châsse qui date de 1649.

C. C.

Nos objets d'art.

— Au Congrès historique international tenu à Berlin en août dernier, M. Hulin a présenté des observations sur les œuvres de jeunesse des Van Eyck. Dans les *Heures de Turin*, dans le manuscrit de la collection Trivulce à Milan, M. Hulin reconnait deux mains dont la première est, d'après lui, celle de Hubert, et la seconde celle de Jean Van Eyck. La première se distingue par une conception large du sujet et par un sens du pittoresque qui se rapproche de la vision impressioniste. RAC. 1908, 5e sér. t. IV, p. 418.

— On a découvert dernièrement à Belgard, en Poméranie, une peinture sur panneau du XVe siècle, représentant la Madone avec l'Enfant Jésus et saint Joseph dans un paysage. Le monogramme H. M. qu'il porte, l'a fait attribuer à Memlinc ; mais il est plus probable qu'on se trouve en présence d'un tableau néerlandais de qualité moyenne, des environs de 1510. — RAC. 1908, 5e sér., t. IX, p. 429.

Questions.

— Dom J. Vaissete, *Histoire Générale du Languedoc* et le Général Moline de St Yon, *Histoire des Comtes de Toulouse*, p. 354, affirment que Raymond de St-Gilles, Cte de Tripoli, issu de la famille des comtes de Toulouse, et régent du royaume de Jérusalem, est mort sans laisser de descendants de sa femme Eschine de Dixmude, fille d'Elien de Dixmude, prince de Galilée et connétable de Jérusalem, veuve en 1res noces de Wautier, châtelain de St-Omer, Prince de Tabara.

Or on lit dans Sanderus, *Flandria illustrata*, édit. 1735, t. I, p. 350, que ces époux laissèrent deux fils *Hugues* et *Rodolphe*.

Où *Sanderus* aurait-il puisé ce renseignement ?

Ces jeunes gens se seraient-ils réfugiés en Flandre, patrie de leur mère, après la défaite infligée par les Turcs à leur père en 1187 et l'anéantissement de leurs biens en Palestine ? Ont-ils laissé des descendants ?

Ch. Gillès de Pélichy.

Nécrologie.

— Monseigneur le baron **de Bethune**, un de nos membres les plus anciens, qui fit longtemps partie du « Comité directeur » de la *Société d'Émulation*, est décédé à Bruges le 17 janvier 1909. Le vénéré défunt était un archéologue éclairé et surtout un numismate distingué. La *Société royale de Numismatique de Belgique*, dont il fut un des fondateurs, l'avait nommé depuis longtemps son Président d'honneur. Il était également président de la *Société d'Archéologie et de la Commission du Musée* de Bruges. Tous ses concitoyens savaient que sa maison, vrai bijou architectural du XVe siècle, abritait une collection d'œuvres d'art ancien fort nombreuses, dont plusieurs étaient remarquables. Le médaillier de Mgr de Bethune contenait aussi des pièces très rares. Nous nous proposons de publier plus tard quelques notes biographiques sur la longue carrière du sympathique prélat.

Né à Courtrai le 1 avril 1824, Félix-Achille-Laurent de Bethune fut ordonné prêtre le 22 décembre 1849. Économe du Petit Séminaire de Roulers depuis le mois de septembre de la même année, il quitta cet établissement en février 1859, et devint Secrétaire particulier de Mgr Malou, Économe du Grand Séminaire, et Chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges. Il donna pendant dix ans un cours d'archéologie, destiné à initier les étudiants en théologie aux principes de l'art religieux, dont la connaissance est indispensable aux membres du clergé. Camérier secret de S. S. le Pape Pie IX (1875), Chanoine titulaire de la cathédrale de Saint Sauveur (1876), Prélat domestique de S. S. le Pape Léon XIII (1882), Mgr de Bethune fut nommé, par bulle papale, Archidiacre du Chapitre le 18 mars 1891.

H. R.

— Le 14 février 1909 est pieusement décédé, à Courtrai, succombant au mal diabétique qui le minait depuis de longues années, le T. R. M. **Edouard De Gryse**, curé-doyen de St-Martin.

Son *curriculum vitæ* tient en quelques lignes. Né à Roulers le 16 mars 1848, il fit ses études au petit séminaire de sa ville natale. Lauréat en philosophie, en 1869 il fut envoyé par son évêque à l'Université grégorienne de Rome ; ordonné prêtre en 1872, il conquit en 1874 le grade de docteur en théologie. La même année, il devint professeur de philosophie au petit séminaire de Roulers. En 1884 il passa comme professeur de théologie dogmatique au grand séminaire de Bruges. Enfin, en décembre 1889, il fut nommé curé-doyen de St-Martin à Courtrai.

Il ne nous appartient pas de redire, par le menu, ce que fut sa vie ([1]) ni de faire le relevé de ses publications très diverses ([2]). On annonce que le *Cercle historique et archéologique de Courtrai* aura soin de consacrer une monographie détaillée à celui qui fut, depuis la fondation du Cercle (1903), son actif et zélé président.

Mais, on voudra bien en convenir, avec M. De Gryse disparait une des plus marquantes figures de la Flandre contemporaine. A ce titre les *Annales de l'Émulation* se doivent, semble-t-il, de rendre hommage à sa mémoire.

La Flandre ! Il l'a aimée, avec toute l'ardeur réfléchie de sa grande âme. Sur elle a rejailli l'éclat de sa science et l'autorité de son nom. Pour elle il a voulu, sur le soir de sa vie, commémorer le glorieux geste de 1302 et retracer quelques faits d'histoire locale et religieuse.

Aimant la Flandre, M. De Gryse n'a pas cru devoir tenir sous le boisseau ses convictions démocratiques et flamingantes. Longtemps avant la publication de l'Encyclique *Rerum Novarum*, sa clairvoyance prévoyait et son ardente pensée préconisait « la poussée ascensionnelle des masses prolétaires sur le terrain économique, social et politique ». En particulier, l'idée du syndicalisme ouvrier trouvait en lui un promoteur fervent, et cette idée il a eu le courage de la traduire en acte, en fondant à Courtrai et en soutenant de toutes ses forces la *Gilde des Métiers*, aujourd'hui si florissante et si puissante. Et la langue de Flandre, la langue de son peuple, comme il l'a aimée ! Aussi bien, dans sa vie et dans ses écrits, il a défendu sa langue maternelle avec une intrépidité d'affirmation dont, en certains milieux, on a pu s'étonner, se scandaliser peut-être, mais que personne ne s'est avisé jamais d'attribuer à quelqu'étroitesse de culture intellectuelle.

Car sa vaste érudition et son pénétrant souci de *Weltanschauung* — il aimait bien ce mot — le plaçaient au premier rang des savants catholiques belges. « Au fond, dirions-nous volontiers (on a ainsi caractérisé F. Brunetière), il était né philosophe, philosophe par sa pénétration psychologique, philosophe par sa manière de voir toutes choses, et même celles qui paraissent les plus petites, sous la lumière des idées générales ». La sociologie, avec les graves et impérieux

---

([1]) Qu'on lise, à ce sujet, l'excellente oraison funèbre prononcée par le T. R. M. Van den Berghe, vicaire-général, et reproduite dans une feuille locale *Het Kortrijksche Volk*, n° du 21 février.

([2]) *Le Journal de Courtrai*, en son n° du 21 février, les a fait connaître assez complètement.

problèmes qu'elle pose, l'attira sans relâche. Mais on sait qu'il est bien d'autres branches du savoir humain — philosophie, théologie, droit naturel et positif, histoire, etc. — sur lesquelles s'est étendue son inlassable activité et qui ont tenté sa plume — plus ferme qu'élégante, plus riche d'idées que de fioritures littéraires. A cette culture considérable et constamment tenue à jour, il faut joindre la dignité souveraine de sa vie, la claire et virile énergie de son caractère, la piété robuste, simple et généreuse de son âme sacerdotale, pour expliquer le prestige dont son nom s'auréola, peu à peu, dans la Flandre catholique.

Dans le domaine historique, M. De Gryse ne se livra que tardivement à des travaux personnels. Sa brochure *De Vlamingen te Kortrijk in 1302* (in-12 de 56 pp., Roulers, 1902) n'émane pas, sans doute, d'un « professionnel » rompu aux subtilités de la critique historique, si exigeante de nos jours. Mais on y trouve un judicieux bon sens et une documentation suffisante. L'auteur a lu Pirenne, Fris, Funck-Brentano et sa franchise ne craint pas de les contredire sur plus d'un point. Les autres publications historiques de M. De Gryse ont paru dans le *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai*. Citons : en 1904, *Parochie Kortrijk* ; en 1905, *Een korte wandeling in Kortrijk in 1835* ; en 1906, *Parochie Kortrijk en het kapittel van onze Lieve Vrouwkerk* ; en 1908, *Snipperlingen over den Gulden Sporenslag*. Comme on le voit, malgré la fascination qu'exerçaient sur cet esprit supérieur les questions générales et d'ordre philosophique, il n'a pas dédaigné de se pencher, sur les questions plus humbles, plus spéciales, ressortissant à l'histoire de cette Flandre, à laquelle il avait voué le plus filial des cultes.

Notre reconnaissance et notre admiration n'en sont que plus grandes envers ce prêtre éminent — dont le souvenir vivra.

J. Vermaut.

BIBLIOGRAPHIE DE M. ED. DE GRYSE.

I. Ouvrages et opuscules.

1. *Elementa philosophiæ*. In-8° de 630 pp. Roulers, 1880.
2. *Schets eener geschiedenis van het katholiek onderwijs*. In-8° de 187 pp. Roulers, 1880.
3. *Vaderlandsch Recht en Revolutie*, 2 vol. in-8°. Roulers, 1882.
4. *Notre droit national et la Révolution*. 2 vol. in-8°. Roulers, 1885.

5. *De Hexæmero*, in-8° de 84 pp. Bruges, 1889.
6. *De contractu conductionis*. In-8° de 116 pp. Roulers, 1895.
7. *De Vlamingen te Kortrijk*. In-12 de 56 pp. Roulers, 1902.
8. *Quæstio disputata*. In-12°, 1902.
9. *De zending der Vlaamsche Universiteitsjeugd*. In-8° de 80 pp. Gand, 1905.
10. *Reis in het Oosten*. 2 vol. in-8° de 282 et 378 pp. Ypres, 1908.

II. Articles de revues.

Collaboration aux revues suivantes : *Belfort*, *Dietsche Warande en Belfort*, la *Revue sociale catholique*, le *Magasin littéraire*, le *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai*, la *Nouvelle Revue théologique*.

NOTES ET DOCUMENTS

Portraits des abbés des Dunes, Gérard De Baere (1654-66) et Martin Collé (1680-98).

Si l'on s'en rapporte aux inscriptions que portent les 13 portraits d'abbés des Dunes, conservés au réfectoire du Grand Séminaire de Bruges, la série des abbés serait complète depuis Campmans, fondateur de la nouvelle abbaye jusqu'à l'avant-dernier, l'abbé Van Severen. Seulement une erreur s'est glissée dans l'identification d'un de ces portraits : le 4me n'est pas, comme le dit l'inscription, le portrait de l'abbé De Baere [1]. La dissemblance en effet est complète entre ce tableau et le portrait véritable de Baere, portrait muni des armoiries de cet abbé et d'une inscription contemporaine, qui se trouve dans une autre galerie d'abbés des Dunes, également conservée au Grand Séminaire : le véritable De Baere est un vieillard à cheveux gris, portant une petite barbe grise ; le pseudo-De Baere au contraire est un personnage beaucoup plus jeune, ayant le visage complètement rasé, comme les abbés plus récents. En plus ce pseudo-De Baere porte la croix pectorale beaucoup plus haut que les trois prélats qui précèdent dans cette galerie et les deux qui suivent ; il faut remonter jusqu'au 7me portrait, celui de Collé (1680-1698), peint par Jacques Van Oost, le jeune, pour trouver cette façon de porter l'insigne abbatial.

Il est d'ailleurs facile de prouver que la place de Gérard De Baere est occupée par un portrait de ce même Martin Collé. Celui-ci se trouve ainsi deux fois représenté dans

[1] Cette erreur a été incidemment signalée par J.-B. DUGARDYN, dans son étude *Het tweeluik van abt Christiaan De Hondt. Biekorf*, 1904, t. XV, page 9, en note.

cette collection : une première fois au n° 4, une seconde fois au n° 7, au rang qui lui revient. Une première indication certaine nous est fournie par les armoiries que porte le n° 4 — le pseudo De Baere —, c'est bien en effet l'écusson de Collé [1] que nous y voyons reproduit. Ensuite dans les deux portraits une grande importance semble accordée à un document en parchemin, muni d'un sceau jaune. Le « pseudo De Baere » le tient en main, et dans le portrait de Collé peint par Van Oost, l'abbé le montre de la main droite. Ce document, peint en évidence, rappelle en effet l'épisode principal de l'abbatiat de Collé, que nous coyons utile de retracer en quelques lignes. Après la mort de l'abbé Bultynck en 1678, un moine intriguant Arnould Terrasse, rentier de la ferme de *Bogaerde*, prétendit que la translation de l'abbaye des Dunes à Bruges avait été faite irrégulièrement. Profitant de la situation politique, créée par le succès des armes françaises, il obtint du roi de France et de l'abbé de Clairvaux la nomination d'abbé ainsi que la jouissance des biens situés sous la domination du roi de France. L'abbé Van de Velde ne parvint pas à faire cesser ce schisme ; mais son successeur Martin Collé se rendit en personne à Paris pour exposer au roi la possession illégitime de Terrasse. Ses instances furent couronnées d'un plein succès et le 21 juillet 1683 il obtint les lettres patentes qui forcèrent l'abbé intrus à rendre tous les biens à la maison-mère de Bruges [2]. Ces « lettres patentes » cause

---

[1] L'écusson de Collé porte d'azur à trois fasces d'argent chargées de collines de gueules, 3, 2, 1 ; en chef, trois étoiles d'or ; avec devise : *A colle ad montem.*

[2] Plusieurs pièces relatives à cet épisode sont conservées aux archives du grand séminaire, entre autres un curieux petit volume imprimé à Bruges, chez Vander Meulen, s. d., intitulé : *Congratulatio quam devovebat novitiatus ampl. D. Martino Collé.* C'est un recueil de chronogrammes, poésies et peintures satyriques, faits pour fêter le retour de l'abbé.

d'une si grande joie au monastère de Bruges, ne pouvaient manquer de figurer dans les tableaux, représentant l'abbé Collé; et de fait nous les retrouvons même dans un petit portrait de Collé en habit de chœur, conservé dans la seconde série, dont nous parlions plus haut.

Ces preuves suffisent sans doute pour établir l'identité entre le « pseudo De Baere » et le « Collé » de Van Oost. Il est vrai qu'il y a peu de ressemblance entre les deux portraits; mais cela s'explique suffisamment par la différence d'âge et aussi par la différence de la valeur artistique des tableaux : le tableau de Van Oost est un chef-d'œuvre et a été peint en 1694, quatre ans avant la mort de l'abbé Collé; l'autre est l'œuvre d'un peintre inconnu et a été fait sans doute dès les premières années de l'abbatiat du modèle (1).

D'ailleurs à les considérer de plus près, les personnages du n° 4 et du n° 7 ont bien des traits identiques : chez les deux on retrouve les mêmes lèvres pincées, le menton à double étage, les mêmes yeux intelligents; et cette ressemblance se remarque mieux encore, si on place entre les deux portraits, grand format, le petit portrait de Collé en habit de chœur.

Est-il possible d'expliquer une substitution, qui a passé si longtemps inaperçue? Nous ne croyons pas qu'elle date du temps des moines. Gérard De Baere, qui a tenu la crosse pendant douze ans, a eu certainement son portrait dans cette galerie; ce portrait existait probablement encore lors de l'érection du Séminaire dans l'ancien monastère des Dunes en 1833. C'est du moins ce qu'affirme Octave Delepierre, dans une courte notice sur l'abbaye des

---

(1) On constate en effet que les abbés, qui n'ont tenu la crosse que pendant deux ou trois ans, tels B. Bottyn (1649-53) et Van de Velde (1678-80), ont néanmoins leurs portraits dans les deux galeries d'abbés, conservées au Grand Séminaire.

Dunes ([1]), parue en 1839; énumérant les portraits conservés dans le Séminaire qui venait d'être érigé, cet auteur cite celui de « Gérard de Bare », qu'il dit être le plus beau et peint par *Van Borst.*

Cette assertion cependant de Delepierre ne nous plaît qu'à moitié et nous nous demandons si elle ne contient pas une erreur, pire que la première, mais qui donnera peut-être la clef du mystère. Nous inclinons en effet à croire que Delepierre, qui écrit Baltynck pour Bultynck et a bien d'autres inexactitudes dans sa courte notice, a lu Van Borst pour Van Oost, d'autant plus que nous ne connaissons aucun peintre du nom de Van Borst. Ce « plus beau portrait » que Delepierre a admiré aurait donc été celui de Collé, dont nous avons parlé plus haut, le chef-d'œuvre qui porte la signature de Van Oost. Cette erreur d'identification était d'autant plus possible, que le tableau de Van Oost ne porte pas d'armoiries et qu'un des peintre de ce nom — Van Oost le vieux — vivait du temps de l'abbé de Baere. Il se pourrait donc bien que le véritable De Baere, existant encore dans l'ancienne abbaye des Dunes, au commencement du siècle passé, a été écarté, parce qu'on le croyait un double de moindre valeur, et est allé enrichir quelque collection particulière.

R. DE SCHEPPER.

Bezoek van Maria van Burgondië in het begijnhof van Brugge.

Op Maandag 21sten April ten jare 1477, werd het begijnhof ten wijngaarde te Brugge vereerd met het bezoek van Maria van Burgondië en haar gevolg. Dit vinden wij

([1]) Voir p. 277 à 289 dans un volume de mélanges de cet auteur intitulée: *Chronique de l'abbaye de Saint-André, suivie de mélanges historiques et littéraires.* Bruges, Vande Casteele-Werbrouck, 1839.

omstandig beschreven in een perkamenten boekje van het einde der XVe, dat tot de archiefverzameling van het begijnhof behoort.

Gezegd boekje, 270 mm. hoog bij 140 mm. breed, bestaat uit 23 folios achtereenvolgend door drie handen geschreven, met den titel : « Desen bouch maect mensyoen van sonderlinghe saken. »

Op folio 19 r° begint het verhaal van gezegd bezoek. Van dat verhaal laten wij hier, om zijne belangrijkheid, den geheelen tekst volgen, met eenige voetnota's ter verduidelijking van verouderde woorden en uitdrukkingen.

RYKAART DEWITTE.

Int jaer ons Heeren M.CCCC.LXXVII, den XXI^en dach van April, zo quam onze geduchte joncvrauwe ende princesse Marye, hertoghe Karels dochtere van Bourgoingne, graefnede (1) van Vlaenderen, maecht zijnde, den dienst van der hoochmesse hooren, in huer camere van den Wynghaerde te Brugghe, verzelsceipt met drien hanghende (2) waghenen, die gestoffeirt waren met edelen vrauwen ende maechden, al verdect met fluweele ende zwarte lakene, ende hadde met huer, vooren te paerde commende, myn heere van Ravestein, myn heere de hertoghe van Gheldere, myn heere van Breane ende andere edele mannen ende jonghelynghen; ende stonden de voors. joncvrauwen van den hove, midsgaders den priesters van der keerke, ghegherwet (3) met cappen, relycken, crucen ende vanen processiewijs van vooren ter poorten lancx der

(1) Graefnede = Grafenede, gravenede = Gravin. Vergelijk geselnede = gezellin.

(2) Hanghende waghenen = wanneer de kas van het rijtuig in riemen ligt.

(3) Gherwen of gerwen : kleeden, uitdossen, tooien. Wordt vooral gezegd van den priester die zich voor den kerkdienst gereed maakt. Meest gebruikt in het deelw. gegerwet = in dienstkleeding, in zijn ordegewaad gekleed. Zie VERDAM, *Middelnederlandsch woordenboek*, II, 1575.

straten an beeden zijden, alzo verre als zij hemlieder strecken consten.

De poorte ende huusynghen int incommen waren voorenbehanghen met tapytseryen; ende leed (1) alzo mijn voors. Joncvrauwe van Bourgoingne met hueren gheselscepe te waghene ende de heeren vooren te paerde voor hemlieden tote voor de westduere van der voors. keerke, daer zoe beetede (2) ende ghinc alzo ter keerken in, tote in haer oratorie, die ghemaect stond ande noordzyde van den voors. choore by den outare, dewelke verchiert was met cleenen roosen hoeden (3), vyoletten, vyncoorden (4) ende andere diveersche riekende cruden, ende welke roosen hoeden eenighe van den voors. joncvrauwen anden aerm staken, ute ghenouchten ende blysscepen.

Voord mer voors. Joncvrauwe van Bourgoingne, in hueren oratorye zynde, volghden de voors. joncvrauwen ende beghinen haer tote inde voors. keerke, daer eene solemne[le] messe ghedaen was metten zanghers van der cappelle van mer voors. Joncvrauwe.

Ende de voors. messe ghedaen zijnde, was mer voors. Joncvrauwe van Bourgoingne bij den grooten meestreghen van den voors. hove ghedaen bidden ter fermerye (5) aldaer te willen commen collaceren (6), dat zoe minlicke met hueren voors. heeren ende joncvrauwen dede. Ende eer zoe ter camere vander voors. fermerye inteerde, zo zonghen de scollieren vanden voors. hove een ghenoughelic motet in discante (7), dat haer zeere bequame (8) was, want incommende zoe met hueren voors. heeren ende joncvrauwen, huer vouchde by diere zonghen te ghane ende

(1) Leed = van lijden, voorbijgaan.

(2) Beetede = van beeten = afstappen (aan eene woning). Zie Verdam, I, 1149.

(3) Roosen hoeden = rozenkransen, fr. *chapel de roses*.

(4) Vijncoorde = vinkhout, maagdepalm = pervenche. — Zie L. De Bo, *Westvlaamsch Idioticon*.

(5) Fermerije = hier de refter.

(6) Collaceren = samen maaltijd houden.

(7) Discante = gezang in de bovenstem.

(8) Bequame = aangenaam.

ne schiet (1) van hemlieden niet voor haerlieder motet ghehent (2) was, ende was alzo voord gheleet, by myn heere van Ravestein ende mer vrauwe van Halewyn ter tafelen die gestoffeirt stond van diveersche divisen (3) gemaect van speceryen als lelyen, leeuwen ende anders, daer zij blijde ende ghoede chiere maecten.

Ende int scheeden nam mynlycken oorlof ende ghaf den aermen van der voors. fermerye twee sticken gouds.

Ende ter tijd van desen voors. ontfanghe, zo waren groote meestreghen (4) ende raedsjoncvrauwen: joncvrauwe Katheline Breydels, groote meestreghe; joncvrauwe Katheline van der Smesse, ondermeestreghe; joncvrauwe Katheline Scleercx; joncvrauwe Tanne van Langhemaerc; joncvrauwe Katheline van Muelenbeke; joncvrauwe Beatryce Brulyncx, raedsjoncvrauwen.

Twelke aldus gheregystereird was ter daghe ende jare als vooren.

1478 — 5 in sporcle — poost.

Un mandement épiscopal sur le Jansénisme.

En avril-mai 1697, les évêques de la province ecclésiastique de Malines, sous la présidence de l'archevêque Précipiano, tinrent nne réunion à Bruxelles pour remédier aux maux causés par le Jansénisme. Ils publièrent un nouveau décret (5), relatif au formulaire d'Alexandre VII, et conforme au bref *Litteræ quas* d'Innocent XII; ils suppliaient leurs subordonnés de renoncer une bonne fois à toutes ces interprétations privées qui rendent illusoires les

(1) Schiet = verleden tijd van 't Middelnederlandsch werkwoord scheeden = afscheid nemen.

(2) Ghehent = van henden, een einde aan iets maken.

(3) Divisen = spreuken.

(4) Meestreghe = meesteres.

(5) Voir De Ram, *Synodicon Belgicum*, archiepiscopat. Mechlin., t. I, p. 616.

jugements les plus explicites de l'Eglise. Quoique suffragant de la métropole de Malines, l'évêque d'Ypres, Martin de Ratabon n'assista pas à l'assemblée. Son absence s'explique peut-être par sa situation vis-à-vis du roi de France, auquel la ville d'Ypres et une partie du diocèse avaient été cédées par le traité de Nimègue (31 juillet 1678). Quoiqu'il en soit, de Ratabon s'empressa de publier la bulle de Clément XI, *Vineam Domini*, concernant le « silence respectueux » et, à cette occasion, donna, le 5 janvier 1706, le mandement suivant, d'autant plus remarquable qu'il émane d'un successeur de Jansenius.

A.-C. DE SCHREVEL.

Mandement de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evecque d'Ipres pour la publication de la Constitution de Notre S[t] Père le Pape Clément XI du 16 juillet 1705.

Martin de Ratabon, par la grâce de Dieu et du S[t] Siège apostolique Eveque d'Ipres, à tous les fidèles de nostre Diocèse salut et bénédiction. Il étoit réservé au grand Pape, qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, de donner le dernier coup aux erreurs de Jansenius. En vain les Souverains Pontifes, ses prédécesseurs, secondez par le corps des Pasteurs, avoient opposé leur zèle à l'hérésie naissante ; en vain ils avoient foudroyé la nouvelle doctrine de cet Evesque : l'erreur, toujours industrieuse à imaginer des prétextes, habile à trouver des détours et de faux fuyans et souvent trop heureuse à s'insinuer dans l'esprit des hommes amoureux de la nouveauté, avoit inspiré aux sectateurs de Jansenius cette fameuse distinction de fait et de droit, proscrite par l'Eglise toutes les fois que quelques esprits opiniatres s'en étoient voulu servir pour éluder ou pour affoiblir ses saintes décisions. De là sont venus tant de livres scandaleux pour la soutenir et tant de libelles répandus dans le public pour le surprendre et pour cacher l'attachement à la mauvaise doctrine, sous le voile spécieux de la justice qu'on devoit à un Evesque, recommandable d'ailleurs par sa piété. Tous ces vains détours,

toutes ces pernicieuses subtilitez et les mauvais prétextes, dont on s'est servy jusqu'icy, cessent aujourd'huy. Pierre a parlé par la bouche de Clément, qui a prononcé que tous les Catholiques doivent, dans la simplicité de leur cœur et sans restriction, dire anathème non seulement aux cinq propositions condamnées, mais aussi au livre de Jansenius, dont elles sont tirées et qui donnant par cette juste décision un moyen seur pour connoistre les fidèles, fait heureusement cesser le schisme, qui déchire depuis si longtemps l'Eglise, dont les veritables enfants doivent trembler au nom seul de division. Nostre ministère, mes frères, nous engage à concourir, autant [qu'il] est en nous, à déraciner ce qui reste encore du schisme et de l'hérésie et a imiter l'Auteur du livre qui en a esté la funeste cause : il a prévenu avec soin ce que l'Eglise auroit demandé de luy, s'il avoit vescu plu longtemps, et il a effacé ses erreurs par sa soumission, dont il a réitéré les protestations en tant d'endroits de son livre, mais qu'il a surtout renouvelées avec tant d'humilité étant près de mourir, pressé par la force de la vérité qui dans ces derniers moments paroit, pour l'ordinaire, développée des préventions sous le voile desquelles elle avoit été jusques là cachée. Je n'ay pas besoin, mes frères, de vous exhorter, en cette occasion, à satisfaire au devoir de votre conscience. Je scais que je n'ay rien de souhaiter de vous. Grâce à la Divine Miséricorde, il ne nous reste de Jansenius que ses cendres qui reposent en paix et l'heureuse mémoire de sa vie édifiante et j'ay la consolation de voir que, dans le troupeau que la Providence a confiez a mes soins, il n'y a personne des sentiments et de la soumission de qui je ne puis répondre devient Dieu. Mais comme nous sommes dans le lieu, où l'erreur a malheureusement pour ainsi dire pris sa naissance, nous devons faire paroitre en nous une foi plus vive et une soumission plus pure, afin que les disciples de Jansenius apprennent par notre exemple à dire et à penser avec leur maître que, dans toutes les disputes, dans toutes les contestations pour connoistre la vérité, on doit l'éprouver à cette pierre, qui brise tout ce qui luit par le mensonge et par la vanité,

recourir au S[t] Siège inaccessible à l'infidélité et prendre pour juge le Vicaire de la Voye de la Vérité et de la Vie par la doctrine et sous la conduite duquel Dieu ne permet pas qu'on s'égare.

A ces causes, après avoir invoqué le Saint nom de Dieu, dans une affaire si importante, nous acceptons avec respect et avec soumission la constitution de N. S. P. le Pape et, conformément à ce qu'elle contient, nous déclarons qu'on ne satisfait point par le silence respectueux à l'obéissance qui est due aux constitutions des Souverains Pontifes Innocent X et Alexandre VII, qu'il faut s'y soumettre intérieurement et qu'on est obligé de rejetter non seulement de bouche, mais même de cœur et de condamner comme hérétique le sens du livre de Jansénius condamné dans les cinq propositions.

Nous déclarons de plus que nous procéderons par les voyes de droit contre ceux qui oseront parler, enseigner ou écrire contre la présente constitution et que nous décernerons contr'eux les peines qui y sont portées.

Enfin nous ordonnons que la Bulle de nostre S[t] Père le Pape, avec nostre présente ordonnance soit enregistrée au greffe de notre officialité, afin qu'on s'y conforme dans les jugemens ecclésiastiques, que le dispositif de la ditte constitution soit leu avec nôtre ordonnance aux prones des messes paroissiales et que l'on fasse la lecture de la Bulle en son entier dans toutes les communautez séculières et régulières de nostre Diocèse, soy disant exemptes ou non exemptes. Si mandons à nos curez de publier à leur prone notre présente censure le Dimanche immédiatement après qu'ils l'auront receu, et à nos Doyens ruraux et promoteurs de velleir à l'exécution des présentes. Donné à Ipre en nostre palais Episcopal le cinq janvier mil sept cent six.

† M. Evêque d'Ypres

par Monseigneur

N. Ficheb.

(Copie non authentiquée du XVIII[e] siècle). Archives de la ville d'Ipres, Sect. II culte, § 1, documents divers, XVI[e]-XVIII[e] siècle.

Comment s'ouvraient nos archives communales

La relation suivante, extraite des *Secrete Resolutieboeken der Stad Brugge*, montre avec quelle juste sollicitude nos anciens magistrats communaux veillaient à la conservation des chartes et privilèges de la cité. Ce texte nous a paru d'autant plus intéressant à publier, que le réduit et les armoires à grilles de fer dont il y est question, existent encore dans la tour des halles.

Alsoo verscheyden originele privilegien, octroyen ende andere bewysen van groote importancie waeren rustende ter greffie civile deser, de welcke wel noodich waeren besteedt op het secreet ter halle deser stede, soo hebben den heere Schouteet, burchmeesters, schepenen, thresoriers, raeden, greffiers en pensionarissen mitsgaeders de neghen swaer dekenen hedent hemlieden ghetransporteert inde secrete caemer op dhalle deser stede, alswanneer naer openynghe van het secreet ter westzyde ende van de kiste daerin staende gheschiet inder manieren hier naer ghedeclareert, in het laedeken ghemaeckt in de voorseide kiste, ter zuytsyde syn gheleyt de bewysen ghementioneert bij den inventaris daerby ghevoecht danoft de double is berustende ter greffie civile in daeten XX^{n} november 1673, onderteekent F. Van de Velde.

Eerst is te weten dat de sleutels tot openen vande deuren vande plaetse daer de secreten syn, berusten onder den greffier van de Thresorie deser stede, consisterende in drye sleutels, danoft de minste dient tot openen van het maelslot dekende het gat vande buytenste deure, dandere twee groote tot openen van beede de deuren.

Het secreet staende inden westersten muer binnen de plaetse vande halle is gesloten met twee nauwe doorluchtige ysere deuren, danoft de buytenste sluyt met een almeye ende twee vallen die gheopent worden met neghen sloterkens berustende onder den hooftman van St Jans sestendeel ende de acht swaerdekens, beginnende aen t' slotgat ter zuytsyde metten sleutel vanden hooftman van

St Jans sestendeel, ende nederwaerts vervolghende metten ghonen vanden deken vande wollewevers, ende daernaer metten ghonen vanden schiltdraegher vanden vleeschen ambachte, daernaer wederom van boven beginnende metten sleutel vanden deken vande timmerlieden, daernaer vervolghende mette ghone vanden deken vande smeden ende vande cordoaniers, waernaer wederom begonst wordt van boven metten sleutel vanden deken vande schippers ende wordt vervolght mette ghone vanden deken vande backers ende vande maeckelaers, daer mede de buytenste ysere deure gheopent is. De binnenste ysere deure is ghesloten met twee schoven eene boven ende een onder ende wordt gheopent met eenen haemer slaende 't bovenste schof opperwaerts ende 't onderste nederwaerts daermede ontsluyt de zuytsyde vande selve deure, de noordtsyde van diere is van binnen ghesloten oock met twee schoven gaende opperwaert ende nederwaert. Binnen int midden van 't voorseide secreet staet eene groote kassekiste die gheopent wordt met eenen sleutel hanghende aende rieme van sloters vande stadt die den Burchmeester van Schepenen draeght, ende is t' eerste sleuterken dat boven hanght aen d'een syde van den grooten quispel vande voornoemde rieme, wesende een kort ende dick pypsloterken, met een breeden baert, beneden den baert ofte tanderynghe met een kruysken, de voorseide kassekiste wordt ghemeenlick gheopent door den Burchmeestere vande commune. Ten selven daeghe wierdt aen neghen swaerdekens ghegeven dobbel wynghelt ten opsichte dat de collatie op de halle niet en wiert ghenut naer costuyme in ghelycke occasien gheuseert.

En marge : Nota dat de stadts groufsmit alhier moet present wesen omme d'openynghe thelpen doen.

Resolutieboeck der Stadt Brugge, 1672-1676,
f° 100 v° 101 r°, actum 20 November 1673.

On ne pouvait répéter souvent une opération aussi compliquée et aussi onéreuse. Nous avons constaté qu'elle eut lieu en 1586, 1634, 1660, 1673, 1739 et 1740.

A. V. B.

PEINTRES BRUGEOIS

LES CHRISTUS

Vasari, dans la première édition de son célèbre ouvrage, les Vies des Peintres, mentionne Pierre Christus, parmi les huit premiers peintres flamands qui succédèrent à Jean van Eyck [1]. Guicciardini, dans sa description des Pays-Bas [2], ouvrage terminé en 1561, et qui parut à Anvers en 1566, n'en dit pas plus. En 1833, Passavant, ayant examiné à la vente de la collection Aders, un panneau portant une signature qui paraissait être Petrus Perus, en fit l'acquisition, le nettoya, et retrouva ainsi le vrai nom du peintre PETRVS XPI [3]. Il reconnut que le tableau était l'œuvre du maître mentionné par Vasari. La date paraissant être 1417, le tableau acquit de suite une impor-

[1] « Furono de primi Lodovico da Luano e Pietro Cristo ». *Le Vite*; Introduzione, cap. vii.

[2] GUICCIARDINI, *Description de touts les Païs-Bas*, p. 151. Anvers, 1582.

[3] PASSAVANT, *Kunstreise durch England*, p. 424. Frankfurt, 1833. *Le Messager des Sciences de Gand* de 1841, p. 307, fit connaître la découverte en Belgique. Voir aussi KRAMM, *De Levens en Werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunstschilders*, I, 233. Amsterdam, 1857.

tance considérable comme étant antérieur à tous ceux peints et signés par Jean van Eyck. Passavant fit don du tableau à l'Institut Städel à Francfort. Egaré par la date, et par le fait que cette œuvre rivalisait par la grâce avec les tableaux de Jean van Eyck, et par la vigueur avec ceux de Hubert, on conclut qu'il devait être l'œuvre d'un maître expérimenté, né au plus tard dans les dix dernières années du quatorzième siècle, et dès lors considéré, selon Waagen, comme un élève d'Hubert, ou selon d'autres critiques, de Jean van Eyck ; et puis, comme plusieurs des accessoires paraissaient avoir été peints après des modèles reproduits dans les tableaux de Jean, on décida que Christus devait avoir vécu à Bruges ([1]).

Un tableau, signé et daté de 1449, acheté par le banquier Oppenheim de Cologne, et provenant de la gilde des orfévres d'Anvers, permit d'ajouter un nouveau détail à cette biographie, à savoir que Christus avait dû habiter Anvers, vers le milieu du quinzième siècle ([2]) ; mais comme on trouva dans la chronique de Cologne de Michel Mörkens, la mention d'un peintre du nom de Christophe, qui en 1471 avait peint un tableau d'autel pour la chapelle des Saints Anges à la Chartreuse de Cologne, on conclut que ce Christophe et Christus n'étaient qu'un seul et même personnage, et qu'il devait s'être rendu deux fois de la Flandre à la cité Rhénane ([3]). Certains critiques

---

([1]) Waagen, *Manuel de l'Histoire de la Peinture*, I, 113. Bruxelles, 1863.

([2]) Oppenheim acquit le tableau de M. de Sybel d'Elberfeld qui lui affirma qu'il avait été longtemps dans la possession de la corporation des orfévres d'Anvers. Il se peut que le panneau fut peint pour cette corporation, détail ajouté par Crowe e Cavalcaselle, 1857, p. 117, et répété par Siret et Hymans, mais on n'en sait rien. C'est possible et voilà tout.

([3]) Crowe et Cavalcaselle, *Les anciens peintres flamands*, I, 116, 117. Bruxelles, 1862.

cherchèrent alors dans les tableaux Colonais des traits de ressemblance avec ceux de Christus. Naturellement ils en découvrirent, et l'on en conclut que Christus avait exercé une certaine influence sur les peintres Colonais, et qu'à la suite de sa deuxième visite, il était tombé lui-même dans une imitation exagerée de leurs tableaux ([1]). Finalement, lorsque, en 1850, deux tableaux signés par Christus et datés de 1452, furent découverts à Burgos et acquis ensuite par le musée de Berlin, on déclara que Christus avait dû séjourner en Espagne, et même qu'il avait fondé une école de peinture à Salamanca où l'on avait remarqué quelques tableaux offrant des ressemblances avec les siens ([2]).

La date imaginaire de 1417 est la seule base de cette biographie fantastique ; de tous les détails qu'on y a ajoutés, il n'y en a pas un seul qui soit vrai. Plusieurs d'entre eux ont été reproduits à diverses reprises ([3]). *Magna est veritas et praevalebit* ; dit le vieux dicton, malheureusement il faut souvent attendre longtemps avant que les détails fictifs disparaissent des histoires de l'art et des dictionnaires de peintres.

La réfutation des erreurs, absolument nécessaire avant de pouvoir rendre possible la rédaction d'une biographie véridique, commença en 1864 ([4]). Nous publiâmes alors deux documents qui prouvaient que Pierre Christus, fils de

---

([1]) Ibid., I, 117, 118.

([2]) PASSAVANT, *Christliche Kunst in Spanien*, pp. 75, 77 et 124.

([3]) Voir entre autres : SIRET, *Dictionnaire historique des Peintres*, pp. 232 et 1048. Bruxelles, 1866 ; MICHIELS, *Histoire de la Peinture Flamande*, II, 130-135. Paris, 1866 ; *Biographie nationale de Belgique*, IV, 506. Bruxelles, 1873 ; CROWE, *Handbook of Flemish Art*, pp. 75, 76. London, 1874 ; CHAMPLIN, *Cyclopedia of Painters*. New York, 1888 ; MUELLER et SINGER, *Allgemeines Künstler Lexikon*, I, 301. Frankfurt, 1899.

([4]) Voir *Le Beffroi*, I, 235-242. Bruges, 1863.

Pierre (¹), naquit à Baerle (²) entre Tilbourg et Turnhout, et qu'il s'établit à Bruges où il acheta le droit de bourgeoisie le 6 juillet 1444, afin de pouvoir y exercer le métier de peintre (³). On ne sait pas où, ni chez qui il avait appris l'art de dessiner et de peindre, peut-être chez son père, peut-être comme apprenti d'un maître quelconque. Toutefois il est certain qu'il connaissait bien son métier lors de son inscription sur la matricule de la gilde brugeoise. Un portrait de toute beauté peint par lui en 1445-46 (⁴), non seulement met ce point hors de doute, mais nous permet de fixer la date de sa naissance vers 1412. Le portrait dont il est question doit avoir été peint à Bruges même, car le personnage représenté, Edouard Grymeston, envoyé par

---

(¹) On ne sait pas si Pierre l'ainé était peintre; toutefois il parait probable qu'il peignait des Saintes Faces ou sculptait des Crucifix. Dans des documents du XVe siècle on trouve des hommes de métier désignés comme « Ian de Christus man », « Hendrik de Ihesus backere » Il se peut que le sobriquet devint nom de famille. Nous avons trouvé mention d'un « Gheryt Cristus, stadhoudere des drossateu van Breda », Register van Dachvaerden, 1450-1484, fol. 255, aux Archives de la ville, Anvers.

(²) Non pas au hameau de Baerle dans la commune de Tronchiennes. Nous avons été induit dans cette erreur par le fait que Christus n'avait payé que 8 livres pour le droit de bourgeoisie, tandis que la taxe perçue de tous ceux nés hors Flandre était plus élevée. Depuis, nous avons trouvé une ordonnance du 24 janvier 1441 qui établit une taxe uniforme pour toutes personnes de métiers. Cette ordonnance, à moins que nous nous trompons, n'a jamais été imprimée, et comme elle offre beaucoup d'intérêt, nous la donnons en appendice.

(³) « Pieter Xps, f. Pieters, gheboren van Baerle, cochte zyn poorterscip upten vj^sten dach vau Hoymaent (1444); bi Ioos Van der Donc omme scilder te zine ». Registre contenant les noms de ceux qui ont acheté le droit de bourgeoisie depuis le 2 septembre 1434 jusqu'au 2 septembre 1449, fol. 72 v. Les mots « bi Ioos Van der Donc » indiquent que ce bourgeois, qui n'était pas peintre, se portait garant que Christus paiera les droits d'achat de bourgeoisie et d'admission au métier des peintres. Dans le compte des trésoriers de la ville du 2 septembre 1443 au 2 septembre 1444, fol. 12, on lit: « Item, vj in Hoymaend, van Pieteren Xps, f. Pieters, iij l. »

(⁴) Voir la description du portrait, p. 103.

Henri VI, roi d'Angleterre, pour négocier un traité de commerce avec la Flandre, arriva en cette ville le 9 avril 1445, et ce fut sans doute pendant sa présence pour quelques jours qu'il chargea Christus de le peindre au vif. Grymeston revint dans le pays l'année suivante ; sa présence est constatée à Bruxelles le 12 juillet 1446, quand le traité fut conclu et signé. En retournant à Londres, il passa sans doute par Bruges pour prendre livraison de son portrait et régler son compte avec Christus. Il paraît probable que ce fut vers ce temps que le maître peignit le portrait d'une jeune dame Anglaise, conservé au musée de Berlin. Cette dame semble être Alice, la première femme d'Edouard Grymeston (1). Le tableau de la collection Oppenheim fut peint en 1449 (2), et un diptyque conservé au musée de Berlin, en 1452 (3).

En 1454 Christus, à la demande du comte d'Etampes, peignit trois copies d'un tableau de Notre Dame de Grace, qui avait été apporté de l'église du Saint-Sépulcre à Rome et légué à la cathédrale de Cambrai, en 1451, par le chanoine Foursy du Bruille, archidiacre de Valenciennes. Le chapitre régla le compte de Christus qui s'élevait à la somme de 25 écus — 50 livres — et présenta les copies au comte (4).

Nous ne savons pas quand, ni avec qui Pierre Christus se maria ; mais lui et sa femme devinrent, avant 1462, mem-

---

(1) Voir la description du portrait, p. 104.

(2) Voir la description du tableau, p. 107.

(3) Voir la description du tableau, p. 110.

(4) « 1451, tercia decima mensis Augusti, audita rellatione domnorum deputatorum, concluserunt domni ymaginem Beate Virginis quam legavit magister Furseus Du Bruille, archidiaconus Valenchensis, ponendam esse in cappella Sancte Trinitatis, in loco vel quasi in quo tabella enea continens fundationem quondam reverendissimi domni cardinalis Cameracensis nunc posita est, et ipsa tabella reponatur magis prope altare ». Acta capituli Cameracensis ecclesiae. Cambrai, Bibliothèque de la ville.

bres de la confrérie de Notre Dame de l'Arbre Sec établie à cette époque dans l'église des Frères-Mineurs (¹).

En 1463, Christus et maître Pierre De Nachtegale dirigèrent l'exécution d'une grande représentation de l'Arbre de Jesse, qui pendant bien longtemps figura dans la procession annuelle du Saint Sang (²). En 1467, Christus fut

---

(¹) « Anno 1454, die xxiiij^ta aprilis, ad requisitionem illustris domini comitis de Stampes, Petrus Cristus, pictor, incola Brugensis, Tornacensis diocesis, depinxit tres ymagines ad similitudinem illius ymaginis Beate Marie semper virginis, que in cappella est Trinitatis collocata et a Beato Luca picta fuisse creditur. Cui pictori volunt domni de salario per ecclesiam satisfieri queque per domnum archidyaconum Hanonie ex parte ecclesie dicto principi presententur et proponentur, expensas vero solvent officia ecclesie prout erit advizatum. »

« Item xxix° mensis aprilis domni ordinaverunt quod de xxv scutis ad que ascendunt expense pro tribus ymaginibus principali ymagini quem sanctus Lucas pinxisse dicitur similibus, domino comite de Stampis presentatis, officium fabrice solvat iiij^or scuta, ideo hic viij l. » Computus de officio fabrice de anno 1453-1454.

« Item de mandato capituli tradite fuerunt domno archidiacono Hanonie, pro portione expensarum ratione ymaginis gloriose Virginis Marie domino comiti de Stampis presentate per capitulum et pluries depicte, unde pro portione presentis officii contra alia officia ecclesie prout patet per cedulam in capitulo passatam, x lib. » Computus prepositurarum Arthesii, anni 1453-1454.

« Item xxix° aprilis ordinatum fuit per capitulum quod de xxv scutis pro pictura trium ymaginum Beate Marie Virginis similium ymagini quam Sanctus Lucas pinxisse creditur, presentatarum domino comiti d'Estampes, solverint hec propositure contra alia officia huius ecclesie, x lb. » Computus prepositure seu particionis Dabencourt anni 1453-1454.

« Pieter Cristi ende zyn wyf. » Registre des admissions à la Confrérie de Notre Dame de l'Arbre sec. Bruges, Archives de la ville.

(²) « Item, betaelt Pieteren Cristus ende meester Pieter Nachtegale, als principael last hebbende van te doen makene eenen Boom van Iesse ende in 'sghelycx Ihesukin, met datter toebehoorde, ende dat al te stoffeirne van scilderyen, van alle den houte ende yserwercke, van canevetse, van de dachueren van den themmerlieden, van de montcosten van lxxij persoonen alle bezich up den dach van den ommeganghe an den voorscreven Boom ende Ihesukin, met datter toebehoorde ; voor al, xl l. x s. gr. » Compte des trésoriers de la ville du 2 septembre 1462 au 1 septembre 1463, fol. 50.

employé à réparer cette œuvre ([1]). Sa présence à Bruges est constatée au 7 juillet 1468 ([2]), en 1469, et le 19 mars 1472; à cette dernière date il était un des jurés du métier ([3]). Il trépassa avant novembre 1473; son nom est inscrit dans l'obituaire de la gilde.

Tableaux authentiques.

1. Portrait d'Edouard Grymeston, 1446. Gorhambury, Comte de Verulam. Chêne. H. 0,36. L. 0,27.

Portrait en buste d'un homme âgé de 40 à 45 ans ; figure allongée sans barbe, tournée un peu vers la gauche. Il est vêtu d'une robe à manches rouges, et d'un surcot vert fendu par devant et de chaque côté. Autour du cou et sur la chemise il porte une chaîne d'or à gros anneaux, et tient dans la main droite à demi fermée une chaîne en argent, composée de chaînons en forme de la lettre S. Le bras gauche, en raccourci, est en partie caché par la longue patte du couvrechef noir qui retombe sur l'épaule. La chambre est lambrissée de chêne avec un plafond à poutres ; à gauche, en haut, se trouve une fenêtre circulaire vitrée de losanges. Au haut du lambris, à droite et à gauche, deux écussons qui portent d'*argent* à la fasce de *sable* chargée

---

([1]) « Item, betaelt Pieter Xpus, ter causen van dat hy repareerde met nieuwen scilderien den Boom van Iesse dienende up den dach van der voorseide processie, up rekenynghe ende in minderynghe van ix l. x s. g.; v l. gr. » Compte des trésoriers de la ville du 2 septembre 1466 au 1 septembre 1467, fol. 53 v.

« Item betaelt Pieter Xpus, ter cause van dat hy repareirde met nieuwen scilderien den Boom van Yesse, in de iaerschare voorleden ende die ieghen hem bevoorwaert ix l. x s. g. daerof hem ter laetste rekenynghe niet meer betaelt en was gherekent dan v l. g.; dus hem hier over de vulle betalinghe, iiij l. x s. g. » Compte des trésoriers de la ville du 2 septembre 1467 au 1 septembre 1468, fol. 71 v.

([2]) Voir *Le Beffroi*, I, 151.

([3]) Ibid., I, 204.

de trois molettes d'*or* et accompagnée au canton d'une mouche d'hermine. Le revers du panneau est couvert de peinture verte tachetée de rouge, ornée d'un écusson chargé des armes de Grymeston, timbré d'un heaume avec ses lambrequins ; au-dessous se trouve, en lettres majuscules rouge foncé, PETRVS · XPI · ME · FECIT · A° · 1446. Cette inscription est précédée de la même marque que celle qui se trouve sur le tableau de Saint Eloi.

Exp. Londres : Société des Antiquaires, juin 1863. Guildhall, 1906, n° 25. Burlington Fine Arts Club, 1909, n° 67.

1782. PENNANT, Journey from Chester to London, p. 248.

1863. MUENDLER, O., dans le *Journal des Beaux Arts*, V, 126, 127. St Nicolas.

1870. FRANKS, A. W. Notes on Edward Grimston Esq., Ambassador to the Duchess of Burgundy. Dans *Archaeologia*, XL, 455-470, Londres.

1870. SCHARF, G. Observations on the Portrait of Edward Grimston. 2 chromolithographies. Dans *Archaeologia*, XL, 471-482, Londres.

1893. TSCHUDI, H. von, dans le *Repertorium für Kunstwissenschaft*, XVI, 102. Berlin.

1907. DURAND, dans *Les Arts anciens de Flandre*, II, 70, 71, Bruges.

1909. *The Athenæum*, 17 avril, p. 471.

2. Portrait d'une dame ; vers 1446. Berlin : Galerie royale, 532. Chêne. H. 0,28. L. 0,21.

Portrait d'une jeune dame jusqu'à la taille ; la figure tournée un peu vers la droite vue de trois quarts ; les yeux regardant le spectateur. Elle porte une robe garnie de fourrure blanche avec manches étroites en velours bleu, et est coiffée d'un hennin noir, dont le voile, qui passe sous le menton, laisse découvert le cou entouré d'une chaîne triple.

La peinture est limpide et ferme dans les clairs ; les tons doux. La personne représentée doit être la première femme d'Edouard Grymeston ; la pose des figures, les dimensions relatives des têtes, la couleur du mur, et le lambris rendent cela presque certain. Sur le cadre primitif se trouvait une inscription indiquant le nom du peintre, dit Waagen, qui la donne comme *Opus Petri Christophori;* nous croyons que Christophori est une mauvaise interprétation de Xpi, abréviation dont Christus, de même que son fils et son petit fils, s'est invariablement servi.

La dame trépassa en 1456, et son anniversaire est ainsi noté : « Obitus venerabilis femine Alicie quondam uxoris Eduardi Grimeston.... que etiam et virtutibus fuit induta et obiit xiiij^c lvj. » On ne sait pas à quelle famille elle appartenait, ses armoiries : de *gueules* à trois jumelles d'*argent* ayant été portées par cinq familles Anglaises ; toutefois il paraît probable qu'elle était une Bensted.

Acquis avec la collection Solly, 1821.

3. La Vierge glorieuse, Saint François d'Assise et un cardinal, 1447. Francfort, Institut Städel, 99 (65). Chêne. H. 0,467. L. 0,44.

La scène se passe dans une chambre. La Sainte Vierge, vue de face, est assise au centre de la composition, sur un trône en bronze. Elle soutient l'Enfant Jésus tout nu, sur un drapel de toile fine, posé sur son genou droit. Il tend la main pour prendre une tige de roses que sa Mère lui offre. Marie est vêtue d'une robe bleu verdâtre, bordée à l'encolure d'un galon rouge semé de perles fines, et garnie, au bas de la jupe, de fourrure blanche. Un ample manteau de même couleur que la robe traîne jusqu'à terre. Ses cheveux maintenus par un bandeau, brodé de perles et orné par devant d'un rubis, tombent librement sur ses épaules.

Le trône de la Vierge a quatre montants : ceux du dossier sont ornés de statuettes d'un prophète et d'un apôtre, tandis que deux petits tabernacles, pratiqués dans la face des montants antérieurs, abritent les statuettes d'Adam et d'Eve. Au-dessus s'élèvent deux colonnettes sveltes, en cristal de roche, à trois faces, qui soutiennent un baldaquin en brocart à fond rouge, ramagé de feuillages d'or avec oiseaux et animaux bleus, bordé de franges d'or. Ce même brocart pend derrière le trône en guise de drap d'honneur. Les draperies latérales sont enroulées autour des colonnettes.

A droite du trône se trouve un cardinal — sans doute le donateur du tableau — sans doute François Condulmaro, neveu du pape Eugène IV ([1]). Il tient un livre d'heures entrouvert, l'index de la main droite placé entre les feuilles.

A gauche son patron, Saint François d'Assise, vêtu de l'habit gris, tient de la main droite une croix fleurdelisée en or, à longue hampe de cristal montée en argent.

Au fond, à droite, une fenêtre munie de six volets, dont trois fermés ; à gauche, une porte ouverte donnant sur un jardin où l'on voit deux petits oiseaux sur un banc placé contre le mur de clôture. Au-delà s'élève une montagne dont le sommet est couronné d'un château ; la rivière qui coule en bas est animée par un bâteau et deux vaisseaux ; au-delà, on aperçoit la flèche d'une église. Le marchepied du trône est couvert d'un riche tapis oriental, sur lequel posent les pieds de la Vierge. Sur le devant du degré inférieur, on lit : † PETRVS · XPI · ME · FECIT. 1447.

([1]) Passavant et tous ceux qui se sont occupés de ce tableau, appellent ce cardinal Saint Jérôme ; mais jamais ce saint n'a été représenté de cette façon. Nous ne connaissons aucun portrait authentique de François Condulmaro, mais la ressemblance entre le donateur de ce tableau et d'autres membres de la famille Condulmaro est frappante.

La composition du tableau est bonne ; la tête de la Vierge et celle de l'Enfant sont inférieures à celles des van Eyck; mais les draperies amples sont disposées avec goût. Le coloris, quoique vigoureux, manque de luminosité et paraît avoir été considérablement modifié par le temps ou par suite de la restauration, les bleus surtout ayant poussé au noir. Plusieurs critiques prétendent que les statuettes d'Adam et Ève sont des copies d'après Jean van Eyck, et que le tapis est, sous tous les rapports, identique à celui de la Madone de ce maître, conservé dans la même galerie (1). Rien n'était plus facile que de les comparer, et Voll remarque très justement que non seulement le dessin mais aussi la disposition des couleurs est toute différente (2).

4. Episode de la légende de Sainte Godeberte. 1449. Cologne : M. le baron A. Oppenheim. Chêne. H. 0,98. L. 0,85.

La scène se passe à l'intérieur de la boutique d'un orfévre, vue de la rue à travers l'établi, derrière lequel l'orfévre est assis. Il est vêtu d'une large robe rouge doublée de fourrure petit gris au collet, qui est retourné, et aux manches. Coiffé d'un bonnet simple, couleur lie de vin, il a la tête entourée d'un nimbe à cercle et à rayons, pour indiquer que le personnage représenté est Saint Eloi. De la main droite il tient son anneau épiscopal, et de la gauche, un trébuchet avec poids et une bague ornée d'un rubis. A droite, un peu en arrière se trouve un homme dans la force de l'âge qui tient la main gauche sur la poignée de

(1) Voir Darcel, *Excursion artistique en Allemagne*, p. 190. Paris, 1862; Crowe, *Handbook of Flemish Art thoroughly revised*, pp. 75, 76. London, 1874; Reber, *Geschichte der Malerei*, p. 107. München, 1894.

(2) « Thatsache ist jedoch, dass diese beiden Teppiche durchaus verschieden sind, im Dessin sowohl, wie in der Farbenzusammenstellung. » Die Werke des Jan van Eyck, p. 129, n° 42.

son épée, et passe la droite autour d'une jeune femme qu'il fait avancer vers l'orfévre. L'homme, vêtu d'une chemise en toile fine et d'une robe pourpre doublée de fourrure brune, porte un riche collier formé d'anneaux entrelacés, auquel est suspendu un joyau représentant deux lions affrontés. Il est coiffé d'un grand chaperon orné sur le devant d'un affiquet composé de quatre perles et d'un rubis pendant. Sa femme est vêtue d'une cotte en brocart or et noir, doublée de rouge foncé à longues manches, et lacée par devant sur la poitrine, que recouvre une chemise blanche et une grande collerette en batiste transparente. Elle est ceinte d'une large bande de soie noire, et coiffée d'une crépine à deux cornets en drap d'or semé de perles fines avec une grande voilette blanche.

Sur l'établi à droite, devant la femme, se trouve une large ceinture rouge brunâtre ; plus à gauche on voit des poids, quelques pièces d'argent et un petit monceau de pièces d'or qu'un numismate pourrait, nous semble-t-il, facilement reconnaître. A l'extrême gauche, contre le côté de la fenêtre est placé un miroir convexe en cadre métallique, où sont reflétés deux hommes se promenant dans la rue, l'un vêtu de rouge avec un drapeau noir, et l'autre tenant un faucon sur le poing gauche. Dans le fond du tableau, à droite, on voit une fenêtre à volets en bois ouverts en dedans.

Contre le mur à gauche se trouve un étalage de joaillier : on y voit un écrin avec un assortiment de bagues passées sur des rouleaux de parchemin ; un portefeuille ouvert contenant des pierres fines et de grandes perles ; un sac de petites perles ; un goblet et un reliquaire cylindrique en cristal, dont le couvercle en or repoussé se termine en un fleuron composé de rubis et d'améthystes, surmonté d'un pélican se déchirant la poitrine pour rendre la vie à ses jeunes par l'aspersion de son sang. Contre le mur sont

inclinés un morceau oblong de cristal de roche, un morceau d'ambre et un troisième de corail rouge. Au mur pendent trois affiquets et un cordon de grains rouges et bleus. Plus haut se trouvent un hanap et deux aiguières, sur une planchette d'où pend une escarcelle. Sur le devant de l'établi se trouve la signature : m petrvs xpi me fecit a° 1449 suivi de la marque du peintre.

Ce tableau se distingue par une absence complète d'idéal. La composition est des plus simples ; les trois personnes ont un air recueilli. La figure de la jeune femme est la plus expressive ; le Saint Éloi a l'air d'être un orfévre de l'époque, et le jeune homme, qui représente le prétendant, est sans doute un noble de la cour de Bourgogne. On voit dans la composition des symptômes de faiblesse et un manque général de vigueur, ce qui nous fait croire que Pierre Christus n'était pas accoutumé à exécuter des figures d'une si grande dimension. Les contours sont durs, le ton sombre et les ombres un peu grises. Les mains manquent d'os, surtout celle de Saint Eloi et celle du jeune homme posée sur l'épaule de la femme.

Woltmann (1), qui cite le texte de la légende publiée dans les *Acta Sanctorum*, prétend que ce tableau ne représente pas les fiançailles de Sainte Godeberte, et dit que l'intervention de Saint Éloi eut lieu dans la présence du roi Clotaire III et de sa cour. Sans doute un peintre du dix-neuvième siècle en aurait fait un tableau dramatique ; mais un tel tableau n'aurait pas satisfait l'orfévre-joaillier du quinzième siècle qui désirait montrer ce qu'on pouvait acheter chez lui, tout en représentant le patron de son métier (2).

---

(1) *Repertorium für Kunstwissenschaft*, II, 298-300. Stuttgart, 1879.

(2) « Cumque in conspectu regis Lotharii de virginis huius ageretur sponsalibus omniumque ad regiam super hoc dispositionem penderet intuitus, in medio eorum, Domino sic praeordinante, sanctus sese

5. L'Annonciation et la Nativité. Volet de droite d'un triptyque, 1452. Berlin, Galerie royale, 529. Chêne. H. 1,34. L. 0.56.

Le panneau est divisé en deux ; l'Annonciation est représentée dans la partie supérieure et la Nativité au-dessous. Le premier mystère s'accomplit dans une chambre où la Sainte Vierge, à gauche, interrompt sa lecture et se retourne pour écouter les paroles de l'ange qui, sceptre en main, la salue en s'agenouillant. Une porte, ouverte derrière lui, laisse voir un bout de paysage traversé par une rivière animée par deux bâteaux ; au-delà des maisons, un bois et une colline verte. Marie, vêtue d'une robe et d'un manteau rouge retient le bord d'une page du livre qui repose sur un escabeau à sa gauche. Derrière elle, un lit recouvert d'une draperie verte avec courtines retroussées et un dais à bordure rouge. Au fond, deux fenêtres ouvertes qui donnent sur un paysage accidenté, avec arbres et un château. Coloris vif ; détails très soignés ; le sceptre de l'ange, le vase en poterie brune à quatre anses et le paysage sont tous très bien exécutés.

Dans la partie inférieure l'Enfant Jésus, qui vient de naître, est couché par terre, entouré d'une auréole lumineuse. Il est adoré par sa mère, agenouillée à droite, et par Saint Joseph qui se penche en avant en s'appuyant sur un bâton ; entre eux se trouvent trois anges, et à gauche Salomé. Derrière la Vierge, le bœuf et l'âne dans l'étable adossée au versant d'une colline. Le fond est occupé par un paysage accidenté éclairé par un soleil levant ; à gauche, des bergers gardent leurs brebis ; l'un s'amuse à dresser un chien ; un autre, au pied d'un arbre se désaltère ; au

---

iniiciens Eligius, virginem illam aureo suo annulo subarrhavit ac Christi sponsam in conspectu regis et parentum suorum confidentissime assignavit. » Acta Sanctorum 11 augusti.

ciel paraît un ange tenant une banderole. Bonne composition ; le coloris, vif et fort, mais l'aspect général est un peu dur, ce qui paraît provenir, au moins en partie, de restaurations.

5[A]. Le Jugement dernier. Volet de gauche du même triptyque, 1452. Berlin, Galerie royale, 529. Chêne. H. 1,34. L. 0,56.

Au haut du panneau, le Christ, souverain juge, est assis sur l'arc-en-ciel entre la croix et la colonne. Revêtu d'un manteau écarlate doublé de vert, Il a la tête ceinte de la couronne d'épines, les mains levées, les pieds posés sur un globe en cristal, et le manteau écarté de façon à montrer les cinq plaies glorieuses par lesquelles le salut est venu. De chaque côté deux anges vêtus d'aubes, sonnent de la trompette. En dessous du Christ, la Sainte Vierge et Saint Jean Baptiste ; à côté et derrière eux, des saints, parmi lesquels on distingue Marie Madeleine, Catherine, Dorothée et George ; sur deux bancs qui s'écartent obliquement du milieu sont assis les apôtres ; derrière eux un grand nombre de saints, de tous les rangs de la société. Le ciel, d'un bleu foncé en haut, devient de plus en plus clair vers la mer qui occupe le fond. La terre rend ses morts, dont deux sont entraînés par des démons ; les autres lèvent les mains vers le ciel ou cherchent à se cacher. Au milieu de l'avant-plan, Saint Michel, revêtu d'une armure en bronze, transperce avec la hampe d'une croix la mâchoire inférieure de Satan et lève son glaive pour le frapper. Le pied gauche de l'archange est posé sur le ventre du démon, et l'autre sur le bras droit d'une figure gigantesque de la Mort, squelette raccourci qui étend ses bras osseux au-dessus de l'Enfer où l'on voit parmi les flammes des damnés tourmentés par des démons.

La composition de cette représentation n'est pas originale, mais une copie libre d'un tableau plus ancien, aujourd'hui conservé à Saint-Pétersbourg, dans la galerie de l'Ermitage.

TABLEAUX PERDUS.

Laurent de Medicis, dit le magnifique, possédait un tableau représentant la tête d'une dame Française, qui est inscrit dans l'inventaire des œuvres d'art qu'il possédait, dressé en 1492 : « Una tavoletta dipintovi di una testa di dama Franzese, cholorita a olio, opera di Pietro Cresti da Bruggia, f. 40 » (1).

Pierre Summonte, dans une lettre à Marc Antoine Michiel, écrite à Naples, le 20 mars 1524, mentionne un bon petit tableau représentant le Christ en gloire, appartenant alors à Sannazaro :

« Have il Signor Sannazaro oggi in poter suo un picciolo quadretto dove è la figura di Christo in maiestate, opera bona di mano di un chiamato Petrus Christi, pictor famoso in Fiandra più antiquo di Ioannes et di Rogiero » (2).

SÉBASTIEN CHRISTUS.

Pierre Christus laissa un fils illégitime, Sébastien, admis à la franchise du métier des peintres, le 13 mars 1476 (3). Il fut aussi miniaturiste.

(1) E. MUNTZ, *Les collections des Medicis au XVe siècle*, p. 79. Paris, 1888.

(2) *Repertorium für Kunstwissenschaft*, XXX, 148. Berlin, 1907.

(3) « Bastyaen Xps, Pieters zuene, was ontfaen kynt, ende nam an et let van den scilders, ende hy en hadde ne gheen kynderen int iaer van lxxv (1476 n. st.) den xiij[en] dach in Maerte ; hy was meesters kyndt ende bastaert; hy gaf xij g. » Matricule de la Corporation de Saint Luc et Saint Eloi, I, fol. 28 v.

Il reçut comme apprenti, le 15 mai 1483, Thomas, fils du courtier Jean De Clerc (1). Le seul tableau de la main de Sébastien dont j'ai trouvé mention est une Madone qui était dans la possession d'Anne, duchesse de Bretagne (2).

Sébastien fut un des représentants de la gilde des Libraires qui, le 3 janvier 1500, choisirent les arbitres pour vider un différend existant entre la gilde d'un côté, et de l'autre, l'abbé et le couvent des chanoines réguliers du monastère de Saint Barthélémi, dit de l'Eeckhout (3).

Il trépassa le 5 mai 1500 et fut enterré au cimetière de Saint Gilles. La gilde des libraires fit chanter un Requiem dans leur chapelle en l'église de Saint Barthélémi (4). Le 27 mai, Jacques Van den Woude et George van Helsen, comme tuteurs des trois enfants de Sébastien, firent devant les échevins pupillaires de la ville la déclaration des biens échus aux dits enfants par le trépas de leurs père et mère (5).

---

(1) « Bastyaen Xps leercnape, die men heedt Thomaeskin De Clerc, filius Ians de makelare, was upghenomen den xv^en dach in Meye anno lxxxiij, ende es ghetruuwet kyndt. » Matricule, I, fol. 43 v.

(2) « Une Vierge tenant son Enfant ; et le fist ung nommé Sebastianus, quondam filius Petri Christi. » Inventaire des objets d'art de la duchesse Anne de Bretagne, dressé au mois d'avril 1491. Paris : Bibliothèque Nationale, Nouvelles acquisitions Françaises, 1364.

(3) Voir *Le Beffroi*, IV, 329-337.

(4) « De messe van Bastian Xpristus, iiij g. ; voor linlakene, vj 1/2 g. ; de cleerc, ij g. ; de messe, diake ende subdiake, ende orghelen, ende beiaerden, ende sanghers de messe goet, xviij 1/2 g. » Rekeninghe van Lievin De Tollenare, deken van de ghilde van den Liberariers, 1499-1500.

(5) « Den xxvij^en dach van meye int iaer xv^c ende een, Iacop Van der Woude ende Ioris van Helzenne, als voochden van Pierkin, Grietkin ende Kallekin, Sebastiaen Xps kinderen, brochten ten papiere van weesen, volghende huerlieder eedt, voor d'heer Iacop D'Heere, overzienre, d'heer Ian D'Hondt ende d'heer Franssois Ridtsaert, scepennen van weesen bin der stede van Brugghe in dien tyden, zittende ten berechte van partyen, de groote van der voorseider kinderen ghoede hemlieden ghebuert ende toecommende by den overlydenne van vader ende moeder, ende es de somme van xviij l. g. vlaemsgher munte,

Le 2 juin, les tuteurs remirent à Pierre les ouvrages inachevés de son père et tout ce qui se rapportait à son métier, et lui versèrent la somme de six livres de gros monnaie de Flandre, le tiers de la fortune délaissée. Les douze autres livres restèrent entre les mains des tuteurs, qui furent chargés de les employer au plus grand profit des deux orphelines encore mineures (1).

PIERRE CHRISTUS II.

Pierre Christus II, fils de Sébastien, né en 1479, fut admis à la franchise du métier des peintres au mois de mars 1501 (2). On ne trouve plus mention de lui dans les archives de la ville, qu'il paraît avoir quittée peu de temps après, pour chercher fortune ailleurs. Il se rendit en Espagne, et s'établit à Granada. Dans le courant de 1507, la fabrique de la cathédrale lui paya la somme de mille

---

danof 't zelve Pierkin kende van den zelven voochden ontfaen te hebbene ende vuldaen zinde over zin partie ende propre porcie, de somme van zes ponden grooten, die hem als hedent, by consente van den zelven overzienre ende scepennen, gheconsenteert waren te moghen gheven, ende als van den andren xij l. g. zin zusters toebehorende, die kenden de zelve voochden onder hemlieden ende in hueren handen hebbende, ende was hemlieden ghelast die te bestierne ten meesten oorboir van den zelven weesen. » Registres pupillaires de la section Saint Nicolas, VI, fol. lx.

(1) 1501, 2 iunii. « Aldoe zo verthoochden Iacob Van der Woude ende Ioris van Helzen, wullewever, als voochden van Pierkin, Grietkin ende Kallekin, Bastiaen Cristus kinderen, hoe dat elck van de zelven kinderen toecommen was by overlyden van vader ende moeder, de somme van vj l. g., ende hoe dat 't zelve Pierkin, houdt ontrent den xxij iaren hem te vredene hilt over zinder porcie met den werck ende allaeme achter blevende naer 't overlyden van zynnen voorseiden vader, die 't zelve werck ende alaem kende van de zelven voochden ontfaen hebbene ende daeraf ontlastene zyne voochden. » Ferie weeserie bouck, 1500-1502, fol. 34 v.

(2) « Pieter Xpistus, filius Bastyan, worde vry meester up 't zelven dach met 't vorseid Donnas (Casembrood), en worde vry scildere; hy en hadde gheen kynderen. » Matricule, I, fol. 61 v.

maravedis (10 frs. 41 c.) pour des projets de retables destinés à des églises paroissiales ([1]). En 1516, il exécuta, en collaboration avec Alphonse de Salamanca, une grande bannière de taffetas, aux armoiries de la ville, laquelle fut portée par l'Alferez devant les membres du conseil à la réception du corps du roi Catholique, le 6 février 1516. Les peintres reçurent, le 15 du même mois, 5 ducats pour ce travail ([2]). Le 21 juin 1528, Christus fut un des parrains de Marie, fille de François Abençadara, More converti, baptisée à l'église Saint-Ildephonse ([3]). En 1530 il lui fut alloué 15 ducats pour avoir restauré la sépulture du premier archevêque de Granada ([4]).

C'est la dernière mention qu'on trouve de notre peintre. On ne sait ni où ni quand il trépassa.

([1]) « Se dievon mill maravedis Pedro Cristo, pintor, por las condiciones que fiso de la pintura de los retablos. » Archivo de Contaduría de la Catedral de Granada : Legaja I de fábrica mayor. Nous devons la communication de cet extrait et des suivants à l'extrême obligeance de M. le professeur Gomez Moreno de Granada. Ces retables furent envoyés à des églises paroissiales du diocèse, d'où ils ont tous disparu. Il paraît qu'ils étaient sculptés et polychromés et sans doute munis de volets peints. Un fut envoyé a Athendin; un autre, sculpté par Alphonse de Espinosa, à Ittora ; un troisième, dont le sculpteur fut Martin de Guevara, à Iznallar. Un autre, sculpté par François de Espinosa et peint par Jean Castro, fut envoyé à La Zubia, un autre, sculpté par Jean Lopez et peint par Alphonse de Salamanca, à Pinos, et un troisième peint par Ferdinand de Hojeda, à Ugijar de la Vega ; tous à ce qu'il paraît, exécutés sous la direction de Christus.

([2]) « A Pedro de Christo y Alonso de Salamanca, pintores, cinco ducados por un pendon grande con las armas de la civdad ». Actas del Ayuntamiento de Granada, lib. 2. Les portraits des rois catholiques figurent dans ces armoiries.

([3]) « En 21 de Iunio 1528 se bautizó Maria hija de Francisco Abençadara ; fueron padrinos, Juan de Cerezo y Pedro de Christo, flamenco, pintor. » Libro 1° de bautismos de San Ildefonso de Granada, n° 220.

([4]) « 1530. Dievon a Petrus Christi, pintor, por renovar la sepultura de la buena memoria del prime Arzobispo, quince ducados. » Contaduría de la Catedral : Legajo I de la fábrica maior.

Tableaux attribués a Pierre Christus II.

1. Portrait. Chêne. H. 0,37. L. 0,265. Londres, M. G. Salting; prêté à la Galerie Nationale.

Portrait d'un jeune homme, vu à mi-corps, la tête tournée vers la droite. Debout dans un portique voûté, il tient entre les mains un livre d'Heures ouvert. Au mur à gauche pend une planchette à laquelle est attachée une feuille de vélin ornée d'une miniature de la Sainte Face, au-dessous de laquelle se trouve, en caractères microscopiques, la prosule *Salve, Sancta Facies*. C'est le panneau dextre d'un diptyque.

Exp. : Londres : Burlington House, 1880, n° 194; Burlington Fine Arts Club, 1892, n° 10. Bruges, 1902, n° 18. Attribué à Pierre Christus par tous les critiques.

2. La Madone, Sainte Barbe et un Chartreux. Chêne. H. 0,195. L. 0,14. Berlin, Galerie royale, 523 B.

Attribué par tous les critiques, jusqu'en 1895, à van Eyck, mais actuellement assez généralement reconnu comme une imitation libre, par Christus, du tableau appartenant au Baron Gustave de Rothschild, à Paris.

1898. Kaemmerer, Hubert und Jan van Eyck, Leipzig, 44, 56.

1904. Kern, Die Grundzüge der linear perspectivischen Darstellung in der Kunst der Gebrüder van Eyck, Leipzig, i, 16-17 und 19-22.

1906. Voll, Altniederländische Malerei, Strassburg, 47.

1908. Weale, Hubert and John van Eyck, London, 110-114 et 143-146.

3. La Madone debout dans un tabernacle. Chêne. H. 0,575. L. 0,307.

1898. Kaemmerer, *op. cit.*, 108.

1905. Fierens, Études sur l'Art flamand, 164.

4. Volet de droite d'un triptyque. Un donateur protégé par Saint Antoine. Sur le revers, l'ange Gabriel; grisaille. Chêne. H. 0,592. L. 0,312. Copenhague, Galerie royale, 93.

1872. Crowe, Early Flemish Painters, 143.
1901. Seeck, dans la *Kunstchronik*, N. F. xii, 258. Le paysage du fond doit avoir été peint sous les yeux d'Hubert van Eyck, et probablement avec sa collaboration.
1904. Dvorak, Das Rätsel der Kunst der Brüder van Eyck, 183.
1905. Fierens, Études sur l'Art flamand, 119. Le donateur est agenouillé dans un fort beau paysage assez semblable comme style à celui qui encadre le Saint François de Van Eyck.
1906. Voll, Altniederländische Malerei, 47. « Dem Petrus Christus sehr nahe. »
1908. Weale, Hubert and John van Eyck, 107-110.

Les critiques qui attribuent ce tableau à Christus se sont bien gardés de le dater. Je crois qu'il est de Hubert van Eyck, et que le donateur est Robert Poortier de Gand, fondateur de l'autel de Saint Antoine dans l'église de Saint Sauveur à Gand.

5. Le Calvaire. Bois. H. 0,25. L. 0,23. Woerlitz, Duc d'Anhalt.

Exp. Bruges, 1902, n° 19

Attributions : Ouwater, Memlinc, Antonello de Messine.

1902. Hulin, Catalogue critique. « Œuvre du maître ; elle montre déjà de la parenté avec l'école de Harlem en même temps que l'influence des maîtres Tournaisiens. »
1903. Friedlaender dans le *Repertorium*, xxvi, 49.

Probablement peint par un maître du Brabant ou du Hainaut, qui a dû avoir connu Venise ou le nord de l'Italie. Antérieur au tableau suivant, qui est de la même main. En tout cas il ne peut avoir été peint en Flandre, où l'emploi d'autres bois que le chêne était strictement défendu.

6. La Déposition du Christ. Chêne. H. 0,98. L. 1,08. Bruxelles, Musée royal.

Exp. Bruges, 1902, n° 20.

Attributions : Bouts, De la Pasture, Ouwater, Memlinc.

1887. Bode, dans la *Gazette des Beaux Arts*, 2 P., xxxv, 217.

1899. Duelberg, dans le *Zeitschrift für bildende Kunst*, N. F. xiv, 274.

1902. Hulin, *op. cit.* 20. « Le chef d'œuvre de Christus. L'attribution à celui-ci s'impose par la comparaison avec le Saint Eloi. Cependant il s'écarte notablement des autres œuvres du même maître... Il doit dater de 1460 ou des années suivantes, à en juger par l'homme debout, dont la tête rasée entièrement, rappelle l'édit de 1468 prescrivant aux nobles ce mode de coiffure. »

1903. Friedlaender, *op. cit.*, est d'accord avec Bode, Scheibler et Hulin.

1907. Jacobsen, dans la *Gazette des Beaux Arts*, 3 P. xxxvii, 432.

1908. Fierens, La Peinture en Belgique, I, 55, 57, rejette l'attribution à Christus.

7. Pietà. Chêne. H. 0,36. L. 0,25. M. Schloss, Paris.

Exp.: Bruges, 1902, n° 325. Londres, Guildhall, 1906, n° 30.

Le paysage du fond mal conservé, beaucoup de retouches; paraît être de la même main que 5 et 6.

1902. HULIN, *op. cit.* « Quoique la paternité de P. Christus soit ici moins manifeste, nous croyons devoir lui maintenir son attribution. »

8. Le Calvaire. Bois. H. 0,475. L. 0,33. M. Novak, Prague.

Exp. Bruges, 1902, n° 186.

Tableau peu important, par un imitateur du peintre du n° 7.

9. L'Annonciation, la Visitation, la Nativité et l'Adoration des Mages. Bois. H. 0,80. B. 1,07. Madrid, Musée du Prado, 1291 I.

Ces quatre tableaux attribués à Christus par Passavant, Waagen et Michiels, ne sont certainement pas de sa main.

ACHAT DE BOURGEOISIE.

La taxe perçue de ce chef par la Ville a varié. En 1417, le droit était de 6 livres parisis pour ceux nés en Flandre, et de 12 l. p. pour les autres. Le 21 janvier 1441, il fut réduit à 3 l. p. pour tous. Voici le texte de l'ordonnance :

« Que de cy à quatre ans prouchains venans, à compter du jour de la date de cestez, soient entretenues, gardées et observées ou fait des dits mestiers et aultrement en icelle nostre ville de Bruges les choses et modificacions qui sensuient, c'est àssavoir, que toutez personnes de mestier qui vouldront venir demourer en icelle nostre ville et faire leurs mestiers, de quelque nacion ou lieu qu'ilz soient, y seront receuez à la bourgeoisie pour cincq solz de groz, et seront en la franchise des mestiers receuez parmy payant aux mestiers où ilz enteront et seront receuez, vint solz de gros monnoye de Flandres, et ce pour tous drois et sans à cause de leurs recepcions estre tenus en aucuns despens extraordinnairez, comme de disners, de desiuners, gilde-

ghelt et autres quelxconques, et sans avoir regard au lieu ou manière qu'ilz ont aprins les mestiers ou aultres costumez, solemnitez ou servitutes, sans lesquelles aucuns n'ont accoustumé d'estre receuez par cy devant ; et si question avoit des dites personnes des mestiers s'ilz seroient expers et habilles en leurs mestiers ou non, ce sera à la congnoisance de la loy de nostre ville de Bruges, sauf et reserve es choses dessusdites les drois des mestiers qui par privilèges de nous et de noz prédécesseurs sont affranchis de non recevoir en leurs mestiers aucuns natiifz hors de nostre dit pays de Flandres, et sauf aussi les drois des mestiers esquelx n'a esté accoustumé de recevoir quelques personnez si non par nativité et ligne masculine ».

Les inscriptions des nouveaux bourgeois étaient faites dans les *Poorters boeken* par les greffiers de la Chambre, et les sommes reçues, étaient inscrites dans les comptes des trésoriers, parfois en détail, parfois in globo.

Il résulte de l'ordonnance ci-dessus que ceux qui sont inscrits comme ayant acquis le droit de bourgeoisie pour exercer le métier de peintre, ont dû être admis à la franchise de la corporation, et que ceux qui sont inscrits sur la matricule de la corporation avaient déjà acquis le droit de bourgeoisie.

W. H. J. WEALE.

DE BEVOLKING VAN WESTVLAANDEREN

EERSTE HOOFDSTUK

De Menschengeslachten van Westvlaanderen.

I. — HET NOORDSCH MENSCHENGESLACHT. — Onder de menschengeslachten die in Westvlaanderen gemengd zijn, wordt het Noordsch menschengeslacht aangetroffen.

Een menschengeslacht is eene verzameling van menschen, die gekenmerkt zijn, door dezelfde lichamelijke eigenschappen; de voornaamste dier eigenschappen zijn de vorm van den schedel, van de neus en van het aangezicht, de gestalte, de kleur van huid, haar en oogen.

Het bijzonderste kenmerk van een menschengeslacht schijnt de vorm van den schedel te zijn: dezen vorm noemt men hoofdkenteeken (*Indice céphalique*).

Het hoofdkenteeken is het antwoord, op de volgende vraag: als de lengte van den schedel 100 verbeeldt, hoeveel honderdsten daarvan bedraagt de breedte?

Men rekent als volgt:

Lengte van den schedel, van een punt, tusschen de wenkbrauwen (*ophryon*), tot aan de kobbe van den schedel, zoogenomen 187 millimeters, met eenen hoofdpasser gemeten.

Breedte van den schedel: tusschen twee punten, boven de ooren, zoogenomen 142 millimeters.

Nu heeft men: $142 : 187 :: x : 100$; $187\ x = 14200$; $x = 14200 : 187 = 75{,}93$.

Het hoofdkenteeken van zoo eenen schedel is 75.93.

Om het hoofdkenteeken van den schedel van eenen levenden mensch te bekomen, meet en rekent men, zooals wij getoond hebben en men trekt 2 af van den uitslag. Men zou bij voorbeeld, 87,36 bekomen, voor het hoofdkenteeken van eenen levenden mensch: het hoofdkenteeken van den schedel zal 85,36 bedragen.

Men onderscheidt vijf soorten van schedels en daarnaar vijf klassen van menschen, naarmate dat het hoofdkenteeken van laag tot hoog opklimt. Langhoofdigen (*dolichocéphales*), b. v. 74,05; 72,72; onderlanghoofdigen (*sous-dolichocéphales*), b.v. 77,29; middenhoofdigen (*mésaticéphales*), b. v. 78,07; 79,16; onderkorthoofdigen (*sous-brachycéphales*), b. v. 80,64; 82,95; korthoofdigen (*brachycéphales*), b. v. 84,26; 90,34 [1].

Het Noordsch menschengeslacht bestaat uit langhoofdigen, lang- en onderlanghoofdigen te zamen genomen, met groote gestalte, blond haar, blauwe oogen, scherpere neus en langwerpig gezicht.

Op welke wijze kan men dit menschengeslacht in de westvlaamsche bevolking waarnemen?

Op twee wijzen.

De eigenschappen van dit menschengeslacht treft men ten eerste aan, verdeeld en verstrooid onder de bevolking, om zoo te zeggen versmoord in de verzameling der menschen, zoodanig dat vele Westvlamingen maar een deel der eigenschappen bezitten, welke dit menschengeslacht kenschetsen. Ten gevolge der huwelijken, tusschen allen aard van menschen en der mengeling van de volksstammen, konden de eigenschappen van dit menschengeslacht niet

[1] Men raadplege de volgende werken: W. C. Ripley, *The Races of Europe*. London, 1900. — P. Topinard, *Éléments d'Anthropologie générale*. Paris, 1885. — P. Broca, *Instructions générales pour les recherches anthropologiques à faire sur le vivant*. Paris, 1879. — O. Ammon, *Zur Anthropologie der Badener*. Iena, 1899.

voortzetten in toonbeelden, die al de eigenschappen vereenigen en bezitten.

Zoo vindt men de kenmerken van het Noordsch menschengeslacht, onder de westvlaamsche bevolking vertegenwoordigd in de volgende verhoudingen (¹) : langhoofdigheid, 36 °/₀ ; blauwe oogen, 33,5 °/₀ ; scherpere neus, 30 °/₀ ; langwerpig gezicht, 30 °/₀.

De eigenschappen van een menschengeslacht vindt men soms vereenigd : dan gelden de menschen die ze bezitten, als voor- en toonbeelden, als typusbeelden van dit menschengeslacht. Zoo komt men ten tweede ook Westvlamingen tegen, die al de eigenschappen van het Noordsch menschengeslacht bezitten en als toonbeelden van dit menschengeslacht kunnen gelden. Het is ons onmogelijk te bepalen in welke verhouding men zulke Westvlamingen aantreft en in welke mate het Noordsch menschengeslacht in Westvlaanderen bewaard is. Langhoofdige schedels met scherpere neus en langwerpig aangezicht, treffen wij aan in de verhouding van 3.33 °/₀ ; menschen met hooge gestalte, blond haar en blauwe oogen, in de verhouding van 6 °/₀ (²).

II. — Het Alpisch menschengeslacht. — Het Alpisch menschengeslacht bestaat uit korthoofdigen, onderkorthoofdigen en korthoofdigen te zamen genomen, met kortere gestalte, bruin haar, bruine oogen, plattere neus en rond aangezicht.

Onder de Westvlaamsche bevolking, zijn de eigenschappen van dit menschengeslacht vertegenwoordigd met de volgende verhoudingen (³) : korthoofdigheid, 43,33 °/₀ ; kortere gestalte, 18 °/₀ ; bruin haar, 46,99 °/₀ ; bruine

(¹) J. Claerhout, *Anthropologie de la Westflandre*, dans *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*. Tome XXXI, 2ᵉ partie. Bruxelles, 1907, bl. 60, 62, 32, 31, 53, 49.

(²) *Ibidem*, bl. 55, 64.

(³) *Ibidem*, bl. 60, 62, 37, 31, 53, 49.

oogen, 37,83 °/₀ ; plattere neus, 20 °/₀ ; rond gezicht, 50 °/₀.

Deze verhoudingen zijn hooger dan die van het Noordsch menschengeslacht.

Wij komen ook Westvlamingen tegen, die het Alpisch menschengeslacht zuiver bewaard hebben en al de lichamelijke kenteekens van dit Europeaansch menschenslag vereenigd bezitten. Korthoofdige schedels met plattere neus en rond gezicht vinden wij in de verhouding van 6,66 ten °/₀ ; menschen met kortere gestalte, bruin haar, bruine oogen en kort hoofd in de verhouding van 4 °/₀ (1).

TWEEDE HOOFDSTUK.

De Volksstammen van Westvlaanderen.

I. — De oortijdsche Bevolking. — Op vele plaatsen in Westvlaanderen, heeft men sporen van de neolithische of jongsteentijdsche bevolking ontdekt (2).

De polderstreek was bewoonbaar en door de zee niet overstroomd. Men heeft daar echter wel steenen werktuigen, doch geene bepaalde, vaste woonplaatsen kunnen waarnemen, tenzij wellicht de woonoorden aan de Panne, door M. de Loë en anderen onderzocht, die keltische en romeinsche oudheden en ook keisteenen werktuigen bevatten.

In de zandstreek waren de bewoners van den jongen steentijd in bodemdorpen zooals te Steenbrugge en te Pittem, of in paaldorpen, zooals te Dentergem, gevestigd.

In de leemstreek worden de getuigenissen van hun verblijf, op de heuvels aangetroffen, zooals te Kemmel, te Lokre en te Tiegem.

---

(1) J. Claerhout, *op. cit.*, bl. 55, 64.

(2) J. Claerhout, *Le Néolithique de la Flandre occidentale*, dans *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, Tome XXII, p. 161, Bruxelles, 1907. Daar vindt men ook de aanwijzing van al de bronnen.

De oortijdsche bevolking leefde van den akkerbouw en de jacht. Te Dentergem, wierd een prachtig houweel in herthoorn gevonden, dat tot den landarbeid gediend had [1]. Beenderen van peerden, ossen, herten, geiten en zwijnen werden daar aangetroffen. De wapens en de werktuigen waren van been, hoorn en keisteen en de keisteen was van Spiennes en Obourg afkomstig. Te Dentergem kwam ook eene der schoonste, gevlerkte, keisteenen pijlspitsen van Europa te voorschijn.

De jongsteentijdsche bevolking behoorde vermoedelijk tot het Alpisch menschengeslacht, omdat men in den jongen steentijd in Europa, overal dit menschengeslacht aantreft, omdat het thans in Westvlaanderen, zooals wij hooger gezien hebben, nog den grond der bevolking uitmaakt en omdat de oudste schedels in Westvlaanderen gevonden, alhoewel zij van den jongen steentijd niet voortkomen [2] en niet als onmiddelijk bewijs kunnen gelden, ook tot dit menschengeslacht behooren.

Men kent den volksnaam, den volksoorsprong dezer eerste bewoners van Westvlaanderen niet.

Onder de Kelten, die maar later naar Westvlaanderen gekomen zijn, maakten zij wellicht de volksklas uit, de plebs, waarvan Cesar gewaagt [3].

In ethnologisch of volkswetenschappelijk opzicht heeft men gepoogd dit voorarisch bestanddeel onzer bevolking, met de Mongoloïden in verband te brengen. Zonderling is het dat men zoovele overeenkomst kan waarnemen, tusschen sommige Westvlamingen en portretten van Japanners.

---

(1) J. CLAERHOUT, *Quelques objets en corne et en os, provenant de la station palustre de Denterghem,* dans *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, Tome XVI, Bruxelles, 1902, p. 79.

(2) J. CLAERHOUT, *Anthropologie de la Westflandre*, bl. 66.

(3) C. J. CAES, *De bello gallico*, VI, 13.

M. d'Arbois de Jubainville houdt staan dat de Liguren in onze gewesten de Kelten voorafgingen ([1]). Hij steunt op de oordnamen : doch wie kan de keltische van de ligurische oordnamen onderscheiden ? En behooren de Liguren niet tot het middellandsch menschengeslacht, tot het derde europeaansch en zuidersch menschengeslacht, dat langhoofdigheid met zwart haar en donkere oogen vereenigt en dat in Westvlaanderen niet vertegenwoordigd is ?

II. — DE KELTISCHE BEWONERS VAN WESTVLAANDEREN ([2]). — De Galliërs woonden eerst in Westvlaanderen. Zij wierden door de Belgen verdreven ([3]). De belgische stam der Morienen bevolkte Westvlaanderen, zoowel op de kust, die meer westwaarts lag dan nu, als in de andere gewesten. De Menapiërs zijn in de eerste eeuw na Christus, van aan de monding van den Rijn, naar Westvlaanderen gekomen ([4]).

Wanneer de Belgen over den Rijn gekomen en de Galliërs opgevolgd hebben weet men niet ; wat men weet is het volgende : keltische volksstammen zijn omtrent de jaren 700, 600 voor Christus, naar België en naar Gallië gekomen en men berekent en bewijst het op eene zeer eigenaardige wijze.

([1]) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les Celtes*, Paris, 1904, bl. 81.

([2]) Men raadplege de volgende werken, in dewelke alles veroorkond is, wat wij aanhalen : H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *opus cit.* en *Les premiers habitants de l'Europe*, Paris, 1894, bl. 283 en volg. — H. HIRT, *Die Indogermanen*, Strassburg, 1905. — A. HOLDER, *Altceltischer Sprachschatz*, I Bd. A-G. Leipzig, 1896, II Bd., nog niet voltooid. — A. BERTRAND et SALOMON REINACH, *Les Celtes dans les vallées du Po et du Danube*, Paris, 1894, Eerste hoofdstuk. — L. VANDERKINDERE, *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen-âge*, Bruxelles, 1890. — J. CLAERHOUT, *Quelques objets belgo-romains, récoltés dans les fouilles de la station palustre de Denterghem*, dans *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, Tome XVII, Bruxelles, 1903.

([3]) C. J. CAESAR, *De bello gall.*, II, 4.

([4]) L. VANDERKINDERE, *op. cit.*, bl. 21.

Het stamland der Kelten is de streek van den Main en den hoogen Donau. Hun bloeitijd was het einde van den bronstijd en de eerste ijzertijd.

Uit hun stamland zijn Kelten naar de Britsche eilanden overgezet en zij woonden daar reeds omstreeks de jaren 900 voor Christus.

Men weet het, omdat de Grieken in die tijden, naar de Britsche eilanden tin haalden, om brons te maken. Zij bekwamen dit tin bij keltische volkeren, want zij gaven aan dit metaal den keltischen name van *κασσιτερος* en zij noemden daarna ook de eilanden, Cassiterides.

Op bepaalden tijd verwisselde, in de spraken der Kelten, de indogermaansche *k* in *p*.

De Kelten van de Britsche eilanden hebben deze verwisseling niet medegemaakt; tot heden hebben zij de indogermaansche *k*, in hunne spreektaal bewaard. Vgl. latijn *equus*, gall. *epos*, ierlandsch *ech*. Het behoud der indogermaansche *k* bij de Britsche Kelten is een teeken en een bewijs dat de verwisseling na de jaren 900 vóór Christus, in het stamland der Kelten geschied is, nadat de Britsche Kelten, hun stamland verlaten hadden.

De Kelten van België en Gallië hebben deze verwisseling van *k* in *p* medegemaakt; zij hebben dus hun stamland maar verlaten, nadat de verwisseling der medeklinkers geschied was en na de jaren 900 voor Christus kon plaats grijpen.

Zulke spraakwijzigingen zijn in geenen oogwenk voltrokken : de keltische volksstammen kunnen dan niet vroeger, dan zoo wat omtrent 700, 600 jaar voor Christus, over den Rijn getrokken zijn.

Zij zijn ook niet later gekomen, want zekere en duidelijke getuigenissen van grieksche geschiedschrijvers vermelden ze reeds in Gallië, 500 jaar voor Christus.

Eenige westvlaamsche oordnamen zijn voorzeker van

voorromeinsche Kelten afkomstig, zooals Knokke, Kemmel, Zarren, van den keltischen wortel *sar*, vloeiend water, Spiere, de Deeve, Dêva en de IJzer: dezen vloednaam komt men tegen overal waar Kelten gewoond hebben ; men vindt eenen Isar in Bohemen, in Beieren en in Frankrijk. (Oise, Isara).

Voorromeinsche, keltische oudheden worden ook in Westvlaanderen aangetroffen.

De Morienen hadden grafsteden op het merkweerdig grafveld van Emelgem [1]. Zij maakten ijzer te Deutergem en lieten daar erts, slakken en het stuk van eenen vorm achter. Zij waren in de duinen, bij de Panne gevestigd, in belangwekkende standplaatsen, door M. de Loë en anderen ontdekt en opgespoord, ook door M. de Maere onderzocht en in den eersten jaargang van dit tijdschrift beschreven [2]. Zij woonden te Zeebrugge, evenals hunne stambroeders van Engeland, Schotland en Ierland, op een *crannoy*, een paaleiland, in den eersten jaargang van dit tijdschrift, verbeeld en bekend gemaakt [3].

Wij roepen ook de aandacht op een merkweerdig gewest, dat ten deele in Westvlaanderen ligt en wellicht keltische oudheden bevat. Geeft acht op de namen : Vijve, Wakken, Grammene, Deinze, Olsene, Machelen, Astene, Deurle. Buiten de spoorhalle van Deinze, op den weg van Deinze naar Gent, ontwaart men die groote hoopen aarde, welke iedereen gezien heeft en rechts den spoorweg, in een bosch, hoopjes aarde, die gansch het uitzicht vertoonen van keltische grafheuvels van den ijzertijd.

---

[1] B^on^ CH. GILLÈS DE PÉLICHY, *Quelques notes sur le cimetière mixte, anté-romain et franc d'Emelghem*. Bruges, 1903.

[2] *Annales*, t. XLV, 1905, bl. 36-46.

[3] B^on^ CH. GILLÈS DE PÉLICHY, *Note sur l'ancien ouvrage en bois découvert au port de Zeebrugge*, in *Annales de l'Émulation*, t. XLV, 1905, bl. 177-181.

Als beschavingsoverblijfselen van de oude Kelten aanschouwen wij de zede der Westvlamingen, niet allen in steden en dorpen, maar in verstrooide en over het veld verspreide hoeven te wonen, als ook het gebruik van de keltische kegge, nevens den germaanschen wielploeg [1].

't Jaar 54 voor Christus werden de Morienen door Cesar overwonnen en kunnen als Belgo-roméinen aanschouwd worden, wier beschaving door de hedendaagsche geschiedschrijvers genoegzaam is bekend gemaakt en veroorkond.

Op twee gedachtenissen onzer belgo-romeinsche voorouders willen wij de aandacht roepen, namelijk op de opschriften die het aangehaald boek van L. Vanderkindere vermelt en op de oudheden.

Men verneemt o. a. het merkweerdig opschrift : *Salinatores civitatis Menapiorum*, dat ons den sleutel verschaft, tot de verklaring van de eigenaardige vondsten, in de keltische en belgo-romeinsche standplaatsen van de duinen : daar lagen vele steentjes, die de gedaante van korken hebben en *briquetage* genoemd worden ; met die steentjes vormde men eenen hoop en door de opening van dit steenstelsel goot men het zeewater dat verdampte, terwijl het zout aan de baksteentjes kleefde.

Iedereen worde ook aangewakkerd om meer en meer belgo-romeinsche oudheden, meer en meer getuigenissen van het belgo-romeinsch tijdvak in Westvlaanderen op te sporen.

Op ieder dorp, ook in de zeestreek, die vrij was van het zeewater, voornamelijk langs de heirbanen, kan en moet men nog vele romeinsche oudheden ontdekken.

Tot spoorslag en als voorbeeld dienen de menigvuldige voorwerpen, deze laatste jaren, aan het licht gekomen :

---

[1] A. Meitzen, *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, der Kelten, Römer, Finnen und Slawen. Passim.* Berlin, 1895.

vele en belangrijke munten te Kortrijk en te Werken ; de nog onbekende vaatwerksstempel IOCCIVS F. te Kortrijk ; veel vaatwerk in de Zeehaven van Brugge ; merkweerdige grafsteden met vaatwerk op het grafveld van Emelgem ; overblijfselen eener romeinsche villa te Tiegem ; eene kleedernaald, eene lamp, de vaatwerksstempel CONATIVS F. ook te Eyns in Oostenrijk gevonden, eene munt van keizer Trajanus en netgewichten, te Dentergem ; overblijfselen eener villa, op de plaats en in de meerschen verspreid te Pittem.

III. — Onze frankische vooroudebs (¹). — Terwijl het romeinsch keizerrijk vervalt, kristalliseren de menigvuldige volksstammen door Tacitus beschreven, meest tot volkeren met nieuwe namen, die over den Rijn trekken, om de wingewesten van het romeinsch keizerrijk te doorloopen of om er een nieuw en duurzaam vaderland te veroveren.

Onder deze volkeren treedt de bond der Franken op, bestaande uit de Bataven, de Chattuariërs, de Ubiërs, de Sigambers, de Marsen, de Tenkters, de Usipeten, de Chamaven, de Brukterers, de Ampsivariërs, de Angrivariërs en de Katten, en de Salische Franken, wier tochten en beschaving onze geschiedschrijvers, en namelijk Kurth, met voorliefde en geestdrift beschrijven, vestigen zich in België en in 't Noorden van Frankrijk.

Het is de taal dier Franken, welke wij spreken ; het zijn de getuigenissen dier roemrijke voorouders, welke wij in allerlei gedaanten in Westvlaanderen aantreffen.

(¹) Men kan de volgende werken raadplegen, in dewelke men het bewijs vinden kan, van hetgeen wij over de Franken melden : O. Bremer, *Ethnographie der germanischen Stämme*, Strassburg, 1905. E. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch, II Band, Ortsnamen.* Nordhausen, 1872. — G. Kurth, *La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*, Bruxelles, 1896. — W. Arnold, *Ansiedelungen und Wanderungen deutscher Stämme*, Marburg, 1881. — H. Jellinghaus, *Die Westfälischen Ortsnamen*, Kiel, 1896.

Frankische stamgezinnen, frankische geslachten hebben van onze gewesten bezit genomen en 't geheugen dier frankische stamgeslachten is in vele onzer dorpsnamen bewaard. Deze belangwekkende namen zijn aldus eene sprekende oorkonde, een tastbaar beschavingsbeeld van de frankische volkszetting in Westvlaanderen. Daar zij dikwijls overeenkomen met duitsche dorpsnamen, leveren zij ook een levend en voelbaar bewijs van het verwantschap met onze frankische stambroeders van de Rijnlanden.

Bijna al onze dorpsnamen, dien het geliefkoosd frankisch woord *heim*, tot uitgang dient, ontstukken als volgt : Waregem, Waringenheim, woonoord van het frankisch stamgezin der Waringen, van de nakomelingen van den Frank Waro. — Ingooigem, ing, lang en smal, eng, Odingenheim. — Dentergem, Dentlegem (1), Dentelingenheim, heim der kinderen van Dentilo, den kleinen Dando.

De frankische tongvallen van de Rijngewesten bezitten de hoogduitsche gedaante *rind* en de nederduitsche gedaante *rund* : beide woorden dienden tot grondslag van frankische oordnamen en vormden Rimbach en Rumbach. De oorsprong van Rimbach wordt bewezen door de oude naamgedaanten Hrindpach, Rindpach en de oorsprong van Rumbach steunt op de gelijkenis met de vorming van Rimbach : hij bleef de Duitschers raadselachtig, omdat zij aan 't woord rund niet denken, dat toch in hunne middenhoogduitsche woordenboeken vermeld wordt. In Vlaanderen heeft het woord rund, den oordnaam Runbeeche gevormd, dien wij aantreffen in eene oorkonde van 't jaar 1143, waardoor het altaar van Rumbeke geschonken wordt aan het klooster van S[t] Bertinus te Poperinge (2).

(1) CHARLES PIOT, *Cartulaire de l'abbaye d'Ename*, Bruges, 1881, bl. 356.

(2) F. H. D'HOOP, *Recueil des chartes de la Prieuré de S[t]-Bertin à Poperinghe*, Bruges, 1870.

Andere duitsche beeknamen van frankischen oorsprong, bezitten naamgenooten in Westvlaanderen, namelijk de Albach, de Steenbeke, die bij Bitburg, in de Kyll vloeit, eenen vloed, die in de Moezel stroomt (Aalbeke), indien het woord aal, steen [1], dat onze belgische gezant, Busbeck, in de jaren 1560-1562, bij de zoogenoemde Krimgoten afgeluisterd heeft, geen keltisch woord is, dat die Germanen van de Zwarte Zee overgenomen en bewaard hebben ; — Rosbach (Roosbeke) ; — Arlbach, de Elzenbeke (Harelbeke); — Silbach, de Sluisbeke (Zillebeke); — Mandelbeck, bij Göttingen, de Sparrebeke (Mandelbeke).

Op het grafveld van Emelgem, door Baron Ch. Gillès de Pélichy, den baanbreker der oudwetenschappelijke navorschingen in Westvlaanderen ontdekt, wierden de Emilingen nevens de oude Kelten en de Belgo-romeinen begraven en kwamen er belangrijke, frankische grafsteden te voorschijn met frankische wapens, frankisch sieraad en frankisch vaatwerk. Een frankisch vat is gekenmerkt door zijne eigenaardige versiering in stipstrepen en door zijne eigenaardige gedaante : het vertoont den vorm van twee afgeknotte kegels, die op elkander, bodem tegen bodem berusten. Het is te verwonderen, dat er op onze frankische dorpen, zoo weinig frankische grafsteden gevonden wierden. Eenige oudheden gingen verloren, zooals deze die uitgedolven wierden, door den vlaamschen schilder, Karel Van Mander, op het dooden lieden land, tusschen Meulebeke en Ingelmunster.

Overal waar Franken wonen, heeft men opgemerkt dat de gebouwen van hunne hoeven, huis, schuur en stallingen, eenen gesloten vierkant uitmaken. Dit kenschetsend frankisch gebruik is ook, in vele schoone hoeven, op de boorden van Leie en Schelde waarneembaar.

---

[1] R. Loewe, *Die Reste der Germanen am Schwarzen Meere*. Strassburg, 1896.

IV. — DE FRIESEN IN WESTVLAANDEREN ([1]). — Ten tijde van Tacitus, maakten de Friesen, eenen beroemden, germaanschen volksstam uit; zij hebben hunnen naam niet veranderd en wonen nog in hun stamland.

In den loop der tijden hebben zij op beide zijden van hun land, op de zeekust uitgezet, tot in Schleswig al den eenen kant en tot in Vlaanderen al den anderen kant.

In het frankisch tijdvak, had de zee de polderstreek onder water gebracht en, boven den ouden bodem, van in den steentijd, tot op het einde van het romeinsch tijdstip bewoond, eene nieuwe, dikke laag vetten en vruchtbaren grond gerold.

De zee wierd in de jaren 600, 700, 800 na Christus, door de Friesen afgedamd en de zeestreek wederom veroverd en vruchtbaar gemaakt.

Beziet eens de namen Waaskapelle, Westkapelle en Moerkerke.

Het eerste naamdeel dier benamingen schetst ons het uitzicht van den bodem, dien de taaie Friesen op het water gewonnen en tegen de zee verdedigd hebben.

Nog andere zulke kenschetsende benamingen, zullen wij in dit gewest aantreffen: Keiem, vroeger Kleihem; — Schoore, Schorre, Schorbake; — Leke, Lake, klein meer; — Flandeslo, Vladsloo ([2]). De taalwetenschap bouwt, naar den eisch van de taalwetten en den maatstaf van gelijkende bestaande woorden, ingebeelde woorden; en zoo bouwde Guido Gezelle het ingebeeld woord vland, van vlam, effen en het achtervoegsel *d*, naar het maaksel van de woorden

---

([1]) Men kan alles vernemen in de volgende werken: OTTO LARIUS, *Das friesische Bauernhaus*, Strassburg, 1885. — JOHAN WINKLER, *Oud Nederland*, 's Gravenhage, 1888. — JOHAN WINKLER, *Friesche Naamlijst*, Leeuwarden, 1898. — J. CLAERHOUT, *Sur un ornement frison, trouvé à Dudzeele*. Dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, Tome XX, Bruxelles, 1902, bl. CVII.

([2]) F. H. D'HOOP, *op. cit.*

rand en sund. Dit ingebeeld woord zou evenals het bestaande woord vlade, effenen grond, in de zeestreek beteekenen en het enkelvoud uitmaken van Vlaanderen, zooals kind het enkelvoud is van kinderen. Is nu Flandeslo geene verkeerde lezing voor Flardeslo, zoo bestaat het woord vland, het enkelvoud van Vlanderen, wezenlijk; daarover moet het handschrift uitspraak doen. — Jabbeke, jatbeke, Giessbach, gietbeke; – Varsenare, versche ader van drinkbaar water, in de streek waar de aardkunde vele onderaardsche bronaders kenbaar maakte, die, in de middeleeuwen, daar zichtbaar waren; — Weretha, weerd, Werder, eiland in eenen stroom, Werken op drie moten gebouwd en een eiland vormend in 't moeras van de Krekelbeke, van den dijk, die te Dicasmutha in den IJzer loopt.

De tweede naamdeelen kapel en kerk verzenden ons naar den tijd, in denwelken de friesche nederzetting geschied is, in denwelken het westnederfrankisch van Westvlaanderen friesch gekleurd en frisofrankisch wierd, in denwelken de Frisii, door St Elooi in Westvlaanderen bekeerd wierden en kerken bouwden, wier gedachtenis in de dorpsnamen der zeestreek voortleeft.

De zeestreek bezit ook kenmerkende friesche eigennamen: men treft er den geslachtsnaam De Vriese aan. De geslachtsnamen doen ons de huisgezinnen kennen, die uit andere volkeren gesproten zijn en nu onder de westvlaamsche bevolking voortleven. De Zwaaf beteekent den Zweef. De Serrano is van spaanschen oorsprong. Dalle, Lebrun, Dufour en vele anderen verraden hunne fransche afkomst. Albers en Van Marris zijn duitsche schapers.

Vriesendonck is de naam eener hoeve op Lissewege [1].

Stuivekenskerke was vroeger Stuwekinskerke. Dat is de kerk die op den eigendom van Stuwekin gebouwd wierd

[1] Landboeken der Duinenabdij in de oorkonden van 't Seminarie te Brugge.

en Stuwekin was een Fries, want de Friesen alleen kennen den mansnaam Stuwe, waarvan Stuwekin een verkleinvorm is.

Het kan niet missen dat wij in de zeestreek menigvuldige beschavingsoverblijfselen van de Friesen aantreffen.

De netheid van de Friesen is spreekwoordelijk : dezelfde reinheid kenmerkt het huisgerief en de woningen onzer bevolking van de zeekust.

Eene hoeve heet de Stelle, te Steene : zij is, zooals vele friesche hoeven in Westvlaanderen en in Friesland op eene stelle, op eene mote gebouwd.

Iets dat voornamelijk het opmerken weerd is, is de friesche bouwtrant der hoeven in de zeestreek.

In Friesland ontwaart men twee stalen van frieschen bouwtrant. Het eerste toonbeeld bevat drie afdeelingen, die in eene reeks gebouwd zijn : het foarhùs, dat de bijzonderste kamers bevat en twee verdiepen heeft, het milhûs, dat tot woon- en werkhuis dient en gelijkvloers is en het huthûs, dat onder een hoog, vierzijdig dak, schuur en stallingen bergt. In het tweede staal zijn woning, schuur en stallingen onder een en hetzelfde dak vereenigd.

Onze westvlaamsche hoeven vertoonen de volgende friesche eigenaardigheden : eenige bezitten de reusachtige, friesche bergschuur, welke tot schuur en stalling dient. Eenige komen het eerste en bijzonderste friesch toonbeeld dicht nabij ; zij bezitten in eene reeks gebouwd, de drie afdeelingen der friesche hoeve, het hoogere voorhuis, het middenhuis en het verheven buitenhuis voor stalling en schuur ; 't bestaat maar een enkel, klein verschil : in 't middenhuis, in 't middendeel, nevens de dagelijksche woning, ziet men ook eenen stal en niet enkel de middenwoning zooals in Friesland. Zoo eene friesche hoeve is de Goudbloem bij de Vaartbrugge te Dudzeele. Waarom

blijven onze bouwmeesters de overlevering niet getrouw? Waarom bouwt men niet weder eene friesche hoeve, als eene hoeve herbouwd wordt, zooals de bouwmeesters het in Friesland doen?

Johan Winkler, vooraleer hij Vlaanderen bezocht, zag eens vlaamsche visschers, op een stoomschip; zij zagen er als Friesen uit en hij dacht: voorzeker dat het friesch oorijzer, in hunne streek nog gedragen wordt. Zijn vermoeden was gegrond en het oorijzer, dat alleen bij Friesen in gebruik is, wordt door oude vrouwtjes nog als sieraad gebezigd, in 't Noorden van Brugge. Het is eene gedachtenis van den hoofdring uit den bronstijd en bestaat in een koperen band, een strooi breed, die van achter langs het hoofd ligt, dan aan de slapen, in plaats van het hoofd als een ring te omsluiten, voor de ooren naar beneden zinkt en aan zijne beide uiteinden, nevens het kaakbeen, met gouden klompjes versierd is (1).

J. CLAERHOUT.

---

(1) 't Kunnen ook Saksen in den westhoek van Westvlaanderen gewoond hebben; de streek van Poperinge en Veurne is niet ver van 't gebied der saksensche dorpsnamen rondom Kales. Warneton is een saksensche naam. Vele schuren hebben een uilegat, het saksensch Eulenloch. In de standplaatsen van de Panne vond men saksensche munten en te Oostduinkerke zagen wij het saksensch stelsel om water te putten.

In afwachting dat men in Westvlaanderen een wetenschappelijk oordnamenboek bezit, zou men tot grondslag der volkswetenschappelijke navorschingen, eene voorloopige namenlijst kunnen opstellen met de schrijfwijzen van iederen dorpsnaam uit de uitgegeven oorkondenboeken; — met al de oordnamen van iedere gemeente, door de onderwijzers als conferentiewerk gemaakt; — met de straat- en akkernamen uit de oude landboeken.

Over taalkundigen uitleg van menige *Plaatsnamen* van Westvlaamsche dorpen en oorden zie de merkweerdige bijdragen van E. H. Dassonville (Adzo) verschenen in *Biekorf*, 1908 en 1909. (*Annales de l'Émulation*, bibliogr., LVIII, nn. 225, 226, 428).

ACTES DE DOTATION

DE

services religieux et de cérémonies liturgiques

EN L'ÉGLISE D'HARLEBEKE, PAR SYGER DE BEKA.

Sygerus de Becâ (Sohier de le Becque — Segher van der Beke) fut prévôt de la collégiale Saint-Sauveur d'Harlebeke, au plus tard depuis l'année 1363 ou 1364 jusques 1377 (1).

---

(1) Un manuscrit, déposé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, et dont une copie repose aux archives de l'église d'Harlebeke consacre au prévôt de Bekâ la notice suivante. (« Beschryving vanden oorsprong, begin en voortgang van het Capittel van Harlebeke, mitsgaders eene lyst der Proosten van het selve Capittel ». Fol. 7 v°).

« 14. Sigerus de Beka wordt in sommighe vergunstbrieven, in het fransch ghenoemt: Sohier de le Becque; was raetsheer van Lodewyk van Nevers, Grave van Vlaenderen ; is Proost van Harlebeke geworden op 20 november 1374 (64?) ende 3 (13?) jaer daernaer, is ghekosen gheweest Proost der Collegiale kercke vanden H. Donatianus tot Brugghe, ende uit dien hoofde (sic) Cancelier van Vlaenderen ; in welcke plaetse hy overleden is den 7 december 1393 ; ende is aldaer, in den Choor, tegen het ghestoelte, van den zuydkant, onder eenen grooten sark beghraven, waerop verbeelt was zyne figure int midden, ende rontom in oude letteren dit opschrift, welcken sark aldaer anno 1680, noch was ligghende, maer seer versleten :

Hic jacet Sigerus Beka, Præpositus
hujus ecclesiæ S. Donatiani, nec non
Flandriæ Cancellarius ;
Qui obiit anno Domini 1393, die
VII mensis decembris.
Fidelium requiescat in pace.

Il fut chancelier de Flandre, de l'année 1355 à l'année 1393 (1).

Un assez grand nombre d'actes du prévôt Syger de Beka figurent dans le cartulaire du chapitre d'Harlebeke : achats de biens, acquisitions de dîmes, arrentements, fondations de diverse nature, etc.

De ces documents nous extrayons quatre actes qui ont trait à des fondations de services religieux et de cérémonies et prières liturgiques, et qui nous semblent plus spécialement intéressants, en tant qu'ils fournissent, au point de vue de la liturgie, plusieurs données et détails dignes de fixer l'attention.

M. l'abbé Paul Lejay, terminait, il n'y a pas bien longtemps, un intéressant et suggestif article sur *Les accroissements de l'office quotidien* (2) en indiquant les tâches qui sont à entreprendre afin de compléter l'étude de cette matière. Il faut entre autres « dépouiller les nombreux manuscrits liturgiques de nos bibliothèques, psautiers, livres d'heures, bréviaires, *ordines*, et faire pour chaque église l'histoire de ces offices au cloître, au chapitre et dans l'oratoire particulier ». Notre publication pourra être à ce point de vue de quelque utilité.

Nos quatre documents sont tous transcrits dans le Cartulaire ; mais il en est deux dont les originaux ont été conservés, et reposent aux archives de l'église d'Harlebeke.

---

(1) A l'époque de Louis de Male, les fonctions de Chancelier n'étaient pas toujours exerçées par le prévôt de Saint-Donatien. Les trois prévôts cités dans le Cartulaire de Louis de Male, n'occupaient pas cette dignité. Ce furent : Gilles du Bois ou van den Houtte (1349-1350); Maylin de la Nieppe (1353) et Sohier van der Beke, prévôt de Harlebeke, nommé Chancelier le 1r juillet 1355, et qui ne fut prévôt de Saint Donatien qu'en 1373, par succession de Gui de Boulogne. (*Cartulaire de Louis de Male.* Cte Th. Limburg-Stirum, dans Publications de la Société d'Émulation. Bruges, 1898).

(2) *Revue du Clergé Français,* 1904, t. XL, p. 113-141.

Nous donnons le texte de ces derniers, d'après les authentiques.

Voici la teneur de ces actes, en analyse sommaire :

I. Le prévôt Syger de Beka ayant fait un legs de biens, pour fondation du chant du *Salve Regina* chaque samedi, après les Complies de l'office du chœur, Philippe, évêque de Tournai accorde, à la demande du prévôt et du chapitre d'Harlebeke, une indulgence de 40 jours, aux chanoines et autres bénéficiers, qui, « après les Complies de la Collégiale se rendront devant l'autel de la Vierge, et y chanteront l'antiphone *Salve Regina, avec verset et collecte;* comme aussi aux fidèles qui assisteront à cet office religieux » ([1]).

II. Par le second acte, le prévôt Syger donne au chapitre : *a*) trois bonniers de terre situés à Cuerne ; *b*) une part lui revenant dans 13 autres bonniers également situés à Cuerne ; *c*) un revenu annuel de six livres assignées sur un fief donné autrefois au chapitre par Baudouin de Praet. Cette donation est faite à charge : *a*) de célébrer chaque année et à perpétuité, un *anniversaire* pour le donateur, après son décès ; *b*) de célébrer, la vie durant du donateur, deux messes *de Spiritu Sancto ; c*) « de défrayer la solennité : *Missus est Angelus*, le mercredi des Quatre-Temps de l'Avent, savoir *la Messe* et les *Matines* de ce jour, selon le mode déjà usité depuis diverses

([1]) Les détails que renferment nos documents sur la cérémonie du *Salve Regina* acquièrent un intérêt plus grand, si on considère que c'est dans le *Salve*, le *salut* de la Ste Vierge, qu'il faut chercher la première origine du *salut* du S. Sacrement, *het lof*, tel qu'il se célèbre actuellement. Voir l'article du R. P. HERBERT THURSTON, *Benediction of the Blessed Sacrament* dans *Report of the Nineteenth Eucharistic Congress hold at Westminster from 9th to 13th september 1908*, article résumé dans *De nieuwe Zondagbode*, 1908, p. 758-763. — Les *Notes et documents* contiendront prochainement un document concernant le même rite dans l'église de Saint-Donatien à Bruges.

années » (1) ; *d*) ce qui reste, comme excédent des revenus du dit fief, servira à rétribuer le chant du « *Salve Regina*, après Matines, par tous ceux qui assistent au chœur, depuis le premier dimanche de l'Avent, jusque la vigile de la Nativité inclusivement ; pareillement » la prose *Inviolata*, après Matines, depuis la fête de la Circoncision jusque la veille de la Purification ; enfin, « l'antiphone *Regina Cœli*, depuis le dimanche des octaves de Pâques, jusque la vigile de l'Ascension ».

III. Par le troisième acte, le prévôt Syger fonde dans l'église d'Harlebeke, et dote de l'assentiment du chapitre, une chapellenie en l'honneur de Ste Cathérine. Le chapelain sera tenu de célébrer hebdomadairement trois Messes à l'autel de cette chapellenie ; du vivant de Syger, ce chapelain dira la collecte *de peccatis*, à moins que la solennité du jour ne s'y oppose ; après son décès, il dira la collecte *de sacerdote*.

IV. Le quatrième acte est un don fait par Syger au chapitre, d'une rente annuelle de dix livres, assignées sur maisons et fonds sis à Courtrai. De ce revenu, 25 sols seront affectés à la pitance de la fête de Ste Agnès ; ensuite, 8 livres et 15 sols seront distribués et partagés entre les personnes, suppôts de l'église, qui auront de fait assisté, en chacune des féries du Carême qui n'ont pas un office de neuf leçons, au chant des *Graduels* (2), savoir, les quinze

---

(1) Voir sur cette messe les articles du R. P. Kruitwagen *De Gulden Mis* dans *De Katholiek*, 1906 et 1907, ainsi que les documents publiés dans les *Annales* (t. LVIII, 1908, p. 389-396) par M. l'abbé M. Van Dromme. La pièce que nous publions (II) est moins explite sur les diverses cérémonies de la messe *Missus est* que le document publié par M. Van Dromme, mais elle est plus ancienne ; émanant du même prévôt, les deux documents peuvent probablement s'expliquer mutuellement.

(2) Sur l'introduction des psaumes Graduels, voir l'article cité de M. P. Lejay, p. 114 ss.

psaumes : *Ad Dominum cum tribularer clamavi* et suivants, et aux autres *prières* qui, depuis les temps anciens, se disent avec *litanie et collecte y faisant suite*, et ont coutume d'être dévotement récités après Primes, durant le Carême, en le chœur de l'église d'Harlebeke. Ces prières dites, tout le chœur récitera à genoux, l'antiphone : *Salve Regina, Mater Misericordie*, avec le verset et la *collecte de Beata Virgine*, pour Syger, tant qu'il sera en vie ; après son décès, l'antiphone sera remplacée par « le psaume *de Profundis*, avec *Kyrie eleison, Pater Noster*, les oraisons ordinaires pour défunts et la collecte *Deus qui inter apostolicos sacerdotes* ».

J. FERRANT.

I.

L'évêque de Tournai accorde une indulgence à ceux qui assisteront le samedi au chant du Salve Regina.

Tournai, 28 octobre 1367.

Universis Sancte Matris Ecclesie devotis filiis, presentes litteras inspecturis, Philippus (¹), Dei gratià Tornacensis Episcopus, salutem in omnium Salvatore. Pia Mater Ecclesia de salute animarum sollicita, devotionem fidelium per quedam munera spiritualia, remissiones videlicet et indulgentias, incitare consuevit, ad debitum famulatùs honorem Deo et sacris edibus impendendum ; ut tanto crebrius et devotius illuc confluat populus christianus, assiduis Salvatoris gratiam precibus implorando, tanto delictorum suorum veniam, et gloriam regni consequi mereatur eternam. Et quia supremus ipse Salvator, qui sue pie Genetricis et Virginis humilitatem respiciens, in beate Virginis ejusdem uterum, obumbrante Spiritu Sancto, dignatus fuit descendere, ex ipsàque Immaculatà Virgine humanam carnem

(¹) Philippe d'Arbois.

assumere et nasci, pro nostrà morte perpetuà, suà morte et resurrectione delendà, ut genus humanum ab hostis antiqui chyrographo liberaret, eadem Virgo Dei Genetrix, que porta fuit et causa nostre salutis, tantis laudibus preconiis et jubilationibus meretur attolli, quibus non sufficit conditio fragilitatis humane ; hoc, inquam, venerabilis et discretus, nobis in Christo dilectus Magister Sigerus de Beka, prepositus ecclesie collegialis Sancti Salvatoris Harlebeccensis, nostre diocesis, salubriter considerans et attendens ; consensu venerabilium virorum, dilectorum nobis in Christo filiorum, decani et capituli dicte Sancti Salvatoris ecclesie, expresse interveniente ; ad laudem Dei et honorem ipsius Virginis Marie, de novo instituit et etiam ordinavit, quod ipsi decanus et capitulum et etiam beneficiati et officiantes dicte ecclesie, et successores eorumdem qui erunt pro tempore, *singulis diebus sabbatinis*, in perpetuum, post decantationem *Completorii*, in dictà eorum ecclesià, exibunt chorum, et procedentes ante imaginem dicte gloriose Virginis Marie, existentem super altare ibidem constructum, altà voce, illam antiphonam que incipit : *Salve Regina*, *Mater misericordie*, *vita*, et cetera, cum *versu et collectà* sequentibus decantabunt. Quare Nobis humiliter dictus prepositus supplicavit, ut eisdem personis ecclesiasticis sic ibidem decantantibus, omnibusque aliis et singulis in decantatione hujusmodi existentibus et venientibus devotionis causà, et humilitatis spiritu, de aliquibus spiritualibus donis, videlicet indulgentiis, paternà diligentià providere dignaremus. Nos igitur, qui sancta et devota desideria nostrorum subditorum, favoribus et gratiis prosequi, quantum in Deo possumus, affectamus, presertim cùm pie credimus quod per ea crescit multorum devotio, honor et commodum ecclesiis acquiritur, salusque animarum utique procuratur ; predicte supplicationi favorabiliter inclinati ; ut etiam prefate Virginis Marie, ad quam speciali devotione ligamur, laudes et preconia cumulentur, et divinus cultus inibi augeatur, Christique fideles ad audiendam dictam decantationem ipsius antiphone et aliorum divinorum officiorum, que in

dictà ecclesià celebrabuntur, donis spiritualibus animentur; predictis sabbatinis diebus dictam antiphonam sic decantantibus et eorum successoribus, quoties premissa fecerint ut prefertur, aliisque Christi fidelibus quibuscumque, penitentibus et confessis, qui dictis diebus sabbatinis, ad audiendam dictam antiphonam, ad dictam ecclesiam, in humilitatis spiritu et devotionis causà convenerint, de omnipotentis Dei misericordià, beateque gloriose Virginis Marie, ac Sanctorum et Sanctarum omnium meritis intercedentibus confisi, quadraginta dies de injunctis sibi penitentiis, misericorditer in Domino relaxamus. In quorum testimonium, presentes litteras, ad perpetuam rei memoriam, eidem preposito tradidimus nostro sigillo sigillatas. Datum Tornaci, die XXVIII mensis octobris, anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo septimo.

Cartularium Harlebeccense, p. 108. [1]

II.

Le prévôt Syger donne au chapitre d'Harlebeke divers fonds et rentes destinés à l'exonération d'un anniversaire et à la célébration solennelle du Missus est *et de l'antienne à la Ste Vierge.*

Harlebeke, 7 novembre 1371.

Noverint universi quod ego Sygerus de Becà, Harlebeccensis ecclesie prepositus, divini cultùs officium in eà cui presum ecclesià, favente Altissimo augmentare desiderans; attendens neminem propriis stipendiis militare debere; ad laudem reverentiam et honorem Dei Omnipotentis, ac Virginis Matris gloriose, necnon in meorum remissionem peccatorum, presentis scripti patrocinio, dedi et contuli, ac do et confero, perpetuis temporibus, predicte ecclesie

---

[1] Nous citons d'après le manuscrit déposé jusque passé quelques années aux Archives du Royaume, et transféré maintenant au dépôt de l'Etat à Bruges, coté n. 3470.

Harlebeccensi, donatione inter vivos irrevocabili, tria bonaria terrarum vel circiter, per me dudum emptarum erga quondam Dominum Joannem Soetaert, jacentia in parochià de Cuerne ; ac etiam portionem me contingentem ratione emptionis mee, in tredecim bonariis vel circiter terrarum quondam Domine de Maelstede, jacentibus in parochià de Cuerne jam predictà. Quarum quidem terrarum, deductà prius octavà parte, tertia pars totius residui pro meà portione per me emptà et solutà, cedit in usus meos, ratione emptionis antedicte, aliis duabus partibus predictarum terrarum quondam Domine de Maelstede una cum dictà octavà parte prius deductà, ad preposituram pro tertià parte, et pro residuo ad capitulum ecclesie prefate remanentibus. Item, ut supra, do et confero, dedi et contuli, sex libras par. monete flandrice, annui et perpetui reditùs, assignatas super quodam feodo quod quondam nobilis vir Dominus Balduinus de Praet, miles, tanquam homo feodalis de dictà ecclesià Harlebeccensi tenere assuevit, situato infra limites parochiarum de Maldeghem et Adeghem, vel ibidem in circumvicinió jacente, in decem et octo homagiis vel circiter ; quod quidem feodum erga ipsum cum dictis homagiis et universis suis libertatibus proventibus et emolumentis seu obventionibus, de meo proprio, ad opus predicte ecclesie emi, prout charta super hoc confecta plenius declarat ; et quia prepositus quiscunque in dictà ecclesià futurus, unam medietatem, capitulum quoque reliquam medietatem proventuum emolumentorum seu obventionum super dictis homagiis, prout hactenus secundum ritum dicte ecclesie fieri consuetum, singulis annis levabunt et percipient, idcirco, de communi mecum consensu predictorum Dominorum decani et capituli consociorum meorum, prepositus quicunque futurus, tres libras par. capitulum quoque dicte ecclesie reliquas tres libras, de majori summà predictarum sex librarum par. monete flandrice, de et super proventibus emolumentis seu obventionibus premissorum homagiorum, ad augmentationem distributionum inferius per me in sepedictà ecclesià factarum et

ordinatarum, perpetuo singulis annis refundere et solvere debent. De quibus quidem terris predictis et feodo, ordino et fundo, sub modo et formà sequentibus : Imprimis ego volo, ordino et fundo, quod de proventibus dictarum terrarum et feodi, capiantur primo quatuor Libre cum tredecim solidis par., de quà pecunie summà, primo quadraginta solidi cedant ad *obitum seu anniversarium* meum perpetuo fiendum in ecclesià predictà post obitum meum. Interim vero, singulis annis quamdiu supervixero, de dictis quadraginta solidis volo et ordino duas *Missas* de *Spiritu Sancto* celebrari, unam in crastino octave Epiphanie Domini, aliam in crastino translationis Sti Martini ; ad quarum quamlibet Missarum viginti solidi de dictis quadraginta, personis de gremio ecclesie que intererunt prout hactenus consuetum est, distribuentur ; residuum vero, videlicet quinquaginta et tres solidi cedant ad *pitantiam : Missus est Angelus*, per me ordinatam, ferià quartà quatuor temporum in Adventu Domini, prout per aliquot annos fieri est assuetum, in hunc modum : quod in *Matutino* dicte ferie, de viginti solidis, et in *Missà* de totidem solidis distributio fiat, tam capellanis quam clericis predicte ecclesie qui intererunt, ad modum duorum anniversariorum plenorum ; scolaribus quoque tribus, ad thus et ad candelas indutis, tribuentur novem denarii ; et pulsatoribus campanarum majorum, octo solidi ; thesaurarie autem, pro luminaribus quinque majorum candelabrorum, et tredecim cereorum super Apostolos infra Sancta Sanctorum, dabuntur quinque solidi ; residuum vero quod de dictis quinquaginta tribus solidis remanserit, erit canonicorum qui in dictis Matutinis et Missà presentes exstiterint.

Preterea de residuo fructuum, volo et ordino, quod in *Indulgentiis* pro antiphonà *Salve Regina*, decantandà, per me dudum impetratis, duo denarii par. tradantur cuilibet persone de gremio ecclesie, devote existenti in oratorio Beate Marie Virginis, ubi dicta antiphona diebus sabathinis decantatur ; custodes quoque ecclesie pro pulsatione unius majorum campanarum, ante decanta-

tionem dicte antiphone, singulis annis, decem solidos par. percipient.

Volo et ordino, quod à primà Dominicà in Adventu Domini, usque ad vigiliam Nativitatis Domini inclusive, statim *Matutinis* finitis, cantetur ab omnibus in choro existentibus *Salve Regina*. Item, a festo Circumcisionis Domini, usque ad profestum Purificationis, prosa : *Inviolata*, similiter Matutinis decantatis. Necnon, a Dominicà octavarum Pasche usque ad vigiliam Ascensionis Domini, antiphona : *Regina Cœli*, Matutinis finitis, solenniter et devote cantetur.

Qui autem premissis antiphonis personaliter intererit, quilibet Canonicorum sicut duo capellani, quilibet capellanorum ut duo clerici, percipient portionem.

Datum et actum, in solito et consueto capitulandi loco, dominorum decani et capituli ecclesie supradicte, die septimà mensis novembris, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo primo.

(*Et erant apposita duo sigilla*).

Cartularium Harlebeccense, f. 40 v°, ad 42 r°.

III.

Syger de Beka fonde une chapellenie à l'autel de Sainte Cathérine en l'église d'Harlebeke.

Harlebeke, 7 novembre 1371.

Universis presentes litteras inspecturis. Sygerus de Beka, prepositus ecclesie Sancti Salvatoris Harlebeccensis, Tornacensis dyocesis, Salutem in Domino sempiternam Immensa benignitas Conditoris hominum, quem ad suam creavit similitudinem, primi lapsu parentis suorumque labe communi, deformato, innumera prestat bona, et adminicula multa parat, quibus expiare commissa, suorumque dirumpere vincula delictorum, promereri veniam, ac reformari et reconciliari suo valeat Creatori. Inter que divini

cultùs augmentatio tanto prestantior et utilior ad promerendam salutis gratiam esse censetur, quanto per ipsam maiora et acceptiora obsequia Patri luminum per servos suos militantes impenduntur. Sane quia ego Sygerus predictus, sanà meditatione precogitans fragilitatis humane conditionem statùs certitudinem non habere, et quod esse videtur in eà, tendere potius ad non esse ; attendens quod tam de bonis spiritualibus quam temporalibus michi a Deo collatis et inutiliter dispensatis ut timeo in die judicii me oporteat reddere rationem ; terrena et transitoria in eterna et celestia, Ipso favente cui omnia subsunt, permutare proponens : igitur ad laudem omnipotentis Dei, Beate Marie Virginis et Matris ejus gloriose, totiusque curie celestis, et precipue in honorem et ad altare Beate Katherine virginis et martyris, situm et constructum in ecclesià Sancti Salvatoris predictà, de bonis meis inferius declaratis, ob remedium anime mee, parentum fratrum sororum ac omnium benefactorum meorum, ordino, condo et fundo perpetuam capellaniam, in modum qui sequitur. Imprimis igitur, do irrevocabiliter donatione inter vivos irrevocabili, ad opus fundationis, constructionis et dotationis capellanie predicte, sex bonaria viginti virgas terre per me emptas erga dominum Walterum de Beka, presbyterum, jacentes prope Harlebeccam, in parochià de Hulst, versus orientem juxta terram Johannis de Herke et terram Sancti Amandi, et versus occidentem juxta terram domini Johannis Barnage militis, Egidii Carnificis et Henrici Amand, et versus meridiem juxta nemus Willi de le Rode, et versus septemtrionem juxta terram Sancti Amandi. Item, unum bonarium mille et duas virgas terre per me empte erga Walterum de Beka patrem dicti domini Walteri, jacentis in dictà prochià de Hulst, versus orientem et versus septemtrionem juxta terram Johannis Clerici, et versus occidentem juxta terram Willi Cools, et versus meridiem juxta terram domini Walteri de Beka supradicti. Item, duo bonaria ducentas et undecim virgas terre, per me empte erga Johannem le Baenst de Slusà, jacentis in parochià de Harlebeccà, versus orientem juxta feudum meum quod vulgariter hodiernà die

nuncupatur : ter Gracht, et versus occidentem juxta vicum qui vocatur vulgariter : Gavrestrate, et versus meridiem juxta manerium seu domum Danielis Baervoets et ejus patris, et versus septemtrionem juxta magnum vicum qui vulgariter dicitur : Erstrate. Quorum videlicet duorum bonariorum ducentorum et undecim virgarum terre michi reteneo usufructum, quamdiu vitam duxero in humanis ; nisi ego Sygerus predictus dicto capellano gratiam de eisdem facere voluero specialem. Volo insuper et ordino quod capellanus capellanie predicte, qui erit pro tempore, post decessum meum de dictis duobus bonariis ducentis et undecim virgis terre, gaudeat pacifice et quiete, sicut de ceteris terris superius declaratis. Que quidem terre amortisate sunt per illustrem Dominam Comitissam Attrebatensem, dominam temporalem dicti loci, prout in litteris suis super hiis confectis, ejusque magno sigillo sigillatis, in manibus decani et capituli ecclesie prelibate existentibus, clarius si necesse fuerit poterit intueri. De quibus quidem bonis, per presentes me penitus exheredo, ac eisdem cedo, renuncians expresse pro me et meis heredibus et successoribus, omni juri et actioni quod et que in iisdem terris michi vel iisdem competere possent, quocunque modo, usufructu dictorum duorum bonariorum ducentarum et undecim virgarum terre, ut prescribitur, michi quoad vitam reservato. Statuens ac etiam ordinans, quod capellanus quicunque in dictà capellanià deinceps canonice instituetur, infra annum a die sue institutionis et pacifice possessionis, se faciat in presbyterum promoveri. Tenebiturque dictus capellanus, personaliter residere in eàdem, quicunque fuerit ille. Quodque singulis ebdomadis celebrare sit adstrictus *tres missas ad altare predictum*. Et me superstite, in quàlibet missarum, *collectam : de peccatis ;* me vero defuncto *collectam : de sacerdote*, pro animà meà dicat, nisi solempnitas diei hoc impedierit ; nisi casu infirmitatis vel aliquo alio legitimo impedimento fuerit prepeditus, conscientiam suam super hoc onerando ; quo casu, per alium sacerdotum ydoneum, dictas missas celebrari faciat ; alioquin, pro defectu cuiusque misse, decem et octo

denarios monete flandrice, videlicet custodi chori sex, et sex custodie parochie, et reliquos sex mense pauperum parochie supradicte, absque aliquali contradictione solvet. Tenebiturque dictus capellanus qui erit pro tempore, assistere et servire preposito dicte ecclesie in perpetuum, *in cappà sericà*, quotiescunque officium in choro sibi facere placuerit, sive in Missà aut aliis horis, prout capellanus in ecclesià beate Marie Curtracensis, decano dicte ecclesie assistens, assistere et servire consuevit. Collatione, presentatione ac provisione capellanie michi, quamdiu me vivere contingat, quotiens eam vacare contingerit, post obitum meum vero, ad decanum et capitulum prefate ecclesie, secundum modum aliarum capellaniarum in dictà ecclesià existentium, perpetuis temporibus reservatà. Et, quia premissa omnia et singula volo atque desidero in perpetuum, ob remedium anime mee, inviolabiliter observari, sigillum mee prepositure, quo in talibus et aliis consimilibus uti consuetus sum, presentibus adhibui. Rogans atque, quam affectuosius deprecando, venerabiles et discretos viros, socios concanonicos et amicos meos, dilectos decanum et capitulum ecclesie supra dicte, quatenus premisse fundationi et dotationi, consensum suum prebere velint, ac capellano dicte capellanie futuro, de cotidianis distributionibus ac anniversariis, omnibusque emolumentis chori, prout de illis hactenus gravisi sunt capellani dicte ecclesie, gaudere permittant pacifice et quiete ; et in signum sensensùs adhibiti, suum sigillum magnum, unà cum sigillo meo, hiis presentibus apponi dignum ducant.

Nos vero decanus et capitulum ecclesie Sancti Salvatoris Harlebeccensis, consideratà multimodà utilitate dicte ecclesie, ac divini cultùs augmentatione ; fundationi, constitutioni et dotationi dicte capellanie, ob reverentiam et honorem Domini prepositi nostri ecclesie supradicte, consentimus, volentes et consentientes, ex certis, legitimis et causis probatis, quod capellani capellanie supradicte, de distributionibus ac anniversariis, omnibusque emolumentis chori, gaudeant sicut ceteri capellani ecclesie supradicte. Et in signum et munimen omnium premissorum, sigillum nostrum magnum presentibus duximus apponendum.

Datum et actum, in solito et consueto capitulandi loco, dominorum decani et capituli ecclesie supradicte, die septimà mensis novembris, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo primo.

Original sur parchemin. Sceaux enlevés. Archives Cure d'Harlebeke.
Copie dans le Cartulaire d'Harlebeke, fol. 71-72.

IV.

Syger de Beka constitue une rente dont les revenus seront affectés à solenniser la fête de Sainte Agnès et à favoriser l'assistance aux psaumes graduels et à d'autres prières pour le fondateur.

20 octobre 1874.

Sygerus de Beka, prepositus ecclesie Sti Salvatoris Harlebeccensis, Tornacensis diocesis, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Eo qui est omnium vera salus. Dignum est pia devotorum obsequia, retributione gratuità et congruis premiis munerari, ut illorum munere devotio magis hylarescat, et alii illorum exemplo laudabili, ad Christi cultum feliciter animentur. Quamobrem, ego Sygerus prepositus supradictus, ad laudem Eius et honorem cuius est terra et plenitudo eius, necnon pro anime mee remedio et salute, ecclesie Harlebeccensi supradicte, dedi et contuli irrevocabiliter, ac do et confero donatione inter vivos irrevocabili, decem libras parisienses, monete Flandrie, annui et perpetui redditùs, de meo proprio acquisitis, quibus per presentes cedo, renuncians pro me et meis heredibus et successoribus, omni juri et actioni que michi vel eisdem in dictis redditibus competere possent quoquo modo. Que quidem decem libre perpetuo, singulis annis capientur et extrahentur de quàdam maiori summà redditiuum dicte ecclesie, videlicet de summà duodecim librarum parisiensium, emptarum quondam per Dominum Egidium Pistoris, presbyterum, ad opus dicte Harlebec-

census ecclesie, assignatarum perpetuo super domibus et fundis tunc temporis Ludovici de Vlencke, stantibus et jacentibus in villà Curtracensi, in vico Lise, ultra Lisam, a parte occidentali vici predicti, inter domos et fundos, ut tunc, Magistri Willi de Leene, à latere meridionali, et Johannis de Oetighem a latere septentrionali, prout in cartà super hoc confectà, plenius continetur. De quibus quidem decem libris per me acquisitis, Inprimis, instituo, condo, ordino et fundo quod singulis annis, perpetuo deinceps de predictà summà decem librarum per me collatarum et assignatarum ut supra, viginti quinque solidi parisienses dividantur et cedant ad *pitantiam in Beate Agnetis* festo duplici, fiendo de cetero in ecclesià predictà, qui distribuentur personis et officiis dicte ecclesie in dicto festo Sancte Agnetis, in omnibus et per omnia prout in aliis quatuor duplicibus festis, Sanctorum videlicet Martini æstivalis, undecim millium Virginum, Aviniani et Cecilie, per scripta super his confecta, expresse et clare satis ordinavi. Quibus sic persolutis, octo libre et quindecim solidi parisienses predicte monete, qui quolibet anno de dictis decem libris supererunt, capiantur distribuendi perpetuo, per *singulas in Quadragesimà ferias* a festis novem lectionum vacantes, inter personas de gremio dicte ecclesie que personaliter intererunt cantico *Gradualium*, videlicet *quindecim psalmis : Ad Dominum cum tribularer clamavi*, et ceteris, qui ab antiquo *cum letanià et collectà subsequente*, immediate post *Primam*, in dictà Quadragesimà, devote perlegi solent in choro ecclesie memorate. Quibus perlectis, id instituo, condo, ordino et fundo quod dicte omnes persone de ecclesià, *incontinenti* et absque alio intervallo, *flexis genibus* et devote, quamdiu supervixero pro me legant *hanc antiphonam : Salve Regina, cum versiculo et collectà de Beatà Virgine* ; post obitum autem meum, loco illius dicant hunc *psalmum : De Profundis, cum Kyrie, Pater noster, precibus pro defunctis solitis et collectà : Deus qui inter apostolicos sacerdotes*, continue subsequentibus. Dictam vero pecunie summam, videlicet octo libras et quindecim solidos, ordino sic

distribui, quod quilibet clericorum et ceterorum inibi installatorum, in quàlibet feriarum dicte Quadragesime, dum in dictis quindecim psalmis et aliis ut supra, presentes exstiterint, unum denarium exinde percipiant. Residuum quoque quod in quàlibet ferià dicte Quadragesime supererit de denariis supradictis videlicet octo librarum et quindecim solidorum, inter canonicos et dicte ecclesie capellanos qui presentes fuerint, distribuatur. Que predicta omnia et singula, per me Sygerum prepositum antedictum facta et ordinata, ut predictis modo et formà, in perpetuum firma et inconvulsa remaneant, presentis scripti patrocinio confirmari et sigilli quoque mee prepositure, et communis magni sigilli venerabilium et discretorum virorum Dominorum decani et capituli ecclesie sepedicte, consociorum meorum, in testimonium veritatis et evidentius signum consensus eorum, in premissis adhibiti, necnon ratificationis et approbationis eorumdem, feci appensione muniri. Datum et actum, die vicesimà mensis octobris, anno Domini millesimo trecentesimo LXX quarto.

Original sur parchemin, Archives cure d'Harlebeke. Sceaux de Syger prévôt, et du Chapitre, bien conservés.
Copie au Cartulaire d'Harlebeke, p. 44 v°-45 v°.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LA

CHRONOLOGIE MÉDIÉVALE EN FLANDRE

II. Le style de Noël.

Nous avons éliminé les styles de Pâques, de l'Annonciation (25 mars) et du 1er mars. Nous voici en face d'une question nouvelle et plus précise : le millésime des années de l'Incarnation se renouvelait-il, dans la rédaction des chartes, au 25 décembre, fête de Noël, ou bien le changeait-on au 1er janvier, commencement de l'ancienne année romaine, comme aussi de l'année civile et usuelle (1) ?

Ce second problème est d'une importance beaucoup plus secondaire, puisque l'utilité pratique, au lieu de porter sur plus de trois mois de chaque année, se restreint aux sept jours qui séparent le 25 décembre du 1er janvier. Il est également beaucoup plus difficile à résoudre, puisque les moyens de contrôle se restreignent dans la même mesure. Et sept documents attestant l'usage du style du 1er janvier seraient proportionnellement aussi nombreux qu'une centaine d'actes témoignant de l'emploi du style pascal.

Malgré cela — est-ce peut-être à cause de cela? — la question a été discutée dans ces derniers temps avec une verve peu commune. Tandis que les savants archivistes

(1) Tout le monde est d'accord pour constater que, quelque fût le style chronologique adopté dans la date des chartes, on a toujours continué à considérer le 1r janvier comme le commencement de l'année usuelle, à le nommer nouvel an, jour de l'an, nieuwjaardag, et à le fêter comme tel. On peut en conclure immédiatement combien il serait illogique de confondre ces deux ordres de faits et de conclure des usages du « nouvel an » dans la vie ordinaire à l'emploi du style du 1r janvier dans les chartes.

hollandais, M. S. Muller Fz d'Utrecht et M. R. Fruin de Middelbourg, se prononçaient catégoriquement en faveur de l'usage quasi général du style du 1er janvier, « jaardagstyl », notre distingué collaborateur, M. H. Nelis, des archives du royaume à Bruxelles, défendait avec une remarquable érudition l'opinion ancienne, qui supposait plutôt comme règle générale l'emploi du style de Noël, avant l'introduction du style pascal.

On nous dispensera de donner la bibliographie de cette controverse (1) et de revenir sur ces débats que nous avons fait connaître aux lecteurs des *Annales*, en manifestant clairement que nous nous rangions résolument aux côtés de M. Nelis (2). En terminant notre compte rendu des derniers articles des deux antagonistes, nous exprimions le vœu qu' « entretemps l'on continue « sine strepitu verborum » à recueillir les faits et les données qui permettront de préciser les divers usages encore peu connus et d'arriver à des conclusions plus précises » (3).

C'est un essai de ce genre que nous tentons dans ce second chapitre, avec l'espoir que d'autres signaleront à leur tour le résultat de leurs recherches et compléteront ou même corrigeront nos renseignements. Laissant de côté les considérations générales, les faits qui se rattachent à la vie civile et les usages chronologiques du bas moyen âge (4), nous nous attacherons à grouper — qu'ils soient nouveaux ou déjà signalés — les textes surtout diploma-

(1) On peut la trouver aux *Annales* (voir note 2); mais dans son *Rapport sur les travaux de chronologie publiés en Belgique et en Hollande depuis 1830*, présenté au Congrès de Gand, M. Nelis donne une bibliographie complète jusqu'en 1907 (47 numéros avec analyse).

(2) Voir *Annales*, t. LVI, p. 107-108; 434-437; t. LVII, p. 112-113.

(3) *Annales*, t. LVII, 1907, p. 113.

(4) On peut les trouver dans les articles de controverse de MM. Nelis et Muller; nous les avons indiqués en grande partie dans nos comptes rendus.

tiques et les faits précis qui sont arrivés à notre connaissance et qui peuvent servir à trancher la question : a-t-on suivi dans nos contrées, *avant* l'introduction du style pascal, le style de Noël ou celui de la Circoncision ?

On nous permettra de faire observer d'abord que dans les pays environnants on a suivi le comput du 25 décembre plutôt que celui du 1er janvier.

Pour l'*Allemagne*, il est certain que dans la chancellerie impériale le millésime se renouvelait au jour de Noël. Les auteurs semblent d'accord pour admettre que cet usage était suivi en règle générale dans les pays dépendant de la couronne allemande (1). M. E. de Marneffe l'a prouvé notamment pour la principauté de Liège (2).

En voici un exemple qui se rapporte à l'ancienne Flandre. C'est le diplôme par lequel le roi des Romains, Frédéric I, confirme les possessions de l'église de Cambrai *Datum Treviris IV kalendas januarii anno Dominice Incarnationis MCLIII, indictione prima, regnante Domino Frederico Romanorum rege, anno vero regni ejus primo.*

Le diplôme est du 29 décembre 1152 et pas 1153. Frédéric est devenu roi le 9 mars 1152, sa première année ne s'étendait donc que jusqu'au 8 mars 1153. L'indiction suivie alors à la chancellerie impériale était celle de septembre : le 29 décembre qui tombe dans l'indiction 1, n'est pas le 29 décembre 1153. Et cependant le millésime est 1153 : preuve manifeste que la chancellerie allemande commençait les années de l'Incarnation au 25 décembre.

L'hypothèse d'une erreur est exclue par un autre diplôme royal confirmant les possessions de l'abbaye de Floreffe. Il est daté exactement de même, sauf l'indication

(1) Voir p. ex. les manuels de Giry, Grotefend, Leist.

(2) *Styles et indictions suivis dans les anciens documents liégeois.* Bruxelles, 1896, in-12, 56 p.

du jour « VII kalendas januarii ». Il est donc du 26 décembre 1152, bien qu'il porte le millésime 1153.

Wauters [1] et ses sources ont donc eu tort de reporter les deux documents à la fin du mois de décembre 1153.

Quant à la *France*, notre voisine du Sud, il suffit de parcourir les renseignements donnés par Giry [2] pour constater que lui-même, autant que les auteurs et les documents sur lesquels il se base, considèrent l'emploi du style de Noël comme beaucoup plus fréquent que celui du 1er janvier [3], avant la fin du moyen âge, bien entendu. En faveur de ce dernier comput nous ne trouvons aucun document explicitement allégué [4]. Au contraire plusieurs chartes et textes de chroniqueurs attestent positivement l'usage du style de Noël, notamment pour l'Anjou, le Poitou, la Provence et Toulouse.

La récente étude de M. Acht ne fait que confirmer cette opinion. Ici encore, nous n'avons remarqué aucune preuve en faveur du style de la Circoncision. Mais M. Acht a ajouté aux documents signalés par M. Giry deux exemples de l'emploi du style de Noël.

Le premier se rencontre dans une charte de Geoffroy, évêque d'Aix : « *Anno ab Incarnatione Domini MCIV, VII cal. januarii, luna XXV*. Malgré le millésime 1104,

---

(1) *Table chronologique*, t. II, p. 368 et 369.

(2) *Manuel de diplomatique*, p. 113-128.

(3) Voir p. ex. les indications concernant le Hainaut, Soissons, l'Ouest de la France, l'Anjou, le Poitou, l'Aquitaine, Auxerre, Metz, la Franche-Comté, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, Narbonne.

(4) M. Giry cite (p. 114, note 9) une charte alléguée par les Bénédictins en faveur de ce style parce que, datée de janvier 1274, elle contient la mention « lendemain du 1er jour de l'an ». Mais M. Giry n'admet pas cet argument : car quel que soit le style suivi les expressions *l'an neuf, l'an reneuf, le chief de l'an*, et autres analogues indiquent toujours dans les chartes le 1er janvier.

la charte est du 26 décembre 1103 ; l'âge de la lune au 26 décembre est effectivement 25 en 1103, tandis qu'il est 6 en 1104 ([1]).

Le second est une charte de Redon: *Factum est hoc V kal. jan., quando missa Innocentium celebratur, die dominico... Postea iterum venit Loiesvvallon* (qui octroye la charte) *ad monasterium Roton, et firmavit hanc donationem coram abbate Liberio... VIII kal. febr. die dominico, anno Incarnationis Domini nostri Jhesu Christi DCCCLXXVIII.* Les deux dimanches mentionnés tombent le 28 décembre 878 et 25 janvier 879 ([2]). Le millésime avait donc changé avant le 28 décembre, c'est-à-dire à la fête de Noël. On pourrait cependant faire remarquer que le millésime n'est pas explicitement mentionné dans la première date.

Quant à *Reims*, notre métropole ecclésiastique, nous ne considérons pas comme prouvée l'assertion de Wauters ([3]) d'après laquelle l'usage de commencer l'année à Pâques se serait introduit à Reims, depuis le Xme siècle. Les deux documents allégués par Wauters contiennent trop de données incertaines ([4]) et on peut leur opposer d'autres faits plus précis.

En tout cas, voici une charte qui nous semble prouver plutôt l'usage du style de Noël.

L'archevêque de Reims, Samson, confirme une décision de l'evêque de Cambrai : *Actum Remis, Incarnati Verbi anno M° C° XLV° indictione VII, regnante gloriosissimo Francorum rege Ludovico anno VIII, archiepiscopatus*

([1]) W. ACHT, *Die Entstehung*, p. 19.

([2]) *Ibid.*, p. 59.

([3]) *Table chronologique*, t. I, introduct., p. 63.

([4]) Nous examinons un de ces exemples plus loin, p. 177.

autem domni Samsonis anno VI° (¹). L'indiction 7 est celle de l'année 1144. Le millésime est 1145 : il aura donc été renouvelé au cours de l'indiction 7, c'est-à-dire avant le 1ᵉʳ janvier 1145, au 25 décembre 1144 ; et la charte aura été donnée entre le 25 et le 31 décembre 1144. Les années de Louis VII se comptent, entre autres points de départ, à partir du 1ᵉʳ août 1137, date de la mort de son père (²). D'après ce comput le 25-31 décembre 1144 tombe effectivement dans la 8ᵐᵉ année de Louis, alors que d'après tous les autres modes de compter les années de ce règne, la 8ᵐᵉ année arrive notablement plus tôt. Enfin, bien que le terme initial du calcul des années d'épiscopat de Samson ne semble pas bien fixe, la 6ᵐᵉ année peut convenir, puisqu'il a été élu, dit M. Vacandard (³), « fin 1139 ou commencement 1140 ».

Dans un article sur le style suivi par les évêques d'*Utrecht*, dont la juridiction s'étendait anciennement sur une partie de la Flandre, M. Joosting (⁴) signale sept documents qui ne sont datés ni d'après le style de Pâques, ni d'après celui de l'Annonciation, mais probablement d'après le style de Noël. Une de ces chartes établit nettement l'emploi du style du 25 décembre, à l'exclusion de celui du 1ᵉʳ janvier : *Acta sunt hæc anno incarnationis dominicæ MCCXXVII, indictione XIV, domini Honorii papæ anno XI, domini Frederici imperatoris secundi anno imperii sui septimo, regni domini Henrici filii ejus VII, pontificatus domini Ottonis secundi anno XI.* M. Joosting

(¹) BORMANS et HALKIN, *Table chronologique des chartes*, t. XI (1907), p. 165.

(²) Voir *Art de vérifier les dates*, p. 547 et GIRY, *Manuel de diplomatique*, p. 747.

(³) *Vie de S. Bernard* (2ᵉ édit. 1897), t. II, p. 44, note 1.

(⁴) *De jaarstijl der bisschoppen van Utrecht*, dans *Nederlandsch Archievenblad*, 1905-1906, nʳ 1.

montre que toutes les années de règne et de pontificat nous ramènent à la fin de 1126 ou commencement de 1127. Mais l'indiction 14 est celle de l'année 1126, tandis que le millésime est 1127. Celui-ci avait donc été renouvelé au 25 décembre, et la charte date du 25-31 décembre 1126.

Ne faut-il pas dater d'après le même style une charte de l'évêque d'Utrecht, Guillaume, en faveur de l'abbaye d'Echternach ? *Data V^a kal. Januarii anno Dominicæ Incarnationis MLXIII, indictione II, anno autem ordinationis domini Henrici IV regis nono, regni vero VII. Actum Coloniæ in Dei nomine feliciter* (1).

Henri IV, élu roi de Germanie en 1053, fut couronné le 17 juillet 1054 et succéda à son père le 5 octobre 1056. Le 28 décembre qui tombe dans la neuvième année de son ordination et la septième de son règne est le 28 décembre 1062. Si la charte porte le millésime 1063, c'est qu'on a renouvelé celui-ci au jour de Noël. L'indiction 2 est celle de 1063 ; mais l'indiction impériale qu'on suit ici et qui était assez répandue, commençait déjà au mois de septembre de l'année précédente.

A la suite de M. Muller, les auteurs du Supplément à la *Table chronologique* de Wauters datent ce document du 28 décembre 1063. M. S. Muller estime que le style ancien en vigueur avant l'emploi du style pascal ou de l'Annonciation était celui du 1er janvier. Pour le prouver, il en appelle à un acte de « *1294, feria V post festum beatorum Petri et Pauli apostolorum* » (1 juillet), qui fut vidimé par l'official « *1294 in vigilia Circumcisionis Domini* » (31 décembre) (2). La date du vidimus prouve que le

(1) Bormans et Halkin, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés*, t. XI, p. 66. Muller, *Het oudste cartularium van het sticht Utrecht*, p. 99.

(2) *De jaarstijlen in het Sticht Utrecht gebruikt voor het synodaal besluit van 1310*. Amsterdam, J. Müller, 1905, p. 25 (333), nota.

millésime n'avait pas été renouvelé *avant* le 1er janvier, mais ne permet pas de conclure qu'on le changeait au 1er janvier : on doit supposer avec beaucoup plus de raison que la date est donnée d'après le style de Pâques (ou de l'Annonciation) dont M. Muller prouve précisément l'usage à Utrecht pour cette époque, tandis qu'il n'apporte aucun autre document diplomatique daté d'après le style du 1er janvier.

***

Il semble bien que nos *chroniqueurs* ont suivi le style de Noël. « A remarquer, dit Giry (1), que tous les chroniqueurs contemporains datent le couronnement de Charlemagne et le rétablissement de l'empire du 25 décembre de l'an 801 ». C'est le style de Noël que suit également le chroniqueur de Reims, Flodoard, ainsi que nous l'avons fait remarquer l'an dernier (2), à la suite de M. Ph. Lauer. C'est d'après ce même style que la plus ancienne chronique de l'abbaye de Saint-Bertin, les *Annales Sithienses*, enregistrent l'éclipse de lune du 25 décembre 809 (3).

Si nous passons à la chancellerie des évêques de *Tournai*, il nous faut signaler à nouveau un acte d'Étienne (1191-1203) : *Actum Tornaci, anno MCXCVI,* EODEM ANNO INCIPIENTE, *kal. Januarii*... Nous avons cru autrefois (4) que les mots *eodem anno incipiente*, impliquaient le changement de millésime au 1er janvier. Nous n'en sommes plus convaincu (5), depuis que nous avons pu constater

(1) *Manuel de diplomatique*, p. 113.

(2) *Annales de l'Émulation*, t. LVIII, 1908, p. 105.

(3) Voir plus haut, p. 56.

(4) Voir *Origines du style pascal*, p. 83.

(5) Nous l'avons déjà dit (*Annales*, t. LVI, 1906, pp. 108, 435). MM. Muller et Fruin nous ont fait un grief d'avoir changé d'opinion sur ce point. Faudrait-il donc persister à défendre une opinion qu'on

que même des chartes datées d'après le style pascal désignent le 1er janvier comme le jour de l'*an neuf*, *nyejaerdach*. La formule de l'évêque Étienne, comme beaucoup d'autres analogues, désignent simplement le renouvellement de l'année usuelle et civile, renouvellement qui a toujours été fixé et fêté au 1er janvier, début de l'ancienne année romaine ([1]). Il n'y a donc pas d'argument décisif à tirer de cette charte.

Quoiqu'il en soit, il est certain que Radbod II, un des prédécesseurs d'Étienne, suivait le style de Noël.

En effet deux chartes de Radbod, dont l'une est conservée en original, et l'autre transcrite dans plusieurs cartulaires, toutes deux données en faveur du chapitre de Saint-Donatien à Bruges, sont datées comme suit : « *Datum Tornaci, V kalendas januarii, anno Dominice Incarnationis MXC, indictione XII, regnante rege Francorum Philippo anno XXX, domino Rabbodo episcopante anno XXII.* » Ces deux documents sont certainement — nous croyons l'avoir prouvé ([2]) et les partisans du style du 1er janvier l'admettent ([3]) — du 28 décembre de l'année 1089. A la chancellerie épiscopale de Radbod on suivait donc le style de Noël.

Il importe de remarquer que, tandis que le millésime de ces chartes est 1090, l'indiction dans les deux cas est 12, c'est-à-dire correspond à 1089. Donc tout en changeant le millésime à Noël, la chancellerie de Radbod ne renouvelait le chiffre de l'indiction qu'au 1er janvier.

---

croit erronée, simplement parce qu'on l'a tenue autrefois? Nous leur avouons sincèrement que nous sommes disposé à admettre leur manière de voir sur l'emploi du style du 1er janvier, dès qu'ils auront apporté des preuves suffisantes.

([1]) Voir p. ex. l'opinion de Giry citée plus haut, p. 156, note 4.

([2]) Voir *Annales de l'Émul. de Bruges*, t. LVI, 1906, p. 436 et 397.

([3]) Voir *Nederlandsch archievenblad*, 1908-1909, fasc. 1, Boekbespreking.

La constatation de ce fait nous permet de signaler, au moins comme preuve probable en faveur du style de Noël, une autre charte Radbod, celle qui confirme l'érection de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai : *Actum Noviomi, Incarnationis Dominice anno M° XCXIIII, indictione I*ᵃ, *regnante rege Ph[ilippo] anno XXXVI°, domno R[abbodo] episcopante anno XXVI* (¹), Tandis que le millésime est 1094, l'indiction 1ᵉ correspond à 1093 : le cas est tout-à-fait analogue à celui des deux chartes précédentes. Il faut en conclure que le millésime, ayant été renouvelé à la fête de Noël, la charte a été donnée entre le 25 décembre 1093 et le 1ʳ janvier 1094, date du changement de l'indiction. La 26ᵉ année d'épiscopat de Radbod s'adapte parfaitement à cette date et concorde exactement avec les chartes précédentes.

Et nous avons des raisons spéciales de croire que le document date réellement du 25-31 décembre 1093. Une autre charte de Radbod est datée : « *Actum Noviomi, VII° idus decembris, anno Incarnationis Dominice millesimo nonagesimo tercio, indictione prima, regnante rege Philippo, Rabodi episcopatus vigesimo sexto* (²) ». Donc, au mois de décembre 1093, Radbod se trouvait à Noyon, où fut octroyée la charte en faveur de Saint-Martin. De plus, le chiffre de l'indiction (³) est le même dans les deux pièces : si le millésime a changé, c'est que l'année commençait à Noël.

(¹) Nous donnons la date d'après l'original. M. D'HERBOMEZ, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, n. 1. Bruxelles, 1898, l'a établie d'après différents cartulaires du XIIᵉ, XIIIᵉ et XVIIIᵉ siècles. L'original existe en si mauvais état que M. D'Herbomez n'a pas cru pouvoir l'utiliser. M. E. Poncelet, conservateur des archives de l'État à Mons, qui a eu l'obligeance de l'examiner à notre intention, a pu tout déchiffrer, sauf le chiffre de l'indiction qui est illisible.

(²) M. GUÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*, p. 206.

(³) Le chiffre de l'indiction 1 prouve que la chancellerie de Radbod ne suivait pas l'indiction de septembre, mais l'indiction romaine.

M. Fruin [1] nous objecte que la 36e année du règne de Philippe, roi de France, ne commençait qu'au 23 mai 1094, Philippe ayant été couronné le 23 mai 1059. On peut donc, dit-il, tout aussi bien supposer une erreur dans le chiffre de l'indiction que dans celui du règne.

A choisir entre les deux, nous avons bien plus de confiance dans l'exactitude du chiffre de l'indiction que dans celui du règne. Il suffit de parcourir le récent ouvrage de M. Prou, *Recueil des actes de Philippe I* [2], pour se rendre compte des incertitudes de ce calcul, même dans la chancellerie des rois de France. A combien plus forte raison est-on exposé à rencontrer des erreurs ou des supputations déconcertantes dans les documents émanant d'autres milieux. Aussi trouvons-nous dans les chartes de Radbod plusieurs manières de calculer les années du règne de Philippe dont le point de départ n'est pas le 23 mai 1059.

Le chiffre de l'indiction, au contraire, est toujours exact dans les chartes de Radbod. Sur dix-sept cas où nous en avons constaté l'usage, il s'accorde quatorze fois avec l'année de l'Incarnation ; dans les deux chartes en faveur de Saint-Donatien, il est impossible d'admettre une erreur, mais la discordance avec le millésime tient au style de Noël. Il y a donc lieu de supposer dans la charte qui nous occupe, une erreur dans l'année du règne plutôt que dans l'indiction.

Il y a peut-être moyen de tout concilier. On a parfois fait concorder les années du régne avec les années de l'Incarnation. Si on suppose 1059 = 1re année, 1094 = 36e année. L'année de l'Incarnation et le millésime 1094, commençant déjà au 25 décembre 1093, les derniers jours de décembre 1093 (style commun) tombent déjà dans la 36e année du règne de Philippe.

---

(1) *Boekbespreking*, dans *Nederlandsch archievenblad*, 1908-1909, n° 1.

(2) Voir plus haut, p. 69.

Sans y attacher une importance exagérée, nous ne voulons point passer sous silence une date analogue dans une charte donnée par Lambert, le successeur médiat de Radbod, en faveur de l'abbaye de Bourbourg: *Actum Tornaci, anno Domini MCXVI, indictione VIII.* L'indiction est celle de l'année 1115 : il y aurait donc concordance entre les deux éléments chronologiques de ce document en supposant la charte datée du 25-31 décembre 1115. Notons en passant que sur les six autres chartes de Lambert qui, à notre connaissance, mentionnent le chiffre de l'indiction, une date est erronée : (1114 = indiction 4 au lieu de 7) (1).

Il convient de signaler ici un acte de cession de bien donné par Lotbert, abbé de Hasnon : *Actum anno ab Incarnatione Domini MLXXXVIII, indictione X, epacta XIIII, concurrente IIII, regni regis Francorum Philippi XXV, Rotberti comitis junioris II.*

Les chiffres de l'indiction 10, de l'épacte 14 et du concurrent 4, sont ceux de l'année 1087 : leur concordance prouve que l'acte doit avoir été passé en cette année. Mais le millésime est 1088: il a donc été renouvelé le jour de Noël et la cession a été actée entre le 25 et le 31 décembre 1087. Cette date peut se concilier avec les années de règne de Robert qui fut associé au gouvernement par son père probablement en 1087, et de Philippe

(1) A titre de curiosité beaucoup plus qu'à cause de son importance pour la détermination du style suivi, nous donnons la date d'un acte de Jean, évêque de Térouane : *Facta sunt hec anno Domini millesimo centesimo nono decimo, Balduino, nobili principe, comitatum in Flandria agente, qui successit Roberto patri, qui sepultus quiescit Attrebati; regnante quoque in Francia nobilissimo rege Ludovico ejusdem Balduini Flandriarum principis consanguineo, qui Philippo patri successit in regno. Actum est autem post sollempnitatem natalis Domini, ante quadragesime exordium. grandis tempore nivis, cujus eciam reminisci nos pro signo in carta postulaverunt multique affuerunt.* (Guérard, *Cartul. de St-Bertin*, p. 245).

dont les années de règne sont assez souvent comptées — on ne sait pourquoi — depuis 1062. D'autre part, nous savons qu'on faisait coïncider assez fréquemment les années de règne avec les années de l'Incarnation : le millésime 1088 (depuis le 25 décembre 1087) correspondrait donc respectivement à la 2me année de Robert et à la 25e de Philippe. Déjà antérieurement nous avons signalé cette charte comme une preuve en faveur du style de Noël [1].

Malheureusement nous ne connaissions en ce moment que l'édition fautive de Miræus qui porte « anno... Rotberti junioris comitis *XI* ». M. R. Fruin, un savant protagoniste du style du 1er janvier, qui a bien voulu consacrer à notre note une « Boekbespreking » qui essaie d'être une réfutation, nous objectait qu'on pouvait facilement supposer une erreur de copiste dans le chiffre du millésime, comme nous en supposions dans celui du règne de Robert et peut-être aussi de Philippe. Nous pouvons aujourd'hui avoir nos apaisements à ce sujet. Le texte de la date que nous venons de donner est celui de l'édition de Wauters [2] qui est faite d'après l'original du chartrier de l'abbaye de Forêt : le millésime 1088 est exact ; le chiffre de l'année de Robert est II, comme nous le supposions, après M. Pirenne ; et les récentes études de M. Prou sur les chartes de Philippe I nous permettent de concilier la 25me année du règne de Philippe avec l'année de l'Incarnation 1088. Nous croyons donc pouvoir maintenir cette charte comme un argument en faveur du style de Noël.

L'acte précédent fut passé devant le comte de Flandre, Robert de Jérusalem. Il faut croire que lui-même suivait le style de Noël. Car la charte par laquelle il confirme à

---

[1] *Annales de l'Émulation de Bruges*, t. LVIII, 1908, p. 103.

[2] *Analectes de diplomatique*, 2e série, n. 1, dans *Bullet. de la Commission royale d'histoire*, 4e sér., t. VII, 1880, p. 321.

l'abbaye d'Eversam des biens donnés par sa mère Gertrude est datée : *Actum est Furnis in conventu multorum, anno Dominice Incarnationis MCV, indictione XII, regnante Philippo in Francia, episcopante vero Joanne presule glorioso.* L'indiction 12 est celle de l'année 1104, mais le millésime, déjà renouvelé au 25 décembre, est 1105. Il n'y a pas d'erreur de copiste : nous donnons la date d'après l'original conservé au Grand Séminaire de Bruges (1).

Le chiffre de l'indiction 12 est d'ailleurs conforme à celui d'une autre charte donnée le 14 octobre 1104 (WAUTERS, II, p. 19). Celle-ci montre que Robert suivait l'indiction romaine; celle-là prouve qu'il en renouvelait le chiffre au 1er janvier, tout en commençant l'année de l'Incarnation au 25 décembre (2).

Le même usage était suivi par Philippe d'Alsace.

Dans une étude précédente (3) nous avons examiné en particulier les indictions des chartes octroyées par ce comte. Les actes qui donnent le chiffre de l'indiction sont au nombre de 32. Nous avons établi 1° que toutes les indictions sans exception sont exactes ; 2° que la chancellerie de Philippe suivait l'indiction de septembre : en effet les trois chartes données entre le mois de septembre et le 25 décembre donnent déjà le chiffre de l'indiction de l'année suivante.

Reste une dernière charte qui est particulièrement intéressante pour la question du renouvellement du millésime. Elle émane certainement de la chancellerie du comte,

---

(1) Voir *Annales*, t. LVIII, 1908, p. 104.

(2) Sur les 13 indictions que nous avons relevées dans les chartes de Robert, une seule, 27 avril 1090, indiction 14 (WAUTERS, t. I, p. 573) est fautive : l'indiction de 1090 = 13.

(3) *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace. Annales de l'Émulation de Bruges*, t. LVII, 1907, p. 150-158.

comme l'indique la date : *Actum est hoc apud Ruhout in palatio meo anno Domini MCLXXXVII, indictione quinta, tercio kal. Januarii* (1). La charte est donnée le 30 décembre. L'indiction 15 est celle de l'année 1187 : mais puisque Philippe suivait l'indiction de septembre, le 30 décembre qui tombe dans cette indiction est le 30 décembre 1186. La charte a donc été donnée ce jour-là. Et cependant le millésime est déjà 1187 : il avait été changé à la fête de Noël. On peut en conclure que la chancellerie de Philippe d'Alsace datait ses actes d'après le style du 25 décembre.

Godefroid, duc de Lotharingie, confirme aux religieux d'Affligbem la possession de la cour de Lauzelles : *Actum est hoc in domo mea apud Ischam, anno Incarnationis Domini millesimo centesimo undecimo, indictione tertia, coram baronibus meis, liberis ac servis* (2). L'indiction est celle de l'année 1110, mais le millésime est déjà celui de l'année suivante.

La charte suivante est publiée par C. Duvivier (3) d'après l'original. Gossuin de Mons restitue à l'abbaye de Crespin une femme, du nom de Berthe, qu'il avait essayé de lui soustraire : *Actum Crispini, anno Incarnati Verbi millesimo C° XXVIII°, indictione V^a^, epacta XVII^a^, concurrente V°, regnante rege Lothario, anno III° regni ejus, Burchardo Cameracensi episcopo pontificante anno XV.* L'indiction 5 et le concurrent 5 sont ceux de 1127 (1 janvier 1127-31 décembre 1127) ; l'épacte 17 est celle de 1128, mais nous verrons que dans nos contrées, on la

(1) H. Coppieters Stochove. *Regestes de Philippe d'Alsace.* Gand, 1906, n. 322.

(2) De Marneffe. *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem*, p. 35, d'après un cartulaire.

(3) *Actes et documents.* Bruxelles, 1898, p. 202.

renouvelait souvent dès le 1 septembre, (donc 1 sept. 1127-31 août 1128) ; la 3e année du règne de Lothaire, roi d'Allemagne, s'étend du 13 septembre 1127 au 12 septembre 1128) ; quant aux années d'épiscopat de Burchard, il y a, à en juger d'après les chartes indiquées dans Wauters, une assez grande variété. Enfin, le millésime étant 1128, doit nécessairement avoir été renouvelé au 25 décembre 1127 : c'est le seul moyen de concilier tous les éléments chronologiques. La charte a donc été octroyée entre le 25 et le 31 décembre 1127 et elle est datée d'après le style de Noël [1].

***

En résumé donc, nous n'avons trouvé aucun indice diplomatique du style de 1er janvier ; en sens opposé, nous avons pu recueillir une série relativement considérable de preuves certaines et d'indices probables de l'emploi du style de Noël dans nos contrées, comme dans les pays environnants. On ne nous taxera pas d'exagération si nous concluons — provisoirement — que le renouvellement du millésime était pour le moins beaucoup plus fréquent au 25 décembre qu'au 1er janvier.

En conséquence, il faudrait, sauf preuve du contraire, dater d'après le style de Noël toutes les chartes qui portent la date du 25 au 31 décembre : elles doivent être attribuées à la fin de l'année qui précède le millésime qu'elles mentionnent. Pour les réduire au style nouveau il faut diminuer le millésime d'une unité.

---

[1] M. le chanoine Duclos nous communique une date intéressante tirée des Actes capitulaires de Saint-Donatien : *Ultima die decembris 1498, more Gallicano, ipso die S. Silvestris* (*sic*) = 31 décembre 1498. La formule *more Gallicano* prouve que l'acte est daté d'après le style de Pâques. Mais l'ajoute même de cette mention indique que, dans l'idée du rédacteur, si l'année ne commençait pas à Pâques, elle commencerait au 25 décembre. Car il n'y aurait pas de confusion à craindre entre le style pascal et celui du 1er janvier, puisque dans les deux cas le millésime serait le même.

Afin d'échapper à cette conclusion et de détruire la valeur démonstrative des exemples cités, M. R. Fruin nous oppose la règle que les chancelleries qui ont abandonné l'indiction du 1er septembre, ont fait coïncider le renouvellement de l'indiction avec le renouvellement du millésime. Il invoque l'autorité d'Ideler, Sickel, Mommsen, Rühl et Giry qui prétendent, d'après lui, que l'indiction romaine notamment commençait au 25 décembre ou au 1er janvier, selon qu'on suivait le style de Noël ou celui de la Circoncision. Nous ne pourrions donc pas, comme nous l'avons fait, nous baser sur le chiffre de l'indiction pour prouver l'emploi du style du 25 décembre.

Nous pouvons faire observer d'abord que notre argumentation ne repose pas uniquement sur le chiffre de l'indiction. Il y a une série d'autres facteurs qui jouent un rôle décisif, p. ex. l'âge de la lune (Aix, p. 156), la concordance des jours de la semaine (Redon, p. 157) ou encore de l'épacte et du concurrent (Lotbert, p. 164 ; Gossuin, p. 167), les années de règne, de pontificat et d'épiscopat ; (p. ex. Frédéric I, p. 155 ; Samson, p. 157 ; évêques d'Utrecht, p. 158 s. ; Radbod, p. 160 s. ; Gossuin, p. 167) ou encore les règles suivies et les déclarations faites par les chroniqueurs.

Au reste, si l'on veut examiner de plus près les opinions des auteurs cités, autorités de premier ordre en fait de chronologie, on pourrait se convaincre assez facilement que leurs affirmations sont loin d'être si nettes sur le fait de la coïncidence en question : elles cherchent plutôt à indiquer le mobile qui aurait amené une concordance qu'on suppose. Nous avons d'ailleurs appris à nous défier de ces généralisations hâtives, qui sont à la mode mais qui ne sont pas basées sur une constatation suffisante de faits assez nombreux. Accumulons d'abord les faits positifs et les synthèses s'en dégageront d'elles-mêmes. Dans l'espèce, nous avons ici un nombre suffisant de dates diplomatiques

certaines qui montrent qu'il faut se défier très fort de la règle qu'on nous oppose et qui établissent que — dans bien des cas au moins — on renouvelait le millésime à la Noël et l'indiction au 1 janvier ou en septembre.

Ceci nous amène à dire un mot de l'indiction dans nos contrées.

III. L'indiction.

Jusque vers la fin du XII[e] siècle, l'indiction est souvent mentionnée dans la date des documents. Elle serait un excellent moyen de contrôler les autres éléments chronologiques et même de resserrer les limites entre lesquelles les chartes ont été octroyées, si la date exacte de son renouvellement dans les diverses chancelleries était fixe et connue avec certitude. Mais tant s'en faut.

Trois indictions, ayant un point de départ différent, ont été en usage dans nos contrées. L'indiction *romaine* ou *papale* : elle commençait, d'après les auteurs, au 1[er] janvier ou au 25 décembre; d'après les documents signalés au chapitre précédent, son point de départ, dans notre région, était généralement le 1[er] janvier. L'indiction *grecque* ou de *Constantinople*, qui partait du 1[er] septembre ; et l'indiction de *Bède* ou *impériale* qu'on renouvelait au 24 septembre. Le peu de distance entre ces deux derniers points de départ permet difficilement de distinguer entre l'indiction de Bède et celle de Constantinople.

En outre ceux qui commençaient l'année à Pâques ou au 25 mars, ont parfois fixé le point de départ de l'indiction au jour du renouvellement du millésime, en adoptant l'indiction pascale ou celle de l'Annonciation. Cette dernière a été parfois combinée avec le style pisan (1).

(1) Voir GIRY, *Manuel de diplomatique*, p. 96 ss.; NATALIS DE WAILLY, *Éléments de paléographie*, t. I, p. 72 ss. Celui-ci mentionne une indiction commençant au mois d'octobre.

Cette diversité est déjà très embarrassante. Mais en outre tout le monde est d'accord pour constater que les usages suivis dans les diverses chancelleries sont peu connus et ont été peu étudiés ([1]). C'est ce qui nous enhardit à réunir ici quelques notes — très incomplètes — recueillies au cours de nos recherches chronologiques.

Et d'abord, force nous est de constater que l'indiction n'a pas grande réputation d'exactitude et ne jouit pas d'une bonne presse. « En général, dit l'*Art de vérifier les dates* (éd. 1770, p. XII), tous les savans conviennent qu'il y a un grand nombre d'actes sincères dont l'indiction est fautive ou très embarrassante ». « Si la discordance [entre le chiffre de l'indiction et les autres éléments chronologiques] ne peut s'expliquer par l'emploi d'un calcul particulier, il y a lieu de supposer une erreur dans le compte des indictions plutôt que dans les éléments chronologiques dont la connaissance était plus répandue, comme l'année du règne ou celle de l'Incarnation » ([1]). Aussi rien n'est plus commun que de voir les historiens et les chronologistes corriger sans scrupule — et parfois sans examen — toute indiction qui ne correspond pas, d'après les tables chronologiques, au millésime de l'Incarnation ou même à l'année du règne d'un prince ou de quelque grand dignitaire ecclésiastique ou civil. La défiance se porte instinctivement et *a priori* sur l'indiction.

Loin de nous l'idée de contester qu'il y ait de nombreuses, disons même de très nombreuses erreurs dans le chiffre des indictions.

Comme nous sommes obligés de reproduire un grand nombre de chartes d'après des copies, il faut d'abord compter avec les fautes de copistes ou même d'imprimeurs.

([1]) GIRY, *Manuel de diplomatique*, p. 101. Cf. BRESSLAU, *Handbuch der Urkundenlehre*, p. 833.

Et tous ceux qui sont quelque peu familiarisés avec les travaux de chronologie médiévale, savent que le nombre de ces erreurs est considérable ([1]). Rien ne se prête aussi facilement à une faute de transcription que les nombres, surtout les nombres en chiffres romains. Mais il faut bien avouer qu'à ce point de vue l'indiction ne se trouve pas dans des conditions plus désavantageuses que les autres éléments chronologiques qui comportent souvent des nombres plus élevés. Il est plus facile de lire et de transcrire exactement p. ex. l'indiction VII que le millésime DCCCXXXVIIII ou l'année de règne XXXVI.

Aussi n'est-il pas rare de rencontrer des documents où les auteurs ont cherché à concilier la discordance des éléments chronologiques en changeant le chiffre de l'indiction, alors que l'erreur se trouvait dans le millésime. Nous en avons donné des exemples antérieurement. Telles sont la charte de 1182 de l'évêque Radbod ([2]), deux chartes de Philippe d'Alsace ([3]). Tel est encore le cas d'une charte de Baudouin, comte de Flandre, en faveur de l'abbaye de Marchiennes : *Actum anno Domini millesimo XLIV, indictione XIV, concurrentibus II, epacta XI, apud Atrebatum, regnante Henrico Francorum rege*. Wauters ([4]) attribue l'acte à 1046 et corrige le chiffre XIV de l'indiction en XII, alors qu'il faut évidemment changer *millesimo XLVI* en *millesimo XLIV*, puisque les chiffres de l'indiction 14, de l'épacte 11 et les concurrents 2 conviennent tous à l'année 1044. Il nous serait facile de multiplier ici les exemples.

([1]) Quand on aura davantage collationné les copies avec les originaux, une foule de difficultés chronologiques disparaitront. Voir p. ex. *Origines*. p. 7, note 1, et plus haut, p. 165.

([2]) Voir *Origines*, p. 30, note 3.

([3]) Voir *Le style de Noël*, p. 7.

([4]) *Table chronologique*, t. I, p. 489.

Mais même dans les chartes originales, on trouve assez fréquemment des chiffres d'indiction vraiment déconcertants, qui prouvent chez les rédacteurs non seulement des calculs particuliers, mais encore des fautes d'ignorance. « L'incertitude du calcul de l'indiction, dit Giry, était telle pour les scribes ignorants des Xe et XIe siècles qu'ils ont parfois inséré dans les dates des mentions analogues à celle-ci : *indictione X^a, plus vel minus* ».

Mais n'y a-t-il pas plus de divergence encore sur la manière de calculer les années du règne ? Il n'est pas rare de rencontrer, dûment constatés, trois ou quatre manières différentes de calculer les années d'un prince.

A ce point de vue le récent ouvrage si soigné de M. M. Prou (1) est vraiment suggestif. Et il s'agit d'un roi de France ! Que ne sera-ce pas dans des milieux moins bien renseignés ? S'il est question des années de prélature d'un évêque ou d'un abbé, qui nous dira avec certitude si on comptait les années à partir du jour de l'élection ou seulement depuis le jour de sacre (2) ? Ou bien faisait-on concorder les années de gouvernement avec les années de l'Incarnation (3) ; et dans cette dernière hypothèse, l'année de l'entrée en fonction était-elle comptée ou négligée ? Autant de questions qui actuellement ne sont pas toujours nettement résolues. Encore ne parlons-nous pas des cas tout-à-fait extravagants comme celui que nous avons signalé, à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand (4), pour le calcul des années de règne du roi Lothaire. Est-il donc de bonne logique, dans tous les cas de discordance, de rejeter *a priori* la faute sur le chiffre de l'indiction ?

(1) *Recueil des Actes de Philippe I*, dont compte rendu, plus haut p. 66 ss.

(2) Voir *Annales*, t. LVIII, 1908, p. 340.

(3) Voir *Annales*, t. LIX, p. 69, p. 52.

(4) Plus haut, p. 46.

Nous pouvons sous ce rapport avoir plus de confiance dans le chiffre du millésime, surtout que de nos jours nous commençons à être mieux renseignés sur les styles suivis dans les diverses chancelleries. Mais il n'est bien loin, le temps où l'on se croyait en droit de corriger le chiffre de l'indiction pour ramener une charte du XIIe siècle au style pascal considéré comme universellement usité.

Et n'avons nous pas vu M. Wauters et Fruin chercher à corriger les indictions de plusieurs chartes, parce qu'ils n'avaient pas remarqué ou ne voulaient pas admettre qu'elles étaient datées d'après le style de Noël ou qu'elles avaient été octroyées entre le 25 et le 31 décembre.

Aussi avons-nous acquis lentement la conviction que l'indiction ne doit pas être considérée comme le bouc émissaire qu'il faut charger de toutes les erreurs ou discordances chronologiques. Il ne faut ni beaucoup plus ni moins se défier de l'exactitude de l'indiction que de la précision de plusieurs autres éléments chronologiques. Mais il s'agit pour *chacun d'eux* de chercher à déterminer avec exactitude les divers usages suivis.

***

Ayant été amené à examiner de plus près les indictions de certaines séries d'actes, nous avons observé quelques faits que nous croyons pouvoir signaler à l'attention des érudits. S'ils ne permettent pas d'en inférer des conclusions définitives, ils pourront servir d'amorce à des études ultérieures.

L'abbaye de Saint-Pierre à Gand suivait sans doute l'indiction romaine. Nous avons établi que le millésime s'y renouvelait à la Noël (ou au 1er janvier ?). Or les très nombreuses indictions du *Liber traditionum* correspondent au millésime, sauf en un seul cas (p. 92, note 3) dans lequel il est difficile de décider si l'erreur doit être attribuée à l'indiction ou à l'année de l'Incarnation.

Parmi les évêques de Tournai, Radbod II changeait, à n'en pas douter, le chiffre de l'indiction au 1er janvier (1). Des 14 indictions relevées dans les chartes de son successeur, Baudry, deux sont certainement fautives (2) : une seule est datée d'après l'indiction de septembre (3). Au contraire, un acte de Lambert, successeur de Baudry, semble plutôt indiquer l'emploi de l'indiction du 1er janvier (4).

Tandis qu'une charte donné par Héribert, abbé de Saint-Bertin, en 1075 porte l'indiction 14, qui est celle de septembre (5), une autre de l'évêque de Térouane, Drogon, datée du 17 octobre 1075, porte l'indiction romaine 13 (6). Une charte de Gérard, successeur de Drogon, donnée le 10 octobre 1085 donne l'indiction romaine 8 (7). L'acte de translation des reliques de S. Folquin à l'abbaye de Saint-Bertin, daté du 5 septembre 1097 porte encore l'indiction 5 qui correspond au millésime (8) : on ne suivait donc pas l'indiction du 1r septembre. Deux chartes de l'évêque Jean, de Térouane, toutes deux datées du 1r octobre 1102 portent l'une l'indiction romain 10, l'autre l'indiction de septembre 11, si tant est qu'il n'y a pas d'erreur (9).

Si nous passons à la chancellerie des comtes de Flandre, nous constatons que Robert de Jérusalem suivait l'indiction romaine se renouvelant au 1er janvier (10). Une conclusion analogue semblerait se dégager de l'examen de deux

(1) Voir plus haut, p. 161 ss.

(2) 1106 = indiction XVI, au lieu de XIV (manifestement une transposition de copiste) et 1111 = indiction VII.

(3) Voir *Origines*, p. 31.

(4) Voir p. 164.

(5) GUÉRARD, *Cartulaire de Saint Bertin*, p. 194.

(6) *Ibid.*, p. 196.

(7) WAUTERS, *Table chronol.* t. I, p. 561.

(8) *Ibid.*, t. I, p. 604.

(9) WAUTERS, *Table chronol.* t. II, p. 9.

(10) Voir p. 166.

chartes de Baudouin VII, la première du 18 octobre 1113 (1) et la seconde du 15 septembre 1116 (2) : toutes deux portent les indictions de l'année courante. Mais dans plusieurs des chartes de ce prince on ne voit pas le moyen de concilier l'indiction avec le millésime (3) et dans un cas spécial où on pourrait légitimement supposer l'emploi de l'indiction de septembre, l'année du règne semble s'y opposer (4). Les dix indictions que nous avons trouvées dans les actes de Charles le Bon, toutes exactes sauf une erreur évidente (5), correspondent au millésime de la charte : mais aucune n'est certainement postérieure au mois de septembre. Une des rares chartes du comte Guillaume de Normandie contient une indiction de septembre.

Les recherches sont plus faciles pour les actes de Thierry et de Philippe d'Alsace dont M. H. Coppieters Stochove a dressé des regestes complets. Sur 168 actes de Thierry, 35 mentionnent l'indiction : sauf une seule charte où les trois éléments chronologiques sont absolument discordants (6), toutes les indictions correspondent au millésime. Il y en a cependant une qui date du 1er octobre 1133 (Coppieters, n. 29) et une autre du 7 novembre (ibid. n. 64). Il semble donc qu'on peut en conclure que la chancellerie de Thierry se servait de l'indiction romaine.

Au contraire, l'emploi de l'indiction de septembre nous paraît clairement établi pour la chancellerie de son fils Philippe d'Alsace (7).

---

(1) Wauters, *Table chronologique*, t. VII, p. 202.

(2) *Ibid.* t. II, p. 86.

(3) Voir p. ex. *Origines*, p. 7.

(4) Wauters, *o. c.* VII, p. 113 : *anno MCXVI, indictione X* (celle de 1117) *anno V comitatus Balduini.*

(5) Wauters, *o. c.* t. II, p. 122.

(6) Voir *Origines*, p. 9, n. 2.

(7) Voir plus haut, p. 166, et *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace*, dans *Annales*, 1907, p. 150-159.

L'emploi de l'indiction de Bède, se renouvelant au 24 septembre est attesté par Hariulphe, qui fut abbé d'Oudenbourg, en Flandre, de 1105 à 1143. Il écrit dans son *Chronicon Centulense*, l. III, c. 1 : « mense septembri, die XXIV, indictiones mutantur ».

En résumé donc, durant la période sur laquelle portent nos recherches, nous constatons l'usage : 1° de l'indiction *romaine* renouvelée de préférence le 1er janvier ; 2° de l'indiction de septembre, sans qu'il soit possible de fixer par les chartes si celle-ci commençait au 1er ou au 24 septembre. L'indiction romaine qui jouissait d'abord d'une grande vogue semble avoir peu à peu cédé la place à l'indiction de septembre, sans qu'on puisse affirmer avec certitude que l'une ou l'autre aurait été employée exclusivement, sauf peut-être dans telle chancellerie déterminée (p. ex. celle de Philippe d'Alsace).

***

Quant à l'*indiction pascale*, le récent ouvrage de M. Acht (1) a mis en lumière que dans certaines chancelleries qui suivaient le style de Pâques ou de l'Annonciation, on renouvelait le chiffre de l'indiction le même jour que le millésime. M. Acht en cite, au cours de son étude, onze exemples. La plupart nous paraissent décisifs. Celui qui se rattache à l'histoire de la province de Reims nous semble toutefois pour le moins très douteux. L'archevêque Arnoul promet fidélité aux rois Hugues et Robert : *Actum Remis in palatio, anno Verbi Incarnati DCCCCLXXXIX, indictione II* (2). Or, dit M. Acht, « le prédécesseur d'Arnoul, Adalbéron, mourut seulement le 23 janvier 990 ». La charte est donc postérieure à cette

(1) *Die Entstehung des Jahresanfangs mit Ostern.*

(2) Donné par W. ACHT, *ouvr. cité*, p. 77, d'après WAUTERS, *Table chronolog.*, t. I, p. 419.

date, bien qu'elle porte le millésime et l'indiction de l'année 989 : donc millésime et indiction se renouvelaient plus tard (au 25 mars ou à Pâques). Mais M. Acht oublie de dire que la date de la mort d'Adalbéron n'est pas certaine ; il oublie surtout d'ajouter au texte de la date, les mots suivants qui se trouvent cependant dans Wauters et qui sont en contradiction avec son interprétation chronologique : « *anno III ordinationis domni Arnulfi archiepiscopi* » ! Il y a donc dans la date des données incohérentes qui ne permettent pas d'utiliser la charte.

Mais quoiqu'il en soit de ce cas spécial, M. Acht a tort de déduire de ces quelques exemples la règle : « dans l'emploi du style de Pâques, on faisait *le plus souvent* coïncider le renouvellement de l'indiction et de l'année » (p. 16). Car dans le seul ouvrage de M. Acht nous avons relevé une douzaine de documents datés d'après le style de Pâques ou de l'Annonciation, dans lesquels l'indiction était celle de l'année commune courante, tandis que le millésime était celui de l'année précédente [1]. Autant d'exceptions à une règle qui n'est pas prouvée !

En ce qui concerne l'usage de l'indiction pascale en Flandre, il n'y a pas à s'en préoccuper, croyons-nous, avant la fin du XII[e] siècle, puisque le style pascal lui même n'a été introduit chez nous qu'à cette époque. Et à

---

[1] On ne peut pas toujours se fier aux affirmations générales. On nous a opposé autrefois qu'au diocèse de Laon on suivait le style de pascal à la fin du XI[e] siècle (*Annales*, t. LVIII, 1908, p. 234). Et cependant M. Acht ne semble avoir trouvé aucun exemple de cet usage ! Il signale *en sens contraire* la charte que nous avons donnée autrefois (*Origines*, p. 32, note 2). Et voici encore une preuve contre le style pascal. L'évêque de Laon, Elinand, donne l'autel de Saint-Amand à l'abbaye de Barizis : *Actum Lauduno idus februarii anno Incarnationis Dominice MLXV, indictione III, epacta XI, regnante Philippo anno IIII, presulante episcopo anno XIII*. L'acte est du 13 février 1065, d'après le style ancien. L'indiction et l'épacte correspondent à 1065 ; les années de Philippe se comptent depuis 1062. (DUVIVIER, *Actes et documents* (1[e] série), p. 46, d'après plusieurs copies anciennes prises sur l'original).

partir de cette époque, l'indiction n'est plus que rarement employée dans les chartes privées, jusqu'au moment où elle réparaîtra dans les actes des notaires. Nous ne connaissons d'ailleurs aucun exemple d'indiction pascale dans nos contrées. Il est vrai que nous avons fait bien peu de recherches.

Nous en avons trouvé un en sens contraire. Philippe, marquis de Namur, atteste une donation faite à l'abbaye de Malonne : *Actum anno Domini MCCXXI, pridie idus Martii, præsidente in episcopatu Leodiensi venerabili patre Hugone, indictione X, concurrente V, epacta VI* (1). La charte est du 14 mars 1222 ; le millésime est encore 1221, mais les chiffres de l'indiction, du concurrent et de l'épacte sont ceux de 1222.

IV. L'épacte.

Parmi les éléments chronologiques, on voit figurer assez souvent, dans les documents du Xe au XIIe-XIIIe siècle, le chiffre de l'*épacte* qui était établi en vue de déterminer le rapport de l'année lunaire avec l'année solaire. L'épacte est le nombre de jours qu'il faut ajouter à l'année lunaire pour la rendre égale à l'année solaire. Les manuels de chronologie expliquent théoriquement comment les computistes établissaient le chiffre des épactes pour chaque année ; au point de vue pratique, les tables chronologiques indiquent ce chffire en face de chaque millésime.

Mais pour que l'épacte puisse servir utilement à préciser la date du document qui la mentionne, il est important de savoir exactement à quel jour de l'année on renouvelait le chiffre de l'épacte. D'ordinaire ce chiffre était fixé pour l'année entière à partir du 1er janvier. Il y avait cepen-

(1) BORMANS et HALKIN. *Table chronologique*, t. XI, p. 455.

dant des computistes qui, à l'exemple des Alexandrins, faisaient commencer le compte de l'épacte d'une année au 1er septembre de l'année précédente. « Incipiunt [epactæ], dit Bède, secundum Ægyptios a Kalendis septebmris, secundum Romanos a Kalendis januarii » (1).

L'épacte égyptienne ou de septembre anticipait donc de quatre mois environ sur le millésime (d'après le style de Noël) : elle présente cet avantage que, confrontée avec le millésime, elle permet de juger — quand les données sont sûres — si un document a été donné dans les huit premiers ou dans les quatre derniers mois de l'année.

En Flandre, l'emploi de l'épacte *romaine* ou du 1er janvier est constaté (2) : si nous ne nous trompons, on considère son usage comme courant et général.

Nous ignorons si on a fait ressortir que l'épacte *égyptienne* était, elle aussi, usitée. Nous en avons trouvé une preuve qui mérite d'être signalée, et quelques applications pratiques.

Le manuscrit 395 de la bibliothèque publique de la ville de Bruges, *Martyrologium Ordinis Cisterciensis*, est un manuscrit de la seconde moitié du XIIe siècle (après 1153), provenant de l'abbaye de Ter Doest. Divers indices nous permettent de conjecturer qu'il ne fut pas écrit à Ter Doest, mais qu'il y fut plutôt apporté p. ex. au moment de sa fondation en 1174. On y ajouta plusieurs mentions relatives aux premiers abbés des Dunes et au règne de Philippe d'Alsace et la date du décès de tous les abbés de Ter Doest (3). Mais il contient — de première main — une série d'annotations concernant le calcul de l'année lunaire. Parmi celles-ci, nous trouvons aux calendes de septembre : « *Hic mutantur epactæ* ».

---

(1) GIRY, *Manuel de diplomatique*, p. 151.

(2) Voir un exemple plus haut, p. 164.

(3) Voir *Annales*, t. LVIII, 1908, p. 456.

Bien que cette note n'ait peut-être pas été écrite en Flandre, elle semble indiquer un usage suivi également — peut-être assez généralement — dans nos contrées. Nous avons effectivement rencontré un certain nombre d'exemples de l'emploi de cette épacte du 1er septembre.

Nous avons déjà signalé l'épacte égyptienne dans les chartes de Gossuin de Mons, en 1127, (plus haut, p. 167) ; d'Anselme, évêque de Tournai, en 1146 (*Origines*, p. 32, note 4) ; du chapitre de Tournai, en 1150 (*ibid.*, p. 32); de Philippe d'Alsace, le 4 décembre 1164 (*Le style de Noël*, p. 157).

Nous la trouvons encore dans les *Annales Blandinienses* qui mentionnent de la façon suivante l'éclipse solaire du 23 septembre 1093 : *8* [1] *kal. octobris, sexta feria, hora tertia usque in horam octavam, luna 28a, indictione 1, epacta 1a, eclipsis solis facta est.* L'épacte 1 correspond à l'année 1094 : on l'a donc renouvelée au 1er septembre.

Dans la charte de Baudouin de Mons en faveur de l'abbaye d'Hasnon *anno ab Incarnatione Domini Jesu Christi MLXXXVI, indictione IX, epacta XIV, concurrente III, anno imperatoris Henrici ab obitu patris sui XXXII, a benedictione vero sui in regem XXXV* [2], l'indiction (romaine) 9 et le concurrent 3 sont ceux de l'année 1086, mais l'épacte est déjà celle de 1087 [3]. La charte a donc été octroyée après le 1er septembre [4].

* * *

---

[1] Erreur de chiffre. C'est *9 kal.* qu'il faut ; le copiste aura lu VIII pour VIIII.

[2] WAUTERS, *Table*, t. I, p. 563.

[3] Les deux années du gouvernement d'Henri ne concordent pas avec les quatre autres éléments chronologiques.

[4] Voir encore une charte de Nicolas, évêque de Cambrai, en 1151 (WAUTERS, *Table*, II, 344) et deux autres d'Alexandre, évêque de Liége en 1131 (BORMANS et HALKIN, *Table chronolog.*, t. X, p. 140).

Nous croyons pouvoir résumer ainsi nos conclusions sur la chronologie médiévale usitée en Flandre avant la fin du XIIe siècle :

1) les styles de Pâques, de l'Annonciation, du 1er mars ne peuvent avoir été admis que comme une rarissime exception ;

2) le style le plus généralement admis n'était pas celui du 1er janvier, mais de Noël ;

3) on ne connaissait pas l'indiction pascale, mais on suivait, tantôt — surtout anciennement — l'indiction romaine (changeant probablement au 1er janvier), tantôt celle du 1er ou du 24 septembre ;

4) à côté de l'épacte romaine qui se renouvelait au 1er janvier, on se servait encore de l'épacte égyptienne dont le point de départ était fixé au 1er septembre.

C. CALLEWAERT.

APERÇU RELATIF A L'HYDROGRAPHIE

DANS LA

REGION ORIENTALE DE COURTRAI

Nous croyons utile de revenir brièvement sur les données hydrographiques qui font partie de notre étude parue précédemment dans les *Annales* (1).

En résumé, une mise au point, consiste à savoir préciser, quand : 1° l'écoulement naturel des eaux, immédiatement à l'Est de Courtrai, a été transformé par cours artificiels, depuis le début de la période géologique moderne ; 2° les dénominations de ruisseaux ou de parties de ruisseaux, telles que Klakkaertsbeek, Gaverbeek (ou Gavers), St Jansbeek, Groeninghebeek (2), non usitées par les contemporains de 1302, furent appliquées à totalités ou parties d'affluents de la Lys, en aval de Courtrai.

MINORITE, ARTÉSIEN et CONTINUATEUR DE GUILLAUME DE NANGIS, ont laissé de la bataille du 11 juillet 1302 une relation très concise, sans entrer dans les développements de la topographie, fournis notamment par VILLANI, GUIART, VAN VELTHEM, GEOFFROY DE PARIS. Villani habita dans la Flandre Occidentale vers le terme de la

(1) T. LVII, année 1907, pp. 373 et suiv. Cet article a donné lieu à certaines observations que l'on peut lire dans le *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai*, 5e année, pp. 168-170.

(2) Le nom de Groninghe existait vers 1302. LI MUISIS, *Chronica* (éd. DE SMET), p. 194 et s.: « Ante monasterium de Groninghes ». Cf. et. *Chr. Artésienne* (éd. FUNCK BRENTANO), p. 48: « au lès devers Grolinges, une abbie de nonnains grises ».

campagne de 1302 à 1304 ; le militaire Guiart, frère d'armes des arbalétriers survivants de 1302, combattit à la fin de la guerre.

Or, les descriptions hydrographiques détaillées de ces quatre derniers auteurs ne nous paraissent pas en discordance. En outre les déductions à tirer de leur exposé topographique nous semblent se concilier avec la corrélation que l'on peut déduire aussi de la configuration géologique et des constatations hypsométriques, en terrain naturel.

La crète d'un important contrefort, se détachant vers le N.-O. à partir de Kapel ter Beden, a pour composition, en maints endroits, du quaternaire (probablement supérieur). Sa cote, variant de 17.80 à 18.20, domine de 3 mètres à peu près, des cours d'eau très nettement séparés, enserrés par des courbes, 16, 17, voire 18, aux points les plus rapprochés de leurs cours ; tandis qu'en ces points, les cotes les plus basses varient entre 15 et 15.50, sur fond géologique différant parfois de la crète.

Sans compter les thalwegs secondaires, il y a eu là 3 affluents, parmi lesquels on pourra reconnaître l'important « *fosso* » [1] de Villani, ou fossé [2] de Guiart ; puis, peut-être le « *gracht* » [3], cité dans VAN VELTHEM ; enfin

---

[1] VILLANI, *Ist. Fior.* (éd. MURATORI), cl. 385 : « Corre uno fosso, che raccoglie l'acque della contrada et mette della Liscia, il quale e largo il piu cinque braccia e profondo cupo tre » etc. Suit dans VILLANI une longue description de ce cours d'eau, de ses abords ; et l'auteur range les piquiers flamands : « a modo d'una luna ». Plus haut, il a parlé d'un front situé vers là : « terra per lo camino che va a Guanto ». — Sur cet arc de cercle, la gauche flamande (Flamands Orientaux) s'appuie à la Lys.

[2] GUILL. GUIART, *Branche des Royaux lignages*, vers 15010 et s.: « Sus un long fossé plain de fanges / où touz chevaus qui s'i férissent / de plaine venue cheissent ». Voir aussi pour ce fossé: vers 15021 et 15022 ; vers de 15046 à 15075 ».

[3] VAN VELTHEM, *Sp. Hist.* (éd. LE LONG), liv. IV, chap. XXXI : « Onder dien cloester van der Nonnen / daer een gracht comt geronnen / van der Leye, te wege werd, / daer was dat Vlaemsce here

un cours d'eau, à l'Est du « *passage* » [1] de Guiart, coulant vers le Nord-Est.

Remarquons que ce contrefort force la Lys à modifier son cours en aval du « *Courtrai de 1302* », et que les conséquences de son existence font reconnaître dans les 4 vers 15046 à 15049, de Guiart, relatifs au « *fossé* » précité, 1° le « *passage* », 2° sa situation « *bien loing* » du point de départ des « *arbalèstriers* », la « *plainne* » [2], entre cotes 15,50 et 17, à l'Est du confort.

A notre avis, dès l'époque du dessin de la carte de JACQUES ROELOFS DE DEVENTER (deux siècles après la bataille), des modifications artificielles avaient déjà changé le cours des eaux. Nous concluons en exprimant l'opinion que vers l'époque de la bataille des Éperons d'Or, le cours naturel des eaux, indiqué sur la carte annexée à notre étude précitée, existait encore [3].

B[on] M. DE MAERE.

---

gescard ». D'après nous, il s'agit de l'armée des Flamands Orientaux. Ne pas confondre avec le « *pas* » de GEOFFROY DE PARIS, aux vers 1227 et 1228, près de l'Écluse 9, du canal de Bossuyt.

(1) GUIART, *o. c.* Voici du reste les quatre vers 15046-15049 de cet auteur, en sa *Branche des Royaux Lignages :*

> Arbalestriers premiers s'esmurent (*) ;
> Sivant du fossé le rivage
> Treuvent bien loing d'ileuc passage,
> Outre se mètent en la plainne,

(2) Où ailleurs y a-t-il une *plaine ?*

(3) Voir corrélation entre le dernier alinéa p. 377 et le premier alinéa page 378 de l'étude précitée, dans « *AnÉm.* » Le deuxième alinéa, page 378 est une constatation, mais non un argument.

(*) Ils partent d'un point ou plutôt d'une zone de *rassemblement*, près du Mosscherberg. (Cotes élevées de 30 à 37 au *Pottelberg*).

COMPTES RENDUS

—

L. Gilliodts-van Severen. *Cartulaire de l'ancien Grand Tonlieu de Bruges*, faisant suite au Cartulaire de l'ancienne Estaple. Recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de cette ville. T. V. (Publication in-8 de la Société d'Émulation de Bruges). Bruges, De Plancke, 1908, 537 p.

Dit nieuw *Cartularium* mag dus beschouwd worden als 't vervolg van *Le Cartulaire de l'ancienne Estaple*. Daarom ook wordt het genoemd : een 5e band ervan.

En een 5e band van een en 'tzelfste werk is het wel; een nieuw deel te weten van « *l'exposé documentaire du mouvement commercial de la ville de Bruges depuis le XIIe jusqu'au XIXe siècles* » (bl. 1).

In deze bepaling, door den Heer Schrijver zelven gevonden, ligt best weêrgegeven de aard van beide zoogezeide Cartularia. Een « exposé » zijn ze. Ware Cartularia zijn ze eigenlijk niet. Ze gelijken er op, ze heeten aldus, maar ze zijn 't niet. Als Cartularia hebben ze nooit bestaan. En echte Cartularia, elk van een duidelijk afgescheiden vak, zijn ze zelfs nu nog niet.

Waarlijk, iets onduidelijks is en blijft voor den lezer : het gemeenzaam voorwerp dier twee boeken, nl. « le mouvement commercial... » 't Is geen voorwerp voor een oorkondenboek. En wat het bijzonder voorwerp van elk van de twee afdeelingen betreft : wel geeft het eerste « Cartulaire » meer aan : alles wat het vermakelen zelf van handelsstoffen, — de handelsdoeningen —, schijnt betroffen te hebben ; wel voegt het tweede, « le Cartulaire du Tonlieu », nu erbij liever : alles wat voorwerp of voorwaarde van dit vermakelen zal geweest zijn. Maar nog dit schijnbaar verschil tusschen beider afgezonderde stoffen, is indedaad onvast, en meer dan eens komt het voort uit de opvatting van onzen diepdenkenden Verzamelaar, meer dan uit een bepaalde bewoording in de opstellen.

Verder van soortwege bestanddeelen : in beide verzamelingen staan opgenomen, niet enkel « chartae », maar overhoop aan den eenen kant aleens uittreksels uit verhalende bronnen, uit brieven, uit kronijken of uit heiligenlevens, en aan den anderen kant, 't zij geheel 't zij bij brokken, rechtstreeks dan de keuren of rekeningen of rechterlijke oorkonden. En ieder van die geschiedkundige gevallen of getuigstukken staat er vermeld onder den dag waarop ze voorvielen of gemaakt werden, zoodat ze allen door Heer Gilliodts geschikt zijn geweest enkel en alleen volgens tijdverloop : zoo deed hij het in 't « Cartulaire de l'Estaple », en zoo weêrom in 't « Cartulaire du Tonlieu ». Onderwijls nooit, tusschen of neven die eenvoudige chronologische schikking, ievers een andere schikking naar oord of aard van voorwerp of bestemming ; ook nooit iets van dat synoptische dat men zoo kwistig en zoo nuttig nu ingebracht heeft, b. v. in de « regesta ».

Neen over zulk een onduidelijke stoffe, en op zulk een onschoolsche wijze zouden vroeger geen Cartularia gemaakt zijn geweest, of althans voortaan geen meer dienen op- of aangevat te worden. Daarom heeft, alles ingezien, Heer Gilliodts niet oprecht Cartularia bedoeld. Temeer nog, omdat uit onvastheid van voorwerp en bewerking — als hier in 't geval — practische moeilijkheden moesten ontstaan. Voorzienig als hij is, heeft ze de geleerde Schrijver aanstonds in 't oog gehad. Trouwens zelf vermaant bij den lezer dat soms twee of meer herzeggingen van dezelfde dingen onvermijdelijk geweest zijn ; ook dat, om de stukken te bedeelen, de eenen bij 't stapel- en de anderen bij 't tolrecht, de keuze aleens willekeurig moest geschieden. En eenmaal aanveerd dat hij, bepaaldgenomen, geen echte « Cartularia » maken ging, is ook te verstaan dat Heer Gilliodts niet noodig geacht heeft zijn aangehaalde gevallen of stukken in beslisten vorm voor te stellen : 'k wil zeggen, niet noodig geacht heeft nauwkeurig te laten weten welke middens hij uitgespeurd had om zijn bronnen te vinden, of te zorgen om b. v. overal voor ieder stuk den staat van 't oorspronkelijke, of dezen van de afschriften en bevestigingen ervan, of den laatstgevonden uitleg der technische woorden eruit, of de verschillende uitgaven van hun geheel en bijzonderlijk de beste aan te wijzen. Op sommige plaatsen doet hij dit, en meesterlijk. Teeken dat hij het kon. Maar op 't meestendeel doet hij het niet. Teeken dat hij 't niet wilde. Altijd dezelfde reden : « Cartularia » miek hij niet, maar wel « *l'exposé documentaire* [en aardrijkskundig gesproken, zoo wijd mogelijk] *du mouvement commercial de la ville de Bruges...* »

Dus hier hebben we : een « exposé », en een « exposé documentaire ».

Een verhaal zonder woorden, met zaken. Als een uitstalling van weerden in een museum, in 't museum van Brugge's rijkste schatten, van de kostelijkste schatten die Brugge ooit bezat, zijn handelsvrijheden.

Als dusdanig werk zal hier dit 5[de] deel, samen met de deelen die voorgaan en 't deel dat nog achterkomt — een deel besluiten, — een heerlijk meesterwerk uitmaken. Want hoe machtig is niet deze uitstalling, talrijk in bedrag, en keurig in geheelheid! Hoe leerzaam om Brugge's waar verleden eruit op te maken! Hoe nuttig voor den zoeker die voortaan hier een eerste bijeenbrenging van stoffen zal gereedhebben!

Als men deze twee verzamêlingen overloopt, doet men best bij ieder jaar eruit, eens na te denken op de gebeurtenissen die binstdien geschied zijn. 't Doet aardig om na te gaan hoe, op 't oogenblik dat de eene Vlamingen oorlog voerden of kunst bedreven of godsdienst bespraken enz., de anderen tol afkochten of eten deden afslaan. Nevens 't hooger leven rijzen de alledaagsche beslommeringen. Hoe blijkt het toch waar te zijn dat voorheen 't leven leek op 't onze nog. En hoe blijkt het tevens dat we van dat leven, zoo gelijk op 't onze, over 't algemeen nog zoo weinig weten. Neen 't verleden van ons eigen stad Brugge, al werd het zoo dikwijls beschreven, kennen we in zijn geheel nog bijna niet: dat verleden met de groote en de kleine menschen van vroeger, en de aanjagers en de onverschilligen en de gezapigen uit elken tijd, met den last van allen, ook met hunne leuten, met hun droomen en slaven, met hun instellingen, met hun onderling woelen, met hun bestuur, met hunnen vrijheidslust. Zooals wij thans handelen, zoo handelden voorheen onze voorvaderen. Bij duizenden waren ze: en elk van die duizenden had zijn begrippen en vermogens, zijn oorbeelden en zijn werkingen; elk van hen meende iets te wezen, en gedroeg hem naar eigen zelfbeschatting! Velen samen mieken gezinnen uit, en geslachten, en benden, en ambachten, en kringen, en gemeenzaamheden. Dan uit de doeningen van alleman alleen en van alle die hoopen samen, ontstonden voorvallen die wij nu willen bijeenvatten en die we metterdaad bijeenkrijgen, of liever (want 't geschiedt toch werkelijk meestal zoo) die we 't kost-wat-'t kost bijeenwringen en -dwingen. Maar, ik vraag het, als nu hier of daar, uit dit ons zoogemaakt stelsel, een naam uitsteekt of een gebeurtenis doorstraalt, en dat we dien naam en die gebeurtenis in onze geheugenis overhouden, mogen we zeggen de geschiedenis van ons verleden met heel zijn maatschappelijke ingewikkeldheid te

kennen? Als we een Robrecht den Fries of een Maerlant of een Breydel of een Memlinc of een Simoen Stevin weten te noemen, of als we bij dag en stuk kunnen voorhouden wanneer of hoe een kerk of een burcht of een huis of een haven begonnen of vervielen, mogen we meenen heel dat vroeger leven onzer voorouders inderwaarheid voor den geest te dragen?

Aleer op deze vragen te antwoorden, grijpe men de bovenbesproken werken van Heer Gilliodts-van Severen; men doorschouwe ze. En die ontzaggelijke hoop dingen uit het gewezen klein-leven die erin te rapen liggen, zal in 's lezers geest doen opdagen de overtuiging dat Brugge's geschiedenis (d. i. 't verhaal van heel en gansch 't verleden onzer maatschappelijke gemeenzaamheid) nog te maken overblijft.

Aanstonds, zooals bij ons, zal dan ook in zijn hert volgen een wensch : nl. dat Heer Gilliodts nog lang zulk reuzenwerk, als 't zijne is, moge doordrijven, en dat daarna de opbouwing der saamgebrachte bouwstoffen eenmaal moge geschieden of door zijne hand nog, of door eene, die al weze ze jonger, even werkzaam, even vaardig, even bedreven, even onvermoeibaar kunne staan als de zijne.

L. DE WOLF

CHRONIQUE

Sociétés savantes et Congrès.

— **Académie royale de Belgique.** — *Classe des Beaux-Arts.* — Concours pour l'année 1911. — Histoire et critique.

— *Faire, à l'aide des sources authentiques, l'histoire de la peinture au XVIIIe siècle, dans les provinces formant la Belgique actuelle.* — Prix : 600 francs.

— *Faire l'histoire de l'enluminure et des enlumineurs belges des premiers temps jusqu'à la fin du XVIe siècle.* — Prix : 1,000 francs.

— *Déterminer, à l'aide des constructions existantes, des documents graphiques et autres, le principe de l'architecture privée dans les centres urbains de la Belgique aux XVIe et XVIIe siècles. Indiquer les différences et les rapports caractéristiques de ville à ville, en désignant, autant que possible, les principaux constructeurs.* — Prix : 800 francs.

— *Faire l'histoire, au point de vue artistique, de la sigillographie dans l'ancien comté de Flandre et le duché de Brabant.*

L'auteur ajoutera à son manuscrit des reproductions graphiques des sceaux les plus remarquables de chaque série. — Prix : 800 francs.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions peuvent être rédigés en français ou en flamand. Ils devront être adressés, franc de port, avant le 1er juin 1911, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

— **Commission royale d'histoire.** — *Nouvelles publications décidées* : Le R. P. Willaert, S. J., continuera la publication des *Relations politiques entre les Pays-Bas et l'Angleterre sous le règne de Philippe II;* la confection des tables des dix premiers volumes de cette collection, publiés par le baron Kervyn de Lettenhove, lui a été également confiée.

M. V. Fris est chargé de publier dans la collection in-8° les *Genealogie comitum Flandrie* avec leurs continuations.

— *Missions scientifiques:* M. J. Cuvelier a parcouru les archives hollandaises, pour y rechercher des matériaux en vue de la collection des actes des États-Généraux des Pays-Bas, pour la publication de

laquelle il a été adjoint à M. Pirenne (CRHBull. 1908, t. LXXVII, p. LXII-LXXII).

M. H. Nelis entreprend à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales de Paris et M. L. Verriest aux Archives départementales du Nord, à Lille, le relevé des documents intéressant notre histoire nationale.

Nos lecteurs pourront bientôt se rendre compte que les recherches de M. Nelis n'ont pas été infructueuses au point de vue de l'histoire de Flandre.

— **A l'Institut historique belge de Rome** vient d'être attaché M. Philippe Van Isacker de Thourout, docteur en histoire de l'Université de Louvain. Il s'occupera spécialement du dépouillement des documents du pontificat de Martin V, qui intéressent notre histoire nationale. Comme ce pontificat coïncide avec les débuts du régime bourguignon dans nos pays, l'histoire de la Flandre — et, espérons le, notre revue — ne sera pas la dernière à profiter de ces nouvelles recherches.

— **Koninklijke Vlaamsche Academie.** — Onder den titel « *Francia* » had wijlen de Leuvensche Prof. Pieter Willems zich voorgenomen een beschrijving te geven van alle Nederfrankische dialecten van Vlaamsch-België, van Nederland en van het Duitsche Rijnland. Sedert zijn dood in 1898 was het werk onvoltooid blijven liggen; thans hebben de erfgenamen besloten de rijke verzameling van Willems handschriften ter beschikking van alle taalkundigen te stellen in de bibliotheek van de koninklijke Vlaamsche Academie.

Prof. Willems had in de studie der Nederfrankische dialecten een tweevoudig doel beoogd: een taalkundig en een historisch. Eensdeels zijn de dialecten veel beter getuigen voor de spraakontwikkeling dan de schrijftaal, daar deze voor allerlei storende invloeden openstaat, waarvan het volksdialect vrij blijft. Anderdeels hoopte Willems uit de dialectische studie nieuwe gegevens te putten voor de geschiedenis onzer gewesten na den val van het Romeinsche Keizerrijk en vooral aangaande de afstamming der toenmalige bewoners van ons land. Verder dan den Rhijn in het Noorden en het Oosten had Willems zijn onderzoek niet uitgestrekt; binnen deze grenzen alleen, meende hij, met grond, Frankische tongvallen, 't zij Salische 't zij Ripuarische te vinden.

Om gegevens te verzamelen had W. in 1885 vierhonderd vragenlijsten in alle richtingen, van Keulen tot Duinkerken, van Utrecht tot

Halle, rondgestuurd. Hij ontving 347 antwoorden, ongelijk in waarde maar al naar één en hetzelfde plan bewerkt.

Met behulp van deze gegevens had W. reeds dertien vergelijkende tafels van dialecten uit eene zelfde streek opgemaakt. Daarna bewerkte hij de aanteekeningen van zijn medewerkers tot een voorloopige klank- en vormleer der besproken tongvallen, als volgt ingedeeld :

1. Westvlaamsch, Fransch-Vlaandoren ; 2. Zeeuwsch-Vlaanderen ; 3. Oostvlaamsch, Waasch ; 4. Brabantsch (Zuid-Brabant, Antwerpen, gedeelte van Noord-Brabant en van Gelderland.) ; 5. Holland en Utrecht ; 6. Zuid-Tongersch ; 7. Maas-Rhijnlandsch ; 8. Noord-Tongersch ; 9. Cleefsch, Geldersch ; 10. Veluwsch, Saksisch, Hoogduitsch ; 11. Keulsch.

De grammatica voor ieder dialect omvat drie hoofddeelen ; klankleer, verbuiging, vervoeging. Bij zijn dood had Prof. Willems de stof voor de klankleer van alle dialecten en voor de vormleer van de tongvallen in Vlaanderen, Brabant, Antwerpen en een deel van Limburg klaar.

De verzameling bestaat uit de 347 schrijfboeken van de bijzondere medewerkers benevens 137 schrijfboeken met den persoonlijken arbeid van den bewerker. Samen beslaan zij 5434 bl. en bevatten nog een geriefelijken inventaris met de namen der medewerkers, de lijst der behandelde gemeenten en een analytisch overzicht van den heelen inhoud.

Het is in hooge mate wenschelijk dat de vrienden der Nederlandsche taal en geschiedenis dezen rijken schat niet ongebruikt laten, maar door nieuwe nasporingen dit grootsche werk van hun onvermoeiden voorganger trachten te voltooien.

(Zie DWB. 1909. bl. 402 ; RIPB. 1909, t. LII, p. 121 ; MBBull. 1909, t. XIII, p. 121 ss.).

— **Commission des petites archives.** — La formation du Comité des petites archives de la Flandre Occidentale, annoncée dans un des derniers fascicules de nos *Annales* (1908, p. 454) est chose faite. Le 12 novembre 1908, M. A. Gailliard, archiviste général du royaume, avait chargé le B[on] A. van Zuylen van Nyevelt, conservateur des archives de l'État à Bruges, de recruter les personnes, qui pourraient être utiles pour l'étude des petites archives, parmi les archivistes de l'État, les archivistes communaux, les archivistes ecclésiastiques, les membres des cercles ou sociétés d'archéologie ou d'histoire, etc., etc. Ont répondu à cet appel : MM. Allosery, licencié en droit canonique, à Ardoye ; B[on] de Bethune, président du Cercle archéologique de Courtrai ; le chanoine Callewaert, membre du Comité de la Société

d'Émulation, à Bruges; J. Colens, conservateur honoraire des archives de l'État, à Bruges; Bon Gillès de Pélichy, membre du Cercle archéologique, à Bruges; K. de Flou, archiviste provincial, à Bruges; L. Gilliodts-van Severen, archiviste de la ville, à Bruges; Cte de Limburg-Stirum, président de la Société d'Émulation, à Bruges; Em. de Sagher, archiviste de la ville, à Ypres; Desomviele, archiviste communal, à Thielt et Ch. Van den Haute, conservateur adjoint des archives de l'État, à Bruges. Les travaux du Comité ne se feront pas attendre.

Dès à présent on a relevé les archives mentionnées dans les rapports des inspections communales d'archives faites de 1874 à 1881 par MM. Diegeryck, Mussely et Vanden Bussche, dans la Flandre Occidentale. M. K. de Flou a donné en communication les inventaires déposés au gouvernement provincial en vertu de la circulaire du 16 mars 1889. Ces documents pourront servir de base aux inventaires ultérieurs qui porteront sur les archives anciennes jusqu'à l'année 1836.

Dans une réunion tenue le 17 mars à la « Poorterslogie » il a été décidé en principe d'écrire à M. le gouverneur de la Flandre Occidentale, à Mgr l'évêque de Bruges pour les prier d'engager les administrations civiles et les institutions ecclésiastiques à faire inventorier les documents qu'elles ont en leur possession.

MM. Callewaert et de Sagher ont demandé l'ajournement de l'envoi de ces lettres jusqu'à ce qu'une solution définitive ait été donnée à la question de la possession des archives des institutions supprimées lors de la Révolution française.

M. de Sagher a proposé la création de dépôts intercommunaux dans les chefs-lieux d'arrondissement pour empêcher la destruction et faciliter le classement des documents conservés dans les petites communes et qui bien souvent sont voués à une perte irréparable.

Ces deux questions ont été soumises au comité central.

M. Van den Haute a été chargé de l'inventaire des archives de la ville de Roulers. M. de Sagher s'occupe activement de celui des hospices et du bureau de bienfaisance de la ville d'Ypres. M. Terrier prépare celui de la ville de Messines.

Il est à espérer qu'on pourra livrer dans la suite quelques inventaires sommaires des archives des églises cathédrales, collégiales et paroissiales et des institutions religieuses. Il y a là une moisson abondante pour l'histoire religieuse.

Cela nous amène à parler des archives conservées dans les grandes familles. Puissent celles-ci ne point rester étrangères au mouvement et permettre l'accès de leurs chartriers qui constituent une base curieuse

pour l'histoire seigneuriale ; on y rencontrera maints documents concernant les anciennes institutions civiles, judiciaires et militaires de notre Flandre, légués par ceux de leurs ancêtres, qui se sont illustrés par la robe et par l'épée.

B[on] A. v. Z. v. N.

— Un **Congrès international des Archivistes et des Bibliothécaires** se réunira en août 1910, à Bruxelles, sur la proposition de l'*Association des Archivistes et des Bibliothécaires belges*. Il a pour but d'étudier les multiples questions, que soulèvent l'organisation et la réglementation des archives et des bibliothèques et de provoquer une entente internationale, en vue de la réalisation des vœux à adopter et de la réunion périodique de congrès similaires.

La commission d'organisation a déjà publié le règlement du Congrès ainsi que la liste détaillée des questions mises à l'ordre du jour. Ces questions sont du plus haut intérêt et sont réparties en quatre sections. Nous signalons ici quelques-unes des plus importantes.

Première Section. — Archives.

Construction des dépôts d'archives. Expositions — nettoyage — restauration — destruction d'archives. Inventorisation des *petites archives*. Classement des archives courantes, versement dans les archives anciennes. Conservation des archives de notaire, des registres paroissiaux. Communication d'archives. *Principe de la provenance* dans le classement. Questions relatives au recrutement et aux obligations du personnel des archives.

Deuxième Section. — Bibliothèques.

Questions relatives à l'organisation des bibliothèques, au recrutement du personnel, au dressement du catalogue, au système d'échange.

Troisième Section. — Collections annexées aux Dépôts d'archives et aux Bibliothèques.

Comment organiser une exposition permanente de manuscrits et de livres précieux? Où et comment faut-il conserver les sceaux? Comment les cataloguer et les restaurer au besoin? Comment faire et authentiquer le surmoulage des sceaux? Comment organiser l'exposition des médailles et monnaies?

Quatrième Section. — Bibliothèques populaires.

Création, organisation, mesures d'hygiène.

La cotisation des membres du Congrès est fixée à 10 francs. Les personnes qui auront envoyé avant le 1er juillet 1909 leur adhésion, ainsi qu'un mandat postal de 10 francs à Monsieur Victor Tourneur,

trésorier-adjoint du Congrès (98, rue Defacqz, Bruxelles) recevront les actes du Congrès, ainsi que tous les documents préliminaires.

— **Comité flamand de France.** — A la séance du 11 mars dernier, le président a donné communication d'une note fort intéressante de M. H. Durin, concernant les offices de brasseurs, créés à Bergues par Louis XIV. L'édit de mai 1698 établissait, dans les pays conquis et cédés de Flandre, Hainaut et Artois, un certain nombre d'offices héréditaires de brasseurs de bière. Il portait autorisation pour les preneurs de façonner, brasser, composer et fournir seuls, à l'exclusion de tous autres, les bières qui se débiteraient dans les hôtelleries et cabarets du pays. Cette notice renferme maintes particularités sur le placement et le rachat de ces offices.

— **Société des Antiquaires de la Morinie.** — Séance du 1er février 1909.

M. le chan. Bled fait passer sous les yeux de ses collègues quelques fragments de ceps de vigne, réduits à l'état de tourbe, trouvés à St-Omer dans le fond des fossés des anciennes fortifications. Cette exhumation nous ramène à la période préhistorique, où l'on semble avoir cultivé la vigne dans cette région de la Morinie.

Périodiques.

— Wij hebben reeds de *Volkskundige boekenschouw — Bibliographia folklorica* aangewezen [AnEm. t. LVIII, 210], die als bijblad aan *Biekorf* verschijnt, onder het bestuur van *Dr L. De Wolf;* maar 't is recht dat we er op terugkomen, nu de eerste jaargang volledig voor ons ligt. Merkwaardig onder vele oogpunten mag ze heeten die eerste verzameling « van alles wat binnen den laatsten tijd (in en korts voor 1908) verscheen, van of aangaande West-Europeesche folklore ». Niet enkel aan nieuwsgierige liefhebbers wil Dr De Wolf inlichtingen geven ; maar vooral aan vakmannen, want « het beoefenen der folklore kan als een afzonderlijk wetenschappelijk vak aangezien worden, met eigen werkwijze en streving naar eigen slag waarheid, waarvan de folkloriesche daadzaken als even zooveel zakelijke, spraak- en daad- en schriftelijke getuigenissen kunnen doorgaan ». Zijne bibliographie is dan ook wetenschappelijk ingedeeld : de verschenen werken zijn gerangschikt onder drie hoofdrubrieken : hulpwetenschappen, gronden (fontes), vorschingen (inquisitiones), die op hunne beurt logiesch onderverdeeld zijn volgens den bijzonderen aard der volkskunde. Die indeeling, zooals ze vooral blijkt uit den uitgebreiden « algemeene

zakenwijzer „ bl. 286-298, is op haar eigen reeds een waar meesterwerk. De eerste jaargang van de *Volkskundige boekenschouw* vormt een boekdeel van 298 bladz. waarin 2296 werken ontleed en in opzicht van wetenschappelijke waarde gewogen worden; gemakkelijk kan men ze terugvinden dank aan praktische namen- en zakenwijzers. Dr De Wolf en zijne medeopstellers werken niet alleen voor Vlamingen, hunne overzichten en beoordeelingen zijn ook in 't latijn vervaardigd; aldus ingang vindende in den vreemde, mogen ze verhopen hunne wetenschappelijke opvatting van Folklore overal te doen doorgaan. Onnoodig bij te voegen dat in geschiedkundig opzicht uit die zoo breed opgevatte bibliographie veel te putten valt. Wij brengen hier gaarn onze hulde aan Dr De Wolf, die benevens zijne niet geringe medewerking aan onze *Annales*, zulk een reuzenwerk heeft tot stand gebracht. *Volkskundige Boekenschouw* verschijnt ook afzonderlijk bij L. De Plancke te Brugge, aan 5 fr. 's jaars voor 't binnenland, en fr. 5.50 voor 't buitenland.

— *Nieuw Leven. Maandblad voor het arrondissement Aalst*, paraît à Alost chez P. Van Schuylenbergh en livraisons mensuelles depuis octobre 1908. Cette revue est consacrée principalement à l'histoire de la ville et du pays d'Alost.

Notes bibliographiques.

— Dans sa réunion du 27 janvier, le jury constitué par le gouvernement pour juger le concours de 1908, a estimé dignes d'obtenir une bourse de voyage entre autres les concurrents suivants :

R. Ledoux. *Le régime corporatif en Belgique au XVIIIe siècle.*

H. Devocht. *De invloed van Erasmus op de Engelsche Tooneelliteratuur der XVIe et XVIIe eeuw.*

J. B. Goetstouwers. *Les métiers de Namur sous l'Ancien Régime.*

Ph. Van Isacker. *Essai sur les troubles militaires dans les Pays-Bas du Sud à la fin du XVIe siècle, d'après la correspondance des agents pontificaux.*

Nous attirons spécialement l'attention sur ce dernier mémoire, dont une partie a été résumée dans le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique de Louvain pendant l'année 1907-1908* (v. *Annuaire* 1909, p. 469-480) M. Van Isacker y expose les mutineries militaires de Pont-sur-Sambre et de Saint-Pol en Artois ; cette dernière a été désastreuse pour tout le pays situé entre Hesdin, Bapaume, Arras, Béthune, Aire et Saint-Omer. Dans des études antérieures sur la situation politico-économique des Pays-Bas catholiques à la fin du XVIe siècle, égale-

ment résumées dans les *Rapports du Séminaire historique* (cfr. *Annuaire* 1907, p. 389-393 et 1908, p. 333-341) l'auteur avait déjà attiré l'attention sur l'importance des troubles militaires, qui causèrent tant de désordres et furent un des facteurs principaux du mécontentement qui régnait dans nos pays.

— A la *Bibliographie de feu M. le doyen De Gryse*, publiée suprà page 83, doit être ajoutée : *Reisje in Spanje en Portugaal in 1905*. Kortrijk, Janssens en Verbeke 1908, in-8, 154 p. L'auteur y raconte de préférence ce que la Péninsule conserve encore de souvenirs flamands.

Nos Archives.

— **Dépôt des Archives de l'État à Gand.** — M. le baron Maurice van der Bruggen, député et ancien ministre de l'agriculture, vient de faire don, au dépôt des archives de l'État à Gand, de sa belle collection d'archives de famille.

Ces précieux documents donnent la description des seigneuries : de la Douve, ou Watou, sise dans la paroisse de ce nom, et faisant partie du pays de Furnes ; Pontpepers, aussi dans Furnes ; te Walle, à Auweghem ; t'hof te Boelaere, ressortissant à Zulte ; ten Broucke, Triest, Willecomme, ten Houte, ter Vaten, Cockeldriessche, enclavées dans Wielsbeke ; Looveld, dépendant de Heusden, Melle et Meirelbeke.

Toutes ces seigneuries appartinrent aux ancêtres de la famille van der Bruggen, ou à ses alliés : de Facuwez, vicomte de Jonghe d'Ardoye, Cartillo, Aerleboudt, van Passenrode, de Crombrugghe, Debrio, de Ayala.

Le plus ancien document (seigneurie de la Douve) date de 1315.

— Un autre don important a été fait au même dépôt par Madame Em. Seydlitz, née Emma Mestdagh de ter Kiele. Ce second envoi comprend une série de registres de biens, concernant le fief de Blauwvoetswal, à Pervyse (1660-1790) et la Cour de Kyele, sous la paroisse de Leysele (1677-1788).

Nos objets d'art.

— A la séance du 5 mars de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, M. de Mély a communiqué un jugement du 27 juin 1457 qui condamne à l'amende plusieurs enlumineurs, pour n'avoir pas signé les œuvres qu'ils avaient mises en vente. Il en résulte non seulement que les miniaturistes primitifs ont signé leurs œuvres, mais qu'ils

étaient punis quand ils ne le faisaient pas. Une ordonnance du 21 mars 1500 vint de nouveau rendre la chose obligatoire : elle est suivie des signatures des miniaturistes reçus maitres dans l'année, qui accompagnent leurs noms des marques qu'ils adoptent.

Grâce à elles, M. de Mély a pu découvrir que les manuscrits enluminés portent à la première page, à la place où les éditeurs mettent maintenant leur nom, une marque ou des initiales. M. de Mély peut dès maintenant en apporter vingt-six. (RAC. 1909, 5ᵉ sér., t. V, p. 120).
Cf. AnÉm. [LVIII, 683 ; LIX, 139, 140].

— Le 10 et 17 février dernier, M. de Loisne parla à la *Société nationale des Antiquaires de France* d'un spécimen de l'art flamand, de la fin du XIVᵉ siècle, d'excellente facture; c'est un bas-relief du musée d'Arras représentant la Vierge et l'Enfant Jésus.

A la seconde de ces séances, M. Stein établit à l'aide de documents récemment mis au jour que le célèbre peintre Jean de Bruges (Jean de Bondolf) était sujet du comte d'Armagnac et qu'il se trouva à la Cour d'Aragon avant 1373 pour exécuter un retable qui ne fut pas en définitive exécuté. — RHE. 1909, t. X, p. 442 ; RAC. 1909, 5ᵉ sér., t. V, p. 142.

— Dans la livraison de novembre 1908 des *Ambtliche Berichte aus den Köninglichen Kunstsammlungen*, M. Bode se rallie à l'opinion de M. Gòmez-Moreno (AnÉm. [LVIII, 625]) qui considère le fameux triptyque de Miraflores conservé au Musée de Berlin, non comme une œuvre originale de Roger Van der Weyden, mais comme une copie du retable semblable faisant partie de la chapelle royale de Grenade.

— Parmi les dernières récentes acquisitions du Musée du Louvre figure l'admirable *Portrait de femme âgée* par Memling qui fut exposé à Bruges en 1902. Ce portrait formait dyptique avec un *Portrait de vieillard* acquis en 1896 par le Musée de Berlin. V. *Bulletin des musées de France*, 1908, p. 81 s.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Église de Nieuwmunster.** — A la suite des sondages et des démolitions nécessités par le travail de consolidation en cours d'exécution à l'église de Nieuwmunster, des parties fort intéressantes de l'église primitive ont été découvertes. Les ouvriers ont mis à nu deux colonnes engagées en pierre bleue de Tournai avec chapiteaux à double rangée de crochets qui paraissent dater de la première moitié

du XIII[e] siècle. Des arcades très gracieuses, deux colonnes de la fin du XV[e] siècle, des jambages moulurés aux fenêtres ont également été mis au jour. J'ai remarqué à différents endroits des traces d'une polychromie gothique très simple qui recouvrait probablement toute l'église.

— **Église de Zande.** — Reconstruction.

La primitive église de Zande paraît avoir été construite pendant la période de transition du roman au gothique, vers le commencement du XIII[e] siècle. Son plan avait la forme d'une croix latine, une nef avec deux bas-côtés et un transept très accentué ; la tour se trouvait au centre sur la croix. La nef et une partie du transept sont restés debout, on retrouve des traces des bas-côtés dans les murs ouest du transept, la tourelle d'accès vers la tour occupait l'angle formé par le chœur et le transept Nord.

Ce premier édifice a subi au cours des siècles plusieurs remaniements ; au XIV[e] siècle les bas-côtés ont été démolis et remplacés par des nefs latérales larges et élevées et la partie octogonale de la tour a été reconstruite. Au XV[e] et XVI[e] siècles le chœur a été agrandi vers l'Orient et les chapelles latérales Nord et Sud, ont été construites ; (en perçant les arcades à l'entrée de ces chapelles, on a affaibli les bases de la tour, ce qui a été la cause première du désastre de 1904).

Il serait à souhaiter que dans la reconstruction, qui est décidée, on reprenne les particularités de l'ancienne église : les belles proportions de l'ancienne tour ; les baies-ouïes avec leurs faisceaux de trois colonnettes engagées avec chapiteaux en pierre blanche ornés de crochets fleuris, les larmiers ouvragés surmontant ces baies et les arcatures si caractéristiques en briques taillées du bahut de la tour. Les fenestrages rares et typiques qui ornaient les pignons des transepts mériteraient aussi d'être reproduits dans le nouvel édifice.

Il serait également à souhaiter de voir replacer sur la nouvelle flèche la Croix de Jérusalem à double bras de l'ancienne église.

— **Église de Pitthem.** — Agrandissement.

Le projet de restauration et d'agrandissement de l'église paroissiale de Pitthem a été approuvé par la Commission royale des monuments en janvier 1906. Les travaux furent divisés en trois séries, dont les deux premières furent exécutées et approuvées par les arrêtés royaux du 16 juillet 1906 et 9 mars 1908. La troisième série comportait l'agrandissement de l'église, soit la construction de trois nouvelles travées.

Aujourd'hui l'administration fabricienne, d'accord avec l'autorité communale, propose la construction de deux travées au lieu de trois, agrandissement qu'elle trouve suffisant. Les proportions générales de l'église gagneront à ne pas être allongées de trois travées, comme il avait été prévu en 1906.

— **Église Notre-Dame à Courtrai.** — Nouveaux fonts baptismaux.

Le projet des nouveaux fonts baptismaux pour l'église Notre-Dame à Courtrai est traité dans le style de l'édifice commencement XIIIe siècle, il est très riche et fort beau, entièrement en cuivre. Il rappelle les magnifiques fonts d'Hildesheim en Allemagne. La potence en fer forgé est relevée de représentations symboliques en cuivre.

— **Église St-Martin à Ypres.** — Restauration de l'ancien cloître. (Quartier Jansénius).

L'administration fabricienne de l'église St-Martin à Ypres, a conclu avec l'administration communale, une convention en vue de la restauration de l'ancien cloitre de St-Martin qui appartient en réalité à la première. Elle consacrerait une somme de 20,000 francs à ce travail et en compensation la ville lui accorderait un prix de location de 700 frs. L'immeuble loué ne pourrait servir que de musée, bibliothèque ou archives, à l'exclusion de tout autre service communal. Le cloître de St-Martin qui est un des monuments les plus intéressants de la Flandre, se trouve dans un bien triste état, il se détériore de jour en jour, à tel point que sa restauration devient urgente.

Le projet dressé par l'architecte communal J. Coomans est très étudié ; chaque partie de l'édifice est traitée dans le style qui lui est propre ; il y a été tenu compte des données et témoins existants. La prévoté restaurée et la cathédrale, deux chefs-d'œuvre de l'art religieux au moyen-âge, formeront avec les Halles, expression de la puissance communale, un ensemble architectural des plus grandiose et peut être unique.

— Achèvement et restauration du portail principal.

Le grand portail occidental de l'église St-Martin a été restauré par feu Mr Van Ysendyck, il y a quelques années ; les sculptures seules manquent. Par délibération en date du 4 octobre 1908, le Conseil de fabrique de la susdite église a décidé de compléter cette restauration et de charger M. J. Coomans de la direction du travail et M. Rooms, statuaire de l'exécution des 11 statues nécessaires pour achever le portail.

J. V.

SLUSANA SACRA

EEN BOETEKAPEL

Brugge was in de middeleeuwen de grootste handelsstad van Vlaanderen en uit alle oorden der wereld stroomden de kooplieden naar zijne markt. Op allerlei wijzen begunstigden de landsheeren dezen handel, die welvaart en rijkdom bracht in hunne landen.

Vooral de kooplieden der machtige Hanzesteden, Oosterlingen gewoonlijk genoemd, mochten zich in uitgebreide voorrechten verheugen, en wijl zij wisten, dat hun handel voor Vlaanderen een goudmijn was, duldden zij hierop niet de minste inbreuk. En werden hunne grieven niet spoedig weggenomen, werd de een of andere vrijheid hun niet gemakkelijk toegestaan, dan dreigden zij de stad en het graafschap te verlaten en hunne kantoren elders te vestigen. Wij behoeven het laatste standaardwerk van den Brugschen archivaris, L. Gilliodts-van Severen (1), maar even in te zien om bijna op iedere bladzijde het bewijs hiervoor te vinden.

Ook Sluis, zooals ik elders met de woorden van van Dale heb aangetoond (2), kreeg zijn deel van de rijkdommen, welke de wereldhandel in Vlaanderen bracht. De kooplieden hadden hier hunne kantoren en zij genoten verschillende

(1) *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges*, in 4 deelen.

(2) G. C. A. Juten, *Sluis* : *Geschiedkundige Bladen*, 1905, bl. 171.

voorrechten. Zoo stond in 1360 reeds graaf Lodewijk den Oosterlingen toe, dat zij hunne goederen mochten lossen en innemen, *zonder tolgeld* te betalen, indien zij na het Zwin te zijn uitgevaren door tegenwind gedwongen werden terug te keeren ([1]). En iedere gelegenheid namen zij te baat om die voorrechten te vermeerderen en bij de minste ontevredenheid wisten zij door dezelfde bedreiging als te Brugge hun wil door te drijven en voldoening te erlangen voor hunne ware of vermeende grieven.

In 1434 steeg de ontevredenheid der Oosterlingen weer ten toppunt.

Eenige Hamburgsche kooplieden, Hendrik en Jan Rijcstede en Thideman Meulnare hadden eene vordering van 500 ponden op zekeren Pieter Wacke, een koopman van Veere. Toen deze weigerde zijn schuld te betalen, deden zij hem te Sluis gijzelen : dit gebeurde 24 November 1434.

Een half jaar later ontving de ontvanger van Vlaanderen, Eustachius Brisse, van den hertog bevel Wacke uit de gevangenis te ontslaan ([2]). Tegen dit bevel van den landsheer kon de stad zich niet verzetten, maar de wraak der machtige Hanze vreezende, zond zij « Willemme Gheerbode, Woutre de Smit ende Pietre Livet den XXIIII^en^ in Meye (1435) te Brugghe an den ontfanghere van Vlaendren up tstic van Pietre Wacke van der Vere hem biddende — aenghesien dat hi bi virtute van zekere commissie van onsen gheduchten here hadde gheweist deghone, die den vorseiden Pietre uten steene ghehaelt hadde heerlike — hi zoevele doen wilde ende dertoe helpen, dat de stede zonder moeyte ende last outghaen mochte » ([3]).

([1]) JANSSEN en VAN DALE, *Bijdragen voor de geschiedenis van Z. Vl.*, V. 10.

([2]) L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, VI, 540.

([3]) Stadsarchief Sluis : Rekening n° 30 (1434-1 Juni 1435).

De reden van dit ingrijpen van den hertog was den Sluizenaren toen nog onbekend, maar hunne afgevaardigden ondervroegen dienzelfden dag eenige gedeputeerden van Gent — Gui Guillebant en meester Hendrik Utenhove — « om an hemlieden te vernemene of int appointement onlancx ghemaect tusschen den Oosterlinghen ende dien van Hollant ende Zeelant begrepen heeft ghesiin, dat men Pietre Wacke ontslaen zoude » [1].

En wel was het noodig om de hulp des hertogs te vragen, daar reeds aanstonds de Oosterlingen « hem hebben willen absenteren van der stede » [1]. Of zij deze bedreiging geheel hebben uitgevoerd, is mij niet bekend, daar de volgende rekeningen tot 1439 verloren zijn. Wellicht zijn zij hierin verhinderd geworden door het verbod van hertog Philips, die op verzoek der Sluische regeering 19 Juli 1435 te Brussel een bevel uitvaardigde aan zijne baljuws te Brugge, Damme en Sluis om dit plan te beletten [2].

Aan beide zijden waren de gemoederen verbitterd : de Oosterlingen, wijl hun geen voldoening werd geschonken, de Sluizenaren, wijl de rijke kooplieden zooveel mogelijk de stad vermeden om een inbreuk op hunne rechten, waaraan zij geen schuld had. Ongeveer een jaar bleef deze gedwongen verhouding bestaan, tot dat zij ten laatste in een bloedig oproer losbarstte.

Het was Zondag 3 Juni 1439, het feest van de H. Drievuldigheid. Eenige Duitsche schepelingen, in het Zwin voor anker liggende, keerden des middags uit de stad terug en in hunne brooddronkenheid schreeuwden en tierden zij: *slaat dood*, *slaat dood*, *die roode Vlamingen*. Op hun weg ontmoetten zij een jong gezel, die om wijn gezonden was,

---

[1] T. a. p.

[2] Stadsarch. Sluis : Cart. C. f. 90 (83 nieuwe pagineering) : n° 451 van den gedrukten Catalogus.

en in hun dolle woede doorstaken zij dien onschuldigen knaap. Bij dat gezicht liepen de poorters van Sluis te samen, drongen op de vreemde schepelingen aan, sloegen er op in, vervolgden hen op hunne schepen, in hunne kantoren, zoo dat wel zeventig vreemdelingen gedood werden.

De stadsregeering stond als het ware machteloos bij dit oproer, en het eenige middel om de anderen te redden was, dezen in de gevangenis te worpen, waar zij tegen de volkswoede bescherming vonden.

Den volgenden dag werd de zaak onderzocht en eenige der voornaamste belhamels van het oproer werden ter dood gebracht (1).

Doch hiermede waren de Oosterlingen niet tevreden.

Aanstonds zonden zij een klaagbrief aan de prelaten der kerkvergadering van Bazel, die, 30 November 1436, een schrijven richtten aan de regeering van Iperen om deze te verzoeken voldoening te eischen (2).

Hun klacht bij den hertog had ten gevolge, dat deze last gaf aan Claas van Utenhove, baljuw van Brugge, en Simon van Fourmelis, de zaak ter plaatse zelf te gaan onderzoeken. Uit hun verslag bleek duidelijk, dat de schuld hoofdzakelijk moest geweten worden aan de Oosterlingen, niet aan de inwoners van Sluis. Maar ter bevrediging hunner klachten beval de hertog, 15 Augustus 1438, zijnen baljuw in

(1) Onder deze bevond zich een Eligius Jordan, die op een wonderbare wijs zijn leven behield. Terwijl hij met verbonde oogen den slag des scherprechters verwachtte, ontstond er zulk een schrikkelijk onweer van donder en blixem, dat de toekijkers, gerechtsdienaars, beul en al wat er was, verschikt wegliepen en den misdadiger alleen op het schavot lieten. Hij begaf zich daarop na Wesenec en ging ter eere van het H. Bloed onzes Zaligmakers vrijwillig in ballingschap of deed eene bedevaart buiten 's lands. — Sanderus, *Verheerl. Vlaendren*, I, bl. 203.

(2) J. L. A. Diegerick, *Inventaire des chartes et documents d'Ypre*, III, p. 173; *Hanserecesse*, 1430-1476, I, 505, n° 578.

Vlaanderen de overige schuldigen op te sporen en hen volgens recht te straffen (1).

Maar ook met dit besluit namen de vreemde kooplieden geen genoegen en zij bleven zooveel mogelijk Sluis vermijden. In de rekeningen vinden wij dit op tal van plaatsen bevestigd.

In 1439 zond de stedelijke regeering Michiel Schoof en Godschalck Meulenaar naar Brugge, « an eenighe Oosterlingen omme te vernemene claerlike de cause, waeromme de ouderlieden verboden hadden den coopman hier gheen goed up te slane ». In den zomer van hetzelfde jaar vinden wij herhaaldelijk afgevaardigden der Hanze te Sluis in onderhandeling met de stedelijke regenten. En in November zond Sluis tot drie malen hare afgevaardigden naar Brugge « om te verlikene van den ontslane van Pieter Wacke en andere zaken » (2). Maar de Hanze bleef bij hare eischen volharden (3). Ten laatste werd in April 1442 de secretaris, Christiaan Veys, naar Gent gezonden « omme van de heeren van den edele rade te hebben lettren van recommendatiën ende vidimussen an de Duutsche steden van der zaken up Pieter Wacke ende van der onghenouchten van Triniteitsnachte » (4). Geheel dat jaar nog en het volgende bleven beide partijen onderhandelen, tot dat eindelijk, 24 October 1443, de ouderlieden der Hanze te Sluis ter vergadering kwamen « up tstic van den traictiete » (5).

---

(1) Zie Bijlage I.

(2) Stadsrekening n° 31 (1438, 1 Maart 1439).

(3) Mich. Schoof en Godsch. Meulenaar werden 1 Juni 1440 naar Brugge gezonden, « hoe men zoude moghen aflegghen de ghescillen wezende tusschen desen stede ende de Oosterlinghen ».

François Butin te Brugge was de advokaat der Hanze. Stadsrek. n° 32 (1439, 1 Maart 1440).

(4) Stadsrek. n° 34 (1441, 1 Maart 1442).

(5) Stadsrek. n° 35 (1442, 1 Maart 1443).

Thans kwam de overeenkomst tot stand en gaarne gaf Sluis aan alle eischen toe, « overmerckende dat dezelve stede ende dinwonende van diere grotelicke ghequest ende verachtert waren, overmits dat dezelve Oosterlinghen bi virtute van haren statuten gheenrande coopmanscepe metten vorseide van der Sluus antieren en wilden, noch eenich opslach doen van haren goede binnen der vorseide stede ». En ook toen moesten reeds vrienden met goud gekocht worden, want er wordt daar een heele som verantwoord, daar « het van noode was in vordernessen ende voetsele van ghemeenen oorbore vrienden te zouckene ende te moyene, omme bi midlen van hemlieden de vorseide ghescillen ten minste quetse van de stede ghesleten ende afgheleyt te zine » ([1]).

De hoofdpunten dezer overeenkomst van 27 October 1443 zijn deze : de stad zou aan Hendrik Rycstede en zijne gezellen vergoeden de 80 ponden, die zij te vorderen hadden van Pieter Wacke ([2]) ; tot boete van den moord op H. Drievuldigheidsdag 1436 belooft de stad, dat zij voor de zielerust van de vermoorde Oosterlingen een dienst stichten zal in de O. L. V. Kerk.

Deze boete was niet gering : hiertoe zou ingericht worden de kapel van den H. Bartholomeus, staande aan de zuidzijde dier kerk. Van binnen zouden de wanden met hout beschoten worden en ondersteund met koperen kolommen. Het eerste venster moet uitgebroken en grooter gemaakt worden, zoo dat men krijgen zal zes vensters, waarin geplaatst moeten worden de wapenschilden van den Roomschen Koning en de keurvorsten van het Duitsche rijk. Verder moest gezorgd worden voor kelk, gewaad, enz.

Aan deze kapel zal verbonden worden een vaste priester, die jaarlijks van de kerk zal ontvangen zes ponden, en

([1]) T. à p.
([2]) Bijlage II.

bij onmacht der kerk moest de stad het ontbrekende aanvullen. Deze kapelaan was gehouden dagelijks hier de H. Mis te lezen tot lafenis der zielen van hen, die in het oproer werden gevallen (1).

Deze overeenkomst werd opgemaakt en gezegeld op denzelfden dag, en door de regeering van Lübeck goedgekeurd 8 Maart 1444 (2).

Aanstonds begon de stad alles ten uitvoer te brengen, zooals blijkt uit de volgende posten in de stadsrekeningen :

Jan Scaersteen, timmerman : « Eenen nieuwen houtinen thuun an de capelle van de Oosterlinghen (3).

Heer Gillisse Horen, priester ende capelaen in Onser Vrauwen kercke, van dat hi int jaer 1444 in dezelve kerke ende in de capelle van der Triniteit scone dede maken ende zuuveren de motalinne colommen.

Heer Cornelisse Dorper, priester, van twee casulen van zwarte lakene van damasch met guldene boorden, ende dander zwart fluweel ghefigureert, gheboort met ghewrochte boorden ; voord van twee gordinen rood ende groen met franjen ende coorden, enz., al in de capelle van de Oosterlinghe.

Heer Gillisse Horin, priester, twee upstaende tenin ampullen, die hi ter stede bouf cochte omme te oorboorne in de Oosterlinghen kapelle (4).

En over de plechtige uitvaart, die hetzelfde jaar nog moest gedaan worden, lees ik in dezelfde rekening :

Van de costen, die ghedaen hebben gheziin in de uutvaert van den Oosterlinghen, te weten van provenen ghedeelt den aermen, van wasse, van ludene, van vigilie,

---

(1) *AnEm.* t. LIII, p. 208-214.

(2) Bijlage III.

(3) Stadsrek. n° 35.

(4) Stadsrek. n° 36 (1443, Maart 1444).

commendatie ende messe te zinghene, loopende te gadre : 4 pond, 19 stuivers, 2 oort.

Aldus was aan alle eischen der Hanze voldaan en verkreeg deze kapel in het vervolg den naam van kapel der Oosterlingen en zij bleef tot aan de Hervorming toe den inwoners van Sluis in herinnering brengen den bloedigen moord van zeventig Duitsche kooplieden.

Tot slot geef ik hier nóg de namen der kapelaans, van wie het mij uit de rekeningen bekend is, dat zij dezen dienst hebben waargenomen.

Na Gillis Horin wordt het beneficie van de kapel der Oosterlingen gegeven aan : *Heilaert de Backere* van 1458 tot 1467 ; in dit jaar is hij gestorven.

Heer *Boudin Doedins* wordt genoemd in 1470 tot ....

Meester *Adriaan Slotemaker* is zijn opvolger.

Daarna *Wouter van Vaerden* in 1483.

G. C. A. JUTEN.

Ginneken. R. K. Pr en Kap.

BIJLAGEN

I.

Philips de Goede spreekt het vonnis uit over de oproerlingen van Sluis.

Brussel, 15 Augustus 1438.

De coopman van der Duutscher Hanze metghaders den ghedeputeerden van den Vier Leden slands van Vlaendren hebben overghegheven bi manieren van clachten onzen

gheduchten heer, minen heer den hertoghe van Bourgognen ende van Brabant, grave van Vlaenderen, hoe over twee jaren verleden ter Sluus een groot ghedeel van haren sciplieden, meesteren ende cnape doodgheslegen waren wel tooten ghetale van tseventich persoonen toe ende eenighe van hemlieden ghewerpen in aysementen ende heymelicheden van der stede ende andre int watre, ende worden daer bovent gejaecht ende ghezocht in harer herberghen om doot te slane, hare cameren, cantoren ende stevien (?) upgheslegheu, hare pappiere ende bouke daer ute ghenomen ende scheen, dat men se alle vernielt zoude hebben, hadden zy niet in de vanghenesse gheleit gheweest ende beschut. Ende al waert dat tzanderdaechs of corts daernaer eenighe personen ter Sluus ghejusticiert hadden gheweist, dat en hadde niet gheweist om der mesdaet wil up hemlieden ghedaen, maer omdat zy hem teghen heer ende wet upghestelt hadden, ende al hadden zy oic om denzelven zaken wille gherecht gheweest, nochtan en was dat niet ghenouch naer de grootte van der mesdaet.

Begheerende dat hem onze voorseide gheduchte heere van den zake wilde doen informieren ende al sulcke correctie ende pugnicie derof doen gheschien alsst toebehoorde, want de coopman anders ghescepen ware int lant niet te commene noch te verteerene, also hy voormaels ghedaen hadde.

Ten verzouke van welken cooplieden metghaders de voorseide Vier Leden onze voorseide gheduchte heer hem hadde up dezelve pointe wel ende ripelic ghedaen informieren bi mer Claisse uten Hove, sinen bailliu van Brugghe, ende meester Simon van Fourmelis, president van sine camere van den rade te Ghend, als daartoe specialic ghestelt ende ghecommitteert, dewelcke ter Sluus ghetrocken waren, ende hadden daer ghetoond by eede, alst behoorde, zekere ende diversche personen, die van der toecomst ende ghelegenthede van den zake best weten mochten te sprekene, dewelcke informacie in ghescriften ghestelt bi goeden verclaerst zy ghesegheelt ende besloten overghesonden onzen voorseiden gheduchten heere, die dezelve hadde

ghedaen visiteeren bi sinen canchellier ende andren van sinen Grote Rade ende daerin bevonden, dat zonderlinghe enighe van den Oosterlingen upzetters ende beghinners van de twiste ende ghevechte waren alsoo wel met faite als dat zy ten roup ghave, dat men alle de roode Vlaminghen doot slaen zoude ende dat zy in haer vertrecken tharen scepenwaerd een jonghesellekin, dat om wijn ghegaen was ende van den ghescille niet en wist, zelve doot ghesteken hadden ende anders rudelike hem ghedregen ende ghehadt. Ende vond, dat eenighe ghesellen van der Sluus, fortse ende ghewelt up hemlieden ghedaen hadden, twee (?) van hemlieden dootghesleghen, danof ende anders hemlieden in diverschen herberghen ende plaetsen ghesocht ende andre onperstheden ende ruutheden ghedaen. Ende hoewel bi derzelver informacie bleken was, dat van diere zelver mesdaet wille, die up hemlieden ghesciede, drie of viere personen van der Sluus gherecht ende gheëxecuteert gheweist hadden van den live, nietmin onse gheduchte heer ter contemplatie van denzelven coopman ende om hem te ghelievene, ende ooc om de voordenisse van justicie, mids dat noch enighe personen mesdadich in dezelve zake bi der vorseide informacie bevonden hadden gheweist, gheraempt ende gheordineert drierande manieren van provisien hierin te doene ende al tghont dat hem moghelic es, te wetene, eerst te scrivene an die van der Sluus, dat zy hem neerenstelic noch informeeren of enighe van denzelve persoon of andre mesdadighe onder hemlieden ziin, ende bi also dat zy enighe vinden mesdadich zijnde, dat zy danof doen ghescien recht ende justicie naer hare rechten ende vryheden ende also verre als hem die ghedraghen moghen met zulker neerensticheit, als dat zy der niet beghrepen en zijn en zonder derin te dissimuleerne of delayeerne in enighe manieren ende up aventure of zy gheene meer onder hemlieden vonden. So heift onze gheduchte heer de namen van den mesdadighen uter informacie doen trecken ende die alreede overghegheven waren sinen souverainen bailliu van Vlaendren ende hem neerenstelic

bevolen, dat zy dezelve personen doen zouken ende vaughen zo waer men se ghecrighen can ende danof heorlike executie doe gheschien naer hare verdiensten ende dat met aller ghereetscap. Ende waerd, dat eenighe van denzelven persouen niet vindelic of ghecrighelic waren binden lande van Vlaendren, so heift onse vorseide gheduchte heer alnoch gheordineert, dat men so te rechte roupen ende indaghen zal voor minen heeren van zijnre justicie te Ghend up paine van euwelic verbannen tsine ende van confiscacie ende verbuerten van al haeren goede. Bi welke drie pointen vorscreven minen gheduchten heer ende sinen raed dunct, dat beede de justicie ende ooc de vorseide Oosterlinghen grootelike ende woordelike voorsien wert ende ghenouch ghedaen, ende hadden sy eenighe betere of gheradere connen ghevinden, die hadden zy hemlieden gheerne ghenomen.

Aldus uutghegheven ende ghepronuncieert te Bruessel, minen heer den chancellier ende andren van den rade derbi wesende, up den xv^{en} dach in Augusto int jaer duust vierhondert achte ende dertich, ten jeghenwoordicheit ooc van my, Wielant.

Stadsarchief Sluis, Cartularium C, f. 91.

II.

De stedelijke regeering van Sluis belooft de schuld van Pieter Wacke te zullen betalen aan Hendrik Rijcstede.

Sluis, 27 October 1443.

Wij buerghmeesters, scepenen ende raed van der stede van der Sluus doen te wetene allen lieden kennende bi desen onsen lettren, dat wy sculdich zijn over ende uter name van der vorseide stede den alderluden van der Duutscher Hanze over ende in de name van Heinricke Rijcsteden ende andren cooplieden van de vorseide Hanze ter cause van zekeren scaden, wanof de vornoemde Heinric binnen der vorseide stede van der Sluus in tiden verleden dede vanghen Pietre Wacke van der Veere de somme van tach-

tentich ponte groten tornoysen Vlaemscher munten, dewelke wy hem belooft hebben ende beloven wel ende ghetrauwelike te gheldene ende te betaelne binnen vier jaren eerstcommende, te wetene telken jare naer der date deser lettren twintich ponden groten zonder eenighe frauden. In orcondscepenen van desen zo hebben wy buerghmeesters, scepenen ende raed bovenghenoomt dese presente lettren ghedaen zeghelen metten zeghele van der voorseide stede van der Sluus.

Ghemaect ende ghegheven den zevene ende twintichsten dach van Octobre int jaer ons Heeren duust vierhondert drie ende viertich.

Cartularium A, f. 126.

III.

De stedelijke regeering van Lubeck hecht hare goedkeuring aan de gemaakte overeenkomst.

8 Maart 1444.

Wij borgermeester ende raedmannen der stad Lubeke kennen ende lyen vermids desen jegenwordighen onsen breve over ons ende ghemenen stede van der Hense, dat aechtervolghende der handelinghe, tractete ende appointemente ghehouden ende ghesloten tusschen den eerbaren alderluden derselven Hense alze machtich van wegen der gemenen stede van der Hanse up eene, ende den eerbaren borgermesteren, schepenen ende raed der stede van der Sluus ende haren poorteren ende undersathen up ander zyde aengaende der beroerte vallen in de voorscreven stede van der Sluus upter hilgen Triniteitdaghe int jar zes unde dertich, derghelike anghaende der questie van Heynen Rysteden ende anderen sinen metghesellen tokomen van Peter Wacke ute Zeelant mit dat dar aneclevet, midgaders andere clene zaken staende twisschen derzelvere stede van der Sluus ende haren undersaten, den van der Hanze ende horen undersathen, so die breve by den guden lieden van der Sluus darup gemaket ende den

alderluden ghegheven dat utwisen ende verclaren, dat wy die tractete houden ende willen houden uter name alst boven van warde ende vuller macht vor ons ende onse nakomen ende alle andre van den Hense, den dat anroren ende tokomen mach behouden des off die van der Hanse mit den van der Sluus of die van der Sluus mit den van der Hanse eenighe particuliere zake onder malkanderen hadden, den bueck van der Hanse noch der Sluus anghaende, dat elck des scal bliuen staende up sine gude recht belovende mids dien in cracht desser jeghenwordigher lettren die gude lieden van der Sluus ende hore undersaten dar inne to quitene ende quijt te houden vor alle die undersaten in der Hanse nu wesende ende dar inne blivende tot ewighen daghen alle fraude ende arghelist ute ghescheden. In kennessen ende vastinghe aller vorscreven dinghen so hebben wij borgermesteren ende raidmannen der stat Lubeke boven gheroret uter name ende alze boven dessen bryff dou zeghelen mit onser stat zeghele. Ghegeven ende ghescreven int jar unses Heeren veerteynhundert in den veer unde viertigesten jare up den Sondach in der vaste, alse men in der hilgen kerke singet Reminiscere, dat namelike is de achte dach der mantes Martij.

A. w. f. 126 verso.

FRANSCHE PRIESTERS TE NIEUPOORT
in 1792 (¹).

Bij wet van 16ⁿ Mei 1792 werd aan de geestelijken in Frankrijk, en wel op straf van verbanning, den eed van getrouwigheid opgelegd aan de *Constitution civile du Clergé*. Deze nieuwe vervolgingsmaatregel joeg, bij honderden, de Fransche geestelijken over de grenzen, bijzonderlijk naar België. In de bisdommen Gent en Brugge waren er, op het einde van den zomer '92, van 8 tot 900 priesters-uitwijkelingen. Uit voorzichtigheid eischte de Oostenrijksche regeering van die geestelijken een getuigschrift van de heeren Onderzoekscommissarissen van den franschen adel (²).

Vele priesters kwamen in en uit Nieupoort, of verbleven er eenigen tijd, verschillende geherbergd en onderhouden op de kosten en door toedoen van het stadsbestuur of op de liefdadigheid van bijzonderen, gelijk uit het volgende blijken zal (³).

(¹) Hierbij wordt benuttigd een bundel uit karton B, 2, op het Stadsarchief te Nieupoort berustend : zoo worden verdere verwijzingen gespaard.

(²) MAGNETTE. *Les Émigrés français aux Pays-Bas* (*1788-94*), 144 p., bl. 88-90.

(³) *Rybens' kronijk* overdrijft wellicht waar zij schrijft, bl. 69: « Hier in de stad was er schier geen huys ofte daer waeren geestelijken tsij pastooren ofte paeters die waeren gevlugt om de vervolgingen te ontgaen »... « Eenige van die ongelukkige mosten meest door de goede lieden onderhouden werden, als ontbloot van alles datter was ». — Over de weerde dezer kronijk, zie *Annales de l'Émulation*, t. LVI (1906), bl. 382.

De eerste die onderstand vroeg aan stad was de Eerw. Georgius Heems, gewezen pastor van Winnezeele ([1]).

Andere fransche priesters naar Nieupoort gevlucht hadden naar hun overheid, den bisschop van Amiens, te Mechelen, geschreven, om bijstand, getuigschrift en raad. Maar deze, in zijn antwoord, kon niet anders dan zijne priesters opbeuren in hunne beproeving; hij wees hun nochtans een goedkooper verblijf aan en zond het verlangde getuigschrift voor de Onderzoekscommissarissen ([2]).

([1]) Hier volgt zijn aanvraag:

Fr. Georgius Heems, religieux de l'abbaie de St-Augustin, ordre de Prémontré, près de Térouanne, en Artois, et curé de Winnezeele, près de Cassel, Flandre française, expulsé de force de son presbytère et fui depuis 18 mois au péril de sa vie, n'aiant rien que les habits qu'il avait sur son corps, a vécu de l'aumône et miséricorde de ses prochains, présentement demeurant à Nieuport, muni d'un certificat de Messieurs les commissaires de la noblesse française de 14 août 1792.

Sa maison possède sous le domaine de S. M. les dixmes de Proven, Stavle et Haeringe et quelques fonds en terre rapportant a peu prez ensemble 6000 florins argent de Flandre, demande une portion alimentaire, étant dépourvu de tout.

([2]) Zijn eigenhandig geschreven brief luidt:

A Malines le 9 septembre 1799.

Je suis Messieurs, très touché de votre sort, et je prie le Seigneur qu'il vous fasse la grâce de le supporter avec les saintes dispositions qui vous feront receuillir un jour dans la joie éternelle ce que vous semés actuellement dans les larmes. C'est un bonheur et une gloire pour vous, selon l'oracle de la vérité éternelle, d'être maudits et rejetés par les hommes pour la cause de Jésus-Christ. *Gaudete et exultate, ecce enim merces vestra copiosa est in cœlis.* Rien ne me ferait plus de plaisir que de pouvoir adoucir votre sort, mais vous savés que les impiès qui nous persécutent m'ont pris presque tout ce que j'avais, et depuis ma fuite on ne m'a plus paié ni revenus ni pension. Je vous envoie un certificat que vous ferés présenter à M^rs les commissaires de la noblesse française à Bruxelles pour en obtenir celui que vous désirés de leur part. Le lieu que je connais en ce pais ci pour ij vivre a meilleur marché se nomme Geel, c'est un bourg du diocèse d'Anvers, dans le canton qu'on nomme la Campine. Il y a déjà plusieurs prêtres et curés français du diocèse de Soissons qui s'y sont retirés. Quoique M. Bontemps soit natif de mon diocèse, comme il est actuellement curé dans le diocèse de Soissons, c'est de M. l'évêque de Soissons qu'il doit

Op dit getuigschrift van den Bisschop lieten de heeren Commissarissen van den franschen adel aan het stadsbestuur de namen kennen der uitgeweken priesters en verklaarden ze meteen getrouw aan God, en de gastvrijheid waardig: dit op 13 September 1792. Deze priesters waren :

Louis Racine, Lebœuf, Henricourt, Hardij, pastors ; benevens Languillon, Pierre Hardij, François Sauval, onderpastors ; J. B[te] Franquelin, priester, allen uit het bisdom Amiens :

Den 20 September 1792 zond de zelfde bisschop van Amiens een brief aan het stadsbestuur, om eenige andere priesters van zijn bisdom aan te bevelen aan de liefdadigheid der bevolking (¹).

L. Marouckx-d'Opbracle, procureur-generaal van Vlaanderen, en met bijzonder toezicht belast over de fransche uitgeweken priesters, vroeg aan stad, bij brief van 24 September 1792, een zoo nauwkeurig mogelijk opgestelde lijst van die priesters binnen de Roede van Nieupoort.

---

avoir son certificat. Voilà pourquoi je ne le comprends pas dans le certificat que je vous adresse.

Je suis avec l'estime et l'affection les plus sincères, Messieurs, votre très h. et tr. dévoué serviteur

† Louis Ch. Ev. d'Amiens.

(¹) Afschrift : Louis Charles de Machault par la grâce de Dieu et du S[t] Siège apostolique Évêque d'Amiens, certifions que M[rs] Oblin, abbé de Dommartin de l'ordre de Prémontré, Jean François Foconnier, curé de Goui les S[t] André, Charles Marie Nourtier, curé d'Arrij, François Augustin L'Œuillet, curé de Buiré le Secq, Alexandre Honoré Bouvard, curé d'Ecquemicourt, Jean B[te] Patin, prieur curé de Prouville, Antoine François Grevet, vicaire de Forest Moutier, Damien Boursier, prieur du collège du Cardinal Le Moine, Augustin Hecquet, vicaire d'Estrées, tous de notre diocèse méritent d'être accueillis avec tous les sentiments de la piété et de la charité chrétiennes, comme souffrant persécution pour la justice, et réduits à fuir l'horrible tirannie qui se déchaine en France contre notre Sainte Religion à laquelle ils sont fidèlement attachés.

Donné à Malines le 20 Septembre 1797.

Den 10 October was de lijst opgemaakt en opgezonden. Hier volgt ze.

Liste de MM. les Ecclésiastiques Français qui ont été forcés par la persécution, de quitter leur patrie et qui résident présentement à Nieuport.

1. *Philippe La Motte*, prêtre diacre d'office et Soucoutre de Dunkerque au diocèse d'Ypres, domicilié à Nieuport depuis le mois de juin de l'année 1792.

2. *Philippe Bondu*, prêtre du diocèse d'Ypres et professeur de rhétorique à Dunkerque, chez M. Meynne, ancien bourgmestre et résidant chez lui depuis le mois de mai 1792.

3. *Pierre Jacques Waeselijnck*, coutre et prêtre du diocèse d'Ypres, à Nieuport chez M. La Motte, prêtre du même diocèse, depuis le mois d'août 1792.

4. *Fr. G. Heems*, religieux de l'abbaye de St-Augustin, ordre des Prém. et curé de Wenezeele au diocèse d'Ypres, chez M. le Curé de Nieuport depuis juin dernier.

5. *Jean François Hardij*, curé de Vironchaux, diocèse d'Amiens, chez M. Adam, brasseur, depuis le 5 sept. 1792.

6. *Jean Pierre Hardij*, vicaire de Vironchaux, chez le même, depuis le 5 sept.

7. *Jean B^te^ Franquelin*, prêtre du diocèse d'Amiens, aussi chez le même, depuis le 5 du dit mois.

8. *Pierre François Flamment*, curé d'Attin, diocèse de Boulogne, chez les RR. PP. Récollets depuis le 13 sept.

9. *Jean Jacq. François Lance*, curé de Purbersen près d'Étaples au même diocèse, chez les mêmes, depuis le 13 sept.

10. *Jean François Lanquillon*, vicaire de Folie Condé, diocèse d'Amiens, chez M. le curé de Nieuport, depuis le 13 sept.

11. *Franç. Matthieu Booman*, curé de St-Pierre de Broucq, diocèse de St-Omer, chez M. Boudeloot, depuis le 15 sept.

12. *Rupert Flandrijn*, prêtre religieux et directeur de l'abbaye de Berg-St-Winnoc, depuis le 12 sept. chez M. De

Brauwere, ancien bourguemaitre, premier conseiller et greffier de la ville.

13. *Antoine Thierrij*, bach. de Sorbonne et curé d'Hélicourt, diocèse d'Amiens, chez le même, depuis le 20 sept.

14. *Alexandre Honoré Bouvart*, curé d'Ecquemicourt, diocèse d'Amiens, depuis le 20 sept. chez M. Deroo, apoticaire.

15. *Jean François Foconnier*, curé de Gouy lez St-André, au même diocèse, depuis le 20 sept. chez les demoiselles Collet.

16. *Pierre Joseph Theodore Durlin*, vicaire de Quieste, diocèse d'Amiens, demeurant depuis le 20 chez les mêmes.

17. *François Augustin Lœillet*, curé de Buire le Sec, diocèse d'Amiens, chez M. De Bruyne, depuis le 21 sept.

18. *Antoine François Grevet*, curé de Lannoy-les-Rue, diocèse d'Amiens, depuis le 18 chez M. Rouzée.

19. *Antoine François Grevet*, frère du précédent, vicaire de Foremoustier les Saint Martin, chez M. Jooris, notaire, depuis le 18.

20. *Théodore Isidore Lœillet*, diocèse d'Amiens, depuis le 19, chez M. Willaert, conseiller pensionnaire de la ville.

21. *Louis Noel Guinet*, curé de Provins en Brie, diocèse de Sens, chez M. Bertrand, négociant et 1er échevin, depuis le 21.

22. *Pierre Louis Le Maigre*, prieur des grands Carmes de Ponteau Denier, diocèse de Bayeux et originaire de Caën, depuis le 20, chez M. Willaert, marchand cordier.

23. *Augustin Joseph Tolliez*, curé Dinkent, diocèse de Boulogne-sur-mer, chez M. le curé de Slype, depuis le 22 sept.

24. *Jacques François Sculecque*, curé de Fiefs au même diocèse, depuis le 20, chez M. Isaard, me maçon.

25. *Joseph le Jard*, vicaire de Vilette, près Nantes-sur-Seine, diocèse de Chartres, depuis le 25, chez M. Vendorme, cirier et patissier.

26. *Silvestre Vanoye*, prêtre du diocèse d'Arras et du couvent des Pères Recollets de Bouchain, depuis le 29, chez M. Vaillant, négociant.

27. *François Sauval*, vicaire de Leuillij, diocèse d'Amiens, depuis le 13, chez M. Denecker, vicaire de Nieuport.

28. *Père Roger Vanlaecken*, recollet du couvent de Cassel, diocèse d'Ypres, chez les PP. Recollets depuis le 28.

29. *Père Laurent Collart*, recollet du susdit couvent, chez les mêmes depuis le 2 octobre.

Deze lijst is opgemaakt, op last van het magistraat, en onderteekend door Thierrij, pastor van Hélicourt, en Guinet, pastor van S[t]-Pierre de Provins.

Den 16[n] October kwamen nog alhier wonen bij M. David, *Eerw. Heer Sauelon*, prior, pastor te Doing, bisdom Noyon, uit d'abdij van Arrouaise.

Den 7[n] November, *Jacobus Dumoulin* en *Pieter Van de Casteele* ten huize van onderpastor Van Peteghem : de eerste, geboortig van S[t]-Winnocsbergen, was pastor te Ochterzele bij Cassel ; de tweede, van Duinkerke, was eerste capelaan van Hondschote : zij waren samen uit Frankrijk gevlucht en hadden van 5 Mei 1792 tot 15 October bij den capelaan van Isenberghe gewoond.

Den 10[n] November wierden nog op voldoend getuigschrift aanvaard bij M. Jooris, onderpastor, *Antonin Dubuc*, geboren te Bayonne, 44 jaar oud en gewezen leeraar aan het Collège de la Flèche in 't bisdom Angers ; en bij onderpastor Van Peteghem, *Ambroise Soumenault*, deze was geboortig en gewezen pastor te Lude, bisdom Angers.

Den 17[n] November 1792 kwamen de Franschen, zonder slag of stoot, binnen Nieupoort. Den 16[n] December hadden de Fransche priesters veel te lijden van de Fransche soldaten, zoodat ze omtrent allen 's anderendaags uit de stad, en God weet waarheen, vluchtten (¹). Op 24 Februari 1793 riep men op de markt af « als dat alle gevlugte

(¹) *Rijbens' kronijk*, blz. 74.

Fransche priesters ofte andere aenstonds de stad mosten verlaeten, op peine van gevangen te worden en naer het Fransche in gevangenisse gevoerd te worden, waerop het restant der gevlugte uit stad vertrock „ (¹).

Wij teekenen hier nog op de namen van 2 Fransche priesters te Brugge verblijvend, en die bij een bezoek aan hun uitgeweken medebroeders te Nieupoort hun identiteit te bewijzen hadden, vooraleer te vertrekken :

Eerw. Heer Castillion, pastor te Nielles Calais, bisdom Boulogne, wonende te Brugge bij M. Delattre, apotheker, en *Fr. Jos. Helleboid*, pastor t'Ardres, bisdom Boulogne, bij Mad. Wᵉ Steyaert, Jerusalemstraat.

R. Dupont.

(¹) Ald. 82.

LES TAPISSERIES

DU

COMTE PIERRE-ERNEST DE MANSFELD

(1517-1604)

Le comte Pierre Ernest de Mansfeld avait accumulé dans son somptueux palais de Clausen ([1]) dans le Luxembourg, dont il fut gouverneur, de réels trésors d'art qui, après sa mort, furent dispersés au vent des enchères publiques. De ce nombre sont d'importantes tapisseries qui furent acquises, en 1607, pour le compte des souverains des Pays-Bas, les archiducs Albert et Isabelle.

Comme cela ressort du document qui suit, les héritiers du comte de Mansfeld vendirent trois séries de tapisseries : la première comprenant 8 pièces de « jardinaize » ; la seconde 8 pièces de l'histoire de Pomone; la troisième 13 pièces de l'histoire d'Hélène et de Pâris.

([1]) Voyez J. L. Waltzing. *Oriolanum vicus*. (Le Musée Belge, 1905, p. 1.)

J'ai trouvé également un compte du tapissier Audenardais Pierre Robyns qui, bien certainement, se rapporte à la première de ces séries. Il est de même publié plus loin.

I.

Item, le 12 de Juillet 1607 ont esté vendues à son Altesse Serenissime veingt noeuf pièces de tapisseries contenantes par ensamble le nombre de 998 $^3/_4$ aunes, au pris l'une parmy l'aultre de noeuf florins l'aune, qui ont monté par ensamble à la somme de 8988 fl. 15 s.; à payer les 4000 fl. d'iceux comptant, et les restants 4988 fl. 15 s. en dedans six mois appres, assignés sur les finances de leurs Altezes, laneaige desquelles vingt noeuf pièces vat icy suyvant :

Premièrement 8 pièces de jardinaize contenantes cinq aulnes de hauteur.

La première pièce en longueur				5	aulnes
»	2e	»	»	4-$^1/_4$	»
»	3e	»	»	4	»
»	4e	»	»	4-$^3/_4$	»
»	5e	»	»	7-$^1/_4$	»
»	6e	»	»	3-$^1/_4$-$^1/_2$	»
»	7e	»	»	8-$^3/_4$	»
»	8e	»	»	2-0-$^1/_2$	»
				39 aunes $^1/_2$	

35 $^1/_2$ × 5 = 197 $^1/_2$ aunes.

De façon que montent les dessus dites pièces de jardinaize a 197 $^1/_2$ aunes, prisées selon la prisée à quatre florins l'aulne, qui montent par ansamble à la somme de 790 florins et vendues à 9 florins l'aulne, qui montent à 1777 fl. 10 s., ergo de gaing 987 fl. 10 s.

Nota que sur lesdites 8 pièces de tapisseries ont esté trouvées 20 aunes davantaige en Bruxelles que à Luxembourgh, que Monsieur de Chalon laisse au profit des héritiers, qui montent à noeuf florins l'aulne 180 fl.

Item, 8 pièces de l'histoire de Polmones contenantes 5 aunes de hauteur.

La première pièce	en longeur	4-$^3/_4$ aulnes
» 2 »	»	9-$^3/_4$ »
» 3 »	»	8-$^1/_2$ »
» 4 »	»	5-$^3/_4$ »
» 5 »	»	4-$^1/_4$ »
» 6 »	»	4-$^3/_4$ »
» 7 »	»	9-$^1/_2$ »
» 8 »	»	9-$^1/_2$ »
		56-$^3/_4$ aunes

5 × 56 $^3/_4$ = 283 $^3/_4$ aunes.

De façon que montent les susdites huict pièces de Polmoues à 283 aulnes et $^3/_4$ qui ont esté prisées selon la prisée à quatre florins et dix soulz l'aulne montant par ensamble à la somme de 1276 fl. 17 $^1/_2$ s. et ont estez vendues au pris de noeuf florins l'aulne qui montent par ensamble à 2553 fl. 15 s. ; ergo de gaing 1276 fl. 17 $^1/_2$ s.

Nota que sur lesdites 8 pièces de tapisseries ont esté trouvées 12 aunes davantaige sur l'aulneaige fait en Bruxelles que sur celui de Luxembourgh, lesquels Monsieur de Chalonx laisse au profit des héritiers, qui montent à 9 florins l'aulne à la somme de 108 fl.

Item 13 pièces de l'historie de Paris et Helena et destruction de Troye, contenantes 6 aulnes de haulteur.

La première pièce	en longeur	2-$^1/_4$ aulnes
» 2 »	»	6-$^3/_4$ »
» 3 »	»	8-$^3/_4$ »
» 4 »	»	7-$^3/_4$ »
» 5 »	»	10 »
» 6 »	»	6-$^1/_4$ »
» 7 »	»	8 »
» 8 »	»	9-$^3/_4$ »
» 9 »	»	4-$^1/_4$-$^1/_2$ »
» 10 »	»	6-$^3/_4$-$^1/_2$ »
» 11 »	»	4-$^3/_4$ »
» 12 »	»	8-$^1/_2$-$^1/_2$ »
» 13 »	»	2 - 0-$^1/_2$ »
		86-$^1/_4$ aulnes

86 $^1/_4$ × 6 = 517 $^1/_2$ aulnes.

De façon que montent les susdites 13 pièces de Paris et Helena et destruction de Troie a 517 $^1/_2$ aunes, qui ont esté prisées selon la prisée à cincq florins l'aulne, qui montent par ensamble à la somme de 2587 florins 10 s. et ont esté vendues au pris de 9 fl. l'aulne, qui montent par ensamble à 4659 fl. 10 s.; ergo de gaing 2070 fl.

Nota que sur les dites 13 pièces de tapisseries ont esté trouvées 16 $^1/_2$ aunes et demy davantaige sur l'aulneaige fait en Bruxelles que sur celuy de Luxembourgh, lesquelles Monsieur de Chalon laisse en prouffit des crèditeurs qui montent à 9 fl. l'aulne à la somme de 148 fl. 10 s.

(Archives de l'État à Bruges. Jésuites, n° 2394.)

II.

Compte de la tapisserie que Jehan Robins facteur à Audenarde a délivré à Gand pour Monseigneur le conte de Mansfelt, le 18 de Febvrier 1585.

Premièrement ladite tapisserie consistant en huict pièces de verdures, boscaiges et fuillages, contiennent en tout deux cent vingt cinq aulnes, au pris de cinquante quatre patars laune, monte en tout: 607 fl. 10 s.

Item quatrevingtz aulnes de canevas pour le garnissement. à huict patars et demi l'aune, font: 34 fl.

Item pour la fasson et les mailles qui sont à la dite tapisserie: 16 fl.

Item pour les deux coffres ou elles sont posées, iceulx ferrez comme il convient, saulf les serrures: 12 fl. 10 s.

Item pour le facteur qui a esté vendeur et allé trouve son Excellence au camp et venu audit Gand: 5 s.

Item pour avoir faict charger et descharger les tapisseries et les linges aussi tant à Gand que audit Audenarde: 30 s.

Item pour les despens de deux hommes et pour atendre depuis le sembedy au soir jusques au mercredy vingtième de Febvrier 1585: dix florins.

Somme totale: 686 fl. 10 s.

Sur laquelle somme ledit Robyns a receu dix escus qui font trente ung florin et dix patars.

Ainsi, s[r] dom Joan, il vous plaira donner coutantement aux susdits marchans de la somme de six cens cinquante cinq florins et demy à vingt patars le florin et leur donnerez les escus d'Espaigne, à soixante et six patars chascun, qui font les deux cens escus que son Exc. vous a escript de me fornir et prendrez comme je vous en prie recipisse desdits marchans qu'ils ont receu ladite somme affin d'en estre descharge en mes comptes. Fait à Gand, le 18[e] de Febvrier 1585. Votre bien affectionné amy à vous f[*aire*] service.

DUPREL.

Je Pierre Robbyns congnoys d'avoir rechu du sieur don Jean la somme cies cens cynquante cynck floryns et demy (*p a*) l'autre conte comme ecy contenus pour ordene de son Exelentie pour la tappeysserie que je luy ay vendu, de la quelle some de 655 floryns et demy je me tiens content, en syngne de veryte j'eay ecy mies mon syngne manuwel, le 4[e] Mars 1585.

(Signé) PIERRE ROBBYNS.

(Archives de l'État à Bruges. Jésuites n° 2394.)

C. VAN DEN HAUTE.

MARTELDOOD

DER

DRIE PRIESTERS VAN RENINGHELST

door de hand der Geuzen in 1568.

INLEIDING

Meer dan eens is de moord, op de Priesters van Reninghelst gepleegd, in de *Annales de la Société d'Émulation* — (AnÉm.) — verhandeld geweest, doch nooit onder vorm van oordeelkundige studie.

Zulke studie willen wij tans ondernemen, om den dag en de redens der moord, alsook om de moord- en de begraafplaats der martelaars zoo stipt mogelijk vast te stellen.

Opdat de lezer een algemeen gedacht hebbe van den toedracht der zaken, beginnen wij met een kort verhaal, aan den tijdgenoot Wynckius (1) ontleend, van het verloop der gebeurtenissen.

(1) J. VAN DE PUTTE. *Geusianismus Flandr. Occ. auctore R. P. C. Wynckio O. P.* « (Recueil de Chroniques, Chartes et autres Documents concernant l'Histoire et les Antiquités de la Fl. Oc. AnÉm. 2me sér. Chronique générale de la Province) ». « Cap. IV. Mors acerba illata Rev. Adm. Domino Magistro Judoco Hughesonio Pastori in Reninghelst, cum duobus sociis sacerdotibus, p. 29-31. » Brugis, Van de Casteele-Werbrouck, 1841, in-fo, XII-107 p.

Onder het geleide van Jacob Van Huele en Joannes Michiels, predikant, kwamen in Januari 1568, een veertigtal boschgeuzen naar Reninghelst afgezakt, plunderden er de kerk en namen er de drie priesters, Judocus Huyghesoone, pastoor, Robertus Ryspoort, onderpastoor en Jacobus Panneel, koster, gevangen. Verders plunderden zij de kerk van Locre, daarna deze van Dranoutre, waar het hun gelukte den pastoor Jan Breufkin te vangen. Naderhand plunderden zij nog de kerken van Kemmel, Nieuwkerke en Nipkerke. Vervolgens trokken zij met hunne vier gevangene priesters naar den berg van den Zwarten-Molen. Aan den voet van den berg veroordeelden zij de vier priesters ter dood, gingen vervolgens tot op den berg, daalden hem weder af en vermoordden dan de drie priesters van Reninghelst. Zij spaarden den pastoor van Dranoutre, dank aan de voorsprake van Hans Camerlinck, eenen der hoofdmannen.

Acht dagen later werden de drie lijken gevonden, naar Reninghelst gevoerd en in de kerk begraven.

Eenige dagen later werd een plechtige lijkdienst gedaan, en ook werd, tot geheugenis, het volgende grafschrift op hun graf geplaatst.

Mgr *JUDOCUS HUYGHESONIUS*
PASTOR IN RENINGHELST, DIŒCESIS IPRENSIS,
IN FLORENTI ÆTATIS SUÆ FLORE A LATRONIBUS
GEUSIIS ATROCI CLADE INTEREMPTUS EST A° 1568
CALCULO ROMANO 11 JANUARII.

Ut mortis his sacerdotibus illatæ acerbitas perpetuo sit posteris cognita hic verborum tenor sarcophago ipsorum insculptus est :

Anno Domini 1567, 13 Januarii, furiosi Iconoclastæ, post horribilem profanationem omnium sacrorum et hujus templi profanationem, secum abstraxerunt tres istius

ecclesiæ sacerdotes : M^grum Judocum Huyghesonium pastorem, Dominum Robertum Ryspoort sacellanum, Dominum Jacobum Panneel custodem. Eosque ignominiose per totam diem circumducentes, sequenti nocte sub horam undecimam splendente clarius luna, in confessione catholicæ fidei constantes, nonnihil a via in alvetum, in parochia Neoclesiana abductos, crudeliter trucidarunt. Ubi corpora rigido gelu constricta, post aliquot dies inventa, hoc loco religiose sepulta sunt.

Quibus jam non tam nostræ preces, quam ipsorum nobis sunt expetendæ.

I. Dag der Marteldood.

Daar de drie dagteekeningen 11, 12, 13 Januari beurtelings aangegeven waren, zijn er eindelijk schrijvers te vinden geweest die de zaak hebben willen vereffenen met te zeggen, dat de priesters rondgeleid zijn geweest op 11, 12 en 13 Januari, om eindelijk op 13 Januari ter dood gebracht te worden.

Mogelijks heeft het schrijven van E. H. Opdedrinck (1) over de kerkplunderingen op die dagen, daartoe aanleiding gegeven. « De kerken van Reninghelst, Locre, Dranoutre en Nieuwkerke werden op 11, 12 en 13 Januari 1568 (n. s.) bestormd. »

Daartegen stellen wij dat alle bovengemelde plunderingen en de moord op de priesters, op eenen enkelen dag, den 12 Januari, wezende eenen maandag (verkoren maandag) gepleegd zijn.

Volgen wij de beeldstormers stap voor stap naar luid van ambtelijke stukken.

---

(1) J. Opdedrinck. *Poperinghe en Omstreken tijdens de Godsdienstberoerten der XVIe eeuw*, bl. 81, nota 3. Brugge, Louis De Plancke, 1898, in-8°, 218 bl.

Ten *7 uren 's morgens* aankomst te *Reninghelst* ([1]), aanhouding der priesters en plundering der kerk.

Te *Locre* moeten zij rond *9 uren* geweest zijn, want zij hebben deze kerk geplunderd, zijnde op weg van Reninghelst van waar zij rond 8 uren vertrokken zijn, naar Dranoutre, waar zij reeds kort na 10 uren toegekomen zijn.

De lijst der geplunderde kerken staat in volgorde in den brief van het Magistraat van Yper aan den Hertog van Alva, gedagtoekend op 18 Januari ([2]). Daar leest men : « Reninghelst, Locre, Danoutre. »

Voor het volgende van den dag hebben wij de getuigenis van E. H. Breufkin, herder van Dranoutre, door de geuzen gevangen en voorts medegeleid met de priesters van Reninghelst van de eene parochie naar de andere.

Naar het « Procès-verbal dressé par Gillis De Corte greffier » getuigt hij : « over waarachtig, in verbo sacerdotis, hoedat maandag laatstleden, den 12 dezer maand, *'s nuchtens na 10 uren* in zijn huis (Dranoutre) gekomen. ... *Te Kemmel* omtrent *de 12 uren in den middag* ... *Te Nieuwkerke* ... *gelet hebbende een ure* ... omtrent *de 5 uren te Nipkerke* gekomen zijn ... zijn van door gegaan tot halfwege Nieuwkerke, ... en van daar hebben zij eenen anderen weg ter zijden afgenomen, door meerschen, velden en hagen, tot dat zij kwamen aan een groot pachtgoed ... en hielden raad omtrent een halve ure tijds.

([1]) E. De Coussemaker. *Troubles Religieux du XVIe siècle dans la Flandre maritime 1560-1570, documents originaux*, t. I, Doc. IV, p. 172. (Lettre du Magistrat d'Ypres au Gouverneur de Lille, 11 Janvier 1567 (1568, n. s.) : « Avertis par lettre du bailli... de Reninghelst, à une heure et demie après diner ». Bruges, Aimé De Zuttere, 1876, 4 vol. in-f°.

Bem. *a*) De Coussemaker schrijft, door onoplettendheid, in het opschrift : « Au Duc » maar in onderschrift, ambtelijk deel, schrijft hij, en dit is echt : « Au Gouverneur ».

b) Deze brief wordt aangegeven als geschreven op 11 Januari, hij is echter op 12 Januari geschreven, zooals wij verder zullen zien.

([2]) Ed. De Coussemaker, *Ib.*, Doc. IV, p. 173.

En hebben hen nog wel eene halve mijl verder geleid ... wezende *op eenen berg omtrent den Zwarten-Meulen*. En wierden afgeleid van den berg in een dal.

't Welk gebeurde op den *voorzeiden maandag* omtrent *elf uren in den nacht*, in een zeer klaar maanschijn.

En wierd de voorseide pastoor van Reninghelst bij den beul gehouwen wel twee vingeren diepe in zijn hals... »

Wynckius (¹) ook zegt uitdrukkelijk : « crudeliter perimuntur ipsa die apprehensionis.

Het grafschrift (²) ook bevat de melding « eosque ignominiose per totam diem circumducentes, sequenti nocte — crudeliter trucidarunt ».

Dat zal volstaan denken wij.

Maar aanveerd zijnde dat de priesters denzelfden dag van hunne gevangenneming gemarteld geweest zijn, is het wel zeker dat het op 12ⁿ Januari is ?

Wij antwoorden : Ja ! omdat :

1° Wij een ambtelijk stuk hebben op den dag zelve der gevangenneming geschreven, en de dagteekening van 12 Januari dragende, namelijk den brief van den magistraat van Yper tot den Gouverneur van Ryssel, waarvan wij hooger spraken (³). Hij is geschreven op 12 Januari ten een ure en half namiddag. Decoussemaker stelt dezen brief op 11 Januari, doch de heer Gaillard (⁴), algemeene Rijksarchivaris, schrijft daarover aan den heer E. Desagher, archivaris der stad Yper : « La lettre était d'abord datée du 12 janvier (en chiffres romains), mais cette date a été plus tard changée en 11 janvier. »

2° De getuigenis van pastoor Breufkin, waarvan hooger, zegt dat het den 12 was.

(¹) VAN DE PUTTE, *Geusianismus*. Ibidem, p. 31.

(²) *Ibidem*, p. 32.

(³) Zie hooger bl. 3, note 2.

(⁴) Lettre datée de Bruxelles, 31 mars 1909.

Ook herhaalt hij tot tweemaal toe, dat het den Maandag was, dus wel den 12 zooals wij straks zullen zien.

3° Wynckius ([1]) ook zegt den maandag : « dies lunæ electæ, (verkoren maandag), » dus wel den 12 Januari.

Inderdaad de 12 Januari 1568 was een maandag. Zie daarover de tafels van tijdrekening, b. v. Giry ([2]).

Hoe zijn dan de andere lezingen ontstaan. ?

Laat ons beginnen met den *11 Januari.*

1° De brief van Maxim. Vilain, gouverneur van Ryssel tot den Hertog, geschreven 's avonds na de ontvangst van den hoogergemelden brief uit Yper, is gedagteekend op den 11n.

M. Gaillard ([3]), die alles opzettelijk nagezien heeft zegt : « la seule explication possible de cette divergence de date, est que la date de la lettre de Maxim. Vilain au Duc d'Albe doit être erronée (11 au lieu de 12) ».

Dat schijnt wel de eenig mogelijke oplossing.

2° Daar is ook het eerste deel van het grafschrift volgens Wynckius ([4]). Zie de inleiding dezer studie.

Laat ons vooreerst bemerken dat wij eene veranderde lezing onder oogen hebben. Er stond voorzeker 1567 volgens gebruik van tijd en streke (stylus Cameracensis). — (Sommige schriften ([5]) geven beide stijlen onder dezen

---

([1]) Van de Putte, *Geusianismus.* Ib., p. 30.

([2]) Giry. *Manuel diplomatique,* liv. II, p. 83-317. Chronologie technique. Paris, Hachette, 1894.

([3]) Zie hooger, bl. 230.

([4]) Foppens geeft het eerste deel van het grafschrift niet, en begint met de woorden: « Anno Domini 1567, 13 Januarii » zoo het Hs. nr 6425-26 als het afschrift 6333-34 uit de Koninklijke Bibliotheek, afd. der Hs. Lettre du R. P. Van der Gheyn, S. J. à M. E. Desagher. Bruxelles, 24 et 26 Mars 1909.

([5]) R. P. Van den Gheyn à M. Desagher. Brux., 24 Mars 1909 « dans le fonds Goethals, n° 104 ».

Bem. Het tweede deel van het grafschrift, dat Wynckius in loopende letter geeft, geeft Foppens in gemeten regel, zooals te zien is bij

vorm 1567, alzoo hunne herleiding tot roomschen stijl aanwijzende). — De woorden: « Calculo Romano behooren dus tot den oorspronkelijken text van het grafschrift niet, wij moeten ze dus laten vallen, en wij staan met de lezing :
. . . . interemptus est A° 1567.
XI Januarii.

Het springt nu nog meer in d'oogen dan te voren dat de laatste woorden : XI Januari, op kant geschreven zijn, en niet passen op de maat der voorgaande regels. Zij blijken dus enkel een bijvoegsel te zijn van eenen geschiedschrijver.

Ons besluit is dus dat de woorden « Calculo Romano XI Januari » niet tot het oorspronkelijk grafschrift behooren.

3° E. H. Van den Dorpe, pastoor te West-Nieuwkerke, 1769-1816, schrijft in zijne aanteekeningen over Nieuwkerke ([1]), dat volgens een Hs. van A Myrica (Van der Heyden) de priesters van Reninghelst den 11 Januari vermoord zijn.

Welnu, uit het eigen Hs. van A Myrica (Van der Heyden) bewaard in de boekerij der Hoogeschool van Gent ([2]) (en uit al de ons bekende afschriften) blijkt dat de dagteekening 11 Januari nergens in het verhaal der moord te vinden is, doch enkel voorkomt in het eerste deel van 't grafschrift : « Calculo Romano XI Januarii ».

De Ram : *Hagiographie Nationale*, t. I, xxxii-424 p. Janvier 13, p. 168-9. Louvain, Vanlinthout, 1864. Het tegenwoordig grafschrift dat in de kerk van Reninghelst bij den hoogen autaar geplaatst is, is een afschrift van Foppens, alhoewel het de aanwijzing draagt : « Secundum textum originalem. (Wynckius) ».

([1]) *Tweede Archivenboek van Rond den Heerd.* (West-Nieuwkerke, passim ; De Drie Priesters Martelaars van Reninghelst, bl. 72-74, door C[onstantijn] V[erhelst, onderpastoor W N.] Brugge (zonder jaartal, rond 1874) in f° bl. 96.

([2]) Lettre de M. P. Bergmans à M. Desagher, Gand, 22 mai 1909.

Dus moet Pastoor Van den Dorpe zich op het grafschrift steunen om de dagteekening: 11 Januari, aan A Myrica toe te eigenen. Zoo doet hij ten andere ook met de woorden van het grafschrift: « nonnihil a via in alvetum... abductos » dank aan dewelke hij A Myrica verkeerdelijk doet zeggen dat de moord geschied is: « op weinig afstand van den weg die leidt naar eene beek (1) ».

De derde bron die getuigt voor 11 Januari is dus de tweede die onder eenen nieuwen vorm voorkomt, en onze antwoorde kan dus enkel eene verzending zijn naar deze gegeven nopens de tweede bron.

Welke is echter de oorbron uit dewelke de dagteekening 11 Januari, uit het grafschrift, gesproten is?

Is de misgedagteekende brief van den baanderheer Max. Vilain, gouverneur van Ryssel tot den Hertog, waarvan hooger sprake, daar de schuld van?

Of is het eene misrekening van Wynckius, A Myrica of eenen andere, die, wetende dat de dag der moord « verkoren maandag » was, den dag der maand zal hebben willen vaststellen, met het ongelukkig gevolg dat hij een dag gemist zal zijn? Dat is niet onmogelijk gezien het gebrek aan tafels van tijdberekening op dat tijdstip.

Het is ons onmogelijk die vragen op te lossen, maar in allen gevalle is het zeker dat de dagteekening 11 Januari onrecht is, en dat de bewijzen voor den 12 onomstootbaar zijn.

Vervolgens hebben wij nog de dagteekening 13 Januari. Die datum is getrokken uit het grafschrift.

De grafsteen zelve « verslonden door de ongenade des tijds » volgens Kan. Tanghe (2), « gemetst in den kerkemuur die nu is bedekt met houtwerk » volgens Van den

---

(1) *Tweede Archivenboek*, ib. bl. 72 a.

(2) G. F. Tanghe, *Parochieboek van Reninghelst*, bl. 25. Brugge, Wᵉ De Schryver-Van Haecke, 1869, in-16, 96 bl.

Dorpe [1] is in allen gevalle vooralsnu buiten bereik. Wij bezitten dus enkel geschreven bronnen, en die zijn voor het grafschrift van driederlei soort.

1° *Foppens* waarvan hooger, die het eerste deel van het grafschrift niet geeft, en begint aan de woorden :

> Anno Domini 1567 die 13 Januarii
> Furiosi Iconoclastæ...

2° Het *latijnsch grafschrift* getrokken uit *Geusianismus* [2]. Dat grafschrift zooals het te vinden is in het oorspronkelijke Hs. van A. Myrica, is getrouw wedergegeven in *Geusianismus* van Van de Putte, en in al de afschriften welke te Kortrijk in de Bibliotheek Goethals [3] en te Brussel in de Archiven der Koninklijke Bibliotheek [4] te vinden zijn.

Ter loops weze gezeid dat het Hs. van Wynckius zelve niet toegankelijk is, en met het afschrift Cobentzl is het evenzoo.

3° Het *vlaamsche grafschrift*, uit het latijnsche van Wynckius vertaald, met dit merkelijk verschil dat de woorden : « in 't jaar Ons Heeren 15..., den 13 Januarii », en die in 't latijn aan het hoofd staan van het tweede deel van het grafschrift, in 't vlaamsch uit het grafschrift wegvallen en gevoegd worden bij de voorgaande zinsnede, 't is te zeggen bij de bemerking beginnende met de woorden : « Ut mortis » zoodanig dat zij de dagteekening geven van het maken van het grafschrift, te weten op 13 Januari 1569 (niet 1567 van het latijn).

Wij lezen dus in 't vlaamsch :

---

[1] *Tweede Archivenboek*, Ibid., bl. 72 a.

[2] Zie het op zijn geheel in de inleiding dezer studie.

[3] Case 313, nr 43, f° 282-84. Brief van E. H. Marc. Van Dromme aan den schrijver. Kortrijk 22 Maart 1909.

[4] Brief van E. P. Van den Gheyn aan M. E. Desagher.

Opdat de dood van deze priesters ondergaan, ten allen tijde aan de nakomelingen zoude bekend wezen, zijn de volgende woorden op hun grafschrift geschreven in 't jaar O. H. 1569 den 13 Januari.

De verwoede beeldstormers, enz...

Deze vertaling is onder andere te vinden bij Epinoy (1) en is dezelfde als die van het stuk waarvan een afschrift bewaard is in den Gedenkboek der pastorie van Reninghelst (2). Dat stuk is overhandigd door Cecilia Houck, ongehuwde dochter te Reninghelst, aan Pastoor Boucquey, Reninghelst, 1824-53. Beide stukken zijn ofwel een oorspronkelijk en een afschrift het eene van het andere, ofwel zijn beide afschriften van een ander ons onbekend stuk. Het eigen Hs. van Epinoy (Pladijs) is onvindbaar. Te Elverdinghe weet men er niets af.

In allen gevalle is gansch de vlaamsche verhandeling slechts eene eenigszins vrije vertaling van het verhaal van Wynckius, zooals wij het lezen in *Geusianismus* van Van de Putte. Eene onbeduidende bijzonderheid leest men in het vlaamsch welke men in het latijn niet vindt.

Aan wie nu de voorkeur gegeven?

Foppens is onvolledig, hij heeft noch het eerste deel van het grafschrift, noch de bemerking « ut mortis » waarom het geschreven is, hij is dus van minder gewicht dan de volledige stukken. Overigens wat hij heeft, heeft Wynckius volgens het latijn ook; wij laten hem dus onverlet.

Blijven dus enkel Wynckius volgens het Latijn en volgens het Vlaamsch.

---

(1) AnÉm., t. XII, 2me Série. Chronike van Elverdinghe, bl. 259-93.

(2) Dat stuk is in druk verschenen eenerzijds in AnÉm. t. VII, 3me série, 24me vol. de la Coll., p. 282 ss. (Analectes pour servir à l'histoire des troubles de la Flandre Occidentale au XVIe siècle, p. 257-296, Che F. V.; en anderzijds in *Tweede Archivenboek*, Ib., bl. 73 b in nota.

Moet Wynckius volgens het Latijn de voorkeur hebben omdat het gemakkelijker gaat af te schrijven dan te vertalen, en er dus min gevaar voor feilen bestaat?

Die reden vinden wij weinig gewichtig, daar een vertaler toch ook, en inzonderheid de onze, de eerste de beste niet is, en het wel blijkt dat hij zeer wel wist wat hij las.

Daarenboven schrijft hij 1569 in plaats van 1567 volgens het Latijn, en dat is onverklaarbaar als vertaling, maar verstaanbaar als jaartal voor het maken van het grafschrift.

Ziehier dus den waarschijnlijken uitleg, voor zooveel wij hem uit de verschillige tegenstrijdige bronnen kunnen vinden, van den opstel en den inhoud van het grafschrift.

De moord der priesters is onverhoeds geschied en men heeft weinig toebereidsels kunnen maken nopens hunne begrafenis en een gedenkstuk. Men zal dus enkel een kort grafschrift gemaakt hebben voor pastoor Huyghesoone *alleen*, grafschrift onbekend bij Foppens, bekend bij Wynckius als het eerste deel van 't grafschrift, en dat deel zal geenen anderen datum gedragen hebben dan A° 1567 [o. s.] dat is 1568 (n. s.).

Een jaar later den 13 Januari zal men een grafschrift geplaatst hebben ter gedenkenis der Drie Priesters, aanvang nemende met de woorden: « Furiosi Iconoclastæ ».

Schrijvers zullen daarbij de bemerking gevoegd hebben *waarom* en *wanneer* men dit grafschrift geplaatst heeft: « ut mortis — Anno D^{ni} 1568 [o. s.], 13 januarii.

Door onduidelijkheid van het eerste afschrift of door onoplettendheid van eenen volgenden afschrijver zal de dagteekening van de Bemerking tot den Tekst overgegaan zijn, en terwijl de eenen van 1568 (o. s.) 1569 mieken om in nieuwen stijl te schrijven — de vlaamsche vertaling geeft den nieuwen stijl in de twee deelen van het grafschrift, — hebben anderen van 1568 (o. s.) 1567 gemaakt,

zoo zij dachten te moeten doen om stipt het jaartal in ouden stijl weder te geven.

Naar mijn gevoelen dus is de dag der marteldood in niet een der beide deelen van het grafschrift (of beter der twee grafschriften) bepaald, en dat is in allen gevalle redelijker dan twee verschillende, en dan nog twee valsche datums op te geven. Het blijkt wel uit de woorden van het grafschrift, « per totam diem ... sequenti nocte ... trucidarunt » dat de opsteller wist op welken dag zij gemarteld geworden zijn; hoe kan hij dus valsche datums gegeven hebben ?

Laat ons niet al te verwonderd zijn dat de dagdatum der moord niet aangegeven zij, want men is daarmeê niet altijd even bekommerd geweest. Een bewijs daarvan is dat de melding dezer moord, in den Gedenkboek ([1]) der pastorie enkel het jaar vermeldt en niet den dag der moord. Ware de dag vermeld geweest in deze archieven, de schrijver zou hem waarschijnlijk overgeschreven hebben.

Het besluit nopens dit eerste punt onzer studie is, dat de moord geschied is op *12 Januari* 1568 (n. s.)

II. De ware redenen dezer moord.

Pastoor Breufkin ([2]) zegt : « hoe dat zij vier gevangene priesters zouden moeten sterven... waarop zij gevangenen zeiden dat zij niet en hadden misdaan... En hun wierd daarop bij den Predikant Jan Michiels geantwoord, dat hij de voorzeide drie priesters van Reninghelst over een jaar 't leven hadde gegeven, en mits dat zij daarna waren voortgegaan 't volk aan het gerecht over te geven, dat zij zouden moeten sterven, zoo ook van gelijken bij deposant [Breufkin] omdat hij eenen afgodendienaar was. »

([1]) *Gedenkboek*. Notatio digna n° 2, bl. 191. Getrokken uit de oude en schier versleten archiven [nu vermist] door Pastoor Gery — te oordeelen naar het geschrift — Reninghelst, 1713-32.

([2]) De Coussemaker, *Ibid.*, VI, p. 212.

Wynckius ([1]) zegt : dat de inhoud van het doodvonnis was : « dat zij hen door wreede tyrannie hadden gesteld tegen de belijders der zuivere leering, en omdat zij vele van deze bij de magistraten beklapt hebbende, ter dood gebracht hadden. Daarenboven omdat zij hardnekkige papisten waren en leeraars der afgoderien moesten zij onthoofd worden.

Een der priesters (Judocus de pastor, zegt men), ondervraagd zijnde of hij bereid was de misse af te zweeren en te beloven nooit meer misse te doen, antwoordde dat hij « liever had te sterven als hunnen wil te volgen ».

De reden der veroordeeling is dus tweederlei.

Ten eerste de wraakzucht tegen de priesters van Reninghelst omdat zij de Ketters aangeklaagd hadden bij het gerecht. Ten tweede omdat zij het katholiek geloof getrouw bleven.

De eerste reden schijnt de bijzonderste en toch is de tweede de beslissende. Immers, waartoe zou het gediend hebben na de veroordeeling nog te vragen aan den voornaamsten veroordeelde, of hij bereid was de misse af te zweeren, en te beloven nooit geen misse meer te doen ?

Waarom moeten beloven nooit geene misse meer te doen, als men maar eenige minuten meer te leven heeft ?

Die woorden beteekenden dus : Er is genade te bekomen mits de *misse* (dus uw katholiek geloof) af te zweeren.

De ondervraagde priester verstond ook genoeg de woorden in dien zin, daar hij antwoordde : « liever te sterven ».

Men begrijpt gemakkelijk dat de Geuzen ervan hielden de ware reden achter eene andere in den schijn meer

---

([1]) Vertaling. *Tweede Archivenboek. Ib.*, bl. 73 a.

rechtveerdige te verschuilen. Zij moesten aan hunne daden eenen schijn van rechtveerdigheid geven, en daarom moest het feit geuzen aangeklaagd te hebben eerst ingeroepen worden. De misdaad katholiek te zijn, (de afgoden te dienen noemden zij dat, om het katholiek gebruik van beelden te gebruiken en de Heiligen te aanroepen) kon dan zonder in de oogen te springen als bijreden gelden.

Laat ons nochtans aannemen dat de wraak de voornaamste reden zou geweest zijn om dewelke de Geuzen de priesters ter dood gebracht hebben, dit zou niet kunnen beletten dat de priesters martelaars gestorven zijn.

Inderdaad de priesters hadden zich de wraak der Geuzen op den hals gehaald, enkel om het kwijten van hunnen plicht. Het kwam den herder toe, en zijne onderhoorige priesters dienden hem daarin ter zijde te staan, de ketterie van zijne parochianen aan zijne geestelijke oversten aan te klagen. De geestelijke oversten onderzochten de zaak, en in geval van plichtigheid en hardnekkigheid, paste de burgerlijke macht de door de wet bepaalde straffen toe.

Zoolang de priesters niemand ten onrechte aankloegen, en dat wist men hen niet te verwijten, staan wij voor mannen die enkel hunnen plicht hadden gekweten, en dat nog wel met gevaar van hun leven, want uit de verklaring van den predikant Michiels (hierboven), dat hij de priesters van Reninghelst over een jaar 't leven had gegeven, blijkt dat zij *vermaand* geweest waren, onder doodsbedreiging, niemand nog om ketterie aan te klagen. — Waren ze niet vermaand geweest, men zou hun niet mogen te laste leggen *voortgegaan* te zijn 't volk aan 't gerecht over te leveren.

De priesters van Reninghelst zijn dus gestorven voor hunnen plicht. Plicht vervullen en deugd oefenen zijn één

en hetzelfde, en hij die *vrijwillig* sterft voor geloof [1] of deugd [2] is martelaar.

Dat die priesters *vrijwillig* uit geloofsreden gestorven zijn blijkt zonneklaar.

De Ketters stellen genade voor, mits de misse te verloochenen — af te zweeren zegt de vlaamsche vertaler — en dit beteekende evenveel als op dat punt ketterie te begaan, dus van het katholiek geloof af te vallen. En het antwoord was : « liever te sterven ».

Dit geldt voor den priester tot wie het voorstel rechtstreeks gericht was, maar de omstandigheden waren van zulken aard, dat voorstel en antwoord voor alle drie geldig was. Het voorstel was immers gedaan in de tegenwoordigheid van allen, en de reden tot genade betrof ze allen gelijk, de stilzwijgendheid dus der anderen terwijl de eene het voorstel verwierp en de dood verkoos, gaf genoeg te kennen dat zij van hetzelfde gevoelen waren.

De Ketters ook verstonden het goed, want zij stelden de vrage niet aan de twee overigen, maar na het antwoord : « liever te sterven » leidden zij de geloofshelden tot de moordplaats.

Overigens maken de Ketters geen onderscheid in het doodsvonnis onder de priesters, maar verklaren ze alle drie : « perfracti et pertinaces papisticæ idololatriæ assertores », hardnekkige papisten enz.

Ons besluit is dus : de drie priesters zijn vrijwillig gestorven om hunne gehechtheid aan het katholiek geloof, inzonderheid aan het H. Sacrificie der mis. Zij zijn dus ware martelaars.

---

(1) Geloof, versta bovennatuurlijk geloof.

(2) Deugd gelijk te stellen met geloof. S. THOMAS, *Summa Theologica* 2a 2ae, q. 124, art. 5, in corp. « Omnium virtutum opera secundum quod referuntur in Deum, sunt quædam protestationes fidei ... et secundum hoc possunt esse martyrii causa ».

III. Waar is de Moordplaats?

Geen enkel schrijver bepaalt de parochie in zijn verhaal, doch alle wijzen de plaats aan.

« Venerunt ad nemus Horti Occidentalis, situm inter Balliolum, Neoclesiam et Nipkerkam, ad nigram molam ... Post hoc responsum a monte seorsim in nemus ducti... crudeliter perimuntur ». Zoo Wynckius (1).

Breufkin (2) die ter plaatse was zegt : » Wezende op eenen berg tusschen Nieuwkerke en Dranoutre, omtrent den Zwarten Meulen... afgeleet van den berg in een dal. »

Pater Reynier (3) die in 't voorbijgaan die moord herinnert, zegt : « Gesleept door Locre en Dranoutre, in eenen bosch gelegen tusschen Belle en Nieuwkerke.., zeer ongenadiglijk vermoord. »

Het grafschrift integendeel meldt uitdrukkelijk : « in parochia Neoclesiana trucidarunt ».

Tegen die hoogst gewichtige getuigenis strijdt eene andere even gewichtige, de plaatselijke overlevering, die het moordtooneel op Dranoutre aanwijst.

Genomen inlichtingen en een paar bezoeken ter plaats hebben mij toegelaten het verschil tusschen grafschrift en plaatselijke overlevering eenigszins bij te leggen.

De berg (4) waarop de onlangs verdwenen Zwarte-Molen

---

(1) Van de Putte, *Geusianismus. Ib.*, p. 30-31.

(2) De Coussemaker. *Ib.*, p. 212.

(3) P. Reynier. *Vereering ende mirakelen van den H. Antonius.* VI, bl. 46, 't Ypre, Zegher Vanden Berghe, 1629, in-8, 178 bl. — Ook : AnÉm. t. XII, 3e sér. *Ib.*, p. 289-90.

(4) De oude naam van den berg is waarschijnlijk « Suikerberg », nu meer bepaaldelijk gegeven aan den Oosttop, terwijl gansch de berg enkel bij het volk gekend is onder den naam van Zwarten-Meulen, (nooit Zwarten-Meulenberg). Zoo moet het zijn sedert lang daar Breufkin in 1568 reeds zegt : « op eenen berg bij den Zwarten-Meulen ». Hoogst waarschijnlijk spreekt hij van den bergtop genaamd Suikerberg, naam hem onbekend, daar hij nog maar onlangs pastoor

stond, ligt tusschen Nieuwkerke, Belle en Dranoutre. Zijne hoogte is 80 m. terwijl de vlakte aan zijnen zuidvoet slechts 30 m. hoog is. Er zijn twee bergtoppen van malkander afgescheiden door eene leegte van eenige voeten diepte. De Zwarte-Molen stond op den westelijken top. De bergkruinen en gansch het westelijk deel van den berg liggen op Dranoutre, de oostkant integendeel hoort West-Nieuwkerke toe. De grens tusschen de beide gemeenten loopt van Noord tot Zuid. Zij bestaat uit eenen gracht, die bij regentijd ietswat beekachtig is.

Over de bergkruin loopt een straatweg, gaande van Nieuwkerke naar Belle. Een tweede straatweg volgt dezelfde richting, langs de zuidhelling van den berg een vijftiental meters boven de vlakte en een vijfendertigtal beneden den bergtop. Eene molendreef verbindt deze beide straten. Zij ligt op Dranoutre en volgt de grens tusschen Dranoutre en Nieuwkerke.

Langs daar moeten de martelaars afgedaald zijn, na waarschijnlijk langs daar ook opgeklommen te zijn.

Omtrent rechtover het zuideinde van deze molendreef, al den overkant der strate die, zoals wij zegden, langs den bergwand loopt, en die den naam draagt van « Eeckelstrate », kwam eertijds het noordeinde van eene boschdreef die zuidwestwaarts den voet van den berg afdaalde, en ook op Dranoutre gelegen was.

Over tachtig jaar was die dreve reeds diepe uitgehold, wat een bewijs is dat zij zeer oud was. Zij moet in 1568 niet enkel bestaan hebben, maar dan reeds oud en uitgehold geweest zijn, daar zij voorzeker het dal vormt (waarvan Breufkin spreekt) [1] waarin de moord geschied

van Dranoutre was. — WYNCKIUS vertaalt Zwarten-Meulen door nigram molam (p. 30) en zijn vertaler verdietscht dien naam door Zwartenberg. (*Chronike van Elverdinghe*, p. 277.)

[1] DE COUSSEMAKER, *Ib.*, Doc. VI, p. 212.

is, want hier is 't, volgens de overlevering, dat de moord geschied is. — Eene andere leegte en was daar over 80 jaar niet te vinden, hoe zou er in dat bosch op die plaats vroeger eene kunnen bestaan hebben die zou verdwenen zijn ?

Ten jare 1779 (1) was gansch de zuid- en de zuidoostkant van den berg met bosschen overdekt. De bosschen bekend onder den naam van « Westhofelst » of « Westhofbusschen » bekleedden den ganschen zuidoostkant van den berg, en het aanpalende gedeelte der vlakte. Deze bosschen waren meestendeels op Nieuwkerke gelegen, maar drongen nog wel minstens twee honderd meters ver op Dranoutre door. In de vlakte droegen zij den naam van « Neerbusch », van de vlakte tot aan de « Eeckelstrate » den naam van « Tombebusch », en hoogerop den naam van « Hoogebusch ».

Over tachtig jaar stond een enkel huisje langs de Eeckelstrate in deze omleggens, nu is dat huisje hofstede geworden, maar geen enkele woning is bijgebouwd, de streke is eenzaam gebleven. De bewoners dezer hofstede, de oude gebroeders Herlin, daar geboren, weten enkel te zeggen dat het « Tombebusch » den naam van « Tombe » zou gekregen hebben, niet omdat er eene tombe gestaan heeft, maar omdat men voornemens geweest was er eene te zetten. De gebroeders Herlin die al de werken verricht hebben op en rond de moordplaatse, om bosch uit te roden, grachten te delven, hagen te planten, den grond te vereffenen, hebben nergens sporen van een gedenkteeken gevonden.

Het moge wonder schijnen, maar men zal daar geen gedenkteeken geplaatst hebben : niet vroeg, omdat de verwoede geuzen van Nieuwkerke het zouden vernield hebben,

(1) Zie den *Terrier ofte Metingboek* van den Westhoek van West-Nieuwkerke van 't jaar 1779, bewaard bij den Heer Notaris Thery.

niet later omdat de gedachtenis dezer marteldood verouderd was. Edoch die vergetelheid zal denkelijk binnenkort hersteld zijn. De Heer Pastoor Lootens van Dranoutre tracht machtiging te bekomen, om op de moordplaats een gedenkteeken op te richten.

Volgens de overlevering is de moord geschied eenige stappen zuidwaarts der « Eeckelstrate », en eenige stappen westwaarts van den gracht die Dranoutre van Nieuwkerke scheidt, op het grondgebied van Dranoutre.

Volgens het afschrift is de moord geschied in een « alvetum » « in eene leegte » zegt de vlaamsche vertaler(1). Welnu daar ter plaatse is een uitgeholde weg geweest, dus eene leegte of dal. Dus is er genoegzame overeenkomst nopens dit punt.

Volgens het grafschrift is de moord geschied « non nihil a via » ; « een weinig afgelegen van den weg », zegt de vlaamsche vertaler. Op eenige stappen van den weg zegt de overlevering. Hierin ook stemmen de bronnen overeen.

Breufkin (2) zegt dat de lijken in eenen gracht geworpen wierden, dat hij het hoorde bij het opgaan van den berg. Die gracht was dus zeer dichtbij. Op eenige stappen van den scheidsgracht zegt de overlevering. Nogmaals overeenstemming.

Deze driedubbele overeenstemming schijnt mij voldoende om de ondubbelzinnige overlevering als vertrouwbaar aan te zien, en haar den voorrang te geven boven alle tegenstrijdige meldingen. Wij hebben dus nog enkel te beproeven die tegenstrijdige meldingen te verklaren.

De eerste en gewichtigste melding is deze van het grafschrift, dat de moord geschied is op West-Nieuwkerke, « in parochia Neoclesiana » (zie inleiding). Hoe zou dit gezegde ontstaan zijn ?

---

(1) Epinoy (Pladijs). *Chronike van Elverdinghe. Ib.*, bl. 280.

(2) De Coussemaker. *Ib.*, Doc. VI, p. 212.

De mannen van Reninghelst hebben de lijken gevonden in den scheidsgracht tusschen Nieuwkerke en Dranoutre. Zij zijn gekomen en gekeerd langs Nieuwkerke, omdat de wegen langs daar wat min onbruikbaar waren. Zij zijn buiten Nieuwkerke niet moeten gaan om de lijken op te nemen en weder te brengen. Zij hebben dus t'huiskomende kunnen verklaren *kortheidshalve* dat het te Nieuwkerke was dat de lijken gevonden wierden, en aangezien de moordplaats maar eenige stappen van daar verwijderd was, is het natuurlijk geweest te zeggen dat de moord al de kanten van Nieuwkerke geschied is. De kanten van Nieuwkerke, Nieuwkerke, parochie Nieuwkerke, zijn enkel drie vormen van hetzelfde gedacht.

De opsteller van het grafschrift nu heeft klaarblijkelijk zijnen opstel aan eene dubbele bron ontleend. Hij kent bijzonderheden nopens de marteldood, die hij maar door Breufkin kan kennen, namelijk dag en ure en plaatse der marteldood : « in eene leegte, in alvetum », en anderzijds bijzonderheden die slechts gekend geweest zijn sedert de vinding der lijken, « nonnihil a via, in parochia Neoclesiana, ubi corpora inventa ».

Een grafschriftmaker hoeft noodzakelijk kort te zijn. De onze is daarin niet in gebreke gebleven. Hij heeft de vinders van de lijken der martelaars nagevolgd, met enkel te zeggen: te Nieuwkerke, (gewest, aard van den grond, heuvel of vlakte, berg of weide, alles slaat hij over), zelfs wordt hij onnauwkeurig met te zeggen dat zij wedergevonden zijn *waar* zij vermoord wierden. Hij wist dat zij na hunne dood in eene gracht geworpen wierden (want zoo wij hooger zeiden, kende hij het verhaal van Breufkin), en 't is in die gracht dat de lijken gevonden wierden (dans un ruisseau) [1], en niet in het dal waar zij vermoord wierden.

---

[1] De Coussemaker. Doc. IV, p. 173-74. Magistrats d'Ypres au Duc, 18 janvier 1567 (a. s.).

Ik schrijf dat, niet om den opsteller van moedwillige onnauwkeurigheid te beschuldigen, maar om te toonen dat men een grafschrift niet moet in alles als volmaakt nauwkeurig beschouwen, en om ons te verrechtveerdigen als wij het « in parochia Neoclesiana », aan de plaatselijke overlevering voor Dranoutre, prijs geven.

De even vermelde brief van het Ypersch Schependom aan den Hertog brengt eene nieuwe moeilijkheid bij, want daar staat dat die beek *aan 't Westhofbusch hield*, « tenant à un bois nommé — » Welnu over 80 jaar liep de grensbeek *door het Westhofbusch*, en schier zonder twijfel was het ook zoo in 1568, de uitgestrektheid bosch was zeker wel dezelfde.

Zou het mogelijk geen andere beek zijn ?

Voorzeker neen, want de eenige beekgracht buiten bovengemelden langs die bergzijde, is de gracht aan den voet van den berg. Over 130 jaar liep deze beekgracht ook *door* en niet *langs* het Westhofbusch, en hoogst waarschijnlijk was het zoo in 1568. Wij zouden ons dus zonder voordeel met de overlevering in strijd stellen.

Hoe kunnen de mannen van Reninghelst alzoo gemist zijn ? (Ten ware dat het de overschrijver zou zijn).

Moeilijk om zeggen, maar misschien omdat die beekgracht de uiterste paal was van Nieuwkerke, en dat te dien tijde de groote eigendommen gewoonlijk voor zijdsbepalingen hadden de grenzen der gemeente. Zoo kunnen onze mannen het voor gehad hebben nopens de « busschen » der Heerlijkheid « Westhove ».

Het besluit van dit punt is dus dat de vertrouwbaarste bron de plaatselijke overlevering is, en daarom stellen wij de moordplaats op den noordoosthoek van de weide (eertijds bosch) genaamd « de Tombe » en gelegen te Dranoutre, sectie B, nr 543a.

IV. Waar zijn de Martelaars begraven?

Laat ons in 't voorbijgaan bepalen wanneer de lijken gevonden geweest zijn.

Ofschoon Wynckius [1] zegt dat de lichamen eerst den 19 Januari gevonden geweest zijn, en den 20^n begraven, is het toch zeker dat zij den 18^n gevonden geweest zijn.

Zoo vooreerst luidt een ambtelijk stuk [2].

Ten tweede heeft Breufkin de moordplaats aangewezen aan den Bisschop van Yper den 17^n. De Bisschop zou aan zijne plichten te kort gebleven zijn, moest hij de Overheden van Reninghelst niet terstond vermaand hebben de lijken te zoeken. Mogelijks zal Breufkin tot gids hebben kunnen dienen. Geen wonder dus dat de Bisschop reeds den 18^n 's avonds aan de Wetheeren van Yper kon mededeelen, dat de Wetheeren van Reninghelst hem bericht hadden de lijken gevonden te hebben « en un ruisseau... »

De lijken wierden den 20^n (Wynckius) [3] begraven :

In de kerk van Reninghelst (Wynckius) [4].

In de kerk voor den hoogen-Altaar (Regnier) [5]. Dat is voorwaar een gewichtige getuigenis, daar Regnier tijdgenoot der martelaars was, of ten minste kort nadien moet geschreven hebben, en in de streek verbleef, Prior zijnde te St Jan (Hoogezieken).

Zijne getuigenis over de martelaars geeft hij echter maar ter loops, en nopens den tijd van de vinding der lijken na de moord is hij weinig nauwkeurig, (wel veertien dagen zegt hij, in plaats van wel acht). Zijne getuigenis mag dus niet als gansch afdoende beschouwd worden.

---

[1] VAN DE PUTTE, *Geusianismus. Ib.*, p. 31.

[2] DE COUSSEMAKER, *Ib.*, Doc. IV, p. 173-174. Magistrats d'Ypres au Duc, 18 janvier 1567 (a. s.)

[3] VAN DE PUTTE, *Geusianismus. Ib.*, p. 31.

[4] *Ibid.*

[5] REYNIER, *Ib.*, bl. 46.

Wij hebben dus enkel dat de lichamen der Martelaars in de kerk van Reninghelst begraven geweest zijn, en hoogst waarschijnlijk voor den hoogen altaar.

Doch waar stond de hooge altaar in 1568 ?

De kerk is op drie verschillende tijdstippen gebouwd geweest. Het oostdeel der kerk waar de drie groote altaren zijn is het jongste. In de laatste jaren heeft men onder het plaksel het jaartal teruggevonden van het bouwen van dit deel; het stond op den eiken balk voor het hoog altaar gebeiteld. Zoo is het klaar gekomen dat dit deel gebouwd geweest is in 1595, dus eenige jaren na de marteldood der drie priesters.

Geen wonder dus dat E. H. Pastoor De Seure (1) in 1868 en E. H. Pastoor Vanneste in 1891, ter gelegenheid van het plaatsen van eenen nieuwen hoog-autaar, in dat deel der kerk vruchteloos gezocht hebben in den middenbeuk, de eerste buiten, de tweede binnen den communiebank.

In 1568 stond de Hoog-Altaar ofwel onder ofwel voor den toren, die nu in 't midden der kerk staat.

Het graf der Priesters is dus in het westdeel der kerk, hoogst waarschijnlijk in den middenbeuk.

Of de Martelaars in eenen kelder begraven zijn of niet, vind ik nergens vermeld. Daar zij onverhoeds vermoord geweest zijn, was er niets bereid, en is er een kelder gemaakt geweest, 't is later geschied. Waarschijnlijk is dit niet gebeurd, daar het anders wel door Wynckius of anderen vermeld zou geweest zijn.

Er is nogtans op het westeinde der kerk, in den zuidbeuk eene plaats die holachtig dreunt, en eenen kelder of zoo iets verraadt, maar volgens mij bekende overleveringen is dit het uiteinde van den onderaardschen gang, die van het kasteel naar de kerk leidde; iets dat van nut kon zijn,

(1) *Gedenkboek der Pastorie van Reninghelst*, bl. 263.

wanneer het « schuilplaatsrecht » der kerken door de wet en de gebruiken erkend was.

ALGEMEEN BESLUIT.

1° Stellig zijn de Drie Priesters vermoord op 12 Januari 1568.

2° Stellig zijn zij martelaars in den nauwsten zin van 't woord.

3° Stellig zijn zij vermoord geweest aan den zuidvoet van den berg waarop de Zwarte-Molen stond; en hoogst waarschijnlijk, om niet te zeggen zekerlijk, op den noordoosthoek der weide, eertijds bosch, genaamd « De Tombe » en gelegen te Dranoutre, langs de grens van West-Nieuwkerke, bezuiden de « Eeckelstraat ».

4° Stellig zijn zij begraven in de kerk van Reninghelst, op het westeinde, en hoogst waarschijnlijk in den middenbeuk.

GUST. LAMERANT.

COMPTES RENDUS

Album belge de Diplomatique. Recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges au moyen âge, publié sous la direction de H. Pirenne, par un comité de professeurs et d'archivistes, avec préface par H. Nelis. In-fol., VIII pp., 32 pl. et 32 feuillets. Jette-Bruxelles, Van Damme et Rossignol, 1909.

Il existe peu de recueils de fac-similés dont la diplomatique fasse l'objet principal. L'*Album belge* innove en cette matière et diffère de toutes les publications analogues. Celle qui s'en rapproche le plus : l'*Album paléographique du Nord de la France* fournit un choix de planches (XII[e]-XVII[e] siècle) beaucoup moins judicieux et n'accompagne les documents d'aucun commentaire. A l'encontre de cette publication, l'Album belge a pour but une étude bien délimitée de diplomatique. D'après le programme tracé par M. Pirenne, il éclaire, par des reproductions et de courtes notices, la période la plus obscure de l'histoire de l'acte privé en Belgique et s'arrête à l'époque où les divers genres de documents sortent de bureaux organisés et sont rédigés d'après des règles désormais bien établies.

Le plus ancien acte reproduit est la donation faite en 745 par le prêtre Félix au prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe, original simulé, datant du début du X[me] siècle. Le plus récent est un extrait du registre aux contrats de la secrétairerie communale de Louvain (1362). Les deux tiers des planches se rapportent au XI[me] et au XII[me] siècles; la moitié intéresse directement la Flandre.

Voici d'abord des actes provenant de *scriptoria* monastiques : une charte du comte Arnulf le Vieux datée de 941 (pl. II et III), sort des ateliers calligraphiques de Saint-Pierre du Mont Blandin. Il en est de

même d'un spécimen d'acte d'asservissement (1035-1058, pl. VIII) qui débute comme une charte et finit comme une notice. De St-Pierre aussi provient notre plus ancien cartulaire (fin du IXme siècle, pl. IX) ainsi qu'un formulaire curieux de la fin du XIIIme siècle (pl. XXXI).

Un acte daté de 1115 (pl. XIII) émane de la chancellerie du comte de Flandre. Une curieuse charte, donnée par Thierry d'Alsace aux moines d'Oudenbourg, est écrite par deux mains différentes et a reçu en surcharge les obits de plusieurs comtes (1180, pl. XI). Deux chartes de 1115 et de 1146 (pl. XIII) portent les monogrammes de Baudouin VII et de Thierry. En 1177 (pl. XXII), la chancellerie de Flandre nous apparaît complètement organisée. Vers la fin du XIIme siècle est créée aussi la chancellerie de Hainaut, dans laquelle l'historiographe Gilbert de Mons joue alors un rôle notable (pl. XXV-XXVI). Par contre la chancellerie du Brabant avait encore une organisation défectueuse vers le milieu du XIIIme siècle (pl. XXXII¹). Hugues, chancelier de l'évêché de Tournai, souscrit des chartes de 1110 à 1160 (pl. X). Citons encore des copies chirographaires de chartes d'asservissement (XIIme siècle, pl. XXIV, chartrier de Saint-Pierre à Gand), des chartes urbaines, intéressantes pour l'histoire de la ville de Gand (1274, pl. XXIII), et les chartes parties de la ville d'Ypres (1250-1288, pl. XXX).

Le recueil reproduit divers documents en langue vulgaire, notamment le plus ancien acte connu de langue française [1], reçu à Douai devant les échevins en 1204 (pl. XXVII). Le *Musée des archives départementales* l'avait déjà fait connaître par un beau fac-similé et, à ce titre, il eût peut-être été plus préférable de reproduire ici quelqu'ancienne charte française de Tournai. De 1249 date le plus ancien acte néerlandais (pl. XXVIII), passé devant les échevins de Bouchaute [2], qui empruntèrent le sceau de leurs collègues de Velsique pour instrumenter.

Il serait superflu d'insister sur d'autres particularités, mises en relief par l'Album, qui intéressent la diplomatique de nos provinces et de la Flandre en particulier. M. Nelis les a signalées dans l'excellente introduction, placée en tête de l'ouvrage. Elles se rapportent aux signes de validation, à l'énumération des témoins, aux dates, aux clauses finales, à la forme des notices et des actes, etc.

---

[1] La dénomination charte en langue *romane* n'est pas très heureuse.

[2] Ce nom de lieu méritait d'être identifié. Il s'agit non de l'une des villes des quatre-métiers, mais de la mairie de Bouchaute, actuellement sous Dickelvenne. — Une clause de l'acte, assez obscure, pourra difficilement passer pour une clause pénale.

L'introduction fait ressortir aussi l'intérêt paléographique de la publication. Les anciennes chartes sont écrites, soit en écriture livresque, soit en une écriture diplomatique, qui conserve quelques attaches avec l'écriture mérovingienne. L'Album est très intéressant pour l'histoire de l'écriture cursive et, grâce à la chronologie assez précise des actes, on y peut bien observer les faits qui intéressent l'évolution de l'écriture.

Parmi ces faits, signalons l'écart chronologique considérable qui sépare parfois deux documents dont l'écriture est presqu'identique : M. Nelis rapproche avec raison la pl. XVI (vers 1150) de la pl. XIII (1225) de l'*Album belge de paléographie*. Le phenomène contraire, mains contemporaines et écritures différentes, s'observe sur la planche XI (1130, actes du chartrier d'Oudenburg). Toutefois l'écriture la plus archaïsante qui s'y trouve représentée ne rappelle pas, à notre avis, la minuscule de l'école de Tours.

De nombreux documents appartiennent à l'époque où l'écriture gothique s'introduit dans le pays. Beaucoup d'écritures de cette époque échappent à une classification rigoureuse. Toutefois on sera d'accord pour attribuer à des mains gothiques les planches XIII² (Flandre, 1146), XIV⁵ (Tournai, 1120), XVI (Waulsort, vers 1150), tandis que les actes reproduits par les planches XV (S. Hubert, 1144 à 1167), XVIII⁶ (Tournai, 1160) gardent le caractère roman.

L'écriture d'une charte de l'abbaye St-Pierre à Gand (1035 à 1058, pl. VIII) rappelle, par la brisure des jambages et la largeur des lettres, la lombardique contemporaine du Mont-Cassin (voir Reusens, *Éléments de paléographie*, p. 64). La pl. IX donne un bon spécimen de l'écriture de la même abbaye (fin du XIme siècle).

L'écriture liégeoise du XIme et du XIIme siècle, signalée déjà dans *Kaiserurkunden* et étudiée récemment par M. H. Schubert, est représentée dans l'Album par plusieurs reproductions. L'influence de cette écriture peut se retrouver jusqu'en Flandre (pl. XX). Toutefois on ne peut pas toujours la reconnaître à l'une quelconque de ses particularités.

Nous n'insisterons pas davantage sur le grand intérêt que présente l'*Album belge de diplomatique*. Le choix des documents, extraits des Archives du Royaume et de dépôts très divers pourrait difficilement être meilleur. Les notices explicatives sont écrites avec soin et compétence. Sans doute la diversité des collaborateurs a occasionné certaines inégalités, mais les soins apportés à la publication par M. Nelis et l'habile direction de M. Pirenne ont atténué celles-ci dans

la mesure du possible. L'exécution matérielle mérite les mêmes éloges que celle de l'Album de paléographie, cependant plusieurs actes ont dû être coupés, soit en longueur, soit en largeur, pour éviter les échelles trop différentes de reproduction [1]. La lecture des documents est presque parfaite. A peine y peut-on signaler l'une ou l'autre incorrection [2].

R. MAERE.

H. Wätjen. *Die Niederländer im Mittelmeergebiete zur Zeit ihrer höchsten Machtstellung.* (Abhandlungen zur Verkehr- und Siegeschichte. Band II). Berlin, Karl Curtius, 1909, 8°, xxv-416 S. Pr. 12 M.

Vroeger (AnÉm. 1908, p. 445) hebben wij hier het I Deel der *Abhandlungen: Brügges Entwicklung zum Mittelalterlichen Weltmarkt,* door R. Häpke besproken. Het II Deel, hoewel het niet rechtstreeks op Vlaanderen's geschiedenis betrekking heeft, hebben wij met evenveel genot en belangstelling gelezen, omdat het even grondig is behandeld en uitgewerkt en evenveel belang oplevert voor de algemeene handelsgeschiedenis. Vlaanderen was het middenpunt van den wereldhandel in de middeleeuwen, in de XVII^de^ eeuw was de Republiek der Vereenigde Nederlanden de voornaamste zee- en handelsmogendheid, gansch verschillend in opzicht van aard en uitgebreidheid, van de vroegere Vlaamsche handelsmacht. Terwijl Brugge, en later Antwerpen slechts de wereldmarkten en stapelplaatsen waren geweest, waar de vreemde kooplieden en waren toestroomden, beheerschten de Hollanders met hun ontzaglijke krijgsvloot den Oceaan en vaarden hun vrachtschepen over alle zeeën tot de verste nieuwontdekte wateren en landen. Niet alleen was hun land het bloeiendste handelsgewest van dien tijd, maar zij zelf waren de in- en uitvoerders langs zee van alle koopwaren in alle richtingen. Slechts éene zijde van deze bedrijvigheid

---

(1) La planche XXVII a été légèrement agrandie.

(2) Pl. XXVII, l. 2, il faut lire 13 1/2 au lieu de 14; pl. XXIX, un signe employé pour *et* est plusieurs fois traduit par *atque.* Ce signe se retrouve dans l'*Album belge de paléographie,* pl. XVIII (1315). Il est à ajouter à la liste donnée par Reusens, à la p. 104 de ses *Éléments.* — A la planche XXIX mieux eut valu conserver dans le déchiffrement les fautes d'ortographe de l'original.

wordt ons hier voorgesteld, te weten het handelsverkeer der Nederlanders in het Middelandsche zeegebied. Tot klaarder begrijp wordt in de inleiding een bondig overzicht gegeven van den toenmaligen toestand van de Hollandsche Republiek en van al de staten om de Middelandsche zee gelegen. Daarna wordt aangetoond wanneer en hoe de Nederlanders aldaar binnendrongen, om er zich allengerhand te vestigen en te overheerschen. Met nadruk wordt erop gewezen dat de economische belangen alleen en uitsluitend aanleiding hebben gegeven tot de betrekkingen tusschen Holland en de Middelandsche zee. Doch, wanneer die betrekkingen levenskrachtig genoeg waren, werd er naar gestreefd om de bekomen voordeelen door verdragen te verzekeren; weldra zelfs werden politieke doeleinden betracht, immers, een verbond bijv. met Turkije en Venetië, kon voor de Nederlandsche Republiek van groot nut zijn in haren strijd tegen Spanje (kapitel I). In het II Hoofdstuk worden de eigenlijke handelsbetrekkingen onderzocht: het optreden der hollandsche kooplieden in de verschillende verkeersplaatsen; de inrichting van den « Levantehandel » en de « Straatvaart » (zoo heette de vaart naar de Middelandsche zee door de zeeëngte van Gibraltar), welke inrichting geschiedde niet door toedoen eener « Compagnie » maar onder toezicht van een « Direktorium » te Amsterdam gevestigd; de rol der vertegenwoordigers van de hollandsche kooplieden, 't zij als « consuls », 't zij als « faktoren »; de scheepsvaart en al wat er toe behoort, als bevrachting, bewapening, verzekering, enz.

Deze uiterst belangrijke voorstelling wordt, in een « Exkurz » (bl. 212-361) nader toegelicht en volledigd, dank zij een Amsterdamsch tolregister uit het jaar 1646-1647, waardoor het mogelijk is het getal, de bestemmingsplaats, de grootte der in- en afvarende schepen te berekenen, alsmede den aard, de mate, het gewicht, de verzendingswijze, den prijs der in- en uitgevoerde waren. Aldus krijgen wij een tafereel te zien uit het zeventiendeeuwsch koopmansleven, niet door een weifelend schemerlicht, maar in helle klaarte, tastbaar en in duidelijke trekken voorgesteld.

Wanneer wij dit tafereel van ons nationaal standpunt uit beschouwen, dan zien we zooveel vragen rijzen, in dit boek ter loops aangeraakt, doch onvolledig beantwoord. Als wij bijv. lezen dat de uitgeweken Antwerpsche kooplieden wellicht aan de Hollanders den weg hebben gebaand naar de straat van Gibraltar en alleszins in de ontwikkeling van den handel met Italië, hun trouwe helpers waren (bl. 4-5); dat de meeste « faktoren » die de Hollandsche firma's vertegenwoordigden

uit Zuid-Nederland herkomstig waren (bl. 185); dat de Spaansche wolle aldoor Holland in Vlaanderen werd ingevoerd (bl. 334); dat de vlaamsche wollen stoffen ongeverwd en onbereid naar Holland werden gebracht en van daar, afgewerkt, de wereld ingevoerd (bl. 339); dat onder de Amsterdamsche firma's ook Zuid-Nederlandsche namen voorkomen (bl. 357) enz., dan stellen we de vraag welke, wat den zeehandel aangaat, de verhouding is geweest van Noord- tot Zuid-Nederland. 't Is waar, het lag niet binnen de afmetingen van M. Wätjen's onderwerp en de door hem benuttigde bronnen lieten wellicht niet toe daar op te antwoorden; toch staan we voor een vraagstuk, dat van belang is voor onze geschiedenis en op wiens oplossing we nieuwsgierig en verlangend wachten.

E. VAN CAPPEL.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

— La Société d'Émulation est entrée nouvellement en relations avec plusieurs sociétés historiques et archéologues de l'étranger, et reçoit régulièrement en échange de ses publications, les recueils de leurs travaux.

Citons parmi les publications qui ont accru les collections déjà importantes de notre bibliothèque :

Nederlandsch archievenblad, Groningue.

Archiev van het zeeuwsch genootschap der wetenschappen, Middelburg.

Monatshefte für Kunstwissenschaft, Leipzig.

Les publications de l'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark.

La bibliothèque de l'École des Chartes, Paris.

Les Annales et Bulletins de la Société des Antiquaires de France, Paris.

Les publications (*Annales, Bulletins, Mémoires*) de la Société des Antiquaires de la Picardie.

Les publications de la Société d'Émulation de Roubaix.

Les Marches de l'Est, Paris, Nancy.

Expositions.

Exposition médicale des Beaux Arts des deux Flandres à Bruges. — Au mois de janvier dernier, M. Desguin, chirurgien honoraire des hôpitaux civils d'Anvers, lança un pressant appel au public en vue de recueillir des ressources pécuniaires au profit de la lutte contre le fléau du cancer; il conçut en même temps le projet de faire dans ce but une exposition artistique des objets se rapportant à l'art médical, peintures, sculptures, productions littéraires et scientifiques, ainsi que des autres œuvres exécutées par ses confrères en médecine. Le projet prit bientôt des proportions telles que, au mois de mars suivant, cette exhibition dut être ajournée à cause de l'exiguïté des locaux et de la lenteur avec laquelle certaines administrations répondirent aux demandes tendant à autoriser le transfert des objets à exposer.

La ville de Bruges, célèbre dans les arts les plus divers, voulut apporter son concours à l'œuvre si brillamment inaugurée ; elle réunit les souvenirs épars mais nombreux qu'elle possédait de l'ancienne corporation des chirurgiens barbiers, de la société de médecine et des anciens apothicaires ou épiciers-droguistes. Le comité fut composé ainsi : Dr Verhoef, médecin en chef de l'hôpital de Bruges, président, Dr de Meyer, président du cercle archéologique, vice-président, MM. Alph. De Poorter, bibliothécaire de la ville, Esquenet, inspecteur vétérinaire provincial, Dr Leun, président du cercle photographique, Dr Fr. Van den Abeele, médecin de la prison, Rich. Van de Vyvere, pharmacien, Edm. Gilleman, secrétaire de la commission médicale, trésorier et Bon A. van Zuylen van Nyevelt, conservateur des archives de l'État, secrétaire. Le Comité susdit se mit vaillamment à l'œuvre et, voyant ses efforts couronnés de succès, il voulut faire bénéficier nos concitoyens du résultat acquis ; il décida donc, avec l'approbation du Comité central d'Anvers, de réunir, avant leur expédition dans cette dernière ville, tous les objets recueillis par ses soins et de mettre sous les yeux des Brugeois les illustrations médicales de cette ville et l'éclat apporté par ses anciens esculapes et droguistes à la science.

Les Gantois voulurent aussi être de la partie, réunissant ainsi les deux villes sœurs dans un commun élan de sympathie à l'égard de la ville d'Anvers, comme le disait si bien le Dr Verhoef dans son discours d'ouverture de l'exposition. Un comité fort actif se forma sous la présidence de MM. Eeman et Van Duyse, professeurs de l'Université de Gand. Il comprenait MM. les Drs Beerens, Fredericq, Meurice, Minne, Van Eeckhaute, Van Imschoot, membres, et Van den Bussche, secrétaire. Outre un envoi de tableaux intéressants, ces messieurs amenèrent à Bruges un contingent scientifique des plus curieux, constitué par des ouvrages rarissimes de la bibliothèque de l'Université et la belle collection d'instruments de chirurgie antique rassemblée par le Dr Deneffe et se rapportant aux périodes Egyptienne, Grecque, Romaine et Franque.

Le 15 juillet eut lieu l'ouverture de cette exposition typique, préparatoire à celle qui s'ouvrira en septembre à Anvers et surtout très intéressante au point de vue de l'histoire rétrospective de la ville de Bruges.

Dans une notice ouvrant le catalogue, minutieusement rédigé par les soins du Comité et disons-le à la louange de celui-ci, prêt au jour fixé pour guider les visiteurs, M. Van den Haute, conservateur-adjoint aux Archives de l'État, fait brièvement l'historique de l'art médical et

pharmaceutique à Bruges. Il rappelle l'ancienneté de la corporation des chirurgiens-barbiers, datant du XIVe siècle. Mise sous le patronage des SS. Côme et Damien, elle avait sa chapelle à l'église St-Jacques où se voit encore le tableau de confrérie représentant le martyre de ces deux saints, (*exposé dans la première salle de l'exposition*) dû au pinceau de Lancelot Blondeel, le grand peintre Brugeois. Le local de la corporation se trouvait au Steen à la place de Bruges. C'est à cet endroit qu'eut lieu la première leçon d'anatomie donnée par Corn. Kelderman, peinte en 1675 (*même salle*). Epluchant les intéressantes archives conservées au dépôt de l'État, l'auteur de la notice raconte les fastes de l'ancienne corporation et la fondation de la société de médecine en 1665. Notons à ce sujet le beau tableau peint par Ph. Beernaerts et représentant le corps médical de cette époque, présidé par Montanus (*Salle du IIe étage*). Cette société qui rendit d'éminents services, disparut à la révolution française pour renaître en 1815 et disparaître définitivement en 1871. L'histoire des apothicaires est esquissée également ; elle remonte à la même époque que celle des chirurgiens-barbiers. Ils avaient leur autel dans la chapelle St-Amand et tenaient leurs séances à la Cruydhalle. Le registre d'inscription de ses membres depuis le XVIIe siècle jusqu'en 1792, exposé dans la section des manuscrits et archives (*Salle de l'étage*), est illustré par les dessinateurs Brugeois Ledoulx, Beerblock, Van Houtte, etc., de frontispices aux sujets les plus variés, traités avec une réelle maîtrise.

En 1760, Marie-Thérèse décréta l'institution du *Corpus medicum* présidé par un échevin communal, et composé de deux médecins, de deux chirurgiens et de deux apothicaires. Ce corps était chargé de la police médicale et son rôle échut au jury médical sous le régime Français, et aux commissions médicales provinciales pendant la période Hollandaise et Belge. La supplique adressée en 1760 à S. M. par les médecins de Bruges pour l'érection de ce collège est exposée dans les vitrines des manuscrits (*Salle du I^{r} étage*).

Le local de la Poorterslogie, choisi pour cette exposition, offre une coïncidence assez curieuse : en effet c'est là qu'en 1670 les médecins et chirurgiens, pour éviter tous différends, se réunirent sous la présidence de Montanus et délimitèrent leurs fonctions respectives. Le buste du célèbre patricien est bien placé dans la première salle pour rappeler cet intéressant souvenir.

Grâce à la générosité à l'égard de la ville de Bruges du Dr de Meyer, père du président de la Société archéologique, le Comité a eu la

chance de retrouver réunis les portraits des principaux médecins Brugeois qui ornent en temps ordinaire une des salles de l'hôtel-de-ville. Parmi eux se trouvent ceux de Henri Franssens, né à Termonde et doyen de la Société de médecine à Bruges en 1669, 1680, 1681, 1691 et 1692, peint par J. Van Oost et celui de Jean Van de Vyvere, né à Bruges, doyen de la même société en 1693 et 1694 également dû au pinceau de J. Van Oost (*Salle du rez-de-chaussée*).

Remarquons à ce propos que les médecins des époques les plus reculées appartenaient aux familles les plus illustres: Corneille van Baersdorp, dont le portrait est fait par J. Claeissens (*même salle*) descendait de la lignée des Borsselen. Il naquit en Zélande et fut le disciple de De le Boe dit Sylvius, en France; il continua ses études en Italie et les services qu'il rendit le firent successivement nommer chambellan et médecin de Charles-Quint, avec Vésale, vers 1550, puis conseiller de ce prince et comte palatin par lettres datées de 1556 (*Salle du Ier étage*). A la mort de l'Empereur il rentra dans sa patrie et fut nommé échevin de Bruges en 1561, bourgmestre de la commune en 1562 et 1563, et tuteur de l'hospice de la Poterie en 1565. On a de lui l'ouvrage intitulé ***Methodus universæ artis medice formulis expressa ex Galeni traditionibus***, publié chez Hubert de Croock à Bruges en 1538, et le *Concilium de arthriditis præservatione et curatione,* publié après son décès par Henri Garet à Francfort en 1592. Il écrivit également des lettres importantes à Louis de Praet, sur l'état de santé de Charles-Quint.

La famille Rapaert de Grass, encore existante à Bruges, compte parmi ses membres une filiation de quatre médecins pensionnaires de la ville de Bruges.

François Rapaert, le plus célèbre, dont on peut voir le portrait (*Salle du rez-de-chaussée*) d'après Pierre Pourbus, appartenant à la collection particulière du Dr de Meyer, fréquenta l'Université de Pise où il reçut le bonnet de docteur en médecine et devint archiâtre du prince de Chimay. Il mourut en 1587. Pierre, son fils, fut promu au grade de Docteur en médecine à Bologne en 1575 et mourut à Bruges en 1619. Pierre, son petit-fils, né à Bruges en 1579, conquit également son diplôme à Bologne, le 16 septembre 1605; il mourut à Bruges en 1657. François, son arrière-petit-fils, né à Bruges en 1607, étudia la médecine à Douai et à Paris; il mourut à Bruges en 1634.

Le premier, François Rapaert, publia le célèbre *Grooten en eewigen almanach ydel van alle buselinghen*, où il combat et prend à partie le charlatanisme, qui sévissait à cette époque et principalement le

Perpetuum almanachum, rempli des préjugés courants sur les bains, les saignées, la coupe des cheveux et de la barbe, etc. etc. Cet opuscule était l'œuvre de Pierre van Bruhesius, archiâtre d'Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, devenu médecin pensionnaire de la ville de Bruges en 1550. Le magistrat de la ville, par une singulière aberration avait ordonné aux chirurgiens-barbiers de ne rien entreprendre sur la barbe ou la coiffure de leurs concitoyens aux jours que l'almanach de Bruhesius signalait comme contraires à ces opérations!

Corneille Scute, médecin Brugeois, brisa une lance contre ces prétentions dès 1547, dans sa *Disputatio astrologica contra Diarium quod almanachum vocant Petri Bruhesii*, publié à Anvers. François Rapaert lui donna le coup de grâce en 1551, quoique Pierre Husschaerdt ait tenté de prendre en main la cause branlante de Pierre Van Bruhesen en 1552, dans son *Clypæus astrologicus adversus flagellum Francisci Rapardum*, publié à Louvain.

Le document suivant, appartenant aux archives de l'État, semble assez intéressant pour être donné ici in-extenso, car il montre que le magistrat de Bruges, revenant sur sa première erreur, proscrivit l'almanach de Bruhesius, qui d'ailleurs cessa de paraître.

« Alzoo Deken ende eedt vanden baerdemaeckers binnen der stede « van Brugghe den College van scepenen der zelver stede te kennen « ghegeven hadden, hoe zij ende huerlieder suppoosten by ordon- « nancie vanden zelven College in voorleden tyden gevrocht ende « hemlieden ghereguleert hadden, in 't faict van huerlieder styl up « ende naer tuutwysen vanden Almanachen ghemaect ende uutghe- « gheven by meester Pieter Bruhesius, docteur inde medecine, « dewelcke hem daermede niet meer en occupeirde, ende alzoo gheen « Almanachen uutghegheven en hadde voor den toecommende « nieuwen jaere, werzouckende mids dien dat 't voornoomde College « ordonneren zoude naer wienz Almanach zij hemlieden in toecom- « menden tyde zouden hebben te regulerene 't zelve College, naer « ghehadt thebbene tgoetdyncken van zekere medicyns ende gheleer- « de hemlieden dies verstaende, heeft gheordonneert ende ghelast, « ordonneert ende last by desen den voornoomden deken ende eedt « metgaders huerlieder suppoosten van nu voortan te werckene ende « hemlieden regulerenene up ende naer tverclaers van Almanachen « van Meestere Cornelis Schuüte docteur inde medecine.

« Actum den veertiensten in decembre in 't jaar duust vijfhondert « ende vierenvyftich.

(Signé) De Corte.

(Vitrines, Salle du Ier étage).

Il est regrettable qu'à part l'almanach de Rapaert, republié par le Dr de Meyer, on n'ait pu réunir les almanachs de Bruhesius et de Scute, ainsi que le libelle d'Hasschaerdt. Cette lacune est compensée par le prêt de nombreux manuscrits, incunables et éditions rares, fait par les bibliothèques de la ville de Bruges, et par celles d'Ypres et de l'Université de Gand. Nous y trouvons *le Liber almasorio*, manuscrit du XIIIe siècle ; *l'Alexandri medici dicte particulare*; *le Liber primus et quartus canonis Avicenne*, manuscrits du XIVe siècle, *l'Abumeron Avensohar et le Colliget Averroys*, incunables, datés de 1490, *l'Examen chirurgorum* du Docteur Brugeois, Jan Pelsers, 1565, et *l'Onderwijs voor alle vroedvrouwen*, 1697, du Dr Brugeois Corneille Kelderman, etc., provenant de la bibliothèque de la ville de Bruges, les œuvres du Docteur Palfyn, publiées à Leyde en 1708, celles de Jean Yperman, nommé le père de la chirurgie flamande, et d'autres ouvrages intéressants envoyés par les bibliothèques de l'Université de Gand et de la ville d'Ypres.

Le catalogue renseigne amplement sur ces ouvrages ; mais il ne sera pas inutile de dire encore un mot de Thomas Vanden Berghe, dit Montanus, né vers 1615 à Dixmude, gradué en médecine à Louvain, le 11 Juillet 1639. Après avoir voyagé en Allemagne et en Italie pour voir les hôpitaux, il pratiqua à Gand jusqu'en 1643 et fut médecin en chef à l'hôpital de Bergues, pendant la guerre entre l'Espagne et la France, où il fit de nombreuses observations sur les épidémies. Il les mit à profit, comme médecin pensionnaire de Bruges, lors de la peste de 1666 qu'il parvint à combattre avec ses confrères de la société de médecine qu'il venait de fonder sous le vocable de St Luc. Il a laissé un ouvrage très curieux, aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Bruges : *Qualitas loimodea sive pestis Brugana anno MDCLXVI. Brugis Flandrorum apud Lucam Kerchovium. 1669. (Vitrines. Salle du haut).*

Outre cela le Comité Brugeois a réuni quelques tableaux de genre, des aquarelles, des photographies, parmi lesquelles on admirera celles exposées par M. le Dr Leun et M. le Dr Rubbrecht, une série de gravures, notamment celles appartenant à M. Gilleman, des caricatures, surtout celle qui, prise quasi sur le vif, représente divers professeurs de l'Université gantoise, dessinée avec maitrise par le Dr J. Meurice, etc etc. *(Salle du IIe étage).*

Les curieux verront avec plaisir le beau meuble de l'hopital St Jean, représentant des scènes de pharmacie et d'hopital, les effigies de St Jean Baptiste et de St Augustin et les statuettes de St Michel,

de Ste Elisabeth et de Ste Gertrude, daté de 1678, le cabinet avec incrustations d'écaille et de nacre avec appliques en bronze doré de l'époque Louis XIV, gracieusement prêté par la grande Dame de l'hôpital, les nombreux mortiers en bronze, en marbre et en cuivre dont les plus anciens datent du XVIe siècle, les pots de pharmacie du XVIIe siècle et la belle collection numismatique réunie par M. Richard Van de Vyvere, pharmacien à Bruges.

Il est à espérer que de nombreux visiteurs seront attirés par la variété et l'intérêt des objets exposés. Le Comité, grâce à l'obligeance de quelques amateurs, a décidé de donner hebdomadairement des concerts au profit de la lutte contre le cancer.

Bon ALBERT VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

— La *Patrie* du 5 juillet annonce une autre exposition, au moins provisoire, qui promet également d'être intéressante. Il s'agit de la collection du chevalier John Steinmetz, acquise par la ville de Bruges en 1863, et comprenant 17000 pièces : gravures, dessins, illustrations, écrits de voyages et ouvrages concernant la gravure. On travaille pour le moment à l'inventorisation de cette précieuse collection et on vient d'affecter quelques salons de l'hôtel Arents à l'exposition provisoire des plus remarquables gravures. Celles-ci peuvent être classées comme suit :

École allemande depuis 1420
» italienne » 1450
» des Pays-Bas » 1495
» française » 1520
» anglaise (sans ordre chronologique).

Les dessins se rapportent aux écoles allemande et française et à celle des Pays-Bas.

Il est regrettable qu'on ait laissé ce trésor si longtemps dans l'oubli. On aurait pu, parait-il, y trouver des pièces rarissimes relatives à la toison d'or qui auraient pu figurer à l'exposition de 1907, à côté des pièces rares, que les organisateurs allèrent emprunter à Paris et à Amsterdam.

Sociétés savantes et Congrès.

— **La Commission royale d'histoire** a arrêté comme suit la liste des évêques et princes dont les catalogues d'actes seront élaborés : évêques de Liège, Cambrai, Tournai et Térouanne ; ducs de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg ; comtes de Flandre, de Hainaut, de Namur et de Looz.

Nous espérons que dans ces publications, qui constitueront d'excellents instruments de travail, on se préoccupera de *dater* les actes avec plus d'exactitude qu'on l'a fait par le passé.

C. C.

Société nationale des Antiquaires de France. — A la séance du 24 mars, M. Destrée a communiqué à l'assemblée le résultat de ses recherches sur les œuvres d'un artiste du XVe siècle, Juste de Gand. — Le 14 avril, M. le comte Durrieu a signalé l'entrée récente à la Bibliothèque vaticane d'un livre d'Heures flamand, avec reliure originale de Stuvaert.

A la séance du 28 avril, M. de Mély fait une communication sur les miniatures de l'enlumineur flamand Loys et Lyedet du XVe siècle et sur la marque de son atelier. Le 12 mai, M. le comte Durrieu entretient la Société d'un ms. copie du Mystère de la Vengeance de N. S. J. C., œuvre de ce même artiste.

— **Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.** — Séance du 3 mai. — M. le comte Durrieu annonce qu'il vient de reconnaitre à la Bibliothèque vaticane un très bel exemplaire de la traduction française du Décameron de Boccace, qu'on savait avoir appartenu à Jean Sans Peur, mais dont on avait perdu la trace depuis 1467.

— **La Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique** a publié récemment trois volumes ressortissant à l'histoire de la Flandre : *Coutumes de la Seigneurie de St-Bavon-lez-Gand.* (Coutumes des Pays et comté de Flandre ; quartier de Gand, t. XIV) par D. Berten. Bruxelles, Goemaere, 1907, in-4°, CDIX-289 pp. *Coutumes de la ville d'Ypres.* (Coutumes des Pays et comté de Flandre ; quartier d'Ypres) par L. Gilliodts-van Severen, 2 vol. Bruxelles, Goemaere, 1908, in-4°, LXXII-643, 687 p.

— **Société d'archéologie de Bruxelles.** — Nous lisons dans le *Rapport sur les travaux que la Société a effectués au cours de l'exercice 1908* que M. le baron de Loë a exécuté des fouilles à Heyst-Écluses, en un gisement romain situé sur l'estran. (*Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles.* 1908, t. XX, p. 10).

— **Koninklijke Vlaamsche Academie.** — *Stichting van het Salmons-Fonds :* Z. Eerw. Pater Jozef Salsmans, S. J. te Leuven, heeft aan de Koninklijke Vlaamsche Academie eene som ter hand gesteld van 20,000 fr., waarvan de jaarlijksche intrest tegen 3 °/$_{0}$ zal gebruikt

worden tot de volgende doeleinden, door den schenker vastgesteld :

a) Hetzij tot het uitschrijven van prijsvragen, hetzij tot het uitgeven van ingezonden werken op het gebied der Nederlandsche taalkunde ;

b) hetzij tot het uitgeven van Middelnederlandsche teksten op het gebied der Roomsch-katholieke bijbelvertaling, bijbelverklaring, liturgie, zedenleer, catechese, homiletiek, hagiographie, ascetiek, geestelijke liederen en gedichten, ordensregelen ;

c) hetzij tot het bekostigen van wetenschappelijke zendingen of van studiereizen, welke tot het voorbereiden van uitgaven, als onder littera *a* en *b* genoemde, noodzakelijk bevonden worden;

d) hetzij tot het bekostigen van de illustratie van reeds door de Academie ondernomen uitgaven in den aard van de onder littera *a* en *b* genoemde.

Deze stichting is door Koninklijk besluit van 10 November 1908 aanvaard.

— *Nieuwe uitgaven:* Eene ongemeene werkzaamheid legt de Vlaamsche Academie thans aan den dag. Wij laten hier de reeks volgen der werken, onder geschiedkundig oogpunt belangrijk, die reeds ter pers liggen of in voorbereiding zijn :

J. Bols : *Brieven aan J. Fr. Willems.*

Th. Coopman en Edw. Gaillard : *De Plaatsnamen.*

Dr W. de Vreese : *Gherd de Groet.*

A. De Cock en Is. Teirlinck : *Sagenboek van Vlaamsch-Brabant.*

Dr A. Fierens: *Geschiedkundige oorsprong van den aflaat van Portioncula.*

Arthur Van de Velde : *De Ambachten der Timmerlieden en der Schrijnwerkers te Brugge, van de XIVe tot de XIXe eeuw, hunne wetten, gebruiken en gewrochten.*

Dr W. de Vreese: *Vocabularis para aprender Franches, Espagnol y Flamenco* (a° 1520). Opnieuw uitgegeven en toegelicht.

Id. *Die eerste Bliscap van Maria,* opnieuw uitgegeven en toegelicht.

Edw. Gailliard en K. de Flou : *Spieghel van 's menschen behoudenisse van van Maerlant.*

— On annonce la formation prochaine d'une nouvelle société archéologique et historique lilloise : **Les amis du Vieux-Lille.** Le promoteur de ce projet est M. Léon Lefebvre, membre de la Société d'études de la province de Cambrai (SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 80).

Notes bibliographiques.

— M. le chanoine Em. Masure, archiviste-adjoint du diocèse de Cambray, commence dans le fascicule de mai du SEPCBull., une série de notices bio-bibliographiques d'après Sommervogel sur « les Jésuites écrivains, originaires du diocèse actuel de Cambrai ». Les Jésuites écrivains du diocèse de Cambrai depuis l'origine de la Compagnie jusqu'en 1900 sont au nombre de 190. Ils seront donnés suivant leur lieu d'origine et d'après l'ordre alphabétique. M. le chan. Masure complétera où il le peut l'histoire de ces écrivains. Dans la première publication sont renseignés ceux qui sont originaires d'Armentiers, d'Attiches et d'Avesnes.

— Dans le tome VI de la grande *Histoire de l'art italien* (1), consacré à la sculpture du XVe siècle, l'auteur, M. Venturi, s'attaque à la thèse de M. Courojod qui avait soutenu que les grands sculpteurs italiens, les della Quercia, les Ghiberti, les Donatello, au commencement du XVe siècle, étaient tributaires de l'art septentrional, notamment de l'école de Claus Sluter. La réfutation ne semble pas suffisante.

Nos objets d'art.

— A la séance du 10 Mai 1909 de la Société des Antiquaires de la Morinie, il est fait distribution aux membres présents d'une circulaire de M. L.-E. Lefèvre, d'Étampes, relative à un projet de répertoire archéologique à dresser au moyen de documents photographiques et dans lequel entreraient particulièrement les détails des monuments artistiques et archéologiques à partir de l'époque mérovingienne jusqu'à la fin du moyen-âge. (SAMBull. 1909, t. XII, p. 478.)

A la même séance, M. de Pas signale à l'assemblée un missel du chapitre d'Aire, manuscrit de l'école française du XIVe siècle.

— Mr le Cte de Loisne a inséré une communication dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1908, p. 325, où il est donné une description détaillée de la tapisserie « Le Repas champêtre » conservée au Musée de Saint-Omer. Il est d'avis qu'elle n'est pas de fabrication arrageoise, mais brugeoise. Il signale, au Musée de Saint-Lò, une réplique qui diffère de la tapisserie de Saint-Omer, par son encadrement.

---

(1) A. Venturi. *Storia dell' Arte italiana*. T. VI: *la Scultura del Quattro cento*. Milan, Ulrico Hoepli, 1908, in-8, LII-1140 p., 781 gr. F. 30,

Nouvelles d'histoire locale.

— **Damme.** — On vient de terminer la construction d'un hospice à côté de l'ancien hôpital de Damme. On lui a donné le nom d'hospice Ste-Marguerite, en souvenir de Marguerite de Constantinople, considérée comme bienfaitrice, sinon comme fondatrice de l'hôpital St-Jean de Damme, vers 1249. La construction nouvelle est en style de l'époque de transition comme celui des bâtiments primitifs. Les plans furent dressés par l'architecte brugeois Jules de Biscop.

Lors des fouilles pratiquées pour établir les fondations du nouvel hospice, on a découvert, à une profondeur de 2^{m}03, une mare tourbeuse; la couche de tourbe avait une épaisseur de 0^{m}63; trois arbres, un chêne, un bouleau, un sapin se trouvaient renversés dans la tourbière; le bouleau était encore couvert de son écorce argentée. Une légère couche d'argile recouvrait la tourbe; au-dessus de celle-ci s'étendait une couche de sable marin, épaisse de 0^{m}58, traversée de stries noires; les ondulations produites par le flux et le reflux de la mer s'y dessinaient parfaitement. Le sable était couvert d'une couche de terre végétale; la couche supérieure était formée de terres de remblai dans lesquelles se trouvaient enfouis les ossements d'un cheval.

A quelques centimètres au-dessus de la couche de sable marin, les ouvriers ont découvert deux pots en terre dont l'un, grâce à sa petitesse (H. 0^{m}08 — Diam. 0^{m}12), a pu être recueilli intact, tandis que l'autre très grand a été entièrement brisé par la bèche. Au témoignage du Baron de Loë, ces poteries sont des produits de la dernière époque franque, IXe-Xe siècle.

Voici la nomenclature des objets trouvés dans la couche supérieure: un encorbellement de cheminée d'une facture très délicate, une quantité de gros cailloux et de boulets de forme ellipsoïdale, des carreaux bruns à dessins de teinte jaunâtre, un beau coquillage, cardita planicosta, une tête de cygne en terre rouge à teinte vert foncé, une canette du XIVe siècle, etc. Ces objets ainsi que des spécimens de tourbe ont été classés dans un compartiment spécial du musée organisé depuis 1902 à l'hôpital St-Jean.

Ce musée, quoique de modeste apparence, comme le dit le catalogue, renferme des pièces importantes : tableaux, vieux meubles, chartes, ferronneries et cuivres d'art, fragments architecturaux, cartes et plans, etc. Sauvés de l'oubli, peut-être préservés de la destruction, ces précieux débris du passé complètent d'excellente façon, de façon vivante et instructive, les annales de l'ancienne ville de Damme et de ses environs, etc.

— Au mois de juin 1908, l'Administration provinciale a fait opérer, au delà de Damme, la rectification du Canal des eaux du sud de Bruges, sur une longueur de trois cents mètres. Au cours des travaux, les terrassiers ont mis à nu l'ancien pont placé à cet endroit sur la Lièvе. Celle-ci avait été en partie comblée lors de la construction des fortifications de Damme en 1617. Le tablier du pont avait été enlevé; on n'a trouvé dans les substructions en bois de chêne ni clou ni jointure en fer. En creusant la tranchée de rectification, les ouvriers ont découvert les racines parfaitement fixées dans le sol d'un sapin dont le diamètre mesurait à peu près $1^{m}50$. L'arbre se trouvait à trois mètres sous le niveau actuel et paraissait avoir été consumé par le feu jusque près de sa racine. Non loin de l'arbre et à peu près au même niveau, on a mis à nu une gouttière traversant obliquement le nouveau lit du canal, gouttière formée d'un chêne creux recouvert de planches du même bois. Un grand nombre de boulets de mortier en pierre bleue et blanche, des fragments de potteries et d'assiettes ont été trouvés. Parmi celles-ci, il en est une, couverte d'un vernis brun, à ornements en teinte blanche, jaune ou verte ; au fond est représentée la figure artistiquement exécutée d'un chef musulman ; à côté de la représentation se trouve inscrite la date de 1611 en chiffres arabes.

J. OPDEDRINCK.

— **Église de Moorseele.** — Restauration et agrandissement. Les administrations fabricienne et communale viennent de décider la restauration et l'agrandissement de l'église de Moorseele. Les travaux projetés comprennent :

1° La restauration intérieure des absides latérales : enlèvement des autels existants, rétablissement de la voûte en bardeaux avec nervures et corniches en chêne de Slavonie, assèchement des murs.

2° La restauration extérieure des absides latérales : rétablissement des meneaux, réseaux et vitraux dans les fenêtres, mise en état de la toiture, placement d'une corniche, (spondegoten) et rejointoyage des maçonneries.

3° La restauration intérieure de l'abside du chœur ; rétablissement de la voûte en bardeaux et assèchement des murs.

4° La restauration extérieure de l'abside du chœur, mêmes travaux qu'aux absides latérales.

5° Restauration intérieure de la nef centrale, des bas-côtés et du transept : rétablissement des bardeaux et replafonnage.

6° Restauration extérieure des nefs latérales et du transept : démolition des fonts baptismaux existants, placement d'une corniche, rétablissement des meneaux, vitraux, rejointoyage.

7° Reconstruction des annexes et sacristie.

8° Construction d'une nouvelle travée de façon à allonger l'église vers l'ouest, avec de nouveaux fonts baptismaux et un porche.

9° Restauration de la tour : renouvellement de la charpenterie de gîtage et des abat-son, rejointoyage des parois extérieures.

L'exécution de ces travaux amènera une amélioration considérable de l'édifice qui, en ce moment, est trop petit et fort délabré.

L'architecte prévoit l'établissement de corniches en bois avec blochets ; il serait préférable, pour ne pas modifier l'aspect de l'édifice, de placer des corniches volantes, en demi-rond, suspendues au moyen de crochets en fer galvanisé ou peint, et suffisamment rapprochés.

La nouvelle façade gagnerait beaucoup, si la communication entre le porche et les fonts baptismaux était supprimée et si la tourelle extérieure avec escalier d'accès au jubé, était remplacée par un contrefort, (l'escalier pourrait être aménagé à l'intérieur de l'église) ; la nouvelle façade rappellerait mieux l'ancienne.

NOTES ET DOCUMENTS

Un cas intéressant du droit d'asile religieux (¹).

Le samedi, 16 février 1613, quatre criminels condamnés à la potence par le magistrat de Bruges, furent exécutés sur la place du Bourg. Le premier d'entre eux, Pierre van Weesemale, par suite de la rupture de la corde, tomba sur le pavé, se fit une grave blessure à la tête, et présenta bientôt tous les symptômes de la mort. L'officier de justice le fit donc transporter par les Frères Cellites au cimetière de Saint Donatien, aux fins de l'y faire enterrer, après l'exécution des trois autres coupables. Dans l'intervalle, le blessé reprit peu à peu ses sens et fut déposé à la chambre du grand-coutre. Le magistrat, instruit de l'incident, réclama le condamné. Le chapitre, se prévalant du droit d'asile, refusa. Le mercredi, 6 mars suivant, van Weesemale, guéri, comparut devant les chanoines réunis en séance capitulaire, présidée par l'évêque Charles-Philippe de Rodoan, les remercia de lui avoir permis de jouir jusque là de l'immunité locale, et exhiba les lettres de pardon qu'il avait entretemps obtenues de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle.

L'évêque admonesta sérieusement l'ancien malfaiteur et l'exhorta vivement à mener désormais une vie plus chrétienne; ce que van Weesemale promit de faire.

Voici les lettres des Archiducs.

A. C. De Schrevel.

Albert ende Isabel Clara Eugenia Infante van Spaigne, by der gratie Godts Eertz hertoghen van Oostenrycke,...... Onze lieve ende beminde, de Schouteet, Burhmeesters, Schepenen ende Raedt onzer stede van Brugghe saluyt. Wy hebben ontfanghen die oitmoedighe supplicatie ende requeste van Pieter van Weesemaele gheblooren van Loockere binnen onzen lande van Waes, cleermaecker van zynen style, oudt ontrent XXIIII jaeren, inhoudende

(¹) Sur cette matière, voir: J. Proost, *Histoire du droit d'asile religieux en Belgique*. Gand, 1870.

dat den suppliant duer zeker ghevecht gheinfligiert hebbende uuyt noot weere an een voerman int voornoemde landt van Waes een quetsuere, uuyt respect van justicie hem van daer heeft vertrocken binnen onze stadt van Ghendt, ten huyse vande weduwe van Jan de Dyckere, alwaer hy uuyt vrientschap, die zy tot zyn ouders was draghende ontfanghen zynde, heeft duer menschelicke crancheyt, ende d'occasie dat in zyn slaepcamer was staende zeker ghesloten cofferkin, hem zo verre vergheten, dat hy tzelve forcelyck met zyn handen heeft open ghedaen, ende daer uyt ghenomen ontrent de dertich ponden grooten in gouden ghelde. Van welcken huyse vertrocken zynde naer Hollandt, es van daer weder ghecommen naer onze stadt van Brugghe, hem beghevende in dienst vanden heere van Oyeghem, zuene vanden jeghenwoordighen Schoutete der zelver stede. In welcken dienst den tydt van ontrent neghen maenden ghecontinueert, ende daerinne hem behoorlick ghequeten hebbende, heeft zynen dienst verandert metten voornoemden heere Schoudt, binnen den zelven huuse, als tsaemen wonende. Ende leden ontrent een jaer, ghesien hebbende dat zynen heere ende meester was legghende den slotel van zeker buffetken staende in zyn comptoir op zeker plaetse, ende opcommende d'occasie dat hy daer uuyte gheroepen wierdt omme te spreken zeker persoon van qualiteyt, heeft duer middele van tzelve slotelken, uuyt tvoorseit buffetken ghenomen de somme van XII lb. gr. Omme welcke onnuetelick te verteeren gheen ghenouchsaeme libertydt hebbende, heeft hem oock vervoordert, buyten de wete vanden voornoemden zynen meester, te doen maecken eenen slotel vande voorduere, ende daermede by nachte uuyt ende inne te gaene. Welcken slotele den suppliant vertreckende uuyt den voorseiden dienst, heeft oock buyten de wete van zynen voorseiden heere ende meester, overghelevert anden dienaere vanden voorseiden heere van Oyeghem. Van welcken dienaere den suppliant oock heeft ontfanghen de figuere van zeker slotelken ghedruckt in wasse, dienende tot het buffet van zynen meester, daer ghelt in was, de welcke hy heeft gheverckt

te doen maecken ende afstellen, met intentie dat den voornoemden dienaere zynen compaignon daermede tghelt uuyt tvoornoemde buffet zoude nemen thuerlieder ghemeene proffyte, ende daer thenden ghesaemdelick uuyter stadt zouden trecken. Ter cause van al twelcken den suppliant es by justicie aenghetast inde vanghenesse gheleyt, ende aldaer gheweist zynde den tydt van eender maent es endelynghe op den XVI[en] spoorcle XVI[c] XIII[e] by Ulieden verwesen gheweist ter doot metter coorde. De welcke ontfanghen hebbende, es aen het gherechte gheleyt, ende naer dien hy hem inde handen vanden Almoghende, ende zonderlynghe vande zuyver Maghet Maria singuliere uuytvercoren patronesse vanden suppliant hadde bevolen, es byden officier vande leere afghesteken gheweest, alwaer tusschen hemele ende aerde goeden tydt hebbende ghehaughen, ende diversche pressuren ende spronghen by den officier ghedaen zynde, es de coorde int middel afghebroken, ende den suppliant ter aerde deur het ghewelt vande voorseide pressuren, zeer hardt opde calceyen ghevallen, daer deure over zulcx zyn hooft zeere ghequetst es ghevonden. Ende alzoo eenich schynsel ende apparentie van leven inden suppliant was opembaerenden, zoo heift den officier hem voorts gheslipt vande plaetse vanden val tot ande leere van tvoornoemde gherecht, doende aen zynen hals eenen nieuwen bast, ende hem zoo woelende ande zelve leere, dat men anders niet en heeft ghemeynt, oft den suppliant en was ter doot ghebrocht. Waer vooren hy overzulcx es gheleyt op een baere, ende ghedreghen op het kerckhof van sinte Donaes, omme aldaer begraven te worden, in het graf twelcke daertoe was bereet, zo hy overzulcx inde aerde ghesteken zoude zyn gheweest, ne waere datter noch drye andere naer hem hadden gheexecuteert gheweest, om hemlieden alzoo ghesaemdelick te begraven. Zynde als nu ghebeurt dat den suppliant ligghende aldus over doot, zyn lichaem heeft eenighen tydt daernaer beghinnen roeren, waer duere hy als ghebrocht zynde op de heylighe ghewyde aerde, es verdreghen inde voorseide kercke, alwaer ten derder daeghe gheleghen hebbende, zyn memorie ende

verstant weder eerst es ghecommen, byde welcke, ende dat hy suppliant de bitter doot deur middel als vooren heeft ghesmaeckt, ende publycquelick in effecte justicie voldaen, waer deure overzulcx het ghemeente, dwelcke in zeer groote ghetalle was aenziende de justicie ende het recht datmen over den suppliant was doende, heeft gheroepen ende ghebeden om gratie, naer dien hy vande galghe als vooren was ghevallen; twelcke den suppliant vastelick betraut, gheschiet te zyne door de voorspraecke vande Heleghe Moeder Gods Maria, de welcke hy inde voornoemde zynen uuytersten noodt zynde, continuelick hadde ghebeden, met het lesen van een roose cransken, dat hem pater prior vande Predicaren zynen biechtvader hadde ghegheven, ende twelcke hy hem voor het gherechte ghecommen zynde, heeft gherestitueert. Soo eist dat den suppliant hem heeft tot ons ghekeert, biddende zeer oitmoedelick dat ons ghelieven wille hem suppliant tghene voorseit te vergheven, ende hem te doen depescheren onze opene briefnen van pardoene daertoe dienende. Zoo EIST dat wy van tghene voorseit ghehadt hebbende particulier rapport, hebben omme redenen ons daertoe moverende den suppliant vergheven ende quycte ghescholden, vergheven ende schelden quycte, uuyt onse zonderlinghe gratie mits desen, de delicten ende mesusen by hem ghecommitteert, ende omme de welcke hy ten rechten by Ulieden ter doot is verwesen. Ordonneren U daeromme ende bevelen, ende alle anderen onsen rechteren, justicieren ende officieren, dat gy den suppliant van t'effect van dese onze gratie ende pardoene doet, laet ende ghedooght rustelick, vredelick, ende vulcommelick ghenieten ende ghebruycken, zonder hem te doen ofte laeten gheschieden eenich inder, letsel ofte moyennesse ter contrarien, want ons alzoo ghelieft. Ghegheven in onze stadt van Brussel, desen laasten dach februarii int jaer ons Heeren 1613. Onder stondt ghescreven : *Byden Eerthertoghen in hunnen Raede*, ende onderteeckent : DELA FAILLE, met den grooten zeghel in roode wasse uuthanghende.

Archives de l'évêché de Bruges : *Acta capituli S. Donatiani*, 16 Februarii et 16 Martii 1613.

UNE CHRONIQUE INÉDITE

DE L'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE

SAINT-ANDRÉ-LEZ-BRUGES

DU XIIme-XIIIme SIÈCLE

La Bibliothèque communale de Bruges possède une chronique de l'abbaye de Saint-André-lez-Bruges, que son auteur, un moine nommé Arnould Goethals, composa sous l'abbatiat de Jean Asset, de 1525 à 1546. Ce manuscrit fut publié, une première fois, de façon très défectueuse, par Van de Putte, en 1844 (1). M. J. Weale en fit une édition nouvelle, mais peu connue, en 1868 (2). L'œuvre de Goethals embrasse l'histoire du monastère depuis les origines jusqu'à son époque. Dans le prologue, qu'au début

---

(1) *Chronica monasterii Sancti Andreae juxta Brugas*. Gand, Annoot-Braeckman, 1844.

Avant cela, M. O. Delepierre avait fait connaître cette chronique par une traduction, parue sous ce titre : *Chronique de l'abbaye de Saint-André*, suivie de Mélanges historiques et littéraires. Bruges, Vande Casteele-Werbrouck, 1839.

(2) *Chronica monasterii Sancti Andreae juxta Brugas*. Edidit W. H. Jacobus Weale. Brugis. Apud Edw. Gaillard et socium. MDCCCLXVIII,

de sa chronique il adresse à l'abbé Jean Asset, il dit avoir extrait ses renseignements : « ex corruptissimorum foliculorum, literarum ac corrosissimarum tumbarum inscriptionibus » (1). Or, nous avons découvert aux archives de l'État de Bruges, une chronique du XIIe-XIIIe siècle qui, à n'en pas douter, constitue presque l'unique source où le chroniqueur du XVIe siècle a puisé, pour la période qui va des origines du monastère jusqu'à son érection en abbaye indépendante, en 1187. Dans notre chronique on peut distinguer trois parties :

1° Le récit de la fondation du prieuré de Saint-André par Robert II de Jérusalem et Thancmar, vers l'an 1100.

Pour cette partie, Goethals a utilisé notre chronique, mais il ajouté un long récit de la prise d'Antioche, de son siège par les infidèles et de la victoire remportée par les chrétiens, récit qu'il a emprunté à des ouvrages généraux.

2° L'écrit de Ludolphe, premier prieur de Saint-André, concernant la fondation.

Goethals n'a pas reproduit textuellement la lettre de Ludolphe, mais il a délayé dans son récit les données qui y sont contenues. Il en parle en ces termes (2) : « *Qui* (Ludolphus)... *humilitate ac charitate de nostri monasterii inchoatione mentionem facientem dereliquit epistolam. Cujus quia ex magna parte in superioribus tenorem inseruimus, eam hic denuo retenere superfluum duximus* ».

3° La relation des événements qui ont accompagné l'érection du prieuré de Saint-André en abbaye indépendante.

Cet épisode domine l'histoire de Saint-André, pendant les premiers siècles. Ce monastère n'était à l'origine qu'un prieuré, dépendant de l'abbaye d'Affighem. Lorsque,

(1) Edit. Weale, p. 1.
(2) Edit. Weale, p. 19.

à la fin du XIIe siècle, le développement de ses ressources fut devenu capable d'assurer à ses moines une existence indépendante, ceux-ci se détachèrent de leur maison-mère et il semble bien qu'ils mirent celle-ci devant le fait accompli. Cette rupture n'alla pas sans que la partie lésée, c.-à-d. l'abbaye d'Affligem, ne fît entendre de vives protestations et ne mît tout en œuvre pour en empêcher la réalisation définitive. Néanmoins tout finit par s'arranger et Saint-André, fort de l'appui du comte de Flandre, Philippe d'Alsace et de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, obtint gain de cause.

Goethals a laissé des démêlés suscités par cette séparation violente un récit extraordinairement coloré et dramatique, dont les acteurs sont frémissants de vie et prononcent des discours imagés autant qu'enflammés. Or, cette narration, il l'a entièrement empruntée à notre chronique. Tout son rôle s'est borné, tantôt à ajouter une exclamation, tantôt à paraphraser quelque lambeau de phrase. Le manuscrit qui nous occupe, outre la chronique et d'autres écrits dont il sera question plus tard, renferme un fragment de cartulaire de Saint-André. Il semble bien que ce soit là que Goethals a puisé les actes dont la première partie de sa chronique est émaillée ; mais il les a incorporés dans son récit, au lieu que dans notre manuscrit tous ces actes précèdent la chronique proprement dite. Selon toute vraisemblance, c'est notre manuscrit que Goethals a utilisé pour composer sa chronique.

Auteur et age de la chronique.

Laissant de côté la lettre de Ludolphe qui constitue un hors-d'œuvre, la chronique ne renferme aucune indication formelle quant à son auteur ; mais la précision avec laquelle elle relate les diverses péripéties de la séparation des deux monastères, le ton enflammé et très partial que

respire ce récit, font penser que l'auteur ne peut être qu'un moine de Saint-André qui fut mêlé à ces événements et qui prend énergiquement le parti de sa maison. La chronique remonterait donc à la fin du XII[e] ou au commencement du XIII[e] siècle.

Description du manuscrit.

C'est un cahier, ayant fait partie d'un manuscrit plus considérable, comprenant 10 feuillets de parchemin, non numérotés anciennement et mesurant 230 mm. de longueur sur 170 mm. de largeur. Ils ont été paginés par nous de 1 à 20. Le manuscrit étant dépourvu de couverture, les feuillets extérieurs, pp. 1 à 4 et 17 à 20, ont beaucoup souffert ; leurs bords ont été rognés ou déchirés, des taches rendent certains passages presque illisibles. Les feuillets sont à deux colonnes que nous désignerons par A et B, remplies d'une écriture petite et serrée mais régulière, aux abréviations nombreuses, à raison de 55 à 60 lignes à la colonne. L'encre généralement employée est la noire sauf pour les en-têtes et les initiales des chapitres et de certains mots qui sont à l'encre rouge.

Age du manuscrit.

L'écriture paraît être de la fin du XIII[e] siècle. Il y figure un écrit de Gauthier de Bruges, cité comme évêque de Poitiers. Le manuscrit est donc certainement postérieur à l'année 1278, date à laquelle Gauthier fut investi de la dignité épiscopale.

Contenu du manuscrit.

En dehors de la chronique, le manuscrit renferme un fragment de cartulaire de Saint-André, allant jusqu'à la

fin du XII[e] siècle. Des pièces qui composent celui-ci, un bon nombre sont inédites et ne se trouvent pas ailleurs. Leur étude trouvera sa place toute naturelle dans le cartulaire de Saint-André que nous espérons pouvoir publier un jour.

De plus, notre manuscrit renferme quelques écrits de nature diverse, sans aucun lien direct avec l'abbaye de Saint-André. Nous avons pu les identifier, sauf deux, grâce à l'inépuisable complaisance du R. P. Van den Gheyn, conservateur en chef de la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Nous lui en exprimons ici notre vive reconnaissance.

P. 1 (B) Inc. *Omnis utriusque sexus fidelis postquam ad annos discretionis pervenerint.* Décret 21 du IV concile de Latran (1225) sur la confession annuelle. Publié un peu partout. Voyez par exemple : MANSI. *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. XXII, col. 1007.

P. 1 (B) Inc. *Magistro et fratribus ordinis prædicatorum salvere.* Bulle de Clément IV, 20 juin 1265, publiée dans le *Bullarium FF. Predicatorum*, t. I, p. 455.

P. 12 (A) à 12 (B) *Miraculum de Sancto Andrea apostolo.* Inc. *Quidam episcopus religiosam agens vitam beatum Andream...* Extrait de la *Legenda aurea*, cap. II, § 9 ; publié dans GRAESSE, *Jacobi a Voragine legende aurea*, Dresdae, 1846, pp. 19-21.

P. 12 (B) à 13 (A). *In cathedra sancti Petri.* Inc. *Cathedra sancti Petri ab omni ecclesia festive colitur quia tunc beatus Petrus apud Antiochiam in cathedrali honore sublimatus...* Expl. *Indumentum autem hoc quod vides tunica cum pallio et hoc habens nihil aliud requiro.* Non identifié.

P. 13 (A) à 15 (A). *Epistola beati Dyonisii ad Thimotheum.* Inc. *Saluto te divum discipulum...* Publié par le cardinal PITRA, *Analecta sacra Spicilegio solesmensi*, t. IV, p. 261.

P. 15 (A) à 17 (B). *Omelia Origenis*. Inc. *In illo tempore Maria stabat ad monumentum foris plorans et reliqua. Audivimus fratres Mariam ad monumentum foris stantem...* Expl. *Sed tu magis indicabis eum nuntians aliis quia vidi Dominum et hoc dixit mihi. Cui est honor et gloria cum Patre et Spiritu Sancto in secula seculorum. Amen.* Non identifié.

P. 17 (A) à la fin. *Opusculum fratris Galteri, episcopi Pictavensis de ordine fratrum minorum*. Inc. *Quia ut dicit Dominus, Luce, XIII cap: nisi penitentiam egeritis omnes peribitis. Penitentia autem non agitur nisi peccatum cognoscatur.*

C'est un traité de Gauthier de Bruges, de l'ordre des Frères Mineurs, qui devint évêque de Poitiers en 1278 (1). Dans notre manuscrit il ne va que jusqu'au chap. VIII, mais il est transcrit au complet dans le manuscrit n° 222 de la ville de Bruges (Cf. LAUDE, *Catalogue des manuscrits de la ville de Bruges*, p. 204) Il comprend en tout 17 chapitres. Comme il est inédit, nous en faisons suivre l'analyse d'après le manuscrit de la ville de Bruges.

Incipiunt instructiones domini episcopi Pictavensis circa divinum officium ad utilitatem sacerdotum habentium curam animarum et ecclesie ministrorum. Hec sunt capitula hujus tractatus. Primum capitulum est de sex legibus et earum preceptis et de octo mendaciorum generibus. Secundum capitulum est de peccatis omissionis et commissionis et quomodo differenter ligat preceptum affirmativum et negativum. Tercium capitulum, supposito quod peccatum quatuor modis distingui et cognosci possit, agitur de VII capitalibus et eorum filiabus vel speciebus et de superbia omnium regina. Quartum capitulum quod aliquando peccatum sit ex ignorantia, aliquando ex infirmitate, aliquando ex

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. XXV, p. 297.

malicia, et exponuntur ista. Quintum capitulum quod aliud est peccatum cordis, aliud oris, aliud operis, et subdivisio horum. Sextum capitulum est quod homo aliquando peccat in Deum, aliquando in seipsum, aliquando in proximum. Septimum capitulum de articulis fidei et tribus virtutibus theologicis et quatuor cardinalibus et de viciis que opponuntur illis. Octavum capitulum est de VII sacramentis, peccatorum remediis. Et primo de baptismo. Nonum capitulum est de sacramento confirmationis. Decimum capitulum est de sacramento eucharistie. Undecimum capitulum de sacramento extreme unctionis. Duodecimum capitulum de sacramento ordinis. Tercium decimum capitulum de sacramento ordinis matrimonii. Quatuor decimum capitulum de prima parte penitentie que est contricio. Quintum decimum de confessione scilicet que sint confitenda, quomodo, quando, qualiter et ubi. Sextum decimum capitulum quomodo debet se habere confessor ad confitentem seu ad peccatorem confiti volentem. Septimum decimum capitulum de satisfactione et an penitentie sint arbitrarie.

On le voit, l'attribution de Laude est exacte quant à l'auteur du traité, mais il fait erreur en confondant celui-ci avec les constitutions données par Gauthier de Bruges à son église en 1280. Cette observation a déjà été faite par Barthélemy Hauréau dans la notice consacrée par lui à Gauthier de Bruges (*Histoire Littéraire de la France*, t. XXV, pp. 297 à 316). L'analyse de l'opusculum donnée plus haut montre que ce n'est pas un traité liturgique, comme le titre l'a fait croire à ce savant (Ibid. p. 313). C'est plutôt un traité de théologie morale.

C. Van den Haute.

DE INCHOATIONE

MONASTERII SANCTI ANDREE JUXTA BRUGIS.

P. 6 (B) Universis Christi fidelibus presentis scripti paginam legentibus veram et perpetuam cordis et anime salutem. Quum labilis hominum memoria, diversis occupationibus prepedita, que prioribus temporibus gesta sint oblivioni tradere solet, qualiter nostris temporibus ecclesia Sancti Andree juxta Brugis divina procuratione inchoata sit, quia posteris nostris id profuturum speramus, eorum noticie transmittere curamus ; que quamvis cere impressione non sint munita, quod majus est, veritatis sigillo esse confirmata nemo fidelium ambigere debet.

Nulli (1) pene fidelium in universo orbe terrarum constat esse incognitum Robertum juniorem, Flandrensem Marchionem, in Ierosolimitano exercitu pre ceteris omnibus ducem et signiferum christianorum exstitisse, ad laudem et gloriam nominis Christi contra paganos viriliter dimicasse. Hic cum per varia bellorum pericula Antyochiam P. 7 (A) pervenisset et inibi || una cum ceteris Christi fidelibus ab innumerabili supervenientium paganorum multitudine obsessus fuisset, divini spiritus inflammatus igne et beati Andree succensus amore, per ipsum enim visitavit, ut aiunt, et liberavit eos Dominus; qui, considerans divitias mundi et gloriam corruptioni obnoxiam, necessarium duxit ut per manus fidelium aliquid illo premitteret quod moriens integrum inveniret, vovit igitur illico ut in quodam loco qui a nomine edificatoris Betferskerka, qui et Straten (2) appellatur, monachos institueret. Qui dilectissime

(1) Ce récit depuis *Nulli pene fidelium..... numerum suppleret* correspond, avec de légères variantes, au texte de la charte de l'évêque Balderic. Cf. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem et des monastères qui en dépendaient*, p. 19.

(2) Actuellement Saint-André près de Bruges.

conjugi sue Clementie comitisse, quam in omnibus bonis confidebat sibi obedire, legatos direxit et litteras continentes ut providentiam domini Balderici [1], Tornacensis atque Noviomensis episcopi, consuleret et altare supradicti loci ab ipso, quia ad predicti episcopi dyocesim pertinebat, postularet in quo monachos constituere posset. Audita igitur predicti militis Christi Roberti Flandrie marchionis, venerabilis comitissa Clementia presentiam predicti episcopi adiit et ad complendam viri sui voluntatem altare de Betferskerka, hoc enim nomen predicti loci antiquitus dicebatur, humiliter et devote postulavit. Cujus humilitatem et devotionem episcopus considerans, Lamberto archydiacono ceterisque clericis suis assentientibus, Reinero quoque... ejusdem altaris (*a*) supradicto altari jus libertatis sub privilegii auctoritate condonavit et pontificali dignitate illud confirmavit, ea scilicet conditione quod inibi monachi constituerentur. Hiis ita peractis, postquam predictus comes Robertus superatis gentilibus rediit, consilio principum suorum, sepedicto episcopo annuente, supradictum locum Fulgentio [2] abbati Affliginensis ecclesie ea lege commendavit ut monachos probate religionis ex cenobio suo inibi constitueret et, secundum incrementum exterioris substantiæ, monachorum quoque numerum suppleret. Cumque [3] idem locus fidelium largitione ditatus XII monachis victui necessaria administrare sufficeret, a capitulo Affliginensi absoluti abbatem sibi eligerent et deinceps cum eodem abbate ab omni exactione liberi permanerent. Porro ut ejusdem libertatis conditio futuris Sancti Andree filiis incorrupta servaretur, consilio et auxilio prefati Tornacensis et Noviomensis episcopi nec non et assensu Affliginensis capituli, ad summum pontificem dominum Urbanum secundum qui tunc apostolice

(*a*) *une abréviation qui semble devoir être résolue en* persona, *suivie du mot* collaute.

---

[1] Baldéric, évêque de Tournai-Noyon, 1099-1112.

[2] Fulgence, premier abbé d'Affighem, 1088-1135.

[3] Cf. GOETHALS, édit. Weale, p. 15.

sedi preerat delata, ejus auctoritate sancita ac privilegio roborata est. Hiis ita gestis supradictus abbas de suo monasterio eximie conversationis monachos, sicut et insequentibus claruit, ad predictam ecclesiam destinavit, anno dominice incarnationis M C XVII kal. Augusti.

Cepit (¹) interea novella Sancti Andree plantatio, quamquam sue future libertatis privilegio subnixa, de die in diem in melius proficere et, tam monastice religionis interius quam exterius suarum possesionum augmento, in brevi florere. Erat sane in eodem loco Affligenensi quidam pseudo monachus, afflictione prevalida dignus, nomine Bernardus, qui religiosa simulatione consocios per tempus aliquod deceperat adeo ut communi omnium electione quasi omnium fidelissimus ecclesiasticorum thesaurorum curam susciperet. Qui (²) maligni spiritus instigatione preventus, de filie spoliis matrem ditare cupiens, apostolice donationis privilegium de loci libertate de loculo in quo servabatur furtive sustulit et in frusta discerpens adnihilavit. Itaque peracto selere fuga lapsus ad matrem ecclesiam quasi victor rediit, sed divine ultionis manum validam non evasit. Paucis etenim evolutis diebus, insanabili langore correptus ac ingravescente morbo amens effectus, ut sue malicie, ut sic dictum, unum donativum reciperet, eos quibus detestabile factum admiserat digitos propriis dentibus absumens, miserabili morte mulctatus. Fratres Sancti Andree sui privilegii amissionem deplorantes, abbatem Affliginensem afflicti conveniunt, eique quod a falso fratre pertulerant obiciunt. Abbas vero, ut vir pius, eorum querele suam excusationem opposuit et conjuramento terribili se facti illius non fuisse conscium asseruit et, ut ejus innocentiam opus subsequens declararet, voluntati eorum se in omnibus satisfacturum et libertatem predicte ecclesie P. 7 (B) || se servaturum, cum loci necessitas exegisset, jurejurando affirmavit. Sicque satisfactione ejus prefati fratres animequiores effecti interim quieverunt.

(¹) Cf. GOETHALS, p. 24.
(²) Cf. GOETHALS, p. 25.

ITEM DE EODEM.

Ludolfus ([1]), monachi nomine indignus, ecclesie Sancti Andree juxta Brugas prior primus, omnibus presentis scripti paginam legentibus veram et perpetuam corporis et anime salutem. Quum labilis hominum memoria, diversis occupationibus prepedita, que prioribus temporibus gesta sint oblivioni tradere solet, qualiter nostris temporibus ecclesia Sancti Andree Divi procuratione inchoata sit, quia posteris nostris id profuturum speramus, eorum noticie transmittere curamus. Erat quidam nobilis vir nomine Thacmarus ([2]), pre ceteris compatriotis suis tam potentia quam divitiis clarus, qui divina, ut credimus, inspiratione admonitus, quia prolis successione carebat, Christum, dum adhuc viveret, in partem divitiarum suarum heredem constituere, ac in ejus nomine monasterium ordini monastico congruum cupiebat edificare. Verum quia tanti operis pondus modum sue possibilitatis excedere sentiebat, id solus aggredi formidabat. Adiit ergo gloriosum Flandrie comitem Robertum sibi in amicitia familiariter junctum, ab eo consilium et auxilium petens, hoc veraciter asserens quia, si socius esse vellet laboris, esset et retributionis. Comes autem Robertus devotam viri voluntatem benigno favore prosecutus, quandam sui juris ecclesiam, prefati divitis domui vicinam, que a nomine edificatoris Betferskerka cognominabatur, cum appenditiis in presentia baronum suorum ei libere contradidit, ad hoc scilicet ut, sicut mente conceperat, in eodem loco cœnobium monachorum constitueret. Qua suscepta, Tachmarus eamdem Rabbodo ([3])

([1]) Cet écrit de Ludulphe est l'« epistola » à quoi Goethals fait allusion, p. 19, de sa chronique.

Le chapitre précédent, relatant la fondation du comte Robert et les premiers déboires du prieuré, commence par un préambule, où se retrouvent à la fois l'arrenga et l'adjuration solennelle par quoi débute et se termine la lettre de Ludolphe. Cela donnerait à penser que Ludolphe en est également l'auteur, mais il est possible aussi qu'un chroniqueur postérieur ait simplement emprunté ces formules à l'écrit du premier prieur.

([2]) Cf. GOETHALS, p. 16.

([3]) Ratbod II, évêque de Noyon et de Tournai, 1068-1098.

Tornacensi et Noviomensi episcopo per manum prefati comitis, liberam ac totius laicalis juris immunem, cum ceteris possessionibus que sua donatione provenerant, in opus future abbatie condonavit. Episcopus autem future ecclesie posteritati prospiciens, omnes qui deinceps premisse nobilium donationi vim inferre presumerent, anathematis vinculo innodavit. Dehinc prefatorum divitum suggestione Fulgentium Affliginensis abbatem cœnobii, quod eo tempore divino cultu et religione florebat, convocavit eique sepedictam ecclesiam Sancti Andree sed ad tempo... *(a)* assignavit etc., ut superius sunt conscripta (¹).

Igitur quum forti obidientie imperio coactus, *(b)* presentem locum, cui hucusque pro viribus tam prodesse quam preesse studui, relicturus ad alteriorem regiminis gradum, a fratribus beati Laurentii in Oestbroech (²) licet indignus assumptus sum, que in hac beati Andree ecclesia prioratus mei temporibus gesta veraciter agnovi, noticie posterum intimare utile judicavi; que, quamvis cere impressione non sint munita, quod majus est, veritatis sigillo esse confirmata nemo fidelium ambigere debet.

De electione primi abbatis.

Anno (³) dominice incarnationis M°C°LXXX°VIII°, congregato clero et populo in ecclesia beati Andree apostoli, in vigilia ejusdem apostoli, ad audiendam laudem et honorem Sancti Andree Deo decantandam, quidam ex circumstantibus exclamavit : « Cur sine pastore tale ovile ? » Vere sine pastore dixit, quia abbas Affliginensis, qui se pastorem hujus ovilis predicabat, ovem errantem ad ovile revocare

(a) *Quelques lettres ont été grattées. Le sens parait exiger* ad tempus.

(b) *Une demie ligne a été laissée en blanc.*

(¹) Le récit de Ludolphe est incomplet. Le chroniqueur renvoie à la relation qui précède (p. 7 (A)).

(²) Ludolphe, en quittant Saint-André, devint abbé à Saint-Laurent d'Oostbrouck, près d'Utrecht.

(³) Cf. Goethals, pp. 26 et 27.

neglexit. Aderant et volentes interesse festo officiales Metropolitani, clerici episcopi Tornacensis, qui monachos stimulabant ad hoc ut abbatem eligerent, qui eis cotidie astans utiliter tam in temporalibus quam in spiritualibus provideat. Ad hoc quidam monachi inventi sunt tepidi et timidi; propter paucitatem fratrum atque [in] regimine virtutis defectum vix duo inventi sunt in cenobio monachi quos non duxerat senium silicet vulnus immedicabile in langorem. Officiales archiepiscopi et episcopi et Rogerus, abbas de Beauliu (1), magister Paris et Wilelmus archipresbiter, magis ac magis clamabant « eligite, eligite ! » et dicebant : « Onus et labor nobis incumbat; nostro adjuti auxilio, omnia in pace et quiete possidebitis ». Tandem monachi consilio astantis cleri acquiescentes et officialium promissioni- || bus spem apponentes, conveniunt in kalabram et abbatem eligunt, etate juvenem, moribus senem, cui nomen Hugo. Mane facto, caballis insident, Philippum comitem Flandrie adeunt, ut ejus auxilium implorent et, ejus adjuti adjutorio, quod inchoaverant effectui mancipare valeant. A (2) quo benigne sunt recepti. Electus quidem non habens advocatum, arrepta audacia, rem gestam comiti enucleavit et ab eo auxiliari humiliter postulavit. Comes annuens petitionibus electi Metropolitano et episcopo Tornacensi scribit et preces affectuosas fundit ut electionem electi confirment. Cum (3) nichil fama celerius nichilque velocius, fama pede celeri alisque extensis, interim ad aures monachorum pervenit Affliginensium. Monachi in se sevientes in faciem abbatis sui verbum opprobrii, verbum quidem plus aloes quam mellis habens, expuerunt et clamabant : « Ve, ve diebus tuis antiquis, cum per te ecclesia nostra patitur eclipsim. O inveterate dierum malorum, quomodo te predicas tanti cenobii pastorem, cum tres senes deliros tuo nequis subdere jugo ! Inside caballis tuis et vade in pagum Brugensem et,

P. 8 (A)

(1) Beaulieu dans le diocèse de Boulogne. Abbaye de l'ordre de St Augustin.

(2) Cf. Goethals, p. 28.

(3) Cf. Goethals, p. 29.

quoscumque inveneris tibi rebelles, ipsos tecum adduc captivos. »

Abbas (1) ad verbum monachorum suorum adiit ecclesiam sancti Andree, ut opere impleat quod bilis monachorium dictavit et ira suasit. Abbas Affligiuensis a monachis Sancti Andree benigne est susceptus et monachi ei, tamquam hospiti, necessaria ministrabant. Tercia die, cum jam esset apud Mala (2) Philippus comes Flandrie, abbas Affliginensis in presentia comitis querimoniam deposuit et rogavit ipsum comitem ut, vim monachis Sancti Andree inferens, manibus pedibusque deviuctis ei redderet, ut secum apud Affliginium valeat ducere captivos. Comes, ad hoc respondens, ait : « Nec vidi nec audivi monachos vinculis ad religionem trahi, sed sermonibus evangelii et doctrina Gregori et Augustini. Abbas vero, audito comitis responso, rogavit ipsum ut monachis sancti Andree preciperet ut ipsum redeuntem benigne reciperent et a cenobio non repellerent. Factumque est ita. Monachi abbatem redeuntem et capellanum suum receperunt et, ad mandatum comitis, prout antea necessaria ministrabant. Abbas autem, misericordie immemor, tota nocte pervigil cogitavit, quo modo domum beati Andree ad nihilum redigeret. Aurora (3) lucis rutilans nocturnas vix fugaverat umbras cum jam abbas quamplures monachos citavit Affliginenses ut ad ipsum sine dilatione properarent, qui tergerent aqualiculo eructuante stomacho, in crapula sepius iterata bona ecclesie Sancti Andree vastarent. O mira cucullati inclementia! O mira abbatis crudelitas qui mavult bona ecclesiastica in nihilum redigi quam in melius mutari ! Monachi Affliginenses, ad mandatum abbatis avidi et plus debito ad hoc intenti, caballis insident et ipsos calcaribus urgent et ad predictum cenobium properant, ut dente avido in lurcendo fercula gulaque sitienti in evacuando cetera bona predicte ecclesie de esse ad non esse perducant. Cum jam perve-

(1) Cf. GOETHALS, p. 81.

(2) Maele près de Bruges, résidence des comtes de Flandre.

(3) Cf. GOETHALS, p. 32.

nissent monachi ad sepedictum cenobium et dixissent janitori : « Excute poste seram », janitor respondit: «Amen, amen dico vobis, nescio vos, quia non estis ex hoc ovili ». Ad hoc verbum quidam monachus iratus ait : « Aperi, furcifer, aperi, ut pateat nobis introitus. » Janitor ad hec respondit : « et tu ex hostibus nostris es, nam et loquela tua manifestum te facit. Inobidiens quidem tibi et tuis est nostre porte pessula. » Quidam juvenis ex consortio monachorum Affliginensium, juvenili fervens audacia, sepi insiliit, quem janitor cum baculo sustentationis ita reppulit quod juvenis citius capite quam pedibus terram calcaret. Post hec quidam monachus gyganteus, suis confidens viribus, fenestram porte aperuit. Quam cum sollicitus janitor aperientem videret, ita celeriter clausit quod a digitis || gyganteis sudorem rubeum effudit. Monachi abierunt tamquam confusi et spe promissionis defraudati, secundum illud : « Spes reficit, dominum fallit et ipsa suum. »

P. 8 (B)

Electus (1) quidem, super onus sibi impositum satis sollicitus, quendam familiarem suum, nomine Willelmum, de familia episcopi Tornacensis, in via inveniens, per nuntium suum citat ut Tornacum veniat et pro electo preces fundat episcopo, ut gratiam in conspectu ejus electus inveniat. Tercia die electionis sue, sole tendente ad vesperam, venit electus Tornacum et litteras Philippi comitis Flandrie episcopo porrexit. Cui episcopus (2) parum vel nihil favorabiliter respondit, quasi gravem haberet electionem electi. Mane autem facto, cum jam luciferos aurora extenderet radios, episcopus Tornacensis vocavit Willelmum clericum suum et ait: « Sede, dicam tibi quod nescis et manifestabo ea que ignoras. Vicinum habes abbatem; monachi quidem Sancti Andree, in pago Brugensi, abbatem sibi elegerunt qui sero nobiscum loquebatur, petens a nobis sibi munus largiri benedictionis. » Willelmus rei dissimulans cognitionem, quasi facti nescius,

---

(1) Cf. GOETHALS, p. 33.

(2) Evrard, évêque de Tournai, mort en 1191.

ait : « Memor esto, domine, verbi tui in quo monachis spem dedisti. Si (¹) verum est quod asseris, exaudita est oratio tua. Numquid memor es te iteratas super hoc Domino fudisse preces, ut, antequam laquei mortis preoccuparent te et vite tue inponerent terminum, monachis Sancti Andree sub te pastore concederet abbatem. Ecce oculi Domini super te et aures ejus in preces tuas. Adoptivum dedit Deus tibi filium, abbas iste tibi desideratus advenit. Nunc ejus utilitati ejusque honori invigila, ne obiciens tibi Dominus dicat : « Exaudivi vocem tuam et quem petebas dedi, receptum neglexisti. » Episcopus respondit : « Bene dicis, a Domino factum est istud. Adoptivus datus est mihi filius, paratus sum et non sum turbatus ut custodiam voluntatem suam ; vade et quere electum et cum inveneris dicito ei ut ad me veniat et, quidquid petierit, a me in nomine Domini secundum posse meum fiet. » Willelmus properavit ad electum ut ei nuntiaret quod ab episcopo receperat, inventoque electo, ait : « Gaude et letare, invenisti gratiam in oculis domini mei episcopi, gaudet quidem super electione tua et gratias refert omnium bonorum largitori, quod in diebus suis ecclesia beati Andree proprio innititur abbati. »

Electus, quasi desperatus, subridens ait : « Utinam ita esset ut lingua tua sermonem profert jocundum ! » Willelmus : « Ita est, sed, antequam accedamus ad episcopum, veni in secreto et enuclea mihi tuam electionem, ut sanius super hoc possimus habere concilium. » Cui electus: « Fiat. » Cum electus suam recitaret electionem et diceret Willelmum, archipresbiterum, et Rogerum, abbatem de Beauliu, et magistrum Paridem interfuisse et monachis tot et tanta promisisse, Willelmus ait : « O nimium simplices ! o nimium creduli ! Quotquot sunt, fures sunt et latrones, promittunt et non faciunt. Sagatiores sunt quidem ad innocentium loculorum evacuationem quam ad observandum justicie rigorem ». Et cum electus diceret se profecturum ad Metropolitanum cum magistro

(¹) Cf. GOETHALS, p. 34.

Paride, Willelmus ait : « Consulo [1] ut, antequam ad Metropolitanum [2] accedas, munus benedictionis recipias, quia, si invenis Remis aliquem tibi adversarium, gravius erit ei abbatem benedictum contradicere quam electum repellere. » Convocatis qui cum electo venerant et magistro Paride, cogitabant quid ab episcopo peterent. Tandem in hoc conveniebant ut duas ab episcopo exigerent epistolas, unam ad Metropolitanum, ut electi electionem commendaret eique benedictionem conferret, alteram ad dominum Desiderium [3], Morinensem episcopum, ut, si forte archiepiscopum aliquo negotio occupatum invenirent, ita quod electi benedictioni vacare non posset, ab episcopo Morinensi benediceretur. Episcopus Tornacensis se devotum electo in omnibus exibuit. Magister Paris instanter viam Remis persuasit, quum Remis facere habuit et per electi crumenam iter suum perficere intendebat. Et factum est ita. Cum electus Remis pervenisset, accepit magister Paris litteras electi ut eas Willelmo [4], Remorum archiepiscopo, ostenderet et verbum suum utile et honestum pro electo litteris apponeret. Cum pervenissent ad ostium archiepiscopi et dicerent : « Aperite nobis portas, » datur eis responsum : « Amen dico vobis, nescio vos, » nullique eorum patebat introitus, nisi soli Paridi, quia consilium habebat archiepiscopo || super terra Ierosolomitana, que nuper a gentilium incursu fuerat devastata. Magister Paris, cum ea que de proprio negocio facere habuit effectui mancipaverat, rediit ad electum et ait : « Metropolitanus tot et tantis in instanti gravatur et occupatur quod ex toto rennuit tuo supersedere negotio (*a*).   P. 9 (A)

Electus ergo abiit desolatus, omnem sue spem promissionis deponens, quod verbum consilii a Metropolitano

(*a*) nenogotio *dans le ms.*

---

[1] Cf. Goethals, p. 35.
[2] L'archevêque de Reims.
[3] Désiré, xxxiiie évêque de Thérouanne, 1170-1191.
[4] Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, 1196-1202.

non acceperat. Sed ([1]) visum est ei desperare, utrum magister Paris litteras comitis Flandrie et litteras episcopi Tornacensis Metropolitano ostenderit nec ne. Electus et qui cum electo erant ignorabant, et ego ignoro, quia nullum datum est super litteris responsum. Electus, cum Remis a sociis suis vocatus est dominus abbas, sed in reditu vocabant proprio nomine et pro simplici eum habebant monacho, nihil honoris vel reverentie ei exibentes. Cum jam properabat ad propria, invaluit hyemps valida, ita quod monachus qui cum electo erat, algore afflictus et itinere fatigatus, iter perficere non posset, nisi per quietem aliquot dierum vires resumpsisset. Caballus ejusdem monachi pedem dolebat. Electus quidem clanculum rediit Tornacum, faciem fugiens hominum quasi pugil prostratus in duello, misitque ad curiam episcopi pro Willelmo, ut ejus colloquio confortaretur. Quem cum vidit ait : « Dilecte mi, cur consilio tuo non acquievi ? heu ! heu ! quot et quante sunt Paridis deceptiones ! A curia Remensi venio desperatus. Me spes fefellit. Paridis promissio me decepit. Jam grandis ecclesie nostre imminet ruina. Abbas Affligimensis disperget bona ecclesie nostre et nos quasi rebelles et inobedientes deducet captivos. » Willelmus respondit : « Quomodo ita te solum invenio ? ubi sunt socii tui et ministri ? » Electus respondit ; « Socius noster et ministri, afflicti algore et itinere fatigati, et quia eorum defecerunt equi mea non potuerunt sequi vestigia, sed sacerdos iste Nicholaus huc usque mihi astitit, qui in stabulo est mihi garcio, in via servia, in cantandis horis capellanus et in missa sodalis, et tantillum prosperitatis derelinquit mihi fortuna. O spes unica (*a*) mihi desperato, quid habeam facere dicito. » Willelmus ([2]) videns electum desperatum, ut ejus valeat consulere dolori, omnem animam vertit (*b*) anime intentionem, ait :

(*a*) unina *dans le ms.*
(*b*) *Il faut suppléer peut-être* in.

([1]) Cf. GOETHALS, p. 36.
([2]) Cf. GOETHALS, p. 37.

« Sanum mihi videtur et utile consilium ut presbiter iste, cui cognita sunt secreta domus vestre et qui novit familiares tuos, Brugas eat et quomodo bona domus vestre se habeant a familiaribus tuis inquirat. Summam laboris tui eis exponat et, secundum que nobis per ipsum nuntiaverint, in concilio procedemus et, cum redierit, secum monachum adducat, ne tu solus sine monacho quasi fugitivus per regiones discurras. Tu vero interim apud Avelghem [1], in curia sancti Petri Gandensis, cum monacho moram facias. » Fuit quidem monachus qui curie preerat cognatus electi. Placuit consilium electo datum (*a*) a Willelmo, factumque est ita. Cum electus recederet, ait Willelmus : « karissime, ne me des oblivioni, sed, quam cito poteris, veni et visita me et dies meos, longos tedioque affectos, sermone tuo jocondo mihi abbrevia, donec redierit qui missus (*b*). Cum jam celum tegeretur noctis tenebrosis nubibus, pervenit nuntius electi ad cenobium beati Andree et se vigili manifestavit custodi, per quem monachum electo familiarem vocavit, cui rem gestam enucleavit et electi desperationem intimavit. Monachus respondens ait : « Verba tua sociis non audeo (*c*) intimare, quia non est absconditum quod multis est notum. Abbas Affliginensis presens est, qui crudeliter sevit in nos et nostris minatur ruinam domibus et, si forte sciret nostram desperationem fortunamque (*d*) nobis adversam, proiceret et sexquipedalia verba, non parcens miseris, non parcens subjectis. Tu quidem ad electum propera et dicito ei quod non est in cenobio qui velit mutare propositum, sed omnia bona ecclesie nostre ei exponemus, ut effectui mancipetur

(*a*) electo *une seconde fois dans le ms. souligné de points pour indiquer que ce mot doit être supprimé.*

(*b*) missusus *dans le ms.*

(*c*) sociis *répété dans le ms.*

(*d*) fortuna *dans le ms.*

---

[1] L'abbaye de Saint-Pierre à Gand avait une cour à Avelghem, Fl. occid., Arr. Courtrai.

quod jam inchoatum est; dicitoque ([1]) ei ne desperet sed in mente habeat verbum psalmiste dicentis : « *Bonum est sperare in Domino quam sperare in principibus* ([2]) et alibi: « *Delectare in Domino et dabit tibi petitiones cordis tui* ([3]). » Electus, accepto mandato monachi, iter arripuit ut per litteras ‖ episcopi Tornacensis, quas penes se habebat, ab episcopo Morinensi benedictionem impetret, unum solum habens consiliarium, unum solum habens coadjutorem, Willelmum scilicet, clericum domini episcopi Tornacensis, qui in omnibus electo fidelis inventus est. O quam horrida et quam aspera insurgit glatialis bruina! Desperare jubet iterque prohibet ventus turbine, aqua glacie ; terra quidem aquis superioribus madefacta conversa est in stagnum congelatum, ita quod sonipes pedem ferratum nequidem moveret in gressus. Verumtamen, secundum illud quod dicitur : « Currere dat vetule qui novit lege carere », electus potius suis quam equinis confidens pedibus, iter aripuit manuque pedet (*a*) tenet spumans ferrum, ut labens sustentaretur ab equo et econverso. Cumque jam pervenisset ad curiam episcopi Morinensis, janitor videns Willelmum clericum domini Tornacensis in veste preciosa tinctaque murice ipsum credebat esse magnatem, et ad verbum Willelmi porta patulum prebebat hiatum. Willelmus ([4]), antequam se presentaret episcopo, clericos episcopi convocavit sibi familiares, sibi notos, eorumque petiit concilium et auxilium ; cui omnes benigne responderunt ipsumque ad episcopum perducebant. Et episcopus eum benigne suscepit. Cui Willelmus ait : « Pater sancte, salutat vos dominus meus episcopus Tornacensis et litteras suas vobis dirigit, rogans ut, quod impotens est facere, vos pro dilectione sua studeatis adimplere, scilicet ut monacho dyocesis sue, in abbatem electo, munus benedictionis conferatis. »

P. 9 (B)

(*a*) *Il faut lire peut-être* pedeque.

([1]) Cf. GOETHALS, p. 38.
([2]) Psaumes. CXVII, v. 9.
([3]) Psaumes. XXXVI, v. 4.
([4]) Cf. GOETHALS, p. 39.

Episcopus, prius salutationi quam litteris respondens, ait : « dominum et fratrem meum in Christo fidelem (a) benedicat Pater et Filius et Spiritus Sanctus eique conferat salutem qui salus est in se sperantium. » Perlectis litteris, episcopus ait : « Voluntatem fratris predilecti summo diluculo in basilica mea studiose adimplere curabo. Abbates vicinos convocabo, ut astent electo in benedictione. » Fortuna miserum confortans electum, sub cachinno placidos monstravit vultus. Willelmus non modice gavisus super promissionem episcopi, accepta abeundi licentia, juxta portam curie sibi hospicium elegit. Mane quidem facto, quidam clericus de familia episcopi venit ad hospicium electi, dicens episcopum esse infulatum ad benedicendum electum. Electus, sperans ab episcopo benedici, ad ecclesiam properavit et ad verbum episcopi vestem sacerdotalem induit. Cum jam omnia essent parata ad benedictionem perficiendam, venit Walterus, Morinensis archidyaconus, et ait : « Quis vidit vel audivit abbatem benedici sine suorum (b) monachorum copia et sine abbatibus benedicendo in benedictione astantibus ? Iste venit quasi a cenobio expulsus et quasi fugitivus, neque sui neque alterius cenobii habens monachum. Cum sim archidyaconus et episcopi mei dextera, non patiar istum ad benedictionem promoveri, nisi litteras abbatis Affliginensis attulerit, quod ecclesia beati Andree sit ab ecclesia Affligiuensi emancipata, et suorum adduxerit copiam monachorum et abbates qui ei in benedictione valeant testimonium perhibere. » Hiis [1] auditis, episcopus vocavit ad se electum jam in albis et ait : « dilecte mi, doleo quod petitionibus fratris mei et tue voluntati satisfacere nequeo, ut promisi. Ecce archidyaconus noster tue contradicit benedictioni, quia solus venisti nec habes tibi astantes. » Ad hoc Willelmus respondens, ait : « Pater sancte, notum est vobis quod pro mediocri expensa cum paucis veni, nam graviter affligitur beati Andree ecclesia.

(a) fidelelem *dans le ms.*
(b) suo *dans le ms.*

---

[1] Cf. Goethals, p. 40.

Electus abbates secum adducere non potuit quia non ei nummisma, et, si ejus crumena esset ere referta, tunc abbates non haberet (*a*) sibi astantes, nam terra glacie cooperta pedem sibi impressum repellit calcarique recusat. Duo quidem monachi cum electo iter arripiebant quorum unus armo labentis (*b*) ita lesus est quod facta est ei cambucca baculus sustentationis pede. Alter, defectus senio, ex itinere fatigatus, timens sibi consimile accidere vel pejus, hucusque venire recusavit. Nos vero qui juvenes sumus, quorum sanguis calescit, vix poteramus hyemali resistere feritati. » Item Walterus, Morinensis archidyaconus, quasi odio habens electum, prorumpit in sermonem ‖ et ait : « Post septem dies revertatur electus, habens copiam monachorum suorum et abbates ei testimonium perhibentes, et de electione sua et domus sue emancipatione per litteras abbatis Affliginensis nos certificet, et ab episcopo nostro benedicetur. » Tunc Willelmus ad hoc : « Numquid sufficit vobis certitudo que facta est episcopo Tornacensi ? Non [1] credo quod alius debeat certificari episcopus, nisi ille in cujus dyocesi constituta est ecclesia. Si episcopus Morinensis voluerit precibus episcopi Tornacensis condescendere, condescendat. Sin autem, ad episcopum Atrebatensem vel Noviomensem properabimus, qui hilariter precibus episcopi Tornacensis condescendent. » Episcopus Morinensis ait : « Sufficit nobis certitudo que facta est episcopo Tornacensi et rogamus electum ne alibi quam ad nos iter suum divertat, sed post septem dies veniat cum duobus cenobii sui monachis, et, quod promisimus, effectui mancipabimus, licet archidyaconus noster, qui jam contradicit, contradicat. Willelmus respondit : « Domine, melius speravimus quam eventus rei demonstrat ; nos quidem repatriare intendimus et gratias vobis referimus super verbo vestro nobis dato, et, ut fiat nobis secundum verbum vestrum, freti consilio amicorum nostrorum, revertemur

P. 10 (A)

(*a*) abbates *répété*.
(*b*) *Il faut suppléer sans doute* equi.

[1] Cf. GOETHALS, p. 41.

ad vos. » Electus, reversus ad hospitium et videns Willelmum nimium dolere, proprium dissimulans dolorem, ait : « Preparentur nobis cibaria ut reficiamur, quoniam grandis nobis restat dieta. » Willelmus more dolentis ait : « Non refectio sed detur nobis mortis potio, quoniam fortuna professa est dolum et detrahit spem leticie et eternam miseris minatur ruinam. » Electus ad hoc : « Universa que nobis accidunt in voluntate Dei sunt, potens Dominus mutare in melius. Scriptum est enim : « Flebile principium melior fortuna sequetur. » Cum mense insiderent et panem ori applicarent, dentes eorum obstupescebant, quasi uvam comedissent acerbam. Accepta modica refectione abeunt tanquam confusi (*a*), tamquam in bello prostrati, et crebrum hanelantes suspiria plectro lingue verbum non formabant. Tandem electus prorupit in sermonem et ait : (1) « Willelme dilecte mi, ubi erit mihi asilum in quo abscondam faciem meam ne videar ab hominibus ? facti sumus opprobrium vicinis nostris, subsannatio et illusio hiis que in circuitu nostro sunt, fient nobis a tergo auricule asini et nos cyconia pinget. » Electus et Willelmus, per devia errantes vieque nescii, plurima proponebant consilia et tandem in hoc conveniunt ut repatriarent, et, subter fugiendo aspectus hominum, sub noctis silentio ecclesiam Sancti Andree intrant et monachos sibi familiares convocant, ut eorum fruerentur consilio et colloquio. Cum redeunt ad propria, relictis in deserto caballis, sub noctis silentio intrant ecclesiam beati Andree, quia timebant plebem et ne aliquis perinter positam appellationem eos perturbaret. Convocavit monachos sibi familiares, quibus omnia narrant ad unguem. Monachi, fonte lacrimarum rigantes electi vestimenta, aiunt : « *Domine miserere nostri te enim exspectavimus*, etc. Hodie summo mane abiit abbas Affliginensis, citatus a Metropolitano, ut crastino Insulis coram Philippo, officiali ejus, compareat. » Et addiderunt :

(*a*) confusi *répété*.

---

(1) Cf. Goethals, p. 42.

« Domine tibi exponemus thesauros ecclesie, ut nostre invigiles libertati, quum grave honus et ingestibile est jugum servitutis. Malumus per exilium mendicare quam in manus Affligienses incidere. » Willelmus, videns monachos in proposito perseverantes, ait : « Si vos vultis electum libertati ecclesie invigilare, rationi consentaneum mihi videtur ut sigillum capituli concedatis electo, ut ratum habeatur quod fecerit ubi vestro frui non poterit consilio ». Factumque est ita. Monachi cum electo et Willelmo multa proponunt, qualiter sanius procedere poterint ut resistant persequentibus eos. Tandem datum est hoc consilium ut Willelmus summo diluculo Insulas eat et Philippum, domini Remensis officialem, sibi propitium reddat, ne [1] abbatem Philippus conquerentem exaudiat, sed libertatem ecclesie beati Andree commendet, et ut Willelmus sequenti die in curia Tornacensi electo et monachis occurat et eis nuntiet que Insulis acta sint. Vix ceperat Phebus regere lora || cum Willelmus, monachorum nuntius fidelis, equis insidens recessit et, cum pervenisset Insulas, abbatem Affligiensem et Philippum officialem salutavit et ab ipsis benigne est receptus. Vocavitque Willelmus Philippum clanculo et ait : « Salutat te Sancti Andree conventus humiliter et rogat ut super ejus libertate sis sollicitus. »

P. 10 (B)

Philippus annuit et in hunc modum alloquitur abbatem Affligiensem, dicens : « Domine abbas, missus a Metropolitano nostro, ut videam furorem vestrum freneticum et maniacam confidentiam, quum presumptuose agitis et conventui Sancti Andree contradicitis ne, quod boni habuit principium, melioris habeat finem. Si aliquos ecclesia Sancti Andree vobis debeat redditus, persolvat, et reddantur que sunt Cesaris Cesari, et que Dei Deo. Numquid scriptum est : *Vos dii estis et filii exelsi omnes* [2]? Si dii estis, quare non edificatis vobis erarium in celo, ubi tenee nulla est pars et erugo non timetur. Videmini vos et vestri potius esse

[1] Cf. GOETHALS, p. 43.

[2] Psaumes LXXXI, v. 6.

malleatores quam pastores (a). Quomodo se pastorem predicat, qui ovem errantem ad ovile non revocat! Si pastor es, da gloriam Deo de mutatione in melius. Vis ovem esse sine pastore? Sine pastore est cum pastor abest. Vis monachum esse sine custodia? Quomodo erit monachi custos, qui monachi non videt errorem nec audit excessum! Monachorum (1) Sancti Andree custos esse non poteris, nisi per positionem more dyalecticorum, qui ponunt aliquid esse quod non est. Desiste a malo et fac bonum, et corde gaude et letare super ampliationem ecclesie Dei. Si in tuo perseverare intendis furore et ecclesiam beati Andree persequi, ex parte Metropolitani precipio ut, infra xv dies, tuam Metropolitano exibeas presentiam. » Abbas respondens, ait : « Domine, volo monachorum meorum presentium et clericorum astantium frui consilio. » Convocavit monachos et clericos et Willelmum clericum electo fidelissimum, monachorum Sancti Andree nuntium, qui se rei finxit nescium et ait : « Domine, pro quo sic sevit in vos domini Remensis officialis ? »

Cui abbas : « Tu solus peregrinus es et nescis que facta sint Brugis hiis diebus ? Monachi sancti Andree abbatem sibi elegerunt et nobis obedire contempnunt. » Willelmus ait : « Domine abbas, audi palladium in agricultura dicentem « qui arando crudum solum factum inter sulcos relinquit, suis fructibus derogat et terre ubertatem infamat. » Cum siquidem plurima tibi ad regendum essent commissa, cenobium sancti Andree inter cetera negotia, quasi crudum solum inter sulcos, reliquisti et ita tuis fructibus, id est tue dignitati, derogasti et terre hubertatem, id est honorem monachorum sancti Andree, infamasti. Monachi sancti Andree memores sunt verbi palladii dicentis : « Presentia domini fructus est agri. » Ut tu asseris, abbatem sibi elegerunt, et per presentiam abbatis monachorum congregatio confortetur et honor et dignitas amplietur ecclesie. »

(a) *Le scribe avait écrit d'abord* predicatores, *mais a corrigé en* pastores.

---

(1) Cf. GOETHALS, p. 44.

Abbas ait non hanc mutationem in melius fieri, quia ita fuerunt negligentes et in tantis eorum videbantur excessus. « Eorum errores eorumque excessus sub silentio non preteream, sed vulpinis manifestabo pilleis. » Willelmus respondit : « Cum eorum predicas excessus, tuam predicas negligentiam et ita culpa redundat in caput tuum. Audi quid dicat Eleasarus : *Modicum* (¹) *est quod in hac luce vivendum est, minora sunt que reliquimus quam que speramus.* Videas ne te, in hac vita brevi, seducat error cupiditatis et honor transiens et non rediens. Seneca dicit : *Illius humeris onus imponitur, cui alios regere committitur.* Videas ergo ne humeris tuis imponas, sub quo pede titubante cadas. Esse abbatem non est honor sed onus. Si monachi sancti Andree tibi ad regendum non committuntur, eorum excessus a te non exiguntur. Cui plus committitur, plus ab eo exigitur. Quod te Dominus sic salvavit a peccatis eorum, da gloriam Deo. Pugna est de paupere regno et lis de lana caprina. » Abbas respondens ait : « Willelme, quum monachis Sancti Andree prout necesse erat providere non potui, gaudeo quod abbatem sibi elegerunt, qui inter eos, sicut ordo exigit, verbum karitatis, verbum dilectionis et pacis seminet ; sed monachi Affligienenses sic seviunt in me et me cruciant linguarum amaritudine quod vix audeo inter eos comparere, et ad hoc compellunt quod sepedicte electioni contradico. Si (*a*) aliquo modo ‖ eos ab hoc errore possem revocare, revocarem. » Abbas in hoc modo consultus ait Philippo : « Peto ut possim (*b*) ad propria redire et capituli mei frui consilio et, si datum mihi fuerit consilium, quod hic sub silentio transeam transibo. » Willelmus, non immemor promissi, properat ut electo et suis manifestet quid de novella electione Insulis actum sit. Willelmus (²), veniens Tornacum, invenit (*c*) cum quatuor monachis, quibus enucleavit quidquid Insulis egerit.

P. 11 (A)

(*a*) *Le ms. porte l'abréviation de* sed.
(*b*) *Le ms. porte* possit.
(*c*) *Il faut suppléer sans doute* eum.

(¹) Cf. GOETHALS, p. 45.
(²) Cf. GOETHALS, p. 46.

Electus, confidens auxilio Willelmi, iterum accessit ad episcopum Tornacensem ipsumque salutavit et ait: « Domine, salutat vos episcopus Morinensis et pro mutua dilectione, quum estis confederati, mihi manum ad benedicendum imposuisset, si abbates habuisset presentes qui mihi in benedictione fuissent collaterales, promisitque in proxima dominica me benedictione benedicere abbatem. Rogo igitur ut epistolam iteratam ei delegetis, ut effectui mancipet quod bene promisit. » Episcopus benigne respondens ait : « Fiat voluntas tua, et epistolam meam iterabo, et tecum clericos meos mittam, qui viva voce episcopo Morinensi voluntatem meam exprimant. » Factumque est ita. Willelmus, super hoc negotio non modicum gavisus et solicitus, cum litteris electi recedit ut duos abbates Morinum adducat, qui electo in benedictione astent. Acceditque ad abbatem de Zinnebeka [1] et ait : « Domine abbas, te salutant Sancti Andree monachi qui nuper abbatem sibi elegerunt, rogantque ut eorum electo in benedictione astes. » Abbas more pauperis plus debito pusillanimus respondit : « Si forte aliquis Affliginensis me ad curiam romanam invitaverit, quis erit mihi adjutor fortis, cum non mihi lingua Catonis nec thesaurus Octaviani. Pergant qui velint. Ego non. » Monachus qui cum Willelmo venit simplex, credens omnem hominem voluntati amicorum acquiescere, ait : « Domine abbas, per Filium nec credo, quia, sic interiora dijudicant, sic exteriora demonstrant. Aliud sapit cor, aliud profert lingua ; pro certo tibi dico, opportet te venire nobiscum et si non esses vocatus, ut reor, iter nobiscum arriperes. » Abbas respondit : « Mihi non opes que possint pati stulticiam, mihi sunt angustie paupertatique mee timeo. » Willelmus [2], videns abbatem involuntarium, ait: « Domine abbas, audi quid dicit placearius : Amicum induit qui amici precibus condescendit. » Abbas, tandem condescendens amicorum petitionibus, iter arripuit et cum nuntiis

---

[1] Abbaye de Zonnebeke, Fl. occ., arrond. Ypres. (Chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin). En ce temps, était abbé Jean I.

[2] Cf. Goethals, p. 47.

electi ad abbatem de Formezela [1] perrexit, qui eos benigne in hospicio suo recepit et, cum litteras sibi delegatas inspexisset, hilariter ait : « *Benedictus Deus in donis suis*, etc. Dilectissimi mei, properemus ad benedictionem electi, ut videant oculi mei desiderium cordis mei. » Cum jam desideratam custodes salutarent auroram, ascendunt equos et properant ad electum. Cumque pervenirent Morinum, una cum electo ad episcopum eunt ipsumque salutant. Willelmus, non immemor defraudati desiderii, ait : « Domine, domine, ecce assum, satisfaciens preterite detractioni archidyaconi vestri. Abbates presentes habeo et monachorum copiam adduco, et litteras domini mei represento qui vobis clericos mittit, qui de emancipatione ecclesie beati Andree vos viva voce certificent, et, quum rogastis quam reverteremur ad vos, in reditu nostro potius satisfacimus voluntati vestre quam nostre. » Episcopus ait : « De emancipatione certificari nolo, sed quod promisi, divina favente gratia, summo diluculo ministrabo. Cum assuetas latebras Pliades verterent (*a*) et radiosos Lucifer ederet vultus, misit episcopus nuntium suum pro electo, qui ait : « Ecce omnia parata sunt que necessaria sunt benedictioni, magis sollicitus est dominus meus episcopus super negotio vestro quam vos, quum vestris condolet expensis conpatiturque laboribus. » Surgunt et ad basilicam episcopi eunt ubi infulatum episcopum inveniunt et abbates in albis, et undique deducentes (*b*) oculos si forte detractorem, filium importunitatis scilicet Walterum archidyaconum [2], viderent (*c*), quia timebant sibi secundum verbum rusticorum : lapsus in ignem semel puer obstupet ignem. Archidyaconus quidem in basilica nusquam comparuit. Episcopus vocans ad se electum manus bene-

(*a*) latebras *répété*.
(*b*) deducente *dans le ms*.
(*c*) videberent *dans le manuscrit*.

---

[1] Abbaye de Voormezeele, Fl. occid., arrond. Ypres. (Chanoines réguliers de l'ordre de S. Augustin). En ce temps, était abbé Theuderic.
[2] Cf. GOETHALS, p. 48.

dicendo ei imposuit. Celebrataque benedictione, episcopus, cujus vox plena suavitatis melliflue et cujus allocutio similis allocutionibus angelorum, ait : « Gratias refero omnipotenti Deo, quod dilectissimi mei Tornacensis episcopi hodierna die ‖ petitionibus satisfeci. Rogo vos, qui huc estis missi, ut hodie mecum in mensa mea reficiamini et mihi congaudere dignemini. » Electus respondens ait : « Sufficit nobis, domine, ad presens refectio quam hodie, divina favente gratia, per manus vestras in altari percepimus, et jam volumus recedere licentiati, quum nobis restat via aspera, longa dieta brevisque diecula. » Qui venientes ad domum beati Bertini, apud Poperinghe [1], ut cum preposito domus valeant pernoctare, prepositus ignorans qui sint aut unde veniant aut quo vadant eos benigne recepit. Et, cum jam mense insiderent, prepositus ait : « Vos qui transitis per viam dicatis nobis quidnam audistis de monacho furibundo qui, ab excommunicatis et ab inobedientibus monachis sancte Andree, in abbatem est electus. O qualis abbas cui potius est danda melancolici clava quam pastoralis virga ! » Prepositus, videns faciem abbatis nota pudoris inflammatam, cogitans ipsos esse monachos sancti Andree, subticuit et de hoc amplius loqui noluit.

P. 11 (B)

Abbas vero novus, unum monachum premittens ad domum Sancti Andree, fratres domus de sua benedictione certificavit. Quo audito, ultra modum sunt gavisi et receperunt ipsum cum magno gaudio, obviam ei secundum consuetudinem ordinis facientes. Altera [2] vero die, abbas ad Philippum comitem Flandrie cum Willelmo clerico domini Tornacensis abiit. Cumque vidisset comes abbatem, de confirmatione electionis et de circumstantiis domus sue ipsum interrogavit. Abbas vero, omnes angustias et omnia que ei acciderant in itinere, nec non et seviciam et crudelitatem abbatis Affliginensis quam exercuerat in monachos

[1] Poperinghe. Fl. occid., arr. Ypres. L'abbaye de S[t]-Bertin y avait une prévôté.

[2] Cf. GOETHALS, p. 49.

Sancti Andree, per ordinem non distulit intimare. Comes vero, qui semper negotia abbatis pro posse suo promovere intendebat, respondit se velle ad hoc laborare, ut omne jus quod abbas Affliginensis in ecclesia beati Andree haberet, vel habere videretur, omnino resignaret, et quod monachis Sancti Andree de cetero liceret de quacumque ecclesia sibi abbatem eligere et electionis semper libertate gaudere. Preterea Philippus comes dedit litteras ([1]) suas abbati, quod ipse et successores sui de cetero fierent domini et advocati ecclesie sue et rerum ipsius et fratrum ibidem Deo servientium protectores perpetui et defensores, et, quod nulli liceat persone in sepedictam ecclesiam dominationis quippiam reclamare, sicut in privilegio super hoc confecto plenius continetur ; at ipse et comes abbatem et conventum Affliginensem ad hoc, tam precibus quam minis, induxit quod ipso abbas et conventus, omne jus quod in sepedicta ecclesia beati Andree habebant vel habere poterant, in manus prefati comitis resignarent. Et litteras ([2]) suas super hoc confectas comiti tradiderunt, quorum tenor superius est prescriptus.

([1]) Voyez De Marneffe, *Cartulaire d'Afflighem*. n° CXCVIII, p. 274.
([2]) Voyez ibidem, n° CXCIV, p. 269.

DE BELGEN

EN DE

KATHOLIEKE GODSDIENST

IN AMERIKA

> « *She is in very truth a prolific mother of brave, learned, saintly missionary sons, who do her honour in whatever land, under whatever clime they spend their lives to draw souls to Jesus* ».
>
> « Belgie is in der waarheid een vruchtbare moeder van dappere, geleerde, heilige zendeling-zonen, die haar eer aandoen, in welk land of onder welke luchtstreek ook zij hun leven ten beste geven om zielen tot Jesus te trekken » (1).

Een der schoonste eeretitels van ons land is ongetwijfeld het groot getal zonen, welke het de wereld inzendt om het christen geloof te verspreiden. Geen enkel land misschien zou men kunnen aanwijzen, dat, in evenredigheid met zijn getal inwoners, zooveel zendelingen aan den katholieken godsdienst geleverd heeft. Als we de wereld rondschouwen,

(1) C. J. O'Connell, in *The American College Bulletin*, 1905, p. 109.

in de afgelegenste streken, onder de moorddadigste gewesten en bij de barbaarste volkeren, overal ontwaren wij die edele landgenooten, die er met hun zweet en bloed den akker bevruchten, waar 't christen geloof weelderig eens zal opschieten.

Daarom moet voorzeker ons land door de Voorzienigheid met den mildsten zegen beloond worden, en laat God met welgevallen zijn blik op hem rusten.

Moest er alles wat door ons land op zendingsgebied sedert eeuwen en heden nog verricht werd, verzameld worden, dit zou een kostelijk boek uitmaken, en een der schoonste bladzijden zijn onzer godsdienstige geschiedenis. Andere landen (1) zijn fier zulke werken te mogen bezitten. Daarom zou insgelijks door ons beter mogen bekend zijn, wat wij al verricht hebben tot het verspreiden van het geloof in de gansche wereld.

Bij velen nochtans is het een onbekende zaak, dat in Amerika ook onze landgenooten op den katholieken godsdienst een eeuwigen invloed uitgeoefend hebben. Het is ons onmogelijk daarover een volledige geschiedenis op te stellen: nochtans zal het niet onnuttig zijn daarover eenige enkele bijzonderheden mede te deelen.

Daartoe zullen wij een korte historische schets geven over twee Belgische stichtingen, wier invloed breed en wijdstrekkend geweest is : te weten het *S. **Josephs Seminarie van Troy***, bij New-York, dat vier en dertig jaar lang de schoonste vruchten afgeworpen heeft, en het ***Amerikaansch Seminarie van Leuven***.

---

(1) Zoo heeft Frankrijk de geschiedenis zijner zendelingen : PIOLLET, S. J. *Les missions catholiques françaises au XIXe siècle, la France au dehors*, in 6 boekdeelen. Het werd me ook gezegd, dat er insgelijks in 't Duitsch een werk gereed gemaakt wordt, dat de geschiedenis behelzen zou van al de zendelingen uit de Duitschsprekende landen herkomstig. De schrijver ervan is *E. P. Huonder, S. J.* opsteller der *Katholische Missionen* te Luxemburg.

I. Het S. Josephs seminarie van Troy (1).

Deze stichting strekt uitsluitelijk het bisdom Gent ter eere, en heeft den Belgischen naam voor goed aan de geschiedenis der New-Yorksche kerk verbonden.

Reeds jaren had Aartsbisschop *Hughes* van New-York, de noodwendigheid gezien van een seminarie op nieuw op te richten, tot meerderen bloei van den godsdienst in zijn bisdom. Hij knoopte dus onderhandelingen aan, en kwam overeen met vijf andere bisschoppen der New-Yorksche provincie (2) om leerlingen te sturen naar een Seminarie dat ze te zamen in 't leven zouden roepen.

In het jaar 1862 kochten zij de gebouwen der Hoogeschool van Troy, door de Methodisten gesticht, en twee jaren te voren door slecht bestuur vervallen.

Doch de grootste moeilijkheid bestond in het aanwerven van leeraars. Om reden van het beperkt getal priesters in die bisdommen was men genoodzaakt den blik naar Europa te keeren. Na eene weigering bij de Sulpicianen te Parijs, ging men aankloppen bij Kardinaal *Sterckx* te Mechelen. Deze toch kon de vraag niet inwilligen, daar hij op dien oogenblik geen overvloed van priesters bezat. Hij verwees dus de aanvragers naar het bisdom Gent (3).

---

(1) Deze korte schets van het Troy Seminarie is getrokken uit het werk « *Historical sketch of St. Joseph's Seminary, Troy. N. Y., by the Right Rev. Henry Gabriels, D. D., bishop of Ogdensburg, N. Y.* » uitgegeven te New-York door de « *United States Catholic Historical Society. 1905* » bl. 39-188. Vgl. ook : « *The Official Catholic Directory 1909. Wiltzius, Milwaukee* ». Ook werden mij door Mgr. Gabriels zelf mondelings sommige inlichtingen gegeven.

(2) Te dien tijde was het aartsbisdom New-York nog met deze streek vereenigd, die sindsdien het aartsbisdom Boston met zijne afhankelijke bisdommen geworden is.

(3) De aanvragers waren *Mgr. Mc Closkey*, bisschop van Albany, later aartsbisschop van New-York en kardinaal. Hij was vergezeld door *Mgr. Fitzpatrick*, bisschop van Boston. Tusschen hen en

Hier werd door Zijne Hoogw. ***Mgr. Delebecque*** († in 1864) hun wensch met alle dienstvaardigheid vervuld.

Te dien tijde onderwees in het bisschoppelijk Seminarie van Gent de ***Z. E. H. Kan. Joseph Vandenhende*** de zedelijke godsgeleerdheid. Op aanvraag zijner Hoogw. aanvaardde hij het Voorzitterschap van het nieuw Seminarie van Troy. Vóór zijn vertrek, dat plaats greep in Augustus 1864, werd hem in Juli 1864 door de Hoogeschool van Leuven, waar hij vroeger reeds den titel van licenciaat verworven had, de titel van Doctor in de Godgeleerdheid, honoris causa, geschonken.

Tezelfdertijde gaven nog drie andere priesters van het bisdom, op verzoek van hun bisschop, hunne toestemming tot een vijfjarig verblijf en onderwijs in Amerika. Het waren de ***EE. HH. Hendrik Gabriels, Karel Roelants***, en ***Petrus Puissant***, de eerste licenciaat, de twee andere baccalaureus in de Godgeleerdheid der Hoogeschool te Leuven.

Drie broeders van Ronse, (thans broeders van O. L. Vrouw van Lourdes) aanvaardden insgelijks het nieuw Seminarie te helpen bezorgen.

De E. H. Voorzitter was intusschen vóórgegaan op toezicht, want de streek was nog gansch beroerd door den burgeroorlog van 1861-1865. Ter bestemming aangekomen, noodigde hij de gansche karavaan uit, om maar seffens over te steken, en het werk te beginnen. Z. Hoogw. Mgr. Delebecque, eer dat zij vertrokken, noodigde hen uit ten noenmale; hij wenschte hun een laatste vaarwel en een voorspoedige reis, en gaf aan E. H. Roelants zijne Heilige Olie mede, omdat ze op de reis mogelijks zou kunnen dienstig geweest zijn.

Z. Hoogw. den bisschop van Gent was *Mgr. Deneve*, alsdan Rector van 't Amerikaansch Seminarie te Leuven, een krachtige en werkzame middelaar.

Dit geschiedde den Vrijdag. Den volgenden Zondag, toen de boot Antwerpen verliet, werd zijne Hoogw. schielijk met eene hartkwaal getroffen ; te vergeefs zocht zijn secretaris naar de H. Olie en zoo kwam het, dat Mgr Delebecque zonder de laatste Heilige Sacramenten overleed.

Intusschen verlieten de moedige priesters Liverpool den 5 October, en landden te New-York aan den 17 October 's morgens.

Het nieuw Seminarie werd geopend den 18 October 1864. Op de vijf leeraars en een procurator, telde men *vier* Belgen. Kanunnik Vandenhende, voorzitter, onderwees de kerkelijke geschiedenis en eenige andere vakken ; E. H. Roelants was leeraar in de H. Schrift; E. H. Puissant leerde de wijsbegeerte aan, en E. H. Gabriels de dogmatieke godgeleerdheid.

E. H. Vandenhende kwam naar Gent terug, den 1 Juli 1871, en is er gestorven, als groot vicaris, den 1 Juli 1901, in den ouderdom van 87 jaren. Als voorzitter volgde E. H. Gabriels hem op, en een nieuwe leeraar werd door *Mgr. Brack* naar Amerika gezonden, namelijk : *E. H. Augustinus Fivez*, licenciaat in de Godgeleerdheid, die te dien tijde zijn doctoraat aan de Hoogeschool te Leuven bereidde.

In 1871 liet de nieuwe voorzitter het gedrukte reglement van het Seminarie : « *Manuale alumnorum S. Josephi, Trojæ, N. Y.* » alle studenten ter hand stellen. In Juli 1882 werd hij door de Leuvensche Hoogeschool tot Doctor in de Godgeleerdheid honoris causa uitgeroepen.

Zijne Hoogw. Mgr Bracq stuurde verder, in 1883, voor een verloop van vijf jaar, den *E. H. Remi Lafort*, licenciaat in de Godgeleerdheid der Universiteit te Leuven. Hij werd leeraar in kerkelijk recht, godgeleerdheid, en inleiding tot de H. Schrift. Alzoo vinden wij in die jaren *vijf* Vlaamsche priesters in het onderwijs.

In 1890 keerde E. H. Roelants naar Gent terug. Op het aandringen van bloedverwanten en vrienden, besloot hij voortaan in zijne geboortestad te blijven. Hij werd door *Mgr Stillemans* titulaire kanunnik benoemd, en « Censor librorum ». Tot nut zijner vroegere studenten gaf hij daar een korte verklaring in het licht van S. Mattheus Evangelie. Hij overleed den 15sten Januari 1901, 74 jaren oud.

Als leeraar in de H. Schrift werd hij opgevolgd door E. H. Lafort. Intusschen werd E. H. Gabriels, in 1891, bisschop gekozen van Ogdensburg (1), en verliet het voorzitterschap in April 1892.

Nogmaals volgde een Belg hem op, *E. H. Puissant*, Doctor in de Godgeleerdheid, honoris causa, van Leuven.

Te lang ware het al het werk te melden dier Belgische leeraars gedurende gansch dit tijdverloop. Al hun tijd en al hun krachten besteedden zij er zonder sparen aan hun onderwijs en aan het vormen van de opkomende Amerikaansche geestelijkheid. Doch middelerwijl werden de professoren ouder en ouder, en de aartsbisschop voorzag met spijt de moeilijkheid, die steeds op nieuw oprijzen zou in het aanwerven van nieuwe leeraars. Daarbij wenschten de priesters van het aartsbisdom een Seminarie te hebben, dat wat nader de stad zou gelegen zijn, om alzoo gemakkelijker de jaarlijksche geestelijke oefeningen te kunnen volgen. Dit alles deed er toe besluiten een nieuw Seminarie te bouwen en het toe te vertrouwen aan de Sulpicianen. In 1896 reeds verhuisden de studenten naar een nieuw gebouw, en aan de professoren werd de keus gelaten, ofwel hun ambt voort te zetten, ofwel in het aartsbisdom een nieuwe plaats te bekleeden.

E. H. Fivez, die reeds ziekelijk was, verslechtte schielijk en overleed te Troy, den 6den November 1896, in den

(1) *Mgr Gabriels*, heden nog bisschop van Ogdensburg, werd geboren den 6den October 1838, te Wannegem-Lede, Oostvlaanderen.

ouderdom van 56 jaren. Eene luisterlijke begraving had plaats, waarin Zijne Hoogw. Mgr Gabriels zelf de lijkmis zong. Nu rust deze heldhaftige landgenoot in vrede op het kerkhof van S. Agnes te Albany.

De derde en laatste voorzitter, *E. H. Puissant*, ging naar New-York wonen, waar hij « *defensor matrimonii* » benoemd werd en voorzitter bleef der « *Synodale examinatores* ». Na het afsterven van E. H. Roelants, werd hij kanunnik benoemd te Gent, waar hij heden nog woonachtig is.

E. H. Lafort bleef nog twee jaren leeraar in de H. Schrift aan het Nieuw Seminarie. Sindsdien is hij bestuurder geweest van verscheidene kloosters, en « *censor librorum* » van het aartsbisdom. Heden is hij bestuurder van « *St Joseph's Convent, Peekshill, New-York* ».

Zoo ontlook, bloeide en verdween een Vlaamsch Seminarie in Amerika. Het was ontstaan in October 1862, met *zeventig* studenten, en toen het in Juni 1896 zijne deuren sloot, telde het boven de *duizend* leerlingen en oud-leerlingen. In Juli 1909 heeft het reeds aan de katholieke Kerk der Vereenigde Staten *twee en twintig prelaten* geschonken, *twaalf groot-vicarissen*, en *tien bisschoppen*.

Zijn bestaan is voorbij, maar zijn vruchten blijven immer voortleven.

II. Het Amerikaansch Seminarie te Leuven.

Eene andere Belgische stichting, die evenals de eerste, in de geschiedenis van het katholicismus in de Vereenigde Staten zekerlijk eene eervolle plaats bekleedt, is het Amerikaansch Seminarie te Leuven. Daarom geven we hier eenige korte mededeelingen over zijn worden, zijn werken en zijn streven.

In het jaar 1856 kwam *E. H. Kindekens* (geboren te Denderwindeke), alsdan groot-vicaris van het bisdom Detroit in Amerika, naar Rome, met het doel in de H. Stad, volgens wensch van Pius IX, een Amerikaansch College op te richten [1].

Daar zijne pogingen mislukt waren, keerde hij eenigen tijd in zijn vaderland terug, en hoorde er de gedachte uiteenzetten van een Seminarie voor Amerika in Leuven. Daar zouden de studenten de Duitsche en Engelsche talen gemakkelijk kunnen aanleeren, en aan de Hoogeschool de leergangen kunnen volgen, zoodat de onkosten veel minder zouden zijn. Over dit plan sprak E. H. Kindekens met *Mgr Delebecque* en met *Kard. Sterckx*, die het ten volle aanmoedigden. Teruggekeerd in Amerika, stuurde hij nopens die zaak een omzendbrief naar al de Amerikaansche bisschoppen van dien tijd. Allen keurden de zaak goed, doch de twee geestdriftigsten, en die besloten terstond hand aan 't werk te slaan, waren *Mgr Spalding*, bisschop van Louisville, Kentucky [2] en *Mgr Lefevere*, administrator van het bisdom Detroit, Michigan [3].

Deze waren de twee eerste stichters en beschermers van het College, dat den 19 Maart 1857, onder 't bestuur van *E. H. Kindekens*, eersten rector, geopend werd onder den naam van : « *Het Amerikaansch College der Onbevlekte Ontvangenis der H. Maagd Maria* ».

Die twee bisschoppen schreven in elk voor een som van

---

[1] Dit College kwam later tot stand en werd geopend den 8sten December 1859. Vgl. *The Catholic Encyclopedia*, Vol. I, bij het woord « *The American College in Rome* » New-York.

[2] Later aartsbisschop van Baltimore.

[3] *Petrus Paulus Lefevere*, bisschop van Zela, in partibus infidelium, hulpbisschop en bestuurder van het bisdom Detroit, geboren te Rousselare en overleden in zijne bisschoppelijke stad den 4den Maart 1869, in den ouderdom van 65 jaren, het 28ste jaar van zijn bisschoppelijk ambt. (Deze woorden zijn te lezen op zijn doodsanctje).

duizend dollars. Met den tijd is het getal dier bisschoppenbeschermers gedurig geklommen, zoodat heden dit College zeventien Amerikaansche bisschoppen als zijne beschermers aanziet. In de III Kerkvergadering van Baltimore werd aan een comiteit van drie leden, waaronder ***Mgr Maes*** (¹), bisschop van Covington, de zorg opgedragen het Seminarie te besturen, zijn rector en professors te benoemen, enz.

In de grootste armoede ontloken, heeft het zijn bestaan te danken aan de milde tusschenkomst veler lieden.

Een dezer trouwe en groothartige weldoeners was *Z. E. H. kanunnik* ***Maes*** van Brugge. Den 1sten Januari 1858, zoo vindt men nu nog in de oorkonden, schonk hij aan het nieuw zendelingenhuis eene gift van duizend frank. Wat later, in Mei 1860, zond hij een nieuwe almoes op, te weten de som van vijf en twintig duizend frank, ten einde nieuwe gebouwen aan te koopen en het Seminarie te vergrooten.

Hij was het nog, die al de veranderingen en herstellingen daartoe noodig vrijgevig bekostigde. Gedurende de verlofdagen stond zijn huis altijd open om de studenten, die naar hun ver afgelegen vaderland niet konden terugkeeren, te ontvangen en te herbergen. Menigvuldige andere onbekende giften werden door hem aan het opkomend gesticht geschonken. Daarom heeft men te recht gezeid, dat, zonder zijne krachtige medehulp en bijdragen, het nieuw Seminarie reeds lang misschien zou voorbij zijn. Hij stierf den 25sten Maart 1877, en alle jaren nog, den 25sten Maart, wordt in de kapel van het Amerikaansch Seminarie eene plechtige jaarmis gezongen tot zijner ziele lavenis. Op zijne begraving wilde Mgr Faict zelf de lijkrede uit-

---

(¹) ***Mgr Maes***, te Kortrijk geboren den 13sten Maart 1846, werd bisschop genoemd in 1884 en gewijd den 25sten Januari 1885. Vgl. M. F. EGAN: « *The Hierarchy of the Roman Catholic Church in the United States* » Vol. I, p. 123-4, Philadelphia, G. Barrie.

spreken, en als tekst had hij de welgepaste woorden gekozen, die gansch het leven van den verdienstvollen overledene zoo wel samenvatten : « *Dedit ei Deus latitudinem cordis quasi arenam quæ est in littore maris* ». (III Regum IV-29). « God gaf hem eene breedte van hart gelijk het zand, dat op den oever der zee is ».

Begonnen in 1857, met acht studenten op het einde des jaars, telt het heden zeventig studenten. Dit getal is bestemd om gedurig nog te klimmen, daar, sedert het voltrekken van een nieuw gebouw, er thans plaats is om ver boven de honderd studenten te huisvesten.

Voegen we in 't kort hierbij hoe de leergangen er gegeven worden. Sommige leerlingen kunnen de hoogere leergangen der Hoogeschool volgen. Zoo vinden wij, dat in 1859 een student den graad verwierf van baccalaureus in de Godgeleerdheid, de eerste leerling aan wien deze eer te beurt viel. Hij was een Ierlander *Wm J. Wiseman*, die later stichter en opsteller geworden is van « *The Pastor* » het eerste tijdschrift voor priesters in Amerika, en dat de voorbode geweest is van het heden overal vermaarde tijdschrift : « *The American Ecclesiastical Review* ».

Onder de Amerikaansche bisschoppen zijn er heden twee, die te Leuven den graad van licenciaat in Godgeleerdheid gewonnen hebben, te weten : *Mgr Riordan*, bisschop van San Francisco (1) en *Mgr Spalding*, bisschop van Peoria (2), de eerste in 1865 en de tweede in 1866.

Tot in 1877 werden de leergangen van godgeleerdheid gegeven deels door de Katholieke Hoogeschool, deels door leeraars aan het gesticht zelf toebehoorend (3). Van 1877

(1) Werd priester gewijd in Belgie, in 1865, door kard. Sterkx, werd hulpbischop van San Francisco in 1883, en aartsbisschop in 1888.

(2) Bisschop gewijd den 1sten Mei 1877.

(3) Onder deze laatsten zijn te vermelden :

a) Z. E. H. Kan. *Van Kerchove*, geboren te Gent, den 28sten Augusti 1826. Hij was licenciaat in Godgeleerdheid der Hoogeschool te Leuven,

tot 1898, werden de leergangen niet meer aan de Hoogeschool, maar bij de PP. Jesuieten gevolgd. In 1898 werden de leergangen der Hoogeschool heringericht, zoodat de leerlingen wederom als studenten der Universiteit ingeschreven werden. Eindelijk in 1906 werd een faculteit van wijsbegeerte erbij gevoegd, wier leergangen gegeven worden door leeraars door het gesticht zelf benoemd.

De Rectors, die van het begin af tot heden het College bestuurd en tot zijnen bloei hebben gevoerd, zijn de volgende : *E. H. Kindekens*, van 1857 tot 1860, *Mgr De Neve* [1], van 1860 tot 1891 ; *Mgr Willemsen*, van 1891 tot 1898 ; eindelijk de huidige rector *Mgr De Becker*, leeraar in 't Kerkelijk recht aan de Hoogeschool, van 1898 tot heden toe [2].

In 1907, vierde het gesticht, in tegenwoordigheid van talrijke oud-leerlingen uit alle hoeken van Amerika overgekomen, waaronder vier bisschoppen, zijn vijftigjarig

---

en schikte er zijn doctoraat te winnen ; was ook eenigen tijd student aan het Belgisch College te Rome. Op aanvraag van Mgr De Neve, aanvaardde hij in het Amerikaansch Seminarie de H. Schrift te onderwijzen. Hij deed zulks van 1860 tot 1872, en overleed te Destelbergen, den 21sten Januari 1907.

b) E. H. *Dumont*, eerst zendeling in Amerika (bisdom Detroit), werd professor in de dogmatieke godgeleerdheid aan het Amerikaansch Seminarie, en is er ook eenigen tijd pro-rector geweest, totdat hij, in Januari 1873, tot den bisschoppelijken stoel van Doornijk verheven werd.

(1) Mgr *De Neve* werd geboren te Everghem, den 5den Juli 1821 ; priester gewijd te Gent in 1847, was onderpastor te Ronse en te Waarschoot. In October 1856 vertrok hij naar Amerika, Detroit, samen met zijn bloedverwant *Mgr Edw. Joos*, die later vicaris-generaal werd van Detroit. Vgl. « *Funeral Sermon of the Right Rev. Mgr Edw. Joos, by the Right Rev. Camillus Maes, bishop of Covington.* » Monroe, Michigan 1901.

(2) In 1891 werd *Mgr Maes*, heden nog bisschop van Covington, rector benoemd. Hij zou zijn bisdom verlaten hebben, en, nog titelvoerende bisschop, te Leuven het bestuur van het College komen waarnemen. Onvoorziene moeilijkheden hebben het uitvoeren dezer benoeming belet.

bestaan. Het is dus reeds mogelijk een blik te werpen op zijn verleden, en aan de vruchten zal men de waarde van den boom kunnen schatten.

Tot heden toe zijn er uit het Amerikaansch Seminarie voortgesproten :

Vijf aartsbisschoppen : Hunne doorluchtige Hoogwaardigheden *Ch. Seghers*, Oregon City) vermoord in 1886 (¹) ; ***Fr. Janssens*** (New Orleans) gestorven in 1897 (²) ; *P. Riordan* (San Francisco) en *B. Orth* (Victoria, British Columbia) (³); *J. L. Spalding*, vroeger bisschop van Peoria, heden aartsbisschop in part. infid. van Scyphopolis, wonende te Peoria.

Elf bisschoppen, namelijk hunne Hoogw. *A. Jünger* (Nesqually) overleden in 1895 ; *J. Lemmens* (⁴) (Vancouver Island) gestorven in 1897 ; *J. B. Brondel* (Helena) (⁵) overleden in 1904 ; *A. J. Glorieux* (Boise) (⁶) ; *C. P. Maes* (Covington) ; *A. Van de Vyver* (Richmond) (⁷) ; *Th. Meer-*

(¹) Vgl. over *Mgr Seghers* in *The American College Bulletin* „ jaarg. 1905-6, het artikel : « *The Apostle of Alaska* „ door *M. De Baets*, alsook « *Mgr Seghers, l'Apôtre de l'Alaska* „ Gand, Siffer 1896, door denzelfden schrijver.

(²) *Mgr Janssens* werd geboren te Tilburg, den 18den October 1843. Priester gewijd te Gent den 21sten December 1867, bisschop gewijd van Natchez in 1881, aartsbisschop van New-Orleans in 1888.

(³) Heeft in 1908 zijn ontslag genomen en leeft heden in Italie.

(⁴) *Mgr Lemmens* werd geboren te Schimmert, in Hollandsch Limburg.

(⁵) *Mgr Brondel* werd geboren te Brugge (S. Salvators) den 23sten Februari 1842, en werd bisschop gewijd van Vancouver Island den 14sten December 1879, werd de eerste bisschop van Montana, den 7sten Maart 1884, stierf den 3den November 1903.

(⁶) *Mgr Glorieux* werd geboren te Dottenijs, den 1sten Februari 1844, werd bisschop van Appollonia, en apostolische vicaris van Idaho in 1885, is bisschop van Boise sedert den 26sten Augusti 1893.

(⁷) *Mgr Van de Vyver* is geboren te Haesdonck (Oostvlaanderen) den 1sten December 1844, bisschop gewijd van Richmond, den 29sten October 1889.

Vgl. over al deze bisschoppen : « *Biographical Encyclopedia of the Catholic Hierarchy of the United States, 1784-1798, by Fr. Reuss,* „ Milwaukee, Wisconsin.

schaert (Oklahoma); *J. J. O'Connor* (Newark); *W. Stang* (Fall River) overleden in 1907 (¹); *J. Fox* (Greenbey), en *Ed. Dun*, in Juni 1909, bisschop benoemd van Peoria (²).

Twee apostolische protonotarissen.

Zeven huisprelaten, onder dewelke *Mgr Croquet*, oom van kard. Mercier, die, na zich meer dan veertig jaar toegewijd te hebben aan de bekeering der Indianen, overleed, in 1902, te Braine-l'Alleud, zijn geboorteplaats; alsook *Mgr De Regge*, geboren te Gent den 16 December 1830, priester gewijd den 17 December 1853, vertrokken naar Buffalo, New Jersey, den 1 September 1863, en te Antwerpen overleden den 13 Juli 1904 (³).

Elf groot-vicarissen, waaronder wij de volgende namen aantreffen uit het bisdom Brugge:

Louis Franc. Schram, te Brugge geboren op S. Salvators, den 2 Juli 1847. Hij deed zijne studien in S. Lodewijks-college te Brugge, werd priester gewijd den 21 Februari 1872 door Mgr Cattani, nuncius te Brussel, en stierf te Vancouver in 1898, als vicaris generaal van Nesqually.

Gustaaf De Preitere, geboren te Kortrijk, op S. Maertens, den 20 Januari 1871. Zijn moeder was de zuster van Mgr Meerschaert, bisschop van Oklahoma. Hij studeerde aan het S. Amandscollege te Kortrijk, werd priester gewijd den 10 Februari 1895, door Mgr Van der Stappen, en vaarde uit Antwerpen naar Amerika, den 7 September 1895. Heden is hij vicaris-generaal van het bisdom Oklahoma.

Zeven honderd en een en dertig priesters heeft het Amerika

(¹) *Mgr Stang* was vroeger leeraar aan de Hoogeschool te Leuven (1898-99).

Vgl. « *Annuaire de l'Université de Louvain, 1908.* »

(²) Om gezondheidsredens heeft Mgr Spalding zijn ontslag genomen van bisschop van Peoria.

(³) Over eenige dagen is er nog een nieuwe huisprelaat benoemd, t. w. *Mgr Stockman*, geboren te *Syngkem* (Oostvlaanderen), en heden te San Francisco woonachtig.

ingezonden, die er in alle gewesten verspreid zijn. Daarvan zijn er nog **539** in leven ([1]). Onder de overledenen vinden we er *acht* uit het bisdom Brugge herkomstig en ***vier en twintig*** uit Oostvlaanderen ([2]).

Uit deze getallen blijkt klaar hoe groot de rol is door ons land vervuld in de ontwikkeling van het katholicismus in de Nieuwe Wereld. Ten volle dus heeft het Amerikaansch College beantwoord aan de verwachting zijner stichters. Eerst en vooral hoopten dezen op deze manier zendelingen naar Amerika te lokken. Groot immers was er de nood van priesters ([3]). Men mag gerust beweren, dat een ontelbaar

---

([1]) Volgens eene lijst die mij medegedeeld werd, verblijven er heden in de Vereenigde Staten niet min dan 124 Vlaamschsprekende priesters, die hunne studien gedaan hebben aan het Amerikaansch College te Leuven. (Hollanders en Belgen uit de Vlaamsche provincien).

In die lijst tel ik 25 Westvlamingen en 37 Oostvlamingen. Men neme in acht, dat in die lijst niet begrepen zijn de priesters, die in Vancouver eiland verblijven en waaronder er ook verscheidene Vlamingen, namelijk uit het bisdom Brugge, werkende zijn. Men vergete ook niet dat er een groot getal priesters in de Vereenigde Staten leven, die Vlamingen zijn, doch door het Amerikaansch College niet hebben voorbijgegaan : hun getal kan ik onmogelijk opgeven. Dit getal Vlaamschsprekende priesters zou nog veel klimmen, moest men er de overledenen bijvoegen, alsook dezen die, ofschoon uit Duitschland, Luxemburg en Waalsch Belgie afkomstig, toch ook de Vlaamsche taal machtig zijn. Luidens het verslag van den « *Priesterbond ter bescherming der Belgische en Nederlandsche landverhuizers* », (Heyrman en Kuypers, De Pere, Wisconsin. 1909), zijn er heden 250 Belgische en Hollandsche namen op de lijst van de dienstdoende priesters in de Vereenigde Staten (bl. 15).

([2]) Zie aanhangsel, bl. 319.

([3]) Reeds in 1858 deed *Mgr Spalding* uit Amerika eene omreis in Belgie, om er Belgische priesters voor Noord-Amerika aan te werven. Ook in 1852 was dezelfde bisschop reeds naar Belgie gekomen, ten einde er priesters over te halen om naar Kentucky te gaan werken. Gedurende die reis kwam hij naar Brugge, en knoopte daar onderhandelingen aan met de Broeders Xaverianen en met den toenmaligen bisschop van Brugge, *Mgr Malou*, zoodat in 1854, er Xaverianen overstaken naar Louisville, om daar tot het verspreiden van het katholicismus in de Vereenigde Staten mede te helpen. Hij deed alsdan eene omreis in al de Belgische bisdommen en hield aanspraken

getal katholieken in Amerika, alleenlijk door gebrek aan priesters, allengerhand hun geloof hebben verloren. Reeds in 1863 schreef Mgr Lefevere het volgende : « Niet min dan twaalf groote zendingen, waar een priester onmiddelijk en volstrekt noodig is, hunkeren naar den dag dat ik er hun een zenden zal », en wat waar was voor zijn bisdom, was ook voor alle andere bisdommen waar. Welnu Leuven is een middenpunt geweest, waar steeds talrijke jonge priesters uit alle landen (Belgen, Duitschers, Polen, Ierlanders, Hollanders) te zamen gestroomd zijn om in dien grooten wijngaard te gaan werken.

Daarbij was Leuven ook eene best geschikte plaats om talen aan te leeren, hetgeen voor de tallooze uitwijkelingen doodnoodig was.

Daar er heden in Amerika reeds vele seminarien bestaan, zullen sommigen misschien meenen, dat op onze dagen zulk een gesticht niet noodig meer is ([1]).

---

in al de Belgische Seminaries over de noodwendigheden der Amerikaansche Kerk. Hij ook was het die de gedachte opvatte van een Amerikaansch Seminarie te Leuven.

Vgl. « *Life of Archbishop Spalding, Baltimore, 1873*, p. 160-2 » door zijn neef *J.-L. Spalding*. thans aartsbisschop van Scyphopolis, in part. infid.

([1]) Heden bestaan er in de Vereenigde Staten : 1° de katholieke Hoogeschool te Washington ; 2° de katholieke Hoogeschool te Georgetown, onder bestuur der PP. Jesuieten ; 3° de Hoogeschool van «Notre Dame », in 't bisdom Fort-Wayne, bestuurd door de EE. PP. van het H. Kruis ; 4° de Hoogeschool der H. Maria, te Baltimore, toebehoorende aan de PP. Sulpicianen ; 5° 84 geestelijke Seminarien, erin begrepen de kloostergemeenten, waar leergangen van wijsbegeerte, en godgeleerdheid gegeven worden.

Om deze getallen te beoordeelen, houde men voor oogen dat er in de Vereenigde Staten *103* bisdommen en vicariaten bestaan, en dat er van die 84 Seminarien er slechts 17 als bisschoppelijke Seminaries mogen aangezien worden. Daarvan zijn deze van Baltimore, Rochester, New-York, St-Paul en Overbrook (Philadelphia), de beste.

In het jaar 1852 waren er nog maar 26 bisschoppen, 6 aartsbisschoppen en 10 bisschoppelijke seminaries.

Aan dezen kan men antwoorden, dat voor een getal jaren nog, waarvan men het einde niet kan van voorzien, deze Belgische stichting geroepen is om de grootste diensten te bewijzen.

Drie redens zullen dat in 't kort doen begrijpen : Men neme eerst en vooral in acht de onmetelijke uitgestrektheid der bisdommen in Amerika. Om daar eenige voorbeelden van te geven, weze het genoeg aan te merken dat het bisdom Tucson (Arizona) 12 keeren zoo groot is als Belgie, het bisdom Dallas (een deel van Texas) 10 keeren, Idaho 7 keeren en half, het Indiaansch grondgebied meer dan 6 keeren, enz. enz.

Wie zal daaruit niet verstaan dat, tot heden toe, nog gebrek aan priesters bestaat in zulk onmetelijk land?

Een tweede reden bestaat in het verschil van volkeren en rassen, dat daar samen woelt : witten, negers, Indianen, Chineezen, Japanners, enz. (1).

Volgens « VACANT, *Dictionnaire de théologie* », rekende men in 1900 ander de Indianen 81086 katholieken, en onder de negers omtrent 200,000 katholieken. Veel zendelingen zullen er nog hun leven moeten opofferen, eer gansch de menigte heidenen tot het waar geloof zal bekeerd zijn.

Eindelijk een derde en gewichtige reden is het ontzaggelijk getal uitwijkelingen, die uit Europa het Nieuwe Werelddeel overrompelen.

Daar vindt men Belgen en wel bijzonderlijk Vlamingen,

Vgl. *Dictionnaire de théologie catholique*, Vacant, Paris, 1900, bij het woord : *Amerique-catholicisme.*

The official Catholic Directory 1908.

The Record (*Louisville*) nummer van 30 Januari 1908.

(1) Volgens de laatste officieele optelling van 1900, wonen in de Vereenigde Staten : 266,760 Indianen, 85,986 Japanners, 11,950 Chineezen, 8,840,789 Negers en 66,919,802 Blanken. (Vgl. *Census report*, 1900).

Duitschers, Franschen, Hollanders, Ierlanders, Polen, met één woord alle rassen van Europa. Voor al die uitwijkelingen zijn er priesters vereischt die hunne taal spreken : anders verliezen zij allengerhand hun geloof en zeden.

Om al die redens heeft het Amerikaansch Seminarie te Leuven nog een groote zending te vervullen. Daarom was het niet zonder reden dat Paus Pius X, in een Breve van 19 Juli 1907, dit gesticht geluk wenschte over zijne werking in Amerika, en verhoopte, dat het in de toekomst meer en meer zou mogen medehelpen om het katholiek geloof in de Vereenigde Staten te verspreiden (1).

J. Bittremieux.

Leuven, 8 Juli 1909.

AANHANGSEL

We geven hier de lijst der priesters, oud-studenten van het Amerikaansch College, reeds overleden, en die uit het bisdom Brugge herkomstig waren.

1°/ Thibau Gustave : hij was leeraar aan 't College te Veurne, werd aanvaard in het Amerikaansch Seminarie

---

(1) Bijzonderste bronnen: Rev. J. Van der Heyden, *The Louvain American College, 1857-1907*, bij Ceuterick, Leuven, 1909; — *The American College Bulletin*, jaarg. 1904-5-6-7 ; — *The Catholic Encyclopedia*, Vol. I, New-York, bij het woord : *American College of Louvain;* — *Le Collège Américain de Louvain et son action au point de vue de l'expansion économique* (*rapport lu au Congrès international d'expansion économique mondiale*, Mons, 1905, par le chan. de Becker ; — *L'Église aux États-Unis, le Collège Américain de Louvain*, par le chan. de Becker, Louvain, Polleunis et Ceuterinck, 1901 ; — *L'Université de Louvain, coup d'œil sur son histoire et ses institutions 1425-1900*, Bruxelles, Bulens, 1900, p. 112-119.

den 1[sten] Juli 1866 en trad er binnen den 1[sten] September 1866, vertrok uit Oostende den 13[sten] September 1866 voor het bisdom Oregon-City, en is overleden den 30[sten] Januari 1892.

2°/ SCHRAM LODEWIJK : zie hierboven bl. 315.

3°/ DELBAERE POLYDORE-LEOPOLD, geboren te Ingoyghem, den 20[sten] December 1838 ; voltrok zijne studiën te Rousselaere ; trad in 't Amerikaansch Seminarie den 1[sten] October 1861 ; priester gewijd door kardinaal Sterkx te Mechelen, den 21[sten] Mei 1864 ; vertrokken den 3[den] September 1864 naar het bisdom Detroit, en gestorven den 31[sten] April 1901, in S[t] Elisabeths hospitaal, te Danville (Illinois).

4°/ ALLAEYS HONORIUS-BENEDICTUS, geboren te Woesten den 4[den] Juli 1857, studeerde te Dixmude en te Rousselaere; priester gewijd in 't Seminarie te Brugge den 27[sten] Augusti 1882 ; werd directeur der Katholieke School te Blankenberghe. Mgr Brondel aanvaardde hem voor zijn bisdom den 23[sten] April 1888, en den 25[sten] April trad hij in het Amerikaansch Seminarie te Leuven. Hij vertrok, met E. H. Schram, voor het bisdom Helena, den 12[sten] Mei 1888 en overleed te Butte (Montana) den 1[sten] Augusti 1903.

5°/ MGR BRONDEL, trad in 't Amerikaansch Seminarie den 1[sten] October 1861, werd priester gewijd te Brussel door Mgr Seraphien Vannutelli, alsdan Pauselijke Nuntius, thans Kardinaal, in dezes huiskapel, aanvaard en vertrokken voor 't bisdom Nesqually. (Zie hierboven nota 7 op bladz. 314).

6°/ VANDENDRIESSCHE LUDOVICUS, geboren te Moorslede den 17[sten] Januari 1837 ; studeerde te Rousselaere ; in 't Amerikaansch Seminarie getreden den 7[sten] Januari 1863 ; werd reeds priester gewijd in 't Seminarie te Brugge den 21[sten] December 1861 ; vertrokken naar 't bisdom Detroit den 2[den] Mei 1863. Na hard werken aldaar, keerde hij op

het einde van 1901 naar Vlaanderen terug, en stierf in St Carolusgesticht te Kortrijk den 28sten Maart 1904. Nog twee zijner oudere broeders hebben ook roemvol werk in Amerika verricht, en mogen als groote zendelingen aangezien worden : Amandus Vandendriessche, ook in 't bisdom Detroit, en Carolus Vandendriessche, die, als Jesuiet, in het aartsbisdom Cincinnati, werkzaam was. Zij waren, langs moeders kant, met Mgr Lefevere bloedverwanten.

7°/ Donckele Theophile : geboren te Harelbeke den 25sten October 1851, trad in het Amerikaansch College den 27sten September 1874 ; werd priester gewijd door kard. Seraphien Vannutelli, alsdan nuntius te Brussel, den 31sten Maart 1877 en vertrok naar 't eiland Vancouver, den 14sten October 1877. Hij stierf, bestuurder der Indiaansche nijverheidschool te Kuper eiland, te Victoria, den 30sten Mei 1907.

8°/ De Poorter Alphonse, geboren te Poucque (Oost-Vlaanderen), den 2den Augusti 1872. Deed zijne studiën te Thielt, te Rousselare en aan het Seminarie te Brugge. Hij voltrok ze in het Amerikaansch Seminarie, en werd priester gewijd in het Seminarie van Roermond, door Mgr Boermans. Zes weken daarna vertrok hij naar Peoria, Illinois, waar hij zich met de grootste zelfsopoffering toegewijd heeft aan het geestelijk welzijn zijner Vlaamsche landgenooten. Voor hen had hij eene parochie gesticht, te weten : Atkinson, Illinois. Hij overleed den 25sten Maart 1909. (Zie *Biekorf*, Tk 9, 1909, bl. 112).

Comment disparut le trésor de la Cathédrale de St-Donatien à Bruges en 1578-1579.

Après le désastre de Gembloux, où le 31 janvier 1578 don Juan avait mis en pleine déroute l'armée des États généraux, l'archiduc Mathias et son lieutenant général, le prince d'Orange, se retirèrent précipitamment à Anvers. Ils avaient besoin d'argent pour faire face à l'ennemi qui faisait chaque jour de nouveaux progrès. Comme la Flandre passait pour la plus riche de toutes les provinces, c'est à elle que l'archiduc s'adressa de préférence pour obtenir des subsides. Dès le commencement de février, la ville de Bruges fut requise de payer immédiatement un premier appoint de 20.000 florins. Taxé par le magistrat à 4000 fl., le chapitre de St-Donatien, après beaucoup de pourparlers, réussit à limiter son premier versement à 1200 fl., ou 200 lb. de gros [1]. Mais le Taciturne imagina un moyen de frapper monnaie tout en dévalisant les trésors des églises. Le 16 février 1578 parut le placard suivant :

PAR LE ROY,

A tous évesques, prélatz, abbez, prévotz, paters, doyens, chapitres, abbesses, prieuses, maters et aultres monas-

---

[1] Archives de l'évêché de Bruges. *Acta capituli S. Donatiani*, 11, 13, 17, 19, 21 février 1578.

tères, collèges ecclésiastiques quelz qu'ilz soyent au quartier de Westflandres, et à tous noz justiciers et subiectz cui ce regardera et cestes seront monstrées, salut et dilection. Comme la nécessité présente en laquelle noz Pays Bas se retreuvent, Nous force et commande de ramasser et recouvrer en toute diligence et par tous moyens possibles et convenables une bonne somme de deniers comptans, pour estre employez à la commune deffence de la patrie pour éviter les apparentes calamitez et misères dont elle est à tous costez menachée, nous nous sommes résoluz de nous servir pour un temps par manière d'emprunt les bagues d'or et d'argent vasselles et aultres argenteries appartenans aux abbayes, monastères, hospytaulx, églises, confraries, villes, chastellenies et aultres communaultez de nosdictz Pays Bas. Pour ce est-il que ce considéré avons, par l'advys et délibération de nostre treschier et tresaymé nepveu et frère l'archiduc d'Aulstrice, duc de Bourgoigne etc., gouverneur et capytaine général de nosdictz Pays Bas, de noz treschiers et féaulx les gens de nostre conseil d'estat estants chez luy, et de noz treschiers et bienaymés les estatz généraulx desdictz Pays Bas présentement assemblez en ceste ville, meismes aussi à l'inhort d'aulcuns personnaiges ecclésiasticques, *commis et député*, commettons et députons par cestes *Me Charles de Lespinoy*, *conseillier ordinaire* de nostre conseil en Flandres pour, prins avecq luy ung adjoinct à ce qualifié, se transporter et trouver incontinent vers chascun de vous respectivement pour par les meilleurs moyens et raisons qu'il poura adviser vous induire et persuader que pour les raisons susdictes et pour la conservation desdictz Pays Bas et prévenir à leur totale ruyne meismes *aussy pour vostre propre bien et saluyt en particulier*, veuilles prester ausdicts estats généraulz telles vasselles, bagues d'or et d'argent et aultres argenteries que povez avoir, pour s'en servir par forme d'emprunt ou engaigure, sur telle obligation que *Jacques de Smet* demeurant en nostre ville de Bruges, ou en cas qu'il ne puisse vacquer, tel autre recepveur que ledict commissaire

poura constituer, vous baillera. Sy vous requérons et à chascun de vous endroit soy et sy comme à luy appartiendra que quandt ledict commissaire ou son adjoinct se trouvera devers vous, le veuilles ouyr et croyre comme nous meismes et vous démonstrer si promptz et voluntaires que la choise se peult effectuer selon notre désir et le bien de la patrie. Et au surplus luy donner toute faveur, addresse et assistence requise selon l'enthière et parfaicte confidence que avons en vous, affin que à faulte de ce nostre service ne soit aulcunement retardé, car ainsi nous plaist-il. Donné en nostre ville d'Anvers soubz notre cachet cy mys en placcart le xvi[e] jour de février xv[c] soixante dixhuyt. *Dessoubz estoit escript* par le Roy *et soubsigné* Pottelsberghe *et scellé du seau de Sa Majesté en placart.*

Collationné avecq son originel en parchemin soubsigné et scellé comme dessus, estant chez moy commissaire principal, et trouvé accorder. Ita est.

CH. DE LESPINOY [1].

Ainsi donc, au nom du roi, Mathias réclame les trésors des églises, pour combattre le roi dans la personne de don Juan.

Le 28 février, Anselme de Boodt, échevin, et Philippe van Belle, pensionnaire, députés du magistrat de Bruges, se présentèrent en la salle capitulaire et prièrent les chanoines de leur fournir un inventaire de tous les joyaux de la cathédrale. Le chapitre consentit, mais sous la réserve expresse que ces joyaux ne seraient levés qu'en cas d'extrême nécessité. Il exigea que ces valeurs fussent appliquées exclusivement aux usages permis par les lois canoniques et civiles, avant tout en faveur des pauvres, et cela conformément aux conditions à déterminer par les chanoines, si cette nécessité se faisait sentir.

---

[1] Archives de l'évêché : *Tumultus belgici.*

Voici cet inventaire avec les réserves du chapitre.

Inventaris van de juweelen van goude ende van zelvere, vande cathedrale kercke van St Donaes binder stede van Brugghe, overghegheven myne E. heeren Burchmeesters ende Scepenen der voorseide stede upden laetsten daah van sporcle xv^c achtentzeventich, met de condition ende bespreken hier achter int lange verclaerst.

RYFVEN ENDE FIERTERS VAN DIVERSCHE SANCTEN ENDE GODS HEYLEGEN.

Eerst eene schoone ende costelicke ryfve ofte fiertre : onlancx nieuwe gemaect : ghedestineert tot de reliquie van St Donaes patroon der zelver kercke, weghende in zelvere ontrent. ii^c xxviij marc.

En marge : Myne heeren vanden capitle verclaersen gheen verclaers thebbene, noch te wetene tghewichte vande naervolghende partyen.

Item eene andere schoone fiertre van Ste Basilius magnus ghegheven by.......... weghende ontrent in zelvere

Item een fiertre van Ste Maximus ghegheven by.... weghende in zelvere

Item een fiertre van St Eleutherius, weghende in zelvere

Item noch twee cleine fierters inhoudende diversche reliquien van heyleghen, weghende in zelvere

ANDERE JUWEELEN ENDE REMONSTRANCIEN VAN ZELVERE VERGULDT ENDE ONVERGULDT.

Eerst het hooft van St Jan Baptiste, weghende in zelvere ontrent xxij marc i^o xviij ing.

Item het hooft van St Jan Chrisostomus, ghegheven by D. Joannes Lammins, canonic der zelve kercke, weghende xxxix marc ij ing.

Item het hooft van Sinte Pieter meerstendeel verguldt, ghegheven by D. Petrus Braecman, canonic der zelve kercke, weghende xxxij marc iiij oncen.

Item eene verguldé croone vanden zelven wesende een diadema pontificael, weghende in zelvere vi marc.

Item den voet vanden zelven met datter aencleeft, weghende in zelvere xvi marc iij° ij ing.

Item eene zelvere verguldе beelde van onzer vrauwe, ghegheven by D. Sygerus [de Beka], wylen proost der zelver kercke, weghende ontrent xi marc i° v ing.

' Item eene zelvere vergulde beelde van St Donaes, patroon der zelver kercke, ghegheven by D. Symon Coene capellaen der zelver kerke, weghende vij marc ij° xiiij ing.

Item een remonstrancie van zelvere verguldt ghewrocht met een doorne croone van ons Heeren croone, ghegheven by Sygerus, proost deser kercke, weghende
iij marc v oncen.

Item een aerme van zelver verguldt met de reliquie van Ste Machuut, weghende ix marc vij oncen.

Item een remonstrancie van zelver verguldt met diversche reliquien, ghegheven by D. Georgius de Pala canonic, weghende iij marc 1 once.

Item eene schoone costelicke ende wel ghemaecte beelde van St Jeronymus, ghegheven by D. Petrus Bogaert, dekene der zelvere kercke met eenen leeuw, weghende in zelvere ontrent xiiij marc iij°

Item eene zelvere vergulde beelde van Ste Cathelyne, ghegheven by D. Symon de Slusa, canonic der zelver kercke, weghende v marc xvij° en half.

Item een zelvere vergulden doozekin hanghende ghetydelick aende zelve beelde, ghegheven by M. Richardus de Capella, weghende in zelver

Item eene remonstrancie torrewys ghemaect ende verguldt met de reliquien van diversche heyleghen als S. Severinus, Laurentius, Machuti et Bavonis, weghende ontrent
xij° vij ing.

Item eene remonstrancie met de reliquien van Ste Cristoffels, rustende in Sinte Christoffels kercke, weghende in zelvere ij marc x°

Item eene remonstrancie van zelvere die myne heeren vanden capitle ghelaeten hebben in handen vande zaghers, tot oorbooren alleene van haerlieder capelle in St Jans kercke, weghende in zelvere ontrent iiij° vij ing.

Alwelcken inventaris, myne voorscreven heeren vanden capitle overgheven in handen van myne E. heeren van der wet der voorseide stede van Brugghe, met expresse protestatie, dat zy vande partyen hierinne verclaerst noch eenighe van dien, en begheeren noch en vermueghen te scheedene, dan met zekere wettelicke ende legittime conditien by hemlieden in tyden ende wylen over te legghene. Ende dat de zelve juweelen nyet en zullen gheapplicquiert worden dan alleene in zaeken by gheestelicke ende weerlicke rechten ghepermitteert ende ghedoocht. Dat ooc by haerlieder advyse ende anders niet, ende zonderlinghe tot sustentatie vanden aerme der zelver stede van Brugghe, zoo verre nu ofte in toecommende tyde eenighe uuterste noodt upquaeme. Alzo zy hemlieden ofte huerlieder ghedeputeerde d'heeren Ancelmus de Boodt schepene ende Philips van Belle pensionaris der zelver stede verclaerst hebben ten daghe van haerlieder verzouck wesende alsvooren desen laetsten van sporcle xv[c] achtenzeventich, ende alsnoch verclaersen by desen.

ANDRIES BOTTYN, notar. (¹).

A la demande faite, le 17 mars, par le trésorier de la ville, Jean Breidel, les objets d'or et d'argent furent transportés aux Halles pour y être gardés jusqu'à nouvelle ordonnance (²).

Le 20 mars, grâce à la trahison de Jacques Mastart, chef-homme de la section S[t] Jean, les démagogues gantois François de la Kethulle, Sgr de Ryhove, et Mortagne, pénétrèrent en ville, à la tête d'un millier de fantassins et de deux cornettes de cavalerie. Ils s'installent à la maison scabinale et signifient aux échevins que le magistrat, étant constitué par des commissaires suspects, doit être renouvelé. Le 22, on établit un comité des XVIII, comme il en

(¹) Archives de l'évêché : *Tumultus belgici*. Original.

(²) *Acta capituli*, 17 mars 1578.

existait à Bruxelles et à Gand. C'était une espèce de *comité du salut public*, dont le rôle est toujours terrible en temps de révolution, surtout lorsqu'il dispose d'une soldatesque prête à tout. Le 26, Adolphe van Meetkercke, conseiller d'État, Nicolas Despars, le premier des XVIII, et Guillaume van Grysperre, membre du Grand Conseil de Malines, commissaires députés par Mathias, procèdent au renouvellement de la loi et nomment des hommes dévoués au prince d'Orange. La domination gueuse était inaugurée à Bruges (1).

Charles de l'Espinoy, commissaire pour la levée des joyaux en Flandre, étant devenu malade, avait été remplacé par Guillaume van Grysperre depuis le 28 février (2). Le 9 avril, ce dernier se présenta devant les chanoines de St Donatien et leur exhiba ses lettres de commission et des pouvoirs l'autorisant à user de contrainte contre les récalcitrants (3). Le chapitre en référa au conseil échevinal et lui rappela les conditions auxquelles il avait, le 28 février, remis l'inventaire du trésor de la cathédrale au magistrat précédent. Les nouveaux échevins refusèrent de reconnaître les actes de leurs prédécesseurs catholiques.

---

(1) Archives de la ville. *Secrete resolutie boec*, 20, 22, 26 mars 1578.

(2) Archives de l'évêché : *Tumultus Belgici*. Lettres de commission adressées par Mathias à van Grysperre. Copie authentiquée par ce dernier.

(3) « Par voz lettres du VI de ce moys... entendons le bon debvoir qu'avez faict vers ceulx de Bruges et du Francq au faict de vostre charge endroict des prestz d'argent comptant, ensemble les bagues joiaulx et aultres argenteries... En quoy ferés bien de continuer en toute diligence, et en cas que trouvez lesdictz de Bruges ou aultres faisans refuz dilay ou difficulté, vous requérons et néantmoins de la part de Sa Majesté ordonnons de les constraindre par tous bons moyens et voies de justice... » — *Lettre de Mathias à G. van Grysperre*. Anvers 9 mars 1578. — Les mêmes instructions se trouvent dans la lettre de l'archiduc du 17 février à de l'Espinoy, et dans le placard donné au nom du roi (!) à Anvers le 4 avril 1578. — Archives de l'évêché : *Tumultus Belgici*. Copies authentiquées.

Les chanoines, aux fins d'éviter les violences des Orangistes et les voies de fait dont les menaçait le commissaire, consentirent, pour autant qu'il était en leur pouvoir, à la délivrance des joyaux, sur récépissé et sauf restitution après un an, conformément aux instructions de l'archiduc, en date du 22 février (1). Ils formulèrent leur déclaration en ces termes :

Myne heeren vanden capitle der kercke van Ste Donaes in Brugghe ghehoort hebbende tverbael vertooch in huerlieder capitle ghedaen by myn heere den commissaris Grysperre, van weghen den eersthertoghe van Oostenrycke, hertoghe van Bourgoingne, gouverneur ende capiteine generael vande Landen van herrewaertsovere, ende ghesien hebbende copie autenticque van zyne commissie in vorme van placcaete, met andere diversche bewysen by hem overghegheven, up tlichten vande juweelen van huerlieder kercke, waerup, naer dat de voornoemde heeren ghecommuniquiert hebben met de ghedeputeerden vander wet van Brugghe, ende daernaer metten zelven wet in huerlieder collegie, de welcke by huerlieder greffier aldaer de ghedeputeerden vanden capitle te kennen gaven dat zy gheresolveert waeren de commissie vanden voornoemden commissaris t'obedieren ende toelaeten up de godtshuusen ende gheestelicke plaetsen, daerovere dat zy administratie hebben ofte voochden zyn, ende ooc andere confreryen ofte ghilden der zelver stede onder huerlieder jurisdictie ofte protectie wesende, declarerende voorts dat zy recedeirden ofte resilierden van zulcke scryftelicke communicatie als die vande voorgaende wet ghehouden hadden met die vanden capitle, ter cause vande leverynghe vande zelve juweelen in handen vander wet. Myne voornoemde heeren vande capitle regard nemende up tinhouden vande voorseide commissie ende andere exhibitien, mentie makende dat de voornoemde commissaris, niet alleene volghende zyn commissie zoude ghebruucken

(1) Ibidem. Cfr. plus bas, p. 338.

middele van inductie, maer ooc volghende zekere missiven byden voornoemden gouverneur ghescreven, zoude oorbooren middele van bevelen ende executien dies noodt zynde; omme de welcke te eviteren ende andere inconvenienten, die daeruute zouden mueghen spruuten, persisterende inde antworde vande gheheelle clergie van Vlaenderen, inde laetste generale vergaderynghe binnen Brugghe ghegheven, verclaeren nietemin dat zy permitteren ende toelaeten zoo verre alst in hemlieden es, de verzochte lichtynghe vande juweelen, midts hebbende behoorlicke letteren van recepisse, met belofte van restitutie in tyde ende maniere inde voorseide commissie begrepen. Actum int capitle der voorseide kercke van Ste Donaes, upden neghensten dach van April xv^c^ achtentzeventich. Present my

ANDRIES BOTTYN, notaris [1].

Le même jour, 9 avril 1578, les chanoines adressèrent au magistrat une énergique protestation. « Considérant, disaient-ils, les charges dures, énormes et excessives qui, avant et après l'invasion de la ville par la soldatesque étrangère des Gantois, leur ont été violemment imposées, à savoir les prêts considérables faits à différentes reprises à la ville, la levée de l'argenterie, des châsses et des joyaux de cette église, la suppression de l'immunité des accises pour trois ans, décrétée sans entente ou avis préalable, les doyen et chanoines de St Donatien, en leur nom et au nom de tous leurs suppôts, protestent solennellement que tout ce qu'ils ont consenti et permis en ces matières et seront peut-être encore obligés de consentir et de permettre dans la suite, ils l'ont fait et le font contre leur volonté, forcés par les troubles du temps, sous l'influence de la peur de subir de plus grandes vexations de la part des soldats logés chez les ecclésiastiques, et pour sauver leur vie » [2].

---

[1] Archives de l'évêché. *Tumultus Belgici*. Original.

[2] *Acta capituli*, 9 avril 1578.

Les 10 et 11 avril, en présence des députés du magistrat, du commissaire van Grysperre et de son adjoint, Jacques de Smet, les orfèvres Adrien Bultynck, Jean de la Tombe et Jean Billet, procédèrent au pesage des joyaux de la cathédrale. En voici le résultat :

Inventaris vande juweelen van goudt ende zelvere toebehoorende der Cathedrale kercke van Ste Donaes binnen der stede van Brugghe, overgheghevén by myne heeren van den capittele der zelver kercke den x^{en} en xie daghen van april xv^{c} lxxviij.

I. Eerst een schoone ryfve ofte fiertre van Ste Donaes patroon der voorseide kercke, weghende in zelvere
ii^{c} xxvij marc x ing.

II. Een fiertre van Ste Basilius, waerof dat het zelver ofghedaen zynde, es bevonden te weghene
xxviij marc vi^{o} vij ing.

III. Een fiertre van Ste Eleutherius, besleghen met zelvere plaeten.

En marge : Dese fiertre ghevisiteert zynde byden zelversmet, es tbeslach van diere bevonden te wesene van coper, de canten alleenelick besleghen met een luttel zelvere niet weerdich omme of te doene ende mids dien der kercke ghelaeten.

IV. Een fiertre van Ste Maximus iiij^{o}

V. Noch twee cleene fierters v^{o}

En marge : Dese twee fierters zyn bevonden te wesene alleenelic van houtte verzelvert ende oversulcx ghelaeten der kercke.

VI. Een hooft van St Jan Baptiste, weghende in zelvere, zonder de reliquie xxi marc iij^{o} viij ing.

VII. Een hooft van St Jan Chrisostomus, weghende, zonder de reliquie xxviij marc vij^{o}

VIII. Een hooft van Ste Pieter mette schouders ende een pontificale croone onder met diversche bellekins ende vier leeukins meestendeel vergult, weghende tsaeme
xxxix marc v^{c} xv ing.

IX. Den voet daer tzelve hooft up stont besleghen up hout met zelvere plaete roudomme xvi marc iij° ii ing.

En marge : Myn heeren vanden capitle verclaersen dit te wesen tghewichte van tzelvere wesende an desen voet gheweghen voor het anslaen. Nietmin es de zelve anderwarf gheweghen metter hout in de presentie vanden commissaris ende bevonden te weghen xxxvij marc iiij°

X. Een zelvere vergulde beelde van Ste Donaes, weghende, zonder de reliquie vij marc ij° iij ing.

XI. Eene zelvere vergulde beelde van Onse Vrauwe, weghende x marc iiij° xvij ing. en half.

XII. Een zelvere vergulde remonstrancie ghevrocht met een doorne croone, weghende iij marc v° iij ing.

XIII. Eenen zelveren verguldeu aerme mette reliquie van Ste Machuyt, weghende, zonder de reliquie viij marc vij° xvij ing.

XIIII. Een zelvere vergulde remonstrancie met diversche reliquien, weghende, zonder tglas ende reliquie ij marc iiij° xvij ing. en half

XV. Een schoone costelicke wel ghemaecte beelde van St Jeronymus meestendeel vergult met eenen zelvere leeu, weghende xiiij marc i° v ing.

XVI. Een zelvere vergulde beelde van Ste Cathelyne, weghende, zonder de reliquie iiij marc v° xv ing.

XVII. Een zelvere vergulde doozekin hanghende ande voorseide beelde van Ste Cathelyne.

En marge : Dit rond dozeken ghevisiteert zynde en bevonden van zeere minder weerde es der kercke gherestitueert.

Respectivelick gheweghen by Adriaen Bultynck, Jan dela Tombe ende Jan Billet zelver smeden, in presentie vanden commissaris, zynen adjoinct, ende de ghedeputeerde vander wet van Brugghe.

Ic Jacques de Smet, als ghecommiteert byden hoochgheebooren prince die aertshertoghe van Oostenrycke, hertoghe van Bourgogne, gouverneur ende capitain generael vande Landen van herrewaertsovere, by briefven van zyne hoocheyt vanden xvi sporcle xv° lxxviij, totten ont-

fanghe vande leeninghe zoo in ghereeden ghelde als van goudt, zelver ende andere juweelen van gheestelycke ende weerlicke collegien ende confrerien int quartier van Brugghe ende Westvlaendren, tot behoufve vande generale Staeten, kenne ende lyde midts desen dat in myn handen overghelevert zyn by myne heeren vanden capitle voorseit, de partien hier vooren verclaerst, welcke zullen de voorseide heeren van den capitle gherestitueert worden in zulcke ghewichte, staete ende natuere zoo die alsnu overghelevert zyn, ter expiratie van eenen jaere naest commende, ende achtervolghende de belofte vande voorseide zyne hoocheyt ende Staeten, de voorseide heeren vanden capitle by den commissaris in desen verthoont.

Aldus ghedaen te Brugghe, den xxvi april lxxviij.

J. DE SMET (¹).

Le vendredi, 18 avril, G. van Grysperre, ayant appris qu'il restait encore d'autres objets d'or et d'argent non inventoriés, en demanda l'inventaire aux chanoines. Il leur dit qu'il avait reçu ordre de l'archiduc Mathias de s'entendre avec eux sur la valeur artistique des joyaux, pour le cas où l'on serait forcé de les convertir en lingots. Le chapitre promit de répondre le lundi 21. Dans l'intervalle, il résolut de s'en tenir à la clause de restitution contenue dans la missive de Mathias, datée du 22 février et qui disait : « Et quant aux vasselles, ornamens et bagues des egglises ou confréries, l'on entend les avoir par dessus ledict prest, à l'effect susdict, et pour en partie s'en ayder d'iceulx par forme d'engaigure, *pour, après l'expiration de l'année, les rendre en espèce, nature ou tel estat, comme ilz sont présentement* (²) ». En ce qui concernait l'inventaire à fournir, les chanoines chargèrent le doyen Nicolas de Heere, l'archidiacre Jacques Eeckius et leurs con-

(¹) Archives de l'évêché. *Tumultus Belgici.* Original.

(²) Archives de l'évêché. *Tumultus Belgici.* Extrait authentiqué par van Grysperre.

frères Robyn et Barradot, *fabricarius* ou maître de l'*officium fabricæ* [1], d'exposer au commissaire comme quoi la valeur des joyaux restants n'atteignait même pas le chiffre des dettes dont la fabrique était grevée, surtout vis à vis de Barradot, et de lui faire comprendre qu'il ne serait pas raisonnable de se désaisir de la garantie qui devait couvrir les créditeurs [2].

L'inventaire dressé, l'estimation des objets eut lieu le 23 avril. Le poids total de l'argenterie était de 141 marcs 1 once, représentant la somme de 2594 livres, 3 sols tournois. Le chanoine Alexandre Barradot, exhiba le compte détaillé de la fabrique, soldant avec un déficit de 2912 livres 9 sols 4 deniers tournois. Le commissaire van Grysperre se contenta de garder un double de l'inventaire et promit de transmettre à l'archiduc un rapport sur la situation financière de la fabrique. Voici ce second inventaire :

Den tweeden inventaris vande resterende juweelen van goude ende zelvere toebehoorende de cathedrale kercke van Ste Donaes in Brugghe overghegheven myn heer den commissaris Me Willem van Grysperre, omme te furnieren tsynder ordonnancie ende sonder prejuditie van der kercke ghesustineerde.

I. Eerst den hooghen oultaer van zelver daerof zommighe partyen verguldt syn, met twaelf apposteleu daerinne, ende een schoone beelde van onsen Heere [3], tsamen weghende, afgetrocken de souduren, banden ende nagels van ysere lxx marck.

---

[1] On comptait à St Donatien quatre *officia* ou administrations de la mense capitulaire : l'*officium fabricæ* ou la fabrique, l'*officium obedientiæ* ou l'obédience, l'*officium foraneitatis* ou la foranéité, et l'*officium æqualitatis* ou l'égalité. Voir notre *Histoire du Séminaire de Bruges*, T II, p. 10, note 1.

[2] *Acta capituli*, 18, 21 avril 1578.

[3] Don de Marguerite d'Artois, fille de Philippe V, roi de France, épouse de Louis de Nevers, comte de Flandre.

II. Een selvere vergulde cruyce daerinne is een stick van theylich cruyce (¹), weghende, afghetrocken het glas ende hout een marck.

III. Item twee selvere cruycen weghende tsamen in zelvere, afgetrocken thout ende yser vi marck.

IV. Item twee canters stocken met voghelkens boven vergult, daerof topperste is maer zelver, ende gheestimeert up iiij onchen.

V. Twee ghelycke canters stocken van zelvere, weghende tsamen, afgetrocken de stocken ij marck.

VI. Twee groote candelaers, weghende tsamen in selvere, sonder de stocken xiij marck.

VII. Een sperrewater vat, weghende in selvere viij marc i° xv ing.

VIII. De quispele vanden zelven, weghende in zelvere i marck.

IX. Een wieroock vat, weghende in selver, afgetrocken de vulicheyt iiij marc iiij oncen.

X. Noch twee ghelycke wieroock vaten, weghende tsamen in zelvere, afghetrocken de vulicheyt xiiij marck.

XI. Twee selvere plattelen metter zonne inde middele, weghende tsamen viij marck schaers.

XII. Twee selver ampullen, weghende xiij[c] xiiij ing.

XIII. Een plattel van zelver met een voet, weghende v marck xv ing.

XIIII. Een selveren rynck hanghende inden choor, onlancx nieuwe ghemact (²), weghende met de ketene, afghetrocken de semence (³) wesende inden rynck l marck iiij°

XV. Twee ronde candelaers, weghende in selver, afgetrocken d'estimatie vande stocken ende vulichede vii marck.

(¹) Don de Marguerite d'Artois.

(²) Don de Sigerus de Beka. Renouvelé en 1574. Cet anneau servait à sonner les heures de l'office aux grandes solennités.

(³) *Semence*, est-ce une corruption de *semonce*, *monitio*? Serait-ce le battant au moyen duquel on annonçait par des coups le commencement des heures canoniales?

XVI. Drie copkens van selver daermen mede exhibeert d'historie vande drie coninghen, weghende v onchen

XVII. Twee Evangelie boucken ghedect met zelvere, weghende 't selver by estimacie vi marck.

XVIII. { Item noch een Evangelie bouck, up d'een syde maer bedect, wegh. in selver Een Epistolaris ghedect met zelvere weghende metten voorgaenden by estimatie } 1 marck.

XIX. Een zelvere verguldc dexsel dienende tot zeker choorcappe, weghende tsamen in zelvere iii marck.

XX. Item noch twee ghelycke dexsels ofte cnoopen van selver dienende tot de cappe, weghende in zelver verguldt

En marge : Tsilver is van cleender importancie en daeromme niet gheestimeert.

XXI. Noch een diergelicke dexsel verguldt, weghende in selvere een marck.

XXII. Een cruyce hebbende vooren een goude plate, binnen hout ende ysere, achter zelver verguldt x marck iij onc.

En marge : Dit cruuce gheestimeert by La Tombe up ij^c xl gulden.

XXIII. De cnoop van zelvere. iij marck i onc.

Volghende tghewichte, estimatie ende defalcatie respective als boven gedaen by my commissaris onderscreven, daerup ghehoirdt tadvys van Jan de la Tombe zelversmet by my daertoe genomen, compt tgewichte van voorseit selver up ***hondert eenenveertich marck een once*** ; loopt in gelde, d'once up xxxvij stuvers, als ongeteeckent zelver, daerinne begrepen de ii^c xl guldens voor het cruyce, ter somme van iiij^c xxxij lb. vij s. ij gr., is in ponden toirn. van xl. grooten tpondt, ij^m v^c xciiij lb. iij s. toirn.

Verclaerende heer ende Me Alexander Barradot, canoninck ende M^r der fabrycke vande voorseide kercke, ende in dier qualyteit principale geinteresseerde, midtsgaders de heeren gedeputeerde vanden capitle, met hem gevoucht : Alsoo de weerde van de voorseide juweelen ende selver werck niet en compt tot equivalentie vande schulden

daerinne de voorseide fabrycke is gehouden, soo anden voorseiden Barradot als andere crediteuren, bedraghende ter somme van *twee duusent negen hondert xiij lb. ix s. iiij d. toirn.*, volgende de specificatie ende bewys ons daerof gedaen, ja selfs te cort schiet van merckelycke somme, als van iij[c] xix lb. vi s. iiij d. tourn., dat sy, achtervolgende hun voorgaende verclaers ende gesustineerde gedaen voor ons op gisteren (daer of wy theurlieder versoucke gehouden hebben noticie byder verbale van ons gebesoigneerde) niet en cunnen verstaen redelick te wesen te doene de overleveringho vande voorseide juweelen, omme daerup ghelt te lichten by leeninghe, daer de selve te vooren zyn belast ende gheoppignoreert voor meerder somme dan de weerde van diere ; sustineerende daeromme dat wy tot geen voordere lichtinghe en sullen procederen, maer de zelve laeten den voorseiden M[r] vande fabrycke tot versekerheyt ende remboursement alsvooren; ofte ten minste dat wy daer of rapport doen aen synder hoocheyt, vastelyck betrauwende dat de selve syne hoocheyt de saecke handelende, sal contentement hebben vande redelicheyt van heurlieder verclaers ende ghesustineerde. Waerup wy, naer dien hemlieden gevraecht hebbende of de voorseide fabrycke geen ander middelen hadde omme de voorseide schulden te betalen, ofte emmers den voorseiden Barradot te versekeren, zy daer up ons gesamentlyck geandwoirdt hadden, dat neen, deur diversche redenen gheinsereert in ons verbael van heden, hebben eynttlyck hemlieden verclaert dat wy, bemerckende de saecke niet te wesene sonder swaricheyt, souden daerof an syne hoocheyt doen rapport, midler tyt hemlieden gelaten hebbende de voorseide juweelen ende zelverwerck onder dit dobbel van den inventaris my overgegeven, met dese noticie, behelsende de substantie van tgeinsereerde int voorseide verbael van hedent, desen xxiij[en] in april xv[c] achtentseventich, omme de voorseide fabrycke ende capitle te validerene daer ende als naer redene.

W. van Gryspeere (1).

(1) Archives de l'évêché de Bruges: *Tumultus belgici*. Original.

Fidèle à sa promesse, le commissaire van Grysperre fit rapport à Mathias.

« Ceulx du chapitre de S[t] Donas, dit-il, aiant pardessus les iiii[c]xl marcqz d'argent ou plus par eulx furniz, encoires quelque quantité : ont déclairé quil n'estoit raisonable ny en leur puyssance d'en faire la déliverance, veu qu'icelles parties, si comme chandeliers et semblables pièces, estoient comme de tout temps soubz le maistre de la fabrycque, en asseurance de ce qu'on luy estoit redevable, revenant à grande somme, de manière que entrans sur ce avecq eulx en communication, et aiant veu les derniers comptes de ladicte fabrycque, ensemble faict peser et estimer lesdictes parties restantes, ledict commissaire trouve que le deu dudict maistre de la fabrycque excède la valeur desdictes pièces de iii[c] lb. tourn. et plus. Parquoy et l'opposition tant dudict maistre que desdictz du chapitre, il s'est deporté en faire la levée, aiant toutesfois retenu l'inventaire, pour, suivant leur réquisition et soustènement en faire rapport à vostre Altese, à laquelle il plaisra sur ce ordonner ».

L'archiduc, qui avait d'abord ordonné au chanoine Barradot de délivrer « ceste reste d'argenterie, sy ce n'est qu'il face apparoir icelle luy estre laissée en asseurance et comme gage et hypothèque de ce qu'on luy doibt, par la clôture de son compte », donna, le 4 mai, cette apostille :

« Depuis aiant entendu par le rapport du commissaire Grysperre luy estre apparu que l'engaigement desdictes parties cy mentionnées a esté faict doiz longtemps en asseurance dudict maistre de la fabrycque suivant ce text, et qu'il ny a point aultre moien de le rembourser : son Altese est contente que ces parties soient laissées et demeurent en ses mains pour gage de son deu comme dessus [1] ».

---

[1] Archives de l'évêché : *Tumultus Belgici*. Extraits authentiqués par van Grysperre.

Le chapitre put donc rester en possession des joyaux énumérés dans le second inventaire. Ce ne devait pas être pour longtemps. Bruges était à la merci des Orangistes. Au supplice des Franciscains (1) en juillet, succède l'expulsion des Jésuites en août; aux prêches secrets succèdent les prêches publics. Le 25 septembre, le magistrat apprend que les soldats gantois, sous le commandement des capitaines Zonnevelt et Baelde, ont conçu le dessein de piller les églises et les monastères (2). Le collège échevinal, au lieu d'empêcher le pillage, envoie aux marguilliers l'ordre de faire transporter aux Halles tout leur mobilier. A l'heure des vêpres, Liévin Steppe, échevin, accompagné des conseillers Jean van Gheldere et Louis van Male, du membre du Comité des XVIII, Charles Romeins, et du clerc de la Vierschaere, Jean Gheeraerts, se présente à la salle capitulaire de S[t]-Donatien et produit l'ordonnance suivante :

Tcollege van scepenen metgaders d'edelen ende notablen der stede van Brugghe, aensiende den loop van den jeghenwoordighen tydt, ende willende voorsien stadts ruste ende vrede, ende voorcommen alle schandale, ende beletten alle weghen van faite, heeft gheordonneert uuyt alle kercken, cloosters ende andere godtshuusen binnen deser stede in

---

(1) Voir notre *Histoire du Séminaire de Bruges*, t. I, 1[re] p., pp. 329-340.

(2) « Up trapport alsdan ter camere ghedaen van de conspiratie van de soldaten van de capiteynen Zonnevelt ende Baelde met diversche borghers omme te rooven, plunderen ende schenden de cloosters, ende zo apparentelick was te duchtene ooc de huusen van gheestelicke persoonen ende andere ghegoede persoonen, ende naer by goeden ondersoucke de waerhede van dies ghenouch achterhaelt thebbene, ende willende beletten alle schandale ende voorcommen alle schade, was gheresolveert te nemene in handen vande wet alle kerckelicke juweelen, cyraten ende ornementen ende voorts aftedoene alle beelden, statuen, schilderyen ende andere zaken van pryse, conforme de commissie hier gheregistreert ». — Archives de la ville. *Secrete resolutie boec*, 25 septembre 1578.

huerlieder handen als in handen van justicie, by inventaris ende onder eedt, overghebrocht te wordene alle kercklicke juweelen ende ornamenten van goude ende zelvere, ende generalick alle costelicke meublen, ende voorts afghedaen ende uuyt de kercken gheweirt ende uuyten weghe ende ghesichte vanden volcke in goede bewaerenisse ghestelt te wordene alle statuen, beelden, tafereelen ende andere cyraten van weirde of pryse ende daerof de brake zoude moghen keeren tot merckelicke schade. Ende tot executie van de zelve ordonnancie heeft ghecommitteert ende committeert by desen, over St Donaes sestendeels, d'heer Lieven Steppe, Charles Romeyns, Mr Jan van Gheldere ende Lodewyck van Male, metsgaders Jan Gheeraerts als clerc. Ghevende hemlieden vulcommen macht ende auctoriteyt omme hemlieden te transporterene in alle de kercken, cloosters ende andere godtshuusen gheleghen in tzelve zestendeel, ende aldaer de voorseide ordonnancie te insinueren ende onder goeden inventaris ende by eede over te nemen alle de voorseide juweelen cyraten van goude zelvere en andere costelicheden, omme die te beweghene inde oude halle, ende aldaer up recepisse over te leveren in handen vanden schouteten, metgaders Picter de Blende en Christoffel Rudders, scepenen en Nicolaes Casembroot pensionaris, als daertoe by den collegie oock ghecommitteert zynde, omme daer bewaert te zyne by maniere van provisie ende tot andere ordonnancie.

Ghedaen ter camere den xxv^{en} dach van Septembre 1578.

Onderteekent : FR. DE GROOTE [1].

Le chapitre se trouva empêché par la force de prendre aucune disposition, car la cathédrale venait d'être envahie par des soldats suivis d'une populace furieuse. Tandis que les députés du magistrat se font remettre, sous inventaire, six calices, le reposoir du Saint Sacrement, le crucifix en argent et les autres objets précieux du sanctuaire, leurs

---

[1] *Acta capituli*, 25 septembre 1578.

ouvriers enlèvent les colonnes en cuivre du chœur, démontent et jettent sur le sol le Christ du maître-autel, démolissent les chapelles et emportent tout. Ce travail de destruction dure plusieurs jours ; on ne veut pas même restituer les clefs de l'église, qui reste fermée jusqu'à la Noël (¹). Détail piquant, les frais de transport du butin furent mis au compte des chanoines.!

Ainsi fut consommée la ruine du trésor de la cathédrale de S[t]-Donatien.

En vertu d'une résolution des échevins du 8 avril 1579, l'argenterie des églises servit à payer l'armée de la Noue, appelée pour combattre les Malcontents (²).

Après la réconciliation de la ville de Bruges (20 mai 1584), les autres offices ou administrations de l'église de S[t]-Donatien, aux termes du traité de paix conclu avec Alexandre Farnèse, rentrèrent partiellement en possession de leurs biens. Seule, l'administration de la fabrique ne recouvra jamais les trésors qu'elle avait été forcée de prêter aux États sous promesse de restitution après un an.

Aussi, le *fabricarius* exhale-t-il ses lamentations douloureuses dans ce désolant mémoire des pertes subies par la fabrique de la cathédrale, lors de la domination des gueux à Bruges.

Specificatio eorum quæ perdidit fabrica per direptionem hæreticorum malis temporibus. 1584 (³).

. . . .

Aurum. Argentum. — Idque præter et supra aurum et argentum circa feretra et aliàs in diversis jocalibus cum annexis et connexis, ponderis iiij[c] xiiij marcarum ij unciarum et amplius, juxta inventarium partes et pondus

(¹) *Acta capituli*, 25 septembre 1578.

(²) Archives de la ville. *Secrete resolutie boec*, 8 avril 1579.

(³) Nous omettons les sommes payées en monnaie.

continens confectum et traditum in aprili 1578 Ordinibus patriæ cum onere restituendi sub obligatione Jacobi de Smidt ad hoc deputati, ut ibi latius; æstimata hic marca ad iij lb. gr., ad ratam vij s. vi gr. pro uncia; idque præter formam quæ frequenter materiam superat, valet salvo justo, xii^c xlij lb. xv s. gr.

Metallum. — Item præter columnas, rezas (¹), claustra, portas, candelabra, vasa et alia utensilia ex metallo et ære rubro valoris ingentis, uti erat hæc ecclesia instructissima si quæ alia in Belgio, ex multorum et fide dignorum relatu et testimonio.

Æs campanile. — Item præter æs campanile novem campanarum (duabus tantum ex undecim servatis) cum suis ferramentis et dependentiis ex turri ecclesiæ.

Plumbum. — Item præter plumbum ex quatuor lateribus ambitus subdole ablatum, ponderis maximi, cum ruina et detrimento tectorum et operum ligneorum.

Cappæ et ornamenta. — Item omitto damnum et sacrilegium plurimarum capparum ex panno aureo et bysso et ornamentorum variorum pretiosorum ad divinum officium et altaria servientium, paucis respectu amissarum reservatis, juxta inventarium desuper confectum; quod damnum est pretii inæstimabilis.

Picturæ et statuæ et alia. — Nihil dico de picturis, statuis, tabulis altarium, pretiosis imaginibus et epitaphiis per totam ecclesiam, tam in ambitu chori quam in navi ejus constitutis, jam, paucis remanentibus, sublatis, fractis et deperditis; quorum æstimationem quis exprimere valeat!

Quæ singula et simul omnia computata ascendunt ad summam et valorem fere inæstimabilem, quorum omnium officium fabricæ hisce calamitosis temporibus (præter commune cum aliis ecclesiæ officiis, in non recipiendis bonis suis annue debitis) passum est damnum particulare tam enorme et exorbitans ut nunquam satis æstimari poterit et spes nulla affulgeat recuperandi vel centesimam partem

(¹) *Reza = regia, porta ædificii primaria*, porte principale.

vel recipiendi aliquam recompensam, nisi forte de qua Apostolus Hebraeorum cap. 11, quamvis sine gaudio rapinam horum bonorum susceperimus.

Reliqua porrho ecclesiæ officia, Deo laus, saltem post reconciliationem civitatis restituta sunt aliquousque in integrum et redierunt ad bonorum suorum possessiones et receptionem ; misera fabrica patitur adhuc et luget, et *vix est qui consoletur eam ex omnibus charis ejus* (1).

A. C, De Schrevel.

(1) Archives de l'évêché. *Tumultus Belgici.*

COMPTE RENDU

—

Georges Doutrepont. *La littérature française à la Cour des ducs de Bourgogne*, in-8°, 544 pp. Paris, Honoré Champion.

Érudits et savants, amateurs de beau style et de belles lettres attendaient avec impatience les fruits et les résultats des longues études et des sagaces recherches du sympathique professeur G. Doutrepont sur la littérature de Bourgogne. L'ouvrage paru depuis peu, loin de tromper leurs espérances les a, si possible, dépassées. Pouvaient-ils s'attendre à un volume si *volumineux*, si bourré d'érudition, si complet dans son ensemble, si intéressant dans ses détails? Érudit, historien, critique, styliste, Monsieur G. Doutrepont prend tous les aspects de l'écrivain. Et ces éléments de valorisation si divers, se mêlant et se compénétrant, font de son œuvre un véritable chef-d'œuvre.

L'auteur ne nous a pas donné une nomenclature aride et sèche des innombrables livres énumérés par les catalogues des bibliothèques de Bourgogne. Il a élargi son sujet en lui insufflant la vie. « Les ouvrages, dit-il, dont il va être question, devront être envisagés surtout comme *expression d'une société*. C'est-à-dire que l'exposé qui suit nous l'avons écrit en nous laissant guider et en essayant de l'animer par une idée-mère, par une pensée capitale qui est de rechercher ce que la littérature de Bourgogne fournit d'indications à retenir sur le tour d'esprit, les préoccupations politiques, l'être moral, la psychologie des princes dont elle a été la respectueuse vassale et parfois l'inspiratrice ou la directrice ». Intr. p. VI.

Ce plan si large et si difficile, Monsieur le professeur Doutrepont l'a magistralement exécuté. Son immense érudition est du meilleur aloi, puisée aux sources mêmes, aux documents de l'époque sans qu'elle néglige néanmoins les travaux contemporains qui ont trait à

certaines parties de son étude d'ensemble. Les citations nombreuses et variées, une table bibliographique très abondante ne laissent subsister aucun doute sur la valeur objective de sa science. Cette vaste documentation fut soigneusement triée, compulsée, divisée et l'ordre en a jailli avec une admirable clarté.

Après l'introduction qui, entre autres aperçus, comprend une suggestive étude sur l'atavisme littéraire des princes de Bourgogne, et une critique serrée des inventaires des librairies ducales, l'historien entre dans le vif de son sujet. La matière est divisée en 10 chapitres. Les 7 premiers relatent l'histoire des différents genres littéraires : épopées et romans d'inspiration médiévale, l'antiquité, la littérature religieuse et didactique, fabliaux et nouvelles, le théâtre, la poésie lyrique, historiens et chroniqueurs. Le 8me établit la situation faite aux écrivains et aux livres chez les ducs de Bourgogne. Chacune de ses matières a été divisée en quatre sous-parties, suivant les règnes des quatre princes bourguignons.

Ce plan eut péché par monotonie si l'à-propos de l'historien et le charme de l'écrivain n'y ménageaient en maints endroits le piquant et l'imprévu. D'autre part, pour remédier au manque d'ensemble causé par la division selon les genres littéraires et par le morcellement de chaque matière en quatre périodes, l'auteur, dans un chapitre IXme, a jeté un coup d'œil rétrospectif. Il termine par un lumineux chapitre de conclusions.

« *La littérature française à la Cour des ducs de Bourgogne* » nous renseigne un nombre considérable d'œuvres antérieures à l'époque : épopées, romans chevaleresques, ouvrages didactiques, qui avaient conservé la vogue du public ou qui captivaient la curiosité littéraire des ducs. Beaucoup de ces écrits ont été remaniés, refondus, mis en prose et ont subi tout un travail de rajeunissement. Elle nous fait connaître en outre bon nombre d'œuvres nouvelles composées à la demande des ducs ou en leur honneur, qui leur furent dédiées ou puisèrent leur inspiration dans la vie de la cour et dans les mœurs de l'époque.

Sans doute cette littérature n'a qu'une importance historique relative puisqu'elle est la très humble servante des grands ducs d'Occident, dont souvent — surtout dans leurs démêlés avec la France — elle se fait l'enthousiaste apologiste. Citons la « *Geste de Bourgogne* » et le « *Pastoralet* » poëmes inspirés par l'effronté « discours sur le tyrannicide » dans lequel Jean Petit, l'avocat de l'assassin (Jean sans Peur) s'érige audacieusement en accusateur de l'assassiné.

Encore la franchise et l'indépendance du verbe ne sont pas toujours étouffées. Martin le Franc provoquait les murmures désapprobateurs des courtisans par son « *Champion des Dames* »; l'auteur des « *Enseignements paternels* » et de l' « *Instruction d'un jeune prince* » ne ménageait pas les dures vérités, et Georges Chastellain lui même, chevalier de la toison d'or, grand porte-lyre de la cour et en titre historiographe de la famille, avait le courage de *tendre* à l'impartialité et son silence même est parfois éloquent, quand il arrête sa chronique au milieu d'une matière « pour la difficulte d'icelle sans note d'aucune partialité ».

Les œuvres de la littérature de Bourgogne sont cependant plus historiques encore que littéraires. L'inspiration ne s'attend guère chez des poètes à gages, chantres officiels des événements de l'époque, travaillant sur commande, développant des matières à concours, attélés aux lourds lieux communs des pièces de circonstance. Leur muse est pesante, prétentieuse et pédante. Sans doute la muse française n'est à cette époque ni plus légère ni plus simple bien qu'elle ait produit deux, trois œuvres qui s'élèvent immensément au-dessus de l'universelle banalité. Mais si l'âge de la littérature de Bourgogne n'a connu ni son Villon, ni même un Charles d'Orléans, il n'est pas dépourvu de toute gloire : Martin le Franc, écrivain de valeur, recherchait le patronage de la Cour, Antoine de la Sale qui sans doute développa ailleurs l'originalité de sa personne et de son style, y composa des ouvrages. Le « *Pastoralet* » est un produit de l'esprit de la Cour, et les « *Cent nouvelles nouvelles* » œuvre tres littéraire si pas très chaste, en admettant qu'elle ne fut pas rédigée par Philippe le Bon et ses courtisans, a certainement été inspirée par eux. Cette littérature, quelles qu'en soient la valeur intrinsèque et l'expression esthétique a préparé le Renaissance par le triomphe de la prose et par les nombreuses traductions d'œuvres antiques et classiques (Vasque de Lucène). Elle est surtout l'expression d'une société, elle nous édifie sur la vie, les goûts, les mœurs de quatre grands princes auxquels il n'a manqué que le titre et une couronne royale pour paraître ce que véritablement ils ont été. Elle nous fait pénétrer dans la fastueuse cour de Bourgogne, splendide salle de spectacle où des personnages authentiques tiennent magnifiquement leur rôle ; elle nous éclaire sur certains événements de l'époque et les fait revivre dans leur milieu après bientôt cinq siècles écoulés.

Rien de plus attachant que la physionomie des ducs apparue dans le jour des lettres. Philippe le Hardi, chef de la lignée, prince pieux, dotateur d'abbayes, membre de la cour amoureuse de Charles VI,

français par son origine, ses goûts, son entourage, ses poëtes (Eustache Deschamps, Christine Pisan) et par sa résidence, relevant ses fonctions de grand feudataire par le culte du livre, fondateur de la Bibliothèque de Bourgogne. Jean sans Peur, plus superstitieux que religieux, moins intellectuel, plus violent, mêlé de façon diversément sanglante aux grandes luttes intestines de la France, ce qui lui valut par deux fois les honneurs de l'épopée (Geste et Pastoralet); ce qui amena aussi la scission entre la France et les États de Bourgogne. Philippe le Bon, le grand duc d'Occident, fastueux et libéral, jouant volontiers un rôle de roi Arthur et paraissant ainsi dans les lettres de son temps, dans lesquelles de nombreux héros gravitent autour de sa personne comme des satellites autour d'un astre tutélaire, instaurateur de l'autonomie de sa littérature vis-à-vis des lettres françaises et de ses provinces vis-à-vis du monarque français, entouré d'écrivains de ses pays, se servant d'artistes flamands et résidant de préférence en Flandre. Véritable « homo duplex » foncièrement religieux, aimant la beauté du culte et la splendeur de sa chapelle, et d'autre part libre de mœurs et affichant officiellement son vice. Tour à tour lecteur pieux et très profane, la littérature née sous ses auspices apparaît édifiante ou — pour parler par euphémisme — grivoise. Enfin, Charles le Hardi, prince chaste et vertueux, prince essentiellement flamand, indépendant de la France dont le roi est son rival, amateur d'histoires vraies et de héros véridiques, guerrier valeureux mais casse-cou, Gustave Adolphe ou Charles XII avant la lettre, exalté par les traducteurs de ses héros favoris, et poursuivant dans ses folles entreprises la gloire qui les auréole et qu'il leur enviait; prince grand toutefois parce qu'il fut le fondateur d'une première Belgique : son unique erreur a été de l'avoir voulu trop belle et trop grande.

Point n'est besoin de dire que ces physionomies des ducs se réflètent sur leur entourage, que des grands seigneurs veulent faire leur petit Philippe le Bon et que la Cour surtout est un décalque fidèle de leur mœurs et de leur tempérament. Rien de plus théâtral que cette époque et que cette Cour; et, si en disant un mot de la littérature, j'ai passé sous silence les productions théâtrales, c'est que le théâtre de l'époque fait partie intégrante de la vie publique. Les vraies pièces ne sont pas nombreuses : le « mystère de la Pucelle ou du siège d'Orléans » la « mort du duc Philippe et la paix de Péronne » sont les trois pièces de résistance du répertoire des princes. Mais le théâtre ou pour mieux dire *le spectacle* est immense. Il s'étale aux réceptions des bonnes villes

en grandioses tableaux vivants représentant des sujets païens ou bibliques ; il s'exhibe à la Cour par le concours des ménestrels, danseurs et saltimbanques et dans les fêtes spectacles (banquet de Bruges 1430 ou banquet de Lille, du vœu du faisan) avec leurs somptueux décors, les rutilants cortèges, pantomimes, entremets « vifs mouvans et allans » les ballets allégoriques, etc. ; il s'expose enfin au grand public comme aux noces théâtrales du Téméraire et de Marguerite d'York en 1468 où fut donné le célèbre Pas de l'Arbre d'Or, dont nous avons eu à Bruges même une si lumineuse réédition. Joûtes et tournois eux-mêmes et autres traditions chevaleresques ont l'air d'être des mises au point de scènes tirées des romans de la chevalerie.

L'œuvre si féconde de Monsieur G. Doutrepont donne aussi un renouveau de vie à deux grands faits de l'époque qui tous deux ont leur littérature propre : l'institution de l'Ordre de la Toison d'Or et la Croisade Turque. Très curieuses les origines de la Toison d'Or, l'histoire de ses deux patrons Jason et Gédéon, leur concurrence, le triomphe de Gédéon qui l'emporta sur son rival, mais sans l'éclipser complètement, parce que « Jason mentit sa foy » et les commentaires alambiqués d'un Fillastre ou d'un Molinet : institution religieuse et chevaleresque mais aussi politique et qui peut-être n'est pas sans rapport avec la Croisade Turque. Ce projet, préoccupation de tout un siècle, semble dominer le règne de Philippe le Bon. Ce ne fut pas seulement l'ambition politique, le besoin d'argent, les intérêts commerciaux qui hantèrent le duc, mais encore la compassion chrétienne. Sans doute les œuvres chevaleresques anciennes et nouvelles « *la Belle Hélène* » ou « *Gilles de Trazignies* » dans lesquelles la croisade se meut à l'avant-plan, ne constituent pas une preuve suffisante de la sincérité de ses intentions ; pas plus que les doléances adressées aux princes de Bourgogne dans la « Complainte de l'Église moult désolée » et les lamentations sur la « désconfiture de la chrestienté catholique » où l' « Épitre lamentable... de Philippe de Mézières. Une preuve plus authentique réside dans le travail de documentation sur les pays d'outre-mer entrepris par ses ordres et à son intention : les « *rapports* » de l'explorateur Ghillebert de Lannoy, les écrits de Bertrandon de la Broquière et de Miélot. Sans doute nous sommes loin de l'enthousiasme naïf et spontané des peuples à la voix de Pierre l'Ermite ou de S[t] Bernard. Tout le caractère théâtral de l'époque se retrouve dans le fameux Banquet du vœu du Faisan où Philippe semble avoir voulu donner le branle à son entreprise ; les scènes chrétiennes y coudoient les scènes païennes et les vœux excentriques prononcés

après boire résonnent devant une scintillante galerie de dames. Les temps ont changé et les mœurs ne sont plus les mêmes.

Ce compte-rendu déjà long, composé sans aucune prétention de science, parvient-il à donner une idée exacte de l'œuvre du distingué professeur? Je ne le pense pas. L'œuvre est trop vaste, trop complexe, l'auteur a trop bien épuisé son sujet. Tant d'autres questions y sont posées et résolues, tant d'autres personnages s'y pressent. Nous y trouvons des détails documentés sur la toilette des livres, le travail des transcripteurs, relieurs, enjoliveurs, la valeur artistique de tant de somptueux ouvrages, l'influence d'œuvres littéraires sur des œuvres artistiques (la tapisserie — l'auteur n'a pas touché à la peinture). Nous lions plus intime connaissance avec les princesses lettrées de Bourgogne, avec les grands seigneurs amateurs de belles lettres: un seigneur de Gruuthuuse, Antoine de Bourgogne, Jean de Créquy; nous voyons défiler tout un monde d'écrivains, tels David Aubert ou Jehan Wauquelin tour à tour romanciers, traducteurs et calligraphes.

Qu'il me soit permis d'ajouter encore un mot sur les mérites de l'auteur. Historien avisé, il est souverainement à l'aise au milieu de ses innombrables matériaux de documentation, et mène à bonne fin les problèmes historiques les plus ardus. Critique littéraire judicieux, il recherche avec une sagacité souvent couronnée de succès la paternité des productions de l'esprit; il comprend les œuvres, en saisit le sens et en goûte le sel (son étude critique sur *« le petit Jehan de Saintré* est un modèle du genre). Écrivain distingué, il relève le style précis de son ouvrage savant par le piquant de l'expression et par le pittoresque de l'image.

En terminant, pour résumer le résumé que j'ai entrepris de faire, je dirai que Monsieur le professeur G. Doutrepont a achevé dans son œuvre : *« la littérature française à la cour des ducs de Bourgogne »* une étude approfondie, attachante et définitive.

ALFRED DE MEESTER.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

— Nos membres ont reçu dans le courant de cette année :

Cartulaire de l'ancien grand Tonlieu de Bruges, faisant suite au Cartulaire de l'ancienne Estaple, par L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, conservateur des Archives de la ville de Bruges. Bruges, De Plancke, 1909, 2 volumes, grand in-8° de 537 et 520 pages. Comme le sous-titre l'indique, c'est un recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de la ville de Bruges.

Het ambacht der Stoeldraaiers, Zeef- en Waslichtmakers te Brugge, door ARTH. VAN DE VELDE. Brugge, De Plancke, 1909. In 8° de 68 p. C'est le n° II de nos *Mélanges*.

Sociétés savantes et Congrès.

— **Académie royale de Belgique.** — *Classe des lettres et des sciences morales et politiques.* — Programme du concours pour l'année 1912.

SECTION D'HISTOIRE ET DES LETTRES :

— ***Faire l'histoire des invasions en Belgique au moyen de l'étude systématique des dates fournies par les trouvailles de monnaies dans les ruines des villas, dans les tombeaux et dans les trésors enfouis.*** — **Prix** : huit cents francs.

Cette question posée antérieurement n'avait pas reçu de réponse satisfaisante, pour la date fixée (1909). Le rapport de M. Waltzing sur les mémoires présentés est très remarquable, il ne résume pas seulement l'état de la question et le résultat obtenu par les concurrents, mais ajoute encore des indications précieuses sur les invasions en Belgique. Voir ARBBull., 1909, p. 100-138.

— *On demande une étude sur la valeur littéraire des pamphlets du XVIe siècle en langue néerlandaise.* — **Prix** : huit cents francs.

— *On demande une étude sur l'établissement de la Compagnie de Jésus en Belgique et sur ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle.* — Prix : huit cents francs.

— *Faire l'histoire de la chambre ou des chambres de rhétorique d'une ville de la Belgique flamande.* — Prix : huit cents francs.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES :

— *Du rôle joué, en Belgique, au sein des corporations professionnelles, par les groupements dits* FRATERNITÉS, CONFRÉRIES, CHARITÉS, BROEDERSCAPPEN, GESELSCAPPEN. — *Déterminer l'origine, la composition, le but et le fonctionnement de ces groupements.* — Prix : huit cents francs.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions peuvent être rédigés en flamand, en français, en allemand ou en latin. Ils devront être adressés, franc de port, avant le 1er novembre 1911, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, à Bruxelles.

— **Koninklijke Vlaamsche Academie.** — *J. Salsmans-Fonds.* (Zie hooger bl. 263). Een eerste prijsvraag is voor het jaar 1917 uitgeschreven, t. w. MIDDELEEUWSCHE LITURGIE. — *Inrichting en verspreiding der Middelnederlandsche Getijden- en Gebedenboeken.* Prijs 600 fr. Werken in te zenden vrachtvrij ten lokale der Academie, Koningstraat, 18, Gent, voor 10 December 1916.

— **Le Comité flamand de France** a excursionné, au 1er juillet dernier à Ypres, et y a tenu sa seconde réunion trimestrielle. Les notes qui y furent présentées par MM. Franchomme et Sevens sont signalées dans la *Bibliographie ;* mais nous ne pouvons passer sous silence le résumé d'une étude sur les bourgeois forains d'Ypres, présenté par M. Edm. Liégeois. Les bourgeois forains (haeghepoorters) étaient ceux qui jouissaient du droit de bourgeoisie sans résider en ville « mais qui y avaient maison appartenant à eux ou à autrui, où ils tenaient bourgeoisie. » Ils étaient très nombreux du XIVe au XVIIe siècle. Disséminés dans toute la Flandre et dans les provinces voisines, ils contribuaient à étendre l'influence de la cité à laquelle se rattachait leur bourgeoisie. M. Liégeois donne quelques indications au sujet des archives qui les concernent, et dont il a déjà dépouillé plusieurs registres. Dans cette même séance, M. l'abbé Slosse apprend à l'assemblée que le béguinage de Dixmude conserve un portrait d'une des dernières prieures du couvent des Sept Fontaines à Steenvoorde, Marie-Catherine Ryckeburch, morte le 10 août 1785. Notons encore la

communication faite par M. Berten, sur *Un document de vieux droit coutumier flamand.* Ce document inédit, des archives de Gand, contient une sorte de résumé des principales règles de la procédure féodale au commencement du XVe siècle. L'auteur en est un vieux practicien émérite, ancien homme de fief de plusieurs cours féodales ; il enseigne à un jeune homme les distinctions à établir entre les diverses justices féodales, et explique les règles de procédure des souveraines vérités, celles de l'application de la torture et de la preuve testimoniale.

Périodiques.

— On annonce la prochaine création d'une *Revue du Nord*, destinée à remplacer les *Annales de l'Est et du Nord* pour la partie, dont la rédaction lilloise était chargée. Elle s'occuperait de l'histoire des anciennes provinces des Pays-Bas et, en particulier, de la Flandre, de l'Artois, du Cambrésis, de la Picardie et du Hainaut. Elle insérerait des études sur l'archéologie et l'histoire de l'art, l'histoire des littératures française et flamande, l'histoire politique, l'économie sociale, la géographie historique de ces pays, etc. Paraissant en livraisons trimestrielles de 80 pages au moins, elle formerait annuellement un volume d'au moins 320 pages in-8°. Le prix de l'abonnement serait de 10 francs pour la France et de 12 francs pour l'étranger.

La *Revue du Nord* contiendrait des articles de fond sur des sujets importants d'histoire régionale ; une partie « Variétés » pour documents et notices ; une partie bibliographique et une chronique, qui tiendrait le lecteur au courant de tout ce qui intéresse le travail historique dans la région.

Adresser les adhésions à M. de Saint-Léger, professeur à l'Université de Lille, 60, rue de Paris, Lille.

— A partir de janvier 1910 paraitra, tous les deux mois, *La Revue d'histoire de l'Eglise de France. Analecta Gallicana.* Elle ne s'occupera dans ses articles, comme dans ses chroniques et recensions, que de l'histoire religieuse de la France ancienne et moderne, c'est-à-dire de l'histoire des diocèses aujourd'hui existant ou qui disparurent avec la Révolution. Nous signalons ici cette nouvelle revue, parce qu'elle comprend dans son plan, non seulement notre ancien diocèse de Thérouanne, mais encore notre ancien diocese de Tournai, « dont l'histoire est trop intimement liée à celle de la France pour pouvoir être omise ». La nouvelle revue paraîtra, sous la direction de l'abbé A. Vogt, à la librairie Letouzey et Ané. Prix de l'abonnement : France : 15 fr. Etranger : 17 fr.

Notes bibliographiques.

— Nous signalons les savants articles de linguistique toponymique publiés par M. J. Ceyssens, dans *Leodium*. 1909, t. VIII. *Weerst et Warsage = Château fort*, p. 38-45. *Le vocable* is *dans la toponymie du Nord-Est de la Belgique*, p. 121-132.

— La librairie Letouzey et Ané a commencé la publication d'un *Dictionnaire de Biographie, d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, dont la direction a été confiée à Mgr. A. Baudrillart et à MM. Albert Vogt et Urbain Rouziés. Ce Dictionnaire a pour but de renseigner avec précision le lecteur sur la vie et les œuvres de tous les personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire de l'Église ; il fera également connaître l'état actuel des recherches concernant les institutions et la géographie ecclésiastique, (pays, provinces ecclés. diocèses, monastères etc.). Il constituera donc un précieux instrument de travail. Espérons que les collaborateurs n'y feront paraître que des brèves mais substantielles monographies et n'empêcheront pas la publication rapide du Dictionnaire. Cette nouvelle encyclopédie paraîtra par fascicules in-4°, de 160 pages, au prix de 5 frs le fascicule.

Dans le premier fascicule (Aachs-Achol) que nous venons de recevoir, nous remarquons comme relevant de notre histoire : l'article de R. Coulon sur *Abbietta (L')*, monastère de sœurs dominicaines, fondée à Lille en 1274, grâce à l'appui et aux libéralités de la comtesse Marguerite de Flandres ; l'article de Rivière sur *Ch. Van den Abeele*, jésuite flamand, né à Bourbourg en 1691 ; l'article de D. U. Berlière sur *saint Achaire*, évêque de Noyon-Tournai.

Nos archives.

— Comment remédier à la mauvaise conservation des archives des administrations locales, des familles et des associations particulières, qui n'ont pas d'archiviste ? Comment éviter la destruction et la dispersion des documents ? M. E. Matthieu, au congrès de Liége, a répondu à cette question et a préconisé les mesures suivantes :

1° Inculquer aux autorités locales que tous les documents qu'ils conservent, et non pas seulement les registres d'état-civil, ont de l'importance.

2° Procurer un local spécial pour le dépôt d'archives, dans les communes ; dans les presbytères une armoire fermant à clef.

3° Solliciter du gouvernement l'adoption d'une proposition prescri-

vant aux collèges échevinaux, de désigner par une délibération formelle un dépositaire, chargé de la garde des archives.

4° Prescrire la tenue d'un registre d'entrée et de sortie, faire remettre immédiatement les papiers après la mort ou départ du dépositaire, faire des inspections périodiques. — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 159-164.

— **Archives de l'État à Bruges.** — Les accroissements du dépôt pendant les exercices 1907-1908 et 1908-1909 ont été publiés dans le *Mémorial administratif* de la province. Nous constatons de nouveaux dons faits par MM. K. de Flou, membre de l'Académie flamande, à Bruges; A. Van de Velde, employé au gouvernement provincial à Bruges; R. de Beaucourt de Noordvelde, homme de lettres, à Ghistelles et Ch. Syoen, notaire à Loo. Des envois importants furent effectués par les archives du Royaume le 4 février et le 15 octobre 1907, le 14 septembre et le 10 octobre 1908. Ces documents concernent la Flandre, le Franc, les villes de Bruges, Courtrai, Furnes, Menin, Warnêton et Ypres, les communes de Aerseele, Aertrycke, Alveringhem, Brielen, Caprycke, Couckelaere, Dottignies, Eecloo, Eessen, Elverdinghe, Gaveren, Gavre, Gits, Hooghlede, Houthem, Houtkerke, Ichteghem, Knocke, Langhemarck, Leke, Lisseweghe, Loo, Merckhem, Moerkerke, Oedelem, Oostcamp, Oostkerke, Pollinchove, Reninghe, Sanneghem, Ste-Croix, St-Michel, Stavele, Sweveghem, Wercken, Westvleteren, Wulveringhem, Zillebeke, Ysendycke.

Mentionnons encore :

1° Un achat de nombreux documents fait le 19 juin 1908, grâce à l'intervention de M. De Somville, archiviste de la ville de Thielt, et se rapportant aux greffes des seigneuries de ten Ackere, Aerseele, Ayshove, Beecschen à Caneghem, ten Bossche à Aerseele, Boosterhout, ter Elst, Gotthem, Gruuthuuse à Aerseele et Thielt, Poucsche, Haelewynsche, Scaechsche, Leinsche, Westacker etc.

2° La cession faite après la mort de M. Eug. Sanders, archiviste au dépôt de l'État, par sa veuve, parmi lesquels se trouvent *a*) les nombreuses notes rassemblées par lui, au point de vue linguistique, dans les archives de la ville et de l'État et réunies en 4 volumes avec tables alphabétiques; *b*) les renseignements généalogiques sur la famille Sanders en Flandre, reliés en deux volumes, et *c*) deux cartons contenant des crayons généalogiques et des annotations sur de nombreuses familles flamandes puisées dans les états de biens des dépôts de la ville et de l'État à Bruges.

Il est superflu d'énumérer toutes les pièces rentrées ainsi en possession de l'État, mais la liste qui suit donnera une idée de l'intérêt qu'elles représentent au point de vue historique :

1°/ Plan général du Palais Épiscopal à Bruges aujourd'hui occupé par les bureaux du gouvernement provincial et l'hôtel du gouverneur, 1750.

2°/ Plan de l'ancien couvent des Sœurs noires dit *Castaigneboom*, 23 nivose, an IX.

3°/ Pièces relatives au conflit entre l'évêque Servais de Quynckere et le magistrat de la ville au sujet du maintien des religieuses Augustines à l'hospice de la Poterie, 1634-1635.

4°/ Taxe levée sur les bénéfices des églises et institutions religieuses au profit du séminaire, 1571, et, relevé de tous les biens, revenus et bénéfices incorporés audit séminaire en 1579.

5°/ Compte de restauration des tombes de Charles le Téméraire et Marie de Bourgogne, à l'église de Notre-Dame, 1765.

6°/ Statuts et ordonnances de la prison de Bruges, 1629.

7°/ Keures et ordonnances du métier des *Linemaeckers*, 1667.

8°/ Registre aux baptêmes, mariages et décès de l'église de Ghistelles, 1628-1632.

9°/ Idem, église de St-Michel-lez-Bruges, 1661-1679.

10°/ Comptes de l'église et de la table des pauvres de Knocke 1569-1738 et de la dite paroisse 1766-1767.

Enfin 11°/ un manuscrit de Patrice de Beaucourt de Noordvelde contenant la table alphabétique des magistrats du Franc de 1228 à 1771.

B^on^ ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Nos objets d'art.

— Au récent Congrès de Liège, M. Arm. de Behault de Dornon a de nouveau parlé de l'absolue nécessité de posséder en Belgique une loi sur la conservation des monuments et objets offrant un intérêt historique, artistique ou archéologique. La question soulevée, depuis longtemps, approche de la solution. Depuis le dernier Congrès, celui de Gand en 1907, la commission nommée pour discuter l'avant-projet de loi s'est réunie régulièrement. Le texte de ce projet a été déjà élaboré en grande partie, et, si l'accord n'est pas encore complet touchant certaines mesures accessoires, on peut cependant espérer que sous peu le texte définitif sera déposé sur le bureau de la Chambre. — AnAHB. 1909, t. II, p. 337.

— M. L. Cloquet au même Congrès de Liège, a de nouveau recommandé le système des fiches archéologiques, feuillets illustrés et détachés, qui peuvent dispenser les érudits de visites continuelles aux musées. Il préconise de donner à ces fiches un format uniforme et de les multiplier autant que faire se peut, en faisant appel à la bonne volonté de tous les travailleurs. Il demande au Congrès de préciser la forme à donner aux fiches archéologiques et d'examiner les moyens d'en diffuser l'usage. — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 251 s.

— Pendant les premiers mois de l'année 1909, la *Société d'histoire et d'archéologie de Gand* a publié trois nouveaux fascicules (n° 47-49) de son *Inventaire archéologique*. Ils sont particulièrement intéressants pour l'histoire de l'architecture civile.

— A la séance du 12 mai de la *Société nationale des Antiquaires de France*, M. le comte P. Durrieu fait connaître un très beau manuscrit, propriété du duc de Devonshire. C'est un exemplaire du mystère de La vengeance de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a fait partie de la Bibliothèque de Bourgogne et dont les miniatures et l'ornementation sont l'œuvre de l'enlumineur flamand Loyset Lyedet. — SAFBull. 1909, p. 236.

— A la séance du 5 août dernier de *l'Académie royale de Belgique*, M. A. J. Wauters a fait une communication touchant *un nouveau tableau signé et daté de Pierre Christus*, (ARBBull. 1909, p. 393-398. Il s'agit d'un tableau, découvert il y a deux ans dans un château du Rheingau, près du Johannisberg, chez Mme la comtesse Matuschka ; il représente « sur un panneau à fond vert, de 0^m^65 de hauteur sur 0^m^45 de largeur, une figure à mi-corps, ayant pour sujet la Vierge Marie tenant dans ses bras l'Enfant Jésus. » Sur la gorge du cadre ancien se lit : PETRUS XPI ME FECIT A° D 1449. M. W. ajoute quelques mots de commentaires, à propos des tableaux signés du nom de Christus, qui paraissent d'une valeur si inégale. Pour expliquer les différences, il émet l'hypothèse qu'il y a eu peut-être deux Pierre Christus peintres. Nous renvoyons M. W. à une étude de M. Weale, *Les Christus*, parue dans nos *Annales*, supra p. 97 ; il y verra que l'existence de deux peintres du nom de Pierre Christus est un fait acquis à l'histoire ; seulement le second n'est pas, comme le croit M. Wauters, le père du grand artiste (rien ne nous autorise à en faire un peintre) ; mais son petit-fils, admis à la franchise du métier des peintres en 1501. C'est peut-être de ce dernier, qu'il est question dans la mention énigmatique « Petrus Christy twee » du livre de la corporation. Dans ce même

article M. W. verra encore que notre Pierre Christus est mort en 1473, on ne peut donc lire sur le tableau de Francfort, attribué au maître renommé, la date : 1477.

R. D. S.

— Nous trouvons dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archeologie* 1908, t. XLVII, p. 77, le rapport suivant sur l'examen des tableaux du musée communal de Bruges. « Il a été procédé le 13 août 1908, à l'examen des tableaux du musée communal de Bruges, confié pour leur remise en bon état à M. Paul Buéso fils.

Mgr de Bethune et MM. van Ruymbeke et Coomans, membres du Comité provincial des correspondants de la Flandre Occidentale, assistaient à cet examen, lequel porte d'abord sur cinq tableaux confiés par la Commission royale des Monuments, en 1907, à M. Buéso, savoir :

1° Pourbus, Pierre. Le jugement dernier ;

2° Pourbus, Pierre. Portait d'Adrienne Fernagant ;

3° Blondeel, Lancelot. Saint-Georges terrassant le dragon ;

4° Claeis, Pierre. La Convention de Tournai ;

5° Inconnu. Vierge et Enfant Jésus.

Il est constaté que les parties des panneaux disjoints ont été rassemblées avec beaucoup de soins à l'aide de taquets ; les parties de couleurs soulevées ont été refixées. Les assemblages ont été mastiqués et pointillés avec beaucoup de discrétion ; les grattages au canif, exécutés en vue d'enlever d'anciennes restaurations, ont été très habilement dissimulés par le restaurateur.

Outre ces cinq tableaux, l'Administration communale de Bruges a fait remettre en état les six tableaux suivants :

1° École flamande, XV° siècle. Scènes de martyre, épisodes ;

2° Id. id. Scène de la vie de Saint Georges.

Sur chacun de ces deux anciens volets sont représentés en quatre compartiments les épisodes de la vie de Saint Georges ;

3° École flamande, XV° siècle. Épisodes de la vie de Saint Roch ;

4° École flamande, XV° siècle. Panneau central ; et

5° Volet d'un retable provenant de l'église de Dixmude. Le panneau central représente la Naissance de la Vierge et le volet Sainte Anne et Saint Joachim ;

6° École flamande XVII° siècle. Le Christ sur les genoux d'un saint.

Ensuite deux tableaux de la Commission des Amis des Musées :

8° Pourbus, François le jeune. Portrait d'homme ;

9° Id. id. id. Portait de vieille dame.

L'ensemble de la restauration de ces tableaux est parfaitement exécuté ; la même observation que pour le Jugement dernier de Pourbus se rapporte aux numéros 1 et 2 représentant des épisodes du martyre de Saint Georges. Le numéro 4, panneau central, représentant la Naissance de la Vierge, se présente avec une partie d'architecture dorée dont la gravure et les glacis ont disparu, les ors sont discordants et devraient être matés et ternis par le restaurateur.

L'application du vernis final n'aura lieu que dans le courant de l'année 1909, ce qui permettra à ces tableaux d'être complètement secs pour cette dernière opération.

La Commission remarque la présentation peu convenable du portrait de la femme de J. Van Eyck. Cette admirable peinture entourée de son vieux cadre patiné par le temps est placé sur un fond de velours jaune du plus fâcheux effet. En plus, une moulure noir et or vient accentuer cette situation malheureuse. „

Nouvelles d'histoire locale.

— **Bruges.** — *Église de Notre-Dame.* — Les plus anciens comptes de l'église, reposant aux archives de l'État à Bruges nous révèlent l'existence au commencement du XVIe siècle d'une horloge, mûe par un « jacquemart ».

Voici quelques extraits à ce sujet :

Om manneken vander orloge . . . . III s. VIII d. gr.

Van schilderen . . . . II s. gr.

Betaelt den orlogemaker van dorloge manneken te stellene . . . . II s. gr.

C. 1513, f° 77.

Elle fut réparée en 1601. Le jacquemart, d'après la quittance, portait en main une verge de 28 pieds de haut sonnant les heures :

Item ghemach by laste vande kermesters een niewe roee lanck XXVIII voeten ende dat om de hoorloge om te doen slane et manneken inde kercke 't onser Liever Vrauwe ende an ghedaen ende ghepast in haer werck. Daervoeren vier grotè vande voet, comt X s. VIII gr. (*sic*).

Ontfaen by my Adriaen Troostenberch van kercmeesters over 't voornoemde werc neghen scellinghen grooten.

Liasse comptabilité 1601.

Toorconden XV^{en} September XVI^c een. TROSTENBERCH.

B. v. Z.

— **Bruges.** — *Restaurations à l'église Notre-Dame et aux environs.* Le souci de remettre en valeur les anciens monuments, se constate surtout aux abords immédiats de l'église Notre-Dame.

D'un côté les annexes de l'hôtel Gruuthuuse s'achèvent : le temps aura vite fait d'harmoniser ses briques trop neuves avec l'élégant logis de Louis de Bruges, et la sombre masse que forme l'église Notre-Dame.

La façade ouest de l'église, reconstruite en ses matériaux primitifs, n'attend plus que les statues, devant peupler les niches de son portail. Le contrefort vers la rue Ste-Catherine, condamné par l'administration des ponts et chaussées, a pu être conservé, grâce au percement d'une baie dans le contrefort même. Des exemples anciens de ces passages à travers le contrefort se voient à l'église Notre-Dame de Courtrai.

A l'Hôpital on vient de mettre la dernière main à la toilette extérieure du chevet de la chapelle. Ce chevet à trois pans coupés n'en a que deux percés d'une fenêtre : les recherches faites ont démontré que la fenêtre centrale n'a jamais existé. On s'est donc contenté d'enlever le mur qui bouchait les fenêtres latérales. Pas de traces de meneaux dans ces fenêtres qui ont conservé leur encadrement mouluré en pierre blanche. Par suite de la surélévation de la rue, la partie vitrée de ces fenêtres est devenue plus facilement accessible... aux malandrins de toute espèce. Aussi a-t-on jugé utile de munir les baies de barreaux en fer. Si l'aspect de ce grillage n'est pas absolument esthétique, il n'en donne pas moins l'assurance que les nombreux trésors artistiques conservés à l'Hôpital restent à l'abri des voleurs, malgré l'ouverture des fenêtres.

Les plans pour la restauration de la façade voisine sont prêts : ils sont l'œuvre du très regretté M. Dela Censerie. Avant de dresser les plans, l'architecte a soigneusement examiné l'état actuel, et entamé les maçonneries à différents endroits. C'est la méthode rationnelle, qui malheureusement n'est que trop souvent négligée.

Les recherches ont révélé, notamment dans le pignon, des matériaux très variés. Ainsi à la base du pignon, on a retrouvé l'ancienne maçonnerie en veldsteen — au centre du pignon le veldsteen est parsemé de pierres bleues et blanches (de remploi ?). Le cordon qui surmonte cette zône est tantôt en tuf, tantôt en pierre bleue. Le grand oculus bouché en partie est construit en briques flammées, tandisque la zone comprise entre les deux cordons supérieurs est en tuf. Pas de traces du rampant qui couvrait le pignon.

Par contre les fouilles faites au pied de la façade ont fait retrouver en parfait état (1m10 sous le trottoir) les socles des moulures encadrant

le tympan sculpté ; elles ont encore fait découvrir, parait-il, les substructions en veldsteen d'un porche.

Tout cela nous fait espérer une reconstitution bien intéressante.

M. J. Viérin, architecte provincial, a été chargé de dresser les plans d'agrandissement des sacristies de l'église Notre-Dame. Les nouvelles annexes sont conçues dans le style de la sacristie actuelle et ne masqueront en rien les bâtiments existants. Suivra la restauration de la chantrerie Lanchals, et, dit-on, le déplacement au chœur des tombeaux de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne.

Reste pour le moment à l'état de projet le passage à créer derrière le chevet de l'église, avec pont au-dessus du canal, ainsi que la mise en état de l'hôtel Arents.

Une fois ces différents travaux achevés, le quartier de Notre-Dame sera bien assurément l'un des plus jolis et des plus poétiques de notre ville.

HUB. HOSTE.

— **Nieuport.** — Au cours des travaux de restauration de l'ancienne salle du chapitre située au Nord et contre le chœur de l'église paroissiale de Nieuport, deux peintures murales ont été découvertes sur le mur sud et le mur ouest, entre les arcades au-dessus de la retombée des voûtes. Ces peintures appartiennent à des époques différentes. La première représente la Ste Vierge debout, portant l'enfant Jésus, avec un personnage agenouillé ; elle me paraît dater du XVe siècle. La seconde peinture est moins ancienne et représente le calvaire ; elle remonte probablement au XVIe siècle. Ces peintures ont été coupées dans le bas, elles sont fort abîmées. Il a été décidé de les conserver telles quelles, sans y faire de restauration, qu'elles ne supporteraient pas d'ailleurs.

J. V.

Question.

— **L'étude des briques.** — La *Revue de l'art chrétien* (mars 1908) rapporte le résumé d'un article fort intéressant [1] de l'archéologue anglais John Bilson sur la question des briques dans les anciens monuments.

---

[1] Dans le *Journal of the Royal Institute of British Architects*, Janvier 1908.

Un auteur anglais, M. Reginald Blomfield, ayant affirmé [1] que l'industrie briquetière en Angleterre correspondait avec l'arrivée des ouvriers flamands sous le règne de Edouard I^r (1272-1307), M. Bilson s'est livré à une courte enquête à ce sujet; il a trouvé qu'il n'y a pas encore moyen de conclure: il faudrait de nouvelles recherches, et « avant de se former une opinion définitive, il faudrait procéder à une comparaison entre les premiers échantillons de briques mises en œuvre d'une part en Flandre, d'autre part en Angleterre. »

De notre côté nous croyons que l'étude de nos briques s'impose au point de vue de l'étude de l'architecture flamande.

L'absence de documents écrits concernant la plupart de nos monuments force les archéologues à leur assigner une date approximative au moyen des caractères du style. La brique constitue un facteur trop souvent négligé : sa dimension, sa couleur, sa mise en œuvre peut en dire long à l'archéologue perspicace.

Aussi nous nous demandons s'il n'y aurait pas moyen de dresser un tableau complet, nous renseignant sur les particularités des briques utilisées dans chacun de nos édifices.

Il faudrait évidemment commencer le travail en créant une terminologie fixe et une méthode rigoureuse, car actuellement bien des termes sont mal définis. Ainsi le mot « briques mélangées » est-il le terme exact pour désigner les parements composés de briques rouges, roses et jaunes ? — Les églises du Furnes-ambacht sont construites en briques jaunes, d'après les uns, en briques jaune- gris d'après les autres, en « wit steen » d'après les indigènes. Quelle est la dénomination à choisir ?

Les dimensions des briques doivent-elles être données en mètres (0^m207) en centimètres (20, 7 cent.) ou en millimètres (207 m/m.)?

Voilà différents points sur lesquels il y aurait facilement moyen de se mettre d'accord avant d'entamer le travail d'ensemble dont il est question plus haut.

Notons encore que ce travail serait non seulement de la plus grande utilité pour l'étude de l'architecture flamande, mais qu'il permettrait de curieux rapprochements avec l'architecture en briques d'autres parties de notre pays, et des pays étrangers [2].

---

(1) *Histoire de l'architecture de la Renaissance en Angleterre.*

(2) Hollande, Angleterre, Danemark, Suède, Russie, Allemagne, France, Espagne, Italie.

Nous savons que M. E. Wrängel, professeur à l'université de Lund (Suède) s'occupe activement de l'architecture en briques de son pays. Il est venu personnellement en Flandre pour y étudier les monuments similaires. C'est un exemple à citer, en espérant qu'il ne restera pas isolé.

HUB. HOSTE.

— Qui était N... Schoonvliet, allié à N... de Dixmude, fille de Roland de Dixmude et de Jeanne Bournel? De qui était-il fils? (Question posée dans SECBull. p. 128 par R. Rodière à Montreuil).

NOTES ET DOCUMENTS

Les Christus.

Depuis la publication de ma monographie sur les Christus ([1]), un autre tableau peint par Pierre Christus I, m'a été signalé, et une notice en a été publiée par M. A. J. Wauters dans le *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles* de l'année courante, pp. 393-398 ([2]). Il appartient à Madame la comtesse Matuschka et se trouve dans son château, Schloss Vollrads, dans le Rheingau. Il représente la Sainte Vierge à mi-corps, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras (0,65×0,45). La signature PETRVS · XPI · ME · FECIT · A° · D · 1449 · a été retrouvée sous une couche de peinture moderne, il y a deux ans.

M. Wauters prétend que Christus était d'origine Gantoise; et, se basant sur des différences notables de couleur, de facture et de types, qu'il croit trouver entre les tableaux, il émet l'opinion qu'ils ont été peints par deux maîtres, qu'il propose de nommer Pierre le Gantois et Pierre le Brugeois. Or, le Pierre dont il veut faire un Gantois était un Brabançon, établi à Baerle près Tilbourg, et il n'y a pas la moindre preuve qu'il fut peintre, ou même qu'il ait jamais mis le pied à Gand. Son fils Pierre, né à Baerle, qui devint bourgeois de Bruges en juillet 1444 et fut en même temps reçu franc-maître dans la gilde de Saint-Luc, est certainement l'auteur de tous les panneaux signés. Quand on

---

([1]) Voir AnÉm., 1909, t. LIX, p. 97-120.

([2]) Voir plus haut, p. 356.

Notre « Chronique », contenant une courte note sur l'article de M. Wauters, avait déjà reçu le « bon à tirer » quand nous est arrivée la communication de M. James Weale qui remet les choses au point, et que nous sommes très heureux de pouvoir insérer dans ce fascicule.

veut écrire la biographie d'un peintre, il faut laisser de côté les tableaux « attribués ». Lorsqu'on mêle les tableaux « attribués » avec les tableaux authentiques, il n'est pas étonnant qu'on y trouve des différences notables !

M. Wauters cite, à l'appui de sa thèse : 1° l'opinion émise par Crowe, en 1863, époque à laquelle le tableau de Francfort, de 1447, passait pour avoir été peint en 1417; et 2°, d'après Van de Casteele, une note écrite sur le verso du dernier feuillet de la Matricule la plus ancienne de la Corporation des Peintres, etc., de Bruges. Cette note est ainsi conçue :

Petrus Christy twee
ende Joanes Memmelync
Joannes Heecke
Joanes Zuanehus

Julius De Put

M. Van de Casteele ajoute à cette note : « J'abandonne aux érudits la signification et l'explication de cette inscription ». C'est une manière facile d'éditer un manuscrit. M. Van de Casteele aurait dû avertir le lecteur que ces noms étaient écrits de la main de Jules De Put, peintre domicilié dans la Prèvôté de Saint-Donatien (proostlaet) pendant le dernier quart du seizième siècle. J. De Put, vu la manière dont il a estropié les noms, ne doit avoir connu ces peintres que par tradition orale.

W. H. J. Weale.

Table générale des matières.

1. ARTICLES.

2. COMPTES RENDUS.

Pages

3. CHRONIQUE.

Société d'Émulation.

Sociétés savantes et Congrès.

Expositions.

Pages

Périodiques.

Notes bibliographiques.

Nos archives.

Nos objets d'art.

Pages

Nouvelles d'histoire locale.

Nécrologie.

Questions.

---

4. NOTES ET DOCUMENTS.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

TOME LIX DE LA COLLECTION.

ANNÉE 1909

Bibliographie Analytique

DE L'HISTOIRE DE FLANDRE

BRUGES
IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.
1909.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (¹)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

1 *Economische opvatting der geschiedenis.* — Handelingen van het XXIXᵉ Nederlandsch Congres te Brussel, 1906. (Brussel, Bremaeker, 1908), bd. I, bl. 41 vv.; bd. II, bl. 163-172; 179-182.

(¹) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Dorénavant les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne seront plus renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

Heer Dr Fris bespreekt Lamprecht's stelsel. Zeer voldoende is zijn besluit: « De waarheid schijnt te midden der oudere en nieuwe strekking te liggen, nl. in de voorzichtige coördinatie van de collectieve en de individueele beschouwing; niet, in het toekennen aan een factor der cultuur, den economischen, van het uitsluitend overwicht over de anderen, maar in het verleenen aan alle factoren van de billijke plaats die hun volgens tijd en ruimte toekomt. »

Hebben verders deel genomen aan de bespreking de HH. Huysmans, inleider, Dr Thoden van Velzen, Maarten Brants en Mej. Baelde: deze twee laatsten handelden over het aanleeren van de geschiedenis in de lagere en middelbare scholen.

2 **J. Halkin.** *Les monographies de village.* — Mélanges G. Kurth, t. 1, p. 441-446.

Veut quelque chose de plus que la monographie purement historique. On devrait y joindre: « 1° l'étude géographique et géologique du sol sur lequel les faits historiques se sont passés afin d'essayer par là de dégager et d'analyser l'influence des matériaux du sol, des phénomènes climatologiques et des conditions hydrologiques sur la vie sociale, économique et historique du village; 2° l'étude des divers agents et facteurs de cette vie sociale et économique, lesquels presque toujours dépendent des phénomènes d'ordre géographique et donnent à telle agglomération humaine un cachet particulier. » R. De Schepper.

3 **J. Cuvelier** en **Dr Evers.** *De wenschelijkheid van een nauwkeurig onderzoek en beschrijving van het kerkelijk archief.* — Handelingen van het XXIXe Nederlandsch Congres, te Brussel 1906, bd. II, bl. 202-213.

De Heer Cuvelier besluit als volgt. « In het belang der demographische studiën, ware het wenschelijk dat de regeering eene wet liet stemmen ten einde de oude doop-, huwelijks- en overlijdensregisters naar de Staatsarchiefdepots te doen overbrengen.»

Verders drukt de heer Th. H. Van Dolder (Noord-Nederland) den wensch uit « dat de gemeente-archieven naar de Staatsarchieven zouden overgebracht worden ».

Het weze ons toegelaten op te merken dat beide voorstellen ons zeer gevaarlijk voorkomen. Ze zouden, vreezen we, voor noodlottig gevolg hebben: 1° de belangstelling voor plaatselijke geschiedenis te verminderen en de opzoekingen veelal feitelijk onmogelijk te maken: aan parochie-monographiën zou er schier niet meer te denken vallen; 2° de plaatselijke besturen te berooven van de bewijsstukken en inlichtingen die zij van noode hebben tot onderzoek en beslissing van menig bestuurlijke zaak: want gemeente- en parochiearchieven zijn doorgaans van minder aangelegenheid in opzicht van algemeene geschiedenis dan wel in betrekking tot de vraag naar recht en plicht en wijs bestuur

der gemeente of parochie tot dewelke zij behooren; 8° menige archieven, tot groot nadeel van algemeene en plaatselijke geschiedenis, zorgvuldig te doen verduiken met verbod van onderzoek of ruchtbaarheid.

Het echt middel om de belangen der geschiedenis te bevoordeeligen, zonder deze der huidige bezitters te krenken, ligt, naar ons bescheiden oordeel, in ernstige en doelmatige maatregels tot zorgvuldig bewaren en klasseeren der archieven ter plaatse zelf of in een vrijwillig gekozen middenlokaal, waar ze onder goede bewaking zouden neergelegd worden.

Daarom bestatigen wij met genoegen dat de volgende besluiten van Dr J. J. Evers, kanunnik der abdij van Averbode, eenparig aangenomen wierden :

« Het XXIXe Nederlandsch Taal- en Letterkundig Congres gelieve door zijn bureel aan te dringen bij het Belgisch Gouvernement, opdat in 't belang der geschiedkundige wetenschap, de feitelijk sinds jaren niet meer toegepaste wetsbesluiten, die het nog zou kunnen inroepen tegen het privaat bezit van archiefstukken der onder de Fransche republiek in België opgeheven kerkelijke instellingen, krachtens eene wet *vervallen* zouden verklaard worden ; » [1]

« drukt den wensch uit, dat, door toedoen der Hoogeerwaarde Bisschoppen van België, aan 't hoofd der bisschoppelijke archieven een man met vakkundige opleiding geplaatst worde, die ook een waakzaam toezicht zoude nemen over de archieven der verschillende kerken, en onder wiens leiding, zooveel mogelijk met de staatsarchivarissen, onverwijld een beknopt overzicht der archieven zou worden in 't licht gegeven, in afwachting dat van elk zelfstandig kerkelijk archief, een volledig inventaris volgens de methode der Hollandsche archivarissen worde opgemaakt ; »

« drukt den zelfden wensch uit met betrekking tot de kloosterarchieven en soortgelijke kerkelijke archieven die thans in privaat-bezit worden gevonden. » C. Callewaert.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

4 **Dr Fris.** *Ontwerp eener bibliografie van Vlaanderen in de middeleeuwen.* — Handelingen van het XXIXe Nederlandsch Congres, bd. II, bl. 192-201.

Overzicht van hetgeen sedert 't jaar 1830 in Belgie uitgegeven wierd op het gebied der geschiedenis van Vlaanderen. — Schaarsheid aan degelijke werken in de nederlandsche taal. Onze

[1] Zie AnÉm., 1907, bl. 449.

« *Annales de la Société d'Émulation* » zijn niet aangewezen; Brugge is nauwelijks vermeld.

Opvatting eener vlaamsche geschiedkundige bibliographie. Hoe dient er gewrocht te worden. A. De Meester.

5 Dr **Fris**. *Plan eener bibliographie der geschiedenis van de Nederlanden van 1813 tot 1839.* — Handelingen van het XXIXe Nederlandsch Congres te Brussel, 1906, bd. II, bl. 207-209.

6 *Anciens Cartulaires de Flandre.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 397-401.

Complément par MM. Van den Haute, van Zuylen van Nyevelt, Callewaert et De Schepper, aux deux listes de cartulaires non inventoriés, publiées dans les *Annales*, t. LVI, p. 432 et t. LVII, p. 221: Saint-André lez Bruges; Bruges, table des pauvres de Saint-Sauveur (3 cart.), de Notre-Dame (2 cart.), de Sainte-Walburge (3 cart.); Courtrai, Béguinage; Eversham, abbaye (2 cart.).

7 *Encore des Cartulaires anciens de la Flandre.* — AnÉm., 1909, t. LIX, p. 63.

Nouvelle liste complémentaire de cartulaires. Notices fournies par MM. C. Van den Haute, A. van Zuylen van Nyevelt et R. Dupont sur des cartulaires d'Ingelmunster, église; Bruges, hospice Saint-Hubert, métier des cordiers; Oudenbourg, métiers; Furnes, Gavegasthuis; Nieuport, église.

8 **V. Brants**. *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas, règne d'Albert et d'Isabelle, 1598-1621.* Bruxelles, Goemaere, 1908, in-8, xv-103 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 128, 180: « liste provisoire... pour susciter le travail complémentaire de diverses parts ».)

9 **J. Denucé**. *Une Visite aux Archives de Lisbonne et de Séville.* — RIPB. 1906, t. XLIX, p. 94-100. (ABelges. 1908, t. X, p. 206 = R. Ledoux: importance économique des « facteurs » royaux; considérations techniques; données politiques.)

10 **Victor Van der Haegen**. *Rapport sommaire sur les Archives de la ville de Gand.* Gand, Hoste, 1908, in-8, 7 p.

11 **Bon A. van Zuylen van Nyevelt**. *Le dépôt des archives de l'État à Bruges.* (RBAB. 1908, t. VI). Bruxelles, Van Oest, 1908, in-8, 11 p. Voir AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 455.

12 *Verslagen omtrent 's rijks oude archieven.* 1907, bd. XXX, Den Haag, 1908, 8°, 799 bl. (ABelges. 1909, t. XI, p. 2-4 = H. Nelis: contenu, valeur.)

13 **E. Deprez**. *Rapport sur les archives départementales du Pas-de-Calais (1907-1908).* Arras, Schoutheer, 1908, in-8, 72 p.

14 **K. Hanquet**. *Les sciences historiques.* (Le Mouvement scientifique en Belgique, 1830-1905. Extrait). Bruxelles, Soc. belge de libr., 1908, gr. in-8, 41 p. ill. (ABelges. 1909, t. XI, p. 9 = A. Cauchie: « une substantielle et élégante synthèse de toute l'historiographie nationale ».)

15 *Liste des publications de la* Commission royale des anciennes lois et ordonnances. 1907, t. VIII, p. 22-62.

16 **H. Brugmans.** *Bibliographie der werken van nederlandsche archivarissen over 1907.* — NAB. 1908, 1908-1909, bd. XVII, bl. 61-68.

17 **J. C. et J. P. W.** *Bio-Bibliographie Godefroid Kurth.* — Mélanges God. Kurth, t. I, p. XXI-LXXXIX.

504 numéros : livres, articles de revues et de journaux, comptes-rendus, traductions.

Deux ouvrages intéressent spécialement notre histoire :

1° *Du rôle politique de la maison de Bourgogne en Belgique.* — RIPB. 1872, t. XV, p. 383-395.

2° *La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France.* Bruxelles, 1896-1898, 2 vol. 588 et 155 pp.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

18 *Album belge de diplomatique.* Recueil de facsimilés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges au moyen âge, publié sous la direction de H. PIRENNE, par un comité de professeurs et d'archivistes. Jette-Bruxelles, Van Damme et Rossignol, 1909, in-folio, 32 planches et autant de feuilles de texte séparées.

Publication très soignée et excellent instrument de travail qui permettra d'étudier sérieusement la diplomatique de nos provinces. Plus de la moitié des documents se rapportent à la Flandre. Nous reviendrons sur cet important recueil.

19 **H. Stein.** *Album d'autographes de savants et érudits français des XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles.* (Publ. de la Soc. franç. de bibliographie). 1re sér. Paris, 1907. (ABelges. 1908, t. X, p. 184 = J. Cuvelier : but : « réunir en un « corpus » des spécimens d'écriture des principales individualités..... qui ont laissé des correspondances, des observations anonymes, des notes de voyage aujourd'hui conservées dans les collections publiques... Excellente publication qui [pour la Belgique,] contient des autographes de Juste Lipse, d'Aubert Le Mire, de Nicolas Heinsius, de Daniel Papebroch, etc... ».)

20 **R. Weemaes.** *Les actes privés en Belgique depuis le Xe jusqu'au commencement du XIIIe siècle.* — AHEB. 1908, t. XXXIV, p. 5-45, 305-340, 416-440.

Résumons brièvement cette étude documentée et suggestive de diplomatique monastique belge à l'époque féodale.

Ch. I. Le formulaire des documents privés, anciennement très

simple se développe notablement aux Xe et XIe siècles, notamment en ce qui concerne le préambule et le *bannum*. Aux XIIe-XIIIe siècles, il redevient plus concis : la narration acquiert une portée plus importante, tandis que les parties générales, préambule, promulgation, formules comminatoires se simplifient et s'éliminent, de même que la liste des témoins, dont l'importance diminue à cause de l'usage plus général du sceau.

Ch. II. Le rôle de l'acte écrit dans les contrats. Le notariat public disparaissant rapidement sous les successeurs de Charlemagne, les contrats de transfert de propriété se font *oralement*, mais on les entoure d'usages symboliques et on a recours à de nombreux témoins ; ils sont rarement actés par écrit, parfois la charte écrite est notablement postérieure au contrat oral. Au XIIe siècle la situation change : bien que les formalités orales semblent encore essentielles, on attache plus d'importance aux chartes écrites, dont le nombre augmente considérablement, et insensiblement la notion d'un véritable *contrat par l'écriture* se substitue à celle d'un contrat entièrement oral.

Ch. III. Le rôle de l'acte écrit dans les contestations. Primitivement il n'a aucune valeur juridique proprement dite. Aussi cherche-t-on à s'assurer la protection de personnages, étrangers au contrat, mais influents, en obtenant des autorités suprêmes ou subalternes de multiples chartes de confirmation. L'acte écrit avait cependant plus d'un avantage pour les parties contractantes : il rappelait au concessionnaire ses engagements ; il servait à obtenir le consentement des héritiers qui se basaient, semble-t-il, sur certains principes du droit successoral et sur l'ancienne conception germanique du droit de propriété collective au patrimoine familial pour réclamer le bien cédé par leur ancêtre ; il empêchait ainsi les révocations, favorisait les arrangements à l'amiable et les restitutions de biens repris ; enfin il permettait de retrouver les anciens témoins oculaires du contrat dont le témoignage tranchait le litige. Au XIIe siècle — époque de transition — on tend à admettre que la production d'une charte corrobore les affirmations des témoins et peut même servir de titre légal en l'absence de témoignages oraux. Au XIIIe siècle, la transformation est complète et l'acte écrit a acquis sa pleine valeur juridique.

Ch. IV. Le sceau et l'authenticité des chartes privées. Ce n'est que vers le Xe siècle (888) qu'on voit apparaître les sceaux des grands feudataires ecclésiastiques et laïques ; leur usage se généralise au XIIe siècle. Primitivement le sceau ne semble être qu'une signature symbolique, dont l'apposition ne donnait pas à l'acte un caractère d'authenticité ou une valeur juridique : on empruntait parfois le sceau d'autrui, et on omettait souvent la mention de son appension. Mais peu à peu l'honorabilité et l'influence des personnages qui pouvaient sceller, fit attacher au sceau une idée

de puissance et de protection ; la charte scellée inspirait par là-même une plus grande confiance, qui finit par faire attribuer à l'appension du sceau (fin des XIIe-XIIIe siècles) la valeur d'une authentication juridique.

Ces théories intéressantes sont étayées d'une foule de textes diplomatiques, dont un grand nombre sont empruntés à des chartes octroyées à des monastères flamands. C. C.

21 **W. Acht.** *Die Entstehung des Jahresanfangs mit Ostern.* Eine historisch-chronologische Untersuchung über Entstehung des Osteranfangs und seine Verbreitung vor dem 13 Jahrhundert. Berlin, R. Trenkel, 1908, in-8, 108 p.

Synthèse intéressante sur les origines et l'expansion du style pascal — et du style de l'Annonciation — avant 1200. L'auteur parcourt les diverses provinces ecclésiastiques de France et relève tous (?) les exemples qui témoignent pour ou contre l'un de ces styles; il en déduit des vues d'ensemble pour chaque région; cherche à montrer comment Pâques, célébrée primitivement en Gaule à la date fixe du 25 ou 27 mars et considérée comme le début de l'année liturgique, s'est imposée comme commencement de l'année civile ou chronologique et a amené ainsi l'introduction du style de Pâques et de l'Annonciation. L'auteur finit par une synthèse générale très intéressaute mais qu'il faudra absolument contrôler. Les faits constatés par M. A. sont bien trop peu nombreux et parfois trop incertains pour permettre une généralisation sérieuse. Nous croyons l'avoir prouvé en ce qui concerne la Flandre (*Annales*, 1909, p. 41), et nous pourrions en citer bien d'autres exemples. Qu'on s'attache d'abord à recueillir plus de données certaines, à faire des monographies locales... la synthèse générale s'en dégagera plus facile et plus sûre. C. C.

22 **C. Callewaert.** *Nouvelles recherches sur la chronologie médiévale en Flandre.* I. Pas de style pascal en Flandre avant la fin du XIIe siècle (à suivre). — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 41-62.

A l'occasion de certaines opinions émises par M. Acht (n° précédent) l'auteur apporte un grand nombre de preuves nouvelles en faveur de l'emploi presque exclusif du style de Noël (ou de la Circoncision) en Flandre, depuis le IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons aussi sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire*.

23 *Een historische Atlas der Nederlanden.* — Handelingen van het XXIX Nederlandsch Congres te Brussel, 1906, bd. I, bl. 43-46 ; bd. III, bl. 172-176.

Noodzakelijkheid van het opstellen van een historischen Atlas. — Aanwijziging op de bibliographie.

24 **Dr J. H. Holwerda jr.** *Lugdunum Batavorum en Praetorium Agrippinae.* — BVG. 1908, 4de reeks, deel VII, aflevering **1, 2, 3.**
Het archeologisch onderzoek moet, als het zijn kan, het historisch betoog voorafgaan. Welnu op een oude romeinsche reiskaart van het hedendaagsche Holland, die omstreeks 360 na Christus moet zijn vervaardigd, liggen twee voorname romeinsche wegen weergegeven. Aan deze wegen zijn er een groot aantal stations aangeduid en voornamelijk drie plaatsen van blijkbaar grootere beteekenis : Noviomagum, Praetorium Agrippinae en Lugdunum. Het eerste is Nijmegen, maar waar zijn de sporen te vinden van de twee andere plaatsen ?

25 **Dr Jus. A. Telting.** *De platte gronden* (plans) *en de dubbele* (fransche en vlaamsche) *benaming van de straten der Vlaamsche steden.* — Handelingen van het XXIX Nederlandsch Congres te Brussel, 1906, bd. II, bl. 213.
Hoe en wanneer die dubbele benaming ingebracht is geweest. Terechtwijzing van den heer Fris.

26 **J. Fraipont. — A. de Loë.** *Les sciences anthropologiques et archéologiques.* (Le Mouvement scientifique en Belgique, 1830-1905. Extrait). (ABelges. 1909, t. XI, p. 7-9 = F. Vercheval : analyse. « Ces deux notes contiennent de précieux renseignements bibliographiques ».)

27 **G. Ghilain.** *A propos des éolithes.* — BIAL. 1908, t. XXXVIII, p. 133-147. (ABelges. 1908, t. X, p. 196 = J. Dabin : « l'auteur croit à l'existence d'une industrie éolithique.... » [et la défend].)

28 **P. J. Blok.** *Cokingi en naves dunenses.* — Handelingen en mededeelingen der Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leyde, 1908.
Essaie de déterminer la valeur de ces deux termes, dont l'un se rencontre dans les *Annales Bertiniani* ad a. 867, l'autre dans les *Annales Egmondi* ad a. 1170.

29 **J. A. van der Hake.** *De aanspreekvormen in 't Nederlandsch.* I. *De middeleeuwen.* Utrecht, P. den Boer, 1908, in-8, x-240 p. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 59-60 = L. Lecoutere : étude historique sur l'emploi des pronoms personnels de la seconde personne ; examen méthodique des textes. Prudence des conclusions.)

6. NUMISMATIQUE, SIGILLOGRAPHIE.

30 **E. Babelon.** *La théorie féodale de la monnaie.* Paris, Klincksieck, 1908, in-4, 73 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 119-120 = A. De Witte : « pas moins intéressant au point de vue numismatique qu'au point de vue économique ». En certains points l'auteur s'écarte, mais dans les conclusions définitives, se rapproche de E. Bridrey dans son ouvrage sur Nicole Oresme.)

31 **J. E. ter Gouw.** *De munt in de volkstaal.* — Tijdschrift van het Kon. Nederl. Genootschap voor Munt- en Penningkunde, 1903-1909.

La dernière partie de l'importante étude de M. ter Gouw, commencée en 1903, ayant paru récemment, nous avons cru nécessaire de la signaler ici, car ce travail est appelé à rendre de grands services à ceux qui s'occupent d'étudier et d'interpréter d'anciens documents.

Autrefois, comme aujourd'hui, les noms donnés par le peuple aux monnaies étaient souvent très différents de leur dénomination officielle. L'auteur a colligé les appellations monétaires dans d'anciennes comédies, dans des proverbes, dans des documents divers où se retrouvent des locutions populaires et familières d'autrefois; et il a cherché, autant que possible, à identifier les espèces mentionnées avec le numéraire dont les tarifs et les ordonnances donnent le vrai nom.

Pour faciliter les recherches, nous donnons ici la liste des noms de monnaies étudiés par M. ter Gouw, en indiquant le tome du *Tijdschrift* dans lequel on trouvera chacune d'elles.

1903. p. 126-136 et 197-210. Kruis. Hollandschen duyt. Helderpenning. Myt. Dobbelmyt. Driekens. Zeskens. Negenmannekens. Achtienmannekens. Duiten. Engelschen. Pondgroot. Kroon. Blauwe penning. Ruitersche Blank. Labbaye. Pricsken, prikje.

1904. p. 136-158. Cornelis. Paardekop, paartshoot. Oude Leeuw. Braspenning. Snaphaen. Vieryser. Olykruis. Geuzenduit. Biechtoortje. Reaal.

1905. p. 116-142 et 272-285. Platbeck. Zwaantje. Stooter. Ryder Paardje. Vaantje. Klimmer. Vyfstatenstuiver. Schrikkenburger. Krabbelaer. Arendschelling. Engelsche vyf. Vierentwintichsalf. Vriesendaalder. Blank. Rozenobel. Klopje.

1906. p. 191-217. Stukken van achten en van vieren. Spaansche matten. Patakon. Spaansche kluit. Koningsdaalder. Spaansche kraag. Kraagman. Lob. Knaak.

1907. p. 309-326. Stygdaalder. Bossedaalder. Wisseldaalder. Roldaalder. Zeeuwsche daalder. Bankdaalder. Prinsendaalder. Aaksche gulden. Stokmannetje. Man. Drieman. Plaat. Bef. Brik.

1908. p. 315-343. Blank. Schelling. Malle schelling. Zesje, Zesthalf. Drie. Mofje.

1909. p. 54-71. Hallebardiertjes. Ongersche gulden. Vosje. Dubloen. Portugaleezen. Lysbeth. Jacobus. Souverein. Suf. Gouden ducaton.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

32 **V. de Munter.** *La médaille de Pierre Pepers à l'Académie de Bruges.* — RBN. 1909, t. LXV, p. 24-29.

Dans cette courte notice, Monsieur Victor de Munter décrit et reproduit une médaille d'argent, coulée et ciselée, décernée en

1751 par l'Académie de Bruges au sculpteur Pierre Pepers, premier dans le concours de *Figure*; l'auteur donne quelques indications biographiques sur ce sculpteur brugeois, qui n'était pas dépourvu de mérite, et signale ses œuvres principales.

Albert Visart de Bocarmé.

33 **Ch. Gilleman.** *Numismatique Ostendaise. La Saint-Napoléon.* — RBN. 1909, t. LXV, p. 30-42.

Faute de trouver un patron parmi les Saints du calendrier, l'empereur Napoléon, par un décret daté du 19 février 1806, fixait la célébration annuelle de sa fête au 15 août, jour anniversaire de sa naissance, et en réglait les détails. M. Gilleman a recherché dans les archives communales d'Ostende comment la solennité s'accomplissait dans cette ville. Elle fut particulièrement brillante en 1806, et donna lieu à la confection et à la distribution de 9 médailles d'argent, destinées aux habitants qui avaient le mieux décoré et illuminé leurs maisons, aussi qu'à la Société de tir à l'arc de St-Sébastien et à la Chambre de Rhétorique. Une de ces médailles, échue aux habitants de la *rue de la Corderie*, est conservée au musée communal d'Ostende. M. Gilleman en donne la reproduction.

Albert Visart de Bocarmé.

7. GÉNÉALOGIE, HÉRALDIQUE.

34 **Henri Fremaux.** *Histoire généalogique de la famille De la Tannerie originaire de la Flandre Wallonne, 1280 à 1560.* — SEPCBull. 1908, t. XII, p. 195-243.

Notice généalogique concernant une famille originaire de Wattrelos, près de Roubaix, qui sut s'élever et parvenir aux plus hautes fonctions dans l'administration de notre vieille Flandre. Sous les ducs de Bourgogne, Pierre De la Tannerie fut nommé receveur général de Flandre, plus tard maitre de la Chambre des Comptes à Lille, trésorier général et gouverneur de toutes les finances. Un de ses frères, Gérard, devint bailli d'Ypres, de Furnes et des Quatre-Métiers. Le fils de Gérard était rewaert de Dixmude en 1424. R. D. S.

35 **J. Delattre.** *Vieux nom de Flandre.* — RT. 1909, t. V, p. 1-4. Personnages historiques qui portèrent le nom patronymique De Lattre. Origine et modifications du nom.

36 **Rietstap.** *Armorial général. Supplément*, avec appendice généalogique et bibliographique publié par V. Rolland. 4 fasc. de 56-28, 50, 51, 52 et 48-12 p. Paris, Institut héraldique, 1904, 1905, 1907 et 1908. (ABelges. 1908, t. X, p. 118-119 = A. De Ridder : projet louable ; exécution matérielle satisfaisante ; mais « au point de vue belge, on peut y signaler d'étonnantes erreurs ».)

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (¹).

37 **L. Halphen. — F. Lot.** *Recueil des Actes de Lothaire et de Louis V (954-987).* (Collection de Chartes et Diplômes relatifs à l'Hist. de France, publiée par les soins de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres). Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-4, LVI-231 p., 1 pl. de 7 monogrammes, 1 pl. de 4 sceaux, en phototypie. (ABelges. 1908, t. X, p. 180-181 = V. Fris : « On connait les relations de Lothaire avec Arnould le Grand, comte de Flandre, avec son fils Baudouin le Jeune, avec Arnould II le Jeune et son tuteur Baudouin Baldzo, mais surtout avec Womar, l'abbé de St-Pierre ».)

38 **M. Prou.** *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1059-1108).* (Collection de Chartes et Diplômes relatifs à l'Hist. de France, publiée par les soins de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres). Paris, imprimerie nationale, 1908, in-4, CCL-566 p., 7 pl. de 40 monogrammes, 1 pl. de sceaux. (ABelges. 1908, t. X, p. 181-184 = V. Fris : « le meilleur modèle pour tous ceux qui entreprennent une œuvre similaire » ; AnÉm. 1909, t. LIX, p. 66-69 = C. Callewaert.)

39 **J. de Sainte-Agathe et L. de Lurion.** *Cartulaire des comtes de Bourgogne (1135-1321), publié d'après les originaux avec introduction, notes, concordance et tables.* Besançon, 1908.

40 *Documents sur l'administration du comté de Nevers au XIIIe siècle*, éd. H. DE FLAMARE. (Extrait du Bull. de la Soc. nivernaise des lettres, sciences et arts). Nevers, impr. Vallière, 1907, in-8°, 42 p. (BEC. 1908, t. LXIX, p. 177 = L. M.)
3 documents de 1295 à 1300.

41 **G. Brom.** *Archivalia in Italië belangrijk voor de Geschiedenis van Nederland.* 1e deel. Rome, Vaticaansch archief. Eerste stuk. (Rijks Geschiedkundige publicatiën. Kleine Serie, 2.). Den Haag, Nijhoff, 1908, 8°, XXX-464 bl. (ABelges. 1909, t. XI, p. 29-31 = U. Berlière : critique de la méthode.)

(¹) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

42 **Ch. Petit-Dutaillis.** *Documents nouveaux sur l'histoire sociale des Pays-Bas au XVe s.* — AnEN. 1908, t. IV, p. 465-542 (suite, fin).

Voir AnÉm. [LVIII, 243, 529].

43 **Cte de Loisne.** *Le cartulaire des chapellenies d'Arras.* Arras, 1907, in-8°.

44 **V. Van der Haegen.** *Les députés de Tournai auprès de Louis XI et d'Olivier Le Dain en Juillet 1477.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 207-213.

Publie une pièce comptable, récemment retrouvée aux archives de la ville de Gand et relative à un voyage, entrepris dans le but de gagner les bonnes grâces du roi de France et de « Maistre Olivier le Dain ». Ce dernier « avoit grant familiarité et auctorisé à la personne du Roy ». Olivier, natif de Thielt, était « barbieur conseiller et premier varlet de chambre du Roy », et capitaine de Mulem (ailleurs Meulun).

45 **Dr H. Kreiten.** *Der Briefwechsel Kaiser Maximilians I mit seiner Tochter Margareta (1507-1519). Untersuchungen über die zeitfolge des durch neue Briefe ergänzten Briefwechsels.* — Archiv für Oesterreichische Geschichte, 1907, t. XCVI, p. 191-318 (RHE. 1909, t. X, p. 203 = H. Nelis.)

46 **A. Fayen.** *Une supplique du XVIe siècle pour la création d'un collège belge à Rome.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 233-240.

Cette supplique — qui peut se placer entre les années 1552 et 1579 — est adressée au Pape par quelques jeunes gens des Pays-Bas, qui lui demandent de fonder à Rome un collège où leurs compatriotes prêtres trouveraient en même temps que la subsistance matérielle le moyen d'achever leurs études. Elle contient des détails intéressants sur les hospices nationaux existant à Rome et dont les revenus auraient pu être affectés à la nouvelle création. Ces hospices néerlandais étaient l'*Anima*, occupée par quelques prêtres flamands ; *Saint-Julien*; et une troisième institution, sans doute le *Campo Santo de' Tedeschi* dont les bénéficiaires étaient alors de pauvres veuves flamandes. Le projet échoua.

Le caractère néerlandais du *Campo Santo* et de *l'Anima* devenus des institutions allemandes, est vigoureusement mis en relief dans cette publication. A. D. M.

47 **A. Rodriguez Villa.** *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas, par F. van Kalken.* — Boletin de la R. Academia de la historia. Madrid, 1908, t. LII, p. 296-335.

Compte rendu de l'ouvrage de v. K. ; plus 20 documents d'archives de 1690 à 1702.

48 [**H. D. Guyet**]. *Testaments et contrats de mariage de réfugiés à Groningue [1695-1707].* — Bull. de la Soc. de l'Hist. des Églises wallonnes. 1908, t. IX, p. 266-274.

49 **Th. Leuridan.** *Testament de Me Van der Beken, Sr des Wazières, bienfaiteur des pauvres de Lille.* — SEPCBull. 1908, t. XII, p. 268-272.
Dispose du « fief et seigneurie de Gryspère, située à Heulle, près de Courtray ».

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

50 **H. Pirenne.** *Quelques remarques sur la chronique de Gislebert de Mons.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 103-112.
« Notes à crayonner en marge des exemplaires du *Chronicon Hanoniense* ». L'auteur contrairement à Van der Kindere croit que nous n'avons, dans le texte conservé, qu'une première rédaction destinée à être remaniée par son auteur. La chronique n'en est que plus véridique. R. D. S.

51 **E. Soens.** *L'auteur du Chronicon Trunchiniense.* — ABelges. 1908, t. X, p. 209-210.
A l'encontre de V. Fris dans son « *Essai d'une analyse des ... Annales... de J. de Meyere* », voir AnÉm., [LVIII, 534], conclut « à l'évidence que Groeninx n'est pas l'auteur de la Chronique de Tronchiennes et encore moins religieux de Tronchiennes ».

52 **V. Fris.** *Note sur l'auteur du chronicon Trunchiniense.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 268.
D'après les indications de M. l'abbé E. Soens (voir no précédent), M. F. rectifie son opinion concernant l'auteur de cette chronique.

53 **S. Balau.** *Jean de Brusthem.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 241-255.
L'historiographe du pays de Liége attire l'attention sur l'importance de la Chronique de Jean de Brusthem († 1549), qui du reste n'est pas sans intérêt pour la Flandre. Cette chronique contient, entr'autres, une copie de l'appendice à la chronique de Merica sur les expéditions de Charles-le-Téméraire.

54 **H. Matrod.** *Le voyage de Frère Guillaume de Rubrouck (1252-1255).* — Études franciscaines, 1908, t. XIX, p. 5-25, 134-153, 348-368, 625-640; t. XX, p. 142-157, 243-256, 489-509, 682-693 (fin).
Voir AnÉm. [LVIII, 498].

55 **Juf. J. Snellen.** *Liederen van Hadewych, naar de drie bekende hss. kritisch uitgegeven met eene inleiding en woordenlijst.* Amsterdam, W. Versluys, 1907, in-4°, xxxvi-136 p. et fac-simile. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 59 = C. Lecoutere: édition qui marque un progrès, mais encore insuffisante.)

56 **G. Le Bouvier.** *Le livre de la description des pays, de Gilles Le Bouvier, dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France.* Publié pour la première fois avec une introduction et des notes et suivi de l'*Itinéraire brugeois, de la Table de Velletri et de*

plusieurs autres documents géographiques, inédits ou mal connus du XVᵉ siècle, recueillis et commentés par E.-T. HAMY. Paris, Leroux, 1908, in-8, 270 p.

57 **A. Klaver.** *De inhoud van Van Haemstede's martelaarsboek.* — NAKG. 1908, nieuwe reeks, bd. VI, bl. 174-190.

58 **H. Chatelain.** *Le mystère de saint Quentin, suivi des invencions du corps de saint Quentin par Eusèbe et par Éloi.* Éd. critique avec glossaire. St.-Quentin, imprimerie générale, 1907, in-4°, xvi-56 p.

59 **Uzureau.** *Un prêtre français pendant l'émigration. M. de la Corbière chanoine d'Angers.* — RL. 1908-1909, t. XX, p. 215-245; p. 355-376 (à suivre).

p. 362-370. M. de la Corbière, débarqué à Ostende, prend un superbe bateau tiré par deux chevaux qui le conduit à Bruges. — Description de la ville. De là il se rend à Gand, sur une barque encore plus riche. — Anvers. — Malines. — Bruxelles et ses monuments.

60 *The Letters of Queen Victoria. A Selection from Her Majesty's Correspondence between the years 1837 and 1861.* Ed. A. C. BENSON et Lord ESHER. London, Murray, 1908, 3 vol., 8vo. (EHR. 1908, t. XIII, p. 65-78 = A. W. Ward : importance de la publication, extraits.) Cf. AnÉm. [LVIII, 51, 538.]

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

61 **L. Mahiat, S. J.** *Notes d'histoire de Belgique, rédigées d'après le programme d'entrée à l'école militaire.* Nouv. édit. par L. WILLAERT, S. J. Bruges, G. Geuens, s. d. [1908], in-8, 301 p. (RHBBull., 1909, t. XII, p. 59-60 = J. Aiffes.)

62 **Dr A. Habets.** *Geschiedenis van België.* Voortzetting van wijlen Kan. Davids Vaderlandsche historie. XIde Deel, 3 aflev. (Uitgave van het Davidsfonds, n° 159). Leuven, Van Linthout, 1908, in-8°, bl. 117-234.

Verhaalt het vervolg (1582-85) der tegenbeweging ontstaan in de Zuidergouwen tegen de oproerige Noorderprovinciën en het welgelukken van den prins van Parma.

Zie AnÉm. 1908, bl. 100.

63 **N. J. Krom.** *De populis germanis antiquo tempore patriam nostram incolentibus Anglo-Saxonumque migrationibus.* Leyde, S. C. Van Doesburgh, 1907, in-8°, vii-172 p.

Étude sur les peuples germaniques qui se fixèrent aux Pays-Bas et sur les établissements des Anglo-Saxons.

64 **W. Miller.** *The Latins in the levant. A history of frankish Greece, 1204-1566.* London, Murray, 1908, in-8, 696 p. Sh. 21.

65 **E. E. Tremayne.** *The first governess of the Netherlands, Margaret of Austria.* London, Methuen, 1908, in-8, 378 p. Sh. 10,6.

66 **R. Van Bastelaer.** *Sur l'origine de la dénomination des Gueux du XVIe siècle.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 261-272.

M. V. B., l'historien de Bruegel, croit, avec la généralité des écrivains, pouvoir attribuer l'origine du nom des Gueux à une saillie de Berlaymont.

Voici comment il argumente :

Plus d'un confédéré se sera présenté auprès de la Gouvernante le 5 avril 1566, revêtu de la livrée de laine noire et portant la queue de renard, signes de ralliement du camp anticardinalice.

Or, cet accoutrement rappelait celui des mendiants de l'époque. A preuve le fameux tableau de Bruegel *Le combat de Carnaval et de Carême* (1559), où un cul-de-jatte porte, attaché sur le dos, six queues de fourrure. Berlaymont aura fait le rapprochement, surtout qu'un gentilhomme boiteux marchait au premier rang des confédérés.

L'auteur trouve une confirmation de cette thèse dans une représentation satirique, je dirais caricaturale, de Bruegel. Les *culs-de-jatte* (1568), où un groupe d'estropiés — les Gueux — portent des queues de fourrure, sont revêtus d'un san-benito de fantaisie et ont sur la tête les coiffures habituelles des patients d'autodafé.

L'argumentation porte à faux, si le premier tableau de Bruegel est symbolique comme le second, et si le peintre ne visait qu'à caricaturer les *renardistes*, membres de l'opposition, partisans de Simon Renard en lutte ouverte avec Granvelle depuis 1557-1558.

M. V. B. n'a pas consulté l'ouvrage très important de E. Marx. *Studien zur Geschichte des niederländischen Aufstandes* (Leipzig, 1902). Il y aurait trouvé des détails très intéressants sur la livrée noire des seigneurs, qui rappelait celle des *domestiques* de la noblesse allemande.

Il y aurait peut être là une explication assez simple.

A. D. M.

67 **P. L. Muller.** *Onze gouden eeuw. De republiek der Vereenigde Nederlanden in haar bloeitijd.* 2e uitg. onder best. en met inl. van P. J. Blok. Leiden, Sijthof, 1907, 2 bkdln.

68 **E. Scott.** *The travels of the King Charles II in Germany and Flanders.* London, Constable, 1907, in-8, XIX-502 p.

69 **J. Laenen.** *Joseph II en zijne regeering in de Nederlanden.* Antwerpen, Ndl. Bkhandel, 1908, in-12, 40 bl.

70 **R. Bittard des Portes.** *Les émigrés à la cocarde noire en Angleterre, dans les Provinces belges, en Hollande et à Quiberon.* Paris,

Émile-Paul, 1908, in-8, vi-367 p. F. 7,50. (Études. 1909, t. CXVIII, p. 617-618 = P. Bliard.)

71 **J. Delhaize.** *La domination française en Belgique.* T. II. *La deuxième conquête et la réunion définitive.* Bruxelles, Lebègue & C[ie], 1908, in-12, 376 p. F. 3,50.

Voir AnÉm. [LVIII, 279, 547].

72 **E. Bouchet.** *La Conquête de la Hollande en 1795, d'après les papiers inédits du général Lemaire.* (Mémoires de la Société dunkerquoise. Extrait). Dunkerque, 1908, in-8, 100 p.

73 **W. H. James.** *The Campaign of 1815, chiefly in Flanders.* London, Blackwood, 1908.

74 **A. Martinet.** *La seconde intervention française et le siège d'Anvers, 1832.* Bruxelles, Soc. belge de libr., 1908, in-8, 291 p.

75 *Vlaamsch België sedert 1830.* Bd. III. *Schets eener geschiedenis der Vlaamsche Beweging.* door P. Fredericq. (Vervolg, te vervolgen). Gent, Hoste, 1908, 8°, xii-864 bl. (ABelges. 1908, t. X, p. 186-187 = H. Van Houtte: « l'auteur est contemporain des faits qu'il expose, bien informé, calme, mais non dépourvu de certaine verve railleuse, que parfois il ne peut s'empêcher d'exercer contre le « douteux », p. e. contre un homme d'État catholique ».).

Voir AnÉm. [LVI, 279; LVII, 80, 81] et 1908, t. LVIII, p. 200 s.

76 **M. Schweisthal.** *S. A. R. Philippe, comte de Flandre. Essai biographique.* — AnAB. 1908, t. XXII, p. 5-79. (ABelges, 1908, t. X, p. 569 = G. Smets.)

Le comte de Flandre fut toujours un prince profondément dévoué à la Belgique. Dans l'intérêt de sa patrie, il refusa en 1862 la couronne de Grèce, et, en 1866, la couronne de Roumanie. Sa qualité d'héritier présomptif du trône de Belgique, le força à se tenir en dehors de la lutte des partis politiques. Il fut un amateur d'art et un bibliophile des plus éclairés.

P. van de Walle.

77 **H. W. Verstraeten.** *Het kasteel ten Bossche. Episode uit de geschiedenis van Vlaanderen in de 15e eeuw.* 's Hertogenbosch, G. Mosmans Zoon, 1908, 300 bl. 4 pl. Guld. 1.

78 **Stijn Streuvels.** *Tieghem. Het Vlaamsche lustoord.* Gent, Vercauteren [1908]. 148 bl.

De vlaamsche Meester heeft in dit lief boekje de streek in al hare schoonheid en hare aantrekkelijkheid weergegeven. Hij heeft Tieghem, het lustoord en tevens de bedevaartplaats, meesterlijk doen kennen en zijn werk zal gewis niet weinig bijdragen om zoo mogelijk naar het Scheldedorp nog meer reizigers, nog meer beegangers te trekken. Twee deelen van zijn werk vallen

vooral onder de geschiedenis. Vooreerst het leven van St Aernout. Dat dit in een « toeristen boekje » zijne plaats vindt, kan niemand verwonderen, want die heilige is er de « opperste inboorling » en Tieghem is er zoodanig mee vergroeid, dat zonder hem Tieghem « maar een gewoon dorp zou gebleven zijn ». Niets nieuws komt er voor: schrijver heeft de voornaamste levensbeschrijvingen van den vlaamschen Apostel nagegaan en er de merkweerdigste punten van weergegeven. Daarop volgt « Het oude Tieghem » (bl. 53-100). Hier heeft schrijver oorkonden gebezigd en, over de latere tijden, gezegden van geloofsweerdige personen. Wij vinden er ook volksoverleveringen en zeisels, die echter maar als zulks geboekt worden en te recht. Jammer nochtans dat overal gemis is aan « apparatus criticus » die het werk, hoe degelijk het zij, toch veel had doen winnen onder geschiedkundig oogpunt. De twee andere deelen: « het Lustoord » of hoe het tegenwoordig Tieghem ontstaan is (bl. 101-117) en « eene Wandeling » (bl. 112-148) hebben insgelijks een zeker geschiedkundig belang, doch in mindere mate.

Wat er ook van weze, het boekje zal van iedereen met vrucht gelezen worden, en wie Tieghem wil genieten moet het eens goed doorbladeren. Daarom dank aan den schrijver: hij heeft met zijne kunde het *kristen* Vlaanderen ten dienste gestaan!

P. ALLOSSERY.

79 **Kempeneer.** *Les aliénations de Malines au XIVe siècle. Étude sur la situation politique de la Seigneurie* (suite et à suivre). — CAMBull. 1908, t. XVIII, p. 113-129.

Complications provoquées par la vente en 1333 de la Seigneurie de Malines à Louis de Nevers. Voir [AnÉm. LVIII, 299.]

80 **A. d'Herbomez.** *Les premiers sièges de Tournai.* — RT. 1909, t. V, p. 4-9 (à suivre).

I. Sièges hypothétiques et légendaires.

81 **P. Lot.** *Mélanges carolingiens.* V. *Note sur le sénéchal Alard.* — MA. 1908, t. XXI, p. 185-201. (ABelges. 1908, t. X, p. 203.)

« Oncle d'Ermentrude, femme de Charles le Chauve, Alard occupa, entre autres bénéfices, l'abbaye.... de St-Vaast à Arras... » (ABelges.)

82 **P. Champion.** *Notes sur Jeanne d'Arc. Madame d'Or et Jeanne d'Arc; Jeanne d'Arc à Arras.* (Extr. du MA. 2 sér., t. XI, 1907.) Paris, Champion, s. d., in-8°, 11 p.

83 **A. de Saint Léger.** *Lille au moyen âge.* Leçons rédigées par A. CRAPET. Lille, Dubar, 1908, in-8°, 144 p.

84 **A. Lamoot.** *Pages inédites d'histoire locale. Armentières avant la Révolution, essai historique des origines à 1789.* 2e édit. Lille, A. Maeght, 1908, in-8°, 88 p.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

85 **E. Champeaux.** *Les ordonnances des ducs de Bourgogne sur l'administration de la justice du duché, avec une introduction sur les origines du parlement de Bourgogne.* (Revue bourguignonne, 1907, t. XVII). Paris, Picard, 1908, in-8, cccxxxi-351 p. (Rhist. 1908, t. XCIX, p. 308-309 = Ph. Lauer.)

86 **Th. Van Rymsdyk.** *De tresorie en kanselarij van de graven van Holland en Zeeland uit het Henegouwsche en Beijersche huis.* La Haye, M. Nijhoff, 1908, in-8, xx-754 p. Fl. 13,50.

Ce travail rendra un grand service non seulement à ceux qui étudient le développement des institutions aux Pays-Bas, mais encore à ceux qui s'occupent de diplomatique médiévale (RHE. 1909, t. X, p. 234.)

87 **P. Delebecque.** *La poste aux chevaux d'Orchies.* — SEPCBull. 1908, t. XII, p. 251-255.

Note rédigée d'après les papiers de famille (depuis 1754) et les souvenirs personnels de la dernière titulaire de ce service. Le maître de la poste d'Orchies desservait les routes et messageries : 1° de Lille à Valenciennes ; 2° de Lille à Menin ; 3° de Lille à Warneton ; 4° de Lille à Pont-à-Tressin.

88 **J. Mees.** *L'institution consulaire en Belgique depuis 1830.* Renaix, Leherte, 1908, in-8, 79 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 168 : « quelques renseignements intéressants sur l'évolution économique de la Belgique, notamment sur les différentes crises que nous avons traversées depuis 1830 »....)

89 **D. Berten.** *Coutumes du pays et comté de Flandre. Quartier de Gand. T. XIV. Coutumes de la Seigneurie de Saint-Bavon-lez-Gand.* Bruxelles, Goemaere, 1907, in-4, CDIX-249 p. F. 12.

V. AnÉm. [LVI, 37, LVII, 90].

90 **J. Simon.** *Les recueils d'arrêts du Grand Conseil de Malines.* — Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique. 1907-1908, t. VIII, p. 125-225. (ABelges. 1908, t. X, p. 179 : arrêtistes, jurisprudence, luttes contre le Conseil privé et le pouvoir spirituel, compétence.)

91 **O. Orban.** *Le droit constitutionnel de la Belgique.* T. I. Introduction et théories fondamentales. Liége, Dessain, 1906, in-8, 474 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 160-162 = K. Hanquet: Ouvrage d'un juriste ... préoccupé cependant ... de traiter l'histoire en vraie science auxiliaire du droit. Inspiré pour l'histoire des théories, par P. Janet; pour celle des institutions, par E. Poullet.)

92 **H. Briet.** *Le droit des gens mariés dans les coutumes de Lille.* Lille, Le Bigot, 1908, in-8, 428 p.

B. Histoire économique et sociale.

93 **H. Koch.** *Geschichte des Seidengewerbes in Köln vom 13. bis zum 18. Jahrhundert.* (Staats- und Sozial-wiss. Forschungen, herausgeg. v. G. Schmoller und M. Sering. Heft 128.) Leipzig, Dunkler et Humblot, 1907. Teil I. Zugleich Bonner Dissertation. 124 p. M. 3.30. (HVJS. 1908, t. XI, p. 551-555 = Bruno Kuske.)
Relations avec le marché de Bruges.

94 **A. Van de Velde.** *Losse bladen over oude Brugsche Ambachten. — De Boog-, Schacht- en Lanternemakers.* (Overdruk uit het Brugsch Handelsblad.) Brugge (1907), in-8, 16 bl.

95 **A. Van de Velde.** *Losse bladen over oude Brugsche Ambachten. — De kaarsgieters.* (Overdruk uit het Brugsch Handelsblad.) Brugge, (1908) in-8°, 32 bl.
Oorspronkelijke studiën over de keuren, de techniek, den handel en het gildeleven van gemelde brugsche ambachten, veelal getrokken uit de oorkonden.

96 *Matériaux pour servir à l'histoire de la dentelle en Belgique.* 1re série. Bruxelles, Lamertin, 1908, in-4°, 48-16-4-8-4 p. avec texte, fig. et pl., accompagné d'un atlas in-fol. et xx pl. Fr. 30.

97 **Fr. Van Kalken.** *Le procès Barela* [1709-1714]. *Tableau de mœurs militaires dans les Pays-Bas espagnols au début du XVIIIe siècle.* (RUB. 1908, avril-mai. Extrait). Liége, impr. « La Meuse », 1908, in-8, 23 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 10 : « travail uniquement basé sur des documents inédits ».)

98 **J. Cuvelier.** *Avant Jenner.* — RIPB. 1907, t. L, p. 361-371. (ABelges. 1908, t. X, p. 207 = R. Ledoux : mention.)
Statistique sur les ravages de la variole avant l'introduction de la vaccination par Jenner : un individu sur quatre aurait été marqué de la petite vérole, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle ! Mais les documents étudiés sont si peu nombreux pour étayer une généralisation sérieuse.

99 **J. Thomas.** *L'éclairage des rues d'Amiens à travers les âges.* (Conférences des Rosati picards. Conférence 32). Cayeux-sur-Mer, 1908, in-16, 39 p.

100 **Th. Sevens.** *Openbare vreugdebedrijven in de XVIIIe eeuw.* — BGOK. 1908-1909, t. VI, bl. 19-29.
Naar een bundel *Orders omme te doene publicque rejouissance ende vieringhen*, ter gelegenheid van zegepralen, geboorten van vorsten, enz.

101 **Jacobs.** *Het doemonisch element in onze Folklore.* — Handelingen van het XXIXe Nederlandsch Congres, te Brussel, 1908, bd. II, bl. 223-227.

102 **P. Van Eik.** *Twee « keien ».* — VK. 1908, afl. 8-9.
Volkszeg, onder meer, op Amersfoort en Poperinghe.

C. Histoire des lettres et des sciences.

103 **C. Liégeois.** *Les lettres belges au moyen âge.* — MBBull., 1909, t. XIII, p. 1-25.

On sait le talent d'exposition et la richesse de l'érudition de l'auteur.

En quelques pages, très brillantes, il nous montre « ce qu'étaient les lettres de chez nous, à une époque qui ne fut pas sans gloire pour notre pays et où nous avons joué sur la scène littéraire un des premiers rôles. »

N'est-ce pas en Belgique, il importe de le faire observer, que débute la littérature française ? Et les noms de Willems, Maerlant, Boendale, Ruysbroeck et d'autres n'ont-ils pas rendu glorieuse la littérature flamande médiévale ?

Entre les deux littératures de notre pays bilingue, il y a de frappantes analogies qui permettent de déterminer « les caractères distinctifs des lettres belges » au moyen-âge, et ces caractères se retrouvent dans l'esthétique de nos grands peintres du XVe siècle. Aussi bien, une tradition d'art — à la fois réaliste et mystique — nous appartient depuis des siècles. Elle inspire puissamment nos littératures belges contemporaines. J. Vermaut.

104 **L. Willems** Az., *De roem van Anna Bijns in het buitenland.* — TNTL. 1908, bd. XXVII, bl. 181-185.

Onder meer, Clichthove in 1543 roemt op de wijze waarop A. B. Luther en zijne aanhangers bevocht, « *vernacula lingua, sonantibus rythmis* ». In 1612 stond A. Bijns nog op de lijst der in de school toegelaten boeken te Brugge. Zie A. De Schrevel, AnÉm. 1892, t. LII, bl. 298 vv.

105 **H. De Vocht.** *De Invloed van Erasmus op de engelsche Tooneelliteratuur der XVIe en XVIIe eeuw.* 1e deel. *Shakespeare Jest-Books, Lyly.* (Koninkl. Vl. Academ., 5de reeks, bd. XVII). Gent, Siffer, 1908, in-8, xvi-288 p. F. 4. (ABelges. 1909, t. XI, p. 32-33 : contribution de valeur au point de vue de la philologie germaniques et de l'histoire de l'humanisme ; MBBull. 1909, t. XI, p. 45-47 = G. Colle.)

Talrijke teksten leveren het stellig bewijs op dat Shakespeare en Lyly overvloedig geput hebben in de werken van Erasmus, namelijk in zijne *Colloquia familiaria* ; klassieke schrijvers kenden beide engelsche letterkundigen meest door den befaamden humanist van Rotterdam.

106 **Alphonse Roersch.** *Autour d'Erasme et de Rabelais.* — RG. 1909, t. LXXXIX, pp. 233-241.

En sous-titre : « Les secrétaires flamands d'Erasme ». De fait, l'illustre écrivain recourut fréquemment aux bons offices de trois de nos compatriotes : Hilaire Bertholf, de Lede (non loin d'Alost), et deux Gantois, Liévin Aelgoet et Félix Rex — que ses conci-

toyens, sans aucun doute, appelaient de son vrai nom « De Coninck ».

Hilaire Bertholf d'abord. Il entre en 1522 au service d'Erasme. En 1523 il séjourne à la cour de François I[er] et la vie mondaine lui plaît infiniment. Pendant plusieurs années, il est attaché à la personne de Marguerite d'Angoulême, aussi distinguée qu'instruite. Il se marie et se fixe à Bruxelles, où se rencontrent beaucoup de beaux et bons esprits. Toutefois, dès 1582, Bertholf rentre en France avec sa jeune famille, avec l'intention — pense-t-on — de gagner l'Italie. Si Lyon, la ville savante et hospitalière le retient, c'est qu'il y a rencontré le truculent et plaisant François Rabelais. Les deux plaisants compères ont vite fait de vivre « familiarissime », sur le pied de l'intimité la plus grande. La mort vint, brusque et tragique, interrompre leurs conversations joyeuses : la peste qui s'abattit sur Lyon, en 1533, emporta Hilaire Bertholf, son épouse et leurs trois enfants.

Autour de ce *curriculum vitæ* viennent se ranger, dans l'article de M. Roersch, bien des choses menues très charmantes. J. V.

107 **G. Cohen.** *Rabelais et Marnix de Sainte-Aldegonde.* (Revue des Études rabelaisiennes. Extrait.) Nogent-le-Rotrou, 1908, in-8, 2 p.

108 **V. Van der Haeghen.** *L'humaniste-imprimeur Robert de Keysere et sa sœur Clara, la miniaturiste, XV[e] et XVI[e] siècles.* (Extrait des Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, 1908, t. VIII.) Gand, Van Doosselaere, 1908, in-8°, 56 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 45-46.)

L'étude de M. V. d. H. complète fort heureusement la communication faite à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand par le R. P. Van den Gheyn. V. AnÉm. [LVIII, 256].

Les parents de Robert et de Clara De Keysere, qui vivaient à Gand dans la seconde moitié du XV[e] siècle, étaient possesseurs d'une belle fortune. Robert fit des études à Paris. Clara s'était adonnée à la peinture des manuscrits. En 1500 Robert de Keysere établit à Gand, dans un immeuble, ayant nom le *Lintworm*, une école latine, où l'historien Jacques de Meyer et Eloy Houckaert viennent suivre ses leçons. On songea à notre humaniste pour en faire le précepteur des archiducs Charles et Ferdinand d'Autriche.

En 1512, De Keysere séjourne pour la seconde fois à Paris, comme principal du collège de Tournai, et y jouit de la réputation d'un humaniste hellénisant distingué. Il y fut probablement directeur de l'imprimerie césarienne, succédant à Jacques Biermant de Bruges. En 1513 il revient à Gand et établit dans la maison du *Lintworm* l'imprimerie à l'enseigne du *Lynx* (trad. franç. de *lintworm*). A cette époque il est en relations suivies avec Erasme qu'il connaissait déjà. Depuis 1516, Robert de Keysere paraît s'être occupé exclusivement d'études. Il écrit en

prose et en vers. Il songe à fonder une université à Tournai. Il meurt en 1532.

Clara de Keysere fut une artiste de talent. Mais on possède très peu de renseignements sur sa vie et ses œuvres.

Les documents publiés en annexe se rapportent surtout à la situation sociale et à l'état de fortune de la famille de Keysere.

A. D. M.

109 **J. W. Muller.** *Een rederijker uit den tijd der Hervorming* (Corneille Everaert uit Brugge † 1556). — Onze Eeuw, 1908, 8ste jgang., t. IV, p. 88-124.

110 **Th. Simar.** *Étude sur Erycius Puteanus (1574-1646), considéré spécialement dans l'histoire de la philologie belge et dans son enseignement à l'Université de Louvain.* (Université de Louvain. Recueil des travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 23.) Louvain, Bureau du recueil, rue de Bériot, 1909, in-8, xx-299 p. et 1 pl. hors-texte. (ABelges. 1909, t. XI, p. 33-38 = L. Van der Essen ; MBBull. 1909, t. XIII, p. 91-92 = A. Roersch : excellent.)

111 **O. Grojean.** *Les Lettres belges.* — Revue Latine. (Paris), 1908, t. VII, pp. 416-429, 552-556.

La *Revue Latine* a cessé de paraître. Dans la dernière année de son existence, elle a bien voulu porter ses regards sur notre pays et notre littérature. Et consciencieusement, sobrement, avec une parfaite compréhension historique et littéraire, M. Oscar Grojean a retracé l'histoire des « Lettres belges » d'expression française, depuis 1830.

On y distingue deux périodes. Pendant un demi-siècle, notre littérature s'attarde dans l'imitation pénible et vaine des écrivains français ; elle ne s'élève pas au-dessus d'une honnête médiocrité, si toutefois l'on excepte le poète André Van Hasselt et deux brillants artistes de la plume, le Flamand Charles de Coster et le Wallon Octave Pirmez. Leur œuvre prépare et opère, avant la lettre, la révolution de 1880. Le mouvement de *la Jeune Belgique* ne fut-il pas une sorte de 89 intellectuel ? Dans l'ardente mêlée éclatent des audaces et des outrances qui projettent des lueurs d'incendie ; mais bientôt se lève, épaisse et dure, une moisson splendide d'œuvres très personnelles et très diverses : c'est le triomphe de l'individualisme et du renouveau littéraire.

On se plaît à constater qu'en beaucoup d'œuvres s'affirme et se reflète — à des degrés divers, cela va sans dire — l'âme de la race flamande, « race d'artistes, race tenace, patiente, profondément réaliste, et pourtant race mystique qui donna le jour à Ruysbroeck l'Admirable ».

Et la question se pose : Y a-t-il une littérature belge et dans quel sens ? « Il y a une littérature belge (d'expression française) si l'on veut dire qu'il existe en Belgique des écrivains, flamands

ou wallons, qui expriment dans une forme française un état d'esprit et de civilisation septentrional, une sensibilité particulière. „ Ils ont une personnalité vigoureuse, douée des plus riches qualités plastiques. Ils ont aussi — réserve faite de M. Maeterlinck — « je ne sais quoi de rude et d'inassoupli qui tient à ceci que l'instrument dont ils se servent, malgré tout leur génie, leur reste souvent rebelle „. J. V.

112 **A. De Ridder.** *Les Lettres flamandes d'aujourd'hui.* — RG. 44e année, t. LXXXVIII, pp. 831-843.

L'origine des « Lettres flamandes d'aujourd'hui „ se rattache au mouvement de la *Jeune Belgique* (1881) et du *Nieuwe Gids* (1885). A noter aussi l'influence du génial précurseur Guido Gezelle, qui ne fut d'aucune école littéraire, mais œuvra silencieusement ses merveilleux chefs-d'œuvre.

Pourquoi l'auteur s'obstine-t-il à soutenir, sans preuve suffisante, et malgré des démentis autorisés, que « pendant sa vie entière Gezelle fut persécuté par ses supérieurs et dédaigné par ses confrères; qu'une douleur inconnue dévasta sa grande âme et, pendant trente ans, tarit les sources de sa sensibilité „ ? Si l'on n'y prend garde, cette légende vivra ! J. V.

113 **Van Hauwaert.** *Le mouvement littéraire flamand.* — RHB. 1907, t. X, p. 152-161.

114 **Al. Walgraeve.** *Guido Gezelle's dichtwerk van 1861 tot 1891.* — DWB. 1909, I, bl. 14-35, 139-158.

Fel en hevig wordt er, sedert maanden, getwist over het zoogezeid « dertig jarig zwijgen van Guido Gezelle „. We hoorden A. De Ridder en anderen beweren dat onze dichter van hoogerhand heeft *moeten* zwijgen. Daar is niets van, zegt Hugo Verriest, en geen enkel bewijs staaft die nieuwe legende.

Nu komt aan het woord een ijverig-werkzame « Gezelliaan „, E. H. Walgraeve. Eenvoudig weg, geeft hij een reeks feiten op, — dorre feiten voorwaar, met cijfers en datums ; maar zij stellen in helder daglicht « Guido Gezelle's dichtwerk van 1861 tot 1891 „:

1860-1880. Tijdperk van krisis en kwijnen, (in dichterlijk opzicht) met een stil heropbloeien de laatste zeven jaren (?).

1880. Keerpunt : Uitgave van *Liederen, gedichten en reliqua.*

1881-1891. De tweede bloei begint en ontwikkelt. De gedichten voor *Tijdkrans* ontstaan van 1880 af, ja eenige reeds vroeger.

Zoodat men het eigenlijke *zwijgen* van Gezelle ten hoogste op twaalf of dertien jaren mag schatten (1862-1873 of 1874). Dan nog is dat zwijgen niet strikt op te nemen ; het wordt nog door eenige gedichten, door nog meer kleengedichtjes en gelegenheidsverzen afgewisseld.

Een kostelijke studie, de vrucht van talrijke en soms lastige opzoekingen. Maar staat alles wel even vast ? J. V.

115 **A. Walgraeve.** *G. Gezelle (als lyrisch dichter).* — Jong Dietschland, 1908, oogst.

116 **A. De Ridder.** *Pastoor Hugo Verriest. Biographische studie.* Antwerpen, Nederlandsche boekhandel, 1908, 138 bl. Fr. 1,50.

117 **A. Burfs.** *René Declercq.* Brussel, Vlaamsche Boekhandel, 1908. (DWB. 1908, II, bl. 395 = J. P[ersyn].)

118 *Les Philosophes belges. Textes et études.* (Coll. publ. par l'Institut supér. de philos. de l'Univ. de Louvain). T. VII. *Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au XIIIe s.* 2e partie : *Textes inédits.* Ed. P. Mandonnet. 2e éd. Louvain, Instit. sup. de phil., 1908, in-4, XXXI-194 p.

119 **Le Mouvement scientifique** *en Belgique, 1830-1905.* T. I, XVII-514 p. T. II, 681 p. Bruxelles, Soc. belge de librairie, 1907 et 1908, in-4°. (ABelges. 1909, t. XI, p. 4-7 ⇒ K. Hanquet : nature ; valeur. « Oeuvre de [bonne] vulgarisation... œuvre patriotique surtout. Double leçon de travail et de fière espérance ».)

Diverses notices sont mentionnées dans la bibliographie. Voir Chronique, p. 78.

120 **A. Van Werveke.** *Gysbrecht de Doncker, de uitvinder van den waterbarometer.* — GOGBull. 1908, t. XVI, bl. 234-236.

In 1619 werd het uitgevonden tuig voorgesteld aan het College van den Oudburg te Gent

121 **Bon Alb. van Zuylen van Nyevelt.** *In Memoriam. M. Arthur Merghelynck.* — AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 435-442.

122 **H. De Sagher.** *A. Merghelynck. Bio-bibliographie.* — ABelges. 1909, t. XI, p. 57-61.

D. Histoire de l'art.

123 *De l'organisation des Musées.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 237-242 ; 262-290.

Communication de M. F. Van den Bosch. Discussion.

124 *Internationale Bibliographie der Kunstwissenschaft,* herausgegeben von Dr Otto Fröhlich. Tome IV et V (1905 et 1906). Berlin, Behr's Verlag, 1908, 1909. Broché ou cart. M. 18 le volume.

La bibliographie artistique la plus complète qui existe.

Voir AnÉm. [LVIII, 113].

125 **A. De Ceuleneer.** *Dictionnaires des vies d'artistes.* — MBBull. 1909, t. XIII, p. 53-55.

Compte rendu des ouvrages de von Wurzbach *Niederländsches Künsterlexicon* Leipzig, Hoffmann. 2 vol., in-8°, F. 100 ; H. Muller et H. W. Singer. *Allgemeiner Künstler-Lexicon,* 3 ed. Francfort, Rutten, 1895-1906., 5 vol. F. 75 ; Bryan. *Dictionary of painters and engravers,* London, Bell, 1903-1905, 5 v. L. 5 ; U. Thieme et F. Becker, *Allgemeines Lexikon der bildenden*

künstler van der Antike bis zur Gegenwart. Leipzig, Engelmann, 50 fr. le vol. L'ouvrage sera complet en 20 volumes. 2 volumes ont paru et vont de Aa-Bassan. (ZCK. 1908, t. XXI, p, 234 = Schnütgen ; AnÉm. [LVIII, 123].)

126 **J. Destrée.** *Exposition d'art ancien bruxellois.* — **G. Macoir.** *Exposition rétrospective de l'art belge.* (Extr. du « *Jubilé national de 1905* »). Bruxelles, Vromant. (ABelges. 1908, t. X, p. 116-117 = M. Laurent : histoire de la tapisserie belge aux XVe et XVIe s., et de la peinture et sculpture belges au XIXe ; vulgarisation de valeur).

127 **Victor van der Haegen.** *Rapport sur les travaux de la Commission des monuments de Gand en 1907.* Gand, Hoste, 1908, 31 p.
Cet intéressant rapport acte les réparations des monuments et maisons, et les dégradations et démolitions de façades faites par des particuliers.

128 **P. Bergmans. — A. Heins.** *Les ruines de l'Abbaye de St-Bavon, à Gand.* Aperçu historique et descriptif; plans et vues. Gand, 1908, gr. in-8, 47 p. (ABelges. 1908, t. X, p. 191 = V. Fris : bon résumé de l'histoire de l'abbaye; une quarantaine de dessins et croquis, anciens et modernes.)

129 **P. Nothomb.** *Sainte-Walburge, à Furnes.* — Durendal, 1909, t. XVI, p. 44-47.
L'esthétique de Sainte-Walburge, à Furnes, et de ses œuvres d'art, vue à travers un tempérament de poète qui s'exalte et de chrétien qui prie. La vieille collégiale s'anime de ferveur et de beauté. — Très impressionnable, l'auteur déplore, en termes amers, le déplacement du jubé qui fermait le chœur et « faisait du sanctuaire quelque chose d'intime qui n'est plus.... »
Voir AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 231-232. J. V.

130 **Em. Théodore.** *Notes sur l'église de Pitgam.* — CFFBull. 1908, p. 374-389, av. grav.
Notes architecturales sur cette église de la Flandre française (arr. de Dunkerque). La tour bâtie en pierre est en style roman du XIIe siècle; le reste de l'édifice, reconstruit aux XVIe et XVIIe siècles, reproduit fidèlement le type des églises de la Flandre maritime.

131 **J. Bilson.** *La cathédrale d'Amiens et les « Raffinements » de M. Goodyear.* Trad. L. Serbat. (Bulletin monumental. Extrait). Caen, 1907, in-8, 47 p., fig. et pl.
Voir AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 349.

132 **A. Heins.** *Documents relatifs à la façade primitive du Steen de Gérard le Diable vers le Reep.* — GOGBull. 1908, t. XIV, p. 243-258.

133 **M. de Contencin.** *Notice sur le beffroi de Berghes.* — UFBull. 1908, t. XI, 323-337.
Étymologie du mot. Destination des beffrois. Description de celui de Berghes. Cloches et Carillon.

134 **J. V. H.** *Uren bewondering voor groote kunstwerken.* — Jong Dietschland, 1908, oogst.
Over O. L. Vrouw verbeeld te Brugge in O. L. Vr. Kerk en St Jan's Hospitaal.

135 **A. Heins.** *Contribution à l'histoire de l'habitation privée en Belgique.* Gand, Heins, 1908, 52 pl. in-8° d'après Böhn et d'après nature. F. 6. (RAC. 1908, 5e sér., t. IV. p. 420 = L. C[loquet].)
Ce 1er album est consacré aux anciens pignons de bois et de briques, du moyen âge et de la renaissance, de la ville d'Ypres.
Voir AnÉm. LIX, p. 5-17.

136 **Hertkens.** *Die mittelalterlichen Sakraments-Häuschen.* Eine Kunsthistorische Studie. Mit 62 Abb. auf 23 lichtdrucktafeln. Folio (42). Frankfurt, Kreuer, 1908. M. 18.
Énumération de plusieurs centaines de monuments de ce genre. Ceux de Louvain, Alost, Hal, Léau, Nieuport etc., y sont mentionnés et décrits. Excellentes reproductions.

137 **Cte de Loisne.** *Les fonts baptismaux de grès dans l'arrondissement de Béthune.* Paris, 1907, in-8°.

138 **W. Kallab.** *Vassaristudien. Mit einem Lebensbilde des Verfassers und dessen Nachlass,* herausg. von Julius von Schosser. (Collect. « Quellenschriften für Kunstgeschichte und Kunsttechnik des Mittelalters und der Neuzeit ».) Wien, Gräser et Cie, 1908, in-8, XLIII-454 p.

139 **F. de Mély.** *Signatures de Primitifs. Miniaturistes.* — Mémoire. de la Société nationale des Antiquaires de France, 1907, p. 16-54.
Voir AnÉm. [LVIII, 633].

140 **F. de Mély.** *Signatures de Primitifs : Les Miniaturistes.* — AAF. 1908-1909, t. III, p. 181-156 (ABelges. 1909, t. XI, p. 26 = J. Cuvelier : très bonne étude.)
Les peintres, les enlumineurs, les sculpteurs du moyen-âge signaient-ils leurs œuvres, et dans quelle forme mettaient-ils leur signature ?
C'est à la solution de ce problème que M. de Mély consacre ses études ; grâce à de patientes recherches, il est parvenu à identifier de nombreuses œuvres artistiques.
Ces recherches sont longues et difficiles ; car au lieu de signer, les artistes du temps recourent souvent à des anagrammes, des chronogrammes, des cryptogrammes, des rebus, des symboles, des vers.
D'un grand nombre, on peut citer des idéogrammes certains : Broederlam avait pour sceau deux agneaux ; Sluter une clé. La cryptographie ne doit pas être confondue avec les notes tironiennes, ni avec l'écriture de Gerbert. — L'auteur est parvenu à retrouver un exemplaire de la « Virga aurea » du

Fr. Hepburne qui contient soixante-douze alphabets, plus ou moins cryptographiques, en usage au moyen-âge. Les maîtres de l'école Flamande se servent souvent d'inscriptions hébraïques ou pseudo-hebraïques ; ceux de l'école Italienne recourent surtout aux inscriptions arabes ou pseudo-confique.

Bien que les identifications proposées par M. de Mély, n'ont pas toutes le même degré de certitude, ses travaux méritent d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art.

Voir AnÉm. [LVIII, 633] et numéro précédent.

P. v. d. W.

141 *Das Museum von Antwerpen.* 50 Photogravüren mit Einleitg. von POL DE MONT. Leipzig, 1908, geb. F. 190.

142 **K. Voll, H. Braune, H. Buchheit.** *Katalog der bayerischen Nationalmuseums.* Munich, Bayerischen Nationalmuseum, 1908, M. 6,80. (ZCK. 1908, t. XXI, col. 222-223 = Schnütgen.)

143 **A. J. Wauters.** *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du Musée de Bruxelles.* 3e édit. Bruxelles, Van Oest et Cie, 1908, in-8, XLVI-314 p. et XVIII pl. h.-t. F. 6.

144 **J. Smith.** *A catalogue raisonné of the works of the most eminent dutch, flemish and french painters.* Re-issue. 9 vol. London 1908, in-8. F. 150.

145 **W. Reynolds.** *Stories of the flemish and dutch artists, from the time of the van Eyck to the end of the 17th century.* London, Chatto and Windus, 1908, in-8°, 344 p. avec gr.

146 **W. Bode.** *Great masters of dutch and flemish painting.* London, Druckworth, 1908, in-4, 360 p. avec 39 grav.

147 **Fierens-Gevaert.** *La peinture en Belgique. Les Primitifs flamands.* Les 5 premiers fascicules. Bruxelles. Van Oest et Cie, 1908-1909, in-4°.

1er fasc. 32 p. de texte et 16 pl. h. texte. I. L'art cosmopolite au XIVe siècle. II. Peintures de la fin du XIVe siècle et du commencement du XVe siècle conservées en Belgique. III. Les frères Van Eyck, leur vie et leurs œuvres. IV. Le retable de l'Agneau, son histoire, sa description. — 2e fasc. p. 32-60, 16 pl. h. texte. Bibliographie. V. Roger van der Weyden, peintre de Bruxelles. VI. Pierre Christus. VII. La vierge du doyen van der Meulen. — 3e fasc. p. 61-90, 12 pl. Bibliographie. VIII. Le maître de Flémalle. IX. Thierry Bouts, peintre de Louvain. X. Le maître de l'Assomption de la Vierge. Albert Bouts. — 4e fasc. p. 91-116, 12 pl. h. texte. Bibliographie. XI. Hugo van der Goes. XII. Joost van Wassenhove (Justus de Gand). XIII. Le maître de la légende de sainte Lucie. XIV. Simon Marmion. — 5e fasc. p. 117-140, 16 pl. h. texte. Bibliographie. XV. Hans Memlinc. Ses origines, sa carrière, ses œuvres.

148 **M. Rooses.** *Die Meister der Malerei und ihre Werke. Fünf Jahrhunderte Malkunst in Deutschland.... und Niederlanden, 1400-1800.* Leipzig, Weiches, 1908, 4°, 400 p., 450 fig. M. 12.

Traduction allemande de l'ouvrage flamand « De Schilderkunst van 1400 tot 1800.

149 **P. de Mont.** *Van de gebroeders Van Eyck tot Pieter Breughel.* Vijftig meesterwerken der vroegste nederlandsche schilderkunst. Fasc. 6-9. Berlin, Fischer et Franke, 1907-1908, in-fol. F. 135.

Voir AnÉm. [LVIII, 368].

150 *Hollandsche en Vlaamsche kunst. Afbeeldingen in kleuren van beroemde oude meesters.* Laken, Postema, 1908, in-4°. Het werk zal volledig zijn in 8 afleveringen, elk met 5 artistieke reproducties en begeleidenden tekst. F. 25.

Afbeeldingen in photo-mechanische kleurendruk naar Jan van Eyck, Rogier van der Weyde, Breugel de Oude, enz.

151 **E. Durand-Gréville.** *Les Primitifs Flamands à l'exposition de Guildhall.* — AAF. 1908-1909, t. III, p. 120-130 (suite et fin).

L'auteur termine l'étude qu'il a consacrée aux tableaux de l'école flamande exposés au Guildhall à Londres.

En critique d'art éclairé, il discute de très près les attributions du catalogue, et souvent se livre, à propos d'un tableau, à des rapprochements intéressants. Contrairement à l'opinion de beaucoup de critiques qui attribuent la Vierge des sept douleurs de l'église Notre-Dame à Bruges à Ysenbrant, Mr D. G. croit y voir un œuvre de Gérard David.

Voir AnÉm. [LVII, 134, 317, 601]. P. v. d. W.

152 **Dr W. Martin.** *De vlaamsche primitieven op de tentoonstelling te Brugge*, te verkrijgen bij den Nederl. Boekhandel te Antwerpen. F. 2,50.

153 **A. Croquez.** *La peinture flamande.* — RL. 1908, t. XX, p. 173-184.

Les Primitifs et les Modernes. Considérations plutôt littéraires sur les caractères de leur art.

154 **F. Martin.** *La Question Van Eyck. Chronique artistique : le retable de Saint-Bavon. Sa valeur. — Ses auteurs. — Ses antécédents.* — Rev. du clergé français, 1909, t. LVII, p. 443-459.

Rien de neuf. — L'auteur oublie de renseigner l'ouvrage capital sur la question, celui de J. Weale.

155 **H. Stein.** *Antonello de Messine.* — GBA. 1909, 4e pér., t. I, p. 34-52.

Le dépouillement des minutiers messinois par MM. La Corte-Cailler et Gioacchino di Marzo ont modifié les données de Vasari sur la vie et les œuvres d'Antonello de Messine, né en 1430 et mort en 1479. Le peintre fit au moins deux voyages hors de la Sicile : le premier entre les années 1457 et 1460 ; le second en 1474-1476, sans parler d'une absence possible en 1466-1472.

A-t-il été en Flandre et doit-on expliquer de la sorte l'influence flamande qui n'est pas niable dans ses œuvres? Est-il un flamand travaillant en Italie ou faut-il chercher un intermédiaire espagnol? La question n'est point résolue. Un fait est certain, c'est qu'Antonello ne fut point un disciple de Jean van Eyck, et qu'on doit rejeter comme légendaire une rencontre fortuite des deux peintres à Naples. Lors de la mort du plus jeune des van Eyck en 1441, l'artiste sicilien n'avait guère plus de 10 ans.

L'*Homme à la Médaille* du musée d'Anvers, qui, d'après M. Wauters, ne serait autre qu'un portrait de Nicoló Spinelli, graveur des sceaux de Charles le Téméraire, peint par Memling, doit plutôt, conformément à une tradition ancienne, être attribué à Antonello de Messine. (Voir toutefois FIERENS-GEVAERT. *Les primitifs flamands*, fasc. V, p. 123.) A. D. M.

156 **F. Dülberg**. *Lucas van Leyden*. — OK. 1908, 8e jaarg., bl. 1-18.
Behandelt hem als schilder en teekenaar, met opsomming en beschrijving van zijne werken en onderzoekt de kenmerken, de weerde, de ontwikkeling van zijne kunst.

157 **G. Jorissenne**. *Inventaire archéologique du pays de Liége. XXII. Vierge et enfant Jésus par Patinier Joachim et Vanderbeke (von Cleve Josse) au musée de Liége*. — Chronique archéolog. du pays de Liége, 1908, t. III, p. 51-55.

158 **A. Van Bastelaer**. *Les estampes de Brueghel l'ancien*. Bruxelles, Van Oest, 1908, in-4, 278 pl. avec texte explic.
Cf. AnÉm. [LVIII, 151].

159 **J. Siewers**. *Pieter Aertsen; ein Beitrag zur Geschichte der niederländischen Kunst im XVI Jhr.* Leipzig, Hiersemann, 1908, in-8, 147 p. et 32 pl.

160 **V. Loga**. *Antonio Mor als Hofmaler Karls V, u. Philipps II.* Mit 10 Taf. u. 22 Abbild. (Jahrbuch der Kunsthistor. Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses. Bd. XXVII. Heft 2.) Wien, 1909, in fol. F. 36.

161 **G. Caullet**. *Mélanges et documents relatifs aux arts à Courtrai et dans le Courtaisis*. II. *Jean Douelle et Pierre Lafontaine*. — BGOK. 1908-1909, t. VI, p. 43-65.
Courtraisiens, peintres d'intérieurs d'églises, de la fin du XVIIIe siècle, dont les œuvres, inférieures à celles de leurs grands précurseurs de l'école hollandaise, ne sont pas dénuées de valeur artistique et constituent en outre des documents archéologiques pour les monuments que la Révolution rendit méconnaissables ou fit rentrer dans la poussière. M. C. retrace la biographie des deux peintres et dresse le catalogue descriptif et critique de leurs tableaux. E. V. C.

162 **R. De Schepper**. *Portraits des abbés des Dunes, Gérard De Baere et Martin Collé*. — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 85.

Prouve que, dans la galerie des portraits des abbés des Dunes, conservée au Grand Séminaire de Bruges, le portrait donné comme étant celui de De Baere est en réalité celui de Collé.

163 Cte **Durrieu.** *La légende et l'histoire de Jean Foucquet.* — Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France. Paris, 1907, t. XLIV, p. 111-128.

164 **Der Münchener Boccaccio.** *Reproduktion der herrlichen, teilweise dem* JEAN FOUQUET *zugeschriebenen Miniaturen des berühmten Manuskriptes der Kgl. Hof- und Staatsbibliothek zu München.* 91 Miniaturen auf 28 Tafeln in Heliogravure mit ausführlicher französicher Erklärung von GRAF PAUL DURRIEU. München, J. Rosenthal, 1909, M. 100.

165 **J. Van den Gheyn, S. J.** *Un manuscrit à miniatures de l'école Flamande à la Bibliothèque Czartoriska à Cracovie.* — AAF. 1908-1909. t. III, p. 109-119.

Ce manuscrit d'origine flamande a été acheté à Bruxelles en 1809. Il renferme deux traités ascétiques en vieux français. Il a été confectionné en 1478 pour Guillaume de Ternay, prévôt de Lille. Ce manuscrit est enrichi de nombreuses miniatures représentant des scènes de la vie du Christ.

Le R. P. Van den Gheyn est d'avis que l'enlumineur de ce manuscrit, n'appartient pas à l'école ganto-brugeoise, mais plutôt à l'école du Hainaut ou du Nord de la France.

Toutefois, cette œuvre offre une grande ressemblance, tant pour le texte que pour les miniatures, avec le n° 181 de la Bibliothèque nationale de Paris. M. le comte Paul Durrieu croit pouvoir le rattacher à l'ensemble de l'œuvre du miniaturiste gantois : Alexandre Benning ? P. v. d. W.

166 **M. Lehrs.** *Geschichte u. Kritischer Katalog des deutschen, niederländischen u. französischen Kupferstichs im XV Jahrh.* I Tafelband. 48 Lichtdruck-Taf. Wien, Gesellschaft für vervielfält. Kunst, 1908.

Cf. AnÉm. [LVIII, 484].

L'ouvrage sera complet en 6 volumes de texte et 6 volumes de planches. Prix de souscription : F. 112.

167 **J. De Bosschere.** *De beschilderde glasramen van Lier en Antwerpen.* (Slot). — OK. 1909, 8e Jg., bl. 53-73.

Onderzoek naar de techniek en de kunstweerde ervan, de kenmerken en de ontwikkeling van het glasschilderen gedurende de XVe en XVIe eeuw. Ter loops vestigen wij de aandacht op de voorgestelde beeltenissen van Burgondische en Habsburgsche vorsten in de ramen uit de Burgondische kapel (Antwerpen), de koningsvensters te Lier, het venster van het Gulden Vlies (O. L. V. te Antwerpen).

168 **Ad. Reydams.** *Les Reydams, tapissiers bruxellois. Henri le vieux † 1669. Henri le Jeune 1650-1719. Jacques-Ignace 1683-1747.* — AnAB. 1908, t. XXII, p. 79-149.

Fait connaître la vie et donne la description des principales œuvres de ces maîtres ; nous y relevons ce détail : Henri Reydams exécuta en 1718, pour Monseigneur Henri van Susteren, évêque de Bruges, une tenture de cinq pièces représentant « l'Histoire de Joseph » sur les patrons de Jean Van Orley et d'Augustin Coppens. Ces tapisseries représentaient : 1° l'histoire de la coupe ; 2° celle de Jaces ; 3° Joseph vendu par ses frères ; 4° le Triomphe de Joseph ; 5° la Chasteté de Joseph.

Ces panneaux ne se trouvent plus au palais épiscopal, actuellement occupé, dans sa majeure partie, par M. le gouverneur de la Flandre occidentale. Dans l'inventaire du mobilier vendu en 1795, on ne parle que de tentures en soie et en damas, sans description plus détaillée.

Les seules tapisseries provenant de l'évêque van Susteren, aujourd'hui conservées à Bruges, sont celles exécutées par van der Borght, également d'après les cartons de Van Orley. Elles se trouvent à la cathédrale de Saint-Sauveur. P. v. d. W.

169 **R. de Bertrand.** *Les carrelages muraux en faïence et les tapisseries des Gobelins à Dunkerque.* — UFBull. 1908, t. XI, p. 339-371.
Carrelages du XVIIe et XVIIIe siècle.

170 *De Schelde van Peter Benoit.* — Jong Dietschland, 11de jaarg., bl. 72-83.
Peter Benoit, met zijn voorliefde voor het dramatische, met zijn luid gedreun van laaiende harmonieën, mag terecht de Rubens der muziek genoemd worden. Zijn machtig oratorio « De Schelde » wordt hier uitvoerig ontleed en bewonderd, in weelderige beeldspraak. Benoit komt staan voor onze oogen : met het reuzengebaar zijner Schelde wijst hij op Vlaanderens heerlijke schoonheid en forsigen vrijheidszin ; met blijde jubelkreten kondigt hij de verwekking aan, de wedergeboorte van het Nederlandsche stamgevoel, in Zuid en Noord. J. V.

171 *Album Souvenir. Fêtes d'inauguration des ports de Bruges, 1907. Exposition de la Toison d'or. Cortège et Pas de l'arbre d'or.* Texte descriptif par MM. le Bon H. Kervyn de Lettenhove, et M. le Bon van Zuylen van Nyevelt. Bruges, M. Herreboudt, 1908. F. 20.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

172 **Ch. Moeller.** — *Godefroy de Bouillon et l'avouerie du Saint Sépulchre.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 73-84.
Après la prise de Jérusalem, le royaume du Saint-Sépulchre fut, en dépit de l'opposition des princes, érigé en principauté ecclésiastique, dont Godefroy de Bouillon devint le premier avoué.

En attendant la venue du légat pontifical, Daimbert, archevêque de Pise, Arnoul de Choques, un simple diacre en quête de prébendes, flamand du diocèse de Thérouane comme Godefroy, fut élu patriarche intérimaire de Jérusalem. A l'arrivée de Daimbert reconnu aussitôt comme premier patriarche latin, Arnoul devint son archiprêtre.

Bientôt des conflits surgirent entre le prince spirituel et son avoué. Daimbert revendiqua avec le pouvoir temporel, les revenus réservés au souverain dans les villes principales de Jérusalem et Jaffa et dont Godefroy avait la jouissance. En vertu d'une transaction, ces possessions furent acquises à Daimbert, après la mort de Godefroy en 1100. Mais aussitôt éclata une lutte entre le parti flamand, partisan du gouvernement laïque, ayant à sa tête Arnoul, et le parti italien, défenseur du gouvernement ecclésiastique, rangé autour de Daimbert de Pise. Celui-ci eut le dessous. Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, entra à Jérusalem avec le nouveau légat du pape, Maurice de Porto. Reconcilié avec Daimbert, il fut couronné par lui premier roi latin de Terre Sainte, à Bethleem, le 25 déc. 1100.

Mais la lutte continua entre Daimbert et son archiprêtre Arnoul. Un concile se réunit à Jerusalem pour juger le différend. Le patriarche, comdamné par défaut, en appella à Rome. Les adversaires en profitèrent pour élire à sa place un compatriote d'Arnoul, Evremar de Choques.

C'est ainsi que l'élément laïc et flamand triompha. M. M. communique les rares documents authentiques relatifs à ce conflit et aux procès qu'il provoqua en cour de Rome et fait remarquer les traces durables que ces partialités ont laissé dans la littérature historique des Croisades.

Tout est à louer dans cet article, à part la dernière phrase qui est malheureuse. A. D. M.

173 **P. Frederioq.** ***Les placards du 14 octobre et du 31 décembre 1529 contre les protestants des Pays-Bas.*** — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 255-261.

La comparaison du texte de ces deux placards révèle le fait d'un édit d'intérêt général, promulgué dans toutes les Provinces et qui fut, quelques semaines plus tard, remanié dans trois points importants et publié ainsi dans le seul comté de Flandre.

Ces modifications furent vraisemblablement concédées à la requête des quatre membres de Flandre — pour un point la chose est certaine —, requête qu'avaient précédée des instances infructueuses du conseil de Flandre. A. D. M.

174 **V. Fris.** ***Les chefs de l'iconoclastie Gantoise en 1566.*** — GOGBull. 1908, t. XVI, bl. 263-268.

Introduction à une étude sur l'iconoclastie Gantoise, basée sur l'examen biographique de chacun des auteurs de ce drame, afin

de pénétrer plus au fond des mobiles et des motifs. Dans le présent travail M. F. expose les origines du mouvement calviniste à Gand et spécialement les causes qui ont amené la furie iconoclastique : la situation économique et sociale, les dispositions d'esprit du peuple, la connivence de l'autorité civile et des calvinistes.

175 **L. V. Goemans.** Het Belgische Gezantschap te Rome (1600-1633). — BGHB. 1908, bd. VII, bl. 574-680 ; 1909, bd. VIII, bl. 88-100. ('t Vervolgt).

Mgr Jan-Bapt. Vivès (1618-1632). Bijlagen. Zie AnÉm. [LVII, 163, 443 ; LVIII, 395, 645].

176 **L. Defives-de Saint-Martin.** *Pro Petri Sede ou nos zouaves belges à Rome. Histoire documentée de l'invasion des États pontificaux en 1860, 1867 et 1870, contenant la biographie des zouaves belges morts au service du Saint-Père.* 2 vol. T. II. Averbode, Impr. de l'abbaye, 1908, in-8, VIII-339 p. F. 3.

177 **P. J. Goetschalckx.** *Beersse* [boven Turnhout]. — BGHB. 1909, bd. VIII, bl. 28-69.

Kerkelijke geschiedenis ervan. Ondermeer: 't verhaal van een moeilijkheid waar als scheidsrechter, in name van den Paus, tusschenkomt Amandus van Brevimonte, deken van 't kapittel van den H. Donatianus te Brugge, 't jaar 1431 (bl. 40, vlgg.)

178 **V. de Courmaceul.** *Histoire de la ville et de l'abbaye de Saint-Amand (en Pevèle).* Saint-Amand (Nord), E. Gouy-Druon, 1908, in-8, 272 p. avec gr.

179 **G. Monteuuis.** *Notice sur Notre-Dame de Bourbourg.* — Lille et Paris, Desclée et Cie, 1908, in-16, 46 p. avec gravures.

180 **L. Delorme.** *Une page de la bienfaisance à Saint-Quentin : aperçu historique sur l'œuvre des filles de la Charité, 1650-1899.* (Mémoires de la Soc. académique de Saint-Quentin. Extrait). Saint-Quentin, Guetteur, 1907, in-8, 81 p.

181 **Q. G. Nols.** *Masius, abbé du Parc* (1635-1647). *Sa vie, ses rapports avec les partisans de Jansénius.* — (Extrait des Analectes de l'Ordre des Prémontrés. 1908, t. IV et V.) Bruxelles, Misch et Thron, 1909, in-8, 72 p. (Pour la 1re partie, ABelges. 1908, t. X, p. 171.)

La première partie retrace la vie de Jean Maes ; la seconde expose successivement la controverse sur la grâce (Baianisme et Jansénisme jusqu'en 1647), l'attitude des Prémontrés et enfin les rapports de Jean Maes avec les partisans de Jansénius. Incidemment le Révérendissime auteur tranche par la négative la question épineuse de la bonne foi de l'évêque d'Ypres. Nous ne pouvons nous défaire de l'impression que le savant abbé du Parc se montre moins indulgent envers Jansénius qu'envers l'abbé Masius et les autres Prémontrés qui approuvèrent et louèrent l'*Augustinus*, même après les condamnations pontificales. C. C.

b) *Histoire spéciale.*

α) INSTITUTIONS ET DROIT PUBLIC.

182 **Dom U. Berlière**, O.S.B. *La commende aux Pays-Bas.* — Mélanges G. Kurth, t. I, p. 185-202.

On rencontre dans nos provinces les premiers exemples de cette institution à partir du XIII[e] siècle; mais c'est surtout aux XIV[e] et XV[e] siècles que les bénéfices des Pays-Bas constituent la dot de certains dignitaires ecclésiastiques étrangers. Les ducs de Bourgogne ne manquèrent pas d'imiter les funestes exemples donnés par la Cour de Rome. Les abbayes étaient restées indemnes jusqu'au XV[e] siècle; mais durant la seconde moitié de ce siècle, une avalanche de commendes fond sur elles. L'auteur en cite une quarantaine d'exemples pour les Pays-Bas; nous y relevons les Dunes et S[t]-André-lez-Bruges. Grâce à l'opposition énergique de l'abbé du Parc en 1474, la commende tend à disparaître à cette époque; elle disparut, dit l'auteur, après 1564, à part quelques velléités de retour. R. D. S.

β) CROYANCES ET HÉRÉSIES.

183 **J. W. Pont.** *De belijdenis van de luthersche gemeente te Antwerpen over de erfzonde. 1579.* (*Nieuwe bijdragen tot de geschiedenis en het wezen van het Lutheranisme in de Nederlanden.* Bd. I. Uittreksel). Schiedam, 1907, 8°, 44 bl. (ABelges. 1909, t. XI, p. 12-14 = H. De Jongh : « détails intéressants sur la petite communauté luthérienne d'Anvers dans les années 1566-1585 ». Analyse.)

184 **J. Paquier.** *Le Jansénisme, étude doctrinale d'après les sources.* Paris, Bloud et C[ie], 1909, in-18, 523 p.

Étude doctrinale, dans laquelle les questions de personnes et les faits tiennent une grande place.

γ) CULTE, DISCIPLINE.

185 **M. Bauchond.** *Mémoires de la procession de la ville de Valenciennes.* Valenciennes, Giard, 1908, in-8, 207 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 33 = L. Verriest).

« Édition soigneusement annotée de deux manuscrits écrits en 1653 par Simon Le Boucq, prévôt de la ville, relatifs au culte et à la procession de Notre-Dame du Cordon. Étude originale des sources de l'histoire de la procession ; bibliographie et iconographie de N. D. du Saint Cordon aux XVII[e], XVIII[e] et XIX[e] siècles » (ABelges l. c.)

186 **Histoire** *de Notre-Dame de Foy.* (Extrait des ouvrages des RR. PP. Bouille et Banneux et du rapport présenté par

M. Friks au congrès marial de Namur en 1908). Namur, Godenne, 1908, 72 p. et grav. (ABelges. 1908, t. X, p. 192.)

Cette histoire assez rudimentaire intéresse les localités de la Flandre française et flamande, où existe le culte de N. D. de Foy. Citons : Courtrai, Wevelghem, Bruges, Poperinghe, Oudenbourg, Dixmude, Furnes.

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

187 **T. A. Walsh.** *Irish saints in Belgium.* — American Ecclesiastical Review. 1908, t. XXXIX, p. 122-140.

Rien de neuf.

ε) SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

188 **H. Vercruysse.** *L'école chapitrale de Notre-Dame et les établissements d'enseignement moyen à Courtrai jusqu'à la fin du XVIe siècle.* — BGOK. 1908-1909, t. VI, p. 66-90.

Étude approfondie et richement documentée. Elle traite de la concession des écoles de Courtrai au chapitre de la collégiale Notre-Dame en 1203; du régime scolaire en Flandre à la fin du moyen âge; du monopole de l'enseignement aux mains des clercs à Courtrai ; de l'écolâtre de Notre-Dame : son rôle et ses droits ; du conflit entre l'écolâtre et les maîtres privés; du renouveau littéraire au XVIe siècle; de l'émancipation des maîtres privés; de la décadence de l'école chapitrale; des établissements privés, spécialement des écoles dirigées par Hantsaeme et par Hœmus.

Cette étude est le premier chapitre d'un ouvrage en cours de publication sur *Les anciens établissements d'enseignement moyen à Courtrai*, dont le tome II (partie documentaire) a déjà paru ; elle constitue une précieuse contribution à l'histoire générale de l'enseignement. E. V. C.

189 **Delgrange.** *Les Conférences ecclésiastiques du diocèse de Tournay au XVIIe siècle.* — SEPCBull. 1908, t. XII, p. 255-256.

Extrait d'un « Journal » du curé de Rumégies. Comment se faisaient ces conférences au temps de Mgr de Choiseul.

190 **P. Bergmans.** *Mathieu Agolla.* — GOGBull. 1908, t. XVI, p. 232.

Agolla vécut au XVIIe siècle. Moine Augustin, connu comme prédicateur flamand et auteur de pièces de théâtre representées au Collège des Augustins à Gand, conservées aux archives de l'État à Bruges.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

191 **E. Dony** et **Verriest**. *Répertoire d'inventaires imprimés ou manuscrits d'archives belges*. — RBAB. 1908, t. VI, p. 179-187; 270-286. (NA. 1909, t. XXXIV, p. 582 = A. H.)
V. AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 452.

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Dorénavant les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne seront plus renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

192 **B^{on} van Zuylen van Nyevelt.** *Inventaire sommaire des archives de la châtellenie de Warneton conservées aux Archives de l'État à Bruges.* S. l. n. d.

Cet inventaire est précédé d'une notice substantielle sur l'ancienne châtellenie de Warneton. Celle-ci comprenait la châtellenie proprement dite, la ville, la paroisse foraine ou Warneton-Dehors, quelques seigneuries et territoires particuliers (Kemmel, Wulverghem, Overbeke, Estaires, Oudeneem, Nieppe, Steenwerck, etc.). Les documents concernent l'administration et la justice et ne sont pas, sauf de rares exceptions, antérieurs au XVIe siècle. R. D. S.

193 **C. Van den Haute.** *Inventaire sommaire des archives du Bourg de Bruges.* (Archives de l'État à Bruges). S. l. n. d.

« Het prinselijk leenhof van den burg van Brugge » étendait sa juridiction sur les seigneuries et fiefs compris dans la châtellenie du métier de Bruges, autrement dit le Franc de Bruges. Cette cour avait son greffe sur la place du « Burg » et fonctionna jusqu'en 1795 ; ses archives comprennent, entre autres, des chartes à partir de 1367, un registre aux fiefs de 1468; les autres liasses et registres datent du XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle. R. D. S.

194 [LVII, 358] **H. Lonchay.** *Les Archives de Simancas.* (ABelges. 1908, t. X, p. 206 = R. Ledoux : analyse.)

195 *Volkskundige boekenschouw. Bibliographia Folklorica.* (Bijblad aan B. 1908, t. XIX). 1908, bd. I, bl. 41-298. (B. 1909, bd. XX, bl. 143-144 = R. Verdeyen ; RHE. 1909, t. X, p. 430 = L. v. d. E[ssen].)

Zie : AnÉm [LVIII, 210] en hooger bl. 195.

196 **P. Salembier.** *Bibliographie des œuvres du cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai (1350-1420).* (Bibliographe moderne, 1908, fasc. 1-3. Extrait.) Besançon, Jacquin, 1909, in-8, 11 p.

197 *Bibliotheca Belgica. Bibliographie générale des Pays-Bas.* éd. FERD. VAN DER HAEGHEN et R. VANDEN BERGHE avec la collaboration de V. VAN DER HAEGHEN et A. ROERSCH. 180-182e livraison. Gand, C. Vyt, 1908.

Ces trois fascicules sont consacrés aux éditions et traductions de l'*Eloge de la Folie* d'Erasme.

198 **Th. Coopman en Broekaert.** *Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd.* Bd. VI. 1873. Gent, Siffer, 1908, 416 bl. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 142 = Ad. De Ceuleneer.)

Van n^r 4460 tot n^r 4836. Zie AnÉm. [LVI, 238; LVII, 11; LVIII, 7, 508.]

199 **E. Bacha.** *Les petites bibliographies pratiques.* — RBAB. 1908, t. VI, p. 20-25.

Projet d'une collection de listes de livres utiles — livres à acheter — en vue surtout d'aider les bibliothécaires. Elles paraitraient en brochures distinctes pour toutes les branches du savoir humain.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

200 [LIX, 18] *Album belge de diplomatique.* (RHE. 1909, t. X, p. 429-430.)

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous classons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire.*

201 **Cte de Loisne.** *Les anciennes localités disparues du Pas-de-Calais.* — Mémoires de la Société des Antiquaires de France. 1907, t. LXVI.

202 **L. Willems.** *Les frontières de la France et de l'empire à Gand et dans le pays de Waes du IXe au XIIe siècle.* — AnGOG., 1908, t. VIII, p. 289-324. (ABelges. 1909, t. XI, p. 45 : mention.)

L'auteur n'entend pas dans cet article déterminer les frontières de l'Empire et de la France depuis Gand jusqu'à la mer, mais il cherche à établir quels furent les suzerains de Gand et du Pays de Waes aux IXe, Xe et XIe siècles. Une brève introduction fixe l'état et la bibliographie de la question. Suit un exposé de la théorie de feu M. Vanderkindere, que l'auteur soumet à une critique détaillée. Contrairement à l'opinion du professeur de Bruxelles, M. W. s'en tient aux conclusions suivantes : Le château de Gand n'a pas eu à l'origine le caractère d'une *burg* impériale allemande. Toutefois, après que les marches furent organisées en 950 par Otton I, les empereurs paraissent avoir eu l'idée d'englober le château dans les constructions militaires défensives de l'empire (vers 980). C'est par cette conception nouvelle, que s'explique, semble-t-il, l'annexion de l'abbaye de Saint-Bavon à l'empire par le traité de Margut en 980. Avant cette date, l'abbaye serait restée française. Comme l'histoire de cette abbaye paraît suivre une marche parallèle à celle du Pays de Waes, il est à présumer que par le même traité de Margut une partie du comté de Gand, dont faisait partie le pays de Waes, fut cédée à l'empire. Quoiqu'il en soit, dans le Pays de Waes, la domination allemande s'est maintenue pendant tout le moyen-âge. A. D. M.

203 **Cte de Loisne.** *La colonisation Saxonne dans le Pas-de-Calais.* — Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 1906, t. LXV.

204 **Adzo** (A. Dassonville). *Plaatsnamen.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 233-237 ; 251-254 ; 313-317 ; 321-325 ; 1909, bd. XX, bl. 26-30 ; 72-78 ; 120-128.

Uitleg der plaatsnamen : Baeyghem, Baeleghem, Betecom, Boe-

seghem, Busseghem, Butseghem, Caneghem, Cooleghem, Deftinge, Denterghem, Dutteghem, Erondeghem, Erweteghem, Everghem, Hermelghem, Hilleghem, Ideghem, Landeghem, Landerghem, Leeuwerghem, Lovendeghem, Makeghem, Maldeghem, Malderghem, Meyghem, Mooreghem, Oordeghem, Otterghem, Pikkelghem, Peteghem, Poteghem, Ruminghem, Seeverghem, Snelleghem, Somerghem, Synghem, Tatenghem, Terdeghem, Vanteghem, Vloerseghem, Vryleghem, Waereghem, Wesseghem, Wielinghem, Worteghem, Woubrechteghem, Wroenleghem, Wyleghem, Zedelghem, Zerkeghem.

Zie AnÉm. [LVIII, 225, 226, 358].

205 **E. Van Cappel.** *Plaatsnamen.* — B. 1909, bd. XX, bl. 161-165.

Gunstige beoordeeling van Adzo's merkweerdige toponomische bijdragen (zie voorg. nr). Eenige gegronde aanmerkingen omtrent *Cooleghem, Vryleghem* en *Goedinge-Gotthem.* Daaruit valt te besluiten dat niet enkel de taalkunde maar ook de oude aardrijkskunde in acht moet genomen worden om met zekerheid de oude plaatsnamen te verklaren.

206 **Is. Teirlinck.** *Zuid-Oostvlaandersch Idioticon.* Siffer, 1908 (RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 368 = L. L.)

Précieux pour les philologues et les lecteurs de certaines œuvres de la jeune école littéraire flamande.

6. NUMISMATIQUE, SIGILLOGRAPHIE.

207 **E. Poncelet.** *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne. Sceaux communaux conservés aux archives de l'État, à Mons.* — AnAM. 1908, t. XXXVII, p. 17-151. (ABelges. 1909, t. XI, p. 102-103: mérites.)

V. AnÉm. [LVII, 230; LVIII, 30.]

7. HÉRALDIQUE.

208 **Chan. Th. Leuridan.** *Armorial des communes du département du Nord.* (Annales de la Société d'études de la province de Cambrai, tome I.) Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1909, in-8°, 342 p.

Ce travail forme la première partie de l'*Armorial du Nord* et donne les armoiries de toutes les communes du département, en suivant l'ordre alphabétique des sept arrondissements qui le composent. Une seconde partie beaucoup plus considérable comprendra l'armorial des *familles* de la même région. Trois arrondissements : Lille, Dunkerque et Hazebrouck avaient déjà été publiés antérieurement. V. AnÉm. [LVIII, 28, 29]. Mais ces trois études, refondues et enrichies de nombreuses notes historiques et héraldiques ont été intercalées dans ce volume à leur place, de manière à former un tout homogène. — Travail bien documenté ; précieuses indications de méthode. R. D. S.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie, Histoire de l'art.*

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (¹).

209 **Louis Halphen** et **Ferdinand Lot**. *Recueil des Actes de Lothaire et de Louis V, rois de France (954-987).* Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-4°, LV-227 p. et 2 pl. (RIPB. 1909, t. LI, p. 105-107 = H. Pirenne : édition modèle ; introduction excellente ; ABelges. 1908, t. X, p. 180-181 = V. Fris ; RQH. 1909, t. LXXXV, p. 287-288 = J. M. Besse.)

210 [LIX, 38] **Prou**. *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1059-1108).* (RIPB. 1909, t. LI, p. 105-106 = H. Pirenne: édition modèle ; les pages d'introduction constituent ce qu'on a écrit de plus approfondi et de plus neuf sur la diplomatique française.)

211 **G. Morin**. *Le psautier de Sainte Wivine, manuscrit conservé à Orbais en Brabant.* — Mélanges G. Kurth, t. II, p. 139-145.

Histoire, description, contenu de ce psautier de la 1re moitié du XIIe siècle, transcrit à l'usage d'une communauté de femmes du pays de Gand, et auquel on ajouta au cours du XIIe siècle des notes nécrologiques insérées en marge du calendrier. Il est fort admissible que ce manuscrit ait été à l'usage de Ste Wivine, morte le 17 décembre 1170.

212 [LVIII, 502] **A. Fayen**. *Lettres de Jean XXII* (1316-1334). (RHE. 1909, t. X, p. 133-138 = H. Nelis : Édition très soignée ; mention des actes les plus remarquables ; RBén. 1909, t. XXVI, p. 128-132 = U. Berlière.)

213 *Nécrologe de l'abbaye du Parc*, par le R. P. Raph. Van Waefelghem. Bruxelles, Misch et Thron, s. d., in-8, 577 p.

Quelques mentions nous concernent p. ex. Furnes, Bruges, Courtrai, etc. Le nécrologe contient les mémoires des religieux de l'abbaye de Ninove, fondée par celle du Parc (Ordre de Prémontré).

214 **N. de Pauw**. *Les comptes d'une corporation de Bruges au XIVe siècle.* — CRHBull. 1908, t. LXXVII, p. 269-300.

(¹) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

Quatre fragments de comptes en rouleaux, qui se rapportent aux années 1338 à 1344 et proviennent d'une corporation brugeoise, probablement celle des plombiers. L'éditeur estime que ces comptes « nous permettent de reconstituer la vie intime d'une corporation à cette époque reculée et de fixer ses rapports avec la commune. *Ab uno disce omnes.* » (p. 291). Si M. de Pauw a trouvé dans ce texte, découvert par M. Colens et déjà utilisé, assez (?) de matériaux pour tracer ce tableau intéressant, il est très regrettable qu'il ne l'ait pas présenté à ses lecteurs, à côté de la liste onomastique des gens du métier et du relevé des expéditions militaires de cette période. C. C.

215 [LVII, 509 ; LVIII, 35, 528] **J. de Pas.** *Entrées et réceptions des souverains et gouverneurs d'Artois à Saint-Omer aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.* (BEC. 1909, t. LXX, p. 117-119 = H. de F.)

216 *Lettre inédite du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, à son beau-frère le duc de Bourbon, Charles I, après la levée du siège de Calais (août-septembre 1436).* Lille, Danel, s. d., in-8°, 9 p.

217 **J. Broeckaert.** *Eedaflegging van Maria van Burgondië als vrouwe van Dendermonde.* — AnAT. 1906 [1908], 2e sér., t. XII, p. 310.
De tekst van den eed.

218 **C. Van den Haute.** *Documents inédits concernant les libraires et les maîtres d'écoles à Bruges.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 18-41. (ABelges. 1909, t. XI, p. 122 = J. Cuvelier : mention.)
I. Lettres d'indulgences de 1466 et 1474 concédées à la confrérie et à la chapelle des libraires. II. Accord avec l'abbaye d'Eeckhoutte en 1613, où la confrérie des libraires et des maîtres d'école célébrait ses solennités religieuses. III. Statuts et ordonnances de 1628, modifiant ceux de 1612, publiés par M. le chan. De Schrevel (AnÉm. 1902, t. LII, p. 216 ss.). IV. Procès concernant leurs armoiries en 1673.

219 [LVIII, 37] *Correspondencia de Gutierre Gómez de Fuensalida, embajador en Alemania, Flandes é Inglaterra (1496-1509),* publicada por el Duque de Berwick y de Alba. (BEC. 1909, t. LXX, p. 123-124 = Th. Legrand : « importante contribution à l'histoire diplomatique du XVIe siècle ».)

220 [LVII, 387] *Ambassades en Angleterre de Jean du Bellay. — La première... (sept. 1527-fév. 1529).* Correspondance. (ABelges. 1908, t. X, p. 109-110 = H. Lonchay : importance de l'édition, mérites scientifiques et littéraires ; RHist. 1909, t. CI, p. 90 = H. Hauser.)

221 **R. Fruin.** *Stukken betreffende den stormvloed van 1530.* — AZG. 1908, bl. 136-169.
Belangrijk « rapport van de requestmeester » nopens de verwoestingen door het zeewater aangericht in *Beoosten Schelde.*

222 **Dr E. Wiersum.** *Een zeeuwsch kalender uit de 16de eeuw.* — AZG. 1908, bl. 45-63.

Volledige uitgaaf van een kalender, geschreven door Job Gommers, secretaris van Nieuwerkerk op Duiveland en waarschijnlijk in 1570 begonnen. Belangrijk voor de toenmalige tijdrekening.

223 *Brieven, door de zeeuwsche afgevaardigden te Delft aan de Staten van Zeeland gezonden na den moord gepleegd op prins Willem I.* — AZG. 1908, bl. 171-176.

Drie onbekende bronnen nopens dit belangrijk feit. Ook wordt er de aandacht getrokken op de te nemen maatregelen namelijk aangaande *Sluys*, *Oostende* en *Terneuse*.

224 *Lettres inédites de François d'Aerssen à Jacques Valcke, trésorier de Zélande (1599-1603)*, éd. M. J. Nouaillac. Paris, Champion, 1908, in-8, 215 p. (ABelges, 1909, t. XI, p. 91-92 = H. Lonchay : importance).

« On y trouve ce que pendant les années 1599-1603 on pensait, dans les cours voisines, du gouvernement des archiducs et quelles étaient les dispositions des hommes d'État étrangers à notre égard ». (H. L.) Ces lettres constituent aussi une source importante pour l'histoire des relations franco-espagnoles et du commerce franco-néerlandais.

225 **A. Visart de Bocarmé.** *Comment s'ouvraient nos archives communales.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 95-99.

Relation très curieuse extraite des *Secrete Resolutieboeken der Stad Brugge*, a° 1673.

226 *Un mandement épiscopal sur le Jansénisme*, éd. A.-C. De Schrevel. — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 91-94.

Il s'agit du mandement de l'évêque d'Ypres, Martin de Ratabon, du 5 janvier 1706, concernant l'acceptation et la publication de la Constitution de Clément XI, *Vineam Domini*.

227 **Plouvier.** *Une vente de mobilier agricole dans un presbytère flamand (Ste Pietersbrouck) en 1752.* — CFFBull. 1909, p. 430-435.

Cet acte fait connaître les occupations auxquelles se livrait le curé de l'endroit, pour subvenir à ses besoins. Il a aussi de l'intérêt pour l'histoire des prix.

228 *Lettres de François-Joseph Bouchette (1735-1810), avocat à Bergues, membre de l'Assemblée nationale constituante*, publiées avec une introduction et des notes par le chanoine C. Looten. (Annales du Comité flamand de France, 1908-1909, t. XXIX.) Lille, Ducoulombier, 1909, in-8°, XII-679 p.

Très bonne édition, précédée d'une introduction comprenant deux parties : 1° une biographie de Bouchette, p. 1-105 ; 2° une vue synthétique de ses lettres, p. 105-221. Notons d'abord que Bouchette intervint comme avocat dans plusieurs causes qui nous concernent plus spécialement ; parmi celles-ci, il en est qui ont rapport à la prévôté de Saint-Donat, formée d'enclaves sises en

plusieurs localités de la Flandre française, et qui appartenait à l'évêque de Bruges. Mais en plus, l'étude de la vie et des écrits de Bouchette fournit des données intéressantes sur la situation économique, politique, sociale et religieuse d'une partie de la Flandre, avant et pendant la Révolution.

On sait que la Flandre maritime ressortissait à deux évêchés, à celui de Saint-Omer et à celui d'Ypres. On remarquera particulièrement le chapitre VII de la 2e partie de l'introduction. Nous en transcrivons le résumé : *Lois religieuses. — Suppression des vœux monastiques. — Confiscation des biens d'église. — Constitution civile du clergé. — Répercussion de ces mesures en Flandre : attitude des religieux, des prêtres et des évêques. — Mgr d'Arberg* (l'évêque d'Ypres qui fit montre d'une indomptable énergie pour défendre les droits de l'Église). — *Le schisme : assermentés et insermentés. Anticléricalisme de Bouchette.* A. D. M.

229 [LVII, 48, 280] **Lt-Cl de Bray.** *Lettres inédites* [de Fr. Gabr. de Bray] *relatives à la révolte des provinces belges en 1787-90.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 108 : contenu.)

« Il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir mettre ses documents en rapport avec les sources déjà connues — et combien nombreuses — de l'histoire de ces deux années. Car c'est un devoir élémentaire pour l'éditeur de textes, de dire et de démontrer en quoi les textes publiés par lui apportent du neuf ou complètent nos connaissances. » (ABelges).

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

230 *Nithardi historiarum libri IIII.* Éd. ERN. MÜLLER. Accedit *Angelberti rhythmus depugna Fontanetica.* [Collection : Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum ex monumentis Germaniæ historicis separatim editi.] Hannovre et Leipzig, Hahn, 1907, in-8°, XIV-61 p.

Source importante pour le règne de Louis le Pieux et l'histoire des dissensions entre ses fils. Écrite de 841 à 843 par Nithard, un petit-fils de Charlemagne, qui fut souvent mêlé aux faits qu'il raconte. Cette troisième édition a été soigneusement collationnée sur le texte du manuscrit de Paris. C. C.

231 [LVII, 42 ; LVIII, 43, 636] **L. Delisle.** *Notice sur les mss. du Liber Floridus...* (ABelges. 1908, t. X, p. 113-115 = H. Nelis : importance de l'œuvre ; édition irréprochable.)

232 [LVIII, 682]. **V. Vanderhaeghen.** *Le Liber Floridus.* (ABelges. 1908, t. X, p. 207 = R. Ledoux : « ...avec conscience et clarté... ».)

233 [LVIII, 534]. **V. Fris.** *Essai d'une analyse des Commentarii sive Annales rerum Flandricarum de Jacques de Meyere.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 61-65 = L. Willems : valeur, discussion.)

234 [LVIII, 433]. **Dom U. Berlière** O. S. B. *Trois traités inédits sur les flagellants de 1349.* (ABelges. 1908, t. X, p. 172-173: « excellente contribution à l'histoire littéraire comme à l'histoire religieuse de la Flandre à cette époque. »)

235 **A. Bayot.** *Sur l'exemplaire des « Grandes Chroniques » offert par Guillaume Fillastre à Philippe le Bon.* — Mélanges G. Kurth, t. II, p. 183-191.

Travaillant d'après les mentions des inventaires, M. B. retrace l'histoire de ce précieux manuscrit, un des joyaux de l'ancienne bibliothèque de Bourgogne, enlevé en 1748 par Courchetet d'Esnans, commissaire du roi de France, et conservé actuellement à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

M. du Teil, dans une communication faite à la séance du 20 janvier dernier à la Société nationale des Antiquaires de France, a établi que le manuscrit de Saint-Pétersbourg est une copie luxueuse du ms 707 de la Bibliothèque de Saint-Omer. On sait du reste qu'on attribue à Simon Marmion les enluminures des *Grandes Chroniques de Saint Denis.* M. Hénault est de cet avis.

A. D. M.

236 *Bezoek van Maria van Burgondië in het begynhof van Brugge*, éd. R. De Witte. — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 88-91.

Uit een perkament boekje van het einde der XV[e] eeuw, uit het Archief van voormeld begijnhof.

237 **S. Cramer en Pijper.** *Bibliotheca reformatoria neerlandica. Geschriften uit den tijd der Hervorming in de Nederlanden* opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien. 5[de] Deel. *Nederlandsche Anabaptistica* (geschriften van Henrick Rol, Melchior Hoffman, Adam Pastor, De Broederlicke Vereeninge), bewerkt door S. Cramer. Den Haag, M. Nijhoff, 1909, in-8, xii-664 p. Guld. 8.

238 **Fynes Moryson,** *an itinerary, containing his ten yeeres travell trough the twelve dominions of Germany, Bohmerland, Sweitzerland, Netherland, Denmarke, Poland, Italy, Turky, France, England, Scotland and Ireland,* 4 vol. in-8, xxiv-468, 466, 499, 521 p. L. 2, Sh. 10. (RHist. 1909, t. C. p. 369-370 = Ch. Bémont.)

Importante relation de voyage entrepris à la fin du XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle.

239 **A. Roersch.** *De Gand à Rome en 1624.* — Mélanges G. Kurth, t. II, p. 239-250.

Journal de voyage de Josse de Rycke, chanoine de Saint-Bavon à Gand et professeur à l'Université de Bologne.
Edition soigneusement annotée.

240 [LVIII, 261] *Journal d'événements divers et remarquables (1767-1797)* réd. Rob. Coppieters..., éd. P. Verhaegen. (ABelges. 1908, t. X, p. 178-179 = J. Cuvelier: « la publication mérite les plus grands éloges ».)

241 **Duchesse de Dino.** *Chronique de 1831 à 1862*, éd. par la princesse Radziwill. T. I, 1831-1835. Paris, Plon, 1909, in-8, 461 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 98-99 = A. De Ridder: mentionne le peu qui dans ces pages intéresse notre histoire.)

La duchesse était la nièce et l'intime confidente de Talleyrand : ses sentiments traduisent sans doute fidèlement les dispositions dont Talleyrand se trouvait animé à notre égard. (A. D. R.)

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

242 **L. Vanderkindere.** *Choix d'études historiques.* Bruxelles, Weissenbruch, 1909, XII-389. (ABelges. 1909, t. XI, p. 70-71 : énumération des titres.)

Réimpression d'un choix de dissertations du professeur de Bruxelles. Mentionnons parmi celles-ci : La condition de la femme et le mariage à l'époque mérovingienne. Les origines de la population flamande. Le capitulaire de Servais et les origines du Comté de Flandre. Richilde et Herman de Hainaut. Notice sur l'origine des magistrats communaux. La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes. La politique communale de Philippe d'Alsace. Liberté et propriété en Flandre du IXe au XIIe siècle. La nation juridique de la commune. Plusieurs de ces études ont été analysées autrefois dans nos *Annales*.

243 **F. Keutgen.** *Zur Geschichte Belgiens im Mittelalter.* — Historische Zeitschrift. 1908, t. CI, p. 601-611. (ABelges, 1909, t. XI, p. 84-85 : nature de l'article.)

« Aperçu sur les trois volumes parus de l'Histoire de Belgique de M. Pirenne ou plus exactement, sur la traduction allemande de ces volumes » (ABelges).

Cf. AnÉm. [LVII, 395, 521 ; LVIII, 266, 539.]

244 [LIX, 61] **L. Mahiat.** *Notes d'Histoire de Belgique...* nouv. éd. par L. Willaert. (ABelges, 1909, t. XI, p. 77-78 = R. Weemaes : mérites.)

245 **H. Vanderlinden.** *Manuel d'histoire de Belgique.* I. *Moyen âge.* Bruxelles, Lamertin, 1909, 187 p. et carte. F. 2. (RIPB. 1909, t. LI, p. 111-114 = E. Doñy : bonne réduction de l'histoire de Belgique de M. Pirenne, à l'usage des classes supérieures de l'enseignement secondaire ; quelques critiques de détail.)

On annonce la publication prochaine de la 2de partie (Temps modernes) et d'une édition flamande du présent ouvrage.

246 **W. Erben.** *Zur Geschichte des Karolingischen Kriegswesens.* — Historische Zeitschrift. 1908, t. CI, p. 321-336. (ABelges. 1909, t. XI, p. 84 : valeur.)

... Ces pages « redressent d'anciens errements de feu le général G. Köhler, qui eut jadis son heure de célébrité en matière d'histoire militaire, et des errements plus récents de l'historien Hans Delbrück, au sujet de la composition des armées, de l'armement et de la tactique à l'époque de Charlemagne ». (ABelges.)

247 **E. Müller.** *Der Schlachtort Fontaneum (Fontanetum) von 841.* — NA. 1908, t. XXXIII, p. 201-211.

Prouve que la bataille décisive qui se livra le 25 juin 841 entre les fils de Louis le Débonnaire et dans laquelle Lothaire fut vaincu par Charles le Chauve et Louis le Germanique, eut lieu à Fontenoy-en-Puisaye, et non pas à Fontanay-près-Chablis, comme le prétendait, en 1900, le capitaine Vaulet.

C. C.

248 **L. Batiffol.** *Le siècle de la Renaissance en France.* Paris, Hachette, 1909, in-8. 419 p. (ABelges, 1909, t. XI, p. 95-96 = A. De Ridder : érudition et impartialité de l'auteur ; RHist. 1909, t. CI, p. 89-90 = H. Hauser : œuvre de vulgarisation, fruit d'une documentation solide. Trop de généralisations.)

On y trouve entr'autres choses contées « les luttes entre Charles-Quint et François Ier ». Une réserve à faire à propos du « reproche d'avarice que, dans le portrait qu'il trace de ce souverain, l'historien adresse à l'empereur ». (A. D. R.)

249 **E. Palandri, O. F. M.** *Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France à l'époque de Cosme I et de Catherine de Médicis (1544-1580)*, d'après les archives de l'État à Florence et à Paris. (Université de Louvain : Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'Histoire et de Philologie. Fasc. 22). Paris, Picard ; Firenze, Libreria editrice fiorentina ; Bruxelles, Dewit, 1908, in-8, LIII-286 p. Fr. 6,50. (ABelges. 1909, t. XI, p. 41-44 = L. Van der Essen : souligne le point de vue belge.)

Il s'y trouve un chapitre intéressant les troubles des Pays-Bas au XVIe siècle. Il est en effet de nature à éclairer la conduite de Catherine de Médicis lors de l'équipée du duc d'Alençon, en 1573-1584, aux Pays-Bas ». (L. V. d. E.)

250 **[LVII, 60, 535 ; LVIII, 273] F. Rachfahl.** *Wilhelm von Oranien und der Niederländische Aufstand.* Bd. II, Abt. 1 u. 2. (ABelges. 1909, t. XI, p. 89-91 = H. Lonchay : sujet, louanges sans réserves.)

251 **[LVIII, 664] J. Eggen.** *De invloed door Zuid-Nederland op Noord-Nederland uitgeoefend op het einde der XVIe en het begin der XVIIe eeuw.* (RIPB. 1909, t. LI, p. 116-118 = V. Fris.)

252 [LVIII, 58, 277]. **E. Hubert.** *Les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces Unies... (1648-1713).* (ABelges. 1908, t. X, p. 110-112 = Pr. Poullet : « l'Auteur n'a négligé aucune recherche pour présenter sur son sujet une étude complète »; AnEN. 1908, t. IV, p. 592-594 = L. Leclère : mérites; « travail doublement précieux, et par sa valeur propre et par les lumières qu'il projette sur une époque encore trop peu connue ».)

253 [LVIII, 279, 547 ; LIX, 71]. **J. Delhaize.** *La Domination française en Belgique.* (W. 1909, t. XVII, p. 75-76 = F. Magnette : sujet, méthode, vices de construction.)

254 [LVIII, 548]. **A. Schuermans.** *Itinéraire général de Napoléon I.* Préface par H. Houssaye. (RHist. 1909, t. C, p. 348-349 = R. Reuss ; RQH. 1909, t. LXXXV, p. 314-315 = Geoffroy de Grandmaison.)

255 **G. Bapst.** *Le maréchal Canrobert, souvenirs d'un siècle.* T. IV. Paris, Plon, 1909, in-8, II-426 p. (ABelges, 1909, t. XI, p. 99-101 = A. De Ridder : les points qui touchent notre histoire.)

Un nouvel indice du fait « que si Napoléon III désira s'annexer notre pays, il fut tenté par la Prusse, agissant avec une sincérité d'ailleurs douteuse » (p. 33). — « Autres détails relatifs à notre histoire ou à des personnages belges... Le général Chazal, commandant en chef de l'armée d'observation envoyée par la Belgique sur ses frontières, se serait fait, au profit de la France, l'informateur des mouvements des armées allemandes aux débuts de la guerre de 1870 (p. 186, 233, 244, 258) ». (A. D. R.)

256 **Ch. Dupuis.** *Le principe d'équilibre et le concert européen de la paix de Westphalie à l'acte d'Algésiras.* Paris, Perrin, 1909, in-8, 513 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 96-98 = A. De Ridder : « rôle que l'écrivain assigne à la Belgique dans l'application du principe d'équilibre ».)

257 [LVIII, 553] **J. Ferrant.** *La sépulture de Lideric, d'Ingelram et d'Audacer en l'église d'Harlebeke.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 49-50 = P. Bergmans : détaille le contenu.)

258 [LVII, 527] **H. Pirenne.** *A propos de la lettre d'Alexis Comnène à Robert le Frison, Comte de Flandre.* (ABelges. 1908, t. X, p. 207 = R. Ledoux : mention ; NA. 1909, t. XXXIV, p. 298 = H. Br.)

259 **H. Pirenne.** *The formation and constitution of the Burgundian State. (Fifteenth and sixteenth centuries.)* — The American Historical Review, 1909, t. XIV, avril, 25 p. (ABelges. 1909, t. XIV, p. 123 : communication lue en français au Congrès international des sciences historiques par M. le professeur Pirenne, le 10 août 1908; synthèse lumineuse de la partie centrale de son *Histoire de Belgique.*)

260 [LVIII, 441] **L. Vanderkindere.** *Le siècle des Artevelde*, 2e éd. (RHBBull. 1909, p. 94 s. = E. Dony.)

261 [LVIII, 558] **Putman.** *Charles the Bold, last Duke of Burgundy, 1433-1477.* (The American Historical Review, 1909, t XIV, p. 343-344 = J. W. Thompson.)

262 **A. Kleinclausz.** *Histoire de Bourgogne depuis l'époque préhistorique jusqu'à nos jours.* Paris, Hachette, 1909, in-8, 455 p. 56 grav. h.-t. et 3 cartes (ABelges, 1909, t. XI, p. 121-122 = A. De Ridder : « le chapitre consacré aux ducs de Bourgogne de la maison de Valois nous intéresse spécialement... et a du mérite. Certaines assertions sont sujettes à caution. L'auteur en faisant le tableau de la prospérité littéraire et artistique de la Bourgogne sous les Valois ne fait aucun partage entre ce qui revient à la Bourgogne proprement dite et ce qui appartient aux domaines septentrionaux des ducs »; RHist. 1909, t. CI, p. 181-183 = L. Halphen : point de départ très utile pour recherches futures ; état actuel des connaissances ; bonne bibliographie.)

263 **Hirschauer.** *Les États d'Artois et la joyeuse entrée de Philippe, prince d'Espagne à Saint-Omer et à Arras* (1549). — SAMBull. 1908, t. XII, p. 422-436.

Article fait sur les sources. *Résumé :* I. Accord par les États d'Artois d'un don de joyeuse entrée de 30,000 livres ; II. Dissentiments entre les villes au sujet de la levée du don gratuit ; III. Levée du don gratuit ; IV. Préliminaires de l'entrée du Prince en Artois ; V. Tenue des États à Saint-Omer ; VI. Tenue des États à Arras, pour la prestation du serment général.

264 [LVII, 529; LVIII, 292, 561] **H. Obreen.** *Floris V, graaf van Holland en Zeeland (1256-1296).* (BEC. 1908, t. LXIX, p. 675-676 = H. Lémaitre.)

265 **Theodoor Sevens.** *In Fransch Vlaanderen* (Uitgave van het Davidsfonds). Yper, Callewaert-De Meulenaere, 1909, in-8, 144 bl.

Een reisje daarheen ; schrijvers aanstippingen zijn meest van geschiedkundigen aard, aangenaam voor het volk voorgedragen.

266 [LV, 221] **C. Wybo.** *Nieuport ancien et moderne.* (ABelges. 1908, t. X, p. 191 = V. Fris : contenu, mérites : « sans prétentions, intéressant »).

267 [LVIII, 297] **C. Tamboryn.** *Geschiedenis van Elverdinghe.* (ABelges. 1908, t. X, p. 121 = J. L[aenen] : méthode insuffisante, mais « patientes recherches, travail sérieux ».)

268 **Van Werveke.** *Geeraard van Gent, bijgenaamd de Duivel.* — GOGBull. 1909, bd. XVII, bl. 136-140.

Korte inhoud van een lezing, die in de *Annalen* van Gent zal verschijnen.

269 **E. Maunde Thompson.** *Jean de Gand, duc de Lancastre.* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 91-130.

Extrait du *Dictionary of National Biography*, traduit et annoté par V. Fris ; la notice de la *Biographie nationale de Belgique* au mot Lancastre étant insuffisante.

Jean de Lancastre était le quatrième fils d'Edouard III. Il naquit à Gand en 1340. Il prit une part active à la guerre de Cent ans et joua un grand rôle dans les intrigues de la cour et dans le mouvement Wicliffite. Il vint plusieurs fois en Flandre, entr'autres en 1375 pour négocier la trève de Bruges entre la France et l'Angleterre. Il resta à Bruges jusqu'au printemps de 1376. A cette occasion M. Fris montre que le second Jean de Gand, dont parlent l'*Excellente Cronike* et le *Memorieboek der stad Ghent* ne paraît jamais avoir existé. C'est une confusion de chroniqueurs de date postérieure. E. V. C.

270 **G. Stenger.** *Le retour des Bourbons d'Hartwell à Gand (1814-1815).* Paris, Plon, 1908, in-8. (ABelges. 1909, t. XI, p. 96 = A. De Ridder: valeur, « rien de nouveau ».)

271 **A. d'Herbomez.** *Les sièges de Tournai.* — RT. 1909, t. V, p. 23-27, 49-53, 81-89 (à suivre).
V. AnÉm. [LVIII, 80.]
Après les sièges légendaires. II. Les sièges historiques de 575, 1054, 1197, 1213. III. Les sièges de 1302 et 1303. IV. Le siège de 1340. Article fait sur les sources et intéressant notre histoire, puisque dans la plupart des cas les assiégeants c'était nous.

272 [**LVIII, 448, 562**] **M Houtart.** *Les Tournaisiens et le roi de Bourges.* (ABelges, 1908, t. X, p. 167-168 = J. Warichez : comment le dramatique conflit Armagnacs-Bourguignons et la « Guerre de cent ans » se répercutent à Tournai. Ouvrage d'histoire générale et sociale : difficultés dynastiques, mouvement démocratique. Travail précieux ; BEC. 1908, t. LXIX, p. 683-686 = A. d'Herbomez : livre d'un intérêt palpitant.)
Erratum. AnÉm. [LVIII, 562] *loco* ABelges, lisez : W.

273 **P. Delattre.** *La population d'Antoing au XVe siècle.* — RT. 1909, t. V, p. 53-56.
Des deux seigneurs d'Antoing, l'un, le chapitre noble, relevait du comte de Hainaut ; l'autre, le baron d'Antoing, rendait hommage à celui de Flandre. D'où deux parties dans l'échevinage et dans la population. Au XVe siècle, Jean Ier de Melun était un grand seigneur de la cour de Bourgogne. L'auteur étudie pour cette époque le chiffre de la population et la condition sociale des habitants.

274 **P. Delattre.** *Une visite au château d'Antoing.* — RT. 1909, t. V, p. 65-69, une grav. hors texte.
I. Tradition et légendes; II. Un peu d'histoire; III. Visite archéologique.

275 **F. Donnet.** *Les tremblements de terre à Anvers.* — ABAnBull. 1909, p. 50-66.

276 [**LVIII, 449**] **L. Godenne.** *Malines jadis et aujourd'hui.* (ABelges. 1908, t. X, p. 120-121 = J. Laenen : « un résumé de tous les

travaux parus jusqu'ici sur la ville de Malines et sur son histoire politique, économique et artistique ; W. 1908, t. XVI, p. 378-380 = Stoisy : mérites au point de vue wallonisant ; MBBull. 1909, t. XIII p. 50-51= A. De Ceuleneer : excellente description archéologique et artistique.)

277 **Ficheroulle.** *Bailleul. Pages d'histoire locale.* Bailleul (Nord), Ficheroulle. Beheydt, 1908, in-8°, 566 p. F. 2.

278 **E. Cortyl.** *Bailleul et sa châtellenie en l'année 1748.* — CFFBull. 1909, p. 411-430.

M. Cortyl a rapproché, pour Bailleul et sa châtellenie, les renseignements fournis par le premier *Calendrier de Flandre* (1748) de ceux contenus dans *le Procès-verbal des tournées* faites par le Directeur des domaines de Flandre et d'Artois. Ces sources lui permettent d'établir pour Bailleul la composition de l'échevinage, du corps municipal, du présidial de Flandre. Il ajoute à chaque nom une notice biographique et fournit en plus certains détails sur les foires, les marchés, le commerce de la ville. Quant à la châtellenie de Bailleul, il fait le dénombrement de chacune des dix-huit branches dont elle était composée, donne la liste des officiers qui y étaient en fonction, ajoute enfin certaines particularités sur la qualité des terres, les routes, les brasseries, les vins et les exempts. A. D. M.

279 **J. Decroos.** *Excès des garnisons espagnoles à Saint-Omer avant sa réunion à la France. Deux épisodes de 1650-1658.* — SAMBull. 1909, t. XII, p. 450-459.

Quelques mots sur le régime des garnisons espagnoles à Saint-Omer. Deux extraits de la correspondance manuscrite du Magistrat de cette ville narrant les excès des soudards au service de Sa Majesté.

280 **Chan. Th. Leuridan.** *Le Fief de la mairie de Deulemont.* — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 17-48 (à suivre).

Monographie complète de cette seigneurie vicomtière avec pièces justificatives. Détails sur les deux familles qui la possédèrent.

281 **F. Donnet.** *Entrée solennelle de Charles de Lalaing, comte d'Hoogstraeten, à Saint-Omer en 1624.* Turnhout, Spichal, 1908, in-8, 7 p.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

282 **F. Dahn.** *Die Könige der Germanen. Das Wesen des ältesten Köningthums der germanische Stämme und seine Geschichte bis zur Auflösung des Karolingischen Reiches.* Nach der Quellen dargestelt. T. XI. Die Burgunden. Leipzig, Breitkopf et Härtel, 1908, in-8, xxi-258 p. M. 8.

283 **H. Pirenne.** *Qu'est ce qu'un homme lige?* — ARBBull. 1909, p. 46-60.

« Cette expression est la féodalisation d'un terme primitivement étranger à la désignation des rapports vassaliques ». Dans sa signification originaire *ligius* se dit d'une propriété (XIe siècle) et pourrait se traduire par *libre*, dans le sens du latin *solutus* ou de l'allemand *ledig* — mot que la plupart des érudits s'accordent précisément aujourd'hui à reconnaître comme l'étymologie de *lige*. *Lige* exprime ainsi ce sur quoi on a un droit primordial.... un droit de famille héréditaire. R. D. S.

284 [LVIII, 304] **L. Gilliodts-van Severen.** *Le service des postes à Bruges (1280-1344).* (NA. 1909, t. XXXIV, p. 307 = H. W.)

285 **P. Riandey.** *L'organisation financière de la Bourgogne sous Philippe le Hardi et chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon* de 1280-1285. Dijon, Marchal, 1908, in-8°, XI-363 p.

286 **G. Doutrepont.** *Jason et Gédéon, patrons de la Toison d'Or.* — Mélanges G. Kurth, t. II, p. 191-209.

Jason fut à l'origine le patron de l'Ordre de la Toison d'Or. Au cours du premier chapitre tenu à Lille en 1431, Jean Germain, le premier chancelier de l'ordre, fit adopter le patronage de Gédéon pour des raisons religieuses et morales. Toutefois le personnage biblique ne déposséda pas le héros païen de son rôle de protecteur. Tous deux furent dans la suite l'objet d'hommages artistiques et le sujet de pièces littéraires. Seulement le beau geste du conquérant de la Toison d'or a été christianisé, et par interprétation allégorique est devenu comme le symbole de la magnanimité.

Il faut la science et l'érudition de M. G. Doutrepont pour écrire une étude aussi captivante. A. D. M.

287 [LIX, 89] *Coutumes de la Seigneurie de St-Bavon-lez-Gand*, éd. D. Berten. (ABelges. 1909, t. XI, p. 66-69 = V. Fris : résumé.)

288 *Coutumes de la ville d'Ypres (Coutumes des Pays et Comté de Flandre ; Quartier d'Ypres)*, éd. L. Gilliodts-van Severen. T. I. Bruxelles, Goemaere, 1908, in-4, LXXII-643 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 66 = V. Fris : analyse.)

289 *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier d'Ypres. Sources et développement de la coutume d'Ypres*, éd. L. Gilliodts-van Severen. T. II. Bruxelles, Goemaere, 1908, in-4, 687 p. F. 12.

290 [LVIII, 571] **M. Rintelen.** *Schuldhaft und Einlager im Vollstreckungsverfahren des altniederländischen und sachsischen Rechtes.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 32 = P. D. P. : analyse.)

291 **H. Brunner.** *Ueber das Alter der Lex Salica und des Pactus pro tenore pacis.* — Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte. Germanische Abtheilung, Weimar, 1909, t. XXIX, p. 131-179.

292 **J. Valckenaere.** *De « Lex Salica » en onze keuren.* — B. 1908, bd. XIX, bl. 209-215; 225-232; 241-249; 296-301; 361-368; 1909, bd. XX, bl. 1-8.

Het besluit van Schrijver is dat wij de kern der Lex Salica met de uitbreiding ervan in de oude vlaamsche keuren terugvinden.

293 [LVIII, 574] **L. De Wolf.** *Eerstbewaarde Brugsche Keure van omstreeks 1190.* (NA. 1909, t. XXXIV, p. 566 = A. H.)

294 **Léon Lotthé.** *Le droit des gens mariés dans les coutumes de Flandre.* (Thèse). Paris, Rousseau, 1909, in-8, 180 p. (CFFBull. 1909, p. 409 = de Coussemaker.)

M. Lotthé donne des aperçus très intéressants sur l'organisation de la société conjugale d'après les anciennes coutumes de Flandre. Il expose successivement les rapports qui existaient entre les époux au point de vue du régime des biens, des libéralités réciproques, de la puissance maritale.

L'autorité que les anciennes coutumes reconnaissent au mari sur sa femme ne sort guère des limites tracées par notre code civil. A noter cependant une curieuse dérogation à la règle générale : d'après le droit coutumier d'Ardenbourg le mari exerce sur sa femme un pouvoir tyrannique et sauvage: il peut la blesser, la taillader, se chauffer les pieds dans son sang, pourvu qu'elle n'en meure pas. Un autre détail à signaler, c'est la survivance, dans certaines coutumes flamandes, notamment à Courtrai, de la copula-théorie : la communauté de corps et de biens entre époux commence seulement à dater de la consommation du mariage.

A. De Smet.

B. Histoire économique et sociale.

295 **Gilliodts-van Severen.** *Cartulaire de l'ancien grand tonlieu de Bruges.* (Publ. de la Soc. d'Émul. de Bruges). Bruges, De Plancke, 1908, gr. in-8, 537 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 31-32 = J. Cuvelier: analyse sommaire; AnÉm. 1909, t. LIX, p. 186-190 = L. De Wolf.)

296 **Poelman.** *Geschiedenis van den handel van Noord-Nederland gedurende het merovingische en karolingische tijdperk.* 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1906, in-8°, IV-XII-162 p. Fl. 2,25.

297 [LVIII, 451] **R. Häpke.** *Brügge's Entwicklung zum Mittelalterlichen Weltmarkt.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 71-72 = J. Cuvelier: résumé, valeur; AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 445-448 = E. Van Cappel: kostbaar, echt wetenschappelijk werk.)

298 **A. Boghaert-Vaché. — Matthieu.** *Les foires de Bruges.* — Jadis. 1908, t. XII, p. 118-119.

299 **H. Wätjen.** *Die Niederländer im Mittelmeergebiet zur Zeit ihrer höchsten Machtstellung* (Abhandel. zur Verkehrs- u Seegeschichte éd. D. Schäfer. T. II.) Berlin, K. Curtius, 1909, in-8, xxv-416 p. M. 12.

300 **A. Schaube.** *Die Anfänge der venezianischen Galeerenfahrten nach der Nordsee.* — Historische Zeitschrift. 1908, t. CI, p. 28-89. (ABelges. 1909, t. XI, p. 83-84 : résumé sommaire.)

Cet article a une «.. importance de premier ordre pour notre histoire nationale... signalé principalement à ceux qui s'occupent de l'histoire de notre draperie, dont il met en relief la vogue extraordinaire comme article d'exportation dans toutes les régions du monde connu d'alors ». (ABelges.)

301 **A. Schaube.** *Die Wollausfuhr Englands vom Jahre 1273.* — VSWG. 1908, t. VI, p. 39-72, 159-185. (ABelges, 1909, t. XI, p. 111-112 : mention.)

... « contient des renseignements précieux sur l'importation de la laine anglaise dans le Brabant, la Hollande et la Flandre ». (ABelges.)

302 **J. de Pas.** *Loteries à Saint-Omer aux XVe et XVIe siècles.* — SAMBull. 1909, t. XII; p. 460-472.

L'auteur a découvert dans les archives de Saint-Omer des renseignements précieux concernant quelques loteries qui se firent à Saint-Omer aux XVe et XVIe siècles. Les unes furent organisées au profit de la ville, pour restaurer les finances municipales que les calamités publiques avaient épuisées. La première fut concédée par Charles le Téméraire en 1476; mais on ignore si elle se fit et quels en furent les résultats. Maximilien I autorisa, en 1490, la ville de Saint-Omer à organiser une loterie annuelle pendant trois ans; la première de ces opérations produisit au profit de la ville une somme de 2726 livres, 9 sols. On ne connait pas le rendement des deux autres. D'autres loteries étrangères sollicitèrent au XVIe siècle l'aide de la municipalité et l'argent des particuliers, notamment au profit de la Confrérie de Saint-Sébastien à Ypres. Plus tard ce furent aussi de simples particuliers qui dans un but de spéculation devinrent les organisateurs de loteries. En *annexe,* plusieurs pièces justificatives.

A. D. M.

303 **G. Willemsen.** *Autour d'un projet de canal d'Anvers à la mer à travers le Pays de Waes au XVIIe siècle.* — ABAnBull. 1908, p. 355-389.

Les Hollandais étant maitres des bouches de l'Escaut, on songea à la fin du XVIe siècle à réunir Anvers à la mer, soit par une grande coupure, soit par un système de canaux, les uns anciens, les autres à creuser. Un projet conçu par un négociant d'Anvers, Pierre Cardon, fut proposé (en 1699) par l'entremise du comte de Bergeyck à l'avis des provinces et des villes. M. W. a examiné, dans les documents originaux, l'attitude et l'opinion des principaux intéressés; il conclut que le projet grandiose échoua, non pas tant en raison des circonstances politiques, que par la faute d'Anvers même et des autres villes de la Flandre. La Flandre estimait que le

nouveau canal n'enrichirait que le commerce brabançon, le Brabant avait la même conviction à l'égard de la Flandre. Des détails intéressants sont encore à glaner dans cet article au sujet des impôts pesant sur la navigation fluviale. R. D. S.

304 **A. D. P.** *Les bains publics ou estuves au moyen-âge.* — Jadis. 1908, t. XII, p. 188-190.

« Résumé bien conçu exposant la question spécialement pour Bruges ». (ABelges. 1909, t. XI, p. 51.)

305 **A. Vloerijndt.** *Over oude maatregels tegen besmettelijke ziekten.* — NLA. 1908, bd. I, bl. 29-30, 39-43. (ABelges, 1909, t. XI, p. 111 = E. Soens : heuristique défectueuse.)

306 **A. de l'Arbre.** *De Koningschieting van Sint-Sebastiaan te Geeraardsbergen.* — NLA. 1908, bd. I, bl. 26-28.

« Passe en revue les privilèges de cette ancienne société de tir ». (ABelges. 1909, t. XI, p. 111 = E. Soens.)

307 **A. De Cock** et **Is. Teirlinck.** *Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Nederland.* Gent, Siffer, 1908, 8e en laatste deel. (RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 368 = L. L. « Ce travail est une contribution à la science du folklore ; il est une mine de renseignements précieux pour ceux qui s'occupent soit de la poésie enfantine, soit de la musique populaire, soit de la psychologie collective, soit de l'histoire des mœurs et des croyances ».)

Zie AnÉm. [LVI, 75, LVIII, 455].

C. Histoire des lettres et des sciences.

308 **G. Kalff.** *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde.* Vierde deel. Groningen, J. B. Wolters, 1909, in-8, VIII-608 p. Fl. 6,50. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 192-193 = Lecoutere : Mérites très grands ; chapitres magnifiques, comme celui consacré à Vondel.)

De letterkunde der XVIIe eeuw. Zie AnÉm. [LVI, 200 ; LVII, 420 ; LVIII, 459].

309 **G. Doutrepont.** *La littérature française à la cour des Ducs de Bourgogne, Philippe le Hardi, Jean Sans-Peur, Philippe le Bon et Charles le Téméraire.* Paris, H. Champion, 1909, in-8, LXVIII-544 p. F. 12.

Les *Annales* en donneront un compte-rendu dans le prochain fascicule.

310 [LVIII, 590] **Th. Simar.** *Lettres inédites d'humanistes belges du XVIe et du XVIIe siècles.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 2 = A. Roersch : l'auteur « a mis au jour des documents fort intéressants. . il a tiré fort bon parti de ses découvertes ».)

311 [LVIII, 667] **C. P. Burger Jr.** *Zestiendeeuwsche Pamfletschrijvers.*

« Contient quelques additions intéressantes au travail de M. P. Frédéricq » (ABelges. 1909, t. XI, p. 109.)

312 **V. D'hondt.** *Geschiedenis van het tooneel te Aalst en bezonderlijk van de Koninklijke Rederijkkamer « De Catharinisten »*, onder kenspreuk : aMor VInCIt. Aalst, Van Schuylenbergh-Luca, 1908, in-8, 207 p.

Dat uiterst verdienstig werk getuigt van vele opzoekingen en vele opmerkzaamheid. Op nauwkeurige en talrijke documenten gesteund, legt het ons voor oogen neer, de geschiedenis, inrichting en bedrijvigheid van een onzer bloeiendste Rederijkerskamers.

De kamerbroeders van Aalst « Catharinisten » — het jaartal 1107 uit de telletters van hunne kenspreuk « aMor VInCIt » van kant gelaten — stammen af van de « Ghesellen vander stede » waarvan eerst gewag wordt gemaakt in 1421. Stellig van af 1467, vierden zij *hun feest van Ste Kathelijne.* Wanneer werd hun kamer als vrije erkend? Misschien in 1481, waar zij eerst in de stadsrekening onder den naam van « *St Katelinegilde* » wordt opgegeven. Zij bereikte haren hoogsten opbloei binst de XVIIe eeuw wanneer Caudron (1607-1692) « *den gelaurierden poëet en Catharinist* » als factor der kamer opkwam.

Na eene korte schorsing tijdens de Fransche Omwenteling, hervatte de kamer hare werkzaamheden, werd tot koninklijke in 1823 verheven, om korts daarna in 1830 te vergaan — en werd heringericht in 1884.

Vele belangwekkende bijzonderheden worden verders hier en daar door den schrijver vermeld, nopens de « ghesellen van der stede, en van der straete » ; nopens de inrichting eener kamer ; de twee eeden, den ouderdom en de jonkheid van den eed ; de bestuurleden ; de voornaamste kamerbroeders : factor, kapelmeester en knaap ; de koning-jubilarissen ; nopens de werkzaamheden : tooneelopvoeringen van alle slag, processieopgang, landjuweelen, refereinfeesten, enz.

Steller had moeten het geschiedkundig deel van zijne grondige studie meer samenvatten. Waarom ook het onderwerp niet beter bepaald en gesloten ? De korte inlichtingen over de Barbaristen — andere Aalstsche kamerbroeders — of elders bestaande Rhetorikers zijn noodzakelijk onvolledig en dus niet voldoende.

Dit boek blijft toch een zeer degelijk werk. Het brengt een hoogst nuttig aandeel door zijne bijzonderheden aan, om de algemeene kennis van de overvloedige letterkunde der Rederijkers — al stond ook hun kunstpeil niet hoog — te bevorderen, en den kenmerkenden gildengeest van ons volk meer toe te lichten.

ALFRED DE MEESTER.

313 **A. Masure.** *Lettres des archiducs Albert et Isabelle, approuvant les statuts et règlements de la Société de Rhétorique de Hondschoote.* — CFFBull. 1908, p. 391-395.

Il s'agit de la société qui avait nom « *De Persetreders Fonteynisten* ».

314 [LVIII,333] **P. Linnebank.** *Van Nederlandsche Letteren.* (DWB. 1908, II, bl. 395 = J. P[ersyn].)

315 [LVIII, 338] **Dr L. Van Puyvelde.** *Albrecht Rodenbach, zijn leven en zijne werken.* (DWB. 1908, II, bl. 306-312 = J. Persyn.)

316 [LIX, 116] **A. De Ridder.** *Pastoor Hugo Verriest* (RHBBull. 1909, p. 110-121 = J. Van Mierlo S. J. : œuvre prématurée et contradictoire par endroits ; MBBull. 1909, t. XIII, p. 209 = C. L[ecoutere] : a côté de renseignements intéressants, d'appréciations exactes, d'idées originales, beaucoup de détails inutiles et insignifiants, de remarques superficielles et banales, de jugements précipités.)

317 **H. Vercruysse.** *Les anciens établissements d'Enseignement moyen à Courtrai. Notes et documents.* T. II. Documents. Courtrai, J. Vermaut, 1908, in-8, 8-CCCXXVII. F. 5.
V. AnÉm. [LVIII, 188].

318 **Th. Sevens.** *Het Volksonderwijs te Kortrijk van het begin der XIIIe eeuw tot heden.* — BGOK. 1908-1909, t. VI, bl. 105-234.

Het tweede deel, van bl. 151 voort, bestaat uit *oorkonden* van allen aard. Het eerste deel bevat een *historischen schets*. De eerste school waarvan gewag gemaakt wordt is de Kapittelschool, gesticht in 1204, bestaande uit een « hoochschule » waar men latijn leerde en een kleine school. De scholaster had tot in de XVe eeuw het recht van toezicht op al de andere scholen der gemeente. Toen ontstonden betwistingen tusschen den scholaster en de « kleine schoolmeesters », tot dat deze laatste door een vonnis van den Raad van Vlaanderen in 1496 onafhankelijk verklaard werden. Na de zestiendeeuwsche beroerten moesten de onderwijzers en onderwijzeressen door het magistraat aangenomen worden en dan, voor den scholaster hun eed afleggen. Aldra groeide het getal der bizonder scholen aan, voor betalende en behoeftige kinderen. De meesters vormden onder hun een gilde. Daarnevens waren ook onderwijzende kloosterlingen, zooals de begijnen en de zusters van Sion. Het katholiek volksonderwijs beleefde bange tijden onder het bewind der Geuzen. Doch de nieuwe wethouders zorgden voor het inrichten van zondagscholen. Rond dien zelfden tijd ontstond de H. Geestschool voor weesjongens en later de school van Ste Anna, de Van Dale-school, de Amerlinck-school.

Ten slotte eenige korte beschouwingen over den toestand van het onderwijs onder de Oostenrijksche, Fransche en Hollandsche regeeringen, de scholen gesticht in de XIXe eeuw, den schoolstrijd van '79, en de huidige vrije onderwijsgestichten. E. V. C.

319 **M. Sabbe.** *Het leven en de cours der studenten* [van als sij eerst beginnen te leeren den A. B. C. tot als sij scheijden uit de philosophie]. — TBB. 1908, bd. VI, bl. 75-87. (ABelges. 1909, t. XI, p. 109-110 : mention.)

« Étude d'un petit livre du XVIIe s., imprimé à Bruges et conservé à la bibliothèque de l'Université de Gand... Il contient des renseignements curieux sur l'état de l'instruction publique en Flandre au XVIIe s. » (ABelges.)

320 **A. De Ceuleneer.** *Pieter Willems. Zijn leven en zijne werken.* (Koninklijke Vlaamsche Academie voor Taal- en Letterkunde.) Gent, Siffer, 1909, in-8°, 129 p.

321 **Fr. Bonaventura Kruitwagen. O. F. M.** *Plantin's Lettercorps « Glose de Messel ».* — TBB. 1908, bd. VI, bl. 22-28.

« ... intéresse la technique de l'ancienne imprimerie ». (ABelges. 1909, t. XI, p. 109.)

322 **L. Willems.** *Over eene gentsche uitgave van de historie van Malegijs.* — TBB. 1908, bd. VI, bl. 269-273.

« ... contient des renseignements sur l'histoire de l'imprimerie à Gand et à Anvers au XVIIe et au XVIIIe siècles ». (ABelges. 1909, t. XI, p. 110.)

D. Histoire de l'art.

323 **Léon Wéry.** *Une philosophie de l'art flamand.* Bruxelles, aux éditions du Thyrse, rue du Fort, 16, 1909, 68 p. F. 1.

Réhabilitation d'Alfred Michiels, l'auteur de l'*Histoire des idées littéraires* et de l'*Histoire de la peinture flamande,* qui vingt ans avant Taine avait formulé, développé et appliqué de la façon la plus logique et la plus complète, la « *théorie des milieux* » qu'on attribue à tort à l'auteur de la *Philosophie de l'art* et que celui-ci a plutôt déformée. A. D. M.

324 [LVIII, 123] **H. Thieme und F. Becker.** *Algemeines Lexikon der bildenden Künstler von der Antike bis zur Gegenwart.* (OK. 1909, t. VII, bl. 179-180.)

Zie AnÉm. [LIX, 125].

325 **Dr A. Haupt.** *Die älteste Kunst, insbesondere die Baukunst der Germanen von der Völkerwandrung bis zu Karl dem Grossen.* Leipzig, L. Degener. 1909, nombreuses illustrations et hors-texte. Relié M. 20.

326 **H. Hoste.** *Comment les caractères de l'architecture flamande se montrent-ils dans les monuments brugeois? Quelles sont les influences qu'on rencontre dans ces édifices?* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 32-34.

Résumé d'une conférence faite à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Nous transcrivons les conclusions que dégage l'auteur de l'examen des monuments brugeois :

1° *A la période romane :*

Nos églises se sont élevées sous l'influence des écoles de Tournai et de Normandie ; les éléments fournis par ces écoles ont pu être

reproduits au moyen de matériaux indigènes; mais l'emploi de ceux-ci n'a pas entrainé la création de formes spéciales.

2° *A la période gothique* (*XIII*e *s.*):

a) Les églises de grandeur moyenne offrent un aspect bien particulier: hormis les colonnes avec leur base et chapiteau, tout y est construit en briques, et tout ce qui est brique a revêtu une forme particulière et rationnelle; nous y voyons cependant des éléments étrangers, telles que les arcatures sous les corniches, mais l'assimilation au tempérament indigène est bientôt complète.

b) Dans les grands édifices... d'allure plus monumentale, nous rencontrons plus d'influences étrangères: celle de l'école de Tournai à la nef de Notre-Dame; celle de l'école française aux chœurs de St.-Sauveur et de Notre-Dame; toutefois lors de la construction de ces deux derniers édifices la poussée du terroir était déjà très forte: l'extérieur de ces monuments le prouve.

327 **Hub. Hoste.** *L'architecture domestique à Ypres. Les anciennes façades.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 5-18, avec 16 fig. hors-texte. (ABelges. 1909, t. XI, p. 122 = J. Cuvelier: mention.)

I. Les maisons en bois, leurs caractères. II. Les maisons construites en matériaux durs, pierre et briques. Survivance de certains éléments de la construction en bois. Caractères particulières. Transformation jusqu'au XVIIIe siècle.

328 [LVII, 120, 593; LVIII, 356]. **J. Braun.** S. J. *Die belgischen Jesuitenkirchen.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 76-77 = M. Laurent: état de la question, importance de la solution présente.)

329 **Fr. Alix** et **Ch. Parmentier.** *Les sculptures symboliques de l'hôtel de ville de Courtrai.* — RAC. 1908, 5e sér., t. IV, pp. 123, 412-415.

D'autres opinions de MM. Gillet, Brykczynski et Ragu sont exposées *ibid.* 1909, 5e sér., t. V, p. 118.

330 **Chan. Van den Gheyn.** *Les peintures murales anciennes de la collégiale de Termonde.* — AnABAn. 1909, t. LXI, p. 99-106.

331 *Het Godshuis van Sint-Jan en Sint-Pauwel te Gent, bijgenaamd de Leugemete. De Kapel en hare muurschilderingen van 1346.* Licht- en steendrukplaten met toelichting uitgegeven door A. Van Werveke. Gent, 1909 (Uitgave der Gentsche Bibliophielen) VIII-188 bl.; één album van 24 lichtdrukplaten in-folio; één album van 15 gekleurde steendrukplaten. (ABelges. 1909, t. XI, p. 115-118 = V. Fris: il ne sera dorénavant plus permis de discuter ni l'authenticité, ni l'âge des peintures de la Leugemete; défauts de méthode et d'information.)

332 [LVIII, 347]. **Les chefs-d'œuvres** *de l'art flamand à l'Exposition de la Toison d'Or....* Dir. C. Tulpinck. (ABelges. 1908, t. X, p. 115-116, 202-204 = J. Cuvelier: résumés.)

333 **Una Mc Mahan.** *Une exposition documentaire en Pensylvanie.* — GBA. 1909, 4 pér., t. I, p. 177-185.

L'exposition qui eut lieu récemment au Collège de Bryn Mawr en Pensylvanie a réuni 540 photographies des plus belles peintures antérieures à 1700, éparses dans des collections publiques et privées des États-Unis et du Canada. Étaient représentées 22 collections privées et 10 collections publiques. Un bon nombre de ces photographies reproduisait des tableaux flamands et hollandais, notamment : *Le saint François recevant les stigmates* de Hubert Van Eyck, *un Portrait d'homme* de Jean Van Eyck, deux volets d'un triptyque de Van der Weyden — *la crucifixion* et *la Vierge et saint Jean* ; tous les quatre appartenant à M. Johson ; une *Vierge* du Musée des beaux-arts de Boston, peinte à la manière de Van der Goes ; *La Vierge allaitant l'enfant Jésus* (Musée Fogg.) et *Saint Luc peignant le portrait de la Vierge* (Musée de Boston) attribués à Roger Van der Weyden. A. D. M.

334 **J. v. Schmidt.** *Gemälde alter Meister in Petersburger Privatbesitz.* Die Austellung der « Staryje Gody » in St. Petersburg. — Monatshefte für Kunstwissenschaft, 1909, t. II, p. 161-197.

L'exposition organisée en novembre-décembre 1908 par la Revue d'art « Staryje Gody » (Temps anciens), a réuni une collection importante de 466 tableaux anciens de diverses écoles.

Signalons : *De l'école espagnole :* un triptyque représentant la *Crucifixion* où les influences flamandes apparaissent fortement. D'aucuns ont cru y reconnaître une œuvre de P. Aertsen.

De l'école flamande : un fragment de *Crucifixion* se rattachant au style de Memling ; un *St Jérôme* peint par un élève de Van Eyck ; un magnifique diptyque, l'*Adoration des Mages*, qui au jugement de M. Friedländer est l'œuvre d'un anonyme brugeois (vers 1490) s'inspirant de Hugo v. d. Goes ; *L'enfant Jésus au temple*, que le même critique d'art attribue à Bosch ; différents volets d'autels ; *Une décollation de Ste Catherine* d'un anonyme bruxellois (vers 1520) ; trois madones qui se rattachent à la manière du Maître de la Mort de la Vierge ; des œuvres de Pourbus le vieux, d'Henri met de Bless, Pieter Aertsen, etc. A. D. M.

335 **G. Migeon.** *La collection Victor Gay aux Musées nationaux.* — GBA. 1909, 4e pér., t. I, p. 408-432.

Parmi les pièces importantes de cette collection, il faut signaler un panneau de l'école flamande du XVe siècle représentant la Vierge et l'Enfant ; deux mains d'une statue de gisant en marbre, œuvre admirable d'un maître-sculpteur franco-flamand du XVe siècle.

336 [LIX, 147]. **Fierens-Gevaert.** *La Peinture en Belgique.* Fasc. 1-4. (ABelges. 1909, t. XI, p. 75-76 = M. Laurent : signification, critique de quelques résultats.)

337 **Fierens-Gevaert.** *Les Primitifs flamands.* Fasc. VI. Bruxelles, Van Oest et Cie, 1909, in-4.

28 pages de texte et 20 planches: XVI. Le maître de la Légende de Sainte Ursule. XVII. Gérard David. XVIII. Albert Cornélis. XIX. Adrien Ysenbrant. XX. Ambrosius Benson. XXI. Le maître du Saint-Sang. XXII. Jan van Eeckele (alias van Eeck.) XXIII. Jean Prévost.

L'auteur en général bien informé n'a pas utilisé l'étude consacrée par M. James Weale aux Benson, dans AnÉm. 1908, t. LVIII, p. 149 ss. Le texte se lit facilement, mais est-il suffisamment étudié ? Et puis pourquoi s'en tenir à des références bibliographiques insuffisantes ?

338 **D. Preyer.** *The art of netherland galleries. Being a history of the dutsch school of painting. Illuminated and demonstrated by critical descriptions of the great paintings in the many galleries.* Londres, G. Bell, 1908, in-8, xv-380 p. Sh. 6.

339 **H. Fierens-Gevaert.** *Le clair-obscur dans la peinture des XVe, XVIe et XVIIe siècles.* — Mélanges G. Kurth, II, p. 439-447.

Étapes successives de l'art de distribuer la lumière et l'ombre, étudiées dans les œuvres des Grands Maîtres, parmi lesquels, nos primitifs.

340 **A. J. Wauters.** *Études sur la peinture dans les Pays-Bas aux XVe et XVIe siècles. L'école de Tournai.* (Revue de Belgique. Extrait.) Bruxelles, M. Weissenbruch, 1908, in-8, 24 p. F. 0,75.

341 [LVIII, 140] **James Weale.** *Hubert and John van Eyck.* (OK. 1909, t. VII, bl. 342-344 = B.)

342 **K. Voll.** *Hans Memling. Des Meisters-gemälde in 197 Abbildungen.* (Klassiker der Kunst in Gesamtausgaben.). M. 7.

343 [LVIII, 378, 628] **M. Hénault.** *Les Marmion.* (BEC. 1909, t. LXX, p. 141-143 = A. Boinet « résultat d'un dépouillement consciencieux d'archives. Textes inédits qui ajoutent certains détails à la biographie des Marmion, mais qui n'éclairent aucun des nombreuses problèmes posés à propos de Simon Marmion et de ses œuvres ».)

344 [LVIII, 151] *Peter Bruegel l'ancien. Son œuvre et son temps. Étude historique, suivie des catalogues raisonnés de son œuvre dessiné et gravé par* René Van Bastelaer, *et d'un catalogue raisonné de son œuvre peint par* Georges H. de Loo. (OK. 1909, t. VII, bl. 178-179.)

345 [LIX, 158] **R. Van Bastelaer.** *Les estampes de Peter Bruegel l'Ancien.* (OK. 1909, t. VII, bl. 179).

346 **H. Voss.** *Het Maria-altaar van den meester der Virgo inter virgines in het museum te Salzburg.* — OK. 1909, t. VII, bl. 101-104.

Beschrijving van dit kunststuk behoorende tot de Oud-Hollandsche school.

347 **Fr. Dülberg.** *Frühholländer. I. Die Altarwerke des Corn. Engebrechtsz und des Lukas van Leyden im Leidener städtischen Museum. II. Altholländische Gemälde im Erzbischöflichen Museum zu Utrecht. III. Frühholländer in Italien.* Haarlem, Kleinmann. (OK. 1909, bd. VIII, bl. 51-52 = B.)

348 **Mme Roblot.** *Les portraits d'Isabelle de Portugal, épouse de Charles-Quint.* — GBA. 1909, 4 pér., t. I, p. 435-454.

Titien peignit vers 1545 un portrait de l'impératrice Isabelle de Portugal, morte en 1539. On ne peut voir dans un second portrait de cette princesse, provenant de Bologne, le modèle d'après lequel l'artiste vénitien a travaillé et qui n'est qu'une peinture flamande de médiocre valeur. Le prototype des deux est une œuvre de jeunesse d'Alonso Sanchez Coello, qui fait actuellement partie de la collection Roblot de Paris. La plupart des effigies d'Isabelle dérivent de la toile du maitre espagnol, telles : une gravure du flamand P. de Jode, une médaille de Leone Leoni, moins directement un portrait de la collection du baron von Tucher de Vienne.

A. D. M.

349 **Gailly de Taurinnes.** *Père et fille, Philippe de Champagne et sœur Cathérine de Sainte Suzanne à Port-Royal.* Paris, Hachette, 1909, in-16, 257 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 95 = A. De Ridder : mention.)

Vie du grand peintre ; œuvres principales. « Il n'y a guère que les trois premières pages du livre, où sa carrière se trouve contée, qui, pour nous, ait un intérêt spécial » (A. D. R.)

350 **J. De Bosschere.** *De zeeschilder Louis Artan.* — OK. 1909, bd. VII, bl. 205-213.

Uit Frankrijk herkomstig, schilderde tal van zichten op onze Vlaamsche kust, stierf te Nieuwpoort-Baden in 1890.

351 *British Museum. Reproductions from illuminated manuscripts.* Series III, fifty plates. London, 1908, in-4°, 16 p.

Choix de très intéressants manuscrits du VIIIe au XVIe siècle. *École flamande :* pl. XLI. Livre d'heures flamand, fin du XVe s. attribué à Alexandre Bening (Add. ms. 17026) ; XLII-XLIV. Livre d'heures de Bona Sforza, duchesse de Milan, milanais et flamand, vers 1490 (Add. ms. 34294) ; XLV-XLVI. Bréviaire dominicain d'Isabelle de Castille, fin du XVe siècle, flamand, avec écriture espagnole (Add. ms. 18851) ; XLVII. Roman de la Rose, fin du XVe s., flamand (Harley ms. 4425) ; XLIX. Peintures détachées d'un charmant livre d'heures exécuté à Bruges, début du XVIe s., peut-être par Simon Bening (Add. ms. 24098) ; L. Peinture détachée d'un beau calendrier flamand, commencement du XVIe s. (Add. ms. 18855.)

V. AnÉm. t. LVII, 1907, p. 338.

352 **E. Bacha.** *Les Heures de Notre-Dame dites d'Hennessy.* — Mélanges G. Kurth, t. II, p. 238-239.

Ce livre d'Heures qu'on peut admirer à la Bibliothèque royale est orné de miniatures exquises, exécutées au début du XVIᵉ siècle par un artiste flamand. L'auteur est d'avis que les Heures de Notre Dame n'ont pas été exécutées pour Jeanne la Folle, ni pour un membre de la famille de Gruuthuyse. Les miniatures ne sont point l'œuvre de Simon Benning; elles ne sont pas non plus une réduction, une réplique du Bréviaire Grimani ; tout au contraire, les honnêtes ouvriers d'art de cette œuvre trop vantée se sont inspirés des magnifiques Heures flamandes qui constituent une œuvre artistique bien supérieure. M. Bacha est décidément un démolisseur. A. D. M.

353 **E. Bertaux.** *Les tapisseries flamandes de Saragosse.* — GBA. 1909, 4ᵉ pér., t. I, p. 219-240.

Les deux cathédrales de Saragosse, la « Seo » et le « Pilar », possèdent une collection inestimable et encore inconnue de tapisseries flamandes. Trois d'entre elles ont figuré à l'exposition de la Toison d'or à Bruges et dix autres furent réunies à l'exposition rétrospective de Saragosse, qui vient de fermer ses portes.

M. B. décrit parfaitement ces chefs-d'œuvres de la tapisserie flamande et franco flamande des XVᵉ et XVIᵉ siècles ; il tente d'en établir la provenance, les rapproche de pièces similaires et apporte ainsi une contribution importante à l'histoire de l'art de nos hautelissiers.

A. D. M.

354 **Remo.** *De Koninklijke Vlaamsche Kunst der « Arrazi » ofte Gobeleins.* — B. 1909, bd. XX, bl. 33-43 ; 49-55.

Beknopte inhoud der verhandelingen van Pietro Gentili over de kunstrijke vlaamsche wandbehangsels in Frankrijk en voornamelijk in Italie.

355 [LVIII, 641] **G. Van Doorslaer.** *Les Waghevens, fondeurs de cloches.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 14 : « une des meilleures productions dans ce domaine ».)

356 **W. L. Schreiber.** *M. Bouchots Ansichten über die Erstlinge der Holzschneidekunst.* — ZCK. 1908, t. XXI, col. 49-56, 83-90, 101-104.

D'après M. Schreiber la gravure sur bois est issue de l'Allemagne du Sud et des contrées voisines des Alpes. La gravure sur métal doit son origine au Nord de la France, spécialement aux villes de Douai et Valenciennes.

357 [LVIII, 640] **G. Caullet.** *De gegraveerde onuitgegeven en verlorengeraakte teekeningen van Sanderus « Flandria illustrata ».* — TBB. 1908, bd. VI, bl. 3-21, 53-68, 101-118, 162-187 en in afzonderlijken druk, Buschman, 1908 (ABelges. 1909, t. XI, p. 109 et 119: contenu.)

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

358 **W. Blommaert.** *Robert d'Aire, chancelier de Flandre.* — AnGOG. 1909, t. VIII, p. 261-287. (ABelges. 1909, t. XI, p. 44-45 : analyse le sujet, corrige la bibliographie.)

Retrace la carrière de ce personnage ambitieux qui fut le conseiller intime et influent de Philippe d'Alsace. Né à Chartres, il se trouva dès 1160 au service des comtes de Flandre Thierry et Philippe d'Alsace. Grâce à la puissante protection de ce dernier, il arriva rapidement aux plus hautes dignités ecclésiastiques, tout en restant dans les ordres mineurs. Prévôt d'Aire, de Saint-Omer, de Cassel, de Saint-Donatien à Bruges, de Saint-Pierre à Lille, il fut élu évêque d'Arras, probablement en 1172, mais sans exercer les fonctions épiscopales; finalement il passa au siège de Cambrai : ici encore il se préoccupa beaucoup moins des choses spirituelles que de ses intérêts temporels : il s'attira ainsi la haine de Jacques d'Avesnes, qui l'assassina le 4 octobre 1174. L'auteur fait bien ressortir ce que Robert doit à Philippe d'Alsace, mais pas ce qu'il lui a donné; on sent bien qu'il doit avoir exercé une influence sur la politique du comte, mais le travail de M. W. B. n'en fait saisir ni les grandes lignes, ni les effets. C. C.

359 [LVIII, 644] **L. Willaert**, S. J. *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques (1598-1625).* (ABelges. 1909, t. XI, p. 51-55 = L. Van der Essen : résume et approuve.)

360 [LVII, 446] **Dr. Desmons.** *L'épiscopat de Gilbert de Choiseul (1671-1689). Études historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV.* (RHE. 1909, t. X, p. 397-399 = B. Heurtebize, O. S. B.; ABelges. 1907, t. IX, p. 206-207 = L. Verriest; RBén. 1907, t. XXIV, p. 573-574.)

361 **Berteaux.** *Étude historique en deux volumes sur l'ancienne cathédrale, les évêques et les archevêques, les églises, les paroisses, les chapelles, les cloches, les sépultures dans les églises et les couvents, les cimetières, les caveaux, les épitaphes et les pierres tombales encore existantes de la ville de Cambrai, de l'an 500 à 1798,* T. I. Cambrai, D'Halluin-Carion, 1908, in-8, 519 p.

362 [LVIII, 652] **H. Nimal.** *Les Béguinages.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 11-12 = J. Dewit : mérites de l'ouvrage ; réserves à faire.)

363 **E. de Moreau**, S. J. *L'abbaye de Villers en Brabant aux XIIe et XIIIe siècles.* Étude d'histoire religieuse et économique, suivie d'une notice archéologique par le chanoine R. Maere. Bruxelles, Dewit, 1909, in-8, LXXII-350 p. F. 5. (AnÉm. 1909, t. LIX, p. 70-73 = R. De Schepper ; MBBull. 1909, t. XIII, p. 201-208 = D. T. ; RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 204-206 = L. C[loquet].)

864 **Oscar Reyntens.** *De Abdij van Ten Roosen.* (AnAA. 1908) in-8°, Aalst, Spitaels, 1908, in-8°, 159 bl.

Beknopte geschiedenis dezer vrouwenabdij nabij Aalst gelegen, van af hare stichting in 1235, tot aan de fransche omwenteling. Volgt (bl. 89-159) het *Obituarium* van *Ten Roosen* (van midden der XIVe eeuw tot 1690). Schrijver is best gelukt in zijne plaatsbeschrijvingen. Het Cistercienser orde en de bibliographie ervan schijnt hem weinig bekend. St Bernardus was geen hervormer (bl. 7); de visitator generaal was geen der hoogste dignitarissen van Citeaux (bl. 72); schrijver verwart koorzusters en geprofeste nonnen (ibid); het "slot" heeft waarschijnlijk daar als elders niet immer bestaan (ibid); de aartspriester van Aalst heeft misschien wel eenmaal, maar zeker niet altijd, de kiezing der abdis voorgezeten (bl. 78). Een volledige beschrijving der bronnen, alsook een nauwkeuriger en beter verrechtvaardigde aanteekening bij het *Obituarium*, zouden welkom heeten. R. D. S.

865 **[LVIII, 654].** *Les Religieuses de Saint-André, du XIIIe au XXe siècle.* (ABelges. 1908, t. X, p. 190-191 = E. Matthieu : contenu, mérites scientifique et littéraire, une lacune au point de vue de l'histoire de la pédagogie.)

866 **E. Van Berlo, O. F. M.** *L'Ordre des Frères-Mineurs en Belgique depuis son rétablissement, 1833-1908.* Malines, imprimerie Saint-François, 1908, 497 p. avec gravures. (RHE. 1909, t. X, p. 432 = P. O., Cap.)

L'introduction est un court aperçu de l'histoire de l'Ordre en Belgique jusqu'en 1833. Le P. Vergauwen, qui reprit l'habit à Thielt en 1833, rétablit en cette même année les couvents de Thielt et de St Trond, puis celui de Weert en 1836 et de Gand en 1840. L'auteur s'occupe de l'expansion de l'ordre en Belgique, à l'étranger et dans les pays de missions, sans omettre l'histoire de la discipline intérieure et des études au sein de l'Ordre.

b) *Histoire spéciale.*

β) CROYANCES ET HÉRÉSIES.

867 **H. J. E. Endepoels.** *Bijdrage tot de eschatologische voorstellingen in de middeleeuwen.* — TNTL. 1909, t. XXVIII, p. 49-111.

Naar de middeleeuwsche theologanten en schrijvers, over hemel en paradijs, vagevuur en hel.

γ) CULTE, DISCIPLINE.

868 **Hirschauer.** *Livres liturgiques à l'usage de l'Église de Thérouanne.* — SAMBull. 1909, t. XII, p. 410-411.

V. AnÉm. [LVIII, 495].

δ) ASCÉTISME ET VIES DES SAINTS.

369 [LVII, 627; LVIII, 412, 674] **L. Van der Essen.** *Étude critique et littéraire sur les Vitæ des Saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* (RIPB. 1909, t. LI, p. 115-116 = H. Pirenne : l'auteur fait montre d'une érudition et d'une critique également remarquables. La méthode fait honneur à l'élève et à son maître M. Cauchie »; *Revue du clergé français*, 1908, t. LVI, p. 481-483 E. Vacandard; RQH. 1909, t. LXXXV, p. 285 = E. Vacandard; RHist. 1909, t. C, p. 404-405 = E.-Ch. Babut.)

370 **L. Van Miert.** *De H. Donatus, patroon tegen het onweder.* — Studien, 1909, t. LXXI, bl. 482-488.

Zijn vereering dagteekent eerst van 1652 en nam begin in het Rijnlandsche stadje Munstereifel; het Jezuïeten College had van Rome het lichaam ontvangen *Sancti Donati Martyris*, afkomstig uit de Catacomben. Plechtig werd het ter vereering gesteld der geloovigen op 30n Juni; een zeker P. Heerde, vooraleer naar Munstereifel ter bedevaart te gaan, las mis in de kerk van een naburig dorp, toen hij door den bliksem getroffen werd en half verlamd. Hij nam zijne toevlucht tot den H. Donatus en nog den zelfden dag kon hij zijnen beschermer gaan bedanken. Sinds dien was de heilige, patroon tegen het onweder; de legende heeft andere redens uitgezocht. In Belgie werd de vereering van den H. Donatus verspreid door de Paters Capucienen, eerst te Arlon (begin der XVIIIe eeuw). Te Brugge werd ter zijner eer een broederschap opgericht in 1764. R. D. S.

371 [LVIII, 416, 675, 676] **C. Callewaert.** *Les reliques de Ste Godelive à Ghistelles et leurs authentiques.* (NA. 1909, t. XXXIV, p. 309 = H. W.)

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

372 **A. Koenders,** Ord. Carm. *Over het kerkelijk drama in de middeleeuwen.* — De katholiek, 1909, t. CXXXV, p. 444-467.

Samenvattende verhandeling nopens het onstaan, het verder ontwikkelen en verwereldlijken van het kerkelijk drama, met enkele typische voorbeelden. Met lichter hand gemaakt en heel weinig gedocumenteerd.

373 **Bon de Bethune.** *Le théâtre dans les anciens collèges de Belgique.* — Mélanges G. Kurth, t. II, p. 251-267.

Savant article sur la littérature dramatique, écrite à l'usage de nos établissements d'instruction aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il complète très heureusement les études antérieures consacrées à ce sujet et fournit surtout pour les collèges des Jésuites de nos provinces flamandes et du Nord de la France, une foule de détails sur les programmes de ces fêtes dramatiques — l'auteur a décou-

vert une collection de 337 de ces programmes dans la bibliothèque de Courtrai — sur la langue, les occasions, l'utilité et les dangers, le succès, les machines, les décors et costumes, les rôles de femmes, les frais, le sujet de ces représentations scéniques qui admettaient, outre des tragédies, des comédies, moralités et même des ballets en guise d'intermèdes. La suppression des Jésuites fit disparaître le théâtre scolaire. A. D. M.

374 **H. Duurkens.** *Geestelijke Meiliederen.* — Studiën, 1909, t. LXXI, bl. 445-463.

Een en ander over de ***Mystiek*** der middeleeuwsche geestelijke Mei-liederen, met doel bewondering te wekken voor den dichterlijken zin en de hooge piëteit. Geen volledig overzicht.

375 **P. Bergmans.** *Nécrologie [E. De Gryse, curé-doyen de Courtrai].* — ABelges. 1909, t. XI, p. 88.

Bio-bibliographie.... très réduite.

376 **J. Vermaut.** *Edouard De Gryse. Sa vie et ses œuvres.* — AuÉm. 1909, t. LIX, p. 81-84.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

377 **Henri Hauser.** *Les Sources de l'histoire de France. XVIe siècle (1494-1610). II. François I et Henri II (1515-1559).* Paris, Picard, 1909, in-8, xvi-202 p. F. 5. (RHE. 1909, t. X, p. 659.)

Le 1er fascicule de la seconde partie des Sources de l'histoire de France a paru il y a trois ans. V. AnÉm. [LVII, 9].

---

(1) **La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.**

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 18*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Dorénavant les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne seront plus renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

Table des matières du fascicule II.

Avant-Propos. — Liste des principales abréviations — errata et addenda.

Première section. — Sources générales de la période 1515-1559 et plus particulièrement du règne de François Ier. — I. De l'historiographie de la période 1515-1559 — caractères de cette période; — des diverses catégories de sources narratives — caractères des sources narratives; — des sources documentaires; — des plaquettes — sources poétiques et littéraires; — de la critique des sources de la période 1515-1559.

A. *Sources Françaises.* — II. Mémoires et chroniques générales. III. Chroniques locales et provinciales. — IV. Recueils de documents. — V. Sources littéraires et poétiques.

B. *Sources Étrangères.* — VI. Sources Italiennes. — VII. Sources Flamandes-Bourguignonnes. — VIII. Sources Espagnoles. — IX. Sources Allemandes. — X. Sources Suisses. — XI. Sources Anglaises, Écossaises.

Deuxième section. — XII. Détails de l'histoire de François Ier.

Troisième section. — Sources générales du règne de Henri II.

A. *Sources Françaises.* — XIII. Mémoires et chroniques générales. — XIV. Chroniques locales et provinciales. — XV. Recueil de documents. — XVI. Sources poétiques.

B. *Sources Étrangères.* — XVII. Sources Italiennes. — XVIII. Sources Flamandes. — XIX. Sources Allemandes. — XX. Sources Anglaises.

Quatrième section. — XXI. Détails du règne de Henri II.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

378 **X. Stainier.** *De l'infra-structure de la chaussée romaine de Tongres à Bavay dans la traverse de Gembloux.* — AnAB. 1908, t. XXII, p. 375-386.

Détails intéressants sur la manière dont les Romains construisaient leurs routes. Ils voulaient faire œuvre durable, et dans ce but n'épargnaient aucune peine. Leur technique était extraordinairement avancée. Cette route se distingue « par la stabilité et la durabilité du coffre, l'élasticité du substratum, la résistance de l'empierrement de la route, et sa perméabilité ».

P. v. d. Walle.

379 **E.-A. Gessler.** *Die Trutzwaffen der Karolingerzeit vom 8 bis zum 11 Jahrhundert.* Bâle, Basler Buch- und Antiquariatshandlung, 1908, in-8, 160 p.

Étude sur les armes offensives, basée sur les documents écrits et figurés.

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

380 **Gallet-Miry**. *Aperçu sur l'évolution et les diverses applications de la sténographie depuis les notes tironiennes jusqu'au début du XIXe siècle.* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 131-136, 148-153.

Résumé d'une communication qui paraitra aux Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

381 **C. Callewaert**. *Nouvelles recherches sur la chronologie médiévale en Flandre.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 153-182 (suite et fin).

V. AnÉm [LIX, 22].

Avant la fin du XIIe siècle : 1° les styles de Pâques, du 25 et du 1^r mars ne peuvent avoir été admis que comme une rarissime exception ; 2° le style le plus généralement usité n'était pas celui du 1^r janvier, mais celui de Noël; 3° on ne connaissait pas l'indiction pascale, mais on suivait tantôt l'indiction romaine (commençant probablement au 1^r janvier), tantôt celle du 1^r ou du 24 septembre; 4° à côté de l'épacte romaine (1^r janvier) on se servait aussi de l'épacte égyptienne (1^r septembre).

Ces conclusions sont positivement basées sur de très nombreux exemples et polémiquement défendues contre les objections de MM. Acht, Fruin et Muller.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous classons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire*.

382 **Bon de Maere**. *Aperçu relatif à l'hydrographie dans la région orientale de Courtrai.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 183-185.

Observations complémentaires à l'article de l'auteur, paru dans AnÉm. 1907, t. LVII, p. 373 ss., écrites en réponse à des critiques présentées par feu M^r le doyen De Gryse. V. AnÉm. [LVIII, 555].

383 **Th. Sevens**. *De Groeningebeek.* — BGOK. 1908-1909, bd. VI, bl. 261-276.

De *Klakkaardsbeek*, op haren tocht door het grondgebied van Kortrijk, werd weleer altijd *Mosscherbeek* geheeten. De benaming Klakkaardsbeek moet dus uit alle verhandelingen over den Gulden Sporenslag gebannen worden. Nu, die beek vloeide in 1302 niet het Oosten in, zooals op heden. Bij de heerlijkheid ten Akker wendde zij zich, onder den naam van Groeningebeek, noordwaarts naar de Leie. Omstreeks 1678, werd de Mosscherbeek afgeleid en verbonden met de Gaverbeek, ten einde deze laatste te onderhouden. Sedertdien is de Groeningebeek een onbeduidend waterloopje geworden.

Het bewijs daarvan wordt opgeleverd door bescheiden van 1444 en 1678 getrokken uit het oorkondenboek van Harelbeke.

Aldus wordt de meening van B[on] de Maere (*Campagne flamande de 1302 et de 1304*, Gand, 1901; en *Emplacements et itinéraires de la chevalerie Française* in AnÉm. t. LVII, 1907, bl. 372 vv.; zie ook AnÉm. t. LIX, 1909, bl. 183 vv.) bevestigd en wordt de handeling van den veldslag duidelijker. E. V. C.

384 *Atlas des villes de la Belgique au XVI[e] siècle. Cent Plans du géographe Jacques de Déventer, exécutés par ordre de Charles-Quint et de Philippe II*, reproduits en fac-similé chromographique par l'Institut national de géographie. 16[e] livr. *Gand*. Texte par M. V. Vanderhaeghen. Bruxelles, 1908. (ABelges. 1909, t. XI, p. 115 = V. Fris : « le texte a été imprimé en 1895... La publication la plus importante sur Gand depuis l'*Étude sur la propriété foncière* de M. Des Marez ».)

385 **J. Claerhout**. *De bevolking van Westvlaanderen*. — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 121-186.

I. *Hoofdstuk* : De menschengeslachten van Westvlaanderen : het noordsch- en het alpischmenschengeslacht. *II[e] Hoofdstuk* : 1° De oortijdsche bevolking; 2° De keltische bewoners van Westvlaanderen; 3° Onze frankische voorouders; 4° De Friesen in Westvlaanderen.

386 **V. Fris**. *Densité de la population de Gand du XIV[e] siècle jusqu'à nos jours*. — GOGBull. 1909, t. XVII p. 165-171.

« On connait les exagérations de nos manuels d'histoire concernant la population de nos villes flamandes à l'époque communale. Sur la foi d'un document, d'ailleurs mal compris, on attribua à Ypres 200,000 âmes; dès lors il fallait en accorder tout autant à ses deux villes-sœurs, Bruges et Gand ».

Les comptes communaux du XIV[e] siècle permettent d'évaluer le nombre d'hommes valides, de 16 à 60 ans, appartenant aux métiers, à 11,400. Multipliant ce chiffre par le *facteur de réduction* d'un homme valide au reste de la population, soit 1 à 4.7, on arrive à 53,580 habitants. En y ajoutant les 600 à 700 membres du patriciat, en évaluant à ± 3000 les membres des ordres religieux, les gens de S[t]-Pierre et de S[t]-Bavon, les impotents, les mendiants, les gens sans métiers, on peut conclure « qu'à l'époque de sa plus grande splendeur au Moyen-Age, vers le milieu du XIV[e] siècle », Gand ne possédait pas plus de 57,000 âmes.

Ce qui a porté les écrivains du XV[e] et du XVI[e] siècles à exagérer le chiffre de la population c'est l'énorme étendue de la ville. Aussi, le nombre des « feux » proposé par ces auteurs est généralement trop élevé, quand on considère, sur les plans de la ville, la grande étendue de terrains non bâtis.

A la fin du XVI[e] siècle, environ 11,000 Gantois émigrèrent et la ville ne comptait plus que 37,000 habitants.

La ville se relève au XVII[e] siècle ; en 1662 elle compte 6607 maisons.

Le recensement donne en 1786, 48,409 h.; en 1890, 83,843; en 1907, 164,117. E. V. C.

387 **V. Fris.** *Note sur le périmètre de Gand au XIVe, XVe et XVIe siècles.*— GOGBull. 1909, t. XVII, p. 142-147.

D'après les mensurations fournies par les chroniqueurs, le périmètre de Gand était en 1397 de 12 km. 718 m. et en 1565 de 13 km. 495 m. alors que le développement actuel est de 26 km. La commensuration faite à la suite d'un pari en 1427, prouva que Gand avait dans son circuit 7 verges (27 m.) de plus que Paris, de sorte que Charles-Quint a pu dire: « Je mettrais Paris dans mon Gand ».

388 **Counson.** *Chateaubriand à Gand.* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 154-156.

Chateaubriand fut appelé auprès de Louis XVIII en 1815. La description qu'il donne de Gand, n'est nullement fidèle et toujours subjective.

6. NUMISMATIQUE, SIGILLOGRAPHIE, MÉTROLOGIE.

389 **Victor Tourneur.** *Le monnayage de l'atelier d'Ostende sous Marguerite de Constantinople et Guy de Dampierre.* — RBN. 1909. t. LXV, p. 252-261.

Le conservateur-adjoint du cabinet des médailles de l'État à Bruxelles soumet à une nouvelle étude un rare denier qui par sa facture appartient évidemment à la série des deniers communaux flamands. Il porte au droit un buste d'évêque de face, mitré, tenant de la droite une crosse, et de la gauche un livre ouvert. Au revers, une croix à double bande, cantonnée des lettres OSTD.

Cette monnaie, déjà publiée par V. Gaillard (*Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pl. VIII, 67) et attribuée par lui à Dixmude, — il lisait la légende *S*anc*t*us *D*omitianus — fut donnée par Deschamps de Pas à Ostende: le buste d'évêque du droit représentait d'après cet auteur St Martin, un des patrons d'Ostende (?). Cette manière de voir est inadmissible. Monsieur Tourneur maintient l'attribution du denier à Ostende et considère le buste d'évêque comme la représentation de St Pierre, qui est de temps immémorial le patron de la ville.

A l'appui de son dire, il cite, entre autres, un sceau de Leuze de 1427 et un sceau de Soissons de 1301, où le prince des apôtres apparait *mitré*.

Nous considérons l'opinion de Monsieur Tourneur comme une hypothèse hardie; nous attendrons, avant de l'accepter définitivement, un document qui lui donne une confirmation décisive, et cela d'autant plus que la légende du revers constituerait aussi une abréviation anormale. ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

390 **Victor Brants.** *La politique monétaire aux Pays-Bas sous Albert et Isabelle.* — RBN. 1909, t. LXV, p. 156-173, 262-290.

Monsieur V. Brants, professeur à l'Université de Louvain, a été chargé par la Commission de publication des anciennes lois et ordonnances, de former les recueil des *ordonnances monétaires du règne des Archiducs.* En attendant l'apparition de ce travail, qui peut être retardée par des nécessités budgétaires, il publie sur la politique d'Albert et d'Isabelle en cette matière une étude préliminaire que nous résumons ici brièvement.

La situation monétaire sous le règne des Archiducs était constamment troublée par la spéculation sur les différentes espèces en cours, par l'exportation de l'or et du numéraire d'aloi supérieur, par l'importation de monnaie étrangère faible, que les nombreuses ordonnances, republiées sans cesse ne parvenaient pasà entraver.

Les Archiducs eurent recours à des consultations et à des enquêtes, dont résultèrent diverses mesures légales; ils émirent à diverses reprises, un numéraire nouveau dont la fabrication et l'aloi étaient en progrès sur l'ancien; en 1611, afin d'établir un système appuyé sur des bases stables, le gouvernement adopta comme unité initiale le double ducat d'or et la pièce de trois réaux de 15 pattars en argent, faisant ainsi un essai de frappe bimétallique rationnelle; il recula devant l'application de moyens radicaux, qui seuls auraient pu constituer un remède, mais que la situation politique et économique du temps rendait impraticables. Le mal était général alors dans les différents états de de l'Europe, et trop de gens, même parmi ceux qui auraient dû empêcher la fraude, y trouvaient leur profit. Les efforts des souverains se bornèrent donc à user de palliatifs momentanés.

M. Brants publie en annexe un intéressant mémoire où sont exposées les théories d'économie monétaire au XVIIe siècle; cette pièce date de 1642 ; elle est donc postérieure de quelques années au règne d'Albert et d'Isabelle. A. V. d. B.

391 **Jean Justice.** *Méreau de l'Archiconfrérie du S. Sacrement à Lembeke* (Flandre Orientale). — RBN. 1909, t. LXV, p. 182-186.

Très répandu autrefois dans les paroisses urbaines, l'usage de méreaux était rare à la campagne. Il était d'autant plus intéressant de connaître celui que décrit M. J. Justice, et qui appartient à l'église paroissiale de Lembeke. Il servait à distribuer des aumônes à ceux qui assistaient aux leçons de catéchisme. Pour subvenir aux frais de ces distributions, Guillaume Kerremans, curé de Lembeke depuis 1693 jusqu'en 1722, date de son décès, avait légué à l'archiconfrérie du S. Sacrement toutes ses terres sises dans la paroisse et les rentes y afférant. Son testament, rédigé le 17 février 1717, mentionne que des méreaux de plomb seront utilisés pour desservir la fondation.

Ces méreaux, dont deux exemplaires bien conservés ont seuls été retrouvés jusqu'à présent, portent au droit les armes de Guillaume Kerremans (*de gueules, à la fasce de sable chargée de trois étoiles d'or, accompagnée en chef de trois têtes et cols de chiens-braques coupés d'or, et en pointe de trois têtes d'aigles arrachées, aussi d'or*), soutenues par un ange, et au revers un calice surmonté d'une hostie rayonnante.

Qu'il nous soit permis de signaler entre les armoiries telles qu'elles sont reproduites sur la vignette qui accompagne le texte, et la description qu'en donne M. Justice, une légère différence : Les *trois têtes et cols de chiens-braques* qui devraient être *en chef* se trouvent *en pointe*.

A. V. D. B.

392 **M. de Northbécourt.** *Statuts de la collégiale de Saint-Omer (1432). Sceaux conservés dans la reliure.* — SAMBull. 1909, t. XII, p. 479-480.

Cette reliure est composée de deux boîtes avec couvercle à coulisses. Dans une d'elles se trouvent enfermés les sceaux apposés sur les tronçons d'une corde qu'on avait fait passer par un trou pratiqué dans une des parois de la boite.

393 **Ed. Poncelet.** *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne. Sceaux communaux conservés aux archives de l'État à Mons.* — AnAM. 1908, t. XXXVIII, p. 17-147. (Supplément.)

Dans ce fascicule, l'auteur complète sa savante analyse et description des « sceaux et armoiries » conservés aux archives de l'État à Mons. Signalons ceux qui se rapportent à la Flandre : Espierres, Helchin, Wevelghem, Wacken.

V. AnÉm. [LVII, 230 ; LVIII, 30 ; LIX, 207.]

P. V. D. W.

394 **R. Mowat.** *Origine germanique du pied de roi et caractères de la réforme des poids et mesures opérée par Charlemagne.* — SAFM. 1908, 7e sér., t. VIII, p. 130-159.

Le pied de roi (=0m,324839) était l'ancienne mesure légale avant le mètre. On l'appellait ainsi parce que le type-étalon était conservé chez le roi, *in palatio*. Les autres explications sont de la légende. L'A. expose très savamment comment on en arriva à faire du temps de Charlemagne une nouvelle détermination des poids et de mesures. « La réforme de Charlemagne ne s'est pas faite par une refonte scientifiquement étudiée au point de vue économique, mais par une sorte de côte plus ou moins heureusement taillée entre les deux extrêmes (système romain et système germanique), ou plutôt par une combinaison, image de la fusion politique rêvée par tous les gouvernements centralisateurs. »

R. D. S.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

395 **H. Desmarchelier.** *Iconographie de la paroisse d'Ennetières-lez-Avelin. 1565-1900.* Lille, R. Giard, in-8, 1909, 64 p. av. grav. et cartes.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (¹).

396 *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la Maison des Valois* (*1363-1477*) recueillis par B. PROST et publiés par H. PROST. T. II : *Philippe le Hardi*, 1er fasc. 1378-1384. Paris, Leroux, 1909, in-8°, 160 p.

397 **Arnold Fayen.** *Note sur un registre des Annates de la province de Reims sous Eugène IV* (*années 1431 à 1441*). — AHEB. 1909, t. XXXV, p. 261-284.

Il s'agit d'une liste d'obligations des bénéficiers de la province de Reims pour le payement des annates, copiée sur les registres originaux et devant servir au collecteur de cette province, Yvon Gruyau. Cette liste, s'étant égarée dans le fonds Borghèse, n'avait pas été renseignée par D. U. Berlière, dans son *Inventaire analytique*, ni utilisée par l'abbé Dubrulle dans son travail sur *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai, sous le pontificat d'Eugène IV*. V. AnÉm. [LVIII, 503]. Bien que le manuscrit de M. Fayen n'ait pas l'importance des registres d'annates, analysés par M. Dubrulle et qu'il soit relatif aux mêmes années, il apporte cependant des données nouvelles, parce que les registres originaux présentent une lacune entre les années 1433 et 1436. M. Fayen a donc fait œuvre très utile en publiant toutes les notices de son manuscrit, qui ne se trouvent pas déjà analysées dans la publication de M. Dubrulle. Nos deux diocèses flamands de Thérouanne et de Tournai y ont, avec celui de Cambrai, une part prépondérante. Nous transcrivons de la table les noms des paroisses suivantes : Boesinghe, Bruges (Saint-Basile, Sainte-Croix, Saint-Donatien, Saint-Sauveur), Courtrai, Coyghem, Furnes, Harlebeke et Moerkerke. R. D. S.

(¹) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

398 **J. Wils.** *Les étudiants des régions comprises dans la nation germanique à l'Université de Louvain.* T. I. (Extrait des Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique). Louvain, Smeesters, in-8°, 262 p. (ABelges, 1909, t. XI, p. 119.)

Parmi les étudiants inscrits dans l'*Inclyta natio Germaniae* fondée à Louvain en 1642, nous relevons : en 1645, Eugène Albert d'Allamont de Doupier, baron de Busy, évêque de Gand en 1666 (p. 88, note 5), et en 1647, Hubert Guillaume a Precipiano, baron de Soye, nommé en 1683, évêque de Bruges et en 1690, archevêque de Malines.

399 **Chan. Th. Leuridan.** *Testament de Madeleine Cormontaigne, veuve Le Thierry.* — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 83-90.

Publication d'un testament passé à Lille, 10 avril 1630 ; celui-ci contient une foule de legs, notamment en faveur des Capucins d'Armentières et de Menin, et d'une Clarisse d'Ypres.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

400 **Jehan Froissart's** *Cronyke van Vlaenderen getranslateert uuten Franssoyse in Duytscher Tale by* GERIJT POTTER VAN DER LOO *in de XVe eeuw*, uitgegeven en toegelicht door JHR. MR. NAPOLEON DE PAUW. Derde deel : *Vlaamsche Kroniek van Vlaanderen.* (Uitgave der Koninkl. Vl. Acad.) Gent, A. Siffer, 1909, VIII-72 p. (RIPB. 1909, t. LII, p. 202-204 = V. Fris = histoire de cette publication ; son importance.)

M. Fris fait justement remarquer que le titre de cette publication est trompeur. La traduction de la Chronique de Flandre de Froissart par Van der Loo a paru en 1898, au tome 1er. La troisième partie ne comprend qu'un fragment d'une chronique flamande de Flandre des années 673 à 1478, que possède en un double ms. la bibliothèque de Bruges. Le passage publié se rapporte à la résistance de Gand à Louis de Maele et à Philippe-le-Hardi (1379-1384). Cette publication « est la plus précieuse acquisition de l'historiographie flamande depuis la publication du Journal de Rombout de Doppere par le P. Dussart » (V. Fris, *l. c.*, p. 204). Contrairement à l'opinion de M. de Pauw, M. Fris est d'avis que l'auteur est un brugeois.

La suite du tome troisième contiendra le résumé chronologique des comptes des villes de Gand, Bruges, Ipres etc. pour la période de 1378 à 1384, ainsi que la biographie et la généalogie des principaux héros gantois de cette époque. A. D. M.

401 **Jehan Froissart's** *Cronyke van Vlaenderen getranslateert uuten franssoyse in duytscher tale by* GERYT POTTER VAN DER LOO, uitgegeven en toegelicht door JHR. MR. NAP. DE PAUW. Vierde Deel. Eerste aflevering. *Glossarium op het eerste deel. Froissart's Cronyke van Vlaenderen.* (Uitgave der Koninkl. Vl. Acad.) Gent, Siffer, 1909, in-8°, VII-192 pl.

Levert het bewijs op dat Froissart's cronyke van Vlaenderen niet enkel op geschiedkundig gebied maar ook onder opzicht van taalkunde als zeer belangrijk voorkomt.

402 **Edw. Gailliard** en **G. De Vreese.** *Dietsche Kalenders.* — Jaarboek der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1909, bl. 5-66.

In de voorgaande jaarboeken werden reeds vier kalenders uitgegeven. Zie AnÉm. [LVII, 240; LVIII, 254]. Hier hebben we de uitgave van vier andere, voorafgegaan van even grondige beschrijvingen. Nummer 5 is genomen uit het *Brouwersboek* (van de vrije brouwersneering van Gent) berustende op het Stadsarchief te Gent, en dagteekent van 1453. Het is natuurlijk in 't algemeen het kalender van 't bisdom Doornik, en die van Gent in 't bijzonder. Nummer 6 berust op de groothertoglijke bibliotheek te Weemar en schijnt geschreven in de laatste jaren der 15ᵉ eeuw; nummer 7, geschreven omstreeks 1470 en nummer 8, in 1463 vervaardigd, zijn te vinden in het museum Czartorisky te Krakow. Deze drie laatste zijn uit de noorderlijke gewesten (bisdom Utrecht) herkomstig, nummer 8 namelijk uit het klooster van S. Agnes te Delft. R. D. S.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

403 **C. Manfroni.** *Storia dell' Olanda.* Milan, Hoepli, 1908, in-12, XVI-585 p. (RQH. 1909, t. LXXXVI, p. 363-364 = L.-G. Pélissier: très bon manuel, documenté et précis.)

Trois parties: Les Pays-Bas avant la Révolution des Provinces du Nord; la Révolution; la Hollande libre.

404 **C. Blasel.** *Die Wanderzüge der Lombarden.* Ein Beitrag zur Geschichte und Geographie der Völkerwanderungzeit. Breslau, Müller et Seiffert, 1909, in-8, XIX-138 p. (HJ. 1909, p. 683.)

L'autorité de Paul le Diacre sort très amoindrie de cette étude. Quoique cet auteur en ait dit, les Lombards — étymologiquement les hommes « à longue barbe » — ne sont pas venus de la Scandinavie, mais du Nord de la Germanie, probablement de la rive gauche de l'Elbe inférieure. La migration commença vers la fin du IVᵉ ou au commencement du Vᵉ siècle: les Lombards passèrent successivement en Silésie, en Bohême, en Pannonie, pour s'établir finalement, en 568, dans le Nord de l'Italie.

405 **J. Lot** et **L. Halphen.** *Le règne de Charles le Chauve. 840-877.* (Bibliothèque de l'École des hautes études. 175 fasc.) Paris, Champion, 1909, in-8°, VI-232 p.

406 **Erich Wille**. *Die Slacht von Othée (23 September 1408)*. Berlin, Nauck, 1908, in-8, XI-74 p. (RIPB. 1909, t. LII, p. 205-208 = J. Dabin: Étude suffisante au point de vue militaire; critique imparfaite des sources; connaissances historiques incomplètes.)
L'auteur compare la bataille d'Othée qui mit aux prises Jean Sans Peur et les Liégeois, à celle de Roosebeke.

407 **Ch. Merki**. *L'amiral de Coligny, la maison de Châtillon et la révolte protestante, 1519-1572*. Paris, Plon, 1909, in-8, XII-487 p. (ABelges. 1909, t. XI, p. 121 = A. De Ridder: « guerres soutenues par Henri II contre Charles-Quint et Philippe II, ainsi que les négociations qui amenèrent la trêve de Vaucelles d'abord, la paix de Cateau-Cambrésis ensuite.... Projet d'invasion des Pays-Bas que conçut Coligny à la veille de la Saint-Barthélemy.... Aucun détail nouveau ».)

408 **V. Dupuis**. *La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes. D'Hondtschoote à Wattignies*. T. II. Paris, Chapelot Cie, 1909, in-8, 313 p.

409 **L. Knoepfler**. *Le blocus de Metz en 1814*. — ME. 1909, t. I, p. 43-91, 249-280.
Le général Durutte, gouverneur et défenseur de la ville, était né à Douai en 1767, s'était signalé sous les murs de Menin et de Courtrai en 1792, avait pris part aux siéges d'Ypres, Nieuport et l'Écluse en 1794. Durutte se maria à Ypres avec Melle Demeezemaker de cette ville. Après la paix de Lunéville, il fut affecté au camp de Bruges, puis au commandement de la 10e division militaire à Toulouse. Le reste de sa carrière n'intéresse pas la Flandre.

410 **C. Lecigne**. *Le Général Van Damme*. — RL. 1909, t. XX, p. 391-418.
Républicain féroce, il fut, lors de la Révolution française, la terreur du pays flamand. Au lendemain de la bataille d'Hondschoote, il brûle et pille Rousbrugge, Poperinghe, le château de Watou, et de Saint-Sixte. En 1793, il met le siège devant Nieuport; l'année suivante il emporte Menin, Ypres, Nieuport, etc. Pendant le reste de sa carrière, il racheta par son héroïsme et sa modération les sanglants souvenirs de sa jeunesse.

411 **V. Fris**. *A propos de l'émeute de Février 1479 à Gand. — L'Emeute de Gand en février 1479*. — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 179-197.
A propos de cette émeute, M. Fr. pose la question : Pourquoi toutes les émeutes au XVe siècle sont-elles restées à l'état d'une simple rébellion? Comment se fait-il qu'il n'y ait plus un seul « grand homme » politique ou militaire après 1385? Et pourquoi les historiens, qui applaudissent aux mouvements populaires du XIVe siècle, condamnent-ils, en termes souvent injustes, des

mouvements d'origine et de fin identiques, dès qu'ils se passent au XVe siècle? Pourquoi la postérité célèbre-t-elle les De Coninck, les Zannekin, les Artevelde, comme des héros, alors que les chefs populaires du siècle suivant ne sont à ses yeux que de vulgaires émeutiers? M. Fr. y voit « une application presque inconsciente de la philosophie du succès ». Le succès des mouvements populaires n'était plus possible après 1385; l'autorité centrale était trop forte, les idées politiques particularistes des échevinats flamands étaient devenues des anachronismes; c'est pourquoi notre philosophie actuelle de l'histoire n'approuve plus la politique communale du XVe siècle.

Il y a beaucoup de vrai dans l'opinion émise par M. Fr. Toutefois, ne peut-on pas dire que, précisément à cause des transformations politiques et économiques qui se sont opérées du XIVe au XVe siècle, les mouvements populaires de ces deux siècles diffèrent entre eux non seulement par le résultat obtenu, mais encore par leur nature, leur portée et leur proportion et que par conséquent la différence de jugement peut se justifier?

Telle l'émeute de 1479 à Gand. Les guerres de Charles le Téméraire ont épuisé le pays. Maximilien demande de nouveaux subsides. Gand est à bout de ressources. La loi propose de lever une accise sur la bière. Les patriciens, les tisserands et le plus grand nombre des 52 métiers, à l'exception de 15 ou 16, consentent. Ces derniers proclament la « wapenynghe ». L'émeute fut aussitôt réprimée, grâce à l'énergie du bailli Jean de Dadizeele. M. Fr. fait remarquer, à bon droit, qu'il ne s'agit nullement de la lie du peuple, comme le prétend Kervyn, mais d'une partie des métiers et demande aux érudits modernes « de traiter avec plus d'équité ces malheureux prolétaires de la fin du Moyen-Age, que la misère poussait à la révolte, de ne pas les confondre avec la lie du peuple ».

E. V. C.

412 **A. d'Herbomez.** *Les premiers sièges de Tournai.* — RT. 1909, t. V, p. 101-107 (suite et fin).

V. AnÉm. [LVIII, 80; LIX, 271].

La suite du siège de Tournai en 1340 par les Anglo-Flamands, terminé par la trève d'Esplechin, signé le 25 septembre 1340 par les rois Philippe VI de Valois et Edouard III.

413 **Chan. Th. Leuridan.** *Le Fief de la mairie de Deulemont.* — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 49-80 (suite).

V. AnÉm. [LIX, 280].

414 **M. Delassus.** *Nomination d'un bailli de Chateau-l'Abbaye pour Templeuve-en-Dossemer (1535).* — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 81-82.

Communication d'un document.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

415 **A. Walther.** *Die Burgundischen Zentralbehörden unter Maximilian I und Karl V.* Leipzig, Duncker und Humblot, 1909, in-8, IX-220 p. M. 5,50 (RIPB. 1909, t. LII, p. 208-210 = H. Pirenne: critique sagace, information abondante, exposition sobre; le meilleur travail sur les institutions de l'État bourguignon; quelques divergences d'opinion.)

Nous publierons prochainement un compte-rendu de cet ouvrage.

416 **L. W. A. M. Lasonder.** *Bijdrage tot de geschiedenis van de hooge vierschaar in Zeeland.* La Haye, M. Nyhoff, 1909, in-8°, XI-152 p.

417 **Ern. Mathieu.** *Le moulin de Rieux.* — SEPCBull, 1909, t. XIV, p. 9.

418 **Ern. Mathieu.** *Le moulin de Volckerinckhove.* — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 9.

Notes sur la concession de ces deux moulins, et l'impôt dont ils étaient grevés. Le second dépendait de l'abbaye cistercienne de Ravensberghe.

419 **Cte de Loisne.** *La charte de coutumes du pays de Langle du mois de mai 1242.* Extr. du Bulletin historique et philologique du Ministère, 1907, (SAMBull. 1909, t. XII, p. 484).

Texte et commentaire de ce document précieux pour l'histoire du droit et des institutions. Dispositions analogues dans les coutumes des villes voisines.

420 **H. Van Houtte.** *Chambres de commerce et tribunaux de commerce en Belgique au XVIIIe siècle.* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 147-148.

Résumé d'une communication qui paraitra aux Annales.

B. Histoire économique et sociale.

421 **Georges Espinas.** *Essai sur la technique de l'industrie textile à Douai aux XIIIe et XIVe siècles (1229-1403).* — SAFM. 1908, 7e sér., t. VIII, p. 1-81.

Ce mémoire est basé sur des règlements officiels et des actes privés, appartenant aux archives communales de Douai, que l'A. espère publier sous peu, soit dans un travail spécialement consacré à Douai, soit dans le t. II du *Recueil des documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre* qu'il publie en collaboration avec M. Pirenne. Il contient d'abord de nombreux détails sur la technique générale, c.-à-d. sur les opérations que toute fabrication textile suppose : manipulations préparatoires, tissage, teinture, et apprêt (foulage, tendage, tondage, cotonnage, catissage etc.). Sous une seconde rubrique « Techniques particulières », l'A. expose les indications particulières relatives aux

divers tissus que Douai fabriquait. Étude très intéressante, bien que, de l'avis de l'A., forcément incomplète. Des conclusions bien précises sur la valeur propre de la technique douaisienne ne sauraient être tirées, parce qu'il est impossible de faire des rapprochements. R. D. S.

422 **J. Vormor.** *Soziale Gliederung in Frankenreich.* Leipzig, Quelle et Meyer, 1907, in-8, VII-105 p.

Étudie surtout la condition des hommes libres et non libres dans l'empire Franc.

423 **A. Luchaire.** *La Société française au temps de Philippe-Auguste.* Paris, Hachette, 1909, in-8°, IV-459.

424 **Petit-Dutaillis.** *Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XVe siècle. — Lettres de rémission de Philippe le Bon.* (Bibliothèque du XVe siècle, fasc. 9. Tiré à part des *Annales de l'Est et du Nord*). Paris, Champion, 1908, in-8°, VI-226 p.

C. Histoire des lettres et des sciences.

425 **A. Counson.** *La littérature bourguignonne.* — MBBull. 1909, t. XIII, p. 245-259.

Compte-rendu détaillé du livre de M. G. Doutrepont. *La littérature française à la Cour des Ducs de Bourgogne.*

426 **L. K. Endhoven.** *Briefe an Desiderius Erasmus von Rotterdam.* Strassburg, Heitz et Mündel, 1906, in-8, 222 p. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 273-274 = A. Roersch : publication importante pour l'histoire de l'humaniste et de la réforme. Parmi les auteurs de ces lettres, citons les brugeois Léonard Casperot, Adrien Chilius, Jean Fevynus, Charles Sucquet, Pierre Curtius et Bachusius ; la lettre 159 fournit des détails très typiques sur quelques humanistes brugeois.)

427 **P. S. Allen.** *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami denuo recognitum et auctum.* T. I, 1484-1514. Clarendon Press, 1906, in-8, 615 p. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 272-273 = A. Roersch : édition excellente.)

428 *H. Verriest.* (Nederlandsche schrijvers voor het middelbaar onderwijs, nr 7). Hoogstraten, Van Hoof-Roelans, 1909, in-8, 56 bl. Fr. 0.25.

Eerst zes bladzijden inleiding door Al. Walgrave nopens Verriest's leven en werken. Volgen 17 uittreksels van zijne letterkundige voortbrengsels met enkele korte bemerkingen.

429 **Ch. Hirschauer.** *Textes intéressant l'histoire de l'enseignement à Saint-Omer, Aire et Hesdin (1569-1570).* — SAMBull. 1909, t. XII, p. 495-520 (à suivre).

Actes provenant des Archives générales du Royaume à

Bruxelles et des Archives départementales du Pas-de-Calais. Ce sont des procès-verbaux de visites faites dans les écoles par l'évêque, les curés, les doyens, conformément à un mandement du duc d'Albe de 1569, et des catalogues de livres approuvés ou prohibés se trouvant chez des libraires. L'auteur groupe les données de ces actes sous diverses rubriques — personnel, programme, écoles d'enseignement primaire; établissements d'instruction secondaire —, en les accompagnant de notes d'érudition.

En appendice la transcription des documents.

D. Histoire de l'art.

430 *Atlas de l'art. — Recueil de chefs-d'œuvre de l'architecture, de la peinture et de la sculpture depuis l'époque égyptienne jusqu'à nos jours*, composé par le chanoine KREKELBERG. Anvers, Van Os-De Wolf, 1908, 177 pl. (32 × 23), 59 et 177 p. F. 8. (RIPB, 1909, t. LII, p. 167-174 : E. Dony : travail de reproduction irréprochable, choix excellent, texte de valeur, quelques lacunes).

L'ancienne école flamande est largement représentée.

431 **J. Gestoso y Perez.** *Notice historique et biographique des principaux artistes flamands qui travaillèrent à Séville depuis le XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siecle.* — AAF. 1908-1909, t. III. p. 157-182 (ABelges, 1909, t XI, p. 124-125 = J. Cuvelier: mention, intérêt).

Aux XVe et XVIe siècles, de nombreux commerçants flamands se fixèrent à Séville. La « nacion Flamenca » y était si importante qu'elle y fonda une église et un hôpital, dédiés à St André, patron de la maison de Bourgogne. Philippe II leur accorda le patronat royal. En 1604 cette même nation acheta aux Frères-Prêcheurs, une partie de leur collège St-Thomas. Parmi les comparants à cet acte, nous trouvons plusieurs noms brugeois. Citons entre autres : Antonio de Meulinar, Francisco Esmidt, David Van der Straten, et Adolfo Breydel. De cette fondation il ne reste plus que le souvenir; l'église et l'hôpital ayant été détruits en 1810 par les français, ses biens ont été dispersés.

L'influence de l'art flamand fut considérable pour la formation de l'école de peinture de Séville. Plusieurs artistes originaires des Pays-Bas s'y fixèrent, et y produisirent des œuvres remarquables. Danckart exécute en chêne maritime des Flandres, les célèbres stalles de la cathédrale de Séville, ainsi qu'un retable pour la chapelle majeure de celle-ci.

Un autre artiste flamand, Roque de Bolduc, imagier et statuaire, y exécuta plusieurs œuvres importantes pour la même église, et mourut à Séville vers 1561.

L'auteur recourt surtout à des sources d'archives; mais il serait à désirer qu'il indique plus exactement où sont conservés les documents qu'il cite. P. v. d. W.

432 **G. Desdevizes du Dézert.** *Les musées de Catalogne.* — RQH. 1909, t. LXXXVI, p. 243-254.

Certains morceaux de sculpture catalane rappellent les œuvres de l'école bourguignonne. Ce fut, vers le milieu du XVe siècle, Louis Dalmau qui, après un long séjour en Flandre, révéla à la Catalogne l'art des Van Eyck. Son *Retable des Conseillers* au musée de Barcelone a subi fortement l'influence flamande. Nombreuses sont les tapisseries de Flandre suspendues aux murs des musées et églises catalans.

433 **Bon de Bethune.** *Le Bilan artistique de Courtrai et du Courtraisis pour 1908.* — BGOK. 1908-1909, t. VI p. 277-282.

434 **V. De Deyne** et **A. Butaye.** *Ypres.* Guide illustré du touriste à Ypres et aux environs. Nouvelle édition. Ypres, Callewaert-De Meulenaere, 1909, in-8, 80 p., nombr. illustr.

Guide très recommandable. Le texte en est sobre et d'une lecture attachante; les aperçus historiques, tout en admettant certaines erreurs courantes, constituent une bonne vulgarisation; mais ce qui lui donne son cachet propre et sa valeur ce sont les très nombreuses phototypies de monuments, de tableaux, de sites, de pignons, etc., qui permettent de faire revivre facilement dans le souvenir les monuments d'Ypres et les impressions qu'on a goûtées en flanant dans les rues de la cité. Les auteurs ont « visé simplement à réunir, dans un livret agréable à feuilleter, la nomenclature des monuments et des choses les plus intéressantes à voir, en l'accompagnant de quelques notions à connaitre ». Ils ont largement atteint leur but. C. C.

435 **Ad. Duclos.** *Trouve-t-on des traces d'influence rhénane dans l'architecture romane de Bruges?* (Mémoire présenté au Congrès archéologique et historique de Liége, 1909.) Liége, Imprimerie liégeoise, 1909, 26 p.

L'influence artistique de Tournai était prédominante à Bruges aux XIe et XIIe siècles. Mais divers indices font soupçonner en même temps une influence rhénane : l'emploi d'un tuf venant de l'Est, probablement des contrées rhénanes, les relations de nos princes avec ces mêmes régions, et certaines traditions locales concernant l'église Saint-Donatien. Dans l'architecture de la chapelle érigée au bourg de Bruges, en l'honneur de Saint-Basile, et dont l'A. nous donne une description, remarquable par sa précision technique, M. le chanoine Duclos trouve des influences diverses, venant les unes du midi, probablement par Tournai, les autres de la Picardie et de la Normandie, soit par Tournai soit directement; mais en outre il reconnait l'influence rhénane nettement accusée dans vingt-cinq chapiteaux sur trente-cinq. La chapelle a été construite par Thierry d'Alsace et Sibylle d'Anjou entre 1134 et 1138 ou 1139 et 1147; elle fut modifiée par Philippe

d'Alsace entre 1184 et 1187. La savante et remarquable étude de M. le chanoine Duclos sera lue avec fruit et goûtée de tous ceux qui s'intéressent à l'architecture ancienne du Nord de la Flandre.
C. C.

436 **L. Cloquet.** *Les maisons anciennes en Belgique. Bruges.* — RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 245-250 (suite, à suivre.)

Caractères généraux de l'architecture domestique brugeoise en briques : le pignon et la travée montante de fenêtres. Évolutions de la façade brugeoise.

437 **G. Caullet.** *Ateliers courtraisiens de sculpture durant la première moitié du XVIe siècle.* — BGCK. 1908-1909, t. VI, p. 240-255.

C'est la IIIe partie des *Mélanges et documents relatifs aux arts à Courtrai et dans le Courtraisis.* Les « Actes et Contrats » passés pardevant les échevins révèlent l'existence à Courtrai, à l'époque du règne de Charles-Quint, « de plusieurs ateliers, sinon d'une école de maîtres-sculpteurs, dont la célébrité semble avoir été reconnue des contemporains et à l'activité desquels il fut avidement fait appel de près et de loin ».

Tels furent Jean de Meyere, Roger de Smet et Simon Nokerman. M. C. donne des détails concernant la vie et les œuvres de ces trois *beildesnyders* et fait connaître les travaux dont le contrat fut enregistré au greffe scabinal. Le premier travailla pour les églises de Helchin, de Wevelghem, de Waereghem, de Loo-ten-Hulle, de Gits et pour la collégiale Notre-Dame de Courtrai ; le deuxième exécuta des œuvres pour les églises d'Aeltre, d'Avelghem et de Machelen ; le troisième fut chargé de l'exécution d'une série de stalles pour l'église de Watervliet et d'un portail placé à l'entrée de la salle du Conseil de l'hôtel-de-ville à Courtrai. E. V. C.

438 **R. Maere.** *Les rétables de Villers-la-Ville.* — AAF. 1908-1909, t. III, p. 183-187.

Description de deux rétables en style flamand du commencement du XVIe siècle et appartenant à l'église de Villers-la-Ville. L'auteur croit qu'ils proviennent de la célèbre abbaye cistercienne de Villers. P. v. d. W.

439 **H. Chabeuf.** *Une vierge bourguignonne du XIVe siècle.* — RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 143-145.

Œuvre remarquable, antérieure à l'école de Sluter.

440 **A. Heins.** *Les dessins des dalles tumulaires attribués à Arendt van Wynendaele, conservés à la Bibliothèque de la ville de Gand.* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 175-178.

Reproduction de ces dessins.

441 **V. Vander Haeghen.** *Corneille de Bont, orfèvre gantois ; sa vie et ses œuvres (XVe-XVIe siècles).* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 171-172.

Résumé d'une communication qui paraîtra aux Annales.

442 **G. Desdevises du Dezert.** *La peinture catalane primitive.* Toulouse, Privat, 1909, in-8, 36 p. (RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 271-272 = L. C[loquet].)

Important pour l'étude de l'influence flamande sur la peinture catalane.

443 **C. Tulpinck.** *La collection Camberlyn d'Amougies à Pepinghen.* — AAF. 1908-1909, t. III, p. 153-156, 194-197.

Description des principaux tableaux de cette collection qui renferme plusieurs œuvres de valeur : une résurrection attribuée à Thierry Bouts, un portrait de Lucas de Leyde, un couronnement d'épines attribué à Bosch. P. v. D. W.

444 **L. de Fourcaud.** *Études sur le XVe siècle. Simon Marmion d'Amiens et la vie de St-Bertin.* — Revue de l'art ancien et moderne, 1907, t. XXII, 2e sem., p. 321-337, 417-432 et pl.

445 **J. Weale.** *Peintres brugeois. Les Christus.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 97-121.

Savant article établissant sur sources d'archives les vraies données de la biographie de Pierre Christus, la liste de ses tableaux authentiques, la mention des tableaux perdus de l'artiste brugeois. Une seconde partie est consacrée à Sébastien Christus, fils du précédent, peintre et miniaturiste; une troisième à Pierre Christus II, fils de Sébastien, qui s'établit en Espagne et auquel plusieurs tableaux sont attribués. M. Weale critique ces attributions. La documentation de cette étude, les descriptions parfaites des tableaux, les observations sagaces de l'auteur donnent une grande valeur à ce travail.

446 **A. Hocquet.** *Les artistes tournaisiens du XIXe siècle.* — RT. 1909, t. V, p. 114-119 (suite et fin.)

Parmi les artistes tournaisiens, relevons le nom de Léonce Legendre (1831-1893), brugeois d'origine, premier prix de Rome de 1860, marié en 1866 à une brugeoise, Melle Marlier, et nommé successivement professeur et directeur de l'Académie Tournaisienne en 1866 et 1867. La ville de Bruges possède de cet artiste le *Gamin au chat.*

447 **G. C[aullet].** *Encore à propos de peinture du « Jugement dernier » jadis à l'hôtel-de-ville de Courtrai.* — BGOK. 1908-1909, t. VI, p. 257-258. Cf. t. VI, p. 92-93.

M. C. est d'avis que cette peinture serait plutôt l'œuvre de Jacques van der Roo que celle de van Moerkerke, comme l'a prétendu le chanoine Van de Putte.

448 **Graf von Vitzhum.** *Die pariser Miniaturmalerei von der Zeit des Hl. Ludwigs bis zu Philipp von Valois.* — Leipzig, Quelle u. Meyer, 1909, in-8°, 244 p. et 50 pl.

449 **H. Martin.** *Les peintres des manuscrits et la miniature en France.* Paris, Laurens, 1908, in-8, 127 p., 36 gr.

450 *Chronicques et conquestes de Charlemaine. Reproduction des 105 miniatures de Jean le Tavernier d'Audenaerde (1460)* par J. Van den Gheyn S. J. Bruxelles, Vromau, 1909, in-8, 105 pl. avec 24 p. de texte.

Reproduction de trois mss. du XVe siècle de la Bibliothèque royale de Bruxelles, transcrits par David Aubert, décorés de miniatures par Jean le Tavernier, enluminés par Pol Fruit, reliés par Liévin Stuvaert.

451 **J. Van der Linden.** *Le pélerinage de Notre-Dame* (Manuscrit avec enluminures.). Le graveur G. M. — AnAB. 1908, t. XXII, p. 403-423.

Manuscrit flamand datant de 1573, contenant le « Pélérinage de Notre-Dame » suivi de « la légende de Saint-Macaire ». Il est orné de plusieurs gravures enluminées. Il provient de l'abbaye des Bernardines d'Oost-Eecloo. P. v. d. W.

452 **V. Vander Haeghen.** *Une vue du château des comtes de Gand dans un manuscrit de Vienne (XVIe siècle).* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 173-175.

Le manuscrit fut exécuté pour Marguerite d'Autriche. L'auteur des miniatures principales paraît être le gantois Gérard Horenbault. La vue du château des comtes, qu'on voit sur une des miniatures, n'est pas très exacte. C'est que ordinairement les artistes dessinaient de mémoire les vues de ce genre.

453 **L. Conforti.** *La bataille de Pavie.* — AAF. 1908-1909, t. III, p. 187.

Description de sept tapisseries de Bruxelles, exécutées d'après les cartons de Bernard Van Orley et représentant des épisodes de la célèbre bataille de Pavie. Elles furent données par Charles-Quint à Ferdinand d'Avalos, et sont aujourd'hui au musée de Naples. Elles rapellent celles de la conquête de Tunis. P. v. d. W.

454 **A. De Jaegher.** *Tot gedachtenis der plechtige klokwijding in St-Bertinuskerk te Poperinghe, den 9 Augustus 1908.* (Overdruk uit de « Poperinghenaar », 1908, 20 Aug.) Poperinghe, P. Sansen, 5 bl.

Geschiedkundige bijdrage op grondvesten gesteund, over de klokken en 't klokkenspel van St Bertenskerk te Poperinghe.

455 **René Goffin.** *Notes sur les typographes Pierre et André Bouvet et leur famille.* — AnAE. 1908, t. VII, p. 48-71. (BGOK. 1908-1909, t. VI, p. 256 = G. Caullet.)

M. G. Caullet, dans une étude très documentée, parue dans le *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Courtrai*, t. III, p. 274 s. et t. IV. p. 293-294, avait appelé l'attention sur Pierre Bouvet, premier typographe courtraisien, mais les sources qu'il avait sous les mains ne lui avaient pas permis de fixer avec certitude le lieu d'origine de cet imprimeur. Il avait cependant émis

l'hypothèse de l'origine enghiennoise. M. Goffin, grâce à des extraits du greffe scabinal et des registres paroissiaux d'Enghien, confirme cette hypothèse. Pierre fut baptisé à Enghien le 9 novembre 1598. André Bouvet, imprimeur à Louvain, n'est pas, comme l'a cru M. Caullet, le fils de Pierre, mais son frère consanguin ; il naquit également à Enghien vers 1613. R. D. S.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

456 **A. Renaudet.** *Jean Standonck, un réformateur catholique avant la Réforme.* — Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme Français, 1908, t. LVII, p. 1-81.

Jean van Standonck naquit à Malines vers le milieu du XV[e] s. Il étudia d'abord à Gouda chez les Frères de la vie commune, plus tard à Paris, où il devint maître-ès-arts, et commença bientôt son œuvre de réforme. Il contribua par lui-même ou par ses disciples aux essais de régénération de la plupart des Ordres religieux et fonda, à l'exemple de ses anciens maîtres de Gouda, une nouvelle congrégation de « pauvres écoliers ». La maison mère était à Paris, au collège de Montaigu, les maisons filiales dans les Flandres, à Cambrai, Valenciennes, Malines et Louvain. Il mourut en 1504. R. D. S.

457 **Marcel Godet**. *Jean Standonck et les Frères Mineurs.* — Archivum Franciscanum Historicum, 1909, t. II, p. 398-406.

Expose les rapports de Standonck avec les Cordeliers ; son essai de réforme à Amiens, à Dordrecht et à Paris. R. D. S.

458 **A. A. Van Schelven.** *De Nederduitsche vluchtelingenkerken der XVI[e] eeuw in England en Duitschland in hunne beteekenis voor de reformatie in de Nederlanden.* 's Gravenhagen, 1909, in-8, XXXII-455 p. Fl. 5.

459 **V. Fris.** *Notes pour servir à l'histoire des Iconoclastes et des Calvinistes à Gand de 1566 à 1568.* — GOGH. 1909, IX bd., 1[ste] afl., XXX-150 bl.

L'auteur prépare une « Histoire complète du Calvinisme Gantois » ; car « l'examen approfondi de la question permettrait de conclure en bien des points dans un sens passablement éloigné des conclusions auxquelles avaient abouti ses prédécesseurs ». Seulement, il n'était possible d'obtenir un pareil résultat qu'à grand renfort de citations textuelles, d'extraits de chroniques ou de documents ; pour ne pas en surcharger la synthèse qu'il prépare, M. Fris a voulu présenter les témoins de son enquête dans une publication spéciale. Il a groupé sous vingt-cinq

rubriques un grand nombre de textes, concernant les reproches d'inconduite, d'ignorance, d'intolérance et de cruauté adressés par les sectaires et les frondeurs aux prêtres et religieux ; concernant la crise économique du temps, la position sociale et le nombre des ministres protestants, de leurs adeptes et des iconoclastes ; concernant les moyens de propagande calviniste, etc. Ces données sont suivies de plusieurs listes : celle des ministres, des iconoclastes gantois exécutés, des emprisonnés, des bannis et fugitifs, etc.

L'introduction contient quelques notes sur les Calvinistes à Gand avant 1566 et les écrits dont ils disposaient pour leur propagande ; sur la valeur de Vaernewyck comme source pour l'histoire de cette époque ; sur la responsabilité du roi, des seigneurs et des autorités dans l'année des merveilles.

Voilà un travail de documentation très soigné : l'essentiel cependant reste à faire, la critique d'autorité et l'explication des faits acquis. Nous ne voyons pas encore dans quel sens les conclusions de l'A. différeront de celles des auteurs qui ont écrit avant lui sur le sujet. V. AnÉm. [LVIII, 165]. On remarque cependant, dans le choix des rubriques, une tendance à séparer la cause des réformés de celle des iconoclastes. Peu ou pas de détails sur les doctrines répandues. R. D. S.

460 **J. Desilve.** *Huguenots et Gueux dans la Seigneurie de Saint-Amand (1561-1584).* — RL. 1909, t. XX, p. 583-553, 592-620, 774-786 (à suivre).

Granvelle, abbé commandataire de Saint-Amand, avait confié la surintendance de l'abbaye à son vicaire général Maximilien Morillon.

La source principale du présent travail est la correspondance de Morillon avec le cardinal Granvelle, conservée à la bibliothèque de Besançon. D'autres sources complètent et contrôlent les informations données par Morillon. Le premier chapitre décrit l'organisation administrative et judiciaire de la seigneurie, quand l'hérésie calviniste commença à s'y propager et retrace les origines du Protestantisme à Saint-Amand. Les relations avec Tournai et Valenciennes, la propagande par les livres, l'esprit de mécontentement de la population, accru encore par l'insuffisance de la récolte favorisèrent les infiltrations protestantes dans le domaine de Granvelle. Au second et troisième chapitre l'auteur s'occupe des troubles religieux de 1566 jusqu'à la fin du mois de mars 1567. Le chapitre IV traite de la répression sous Marguerite de Parme et sous le duc d'Albe et l'incursion de Guillaume de Nassau dans le Hainaut en 1568. Le chapitre V est intitulé : Les Gueux de bois renforcés par les fuyards.

461 **J. S. Van Veen.** *Het verzet [der Wet van Roermond] tegen de installatie van Wilhelmus Lindanus als bisschop van Roermond*

(*1563-1569*). = PAHL. 1908, t. XLIV, p. 149-171. (ABelges. 1909, t. XI, p. 126 = G. Simenon : mention.)

« Lindanus, docteur de Louvain en 1556, mourut à Gand en 1588, trois mois après sa nomination au siège épiscopal de cette ville. » (G. S.)

462 **L. V. Goemans.** *Het belgische Gezantschap te Rome* (*1600-1633*). — BGHB. 1909, bd. VIII, bl. 1-11, 88-100, 237-254. ('t Vervolgt.)

De algemeene toestand na Vivès. Afschaffing van het Gezantschap. Besluit. Bijlagen.

Zie AnÉm. [LVII, 163, 443; LVIII, 395, 646; LIX, 175].

463 **J. R. Kusej.** *Joseph II und die aüssere kirchenverfassung Inneröstereichs.* [Collection V. Stutz : Kirchenrechtliche Abhandlungen, fasc. 49 et 50]. Stuttgart, F. Enke, 1909, in-8, XVIII-358 p., cartes. M. 13.50. (HJ. t. XXX, 1909, p. 702-703 = Scharnage.)

Bien qu'il s'agisse avant tout de l'Autriche, et que tous les lecteurs n'adopteront pas les appréciations de l'auteur, l'ouvrage permettra de juger plus facilement la politique religieuse suivie par Joseph II dans nos provinces.

b) *Histoire spéciale.*

β) CROYANCES ET HÉRÉSIES.

464 **J. Bourlon.** *Les assemblées du clergé et le Jansénisme.* Paris, Bloud Cie, 1909, in-8, 379 p. Fr. 6.

Expose le rôle des assemblées du clergé dans la controverse du Jansénisme surtout de 1655 à 1765.

γ) CULTE, DISCIPLINE.

465 **J. Ferrant.** *Actes de dotation de services religieux et de cérémonies liturgiques en l'église d'Harlebeke par Syger de Beka.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 137-152.

L'introduction qui précède la transcription de ces 4 documents, fait valoir l'intérêt de cette publication au point de vue de l'histoire de la liturgie (salut, messe d'or, psaumes graduels, etc.).

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

466 **Hubert Meuffels,** C. M. *Les Martyrs de Gorcum* (Collection « Les Saints ». Paris, Gabalda, 1908, in-12, 199 p. F. 2.

Le 9 Juillet 1572 les Gueux de mer martyrisèrent à Brielle, en Hollande, dix-neuf prêtres et religieux, capturés presque tous à Gorcum : d'où leur nom de *Martyrs de Gorcum*. Malgré tous les efforts des Calvinistes, ces dix-neuf héros défendirent jusqu'à la mort l'autorité du Pape, le culte des Saints et la Présence réelle. Le principal historien de cet épisode sanglant est Guillaume Hessels van Est, mieux connu sous son nom latinisé d'Estius.

Cette nouvelle Vie occupe une place d'honneur dans la collection Lecoffre *Les Saints*. Sans parler de quelques longueurs, comme p. e. au chapitre II, on peut dire que l'auteur a très bien situé ses héros dans leur milieu historique. La lecture de cet ouvrage nous a paru particulièrement intéressante : elle charme et édifie.

J. M.

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

467 **A. Salembier.** *Josse Clichtove, curé de Wazemmes en 1519.* — RL. 1909, t. XX, p. 419-432.

I. La famille de Clichtove ; II. Ses études à Louvain et à Paris ; III. Son ministère à Wazemmes ; IV. Ses écrits à cette époque ; V. Sa lutte contre Luther ; VI. Sa science et son influence ; VII. Son séjour à Chartres et sa mort. Bon article, au courant de la bibliographie et fait d'après certaines sources inédites.

468 **J. Van der Heyden.** *The Louvain American College, 1857-1907.* Louvain, Ceuterick, 1909, in-8, x-412 p. (RHE. 1909, t. X, p. 639-640 = H. D[e] J[ongh].)

Dit boek is een monographie van het Amerikaansch Seminarie van Leuven, en biedt ons de geschiedenis der eerste vijftig jaren van zijn bestaan. Het is niet noodig er op te wijzen, hoe nuttig zulke monographiën zijn tot het opmaken der algemeene historie. Wat bijzonder dit werk betreft, het zal een grooten dienst bewezen hebben aan de geschiedenis der zendingen in de XIX[e] eeuw. De schrijver heeft met taai geduld opgezocht en beschreven, al wat dit gesticht voor de Amerikaansche zendingen heeft voortgebracht. Bij velen is het niet genoeg geweten, wat Belgie, dáár zooals elders, al gewrocht heeft. We zijn blijde dit boek te mogen kenbaar maken aan allen die zich met plaatselijke geschiedenis onledig houden : zij zullen in den loop dezer 409 bladz., en in de lange lijst oud-leerlingen thans in de missiën werkzaam, menige namen vinden die uit het bisdom Brugge herkomstig zijn. Ook over onze talrijke bisschoppen, die in Amerika thans de roem van ons land zijn of vroeger geweest zijn, zal men uit dit boek veel belangrijke en nuttige bijzonderheden kunnen vernemen. Aan allen dus, die zich met geschiedenis der zendingen bezig houden, weze het werk van E. H. Van der Heyden warm aanbevolen.

J. Bittremieux.

469 *Jubilé du Collège Saint-Louis à Bruges. Rapport présenté à la séance jubilaire du 22 juillet 1909*, par D. Reynaert, Principal de l'établissement. Bruges, van de Vyvere-Petyt, 1909, lvi-70 p., nombr. illustr.

Cette élégante brochure expose les développements du collège depuis ses origines en 1834 jusqu'à l'année de son soixante-quinzième anniversaire.

S'il n'y faut point chercher une histoire complète et critique de cet établissement, on y trouvera, heureusement synthétisés, une foule de renseignements sur tous ceux qui s'occupèrent de sa fondation et de ses accroissements, sur tous les Principaux qui en assumèrent la direction, sur les professeurs et les élèves qui l'illustrèrent, sur les progrès réalisés dans son organisation, sur l'influence qu'il exerça dans toutes les branches des sciences et des arts, dans tous les domaines de la vie religieuse, politique et sociale.

Une annotation abondante, réservée à une pagination spéciale, et de multiples illustrations considérablement augmentent la valeur historique de cette publication.

En appendice la liste complète des professeurs du collège depuis 1834 à 1909. A. D. M.

470 *Souvenir jubilaire de la cinquième réunion de l'Association des anciens élèves du Collège Saint-Amand à Courtrai, tenue le lundi 26 avril 1909, à l'occasion du 75me anniversaire de l'existence du Collège. 1833-1908.* Courtrai, J. Vermaut, 1909, 86 p.

Cette brochure comprend : 1° le compte rendu de la 4e réunion de l'Association des anciens élèves de Saint-Amand, tenue le mardi 9 août 1904 ; 2° la liste générale des membres de l'Association, suivie des noms de quelques religieux et missionnaires et des membres décédés depuis 1904 ; 3° le compte-rendu des fêtes jubilaires du 75me anniversaire. Le rapport présenté par M. Eghels, Principal de l'établissement, retrace l'histoire du collège depuis sa fondation jusqu'à nos jours. M. Eghels, en suivant l'ordre de succession des Principaux, groupe autour de leur nom, les noms de tous ceux qui secondèrent leurs entreprises et met en relief la valeur de leur direction, en énumérant les brillants succès remportés par leurs élèves dans toutes les carrières de la vie publique.

La liste complète des professeurs depuis les origines du collège clôt cette publication. A. D. M.

471 *Souvenir du jubilé de l'Institution des sœurs Paulines à Courtrai, 1834-1909. Discours prononcé par le rév. Directeur* A. Dassonville. Courtrai, Vve Gernaey-Grégoire, 1909, 44 p.

Encore une contribution à l'histoire contemporaine de l'éducation et de l'enseignement catholique. Sous la forme d'un discours, cette publication, solidement documentée, constitue une véritable notice historique sur les antécédents, la fondation, les développements de l'institution florissante des Sœurs Paulines.

A. D. M.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. [1]

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

473 **[LIX, 377] H. Hauser.** *Les sources de l'histoire de France. XVIe siècle. T. II.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 129-130 = H. Nelis.)

---

[1] La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 18*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Les comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment ne sont renseignés que dans la Bibliographie des fascicules de mai et de novembre.

474 **M. Kircheisen.** *Bibliographie des temps de Napoléon.* T. I. Paris, Genève, Londres, 1908, in-8, XXXVIII-412 p.

L'auteur qui prépare une histoire, en huit volumes, de l'ère napoléonienne, donne la liste méthodique et critique des ouvrages consultés ou à consulter par lui, mais qui pourra rendre de grands services à tous ceux qui s'occupent de la même période.

475 **A. Cauchie** et **L. Van der Essen.** *Les sources de l'histoire nationale conservées à l'étranger dans les archives privées.* — CRHBull. 1909, t. LXXVIII, p. 45-102.

Une étude de tout premier ordre. M. le chanoine Cauchie a déjà appelé maintes fois l'attention des travailleurs sur l'utilité, au point de vue de l'histoire nationale, des missions scientifiques et des recherches à faire dans les collections publiques de l'étranger. Cette fois il attire l'attention sur les *archives particulières* et avec M. Van der Essen, son élève et le compagnon de ses voyages, il groupe dans cette communication faite à la CRH., nombre de renseignements au sujet des papiers de famille, conservés à l'étranger et relatifs à nos pays. Nous ne saurions résumer les indications données par les auteurs. Signalons seulement les nombreux exemples de commerçants, banquiers et hommes politiques étrangers qui, à partir du XIII[e] siècle, séjournèrent à Bruges, «marché commun des peuples germaniques et des peuples romans», et remarquons que partout une abondante bibliographie et des indications recueillies par les auteurs au cours de leurs voyages, permettront aux érudits d'élargir le cadre de leurs investigations à l'étranger. V. AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 535-541.

R. D. S.

476 **W. de Vreese.** *Ueber eine Bibliotheca Neerlandica manuscripta.* — Zeitschrift für deutsches Altertum, 1909, t. LI, p. 59-79. (tiré-à-part, Berlin, Weidmann.)

L'auteur y montre combien il reste à faire pour l'étude du moyen néerlandais et combien les sources sont encore inexplorées. Il trace le plan d'une *Bibliotheca Neerlandica manuscripta*, qui comprendrait un inventaire analytique de tous les manuscrits en moyen-néerlandais, une histoire de l'écriture et des livres dans les Pays-Bas et un album de fac-similés. Il expose les résultats de ses recherches. (RIPB. 1909, t. LII, p. 339.) V. AnÉm. 1906, t. LVI, p. 85.

477 **E. Dony.** *Les inventaires des petites archives.* (Rapport de la commission centrale 1907-1909). — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 651-665.

478 **C. Van den Haute.** *Inventaire sommaire des archives des corporations de la ville de Bruges, conservées aux archives de l'État.* s. l. n. d.

Les archives provenant des anciennes corporations se trouvent

actuellement réparties entre le dépôt de la ville et celui de l'État. Celles qui pour l'une ou l'autre raison étaient déjà en possession de la municipalité antérieurement à la dissolution des gildes, y sont restées; les autres passèrent dans le domaine de l'État vers l'an IX (1800-1801). M. V. d. H. a inventorié ces dernières, en suivant l'ordre alphabétique des noms de métiers. Il a ajouté au bas des pages de précieuses notes bibliographiques. R. D. S.

479 **F. Van der Haeghen, R. Van den Berghe, V. Van der Haeghen** et **A. Roersch**. *Bibliotheca Belgica*. Fasc. 180-182. Gand, C. Vyt, 1908, in-12.

480 *Annales du XXIe Congrès. Liége, 1909*. T. I et II. (Fédération archéologique et historique de la Belgique). Liége, Cormeaux, 1909, in-8, 142 et 793 p.

Les diverses études du tome II sont mentionnées à leur place respective dans la bibliographie. Sigle: AnAHB. A. D. M.

481 *Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque*. (Région du Nord et Belgique). T. III. Travaux. Dunkerque, Michel, 1909, in-8, 174 p.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art*.

482 **Em. Théodore**. *Notes sur des trouvailles archéologiques faites à Vieux Berquin et sur des objets recueillis dans la région entre Cassel et Hondschoote*. — CFFBull. 1909, p. 485-494.

Objets d'époques et de nature très diverses.

483 **P Fredericq**. *Le vieux Courtraisien de Dijon*. — ARBBull. 1909, p. 379-390, avec planche.

Il s'agit du *Jacquemart* de l'horloge aérienne, qui surmonte un clocheton de Notre-Dame de Dijon. Philippe le Hardi avait fait enlever de la tour des halles de Courtrai, en 1382, avant l'incendie de la ville, « un orloge qui sonnoit les heures, l'un des plus biaux que on seuist decha ni dela le mer » (Froissart). L'horloge de Courtrai avec sa cloche et tout son mécanisme fut donné aux bourgeois de la capitale de Bourgogne. M. Fr. a tâché de refaire l'histoire de cette horloge célèbre ; à Courtrai les archives sont muettes à son sujet ; mais à Dijon les anciens comptes ducaux et municipaux en parlent fréquemment. Dans le mécanisme de l'horloge de Courtrai, il y avait comme attrait principal « lomme qui fiert du martel la cloiche » ; mais cet homme armé qui frappait les heures n'a reçu son nom de Jacquemart qu'au XVe siècle. Ce nom n'est sans doute pas courtraisien ; au demeurant, après les réparations multiples qu'il a subies, il doit rester peu de chose du courtraisien primitif exporté de force à Dijon, après la bataille de

Roosebeke. Les Courtraisiens firent faire une nouvelle horloge en 1394 et la placèrent sur la tour du beffroi épargné par l'incendie. *Manten* dès le commencement et plus tard *Kalle* y frappent les heures. R. D. S.

484 **P. Bergmans.** *De l'intérêt qu'il y aurait à dresser un inventaire général des instruments de musique anciens, disséminés dans les musées et les collections privées de Belgique.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 666-678.

Première liste qui permet de juger de l'importance d'une enquête définitive. Nous y lisons : *Bruges.* Le musée archéologique possède plusieurs instruments de musique anciens, dont l'inventaire est à dresser ; *Courtrai*, quelques instruments déposés au Musée du Broel ; *Ypres.*

L'école de musique de Bruges dispose aussi d'une précieuse collection d'instruments anciens.

485 **Fernand Donnet.** *Variétés campanaires.* Deuxième série (avec planches). — AnABAn. 1909, t. LXI, p. 107-568. (RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 403 = L. C.).

Le titre excuse quelque peu le décousu de l'étude. L'auteur a recueilli tout ce qu'il a pu au sujet des cloches anciennes dans la province d'Anvers et à Anvers en particulier ; il a dépouillé les documents officiels concernant la destruction des cloches du département de la Dyle et bien d'autres pièces encore, et, ainsi documenté, il donne quelques détails sur divers fondeurs, sur les inscriptions campanaires et autres us et coutumes relatifs aux cloches. Quelques détails y sont à glaner au sujet de nos fondeurs flamands : De Cock a fourni des cloches à Lennick-Saint-Martin et à Lombeke-Notre-Dame. — L'auteur ne cite pas L. Claeijs, *Ignatius De Cock*, Biekorf, 1904. bl. 193 ; à Hal il a trouvé des cloches de « Daniel et Mihiel van Harelbeke ». M. l'abbé Slosse (AnÉm. 1905 p. 32) parle de trois frères et cite Jan et Willem. Y en aurait-il quatre ? Quelques mentions encore de la maison Dumery à Bruges.

De bonnes tables facilitent l'emploi de cette étude. R. D. S.

486 **A. du Behault de Dornon.** *Quels sont les produits actuellement connus des célèbres fondeurs de cuivre Grognart, originaires de Dinant et de leurs descendants établis à Liège, à Gand et à Mons ?* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 596-605.

Intéresse l'industrie campanaire belge.

487 **Edm. Le Clair.** *Pots et mortiers de pharmacie lillois.* — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 203-204, avec reproduction.

Quelques spécimens de faïence, que l'A. croit d'origine lilloise. M. A. Delacre, de Bruxelles, met cependant en doute cette attribution, il croit à la fabrication tournaisienne (p. 126).

Pour les mortiers, nous remarquons des inscriptions flamandes ; mais l'A. n'indique aucune provenance. R. D. S.

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

488 [**LIX, 18, 200**] *Album belge de diplomatique.* (AnÉm. 1908, t. LIX, p. 250-253 = R. Maere ; RUB. 1908-1908, t. XIV, p. 821-822 = L. Leclère.)

489 [**LVIII, 422**] **Van den Gheyn**, S. J. *Album belge de paléographie.* (RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 821-822 = L. Leclère.)

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous classons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire*.

490 **H. Vander Linden.** *La géographie historique de la Belgique.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 556-560.

La géographie historique de la Belgique, spécialement des régions mosanes, exige encore, pour la constituer dans son ensemble, de multiples travaux préparatoires. Un travail de répertorisation de ce qui a été fait s'impose, de même que le signalement de toutes les sources manuscrites.

491 **A. Tiberghien.** *Note sur la carte de Ferraris.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 371-382.

Il s'agit de la carte chorographique des Pays-Bas Autrichiens, levée et éditée de 1770 à 1778 par le général de Ferraris. M. Tiberghien s'occupe des modifications et corrections y apportées postérieurement, spécialement du remaniement général exécuté à Paris au commencement du XIX[e] siècle.

492 **C. P. Burger.** *Oude Hollandsche Zeevaart-uitgaven.* — TBB. 1909, t. VII, p. 1-17, 49-60. (ABelges. 1909, t. XI, p. 150-151 = L. Goffin.)

Étude sur les éditions hollandaises et allemandes d'une carte marine en usage dans la 2[de] moitié du XVI[e] siècle.

493 **C[te] de Loisne.** *Dictionnaire topographique du département du Pas de Calais.* Paris, Leroux. 1907, in-4°, LXXIV-503 p,

494 **G. Ghilain.** *A propos des éolithes.* — IALBull. 1908, t. XXXVIII, p. 133-147.

Adhère aux idées de M. Rutot.

495 **X. Stainier.** *L'aire de dispersion des matières premières des instruments néolithiques. Conséquences ethnographiques à en tirer.* — AnAHB. 1909, t. II, 1[er] fasc., p. 234-247.

Bon article de méthodologie en matière de préhistoire.

496 **Jac. van Ginneken**, S. J. *De huidige stand der genealogische taalwetenschap met Naschrift.* — TNTL. 1909, t. XXVIII, p. 113-160.

Synthetisch overzicht.

497 [LVIII, 227] **Dr E. Ulrix**. *De germaansche elementen in de romaansche talen*. (RIPB. 1909, t. LII, p. 258-260 = J. Mansion : ouvrage de grand mérite, dont cependant la valeur est surtout provisoire.)

498 **Edw. Gailliard**. *Het woord « Stragiers »*. Overdruk uit VKVA. 1909. Gent, Siffer. 1909, in-8, 47 bl.

Het woord *stragiers* is ontstaan uit het oudfransch *Estraier* dat beteekent: zonder meester, d. i. onbeheerd. Talrijke voorbeelden uit oude oorkonden, en meest uit rechterlijke en bestuurlijke stukken, worden door den schrijver aangehaald om te bewijzen dat het woord *stragiers* hoofdzakelijk met die zelfde beteekenis voorkomt in menige vlaamsche en fransche uitdrukkingen, zooals: *stragiers loopen*, *commen als stragiers*, *stragiers liggen*, *ledich en stragiers laten*, *stragiers staan*, *stragiersgoed*. Breedvoerig wordt dit woord behandeld, en dat deel van 's schrijvers zaakrijke bijdrage, is niet enkel een grondige taalstudie, maar levert ook veel belang op voor de rechtswetenschap. Daarmede immers wordt aangewezen hoe een gelijke rechtelijke behandeling van twee verschillige zaken, de beteekenis van het woord *stragiers* heeft gewijzigd en verbreed, zoodat *stragiersgoed*, in beide vlaamsche en fransche rechtspraak, reeds op het einde der XIVe eeuw, deze twee gedachten uitdrukt: onbeheerd goed en goed door vreemden nagelaten. A. D. M.

499 **J. De Wachter**. *Le flamand et le français dans le Nord de la France*. Bruxelles, Weissenbruch, 1909.

Situation respective des deux langues dans la flandre française. V. CFFBull. 1909, p. 441 s. et 471-475.

6. Numismatique, sigillographie, métrologie.

500 **F. Alvin**. *Les monnaies frappées par Gui de Dampierre, comte de Flandre et de Namur, en tant que mambour de la principauté de Liége, 1291-1292*. — AnAHB. 1909, t. II, fasc. I, p. 647-650.

L'auteur croit que le gros à l'aigle, attribué à Gui de Dampierre par Renier Chalon, est une monnaie hybride de fabrication frauduleuse.

501 **Mad. A. de Chambrier**. *Évaluation du livre tournois et des principales monnaies en usage dans les pays du refuge (1685-1715)*. — Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1909, t. LVIII, p. 72-79.

7. Héraldique.

502 **Chan. Th. Leuridan**. *Armorial de la basilique de Notre-Dame de la Treille à Lille*. — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 205-258, 18 planches.

Description et dessin de tous les écussons, reproduits dans la nouvelle basilique, avec indication des travaux où ces armoiries ont été étudiées. La Flandre y est, comme de droit, bien représentée.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie, Histoire de l'art.*

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (1).

503 [**LIX, 38, 210**] **M. Prou.** *Recueil des actes de Philippe I.* (RQH. 1909, t. LXXXVI, p, 377 = J. Viard.)

504 **M. Jusselin.** *Autographe et acte inédit d'Étienne de Tournai (1184-1188).* — MA. 1909, t. XXII, p. 29-37.

505 **Arn. Fayen.** *Lettres de Jean XXII (1316-1334).* Textes et analyses. Tome II, 1e partie 1325-1330. (Analecta Vaticano-Belgica, publiés par l'Institut historique Belge de Rome, vol. III, 1e part.). Rome, Paris, Bruxelles, De Wit, 1909, in-8o, 448 p.

Nous avons signalé l'importance de cette publication, à propos du tome I. V. AnÉm. [LVIII, 502]. La première partie du tome II va du 5 sept. 1325 au 5 oct. 1330 et comprend les num. 1631-2868. L'introduction et les tables seront jointes à la 2e partie. C. C.

506 **G. C. Juten.** *Keuren en handvesten der stad Hulst.* (Werken der Vereeniging tot uitgave der bronnen van het oude vaderlandsche recht, gevestigd te Utrecht, 2e reeks, 10 fasc.) Den Haag, Nijhoff, 1909, in-8, IV-XXVII-152 bl. Fl. 3,25.

507 [**LIX, 396**] **B. Prost et P. Prost.** *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois. T. II. Philippe le Hardi.* 1er fasc. 1378-1384. (BEC. 1909, t. LXX, p. 376 = M. B.: mine abondante pour la documentation archéologique.)

508 [**LVIII, 243, 529 ; LIX, 42**] **Ch. Petit-Dutaillis.** *Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XVe siècle ; lettres de rémission de Philippe le Bon.* (BEC. 1909, t. LXX, p. 365-369 = P. Fournier.)

---

(1) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

Le compte rendu de M. P. Fournier est particulièrement intéressant, parce qu'il résume les résultats qui se dégagent des recherches de l'auteur, concernant l'exercice privé du droit de vengeance et les progrès de la répression des crimes par l'autorité publique. A. D. M.

509 **E. Matthieu.** *Les doléances du pays de Hainaut en 1450.* — Bulletin de la Société des bibliophiles belges, séant à Mons. T. I, 2 fasc., p. 38-45. (ABelges. 1909, t. XI, p. 147 = P. Bergmans.)

Ce document inédit a pour auteur Jean de Croij, grand Baillij du Hainaut, personnage important du règne de Philippe le Bon.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

510 **V. Fris.** *Les sources du "myreur des histors" de Jean d'Outremeuse pour l'histoire de Flandre.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. I, p. 166.

Ces sources sont : *Le Livre de Baudoyn conte de Flandre* [*et de Ferrant de Portugal*], réédité par Serrure et Voisin (Bruxelles, 1836) ; *Le Livre des Robertois*, suite du premier, que le chroniqueur liégeois a connu dans une version beaucoup plus étendue que celle que nous possédons actuellement par deux manuscrits; *Une grande ancienne chronique de Flandre*, aujourd'hui perdue, dont M. Pirenne a prouvé l'existence et dont il reste un certain nombre de remaniements abrégés. Le texte de Jean d'Outremeuse nous en a conservé le résumé le plus complet. A. D. M.

511 **[LVIII, 534; LIX, 233] V. Fris.** *Essai d'une analyse des Commentarii sive Annales rerum flandricarum.* (RIPB. 1909, t. LII, p. 274-276 = H. Van der Linden.)

512 **Rudolf Häpke.** *Deux lettres du vice-chancelier Seld à Viglius.* — CRHBull. 1909, t. LXXVIII, p. 103-112.

George Sigismond Seld, vice-chancelier de l'Empire, y donne des éloges aux *Annales Flandriæ* de Jacques De Meyere, curé de Blankenberghe et analyse sa façon d'écrire l'histoire. Ces lettres datent de 1561.

513 *Le "mistère de saint Quentin" suivi des "Invencions du corps de saint Quentin, par Eusèbe et par Éloi".* Édition critique avec introd., glossaire et notes par H. Chatelain. (Publications de l'Académie de Saint-Quentin.). Saint-Quentin, Imprimerie générale, 1908, in-4°, LXVIII-453 p. F. 30. (RIPB. 1909, t. LII, p. 246-253 = J. Feller : caractères de l'œuvre, au point de vue artistique, social, littéraire ; qualités de l'édition ; notes relatives au texte et au glossaire.)

Œuvre de plus de 24,000 vers, composée dans la seconde moitié du XVe siècle par J. Molinet et qui intéresse l'histoire littéraire et linguistique et plus spécialement celle du théâtre.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

514 **Ed. Meyer.** *Geschichte des Altertums.* 2 éd. T. I. 2 partie. (*Die älteste geschichtlichen Völker und Kulturen bis zum 16ten Jahrhundert.*) Stuttgart et Berlin, Cotta, 1909, in-8°, XXVIII-894 p. M. 15 (RIPB. 1909, t. LII, p. 326-329 = Ch. Michel: savant ouvrage.)

Le nouveau volume est divisé en trois livres: 1° L'Égypte; 2° La Babylonie; 3° Les peuples du Nord et de l'Occident. Important pour l'archéologie préhistorique, l'ethnographie, la linguistique, l'histoire des religions.

515 [**LIX, 245**] **H. Vanderlinden.** *Manuel d'histoire de Belgique.* 2 vol. Bruxelles, Lamertin, 1909, 187 et 220 p. avec 1 carte et des tableaux chron. (RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 822-823 = L. Leclère.)

516 **H. Van der Linden.** *Handboek van belgische geschiedenis.* Avec une préface par H. Pirenne. Trad. par E. De Neef. *I. Middeleeuwen* (met chronologische lijsten en een groote kaart van de Nederlanden op het einde van de XIVe eeuw.) Bruxelles, Lamertin, 1909, in-8, VIII-205 p. F. 2.

517 **F. O'Connor.** *The capture of Constanstinople.* — The American catholic quartely review, t. XXXIV, p. 125-139.

518 **J. Warichez.** *Une « vendetta » au XIVe siècle.* — RT. 1909, t. V, p. 121-124, 137-140.

Récit circonstantié et documenté d'un épisode qui se rattache aux émeutes dont Ypres fut le théâtre pendant les années 1359 à 1361 et qui mit aux prises, par une application du droit de vengeance privée, Messire Olivier van Steenlandt, bailli du quartier d'Ypres dont on avait exécuté l'écuyer à Tournai, et cette ville. Arnoul de Rayneval, délégué par Jean le Bon, roi de France, régla le différend aux grands dépens des Tournaisiens et aux grands profits de Van Steenlant et de Louis de Maele.

Cet excellent article prouve comment sous une forme attrayante on peut écrire de la bonne histoire. A. D. M.

519 **Th. Sevens.** *Épisodes des troubles de 1477.* — CFFBull. 1909, p. 453-461.

Article décousu, peu travaillé, fait sans méthode et sans ordre. Après le désastre de Nancy, Louis XI envahit la Flandre. Les milices communales s'opposent par les armes aux prétentions du Roi. L'auteur publie des extraits des comptes communaux de Courtrai, qui établissent la part prise par cette ville à ce soulèvement patriotique. A. D. M.

520 [LVIII, 664; LIX, 251] **J. L. M. Eggen.** *De invloed door Zuid-Nederland op Noord-Nederland uitgeoefend op het einde der XVIe en het begin der XVIIe eeuw.* (BEC. 1909, t. LXX, p. 369 = H. Lemaitre.)

521 **Ed. Heyck.** *Wilhelm von Oranien und die Entstehung der freien Niederlande.* (Monographien zur Weltgesch. XXVIII). Bielefeld u. Leipzig, Velhagen et Klasing, 1908, in-8, 140 p. et 109 gr. M. 4. (RHBBull. 1909, p. 231-232 = E. Dony : bonne vulgarisation, édition luxueuse.)

522 **Albert Elkan.** *Philipp Marnix von St. Aldegonde.* Teil I. Die Jugend Johannis, und Philipps von Marnix. Leipzig, Dyksche Buchhandlung, 1910, in-8°, VIII-143 bl.

Philip Marnix werd te Brussel in 1539, zijn broeder Jan in 1538 geboren; samen deden ze te Leuven hunne eerste hoogere studiën, welke zij beiden voortzetten in den vreemde, te Parijs, te Bâle, te Padua, Bologna en Pavia. Teenemaal ingenomen met de nieuwe richtingen der toenmalige geleerde wereld, het humanismus en den geest der Renaissance, reisden beide broeders nog verder op in Italie, ook in Spanje; eindelijk kwamen ze terecht te Geneven, waar ze met warme overtuiging het Calvinismus aankleefden. Vandaar in hun vaderland teruggekeerd, met den geest van Calvyn bezield en eenen niet gemeenen iever voor de nieuwe leer, zien wij ze al dadelijk aan 't werk : Jan helpt eene Calvinistische gemeente stichten te Brussel; Philip ook is in onderhandeling met predikanten, hij houdt zich nogthans meest met studie onledig, en zou, volgens schrijver, in dien tijd vele van zijne latere schriften bereid hebben; op politiek terrein zien wij ze nog niet in 't openbaar te voorschijn komen. Wij hebben hier immers nog maar een klein begin van Marnix' veelbewogen leven. Menig lezer zal misschien vinden dat schrijver wat lang bij die eerste 25 jaar vertoeft en te veel neventoestanden beschrijft; maar bij nader onderzoek, zal men alras met den schrijver aanvaarden, dat om de beteekenis van Marnix' leven te kunnen verstaan, alle invloeden moeten in acht genomen worden, die op hem gewrocht hebben : zijn oorsprong en familie, zijne jeugd, zijn studentenleven, zijn eerste gezellen, lezingen, geschriften enz.

Dit eerste deel van Marnix' levensbeschrijving levert een bijzonder belang op voor ons: Philip's grootmoeder, zoo vinden wij er, was van brugschen adel, zijne vrouw van de stad Belle; hij zelf had niet alleen uit dien hoofde grondbezittingen in onze streek, maar bekwam bovendien nog een kanonikaat, een prebende nl. van het oud bisdom Therouanen naar Yper overgebracht. Dit laatste is wel eens betwijfeld geweest, en nog schijnt het kanonikaat door sommige dokumenten tegengesproken; doch andere duiden het ten klaarste aan, zoodat schrijver, alles wel ingezien, het ook als zeker aanvaardt. Philip zou zijn prebende

in 58 ontvangen en ten hoogste in 62 afgedankt hebben. Behoorde hij daarom tot den geestelijken stand? Dit is zeer onwaarschijnlijk; ten hoogste kan hij de mindere orden ontvangen hebben; anders ware hem dikwijls het breken zijner beloften verweten geweest.

Zoo de schrijver met de zelfde zorg zijne bronnen opzoekt en met hetzelfde streven naar waarheid en volledigheid zijn arbeid voortzet, mogen we veel van het volledig werk verwachten. Alhoewel A. Elkan met zijn „ held „ ingenomen schijnt, toch zal hij hem waar 't past onpartijdig beoordeelen; dit blijkt reeds uit zijn voorwoord: Marnix mag niet rechtuit een „ groot man „ genoemd worden, daartoe ontbreekt hem zelfstandigheid en onbuigzame energie; doch onbeduidend is hij ook niet; zelf waar hij zwak valt, moeten wij nog zijn ingewikkelde bedrijvigheid bewonderen. R. D. S.

523 **Dr Jules Desilve.** *Huguenots et Gueux dans la Seigneurie de Saint-Amand* (1561-1584). — RL. 1909, t. XX, p. 863-877, 956-956 (suite et fin).

Cf. AnÉm. [LIX, 460].

Chap. VI. Les gens de guerre. — Les dernières répressions. — Conclusion. — Documents.

524 [LIX, 71] **J. Delhaize.** *La domination française en Belgique.* T. II. (RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 562-564 = R. E : ouvrage d'inégale valeur; RQH. 1909, t. LXXXVI, p. 778 = A. D'Herbomez : intéressants (les deux premiers volumes), se lisent bien, admiration quelque peu béate pour la Révolution française.)

525 **J. Delhaize.** *La domination française en Belgique à la fin du 18e et au commencement du 19e siècle.* T. III. Le Directoire. Bruxelles, Lebègue, F. 3,50.

526 [LVIII, 545] **Magnette.** *Les émigrés français aux Pays-Bas.* (RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 367-368 = Fr. Van Kalken.)

527 **Ch. Duvivier.** *Saint Napoléon.* — RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 23-49. (AB. 1909, t. XXVIII, p. 317-318 = A. P[oncelet].)

Article intéressant sur l'institution de la Saint-Napoléon, célébrée le 15 août, date de la naissance de l'empereur. Depuis le rétablissement du culte en France, l'anniversaire de la naissance de l'Empereur, coïncidant avec l'Assomption et la ratification du Concordat, était devenu une des grandes fêtes religieuses et civiles du pays. On travailla à la solenniser encore d'avantage en ramenant à ce jour la fête patronale de Napoléon. Le saint patron qu'on commémora, fut un martyr qui avait nom Néopolis et qui figurait au Martyrologe à la date du 2 mai. Les évêques de Belgique, principalement celui de Tournai, prirent, par flatterie ou nécessité, une part active à la célébration de cette solennité.

Conformément au décret du 19 février 1806, il devait être prononcé dans toutes les communes un discours « analogue à la circonstance. » Le gouvernement veillait à l'observation stricte de cette disposition. M. Devos, curé de Thielt, qui n'avait point parlé de Napoléon en son homélie du 15 août 1807, l'apprit à ses dépens. Il fut arrêté et transféré au dépôt de mendicité de Gand. L'ordre de sa mise en liberté ne fut donné « qu'aux conditions de ne plus être employé à Thielt. » Certaines réflexions plutôt ironiques de M. D. pourraient avantageusement être remplacées par quelques considérations sur le gallicanisme et le despotisme de l'Empereur. A. D. M.

528 **D. C. Bougler**. *The history of Belgium.* 2 part: *1815-1865. Waterloo to the death of Leopold.* I. Londres, Author, 1909, in-8, 456 p. Sh. 18.

529 **F. de Bas** et **Cte de 'T Serclaes**. *La campagne de 1815 aux Pays-Bas d'après les rapports officiels néerlandais.* Bruxelles, De Wit, 1908-1909, 3 vol. (RUB. 1909-1910, t. XV, p. 76-77 = Fr. Van Kalken.)

530 **Cte Ad. du Chastel**. *1830. Les Hollandais avant, pendant et après la Révolution, d'après des souvenirs de famille.* Bruxelles, De Wit, 1908, in-12, 199 p. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 388-389 = E. Mathieu ; ABelges, 1908, t. XI, p. 138-139 = Ch. Terlinden : appréciation élogieuse, quelques réserves quant aux idées et au mode de publication de l'auteur ; RUB. 1908-1909, t. XIV, p. 565-567 = Fr. Van Kalken.)

531 [LIX, 262] **A. Kleinclausz**. *Histoire de Bourgogne.* (RIPB. 1909, t. LII, p. 267-269 = H. Van der Linden : excellent livre de vulgarisation scientifique.)

532 Abbé **Harrau**. — *Histoire politique et religieuse de Bergues-St-Winnoc depuis son origine jusqu'à nos jours.* Dunkerque, A. Delay, 1907, 382 p.

Bergues possède un dépôt d'archives qui peut être considéré comme un des plus riches de la Flandre française. L'abbé Harrau y a largement puisé pour produire une monographie des plus complètes et des mieux écrites.

Tant au point de vue religieux qu'au point de vue civil, elle réunit les éléments les plus divers pour exposer avec méthode et clarté, ce que cette ville intéressante eut de gloire et de deuil dans les événements si mémorables dont notre Flandre fut le théâtre pendant le cours des siècles.

L'introduction traite de l'origine de Bergues; suit, d'après l'ordre chronologique, le rôle joué par cette ville sous les premiers et derniers comtes de Flandre, sous la maison des ducs de Bourgogne, sous les maisons d'Autriche et d'Espagne et sous la domina-

tion française. Au chapitre de l'ancien régime, nous trouvons l'exposé de l'organisation communale, administrative et judiciaire, puis de l'organisation financière et militaire. Le dernier chapitre se rapporte aux souvenirs et aux traditions.

Cette histoire, qui est semblable à celle de nos villes les plus illustres, est traitée dans tous ses détails. Aussi l'auteur a droit à nos éloges.

En notre qualité de flamand, nous eussions désiré voir reproduits dans leur langue originale les documents insérés ; cependant nous ne pouvons perdre de vue, que le travail a été fait pour des français du Nord, dont beaucoup, quoique parlant encore la langue flamande, ne la comprennent plus lorsqu'elle est écrite.

L. Rubbrecht.

533 **A. de Saint-Léger.** *Lille sous la domination des ducs de Bourgogne.* Leçons rédigées par A. Crapet. Lille, 1909, in-8°.

534 **De Croocq.** *Notes et documents sur Winnezeele au 18e siècle.* — CFFBull. 1909, p. 477-484.

Situation économique. — Population. — État des biens et revenus du clergé vers 1790. — Liste des seigneurs de Winnezeele.

535 **G.-J. Juten.** *Slusana sacra. — Een boetekapel.* — AnÉm. 1909, t. LIX. p. 201-214.

In 1434 onstaat er een hevig geschil tusschen de Oosterlingen of kooplieden der Hanzesteden en de Sluizenaren. De Oosterlingen, om een inbreuk op hunne rechten, vermeden zooveel mogelijk de stad. Van daar wederzijdsche verbittering, die in 1436 in een bloedig oproer lorsbarstte, waarin zeventig vreemdelingen gedood werden. De voornamste schuldigen wierden gehalsrecht en na lange onderhandelingen kwam een overeenkomst tot stand in 1443, waarbij de stad de verplichting aangaat een dienst te stichten in de O. L. V. kerk voor de zielerust der vermoorde Oosterlingen. Hiertoe zou ingericht worden de kapel van den H. Bartholomeus, van dan af kapel der Oosterlingen genaamd, met vasten priester. De stadsrekeningen bewijzen dat deze boete trouw ten uitvoer wierd gebracht. Als bijlagen laat de Heer schrijver drie onuitgegeven stukken overdrukken. Een zeer nette bijdrage. A. D. M.

536 *Roeselare. Oorsprong, ontwikkeling, beroemdheden.* Feestuitgave van de letterlievende Maatschappij « De vriendschap », ter gelegenheid van de Rodenbachsdagen. Roeselare, 1909. F. 0,20.

537 **G. Celis.** *Beschrijving van Gent.* Gent, Vanderschelden, 1909, 200 bl. met platen. F. 2 ABelges. 1909, t. XI, p. 164 = V. Fris).

Bon ouvrage de vulgarisation. L'auteur, en décrivant les monuments, évoque les souvenirs historiques qui s'y rattachent. Pourquoi ne pas ajouter les plans de la ville et des principaux édifices ? H. H.

2. HISTOIRE SPECIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

538 **A. Coulin.** *Verfall des offiziellen und Entstehung des privaten zweikampfes in Frankreich.* (Unters. zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte hrsg. von Otto Gierke, n° 99.) Breslau, M. und H. Marcus, 1909, in-8, xx-150 p. M. 4,20.

539 **A. de Franqueville.** *Du martelage.* — SAPBull. 1908, p. 326-331.
Cette opération consiste à marquer les coupes de bois d'une empreinte frappée au moyen d'un marteau ou d'un coin. M. de F. communique une série de notes relatives à cet usage, spécialement pour le pays picard.

B. Histoire économique et sociale.

540 **H. Pirenne.** *Esquisse d'un programme d'études sur l'histoire économique du pays de Liége.* — AnAHB. 1909, t. II, 1er fasc. p. 18-30.
On y trouve quelques données sur les relations commerciales qui relièrent le pays de Liége à la Flandre.

541 **H. Pirenne.** *Une question économique à l'epoque carolingienne. Draps de Frise ou draps de Flandre.* — GOGBull. 1909, t. XVII, p. 67-81 (ABelges, 1909, t. XI, p. 146 = H. Coppieters Stochove: notice; AnABBull. 1909, p. 103-104 = F. Donnet.)
Les « pallia fresonica » de l'époque carolingienne étaient des draps de luxe vendus par les Frisons, mais fabriqués dans la Flandre, où la tradition de la draperie ne s'était pas perdue depuis l'époque romaine. V. VSWG. 1909, t. VIII, fasc. 2.

542 **G. Des Marez.** *De la spécialisation du travail dans les villes flamandes au Moyen-âge.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 200-201.
La spécialisation des professions et métiers ne s'établit que relativement tard dans les villes flamandes, c'est-à-dire à la fin du XIIIe siècle. Elle est la conséquence du développement technique et de la constitution obligatoire des corporations.

543 [LVIII, 451; LIX, 297] **R. Häpke.** *Brügges Entwicklung zum mittelalterlichen Weltmarkt.* (RIPB. 1909, t. LII, p. 193-195 = H. Vander Linden: excellent.)

544 [LIX, 299] **H. Wätjen.** *Die Niederländer im Mittelmeergebiete zur Zeit ihrer höchsten Machtstellung.* (AnÉm. 1909, t. LIX, p. 253-255 = E. Van Cappel.)

545 **A. Schaube.** *Die Wollausfuhr Englands vom Jahre 1273.* — VSWG. 1908, t. VI, p. 39-72, 159-185.

546 **V. Brants.** *La politique industrielle aux Pays-Bas sous Albert et Isabelle.* — ARBBull. 1909, p. 177-222.

Synthèse très savante et soigneusement documentée. L'A. y montre comment les archiducs tentèrent de reconstituer l'industrie nationale, après la désolation du XVIe siècle. Laissant de côté la question du commerce international, il étudie les trois ordres de mesures prises sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle :

1° Quant à l'industrie locale, on consolide le système corporatif ;

2° Quant aux industries nouvelles, nationales, on crée un régime nouveau, celui des octrois et privilèges ;

3° Quant aux industries anciennes, de vente extérieure, comme l'importante industrie flamande des tissus de laine, on cherche avec anxiété un régime qui puisse les relever ; mais on n'y parvient pas efficacement. R. D. S.

547 **G. Willemsen.** *Une association industrielle rurale en Flandre, au XVIIIe siècle.* — AnABAn. 1909, t. LXI, p. 659-692.

Il s'agit d'une société formée en 1763 entre trois habitants de Saint-Nicolas, négociants et fabricants de tissus indigènes. Grâce aux archives de l'usine de MM. Janssens-de Decker, continuateurs de l'ancienne association, l'A. a pu étudier la forme du contrat primitif, la composition de la société (familles : Lyssens, Talboom, Janssens, etc.), ainsi que sa valeur économique et sa force de production. Ce dernier aperçu sur les opérations des premiers sociétaires, leurs voyages, leur fabrication variée et sur l'accroissement des affaires sous leurs successeurs est très suggestif; c'est un exemple concret de ce que pouvait l'esprit d'entreprise et d'initiative des industriels ruraux contre la routine et le traditionalisme urbain. R. D. S.

548 **Arth. Vande Velde.** *De ambachten van de timmerlieden en de schrijnwerkers te Brugge, hun wetten, hun geschillen en hun gevrochten van de XIVe tot de XIXe eeuw.* (Uitgave der kon. Vlaamsche Academie). Gent, Siffer, 1909, in-8, 261 bl., pl.

549 **Arth. Vande Velde.** *Het ambacht der stoeldraaiers, zeef- en waslichtmakers te Brugge* (Société d'Émulation de Bruges. Mélanges II) Brugge, De Plancke, 1909, in-8, 68 bl. 2 pl.

Op die twee studien komen wij terug.

550 *Matériaux pour servir à l'histoire de la dentelle en Belgique.* Bruxelles, Lamertin, 1908, in-4.

551 **A. de l'Arbre.** *Het loon van den beul van Gent.* — NLA. 1909, t. I, p. 69-72.

552 **Coulon.** *Énumération des épidémies survenues à Cambrai du XIe au XVIIIe siècle et des mesures prises pour les combattre.* (Extrait du Bulletin historique et philologique, 1908.) Paris, Impr. nationale, 1909, in-8, 16 p.

553 **A. De Cock.** *Spreekwoorden en zegswijzen afkomstig van oude gebruiken en volkszeden.* 2e druk. Gent, Hoste, 1908, F. 4. (RIPB. 1909, t. LII, p. 264-267 = G. Duflou : valeur de l'étude ; notes.)

C. Histoire des sciences et des lettres.

554 **Ad. Hocquet.** *L'Université de Tournai.* — RT. 1909, t. V, p. 162-164.

Les Wallons veulent une Université à Tournai ! A propos de cette revendication, M.H. retrace d'après les archives communales les débuts et l'existence éphémère — 4 mois — de l'Université de Tournai au XVI[e] siècle.

555 **A. De Poorter.** *La Bibliothèque de la chapelle de Jérusalem à Bruges, au XV[e] siècle.* — RBAB. 1909, t. VII, p. 116-131.

La liste des livres, que publie M. l'abbé De Poorter, conservateur de la bibliothèque de Bruges, est un extrait du *livre de rentes* de Jean Adorne (1444-1511), petit-fils de Pierre, un des fondateurs de la chapelle de Jerusalem. Le manuscrit semble antérieur à 1502. Parmi les 71 ouvrages énumérés, la théologie, l'écriture sainte et l'ascétisme occupent une grande place ; nous y trouvons cependant aussi des traités d'histoire, de littérature, de droit, de chevalerie, de jeu d'échecs, d'astrologie, de philosophie, qui pouvaient intéresser des gens instruits et voyageurs tels que les Adorne. Nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir tiré de l'oubli « cette page intéressante, nouveau témoin de la grandeur de Bruges au XV[e] siècle. » R. D. S.

556 **A. Roersch.** *J. Badius Ascensius Gandensis.* — Revue des bibliothèques, 1909, juillet, août, septembre.

Étudie le nom et le lieu de naissance du célèbre imprimeur et humaniste.

557 **A. Blomme.** *Égyptologie en Belgique.* — AnABAn. 1909, t. LXI, p. 559-658.

Aperçu général sur le progrès de cette science en Belgique. Quelques minces détails sur les voyages faits en Égypte par Anselme Adorne de Bruges, par Josse de Ghistelle de Gand, Vincent de Stockhove et autres. R. D. S.

558 **D[r] J. te Winkel.** *De ontwikkelingsgang der Nederlandsche Letterkunde. T. I et II.* Haarlem, Erven F. Bohn, 1908-1909, in-8, CVIII-520, IV-618 p. Fl. 8 le vol. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 385-388 = C. Lecoutere.)

Dit werk van den zeer gel. professor aan de Hoogschool te Amsterdam zal in vier boekdeelen de geheele geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde van den aanvang af tot in 1885 bevatten.

559 **D[r] P. Leendertz.** *Middelnederlandsche poëzie.* (Bibliotheek van middelnederlandsche letterkunde.) Leyde, Sythoff, z. jt., 2 bd. in-8°. F. 15. (RUB. 1909-1910, t. XV, p. 69-71 = G. Cohen : analyse de l'ouvrage ; mention des conclusions ; critiques de détails.)

Zeer belangrijk werk voor de geschiedenis der vlaamsche letterkunde en van 't vlaamsch tooneel.

560 **Dr Van der Valk.** *Onze Letterkunde. — Overzicht der Nederlandsche Letterkunde met Bloemlezing.* — Deel II. *Republiek.* Rotterdam, Bredée.

De Noord-nederlandsche letterkunde binst de XVIIIe eeuw, met uitsluiting der Zuid-nederlandsche.

561 [**LIX, 309**] **G. Doutrepont.** *La littérature française à la Cour des ducs de Bourgogne.* (RIPB. 1909, t. LII, p. 283 = H. P[irenne]; AnÉm. 1909, t. LIX, p. 344 = Alfred De Meester.)

562 **M. Wilmotte.** *La culture française en Flandre. Le passé et le présent.* — ARBBull. 1908, p. 259-301.

563 **A. Schroeter.** *Beiträge zur Geschichte der neulateinischen Poesie Deutschlands und Hollands.* (Untersuchungen und Texte aus der deutschen u. engl. Philologie. Palaestra LXXVII.). Berlin, Mayer u. Muller, 1909, IV-331 p. M. 9. (MBBull. 1909, t. XIII, p. 373-375 = Th. Simar.)

564 **I. Oorda.** *De dichter Albrecht Rodenbach.* — Jong Dietschland, 1909, bl. 193-266.

Een uitmuntend opstel, het beste wellicht van al de geschriften die de onthulling van Rodenbach's standbeeld heeft verwekt.

Zijn tocht met *Gudrun*, in hooge luchten, belet Oorda niet ook stil te staan, vol liefde en bewondering, voor Rodenbach's overige werk, zijn vaderlandsche gedichten en zijn „ gedichten over 't leven „. Meesterlijk worden zij behandeld : sommige stukken, als *Klokke Roeland, Kerelskind, Fierheid* e. a. „ worden met zooveel methode, gevoel en scherpzinnigheid ontleed, dat wij deze besprekingen in onze schoolbloemlezingen zouden willen zien „.

Met enkele van Oorda's kunstprinciepen zou niet iedereen instemmen. Maar graag zal men erkennen dat hij raker en diepzinniger dan wie ook uitzichten opent op Rodenbach's wezen en poëzie. J. V.

365 **A. De Ridder.** *Over Albrecht Rodenbach.* — De Nieuwe Gids, Augustus, 1908.

566 **F. Van den Bosch.** *Albrecht Rodenbach.* — RG. 1909, t. LXXXX p. 204-213.

567 **Fr. Van Cauwelaert.** *Rodenbach en de Vlaamsche beweging.* — DWB. 1909, II, bl. 197-205.

Ter gelegenheid der Rodenbachsfeesten, op 22 Augustus ll. met geestdrift te Roeselaere gevierd, werd Van Cauwelaert's heerlijke rede gehouden. Met breedgewiekten zwier van taal en van gedachte brengt zij hulde aan „ den Rodenbach der levende daad „, den propheet en de ziel van onze Vlaamsche wedergeboorte. J. V.

568 **H. Verriest.** — *Gezelle's zwijgen.* — DWB. 1909, II, bl. 210-221.

Wie kan ons daar beter over inlichten dan pastor Hugo Verriest? Met gretigheid vernemen wij van hem hoe en wanneer menig

gedicht van Guido Gezelle ontstaan is. Tot het tijdvak 1861 tot 1882 behoort bijna niets dat men echte, vrije « Gezelle-gedichten » noemen mag. Van 1882 tot 1893, rezen langzaam, te Kortrijk, zijn gezonken krachten omhoog. Daaruit blijkt, wat er ook Al. Walgrave, zie AnÉm. [LIX, 114] van denke, dat de dichter gedurende meer dan twintig jaren gezwegen heeft. J. V.

569 **A. Walgrave.** *Verantwoording aan Pastor Hugo Verriest.* — DWB. 1909, II, bl. 350-365.

Terechtwijzigingen aan eerste studie [LIX, 114]. Schrijver blijft bij zijn eerste meening: Gezelle's zwijgen duurde een dertiental jaren.

570 **P. Hermant.** *Le Panthéisme dans la littérature Flamande.* — Revue germanique, 1908, p. 121 ss.

Il paraît, d'après M. H., que des traces de panthéisme se retrouvent non seulement dans toute l'école flamande de peinture, depuis Van Eyck jusqu'à Teniers, mais encore dans la littérature du XIXe siècle et spécialement dans les poèmes de Guido Gezelle. Il n'est jamais trop tard pour découvrir la vérité ! A. D. M.

571 **G. Doutrepont.** *La situation des écrivains catholiques dans l'ensemble de la production littéraire en Belgique.* — RG. 1909, t. LXXXX, p. 541-662.

Le titre indique avec précision le point de vue sous lequel M. Doutrepont envisage et apprécie la situation des écrivains belges d'expression française et de pensée chrétienne. Cette génération, si brillante aujourd'hui, s'est formée à Louvain de 1880 à 1890. On sait que *la Jeune Belgique* groupa, un moment, les juvéniles efforts et les outrancières combativités des «modernistes» littéraires. La poussée naturaliste en éloigna les catholiques et dispersa leurs énergies qui, depuis, se sont largement dépensées dans les revues et dans les livres. L'actuel épanouissement, dans tous les domaines de la production littéraire, n'est-il pas superbe? Et ne convient-il pas d'en démêler les causes, générales et occasionnelles, comme aussi d'en marquer les tendances ?

Qu'on parcoure, à cet effet, le savant et charmant rapport qu'a présenté M. le professeur G. Doutrepont au Congrès catholique de Malines et que reproduit le présent article de la *Revue Générale.* J. V.

572 **A. De Ridder.** *Les lettres flamandes d'aujourd'hui.* — Anvers, Nederlandsche boekhandel, 1909, in-8°, 60 p.

Que de Belges ignorent la magnifique efflorescence qui s'est affirmée, dans les lettres flamandes, depuis 1830 jusqu'à nos jours. On saura gré à M. De Ridder d'avoir tenté de les instruire. Mais on regrettera, sans doute, que son étude — abondante et bien informée — contienne une foule de jugements qui relèvent d'une critique littéraire aussi superficielle que grandiloquente. Les écrivains catholiques sont un peu sacrifiés. J. V.

573 **Aran Burfs.** *Onze dichters der Heimat.* Brussel, Vlaamsche boekhandel, 1909. (DWB. 1909, I, bl. 592-594 = J. P[ersyn].)

574 **O. Van Hauwaert.** *Le mouvement littéraire en pays flamand.* — RHB. 1909, t. XII, p. 165-175.

575 **Lambrecht Lambrechts.** *Volkslied en Kunstlied.* — DWB. 1908, t. II, bl. 248-275. (Nog te vervolgen.)

576 **G. Lepreux.** *Gallia-typographica ou Répertoire biographique et chronologique de tous les imprimeurs de France. T. I: Flandre, Artois, Picardie.* Paris, Champion, 8°. 320 p.

577 **P. Verheyden.** *Over Ypersche boekdrukkers.* — TBB. 1909, t. VII, p. 37-39, 69-76.

Renseignements sur Josse Destrée et François Bellet, qui imprimèrent à Ypres, l'un vers 1544, l'autre au commencement du XVII[e] siècle. (ABelges. 1909, t. XI, p. 151).

D. Histoire de l'art.

Voir aussi la rubrique : *Archéologie.*

578 **E. Mâle.** *L'art religieux de la fin du moyen âge en France. Étude sur l'iconographie du moyen-âge et sur ses sources d'inspiration.* Paris, Colin, 1908, in-4°, XII-558 p., 250 grav. (AB. 1909, t. XXVII, p. 487-489 = H. D. : sûreté de méthode, clarté, agréments du style. M. M. assigne à bon droit une grande part d'influence aux *Méditations sur la vie de Jésus-Christ,* attribuées faussement à Saint Bonaventure, mais sortant d'un milieu franciscain.

579 **E. Bertaux.** *L'art religieux de la fin du moyen âge à propos d'un livre récent. Notes sur les rapports du théâtre et de l'art en France et en Italie.* — GBA. 1909, 4[e] pér., t. II, p. 135-162.

M. Mâle, dans son volume sur l'*Art religieux de la fin du moyen âge en France,* développe la thèse que le renouvellement de l'iconographie dans l'art français et flamand, achevé au commencement du XV[e] siècle, s'est surtout accompli sous l'influence des *Mystères,* qui s'inspirèrent eux-mêmes du livre des *Méditations* d'origine franciscaine. M. Bertaux n'admet pas cette théorie. Il est d'avis que cette iconographie nouvelle, dont les origines spirituelles sont franciscaines, a été, pour une large part, révélée aux artistes français et flamands par les artistes et les œuvres de l'art italien. Celui-ci, en effet, fut en contact avec l'art français et flamand depuis le commencement du XIV[e] siècle jusqu'au début du XV[e]. A. D. M.

580 **A. Germain.** *Les néerlandais en Bourgogne.* (Collection „ Les grands artistes des Pays-Bas „). Bruxelles, Van Oest, 1909.

581 **A. Waltzing.** *Le palais Mansfelt à Clausen. Une demeure princière de la fin du XVI[e] siècle à la fois musée d'art moderne et musée d'antiquités.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 576-587.

Ce palais appartient au règne d'Albert et d'Isabelle et par son histoire et par une partie des œuvres d'art qui l'ornaient. M. W. donne une liste sommaire des richesses que cette demeure princière contenait, d'après le manuscrit du père jésuite Wiltheim. Parmi ces œuvres, certaines intéressent l'histoire et l'art flamands. (Voir numéro 619). A. D. M.

582 **P. Dubois.** *Les granges d'abbayes aux XIIe et XIIIe siècles en Picardie et en Flandre.* — SAPBull. 1908, p. 555-575 et 2 pl.

La première partie s'occupe d'abord des abbayes et prieurés de l'Ordre de Prémontré dans le pays d'Amiens, ensuite de la célèbre abbaye cistercienne de Chaalis en Picardie, de ses prieurés, de ses granges, bâties toutes sur le même type et dont sept sont encore debout. L'auteur donne la description, la destination, les caractères architecturaux de ces derniers monuments. Il ajoute certains détails sur d'autres établissements ruraux des abbayes : les celliers et les léproseries.

La seconde partie, consacrée aux granges de l'abbaye des Dunes, n'ajoute rien à l'étude de MM. Fris et Heins « *Les granges monumentales des anciennes abbayes des Dunes et de Ter Doest.* V. AnÉm. [LV, 490].

Les données bibliographiques de cette étude sont précieuses. A. D. M.

583 **L. Hisette.** *Halle aux draps ou Halles universitaires de Louvain.* — RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 211-226, p. 369-377.

584 **L. Cloquet.** *Les maisons anciennes en Belgique. Gand. Bruges. Ypres, Furnes, Nieuport et Courtrai.* — RAC. 1909, 5me sér., t. V, p. 95-101, 245-250, 311-316. (suite — à suivre.) fig.

Gand. Pignons romans : ils étaient probablement terminés en gradins ; — façades construites en moellons irréguliers de Tournai ; — cordons horizontaux ; — fenêtres géminées. Au XVe siècle : maisons en briques et pierres blanches ; — cordons horizontaux ; — croisées en pierres blanches alignées en série ; — étages surplombants ; — pignons à gradins et pinacles. On y voit l'influence des maîtres de Malines et d'Anvers.

Bruges. Résumé succint de l'histoire des façades. Rempli d'inexactitudes quant aux noms de rues et de personnes. Le décor des tympans disparait vers 1620 et non vers 1520. — La phototypie d'une maison de Furnes, extraite de van Ysendyck est donnée comme la maison des Tonneliers de Bruges, dessin extrait de : Duclos, *L'art des façades à Bruges.*

Courtrai. Les façades de Courtrai offrent certaines analogies avec celles d'Ypres.

585 **L. Cloquet.** *Pignons bruxellois.* — RAC. 1909, 5e sér., t. V, avec celles p. 251-252.

A propos d'un livre de M. Buls. — Façades construites tantôt en pierres blanches, tantôt en briques et en pierres blanches. — Pignons à gradins. — Cordons. — Évolution du pignon.

586 **O. Reyntens.** *Het oud gebouw in vlaamschen stijl op de groote markt te Aalst.* — NLA. 1909, t. I, p. 85-95.

587 [LIX, 135] **A. Heins.** *Contribution à l'histoire de l'habitation privée en Belgique. I. Les anciennes façades d'Ypres.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 118-119 = V. Fris : contenu, mérites.)

588 **de Wouters de Bouchout.** *De Dischhuizen « De Schippers » te Brugge.* — SL. 1908-1909, bd. VIII, bl. 243-249.

589 **Meysing.** *Over kerkportalen.* — SL. 1909-1910, bd. IX, bl. 83-94.
Algemeene wenken over romaansche en gothieke kerkportalen.

590 **F. F.** *Een houten afsluiting.* — SL. 1909-1910, bd. IX, bl. 65-78.
Geschiedenis, beschrijving, bestemming der koor- en zijbeukenafsluitingen die in vele oude en moderne kerken te vinden zijn. Menigvuldige prenten en schetsen in en buiten den tekst.

591 **H. Chabeuf.** *La sculpture flamande-bourguignonne du XVe siècle.* — RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 28-30.
A propos d'un article de M. E. Bertaux sur le mausolée de Charles le Noble à Pampelune. V. AnÉm. [LIX, 617].

592 **L. Cloquet.** *Menuiserie gothique.* — RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 11-12 fig.

593 **E. Brahy-Prost.** *La décoration de la renaissance sur le mobilier liégeois.* — AnAHB. 1909, t. II, fasc. 1, p. 730-745 et 9 pl. hors-texte.
L'adoption complète de l'ornementation de la renaissance sur le mobilier liégeois ne se fit que dans la seconde moitié du XVIe siècle, sous l'influence de la Flandre, qui elle-même, avait subi l'influence de l'art italien, de l'art français et de l'art espagnol.
Ce fut le genre flamand qui domina à Liége durant les règnes des princes de Bavière. Les modèles de Jean Vredeman de Vries et de son fils Paul furent surtout imités. A. D. M.

594 **A. Heins.** *Les coffres et les coffrets. Étude sur ce genre d'objets anciens en Belgique.* Gand, Heins, 1910, 83 p. 80 fig. F. 1,50.
Croquis et description de coffres nombreux et variés, relevés dans nos musées et les collections privées.

595 **R. Muther.** *Geschichte der Malerei.* 3 Bände. Leipzig, Grethlein, 1909, 2800 Abb. im Text. M. 36.
I. Italien bis zu Ende der Renaissance. II. Die Renaissance im Norden und die Barockzeit. III. 18 und 19 Jahrhundert.

596 **Fierens-Gevaert.** *Les Primitifs flamands.* Fasc. VII. *Jérôme Bosch.* — *Quentin Metsys.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1909, in-4, p. 169-200, et pl. CXXX-CL.
Vulgarisation. Le point de vue historique est négligé. Avant tout description de tableaux. Références insuffisantes. Bibliographie incomplète. A. D. M.

597 **V. Randolph.** *The « last Supper » by some flemish painters.* — The Month. 1909, t. CXIII, p. 279-286.

598 **S. Sanpere y Miquel.** *Los quatrocentistas catalanes, historia de la pintura en Cataluna en el siglo XV.* Barcelone, 1906, 2 vol., in-8. av. grav. (GBA. 1909, 4e pér., t. II, p. 262-264 = C. de Mandach.)

Ouvrage important pour l'étude des relations qui rattachent l'art flamand à la peinture catalane.

599 **G. Hulin.** *Les peintres tournaisiens au début de la renaissance.* — The Burlingtone Magazine, 1909, juillet (RT. 1909, p. 151 s.)

D'après des pièces d'archives, il serait établi que Daret est l'auteur certain de trois tableaux conservés à Berlin et à Londres. Or, ces tableaux sont étroitement apparentés avec l'œuvre du Maître de Flémalle, qu'on peut ainsi identifier avec Robert Campin le maître de Daret. L'école de Tournai serait ainsi représentée par trois peintres illustres: Van der Weyden, Campin et Daret.

600 **G. Jorissenne.** *La peinture mosane.* — AnAHB. 1909, t. *II*, fasc. 1, p. 683-705.

Étude du dessin, du coloris, de la composition qui différencient la peinture mosane de l'art flamand, allemand et français.

601 **W. H. J. and J. C. Weale.** *Memlinc*, London, T. C. and E. C. Jack, s. d. (1909), petit in-4°, 77 p. 8 reproductions en couleurs. Sh. 1, 6

M. Cyrille Weale vient de publier, en Angleterre, un charmant petit volume, contenant au sujet de Memlinc la quintessence des découvertes et des études de son père, le célèbre archéologue qui habita longtemps notre cité. Cet ouvrage fait partie d'une série « Masterpieces in colour » et comme chacun des autres volumes, il renferme 8 illustrations, en couleurs, de notre immortel Memlinc. Ces reproductions sont les suivantes : 1. La Sainte Vierge et l'Enfant Jésus ; 2. Adoration des Mages ; 3. Saints Christophe, Maur et Gilles ; 4. Portrait de Nicolas Spinelli ; 5. Celui de Martin Van Nieuwenhove ; 6. Un panneau de la Châsse de Sainte Ursule ; 7. Portrait de Dame ; 8. La Sainte Vierge et l'Enfant avec Saint-Georges et le Donateur. Cinq de ces chefs-d'œuvre sont à Bruges (1, 2, 3, 5, 6), un à Anvers (4), un à Paris, au Louvre (7), et un à la National Gallery à Londres (8).

Le texte, digne du savant dont cet ouvrage porte le nom, est divisé en 7 chapitres dont voici les titres : I. Hans Memlinc. — II. Early Days and Training. — III. Earliest Works. — IV. Characteristics of His Early Works. — V. The Maturity of His Art. VI. Masterpieces and Death. — VII. Effacement and Vindication of His Types.

C'est une vraie jouissance de lire ces pages consciencieuses, basées sur des documents historiques irrécusables, sur la connaissance minutieuse des tableaux du Maître et l'étude approfondie de l'École de peinture brugeoise. H. Rommel.

602 **A. J. Wauters.** *Un nouveau tableau signé et daté de Pierre Christus.* — ARBBull. 1909, p. 393-398.
(Voir AnÉm., p. 356 et p. 363).

603 **Franchomme.** *Note sur un tableau du Musée de Bailleul* (*Musée de Puydt*) *représentant l' « Extraction des Pierres de Folie » et attribué à Henri Met de Bles* (*1480-1550 ?*). — CFFBull. 1909, p. 448-452.
Il existe une réplique de ce tableau au Musée d'Amsterdam, attribuée à Bosch. M. Fr. attribue l'œuvre à Henri Met de Bles : conformément à une inscription qui se trouve sur le dos du panneau. La question est loin d'être résolue. A. D, M.

604 **M. J. Friedländer.** *Bernaert van Orley.* — Jahrb. d. Kgl. Preuss. Kunstsammlungen. 1909, 1-3, p. 9-34, 89-107, 155-178.

605 **Dr. W. Hausenstein.** *Der Bauern-Bruegel.* (Klassische Illustratoren, herausgegeben von Dr Bertels.). München, Piper, 1909, in-8°, mit 65 Abbild. M. 4.

606 **L. Philippe.** *Eene aanbidding der Wijzen.* — SL. 1908-1909, t. VIII, bl. 129-143.
In 't klooster der Grauwe Zusters te Thienen bevindt zich een copie naar een door P. Bruegel den Oude geschilderde « Aanbidding der Wijzen ». Schrijver beschrijft dit stuk en vergelijkt het met andere « Aanbiddingen der Wijzen » van Bruegel den Oude en de Jongere, en van Bosch.

607 [LVIII, 634] **W. H. J. Weale.** *Lancelot Blondeel* (RAC. 1909, 5 série., t. V, p. 270 = L. C[loquet].)

608 **H. Hymans.** *Antonio Moro, son œuvre et son temps.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1909, in-4°, 58 pl. h. t. en héliogravure et en phototypie. F. 25.
Un des grands peintres néerlandais du XVIe siècle.

609 **G. H. de Loo.** *Heures de Milan. 28 feuillets à peinture provenant des « Très Belles Heures de Jean de France Duc de Berry ».* Reproduction en héliogravure d'après les originaux de la Bibliotheca trivulziana de Milan. Bruxelles, Van Oest, 1909, in-8°, 19 pl. h.-t. F. 100.
Les « Heures de Milan » sont un des plus précieux manuscrits qui sortirent des ateliers des miniaturistes flamands du XVe siècle. Elles ne formaient qu'une œuvre, avec les célèbres « Heures de Turin » récemment détruites. Parmi les miniatures, il en est que M. H. attribue aux Van Eyck.

610 [LIX, 163] *« Le Boccace » de Munich.* (GBA. 1909, 4e pér., t. II, p. 82-84 = H. Martin : édition luxueuse et savante.)
M. Durrieu attribue les 91 miniatures du « Boccace » à Jean Fouquet, dont il examine l'œuvre.

611 **J. Van den Gheyn**, S. J. *Le Bréviaire de Philippe le Bon. Manuscrit n°s 9511-9021 de la Bibliothèque royale.* Bruxelles, Van Oest, 1909, in-4°, introduction et 61 pl. h.-t. Fr. 30.

612 **P. Durrieu.** *Un siècle de l'histoire de la miniature parisienne à partir du règne de Saint Louis.* (Extrait du Journal des savants, 1909, janvier.) Paris, impr. nationale, 1909, in-4°, 15 p., pl.

613 **H. Martin.** *Piérart dou Tielt. Un caricaturiste au temps du roi Jean.* — GBA. 1909, 4e pér., t. II, p. 89-102.

Le ms. *La Quête du saint Graal*, n° 5218 de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, fut écrit, enluminé et relié par un nommé Piérart dou Tielt en 1351. Cet artiste, originaire vraisemblablement de Thielt, s'établit probablement à Tournai. C'est un caricaturiste plein de verve, pas méchant, reproduisant les thèmes courants des plaisanteries populaires et raillant les scènes qu'il avait l'occasion d'observer chaque jour. A. D. M.

614 **J. Van den Gheyn**, S. J. *Note sur quelques scribes et enlumineurs de la Cour de Bourgogne, d'après le comte de Gautier Poulain (1450-1456).* — ABAnBull. 1909, p. 89-94.

On possède à la Bibliothèque royale de Belgique un registre de comptes tenu par Gautier Poulain, conseiller et receveur de Philippe le Bon, et intitulé: *Achatz de chevaulz, escriptures de liures, paintures et autres choses touchant escuierie.* Le R. P. Van den Gheyn en donne un extrait relatif à des copies et des enluminures de manuscrits. Il y est question de *Jacotin du Bois, Jean Wauquelin* et *Jacmart Pilavaine.* R. D. S.

615 **F. de Mély.** *Les « Heures d'Anne de Bretagne » et les inscriptions de leurs miniatures. Jean Bourdichon ou Jean Poyet.* — GBA. 1909, 4e pér., t. II, p. 177-196.

Continuation des études de l'auteur sur les miniaturistes et leurs signatures.

616 **St. Beissel.** *Ein Gebetbuch des Kaisers Karl V.* — ZCK. 1909, t. XXII, c. 79-86 et 3 fig.

617 **B. Linnig.** *Eenige vlaamsche ex-librisstekers.* — TBB. 1909, t. VII, p. 18-32, 14 fac-similés. (ABelges. 1909, t. XI, p. 151 = L. Goffin.)

Nous transcrivons des Archives belges les noms des principaux graveurs flamands d'ex-libris, dont il est question dans l'étude de M. L. : « Kasper Bonttats (1625 ou 1640-1708), Pierre-Balthasar Bonttats (1681-1750), Jacobus C. Harrewyn (1657-1720), François Harrewyn (1700-1764), Jean-Baptiste Harrewyn, L.-J. Fruijtiers (1715-1782), Antoine Opdebeek (1709-1759), Jean-Baptiste Berterham, François Pilsen (1700-1784), Antoine-Alexandre-Joseph Cardon (1739-1822).

618 **F. de Mély.** *Un album de dessins à la plume par A. Flamen* [de Bruges]. Paris, 1908, in-8°.

619 **C. Van den Haute.** *Les tapisseries du comte Pierre-Ernest de Mansfeld* (1517-1604). — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 221-226.

Transcription : 1° d'un document par lequel les héritiers du comte de Mansfeld vendent le 12 juillet 1607 trois séries de tapisseries: la première comprenant 8 pièces de jardinaize; la seconde, 8 pièces de l'histoire de Pomone; la troisième, 13 pièces de l'histoire d'Hélène et de Pâris; 2° d'un compte du tapissier Audenardais, Pierre Robyns, qui se rapporte à la première de ces séries. Voir AnÉm. [LIX, 581].

620 **V. Van der Haeghen.** *Enquête sur la vie et les œuvres de Corneille de Bont, orfèvre de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne.* — AnAHB. 1909, t. II, 1 fasc., p. 146-152.

Corneille de Bont naquit à Breda et se fixa à Gand. Plusieurs de ses œuvres sont conservées; d'autres sont connues par des documents d'archives. Il mourut en 1510. Cet article contient une foule de renseignements, empruntés à des documents authentiques, sur la corporation des orfèvres gantois, au temps où vivait C. de Bont.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

621 *Historische Avonden. Tweede bundel uitgegeven door het Historisch Genootschap te Groningen ter gelegenheid van zijn twintigjarig bestaan.* Groningen, Wolters, 1907, in-8, 491 p.

Eenige studiën leveren belang op voor onze Vlaamsche kerkelijke geschiedenis : J. G. C. Joosting, *Bijdrage tot de kennis der kerkelijke rechtspraak in 't bisdom Utrecht,* bl. 115-144, waarin niet alleenlijk gehandeld wordt over kerkelijke rechtspraak, maar over het ontstaan van het bisdom Utrecht, over kerkelijke instellingen en ambten ; Dr M. Schoengen, *De vestiging der Cisterciënserorde in Noord-Nederland,* bl. 449-470 ; J. G. C. J., *De verdeeling van het bisdom Utrecht in archidiaconaten,* bl. 489-491.

622 **F. Bliemetzrieder.** *L'appellation du clergé de Flandre contre les vexations de l'antipape Clément VII (1379).* — AHEB. 1909, t. XXXV, p. 377-388.

Le contenu du document que publie M. Bl. est des plus intéressants. Il comprend une délibération, une discussion sur les élections respectives d'Urbain VI et de Clément VII ; le clergé de Flandre y apparaît perplexe et indécis et tout en se déclarant adhérent et obédient au pape de Rome, il s'excuse près du pape

d'Avignon. C'est qu'en Flandre, à cause de la dépendance de la France et de l'Empire, la situation créée par le schisme était particulièrement dangereuse. Dans son introduction M. Bl. prouve que l'*Epistola et appellacio cleri Flandrensis*, doit être rapportée à l'assemblée du clergé flamand à Gand, du 1r au 3 juin 1379. Elle fut rédigée en même temps que l'*Acte d'adhésion au pape Urbain VI*, publié par M. N. De Pauw dans CRHBull. 1904, t. LXXIII, p. 671-702. [Voir AnÉm. t. LV, 232]. R. D. S.

623 **Chne Bled.** *Les Évêques de St-Omer*. T. II, 1619-1718. Saint-Omer, 1909, in-8, 576 p. et 6 portraits. F. 5.

L'historien des Évêques de Thérouanne et de Saint-Omer poursuit sans relâche la série de ses publications.

Il est difficile d'analyser le présent volume. Disons toutefois qu'il est richement documenté et que, s'il est de première importance pour l'histoire religieuse de Saint-Omer, il intéresse hautement l'histoire générale et bien des domaines de l'histoire spéciale ; je cite en particulier : l'histoire de l'instruction, l'histoire sociale, l'histoire des arts, l'histoire des lettres et du théâtre. Je me permets de constater que M. le chanoine Bled, en dépouillant plus systématiquement la bibliographie de nos *Annales* aurait pu aisément combler certaines lacunes d'information. En guise d'exemples, l'ouvrage du P. Braun « *Die Belgischen Jesuitenkirchen* », AnÉm. [LVII, 425] aurait dû être cité, surtout qu'il y a entre les deux auteurs divergence d'opinion quant à certains détails relatifs à l'église des Jésuites de Saint-Omer ; il en est de même de l'article du P. Poncelet sur François Lucas. V. AnÉm. [LV, 38]. A. D. M.

624 **L'abbé Dehau.** *Les prêtres victimes de la Révolution dans le diocèse de Cambrai*. Cambrai, O. Masson, 1909, in-8, 692 p. avec carte.

A propos de cette publication, M le chanoine Em. Masure fait remarquer, dans le SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 200, que les causes des prêtres attachés autrefois aux quatre anciens archidiaconés de Cambrai, de Valenciennes, de Hainaut et de Brabant, intéressent seules le diocèse actuel de Cambrai. Les prêtres de l'ancien diocèse de Tournai, bien qu'ayant exercé le ministère à Lille, etc., relèvent de Tournai; ceux de l'ancien diocèse d'Ypres relèvent de Bruges. C'est là sans doute la règle à suivre dans les affaires d'administration diocésaine; mais nous estimons qu'en histoire on peut se placer à un autre point de vue. R. D. S.

625 **R. Dupont.** *Fransche priesters te Nieupoort in 1792.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 214-220.

Vele fransche priesters die geweigerd hadden den eed van getrouwigheid aan de *Constitution civile du clergé* af te leggen, weken uit Frankrijk naar Nieupoort over, en wierden er geherbergd en onderhouden op de kosten van stad en bijzonderen

H. D., naar handvesten te Nieupoort berustende, geeft de namen op dezer uitwijkelingen, met aanteekeningen en overschrift van onuitgegeven stukken.

626 [**LVIII, 652; LIX, 362**] **Nimal.** *Les béguinages* (Theologische Revue, 1909, t. VIII, col. 439-443 = J. Greven ; lacunes dans la bibliographie ; manque de critique ; l'étude laisse entière la question des origines et développements des béguinages.)

627 [**LIX, 363**] **E. de Moreau,** S. J. *L'abbaye de Villers* (RIPB. 1909, t. LII, p. 195-202 = Ch. Pergameni ; RAC. 1909, 5e sér., t. V, p. 204-206 = L. C[loquet] ; AB. 1909, t. XXVIII, p. 499 = A. P[oncelet] : ampleur des recherches, fermeté de la critique, esprit vraiment historique ; RQH. 1909, t. LXXXVI, p. 735-736 = J. Besse: excellente monographie qui intéresse tout l'ordre cistercien aux XIIe et XIIIe siècles.)

628 **Coulon.** *L'Abbietta.* — DHGE. 1909, 1er fasc., col. 45-46.
Monastère de Sœurs Dominicaines à Lille, fondée en 1274.

629 **M. Beaurain.** *Le prieuré d'Hornoy et son prieur au commencement du XVIe siècle.* — SAP Bull. 1908, p. 388-426,
Le prieur commandataire est François de Créquy, le dernier évêque de Thérouanne, le successeur de Jean de Lorraine.

630 *Van Schuurkerk tot Parochiekerk. Bijzonderheden betreffende de kerkelijke geschiedenis van Lamsevaarde gedurende de twee laatste eeuwen.* Lamsevaarde (bij Hulst), Van den Berg, 1909, in-8, 186 bl.
Een gedenkboekje uitgegeven ter gelegenheid van het honderdjarig bestaan der parochie. Bevat eenige wetenswaardigheden nopens de stichtingen in het land van Hulst gedaan, door Cistercienser-monniken van Boudeloo, Duinen, Ter Doest, Cambron en andere.

631 **A. Delmez.** *La préparation d'un congrès.* — RG. 1909, t. LXXXX, p. 317-352.
Exhumant ses carnets de journaliste, M. Alexandre Delmez nous fait assister à la genèse du premier congrès de Malines, qui suscita en 1863, un grand réveil catholique.
Écrites sans prétention littéraire, au jour le jour, il y a cinquante ans presque, ces pages n'en sont que plus savoureuses et plus captivantes : on y saisit sur le vif et par le menu une foule de choses que le recul de l'histoire déforme inévitablement ou qu'il ignore.
Aucune « histoire », en tout cas, ne vaut l'annotation précise et objective où M. Delmez — mêlé de près aux pourparlers et incidents dont il nous parle — relate « la longue, patiente, et j'oserais dire géniale élaboration d'où le congrès est sorti, et la savante stratégie qu'il fallut déployer pour y rallier l'unanimité des catholiques ». J. Vermaut.

a) INSTITUTIONS ET DROIT PUBLIC.

632 [LVII, 624; LVIII, 661] **Ch. Pergameni.** *L'avouerie ecclésiastique belge.* (RIPB. 1909, t. LII, p. 192-193 = H. Pirenne : excellent exposé de l'avouerie depuis son début jusqu'à la fin du moyen âge.)

633 **A-C. De Schrevel.** *Un cas intéressant du droit d'asile religieux.* — AnÉm. 1909, t. LIX, p. 269-272.

Communication des lettres de rémission des archiducs Albert et Isabelle, obtenues par l'évêque de Bruges, Mgr de Rodoan, en faveur d'un criminel dans des circonstances peu banales. Le malheureux attaché à la potence, tomba sur le pavé par suite de la rupture de la corde ; on le crut mort. Il fut transporté au cimetière de Saint-Donatien, où il reprit connaissance et bénéficia du droit d'asile, invoqué par le chapitre en sa faveur.

γ) CULTE, DISCIPLINE.

634 **E. Schoolmeesters.** *Les statuts synodaux de Jean de Flandre, évêque de Liège, 16 février 1288.* Liége D. Cormeaux, 1908, in-8, xxxvi-177 p.

V. AnÉm. [LVIII, 496].

635 **Cl. Gertz.** *Vitæ Sanctorum Danorum.* T. I. Kopenhagen, Gad in Komm, 1908, in-8°, 168 p.

Publication critique des textes se rapportant à S. Théodogaire (XI° siècle) et à S. Canut IV, roi de Danemark, père du B. Charles le Bon, comte d Fleandre. Sept textes (latins) concernent S. Canut. L'introduction et les notes sont en danois.

636 **F. Fries.** *Histoire de N.-Dame de Foy.* Namur, Godenne, 1909, in-8, xvii-294 p. F. 3. (ABelges. 1909, t. XI, p. 171-172 = U. Berlière : très bonne publication ; renseignements ultérieurs.)

La seconde partie, p. 91-287, parle de la diffusion du culte de N.-D de Foy en Autriche, en France, en Belgique etc. V. AnÉm. [LIX, 186].

637 **U. Berlière.** *Saint Achaire.* — DHGE. 1909, fasc. 1. col. 304-305.

Note bio- et bibliographique.

638 **O. Thorel.** *L'équipement d'un pèlerin picard à St-Jacques de Compostelle.* — SAPBull. 1908, p. 503-554.

Intéressant chapitre d'histoire religieuse et sociale. Il y est question des confréries et hôpitaux de Saint-Jacques, des conditions et frais du voyage à Compostelle, des diverses stations du voyage, des abus occasionnés par les pèlerinages, tout spécialement du costume et de l'équipement du pèlerin. L'article, sérieusement documenté, se rapporte particulièrement à la Picardie ; il n'est cependant pas dénué d'intérêt pour les pays limitrophes.

A. D. M.

639 **Booquillet.** *La fête des fous à Tournai.* — RT. 1909, t. V, p. 153-155.

A la fête des SS. Innocents, on élisait à Tournai, parmi les vicaires, un évêque des fous, que l'on promenait bruyamment pendant plusieurs jours par toute la ville, avec grands excès et scandales. Au XVe siècle, le chapitre travaille à déraciner cet abus. En 1489, il porte la question devant le Parlement de Paris et obtient gain de cause dix ans plus tard. Entretemps la fête des fous se répéta jusqu'en 1498. M. B., d'après les plaidoiries du procès conservées aux Archives nationales de France, raconte les péripéties de la dernière mascarade qui fut particulièrement inconvenante. A. D. M.

640 **J. Niederer.** *Palmzondag te Hougaerde.* — VK. 1909, jaarg. XX, bl. 157-162.

In de processie, die op Palmzondag uitging, droeg men het beeld van den Zaligmaker, op eenen ezel gezeten. Oorkonden voor Hoei, Antwerpen en Hougaerde.

641 **L. Scheltjens.** *Witten-Donderdag te Rupelmonde.* — VK. 1909, jaarg. XX, bl. 163-168.

Over het „apostelbrokken-rapen" te Rupelmonde. Een vierkant stuk brood, twee mannevuisten dik, ruw van een groot tarwebrood gesneden, dat is de apostelbrok. Deze stukken brood worden op Witten-Donderdag onder de toegesnelde menigte geworpen.

642 **C. Van der Graft.** *De Kerstnachtommegang te Brugge.* — VK. 1909, afl. 1 en 2.

β) CROYANCES ET HÉRÉSIES.

643 **V. Dela Montagne.** *Een pamflet tegen Pater Joannes David.* — TBB. 1909, t. VII, p. 61-68. (ABelges. 1909, t. XI, p. 151 = L. Goffin.)

Il s'agit d'un pamphlet qui porte comme titre « Tant-stoker voor Pater Joannes David, Jesuit binnen Iperen ». Avant d'entrer dans la Compagnie, Jean David, natif de Courtrai, avait été curé de St-Martin en cette ville. (ABelges. l. c.)

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

644 **G. Lamerant.** *Marteldood der drie priesters van Reninghelst door de hand der Geuzen in 1568.* — AnÉm. 1909, t. LIX. p. 226-249.

Na een kort verhaal der gebeurtenissen, stelt schrijver vast 1° dat de marteldood op 12en januari geschied is ; 2° uit haat tegen het katholiek geloof en wraakzucht tegen de voormelde priesters die de ketters aangeklaagd hadden ; 3° hoogst waarschijnlijk te Dranoutre ; 4° en dat de martelaars begraven zijn in de kerk van Reninghelst, op het westeinde, en hoogst waarschijnlijk in den middelbeuk.

e) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

645 [LIX, 188] **H. Vercruysse.** *L'école chapitrale de Notre-Dame et les établissements d'enseignement moyen à Courtrai, jusqu'à la fin du XVIe siècle.* (ABelges. 1909, t XI, p. 147-148 = P. Bergmans : faits intéressants, trop peu d'ordre, trop de généralités.)

646 [LIX, 318] **Th. Sevens.** *Het volksonderwijs te Kortrijk.* (ABelges. 1909, t. XI, p. 148 = P. Bergmans : travail peu scientifique.)

647 **L. Salembier.** *Le cardinal Pierre d'Ailly, sa naissance à Compiègne en 1350, sa mort à Avignon en 1420. Bibliographie de ses œuvres.* Compiègne, rue Pierre Sauvage, 1909, in-18, 16 p.

648 **U. Berlière.** *Louis Sanctus de Beeringen.* — Leodium, 1909, t. VIII, p. 6-9.

Article complémentaire à l'étude du savant bénédictin : *Un ami de Pétrarque, Louis Sanctus de Beeringen.* V. AnÉm. [LV, 280]. Il contient la publication de deux documents non utilisés précédemment : par le premier, du 1er mars 1353, Innocent VI confère à Henri Cope, chanoine de Sainte-Croix à Liége la cure de Guygoven, obtenue autrefois par Sanctus ; par le second, du 31 octobre 1353, le même pontife confère à Louis Sanctus la chapellenie de Notre-Dame à Saint-Gengoul de Saint-Trond. A. D. M.

649 **Chan. Em. Masure.** *Les Jésuites écrivains, originaires du diocèse actuel de Cambray.* — SEPCBull. 1909, t. XIV, p. 103-197.

Notices bio-bibliographiques d'après Sommervoghel. Voir AnÉm. 1909, p. 265.

650 **E. M. Rivière.** *Charles Van den Abeele.* — DHGE. 1909, 1er fasc., col. 67.

Jésuite belge, né à Bourbourg en 1691, auteur de nombreux opuscules de piété écrits presque tous en flamand.

651 **Bon J. de Béthune.** *En mémoire de M. le doyen De Gryse.* — BGOK, 1909, t. VII, p. 12-51.

Cette notice très fidèle et très attachante fut lue, dans une récente séance du *Cercle historique et archéologique de Courtrai*, en mémoire de son regretté fondateur et président, M. le doyen De Gryse.

Elle retrace d'une manière que nous croyons définitive — la documentation est complète et la physionomie se dégage avec assez de netteté — la vie et l'œuvre du prêtre éminent, en qui la Flandre contemporaine doit reconnaître une de ses plus pures et plus puissantes gloires. J. V.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE.

TABLES.

I. Sigles des revues dépouillées.

AAF.	Les anciens arts de Flandre, Bruges.
AB.	Analecta bollandiana, Bruxelles.
ABAnBull.	Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
ABelges.	Archives belges, Liége.
AHEB.	Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, Louvain.
AnAA.	Annales de la Société archéologique de la ville et de l'ancien pays d'Alost, Alost.
AnAB.	Annales de la Société archéologique de Bruxelles, Bruxelles.
AnABAn.	Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
AnAHB.	Annales du XXIe Congrès (Liége, 1909) de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Liége.
AnAE.	Annales du Cercle archéologique d'Enghien, Enghien.
AnAM.	Annales du Cercle archéologique de Mons, Mons.
AnAT.	Annales du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde, Termonde.
AnÉm.	Annales de la Société d'Émulation de Bruges, Bruges.
AnEN.	Annales de l'Est et du Nord, Paris-Nancy.
AnGOG.	Annalen der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gent.
ARBBull.	Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts, Bruxelles.

AZG.	Archief van het Zeeuwsch Genootschap der wetenschappen, Middelburg.
B.	Biekorf, Brugge.
BEC.	Bibliothèque de l'École des chartes, Paris.
BGHB.	Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant, Eekeren-Donck.
BGOK.	Bijdragen van den geschied- en oudheidskundigen Kring van Kortrijk, Kortrijk.
BVG.	Bijdragen voor de vaderlandsche geschiedenis en oudheidskunde, Den Haag.
CAMBull.	Bulletin du Cercle archéologique de Malines, Malines.
CFFBull.	Bulletin du Comité flamand de France, Hazebrouck.
CRHBull.	Bulletin de la Commission royale d'histoire, Bruxelles.
DHGE.	Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, Paris.
DWB.	Dietsche Warande en Belfort, Gent-Antwerpen-Haarlem.
EHR.	English historical review, London.
GBA.	La Gazette des beaux-arts, Paris.
GOGBull.	Bulletijn der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gent.
GOKH.	Handelingen van den geschied- en oudheidskundigen Kring van Kortrijk, Kortrijk.
GOGH.	Handelingen der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gent.
HJ.	Historisches Jahrbuch, München.
HVJS.	Historisches Vierteljahrschrift, Leipzig.
IALBull.	Bulletin de l'Institut archéologique liégois, Liége (1).
MA.	Le moyen-âge, Paris.
MBBull.	Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge, Louvain.
ME.	Les marches de l'Est, Paris-Nancy.
NA.	Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, Hanover.
NAB.	Nederlandsch archievenblad, Groningen.
NAKG.	Nederlandsch archiev voor kerkgeschiedenis, Den Haag.
NLA.	Nieuw leven. Maandblad voor het arrondissement Aelst, Aelst.
OK.	Onze kunst, Antwerpen.
PHAL.	Publications de l'Institut historique et archéologique de la ville et de la province de Liége, Liége.
RAC.	Revue de l'art chrétien, Lille.
RBAB.	Revue des bibliothèques et des archives de la Belgique, Bruxelles.
RBén.	Revue bénédictine, Maredsous.

(1) *Erratum :* p. 10*, n° 27, *au lieu de* BIAL., *lisez* IALBull.

RBN. Revue belge de numismatique, Bruxelles.
RG. La revue générale, Bruxelles.
RHB. Revue des humanités en Belgique, Malines.
RHBBull. Bulletin bibliographique de la revue des humanités en Belgique, Malines.
RHE. Revue d'histoire ecclésiastique, Louvain.
RHist. Revue historique, Paris.
RIPB. Revue de l'instruction publique en Belgique, Gand.
RL. Revue de Lille, Arras.
RQH. Revue des questions historiques, Paris.
RT. Revue tournaisienne, Tournai.
RUB. Revue de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
SAFBull. Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, Paris.
SAFM. Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, Paris.
SAMBull. Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
SAPBull. Bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie, Amiens.
SEPCBull. Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai, Lille.
SL. Sint Lukas, Brussel.
TBB. Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen, Antwerpen.
TNTL. Tijdschrift voor nederlandsche taal en letterkunde, Leiden.
UFBull. Bulletin de l'Union Faulconnier, Dunkerque.
VK. Volkskunde, Gent.
VKVA. Verslagen en mededeelingen der koninklijke vlaamsche Academie, Gent.
VSWG. Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte, Leipzig.
W. Wallonia, Liége.
ZCK. Zeitschrift für christliche Kunst, München.

II. Table alphabétique des noms d'auteurs

cités dans la Bibliographie (1).

(1) Les chiffres renvoient au **numéro** de la *Bibliographie;* les chiffres en caractères ordinaires annoncent un simple *compte rendu*, les autres, en caractères *italiques*, indiquent un *ouvrage* ou *article de revue*. Dans le classement alphabétique, nous avons tenu compte des particules *de*, *du*, *des*, *van*, *von*, etc.